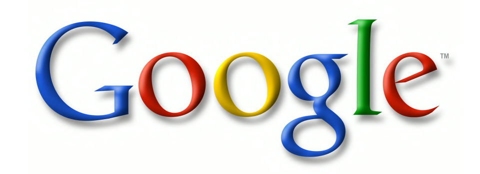
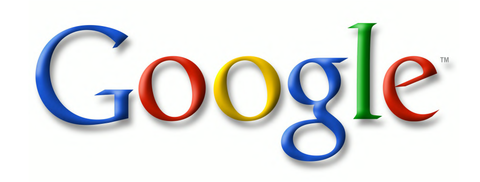







STANFORD UNIVERSITY
LIBRARY
Gift of
France. Chambre des Députés

N° 866

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEPTIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1899

Annexe au procès-verbal de la 2e séance du 28 mars 1899.

ENQUÊTE

SUR

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

STATISTIQUE

ET

RAPPORTS DES RECTEURS ET DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE

PRÉSENTÉS

Par M. RIBOT,

Président de la Commission de l'Enseignement.

Tome III

PARIS

IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

MOTTEROZ

7, RUE SAINT-BENOIT

1899

ENQUÊTE

SUR

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

STATISTIQUE

RAPPORTS DES RECTEURS ET DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE

IM

N° 866

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEPTIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1899

Annexe au procès-verbal de la 2e séance du 28 mars 1899.

ENQUÊTE

SUR

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

STATISTIQUE

ET

RAPPORTS DES RECTEURS ET DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE

PRÉSENTÉS

Par M. RIBOT,

Président de la Commission de l'Enseignement.

France

Tome III

PARIS

IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

MOTTEROZ

7, RUE SAINT-BENOIT

1899

NOTE PRÉLIMINAIRE

La Commission de l'Enseignement a demandé à M. le Ministre de l'Instruction publique de faire établir, par les inspecteurs d'Académie, une statistique de la population scolaire des établissements, publics et libres, d'enseignement secondaire.

On trouvera ci-après (tableau n° 1) le relevé des élèves présents dans les lycées, à la date du 31 décembre 1898.

L'effectif total s'élevait à 52.372 élèves. Il y avait 13.601 pensionnaires (26 0/0); 6.195 demi-pensionnaires (13 0/0) et 32.576 externes (61 0/0).

L'enseignement classique comptait 20.645 élèves (38 0/0); l'enseignement moderne, 14.215 élèves (27 0/0).

Il y avait, en outre, 936 élèves dans la classe de mathématiques spéciales et 3.838 élèves dans les classes de mathématiques élémentaires et les cours préparatoires aux Écoles.

Soit, au total, 4.774 élèves (8 0/0); 3.086 de ces élèves sortaient de l'enseignement classique et 1.708 de l'enseignement moderne (1).

L'enseignement classique avait donc un effectif total de 23.731 élèves (45 0/0).

L'effectif total de l'enseignement moderne était de 15.923 (31 0/0).

Celui des classes élémentaires et primaires était de 12.718 élèves (24 0/0).

Le tableau n° 2 présente la statistique des élèves des collèges à la date du 31 décembre 1898.

Leur nombre total était de 33.949 élèves (2),

Savoir : Pensionnaires, 10.266 (30 0/0);

Demi-pensionnaires, 2.350 (7 0/0);

Externes, 21.333 (63 0/0).

L'enseignement classique comptait 9.807 élèves, y compris 313 élèves des classes de mathématiques spéciales ou élémentaires (29 0/0).

Il y avait dans l'enseignement moderne (y compris 583 élèves de mathématiques spéciales ou élémentaires) 14.447 élèves (41 0/0).

L'effectif des classes élémentaires ou primaires était de 9.264 élèves (30 0/0).

(1) Sur la demande de la Commission, on a distingué, pour la première fois, les élèves des classes de mathématiques qui viennent de l'enseignement classique et ceux qui sortent de l'enseignement moderne.

(2) Y compris les élèves du collège Chaptal (section secondaire).

Enfin 431 élèves suivaient des cours spéciaux (école industrielle, école primaire supérieure annexe, section professionnelle, etc.).

Dans le tableau n° 3, on a fait la récapitulation générale, par Académies, de la population scolaire des lycées et des collèges au 31 décembre 1898.

Le nombre total des élèves était de 86.321,

Savoir : Pensionnaires, 23.867;

Demi-pensionnaires, 8.545;

Externes, 53.909.

Les tableaux n°s 4, 5, 6 et 7 donnent le relevé des élèves présents dans les établissements libres.

Conformément aux instructions qu'ils avaient reçues, les inspecteurs d'Académie ont procédé personnellement à la vérification du chiffre de la population scolaire de ces établissements. La loi de 1850 n'oblige pas les directeurs des maisons libres à déclarer le nombre de leurs élèves, ni à communiquer leurs registres. En fait, les inspecteurs n'ont rencontré aucune résistance dans l'accomplissement de leur mission. Les chiffres qui leur ont été fournis et qu'ils ont contrôlés, au cours de leurs visites, peuvent être considérés comme se rapprochant très sensiblement de la vérité.

Le nombre des établissements libres laïques était, au 31 décembre 1898, de 202 (tableau n° 4). Ils renfermaient une population scolaire de 9.725 élèves, dont 4.275 pensionnaires (43 0/0), 1.122 demi-pensionnaires (11 0/0) et 4.328 externes (45 0/0).

Quant aux établissements ecclésiastiques, il a paru intéressant de conserver l'ancienne division en trois catégories :

1° Établissements placés sous l'autorité diocésaine;

2° Établissements dirigés par des prêtres séculiers;

3° Établissements appartenant à des congrégations.

Avant 1880, on faisait figurer dans la troisième catégorie tous les établissements possédés par des congrégations, qu'elles fussent ou non autorisées. Depuis cette époque, les établissements autrefois dirigés par des congrégations non reconnues, telles que les jésuites, les maristes, etc..., ont été répartis dans l'une des deux premières divisions, selon qu'ils ont à leur tête un directeur laïque ou un directeur ecclésiastique. C'est ainsi que la maison de la rue Lhomond a été rangée parmi les maisons de l'enseignement libre laïque, tandis que l'externat de la rue de Madrid a figuré dans la catégorie des établissements dirigés par des prêtres séculiers.

La Commission a demandé que l'on fît une seule catégorie de tous les établissements appartenant ou ayant appartenu à des congrégations, de manière à rendre possibles des comparaisons entre la statistique dressée au 31 décembre 1898 et les statistiques antérieures à 1880.

Le tableau n° 5 présente le relevé des élèves des élèves des établissements placés sous l'autorité diocésaine.

Au 31 décembre 1898, il y avait 79 de ces établissements; ils comptaient

12.250 élèves, 6.224 pensionnaires (50 0/0); 4.914 demi-pensionnaires (40 0/0); 1.250 externes (10 0/0).

Le tableau n° 6 donne le relevé, au 31 décembre 1898, de la population scolaire des établissements libres dirigés par des prêtres séculiers.

Il y avait 216 de ces maisons, avec un effectif total de 23.636 élèves ainsi divisés,

Savoir : Pensionnaires, 11.306 (47 0/0).
Demi-pensionnaires, 2,960 (12 0/0).
Externes, 9.370 (41 0/0).

Enfin le tableau n° 7 donne le relevé, à la même date du 31 décembre 1898, des élèves présents dans les établissements appartenant ou ayant appartenu à des congrégations (1).

Le nombre de ces maisons était de 143; elles avaient 31.757 élèves,

Savoir : Pensionnaires, 17.621 (55 0/0);
Demi-pensionnaires, 5.352 (17 0/0);
Externes, 8.784 (28 0/0).

La récapitulation générale des établissements libres ecclésiastiques, par Académies (tableau n° 8) et par catégories (tableau n° 9) fait ressortir un chiffre total de 67.643 élèves.

Les Académies peuvent être rangées, dans l'ordre suivant, en raison de la proportion des élèves de l'enseignement ecclésiastique dans l'ensemble de la population scolaire de l'enseignement secondaire (la moyenne générale étant de 41,72 0/0):

Académie de Lille (56 0/0);
— Rennes (51 0/0);
— Bordeaux (48 0/0);
— Lyon (48 0/0);
— Chambéry (47 0/0);
— Caen (47 0/0);
— Toulouse (45 0/0);
— Poitiers (41 0/0);
— Besançon (40 0/0);
— Clermont (38 0/0);
— Paris (37 0/0);
— Dijon (35 0/0);
— Nancy (35 0/0);
— Aix (31 0/0);
— Montpellier (30 0/0);
— Grenoble (28 0/0);
— Alger (9 0/0).

(1) Le collège Stanislas, qui appartient à une congrégation autorisée, doit être mis à part dans cette catégorie, à raison des liens qui le rattachent à l'Université. Il n'avait figuré jusqu'à présent dans aucune statistique.

Les petits séminaires, qui sont placés sous un régime spécial, ont, à beaucoup d'égards, le caractère d'établissements d'enseignement secondaire.

Aussi, la Commission a-t-elle demandé à M. le Ministre de l'Intérieur de faire procéder par les Préfets à un recensement de leur population scolaire au 31 décembre 1898. Il n'avait été fait aucun relevé depuis 1888.

Le nombre des petits séminaires était, au 31 décembre 1898, de 140 (tableau n° 10); leur effectif se montait à 23.497 élèves, à peu près égal à celui qui avait été relevé en 1888 (23.363 élèves).

Le tableau n° 11 présente le relevé général, par Académies, de la population des établissements d'enseignement secondaire, y compris celle des petits séminaires :

Lycées et collèges........................	86.321	élèves.
Établissements libres laïques................	9.725	—
Établissements ecclésiastiques................	67.643	—
Petits séminaires..........................	23.497	—
Total..................	187.186	élèves

ou plus exactement 185.610 élèves (déduction faite des 1.576 élèves des établissements libres qui suivent les cours des lycées ou collèges).

La Commission ne pouvait se borner à faire établir les états de situation de l'enseignement secondaire à la date du 31 décembre 1898.

Elle devait s'efforcer de fournir à la Chambre des Députés les moyens de suivre les mouvements qui ont eu lieu dans les populations des diverses catégories d'établissements.

Les tableaux nos 13 et 14 (mouvement de la population des lycées et des collèges de 1850 à 1898) montrent que la population des lycées s'est accrue rapidement de 1850 à 1887. Elle a passé par une progression presque ininterrompue, de 20.453 élèves en 1850, à 53.816 en 1887. Il est vrai que le nombre des lycées s'est élevé, dans cette période, de 56 à 100.

Depuis 1887, le nombre des élèves est stationnaire. Il est même, en 1898, un peu inférieur à ce qu'il était en 1887, quoique, dans l'intervalle, le nombre des lycées ait été porté de 100 à 110.

Dans les collèges, la population scolaire s'est élevée de 27.488 élèves en 1850 à 41.304 en 1881, année où elle a atteint son maximum. Elle n'était plus que de 33.949 en 1898.

Mais un assez grand nombre de collèges ont été, dans cette période, transformés en lycées ou ont disparu. On ne comptait plus en 1898 que 229 collèges, au lieu de 259 en 1881.

L'ensemble de la population scolaire des lycées et collèges est à peu près le même en 1879 et en 1898, à vingt ans d'intervalle (tableau n° 15). Il s'est accru seulement de 2.362 élèves (1).

(1) Encore faut-il remarquer que la section secondaire du collège Chaptal a été comptée pour la première fois en 1898.

Il y a eu une augmentation de 2.221 élèves dans l'enseignement classique et de 5.440 élèves dans l'enseignement moderne, par rapport à l'enseignement spécial auquel il a été substitué.

Mais, en revanche, les classes primaires ont perdu 4.417 élèves (1).

Il y a aussi une diminution notable (1.589 élèves) dans les classes de mathématiques élémentaires (2).

Le nombre des pensionnaires s'est abaissé de 31.117 à 23.794, soit une diminution de 7.323 (23,5 0/0).

Il y a eu, par contre, une augmentation un peu supérieure de 8.198 élèves dans le nombre des externes (53.351 au lieu de 45.153).

Le nombre des demi-pensionnaires s'est accru de 1.487 unités (8.459 au lieu de 6.972).

Si l'on considère les diverses académies (tableaux nos 16 et 17), on trouve que, de 1879 à 1898, il y a eu une augmentation de la population totale des lycées et des collèges dans neuf académies, savoir :

Académie de	Paris,	41,7 0/0.
—	Aix,	19,9 0/0.
—	Chambéry,	14,6 0/0.
—	Clermont,	12,3 0/0.
—	Bordeaux,	2,5 0/0.
—	Alger,	0,6 0/0.
—	Lyon,	0,5 0/0.
—	Grenoble,	0,4 0/0.
—	Montpellier,	0,4 0/0.

Il y a une diminution dans les académies ci-après :

Académie de	Besançon,	26,9 0/0.
—	Caen,	25,4 0/0.
—	Toulouse,	19,2 0/0.
—	Lille,	13,4 0/0.
—	Dijon,	6,6 0/0.
—	Nancy,	5,0 0/0.
—	Poitiers,	1,8 0/0.
—	Rennes,	0,9 0/0.

En ce qui concerne l'enseignement libre, il n'a pas été possible, faute de documents, de remonter jusqu'à 1850. On peut se servir des chiffres relevés en 1854, 1865, 1876 et 1887 pour les statistiques générales qui ont été publiées par le Ministère de l'Instruction publique (tableau n° 12). Mais on ne doit le faire qu'avec beaucoup de prudence; ces chiffres ne s'accordent pas, en effet, avec ceux qui ont été fournis par les recteurs pour les vingt dernières années (tableau n° 19).

(1) Cette diminution s'explique par le développement donné à l'enseignement primaire.

(2) La suppression du baccalauréat ès sciences et de la classe de mathématiques préparatoires est la principale cause de cette diminution.

Tandis que la *Statistique de l'Enseignement secondaire de 1876* fait ressortir un chiffre total de près de 47.000 élèves appartenant à l'enseignement ecclésiastique, les relevés, par académies, qui figurent au tableau n° 19 donnent, pour 1879 et les deux années suivantes, un total ne dépassant guère 41.000 élèves, sans que rien explique ou rende même vraisemblable une diminution aussi forte, de 1876 à 1879.

L'ensemble de la population des établissements libres, laïques et ecclésiastiques, tel qu'il ressort de la *Statistique de l'Enseignement secondaire de 1887*, est également supérieur, dans une notable proportion, à l'effectif relevé au tableau n° 19 (70.259 au lieu de 66.455 élèves). Des erreurs ont donc été commises dans l'une ou l'autre de ces statistiques et elles ne portent pas seulement sur la répartition des établissements dans telle ou telle catégorie.

Il convient, par conséquent, de prendre tous ces chiffres, non pas dans leur précision absolue, mais comme une indication très générale du mouvement de la population des diverses catégories de l'enseignement libre.

Ces réserves faites, voici ce qui résulte de l'examen des tableaux n° 12 et n° 19 :

La population des établissements libres laïques d'enseignement secondaire est en décroissance manifeste et continue depuis 1865.

Il y avait, en 1865, dans 657 maisons, une population de 43.009 élèves.

En 1876, il n'y avait plus que 494 maisons et 31.249 élèves; en 1887, 302 maisons et 20.174 élèves et, en 1898, 202 maisons seulement et 9.725 élèves.

L'ensemble des établissements ecclésiastiques est, au contraire, en progrès depuis 1854.

De 21.195 à cette époque, le nombre des élèves a passé successivement à 34.897 en 1865, à 46.816 en 1876, à 50.085 en 1887 et à 67.643 en 1898.

Toutefois, la comparaison entre le chiffre de 1898 et celui de 1887 est faussée par suite de la transformation qui a eu lieu, dans cette période, de 44 établissements ecclésiastiques d'enseignement primaire en établissements secondaires. Ces maisons comptaient, au moment de leur transformation, 10.677 élèves (tableau n° 21).

L'enseignement primaire supérieur donné par l'État a pris, depuis quelques années, un développement très notable (tableau n° 22). Il en est de même des écoles pratiques de commerce et d'industrie (tableau n° 23). Cet enseignement primaire supérieur ou professionnel, donné par l'État, est distinct de l'enseignement secondaire et lui fait concurrence, tandis que dans les établissements libres il coexiste avec l'enseignement secondaire (1) et se confond avec lui dans les statistiques.

L'accroissement continu de la population des établissements ecclésiastiques n'en est pas moins un fait certain.

Il ne se produit pas, dans toutes les régions, avec la même intensité. A ce point de vue, l'étude du tableau n° 19 peut fournir des indications d'un certain intérêt.

Les académies où l'accroissement a été le plus marqué, au cours des vingt dernières années, sont les suivantes :

---

(1) La Commission aurait voulu se rendre compte de l'importance que peut avoir l'enseignement primaire supérieur libre, en dehors des établissements d'enseignement secondaire. Le Ministère de l'Instruction publique n'a pu lui fournir aucune indication précise.

	Augmentation de 1879 à 1898 (1).
Académie de Dijon,	135,09 0/0.
— Clermont,	117,84 0/0.
— Paris,	113,64 0/0 (2)
— Grenoble,	102,77 0/0.
— Montpellier,	102,56 0/0.
— Poitiers,	91,44 0/0 (3).
— Bordeaux,	79,70 0/0.
— Lille,	71,44 0/0.

Le progrès a été moins rapide dans les académies ci-après :

Académie de Rennes,	51,07 0/0.
— Lyon,	48,20 0/0.
— Nancy,	40,71 0/0.
— Toulouse,	35,65 0/0 (4).
— Aix,	32,24 0/0.
— Chambéry,	27,50 0/0.
— Caen,	28,53 0/0.

Il y a une diminution de 9,44 0/0 dans l'Académie de Besançon (5) et de 5,85 0/0 dans l'Académie d'Alger.

Si l'on défalquait l'accroissement qui résulte de la transformation, de 1887 à 1898, d'un certain nombre d'établissements primaires en établissements secondaires, les chiffres ci-dessus devraient être modifiés de la manière suivante :

	Augmentation de 1879 à 1898.
Académie de Grenoble,	99,57 0/0.
— Dijon,	98,96 0/0.
— Clermont,	73,03 0/0.
— Lille,	71,44 0/0.
— Montpellier,	68,37 0/0.
— Paris,	61,67 0/0 (6).
— Bordeaux,	58,14 0/0.
— Poitiers,	48,26 0/0 (7).

(1) L'écart serait beaucoup moindre si l'on comparait les effectifs de 1898 à ceux de 1876, d'après la *Statistique de l'Enseignement secondaire*. En effet, la moyenne générale de l'accroissement, de 1876 à 1898, ne serait que de 44,10 0/0, tandis que de 1879 à 1898 elle s'élève à 64,19 0/0, d'après les chiffres fournis par les recteurs.

(2) Si l'on tient compte de ce que le collège Stanislas figure, pour la première fois, dans la statistique de 1898, l'augmentation se réduit en réalité à 92 0/0.

(3) Ce chiffre qui a été déduit des éléments fournis par les tableaux statistiques est, en réalité, trop élevé (Voir le rapport du recteur, p. 434).

(4) De 1885 à 1898 (Les chiffres manquent de 1879 à 1884).

(5) De 1886 à 1898 (Chiffres incomplets de 1879 à 1885).

(6) 40 0/0 seulement, si l'on tient compte de l'observation faite précédemment en ce qui concerne le collège Stanislas.

(7) Voir la note ci-dessus, en ce qui touche l'Académie de Poitiers.

Académie de	Lyon,	48,20 0/0.
—	Rennes,	37,78 0/0.
—	Chambéry,	27,50 0/0.
—	Nancy,	17,13 0/0.
—	Aix,	10,02 0/0.
—	Toulouse,	1,84 0/0.

Il y aurait eu une diminution dans les académies ci-après :

Académie	d'Alger,	49,73 0/0.
—	Besançon,	9,44 0/0.
—	Caen,	5,34 0/0.

Il s'en faut d'ailleurs que les diverses catégories d'établissements libres ecclésiastiques aient progressé avec la même rapidité.

En 1865, M. Duruy constatait que, dans la période de 1854 à 1865, les établissements diocésains étaient restés à peu près stationnaires (9.107 élèves au lieu de 8.051).

En 1876, le chiffre de la population de ces établissements s'était élevé à 12.200, soit une augmentation de 33 0/0.

En 1898, il est de 12.250, soit une très légère augmentation depuis 1876.

Les établissements dirigés par des prêtres séculiers étaient en baisse, en 1876, comme les établissements laïques. Ils ne comptaient plus que 14.655 élèves, au lieu de 16.315 qu'avait relevés la statistique de 1865.

En 1898, ils comptent 23.636 élèves, en augmentation de 8.981 élèves sur le chiffre de 1876 (57 0/0).

Ce sont les maisons appartenant à des congrégations qui ont fait les plus rapides progrès depuis 1854. Leur clientèle s'est élevée, en onze ans, de 1854 à 1865, de 79 0/0 (9.475 élèves au lieu de 5.285). En 1876, on a constaté qu'elle avait doublé dans la même période de onze années (19.961 élèves au lieu de 9.475).

En 1898, elle s'élève à 31.757 élèves; elle se serait donc accrue de 11.796 élèves depuis 1876 (59 0/0).

Mais il faut rappeler ici que, depuis 1887, les frères des écoles chrétiennes et d'autres congrégations ont fait passer dans la catégorie des établissements secondaires trente et un de leurs établissements, qui comptaient, au 31 décembre 1898, 9.725 élèves. D'autre part, le collège Stanislas, dont l'effectif est de 1.481 élèves, n'avait pas figuré, jusqu'à présent, dans les statistiques.

L'augmentation de la population des établissements congréganistes de 1876 à 1898 serait donc plus apparente que réelle. Les anciens établissements auraient quelque peine à se défendre contre la concurrence des frères des écoles chrétiennes. L'ensemble ne serait pas en progrès très sensible depuis 1876.

Il est intéressant de noter que, de 1854 à 1876, ce sont surtout les établissements congréganistes qui se sont développés, tandis que les établissements diocésains progressaient assez lentement et que les établissements appartenant à des prêtres séculiers étaient en décadence.

Au contraire, de 1876 à 1898, les établissements dirigés par des prêtres séculiers semblent avoir retrouvé la faveur des familles.

Ils sont en progrès notable, alors que les établissements congréganistes n'étendent plus guère leur clientèle et que les établissements diocésains sont tout à fait stationnaires.

En résumé, si on prend pour points de comparaison 1876 et 1898, il apparaît que les 155.486 élèves de l'enseignement secondaire, en 1876, se répartissaient de la manière suivante :

38.695 dans les lycées (1);

38.236 dans les collèges;

31.249 dans les établissements libres laïques;

46.816 dans les établissements libres ecclésiastiques (non compris les petits séminaires).

En 1898, les 162.113 élèves de l'enseignement secondaire se répartissent ainsi :

50.796 dans les lycées (2);

33.949 dans les collèges;

9.725 dans les établissements libres laïques;

67.643 dans les établissements ecclésiastiques (non compris les petits séminaires).

L'ensemble de la population des établissements secondaires s'est accrue de 6.627 unités de 1876 à 1898. Mais il faut noter que, dans cette période, un assez grand nombre d'établissements primaires comptant plus de 11.000 élèves ont été transformés en établissements d'enseignement secondaire.

Pour compléter les statistiques qu'elle a cru devoir mettre à la disposition de la Chambre des Députés, la Commission a fait établir un état des grades et des titres des membres de l'enseignement public secondaire et de ceux de l'enseignement libre, soit laïque, soit ecclésiastique (tableau n° 24).

En même temps qu'elle demandait à M. le Ministre de l'Instruction publique de lui communiquer les relevés de la population scolaire des divers établissements au 31 décembre 1898, la Commission exprimait le désir de connaître les avis des chefs de ces établissements, ainsi que ceux des inspecteurs d'académie et des recteurs, sur les causes des variations qui se sont produites dans les effectifs, au cours des vingt dernières années.

Les rapports des inspecteurs d'académie, ainsi que les observations des recteurs, ont été imprimés, par extraits, à la suite des tableaux statistiques. Ils permettront à la Chambre des Députés d'étudier, dans chacune des régions et même dans chaque département, l'action des causes générales et des causes particulières qui ont modifié la répartition de l'enseignement public et de l'enseignement libre, et qui expliquent la prospérité ou la décadence de certains établissements.

Tous ces rapports ne sont pas également complets et intéressants. Ils n'en jettent pas moins beaucoup de jour sur l'état de l'enseignement secondaire, et la Chambre des Députés y trouvera de précieux renseignements pour ses discussions futures.

(1) Non compris 2.210 élèves des institutions qui suivaient, en qualité d'externes, les cours des lycées.

(2) Non compris 1.576 élèves des institutions qui suivaient les cours des lycées.

NOMENCLATURE DES TABLEAUX

TABLEAU N° 1

LYCÉES DE GARÇONS

RELEVÉ DES ÉLÈVES PRÉSENTS

au 31 décembre 1898.

TABL[...]

LYCÉES

Relevé des élèves pré[...]

LYCÉES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales. Élèves sortis de l'enseignement classique.	MATHÉMATIQUES spéciales. Élèves sortis de l'enseignement moderne.	MATHÉMATI[...] élémentai[...] et cours prépar[...] aux école[...] Élèves sortis de l'enseignement classique.	[...]
Aca[...]								
Aix	121	20	162	303	»	»	1	
Avignon	98	21	199	318	»	»	10	
Bastia	144	32	367	543	»	»	4	
Digne	62	11	109	182	»	»	»	
Marseille	167	162	1.172	1.501	22	15	30	
Nice	124	96	574	794	5	2	12	
Toulon	146	90	511	747	»	»	65	
Totaux	862	432	3.094	4.388	27	17	122	
Aca[...]								
Alger	301	136	682	1.119	6	9	38	
Constantine	124	34	239	397	»	»	2	
Oran	141	25	477	643	»	»	5	
Totaux	566	195	1.398	2.159	6	9	45	
Aca[...]								
Belfort	41	21	214	276	»	»	6	
Besançon	160	35	283	478	9	8	25	
Lons-le-Saunier	55	48	117	220	»	»	2	
Vesoul	92	65	171	328	»	»	4	
Totaux	348	169	785	1.302	9	8	37	

(1) + 25 horlogers.
(2) + 25 horlogers du lycée de Besançon = 1302.

N° 1

GARÇONS

au 31 *décembre* 1898.

	ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.							ENSEIGNEMENT MODERNE.							7e 8e 9e classes primaires et enfantines.	TOTAL.
	Philosophie.	Rhétorique.	2e	3e	4e	5e	6e	1re Lettres.	1re Sciences.	2e	3e	4e	5e	6e		
d'Aix.																
	13	23	18	13	20	13	7	5	»	14	25	25	24	20	73	303
	11	22	15	16	24	28	27	»	»	17	10	21	14	35	65	318
	13	26	25	23	34	36	29	11	»	32	19	39	42	47	156	543
	12	16	8	9	12	8	12	2	»	14	8	15	7	11	40	182
	43	85	67	64	72	76	63	9	9	50	66	116	105	124	464	1.501
	20	50	39	43	50	40	49	5	»	39	29	40	42	43	267	794
	16	45	28	25	22	25	39	6	»	30	47	41	36	39	254	747
	128	267	200	193	234	226	226	38	9	196	204	297	270	319	1.319	4.388
d'Alger.																
	28	70	58	63	56	58	62	11	7	47	61	72	69	83	298	1.119
	14	32	22	26	31	28	26	6	1	15	28	28	18	26	87	397
	13	27	17	33	23	28	30	6	»	23	33	59	52	71	218	643
	55	129	97	122	110	114	118	23	8	85	122	159	139	180	603	2.159
de Besançon.																
	5	6	9	14	7	7	16	4	»	13	12	21	25	21	101	276
	30	34	18	22	16	17	16	2	7	19	26	26	26	24	91	453 (1)
	7	6	11	12	17	17	12	»	»	10	14	16	17	14	52	220
	14	10	15	11	16	12	17	3	»	17	28	21	31	20	103	328
	56	56	53	59	56	53	61	9	7	59	80	84	99	79	347	1.277 (2)

LYCÉES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales.		MATHÉM[...] éléme[...] et cours pr[...] aux é[...]
					Élèves sortis de l'enseignement classique.	Élèves sortis de l'enseignement moderne.	Élèves sortis de l'enseignement classique.
							A
Agen	101	15	198	314	»	»	5
Bayonne	73	67	71	211	»	»	2
Bordeaux	317	226	787	1.330	15	10	83
Mont-de-Marsan	141	28	88	257	»	»	4
Pau	119	35	272	426	»	»	7
Périgueux	98	28	221	347	»	»	6
Totaux	849	399	1.637	2.885	15	10	107
							A
Alençon	55	32	157	244	»	»	4
Caen	139	67	316	522	5	9	12
Cherbourg	88	62	303	453	»	»	47
Coutances	85	18	107	210	»	»	2
Évreux	110	31	122	263	»	»	2
Le Havre	33	58	381	472	»	»	6
Le Mans	78	45	302	425	»	»	3
Rouen	138	175	370	683	6	7	13
Totaux	726	488	2.058	3.272	11	16	89
							A
Annecy	75	17	124	216	»	»	4
Chambéry	100	18	205	323	»	»	8
Totaux	175	35	329	539	»	»	12
							A
Aurillac	120	33	164	317	»	»	3
Clermont	198	28	306	532	5	7	14
Guéret	116	5	139	260	»	»	1
Montluçon	104	52	147	303	»	»	3
Moulins	112	26	154	292	»	»	12
Le Puy	61	33	168	262	»	»	5
Tulle	98	36	170	304	»	»	2
Totaux	809	213	1.248	2.270	5	7	40

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.						ENSEIGNEMENT MODERNE.							7e 8e 9e classes primaires et enfantines.	TOTAL.
Rhétorique.	2e	3e	4e	5e	6e	1re Lettres.	1re Sciences.	2e	3e	4e	5e	6e		
deaux.														
29	15	13	23	21	27	»	»	18	17	10	18	13	85	314
10	12	4	11	15	14	»	8	9	12	21	27	15	40	211
79	61	66	77	62	65	10	11	72	65	90	84	81	293	1.330
26	10	19	11	19	14	7	8	15	16	22	14	18	39	257
37	29	38	33	20	17	3	5	25	18	17	14	13	133	426
30	28	29	21	22	27	2	4	23	17	15	16	25	59	347
211	155	169	176	159	164	22	36	162	145	175	173	165	649	2.885
n.														
10	6	5	12	11	10	1	»	8	8	19	23	20	91	244
46	29	15	28	26	24	3	8	18	20	33	28	26	153	522
21	13	17	18	26	27	1	»	15	14	22	29	28	134	453
12	12	12	7	9	12	4	»	13	15	27	11	12	42	210
10	9	14	11	17	15	2	3	14	15	13	18	31	83	263
33	18	19	32	26	24	1	3	16	19	32	23	27	175	472
28	20	23	18	14	13	»	7	13	21	22	25	23	180	425
48	54	37	36	43	49	2	1	21	26	32	33	41	183	683
208	161	142	162	172	174	14	22	118	138	200	190	208	1.041	3.272
nbéry.														
15	17	9	11	4	7	3	»	18	13	13	17	19	53	216
24	13	18	17	11	17	2	»	12	25	17	25	18	96	323
39	30	27	28	15	24	5	»	30	38	30	42	37	149	539
mont.														
28	16	15	19	16	25	1	»	23	35	17	23	16	60	317
44	33	36	40	38	30	6	»	14	25	23	27	29	111	532
15	12	15	18	15	12	»	»	16	13	20	21	10	68	260
12	16	20	13	15	17	»	3	16	25	20	32	30	65	303
18	17	12	12	10	18	1	»	12	28	17	22	25	69	292
11	13	7	15	8	13	6	»	13	21	12	13	20	93	262
26	23	26	15	20	9	3	»	21	21	18	22	8	77	304
154	130	131	132	122	124	17	3	115	168	127	160	138	543	2.270

LYCÉES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL	MATHÉMATIQUES spéciales. Élèves sortis de l'enseignement classique.	MATHÉMATIQUES spéciales. Élèves sortis de l'enseignement moderne.	MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoires aux écoles. Élèves sortis de l'enseignement classique.	MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoires aux écoles. Élèves sortis de l'enseignement moderne
								Académie
Chaumont	64	10	137	211	»	»	2	3
Dijon	252	65	378	695	17	16	47	25
Nevers	145	20	145	310	»	»	8	12
Sens	139	24	165	328	»	»	2	2
Troyes	99	44	279	422	»	»	17	8
Totaux	699	163	1.104	1.966	17	16	76	50
								Académie
Gap	71	21	131	223	»	»	2	1
Grenoble	201	51	393	645	9	4	56	30
Tournon	111	10	117	238	»	»	2	4
Totaux	383	82	641	1.106	9	4	60	35
								Académie
Amiens	119	44	292	455	5	9	5	10
Charleville	113	36	109	258	»	»	5	4
Douai	101	40	184	325	2	10	10	15
Laon	157	18	110	285	»	»	5	12
Lille	124	112	393	629	11	17	25	25
Saint-Omer	64	12	118	194	»	»	5	8
Saint-Quentin	87	18	208	313	»	»	2	»
Tourcoing	50	81	123	254	»	»	»	5
Valenciennes	42	62	214	318	»	»	4	7
Totaux	857	423	1.751	3.031	18	36	61	86
								Académie
Bourg	123	15	162	300	»	»	2	7
Lyon	309	168	923	1.400	18	21	114	50
Mâcon	100	29	157	286	»	»	7	4
Roanne	80	22	198	300	»	»	4	3
Saint-Étienne	94	88	281	463	16	36	5	14
Totaux	706	322	1.721	2.749	34	57	132	78

…historique.	ENSEIGNEMENT CLASSIQUE. 2e	3e	4e	5e	6e	ENSEIGNEMENT MODERNE. 1re Lettres.	1re Sciences.	2e	3e	4e	5e	6e	7e, 8e, 9e classes primaires et enfantines.	TOTAL.
l.														
15	11	9	10	13	14	2	»	7	15	23	26	14	41	211
51	27	36	43	54	49	6	4	23	27	21	28	25	163	695
18	27	19	25	16	21	4	»	13	19	19	22	17	60	310
26	22	16	26	18	25	5	6	17	18	22	37	33	50	328
33	11	23	13	18	14	5	»	30	26	48	40	36	104	422
133	98	103	117	119	123	22	10	90	105	133	153	125	418	1.966
oble.														
17	9	13	8	10	9	5	»	9	22	17	20	20	54	223
30	29	36	26	33	28	10	6	29	37	20	45	24	160	645
21	23	12	22	20	13	1	»	14	16	16	14	17	30	238
68	61	61	56	63	50	16	6	52	75	53	79	61	244	1.106
32	29	31	28	17	21	4	»	23	35	36	33	27	93	455
25	17	13	11	20	22	4	5	15	10	16	16	9	45	258
18	16	16	22	17	19	4	»	14	23	17	16	19	78	325
14	10	16	12	20	13	5	»	13	17	20	21	34	70	285
64	49	45	42	34	30	1	6	34	29	26	28	35	110	629
14	11	9	7	7	8	»	»	14	13	16	14	11	54	194
10	22	12	10	13	12	2	2	12	19	20	38	24	106	313
9	7	5	11	5	10	3	2	9	33	25	25	23	82	254
8	13	16	15	12	24	4	»	46	15	21	35	31	87	318
94	174	163	158	145	159	27	15	150	194	197	226	213	725	3.031
25	14	18	13	15	16	»	»	20	19	28	20	20	73	300
119	97	98	92	82	57	1	14	54	55	66	70	60	277	1.400
17	13	19	16	21	16	2	2	12	15	21	33	16	64	286
10	8	8	13	8	19	1	»	16	21	24	22	17	123	300
28	16	24	17	23	15	»	»	17	24	36	35	26	122	463
199	148	167	151	149	123	4	16	119	134	175	180	139	659	2.749

LYCÉES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales. Élèves sortis de l'enseignement classique.	MATHÉMATIQUES spéciales. Élèves sortis de l'enseignement moderne.	MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoire aux écoles. Élèves sortis de l'enseignement classique.	MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoire aux écoles. Élèves sortis de l'enseign ment moderne
Académ								
Alais	92	11	191	294	»	»	2	35
Carcassonne	162	14	229	405	»	»	1	10
Montpellier	333	66	559	958	5	9	37	39
Nimes	133	77	427	637	11	8	25	16
Totaux	720	168	1.406	2 294	16	17	65	100
Académ								
Bar-le-Duc	205	56	543	804	39	18	61	30
Nancy	138	15	120	273	3	4	14	12
Totaux	343	71	663	1.077	42	22	75	42
Académi								
Buffon	»	87	493	580	»	»	10	6
Carnot	»	161	782	943	27	4	14	6
Charlemagne	»	238	710	948	11	10	36	33
Condorcet	»	331	1.192	1.523	39	4	108	4
Henri IV	102	107	500	709	13	3	44	4
Janson-de-Sailly	355	276	1.277	1.908	37	6	191	36
Lakanal	205	40	124	369	»	»	11	4
Louis-le-Grand	167	146	506	819	58	12	95	6
Michelet	361	42	137	540	»	»	6	1
Montaigne	85	104	493	682	»	»	»	»
Saint-Louis	281	122	227	630	66	45	397	42
Voltaire	»	108	347	455	»	»	»	»
Beauvais	128	22	117	267	»	»	1	5
Bourges	81	29	149	259	»	»	7	1
Chartres	130	15	118	263	»	»	2	4
Orléans	144	57	276	477	9	9	25	12
Reims	161	97	346	604	14	6	32	20
Vendôme	55	7	116	178	»	»	2	4
Versailles	239	113	428	780	26	4	91	23
Totaux	2.494	2.102	8.338	12.934	300	103	1.072	211

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.							ENSEIGNEMENT MODERNE.							7e, 8e, 9e classes primaires et enfantines.	TOTAL.
Philosophie.	Rhétorique.	2e	3e	4e	5e	6e	1re Lettres.	1re Sciences.	2e	3e	4e	5e	6e		
de Montpellier.															
8	16	9	12	8	11	22	5	»	19	20	12	15	17	83	294
18	32	17	19	18	25	36	8	»	30	27	37	29	16	82	405
66	103	55	59	60	62	56	3	3	48	34	35	42	32	210	958
26	51	36	39	30	28	39	6	9	30	42	34	35	24	148	637
118	202	117	129	116	126	153	22	12	127	123	118	121	89	523	2.294
de Nancy.															
44	61	44	51	48	45	37	»	»	26	34	33	28	14	191	804
13	19	19	15	15	15	15	7	»	17	19	19	21	14	32	273
57	80	63	66	63	60	52	7	»	43	53	52	49	28	223	1.077
de Paris.															
27	29	35	38	41	37	34	4	7	30	29	35	35	26	157	580
22	41	63	62	69	73	68	»	»	»	»	»	»	»	»	»
31	64	69	57	44	47	34	15	12	50	56	65	82	54	178	948
99	196	176	180	187	142	130	»	»	»	»	»	»	»	258	1.523
46	139	55	59	60	58	75	»	»	»	»	»	»	»	153	709
53	133	146	154	129	161	126	5	30	53	56	68	80	81	363	1.908
13	47	16	18	16	26	24	2	2	15	15	28	28	25	79	369
75	203	119	133	118	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	819
17	50	25	36	35	26	31	5	4	23	31	31	38	34	147	540
»	»	»	»	»	118	96	»	»	»	»	40	65	50	313	682
»	»	»	»	»	»	»	»	7	34	39	»	»	»	»	630
»	»	»	17	17	19	19	»	19	25	21	46	56	57	159	455
2	16	12	9	10	19	9	5	»	12	20	22	28	32	65	267
11	26	17	20	17	16	17	»	5	8	12	24	13	22	43	259
5	20	13	19	11	16	9	»	5	14	13	25	17	19	71	263
15	27	15	20	32	30	20	5	»	26	21	19	27	30	135	477
16	21	19	35	24	35	36	»	3	29	27	33	35	41	178	604
4	10	9	8	5	8	18	»	»	8	9	10	14	16	53	178
23	73	49	48	41	42	34	»	»	49	39	39	36	34	65	780
459	1.095	838	913	856	873	780	41	94	895	429	544	591	568	2.772	12.934

LYCÉES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales. Élèves sortis de l'enseignement classique.	MATHÉMATIQUES spéciales. Élèves sortis de l'enseignement moderne.	MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoires aux écoles. Élèves sortis de l'enseignement classique.	MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoires aux écoles. Élèves sortis de l'enseignement moderne.
								Académie
Angoulême	141	34	238	413	»	»	10	»
Châteauroux	109	23	198	330	»	»	3	7
Limoges	100	18	440	558	»	»	6	3
Niort	121	32	143	296	»	»	4	3
Poitiers	204	26	244	474	11	8	18	22
Rochefort	204	46	268	518	»	»	102	67
Rochelle (La)	66	44	145	255	»	»	4	4
Roche-sur-Yon (La)	76	10	150	236	»	»	1	5
Tours	131	34	262	427	5	5	23	17
Totaux	1.152	267	2.088	3.507	16	13	171	128
								Académie
Angers	66	39	197	302	»	»	4	3
Brest	166	80	451	697	»	»	89	25
Laval	122	59	129	310	»	»	8	4
Lorient	51	25	313	389	»	»	44	7
Nantes	269	168	625	1.062	10	11	70	33
Pontivy	35	4	137	176	»	»	»	3
Quimper	88	23	142	253	»	»	4	6
Rennes	118	12	297	427	4	10	22	17
Saint-Brieuc	125	37	168	330	»	»	4	14
Totaux	1.040	447	2.459	3.946	14	21	245	112
								Académie
Albi	64	17	196	277	»	»	6	8
Auch	81	5	85	171	»	»	1	»
Cahors	82	30	192	304	»	»	4	2
Foix	117	15	120	252	»	»	2	6
Montauban	80	14	211	305	»	»	4	3
Rodez	64	8	117	189	»	»	1	3
Tarbes	89	12	247	348	»	»	23	11
Toulouse	295	118	713	1.126	17	24	80	42
Totaux	872	219	1.881	2.972	17	24	121	75

	Enseignement classique. Rhétorique.	2ᵉ	3ᵉ	4ᵉ	5ᵉ	6ᵉ	Enseignement moderne. 1ʳᵉ Lettres.	1ʳᵉ Sciences.	2ᵉ	3ᵉ	4ᵉ	5ᵉ	6ᵉ	7ᵉ, 8ᵉ, 9ᵉ classes primaires et enfantines.	TOTAL.
…ers.															
	35	25	32	34	26	27	1	3	22	24	29	29	33	64	413
	33	25	29	20	25	22	»	»	17	17	9	10	10	88	330
	39	32	44	32	38	42	3	»	18	22	29	26	17	191	558
	22	25	21	16	17	20	5	»	21	17	13	27	15	54	296
	46	33	28	26	24	22	5	»	21	33	14	18	12	87	474
	28	13	23	38	23	17	»	»	16	10	12	27	37	81	518
	16	7	10	15	10	12	4	»	13	24	21	19	20	67	255
	11	15	10	11	6	12	1	»	11	13	16	30	21	65	236
	37	25	22	16	35	20	5	»	12	33	25	30	25	79	427
	267	200	219	208	204	194	24	3	151	193	168	216	190	776	3.507
…es.															
	30	15	13	26	23	15	»	»	10	13	22	13	25	78	302
	27	25	18	40	35	44	2	»	22	70	33	26	36	192	797
	15	15	19	13	16	25	2	4	14	14	15	22	24	96	310
	13	14	10	12	21	23	1	»	13	32	28	30	38	93	389
	77	56	70	67	62	61	3	11	38	40	46	30	33	312	1.062
	17	3	6	7	8	6	»	»	10	9	8	16	18	58	176
	12	8	10	13	13	17	4	»	11	23	25	11	16	74	253
	37	18	20	15	34	20	7	2	18	20	17	21	10	117	427
	24	14	17	7	11	14	5	»	19	36	19	19	24	91	330
	252	168	183	200	223	225	24	17	155	257	213	188	224	1.111	3.946
…use.															
	16	19	17	19	10	11	1	»	12	12	16	19	19	82	277
	16	11	12	11	15	9	4	»	11	11	6	8	7	41	171
	29	16	25	25	22	21	»	»	15	13	20	13	19	71	304
	11	16	11	14	16	15	2	»	14	29	17	14	21	56	252
	24	20	23	13	21	19	2	»	27	17	22	22	12	62	305
	26	16	11	12	14	12	3	»	12	5	8	11	6	32	189
	31	12	19	21	16	14	4	3	21	18	25	14	16	87	348
	131	84	87	93	76	62	11	7	47	35	36	27	30	185	1.126
	[illegible]	194	205	208	190	163	27	10	159	140	150	128	130	616	2.972

Récapitulation

LYCÉES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales.		MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoires aux écoles.	
					Élèves sortis de l'enseignement classique	Élèves sortis de l'enseignement moderne.	Élèves sortis de l'enseignement classique.	Élèves sortis de l'enseignement moderne.
Aix	862	432	3.094	4 388	27	17	122	96
Alger	566	195	1.398	2.159	6	9	45	35
Besançon	348	169	760	1.277	9	8	37	65
Bordeaux	849	399	1.637	2.885	15	10	107	76
Caen	726	488	2.058	3.272	11	16	89	80
Chambéry	175	35	329	539	»	»	12	14
Clermont	809	213	1.248	2.270	5	7	40	74
Dijon	699	163	1.104	1.966	17	16	76	50
Grenoble	383	82	641	1.106	9	4	60	35
Lille	857	423	1.751	3.031	18	36	61	86
Lyon	706	322	1.721	2.749	34	57	132	78
Montpellier	720	168	1.406	2.294	16	17	65	71
Nancy	343	71	663	1.077	42	22	75	42
Paris	2.494	2.102	8.338	12.934	300	103	1.072	211
Poitiers	1.152	267	2.088	3.507	16	13	171	123
Rennes	1.040	447	2.459	3.946	14	21	245	112
Toulouse	872	219	1.881	2.972	17	24	121	75
Totaux	13.601	6.195	32.576	52.372	556	380	2.530	1.32[illegible]

Enseignement classique. Philosophie.	Rhétorique.	2e	3e	4e	5e	6e	Enseignement moderne. 1re Lettres.	1re Sciences.	2e	3e	4e	5e	6e	7e, 8e, 9e classes primaires et enfantines.	TOTAL.
par Académies.															
128	267	200	193	234	226	226	38	9	196	204	297	270	319	1.319	4.388
55	129	97	122	110	114	118	23	8	85	122	159	139	180	603	2.159
56	56	53	59	56	53	61	9	7	59	80	84	99	79	347	1.277
116	211	155	169	176	159	164	22	36	162	145	175	173	165	649	2.885
126	208	161	142	162	172	174	14	22	118	138	200	190	208	1.041	3.272
19	39	30	27	28	15	24	5	»	30	38	30	42	37	149	539
80	154	130	131	132	122	124	17	3	115	168	127	160	138	543	2.270
58	133	98	103	117	119	123	22	10	90	105	133	153	125	418	1.966
53	68	61	61	56	63	50	16	6	52	75	53	79	61	244	1.106
90	194	174	163	158	145	159	27	15	150	194	197	226	213	725	3.031
85	199	148	167	151	149	123	4	16	119	134	175	180	139	659	2.749
118	202	117	129	116	126	153	22	41	127	123	118	121	89	523	2.294
57	30	63	66	63	60	52	7	»	43	53	52	49	28	223	1.077
459	1.095	838	913	856	873	780	41	94	395	429	544	591	568	2.772	12.934
166	267	200	219	208	204	194	24	3	151	193	168	216	190	776	3.507
114	252	168	183	200	223	225	24	17	155	257	213	188	224	1.111	3.946
131	284	194	205	208	190	163	27	10	159	140	150	128	130	616	2.972
1.911	3.838	2.887	3.052	3.031	3.013	2.913	342	297	2.206	2.598	2.875	3.004	2.893	12.718	52.372

TABLEAU N° 2

COLLÈGES DE GARÇONS

RELEVÉ DES ÉLÈVES PRÉSENTS

au 31 décembre 1898.

TAB

COLI

Relevé des élèves

COLLÈGES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales. — Élèves sortis de l'enseignement Classique.	Moderne.	MATHÉMA élément et cours prép aux éc — Élèves de l'enseign Classique.
							Ac
Ajaccio	110	17	462	589	»	»	2
Antibes	»	»	93	93	»	»	»
Apt	24	6	49	79	»	»	»
Arles	24	3	116	143	»	»	»
Barcelonnette	23	2	79	104	»	»	»
Calvi	»	»	47	47	»	»	»
Carpentras	33	5	81	119	»	»	1
Corte	»	»	182	182	»	»	»
Draguignan	66	9	130	205	»	»	1
Grasse	38	2	109	149	»	»	»
Manosque	9	1	88	98	»	»	»
Menton	19	12	134	165	»	»	»
Orange	17	3	62	82	»	»	1
Pertuis	»	»	56	56	»	»	»
Seyne	1	»	132	133	»	»	»
Sisteron	14	2	66	82	»	»	»
Tarascon	»	1	28	29	»	»	»
Totaux	378	63	1.914	2.355	»	»	5
							Ac
Blida	80	14	137	231	»	»	2
Bône	25	16	176	217	»	»	2
Médéa	14	4	77	95	»	»	»
Mostaganem	21	9	137	167	»	»	»
Philippeville	19	3	246	268	»	»	»
Sétif	10	5	82	97	»	»	»
Tlemcen	9	5	109	123	»	»	»
Totaux	178	56	964	1.198	»	»	4

2

GARÇONS

l *décembre* 1898.

ENSEIGNEMENT													7e, 8e, 9e et classes primaires.	COURS spéciaux. — École industrielle. — École primaire supérieure annexe. — Arts et Métiers. — Postes. — Section professionnelle.	TOTAL.
CLASSIQUE						MODERNE									
Rhétorique.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	1re Lettres.	1re Sciences.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.			
:.															
22	22	20	27	25	35	7	»	49	32	47	38	63	181	»	589
»	»	»	»	»	2	»	»	6	8	10	14	9	44	»	93
2	»	6	8	4	6	»	»	3	5	6	6	7	23	»	79
2	4	5	3	4	8	1	3	5	5	13	11	12	57	»	143
»	3	2	3	3	8	»	»	7	9	7	12	13	36	»	104
»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	6	9	7	20	»	47
10	7	11	6	11	9	»	»	3	7	7	13	7	25	»	119
»	»	»	»	»	»	»	»	6	16	20	23	24	90	»	182
9	10	6	10	9	12	7	»	9	11	18	7	9	45	»	205
6	5	6	1	4	6	»	»	5	10	11	19	18	56	»	149
»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	12	16	18	43	»	98
6	5	5	2	6	2	»	2	15	14	16	16	15	59	»	165
6	4	»	4	4	5	»	»	7	3	9	5	7	26	»	82
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	6	7	6	36	»	56
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	25	31	73	»	133
»	»	»	3	»	2	»	»	2	6	12	14	15	28	»	82
»	»	4	2	1	1	»	»	»	4	1	»	4	12	»	29
63	60	65	69	76	96	15	5	118	140	204	235	265	854	»	2.355
er.															
7	5	7	10	9	14	4	»	13	16	20	16	14	87	»	231
13	8	13	10	10	12	»	»	14	20	15	19	10	58	»	217
»	»	»	»	»	»	»	»	5	5	5	3	11	66	»	95
»	1	1	5	4	4	1	»	6	9	9	23	15	87	»	167
8	3	5	6	7	11	1	»	10	15	19	7	16	144	»	268
»	»	»	3	2	5	»	»	3	4	4	9	10	57	»	97
»	»	2	5	2	4	»	»	3	7	8	5	23	64	»	123
28	17	28	39	34	50	6	»	54	76	80	82	99	563	»	1.198

m

5

COLLÈGES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales. — Élèves sortis de l'enseignement		MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoires aux écoles. — Élèves sortis de l'enseignement.	
					Classique.	Moderne.	Classique.	Moderne.
								Académie
Arbois	13	6	45	64	»	»	»	»
Baume-les-Dames	39	2	55	96	»	»	»	7
Dôle	27	10	98	135	»	»	4	2
Gray	25	2	87	114	»	»	1	6
Lure	25	8	61	94	»	»	»	2
Luxeuil	33	3	74	110	»	»	1	»
Montbéliard	23	13	148	184	»	»	1	1
Poligny	18	1	56	75	»	»	»	»
Pontarlier	20	3	72	95	»	»	»	3
Saint-Claude	18	1	81	100	»	»	»	1
Salins	10	3	49	62	»	»	3	2
Totaux	251	52	826	1.129	»	»	10	24
								Académie
Bergerac	56	10	104	170	»	»	1	4
Blaye	75	16	55	146	»	»	»	8
La Réole	43	4	20	67	»	»	1	3
Libourne	91	24	118	233	»	»	6	6
Marmande	16	6	54	76	»	»	2	»
Sarlat	43	6	41	90	»	»	1	»
Villeneuve-sur-Lot	25	5	70	100	»	»	1	1
Totaux	349	71	462	882	»	»	12	22
								Académie
Argentan	31	13	75	119	»	»	5	1
Avranches	37	1	92	130	»	»	2	3
Bayeux	23	4	66	93	»	»	1	1
Bernay	27	3	66	96	»	»	»	2
Condé-sur-Noireau	12	9	44	65	»	»	»	»
Dieppe	73	11	120	204	»	»	2	15

COLLÈGES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales. — Élèves sortis de l'enseignement Classique.	Moderne.	MATHÉMAT[IQUES] élémenta[ires] et cours prépa[ratoires] aux écol[es] — Élèves so[rtis] de l'enseigne[ment] Classique.
							Aca
Domfront	19	8	96	123	»	»	»
Eu	90	5	90	185	»	»	»
Falaise	27	6	44	77	»	»	»
Flers	30	6	60	96	»	»	»
Honfleur	93	10	89	192	»	»	2
Lisieux	50	7	91	148	»	»	3
Mortain	22	2	20	44	»	»	1
Sablé	6	4	46	56	»	»	»
Sées	8	2	29	39	»	»	»
Sillé-le-Guillaume	15	2	34	51	»	»	»
Verneuil	9	2	29	40	»	»	»
Vire	41	4	96	141	»	»	»
Totaux	613	99	1.187	1.899	»	»	16
							Aca
Bonneville	36	8	37	81	»	»	2
Thonon	47	5	48	100	»	»	»
Totaux	83	13	85	181	»	»	2
							Aca
Ambert	16	»	62	78	»	»	1
Aubusson	32	2	61	95	»	»	1
Brioude	22	8	52	82	»	»	»
Brive	85	10	163	258	»	»	5
Cusset	33	14	52	99	»	»	»
Issoire	42	4	67	113	»	»	»
Mauriac	67	1	34	102	»	»	»
Riom	49	9	61	119	»	»	»
Saint-Flour	17	»	39	56	»	»	»
Thiers	19	5	110	134	»	»	»
Treignac	41	6	166	213	»	»	»
Totaux	423	59	867	1.349	»	»	7

ENSEIGNEMENT													7e, 8e, 9e et classes primaires.	COURS spéciaux. — École industrielle. — École primaire supérieure annexe. — Arts et métiers. — Postes. — Section professionnelle.	TOTAL.
CLASSIQUE						MODERNE									
						1re									
Rhétorique.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	Lettres.	Sciences.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.			
aen (*Suite*).															
3	»	1	1	1	»	1	»	3	4	2	10	10	85	»	123
14	3	5	4	9	5	»	2	9	13	20	17	24	59	»	185
4	5	2	4	6	4	2	»	1	4	8	5	7	22	»	77
5	1	2	4	3	8	»	»	5	4	8	10	9	33	»	96
7	6	10	6	6	10	»	»	13	23	16	14	11	61	»	192
9	3	8	10	8	5	»	»	7	10	7	11	11	48	»	148
2	2	3	1	2	3	»	»	2	2	6	5	4	7	»	44
»	»	»	»	3	1	»	»	1	4	9	2	8	28	»	56
1	»	1	»	1	»	»	»	4	»	1	10	4	16	»	39
»	»	2	2	4	6	»	»	1	4	3	8	3	18	»	51
2	»	3	»	1	4	»	»	4	7	2	»	4	13	»	40
6	3	4	10	4	3	1	1	4	7	12	8	10	63	»	141
88	55	68	78	86	81	5	5	89	124	150	159	155	666	»	1.899
hambéry.															
2	2	2	4	4	1	»	»	7	6	4	20	13	9	»	81
2	1	»	4	6	11	»	»	11	»	15	6	19	21	»	100
4	3	2	8	10	12	»	»	18	6	19	26	32	30	»	181
lermont.															
2	5	3	2	2	3	»	»	6	2	8	9	4	30	»	78
7	2	5	5	4	3	»	»	1	9	11	7	6	32	»	95
»	3	1	6	9	5	»	»	6	7	4	12	12	16	»	82
15	13	12	12	11	17	»	»	14	16	31	26	9	73	»	258
4	»	1	4	»	5	»	2	7	8	9	12	17	30	»	99
5	4	4	3	5	3	»	»	8	6	12	12	24	25	»	113
8	11	5	8	11	14	»	4	7	7	8	7	6	4	»	102
3	3	4	3	6	5	»	»	14	10	12	13	12	29	»	119
3	2	1	7	»	4	»	»	4	5	4	6	3	15	»	56
9	5	11	8	3	6	»	»	9	4	14	13	9	36	»	134
»	»	2	3	3	3	»	»	3	9	8	12	6	164	»	213
56	48	49	61	54	68	»	6	79	83	121	129	108	454	»	1.349

COLLÈGES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales. — Élèves sortis de l'enseignement		MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoires aux écoles. — Élèves sortis de l'enseignement	
					Classique.	Moderne.	Classique.	Moderne.
								Académie
Arnay-le-Duc	8	2	49	59	»	»	»	»
Auxerre	100	12	176	288	»	»	7	7
Auxonne	13	6	71	90	»	»	2	3
Avallon	31	3	54	88	»	»	»	»
Bar-sur-Aube	65	6	54	125	»	»	3	»
Beaune	28	11	105	144	»	»	5	6
Châtillon	27	7	76	110	»	»	»	2
Clamecy	40	4	70	114	»	»	»	3
Cosne	18	2	60	80	»	»	»	»
Joigny	27	8	53	88	»	»	»	1
Langres	71	3	65	139	»	»	»	5
Saulieu	19	3	40	62	»	»	»	3
Semur	22	3	48	73	»	»	1	3
Tonnerre	30	3	49	82	»	»	»	2
Wassy	32	5	34	71	»	»	»	3
Totaux	531	78	1.004	1.613	»	»	18	38
								Académie
Bourgoin	43	7	85	135	»	»	1	2
Briançon	15	4	88	107	»	»	»	2
Embrun	6	4	83	93	»	»	»	»
La Mure	20	12	36	68	»	»	»	»
Montélimar	41	4	74	119	»	»	4	»
Nyons	19	2	30	51	»	»	1	1
Privas	36	11	59	106	»	»	3	2
Romans	27	8	110	145	»	»	1	1
Saint-Marcellin	7	2	44	53	»	»	»	»
Valence	38	18	154	210	»	»	»	4
Vienne	50	8	110	168	»	»	»	3
Totaux	302	80	873	1.255	»	»	10	15

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE Rhétorique	CLASSIQUE 2e.	CLASSIQUE 3e.	CLASSIQUE 4e.	CLASSIQUE 5e.	CLASSIQUE 6e.	MODERNE 1re Lettres	MODERNE 1re Sciences	MODERNE 2e.	MODERNE 3e.	MODERNE 4e.	MODERNE 5e.	MODERNE 6e.	7e, 8e 9e et classes primaires.	COURS spéciaux. — École industrielle. — École primaire supérieure annexe. — Arts et Métiers. — Postes. — Section professionnelle.	TOTAL.
ijon.															
1	1	»	1	2	»	1	»	1	7	7	11	4	22	»	59
17	16	8	23	16	15	3	2	10	19	29	33	8	62	»	288
5	2	8	4	3	7	»	»	3	7	9	9	11	22	»	90
1	5	5	3	3	1	»	1	3	9	12	17	»	27	»	88
8	6	8	4	6	9	»	»	»	4	14	12	14	35	»	125
13	7	17	12	5	12	»	»	6	7	6	4	7	31	»	144
6	2	2	4	2	6	2	»	4	7	10	13	12	36	»	110
3	3	7	5	11	10	1	»	12	10	10	8	6	20	»	114
»	»	3	2	3	3	»	»	»	4	6	9	9	41	»	80
3	5	3	6	6	2	»	»	3	8	11	12	»	26	»	88
15	5	9	8	15	8	2	»	7	12	14	8	7	22	»	139
»	»	»	2	»	2	»	»	4	3	7	10	12	19	»	62
5	7	7	3	4	4	»	»	1	3	6	10	2	16	»	73
8	»	6	1	8	7	»	»	11	6	3	8	7	12	»	82
1	1	3	»	4	4	»	»	3	3	6	8	19	16	»	71
86	60	81	78	88	90	9	3	68	109	150	172	118	407	»	1.613
renoble.															
8	4	2	5	4	11	1	»	4	11	13	14	13	38	»	135
2	»	3	8	5	2	»	»	7	13	18	22	7	18	»	107
1	2	5	4	4	2	»	»	2	8	15	14	5	31	»	93
»	»	»	»	»	»	»	5	2	13	16	13	12	7	»	68
10	4	6	13	14	10	»	1	4	8	4	12	4	23	»	119
2	1	4	1	4	2	»	»	»	1	6	6	7	15	»	51
2	7	5	5	4	13	2	»	4	5	14	8	13	19	»	106
7	4	4	6	7	11	»	»	6	6	10	16	9	55	»	145
»	»	»	2	6	2	»	»	»	4	5	4	6	24	»	53
19	11	10	12	12	15	»	»	15	15	19	17	18	37	»	210
6	8	3	8	5	11	1	»	7	18	13	20	21	40	»	168
57	41	42	64	65	79	4	6	51	102	133	146	115	307	»	1.255

COLLÈGES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales. — Élèves sortis de l'enseignement		MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoires aux écoles. — Élèves sortis de l'enseignement	
					Classique.	Moderne.	Classique.	Moderne.
Académie								
Abbeville	74	9	100	183	»	»	2	5
Armentières	95	48	122	265	»	»	2	1
Arras	73	25	173	271	»	»	4	5
Avesnes	55	13	44	112	»	»	1	2
Béthune	78	18	108	204	»	»	5	»
Boulogne	43	10	191	244	»	»	3	3
Calais	25	8	199	232	»	»	1	4
Cambrai	95	18	180	293	»	»	1	7
Cassel	25	»	50	75	»	»	»	»
Le Cateau	10	7	77	94	»	»	»	»
Château-Thierry	51	6	69	126	»	»	1	2
Condé	11	10	62	83	»	»	»	»
Dunkerque	43	22	323	388	»	»	4	2
La Fère	42	10	57	109	»	»	»	3
Maubeuge	35	35	73	143	»	»	1	»
Péronne	60	6	60	126	»	»	1	7
Le Quesnoy	60	19	59	138	»	»	»	»
Saint-Amand	14	4	81	99	»	»	»	2
Saint-Pol	116	5	51	172	»	»	»	»
Sedan	56	16	176	248	»	»	3	»
Soissons	39	12	106	157	»	»	2	6
Totaux	1.100	301	2.361	3.762	»	»	31	49
Académie								
Autun	46	12	144	202	»	»	2	5
Chalon-sur-Saône	61	19	193	273	»	»	3	3
Charolles	48	2	51	101	»	»	»	1
Louhans	29	10	63	102	»	»	»	4
Nantua	113	7	52	172	»	»	3	7
Pont-de-Vaux	20	2	32	54	»	»	»	»
Tournus	23	1	57	81	»	»	»	»
Villefranche	82	18	85	185	»	»	1	4
Totaux	422	71	677	1.170	»	»	9	24

(1) Cours spéciaux.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE Rhétorique.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	ENSEIGNEMENT MODERNE 1re Lettres.	1re Sciences.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	7e, 8e, 9e et classes primaires.	COURS spéciaux. — École industrielle. — École primaire supérieure annexe. — Arts et Métiers. — Postes. — Section professionnelle.	TOTAL.
e.															
12	5	5	7	4	3	»	»	5	6	13	22	16	58	16 (1)	183
16	12	8	13	11	12	5	»	17	10	16	12	36	86	»	265
17	10	12	15	16	18	1	»	15	14	15	20	25	75	»	271
6	5	4	4	9	7	3	»	3	13	20	11	10	10	»	112
18	11	9	4	8	9	2	3	15	10	13	15	16	64	»	204
12	12	6	9	13	13	2	»	15	9	11	21	22	90	»	244
1[illegible]	8	8	9	13	9	»	»	6	13	12	22	23	92	»	232
11	12	14	15	7	26	1	»	14	19	30	29	22	79	»	293
»	»	3	3	7	5	»	»	»	8	7	11	14	17	»	75
»	»	2	1	2	3	»	»	»	8	4	11	8	55	»	94
4	6	4	6	3	5	»	»	2	6	16	14	14	41	»	126
3	»	»	»	2	4	»	»	4	4	7	12	6	23	18 (1)	83
14	5	12	14	15	22	9	»	12	13	28	19	34	174	»	388
4	3	6	5	5	2	3	»	10	10	8	8	14	28	»	109
5	3	5	7	5	4	»	»	3	6	22	24	14	2[illegible]	20 (1)	143
4	4	2	4	3	6	1	»	10	3	16	14	15	36	»	126
2	2	10	9	9	2	»	1	5	5	6	12	25	48	»	138
2	1	3	2	4	3	1	»	4	3	4	5	6	58	»	99
9	5	7	5	6	7	»	2	12	11	25	17	18	47	»	172
17	10	15	9	13	10	3	2	10	11	32	23	11	73	»	248
9	9	9	7	8	5	»	»	4	10	15	20	10	41	»	157
175	123	144	148	163	175	31	8	166	192	320	342	359	1.218	54	3.762
l.															
8	6	9	12	7	11	»	»	8	13	8	23	14	74	»	202
18	21	21	17	20	14	3	»	11	20	16	12	7	76	»	273
»	»	»	»	»	»	»	»	6	10	17	15	17	35	»	101
11	7	6	12	6	4	»	»	11	7	9	8	3	11	»	102
5	12	12	8	7	8	3	»	9	13	21	27	16	18	»	172
»	»	»	»	»	»	2	4	6	3	7	14	10	8	»	54
»	»	»	1	»	»	»	»	8	6	14	18	8	26	»	81
5	5	»	7	6	6	»	»	6	9	16	34	15	68	»	185
47	51	48	57	46	43	8	4	65	81	108	151	90	316	»	1.170

COLLÈGES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales. — Élèves sortis de l'enseignement Classique.	Moderne.	MATHÉMATIQ élémentair et cours prépar aux écoles. — Élèves sort de l'enseignem Classique.	Mo
Aca								
Agde	8	2	86	96	»	»	»	
Bédarieux	32	5	48	85	»	»	»	
Béziers	107	16	227	350	»	»	3	
Castelnaudary	26	2	59	87	»	»	1	
Cette	56	13	264	333	»	»	2	
Clermont-l'Hérault	27	1	74	102	»	»	»	
Lodève	18	2	63	83	»	»	1	
Lunel	9	3	46	58	»	»	»	
Mende	52	2	70	124	»	»	4	
Narbonne	108	12	168	288	»	»	»	
Perpignan	261	29	289	579	»	»	6	
Pézenas	39	7	66	112	»	»	»	
Uzès	21	6	30	57	»	»	»	
Totaux	764	100	1.490	2.354	»	»	17	
Aca								
Bruyères	9	6	40	55	»	»	»	
Commercy	23	5	76	104	»	»	»	
Étain	20	2	24	46	»	»	»	
Épinal	102	16	186	304	»	»	6	
Longwy	50	12	41	103	»	»	2	
Lunéville	66	12	168	246	»	»	5	
Mirecourt	17	16	65	98	»	»	2	
Neufchâteau	60	4	70	134	»	»	2	
Pont-à-Mousson	45	18	91	154	»	»	3	
Remiremont	73	3	106	182	»	»	4	
Saint-Dié	77	12	166	255	»	»	3	
Saint-Mihiel	18	5	57	80	»	»	2	
Toul	27	6	147	180	»	»	4	
Verdun	104	7	156	267	»	»	2	
Totaux	691	124	1.393	2.208	»	»	35	

(1) École industrielle.

ENSEIGNEMENT														7e, 8e, 9e et classes primaires.	COURS spéciaux. — École industrielle. — École primaire supérieure annexe. — Arts et Métiers. — Postes. — Section professionnelle.	TOTAL. .
CLASSIQUE							MODERNE									
Philosophie.	Rhétorique.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	1re Lettres.	1re Sciences.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.			
le Montpellier.																
»	1	3	»	»	4	4	»	1	3	6	8	6	5	55	»	96
2	3	1	2	3	4	6	»	»	2	8	10	15	10	16	»	85
3	14	18	22	16	18	24	2	»	11	25	20	22	18	131	»	350
2	3	2	9	5	9	7	1	»	2	8	4	12	6	15	»	87
10	13	15	22	17	20	21	3	»	19	25	25	30	30	72	»	338
5	3	»	3	7	5	5	»	»	3	9	14	13	9	25	»	102
6	9	1	3	2	4	6	1	»	4	10	9	10	6	11	»	83
»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	8	10	10	17	11	»	58
6	18	7	8	10	8	6	»	»	5	3	24	6	2	16	»	124
4	10	12	20	17	11	22	2	»	10	19	20	24	26	84	»	288
17	27	36	26	29	27	38	3	5	26	39	65	61	57	110	»	579
»	5	3	4	5	4	4	»	»	4	11	8	16	13	35	»	112
5	5	3	3	4	5	4	1	»	2	4	4	4	4	9	»	57
60	111	101	122	115	119	149	13	6	91	175	221	229	203	590	»	2.354

le Nancy.																
»	»	1	»	»	»	1	»	4	3	1	4	16	11	14	»	55
2	9	5	5	4	8	6	»	»	2	6	15	21	13	7	»	104
»	»	»	»	»	»	2	»	»	2	9	10	7	8	4	»	46
10	13	3	12	15	6	9	2	»	12	7	16	26	14	40	103 (1)	304
»	4	2	4	4	3	4	»	»	13	12	15	20	7	9	»	103
9	12	8	6	10	4	6	2	»	16	30	16	28	14	78	»	246
4	»	4	2	9	6	4	»	»	5	3	7	11	11	29	»	98
8	8	6	9	10	11	10	»	»	9	8	13	10	9	19	»	134
5	5	7	4	6	7	3	»	»	8	10	16	22	20	36	»	154
5	6	4	5	7	5	»	3	»	17	18	26	27	12	35	»	182
5	7	12	11	13	7	10	1	»	10	29	17	33	48	47	»	255
3	7	4	1	2	2	10	»	»	6	2	4	4	2	30	»	80
5	3	8	8	10	7	8	1	»	2	12	22	37	11	42	»	180
13	23	14	21	15	17	14	5	»	21	13	12	13	17	60	»	267
69	97	78	88	105	83	87	14	4	126	160	193	275	197	450	103	2.208

COLLÈGES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales. — Élèves sortis de l'enseignement		MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoires aux écoles. — Élèves sortis de l'enseignement	
					Classique.	Moderne.	Classique.	Moderne.
								Académie
Blois	33	16	122	171	»	»	1	2
Châteaudun	27	4	59	90	»	»	»	1
Châlons-sur-Marne	2[illegible]4	8	156	388	»	»	3	2
Clermont	42	5	34	81	»	»	»	»
Compiègne	165	37	136	338	»	»	3	2
Coulommiers	50	8	67	125	»	»	»	»
Dreux	54	3	58	115	»	»	1	2
Épernay	47	13	110	170	»	»	»	2
Étampes	42	12	55	109	»	»	2	1
Fontainebleau	76	5	103	184	»	»	6	5
Montargis	23	11	95	129	»	»	»	1
Meaux	151	16	129	296	»	»	4	2
Melun	101	27	76	204	»	»	1	5
Nogent-le-Rotrou	26	1	56	83	»	»	1	2
Provins	57	4	66	127	»	»	1	1
Pontoise	50	37	78	165	»	»	»	3
Romorantin	19	3	68	90	»	»	»	»
Paris — Chaptal	109	285	808	1.202	»	25	»	92
Paris — Rollin	123	240	867	1.230	30	33	35	12
Sancerre	19	3	35	57	»	»	»	»
Sézanne	14	3	44	61	»	»	»	1
Saint-Germain-en-Laye	147	32	91	270	»	»	»	»
Saint-Amand	29	6	74	109	»	»	»	5
Sainte-Menehould	30	2	63	95	»	»	»	»
Vitry	34	4	93	131	»	»	1	»
Totaux	1.692	785	3.543	6.020	30	58	59	141

(1) École primaire supérieure annexe.

ENSEIGNEMENT													7e, 8e, 9e et classes primaires.	COURS spéciaux. — École industrielle. — Ecole primaire supérieure annexe. — Arts et Métiers. — Postes. — Section professionnelle.	TOTAL.
CLASSIQUE						MODERNE									
Rhétorique.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	1re Lettres.	1re Sciences.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.			
aris.															
7	9	9	6	7	10	»	2	5	8	8	15	23	56	»	171
4	»	8	4	»	4	1	»	6	5	4	6	8	36	»	90
12	12	10	14	11	10	3	»	3	6	9	11	18	45	212 (1)	388
»	»	»	2	1	2	»	»	4	5	7	17	19	24	»	81
16	9	11	18	12	21	3	1	12	30	37	38	36	85	»	338
7	6	4	2	4	8	2	»	9	7	16	12	9	37	»	125
9	3	5	2	3	3	»	»	6	7	15	12	12	34	»	115
5	8	9	8	9	9	»	»	8	8	12	26	14	44	»	170
5	»	5	10	4	4	»	»	4	11	9	6	9	31	»	109
15	8	12	10	17	15	»	1	6	13	10	15	1	41	»	184
5	3	3	4	7	13	1	»	5	11	10	9	5	51	»	129
9	9	12	20	17	21	1	»	17	16	27	27	26	83	»	296
8	8	8	13	7	6	1	»	18	12	25	15	18	52	»	204
3	1	2	4	4	2	1	»	6	5	5	7	6	32	»	83
7	9	5	4	1	5	2	»	6	7	12	10	19	37	»	127
8	4	5	7	3	11	1	»	12	13	15	23	19	40	»	165
»	»	»	6	2	2	»	»	3	5	3	7	14	48	»	90
»	»	»	»	»	»	15	59	104	146	237	289	235	»	»	1.202
59	49	66	53	41	52	7	16	38	64	91	108	83	362	»	1.230
»	»	»	2	1	2	»	3	5	12	7	5	7	13	»	57
3	1	»	5	2	2	»	»	»	»	9	5	7	25	»	61
4	7	13	7	14	19	»	»	5	13	27	36	38	86	»	270
»	3	3	2	6	5	»	»	8	8	6	15	11	37	»	109
4	1	2	8	4	5	»	»	»	4	5	10	13	33	»	95
5	2	8	3	5	2	»	»	3	5	9	16	6	62	»	131
195	152	200	214	182	233	38	82	293	421	615	740	656	1.394	212	6.020

COLLÈGES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales. — Élèves sortis de l'enseignement		MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoires aux écoles. — Élèves sortis de l'enseignement	
					Classique.	Moderne.	Classique.	Moderne.
Académie								
Barbezieux	36	3	59	98	»	»	2	»
Châtellerault	50	19	128	197	»	»	2	1
Chinon	12	3	37	52	»	»	»	»
Civray	35	2	29	66	»	»	»	2
Cognac	47	10	146	203	»	»	1	5
Confolens	18	2	38	58	»	»	»	»
Eymoutiers	21	1	34	56	»	»	1	»
Fontenay-le-Comte	37	8	88	133	»	»	1	7
Issoudun	26	3	90	119	»	»	»	2
La Châtre	38	9	52	99	»	»	»	2
La Rochefoucauld	22	1	59	82	»	»	3	2
Le Blanc	32	11	80	123	»	»	»	»
Loudun	29	7	60	96	»	»	»	»
Luçon	49	5	52	106	»	»	»	3
Melle	12	»	24	36	»	»	»	1
Parthenay	18	2	52	72	»	»	1	»
Saintes	67	11	126	204	»	»	1	4
Saint-Jean-d'Angély	39	4	66	109	»	»	1	3
Saint-Maixent	20	7	54	81	»	»	»	»
Saint-Yrieix	18	»	44	62	»	»	»	»
Totaux	626	108	1.318	2.052	»	»	13	32
Académie								
Beaufort	24	2	21	47	»	»	»	1
Château-Gontier	27	2	40	69	»	»	»	»
Cholet	13	»	94	107	»	»	1	1
Dinan	89	14	79	182	»	»	1	7
Fougères	26	5	122	153	»	»	»	2
Josselin	30	3	37	70	»	»	»	1
Lannion	58	2	82	142	»	»	»	»
Lesneven	244	78	40	362	»	»	»	»

Classique : Rhétorique.	Classique : 2e.	Classique : 3e.	Classique : 4e.	Classique : 5e.	Classique : 6e.	Moderne : 1re Lettres.	Moderne : 1re Sciences.	Moderne : 2e.	Moderne : 3e.	Moderne : 4e.	Moderne : 5e.	Moderne : 6e.	7e, 8e, 9e et classes primaires.	COURS spéciaux. — École industrielle. — École primaire supérieure annexe. — Arts et Métiers. — Postes. — Section professionnelle.	TOTAL.
oitiers.															
7	6	4	4	7	5	»	»	8	8	6	9	9	20	»	98
11	16	6	9	8	8	2	»	11	4	11	14	16	75	»	197
6	»	4	3	4	2	»	»	3	1	4	6	5	13	»	52
3	5	5	3	2	3	»	»	3	5	7	10	2	14	»	66
10	6	11	9	8	9	»	»	11	16	15	11	14	73	»	203
4	2	5	2	3	4	»	»	1	2	4	5	6	20	»	58
1	1	3	3	3	3	»	»	7	5	5	7	5	12	»	56
5	13	10	4	2	8	»	»	10	7	7	10	11	30	»	133
9	6	8	4	10	8	»	»	7	5	6	8	12	30	»	119
»	1	2	4	2	7	»	»	3	4	16	20	11	27	»	99
6	7	3	2	10	7	»	»	2	6	2	3	5	23	»	82
5	4	3	2	8	9	»	»	6	4	8	21	13	39	»	123
6	4	2	5	4	1	»	»	5	4	8	11	7	39	»	96
2	4	5	2	4	3	2	»	3	5	10	13	15	30	»	106
»	»	2	2	2	2	»	»	7	5	5	1	2	7	»	36
5	4	4	6	»	2	»	»	3	3	8	6	4	25	»	72
13	11	10	16	12	7	1	»	16	15	16	20	13	42	»	204
9	2	5	7	9	5	»	»	7	14	8	7	6	18	»	109
»	3	2	»	3	»	2	»	6	17	4	17	7	20	»	81
3	»	»	3	2	2	»	3	6	5	7	8	8	15	»	62
105	95	94	90	103	95	7	3	125	135	157	207	171	572	»	2,052
ennes.															
1	2	5	»	4	1	»	»	3	2	8	9	2	9	»	47
3	2	3	2	1	9	1	»	2	5	8	9	6	18	»	69
8	2	5	7	6	4	»	»	5	2	7	9	6	39	»	107
11	8	7	8	5	8	»	»	10	6	23	30	27	25	»	182
3	4	4	8	12	9	2	»	5	8	9	7	2	76	»	153
6	2	4	3	3	12	»	»	2	5	5	7	3	17	»	70
4	4	9	5	4	6	»	»	4	10	13	23	25	35	»	142
28	40	43	64	56	58	»	»	»	»	»	»	»	58	»	862

COLLÈGES.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales. — Élèves sortis de l'enseignement Classique.	MATHÉMATIQUES spéciales. — Élèves sortis de l'enseignement Moderne.	MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoires aux écoles. — Élèves sortis de l'enseignement Classique.	MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoires aux écoles. — Élèves sortis de l'enseignement Moderne.
Académie								
Morlaix	126	33	161	320	»	»	5	42 (1)
Saint-Nazaire	44	12	178	234	»	»	1	5
Saint-Pol-de-Léon	220	40	60	320	»	»	»	»
Saint-Servan	140	8	92	240	»	»	2	1
Saumur	97	9	84	190	»	»	»	1
Vannes	53	12	154	219	»	»	2	6
Totaux	1.191	220	1.244	2.655	»	»	12	67
Académie								
Bagnères-de-Bigorre	33	5	59	97	»	»	3	2
Castelsarrasin	62	3	60	125	»	»	3	2
Ca‹tres	69	13	146	228	»	»	1	3
Condom	16	1	54	71	»	»	1	1
Figeac	37	9	79	125	»	»	»	»
Gaillac	47	11	46	104	»	»	»	1
Lectoure	25	»	44	69	»	»	»	2
Millau	20	1	110	131	»	»	1	2
Moi-sac	21	5	61	87	»	»	3	»
Pamiers	49	3	103	155	»	»	3	7
Revel	23	2	36	61	»	»	»	2
Saint-Gaudens	147	3	100	250	»	»	4	3
Saint-Girons	30	4	74	108	»	»	2	4
Vic-Bigorre	65	4	59	128	»	»	2	4
Villefranche	28	6	94	128	»	»	»	»
Totaux	672	70	1.125	1.867	»	»	23	33

(1) Dans ce nombre sont compris les élèves que préparent l'école d'Angers et l'école des élèves mécaniciens de la marine.
(2) Arts et métiers, postes, etc.
(3) Section professionnelle.

ENSEIGNEMENT													7e, 8e, 9e et classes primaires.	COURS spéciaux. — École industrielle. — École primaire supérieure annexe. — Arts et Métiers. — Postes. — Section professionnelle.	TOTAL.
CLASSIQUE						MODERNE									
Rhétorique.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	1re Lettres.	1re Sciences.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.			

ennes (*Suite.*)

Rhétorique.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	1re Lettres.	1re Sciences.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	7e, 8e, 9e et classes primaires.	Cours spéciaux.	TOTAL.
16	11	14	19	8	18	2	»	10	13	25	30	38	59	»	320
12	4	4	9	4	8	1	»	9	19	17	26	34	78	»	234
44	32	51	53	51	45	»	»	»	»	»	»	»	31	»	320
19	8	6	5	8	13	4	4	23	18	20	19	24	63	»	240
5	4	1	5	5	8	1	»	43	12	37	18	6	44	»	190
12	5	8	8	8	13	3	»	16	12	23	25	16	53	»	219
172	128	164	196	175	212	14	4	132	112	195	212	189	605	»	2.655

ulouse.

Rhétorique.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	1re Lettres.	1re Sciences.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	7e, 8e, 9e et classes primaires.	Cours spéciaux.	TOTAL.
9	4	3	5	5	4	»	»	3	12	11	8	»	24	»	97
10	3	5	6	8	4	2	»	7	4	16	15	12	26	»	125
17	12	15	16	24	15	1	»	14	14	8	13	16	52	»	228
10	7	3	6	4	4	»	»	5	2	5	6	5	11	»	71
12	7	7	11	5	5	2	»	2	4	6	19	10	22	11 (2)	125
7	4	2	10	5	3	»	»	5	7	6	12	14	24	»	104
4	4	6	4	2	3	»	»	6	6	6	5	7	10	»	69
6	7	5	8	5	7	»	»	8	12	10	11	5	35	»	131
4	7	6	2	6	8	2	»	1	5	7	12	8	16	»	87
16	12	6	8	13	14	»	»	5	8	10	10	6	31	»	155
8	4	4	2	5	1	»	»	3	5	5	6	6	8	»	61
20	9	16	9	10	13	1	»	15	14	20	12	14	33	51 (3)	250
9	5	6	6	9	6	»	»	1	3	8	7	7	32	»	108
7	2	3	3	4	6	1	»	8	10	14	19	17	24	»	128
9	9	5	6	8	7	»	»	3	15	7	9	13	33	»	128
148	96	92	102	113	100	9	»	86	121	139	164	140	381	62	1.867

Récapitulation

COLLÈGES	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.	MATHÉMATIQUES spéciales. — Élèves sortis de l'enseignement Classique.	Moderne.	MATHÉMATIQUES élémentaires et cours préparatoires aux écoles. — Élèves sortis de l'enseignement Classique.	Moderne.
Aix	378	63	1.914	2.355	»	»	5	50
Alger	178	56	964	1.198	»	»	4	18
Besançon	251	52	826	1.129	»	»	10	24
Bordeaux	349	71	462	882	»	»	12	22
Caen	613	99	1.187	1.899	»	»	16	33
Chambéry	83	13	85	181	»	»	2	7
Clermont	423	59	867	1.349	»	»	7	13
Dijon	531	78	1.004	1.613	»	»	18	38
Grenoble	302	80	873	1.255	»	»	10	15
Lille	1.100	301	2.361	3.762	»	»	31	49
Lyon	422	71	677	1.170	»	»	9	24
Montpellier	764	100	1.490	2.354	»	»	17	32
Nancy	691	124	1.393	2.208	»	»	35	44
Paris	1.692	785	3.543	6.020	30	58	59	141
Poitiers	626	108	1.318	2.052	»	»	13	32
Rennes	1.191	220	1.244	2.655	»	»	12	67
Toulouse	672	70	1.125	1.867	»	»	23	33
Totaux pour 1898	10.226	2.350	21.333	33.949	30	58	283	642

ENSEIGNEMENT													7e, 8e, 9e et classes primaires.	COURS spéciaux. — École industrielle. — École primaire supérieure annexe. — Arts et Métiers. — Postes. — Section professionnelle.	TOTAL.
CLASSIQUE						MODERNE									
Rhétorique.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	1re Lettres.	1re Sciences.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.			
Académies.															
63	60	65	69	76	96	15	5	118	140	204	235	265	854	»	2.355
28	17	28	39	34	50	6	»	54	76	80	82	99	563	»	1.198
48	47	42	46	65	43	11	»	70	98	112	104	92	288	»	1.129
47	36	54	43	45	47	6	3	74	78	75	86	60	169	»	882
88	55	68	78	86	81	5	5	89	124	150	159	155	666	»	1.899
4	3	2	8	10	12	»	»	18	6	19	26	32	30	»	181
56	48	49	61	54	68	»	6	79	83	121	129	108	454	»	1.349
86	60	81	78	88	90	9	3	68	109	150	172	118	407	»	1.613
57	41	42	64	65	79	4	6	51	102	133	146	115	307	»	1.255
175	123	144	148	163	175	31	8	166	192	320	342	359	1.218	54	3.762
47	51	48	57	46	43	8	4	65	81	108	151	90	316	»	1.170
111	101	122	115	119	149	13	6	91	175	221	229	203	590	»	2.354
97	78	88	105	83	87	14	4	126	160	193	275	197	450	103	2.208
195	152	200	214	182	233	38	82	293	421	615	740	656	1.394	212	6.020
105	95	94	90	103	95	7	3	125	135	157	207	171	572	»	2.052
172	128	164	196	175	212	14	4	132	112	195	212	189	605	»	2.655
148	96	92	102	113	100	9	»	86	121	139	164	140	381	62	1.867
1.527	1.191	1.383	1.513	1.507	1.660	190	139	1.705	2.213	2.992	3.459	3.049	9.264	431	33.949

TABLEAU N° 3

RELEVÉ GÉNÉRAL

de la population scolaire des lycées et des collèges au 31 décembre 1898.

	NOMBRE des établissements.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.
Aix	24	1.240	495	5.008	6.743
Alger	10	744	251	2.362	3.357
Besançon	15	599	221	1.586	2.406 (1)
Bordeaux	13	1.198	470	2.099	3.767
Caen	26	1.339	587	3.245	5.171
Chambéry	4	258	48	414	720
Clermont	18	1.232	272	2.115	3.619
Dijon	20	1.230	241	2.108	3.579
Grenoble	14	685	162	1.514	2.361
Lille	30	1.957	724	4.112	6.793
Lyon	13	1.128	393	2.398	3.919
Montpellier	17	1.484	268	2.896	4.648
Nancy	16	1.034	195	2.056	3.285
Paris	44	4.186	2.887	11.881	18.954 (2)
Poitiers	29	1.778	375	3.406	5.559
Rennes	23	2.331	667	3.703	6.601
Toulouse	23	1.544	289	3.006	4.839
Totaux	339	23.867	8.545	53.909	86.321

(1) Non compris 25 élèves horlogers au lycée de Besançon.
(2) Y compris les élèves de la section secondaire du collège Chaptal.

TABLEAU N° 4

ÉTABLISSEMENTS LIBRES LAIQUES

RELEVÉ DES ÉLÈVES PRÉSENTS

au 31 décembre 1898.

TABLEA

Relevé des élèves présents, au 31 décembre 1898, da

DÉPARTEMENTS 1	LOCALITÉS 2	DÉNOMINATION de l'établissement. 3	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire. 4	COURS PRÉPARATOIRES — Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique. 5	Soit aux É commercia industriell (arts et mé et autre et agricol de l'État ou l 6
					Acadén
Bouches-du-Rhône..	Aix....................	Institution Fabre.	1878.	5	9
	Beaurecueil............	Institution Notre-Dame.	1892.	»	»
	Marseille...............	Institution Bossuet.	1896.	»	»
		Institution Ampère.	1897.	5	»
		Institution Rollin.	1895.	»	»
		Institution St-Antoine-de-Padoue	1897.	»	»
		Institution Saint-Louis.	1889.	5	1
		Institution Saint-Paul.	1866.	»	»
		Institution Saint-Joseph.	1870.	»	»
		Institution Fleury.	1886.	3	1
		Institution Gas.	1870.	»	»
		Institution Chevreul.	1892.	7	»
		Institution Millous.	1868.	2	1
		Institution Berthollet.	1897.	»	»
		Institution Lavoisier.	1894.	»	»
		Institution Saint-Pierre.	1894.	»	»
Basses-Alpes........	Forcalquier............	Institution Saint-Louis.	1852.	»	»
Var................	La Crau...............	Institution Saint-Joseph.	1892.	»	»
				27	12
					Acadéı
Alger..............	Mustapha..............	Institution Patry.	1889.	»	»
		Institution Decourteix.	1895.	»	2
	Saint-Eugène..........	Institution Landrodie.	1888.	»	»
				»	2
					Acadéı
Doubs..............	Glay..................	Institut protestant.	1893.	»	»
Jura...............	Azans.................	École de la Valcombe.	1889.	»	»
				»	»

4

… établissements libres laïques d'instruction secondaire.

…GNEMENT …ssique …co-latin) de la …e à la …osophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT: Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
…ix.									
»	»	11	10	»	20	5	10	35	
»	»	95	»	»	95	»	»	95	
»	»	22	»	»	2	»	20	22	
2	3	6	»	»	1	»	15	16	
5	9	19	»	»	4	5	24	33	
»	»	12	»	»	»	»	12	12	
6	6	60	20	»	40	34	24	98	
1	2	1	»	»	1	1	2	4	
»	»	14	»	»	1	1	12	14	
5	9	20	»	»	»	9	29	38	
30	»	37	»	»	»	35	32	67	
3	6	5	»	»	7	2	12	21	
12	3	»	»	»	3	5	10	18	
1	4	1	»	»	»	»	6	6	
4	7	19	»	»	6	2	22	30	
20	»	173	25	»	153	15	50	218	
4	12	»	»	»	7	1	8	16	
25	»	»	»	»	25	»	»	25	
118	61	495	55	»	365	115	288	768	
…ger.									
12	9	»	»	»	»	»	21	21	
5	11	»	»	»	2	2	14	18	
»	8	15	»	»	»	»	23	23	
17	28	15	»	»	2	2	58	62	
Besançon.									
10	»	»	12	»	20	»	2	22	
8	7	»	»	»	15	»	»	15	
18	7	»	12	»	35	»	2	37	

Relevé des élèves des établissements libre

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Éco commerciale industrielles (arts et méti et autres) et agricoles de l'État ou lib
1	2	3	4	5	6
					Académ
Gironde	Bordeaux	Institution rue Saint-Sernin.	1896.	»	»
		Institution Courdurié.	1874.	»	»
		Institution protestante.	1880.	6	»
		Institution Saint-Pierre.	1842.	»	»
		Institution commerciale.	1857.	»	36
		Institution Lacoste.	1872.	»	»
		Institution Lafontaine.	1881.	12	»
		Institution préparatoire.	1882.	3	»
		Institution Pont de Bayonne.	1876.	»	»
		Institution Duplessis-Mornay.	1893.	»	»
		Institution Condorcet.	1892.	»	»
		Institution d'Aviau.	1859.	»	»
	Mérignac	Institution Notre-Dame.	1897.	»	»
	Langon	Institution Ausone.	1896.	»	»
	Eynesse	Institution protestante.	1881.	»	»
	Sainte-Foy	Institution protestante.	1883.	»	1
Dordogne	Nontron	Institution Dubut.	1889.	»	»
Basses-Pyrénées	Pau	St-Georges *School*.	1892.	»	»
		Institution Saint-Léon.	1895.	»	»
	Bayonne	Institution Minville.	1876.	»	»
				21	37
					Académ
Seine-Inférieure	Rouen	Institution Marc Guernet.	1840.	»	»
		Institution Rivage.	1893.	»	»
	Le Havre	Institution Coty.	1849.	»	»
	Fécamp	Institution Varoquet.	1874.	»	»
Eure	Vernon	Institution Dubois.	1846.	»	1
				»	1
					Académ
Savoie	Albertville	Institution Fontaine.	1885.	»	»

…ues, au 31 décembre 1898. — TABLEAU N° 4.

…GNEMENT …ssique …o-latin) …e la …à la …sophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Bordeaux.									
32	»	»	»	»	12	15	5	32	
14	»	»	»	»	9	»	5	14	
2	1	»	»	»	7	»	2	9	
80	23	62	»	»	»	50	115	165	
»	»	40	30	5	56	12	43	111	
8	1	27	»	»	4	2	30	36	
10	14	39	»	»	15	12	48	75	
»	»	»	»	»	3	»	»	3	
»	35	18	»	»	»	6	47	53	
17	2	6	»	»	12	6	7	25	
14	12	19	»	»	3	10	32	45	
18	25	19	»	3	18	16	31	65	
16	»	»	»	»	16	»	»	16	
4	20	»	»	»	8	2	14	24	
4	4	3	»	»	6	1	4	11	
12	11	1	»	»	15	3	7	25	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	
9	»	1	»	»	9	»	1	10	
14	»	5	»	»	19	»	»	19	
1	1	»	»	»	»	»	2	2	
255	149	240	30	8	212	135	393	740	
Caen.									
15	13	15	4	9	26	23	7	56	
11	5	5	»	»	2	3	16	21	
6	37	45	»	»	25	29	34	88	
7	25	33	»	»	6	18	41	65	
»	»	»	»	»	»	»	1	1	
39	80	98	4	9	59	73	99	231	
Chambéry.									
8	7	11	»	»	»	»	26	26	

Relevé des élèves des établissements lib

DÉPARTEMENTS 1	LOCALITÉS 2	DÉNOMINATION de l'établissement. 3	DATE de la fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire. 4	COURS PRÉPARATOIRE: Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'Etat : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique. 5	Soit aux É commerci industrie (arts et m et autr et agric de l'État ou 6
					Acadé
Puy-de-Dôme.......	Clermont-Ferrand......	Institution Massillon.	1895.	15	5
					Acadé
Côte-d'Or..........	Dijon..................	Institution Michaud.	1875.	6	7
		Institution Beaubis.	1876.	»	»
Aube..............	Chaource..............	École Saint-Louis.	1889.	»	»
	Troyes................	Institution Bruno.	1806.	»	»
Yonne.............	Montfort..............	Alumnat.	1887.	»	»
				6	7
					Acadé
Ardèche...........	Tournon..............	École protestante.	1880.	»	»
Isère..............	Saint-Joseph de Rivière.	Instit. de la Jeunesse ouvrière.	1896.	»	»
	Mens.................	École protestante.	1895.	»	»
				»	»
					Acadé
Aisne..............	Guise.................	Pensionnat Notre-Dame.	1897.	»	»
	Montcornet...........		1873.	»	»
	Villers-Cotterets.......		1696.	»	»
Ardennes..........	Vouziers..............	Institution Glatigny.	1875.	»	»
Nord..............	Bautigny..............		1879.	»	»
	Gondecourt...........		1870.	1	1
	Lille..................	Institution Pilate.	1877.	1	»
				2	1
					Acadé
Ain...............	Dagneux..............	Institution secondaire libre.	1869.	»	»
Loire..............	Saint-Étienne..........	Ecole secondaire.	1898.	»	»
Rhône.............	Lyon..................	Institution Barbier.	1875.	2	7

ques, au 31 décembre 1898. — TABLEAU N° 4.

GNEMENT ssique co-latin) de la e à la losophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT				OBSERVATIONS.
					Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Clermont.									
4	11	2	»	6	11	1	31	43	
Dijon.									
18	»	»	»	»	16	»	15	31	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	5	5	»	»	5	1	4	10	
»	85	70	»	»	38	10	107	155	
15	»	»	»	»	15	»	»	15	
33	90	75	»	»	74	11	126	211	
Grenoble.									
33	»	»	»	»	33	»	»	33	
»	»	7	»	»	7	»	»	7	
4	»	35	3	»	42	»	10	52	
7	»	42	3	»	82	»	10	92	
Lille.									
»	»	54	5	»	1	1	57	59	
8	»	35	»	28	27	2	37	66	
5	7	43	»	»	21	»	34	55	
»	37	39	»	»	22	7	47	76	
1	14	25	»	»	18	2	20	40	
2	28	17	»	»	31	4	24	59	
6	1	4	»	»	»	3	9	12	
0	87	217	5	28	120	19	228	367	
Lyon.									
»	»	70	»	»	50	»	20	70	
7	12	20	»	»	»	2	37	39	
»	»	»	»	»	1	1	7	9	

Relevé général des élèves des établissements libr

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Éc commercial industriell (arts et mét et autres et agricol de l'État ou li
1	2	3	4	5	6
					Acadén
Rhône.............	Lyon..................	Institution Bourdin.	1887.	»	1
		École Ampère.	1876.	4	1
		Institution Franck.	1855.	»	»
		Institution Gollot.	1882.	2	»
		École préparatoire.	1877.	»	7
		Institution Nollot.	1876.	7	16
		Institution Imbert.	1898.	»	»
		Institution Vismara.	1874.	1	8
				16	40
					Acadén
Hérault	Montpellier	Institution Marcadier.	1896.	14	17
		Institution Batier.	1877.	} »	} 2
		Institution Jacques Cœur.	1874.		
	Cette	Institution Sacré-Cœur.	1896.	»	
Gard..............	Nîmes	Institution Martin.	1879.	»	»
		Institution Gilly.	1890.	»	»
		Institution Samuel Vincent.	1885.	»	»
Aude.........	Carcassonne............	Institution Montès.	1844.	»	»
	Bire..................	Institution Pigassou.	1869.	»	»
	Carcassonne...........	Institution Massé.	1897.	»	»
Pyrénées-Orientales.	Perpignan.............	Instit. Saint-Louis-de-Gonzague.	1878.	»	»
				14	19
					Acadén
		Néant.			
					Acadén
Loiret............	Orléans..............	Institution Etienne.	1897.	»	»
		Institution Riché.	1868.	»	»
Marne............	Vitry.................	Externat Notre-Dame.	1895.	»	»
Oise..............	Noyon................	Institution Prenel.	1894.	»	»
Seine	Paris (1[er] arrond[t].)				
	53, rue de Rivoli........	Institution Hutin.	Nov. 1896.	»	»
	6, rue des Petits-Champs.	Institution Lasnier-Lachaise.	Juill. 1884.	»	»

ues, au 31 décembre 1898. — TABLEAU N° 4.

…GNEMENT …sique …o-latin) …e la à la …sophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT — Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	OBSERVATIONS
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Lyon (*Suite*).									
4	»	1	»	»	1	»	5	6	
»	»	»	»	»	4	»	1	5	
»	»	2	»	»	»	»	2	2	
»	»	»	»	»	»	»	2	2	
5	17	24	»	»	44	6	3	53	
6	4	»	»	»	14	6	13	33	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	7	»	»	»	1	5	10	16	
22	40	117	»	»	115	20	100	235	
Montpellier.									
»	»	»	»	»	9	1	21		
14	12	14	»	»	17	2	23	42	Ces institutions ont fusionné.
11	13	27	»	»	»	»	51	51	
6	2	»	»	»	3	»	5	8	
2	»	1	»	»	3	»	»	8	
32	»	»	»	»	32	»	»	32	
3	34	24	28	1	52	3	35	90	
»	»	6	1	»	»	3	4	7	
»	»	»	»	2	1	»	1	2	
58	»	59	»	»	»	»	117	117	
126	61	131	29	3	117	9	257	383	
Nancy.									
			Néant.						
Paris.									
11	»	»	»	»	9	»	2	11	
7	1	55	14	»	32	19	26	77	
5	»	9	»	»	»	»	14	14	
1	2	9	»	»	1	»	11	12	
»	»	»	»	59	»	»	59	59	
7	»	»	»	10	»	»	17	17	

Relevé des élèves des établissements libres

DÉPARTEMENTS 1	LOCALITÉS 2	DÉNOMINATION de l'établissement. 3	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire. 4	COURS PRÉPARATOIRES — Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique. 5	COURS PRÉPARATOIRES — Soit aux Écoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres. 6
					Académie
Seine	(2e arrondissement.)				
	15, rue Monsollier......	École Richelieu, Directeur : M. Massias.	Prim. en 1877, devenu second. en 1895.	»	»
	(3e arrondissement.)				
	339, rue Saint-Martin...	Institution Laedlin.	Janv. 1896.	»	»
	(5e arrondissement.)				
	23, r. Denfert-Rochereau.	Institution Jauffret, Directeur : M. Beaumont.	Vers 1800.	»	»
	151 *bis*, r. Saint-Jacques.	Institution Casaubon.	Prim. en 1879, devenu second. en 1893.	»	»
	2, rue Lhomond........	Institution Roger Momenheim, Directeur : M. Claverie.	1842.	4	»
	9, Impasse Royer-Collard.	Institution Lelarge, Directeur : M. Dubreuil.	1841.	2	5
	2, place du Panthéon ...	Collège Sainte-Barbe, Directeur : M. Favre.	1460.	129	30
	65, r. du Cardinal-Lemoine.	Institution Chevallier, Directeur : M. Grousset.	1817.	16	16
	11, rue de Cluny........	Institution du docteur Le Noir, Directeur : M. Petit.	1888.	»	»
	2, rue Malebranche.....	École Ampère, Directeur : M. Mayence.	Oct. 1894.	6	»
	86, boul. du Port-Royal.	Institution Mirman.	1859.	»	»
	13, rue Champollion	Institution Ranque.	1889.	»	»
	(6e arrondissement.)				
	109, r. N.-D.-des-Champs.	École alsacienne, Directeur : M. Beck.	Oct. 1873.	6	»
	64, rue Madame........	Institution Coste.	1892.	»	»
	42, r. N.-D.-des-Champs.	Institution Debeauve.	Antér. à 1879.	»	»
	12, rue Jacob..........	Polytechnicum (1), Directeur : M. Deschamps.	1894.	10	»
	157, rue de Rennes......	Institution Duvignau de Lanneau, Directeur : M. Duvignau.	1849.	223	9
	60, rue de Vaugirard ...	Institution Garrigue.	Juin 1898.	»	»
	28, rue de Vaugirard....	Conférence Parmentier, Directeur : M. Gérardin.	Nov. 1895.	»	9
	34, rue du Cherche-Midi.	École d'Assas, Directeur : M. Joran.	1852.	»	»
	6, rue de l'Abbaye......	Institution Josso.	Mars 1897.	»	»

laïques, au 31 décembre 1898. — TABLEAU N° 4.

ENSEIGNEMENT classique (gréco-latin) de la 6e à la philosophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
de Paris (*Suite*).									
10	11	18	»	»	»	8	31	39	
»	»	»	»	45	»	»	45	45	Cours spéciaux de photographie.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	Depuis plusieurs années M. Beaumont n'a plus d'élèves et n'en cherche pas.
9	»	21	»	»	10	9	11	30	
65	9	»	»	2	40	10	30	80	
54	18	»	»	»	31	22	26	79	
149	48	39	»	»	285	42	68	395	
205	20	»	»	7	140	83	41	264	
2	»	»	»	»	»	»	2	2	
»	»	»	»	10	1	1	14	16	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	
129	48	79	»	»	35	43	184	262	
3	»	»	»	1	1	»	3	4	
17	2	»	»	»	7	6	6	19	
»	»	»	»	»	»	»	10	10	(1) Institution disparue en janvier 1899.
»	»	»	»	»	133	38	61	232	
»	3	»	»	»	»	»	3	3	
»	»	»	»	»	2	3	4	9	
5	1	»	»	3	6	3	»	9	
»	»	»	»	5	»	»	5	5	

Relevé des élèves des établissements lib

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRE[S] Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux [É]commerci[ales] industrie[lles] (arts et mé[tiers] et autre[s] et agrico[les] de l'État ou
1	2	3	4	5	6

Acadé

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS	DÉNOMINATION	DATE	5	6
Seine	(7e arrondissement.)				
	4, rue Oudinot	Institution Saint-Charles, Directeur : M. Amyon.	Oct. 1882.	4	2
	9, rue de la Comète	Institution Bœchlin.	Prim. en 1830, deven. second. en 1842.	»	»
	9, passage Landrieu	Cours du soir. Directeur : M. Poimbœuf.	1895.	»	»
	23, rue Oudinot	Institution J.-B. Dumas. Directeur : M. Soldé.	1893.	10	»
	(8e arrondissement.)				
	4, rue Caumartin	Institution Rudy. Directeur : M. Dubus.	1860.	»	»
	34, rue de Laborde	Institution Lagarrigue.	1866.	»	»
	(9e arrondissement.)				
	56, rue Saint-Lazare	École Corneille. Directeur : M. Bellon.	1876.	»	»
	6, rue Godot-de-Mauroy	Institution Bourgoin.	1877.	»	»
	26, rue Joubert	Institution Develey.	1881.	»	»
	6, rue Laferrière	Institution Springer. Directeur : M. Engelmann.	1854.	1	»
	9, rue Montholon	Institution Fauveau.	1874.	»	»
	6, rue Nouvelle	Institution Guillemot.	1895.	»	»
	43, rue Joubert	Institution de Mlle Haussoulier.	Mai 1895.	»	»
	6, rue Nouvelle	Institution Théret.	1874.	»	»
	23, rue Joubert	Institution Polley.	1872.	»	»
	(10e arrondissement.)				
	12, rue de l'Échiquier	Inst. de prof. internationaux. Directeur : M. Perroux.	1896.	»	»
	(12e arrondissement.)				
	20, avenue de Bel-Air	Pensionnat du Trône. Directeur : M. Loutil.	1860.	»	»
	(13e arrondissement.)				
	10, r. de la Maison-Blanche.	Institution Maze.	1883.	»	»
	(15e arrondissement.)				
	29, rue de Lourmel	Cours du soir. Directeur : M. Mattivet.	Oct. 1890.	»	»

ques, au 31 décembre 1898. — TABLEAU N° 4.

…IGNEMENT …ssique …co-latin) de la … à la …osophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Paris (*Suite*).									
41	22	46	»	»	10	25	80	115	
»	»	30	»	34	32	2	30	64	
»	»	»	»	60	»	»	60	60	
6	»	»	»	»	7	»	9	16	
»	»	»	»	175	»	»	175	175	
6	1	1	»	2	»	»	10	10	
8	»	»	»	»	1	1	6	8	
2	»	»	»	»	»	2	»	2	
7	»	»	»	»	»	5	2	7	
7	58	10	»	»	29	13	34	76	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	
7	»	55	»	»	»	»	62	62	
3	»	»	»	»	»	3	»	3	
8	»	2	»	1	3	6	2	11	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	17	»	»	17	17	
4	58	79	»	30	80	20	71	171	
»	»	9	»	»	»	»	9	9	
»	32	»	»	47	»	»	79	79	

Relevé des élèves des établissements libres

DÉPARTEMENTS 1	LOCALITÉS 2	DÉNOMINATION de l'établissement. 3	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire. 4	COURS PRÉPARATOIRES — Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique. 5	COURS PRÉPARATOIRES — Soit aux Écoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres. 6
					Académie
Seine.............	(16ᵉ arrondissement.)				
	8, Chaussée de la Muette.	Institution de Mˡˡᵉ Barbin.	1893.	»	»
	24, rue Vital...........	Institution Torchet. Directeur : M. Calvet.	1876.	»	»
	8, avenue Montespan....	École anglo-américaine. Directeur : M. Cardwell.	1896.	4	»
	16, rue Spontini........	Institution Figueira.	Vers 1864.	»	»
	19, villa de la Réunion, rue Chardon-Lagache.	Anglo-saxon Collège. Directeur : M. Le Riche.	Juill. 1897.	»	»
	89, rue de la Pompe.....	École Vauvenargues. Directeur : M. Méthol.	1895.	1	»
	48, rue de la Tour......	École Descartes. Directeur : M. Panzani.	1892.	8	1
	60, rue de la Tour......	École Bossuet. Directeur : M. Sarrus.	1894.	»	»
	57, avenue Malakoff.....	Institution internationale. Directeur : M. Senftleben-Cotta.	1857.	9	2
	24, rue de Longchamp..	Institution Veillerot.	Prim. en 1885, deven. second. en avril 1896.	»	5
	(17ᵉ arrondissement.)				
	29, rue de Prony........	Institution Blandin.	1894.	5	»
	190, boulevard Pereire..	Institution de jeunes gens. Directeur : M. Foissen-Bautier.	1896.	»	»
	175, boulevard Pereire..	Institution Gaigneau.	1897.	»	»
	125, rue de Rome.......	Institution Hitler.	1896.	1	»
	5, place Wagram........	École Malesherbes. Directeur : M. Ibach.	1894.	3	5
	223, boulevard Pereire..	Institution internationale. Directeur : M. Orhand.	Juill. 1898.	»	»
	44, rue de Lévis........	Institution Pitrou.	1891.	»	»
	12, rue d'Offémont......	École Jouffroy. Directeur : M. Speth.	1894.	2	2
	15, rue Lamandé........	École polonaise. Directeur : M. Stepinski.	1842.	1	»
	(20ᵉ arrondissement.)				
	42, rue Planchat........	Cours du soir. Dir. : M. de la Roche-Aymon.	1898.	»	»

iques, au 31 décembre 1898. — TABLEAU N° 4.

…seignement …ssique (…co-latin) de la …e à la …losophie.	Enseignement moderne de la 6e à la 1re lettres.	Classes élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	Classes d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	Qualité des élèves portés ci-devant: Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total	Observations.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Paris (*Suite*).									
1	»	1	»	»	»	»	2	2	Institution récemment transférée de Charenton à Passy.
1	1	»	»	»	»	»	2	2	
13	8	6	»	»	8	9	14	31	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	Depuis plusieurs années M. Figueira n'a plus d'élèves.
»	14	»	»	»	6	8	»	14	
4	4	»	»	»	3	2	4	9	
38	4	2	»	»	31	18	4	53	
5	1	»	»	»	»	5	1	6	
9	6	13	»	»	19	8	12	39	
»	22	39	»	»	13	8	45	66	Précédemment école primaire privée, devenue secondaire moderne en 1896.
1	1	»	»	2	6	»	3	9	
2	6	2	»	»	»	»	10	10	
5	1	»	»	1	2	2	3	7	
2	»	»	»	2	2	2	1	5	
3	»	1	»	3	»	»	15	15	
3	»	»	»	»	1	»	2	3	
9	1	1	»	»	3	5	3	11	
49	4	1	»	»	9	18	31	58	
8	3	28	»	6	29	10	7	46	
»	»	»	»	82	»	»	82	82	Cours gratuit.

Relevé des élèves des établissements libr

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation. ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Éco commerciale industrielle (arts et méti et autres) et agricole de l'État ou lil
1	2	3	4	5	6
					Académ
Seine	**(Arrond^t de St-Denis.)**				
	Asnières	École Ampère. Directeur: M. Declerck.	1825.	»	»
	Aubervilliers	Institution Saint-Charles. Directeur: M. Fargier.	1896.	»	»
	Boulogne	École réale supérieure. Directeur : M. Albrespy.	1792.	»	8
		Inst. Camelière, puis Sierra Montel	1897.	»	»
	Clichy	Institution Bourgeon.	1889.	»	»
	Courbevoie	Institution Assier.	1873.	»	»
		Institution Orgias.	1832.	»	»
	Levallois-Perret	Institution Macron.	1868.	»	»
	Neuilly	Institution Saint-James. Directeur: M. Ducroux.	1860.	»	12
		Institution Michotte.	Vers 1864.	»	»
		Institution Félix Martin. Directeur: M. Ruelle.	1887.	2	»
		Institution Triol.	1882.	1	»
	La Plaine Saint-Denis	Institution Bouquet.	1888.	»	»
	Suresnes	Institution Maniette. Directeur: M. Bachelard.	Avant 1883.	»	»
	(Arrond^t. de Sceaux.)				
	Choisy-le-Roi	Institution Franchot.	1842.	»	4
		École professionnelle Hanley.	1840.	1	110
	Joinville-le-Pont	Institution du Parangon. Directeur: M. Rousseau.	1825.	1	21
	Le Perreux	Institution Bocquet.	1860.	»	»
		Institution Escach.	1881.	»	9
	Montrouge	Institution Benoit-Catelin. Directeur : M. Berthauld.	1826.	»	»
	Nogent-sur-Marne	Institution Lebègue.	1827.	»	2
	Rosny-sous-Bois	Institution Archimbaud.	Prim. en 1878, secondaire en 1893.	»	»
	Saint-Maur-les-Fossés	Institution de Mlle Beautier.	1879.	»	»
	Vincennes	Inst. Aubert-Leroyer-Renaud, Directeur : M. Girard.	1882.	4	4
		Institution Sondorf.	1871.	»	6
Seine-et-Oise	**Versailles**	Institution Grandmontagne.	1870.	12	»

laïques au 31 décembre 1898. — TABLEAU N° 4.

ENSEIGNEMENT classique (gréco-latin) de la 6e à la philosophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT — Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
de Paris (*Suite*).									
15	47	64	»	»	55	17	54	126	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	Précédemment primaire, secondaire en 1896, redevenue primaire en avril 1898.
»	33	86	»	28	123	2	30	155	
»	4	13	»	»	2		13	17	
»	»	79	»	23	71	3	28	102	Transportée en octobre 1898 à Asnières, et réunie à une institution privée d'enseignement primaire.
»	»	6	»	6	12	»	»	12	
»	19	33	»	29	55	4	22	81	
»	»	70	»	25	35	4	56	95	
»	»	64	»	10	58	10	18	86	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	Depuis plusieurs années, M. Michotte n'a plus d'élèves et ne cherche plus à s'en procurer.
7	3	»	»	4	10	4	2	16	
6	11	»	»	»	3	2	13	18	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	Institution devenue primaire en mars 1898.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	Institution disparue en octobre 1898.
3	13	80	»	30	100	6	24	130	
8	»	24	»	»	100	16	27	143	
8	63	37	»	21	127	24	»	151	
»	2	14	»	»	»	1	15	16	
25	43	50	»	»	85	12	30	127	
»	»	93	»	»	78	3	12	93	
2	8	58	»	10	75	1	4	80	
»	13	48	»	»	41	8	12	61	
»	5	12	»	»	»	»	17	17	
26	118	115	»	4	152	24	95	271	
»	8	58	»	»	66	1	5	72	
»	14	34	15	1	31	10	37	78	

Relevé des élèves des établissements lib

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS	DENOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation, ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux É commercia industriel (arts et m et autre et agrico de l'État ou l
1	2	3	4	5	6
					Acadé
Seine-et-Oise	Versailles	Institution Bellemanière.	1877.	2	3
		École professionnelle industrielle	1898.	»	91
	Corbeil.	Institution Castagné.	1844.	»	»
	Montlhéry.	Institution Lemaire.	1880.	»	17
	Mantes.................	Institution Noiré.	1879.	»	»
	Beaumont.............	Institution Michel.	1867.	»	»
	Le Raincy............	Institution Choné.	1878.	1	»
	Sarcelles..............	Institution Minel.	1876.	»	»
	Rueil.................	Institution Fargier.	1898.	»	1
				469	374
					Acadé
Charente...........	Angoulême............	Institution Raballet.	1836.	»	»
Charente-Inférieure.	Royan................	Institution Fahrwerk.	1895.	3	»
Indre-et-Loire......	Loches	Institution Alfred de Vigny.	1866.	»	»
	Tours..................	Institution Charlemagne.	1888.	»	»
Vienne............	Poitiers...............	Institution Ollivier.	1872.	3	1
		Institution Sumlanski.	1879.	1	»
		Institution Coindé.	1898.	»	»
Haute-Vienne.......	Limoges	Institution Turgot.	1802.	»	»
				7	1
					Acadé
Côtes-du-Nord......	Dinan..................	Institution Liziard.	1892.	»	»
Maine-et-Loire......	Angers.................	Institution Launay.	1885.	»	»
				»	»
					Acadé
Haute-Garonne......	Toulouse..............	Institution Rollin.	1880.	»	»
		Institution Saint-Jean.	1885.	»	»
		Institution Lacordaire.	1895.	»	»
Tarn-et-Garonne....	Agen (Valence d').......	Pensionnat.	1825.	»	»
Hautes-Pyrénées....	Lannemezan...........	Institution Boyé.	1898.	2	»
				2	»

ues, au 31 décembre 1898. — TABLEAU N° 4.

GNEMENT sique o-latin) e la à la sophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Paris (*Suite*).									
2	13	10	1	7	25	2	12	39	
3	»	20	26	14	96	18	37	151	
»	»	51	34	»	22	15	48	85	
8	24	102	17	»	148	6	14	168	
3	12	19	5	»	18	10	11	39	
1	»	39	21	»	31	6	24	61	
10	67	93	»	»	77	24	70	171	
»	»	50	11	»	47	6	8	61	
»	1	30	3	»	6	2	27	35	
.058	931	2.008	147	816	2.776	702	2.325	5.803	
Poitiers.									
11	29	7	»	»	33	2	12	47	
17	22	4	»	»	15	2	29	46	
7	6	12	»	»	1	»	24	25	
18	75	70	»	2	50	20	95	165	
16	4	»	»	»	17	1	6	24	
9	»	»	»	»	9	»	1	10	
8	»	»	»	»	8	»	»	8	
14	12	51	35	10	50	1	71	122	
90	148	144	35	12	183	26	238	447	
Rennes.									
35	63	»	»	»	98	»	»	98	
10	4	12	»	»	4	»	22	26	
45	67	12	»	»	102	»	22	124	
Toulouse.									
4	1	»	»	»	»	»	5	5	
13	18	»	»	»	»	7	24	31	
8	1	»	»	»	6	»	5	11	
15	»	»	51	»	16	2	48	66	
2	1	45	»	»	»	»	48	48	
42	16	45	51	»	22	9	125	156	

Relevé général des élèves dans les établisseme

ACADÉMIES.	NOMBRE des établissements.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Écoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres.	ENSEIGNEMI classique (gréco-latin de la 6e à la philosoph
Aix	18	27	12	118
Alger	3	»	2	17
Besançon	2	»	»	18
Bordeaux	20	21	37	255
Caen	5	»	1	39
Chambéry	1	»	»	8
Clermont	1	15	5	4
Dijon	5	6	7	33
Grenoble	3	»	»	47
Lille	7	2	1	27
Lyon	11	16	40	22
Montpellier	11	14	19	126
Nancy	»	»	»	»
Paris	100	469	374	1.058
Poitiers	8	7	1	100
Rennes	2	»	»	45
Toulouse	5	2	»	42
Totaux	202	579	499	1.959

es laïques, au 31 décembre 1898.

IGNEMENT moderne le la 6e à la e lettre.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	COURS professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
61	495	55	»	365	115	288	768
28	15	»	»	2	2	58	62
7	»	12	»	35	»	2	37
149	240	30	8	212	135	393	740
80	98	4	9	59	73	99	231
7	11	»	»	»	»	26	26
11	2	»	6	11	1	31	43
90	75	»	»	74	11	126	211
»	42	3	»	82	»	10	92
87	217	5	28	120	19	228	367
40	117	»	»	115	20	100	235
61	131	29	3	117	9	257	383
»	»	»	»	»	»	»	»
931	2.008	147	816	2.776	702	2.325	5.803
148	144	35	12	183	26	238	447
67	12	»	»	102	»	22	124
16	45	51	»	22	9	125	156
1.783	3.652	371	882	4.275	1.122	4.328	9.725

TABLEAU N° 5

ÉTABLISSEMENTS LIBRES ECCLÉSIASTIQUES

DIRIGÉS PAR L'AUTORITÉ DIOCÉSAINE

RELEVÉ DES ÉLÈVES PRÉSENTS

au 31 décembre 1898.

TABLEA

RELEVÉ DE

au 31 décembre 1898, dans les établissements libr

DÉPARTEMENTS.	LOCALITES.	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Éco commerciale industrielle (arts et mét et autres et agricol de l'État ou li
1	2	3	4	5	6
					Académ
Bouches-du-Rhône...	Marseille..............	Pensionnat du Sacré-Cœur.	1853.	16	»
	Aix....................	Ecole du Sacré-Cœur.	1875.	23	»
	Arles	Maîtrise Saint-Trophime.	1874.	»	»
	Saint-Pierre-de-Canon...	Oratoire de la Providence.	1894.	»	»
Basses-Alpes........	Annot..................	Inst. de Saint-Vincent-de-Paul.	1826.	»	»
Var...............	Fréjus	Maîtrise Saint-Eugène.	1893.	»	»
	Toulon.................	Externat Saint-Joseph.	1864.	»	»
	La Seyne...............	Institution Sainte-Marie.	1849.	83	»
				122	»
					Académ
		Néant.			
					Académ
Doubs.............	Besançon	Maîtrise.	1894.	»	»
Jura...............	Saint-Claude..........	Maîtrise.	1893.	»	»
				»	»
					Académ
Basses-Pyrénées.....	Pau...................	Immaculée Conception.	23 août 1884.	4	»
	Bayonne..............	Saint-Louis-de-Gonzague.	1864.	2	»
	Mauléon	Saint-François.	1849.	»	»
	Orthez................	Institution Moncade.	1851.	»	»
Gironde...........	Saint-André-de-Cubzac..	Institution Sainte-Marie.	1853.	»	»
	Bazas.................	Institution Diocésaine.	1854.	6	119
Landes............	Dax..................	Institution Notre-Dame.	1851.	3	»
				15	119

5

ÈVES PRÉSENTS

ésiastiques d'instruction secondaire, dirigés par l'autorité diocésaine.

…nement …sique …o-latin) … la à la …sophie.	Enseignement moderne de la 6e à la 1re lettres.	Classes élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	Classes d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	Qualité des élèves portés ci-devant: Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	Observations.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
x.									
145	»	152	»	»	41	104	168	313	
94	20	62	»	»	19	20	160	199	
2	»	60	»	»	»	»	62	62	
50	»	20	»	»	70	»	»	70	
30	»	35	7	»	56	»	16	72	
19	»	41	»	»	30	»	30	60	
165	»	70	»	»	33	30	182	245	
173	16	31	»	»	275	10	18	303	
588	36	471	7	»	524	164	636	1.324	
ger.									
			Néant.						
Besançon.									
25	»	10	»	»	24	1	10	35	
18	»	4	»	»	»	»	22	22	
43	»	14	»	»	24	1	32	57	
Bordeaux.									
82	10	25	»	»	42	20	59	121	
80	38	27	»	»	40	20	87	147	
49	»	20	»	»	56	2	11	69	
69	»	18	6	»	67	3	23	93	
97	74	18	»	»	175	14	»	189	
27	»	6	»	»	158	»	»	158	
74	46	5	»	»	75	10	43	128	
478	168	119	6	»	613	69	223	905	

Relevé des élèves des établissements libres ecclésiastiq

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DENOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Éc commercial industriell (arts et mét et autres et agricol de l'État ou l
1	2	3	4	5	6
					Académ
Calvados...........	Vire..................	Pensionnat ecclésiastique.	1838.	»	»
Eure...............	Écouis................	Institution diocésaine.	1819.	»	»
Sarthe.............	Le Mans...............	Institution Saint-Louis.	1891.	»	»
		Psalette de la cathédrale.	1892.	»	»
		Psalette de la couture.	1892.	»	»
Seine-Inférieure.....	Yvetot................	Institution ecclésiastique.	1826.	»	»
				»	»
					Acadér
Haute-Savoie.......	Évian-les-Bains..........	Établissement secondaire libre.	1860.	»	»
					Acadér
		Néant.			
					Acadé
Haute-Marne........	Langres	Maîtrise.	1848.	»	»
Yonne.............	Sens..................	Ecole Saint-Edme.	1894.	10	1
				10	1
					Acadé
Drôme	Valence................	Maîtrise.	1875.	»	»
					Acadé
Ardennes...........	Charleville............	Saint-Remy.	1886.	3	»
	Rethel................	Notre-Dame.	1854.	2	»
Nord..............	Armentières............	Saint-Jude.	1882.	»	»
	Bailleul...............	Immaculée Conception.	1887.	2	»
	La Bassée..............	Saint-François-de-Sales.	1893.	»	»
	Bavai	Assomption.	1852.	»	»

…struction secondaire dirigés par l'autorité diocésaine, au 31 décembre 1898.

…GNEMENT …ssique …co-latin) de la …e à la …losophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT				OBSERVATIONS.
					Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Caen.									
85	»	43	»	»	93	4	31	128	
5	59	33	»	»	88	2	7	97	Établissement fermé en 1886, ouvert à nouveau en 1887, comme école primaire, puis transformé en établissement secondaire en 1895.
			»						
21	11	154	»	»	66	14	106	186	
15	»	21	»	»	»	»	36	36	
19	»	3	»	»	»	»	22	22	
214	»	55	18	»	263	1	23	287	
359	70	309	18	»	510	21	225	756	
Chambéry.									
146	»	16	»	»	162	»	»	162	
Clermont.									
			Néant.						
Dijon.									
41	»	14	»	»	»	»	55	55	
48	21	44	»	»	69	12	43	124	
89	21	58	»	»	69	12	98	179	
Grenoble.									
36	»	26	»	»	»	13	49	62	
Lille.									
65	73	52	»	»	86	36	71	193	
61	59	28	»	»	107	2	41	150	
111	47	93	»	»	52	13	186	251	
64	47	52	»	»	73	11	81	165	
13	13	25	»	»	23	4	24	51	
26	58	48	»	»	101	7	24	132	

Relevé des élèves des établissements libres ecclésiastiqu

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Éco commerciale industrielle (arts et méti et autres) et agricole de l'État ou lit
1	2	3	4	5	6
					Académ
Nord (*Suite*)........	Bergues	Saint-Winoc.	1874.	1	»
	Cambrai	Notre-Dame-de-Grâce.	1876.	2	1
	Douai..................	Saint-Jean.	1854.	2	»
	Dunkerque.............	Notre-Dame-des-Dunes.	1850.	4	»
	Estaires	Sacré-Cœur	1882.	2	»
	Fourmies	Saint-Pierre.	1895.	»	»
	Hazebrouck............	Saint-François-d'Assise.	1865.	1	»
		Saint-Jacques.	1893.	2	»
	Lille...................	Jeanne-d'Arc.	1895.	»	»
	Marcq-en-Barrœul......		1840.	2	»
	Roubaix	Notre-Dame-des-Victoires.	1845.	2	1
	Saint-Amand...........	Notre-Dame-des-Anges.	1881.	2	1
	Somain	Saint-Joseph.	1892.	»	»
	Tourcoing	Sacré-Cœur.	1882.	1	1
	Valenciennes...........	Notre-Dame.	1850.	2	»
Pas-de-Calais	Aire-sur-La Lys.........	Sainte-Marie.	1851.	»	»
	Arras..................	Saint-Joseph.	1861.	»	»
	Bapaume..............	Saint-Jean-Baptiste.	1879.	»	»
	Béthune...............	Saint-Vaast.	1887.	»	»
	Boulogne	Saint-Stanislas.	1892.	»	»
	Calais..................	Saint-Pierre.	1846.	»	»
	Fruges..................	Saint-Bertulphe.	1887.	»	»
	Montreuil	Sainte-Austreberthe.	1828.	»	»
	Saint-Omer	Saint-Bertin.	1812.	»	»
				30	4
					Acadén
Ain................	Bourg	Institution Saint-Pierre.	1881.	3	»
	Thoissey..............	École libre.	1680.	4	»
Rhône.............	Lyon	Institution des Chartreux.	1825.	5	»
	— (Les Sauvages).....	Éc. cléricale de N.-D. de la Roche.	1883.	»	»
		Institution des Minimes.	1826.	27	»
				39	»

...struction secondaire dirigés par l'autorité diocésaine, au 31 décembre 1898.

...SEIGNEMENT ...ssique (...co-latin) ...le la ... à la ...losophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Lille (*Suite*).									
63	67	62	»	»	100	»	93	193	
117	92	58	»	»	131	18	121	270	
114	53	52	»	»	99	15	107	221	
150	109	85	»	»	85	16	247	348	
74	48	53	»	»	65	16	96	177	
15	46	»	»	»	20	7	34	61	
211	»	»	»	»	212	»	»	212	
56	68	59	»	»	107	7	71	185	
100	99	»	108	»	129	81	97	307	
85	46	20	»	»	139	14	»	153	
229	78	86	»	»	17	65	314	396	
60	43	28	»	»	90	5	39	134	
14	31	45	»	»	5	1	84	90	
186	88	102	»	»	67	102	209	378	
98	88	37	»	»	95	26	104	225	
87	84	62	»	»	102	»	131	233	
63	45	63	»	»	72	21	78	171	
15	»	21	54	»	60	5	25	90	
60	25	94	»	»	92	13	74	179	
»	79	95	»	»	46.	16	112	174	
60	94	76	»	»	47	37	146	230	
8	2	82	19	»	62	5	44	111	
32	»	48	»	»	55	2	23	80	
103	28	48	»	»	99	11	69	179	
...340	1.610	1.574	181	»	2.438	556	2.745	5.739	
Lyon.									
89	34	»	»	»	74	2	50	126	
69	23	»	»	»	81	3	12	96	
186	»	33	»	»	186	38	»	224	
35	»	»	»	»	35	»	»	35	
99	»	44	»	»	124	35	11	170	
478	57	77	»	»	500	78	73	651	

Relevé des élèves des établissements libres ecclésiastiq

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux É commerci industrie (arts et m et autr et agric de l'État ou
1	2	3	4	5	6
					Acadé
Hérault	Montpellier	Sacré-Cœur.	1874	»	»
Gard	Sommières	Immaculée-Conception.	1880	»	»
	Nîmes	Saint-Stanislas.	1837	»	»
				»	»
					Acadé
Meurthe-et-Moselle	Nancy	École Saint-Sigisbert.	1869.	103	»
	Jarville près Nancy	Institution de la Malgrange.	1836.	»	2
	Nancy	École Saint-Léopold.	1860.	»	»
	Lunéville	Institution de St-Pierre-Fourier.	1863.	5	»
				108	2
					Acadé
Cher	Bourges	Institution Sainte-Marie.	1894.	»	»
	Chézal-Benoît	Institution libre de C.-B.	1890.	»	»
Eure-et-Loir	Chartres	Maîtrise de la Cathédrale.	1882.	»	»
Seine	Néant.	Néant.	»	»	»
Seine-et-Oise	Étampes	École Notre-Dame.	1880.	»	»
				»	»
					Acadé
Vienne	Poitiers	École cléricale.	1836.	»	»
Charente-Inférieure	Pons	École diocésaine.	»	»	»
	La Rochelle	Maîtrise.	1894.	»	»
	Saintes	Institution Saint-Pierre.	1897.	»	»
			»	»	»
					Académ
Ariège	Lédar	École Apostolique.	1892.	»	»
Tarn	Valence-d'Albi	Institution Saint-Étienne.	1880.	»	»
				»	»

...ruction secondaire dirigés par l'autorité diocésaine, au 31 décembre 1898.

...MENT ...que ...latin) ...la ...la ...phie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	OBSERVATIONS.
	8	9	10	11	12	13	14	15	16
...ontpellier.									
...6	»	35	»	»	105	22	144	271	
...0	54	17	»	»	78	3	»	81	
...6	136	58	»	»	151	50	89	290	
...2	190	110	»	»	334	75	233	642	
...ancy.									
...9	»	»	»	»	92	5	85	182	
...1	61	19	»	»	172	14	17	203	
...3	»	80	»	»	»	20	153	173	
...5	72	19	»	»	124	9	68	201	
...8	133	118	»	»	388	48	323	759	
...aris.									
...5	»	21	»	»	61	32	52	145	
...5	»	»	»	»	36	»	»	36	
...3	»	17	»	»	80	»	»	80	
	»	»	»	»	»	»	»	»	
...2	»	15	»	»	20	2	5	27	
...5	»	53	»	»	197	34	57	288	
...oitiers.									
...)	»	34	»	»	54	4	6	64	
...2	»	99	»	»	220	10	121	351	
...5	»	65	»	»	»	»	70	70	
...5	»	19	»	»	1	1	23	25	
...3	»	217	»	»	275	15	220	510	
...oulouse.									
...84	»	10	»	»	68	26	»	94	
...77	»	45	»	»	122	»	»	122	
[illegible]	»	55	»	»	190	26	»	216	

Relevé général des élèves des établissements libres ecclésiastiques

ACADÉMIES.	NOMBRE des établissements.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Écoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres.	ENSEIGNEMENT classique (gréco-latin) de la 6e à la philosophie.
Aix	8	122	»	688
Alger	»	»	»	»
Besançon	2	»	»	43
Bordeaux	7	15	119	478
Caen	6	»	»	359
Chambéry	1	»	»	146
Clermont	»	»	»	»
Dijon	2	10	1	89
Grenoble	1	»	»	36
Lille	30	30	4	2.340
Lyon	5	39	»	478
Montpellier	3	»	»	342
Nancy	4	108	2	398
Paris	4	»	»	235
Poitiers	4	»	»	293
Rennes	»	»	»	»
Toulouse	2	»	»	161
Totaux	79	324	126	6.086

d'instruction secondaire dirigés par l'autorité diocésaine, au 31 décembre 1898.

ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	COURS professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT			
				Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
36	471	7	»	524	164	636	1.324
»	»	»	»	»	»	»	»
»	14	»	»	24	1	32	57
168	119	6	»	613	69	223	905
70	309	18	»	510	21	225	756
»	16	»	»	162	»	»	162
»	»	»	»	»	»	»	»
21	58	»	»	69	12	98	179
»	26	»	»	»	13	49	62
1.610	1.574	181	»	2.438	556	2.745	5.739
57	77	»	»	500	78	73	651
190	110	»	»	334	75	233	642
133	118	»	»	388	48	323	759
»	53	»	»	197	34	57	288
»	217	»	»	275	15	220	510
»	»	»	»	»	»		»
»	55	»	»	190	26	»	216
2.285	3.217	212	»	6.224	1.112	4.914	12.250

TABLEAU N° 6

ÉTABLISSEMENTS LIBRES ECCLÉSIASTIQUES

DIRIGÉS PAR DES PRÊTRES SÉCULIERS

RELEVÉ DES ÉLÈVES PRÉSENTS

au 31 décembre 1898.

TABLEA

RELEV

présents, à la date du 31 décembre 1898, dans les établissemen

DÉPARTEMENTS. 1	LOCALITÉS. 2	DÉNOMINATION de l'établissement. 3	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire. 4	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique. 5	Soit aux Éc commercia industriell (arts et mé et autres et agricol de l'État ou li 6
					Acadén
Bouches-du-Rhône..	Aix..................	Institution Sainte-Croix.	1805.	»	»
	Marseille..............	École du Sacré-Cœur.	1865.	5	»
		Juvenat du Sacré-Cœur.	1878.	»	»
		Oratoire Saint-Léon.	1879.	»	»
		École Salvien.	1882.	»	»
Vaucluse..........	Avignon..............	École Saint-Joseph.	1850.	»	»
Corse.............	Bastia.................	Institution Saint-Louis.	1893.	»	»
				5	»
					Acadén
Alger..............	Blida.................	Institution Saint-Charles.	1868.	»	»
					Acadér
Doubs.............	Besançon.............	École Saint-François.	1850.	»	»
Jura..............	Dôle..................	École des Orphelins.	1689.	»	»
	Champagnole..........	École du Sacré-Cœur.	1881.	»	»
	Moirans...............	École Saint-Maurice.	1884.	»	»
Territoire de Belfort.	Delle..................	École Saint-Benoît.	1876.	»	»
				»	»
					Acadén
Gironde...........	Bordeaux.............	Institution Delarc.	1893.	»	»
Dordogne..........	Périgueux............	Saint-Joseph.	1879.	»	»
	—	École cléricale.	1866.	»	»
	Sarlat.................	Saint-Joseph.	1881.	»	»

6

…S ÉLÈVES

…es ecclésiastiques d'instruction secondaire dirigés par des prêtres séculiers.

…EMENT …sique …-latin) … la à la …ophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT: Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
…x.									
9	54	25	»	»	40	19	29	88	
11	5	88	25	»	16	19	99	134	
9	»	44	»	»	11	3	39	53	
78	»	20	»	142	240	»	»	240	
13	27	37	»	»	3	2	72	77	
73	»	29	»	»	184	17	101	302	
3	21	26	»	»	10	1	39	50	
96	107	269	25	142	504	61	379	944	
…ger.									
97	45	45	»	»	131	11	45	187	
…Besançon.									
39	40	85	»	»	65	21	178	264	
34	»	7	»	»	41	»	»	41	
5	»	33	»		15	»	23	38	
2	»	40	»	»	20	9	13	42	
35	42	»	»	»	44	3	30	77	
115	82	165	»	»	18[illegible]	33	244	462	
…Bordeaux.									
15	»	»	»	»	»	»	15	15	
128	»	22	»	»	95	14	41	150	
96	»	18	»	»	114	»	»	114	
[illegible]	»	12	»	»	233	9	15	257	

Relevé des élèves des établissements libres ecclésiastiq

DÉPARTEMENTS. 1	LOCALITÉS. 2	DÉNOMINATION de l'établissement. 3	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire. 4	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique. 5	Soit aux É commerci industriel (arts et m et autre et agrico de l'État ou 6
					Académ
Lot-et-Garonne	Agen	Saint-Caprais.	1850.	29	»
	Villeneuve	Belzunce.	1875.	»	»
Basses-Pyrénées.....	Pau....................	Enfant-Jésus.	1885.	»	2
	Nay....................	Saint-Joseph.	1861.	»	»
				29	2
					Académ
Calvados	Caen.................	Grand Sainte-Marie.	1850.	»	»
		Petit-Sainte-Marie.	1868.	»	»
		Institution Saint-Louis.	1895.	»	»
	Douvres	Maîtrise de la Délivrande.	1888.	»	»
Manche	Biville	Institution ecclésiastique.	1888.	»	»
	Granville	École secondaire libre.	1875.	»	»
	Saint-James...........	Institution Saint-Jean.	1828.	»	»
	Villedieu..............	Institution Saint-Joseph.	1864.	»	»
Orne..............	Alençon	École Saint-François-de-Sales.	1885.	»	»
	Tinchebray	Pensionnat Sainte-Marie.	1851.	4	1
Sarthe	Saint-Calais...........	Institution Notre-Dame.	1865.	»	»
	Mamers...............	Institution Saint-Paul.	1868.	»	»
Seine-Inférieure	Rouen.................	Externat Join-Lambert.	1875.	»	»
		Institution Bossuet.	1895.	»	»
	Elbeuf................	École Fénelon.	1885.	»	»
	Bois-Guillaume.........	Institution Join-Lambert.	1870.	»	»
	Le Havre...............	Externat Saint-Joseph.	1872.	»	»
				4	1
					Acadé
Haute-Savoie........	La Roche.............	Sainte-Marie de la Roche.	1860.	»	»
	Rumilly................	École Sainte-Marie.	1850.	»	»
	Thônes................	École Saint-Joseph.	1670.	»	»
Savoie.............	Chambéry.............	Externat Saint-François.	1881.	»	»
				»	»

…ruction secondaire dirigés par des prêtres séculiers, au 31 décembre 1898.

…ement …que …latin) …la …la …phie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	OBSERVATIONS.
	8	9	10	11	12	13	14	15	16
…rdeaux (*Suite*).									
…9	24	59	»	»	85	11	75	171	
…9	31	10	»	»	39	5	26	70	
5	5	37	»	»	5	»	44	49	
…9	»	42	»	»	33	6	22	61	
…6	60	200	»	»	604	45	238	887	
…aen.									
4	»	»	»	»	68	36	»	104	
8	»	90	»	»	26	16	48	90	
1	»	»	»	»	41	»	»	41	
2	»	»	»	»	22	»	»	22	
3	»	4	»	»	17	»	»	17	
2	30	83	»	»	9	6	70	85	
8	»	22	»	»	27	1	12	40	
3	»	95	»	»	39	»	89	128	
7	20	88	»	»	42	10	43	95	
5	82	274	»	»	293	7	236	536	
9	33	88	»	»	37	8	45	90	
0	53	45	»	»	78	7	63	148	
9	»	47	48	15	»	79	80	159	
9	19	8	4	»	43	35	2	80	
3	25	48	»	»	40	21	65	126	
8	»	14	»	»	69	20	3	92	
7	52	148	»	»	»	105	152	257	
[illegible]	314	874	52	15	851	351	908	2110	
…hambéry.									
32	»	»	»	»	108	»	24	132	
22	»	40	23	»	162	»	23	185	
29	»	7	»	11	40	»	7	47	
65	»	30	»	»	25	»	70	95	
[illegible]	»	77	23	11	335	»	124	459	

Relevé des élèves des établissements libres ecclésiastiq

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARTOIRES — Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit au Éc commercia industriel (arts et mé et autre et agrico de l'État ou
1	2	3	4	5	6
					Acadér
Allier	Moulins	Institution du Sacré-Cœur.	1895.	»	2
		Maîtrise de la cathédrale.	1894.	»	»
Corrèze	Ussel	Le Theil.	1885.	»	»
Creuse	Felletin	Inst. second. libre ecclésiastique.	1828.	39	»
Puy-de-Dôme	Courpière	Institution Saint-Pierre.	1884.	13	»
	Chamalières	Instit. St-Joseph de Richelieu.	1880.	»	»
				52	2
					Acadér
Côte-d'Or	Dijon	Pet. école St-François-de-Sales.	1884.	»	»
		Gde école St-François-de-Sales.	1887.	18	»
		Maîtrise de la cathédrale.	1895.	»	»
	Beaune	École Notre-Dame.	1864.	»	»
Haute-Marne	Saint-Dizier	Immaculée Conception.	1849.	»	»
Nièvre	Nevers	Institution Saint-Cyr.	1856.	»	»
	Château-Chinon	Institution Saint-Romain.	1876.	»	»
				18	»
					Acadér
Isère	Corps	Institution Saint-Joseph.	1877.	»	»
	Grenoble	Institution Sainte-Marie.	1879.	»	»
		Externat Notre-Dame.	1871.	»	»
	Miribel	Institution Saint-Rosaire.	1887.	»	»
	Sassenage		1891.	»	»
	Saint-Antoine	Institution Saint-Antoine.	1890.	»	»
	Vienne	Institution Robin.	1872.	»	»
Ardèche	Annonay	Institution Sacré-Cœur.	1881.	8	»
	Viviers	Institution Saint-Vincent.	1892.	»	»
Drôme	Romans	Institution Saint-Maurice.	1883.	»	»
Hautes-Alpes	Le Laus	Institution Notre-Dame.	1897.	»	»
				8	»

…struction secondaire dirigés par des prêtres séculiers, au 31 décembre 1898.

…GNEMENT …ssique …co-latin) …le la …e à la …osophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Clermont.									
96	10	23	»	»	69	13	49	131	
14	»	58	»	»	36	»	36	72	
29	»	8	»	»	34	1	2	37	
131	43	23	»	»	218	1	17	236	
129	»	28	»	»	170	»	»	170	
88	»	»	»	»	88	»	»	88	
487	53	140	»	»	615	15	104	734	
Dijon.									
29	»	91	»	»	28	12	80	120	
165	»	»	»	»	82	19	82	183	
19	»	47	»	»	»	»	66	66	
17	2	»	»	»	4	15	»	19	
122	53	30	»	»	134	15	56	205	
131	61	38	»	»	130	21	79	230	
34	4	17	7	»	21	6	35	62	
517	120	223	7	»	399	88	398	885	
Grenoble.									
35	»	»	»	»	35	»	»	35	
»	»	40	»	»	40	»	»	40	
80	»	60	»	»	»	15	125	140	
40	»	»	»	»	40	»	»	40	
1	5	37	»	»	12	1	30	43	
48	»	»	»	»	48	»	»	48	
65	10	35	»	»	30	8	72	110	
[illegible]	»	50	36	»	114	10	36	160	
19	13	1	»	»	33	»	»	33	
24	»	16	»	»	4	5	31	40	
11	»	8	»	»	13	»	6	19	
[illegible]	28	247	36	»	369	39	300	708	

Relevé des élèves des établissements libres ecclésiastiqu

DÉPARTEMENTS. 1	LOCALITÉS. 2	DÉNOMINATION de l'établissement. 3	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire. 4	COURS PRÉPARATOIRES — Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique. 5	Soit aux Éc commercial industriel (arts et mét et autres et agricol de l'État ou li 6
					Acadé
Aisne	Fayet	Saint-Clément.	1882.	»	»
	Fontaine-les-Vervins	Saint-Joseph.	1886.	2	»
	Saint-Quentin	Saint-Jean.	1877.	»	»
Nord	Douai	Saint-Amé.	1896.	»	»
Somme	Amiens	Saint-Martin.	1865.	»	»
	Doullens	Notre-Dame.	1887.	»	»
	Roye		1852.	2	»
				4	»
					Acadér
Ain	Trévoux	Saint-Jean.	1895.	»	»
Loire	Saint-Étienne	Pensionnat Saint-Michel.	1851.	»	»
		Manécanterie Notre-Dame.	1892.	»	»
		Manécanterie Saint-Charles.	1847.	»	»
	Saint-Chamond	Manécanterie Saint-Pierre.	1892.	»	»
	Usson	Manécanterie.	1892.	»	»
	Les Salles		1862.	»	»
	Saint-Galmier		1894.	»	»
	Marlhes		1897.	»	»
Rhône	Lyon	Inst. Notre-Dame-de-Fourvières.	1894.	»	»
		École Ozanam.	1881.	7	»
		Sainte-Marie.	1893.	»	»
		École J.-G. Perboyre.	1892.	»	»
		Institution de l'Annonciation.	1888.	»	»
		Manécanterie Saint-Eucher.	1893.	»	»
		Manécanterie Sainte-Croix.	1893.	»	»
		Manécanterie Saint-Bruno.	1893.	»	»
		Manécanterie Saint-François.	1893.	»	»
		Manécanterie St-Martin-d'Ainay.	1893.	»	»
	Claveisolles	Institution Faubert.	1864.	»	»
	Pomeys	Institution Bonhomme.	1896.	»	»
Saône-et-Loire	Chalon-sur-Saône	École des Minimes.	1893.	2	»
	Chauffayes	Maîtrise.	1877.	»	»
	Fley	École cléricale de Rimont.	1871.	»	»
	Tournus	École du Sacré-Cœur.	1868.	»	»
				9	»

ıstruction secondaire dirigés par des prêtres séculiers, au 31 décembre 1898.

…IGNEMENT …ssique (…ico latin) de la …e à la …losophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT — Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
… Lille.									
66	»	»	»	»	62	4	»	66	
26	»	66	»	»	52	2	40	94	
65	58	59	»	»	61	8	113	182	
2	7	8	»	»	6	4	7	17	
41	58	102	37	»	74	30	134	238	
27	»	68	»	»	46	6	43	95	
14	»	49	18	»	41	12	30	83	
241	123	352	55	»	342	66	367	775	
… Lyon.									
35	»	»	»	»	35	»	»	35	
258	»	28	»	»	140	67	79	286	
5	2	»	»	»	»	»	7	7	
4	5	»	»	»	»	»	9	9	
11	»	12	»	»	4	2	17	23	
6	»	5	»	»	10	»	1	11	
21	»	16	»	»	37	»	»	37	
11	»	»	»	»	»	»	11	11	
14	»	7	»	»	21	»	»	21	
30	»	»	»	»	30	»	»	30	
109	»	101	»	»	24	169	24	217	
58	»	33	»	»	»	50	41	91	
20	»	»	»	»	20	»	»	20	
6	»	53	»	»	10	4	45	59	
5	»	6	»	»	»	»	11	14	
9	»	11	»	»	»	»	20	20	
2	»	20	»	»	»	»	22	22	
15	»	17	»	»	»	»	32	32	
10	»	10	»	»	»	»	20	20	
17	»	5	»	»	22	»	»	22	
13	»	3	»	»	16	»	»	16	
38	7	38	»	»	23	6	56	85	
7	»	4	»	»	9	2	»	11	
123	»	»	»	»	123	»	»	123	
12	»	13	»	»	21	4	»	25	
[illegible]	14	882	»	»	545	804	395	1.244	

Relevé des élèves des établissements libres ecclésiastiques

DÉPARTEMENTS. 1	LOCALITÉS. 2	DENOMINATION de l'établissement. 3	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire 4	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique. 5	Soit aux Écoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres. 6
					Académie
Hérault	Montpellier	Saint-Antoine de Padoue.	1893.	»	»
	Béziers	La Trinité.	1865.	3	»
Aude	Carcassonne	Maîtrise.	Date inconnue.	»	»
	Narbonne	Ecole du Sanctuaire.	1884.	»	»
Lozère	Langogne	Sacré-Cœur.	1819.	»	»
				3	»
					Académie
Meuse	Bar-le-Duc	École Fénelon.	1875.	13	»
Vosges	Rambervillers	Institution Jeanne-d'Arc.	1888.	»	»
				13	»
					Académie
Eure-et-Loir	Chartres	Institution Notre-Dame.	1853.	»	3
Loir-et-Cher	Pontlevoy	École secondaire libre.	1830.	»	»
	Blois	École N.-D-des-Aydes.	1868.	»	»
	Vendôme	École Saint-Martin.	1876.	»	»
	Romorantin	École Saint-Joseph.	1873.	»	»
Loiret	Gien	Externat Saint-Joseph.	1889.	»	»
	Pithiviers	École Saint-Grégoire.	1863.	2	3
Marne	Châlons	Institution Saint-Étienne.	1874.	25	»
	Fismes	École Sainte-Marie.	1892.	»	»
	Montmirail	École Saint-Vincent-de-Paul.	1890.	»	»
	Esternay	École Saint-Rémy.	1888.	»	»
	Paris (1er arrondissement).				
Seine	4, place des Victoires	École Notre-Dame-des-Victoires. Directeur : l'abbé Noël.	Juill. 1898.	»	»
	6, rue du 29 juillet	École St-Joseph-des-Tuileries. Directeur : l'abbé Richard.	Oct. 1893.	»	»
	(3e arrondissement)				
	5, rue Debelleyme	École Notre-Dames-des-Anges. Directeur : l'abbé Pouré.	Sept. 1897.	»	»

…nstruction secondaire dirigés par des prêtres séculiers, au 31 décembre 1898.

…eignement classique (…éco-latin) de la 6e à la …ilosophie.	Enseignement moderne de la 6e à la 1re lettres.	Classes élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	Classes d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	Qualité des élèves portés ci-devant: Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	Observations.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
…Montpellier.									
68	»	»	»	82	150	»	»	150	
192	42	72	»	»	147	15	147	309	
58	»	17	»	»	49	5	21	75	
10	»	20	»	»	»	»	30	30	
118	»	18	»	»	52	46	38	136	
446	42	127	»	82	398	66	236	700	
…Nancy.									
64	25	21	»	»	53	4	66	123	
20	»	»	»	»	»	»	20	20	
84	25	21	»	»	53	4	86	143	
Paris.									
78	70	29	»	»	109	12	59	180	
62	5	12	»	»	73	1	5	79	
70	55	56	»	»	79	24	78	181	
5	»	46	13	»	31	5	28	64	
5	16	104	15	»	25	2	113	140	
2	»	174	»	»	»	»	176	176	
49	41	93	»	»	100	5	83	188	
63	46	58	»	»	76	10	106	192	
16	36	44	»	»	49	6	41	96	
»	»	50	2	»	6	»	46	52	
»	»	26	»	»	6	4	16	26	
»	1	2	»	»	»	»	3	3	
24	29	60	»	»	»	30	83	113	
»	»	35	»	»	»	»	35	35	

Relevé des élèves des établissements libres ecclésiastiqu

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Éc commerciale industrielle (arts et mét et autres) et agricole de l'État ou li
1	2	3	4	5	6
					Académ
Seine.............	(6e arrondissement.)				
	44, rue de Grenelle.....	Institution Ackermann.	Nov. 1898.	»	»
	4, rue du Luxembourg..	École Bossuet. Directeur : l'abbé Balland.	1er janv. 1866.	31	»
	36, r. du Montparnasse..	École parois. de N.-D.-des-Champs Directeur : l'abbé Moser.	Oct. 1879.	»	»
	(7e arrondissement.)				
	102, rue du Bac........	École Saint-Germain. Directeur : l'abbé Descœurs.	1887.	»	»
	(8e arrondissement.)				
	97, boulev. Haussmann.	École Saint-Augustin. Directeur : l'abbé Gaugain.	1891.	»	»
	23, rue du Général-Foy.	École Fénelon. Directeur : l'abbé Hébert.	Oct. 1869.	21	»
	(10e arrondissement.)				
	108, faub. Poissonnière..	École Rocroy-Saint-Léon. Directeur : l'abbé Berthé.	Nov. 1871.	3	»
	(14e arrondissement.)				
	211, rue Vercingétorix..	Institution Swynghedaw (1).	1er juill. 1898.	»	»
	(16e arrondissement.)				
	80, rue Lauriston.......	École Jeanne-d'Arc. Directeur : l'abbé de Benque.	Juill. 1894.	»	»
	31, rue de la Pompe....	École Gerson. Directeur : l'abbé Dibildos.	Oct. 1884.	23	»
	57 *bis*, rue Scheffer.....	Institution Saint-Paul. Directeur : l'abbé Maillard.	Oct. 1894.	»	»
	74, rue du Ranelagh....	École Jeanne-d'Arc. Directeur : l'abbé Rosne.	1889.	4	»
	98, avenue Kléber......	Institution Siraudeau.	Oct. 1898.	»	»
	20, rue Singer..........	École prépar. Saint-Georges. Directeur : l'abbé Thévenon.	1894.	5	5
	(17e arrondissement.)				
	14, rue Legendre.......	Institution Caël.	Sept. 1888.	5	»
	11, rue Beudant........	École Lhomond. Directeur : l'abbé Misset.	Avant 1879.	4	»
	103, rue Nollet.........	École prép. de théol. protest. Direct. : le pasteur de Vismes.	1852.	»	»

istruction secondaire dirigés par des prêtres séculiers, au 31 décembre 1898.

…GNEMENT …ssique …co-latin) de la …e à la …losophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT: Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Paris. (Suite.)									
14	»	120	»	»	»	»	134	134	
187	»	54	»	»	80	192	»	272	
53	»	84	»	»	»	»	137	137	
10	»	»	»	»	4	3	3	10	
26	»	»	»	»	»	»	26	26	
153	»	66	»	»	22	208	10	240	
79	39	114	»	»	21	97	117	235	
9	»	»	»	»	»	»	9	9	(1) Le directeur est laïque mais la direction réelle est ecclésiastique; on prépare les élèves pour le séminaire.
8	4	2	»	»	1	1	12	14	
181	»	82	»	»	72	204	10	286	
12	5	8	»	»	6	4	15	25	
25	18	13	»	»	23	3	34	60	
6	»	»	»	»	1	1	4	6	
10	»	»	»	4	16	»	8	24	
21	12	»	»	»	11	9	18	38	
42	1	2	»	»	10	39	»	49	
30	»	»	»	»	30	»	»	30	

Relevé des élèves des établissements libres ecclésiastiq

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Éc commercial industriell (arts et mé et autres et agricol de l'État ou li
1	2	3	4	5	6
					Acadén
	(Arr. de Saint-Denis.)				
Seine	Asnières	École Ozanam. Directeur : l'abbé Paris.	1889.	»	»
	Boulogne	Instit. N.-Dame-de-Boulogne. Directeur : l'abbé Alet.	Antér. à 1879.	»	»
	Neuilly	Inst. N.-D.-de-Sainte-Croix. Directeur : l'abbé Goupille.	1856.	14	»
	(Arrond[t]. de Sceaux.)				
	Fontenay-sous-Bois	École Franklin. Directeur : l'abbé Mocquillon.	1891.	»	»
	Issy	Petite commun. des clercs (1) de Saint-Sulpice. Directeur : l'abbé Shaffner.	Oct. 1869.	»	»
Seine-et-Marne	Melun	École Saint-Aspais.	1883.	»	»
	Meaux	Institution Saint-Étienne.	1871.	»	»
Seine-et-Oise	Mantes	Institution Notre-Dame.	1890.	1	»
	Aulnay-les-Bondy	École Jeanne-D'Arc.	1888.	4	»
	Le Vésinet	Institution Sainte-Marguerite.	1878.	»	»
				142	11
					Acadén
Charente	Angoulême	École Saint-Paul.	1878.	5	3
Charente-Inférieure	Saint-Jean-d'Angély	Institution Saint-Jean.	1892.	»	»
	Jonzac	Institution Montfort.	»	»	»
Deux-Sèvres	Châtillon-sur-Sèvre	École cléricale.	1850.	»	»
	Thouars	École Saint-François.	1866.	»	»
	Niort	École Saint-Hilaire.	1855.	»	»
	Aigonnay	Notre-Dame-du-Breuil.	1882.	»	»
	Rom	École Saint-Paulin.	1854.	»	»
Indre	Lourdoueix	École catholique.	1854.	»	»
Vendée	Luçon	Institution Richelieu.	1856.	»	»
	La Roche-sur-Yon	Institution Sainte-Marie.	1878.	»	»
	Fontenay-le-Comte	Institution Saint-Joseph.	1878.	»	»
Vienne	Poitiers	École de la Grande-Maison.	1850.	»	»
Haute-Vienne	Limoges	École Saint-Martial.	1852.	»	»
				5	3

…struction secondaire dirigés par des prêtres séculiers, au 31 décembre 1898.

…GNEMENT …ssique …co-latin) …e la … à la …osophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT				OBSERVATIONS.
					Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Paris (*suite*).									
15	26	17	»	»	21	6	31	58	
33	40	76	»	»	48	49	52	149	
310	130	191	»	»	250	150	245	645	
2	2	5	»	»	9	»	»	9	
60	»	»	»	»	60	»	»	60	(1) Institution qui prépare ses élèves pour le séminaire.
49	64	45	»	»	96	11	51	158	
82	27	28	»	»	68	6	63	137	
3	3	»	»	»	7	»	»	7	
»	24	14	»	»	24	2	16	42	
4	»	6	»	»	7	»	3	10	
.798	694	1.716	30	4	1.441	1.084	1.870	4.395	
Poitiers.									
36	»	34	»	»	78	10	90	178	
40	»	18	»	»	20	5	33	58	
5	43	37	»	»	45	6	34	85	
66	»	»	»	»	62	1	3	66	
4	»	65	»	»	10	4	55	69	
70	28	28	»	»	60	9	57	126	
39	»	»	»	»	39	»	»	39	
10	»	75	»	»	21	»	64	85	
98	»	25	»	»	123	»	»	123	
.11	»	33	14	»	110	8	40	158	
34	9	56	»	»	48	2	49	99	
19	35	31	»	»	46	9	30	85	
93	27	49	»	»	75	12	82	169	
277	»	67	»	»	121	14	209	344	
.002	142	518	14	»	858	80	746	1.684	

Relevé des élèves des établissements libres ecclésiastiques

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES	
				Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Écoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres.
1	2	3	4	5	6
					Académie
Loire-Inférieure.....	Nantes	Maîtrise Saint-Don.	1872.	7	»
		Psalette Saint-Don.	1882.	»	»
	Châteaubriant.........	Sainte-Marie.	1845.	»	»
	Pont-Rousseau	Notre-Dame-des-Missions.	1890.	»	»
	Nantes................	Enfants Nantais.	1851.	41	»
	Ancenis...............	Saint-Stanislas.	1829.	6	»
Morbihan..........	Chauvé	Saint-Joseph.	1851.	12	»
			1822.	»	»
	Hennebont............	Kerlois	1892.	»	»
	Lorient............. ..	Saint-Louis.	1886.	»	»
	Auray	Saint-Yves.	1878.	»	»
	Palais	Sainte-Croix.	1890.	»	»
Côtes-du-Nord.......	Sarzeau...............	Sacré-Cœur.	1865.	»	»
	Dinan	Cordeliers.	1882.	»	»
	Guingamp.............	Notre-Dame.	1850.	»	»
Maine-et-Loire......	Quintin...............	Saint-Joseph.	1850.	»	»
	Angers	Saint-Maurille.	1872.	5	»
		Saint-Aubin.	1874.	»	»
		Saint-Urbain.	1860.	»	»
	Saumur...............	Saint-Louis.	1872.	3	»
	Combrée..............		1810.	»	»
	Baugé................	Saint-Joseph.	1872.	»	»
Ille-et-Vilaine.......	Rennes	Saint-Vincent.	1850.	51	»
		Saint-Martin.	1816.	»	»
	Saint-Malo............	Saint-Malo.	1884.	»	»
	Vitré.................	Saint-Augustin.	1853.	»	»
	Redon................	Saint-Sauveur.	1839.	»	»
	Montfort..............	Saint-Lazare.	1896.	»	»
	Saint-Méen............	Juvenat.	»	»	»
	Saint-Servan	Villa Saint-Expédit.	1898.	»	»
	Saint-Malo	Institution de la Grève.	1898.	»	»
Finistère	Brest................	Institution Bon-Secours.	1873.	»	»
	Quimper..............	Institution Saint-Yves.	1898.	»	»
Mayenne	Laval.................	Immaculée Conception.	1865.	»	»
	Château-Gontier.......	Institution Saint-Michel.	1892.	»	»
	Pontmain.............		1891.	»	»
				125	»

d'instruction secondaire dirigés par des prêtres séculiers, au 31 décembre 1898.

ENSEIGNEMENT classique (gréco-latin) de la 6e à la philosophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT				OBSERVATIONS.
					Internes	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
de Rennes.									
21	»	18	»	»	12	8	26	46	
48	»	21	»	»	40	14	15	69	
50	9	13	»	»	49	5	18	72	
22	»	11	»	»	33	»	»	33	
122	»	128	»	»	34	75	182	291	
165	»	97	»	»	95	132	41	268	
125	»	54	»	»	128	»	63	191	
46	»	»	»	»	46	»	»	46	
16	»	»	»	»	16	»	»	16	
100	»	61	»	»	»	»	161	161	
9	»	60	»	»	4	»	65	69	
1	»	48	»	»	»	»	49	49	
70	»	»	»	»	70	»	»	70	
174	96	45	»	»	175	10	130	315	
134	»	44	33	2	157	3	53	213	
30	»	24	»	»	38	»	16	54	
129	»	80	»	»	30	25	159	214	
21	»	»	»	»	18	»	3	21	
»	41	36	»	»	50	7	20	77	
76	59	60	»	»	96	36	66	198	
144	43	12	»	»	182	»	17	199	
6	13	71	»	»	35	11	44	90	
134	»	94	»	»	82	35	162	279	
200	55	93	»	»	168	23	157	348	
193	16	72	»	9	144	30	116	290	
152	»	24	»	»	131	2	43	176	
191	6	50	»	»	145	32	70	247	
45	»	»	»	»	45	»	»	45	
25	»	»	»	»	25	»	»	25	
7	»	»	»	6	»	»	13	13	
2	»	»	»	6	7	»	1	8	
108	»	78	»	»	16	10	160	186	
20	»	69	»	»	29	21	39	89	
110	115	78	»	»	141	52	110	303	
30	20	48	»	»	32	10	56	98	
38	»	»	»	»	38	»	»	38	
2.764	473	1.489	33	23	2.311	541	2.055	4.907	

Relevé des élèves des établissements libres ecclésiastiques

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES	
				Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Ecoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres.
1	2	3	4	5	6
					Académie
Haute-Garonne	Toulouse..............	Saint-Stanislas.	1893.	»	»
		Immaculée Conception.	1874.	15	»
		Avignon.	1882.	15	»
		École Bossuet.	1894.	»	»
		École Sainte-Barbe.	1882.	»	»
Tarn..............	Albi	Institution Sainte-Marie.	1882.	»	»
	Gaillac................	Institution Saint-Michel.	1878.	»	»
Aveyron...........	Rodez.................	Institution Sainte-Marie.	1858.	»	»
		Institution Saint-Louis.	1896.	»	»
	Espalion	Inst. Immaculée Conception.	1862.	»	»
	Saint-Geniez	Institution Saint-Denis.	1850.	»	»
	Villefranche...........	Institution Saint-Joseph.	1866.	»	»
		Institution Graves.	1850.	»	»
	Millau	Institution Saint-Louis-de-Gonz.	1880.	»	»
	Saint-Affrique..........	Institution Saint-Gabriel.	1852.	»	»
	Saint-Laurent d'Olt.....	Inst. des missionnaires d'Afrique.	1888.	»	»
Gers	Gimont	Institution Saint-Nicolas.	1842.	»	»
Hautes-Pyrénées....	Tarbes................	Ecole Jeanne-d'Arc.	1897.	»	»
Ariège	Pamiers................	Ecole Saint-Thomas-d'Aquin.	1887.	»	»
Lot	Cahors.................	École du Sacré-Cœur.	1896.	»	»
				30	»

nstruction secondaire dirigés par des prêtres séculiers, au 31 décembre 1898.

…seignement …assique …co-latin) de la …e à la …osophie.	Enseignement moderne de la 6e à la 1re lettres.	Classes élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	Classes d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	Qualité des élèves portés ci-devant: Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	Observations.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Toulouse.									
61	»	45	»	»	»	18	88	106	
295	»	15	»	»	187	91	47	325	
»	»	»	»	»	5	»	10	15	
11	5	18	»	»	8	4	22	34	
85	1	26	»	»	28	16	68	112	
62	15	52	»	»	64	6	59	129	
20	»	14	7	»	18	5	18	41	
89	»	35	»	»	64	»	60	124	
»	144	200	126	»	225	6	239	470	
75	»	13	»	»	61	»	27	88	
70	»	10	»	»	45	»	35	80	
22	6	16	»	»	26	7	11	44	
151	8	26	»	»	180	»	5	185	
46	15	36	»	»	34	3	60	97	
152	16	15	»	»	161	8	14	183	
42	»	8	»	»	50	»	»	50	
98	35	8	»	»	108	3	30	141	
28	»	23	»	»	3	»	48	51	
75	»	»	»	»	72	»	3	75	
27	23	12	»	»	26	5	31	62	
.409	268	572	133	»	1.365	172	875	2.412	

Relevé général des élèves des établissements libres ecclésiastiques

ACADÉMIES.	NOMBRE établissements.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Écoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres.	ENSEIGNEMENT classique (gréco-latin) de la 6e à la philosophie.
Aix	7	5	»	396
Alger	1	»	»	97
Besançon	5	»	»	215
Bordeaux	8	29	2	596
Caen	17	4	1	850
Chambéry	4	»	»	348
Clermont	6	52	2	487
Dijon	7	18	»	517
Grenoble	11	8	»	389
Lille	7	4	»	241
Lyon	25	9	»	839
Montpellier	5	3	»	446
Nancy	2	13	»	84
Paris	41	142	11	1.798
Poitiers	14	5	3	1.002
Rennes	36	125	»	2.764
Toulouse	20	30	»	1.409
Totaux	216	447	19	12.478

struction secondaire dirigés par des prêtres séculiers, au 31 décembre 1898.

IGNEMENT moderne de la 6e à la re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT — Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
107	269	25	142	504	61	379	944
45	45	»	»	131	11	45	187
82	165	»	»	185	33	244	462
60	200	»	»	604	45	238	887
314	874	52	15	851	351	908	2.110
»	77	23	11	335	»	124	459
53	140	»	»	615	15	104	734
120	223	7	»	399	88	398	885
28	247	36	»	369	39	300	708
123	352	55	»	342	66	367	775
14	382	»	»	545	304	395	1.244
42	127	»	82	398	66	236	700
25	21	»	»	53	4	86	143
694	1.716	30	4	1.441	1.084	1.870	4.395
142	518	14	»	858	80	746	1.684
473	1.489	33	23	2.311	541	2.055	4.907
268	572	133	»	1.365	172	875	2.412
2.590	7.417	408	277	11.306	2.960	9.370	23.636

TABLEAU N° 7

ÉTABLISSEMENTS LIBRES ECCLÉSIASTIQUES

appartenant ou ayant appartenu à des Congrégations

RELEVÉ DES ÉLÈVES PRÉSENTS

au 31 décembre 1898.

TABLEAU

RELEVÉ

présents, à la date du 31 décembre 1898, dans les établissements libres

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES — Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Écoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres.
1	2	3	4	5	6
					Académie
Bouches-du-Rhône..	Marseille..............	École Saint-Ignace.	1877.	»	»
Alpes-Maritimes.....	Nice..................	Institution Saint-Louis.	1896.	»	»
		Patronage Saint-Pierre.	1884.	»	»
	Cannes...............	Institut Stanislas.	1866.	2	»
Vaucluse..........	Goult.................	Notre-Dame-des-Lumières.	1887.	»	»
				2	»
					Académie
Alger.............	El-Biar...............	Institution Saint-Joseph.	1895.	»	»
					Académie
Doubs.............	Besançon.............	Sainte-Marie.	1838.	»	»
Territoire de Belfort.	Belfort...............	Sainte-Marie.	1875.	»	»
Jura..............	Dôle..................	Mont-Roland.	1850-1851.	»	»
Haute-Saône........	Saint Remy...........		1874.	11	»
				11	»
					Académie
Gironde...........	Bordeaux.............	Sainte-Marie.	1879.	»	»
		Saint-Joseph-de-Tivoli.	1857.	»	»
		Saint-Joseph.	1873.	»	»
		Sainte-Marie.	1874.	»	»
		École Séraphique.	1889.	»	»
		J.-B.-de-la-Salle.	1894.	»	»
	Caudéran.............	Sainte-Marie.	1894.	4	»
	Arcachon.............	Saint-Elme.	1872.	»	»
Landes............	Saint-Paul............	Berceau de St-Vincent-de-Paul.	1864.	»	»
Lot-et-Garonne.....	Miramont.............	Sainte-Marie.	1864.	5	»
Basses-Pyrénées....	Lestelle..............	Notre-Dame-de-Betharram.	1850.	»	»
	Hasparren............	Saint-Joseph.	1883.	»	»
	Pontacq..............	Saint-Joseph.	1878.	»	»
				9	»

7

S ÉLÈVES

truction secondaire appartenant ou ayant appartenu à des congrégations.

EMENT ique -latin) la à la ophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	COURS profession-nels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pension-naires.	Externes.	Total.	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
x									
256	»	59	»	»	86	83	146	315	Frères de Marie.
»	126	168	»	»	»	47	247	294	Frères des Écoles chrétiennes
75	»	60	»	104	239	»	»	239	Prêtres Salésiens.
126	56	71	»	»	91	47	117	255	Frères de Marie.
37	»	13	»	»	50	»	»	50	—
494	182	371	»	104	466	177	510	1.153	
ger									
»	80	87	»	»	107	14	46	167	Frères de la Doctrine chrétienne.
esançon									
38	68	90	»	»	216	22	158	396	Maristes.
84	82	170	»	»	147	17	172	336	Id.
40	»	32	»	»	119	6	47	172	Jésuites.
45	75	28	40	»	196	»	3	199	Société de Marie.
07	225	320	40	»	678	45	380	1.103	
ordeaux									
0	»	»	»	»	9	41	»	50	Société de Marie.
0	»	70	»	»	125	195	80	400	Jésuites.
0	»	»	»	»	50	»	»	50	Id.
»	»	42	28	»	6	64	»	70	Société de Marie.
2	»	»	»	»	42	»	»	42	Franciscains.
»	362	119	»	»	207	274	»	481	Frères des Ecoles chrétiennes.
1	»	96	»	»	98	186	»	284	Société de Marie.
5	»	38	»	15	148	»	»	148	Lazaristes.
5	»	37	»	»	111	16	25	152	Dominicains.
2	24	22	»	»	26	4	23	53	Société de Marie.
5	»	80	19	»	324	»	»	324	Missionnaires de Bétharram.
0	»	86	94	»	71	4	125	200	Frères des Ecoles chrétiennes.
5	»	145	23	»	96	1	116	213	Société de Marie.
58	386	735	164	15	1.313	785	369	2.467	

Relevé des élèves des établissements libres d'instruction secondaire appartenant

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Écoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres.
1	2	3	4	5	6
					Académie
Calvados	Caen	Pensionnat Saint-Joseph.	1893.	»	»
	Pont-l'Évêque	Institution Sainte-Croix.	1874.	»	»
Eure	Évreux	École Saint-François-de-Sales.	1871.	»	»
Manche	Montebourg	Pensionnat de l'Abbaye.	1863.	»	»
Orne	Flers	Institution Sainte-Marie.	1868.	»	»
Sarthe	Le Mans	Institution Sainte-Croix.	1877.	»	»
Seine-Inférieure	Rouen	Pensionnat J.-B.-de-la-Salle.	1895.	»	»
				»	»
					Académie
Haute-Savoie	Thonon	Pensionnat Saint-Joseph.	1881.	»	»
Savoie	Beaufort	Alumnat de Beaufort.	1871.	»	»
				»	»
					Académie
Allier	Moulins	Pensionnat Saint-Gilles.	1890.	9	4
	Montluçon	Institution Saint-Joseph.	1852.	»	»
	Yzeure	École libre de Notre-Dame de Bellevue-Yzeure.	1882.	»	»
Cantal	Aurillac	Institution Saint-Eugène.	1879.	»	»
Haute-Loire	Le Puy	Pensionnat Notre-Dame-de-France.	1882.	»	»
	Espaly-Saint-Marcel	Cours secondaires de Paradis.	1893.	»	»
	Clermont-Ferrand	Établissement d'enseignement secondaire.	1880.	49	»
	Riom	Institution Sainte-Marie.	1856.	18	»
				76	4
					Académie
Côte-d'Or	Dijon	Saint-Ignace.	1873.	9	»
		Saint-Joseph.	1895.	14	»
Aube	Saint-André	École Saint-Bernard.	1869.	3	»
	Troyes	Externat Saint-Bernard.	1874.	»	»
Nièvre	Corbigny	Institution Saint-Léonard.	1889.	»	»
Yonne	Auxerre	Saint-Germain.	1890.	»	»
				26	»

…yant appartenu à des congrégations, au 31 décembre 1898. — TABLEAU N° 7.

…nement …sique …o-latin) …e la … à la …sophie.	Enseignement moderne de la 6e à la 1re lettres.	Classes élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	Classes d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	Qualité des élèves portés ci-devant: Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	Observations.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
…Caen									
»	97	133	»	»	105	54	71	230	Frères des Écoles chrétiennes
16	23	43	»	»	39	5	38	82	Maristes.
214	»	31	9	»	202	21	31	254	Jésuites.
2	»	164	1	»	118	3	46	167	Frères de la Miséricorde.
9	24	325	»	»	37	9	312	358	Frères de Ploërmel.
287	»	39	»	»	164	28	134	326	Jésuites.
»	117	255	»	»	170	87	115	372	Frères des Écoles chrétiennes
528	261	990	10	»	835	207	747	1.789	
…hambéry									
30	»	»	»	»	22	»	8	30	Frères des Écoles chrétiennes
35	»	»	»	»	35	»	»	35	Pères de l'Assomption.
65	»	»	»	»	57	»	8	65	
…lermont-Ferrand									
»	121	61	»	»	121	4	70	195	Frères des Écoles chrétiennes
159	11	35	»	»	139	12	54	205	Maristes.
181	»	12	»	»	144	27	22	193	Jésuites.
»	170	»	»	»	89	11	70	170	Frères des Écoles chrétiennes
»	174	278	»	»	250	8	194	452	Id.
»	15	»	»	»	14	»	1	15	Id.
»	21	»	»	»	58	6	6	70	Id.
140	»	28	»	»	120	20	46	186	Maristes.
480	512	414	»	»	935	88	463	1.486	
Dijon									
144	»	»	»	»	125	9	53	187	Jésuites.
»	132	113	»	39	144	33	121	298	Frères des Écoles chrétiennes
64	94	»	»	»	120	11	80	161	Oblats de Saint-François-de-Sales.
8	27	63	»	»	13	4	81	98	—
»	50	62	»	»	65	5	42	112	Frères de la Doctrine chrétienne.
60	6	37	23	»	56	14	56	126	Oblats de Saint-François-de-Sales.
276	309	309	23	39	523	76	383	982	

Relevé des élèves des établissements libres d'instruction secondaire appartenant

DÉPARTEMENTS 1	LOCALITES 2	DÉNOMINATION de l'établissement. 3	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire. 4	COURS PRÉPARATOIRES — Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique. 5	COURS PRÉPARATOIRES — Soit aux Écoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres 6
					Académie
Isère	Seyssinet	Saint-Joseph.	1889.	»	»
Drôme	Grave	Alumnat.	1889.	»	»
	Bourg-les-Valence		1865.	»	»
				»	»
					Académie
Nord	Lille	Saint-Joseph.	1875.	3	1
		Saint-Louis-de-Gonzague.	1884.	»	»
		Saint-Gabriel.	1884.	»	»
		Saint-Pierre.	1889.	1	3
		Pères Blancs.	1895.	1	3
	Loos-lez-Lille	École apostolique.	1892.	»	»
	Merville	Notre-Dame.	1876.	1	»
	Sainghin	Notre-Dame-de-Grâce.	1895.	»	»
Pas-de-Calais	Boulogne	Notre-Dame.	1815.	»	»
		Saint-Joseph.	1887.	»	»
	Clairmarais	Alumnat.	1879.	»	»
	Saint-Omer	Saint-Joseph.	1887.	»	»
Somme	Amiens	Providence.	1850.	6	»
		Saint-Joseph.	1890.	»	»
	Montdidier	Saint-Vincent.	1818.	»	2
				11	6
					Académie
Loire	Saint-Julien-en-Jarez	Sainte-Marie.	1850.	»	»
	Saint-Étienne	Saint-Louis.	1880.	»	68
		Sainte-Marie.	1883.	»	45
Rhône	Lyon	Institution des Lazaristes.	1894.	»	»
		Externat Saint-Joseph.	1871.	6	»
		Trinité.	1895.	68	»
	Villefranche	École Notre-Dame-de-Mongré.	1871.	»	»
	Oullins	École Saint-Thomas-d'Aquin.	1833.	4	6
	Caluire et Cuire	École apostolique.	1888.	»	»
Saône-et-Loire	Mâcon	École Saint-François-de-Sales.	1875.	7	»
				85	119

ou ayant appartenu à des congrégations, au 31 décembre 1898. — TABLEAU N° 7.

ENSEIGNEMENT classique (gréco-latin) de la 6e à la philosophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	COURS professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
de Grenoble									
44	»	17	»	»	61	»	»	61	Congrégation du St-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie.
40	»	»	»	»	40	»	»	40	Assomption.
80	»	»	»	»	80	»	»	80	Jésuites.
164	»	17	»	»	181	»	»	181	
de Lille									
516	»	98	»	»	85	140	393	618	Jésuites.
22	»	76	»	»	»	30	68	98	Id.
26	»	35	»	»	61	»	»	61	Salésiens.
»	219	87	»	»	133	54	123	310	Frères des Écoles chrétiennes.
33	»	»	»	»	33	»	»	33	Pères Blancs.
29	9	»	»	»	38	»	»	38	Lazaristes.
84	»	37	»	»	71	18	33	122	Saint-Esprit et Sacré-Cœur de Marie.
24	»	12	»	»	36	»	»	36	Immaculée Conception.
253	»	8	»	»	216	27	18	261	Jésuites.
24	»	53	»	»	5	8	64	77	Id.
38	»	»	»	»	38	»	»	38	Missionnaires.
»	161	85	»	91	258	8	71	337	Frères des Écoles chrétiennes.
299	»	47	»	»	213	37	102	352	Jésuites.
»	72	166	»	»	101	40	97	238	Oratoriens.
56	»	29	»	52	74	4	61	139	Lazaristes.
1.404	461	733	»	143	1.362	366	1.030	2.758	
de Lyon									
178	»	23	»	»	167	28	6	201	Maristes.
»	164	»	»	»	221	1	10	232	Frères des Écoles chrétiennes.
»	187	»	»	»	187	26	19	232	Petits Frères de Marie.
162	»	»	»	»	106	53	3	162	Lazaristes
330	»	83	»	»	»	91	328	419	Jésuites.
57	»	44	»	»	58	33	78	169	Id.
286	»	15	»	»	283	8	10	301	Id.
132	6	14	»	»	141	19	2	162	Dominicains.
40	»	»	»	»	40	»	»	40	Franciscains.
27	8	13	»	»	19	13	23	55	Oblats.
1.212	365	192	»	»	1.222	272	479	1.978	

Relevé des élèves des établissements libres d'instruction secondaire appartenant

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS	DENOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Écoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres.
1	2	3	4	5	6
					Académie
Hérault	Béziers	Immaculée-Conception.	1897.	»	124
Gard...............	Alais..................	École Chrétienne.	1854.	1	»
	Nîmes.................	Assomption.	1843.	1	»
	Prime-Combe..........	Maîtrise.	1883.	»	»
Aude...............	Limoux...............	Saint-Louis.	»	»	»
				2	124
					Académie
Meuse.............	Juvigny-sur-Loison.....	Pensionnat de Juvigny.	1892.	6	»
Meurthe-et-Moselle..	Nancy.................	Pensionnat Saint-Joseph.	1886.	12	38
	Longuyon.............	Pensionnat de Saint-Joseph.	1898.	»	»
Vosges	Épinal................	Institution Saint-Joseph.	1888.	»	»
				18	38
					Académie
Eure-et-Loir........	Dreux.................	Pensionnat Saint-Pierre.	1896.	10	»
Loiret.............	Orléans...............	École Sainte-Euverte.	1893.	11	»
	Gien	École Saint-François-de-Sales.	1828.	»	»
	Montargis.............	Institution Sainte-Madeleine.	1897.	»	»
Marne.............	Reims................	École Saint-Joseph.	1874.	»	»
		École Stanislas.	1898.	»	»
		École des Frères de la Doctrine chrétienne.	1898.	18	2
Oise...............	Beauvais..............	Pensionnat Saint-Joseph.	1893.	»	»
		Institut. des Pères du St-Esprit.	1889.	»	»
	Pont-Sainte-Maxence...	Institution des Frères Maristes.	1897.	»	»
	Senlis................	Institution des Frères Maristes.	1836.	»	»
Seine	Paris. — (4e arrondis.)				
	212, rue Saint-Antoine..	École communale des Francs-Bourgeois. Directeur : le frère Abadie.	Fondée en 1843. Transformée en établissement secondaire le 20 février 1894.	23	»
	(16e arrondissement.) 68, rue Raynouard......	Pensionnat des Frères de Passy. Directeur : le frère Girard.	Fondé en 1837. Transformé en établissement secondaire le 1er août 1893.	70	12

ayant appartenu à des congrégations, au 31 décembre 1898. — TABLEAU N° 7.

…eignement …assique …co-latin) de la …e à la …losophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	COURS profession-nels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pension-naires.	Externes.	Total.	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Montpellier									
»	128	118	»	»	292	43	35	370	Frères des Écoles chrétiennes.
»	»	130	58	12	82	4	115	201	Id.
98	»	53	»	»	59	36	57	152	Assomption.
55	»	»	»	»	55	»	»	55	Lazaristes.
72	»	18	»	»	74	3	13	90	Marie Immaculée.
225	128	319	58	12	562	86	220	868	
Nancy									
»	57	85	»	29	173	1	3	177	Frères des Écoles chrétiennes.
»	138	»	»	»	107	17	64	188	Id.
»	189	76	»	9	237	18	19	274	Id.
90	79	56	»	»	141	11	73	225	Pères du Saint-Esprit.
90	463	217	»	38	658	47	159	864	
Paris									
»	102	116	27	»	201	2	52	255	Frères des Écoles chrétiennes.
»	172	123	31	»	151	119	67	337	Id.
93	»	28	11	»	111	18	3	132	
14	50	61	»	»	24	4	97	125	
276	»	42	»	»	184	38	96	318	Jésuites.
»	»	12	»	»	»	»	12	12	Id.
»	237	195	»	»	270	105	77	452	Frères de la Doctrine chrétienne.
»	207	56	»	»	148	31	84	263	Frères des Écoles chrétiennes.
67	19	45	»	»	83	14	34	131	Pensionnat du Saint-Esprit.
»	207	79	»	»	242	7	37	286	Maristes.
142	»	32	»	»	147	17	10	174	Id.
»	281	219	»	26	»	360	189	549	Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes.
»	427	211	»	121	810	20	11	841	Id.

Relevé des élèves des établissements libres d'instruction secondaire appartena

DÉPARTEMENTS. 1	LOCALITÉS. 2	DÉNOMINATION de l'établissement. 3	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire. 4	COURS PRÉPARATOIRES. Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique. 5	Soit aux Éc commercial industriell (arts et mét et autres et agricole de l'État ou li 6
					Académ
Seine	(14e arrondissement.) 48, rue Pernety	Institution des Frères Maristes. Directeur : le frère Charrière.	Fondée en 1869. Transformée en établissement secondaire le 31 août 1898.	27	»
	(5e arrondissement.) 18, rue Lhomond	École Sainte-Geneviève. Directeur : M. Palot.	1854.	531	»
	(8e arrondissement.) 7, rue de Madrid	École Saint-Ignace. Directeur : l'abbé Havret.	1874.	17	»
	(15e arrondissement.) 391, rue de Vaugirard	École de l'Immaculée-Conception Directeur : M. Fournier.	1830.	48	»
	(16e arrondissement.) 10, rue Franklin	Externat du Trocadéro. Directeur : l'abbé Trégard.	Octobre 1894.	»	»
	35, rue Saint-Didier	École Lacordaire. Directeur : l'abbé Leroy.	1890.	95	»
	(Arrondissem. de Sceaux.) Arcueil	École Albert-le-Grand. Directeur : l'abbé Dumont.	1863.	32	20
	(4e arrondissement.) 2, quai des Célestins	École Massillon. Directeur : l'abbé Laberthonière.	1872.	31	»
	(8e arrondissement.) 34, rue de Monceau	Institution Sainte-Marie. Directeur : l'abbé Sattler.	1864.	»	»
	(12e arrondissement.) 37, rue des Marguettes	Institution Saint-Michel. Directeur : l'abbé Robert.	1884.	3	»
	(16e arrondissement.) 23, boulev. Beauséjour	École Saint-Joseph. Directeur : l'abbé Cuastel.	Octobre 1895.	»	»
	(20e arrondissement.) 29, rue du Retrait	Oratoire Saint-Pierre-Saint-Paul. Directeur : l'abbé Beissière.	1886.	»	»
	(Arrondis. de Saint-Denis.) Saint-Ouen	École Sainte-Anne. Directeur : l'abbé Courtois.	Mai 1873.	»	»
	(6e arrondissement.) 22, rue N.-D.-des-Champs.	*Collège Stanislas.*	1804.	429	»
Seine-et-Marne	Juilly	Collège libre.	1639.	»	»
Seine-et-Oise	Versailles	École Saint-Jean.	1878.	14	»
	Rueil	Oratoire Saint-Maurice.	1897.	»	»
	Le Vésinet	École Sainte-Croix.	1890.	»	»
	Chaville	Institution des Frères de Saint-Vincent-de-Paul.	1878.	»	»
	Morangis	École Saint-Sauveur.	1882.	»	»
				1.359	84

ayant appartenu à des congrégations, au 31 décembre 1898. — TABLEAU N° 7.

…IGNEMENT …assique (…ico-latin) de la …e à la …losophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	COURS professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT				OBSERVATIONS.
					Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Paris (*Suite*).									
»	172	96	»	20	251	58	6	315	Congrégation des Frères Maristes.
»	»	»	»	»	531	»	»	531	Jésuites.
465	»	119	»	»	»	321	280	601	Id.
438	»	38	»	»	341	84	99	524	Id.
66	»	70	»	»	»	76	60	136	Id.
62	12	77	»	»	90	101	55	246	La 4e a été organisée en octobre 1898.
241	41	74	»	16	374	35	15	424	La maison appartient aux Dominicains, représentés par le P. Didon.
85	37	46	»	»	47	114	38	199	Congrégation de l'Oratoire
175	»	191	»	»	69	253	44	366	Société de Marie. La 3e a été organisée en octobre 1898.
59	51	70	»	»	37	58	88	183	Congrégation des Clercs de Saint-Viateur.
60	»	47	»	»	49	20	38	107	Congrégation des Maristes. La 3e a été organisée en octobre 1898.
35	»	138	»	95	165	»	103	268	Congrégation de Dom-Bosco, orphelinat : la plupart des élèves apprennent un métier ; il y a six ateliers différents.
34	18	17	»	»	37	24	8	69	Oblats de Saint-François-de-Sales.
803	»	249	»	»	651	672	158	1.481	Marianistes.
132	58	51	»	»	233	3	5	241	Oratoriens.
217	41	72	»	»	174	29	141	344	Eudistes.
26	»	»	»	12	38	»	»	38	Congrégation de Saint-François-de-Sales.
83	»	53	»	»	81	55	»	136	Compagnie des Pères de Ste-Croix.
40	»	»	»	»	40	»	»	40	Frères de Saint-Vincent-de-Paul.
11	»	37	»	»	43	3	2	48	Société de Saint-Ouen.
[illegible]	2.132	2.664	69	290	5.622	2.641	1.909	10.172	

Relevé des élèves des établissements libres d'instruction secondaire appartenant

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉNOMINATION de l'établissement.	DATE de sa fondation ou de sa transformation en établissement d'enseignement secondaire.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Écoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres.
1	2	3	4	5	6
					Académie
Charente-Inférieure.	La Rochelle	École Fénelon.	1872.	9	»
Indre	Issoudun..............	Sacré-Cœur.	1878.	»	»
Indre-et-Loire.......	Tours	Institution Saint-Grégoire.	1872.	»	»
Deux-Sèvres........	Châtillon..............	École cléricale.	1850.	»	»
	Thouars	Saint-François-d'Assise.	1886.	»	»
	Rom..................	École Saint-Paulin.	1854.	»	»
Vendée..............	Saint-Laurent	Institution Saint-Gabriel.	1895.	»	»
Vienne.............	Poitiers	École Saint-Joseph	1854.	»	»
		École apostolique.	1881.	»	»
		Pensionnat des Frères.	1897.	»	»
		École de la Grande-Maison.	1850.	»	»
Haute-Vienne	Limoges	École Saint-Joseph.	1892.	»	»
				9	»
					Académie
Maine-et-Loire......	Angers................	Saint-Julien.	1867.	3	2
Loire-Inférieure	Nantes................	Saint-Joseph.	1894.	36	2
Morbihan...........	Hennebont............	Kerlois.	1892.	»	»
	Vannes.	Saint-François-Xavier.	1850.	»	»
	Laugonnet	»	1895.	»	»
Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc	Saint-Charles.	1851.	»	»
		Saint-Antoine.	1895.	»	»
	Plancoët..............	Saint-Louis.	1879.	»	»
Ille-et-Vilaine.......	Vitré......	Sainte-Marie.	1895.	»	»
				39	4
					Académie
Haute-Garonne......	Toulouse	Pensionnat Saint-Joseph.	1875.	»	»
Tarn...............	Ambialet..............	Institution Saint-Jean.	1889.	»	»
	Sorèze................	École secondaire.	1682.	3	»
	Dourgne..............	Institution Saint-Benoît.	1890.	»	»
Aveyron............	Rodez.................	Institution Saint-Jsoeph.	1895.	»	»
Tarn-et-Garonne....	Beaumont-de-Lomagne..	Pensionnat Saint-Joseph.	1880.	»	»
Hautes-Pyrénées....	Garaison..............	Institution.	1867.	»	»
	Lourdes	Institution de la Grotte.	1896.	»	»
	Ossun	Institution de Laval.	1898.	»	»
Ariège	Pamiers	École Saint-Joseph.	1895.	»	»
				3	»

ayant appartenu à des congrégations, au 31 décembre 1898. — TABLEAU N° 7.

...nseignement ...ssique ...co-latin) ...de la ...à la ...osophie.	ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	Cours professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.	OBSERVATIONS.
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Poitiers									
139	79	51	»	»	150	24	104	278	Maristes.
89	9	»	54	»	93	7	52	152	Missionnaires du Sacré-Cœur.
191	»	28	»	»	82	34	103	219	Jésuites.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	173	»	126	»	286	10	3	299	Frères de Saint-Gabriel.
231	»	21	»	»	134	25	93	252	Jésuites.
40	»	»	»	»	40	»	»	40	Id.
»	186	73	»	»	114	18	127	259	Frères des Écoles chrétiennes.
93	27	49	»	»	75	12	82	169	Lazaristes.
»	214	65	»	»	95	9	175	279	Id.
783	638	287	180	»	1.069	139	739	1.947	
Rennes									
»	169	160	»	»	131	35	168	334	Frères de la doctrine chrétienne
»	196	213	»	»	243	202	2	447	Id.
16	»	»	»	»	16	»	»	16	
377	»	33	»	»	195	31	184	410	Jésuites.
77	»	53	»	»	84	20	26	130	Pères du Saint-Esprit.
221	»	142	»	»	196	25	142	363	Marianistes.
18	»	3	»	»	21	»	»	21	Franciscains.
52	»	»	»	»	52	»	»	52	Eudistes.
»	112	296	»	»	38	7	363	408	Frères de Ploërmel.
745	477	900	»	»	960	320	885	2.165	
Toulouse									
»	314	98	»	»	260	74	78	412	Frères de la doctrine chrétienne
28	»	»	»	»	28	»	»	28	Missionnaires diocésains.
134	23	23	»	»	161	»	22	183	Dominicains.
2	»	5	»	»	7	»	»	7	Missionnaires diocésains.
»	131	200	136	55	319	13	190	522	Frères des Écoles chrétiennes.
7	»	69	27	»	26	2	75	103	
165	36	32	»	»	233	»	»	233	Prêtres de l'Immac. Concep.
»	»	28	»	»	28	»	»	28	Id.
»	»	92	»	»	»	»	92	92	Frères Maristes.
7	»	2	»	»	9	»	»	9	Carmes.
343	504	549	163	55	1.071	89	457	1.617	

Relevé général des élèves des établissements libres d'instruction seconda

ACADÉMIES.	NOMBRE des établissements.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux Écoles commerciales industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres.	ENSEIGNEMEN classique (gréco-latin) de la 6e à la philosophi
Aix	5	2	»	494
Alger	1	»	»	»
Besançon	4	11	»	507
Bordeaux	13	9	»	1.158
Caen	7	»	»	528
Chambéry	2	»	»	65
Clermont	8	76	4	480
Dijon	6	26	»	276
Grenoble	3	»	»	164
Lille	15	11	6	1.404
Lyon	10	85	119	1.212
Montpellier	5	2	124	225
Nancy	4	18	38	90
Paris	33	1.359	34	3.624
Poitiers	9	9	»	783
Rennes	8	39	4	745
Toulouse	10	3	»	343
Totaux	143	1.650	329	12.098

appartenant ou ayant appartenu à des congrégations, au 31 décembre 1898.

ENSEIGNEMENT moderne de la 6e à la 1re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	COURS professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT			
				Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
182	371	»	104	466	177	510	1.153
80	87	»	»	107	14	46	167
225	320	40	»	678	45	380	1.103
386	735	164	15	1.313	785	369	2.467
261	990	10	»	835	207	747	1.789
»	»	»	»	57	»	8	65
512	414	»	»	935	88	463	1.486
309	309	23	39	523	76	383	982
»	17	»	»	181	»	»	181
461	733	»	143	1.362	366	1.030	2.758
365	192	»	»	1.222	272	479	1.973
128	319	58	12	562	86	220	868
463	217	»	38	658	47	159	864
2.132	2.664	69	290	5.622	2.641	1.909	10.172
688	287	180	»	1.069	139	739	1.947
477	900	»	»	960	320	885	2.165
504	549	163	55	1.071	89	457	1.617
7.173	9.104	707	696	17.621	5.352	8.784	31.757

TABLEAUX N°s 8 et 9

ÉTABLISSEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

RELEVÉ GÉNÉRAL.

TABLEA

RELEV

de la population scolaire des étab

ACADÉMIES.	NOMBRE des établissements.	COURS PRÉPARATOIRES Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes Écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	Soit aux Écoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et Agricoles de l'Etat ou libres.	ENSEIGNEMEN classique (gréco-latin) de la 6e à la philosophie
Aix	20	129	»	1.578
Alger	2	»	»	97
Besançon	11	11	»	765
Bordeaux	28	53	121	2.232
Caen	30	4	1	1.737
Chambéry	7	»	»	559
Clermont	14	128	6	967
Dijon	15	54	1	882
Grenoble	15	8	»	589
Lille	52	45	10	3.985
Lyon	40	133	119	2.529
Montpellier	13	5	124	1.013
Nancy	10	139	40	572
Paris	78	1.501	45	5.657
Poitiers	27	14	8	2.078
Rennes	44	164	4	3.509
Toulouse	32	33	»	1.913
Totaux	438	2.421	474	30.662

B

ÉRAL

ıts ecclésiastiques (par Académies).

ENEMENT derne la 6e à la ettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	COURS professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
325	1.111	32	246	1.494	402	1.525	3.421
125	132	»	»	238	25	91	354
307	499	40	»	887	79	656	1.622
614	1.054	170	15	2.530	899	830	4.259
645	2.173	80	15	2.196	579	1.880	4.655
»	93	23	11	554	»	132	686
565	554	»	»	1.550	103	567	2.220
450	590	30	39	991	176	879	2.046
28	290	36	»	550	52	349	951
194	2.659	236	143	4.142	988	4.142	9.272
436	651	»	»	2.267	654	947	3.868
360	556	58	94	1.294	227	689	2.210
621	356	»	38	1.099	99	568	1.766
826	4.433	99	294	7.260	3.759	3.826	14.855
830	1.022	194	»	2.202	234	1.705	4.141
950	2.389	33	23	3.271	861	2.940	7.072
772	1.176	296	55	2.626	287	1.332	4.245
2.048	19.738	1.327	973	35.151	9.424	23.068	67.643

TABLE

REL

de la population scolair

CATÉGORIES.	NOMBRE des établissements.	COURS PRÉPARATOIRES — Soit aux baccalauréats scientifiques (classique, moderne), soit aux grandes écoles de l'État : Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, Navale et Institut agronomique.	COURS PRÉPARATOIRES — Soit aux Ecoles commerciales, industrielles (arts et métiers et autres) et agricoles de l'État ou libres.	ENSEIGNEM classiqu (gréco-lat de la 6 à la philoso
1° Établissements placés sous l'autorité diocésaine	79	324	126	6.086
2° Établissements dirigés par des prêtres séculiers............................	216	447	19	12.478
3° Établissements appartenant ou ayant appartenu à des congrégations.........	143	1.650	329	12.098
Totaux	438	2.421	474	30.662

' 9

ÉNÉRAL

blissements ecclésiastiques (par catégories).

EIGNEMENT moderne de la 6e à la re lettres.	CLASSES élémentaires (7e et 8e) et classes primaires.	CLASSES d'enseignement primaire supérieur.	COURS professionnels.	QUALITÉ DES ÉLÈVES PORTÉS CI-DEVANT Internes.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
2.285	3.217	212	»	6.224	1.112	4.914	12.250
2.590	7.417	408	277	11.306	2.960	9.370	23.636
7.173	9.104	707	696	17.621	5.352	8.784	31.757
12 048	19.738	1.327	973	35.151	9.424	23.068	67.643

TABLEAU N° 10

PETITS SÉMINAIRES

RELEVÉ

des élèves présents au 31 décembre 1898.

TABLEAU N° 10

PETITS SÉMINAIRES

Relevé des élèves présents à la fin du mois de décembre 1898.

DÉPARTEMENTS.	SITUATION des Petits Séminaires. — Dates des ordonnances et décrets qui les ont autorisés.	NOMBRE DES ÉLÈVES				OBSERVATIONS.
		Internes.	Externes et demi-pensionnaires.	Enseignement classique.	Enseignement moderne.	
Ain....................	Belley........... (12 octobre 1828.)	177	26	203	»	
	Meximieux....... (12 octobre 1828.)	156	»	156	»	
Aisne.................	Soissons......... (24 octobre 1855.)	91	»	91	»	
	Liesse........... (29 septembre 1828.)	83	»	83	»	
Allier.................	Le Réray........ (30 novembre 1894.)	81	»	81	»	
Alpes (Basses-).........	Digne........... (7 janvier 1828.)	135	5	140	»	
Alpes (Hautes-).........	Embrun......... (29 septembre 1828.)	112	»	112	»	
Alpes-Maritimes).......	Nice............. (Aucune date.)	130	70	200	»	
	Grasse........... (17 octobre 1808.)	170	75	179	66	
Ardèche...............	Vernoux......... (14 décembre 1828.)	68	»	68	»	
	Aubenas......... (31 juillet 1852.)	123	»	123	»	
Ardennes..............	Charleville....... (16 juin 1828.)	112	»	112	»	
	A reporter....	1.438	176	1.548	66	

DÉPARTEMENTS.	SITUATION des Petits Séminaires. — Dates des ordonnances et décrets qui les ont autorisés.	NOMBRE DES ÉLÈVES				OBSERVATIONS.
		Internes.	Externes et demi-pensionnaires.	Enseignement classique.	Enseignement moderne.	
	Reports.......	1.438	176	1.548	66	
Ariège..................	Pamiers.......... (9 novembre 1828.)	108	19	127	»	
Aube..................	Troyes.......... (2 octobre 1828.)	104	»	104	»	
Aude..................	Carcassonne...... (9 novembre 1828.)	131	85	216	»	
	Narbonne........ (9 novembre 1828.)	44	101	123	22	
Aveyron...............	Belmont......... (2 avril 1829.)	107	»	107	»	
	Rodez........... (1er mars 1829.)	196	2	198	»	
Bouches-du-Rhône......	Marseille......... (16 juin 1828.)	72	30	102	»	
	Aix............. (12 novembre 1828.)	69	»	69	»	
Calvados..............	Villiers-le-Sec.... (5 novembre 1828.)	187	»	187	»	
	Lisieux.......... (5 novembre 1828.)	136	10	»	»	Le Préfet ne donne pas de chiffres. Il signale toutefois l'existence de deux classes primaires.
Cantal................	Saint-Flour...... (26 janvier 1876.)	177	30	»	»	Le Préfet ne dit pas si le petit séminaire de Saint-Flour possède ou non des classes d'enseignement moderne.
	Pleaux........... (5 novembre 1828.)	»	142	142	»	
Charente..............	Richemont ...... (5 novembre 1828.)	126	»	126	»	
Charente-Inférieure....	Montieu......... (16 juillet 1847.)	70	»	70	»	
Cher..................	Bourges......... (9 novembre 1828.)	200	»	200	»	
	A reporter....	3.165	595	3.319	88	

DÉPARTEMENTS.	SITUATION des Petits Séminaires. — Dates des ordonnances et décrets qui les ont autorisés.	NOMBRE DES ÉLÈVES Internes.	Externes et demi-pensionnaires.	Enseignement classique.	Enseignement moderne.	OBSERVATIONS.
	Reports.......	3.165	595	3.319	88	
Corrèze...............	Servières........ (9 novembre 1828)	154	14	168	»	
	Brive........... (9 novembre 1828)	170	67	202	35	
Corse................	Ajaccio.......... (9 novembre 1836)	120	77	140	57	
	Corte........... (24 novembre 1874)	109	98	142	65	
Côte-d'Or.............	Plombières....... (28 septembre 1828)	172	»	172	»	
Côtes-du-Nord.........	Plouguernevel.... (5 novembre 1828)	262	58	320	»	
	Tréguier......... (5 novembre 1828)	330	20	350	»	
Creuse...............	Ajain........... (16 novembre 1828)	210	5	215	»	Le Préfet ne compte pas Felletin, qui n'est qu'une école libre.
Dordogne.............	Bergerac........ (16 novembre 1828)	165	»	165	»	
Doubs................	Ornans..........	100	5	105	»	Ne paraît pas autorisé comme petit séminaire.
	Consolation...... (28 janvier 1834)	90	3	93	»	
Drôme................	Valence......... (9 novembre 1828)	170	12	182	»	
	Crest........... (22 avril 1874)	50	»	50	»	
Eure.................	Évreux.......... (16 novembre 1828)	114	1	115	»	
	Pont-Audemer.... (19 janvier 1852)	72	39	27	45	
	A reporter....	5.453	994	5.765	290	

DÉPARTEMENTS.	SITUATION des Petits Séminaires. — Date des ordonnances et décrets qui les ont autorisés.	NOMBRE DES ÉLÈVES				OBSERVATIONS.
		Internes.	Externes et demi-pensionnaires.	Enseignement classique.	Enseignement moderne.	
	Reports.......	5.453	994	5.765	290	
Eure-et-Loir	Nogent-le-Rotrou. (13 mars 1854).	88	45	»	»	Pas d'enseignement moderne mais un cours de français et de littérature. — Pas de chiffres.
	Saint-Chéron..... (24 avril 1842.)	131	»	131	»	
Finistère	Pont-Croix....... (15 octobre 1828.)	337	29	366	»	
Gard..................	Beaucaire........ (28 novembre 1828.)	112	7	119	»	
Garonne (Haute-).......	Polignan......... (19 janvier 1829.)	202	4	206	»	
	Toulouse......... (19 janvier 1829.)	212	154	366	»	
Gers..................	Auch........... (29 septembre 1828)	165	35	200	»	
	Eauze........... (30 juin 1866.)	54	42	54	42	
Gironde	Bordeaux .... (29 septembre 1828.)	290	»	290	»	
	Ste-Foix-la-Grande (24 mars 1874.)	86	17	87	16	
Hérault...............	Montpellier ...... (5 novembre 1828.)	168	»	168	»	
	Saint-Pons....... (5 novembre 1828.)	110	15	125	»	
Ille-et-Vilaine	Saint-Méen....... (26 octobre 1828.)	161	16	177	»	
Indre..................	Saint-Gaultier.... (9 novembre 1828.)	118	»	118	»	
Indre-et-Loire	Tours........... (9 novembre 1828.)	99	6	105	»	
	A reporter....	7.786	1.364	8.277	348	

DÉPARTEMENTS.	SITUATION des Petits Séminaires. — Date des ordonnances et décrets qui les ont autorisés.	NOMBRE DES ÉLÈVES				OBSERVATIONS.
		Internes.	Externes et demi-pensionnaires.	Enseignement classique.	Enseignement moderne.	
	Report........	7.786	1.364	8.277	348	
Isère..................	Le Rondeau...... (9 novembre 1828.)	290	»	290	»	
	La Côte-St-André. (2 juillet 1833.)	189	1	190	»	
Jura..................	Vaux............ (16 novembre 1828.)	163	»	163	»	
	Nozeroy.......... (16 novembre 1828.)	103	2	105	»	
Landes................	Aire............. (12 novembre 1828.)	185	»	185	»	
Loir-et-Cher...........	Blois............. (29 septembre 1828.)	75	»	75	»	
Loire..................	Montbrison....... (1er février 1829.)	140	18	158	»	
	Verrières........ (14 décembre 1828.)	204	»	204	»	
	Saint-Jodard..... (14 décembre 1828.)	184	6	190	»	
Loire (Haute-)..........	La Chartreuse (près Le Puy).......... (12 novembre 1828.)	219	31	250	»	
	Monistrol........ (12 novembre 1828.)	120	»	120	»	
Loire-Inférieure........	Les Couëts....... (16 novembre 1828.)	186	»	186	»	
	Guérande........ (16 novembre 1828.)	124	9	133	»	
Loiret.................	La Chapelle-Saint-Mesmin........ (5 novembre 1828.)	278	1	279	»	
	Orléans.......... (18 avril 1851.)	44	190	234	»	
	A reporter....	10.290	1.622	11.039	348	

DÉPARTEMENTS.	SITUATION des Petits Séminaires. — Dates des ordonnances et décrets qui les ont autorisés.	NOMBRE DES ÉLÈVES				OBSERVATIONS.
		Internes.	Externes et demi-pensionnaires.	Enseignement classique.	Enseignement moderne.	
	Report........	10.290	1.622	11.039	348	
Lot....................	Montfaucon...... (9 novembre 1828.)	195	5	200	»	
Lot-et-Garonne.........	Agen .... (12 novembre 1828.)	125	»	125	»	
Lozère.................	Mende........... (15 avril 1829.)	141	26	167	»	
	Marvejols........ (21 décembre 1873.)	72	48	120	»	
Maine-et-Loire	Angers........... (13 novembre 1836.)	248	8	256	»	
	Beaupréau .... (5 novembre 1828.)	178	5	183	»	
Manche................	Saint-Lô......... (28 juin 1854.)	273	94	338	»	29 élèves suivent un cours d'enseignement primaire ou de français.
	Valognes......... (5 novembre 1828 et 10 novembre 1857.)	81	60	107	»	34 élèves suivent un cours d'enseignement primaire.
	Mortain.......... (5 novembre 1828.)	161	5	152	»	14 élèves suivent un cours d'enseignement primaire préparatoire au latin.
Marne................	Saint-Memmie.... (5 novembre 1828.)	105	»	105	»	
	Reims............ (2 octobre 1828.)	110	3	113	»	
Marne (Haute-).........	Langres .... (5 novembre 1828.)	84	44	128	»	
Mayenne	Mayenne......... (5 janvier 1857.)	115	9	124	»	
Meurthe-et-Moselle.....	Pont-à-Mousson.. (22 décembre 1828.)	186	»	186	»	
Meuse................	Verdun.......... (30 octobre 1828.)	155	45	200	»	Divisé en deux sections.
	A reporter....	12.519	1.974	13.543	348	

DÉPARTEMENTS.	SITUATION des Petits Séminaires. — Dates des ordonnances et décrets qui les ont autorisés.	NOMBRE DES ÉLÈVES Internes.	Externes et demi-pensionnaires.	Enseignement classique.	Enseignement moderne.	OBSERVATIONS.
	Report........	12.519	1.974	13.543	348	
Morbihan.............	Sainte-Anne-d'Auray........... (12 octobre 1828.)	354	»	354	»	
	Ploërmel......... (23 mai 1881.)	211	»	211	»	
Nièvre................	Pignelin......... (9 novembre 1828.)	97	»	97	»	Il y avait un deuxième petit séminaire à Saint-Cyr qui a été supprimé le 31 janvier 1898.
Nord..................	Cambrai......... (29 septembre 1828.)	190	»	190	»	
Oise..................	Saint-Lucien..... (23 mai 1836.)	117	»	117	»	
	Noyon........... (2 octobre 1828.)	86	31	117	»	Classe d'enseignement primaire.
Orne..................	Séez............ (31 décembre 1828.)	187	»	170	»	17 élèves suivent un cours d'enseignement primaire préparatoire.
	La Ferté-Macé.... (2 juin 1855.)	130	30	110	»	50 élèves suivent un cours d'enseignement primaire supérieur.
Pas-de-Calais..........	Arras............ (2 octobre 1828.)	241	17	258	»	
	Boulogne........ (28 octobre 1871.)	135	»	135	»	
Puy-de-Dôme..........	Clermont......... (5 novembre 1828.)	154	127	281	»	
	Cellule........... (26 décembre 1857.)	200	»	200	»	
Pyrénées (Basses-).....	Laressorre....... (16 novembre 1828.)	241	5	225	21	Ces 21 élèves suivent des cours d'enseignement primaire et professionnel.
	Oloron........... (11 février 1862.)	162	50	164	48	Ces 48 élèves suivent des cours d'enseignement primaire et professionnel.
Pyrénées (Hautes-)......	Saint-Pé......... (15 octobre 1828.)	189	20	184	25	Le Préfet ne compte pas Argelès, succursale de Saint-Pé.
	A reporter....	15.213	2.254	16.356	442	

DÉPARTEMENTS.	SITUATION des Petits Séminaires. — Dates des ordonnances et décrets qui les ont autorisés.	NOMBRE DES ÉLÈVES Internes.	Externes et demi-pensionnaires.	Enseignement classique	Enseignement moderne.	OBSERVATIONS.
	Report........	15.213	2.254	16.356	442	
Pyrénées-Orientales	Prades........... (12 novembre 1828)	110	50	160	»	
	Perpignan........ (22 janvier 1870)	131	94	177	48	
Rhône.................	Lyon .... (19 juin 1868)	141	6	147	»	
	Argentière....... (14 décembre 1828)	184	2	186	»	
Saône (Haute-).........	Luxeuil.......... (30 octobre 1828)	135	»	135	»	
	Marnay.......... (30 octobre 1828)	75	»	75	»	
Saône-et-Loire	Autun........... (12 octobre 1828)	110	12	122	»	
	Semur........... (12 octobre 1828)	110	»	110	»	
Sarthe.................	Précigné......... (5 novembre 1828)	87	21	108	»	
Savoie.................	Pont-de-Beauvoisin	160	31	191	»	Les dates d'autorisations ne sont pas connues.
	Saint-Jean de Maurienne.........	66	15	81	»	
	Moûtiers.........	80	18	98	»	
Savoie (Haute-)..........	Mélan............	79	3	82	»	La date d'autorisation n'est pas connue.
Seine..................	Saint-Nicolas-du-Chardonnet.... (30 octobre 1828.)	190	»	190	»	
	Notre-Dame-des-Champs, à Paris.	262	24	286	»	Date d'autorisation inconnue.
	A reporter....	17.138	2.525	18.499	490	

DÉPARTEMENTS.	SITUATION des Petits Séminaires. — Dates des ordonnances et décrets qui les ont autorisés.	NOMBRE DES ÉLÈVES				OBSERVATIONS.
		Internes.	Externes. et demi-pensionnaires.	Enseignement classique.	Enseignement moderne.	
	Reports.......	17.133	2.525	18.499	490	
Seine-et-Marne.........	Meaux........... (5 novembre 1828.)	90	»	90	»	
Seine-et-Oise	Versailles........ (30 octobre 1828.)	240	50	290	»	
Seine-Inférieure........	Rouen .... (14 décembre 1828.)	349	»	349	»	
Sèvres (Deux-)	Bressuire .... (29 septembre 1828.)	86	103	56	»	133 élèves suivent des cours d'enseignement primaire, élémentaire et supérieur.
Somme	Saint-Riquier..... (2 octobre 1828.)	242	»	242	»	
	Abbeville .... (16 janvier 1869.)	65	100	90	75	
Tarn..................	Castres .... (12 octobre 1828.)	175	79	254	»	
	Lavaur........... (29 octobre 1837.)	151	46	197	»	
	Massals .... (11 janvier 1872.)	124	10	116	»	18 élèves suivent un cours primaire élémentaire.
Tarn-et-Garonne	Montauban....... (12 octobre 1828.)	134	126	210	50	
	Moissac.......... (12 octobre 1828.)	62	13	75	»	
Var....................	Brignoles .... (12 novembre 1828.)	116	30	146	»	
Vaucluse..............	Avignon .... (15 octobre 1828.)	110	24	134	»	
	Saint-Didier...... (15 octobre 1828.)	84	»	84	.	
	A reporter....	19.161	3.106	20.832	615	

TABLEAU N° 11

RELEVÉ GÉNÉRAL

de la population scolaire des établissements d'enseignement secondaire au 31 décembre 1898.

	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.
1° Lycées et collèges	23.867	8.545	53.909	86.321
2° Établissements libres laïques	4.275	1.122	4.328	9.725
3° Établissements ecclésiastiques	35.151	9.424	23.068	67.643
4° Petits séminaires	20.341	»	3.156	23.497
Totaux	83.634	19.091	84.461	(1) 187.186

(1) Ce total doit être ramené à 185.610, 1.576 élèves des établissements libres suivant les cours des lycées.

TABLEAU N° 12

STATISTIQUE

DE

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

(1809-1898)

TABLEA

Statistique de l'Enseigneme

ANNÉES.	LYCÉES Collèges royaux.		COLLÈGES COMMUNAUX		TOTAUX.	
	Nombre des établissements.	Nombre des élèves.	Nombre des établissements.	Nombre des élèves.	Nombre des établissements.	Nombre des élèves.
1809.	35	9.068	273	18.507	308	27.57
1820.	38	11981	316	21.781	354	33.76
1830.	38	14.920	322	27.308	360	42.22
1840.	44	16.953	318	24.912	362	41.86

NÉES	LYCÉES		COLLÈGES		ENSEMBLE	
	Nombre des établissements.	Nombre des élèves.	Nombre des établissements.	Nombre des élèves.	Nombre des établissements.	Nombre des élèves.
1854.	64	21.623	257	24.817	321	6.440
1865.	77	32.630	251	33.038	328	65.66
1876.	81	40.995	252	38.236	333	79.23
1887.	100	53.816	246	36.086	346	89.90
1898.	109	52.372	229	33.949	338	86.32

(1) Les élèves des établissements libres qui suivent les cours d'un lycée ou d'un collège sont compris à la fois dans la population
(2) Cette statistique ne comprend pas les petits séminaires.
(3) De 1887 à 1898, 44 établissements d'enseignement primaire ecclésiastiques, comptant 10.677 élèves, ont été transformés en établi

12

—

ondaire (1809-1898).

INSTITUTIONS.		PENSIONS.		TOTAUX.		ÉLÈVES des établissements libres suivant les cours d'un lycée ou collège.	ENSEMBLE des deux enseignements.	
ombre des ablisse-ents.	Nombre des élèves.	Nombre des établissements.	Nombre des élèves.	Nombre des établissements.	Nombre des élèves.		Nombre des établissements.	Nombre des élèves.
161	11.089	536	12.419	697	23.508	953 (1)	1.005	50.130
115	6.938	745	12.575	860	19.513	2.702	1.214	50.573
113	8.023	839	19.906	952	27.929	4.002	1.312	66.155
104	8.456	943	22.753	1.047	31 209	4.818	1.409	68.256
ÉTABLISSEMENTS								
Laïques.		Ecclésiastiques (2).		Ensemble.				
ombre des blisse-ents.	Nombre des élèves.	Nombre des établissements.	Nombre des élèves.	Nombre des établissements.	Nombre des élèves.			
825	42.462	256	21.195	1.081	63.657	2.988	1.402	107.109
657	43.009	278	34.897	935	77.906	2.778	1.263	140.796
494	31.249	309	46.816	803	78.065	2.210	1.136	155.486
302	20.174	349	50.085	651	70.259	1.692	997	158.469
202	9.725	438	67.643 (3)	640	77.368	1.576	978	162.113

es et collèges et dans celle des établissements libres. Ils ne figurent qu'une fois dans le total général.

its d'enseignement secondaire.

TABLEAU N° 13

RELEVÉ GÉNÉRAL DES ÉLÈVES PRÉSENTS

DANS LES LYCÉES DE 1850 A 1898

N.-B. — Les chiffres pour les années 1850 à 1887 ont été pris dans la statistique de l'enseignement secondaire publiée en 1889. Ils ne présentent pas des garanties d'exactitude absolue. On remarquera le défaut de concordance entre le tableau n° 13, qui donne le chiffre total des élèves présents dans les lycées de 1850 à 1897, et le tableau n° 16, qui donne le relevé de la population scolaire des lycées de 1879 à 1898, par académies. Il est probable que ces relevés ont été faits à des dates différentes, mais cela ne suffit pas à expliquer toutes les divergences.

TABLEAU

RELEVÉ

des élèves présents dans

ANNÉES.	NONBRE des lycées.	INTERNES					
		BOURSIERS				Pensionnaires libres.	Demi-pensionnaires.
		de l'État.	départementaux.	communaux.	par fondations particulières.		
1850	56	1.461	247	521	8	5.543	870
1851	57	1.398	259	533	9	4.812	880
1852	58	1.320	245	501	5	4.737	1.036
1853	61	1.313	120	627	11	5.474	1.494
1854	64	1.159	138	638	14	6.559	2 052
1855	64	1.303	148	653	15	7.641	2.293
1856	65	1.307	152	659	14	8.723	2.505
1857	68	1.258	184	638	19	9.587	2.599
1858	69	1.247	178	637	17	9.914	2.209
1859	70	1.348	223	687	17	9.991	2.528
1860	72	1.310	251	601	15	10.425	2.586
1861	73	1.307	259	613	11	11.128	2.670
1862	75	1.396	264	628	18	11.584	2.744
1863	75	1.494	261	617	14	11.756	2.856
1864	76	1.593	262	656	16	11.944	2.950
1865	77	1.598	245	666	18	12.299	3.309
1866	78	1.660	254	681	18	12.978	3.525
1867	81	1.675	232	661	19	13.588	3.642
1868	82	1.794	256	740	16	13.735	3.682
1869	82	1.849	217	691	17	13.741	3.650
1870	83	1 696	204	670	26	12.672	3.592
1871	80	1.780	220	613	29	11.844	3.186
1872	80	1.657	293	659	30	12.611	3.507
1873	81	1.743	334	720	32	12.960	3.766
1874	81	1.659	362	753	31	13.056	3.862
1875	81	1.709	385	750	33	13.068	3.855
1876	81	1.690	425	749	36	13.820	4.200
1877	81	1.745	420	634	38	14 092	4.210
1878	82	1·759	471	541	38	14.297	4.432
1879	84	1.871	553	514	45	14.819	4.765
1880	85	2.048	559	559	60	15.596	5.065
1881	85	2.460	620	572	95	15.776	5.243
1882	85	2.563	617	474	101	15.809	4 943
1883	87	2.609	702	538	115	15.953	5.073
1884	89	2.802	722	632	123	15.504	5.267
1885	91	2.778	735	636	154	15.507	5.469
1886	94	2.813	734	860	195	15.482	5.525
1887	100	2.827	733	890	206	15.364	5.686
1888	102	2.839	667	836	262	14.519	5.063
1889	104	2.821	661	832	261	13.773	4.792
1890	105	2.792	648	812	241	13.338	4.809
1891	108	2.736	644	821	239	12.945	5.353
1892	108	2.795	653	924	211	12.873	5 216
1893	108	2.798	671	906	210	12.809	5.307
1894	108	2.757	697	896	209	12.508	5.015
1895	109	2.717	723	885	206	12.207	4.935
1896	109	2.601	671	875	200	11.766	4.832
1897	109	2.477	725	886	267	11.314	4.615
1898	110	2.530	715	879	265	11.062	4.345

N° 13

GÉNÉRAL

les lycées de 1850 à 1898.

TOTAUX des internes.	EXTERNES			TOTAUX des externes.	TOTAUX généraux.	OBSERVATIONS.(a)
	Boursiers.	Libres.	Appartenant à des établissements libres.			
8.650	»	7.686	4.117	11.803	20.453	(a) On a cru devoir mettre en regard des totaux des années 1879 à 1898 les chiffres fournis par les recteurs (tableau n° 16).
7.891	»	7.126	4.252	11.378	19.269	
7.844	»	7.767	3.932	11.699	19.543	
9.039	»	7.983	3.339	11.322	20.361	
10.560	»	8.075	2.988	11.063	21.623	
12.053	»	7.950	2.745	10.695	22.746	
13.410	»	8.492	2.850	11.342	24.752	
14.285	»	8.923	2.910	11.833	26.118	
14.202	»	9.317	2.903	12.220	26.422	
14.794	»	9.010	2.901	11.911	26.705	
15.288	»	9.107	2 977	12.084	27.372	
15.988	»	9.402	2.985	12.387	28.375	
16.634	»	10.810	2.886	13.696	30.330	
16.998	»	10.821	2.850	13.671	30.669	
17.421	»	11.435	2.759	14.194	31.615	
18.135	»	11.717	2.778	14.495	32.630	
19.116	»	12.550	2.769	15.319	34.435	
19.817	»	13.610	2.685	16.295	36.112	
20.223	»	14.575	2.927	17.502	37.725	
20.165	»	14.706	2.820	17.526	37.691	
18.860	»	15.310	2.481	17.791	36.651	
17.672	»	15.059	2.287	17.346	35.018	
18.757	»	15 723	2.276	17.999	36.756	
19.555	»	15.944	2.215	18.159	37.714	
19.723	»	16.177	2.166	18.343	38.066	
19.800	»	16.560	2.132	18.692	38.492	
20.920	»	17.865	2.210	20.075	40.995	
21.139	»	17.852	2.091	19.643	41.082	
21.538	»	18.220	2.030	20.250	41.788	
22.567	»	19.369	2.028	21.397	43.964	45.053
23.877	»	20.489	1.901	22.390	46.267	47.888
24.766	»	21.040	1.901	22 969	47.889	49.488
24.507	687	21.191	1.928	23.806	48.313	49.675
24.990	698	21.838	1.916	24.452	49.442	50.593
25.050	892	21.515	2.002	24.409	49.459	51.451
25.279	853	22.049	1.728	24.630	49.909	51.779
25.609	979	23.418	1.703	26.100	51.709	52.815
25.706	1.139	25.279	1.692	28.110	53.816	53.364
24.196	1.073	24.963	1.622	27.658	51 854	52.775
23.140	1.035	25.288	1.510	27.833	50.973	52.447
22.640	1.122	25.541	1.577	28.240	50.880	52.162
22.738	1.278	26.617	1.608	29.503	52.241	52.619
22.672	1.504	27.350	1.419	30.273	52.945	53.486
22.701	1.648	28.076	1.549	31.273	53.974	53.933
22.082	1.782	28.085	1.541	31.408	53.490	53.922
21.673	1.917	28.442	1.530	32.289	53.962	54.485
20.945	2.022	28.785	1.440	32.247	53.192	53.849
20.284	2.272	28.852	1.638	32.762	53.046	53.046
19.796	2 346	28.654	1.576	32.576	52.372	52.372

TABLEAU N° 14

RELEVÉ GÉNÉRAL DES ÉLÈVES

DES COLLÈGES COMMUNAUX DE 1850 A 1898

TABLEAU N° 14

RELEVÉ GÉNÉRAL

des élèves des Collèges communaux de 1850 à 1898.

ANNÉES.	NOMBRE de collèges.	NOMBRE DES ÉLÈVES — Boursiers internes — de l'État.	NOMBRE DES ÉLÈVES — Boursiers internes — départementaux, communaux ou par fondations particulières.	NOMBRE DES ÉLÈVES — Pensionnaires libres.	NOMBRE DES ÉLÈVES — Demi-pensionnaires libres.	NOMBRE DES ÉLÈVES — Total des internes.	NOMBRE DES ÉLÈVES — Externes.	TOTAL des élèves internes et externes.	OBSERVATIONS.
1850............	307	»	369	8.321	1.202	9.892	17.596	27.488	
1851............	294	»	342	7.924	1.183	9.449	16.869	26.318	
1852............	288	»	350	7.652	1.255	9.257	16.185	25.442	
1853............	268	»	343	7.626	1.245	9.214	15.812	25 026	
1854............	257	»	325	7.705	1.351	9.381	15.436	24.817	
1855............	247	»	341	7.911	1.349	9.601	15.634	25.235	
1856............	248	»	342	8.072	1.452	9.866	15.933	25.799	
1857............	244	»	331	8.487	1.562	10.380	16.355	26.735	
1858............	237	»	360	8.410	1.585	10.355	16.713	27.068	
1859............	232	»	387	8.530	1.529	10.446	16.907	27.353	
1860............	240	»	376	8.929	1.625	10.930	17.601	28.531	
1861............	238	»	425	9.317	1.674	11.416	18.497	29.913	
1862............	245	»	430	9.828	1.761	12.019	19.162	31.181	
1863............	245	»	413	10.092	1.790	12.295	19.987	32.282	
1864............	248	»	401	10.363	1.915	12.679	20.472	33.151	
1865............	251	»	418	10.207	1.973	12.593	20.445	33.038	
1866............	256	»	406	10.245	1.942	12.593	20.378	32.971	
1867............	253	»	416	10.243	1.780	12.439	20.014	32.453	
1868............	254	»	440	10.781	1.880	13.101	20.492	33.593	
1869............	255	139	375	10.553	1.855	12.922	19.692	32.614	
1870............	»	»	»	»	»	»	»	»	Par suite de la guerre, des renseignements assez précis pour être publiés n'ont pu être recueillis concernant l'année 1870.
1871............	237	178	372	9.400	1.500	11.450	18.280	29.730	
1872............	244	171	501	10.593	1.768	13.033	19.711	32.744	
1873............	244	147	511	11.151	1.816	13.625	20.279	33.904	

Relevé général des élèves des Collèges communaux de 1850 à 1898.

ANNÉES.	NOMBRE de collèges.	NOMBRE DES ÉLÈVES — Boursiers internes — de l'État.	départementaux, communaux ou par fondations particulières.	Pensionnaires libres.	Demi-pensionnaires libres.	Total des internes.	Externes.	TOTAL des élèves internes et externes.	OBSERVATIONS.
1874............	245	163	471	11.531	1.844	14.009	20.269	34.278	
1875............	249	220	470	12.017	1.964	14.671	20.767	35.438	
1876............	252	236	694	12.543	2.079	15.552	22.684	38.236	
1877............	254	446	450	12.547	2.127	15.570	22.430	38.000	
1878............	254	447	455	12.500	2.053	15.455	22.992	38.447	
1879............	254	432	553	12.330	2.207	15.522	23.756	39.278	
1880............	254	683	623	12.323	2.281	15.910	24.631	40.541	
1881............	259	1.089	686	12.205	2.441	16.421	24.883	41.304	
1882	259	938	744	12.098	2.394	16.174	24.846	41.020	
1883............	256	1.215	704	11.954	2.338	16.211	24.788	40.999	
1884............	255	1.455	705	11.316	2.293	15.769	23.951	39.720	
1885............	254	1.538	756	10.780	2.203	15.277	23.414	38.691	
1886............	253	1.784	705	10.371	2.079	14.939	22.961	37.900	
1887............	246	1.594	688	9.611	2.039	13.932	22.154	36.086	
1888............	244	1.516	599	9.129	1.973	13.217	21.382	34.599	
1889............	241	1.411	583	8.801	1.820	12.615	21.028	33.643	
1890............	238	1.301	583	8.612	1.659	12.155	20.718	32.873	
1891............	231	1.249	572	8.414	1.652	11.887	20.155	32.042	
1892............	231	1.231	634	8.548	1.704	12.117	20.391	32.508	
1893............	227	1.355	662	8.584	1.772	12.873	20.336	32.709	
1894............	227	1.385	702	8.391	1.694	12.172	20.249	32.421	
1895............	228	1.382	702	8.232	1.646	11.962	20.199	32.161	
1896............	228	1.351	741	8.370	1.655	12.117	20.276	32.393	
1897............	229	1.275	747	8.500	1.713	12.235	20.505	32.740	(1) Y compris le collège Chaptal.
1898............	229 (1)	1.235	782	8.634	1.961	12.612	21.100	33.712 (2)	(2) Y compris les élèves de la section secondaire du collège Chaptal.

TABLEAU N° 15

ÉTAT COMPARATIF

DE LA POPULATION SCOLAIRE

des lycées et collèges de garçons au 5 novembre

des années 1879 *et* 1898.

TABLE

ÉTAT C

de la population scolaire des lycées et collè

	NOMBRE des établissements.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOT
5 novembre 1879	84	17.802	4.765	21.397	43.9
5 novembre 1898	110	13.567	6.074	32.251	51.8
Différence en plus	26	»	1.309	10.854	+ 7.9
Différence en moins	»	4.235	»	»	

En résumé, 26 établissements en

Nombre moyen d'élèves par établissements en ....

Si on distingue les lycées de Paris de ceux des départements, on a comme moyenne d'él

	NOMBRE des établissements.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOT
					(
5 novembre 1879	254	13.315	2.207	23.756	39.
5 novembre 1898	229	10.227	2.835	21.100	33.
Différence en plus	»	»	178	»	— 5.
Différence en moins	25 (b)	3.088	»	2.656	

En résumé, 25 établissements en m

Nombre moyen d'élèves par établissement en ....

(1) On a pris la date du 5 novembre, parce que, pour l'année 1879, c'est seulement à cette date que le relevé a pu être fait.

N° 15

PARATIF

de garçons au 5 novembre (1) des années 1879 et 1898.

ENSEIGNEMENT classique de la 6e à la philosophie.	ENSEIGNEMENT secondaire moderne depuis la 6e jusqu'à la 1re.	MATHÉMATIQUES spéciales.	MATHÉMATIQUES élémentaires.	7e et 8e.	9e et classes primaires.	TOTAL général.	OBSERVATIONS.
CÉES							
17.982	9.409 (a)	1.039	4.261	5.619	5.654	43.964	(a) Enseignement spécial.
20.597	14.196	1.169	3.396	6.134	6.400	51.892	
2.615	4.787	130	»	515	746	+ 7.928	
»	»	»	865	»	»		

7.928 élèves en plus.

{ 1879 523
{ 1898 471

{ Paris en .... { 1879 957
{ 1898 822
{ Départements en ...... { 1879 483
{ 1898 424

ENSEIGNEMENT classique de la 6e à la philosophie.	ENSEIGNEMENT secondaire moderne depuis la 6e jusqu'à la 1re.	MATHÉMATIQUES spéciales.	MATHÉMATIQUES élémentaires.	7e et 8e.	9e et classes primaires.	TOTAL général.	OBSERVATIONS.
LÈGES							
9.978	13.614 (a)	68	1.479	4.057	10.082	39.278	(a) Enseignement spécial.
9.584	14.267	105	755	4.082	4.919	33.712	(b) De ces 25 collèges qui ont disparu, 21 ont été transformés en lycées; au moment de leur transformation leur population scolaire était de 5.894 élèves dont 2.445 internes.
»	653	37	»	25	»	— 5.566	
394	»	»	724	»	5.163		

5.566 élèves en moins.

{ 1879 154
{ 1898 147

État comparatif de la population des lycées et collèges

	NOMBRE des établissements.	PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.
					LYCÉES ET
5 novembre 1879	338	31.117	6.972	45.153	83.242
5 novembre 1898	339	23.794	8.459	53.351	85.604
Différence en plus	1	»	1.487	8.198	+ 2.362
Différence en moins	»	7.323	»	»	

En résumé : 1 établissement d'enseignement

Nombre moyen d'élèves par établissement en.....................................

N. B. — Il est à remarquer que le nombre des établissements étant à peu près identique

1° L'enseignement classique a gagné.......................................

2° L'enseignement moderne a gagné.......................................

3° Les classes primaires ont perdu.......................................

4° L'enseignement secondaire, depuis la 1[re] classe préparatoire (8°) jusques et y compris la classe de mathématiques spéciales, a gagné..................

ɡarcons au 5 novembre des années 1879 et 1898.

ENSEIGNEMENT ...ssique ... la 6e à la ...osophie.	secondaire moderne depuis la 6e jusqu'à la 1re.	MATHÉMATIQUES spéciales.	élémentaires.	7e et 8e.	9e et classes primaires.	TOTAL général.	OBSERVATIONS.
...LLÈGES							
..960	23.023 (a)	1.107	5.740	9.676	15.736	83.242	(a) Enseignement spécial.
..181	28.463	1.274	4.151	10.216	11.319	85.604	
..221	5.490	167	»	540	»	+ 2.362	
»	»	»	1.589	»	4.417		

...ndaire en plus. 2.362 élèves en plus (1).

.... 246

.... 252

...879 et en 1898, les créations ont sensiblement compensé les suppressions :

.... 2.221 élèves.

.... 5.440 —

.... 4.417 —

.... 6.779 —

Le collège Chaptal a été compté en 1898 et non en 1879, de sorte qu'en réalité l'augmentation totale de 1879 à 1898 ne serait que de 1.160 élèves.

TABLEAU N° 16

RELEVÉ DE LA POPULATION SCOLAIRE

DES LYCÉES, PAR ACADÉMIES, DE 1879 A 1898

TABLE

RELEVÉ DE LA PO

des lycées, par A

ACADÉMIES.	CATÉGORIES.	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1
Paris	Pensionnaires	3.019	3.049	3.315	3.390	3.305	3.322	3.413	3
	Demi-pensionnaires	1.079	1.242	1.345	1.511	1.747	1.985	2.068	2
	Externes	4.497	4.514	4.602	4.684	4.908	5.116	5.303	5
	Totaux	8.595	8.805	9.262	9.585	9.960	10.423	10.784	11
Aix	Pensionnaires	803	876	993	1.057	1.097	1.210	1.183	1
	Demi-pensionnaires	374	402	462	462	460	519	496	
	Externes	1.905	2.087	2.219	2.294	2.357	2.430	2.406	2
	Totaux	3.082	3.365	3.674	3.813	3.914	4.159	4.085	4
Alger	Pensionnaires	391	410	431	436	586	578	593	
	Demi-pensionnaires	41	49	56	66	120	119	148	
	Externes	615	589	569	541	760	718	758	
	Totaux	1.047	1.048	1.056	1.043	1.466	1.415	1.499	1
Besançon	Pensionnaires	701	736	749	706	655	609	603	
	Demi-pensionnaires	235	220	187	175	183	195	196	
	Externes	758	847	880	828	763	734	810	
	Totaux	1.694	1.803	1.816	1.709	1.601	1.538	1.609	1

16

—

TION SCOLAIRE

., de 1879 à 1898.

87	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
632	3.547	3.379	3.291	3.183	3.148	3.004	2.878	2.820	2.711	2.455	2.494
266	2.215	2.208	2.343	2.470	2.496	2.465	2.323	2.366	2.256	2.159	2.102
931	6.078	6.213	6.658	7.051	7.194	7.504	7.588	8.122	8.263	8.337	8.338
829	11.840	11.800	12.292	12.704	12.838	12.973	12.789	13.308	13.230	12.915	12.934
218	1.254	1.240	1.208	1.175	1.132	1.072	1.044	993	931	894	862
482	444	433	382	364	396	416	414	431	432	415	432
583	2.744	2.854	2.826	2.884	2.917	2.994	3.075	3.105	3.155	3.175	3.094
283	4.442	4.527	4.416	4.423	4.445	4.482	4.533	4.529	4.518	4.484	4.388
665	646	612	541	530	514	529	538	576	559	558	566
199	183	180	185	180	197	194	219	214	210	195	195
171	1.123	1.095	1.129	1.128	1.162	1.253	1.326	1.340	1.306	1.271	1.398
035	1.952	1.887	1.855	1.838	1.873	1.976	2.083	2.130	2.075	2.024	2.159
562	507	500	469	434	426	356	355	351	337	354	348
154	158	147	133	129	125	139	140	148	156	188	169
788	785	756	728	734	816	813	829	808	780	752	760
504	1.450	1.403	1.330	1.297	1.367	1.308	1.324	1.307	1.273	1.294	1.277

Relevé de la population scolaire des lycées.

ACADÉMIES.	CATÉGORIES.	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886
Bordeaux	Pensionnaires	1.361	1.378	1.433	1.440	1.420	1.391	1.362	1.314
	Demi-pensionnaires	339	348	396	410	408	408	448	484
	Externes	1.048	1.212	1.323	1.458	1.420	1.386	1.360	1.369
	Totaux	2.748	2.938	3.152	3.308	3.248	3.185	3.170	3.167
Caen	Pensionnaires	1.574	1.607	1.618	1.556	1.500	1.476	1.382	1.353
	Demi-pensionnaires	557	573	548	511	519	512	513	596
	Externes	1.695	1.715	1.760	1.793	1.804	1.771	1.776	1.821
	Totaux	3.826	3.895	3.926	3.860	3.823	3.759	3.671	3.770
Chambéry	Pensionnaires	124	126	151	151	144	182	168	156
	Demi-pensionnaires	40	49	41	40	38	32	39	33
	Externes	193	218	234	234	250	255	281	290
	Totaux	357	393	426	425	422	469	488	479
Clermont	Pensionnaires	718	941	1.011	996	992	1.079	996	966
	Demi-pensionnaires	175	195	161	163	172	199	221	210
	Externes	485	605	669	664	666	881	840	842
	Totaux	1.378	1.741	1.841	1.823	1.830	2.159	2.057	2.018
Dijon	Pensionnaires	981	993	1.025	1.014	987	999	983	1.010
	Demi-pensionnaires	216	227	224	196	224	215	256	243
	Externes	783	792	792	827	860	876	882	914
	Totaux	1.980	2.012	2.041	2.037	2.071	2.090	2.121	2.167
Grenoble	Pensionnaires	446	486	508	526	492	501	482	468
	Demi-pensionnaires	77	63	71	74	95	92	89	92
	Externes	482	531	595	596	574	579	568	548
	Totaux	1.005	1.080	1.174	1.196	1.161	1.172	1.139	1.108

par **Académies, de 1879 à 1898.** — TABLEAU N° 16.

	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
	1.250	1.156	1.118	1.072	1.020	1.018	992	1.000	1.005	954	855	849
	479	464	414	384	387	420	461	463	436	416	412	399
	1.444	1.420	1.403	1.402	1.503	1.554	1.629	1.653	1.675	1.656	1.699	1.637
	3.173	3.040	2.935	2.858	2.910	2.992	3.082	3.116	3.116	3.026	2.966	2.885
	1.239	1.201	1.205	1.202	1.153	1.068	1.061	1.041	996	910	947	726
	599	590	561	523	507	480	496	464	463	435	414	488
	1.855	1.939	1.970	1.983	1.941	2.016	2.036	2.059	2.046	2.039	2.096	2.058
	3.693	3.730	3.736	3.708	3.601	3.564	3.593	3.564	3.505	3.384	3.457	3.272
	120	166	168	188	204	205	200	197	195	197	186	175
	12	36	40	44	42	44	47	56	39	39	34	35
	286	377	376	388	374	382	377	369	363	346	347	329
	418	579	584	620	620	631	624	622	597	582	567	539
	947	851	852	807	886	927	904	826	892	874	816	809
	195	159	139	139	181	201	227	258	260	241	207	213
	1.000	1.008	1.005	934	1.100	1.200	1.246	1.228	1.301	1.252	1.246	1.248
	2.142	2.018	1.996	1.880	2.167	2.328	2.377	2.312	2.453	2.367	2.269	2.270
	919	905	907	879	866	861	864	841	777	734	735	699
	258	231	225	211	213	207	175	147	124	154	174	163
	968	1.036	1.044	1.000	981	972	1.028	1.053	1.043	1.055	1.129	1.104
	2.145	2.172	2.176	2.090	2.060	2.040	2.067	2.041	1.944	1.943	2.038	1.966
	466	431	409	417	417	464	482	443	431	401	395	383
	59	60	68	79	101	104	105	118	100	99	102	82
	554	568	605	593	563	584	616	605	666	689	652	641
	1.079	1.059	1.082	1.089	1.081	1.152	1.203	1.166	1.197	1.189	1.149	1.106

Relevé de la population scolaire des lyc

ACADÉMIES.	CATÉGORIES.	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1
Lille	Pensionnaires	1.372	1.409	1.436	1.364	1.315	1.235	1.174	1.
	Demi-pensionnaires	434	423	440	441	380	394	437	
	Externes	1.295	1.414	1.464	1.457	1.540	1.561	1.651	1.
	Totaux	3.101	3.246	3.340	3.262	3.235	3 190	3.264	3.
Lyon	Pensionnaires	952	1.042	1.091	997	956	959	1.137	
	Demi-pensionnaires	425	436	402	369	377	397	398	
	Externes	1.359	1.453	1.447	1.387	1.377	1.329	1.315	1.
	Totaux	2.736	2.931	2.940	2.753	2.710	2.685	2.850	2.
Montpellier	Pensionnaires	995	1.070	1.118	1.102	1.072	1.115	1.117	1.
	Demi-pensionnaires	145	161	152	164	160	181	204	
	Externes	874	896	937	947	1.067	1.095	1.109	1.
	Totaux	2.014	2.127	2.207	2.213	2.299	2.391	2.430	2.
Nancy	Pensionnaires	558	560	603	521	618	614	609	
	Demi-pensionnaires	92	90	84	69	93	113	119	
	Externes	548	538	525	528	538	563	542	
	Totaux	1.198	1.188	1.212	1.118	1.249	1.290	1.270	1.
Poitiers	Pensionnaires	1.436	1.499	1.598	1.584	1.561	1.597	1.555	1.
	Demi-pensionnaires	295	312	309	269	279	309	311	
	Externes	1.530	1.626	1.735	1.763	1.828	1.834	1.822	2.
	Totaux	3.261	3.437	3.642	3.616	3.668	3.740	3.688	4.
Rennes	Pensionnaires	1.324	1.393	1.513	1.501	1.472	1.444	1.424	1.
	Demi-pensionnaires	387	410	345	340	352	352	407	
	Externes	1.978	2.058	2.234	2.410	2.390	2.334	2.340	2.
	Totaux	3.689	3.861	4.092	4.251	4 214	4.130	4.171	4

Académies, de 1879 à 1898. — TABLEAU N° 16.

7	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
73	1.212	1.173	1.124	1.048	1.004	968	917	882	898	907	857
25	455	440	444	433	431	463	487	503	513	443	423
16	1.669	1.566	1.656	1.675	1.717	1.753	1.722	1.767	1.795	1.777	1.751
14	3.336	3.179	3.224	3.156	3.152	3.184	3.126	3.152	3.206	3.127	3.031
14	773	805	795	793	820	788	791	757	759	726	706
92	376	863	368	384	398	380	393	368	383	345	322
31	1 374	1.543	1.594	1.589	1.677	1.694	1.649	1.763	1.749	1.760	1.721
37	2.523	2.711	2.757	2.766	2.895	2.862	2.833	2.888	2.891	2.831	2.749
52	968	992	879	829	812	760	717	680	674	699	720
56	161	179	202	185	217	233	227	207	200	189	168
08	1.113	1.257	1.246	1.329	1.347	1.294	1.334	1.347	1.324	1.348	1.406
16	2.242	2.428	2.327	2.343	2.376	2.287	2.278	2.234	2.198	2.236	2.294
61	513	505	480	476	433	415	411	412	389	355	343
09	101	106	94	85	77	77	81	79	75	81	71
23	635	627	613	632	650	667	664	661	640	620	663
93	1.249	1.238	1.187	1.193	1.160	1.159	1.156	1.152	1.104	1.056	1.077
62	1.505	1.468	1.390	1.296	1.259	1.218	1.265	1.253	1.234	1.176	1.152
38	325	307	283	280	286	289	270	308	324	272	267
73	1 982	1.966	2.007	1.986	2.042	2.058	2.131	2.185	2.132	2.158	2.088
73	3.812	3.741	3.680	3.562	3.587	3.565	3.666	3.746	3.690	3.6[illegible]	3.507
38	1.313	1.138	1.046	1.041	1.103	1.168	1.195	1.191	1.167	1.184	1.040
94	351	305	296	337	388	389	399	396	418	444	447
98	2.430	2.326	2.313	2.339	2.447	2.427	2.500	2.519	2.473	2.499	2.459
30	4.094	3.769	3.655	3.717	3.938	3.984	4.094	4.106	4.058	3.977	3.946

Relevé de la population scolaire des lycées.

ACADÉMIES.	CATÉGORIES.	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886
Toulouse........	Pensionnaires.......	1.159	1.250	1.306	1.202	1.195	1.150	1.068	1.048
	Demi-pensionnaires..	221	245	234	253	220	216	225	236
	Externes............	1.925	2.023	2.137	2.208	2.297	2.290	2.189	1.998
	Totaux	3.305	3.518	3.677	3.663	3.712	3.656	3.482	3.282

RÉCAPI

ACADÉMIES.	CATÉGORIES.	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886
Totaux des	Pensionnaires.......	17.914	18.825	19.899	19.543	19.367	19.461	19.249	19.285
	Demi-pensionnaires..	5.269	5.445	5.470	5.513	5.827	6.238	6.578	6.769
	Externes............	21.870	23.118	24.119	24.619	25.399	25.752	25.952	26.770
	Totaux généraux..	45.053	47.388	49.488	49.675	50.593	51.451	51.779	52.815

· Académies, de 1879 à 1898. — TABLEAU N° 16.

1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
.126	1.126	1.049	1.028	965	979	1.014	999	993	978	902	872
255	256	281	267	319	311	307	280	275	275	238	219
.917	1.855	1.925	1.899	1.897	1.758	1.886	1.940	1.853	1.862	1.940	1.881
.298	3.237	3.255	3.194	3.181	3.148	3.207	3.219	3.121	3.115	3.080	2.972

ULATION

.844	18.154	17.520	16.816	16.416	16.173	15.795	15.158	15.204	14.707	13.884	13.601
.774	6.485	6.396	6.377	6.497	6.878	6.863	7.039	6.717	6.626	6.400	6.195
.746	28.136	28.531	28.969	29.706	30.435	31.275	31.725	32.564	32.516	32.762	32.576
.364	52.775	52.447	52.162	52.619	53.486	53.933	53.922	54.485	53.849	53.046	52.372

TABLEAU N° 17

RELEVÉ DE LA POPULATION SCOLAIRE

DES COLLÈGES COMMUNAUX, PAR ACADÉMIES,

de 1879 à 1898.

TABLEAU

RELEVÉ DE LA

des collèges communaux,

ACADÉMIES.	CATÉGORIES.	1879.	1880.	1881.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.
Aix	Internes	436	470	526	546	618	498	492	540
	Demi-pensionnaires	53	53	47	53	57	51	57	55
	Externes	1.982	2.099	2.248	2.162	1.989	1.670	1.661	1.715
	Totaux	2.471	2.622	2.821	2.761	2.664	2.219	2.210	2.310
Alger	Internes	307	337	347	351	218	161	195	226
	Demi-pensionnaires	81	86	106	125	71	57	69	65
	Externes	1.899	1.742	1.797	1.882	1.741	1.462	1.320	1.207
	Totaux	2.287	2.165	2.250	2.358	2.030	1.680	1.584	1.498
Besançon	Internes	431	468	457	492	493	499	464	443
	Demi-pensionnaires	72	85	76	60	52	66	73	64
	Externes	1.085	1.171	1.107	1.129	1.161	1.074	1.032	1.037
	Totaux	1.588	1.724	1.640	1.681	1.706	1.639	1.569	1.544
Bordeaux	Internes	408	413	379	407	386	382	387	385
	Demi-pensionnaires	65	65	67	78	64	58	51	68
	Externes	415	467	484	570	544	590	583	523
	Totaux	888	945	930	1.055	994	1.030	1.021	976

' 17

—

OPULATION SCOLAIRE

r Académies, de 1879 à 1898.

87.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	1898.
428	406	380	394	358	353	347	319	303	321	362	378
41	51	50	37	44	61	60	42	49	67	48	63
.596	1.536	1.556	1.622	1.694	1.682	1.587	1.602	1.669	1.707	1.804	1.914
.065	1.993	1.986	2.053	2.096	2.096	1.994	1.963	2.021	2.095	2.214	2.355
135	136	108	123	136	140	161	145	159	160	168	178
37	43	41	28	40	60	52	57	45	52	48	56
879	836	766	829	741	790	907	904	898	865	905	964
.051	1.015	915	980	917	990	1.120	1 106	1.102	1.077	1.121	1.198
422	374	339	282	293	285	273	298	260	237	230	251
68	58	48	41	31	47	66	53	49	55	49	52
928	938	891	882	755	820	857	877	874	873	812	826
.418	1.370	1.278	1.205	1.079	1.152	1.196	1.228	1.183	1.165	1.091	1.129
368	361	366	369	386	373	355	374	388	394	403	349
69	65	66	50	54	57	65	79	76	83	72	71
488	484	499	538	525	508	450	441	436	421	435	462
925	910	931	957	965	938	870	894	900	898	910	882

Relevé de la population scolaire des collèges

ACADÉMIES.	CATÉGORIES.	1879.	1880.	1881.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.
Caen	Internes	999	1.041	1.022	1.009	1.042	1.071	1.062	886
	Demi-pensionnaires	248	276	274	249	246	241	236	216
	Externes	1.848	1.951	1.844	1.885	1.928	1.882	1.916	1.679
	Totaux	3.095	3.268	3.140	3.143	3.216	3.194	3.214	2.781
Chambéry	Internes	75	90	96	68	91	98	89	116
	Demi-pensionnaires	2	4	7	11	8	6	13	4
	Externes	192	213	199	196	210	211	180	171
	Totaux	269	307	302	275	309	315	282	291
Clermont	Internes	723	610	677	710	634	600	597	601
	Demi-pensionnaires	72	77	83	95	79	96	76	68
	Externes	1.045	1.114	1.150	1.105	936	911	917	1.026
	Totaux	1.840	1.801	1.910	1.910	1.649	1.607	1.590	1.695
Dijon	Internes	772	757	723	502	647	677	634	625
	Demi-pensionnaires	68	55	57	39	56	53	54	59
	Externes	1.015	1.016	942	802	998	1.000	999	1.014
	Totaux	1.855	1.828	1.722	1.343	1.701	1.730	1.687	1.698
Grenoble	Internes	407	415	414	461	487	483	464	426
	Demi-pensionnaires	46	61	60	77	68	69	63	53
	Externes	892	961	945	1.021	996	1.001	969	947
	Totaux	1.345	1.437	1.419	1.559	1.551	1.553	1.496	1.426
Lille	Internes	1.771	1.714	1.689	1.520	1.571	1.501	1.467	1.523
	Demi-pensionnaires	300	277	347	320	303	302	288	270
	Externes	2.679	2.707	2.857	2.613	2.583	2.635	2.670	2.816
	Totaux	4.750	4.698	4.893	4.453	4.457	4.438	4.425	4.609

communaux, par Académies, de 1879 à 1898.

1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	1898.
892	891	839	785	749	726	714	689	703	705	694	613
235	216	200	166	134	162	163	137	121	118	100	99
1.685	1.684	1.663	1.608	1.404	1.367	1.249	1.264	1.263	1.252	1.242	1.187
2.812	2.791	2.702	2.559	2.287	2.255	2.126	2.090	2.087	2.075	2.036	1.899
112	57	49	46	35	34	44	50	45	64	70	83
1	1	2	1	3	1	2	5	5	8	11	13
164	39	44	40	41	40	38	46	64	62	73	85
277	97	95	87	79	75	84	101	114	134	154	181
546	554	519	501	439	368	367	407	424	424	436	423
52	42	41	32	15	41	59	64	60	53	59	59
857	912	902	845	746	717	689	704	759	775	811	867
1.455	1.508	1.462	1.378	1.200	1.126	1.115	1.175	1.243	1.252	1.306	1.349
627	626	617	583	547	566	536	516	484	496	510	531
53	62	62	53	58	67	68	69	77	82	92	78
1.052	1.051	1.082	1.085	1.086	1.085	1.053	1.023	1.015	1.001	1.042	1.004
1.732	1.739	1.761	1.721	1.691	1.718	1.657	1.608	1.576	1.579	1.644	1.613
381	407	430	428	369	323	333	299	305	293	303	302
51	62	45	57	52	80	81	89	68	86	72	80
958	1.004	983	934	871	878	841	831	866	889	898	873
1.390	1.473	1.458	1.419	1.292	1.281	1.255	1.219	1.239	1.268	1.273	1.255
1.327	1.222	1.210	1.148	1.093	1.103	1.167	1.086	1.062	1.035	1.044	1.100
259	236	196	178	195	262	294	315	298	308	314	301
2.606	2.566	2.503	2.368	2.230	2.334	2.345	2.384	2.252	2.315	2.382	2.361
4.192	4.024	3.909	3.694	3.518	3.699	3.806	3.785	3.612	3.658	3.740	3.762

Relevé de la population scolaire des collèges

ACADÉMIES.	CATÉGORIES.	1879.	1880.	1881.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.
Lyon	Internes	494	551	556	531	512	472	451	481
	Demi-pensionnaires	60	46	55	40	43	46	48	51
	Externes	610	673	692	648	635	642	600	663
	Totaux	1.164	1.270	1.303	1.219	1.190	1.160	1.099	1.195
Montpellier	Internes	820	893	934	924	883	880	853	860
	Demi-pensionnaires	90	103	120	96	97	90	101	104
	Externes	1.706	1.796	1.711	1.751	1.808	1.744	1.765	1.786
	Totaux	2.616	2.792	2.765	2.771	2.788	2.714	2.719	2.750
Nancy	Internes	756	739	787	776	778	716	692	709
	Demi-pensionnaires	91	88	86	77	92	108	94	88
	Externes	1.414	1.546	1.419	1.477	1.511	1.353	1.308	1.351
	Totaux	2.261	2.373	2.292	2.330	2.381	2.177	2.094	2.148
Paris	Internes	2.284	2.455	2.494	2.422	2.359	2.820	2.201	2.183
	Demi-pensionnaires	438	563	584	588	590	581	552	508
	Externes	2.057	2.227	2.343	2.301	2.500	2.566	2.553	2.606
	Totaux	4.779	5.245	5.421	5.311	5.449	5.467	5.306	5.297
Poitiers	Internes	753	753	844	901	889	914	879	838
	Demi-pensionnaires	135	127	123	133	146	114	108	108
	Externes	1.516	1.477	1.585	1.688	1.686	1.693	1.641	1.445
	Totaux	2.404	2.357	2.552	2.722	2.721	2.721	2.628	2.391
Rennes	Internes	859	837	945	1.029	1.047	1.085	1.088	983
	Demi-pensionnaires	273	230	252	272	272	276	260	241
	Externes	1.844	1.875	1.884	1.856	1.774	1.706	1.635	1.418
	Totaux	2.976	2.942	3.081	3.157	8.093	3.067	2.983	2.642

mmunaux, par Académies, de 1879 à 1898.

87.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	1898.
493	466	422	391	401	414	421	438	449	468	437	422
47	50	36	44	29	48	50	49	51	56	72	71
685	689	591	621	626	644	691	698	676	662	661	677
225	1.205	1.049	1.056	1.056	1.106	1.162	1.185	1.176	1.186	1.170	1.170
885	852	797	780	800	769	782	706	675	697	728	764
112	117	105	78	90	105	119	107	120	125	108	100
817	1.672	1.697	1.583	1.582	1.604	1.607	1.526	1.514	1.552	1.467	1.490
814	2.641	2.599	2.441	2.472	2.478	2.508	2.339	2.309	2.374	2.303	2.354
670	640	621	602	608	588	577	609	632	658	682	691
104	90	88	92	97	114	139	107	106	105	132	124
326	1.304	1.277	1.252	1.315	1.374	1.412	1.429	1.360	1.384	1.377	1.393
100	2.034	1.986	1.946	2.020	2.076	2.128	2.145	2.098	2.147	2.191	2.208
906	1.733	1.692	1.647	1.581	1.564	1.614	1.588	1.546	1.529	1.582	1.692
469	471	443	429	416	530	538	519	529	526	546	785
459	2.525	2.484	2.590	2.523	2.556	2.666	2.695	2.663	2.738	2.839	3.543
834	4.729	4.619	4.666	4.520	4.650	4.818	4.803	4.738	4.793	4.967	6.020
793	755	715	733	744	753	786	786	778	775	691	626
101	80	76	84	80	93	98	114	129	120	119	108
445	1.383	1.385	1.363	1.445	1.446	1.501	1.457	1.510	1.389	1.362	1.318
339	2.218	2.176	2.180	2.269	2.292	2.385	2.357	2.417	2.284	2.172	2.052
014	1.028	991	997	977	969	1.009	1.044	1.021	1.063	1.102	1.191
275	268	261	235	230	233	216	217	225	227	226	220
398	1.437	1.393	1.321	1.327	1.319	1.216	1.133	1.175	1.234	1.257	1.244
687	2.735	2.645	2.553	2.534	2.521	2.441	2.394	2.421	2.524	2.585	2.655

Relevé de la population scolaire des Collèges

ACADÉMIES.	CATÉGORIES.	1879.	1880.	1881.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.
Toulouse	Internes	1.020	1.086	1.090	1.131	1.218	1.119	1.059	1.035
	Demi-pensionnaires	113	85	97	81	94	79	60	57
	Externes	1.557	1.596	1.676	1.760	1.788	1.811	1.665	1.557
	Total	2.690	2.767	2.863	2.972	3.100	3.009	2.784	2.649

RÉCAPI

Totaux des	Internes	13.315	13.629	13.980	13.780	13.873	13.476	13.074	12.860
	Demi-pensionnaires	2.207	2.281	2.441	2.894	2.338	2.293	2.203	2.079
	Externes	23.756	24.631	24.883	24.846	24.788	23.951	23.414	22.961
	Totaux généraux	39.278	40.541	41.304	41.020	40.999	39.720	38.691	37.900

(1) Ce chiffre comprend les élèves du collège Chaptal qui appartiennent à la section d'enseignement secondaire.

mmunaux, par Académies, de 1879 à 1898.

887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1897.	1898.
781	736	700	687	719	718	719	714	664	680	660	672
59	61	60	54	84	110	98	81	56	47	65	70
..348	1.322	1.312	1.237	1.244	1.227	1.227	1.234	1.205	1.157	1.138	1.125
.188	2.119	2.072	1.978	2.047	2.055	2.044	2.029	1.925	1.884	1.863	1.867

ULATION

1.780	11.244	10.795	10.496	10.235	10.046	10.205	10.068	9.898	9.999	10.102	10.226
2.033	1.973	1.820	1.659	1.652	2.071	2.168	2.104	2.064	2.118	2.133	2.350
1.691	21.382	21.028	20.718	20.155	20.391	20.336	20.249	20.199	20.276	20.505	21.333
5.504	34.599	33.643	32.873	32.042	32.508	32.709	32.421	32.161	32.893	32.740	33.949 (1)

TABLEAU N° 18

POPULATION DES LYCÉES ET COLLÈGES

par Académies. — Comparaison entre 1879 et 1898.

ACADÉMIES.		1879.	1898.	PLUS en 1898.	MOINS en 1898.
Aix	Lycées	3.082	4.388	1.190	»
	Collèges	2.471	2.355		
	Total	5.553	6.743	19.9 0/0	
Alger	Lycées	1.047	2.159	23	»
	Collèges	2.287	1.198		
	Total	3.334	3.357	0.6 0/0	
Besançon	Lycées	1.694	1.277	»	876
	Collèges	1.588	1.129		
	Total	3.282	2.406		26.9 0/0
Bordeaux	Lycées	2.784	2 885	95	»
	Collèges	888	882		
	Total	3.672	3.767	2.3 0/0	
Caen	Lycées	3.826	3.272	»	1.770
	Collèges	3.095	1.899		
	Total	6.921	5.171		25.4 0/0
Chambéry	Lycées	357	539	94	»
	Collèges	269	181		
	Total	626	720	14.6 0/0	
Clermont	Lycées	1.378	2.270	401	»
	Collèges	1.840	1.349		
	Total	3.218	3.619	12.3 0/0	

Population des Lycées et Collèges par Académies.

Comparaison entre 1879 et 1898. — TABLEAU N° 18 (*Suite.*).

ACADÉMIES.		1879.	1898.	PLUS en 1898.	MOINS en 1898.
Dijon	Lycées	1.980	1.966	»	256
	Collèges	1.855	1.613		
	Total	3.835	3.579		6.6 0/0
Grenoble	Lycées	1.005	1.106	11	»
	Collèges	1.345	1.255		
	Total	2.350	2.361	0.4 0/0	
Lille	Lycées	3.101	3.031	»	1.058
	Collèges	4.750	3.762		
	Total	7.851	6.793		13.4 0/0
Lyon	Lycées	2.736	2.749	19	»
	Collèges	1.164	1.170		
	Total	3.900	3.919	0.5 0/0	
Montpellier	Lycées	2.014	2.294	18	»
	Collèges	2.616	2.354		
	Total	4.630	4.648	0.4 0/0	
Nancy	Lycées	1.198	1.077	»	174
	Collèges	2.261	2.208		
	Total	3.459	3.285		5.0 0/0
Paris	Lycées	8.595	12.934	5.580	»
	Collèges	4.779	6.020		
	Total	13.374	18.954	41.7 0/0	
Poitiers	Lycées	3.261	3.507	»	106
	Collèges	2.404	2.052		
	Total	5.665	5.559		1.8 0/0
Rennes	Lycées	3.689	3.946	»	64
	Collèges	2.976	2.655		
	Total	6.665	6.601		0.9 0/0
Toulouse	Lycées	3.305	2.972	»	1.156
	Collèges	2.690	1.867		
	Total	5.995	4.839		19.2 0/0

TABLEAU N° 19

RELEVÉ DE LA POPULATION SCOLAIRE

DES ÉTABLISSEMENTS

libres, laïques et ecclésiastiques, de 1879 à 1898.

N. B. — Les chiffres qui figurent dans les tableaux ci-après ne peuvent être garantis au point de vue de leur exactitude. Ils ont été fournis par les recteurs, d'après les déclarations des chefs d'établissements, à l'exception de ceux qui se rapportent à 1898 et qui ont été vérifiés, dans les établissements mêmes, par les inspecteurs d'Académie. Les dates auxquelles correspondent tous ces chiffres ne sont pas toujours les mêmes. C'est une première cause d'incertitude et d'erreur dont il faut tenir compte. Il y en a d'autres moins faciles à saisir, qui pourraient seules expliquer certains écarts de chiffres, qu'on relève entre le tableau n° 19 et les ***Statistiques de l'Enseignement secondaire*** de 1876 et de 1887.

D'après la statistique de 1876, l'ensemble de la population des établissements ecclésiastiques était à cette date de 46.816 élèves. Il serait tombé, d'après le tableau n° 19, à un peu plus de 41.000 en 1879, ce qui ne paraît pas vraisemblable. Il y a donc eu erreur, d'un côté ou de l'autre.

De même, le chiffre de la population des établissements laïques en 1876 paraît s'accorder difficilement avec celui que le tableau n° 19 lui assigne en 1879.

L'ensemble de la population des établissements libres, tel qu'il ressort, en 1887, de la ***Statistique de l'Enseignement secondaire*** est supérieur d'environ 4.000 unités aux chiffres portés au tableau ci-après. Il n'est pas possible de déterminer de quel côté l'erreur a été commise.

Le collège Stanislas ayant été porté, pour la première fois, dans l'effectif de 1898, l'écart entre cette année et les années précédentes se trouve, par là même, augmenté d'environ 1.500 unités.

TABLEAU

RELEVÉ DE L

des établissements libres, laïqu

		1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886
									Académ
Établissements laïques.	Pensionnaires	194	184	143	196	229	177	102	[illegible]
	Demi-pensionnaires	110	73	78	129	86	78	82	[illegible]
	Externes	933	800	786	836	670	656	571	[illegible]
	Totaux	1.237	1.057	1.007	1.161	985	911	755	[illegible]
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	1.052	1.012	1.051	1.066	1.032	1.051	1.013	[illegible]
	Demi-pensionnaires	348	360	365	364	375	393	380	[illegible]
	Externes	1.187	1.202	1.187	1.169	1.194	1.179	1.190	[illegible]
	Totaux	2.587	2.574	2.603	2.599	2.601	2.623	2.583	[illegible]
									Académ
Établissements laïques.	Pensionnaires	»	»	»	»	»	»	»	»
	Demi-pensionnaires	»	»	»	»	»	»	»	»
	Externes	6	»	42	»	»	»	»	»
	Totaux	6	»	42	»	»	»	»	»
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	112	41	45	49	53	60	82	[illegible]
	Demi-pensionnaires	61	4	4	6	6	6	8	[illegible]
	Externes	203	19	26	14	31	32	26	[illegible]
	Totaux	376	64	75	69	90	98	116	[illegible]
									Académ
Établissements laïques.	Pensionnaires	43	38	41	41	42	31	28	[illegible]
	Demi-pensionnaires	»	»	»	»	»	»	»	»
	Externes	»	»	»	»	»	»	»	»
	Totaux	43	38	41	41	42	31	28	[illegible]
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	793	813	863	871	921	927	876	[illegible]
	Demi-pensionnaires	70	61	73	71	81	87	75	[illegible]
	Externes	478	476	462	500	559	616	628	[illegible]
	Totaux	1.341	1.350	1.398	1.442	1.561	1.630	1.579	[illegible]

(1) Jusqu'en 1886, ces totaux ne comprennent pas les élèves de l'institution N.-D. de Mont-Roland, de Dôle, le Directeur n'ayant pa

19

PULATION SCOLAIRE

clésiastiques de 1879 à 1898.

7	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
r.											
50	110	122	128	178	267	274	336	341	449	447	365
88	86	76	72	64	76	95	152	128	153	134	115
93	774	652	613	426	320	313	346	367	409	320	288
31	970	850	813	668	663	682	834	836	1.011	901	768
34	927	970	1.099	1.089	1.086	1.141	1.138	1.291	1.240	1.290	1.494
18	335	344	364	361	372	395	312	328	374	402	402
72	1.139	1.235	1.252	1.248	1.176	1.073	1.129	1.182	1.432	1.421	1.525
24	2.401	2.549	2.715	2.698	2.634	2.609	2.579	2.801	3.046	3.113	3.421
ger.											
»	5	4	10	16	13	15	18	22	22	22	2
»	»	28	12	23	30	25	25	27	27	26	2
»	11	15	50	139	74	77	102	70	87	85	58
»	16	47	72	178	117	117	145	119	136	133	62
)	95	160	203	254	240	245	223	267	263	219	238
)	8	14	16	33	21	26	22	15	14	17	25
)	37	71	92	86	89	62	69	99	122	128	91
)	140	245	311	373	350	333	314	381	399	365	354
esançon.											
23	27	32	30	37	41	48	56	51	46	50	35
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»
»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	2
23	27	32	30	37	41	48	57	51	47	51	37
58	960	920	883	899	882	871	887	879	915	912	887
97	93	97	93	95	92	105	96	94	76	86	79
38	758	769	754	746	732	767	781	708	702	677	656
93	1.811	1.786	1.730	1.740	1.706	1.743	1.764	1.681	1.693	1.675	1.622

le chiffre des présences dans l'établissement, de 1879 à 1885 inclus. (Note de l'Inspecteur d'Académie de Besançon.)

TABLEAU

RELEVÉ DE LA

des établissements libres, laïques

		1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886
Académie									
Établissements laïques.	Pensionnaires	194	184	143	196	229	177	102	110
	Demi-pensionnaires	110	73	78	129	86	78	82	67
	Externes	933	800	786	836	670	656	571	545
	Totaux	1.237	1.057	1.007	1.161	985	911	755	722
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	1.052	1.012	1.051	1.066	1.032	1.051	1.013	975
	Demi-pensionnaires	348	360	365	364	375	393	380	359
	Externes	1.187	1.202	1.187	1.169	1.194	1.179	1.190	1.161
	Totaux	2.587	2.574	2.603	2.599	2.601	2.623	2.583	2.495
Académi									
Établissements laïques.	Pensionnaires	»	»	»	»	»	»	»	»
	Demi-pensionnaires	»	»	»	»	»	»	»	»
	Externes	6	»	42	»	»	»	»	»
	Totaux	6	»	42	»	»	»	»	»
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	112	41	45	49	53	60	82	83
	Demi-pensionnaires	61	4	4	6	6	6	8	8
	Externes	203	19	26	14	31	32	26	37
	Totaux	376	64	75	69	90	98	116	128
Académie									
Établissements laïques.	Pensionnaires	43	38	41	41	42	31	28	24
	Demi-pensionnaires	»	»	»	»	»	»	»	»
	Externes	»	»	»	»	»	»	»	»
	Totaux	43	38	41	41	42	31	28	24
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	793	813	863	871	921	927	876	979
	Demi-pensionnaires	70	61	73	71	81	87	75	88
	Externes	478	476	462	500	559	616	628	723
	Totaux	1.341	1.350	1.398	1.442	1.561	1.630	1.579	1.790 (1

(1) Jusqu'en 1886, ces totaux ne comprennent pas les élèves de l'institution N.-D. de Mont-Roland, de Dôle, le Directeur n'ayant pas

, laïques et ecclésiastiques de 1879 à 1898.

	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
rdeaux.											
	293	289	279	289	265	258	244	287	326	259	212
	317	333	305	298	330	291	308	279	234	191	135
	549	575	487	469	525	404	402	378	476	415	393
	1.159	1.197	1.071	1.056	1.120	953	954	944	1.036	865	740
	2.206	2.322	2.449	2.498	2.488	2.460	2.746	2.738	2.683	2.712	2.530
	520	538	530	525	525	531	799	873	780	807	899
	870	870	873	830	822	770	900	896	862	868	830
	3.596	3.730	3.852	3.853	3.835	3.761	4.445	4.507	4.325	4.387	4.259
n.											
	263	226	220	168	148	118	117	125	67	66	59
	122	120	112	82	79	74	74	102	61	71	73
	232	241	235	230	221	161	162	133	151	116	99
	617	587	567	480	4[illegible]8	353	353	360	279	253	231
	2.083	2.058	2.091	2.128	2.220	2.258	2.196	2.383	2.662	2.722	2.196
	411	448	469	478	511	469	461	488	588	614	579
	1.675	1.644	1.617	1.625	1.691	1.763	1.752	1.786	1.933	1.968	1.880
	4.169	4.150	4.177	4.231	4.422	4.490	4.409	4.657	5.183	5.304 (1)	4.655
mbéry.											
	20	18	24	30	24	30	20	24	20	15	»
	»	»	4	1	2	1	2	1	2	»	»
	58	56	41	54	34	34	39	35	36	35	26
	78	74	69	85	60	65	61	60	58	50	26
	518	549	526	589	568	567	560	556	581	574	554
	2	4	5	3	5	5	5	»	2	3	»
	134	150	139	137	138	131	125	104	113	126	152
	654	703	670	729	711	703	690	660	696	703	686

comprises dans cette statistique, bien qu'elles soient légalement des petits séminaires. (Note du Recteur.)

Relevé de la population scolaire des établissement

		1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886
									Académ
Établissements laïques.	Pensionnaires	19	13	20	8	19	24	19	28
	Demi-pensionnaires	2	6	2	5	»	3	4	»
	Externes	62	42	68	50	25	24	17	13
Totaux		83	61	90	63	44	51	40	41
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	782	1.169	1.168	1.340	1.318	1.330	1.365	1.395
	Demi-pensionnaires	12	20	9	21	28	36	55	68
	Externes	237	462	470	470	449	420	377	352
Totaux		1.031	1.651	1.647	1.831	1.795	1.786	1.797	1.815
									Académ
Établissements laïques.	Pensionnaires	»	8	14	9	193	165	160	[illegible]
	Demi-pensionnaires	»	»	3	»	11	9	13	15
	Externes	»	10	15	15	190	162	159	139
Totaux		»	18	32	24	394	336	332	278
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	?	409	455	452	493	533	561	549
	Demi-pensionnaires	?	156	150	137	136	138	150	140
	Externes	?	290	305	254	275	322	523	351
Totaux		872	855	910	843	904	993	1.234	1.040
									Académ
Établissements laïques.	Pensionnaires	113	121	95	93	31	34	33	35
	Demi-pensionnaires	3	»	»	»	»	»	»	»
	Externes	131	82	17	8	»	»	»	»
Totaux		247	203	112	101	31	34	33	35
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	247	269	297	342	352	313	342	285
	Demi-pensionnaires	13	15	19	18	26	18	26	25
	Externes	209	235	240	247	233	245	257	283
Totaux		469	519	556	607	611	576	625	593

libres, laïques et ecclésiastiques de 1879 à 1898.

1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
de Bordeaux.											
342	293	289	279	289	265	258	244	287	326	259	212
340	317	333	305	298	330	291	308	279	234	191	135
547	549	575	487	469	525	404	402	378	476	415	393
1.229	1.159	1.197	1.071	1.056	1.120	953	954	944	1.036	865	740
2.212	2.206	2.322	2.449	2.498	2.488	2.460	2.746	2.738	2.683	2.712	2.530
455	520	538	530	525	525	531	799	873	780	807	899
857	870	870	873	830	822	770	900	896	862	868	830
3.524	3.596	3.730	3.852	3.853	3.835	3.761	4.445	4.507	4.325	4.387	4.259
de Caen.											
198	263	226	220	168	148	118	117	125	67	66	59
134	122	120	112	82	79	74	74	102	61	71	73
229	232	241	235	230	221	161	162	133	151	116	99
561	617	587	567	480	448	353	353	360	279	253	231
2.165	2.083	2.058	2.091	2.128	2.220	2.258	2.196	2.383	2.662	2.722	2.196
388	411	448	469	478	511	469	461	488	588	614	579
1.676	1.675	1.644	1.617	1.625	1.691	1.763	1.752	1.786	1.933	1.968	1.880
4.229	4.169	4.150	4.177	4.231	4.422	4.490	4.409	4.657	5.183	5.304 (1)	4.655
de Chambéry.											
20	20	18	24	30	24	30	20	24	20	15	»
2	»	»	4	1	2	1	2	1	2	»	»
60	58	56	41	54	34	34	39	35	36	35	26
82	78	74	69	85	60	65	61	60	58	50	26
483	518	549	526	589	568	567	560	556	581	574	554
3	2	4	5	3	5	5	5	»	2	3	»
137	134	150	139	137	138	131	125	104	113	126	152
623	654	703	670	729	711	703	690	660	696	703	686

ayant été comprises dans cette statistique, bien qu'elles soient légalement des petits séminaires. (Note du Recteur.)

Relevé de la population scolaire des établissemen

	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886
								Académ
Établissements laïques. Pensionnaires	993	897	819	475	670	826	714	563
Établissements laïques. Demi-pensionnaires	207	199	159	77	105	123	93	82
Établissements laïques. Externes	1.102	1.123	1.049	1.031	735	886	730	557
Totaux	2.302	2.219	2.027	1.583	1.510	1.835	1.537	1.202
Établissements ecclésiastiques. Pensionnaires	2.776	2.665	2.665	2.629	2.887	2.969	3.278	3.246
Établissements ecclésiastiques. Demi-pensionnaires	511	499	464	559	498	632	624	640
Établissements ecclésiastiques. Externes	2.121	2.154	2.207	2.520	2.721	2.992	3.356	3.328
Totaux	5.408	5.318	5.838	5.708	6.106	6.593	7.258	7.214
								Académ
Établissements laïques. Pensionnaires	261	269	277	276	260	280	304	281
Établissements laïques. Demi-pensionnaires	53	55	56	55	45	36	36	45
Établissements laïques. Externes	345	355	366	361	316	308	282	301
Totaux	659	679	699	692	621	624	622	627
Établissements ecclésiastiques. Pensionnaires	1.816	1.788	1.946	2.129	1.997	2.077	2.151	2.209
Établissements ecclésiastiques. Demi-pensionnaires	282	264	271	290	257	327	360	398
Établissements ecclésiastiques. Externes	515	481	501	514	568	588	566	607
Totaux	2.613	2.533	2.718	2.933	2.822	2.992	3.077	3.214
								Académ
Établissements laïques. Pensionnaires	265	270	297	331	349	348	316	253
Établissements laïques. Demi-pensionnaires	8	7	10	6	8	11	10	9
Établissements laïques. Externes	248	256	284	290	343	307	296	294
Totaux	521	533	591	627	700	666	622	556
Établissements ecclésiastiques. Pensionnaires	548	559	686	757	794	791	734	748
Établissements ecclésiastiques. Demi-pensionnaires	170	159	155	151	134	141	159	144
Établissements ecclésiastiques. Externes	373	403	423	362	429	483	491	509
Totaux	1.091	1.121	1.264	1.270	1.357	1.415	1.384	1.401

s, laïques et ecclésiastiques de 1879 à 1898.

7	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
ille.											
61	611	619	615	387	348	336	308	292	232	228	120
87	68	62	57	30	32	36	33	31	29	31	19
36	542	533	489	457	436	384	348	321	264	250	228
84	1.221	1.214	1.161	874	816	756	689	644	525	509	367
96	3.859	3.557	3.612	4.092	3.846	3.710	3.645	3.892	4.007	3.977	4.142
11	629	645	657	696	979	717	783	800	865	898	988
19	3.634	3.787	3.920	3.938	3.839	3.887	3.939	4.113	4.175	4 192	4.142
26	7.622	7.989	8.189	8.726	8.664	8.314	8.367	8.805	9.047	9.067	9.272
.yon.											
10	208	204	211	211	171	153	212	211	226	240	115
33	30	35	25	28	29	24	22	25	22	32	20
77	191	121	114	136	119	141	128	73	204	208	100
20	424	360	350	375	319	318	362	409	452	480	235
36	1.951	2.003	2.022	1.996	2.014	1.985	1.849	2.001	2.097	2.060	2.267
65	409	370	432	476	517	481	501	562	563	583	654
24	637	841	845	886	713	716	934	889	864	905	947
25	2.997	3.214	3.299	3.358	3.244	3.182	3.284	3.452	3.524	3.548	3.868
[ontpellier.											
37	178	157	157	167	160	179	190	152	152	120	117
6	8	12	6	10	9	13	10	3	13	11	9
21	324	339	328	321	296	293	288	276	324	309	257
64	510	508	491	498	465	485	488	431	489	440	383
66	764	793	781	839	929	947	1.009	1.059	1.086	1.379	1.294
39	142	142	159	175	174	148	136	155	168	221	227
96	519	575	598	595	613	628	643	666	664	703	689
01	1.425	1.510	1.538	1.609	1.716	1 723	1.788	1.880	1.918	2.303	2.210

Relevé de la population scolaire des établisseme

		1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	18
Acadé									
Établissements laïques.	Pensionnaires	»	»	»	»	»	»	»	»
	Demi-pensionnaires	»	»	»	»	»	»	»	»
	Externes	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		»	»	»	»	»	»	»	»
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	784	717	782	824	875	929	889	1.
	Demi-pensionnaires	52	59	54	40	49	57	63	
	Externes	419	397	417	440	462	456	475	
Totaux		1.255	1.173	1.253	1.304	1.386	1.442	1.427	1.
Acadé									
Établissements laïques.	Pensionnaires	7.316	7.303	7.321	»	»	6.121	»	5.
	Demi-pensionnaires	1.637	1.635	1.683	»	»	1.090	»	
	Externes	4.393	4.561	4.687	»	»	4.002	»	2.
Totaux		13.346	13.499	13.691	»	»	11.213	»	8.
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	3.694	3.484	3.278	»	»	4.101	»	4.
	Demi-pensionnaires	1.924	1.852	1.904	»	»	2.673	»	2.
	Externes	1.335	1.343	1.443	»	»	2.229	»	2.
Totaux		6.953	6.679	6.625	»	»	9.003	»	9.
Acadé									
Établissements laïques.	Pensionnaires	248	241	229	225	207	235	235	
	Demi-pensionnaires	15	13	15	33	20	22	18	
	Externes	138	132	74	51	76	80	93	
Totaux		401	286	318	309	303	337	346	
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	1.590	1.567	1.589	1.500	1.558	1.617	1.753	1.
	Demi-pensionnaires	183	181	195	220	215	220	173	
	Externes	390	719	737	664	561	616	625	
Totaux		2.163 (1)	2.467	2.521	2.384	2.334	2.453	2.551	2.

(1) Deux écoles, dont l'effectif est en 1898 de 612 élèves, ne figurent pas dans le relevé de 1879. (Voir le rapport du Recteur.)

…s, laïques et ecclésiastiques de 1879 à 1898.

87	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
…ancy.											
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
087	1.183	1.027	1.182	1.213	1.186	1.136	1.156	1.222	1.231	1.161	1.099
62	71	65	74	81	85	77	87	81	76	79	99
579	572	595	612	631	627	629	627	633	638	616	568
728	1.826	1.687	1.868	1.925	1.898	1.842	1.870	1.936	1.945	1.855	1.766
…aris.											
935	4.445	4.498	3.920	3.720	3.530	3.453	3.333	3.107	2.909	2.771	2.776
155	1.147	1.144	1.022	982	916	891	822	687	700	677	702
364	3.204	3.157	2.727	2.317	2.206	2.137	2.142	2.228	2.256	2.320	2.325
454	8.796	8.799	7.669	7.019	6.652	6.481	6.297	6.022	5.865	5.768	5.803
139	4.114	4.304	4.565	4.712	4.882	4.926	5.775	5.996	6.258	6.422	7.260
132	2.130	2.230	2.391	2.466	2.400	2.409	2.908	2.916	2.963	3.123	2.759
283	2.331	2.435	2.392	2.554	2.618	2.617	3.031	3.147	3.211	3.245	3.826
554	8.575	8.969	9.348	9.732	9.900	9.952	11.714	12.059	12.432	12.790	14.855
…oitiers.											
185	307	324	309	331	246	279	238	277	315	332	183
2	19	22	24	18	18	20	22	25	27	32	26
69	163	217	264	243	211	252	231	238	256	250	238
256	489	563	597	592	475	551	491	540	598	614	447
910	1.892	1.855	1.857	1.909	1.961	1.819	1.894	1.931	1.975	2.132	2.202
169	175	171	182	147	182	201	196	228	210	220	234
867	972	1.038	972	1.025	1.254	1.187	1.125	1.270	1.287	1.596	1.705
946	3.039	3.064	3.011	3.081	3.397	3.207	3.215	3.329	3.472	4.048	4.141

Relevé de la population scolaire des établissements

		1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886
									Académie
Établissements laïques.	Pensionnaires	»	»	»	»	»	»	»	»
	Demi-pensionnaires	»	»	»	»	»	»	»	»
	Externes	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		»	»	»	»	»	»	»	»
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	784	717	782	824	875	929	889	1.079
	Demi-pensionnaires	52	59	54	40	49	57	63	50
	Externes	419	397	417	440	462	456	475	560
Totaux		1.255	1.173	1.258	1.304	1.386	1.442	1.427	1.689
									Académie
Établissements laïques.	Pensionnaires	7.316	7.303	7.321	»	»	6.121	»	5.170
	Demi-pensionnaires	1.637	1.635	1.683	»	»	1.090	»	819
	Externes	4.393	4.561	4.687	»	»	4.002	»	2.923
Totaux		13.346	13.499	13.691	»	»	11.213	»	8.912
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	3.694	3.484	3.278	»	»	4.101	»	4.561
	Demi-pensionnaires	1.924	1.852	1.904	»	»	2.673	»	2.521
	Externes	1.335	1.343	1.443	»	»	2.229	»	2.704
Totaux		6.953	6.679	6.625	»	»	9.003	»	9.786
									Académie
Établissements laïques.	Pensionnaires	248	241	229	225	207	235	235	203
	Demi-pensionnaires	15	13	15	33	20	22	18	10
	Externes	138	132	74	51	76	80	93	90
Totaux		401	286	318	309	303	337	346	303
Établissements ecclésiastiques.	Pensionnaires	1.590	1.567	1.589	1.500	1.558	1.617	1.753	1.833
	Demi-pensionnaires	183	181	195	220	215	220	173	152
	Externes	390	719	737	664	561	616	625	766
Totaux		2.163 (1)	2.467	2.521	2.384	2.334	2.453	2.551	2.751

(1) Deux écoles, dont l'effectif est en 1898 de 612 élèves, ne figurent pas dans le relevé de 1879. (Voir le rapport du Recteur.)

…s, laïques et ecclésiastiques de 1879 à 1898.

…87	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
…ennes.											
6	10	7	7	7	47	78	87	146	100	93	102
8	4	4	4	3	4	4	3	»	»	»	»
12	11	5	5	6	7	3	5	10	9	10	22
26	25	16	16	16	58	85	95	156	109	103	124
939	3.057	2.866	3.058	3.014	3.044	3.060	3.063	3.086	3.186	3.153	3.271
574	602	531	518	539	528	504	.554	673	643	617	861
705	1.771	1.816	1.858	1.910	1.909	1.896	2.103	1.965	2.671	2.683	2.940
218	5.430	5.213	5.434	5.463	5.481	5.460	5.720	5.724	6.500	6.453	7.072
…oulouse.											
488	377	160	102	112	105	77	74	68	71	78	84
91	94	66	41	49	41	50	58	63	54	28	34
755	584	504	379	422	366	247	248	239	224	210	261
334	1.055	730	522	583	512	374	380	370	349	316	369
864	1.902	2.074	2.048	2.028	2.032	2.084	2.117	2.342	2.604	2.663	2.626
183	186	211	228	219	231	263	274	273	254	274	287
774	869	876	847	837	776	786	714	993	1.094	1.172	1.332
821	2.957	3.161	3.123	3.084	3.039	3.133	3.105	3.608	3.952	4.109	4.245
…tion.											
»	»	6.834	6.203	5.831	5.557	5.481	5.407	5.294	5.157	4.954	4.275
»	»	1.911	1.694	1.598	1.582	1.531	1.541	1.382	1.329	1.245	1.128
»	»	6.524	5.857	5.329	4.922	4.534	4.543	4.501	4.880	4.712	4.388
»	»	15.269	13.754	12.758	12.061	11.546	11.491	11.177	11.366	10.911	9.725
»	»	27.897	29.058	30.021	30.102	29.922	31.006	32.485	33.607	34.499	35.551
»	»	5.997	6.359	6.545	6.861	6.618	7.429	7.831	7.875	8.274	9.424
»	»	18.051	18.053	18.349	18.335	18.265	19.224	19.908	21.327	22.065	23.068
»	»	51.945	53.470	54.915	55.298	54.805	57.659	60.224	62.809	64.838	67.643

TABLEAU N° 20

POPULATION

des établissements libres ecclésiastiques. — Comparaison, par académies, entre 1879 et 1898.

ACADÉMIES.	POPULATION en 1879.	POPULATION en 1898.	TANT pour cent d'augmentation sur la population de 1879.	TANT pour cent de diminution sur la population de 1879.
			0/0	0/0
Paris	6.953	14.855	113 64	»
Aix	2.587	3.421	32 24	»
Alger	376 (chiffre de 1886)	354	»	5 85
Besançon	1.790	1.622	»	9 44
Bordeaux	2.370	4.259	79 70	»
Caen	4.040	4.655	15 22	»
Chambéry	538	686	27 50	»
Clermont	1.031	2.220	117 84	»
Dijon	872	2.046	135 09	»
Grenoble	469	951	102 77	»
Lille	5.408	9.272	71 44	»
Lyon	2.613	3.868	48 02	»
Montpellier	1.091	2.210	102 56	»
Nancy	1.255	1.766	40 71	»
Poitiers	2.163	4.141	91 44 (1)	»
Rennes	4.681	7.072	51 07	»
Toulouse	(chiffre de 1885) 3.129	4.245	35 65	»

(1) Voir l'observation contenue dans le rapport du recteur, p. 434.

TABLEAU N° 21

STATISTIQUE DES ÉTABLISSEMENTS

D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

transformés en établissements secondaires depuis 1887.

TABLEAU N° 21

STATISTIQUE

des établissements d'enseignement primaire transformés en établissements secondaires depuis 1887

ÉTABLISSEMENTS LAÏQUES.

DEPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION de l'établissement.	ANNÉE de la transformation.	NOMBRE des élèves au moment de la transformation	OBSERVATIONS.
		Académie d'Aix.			
Bouches-du-Rhône	Marseille	Institution Rollin.	1897	43	
		Académie de Besançon.			
Doubs	Glay	Institut de Glay.	1893	29	
		Académie de Caen.			
Seine-Inférieure	Rouen	Institution Rivage.	1894	15	
		Académie de Grenoble.			
Isère	Mens	École supérieure libre.	1895	44	
		Académie de Paris.			
Seine	Paris	Institution Casaubon.	1893	36	
		École Richelieu.	1895	33	
		Institution Viellerot.	1896	52	
Seine-et-Oise	Neuilly-Plaisance	Institution Archimbaud.	1894	54	
		Académie de Poitiers.			
Indre-et-Loire	Tours	Institution Charlemagne.	1888	120	
			Total	426	

ÉTABLISSEMENTS ECCLÉSIASTIQUES.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION de l'établissement.	ANNÉE de la transformation.	NOMBRE des élèves au moment de la transformation	OBSERVATIONS.
		Académie d'Aix.			
Bouches-du-Rhône............	Marseille........	Pensionnat Saint-Pierre.	1895	188	
		Oratoire Saint-Léon.	1898	138	
Alpes-Maritimes..............	Nice............	Institution Saint-Louis.	1896	249	
		Académie d'Alger.			
Alger........................	El Biar	Institution Saint-Joseph.	1895	165	
		Académie de Bordeaux.			
Gironde......................	Bordeaux	Institution J.-B. de La Salle.	1894	511	
		Académie de Caen.			
Calvados......	Caen	Pensionnat Saint-Joseph.	1895	235	
Eure.........................	Écouis..........	Institution diocésaine.	1895	69	
Sarthe.......................	Le Mans.........	Institution Saint-Louis.	1891	217	
Seine-Inférieure..............	Rouen..........	Pensionnat J.-B. de La Salle.	1896	310	
		Académie de Clermont.			
Haute-Loire..................	Le Puy.........	Pensionnat N.-D.-de-France.	1897	462	
		Académie de Dijon.			
Côte-d'Or....................	Dijon...........	Pensionnat de Saint-Joseph.	1895	315	
		Académie de Grenoble.			
Hautes-Alpes................	Saint-Étienne-d'Avançon........	Maîtrise du Lans.	1896	15	
			A reporter....	2.874	

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION de l'établissement.	ANNÉE de la transformation.	NOMBRE des élèves au moment de la transformation	OBSERVATIONS.
		Report......		2.874	
		Académie de Lille.			
Nord......................	Lille.............	Pensionnat Saint-Pierre.	1896.	328	
Somme......................	Doullens.........	Institution Lecocq.	1887.	45	
	Ham.............	École professionnelle.	1887.	50	Établissement fermé en 1890.
	Amiens..........	Établissement St-Joseph.	1898.	238	
		Académie de Lyon.			
Rhône......................	Lyon............	Institution des Lazaristes.	1894	112	
		Académie de Montpellier.			
Hérault......................	Béziers..........	Inst. de l'Immaculée-Conception.	1897	373	
		Académie de Nancy.			
Meurthe-et-Moselle............	Nancy...........	Pensionnat Saint-Joseph.	1887	119	
Meuse......................	Juvigny-s.-Loison.	Pensionnat Saint-Joseph.	1890	185	
		Académie de Paris.			
Seine......................	Paris............	Pension des Frères de Passy.	1893	810	
		École des Francs-Bourgeois.	1894	522	
		Institution des Frères Maristes.	1898	315	
		Institution Ackermann.	1898	134	
Eure-et-Loir..................	Dreux...........	Ancienne école supér. privée.	1896	253	
Loiret......................	Gien.............	Externat Saint-Joseph.	1889	140	
	Orléans..........	Pensionnat Saint-Euverte.	1893	364	
	Montargis........	Institution Sainte Madeleine.	1896	90	
Marne......................	Esternay.........	École Saint-Rémy.	1897	28	
	Reims............	École des Frères.	1898	450	
Oise......................	Beauvais.........	Pensionnat des Frères éc. chrét.	1893	226	
	Pont-Ste-Maxence.	Institution Saint-Joseph.	1897	282	
		A reporter....		7.938	

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION de l'établissement.	AN. de ı transfoı mation.		
			Report.......	7.ı	
		Académie de Poitiers.			
Indre-et-Loire................	Tours...........	Institution Manceau.	1889	68	(A disparu.)
Vienne.......................	Poitiers..........	Pensionnat des Frères.	1897	235	
Haute-Vienne.................	Limoges	École Saint-Joseph.	1892	284	
Charente-Inférieure...........	La Rochelle	Maîtrise de la Cathédrale.	1894	50	
Vendée	Saint-Laurent-sur-Sèvre..........	Institution Saint-Gabriel.	1895	310	
Deux-Sèvres..................	Thouars..........	École Saint-François-d'Assise.	1897	55	
		Académie de Rennes.			
Loire-Inférieure	Nantes..........	Pensionnat Saint-Joseph.	1894	203	
Ille-et-Vilaine	Vitré	Pensionnat Sainte-Marie.	1895	476	
		Académie de Toulouse.			
Aveyron	Rodez...........	Institution Saint-Joseph.	1895	532	
		Institution de Camouil.	1896	406	
Hautes-Pyrénées..............	Lourdes.........	Institution de la Grotte.	1896	28	
	Ossin	Institution Laval.	1898	92	
			Total......	10.677	

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION de l'établissement.	ANNÉE de la transformation.	NOMBRE des élèves au moment de la transformation	OBSERVATIONS.
		Report......		2.874	
		Académie de Lille.			
Nord	Lille	Pensionnat Saint-Pierre.	1896.	328	
Somme	Doullens	Institution Lecocq.	1887.	45	
	Ham	École professionnelle.	1887.	50	Établissement fermé en 1890.
	Amiens	Établissement St-Joseph.	1898.	238	
		Académie de Lyon.			
Rhône	Lyon	Institution des Lazaristes.	1894	112	
		Académie de Montpellier.			
Hérault	Béziers	Inst. de l'Immaculée-Conception.	1897	373	
		Académie de Nancy.			
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Pensionnat Saint-Joseph.	1887	119	
Meuse	Juvigny-s.-Loison.	Pensionnat Saint-Joseph.	1890	185	
		Académie de Paris.			
Seine	Paris	Pension des Frères de Passy.	1893	810	
		École des Francs-Bourgeois.	1894	522	
		Institution des Frères Maristes.	1898	315	
		Institution Ackermann.	1898	134	
Eure-et-Loir	Dreux	Ancienne école supér. privée.	1896	253	
Loiret	Gien	Externat Saint-Joseph.	1889	140	
	Orléans	Pensionnat Saint-Euverte.	1893	364	
	Montargis	Institution Sainte Madeleine.	1896	90	
Marne	Esternay	École Saint-Rémy.	1897	28	
	Reims	École des Frères.	1898	450	
Oise	Beauvais	Pensionnat des Frères éc. chrét.	1893	226	
	Pont-Ste-Maxence.	Institution Saint-Joseph.	1897	282	
		A reporter....		7.938	

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DÉSIGNATION de l'établissement.	ANNÉE de la transformation.	NOMBRE des élèves au moment de la transformation	OBSERVATIONS.
		Report......		7.938	
		Académie de Poitiers.			
Indre-et-Loire.................	Tours...........	Institution Manceau.	1889	68	(A disparu.)
Vienne........................	Poitiers..........	Pensionnat des Frères.	1897	235	
Haute-Vienne.................	Limoges	École Saint-Joseph.	1892	284	
Charente-Inférieure............	La Rochelle	Maîtrise de la Cathédrale.	1894	50	
Vendée	Saint-Laurent-sur-Sèvre..........	Institution Saint-Gabriel.	1895	310	
Deux-Sèvres..................	Thouars..........	École Saint-François-d'Assise.	1897	55	
		Académie de Rennes.			
Loire-Inférieure	Nantes..........	Pensionnat Saint-Joseph.	1894	203	
Ille-et-Vilaine	Vitré	Pensionnat Sainte-Marie.	1895	476	
		Académie de Toulouse.			
Aveyron	Rodez...........	Institution Saint-Joseph.	1895	532	
		Institution de Camouil.	1896	406	
Hautes-Pyrénées..............	Lourdes..........	Institution de la Grotte.	1896	28	
	Ossin	Institution Laval.	1898	92	
			Total......	10.677	

TABLEAUX 22 et 23

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES DE GARÇONS

ÉCOLES PRATIQUES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

RELEVÉ DES ÉLÈVES PRÉSENTS DE 1896 A 1898

TABLEAU N° 22

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES DE GARÇONS

Relevé des élèves présents de 1896 à 1898.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DATE de la création de l'école.	NOMBRE d'années d'études.	EFFECTIF SCOLAIRE au 1er janvier 1896.	au 1er janvier 1897.	au 1er janvier 1898.	au 1er janvier 1899.
Ain	Belley	27 août 1898.	3	»	»	»	38
	Châtillon-sur-Chalaronne	23 sept. 1885.	3	71	78	73	77
	Oyonnax	30 juin 1880.	2	61	67	65	63
Aisne	*Bohain* (1)	13 avril 1889.	3	45	52	56	58
	Chauny	août 1888.	3	65	65	63	63
	Hirson	3 déc. 1881.	3	47	50	67	65
	La Capelle	24 oct. 1885.	2	37	38	32	33
	Vervins	7 oct. 1884.	3	45	46	37	25
Allier	Gannat	28 janv. 1888.	3	83	75	75	67
	Moulins	19 oct. 1886.	3	129	139	159	151
	Saint-Pourçain	15 juin 1881.	2	43	44	48	51
	Vichy	27 avril 1892.	3	99	92	82	72
Alpes (Basses-)	Riez	20 juill. 1882.	2	44	55	59	50
Ardèche	Annonay	13 juin 1881.	3	96	67	74	50
	Aubenas	25 juin 1881.	3	56	63	53	54
	Bourg-Saint-Andéol	6 juin 1882.	2	44	34	29	30
	Le Cheylard	19 oct. 1882.	2	45	44	47	56
Ardennes	Charleville	9 nov. 1883.	3	107	126	126	140
	Givet	12 févr. 1884.	2	37	45	65	76
	Mézières	26 nov. 1881.	4	148	153	152	129
	Monthermé	6 oct. 1881.	2	43	45	53	36
	Rethel	17 janv. 1882.	3	74	76	86	83
Ariège	Mirepoix	16 sept. 1882.	3	91	91	96	95
Aube	*Bar-sur-Seine*	19 sept. 1887.	3	95	99	97	97
Aude	Limoux	20 mai 1893.	3	74	93	81	80

(1) Les noms en *italiques* sont ceux des écoles qui sont sous le régime de la loi du 11 décembre 1880.

Relevé des élèves présents de 1896 à 1898. — TABLEAU N° 22.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DATE de la création de l'école.	NOMBRE d'années d'études.	EFFECTIF SCOLAIRE au 1er janvier 1896.	au 1er janvier 1897.	au 1er janvier 1898.	au 1er janvier 1899.
Aveyron	Aubin	18 nov. 1886.	3	88	96	105	92
Bouches-du-Rhône	Marseille :						
	Rue des Enfants-Abandonnés	15 sept. 1886.	3	154	154	156	152
	Rue Puget	30 sept. 1883.	3	153	153	141	147
Cantal	Murat	6 août 1895.	3	»	68	68	71
Charente	Aubeterre	1er juin 1891.	2	43	39	35	38
	Chasseneuil	20 sept. 1882.	3	64	58	53	58
Charente-Inférieure	Marennes	23 sept. 1889.	3	91	109	109	105
Cher	Bourges	3 déc. 1881.	3	162	149	161	157
Corrèze	Uzerche	22 juill. 1879.	2	37	49	52	53
Côte-d'Or	Dijon	25 nov. 1889.	4	255	226	256	230
	Montbard	22 nov. 1877.	3	38	57	60	65
	Nolay	15 oct. 1883.	2	49	50	59	68
Côtes-du-Nord	Guingamp	21 avril 1887.	3	124	116	127	126
	Lamballe	3 déc. 1889.	3	49	42	28	60
Creuse	Bourganeuf	23 sept. 1882.	2	38	44	49	59
	La Souterraine	23 sept. 1882.	3	134	82	80	89
Dordogne	Belvès	14 nov. 1882.	3	61	58	52	53
	Excideuil	2 févr. 1883.	3	79	60	50	52
	Montignac	12 déc. 1884.	3	30	37	33	29
	Nontron	23 juill. 1884.	3	83	88	68	82
	Ribérac	3 oct. 1881.	3	59	49	48	45
Doubs	Besançon	1er oct. 1888.	4	167	191	193	174
Drôme	Bourg-de-Péage	1er oct. 1881.	2	40	32	39	37
	Crest	16 janv. 1882.	2	36	36	38	47
	Die	23 sept. 1880.	2	45	37	39	37
	Dieulefit	14 déc. 1883.	2	40	43	39	36
	Loriol	30 avril 1888.	2	32	32	30	35
	Montélimar	1er oct. 1881.	2	39	61	71	46
	Valence	4 oct. 1882.	3	100	104	112	112
Eure	Gisors	23 nov. 1891.	2	29	23	37	31
	Louviers	27 sept. 1886.	2	42	43	47	57

Relevé des élèves présents de 1896 à 1898. — TABLEAU N° 22.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DATE de la création de l'école.	NOMBRE d'années d'études.	EFFECTIF SCOLAIRE au 1er janvier 1896.	au 1er janvier 1897.	au 1er janvier 1898.	au 1er janvier 1899.
Eure-et-Loir	Bonneval	8 déc. 1883.	3	53	54	47	53
	Illiers	11 août 1882.	2	34	25	31	31
	La Loupe	2 avril 1880.	2	38	36	32	28
Finistère	Concarneau	11 oct. 1887.	3	59	67	85	85
	Douarnenez	25 oct. 1882.	3	87	80	76	76
	Quimperlé	26 janv. 1888.	3	65	71	81	78
Gard	Bagnols	24 sept. 1891.	3	50	46	53	58
	Beaucaire	12 juill. 1882.	2	42	64	70	66
Garonne (Haute-)	Toulouse	30 mars 1885.	3	311	325	294	294
Gers	Mirande	23 avril 1897.	2	»	»	34	54
Gironde	Bordeaux	1836.	3	232	234	219	237
	Cadillac	20 mai 1893.	3	34	38	51	62
Hérault	Béziers	18 mars 1880.	3	88	108	»	»
	Montpellier	12 août 1882.	3	119	110	130	150
Ille-et-Vilaine	Dol	8 oct. 1882.	3	95	97	104	103
Indre-et-Loire	Amboise	8 juin 1882.	3	65	74	74	76
	Tours	31 oct. 1882.	3	125	130	166	170
Isère	Grenoble :						
	Rue Hauquelin	Juin 1836.	4	429	377	»	»
	Rue Lesdiguières	1850.	3	88	85	109	111
	La Côte-Saint-André	26 sept. 1882.	2	51	54	40	38
	La Tour-du-Pin	20 juill. 1893.	2	40	43	42	44
	Vizille	1er oct. 1869.	2	34	37	50	46
Jura	Champagnole	11 avril 1881.	2	60	54	59	52
	Dôle	20 mai 1893.	3	104	102	108	116
	Mouchard	31 janv. 1883.	2	73	60	56	57
Landes	*Aire-sur-l'Adour*	18 août 1884.	3	72	77	60	71
	Dax	24 sept. 1886.	3	71	75	67	75
Loir-et-Cher	Onzain	1er janv. 1882.	3	79	78	81	87
	Saint-Aignan	17 nov. 1882.	3	55	60	61	58
Loire	*Charlieu*	2 oct. 1889.	3	47	50	38	45
	Montbrison	4 oct. 1882.	2	46	56	64	71
	Roanne	1er oct. 1881.	3	124	128	124	128
	Saint-Étienne	9 déc. 1882.	3	141	132	153	146

Relevé des élèves présents de 1896 à 1898. — TABLEAU N° 22.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DATE de la création de l'école.	NOMBRE d'années d'études.	EFFECTIF SCOLAIRE au 1er janvier 1896.	au 1er janvier 1897.	au 1er janvier 1898.	au 1er janvier 1899.
Haute-Loire	Craponne	3 avril 1889.	3	52	56	64	81
Loire-Inférieure	*Nantes*	Fondée par arrêté municipal le 3 sept. 1833.	4	181	196	192	162
Loiret	Orléans	16 mai 1867.	3	137	148	154	164
	Pithiviers	29 déc. 1883.	3	69	66	61	53
Lot	Luzech	15 oct. 1885.	2	38	41	35	36
	Martel	15 janv. 1887.	2	18	33	33	30
	Montcuq	1er déc. 1879.	3	49	52	54	50
	Saint-Céré	28 juin 1887.	2	54	50	54	46
Lot-et-Garonne	Aiguillon	20 mai 1893.	3	69	63	63	48
	Castillonnès	17 avril 1884.	3	86	85	78	95
	Mézin	21 nov. 1895.	3	»	25	23	29
	Nérac	25 avril 1883.	3	64	69	71	31
Maine-et-Loire	Angers	31 oct. 1882.	3	85	90	77	100
Manche	Granville	28 sept. 1895.	3	»	60	66	45
	Carentan	6 févr. 1893.	2	45	45	49	55
	Périers	12 avril 1883.	3	39	48	45	72
	Saint-Hilaire-du-Harcouët	12 juin 1897.	2	»	»	45	38
	Saint-Lô	21 oct. 1878.	3	88	82	87	47
Marne	Châlons	19 juin 1895.	»	»	»	174	211
Haute-Marne	Joinville	20 févr. 1884.	3	77	85	81	78
Mayenne	Ernée	12 août 1893.	3	54	59	50	49
Meurthe-et-Moselle	Nancy	30 nov. 1834.	4	236	243	257	286
Meuse	Vaucouleurs	20 mai 1893.	3	53	59	59	55
Nièvre	Château-Chinon	3 déc. 1881.	3	59	45	44	43
	Decize	28 févr. 1887.	3	46	45	50	47
	La Charité	5 mars 1885.	2	69	76	46	47
Nord	Denain	10 oct. 1890.	3	106	105	90	115
	Douai	nov. 1836.	4	152	134	129	125
	Fournes	12 oct. 1883.	3	269	268	280	259
	Haubourdin	20 févr. 1880.	3	107	90	90	73

Relevé des élèves présents de 1896 à 1898. — TABLEAU N° 22.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DATE de la création de l'école.	NOMBRE d'années d'études.	EFFECTIF SCOLAIRE au 1er janvier 1896.	au 1er janvier 1897.	au 1er janvier 1898.	au 1er janvier 1899.
Nord (*Suite*)	Landrecies	21 mars 1891.	2	40	46	41	45
	Lille	8 sept. 1837.	4	426	406	304	315
	Roubaix	28 mars 1879.	3	253	241	244	262
	Tourcoing	22 avril 1886.	3	120	127	122	121
	Valenciennes	20 mai 1893.	3	102	111	99	107
Orne	La Ferté-Macé	29 nov. 1890.	3	76	80	68	69
Pas-de-Calais	Calais	17 sept. 1885.	3	123	126	112	114
	Frévent	2 août 1890.	3	59	55	54	59
	Hénin-Liétard	17 mars 1894.	3	50	47	51	38
Puy-de-Dôme	Ambert	janv. 1884.	3	37	42	51	50
	Clermont-Ferrand	oct. 1871.	3	221	235	207	222
Pyrénées (Basses-)	Bayonne	21 avril 1888.	3	76	80	96	97
	Lembey	11 août 1879.	3	42	50	62	67
	Nay	1er oct. 1885.	3	96	83	84	82
	Oloron-Sainte-Marie	5 oct. 1880.	3	71	83	81	80
	Pau	1833.	3	98	91	89	93
	Salies	11 août 1879.	3	54	58	55	60
Pyrénées-Orientales	Perpignan	1er mai 1872.	3	82	78	83	74
Rhin (Haut-)	Giromagny	8 nov. 1875.	2	45	35	38	40
Rhône	Lyon :						
	Rue Chaponnay	12 févr. 1885.	3	219	258	250	268
	Rue de Condé	13 nov. 1880.	3	190	180	164	194
	Rue Neyret	1er janv. 1879.	3	150	164	143	163
Saône (Haute-)	Champlitte	1er oct. 1874.	2	43	50	88	44
Saône-et-Loire	*Chalon-sur-Saône*	13 déc. 1884.	4	146	166	154	155
	Cluny	20 mai 1893.	3	78	73	77	79
	Montceau-les-Mines	26 oct. 1881.	2	67	59	63	60
Sarthe	Château-du-Loir	20 juill. 1882.	3	63	53	56	43
	La Flèche	26 juill. 1883.	3	48	46	39	35
	Loué	23 févr. 1886.	2	37	46	46	42
	Mamers	4 oct. 1882.	3	50	57	48	44
	Saint-Calais	31 juill. 1883.	3	49	43	47	35
Savoie	Aix-les-Bains	3 déc. 1881.	3	43	42	48	48
	Chambéry	nov. 1876.	3	79	75	79	67
	Modane	27 avril 1892.	2	28	25	»	»
	Montmélian	2 août 1884.	2	42	43	35	36
	Saint-Jean-de-Maurienne	16 déc. 1882.	2	40	41	41	55

Relevé des élèves présents de 1896 à 1898. — TABLEAU N° 22.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DATE de la création de l'école.	NOMBRE d'années d'études.	EFFECTIF SCOLAIRE au 1er janvier 1896.	au 1er janvier 1897.	au 1er janvier 1898.	au 1er janvier 1899.
Savoie (Haute-)	Alby-sur-Chéran	3 déc. 1881.	2	43	37	40	35
	Annemasse	25 nov. 1881.	2	34	35	35	37
	Douvaine	10 nov. 1881.	2	19	24	24	»
	Évian-les-Bains	26 nov. 1881.	2	36	38	30	36
	La Roche	3 déc. 1881.	2	43	50	52	58
	Rumilly	16 janv. 1882.	3	59	68	61	48
	Saint-Julien	26 nov. 1881.	2	32	29	38	35
	Thonon	26 nov. 1881.	2	48	45	33	24
Seine	Paris :						
	Écoles d'ameublement	3 févr. 1891.	4	184	239	243	242
	Arago	oct. 1880.	4	372	405	379	397
	Bernard-Palissy	»	4	»	117	120	127
	Collège Chaptal	1er oct. 1844.	6	»	844	1.189	849
	Colbert	1er oct. 1868.	4	604	649	617	666
	Diderot	3 févr. 1891.	3	246	292	309	310
	Dorian	1er sept. 1893.	4	»	47	46	36
	Estienne	15 mars 1890.	4	218	226	232	219
	Germain-Pilon	»	3	»	84	99	105
	Lavoisier	oct. 1872.	4	372	333	321	356
	Physique et chimie	3 févr. 1891.	3	95	95	95	88
	J.-B. Say	1er janv. 1873.	4	728	835	751	763
	Turgot	1839.	4	693	683	686	642
Seine-Inférieure	Elbeuf	1er oct. 1880.	3	78	91	83	57
	Le Havre	3 juill. 1882.	3	186	203	213	189
	Montivilliers	oct. 1883.	3	71	74	70	68
	Rouen	»	3	215	238	241	241
Seine-et-Marne	Brie-Comte-Robert	18 janv. 1882.	2	28	29	36	45
	Nemours	20 déc. 1881.	3	53	40	49	65
Seine-et-Oise	Dourdan	3 juin 1882.	3	69	74	83	72
Sèvres (Deux-)	Bressuire	1881.	3	85	89	104	85
Somme	Amiens	1er oct. 1878.	3	126	128	140	128
	Corbie	4 juill. 1882.	3	54	67	86	67
	Rue	28 févr. 1883.	2	46	28	30	23
	Villers-Bretonneux	24 janv. 1882.	3	72	72	81	80
Tarn	Castres	20 mai 1893.	3	61	67	61	65
	Mazamet	12 juin 1882.	3	131	175	180	»

Relevé des élèves présents de 1896 à 1898. — TABLEAU N° 22.

DÉPARTEMENTS.	LOCALITÉS.	DATE de la création de l'école.	NOMBRE d'années d'études.	EFFECTIF SCOLAIRE au 1er janvier 1896.	au 1er janvier 1897.	au 1er janvier 1898.	au 1er janvier 1899.
Var	Bandol	20 avril 1883.	2	68	71	66	65
	La Seyne	5 févr. 1877.	3	90	78	88	91
	Lorgues	11 août 1882.	2	53	70	84	83
	Toulon	1er oct. 1879.	4	426	468	515	526
Vaucluse	*L'Isle-sur-la-Sorgue*	26 déc. 1882.	3	89	89	99	88
	Valréas	11 nov. 1882.	3	51	67	61	72
Vendée	Chantonnay	16 sept. 1886.	3	87	87	91	86
	Mortagne-sur-Sèvre	17 nov. 1882.	3	58	51	47	42
Vienne	Poitiers	1881.	3	112	142	155	162
Haute-Vienne	Bellac	12 oct. 1884.	4	58	70	74	59
	Saint-Junien	27 nov. 1883.	3	43	43	39	58
	Saint-Léonard	27 oct. 1887.	3	68	61	65	73
Vosges	Charmes	1er oct. 1882.	3	90	85	85	82
	Gérardmer	1er oct. 1880.	3	87	93	99	86
	Senones	31 mars 1888.	2	40	46	42	33
	Thaon	8 nov. 1880.	3	73	55	46	55
Yonne	Saint-Fargeau	11 oct. 1886.	3	64	69	67	69
	Sens	27 mai 1881.	2	72	68	62	54
	Toucy	22 nov. 1893.	3	66	95	79	76
Constantine	Constantine	28 mai 1885.	3	77	98	111	89
Oran	Sidi-bel-Abbès	16 janv. 1883.	3	79	81	70	77
Totaux généraux				19.745	21.600	21.641	21.180

Écoles nationales professionnelles.

Population scolaire (sans compter les Écoles annexes.)

	1er janvier 1890.	1er janvier 1899.
École d'Armentières	159	283
— de Vierzon	232	280
— de Voiron	176	250
— de Nantes	(Cette école, ouverte depuis six mois, est déjà en pleine prospérité. Elle compte 340 élèves.)	

TABLEAU N° 23.

Effectif des Écoles pratiques de Commerce et d'Industrie.

	DATE du rattachement au Ministère du Commerce	NOMBRE DES ÉLÈVES EN : 1893	1894	1895	1896	1897	1898	OBSERVATIONS.
Écoles pratiques de Commerce et d'Industrie :								
Agen	1er juin 1892.	94	115	131	145	116	130	
Béziers	20 décembre 1897.	»	»	»	»	120	144	
Fourmies	1er juin 1892.	137	135	124	134	92	121	
Grenoble	15 août 1897.	»	»	»	»	324	335	
Limoges	17 avril 1894.	»	139	150	170	203	217	
Le Mans	id.	»	72	57	106	138	144	
Mazamet	28 octobre 1898.	»	»	»	»	»	168	
Nîmes	1er juin 1892.	155	181	195	196	206	232	
Reims	id.	253	212	218	201	170	178	
Romans	6 octobre 1894.	»	31	32	48	65	76	
Filles.... Boulogne-sur-Mer	16 juin 1892.	»	»	»	»	»	116	
Filles.... Le Havre	1er juin 1892.	202	222	231	219	236	252	
Filles.... Saint-Étienne	id.	173	147	166	157	167	201	
Filles.... Nantes	6 octobre 1894.	»	165	139	182	194	213	
Écoles pratiques d'Industrie :								
Brest	6 octobre 1894.	»	86	86	124	123	117	
Boulogne-sur-Mer	1er juin 1892.	80	77	81	80	98	108	
Le Havre	id.	208	228	275	243	240	257	
Lille	5 août 1898.	»	»	»	»	»	»	Cet établissement va s'ouvrir incessamment.
Montbéliard	1er juin 1892.	85	81	113	80	94	118	
Morez	31 août 1895.	»	»	26	25	34	89	
Rennes	1er juin 1892.	45	44	42	53	70	61	La rentrée n'a pu se faire que fin octobre, par suite de l'incendie des ateliers.
Rouen	19 octobre 1893.	»	91	110	142	160	180	Les ateliers n'ont pas permis de prendre un plus grand nombre d'élèves.
Saint-Chamond	17 avril 1894.	»	72	67	62	78	86	
Saint-Didier-la-Seauve	1er juin 1892.	20	22	25	21	28	31	
Saint-Étienne	id.	315	294	285	298	320	354	25 élèves ont été refusés faute de place.
École pratique de Commerce :								
Boulogne-sur-Mer	id.	»	»	79	70	89	100	
		1.737	2.414	2.632	2.706	3.865	3.978	

TABLEAU N° 24

STATISTIQUE

des grades et titres des fonctionnaires des lycées et collèges

	AGREGÉS.	LICENCIÉS ou pourvus de certificats d'aptitude assimilés à la licence (Langues vivantes. Enseignement secondaire spécial. Classes élémentaires. Brevet de Cluny.)	BACHELIERS ou brevetés de l'enseignement secondaire spécial.	BREVETÉS de l'enseignement primaire.	TOTAUX.
Lycées.					
Personnel administratif..	87	156	60	»	303
Personnel enseignant....	1.752	1.199	94	354	3.399
Personnel des répétiteurs.	»	541	1.024	12	1.577
Collèges.					
Personnel administratif..	9	134	84	»	227
Personnel enseignant....	7	1.421	709	500	2.637
Personnel des répétiteurs et des maîtres internes.	»	32	714	99	845
Totaux	1.855	3.483	2.685	965	8.988

Enseignement secondaire libre.

ACADÉMIES.	ÉTABLISSEMENTS LAIQUES Directeurs et professeurs.							NOMBRE des directeurs et des professeurs gradés.
	Nombre total.	Docteurs.	Agrégés.	Licenciés.	Bacheliers.	Brevetés secondaires.	Brevetés primaires.	
Paris	722	9	42(1)	154	207	21	108	541
Aix	89	1	»	21	22	»	21	65
Alger	10	1	1	»	6	»	1	9
Besançon	9	»	»	2	3	»	2	7
Bordeaux	150	»	2	40	51	1	16	110
Caen	25	»	»	4	8	1	5	18
Chambéry	3	»	»	1	2	»	»	3
Clermont	13	»	»	6	4	»	1	11
Dijon	24	»	»	6	9	»	4	19
Grenoble	10	»	»	»	6	»	2	8
Lille	49	»	«	3	15	2	18	38
Lyon	56	»	1	19	14	»	7	41
Montpellier	64	3	1	10	16	»	11	41
Nancy	»	»	»	»	»	»	»	»
Poitiers	70	»	2	11	25	1	13	52
Rennes	9	»	»	»	2	2	»	4
Toulouse	50	»	»	7	15	1	8	31
	1.353	14	49	284	405	29	217	998

(1) Parmi les 42 agrégés exerçant à Paris, 20 sont détachés à l'école Sainte-Barbe, 9 à l'école Alsacienne. — Le Collège Stanislas n'est pas compris dans la statistique.

Enseignement secondaire libre.

ACADÉMIE.	ÉTABLISSEMENTS ECCLÉSIASTIQUES Directeurs et Professeurs.							NOMBRE des directeurs et des professeurs gradés.
	Nombre total.	Docteurs.	Agrégés.	Licenciés.	Bacheliers.	Brevetés secondaires.	Brevetés primaires.	
Paris	652	6	7	154	159	7	148	481
Aix	302	4	»	25	62	3	38	132
Alger	37	»	»	5	5	1	4	15
Besançon	130	1	»	17	53	»	34	105
Bordeaux	374	5	»	55	98	2	39	199
Caen	414	1	3	49	127	2	64	246
Chambéry	76	»	»	7	25	2	4	38
Clermont	206	1	»	18	45	15	53	132
Dijon	278	»	1	88	64	6	26	135
Grenoble	116	»	»	10	30	2	2	44
Lille	787	2	1	78	202	6	57	346
Lyon	427	»	»	83	94	9	41	227
Montpellier	169	2	»	15	47	6	16	86
Nancy	140	2	2	38	27	2	25	96
Poitiers	347	1	»	24	104	1	54	184
Rennes	573	2	»	96	200	6	37	341
Toulouse	415	»	1	41	83	9	71	205
	5.438	27	15	753	1.425	79	713	3.012

RAPPORTS DES RECTEURS

ET DES

INSPECTEURS D'ACADÉMIE

(EXTRAITS)

_N. B._ — Les Recteurs ont été priés de revoir les chiffres cités dans les rapports. On remarquera que ces chiffres ne concordent pas toujours avec ceux qui sont relevés dans les tableaux. Ces différences, qu'il n'appartenait pas à la Commission de faire disparaître, proviennent, d'après les explications des Recteurs, de ce que les auteurs des rapports se sont servis de relevés faits à des dates différentes.

RAPPORTS DES RECTEURS

ET DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE

ACADÉMIE D'AIX

L'Académie d'Aix (6 départements, dont la Corse) compte 7 lycées et 17 collèges dont quelques-uns d'ailleurs de très faible importance. En 1898, la population de ces 23 établissements était de 6.743 élèves (4.388 pour les lycées et 2.355 pour les collèges). Ces chiffres marquent un progrès assez sensible sur l'effectif de 1879, puisque la statistique totale n'accuse, à cette dernière date, qu'un total de 5.558 unités, soit une augmentation de 1.119 unités (environ 20 0/0).

Les statistiques ne permettent pas de constater avec une précision rigoureuse le mouvement de la population des établissements secondaires libres du ressort. Il ne semble pas cependant, d'après les renseignements fournis, que cette population ait, dans l'Académie d'Aix, aussi sensiblement progressé que dans d'autres régions de la France.

L'enseignement ecclésiastique n'a gagné de 1879 à 1898 que 10 0/0 (3.421 élèves au lieu de 2.587).

La concurrence paraît, en effet, s'exercer ici avec moins d'intensité, et les causes qui, ailleurs, ont amené une diminution des établissements universitaires, semblent n'avoir produit qu'un arrêt ou un ralentissement du progrès normal. Dans les Alpes-Maritimes, dans le Var, en Corse, c'est un progrès assez sensible que l'on constate. Dans les Basses-Alpes, la population du lycée et des collèges est ce qu'elle peut être dans une région médiocrement peuplée. Dans les Bouches-du-Rhône, les progrès du lycée de Marseille compensent largement les pertes du lycée d'Aix et des collèges du département. Le Vaucluse, seul, est en baisse réelle.

On trouvera d'ailleurs, dans les rapports qui suivent, le détail des variations par établissement avec les causes qui les ont produites.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie[1]. Le lycée d'Aix a compté en 1884, l'année de son ouverture, 323 élèves. Une direction habile et sympathique, la vogue qui s'attache à la nouveauté, portèrent en deux ans l'effectif scolaire au chiffre de 433 unités, qui devait être son maximum. Dès la troisième année, en 1887, il se produisait une diminution de 21 unités (433-412); l'effectif restait stationnaire pendant deux ans, puis baissait encore; depuis cette époque, sauf une légère reprise en 1894 et en 1895, il va décroissant, et de chute en chute tombe en 1898 au chiffre de 303 unités, inférieur de 20 seulement, il est vrai, au chiffre du début, mais inférieur de 130 au maximum atteint en 1886.

Si l'on examine la part respective des trois éléments de l'effectif scolaire (externat, demi-pensionnat, pensionnat) dans les variations subies, on constate que l'externat a été relativement peu éprouvé; car il n'accuse en 1898 qu'une diminution de 12 unités par rapport au chiffre primitif, et de 26 unités par rapport au chiffre maximum de 188, atteint en 1886 et en 1889, après être même remonté une troisième fois à ce maximum en 1895.

Le demi-pensionnat a également peu varié; car il est en 1898 supérieur de 9 unités au chiffre primitif et inférieur de 6 seulement au maximum atteint en 1887 (26-20). C'est sur l'effectif du pensionnat qu'ont porté principalement les modifications. En effet, le pensionnat débutait avec 138 unités, en 1884; après s'être élevé à 225 (soit 87 de plus) en quatre ans, de 1884 à 1888, il a, malgré quelques petits relèvements momentanés, baissé d'une façon à peu près continue depuis 1886, et nous le voyons, en 1898, tombé à 121 unités, chiffre inférieur de 17 unités seulement à celui de l'année de début, mais inférieur de 104 au maximum de 225 atteint en 1886. Si l'on représentait par des courbes les mouvements des effectifs, la courbe du pensionnat offrirait un parallélisme frappant avec celle de la population totale; c'est donc surtout par le pensionnat que le lycée d'Aix a d'abord prospéré un moment, de 1884 à 1886, puis périclité jusqu'en 1898.

Le lycée Mignet a en face de lui, à Aix, deux établissements libres d'enseignement secondaire, tous deux ecclésiastiques: 1° l'école libre du Sacré-Cœur, improprement appelée, dans le public, collège catholique, dirigée par le supérieur du Petit-Séminaire; cet établissement n'est, en effet, qu'une annexe du Petit-Séminaire, aux élèves duquel il ouvre ses classes pour les études secondaires et pour la préparation du baccalauréat; 2° l'institution Sainte-Croix, dirigée par les Pères de la Retraite, sous la juridiction de l'archevêque. Je ne citerai que pour mémoire une troisième institution, l'école professionnelle Fabre, quantité négligeable dans la question, parce que, sous le couvert d'une déclaration d'ouverture d'établissement d'enseignement secondaire, elle n'est en réalité qu'un établissement d'enseignement professionnel, dont la population scolaire a très peu varié, et dont la concurrence ne saurait avoir d'effet sensible sur le recrutement du lycée. Il n'en est pas de même des deux autres établissements, véritables rivaux du lycée, non certes par la valeur des études, mais par la nature des programmes qui y sont appliqués.

Les effectifs réunis de ces deux établissements n'ont jamais égalé celui du lycée; mais ils semblent décidément en meilleure voie, après avoir éprouvé, eux aussi, des vicissitudes. Voici, du reste, les constatations auxquelles aboutit l'examen des variations survenues dans la population scolaire de l'école libre du Sacré-Cœur et de l'institution Sainte-Croix pris ensemble.

Ils paraissent avoir subi, dès la création du lycée, le contre-coup de la prospérité qui s'affirmait dans le nouvel établissement de l'État; une baisse de 29 unités s'y produisait en 1884; réparée les deux années suivantes, la baisse reprenait en 1887, pour aboutir quatre ans plus tard, en 1890, à une diminution de 79 unités par rapport au chiffre de 1886

(1) En résidence à Aix.

(252-173). Or, cette décroissance était accompagnée d'une décroissance parallèle dans l'effectif du lycée, pendant la même période ; il est donc à présumer qu'elle était le produit de causes générales exerçant leur influence indistinctement sur tous les établissements d'enseignement secondaire à Aix. Mais à partir de 1892, et c'est là le fait qui appelle surtout l'attention, l'effectif des deux établissements libres pris ensemble s'est relevé et a progressé d'une façon à peu près ininterrompue jusqu'en 1898, tandis que l'effectif du lycée a continué à baisser, sauf une légère reprise de 1893 à 1895.

L'école libre du Sacré-Cœur, tombée à 123 unités en 1892, en compte 199 en 1898, soit un gain de 76 unités ; l'institution Sainte-Croix, depuis cette même année 1892, en gagne 32 (88-56) ; les deux établissements libres ont ainsi gagné à eux deux, pendant les six dernières années, 108 élèves, pendant que l'établissement de l'État en perdait 21 (324-303) ; si l'on établissait la comparaison entre les effectifs de 1898 et ceux de 1886, année du maximum de prospérité atteint par le lycée, on trouverait que pendant cet intervalle les deux établissements libres ont gagné 35 élèves tandis que le lycée en a perdu 130. Dernière remarque utile, l'accroissement de l'école libre du Sacré-Cœur depuis 1892 porte sur le demi-pensionnat et le pensionnat (il ne faudrait pas en effet se méprendre aux indications de la statistique, qui englobe les élèves du Petit-Séminaire dans l'externat du Sacré-Cœur, alors que ces élèves sont en réalité des pensionnaires) ; l'accroissement de l'institution Sainte-Croix porte sur l'externat et le demi-pensionnat.

Supériorité momentanée du lycée d'Aix pendant les trois premières années de son existence, puis baisse commune au lycée et à ses deux rivaux jusqu'en 1892 ; enfin, à partir de 1892, relèvement sensible des deux établissements ecclésiastiques en face de la décadence à peu près continue du lycée : tel est le résumé auquel aboutit la statistique.

Les chiffres qui accusent les mouvements en sens contraire de l'effectif du lycée d'une part, des effectifs des deux établissements ecclésiastiques d'autre part, depuis six ans, donnent à penser que l'école du Sacré-Cœur et l'institution Sainte-Croix ont dû bénéficier, dans une assez large mesure, de la baisse du lycée.

Ce n'est donc pas sans raison que le proviseur signale la concurrence de l'école libre du Sacré-Cœur comme une des causes locales de la dépopulation du lycée Mignet. Le proviseur signale en outre : la concurrence de l'École professionnelle Saint-Éloi, dirigée par les Frères de la doctrine chrétienne en vue de la préparation à l'École nationale d'arts et métiers ; enfin, l'infériorité dans laquelle le lycée se trouve placé, sur le terrain de la préparation à l'École d'arts et métiers, vis-à-vis de certains établissements libres laïques de la ville d'Aix, grâce à l'appui que ces établissements obtiennent du Conseil général, sous forme de bourses départementales. Ces deux dernières causes ne sont pas sans influence sur le recrutement du lycée ; mais il ne faudrait pas s'en exagérer l'importance, attendu qu'elles ne s'exercent que sur une portion très restreinte de l'effectif scolaire de notre établissement secondaire public.

Resterait à expliquer le succès relatif des deux établissements secondaires libres ecclésiastiques en face d'un établissement de l'État qui a évidemment pour lui la supériorité des études. Aborder cette explication, c'est entrer dans l'examen des raisons d'ordre général qui peuvent influer sur le recrutement des lycées et collèges d'une part, des établissements d'enseignement secondaire libres ecclésiastiques d'autre part.

Les établissements libres ecclésiastiques puisent d'abord leur force dans une autonomie économique et financière qui manque aux établissements de l'État ; l'élasticité des tarifs de pension et d'études, qui fléchissent jusqu'à la gratuité, s'y prête admirablement aux besoins des familles, surtout en un temps de crise agricole et commerciale, où les particuliers voient leurs revenus diminuer tous les jours.

Ajoutons à cet avantage l'esprit de propagande, si développé du côté de l'enseignement ecclésiastique ; les écoles ecclésiastiques et les petits séminaires trouvent, pour leur recrutement, un puissant auxiliaire dans le clergé des villes et des campagnes, tandis que les lycées et les collèges n'obtiennent pas, tant s'en faut, une aussi active collaboration de la part des membres de l'enseignement primaire public, en mesure pourtant de combattre l'influence du clergé.

Les écoles libres ecclésiastiques trouvent

une autre force dans les tendances politiques et religieuses qui animent une bonne partie de la classe aisée, de la petite bourgeoisie et même une fraction de la classe ouvrière.

L'exemple d'un trop grand nombre de fonctionnaires de tous ordres, qui envoient leurs enfants dans les établissements libres, surtout dans les établissements religieux, vient fortifier encore ces tendances du public.

A ces causes de défaveur pour les lycées et les collèges, on pourrait ajouter l'inquiétude ou la méfiance provoquée chez les familles par l'attitude imprudente de ceux des membres du personnel enseignant ou surveillant de l'État qui, en dehors de leurs fonctions, se mêlent un peu trop bruyamment à la politique.

Avec le proviseur, enfin, je suis disposé à voir dans le manque d'autorité des chefs d'établissements une autre cause de la dépopulation scolaire. « L'autorité du proviseur, dit ce fonctionnaire, est trop facilement contestée; en revanche, sa responsabilité augmente d'année en année. Les chefs d'établissements consacrent trop de temps à des écritures souvent inutiles, qui n'ont rien de commun avec le recrutement scolaire.

« Le nombre de ces écritures va sans cesse croissant. S'ils n'étaient pas autant absorbés, ils suivraient mieux leurs élèves au point de vue des études, de l'éducation, du bien-être, et pourraient mieux soigner la réputation du lycée au dehors. »

J'ajouterai aux causes signalées ci-dessus :

L'insuffisance des cadres du répétitorat qui, malgré les incontestables progrès réalisés au cours des dernières années, ne possède pas encore, au point de vue éducatif, toute la compétence et toute l'autorité qu'on a voulu attacher à la fonction;

Le manque de stabilité du personnel enseignant dans les établissements de l'Etat, où les bons maîtres sont sujets à de trop fréquents déplacements, tandis qu'il est à peu près impossible de congédier les mauvais avant l'âge de la retraite;

Le système actuel des examens du baccalauréat qui, trop favorable aux études médiocres, permet aux établissements libres de se faire une réclame par les succès obtenus dans ces examens;

La confusion des programmes par les points de contact entre l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement moderne, et l'absence d'une législation nette et complète en ce qui concerne l'enseignement secondaire libre : cette situation permet à des établissements hybrides de faire à l'enseignement secondaire moderne de l'Etat, sous le couvert d'une déclaration d'ouverture d'établissement primaire, une concurrence difficile à réprimer, si illégale qu'elle soit.

On trouverait enfin une cause, assez appréciable, de la diminution des effectifs des lycées et collèges dans la concurrence que l'Etat se fait à lui-même par l'enseignement primaire élémentaire et par l'enseignement primaire supérieur : mais il n'y a pas lieu de regretter une telle concurrence, puisque l'Etat y gagne d'un côté ce qu'il semble perdre de l'autre.

Rapport de l'inspecteur d'Académie[1]. Le lycée de Marseille a subi, en ces quatre dernières années, une perte sensible, puisque l'effectif a passé de 1.593 (chiffre moyen accusé au compte administratif de 1894) à 1.496 (chiffre figurant au compte de 1898), soit, en quatre ans, 97 élèves de moins; mais, si l'on compare l'effectif de 1898 avec celui de 1879, on remarque, au profit de la situation actuelle, une différence considérable de 425 élèves (1.071 élèves en 1879; 1.496 en 1898).

Des deux collèges que compte le département des Bouches-du-Rhône, l'un, Tarascon, après avoir eu, de 1883 à 1889, une période de prospérité (le nombre des élèves s'est élevé jusqu'à 75), a vu, dès 1889, sa clientèle ramenée au chiffre de 38 élèves, atteint en 1874 : la suppression de la gratuité des frais d'études a été, m'assure-t-on, la cause principale de cette diminution très importante. Aujourd'hui, le collège compte 29 élèves, 5 de plus que l'année précédente.

Quant à notre autre collège, *Arles*, il se retrouve aujourd'hui, à trois unités près, au point où il était il y a vingt ans. Il comptait, en 1879-1880, 153 élèves; il en compte aujourd'hui 150.

Au collège d'Arles, le gain a été, depuis 1890, à peu près constant : de 108, chiffre constaté à cette dernière date, la population scolaire monte progressivement, sauf un léger

(1) En résidence à Marseille.

ralentissement en 1894 et 1895, jusqu'au chiffre de 150; mais, au lycée de Marseille, l'effectif, qui s'était progressivement accru, de 1890 à 1894 (de 1.529 le chiffre monte, en ces quatre années, à 1.593), décroît sensiblement jusqu'en 1898, tombant de 1.593 à 1.496 (soit, en moins, près de 100 élèves); et c'est — la chose mérite d'être notée — en grande partie sur l'internat que porte cette très sérieuse diminution.

Commencée dès 1890, la décroissance de l'internat, au lycée de Marseille, s'affirme, d'année en année, d'une façon ininterrompue.

En 1889, ce lycée comptait 316 pensionnaires; il n'en compte plus, en 1898, que 178, soit, en moins, 138.

Et, tandis que l'internat diminue ainsi régulièrement au lycée de Marseille, il augmente, d'une façon également constante, dans les établissements secondaires libres : en effet, de 428, chiffre de l'année 1890, le nombre des internes s'élève, dans ces derniers établissements, d'année en année, et jusqu'en 1898, à 457, 516, 614, 620, 742, 810, 892, 938, dépassant ainsi, de plus du double, l'effectif initial.

A quoi tient la décroissance continue et grave de l'internat au lycée de Marseille? A des causes nombreuses, sans doute, et diverses; mais, parmi ces causes, il en est, à mon avis, trois qui méritent attention. D'abord, on a, en ces dernières années, au sein de l'Université même, dit tant de mal de l'internat de nos lycées qu'il n'est pas surprenant que les familles se soient, à la fin, montrées défiantes. Nos rivaux ont—et c'était naturel — recueilli le bénéfice de la guerre que nous nous sommes faite à nous-mêmes.

D'un autre côté, les adoucissements, parfois excessifs, apportés, depuis quelque temps, au régime disciplinaire du lycée; la multiplicité des sorties; le morcellement du service de la surveillance, tel qu'il résulte de l'application des instructions relatives aux heures de liberté des répétiteurs : tout cela n'a pas peu contribué à augmenter le mal; les prix élevés, trop élevés même, de la pension ont fait le reste. C'est, en grande partie, d'après la richesse des villes et d'après le degré d'aisance de la classe moyenne (commerçants et bourgeois) qu'on a, en 1887 et 1891, fixé les prix de pension et d'externat des différents lycées de France. Marseille a été rangé dans la première catégorie. En un temps où la vie commerciale de Marseille était dans toute sa splendeur, les prix (ces prix varient de 800 à 1.100 francs) n'avaient rien d'excessif, et l'on a vu qu'à cette époque le lycée de Marseille avait un internat prospère; mais il n'échappe à personne que le commerce marseillais subit, en ce moment, une crise redoutable, et, les prix de pension étant aujourd'hui hors de proportion avec la fortune publique, il n'est pas surprenant que beaucoup de familles aient fait choix, pour y placer leurs enfants, d'établissements plus modestes, sans doute, à coup sûr offrant moins de garanties au point de vue de la force des études, souvent même ne répondant pas à leurs sentiments et à leurs convictions, mais aussi moins coûteux.

En même temps que la diminution du pensionnat, il convient de signaler, pour le lycée de Marseille, la décroissance, moins apparente peut-être, mais sérieuse néanmoins et progressive, de l'effectif des classes élémentaires et primaires.

A n'en pas douter, la diminution constatée provient en très grande partie, je serais tenté de dire exclusivement, de la concurrence de jour en jour plus redoutable que font, au lycée, d'une part, les écoles primaires, lesquelles, à l'avantage de la gratuité absolue ajoutent le mérite d'une organisation de jour en jour meilleure et d'un enseignement qui se perfectionne d'année en année, et du grand nombre de petites institutions privées tenues, pour la plupart, par des dames, et où, moyennant une faible rétribution, les élèves sont à la fois surveillés et instruits.

Enseignement secondaire privé (laïque et ecclésiastique). — Loin d'avoir, en ces vingt dernières années, progressé, l'enseignement secondaire privé a, dans le département des Bouches-du-Rhône, fait une perte sensible de 122 élèves (2.371-2.249); encore faudrait-il défalquer, de l'effectif de l'enseignement privé, les 140 élèves qui, avant 1897, formaient sous une direction spéciale, une section d'enseignement primaire à l'oratoire de Saint-Léon, à Marseille, et qui, depuis, sont passés sous l'autorité du seul directeur secondaire.

L'enseignement public, au contraire, ayant, dans la même période, gagné 343 élèves, il est possible et il est juste de dire que le département des Bouches-du-Rhône échappe à la crise que paraît subir, en ce moment, en France,

l'enseignement secondaire public et dont on s'est préoccupé.

Si l'on examine séparément la situation respective des deux enseignements secondaires privés, c'est-à-dire de l'enseignement laïque, d'une part, et, de l'autre, de l'enseignement ecclésiastique, on remarque que le premier a vu, de 1879 à 1898, diminuer à la fois le nombre de ses établissements (16 au lieu de 23) et le nombre total de ses élèves (725 au lieu de 944, soit en moins 219), tandis qu'il y a eu, pour le second, accroissement à la fois du nombre des établissements (11 au lieu de 9) et du nombre d'élèves (1.524 au lieu de 1.427, soit en plus 97).

Au nombre des faits remarquables accusés par les variations des effectifs scolaires dans les établissements secondaires privés, il y a lieu de compter l'augmentation très sensible de l'internat. Et, chose curieuse, l'augmentation ne se montre pas seulement dans les établissements ecclésiastiques où le chiffre des pensionnaires s'élève de 369 (chiffre accusé en 1879) à 538 (chiffre de 1899) soit en plus 169; il se manifeste même dans les établissements privés laïques où le nombre des pensionnaires passe de 124 à 333, soit en plus 209.

Autant que m'ont permis de le faire les renseignements dont je disposais, j'ai, ainsi que j'y étais invité, distingué, parmi les établissements privés ecclésiastiques : 1° ceux qui sont placés sous l'autorité diocésaine; 2° ceux qui sont dirigés par des prêtres séculiers; 3° ceux qui doivent être considérés comme appartenant à des congrégations.

De 1879 à 1898, il y a dans ces trois catégories d'établissements accroissement de population scolaire. Toutefois, c'est dans les établissements de la première et de la troisième catégorie que le progrès a été le plus sensible.

Il y a gain, en effet, dans la première, de 170 élèves (643 au lieu de 473) et, dans la troisième, de 70 (315 au lieu de 245). Dans la seconde catégorie, l'augmentation est relativement moindre (560 au lieu de 480) soit en plus 80.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Le lycée de Nice, avec l'annexe du petit lycée de Carabacel, et les trois collèges d'Antibes, Grasse et Menton, constituent la part de l'enseignement secondaire public dans les Alpes-Maritimes. L'enseignement secondaire libre est représenté, indépendamment des deux petits séminaires de Nice et de Grasse, où nous n'avons pas accès, par trois établissements ecclésiastiques, l'institut Stanislas de Cannes, l'institution Saint-Louis de Nice et le patronage de Saint-Pierre de Nice. Les derniers établissements libres laïques ont achevé de mourir il y a quelques années.

La population scolaire du *lycée de Nice* était de 623 élèves en 1879 et de 798 en 1898 ; dans l'intervalle, en 1893 ainsi qu'en 1896, elle s'est élevée jusqu'au chiffre de 886 : elle varie d'habitude suivant le nombre des hivernants. La perte de près de 90 élèves dans les deux dernières années s'explique non seulement par cette cause, mais aussi par la création de l'institution Saint-Louis, qui est censée donner l'enseignement moderne. Notre lycée, en somme, est prospère, surtout dans les classes supérieures ; mais il le serait davantage s'il était mieux installé. L'aspect minable de cette vieille maison n'est pas de nature à séduire une clientèle difficile, dans une ville de luxe où les maisons particulières sont des palais.

Le *collège d'Antibes* comptait 66 élèves en 1879, contre 93 en 1898; il est tombé à 55 en 1893, à la suite de l'ouverture d'une école congréganiste, mais pour se relever presque aussitôt, puisqu'il a eu 95 élèves en 1896. C'est à peu près le maximum que puisse atteindre dans une ville de 6.000 âmes un collège qui ne reçoit pas d'internes.

La population du *collège de Grasse* qui était de 124 élèves en 1879 est montée au chiffre de 160 en 1892. Elle était de 149 en 1898. Cet établissement, dont l'installation est médiocre, ne lutte qu'avec peine contre le petit séminaire voisin établi dans des bâtiments vastes, bien exposés et bien aménagés.

La prospérité du *collège de Menton* a été

à peu près continue depuis 1879 où il ne comptait que 73 élèves jusqu'aujourd'hui où ce chiffre a plusque doublé : il y a eu 168 élèves en 1897 et 165 en 1898.

En résumé, nos quatre établissements secondaires publics avaient en 1879 un total de 886 élèves; en 1898 ce total a été de 1203. Il ne peut être question pour eux de décadence.

L'institut Stanislas de Cannes est une succursale du collège Stanislas de Paris : il est dirigé par des membres de la même congrégation, celle des Frères de Marie. Il est installé dans un fort bel immeuble, dont l'aspect riant fait contraste avec celui du lycée de Nice. Il comptait 168 élèves en 1879 et 255 en 1898; il en a eu 283 en 1896. Le chiffre de la population scolaire monte ou descend, comme au lycée de Nice, suivant le plus ou moins d'affluence des étrangers hivernants.

L'institution Saint-Louis de Nice n'est qu'une école primaire congréganiste qui a pu être érigée en école secondaire par le seul fait que son directeur, pourvu du brevet élémentaire, a été remplacé par un nouveau directeur possédant le certificat d'aptitude à l'enseignement spécial. Du même coup, grâce à l'incohérence de nos lois scolaires, l'établissement peut employer des maîtres dépourvus de tout diplôme, ce qui lui permet de donner l'enseignement des langues vivantes et de faire concurrence aux cours d'enseignement moderne du lycée. Le recrutement de la maison est assuré par le dévouement infatigable de ses patrons qui y font admettre, au besoin, gratuitement les enfants qu'il s'agit d'enlever au lycée. L'institution Saint-Louis compte 294 élèves.

Le patronage de Saint-Pierre, dont le directeur nominal et plusieurs maîtres sont laïques, est surtout une maison de bienfaisance et d'apprentissage, dirigée par des prêtres salésiens, où l'on fait faire aux enfants les mieux doués des études secondaires en vue de la préparation à l'état ecclésiastique, et où l'on met les autres en possession d'un gagne-pain, en leur apprenant un métier manuel. Cette maison dont les services sont hautement appréciés à Nice, reçoit une subvention du Conseil général des Alpes-Maritimes et du Conseil municipal de Nice. Aucun des 75 élèves qui reçoivent l'enseignement secondaire et des 60 qui reçoivent l'enseignement primaire ne serait en mesure de suivre les cours du lycée autrement que comme boursier.

Je ne mentionne que pour mémoire le fait que les deux petits séminaires de Nice et de Grasse ont une population scolaire totale de 458 élèves. Il nous est impossible de savoir combien d'entre ces élèves se destinent réellement à l'état ecclésiastique.

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Lycée de Digne. — Le lycée de Digne est de fondation récente; il a été ouvert en octobre 1887, remplaçant un collège fort ancien où avait enseigné l'illustre Gassendi. Il a été difficile, dans l'état des archives, de reconstituer d'une manière précise les effectifs annuels du collège, de 1879 à 1887. Nous savons que le total le plus élevé a atteint 180 élèves en 1882-83. Il est descendu, en 1886-87, à son chiffre le plus bas, 109. A l'ouverture du lycée le chiffre était d'environ 150; ce nombre s'est accru progressivement, pendant les quatre premières années, jusqu'au chiffre de 206, et a décliné ensuite jusqu'au chiffre de 178 qui se maintient depuis plusieurs années.

Le proviseur croit que l'ouverture du lycée de Gap, du pensionnat de l'école primaire supérieure de Riez, la diminution des boursiers de l'État, ont nui au développement du lycée de Digne. Ce sont là des raisons secondaires. La vérité est que la population du département, qui équivaut à celle d'un arrondissement ordinaire, ne comporte pas une clientèle plus importante, surtout si l'on songe qu'il existe quatre collèges communaux et une école primaire supérieure prospère. J'ajoute que la position géographique de Digne, en dehors des grandes voies de communications, et la pauvreté du pays, qui ne permet qu'à un petit nombre de familles de supporter les frais d'études et de pension des lycées, sont des raisons autrement graves que celle de la concurrence des établissements voisins.

Il faut s'estimer heureux qu'une petite ville de 5 à 6.000 âmes fournisse annuellement au lycée une population de 110 à 120 externes. Il n'est pas possible d'en prévoir davantage. Tout au plus, pourrait-on gagner une vingtaine d'internes si on abaissait le prix de la pension.

En résumé, les fluctuations du nombre des élèves du lycée de Digne ont été peu profondes; la population paraît être ce qu'elle doit être.

Collège de Barcelonnette. — Le collège de Barcelonnette est, après le lycée de Digne, le seul qui mérite le nom d'établissement secondaire, le seul où l'enseignement classique ait conservé quelque saveur. Il y a lieu de le soutenir. Depuis vingt ans, il a eu des fortunes diverses, selon le plus ou moins d'habileté des principaux. Je ne vois pas qu'il y ait à chercher d'autres causes des variations de la population scolaire, car la vallée de Barcelonnette forme une région séparée géographiquement du reste de la France et n'est reliée aux autres villes du voisinage que par une gare située à 40 kilomètres. Elle doit se suffire à elle-même en matière d'instruction, de sorte que le collège a peu à redouter la concurrence. Mais il y a à tenir compte de la dépopulation constante de la vallée, attestée par les statistiques officielles. Cette dépopulation affecte nécessairement tant soit peu le recrutement du collège,

Collège de Manosque. — Il n'y a pas à proprement parler d'enseignement secondaire à Manosque; il y a, sous le nom de collège, un simple établissement primaire dans lequel, du reste, l'enseignement est donné gratuitement. Grâce à cette suppression des frais d'études, le collège a toujours à peu près le même contingent et il n'y a à signaler de variation appréciable que pour l'internat, qui a passé, depuis vingt ans, par des phases diverses. Le pensionnat est peu prospère; l'externat se soutient surtout par la gratuité.

Collège de Seyne. — Il existe à Seyne confusion entre les deux enseignements primaire et secondaire. L'école communale de garçons est annexée au collège et son effectif est compris dans la statistique du collège. Les divisions d'enseignement secondaire moderne forment plutôt une sorte de cours complémentaire et je ne sais s'il y a lieu de faire état de cet établissement dans le relevé numérique des établissements secondaires.

Collège de Sisteron. — Le collège de Sisteron a traversé une crise, il y a une dizaine d'années : est-ce la faute de la médiocrité du personnel ou de la mauvaise installation matérielle d'alors? C'est ce qu'il serait peut-être téméraire d'affirmer à pareil intervalle. Mais depuis que le collège a été rebâti, que le personnel a été en partie renouvelé et qu'on a mis à sa tête un principal jeune et actif, la prospérité renaît. Il y a place à Sisteron pour un petit collège d'enseignement moderne avec quelques cours professionnels.

Enseignement secondaire libre. Il y avait encore, il y a deux ans, quatre établissements secondaires libres dans les Basses-Alpes. Il n'en reste que deux : les institutions de Forcalquier et d'Annot.

Forcalquier. — Cette maison, réduite à 16 élèves, après avoir connu une certaine prospérité, tend à disparaître. Elle ne se soutient qu'avec la subvention communale et cette subvention, réduite au 1/10 légal du budget de l'établissement, ne peut suffire longtemps.

Annot. — L'institution d'Annot, qui est dans un milieu campagnard, ne se recrute guère que parmi les fils de cultivateurs et de paysans qui croient avoir la vocation ecclésiastique. Le prix de la pension étant peu élevé et l'institution étant soutenue par une fondation, son effectif se maintient toujours au même taux.

L'institution de Castellane n'était qu'un établissement primaire déguisé dirigé par des frères, avec un directeur nominal bachelier. Un établissement secondaire ne pourrait plus vivre dans cette ville peu importante.

La maîtrise de Digne, qui avait été constituée en enseignement secondaire, a été supprimée en 1897 et fusionnée avec le petit séminaire.

Parmi ces divers établissements libres, l'institution d'Annot relève de l'autorité diocésaine. Il en était de même de la maîtrise de Digne, aujourd'hui fermée; l'institution de Forcalquier est dirigée par des prêtres séculiers assistés de laïques. Castellane était dirigée par des frères de Saint-Gabriel.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Les établissements publics d'enseignement secondaire en Corse sont au nombre de 4 :

Le lycée de Bastia, le collège d'Ajaccio, le collège de Corte, le collège de Calvi.

Les établissements libres sont au nombre de 3 :

Le petit séminaire d'Ajaccio, le petit séminaire de Corte, l'institution Saint-Louis. Cette dernière institution, dirigée par un prêtre séculier, fut créée à Ajaccio en 1889 et transférée à Bastia en 1893.

Si on examine les chiffres totaux de ces divers établissements, aux dates extrêmes, on trouve :

Années	Établissements publics	Établissements libres	Totaux
—	—	—	—
1879.	1178	367	1545
1898.	1356	430	1786

La comparaison de ces chiffres montre que les établissements publics ont gagné, dans cet intervalle de temps, 178 élèves et les établissements libres 63, soit une augmentation totale de 241 unités.

Entre ces deux dates on constate des variations sensibles.

Pour les établissements publics, l'augmentation des effectifs avait suivi une marche à peu près régulière jusqu'à la fin de 1884; ils comptaient, à cette époque, un total de 1.420 élèves qui n'a jamais été atteint depuis; l'année 1883 se terminait avec un effectif total de 1.423 élèves. Une diminution sensible se produisait l'année suivante (1.399 élèves) et s'accentuait en 1886 et 1887, pour arriver au 31 décembre 1887 au chiffre de 1.185 élèves, soit dans l'intervalle de trois années une perte totale de 235 unités. Mais, de 1887 à 1891, les effectifs reprennent une marche ascendante et atteignent en 1891 le chiffre de 1.359 élèves, soit un gain total de 174 unités. Une nouvelle période de décroissance s'ouvre en 1892 et continue jusqu'à la fin de 1894 où nos effectifs sont réduits à 1.255 élèves, soit une nouvelle perte de 104 unités. Puis les effectifs recommencent à augmenter les années suivantes et atteignent, en 1898, le total de 1.356 élèves, soit une augmentation de 101 unités.

En résumé :

De 1879 à 1884 : gain de 242 unités.
De 1884 à 1887 : perte de 235 unités.
De 1887 à 1891 : gain de 174 unités.
De 1891 à 1894 : perte de 104 unités.
De 1894 à 1898 : gain de 101 unités.

Pour les établissements privés, on observe des variations inverses aux mêmes périodes, sauf pour la dernière où une légère augmentation se produit dans l'ensemble :

De 1879 à 1884 : perte de 37 unités.
De 1884 à 1887 : perte de 1 unité.
De 1887 à 1891 : perte de 31 unités.
De 1891 à 1894 : gain de 107 unités.
De 1894 à 1898 : gain de 15 unités.

A remarquer spécialement que pendant la période de 1884 à 1887, où nos effectifs étaient particulièrement décimés, les établissements privés conservent à peu près leurs chiffres, et que, de 1891 à 1894, alors que nous perdions 104 unités, ils en gagnaient 107. L'institution Saint-Louis s'était, je le rappelle, ouverte à Ajaccio, en 1889, et avait été transférée à Bastia, en 1893.

Les causes de ces variations paraissent être d'ordre économique, au moins pour la période 1884-1887, pendant laquelle le nombre des élèves diminue à peu près partout.

Cependant, il convient de constater qu'une revision des programmes de l'enseignement classique fut opérée en 1884. Elle avait surtout pour objet : 1° de supprimer les classes du jeudi; 2° de réduire le nombre des heures de classe; et, à cette époque, on accusa vivement l'Université de ne vouloir demander à ses élèves qu'un travail dérisoire; résultat, perte de 235 unités. Cette coïncidence se reproduit d'une manière plus frappante entre 1891 et 1894, après une nouvelle refonte des programmes : suppression de la classe de mathématiques préparatoires et organisation de l'enseignement moderne. Nous perdons 107 unités et les établissements privés en gagnent 104, si bien qu'on pourrait dire que ces derniers ont recueilli les élèves qui nous abandonnaient.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que ces événements scolaires d'ordre général ont apporté chaque fois un trouble dans la confiance des familles à l'égard de l'Université. Les réformes, si utiles et si nécessaires, qui étaient faites en vue du bien et du progrès, n'avaient pas été comprises par l'opinion publique.

Si, au lieu d'examiner ainsi que nous venons de le faire, les chiffres totaux des élèves de l'enseignement secondaire public et privé, on porte son attention sur le régime auquel ces élèves sont soumis, on arrive aux constatations suivantes :

1° Le nombre des pensionnaires des établissements publics augmente à peu près régulièrement jusqu'en 1888, où il atteint le chiffre de 368 unités, puis baisse à peu près régulièrement aussi jusqu'en 1898, où il atteint le chiffre de 254 unités, soit 114 unités de moins. A ce sujet, il est impossible de ne pas remarquer que c'est précisément en 1888 que les prix de pension des lycées ont été relevés et que, dès cette année, les pensionnaires du lycée de Bastia ont peu à peu diminué de nombre pour passer de 144 unités à 98 unités, de 1888 à 1898.

2° Le nombre des pensionnaires des établissements privés a à peu près régulièrement diminué de 1878 à 1888 : 302 unités en 1878, 245 en 1888. Il a au contraire augmenté de 1888 à 1897, puisqu'il passe de 245 à 278 unités. On ne peut s'empêcher de noter cette concordance entre la diminution de nos pensionnaires et l'augmentation de ceux des établissements privés et réciproquement. Toutefois, les effectifs du pensionnat de ces derniers sont restés à peu près uniformes d'une année à l'autre, ce qui tient, d'une part, à la fixité des prix de pension, et, d'autre part, aux grandes facilités de paiement accordées aux familles.

3° Pendant que les pensionnaires diminuaient de nombre dans nos établissements, les externes augmentaient et réciproquement : 952 en 1878, 840 en 1888, 1053 en 1898; tandis que leur nombre croissait régulièrement et sensiblement dans les établissements privés : 62, en 1878, 88 en 1888, 176 en 1898.

En considérant la nature de l'enseignement reçu par les élèves des établissements publics et en laissant de côté le collège de Corte, qui ne donne que l'enseignement moderne, et le collège de Calvi dont les effectifs sont très faibles, on peut faire les remarques ci-après :

1° L'enseignement classique conserve à peu près le même nombre d'élèves en 1898 (363) qu'en 1899 (368), ce qui est l'indice d'une diminution très sensible, étant donnée l'augmentation du nombre total des élèves. En 1890, il comptait 550 élèves au lycée de Bastia et au collège d'Ajaccio, soit, depuis cette époque, une diminution de 187 élèves.

2° L'enseignement moderne passe de 276 unités (en 1879) à 432 unités (en 1898) soit une augmentation totale, pour les deux établissements sus-désignés, de 187 élèves. En 1890, il comptait 310 élèves.

Les effectifs des classes élémentaires étant restés à peu près stationnaires (ce qui montre une diminution réelle), il résulte de ces faits que l'enseignement moderne est en voie de développement rapide. Ce résultat n'a rien qui puisse surprendre, en raison surtout des avantages que présente l'enseignement moderne pour les élèves appartenant à des familles de modeste aisance.

Les rapports des chefs d'établissements arrivent aux mêmes conclusions en ce qui concerne la diminution des effectifs classiques et l'augmentation corrélative des effectifs modernes.

1° *Lycée de Bastia.* — De 1879 à 1890, la population scolaire a presque constamment augmenté ; en 1879, elle comptait 555 élèves, et en 1890 elle en comptait 636, soit une augmentation de 81 unités. Le maximum, qui n'a jamais été atteint depuis, fut de 654 élèves en 1885. On compte, en 1898, 543 élèves.

Le nombre des pensionnaires (boursiers compris), qui était de 145 en 1879, passait au chiffre de 231 en 1888; il est actuellement de 144 élèves, soit, à une unité près, le même chiffre qu'en 1879 (avec deux boursiers en moins).

L'enseignement classique était donné à 196 élèves en 1879, à 299 en 1888 ; il est donné actuellement à 197 élèves.

L'enseignement spécial comptait 159 élèves en 1879, 146 en 1890 ; il compte maintenant 190 élèves.

Les classes élémentaires réunissaient 200 élèves en 1879, 201 en 1890, 210 en 1895; elles ne réunissent plus que 156 élèves.

Les chiffres les plus élevés de la population scolaire se trouvent en 1885 (654 élèves), et en 1890 (636). Depuis cette dernière date, ils ont régulièrement décru jusqu'au chiffre ac-

tuel de 543 élèves en passant par un maximum de 597 unités en 1895.

En d'autres termes, le lycée gagne 100 élèves de 1879 à 1885; il en perd 111 depuis cette date. Sauf en 1887, les effectifs restent audessus de 600 élèves jusqu'en 1890, se rapprochent de ce chiffre en 1895, mais diminuent à peu près régulièrement depuis 1890.

La diminution porte à la fois sur l'internat, sur l'enseignement classique et sur l'enseignement élémentaire.

Quelles peuvent être les causes permettant d'expliquer ces variations?

Au point de vue économique, on peut dire que la situation de la Corse a été bonne entre 1879 et 1885, excellente en 1885, particulièrement mauvaise en 1886-1887, et médiocre depuis 1892. Il y a là une certaine concordance avec les augmentations et avec les diminutions des effectifs. Les ressources des familles ont beaucoup diminué dans ces dernières années, à mesure que les moyens de communications devenaient plus faciles; il est à croire que le petit séminaire de Corte a bénéficié de cet état de choses en recueillant une partie de l'ancienne clientèle du lycée de Bastia.

Au point de vue proprement scolaire, on ne peut que constater les résultats des réformes de 1890-1891, le relèvement des prix de pension à partir de 1888, les suppressions des remises de faveur en 1895. Chacune a eu un effet certain: l'accroissement de l'enseignement moderne, la diminution progressive et rapide de l'internat, le fléchissement du nombre total des élèves.

Il importe aussi de remarquer que l'enseignement primaire laïque, qui n'existait pas à Bastia avant l'année 1884, s'est considérablement développé depuis cette date, qu'il compte actuellement trois écoles avec 18 maîtres, que certainement il retient jusqu'à la sixième un bon nombre d'élèves destinés à l'enseignement secondaire, et enfin que la création d'un cours complémentaire à l'une des écoles a décidé quelques familles à se contenter, pour leurs enfants, des débouchés qu'offre l'enseignement primaire supérieur.

Je ne crois pas que les changements de proviseurs aient eu une influence quelconque sur les variations des effectifs et j'ajoute que le personnel administratif et enseignant, sauf de très rares exceptions, mérite, aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue intellectuel et professionnel, la considération et la confiance de la population. Le niveau moyen des études ne me paraît pas très élevé; mais cela tient surtout au manque d'application et d'activité de la part des élèves qui, comme tous les jeunes Corses, sont à la fois très intelligents et très indolents, généralement incapables d'un effort continu dans le travail.

2° *Collège d'Ajaccio.* — Ce collège a pour établissement rival le Petit Séminaire d'Ajaccio, qui est infiniment mieux installé. Presque toujours, le Petit Séminaire a gagné des élèves lorsque le collège en perdait et réciproquement et, ainsi que le fait remarquer le Principal, c'est surtout au moment des changements de principaux que se sont manifestées les diminutions les plus sensibles dans l'effectif total. C'est aussi lorsque la discipline faiblissait au collège que le Petit Séminaire gagnait des élèves. L'inverse se produit d'une façon toute particulière depuis deux ans.

En 1879, on comptait 451 élèves; on en compte actuellement 589, soit 138 en plus. Ce chiffre de 589 n'avait été atteint qu'en 1884. En 1885, qui fut une année de prospérité générale, il comptait à peu près le même chiffre, soit 583.

L'internat a constamment augmenté jusqu'en 1885, où il atteint son maximum avec 143 unités. Depuis 1885, le nombre des internes a diminué d'année en année jusqu'en 1894 (88 internes); depuis cette dernière date, une augmentation régulière s'est produite, et, en 1898, on a compté 110 pensionnaires. Le pensionnat était à la charge du Principal jusqu'en 1891. C'est de 1882 à 1887 que le collège a été le plus prospère. L'enseignement classique a eu de 200 à 260 élèves jusqu'en 1890, et il a conservé 249 et 257 élèves en 1891 et 1892. Il n'en compte plus que 166. L'enseignement moderne a augmenté presque régulièrement depuis 1890; il comptait, à cette date, 174 élèves; il en compte maintenant 242. L'enseignement élémentaire est en croissance depuis les trois dernières années. En résumé, le collège d'Ajaccio a gagné 137 élèves depuis 1879 et ses effectifs se sont presque toujours maintenus au-dessus de 500 élèves. Les variations en plus ou en moins ont été relativement peu sensibles d'une année à l'année suivante.

Il ne faudrait cependant pas se laisser surprendre par les chiffres. Le collège d'Ajaccio compte bien le même nombre d'élèves que dans l'année la plus prospère, mais cela tient surtout à ce que la municipalité distribue très généreusement des faveurs de gratuité.

Quoi qu'il en soit, le collège d'Ajaccio conserve une excellente réputation, pour les études et pour la discipline.

3° *Collège de Corte.* — Ce collège est uniquement un établissement d'enseignement moderne; il ne reçoit que des externes. Ses effectifs ont oscillé entre 142, 222 et 138 unités entre les années 1879 et 1885, puis ont fléchi en 1886 et 1887 jusqu'au chiffre de 85 unités. Depuis 1887, ils ont à peu près constamment augmenté; on compte, au 31 décembre 1898, 182 élèves.

Les variations d'effectifs paraissent ici spécialement dues à des causes d'ordre scolaire. Les diminutions sont la conséquence de la faiblesse de la direction, du mécontentement du personnel, qui n'était pas régulièrement payé, de l'absence de résultats dans les examens, de l'indécision dans la direction des études. Les augmentations sont dues à des causes inverses, et elles se reproduisent à partir de 1891, c'est-à-dire à partir du moment où l'enseignement moderne prenait une forme et des méthodes déterminées.

La situation de Corte, au centre de la Corse, les besoins d'une région agricole, mais arriérée, le prestige dont jouit le collège par ses succès et par le souvenir de son bienfaiteur, Pascal Paoli, appelleraient tout particulièrement une réforme dans le régime et dans les études.

4° *Collège de Calvi.* — Ce collège est soumis au régime de l'externat ; ses classes d'enseignement classique et moderne ne sont organisées que jusqu'à la 4e inclusivement ; il est installé dans une ville qui compte seulement 2.100 habitants. Pour ces diverses raisons, ses effectifs ont toujours été très faibles : 39 élèves en 1879, 42 en 1898. On y observe une diminution à peu près régulière jusqu'en 1889 (avec 17 élèves) et un accroissement régulier aussi depuis cette date. La période de décroissance la plus sensible correspond à l'installation du collège dans un meilleur local et à la suppression de la classe d'enseignement spécial (de 1886 à 1891). Ces deux améliorations ont produit l'effet inverse de celui qu'on aurait pu attendre. Mais le principal, et sans doute aussi le personnel, n'avait pas su se dégager des affaires politiques locales et il ne recrutait ses élèves que dans le parti auquel il était affilié.

5° *Etablissements libres.* — Les rapports des directeurs de ces établissements laissent prévoir, dans un avenir prochain, une diminution sensible dans le nombre des élèves. Ils en donnent, comme raisons principales : les mauvaises récoltes et l'augmentation des dépenses dans les familles ; l'encombrement dans les administrations de l'État ; la difficulté, pour les nouveaux bacheliers, de se procurer une situation quelconque. Ils ajoutent que les parents gardent leurs enfants à la maison le plus longtemps possible pour ne les envoyer aux petits séminaires qu'à partir de la 6e.

Conclusions. — Les passions religieuses n'existent pas en Corse. Les familles sont nombreuses et pauvres. L'agriculture est arriérée et délaissée, le commerce peu florissant et l'industrie à peu près nulle. L'instruction a été de tout temps une vive préoccupation pour les parents, qui n'hésitent pas à s'imposer de lourds sacrifices pour la faire donner le plus complètement possible à leurs enfants. Ceux-ci ont surtout des goûts militaires; par leur intelligence et leur endurance, ils ne tardent pas à devenir de bons sous-officiers, à entrer à Saint-Maixent ; et, s'ils ne peuvent réussir à se faire une carrière dans l'armée, ils bifurquent vers d'autres administrations ayant un caractère militaire : la gendarmerie, les prisons, les douanes, etc. D'autres s'expatrient surtout vers les pays nouveaux : Algérie, Tunisie, Amérique, etc., où ils réussissent presque toujours à se créer une petite fortune. Il y en a assurément un bien petit nombre qui s'adonnent à l'industrie et aux métiers manuels. Les fonctions publiques, quelles qu'elles soient, ont un attrait irrésistible pour tous ceux que l'armée n'attire pas.

On considère, par conséquent, en Corse, l'instruction comme un outil indispensable. Les écoles primaires sont fréquentées assez régulièrement au delà de 13 ans, et il n'est pas rare de trouver, à côté de tout jeunes enfants, de grands jeunes gens qui ne quittent l'école qu'au moment où ils peuvent s'engager dans l'armée.

DÉPARTEMENT DU VAR

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. C'est avec une vive et légitime satisfaction que je constate tous les ans depuis 1893, dans mon rapport sur la situation de l'enseignement secondaire, une augmentation assez sensible dans la population scolaire du lycée de Toulon et du collège de Draguignan, les deux seuls établissements publics d'enseignement secondaire de mon département.

Lycée de Toulon. La situation réellement prospère de cet établissement peut s'expliquer par les raisons suivantes que j'exposais déjà dans mon rapport annuel de 1896.

« Je dois reconnaître, disais-je dans ce rapport, que cette prospérité du lycée de Toulon doit être surtout attribuée à un excellent personnel administratif, au zèle et au dévouement de la presque totalité des professeurs de l'établissement et, enfin, à la bonne tenue des maîtres répétiteurs dont l'esprit s'est sensiblement amélioré dans ces derniers temps. »

Ce bon esprit et cette bonne entente, que nous tâchons d'entretenir et de fortifier, se sont maintenus depuis cette époque et sont devenus de plus en plus les facteurs essentiels de la prospérité du lycée. Les familles ont confiance dans une administration bienveillante, mais ferme, et dans un personnel enseignant dont la valeur professionnelle est au-dessus de toute critique.

Cette prospérité n'a pourtant pas été constante et le lycée de Toulon a traversé des crises très sérieuses et très inquiétantes. L'effectif du lycée passe, en effet, de 523 élèves en 1879 à 725 en 1883; il redescend à 503 en 1886, remonte jusqu'à 623 en 1890, redescend à 602 en 1893, pour remonter depuis cette époque jusqu'à 718 ou 730 qui est le chiffre actuel.

Avec le proviseur, j'estime que les principales causes des variations dans les effectifs du lycée de Toulon depuis 1879 sont les suivantes :

1° L'épidémie cholérique de 1884 qui débuta par un cas mortel au lycée, et qui fit tout de suite baisser le nombre des élèves.

2° La deuxième épidémie cholérique de 1885 et l'ouverture du lycée quinze jours après les Maristes de la Seyne, qui produisent une nouvelle diminution et font tomber l'effectif à 511 élèves en 1886.

De 1887 à 1890 la moyenne augmente assez sensiblement, elle est de 642 élèves en 1886.

Mais, de 1890 à 1893, elle redescend de nouveau jusqu'à 599. Pourquoi cette diminution? Aucune cause extérieure ne l'expliquant, peut-être pourrait-on l'attribuer, sinon aux nouveaux règlements disciplinaires inaugurés à cette époque, au moins à la façon un peu molle peut-être dont ils furent appliqués au lycée de Toulon.

Depuis 1894 la population scolaire a augmenté constamment et, à la fin de décembre 1898, elle atteignait le chiffre de 747 élèves, inférieur de quelques unités seulement à celui de 754, chiffre maximum atteint en 1883.

Collège de Draguignan.—Quoique placé dans un centre peu populeux (la ville de Draguignan n'a que 10.000 habitants environ), ce collège occupe une place des plus honorables parmi les établissements similaires de l'Académie d'Aix. Cet établissement est pourtant au point de vue de l'installation dans les conditions les plus médiocres, pour ne pas dire les plus mauvaises; et néanmoins, comme le lycée de Toulon, il a vu l'effectif de sa population scolaire augmenter à peu près tous les ans de quelques unités.

Le collège de Draguignan, qui est un des plus anciens de toute la Provence, n'avait que 117 élèves en 1879. Il y eut ensuite une augmentation annuelle très rapide jusqu'en 1883. En 1884 et 1885, nous constatons une diminution assez sensible qui s'explique facilement par la crainte inspirée aux familles par le choléra qui sévissait un peu partout, mais surtout dans les villes.

A partir de 1886, l'augmentation a été constante, à une année près.

Cette prospérité, à peu près continue, doit être attribuée, à mon avis, à la bonne réputation du Collège, où l'on fait d'ailleurs de très bonnes études et où la proportion des élèves reçus sur les élèves présentés aux divers exa-

mens est l'une des plus fortes des établissements secondaires de l'Académie d'Aix.

Les personnels administratif et enseignant jouissent de l'estime générale.

En somme, et comme résultat sensiblement appréciable, il importe, je crois, de constater que, de 1879 à 1899, les deux établissements publics d'enseignement secondaire du Var ont eu une augmentation considérable.

Cet effectif n'était en effet que de 639 élèves en 1879; il a été de 922 en 1898. Il y a donc eu une augmentation de près de 300 unités (exactement 283), et j'estime qu'on peut considérer ce résultat comme très satisfaisant.

Établissements libres. — Par contre, nous constatons aussi au cours des dernières années une diminution dans l'ensemble de la population scolaire des établissements libres du département.

Ces établissements sont au nombre de quatre (non compris le Petit Séminaire de Brignoles). Ce sont:

1° Les Maristes de la Seyne (Institution Sainte-Marie).

2° Les Maristes de Toulon (Externat Saint-Joseph).

Cette dénomination d'externat est impropre; car depuis sept ou huit ans l'établissement comprend, outre l'externat, un internat d'une cinquantaine d'élèves.

3° École ecclésiastique de Fréjus (Saint-Eugène), sorte de maîtrise ou de Petit Séminaire directement placé sous le patronage de l'évêque de Fréjus.

4° L'école de la Navarre, à la Crau, dont le directeur nominal est laïque; mais ce directeur n'est que le subordonné du supérieur (ecclésiastique) d'un important orphelinat dont l'établissement secondaire est une simple annexe.

5° Le Petit Séminaire de Brignoles.

6° Enfin, et pour mémoire seulement, l'établissement primaire libre des frères Maristes de Saint-Gabriel-du-Luc.

Le directeur de cette institution n'a pas fait, et pour cause, de déclaration d'ouverture d'établissement d'enseignement secondaire; mais cela ne l'empêche pas de préparer tous les ans quelques élèves au baccalauréat d'enseignement moderne.

Il faut reconnaître toutefois que, de ces divers établissements, les deux premiers seulement, c'est-à-dire les Maristes de La Seyne et de Toulon, font une concurrence assez sérieuse, mais non victorieuse, aux établissements universitaires.

Les causes de variations dans la population scolaire de ces établissements sont multiples. Les directeurs consultés se sont bornés à donner des réponses vagues, imprécises, mais fort peu compromettantes. Nous pouvons dire, nous, que pour ces établissements, comme pour les établissements de l'État, il faut chercher la source de ces variations dans les circonstances extérieures, le plus souvent fortuites, dans la situation heureuse ou défectueuse des locaux scolaires et dans leur bonne ou mauvaise installation, dans la bonne ou mauvaise réputation du personnel enseignant, etc., enfin et surtout dans l'habileté, le tact et la prudence du Directeur ou dans son incurie et son incapacité.

Ce sont ces raisons qui expliquent la disparition des établissements libres qui ont fermé leurs portes aux cours des vingt dernières années.

Depuis 1878, 16 établissements d'enseignement secondaire libre ont existé; mais la plupart n'ont eu qu'une durée éphémère.

Les quatre établissements qui ont survécu: institution Saint-Joseph (à La Navarre-la-Crau); institution Sainte-Marie (à la Seyne); institution Saint-Joseph (à Toulon); institution Saint-Eugène (à Fréjus), avaient ensemble une population scolaire de 633 élèves en 1898.

Depuis deux ans ces établissements ont subi une diminution très sérieuse; cette diminution correspond à l'augmentation constatée dans nos deux établissements universitaires.

Ce double courant en sens contraire se continuera-t-il? Les établissements libres continueront-ils à décliner et ceux de l'État à prospérer? J'ose l'espérer, surtout si les officiers en général et surtout les officiers de marine se décident à nous envoyer leurs enfants au lieu de les envoyer, comme ils ont trop l'habitude de le faire jusqu'ici, chez les Maristes.

Nous avons eu à constater plusieurs fois que des élèves (fils d'officiers), boursiers de marine au lycée, avaient des frères (probablement non boursiers ceux-là) chez les Maristes.

Qu'on continue, aussi, à nous donner de bons maîtres, de bons professeurs et de bons administrateurs pour notre lycée et pour notre collège et nous soutiendrons toujours victorieusement la concurrence.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

I. *Enseignement public.* — En 1879, le chiffre des élèves du lycée d'Avignon était de 310 élèves, celui des quatre collèges du département de Vaucluse de 464 élèves, soit, en tout, 773 élèves.

Le chiffre des élèves du lycée s'est brusquement élevé, en 1880, à 359 élèves ; en 1881, à 407 et en 1882 à 410, maximum qu'il n'a plus atteint. Pendant ces mêmes années, l'effectif des collèges restait presque stationnaire ; les chiffres étaient respectivement pour les trois années précitées de 437, 447 et 430 élèves, soit un total général de 795, 852 et 839 élèves.

Depuis lors l'effectif n'a cessé de diminuer jusqu'en 1897 où il n'est plus que de 659 élèves (327 pour le lycée, 332 pour les collèges); en 1898 nous trouvons un chiffre un peu supérieur : 669 élèves (322 pour le lycée, 347 pour les collèges).

Les principales diminutions portent sur l'internat et, d'autre part, sur l'enseignement classique et les classes primaires.

Evidemment, le brusque relèvement que l'on constate au lycée d'Avignon en 1880 et 1881 a eu pour cause la dissolution des congrégations non autorisées et la dislocation du personnel de l'institution secondaire libre Saint-Joseph à Avignon, qui, on le verra plus loin, a perdu à cette époque un nombre très considérable d'élèves.

Quant aux raisons d'ordre général qui expliquent la diminution constante du chiffre des élèves dans les établissements de l'État, les principales paraissent être les suivantes :

1° *Classes primaires et élémentaires.* — Ces classes se recrutent assez difficilement, surtout dans les collèges. La loi sur la gratuité de l'enseignement primaire a détourné vers les écoles primaires une partie de la clientèle des classes primaires et élémentaires, les familles n'apercevant pas de différence notable entre l'enseignement primaire donné dans les établissements secondaires et celui que donnent nos instituteurs. La suppression de l'étude du latin en 7e et en 8e a également contribué à retarder l'entrée au lycée d'un certain nombre d'élèves.

2° *Enseignement moderne.* — Cet enseignement est jugé peu pratique et il ne répond guère, en effet, aux besoins des familles, dont les fils ne doivent passer au lycée que quelques années. En outre, il s'est créé dans le département, depuis 1884, deux écoles primaires supérieures de garçons dont l'effectif n'a cessé de s'accroître d'une façon à peu près continue et qui comptent actuellement ensemble 180 élèves, presque tous internes. Evidemment, une partie au moins de ces élèves serait entrée au lycée ou dans les collèges si elle n'avait pas rencontré dans ces écoles un enseignement plus pratique et d'ailleurs fort goûté des familles. Quelques-uns peut-être sont allés, d'autre part, au pensionnat des frères, à Avignon, lequel prépare quelques candidats au baccalauréat de l'enseignement moderne.

3° *Enseignement classique.* — Cet enseignement a à lutter contre une concurrence très vive de la part de l'institution Saint-Joseph, à Avignon, laquelle nous enlève la plus grande partie de la clientèle de la bourgeoisie.

II. *Enseignement libre.* — Les deux établissements secondaires libres du département de Vaucluse ne donnent que l'enseignement classique ; l'un de ces établissements (celui de N.-D.-des-Lumières, à Goult) existe depuis 1887 seulement ; il ne donne pas un véritable enseignement secondaire, ne prépare pas au baccalauréat, mais au grand séminaire ou aux établissements de missions ; il recrute d'ailleurs ses 50 à 60 élèves dans la partie la plus modeste de la population. Il ne constitue pas une véritable concurrence pour les établissements de l'État.

Au contraire, l'institution Saint-Joseph, à Avignon, est un véritable lycée classique. Son effectif ne varie guère depuis quelques années. Il était de 312 élèves en 1879, il est de 293 en 1898. A l'époque de l'exécution des décrets,

il est descendu à 228 élèves (1881) et même à 217 (1884); depuis lors il s'est relevé peu à peu et a atteint son maximum (328 élèves) en 1892 Comme je l'indiquais tout à l'heure, la diminution que l'on constate ici correspond à un accroissement de l'effectif du lycée, les augmentations à des diminutions dans l'effectif de notre premier établissement universitaire.

J'ajoute que ce double mouvement s'explique par les préférences de plus en plus marquées d'une grande partie de le population — la plus riche — pour l'enseignement congréganiste, par l'installation presque luxueuse que l'école Saint-Joseph offre à sa clientèle, tandis que le lycée reste installé dans des bâtiments vieux, étroits, incommodes, et enfin par la propagande active que fait en faveur de l'école Saint-Joseph le clergé tout entier, propagande contre laquelle la partie libérale de la population renonce trop souvent à réagir.

Rapport du Recteur.

De 1879 à 1883, l'Académie d'Aix n'a compté que 5 lycées; en 1884, on a ouvert un sixième lycée, le lycée d'Aix, et, en 1887, un septième lycée, celui de Digne : une comparaison utile entre les chiffres relevés par année, de la statistique que j'ai dressée, ne peut donc se faire qu'à partir de 1888. On remarquera que l'état de la population scolaire reste à peu près stationnaire de 1888 à 1897; et, si en 1889 on constate une légère diminution d'élèves, les chiffres se relèvent dès l'année suivante, pour atteindre leur maximum en 1895. Il y a, toutefois, diminution réelle en 1897 et en 1898, par rapport aux années précédentes.

Pendant que le nombre des lycées augmentait, celui des collèges communaux diminuait nécessairement. L'Académie, qui comptait 19 collèges en 1879, n'en comptait plus que 18 en 1884 et 17 en 1887. Comme dans les lycées si l'on excepte l'année 1894, le chiffre de la population scolaire dans les collèges communaux n'a guère varié; on doit toutefois remarquer qu'il s'est réellement accru en 1897 et en 1898; il est, en effet, pour 1898, supérieur de 362 unités au chiffre de 1888.

Les raisons d'ordre général pour lesquelles, dans l'Académie, la population des lycées et collèges reste, aujourd'hui, stationnaire ou à peu près, ont, à deux reprises déjà, été exposées : une première fois en juillet 1890, une seconde fois en février 1896, et je n'ai en réalité rien à ajouter ou à retrancher, puisque la situation ne s'est guère modifiée.

Dans l'Académie, la haute et la moyenne bourgeoisie, travaillées par je ne sais quel besoin d'inégalité sociale, manifestent peu de sympathie à l'égard de nos établissements d'enseignement secondaire; pour se distinguer à leur tour, des fonctionnaires civils, parfois même des professeurs d'enseignement supérieur et un grand nombre d'officiers de terre et de mer imitent ce que fait la bourgeoisie; et une clientèle qui nous était acquise autrefois s'en va vers d'autres, au grand dommage de l'idée républicaine.

Dans nos lycées, et les familles le remarquent, il y a excès d'individualisme; sans doute nos professeurs sont consciencieux, dévoués, tout attachés à leur classe; mais ils se désintéressent trop aisément de la fortune du lycée et laissent ce soin à l'administration.

Nos répétiteurs, d'autre part, au point de vue de l'éducation, de la tenue, des habitudes de travail, valent mieux que leurs prédécesseurs; mais ils sont toujours trop préoccupés de leurs droits, et pas assez de leurs obligations; ils n'admettent guère que les besoins du service puissent un jour diminuer leurs heures de liberté, et les parents ne sont pas sans remarquer que la discipline dans nos établissements n'est plus aussi ferme.

Dans chaque commune de l'Académie les établissements congréganistes ont un représentant, je devrais dire un recruteur: c'est le curé; les instituteurs nous rendent-ils un service de même nature, alors qu'ils le pourraient faire? Nous sommes obligés de reconnaître qu'ils n'usent pas toujours assez, dans l'intérêt des lycées et collèges voisins, de l'influence qu'ils doivent avoir dans leur commune. Leurs préférence vont d'ailleurs, et c'est chose naturelle, aux écoles primaires supérieures; et, quand ces écoles ont un pensionnat, l'instituteur qui le dirige fait aux collèges voisins une concurrence aisée et redoutable, attendu que dans son établissement l'enseignement est gratuit, que le

prix de la pension y est, par suite, moins élevé et qu'il n'a, vis-à-vis des municipalités, aucune des obligations, parfois onéreuses, imposées aux principaux. La création et l'organisation de plus en plus complète des écoles primaires supérieures ont détourné de nos collèges et parfois de nos lycées un grand nombre d'élèves.

Dans l'Académie, en résumé, nos établissements d'enseignement secondaire public ne progressent plus, malgré le dévouement dont nos administrateurs donnent chaque jour de constantes preuves.

ACADÉMIE D'ALGER

L'Académie d'Alger (3 départements) comprend 3 lycées et 7 collèges. Elle avait, en 1879, avec un collège de plus (Miliana), une population totale d'enseignement secondaire public s'élevant à 3.334 élèves. Elle en compte aujourd'hui 3.357, soit 23 unités en plus. — Il y a une diminution dans certains collèges. — Les 3 lycées de l'Académie, au contraire, sont en pleine prospérité et, avec un effectif de 2.159 élèves; ils ont, en 1898, 1.112 unités de plus qu'en 1879.

L'enseignement libre n'a d'établissements secondaires que dans le département d'Alger. Deux sur quatre existant officiellement ont seuls quelque importance. Leur effectif total ne s'élève qu'à 416 élèves.

Il n'y a donc pas en Algérie de crise de l'enseignement secondaire. Aussi n'est-ce que des variations particulières à chaque établissement et de leurs causes que les rapports qui suivent ont eu à se préoccuper.

DÉPARTEMENT D'ALGER

Rapport de l'inspecteur d'académie. — Jusqu'en 1887, le collège de Médéa comprenait une importante école primaire, dont les élèves figuraient dans les statistiques comme élèves de l'enseignement secondaire dont ils ne faisaient pas, en réalité, partie. D'autre part, il y avait, jusqu'en 1888, à Miliana, un collège qui n'était guère secondaire que de nom. Il résulte de ces deux causes qu'un abaissement brusque s'est produit dans l'ensemble de l'effectif vers 1887.

Cet effectif, qui était de 1.733 en 1879, est tombé à 1.355 en 1887 et à 1.189 en 1889.

A partir de cette époque, il n'y a plus de variation brusque. Jusqu'en 1893, l'effectif est à peu près stationnaire et, depuis cette date, nous constatons une tendance progressive qui nous conduit de 1.178 en 1893 à 1.446 en 1898.

Ce résultat est très satisfaisant. Il prouve que, dans le département d'Alger, l'enseignement secondaire public ne subit aucune crise.

Lycée d'Alger. — Au lycée d'Alger, l'effectif n'a jamais subi de variations bien considérables depuis 1879. Cet effectif s'est maintenu dans le voisinage de 1.000 unités, avec des différences en plus ou en moins qui dépassent rarement 50 unités, c'est-à-dire un vingtième de l'effectif moyen, sauf en 1886 où il a atteint le nombre 1.138 et, en 1898, où il s'est élevé à 1.119. Ces différences, étant peu importantes, dépendent de causes accidentelles, telles que l'état des récoltes. L'amélioration qui se produit depuis 1893 résulte en partie de la prospérité du vignoble depuis cette époque.

Notre lycée a peu souffert de la concur-

rence religieuse dont parle le proviseur ou de l'organisation actuelle de l'enseignement.

Collège de Blida. — En mettant de côté l'année 1879 pendant laquelle le collège comprenait encore une école primaire gratuite importante, la population scolaire varie peu de 1880 à 1886. Depuis cette dernière date, elle a continuellement augmenté, jusqu'en 1897. Enfin, l'année dernière, il y a eu un abaissement de 19 unités, qui est peu important dans un établissement qui compte encore 231 élèves.

Collège de Médéa. — Comme je l'ai dit plus haut, la séparation de l'école et du collège a amené une diminution brusque en 1887. Le collège a subi ensuite une crise grave qui a abaissé l'effectif à 39 unités en 1889. Cette diminution provenait, d'après le principal, de la rivalité qui existait entre le collège et l'école primaire. Je partage cette manière de voir qui m'a été confirmée maintes fois par des habitants de Médéa.

Depuis 1889, l'effectif s'est élevé jusqu'en 1892. En 1893, il est tombé de 71 à 55 et depuis cette époque il s'est relevé et il a atteint l'an dernier le chiffre maximum de 95 élèves, chiffre qui ne peut guère être dépassé, vu la faible importance de Médéa et la proximité du collège de Blida.

Enseignement libre. — Il n'y a que deux établissements importants dans le département d'Alger : l'institution Saint-Charles à Blida et le pensionnat Saint-Joseph à El-Biar.

Le premier appartient à des prêtres séculiers, le second aux frères de la doctrine chrétienne. Ils ne sont pas sous l'autorité diocésaine.

Je ne parle pas du petit séminaire de Saint-Eugène, qui relève de l'autorité diocésaine et qui n'est pas sous notre surveillance.

Je dois faire remarquer tout d'abord que le pensionnat Saint-Joseph n'a été érigé que depuis 1895 en établissement secondaire. C'était auparavant une école primaire privée, comme beaucoup d'établissements similaires qui, dans tous les départements, se sont transformés depuis quelques années en établissements d'enseignement moderne, ce qui a contribué à faire croire à un accroissement considérable de l'effectif de l'enseignement secondaire libre.

Il est assez difficile de découvrir les causes des variations d'effectif des établissements libres.

Il n'est pas douteux cependant que la diminution qui se produit à Saint-Charles depuis 1895 est due surtout au développement que prend depuis cette époque le petit séminaire de Saint-Eugène. Il faut ajouter à cette cause la concurrence redoutable que lui fait le collège de Blida.

Le pensionnat Saint-Joseph reste à peu près stationnaire.

En résumé, dans le département d'Alger, l'enseignement libre ne fait pas une concurrence sérieuse à l'enseignement secondaire public.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Rapport de l'inspecteur d'académie. — L'enseignement secondaire libre n'existe nulle part dans le département depuis plus de quatre ans.

Un seul essai en a été fait à Bône où un établissement congréganiste s'était fondé en 1889. Mais, après avoir bénéficié d'une certaine faveur auprès des familles et avoir vu sa population scolaire portée de 67 (chiffre de début) à 151 élèves, en 1891, cet établissement a ensuite périclité très vite et a dû fermer ses portes en 1894; l'effectif des élèves n'était plus, à cette époque, que de 96.

Le département de Constantine ne compte pas d'agglomération assez importante pour que, à mon avis, cet essai puisse être repris avec quelques chances de succès.

L'absence à peu près complète d'établissements secondaires libres n'a pas empêché toutefois le lycée et les trois collèges de garçons de subir, au cours des vingt dernières années, des variations assez importantes que je vais examiner, en me référant aux remarques formulées par les chefs de ces établissements.

1° *Lycée de Constantine.* — Le lycée de

Constantine, ouvert en 1883, par suite de la transformation de l'ancien collège, a traversé au début une ère de prospérité qui s'est prolongée jusqu'en 1887 et au cours de laquelle sa population a été portée de 381 à 465 élèves (effectif au 31 décembre).

« Ce sont les bonnes années, écrit le proviseur, les récoltes se tiennent au-dessus de la moyenne, les relations commerciales sont actives et faciles, les colons jouissent d'une certaine aisance et ont plein espoir dans l'avenir de la vigne ; la ville est prospère, partout on sent et on voit le bien-être.

« 1887 marque un apogée dans la fortune du pays comme dans la prospérité du lycée. »

Malheureusement, cette situation se modifie à partir de 1887, au détriment du lycée ; dès cette année, l'effectif des élèves, à la rentrée d'octobre, tombe à 439, puis à 386 en 1888 et à 364 en 1889.

Le proviseur attribue cette diminution progressive à la crise économique qui sévit pendant ces années dans le pays, à cause des ravages exercés sur les récoltes par les invasions de sauterelles.

Le proviseur voit une autre cause de la diminution de l'effectif, dans l'ouverture, à cette époque, d'une école primaire supérieure de garçons à Constantine ; il n'est pas douteux que la création de cet établissement a eu pour conséquence d'enlever plusieurs élèves au lycée, en raison de la gratuité des études qui y était assurée aux familles.

Le lycée voit cependant son effectif d'élèves augmenter de nouveau à partir de 1890 et cette augmentation se poursuit jusqu'en 1894.

L'effectif monte successivement à 371 en mars et 374 en octobre 1890 ; 380, 389, 410, 417 et 457 en mars 1894.

C'est le point culminant. L'année suivante, le lycée conserve 447 élèves à l'effectif du mois de mars ; puis il descend à 432 en 1896, 397 en 1897 et 371 en 1898.

Ce sont les causes de cette décroissance, survenue au cours des dernières années, qu'il était le plus intéressant d'étudier.

Le proviseur en cite trois principales qui me paraissent devoir être seules retenues :

1° La situation économique du pays, un instant améliorée, s'aggrave très sensiblement à partir de 1894 et il en résulte un état de gêne qui force bon nombre de familles soit à retirer leurs enfants du lycée, soit à s'abstenir de les y envoyer.

2° La crise économique se complique de la crise politique qui sévit dans la colonie entière depuis près de deux ans. L'agitation qui en est résultée n'est pas, en effet, sans avoir nui au recrutement normal de nos établissements universitaires.

3° Enfin, on constate un réveil de l'esprit religieux que les congréganistes exploitent en redoublant d'efforts pour augmenter le nombre de leurs élèves.

« Ce ne sont pas seulement, dit le proviseur, les frères des écoles chrétiennes de Constantine qui se rendent dans les familles pour demander nos élèves, qui s'opposent par tous les moyens au départ de chez eux de quelques élèves qui voudraient les quitter pour venir chez nous ; certains pères de famille adressèrent récemment à l'évêché une pétition pour que l'on ouvrît ici un collège catholique ; enfin, les pères de Blida s'en vont dans les campagnes demander nos élèves, les assurant (je tiens le fait de familles honorables) qu'avant deux ans ils seront bacheliers si on les leur confie. Je ne sais quel est le nombre d'élèves qui auraient dû venir chez nous et que les pères de Blida et les frères d'ici ont attirés chez eux, mais en les évaluant à 25 pensionnaires et à 30 externes = 55, je ne crois rien exagérer. »

Il me paraît intéressant de citer aussi, à titre de renseignement, le passage suivant du rapport du proviseur :

« Il est à noter que dans cette lutte l'armée est contre nous. Ses sympathies sont toutes pour les congréganistes chez qui les officiers envoient leurs enfants. Dans les classes élémentaires et primaires du lycée, il n'y a pas d'enfants d'officiers, nous n'en avons que dans l'enseignement classique, parce qu'il est à peu près impossible qu'il en soit autrement. Et cependant j'entretiens avec les chefs de l'armée les meilleures relations, mais il n'y a là rien de personnel. »

2° *Collèges.* — Les raisons d'ordre général que je viens d'exposer pour expliquer la variation de l'effectif du lycée trouvent aussi bien leur place dans l'examen de la situation des collèges communaux de garçons ; il suffit d'y ajouter les raisons, tirées de circonstances tout à fait locales, qui ont pu influer à un moment donné sur la prospérité de tel ou tel établissement.

On constate que le collège de Bône a, comme le lycée de Constantine, vu augmenter l'effectif de ses élèves jusqu'en 1887, époque à laquelle cet effectif a atteint le chiffre de 272 élèves, contre 218 en 1879. L'année suivante, ce chiffre tombe à 238, puis à 216 pendant deux années consécutives. Ce n'est guère qu'à partir de 1892 que la situation redevient meilleure; en 1893, le collège compte 259 élèves et en conserve encore 254 en 1895, au moment où l'établissement secondaire libre, installé dans la même ville, liquide et ferme ses portes.

Depuis, le collège a vu constamment diminuer le nombre de ses élèves; en 1896, il en compte 221, en 1897, 220 et en 1898, 217.

« Il existe à cela deux causes, écrit le principal : 1° l'appauvrissement des campagnes et l'arrêt produit dans le commerce ; 2° le caractère d'une partie de la population qui, avant de se décider pour le collège, veut essayer de l'enseignement clérical. »

Le principal voit aussi une cause de la diminution de l'effectif — et c'est une considération qui a certainement de la valeur — dans le développement donné depuis 1879 à l'enseignement primaire élémentaire.

La création dans la ville de Bône de nombreuses classes primaires, très bien installées et dirigées par des instituteurs capables, a eu sans doute pour résultat de détourner du collège un certain nombre d'élèves.

Le principal du *collège de Philippeville* constate la prospérité croissante de cet établissement qui comptait seulement 183 élèves en 1879 et en a actuellement 268.

Cette situation pourrait être meilleure encore si la crise économique n'était pas aussi accentuée. Le principal le constate dans le passage suivant de son rapport :

« Nous avons à lutter ici non contre une concurrence qui dénoterait, d'ailleurs, une certaine prospérité locale, mais bien contre une effroyable crise économique.

« La diminution de nos effectifs en 1897 s'expliquait par le renvoi qu'il avait fallu prononcer de nombreux élèves ne payant pas la rétribution scolaire et par la suppression brusque (faute de ressources) des sept bourses qu'entretenait l'association amicale des anciens élèves. »

J'ai peu à dire en ce qui concerne le *collège de Sétif*.

Cet établissement, installé dans une ville qui compte environ 3.600 habitants européens, reçoit un effectif qui est actuellement de 97 élèves et qui a peu varié durant ces dernières années.

Le collège de Sétif a eu autrefois une population scolaire plus nombreuse ; en 1879, on y trouvait 272 élèves et l'effectif a même atteint le chiffre de 290 en 1882; mais il est juste de remarquer qu'il n'y avait pas à cette époque d'école primaire de garçons à Sétif et que les classes primaires et élémentaires annexées au collège en tenaient lieu.

DÉPARTEMENT D'ORAN

Rapport de l'inspecteur d'académie. — *Collège et lycée d'Oran.* — Le collège d'Oran comptait, en 1879, 223 élèves. Ce nombre va en augmentant depuis 1881, où il atteint 266. (En 1880, l'établissement secondaire congréganiste de Notre-Dame d'Oran, qui comptait près de 200 élèves, avait disparu par suite de l'exécution des décrets sur les congrégations non autorisées.)

Au 31 décembre 1886, l'effectif du collège d'Oran était de 412 élèves.

L'année suivante, il était transformé en un lycée qui s'ouvrait le 2 octobre avec 400 élèves environ (488 au 31 décembre 1887).

Depuis sa fondation, l'effectif du lycée d'Oran a suivi une progression constante et atteint aujourd'hui le chiffre de 650. N'ont pris part d'ailleurs à cette progression que l'externat et le pensionnat; l'externat s'est élevé, de 351 au 1er janvier 1888, à 477 au 1er janvier 1899. L'internat qui, de 1887 à 1896, a oscillé entre 94 et 120, a sensiblement progressé à partir de 1896 et comprend aujourd'hui 141 élèves; le nombre des demi-pensionnaires est, au contraire, toujours allé en diminuant, au bénéfice de l'externat surveillé qui présente presque les mêmes avantages et coûte beaucoup moins cher. D'autre part, cet

accroissement ininterrompu a particulièrement porté sur l'enseignement moderne, l'enseignement classique étant, depuis quelques années, stationnaire ou même en légère décroissance.

Les causes de cet accroissement sont en général :

a) L'augmentation continue de la population urbaine à Oran;

b) Sans doute aussi la bonne renommée que l'établissement a fini par conquérir;

c) Enfin, tout récemment, l'organisation dans les classes d'enseignement moderne d'une section d'enseignement pratique particulièrement appropriée aux besoins de la population du département.

En ce qui concerne plus particulièrement l'enseignement moderne, son succès tient à ce qu'Oran est une ville essentiellement commerciale et l'intérieur du département un pays essentiellement agricole, dont les habitants ne recherchent nullement une culture générale et désintéressée.

Collège de Mostaganem. — Depuis 1879 l'effectif du collège de Mostaganem a subi des variations très sensibles. En 1878, la population était d'environ 246 élèves, dont 18 pensionnaires et 6 demi-pensionnaires. En 1881, cet effectif dépassait 300, dont 36 pensionnaires et 15 demi-pensionnaires. Les congréganistes, privés de toute subvention, discrédités par la condamnation d'un de leurs directeurs pour actes d'immoralité, avaient fermé leur école.

A partir de 1883 et surtout de 1884, l'effectif du collège s'abaisse très sensiblement et passe de 283 en 1883 à 170 en 1884. En 1886 il descendait à 132 et en 1892 à 117. En même temps le nombre des pensionnaires descendait à 28 en 1888, à 12 en 1890, à 10 en 1893.

Depuis deux ou trois ans, l'effectif suit de nouveau une marche ascendante et aujourd'hui il s'élève à 167 dont 21 pensionnaires et 9 demi-pensionnaires.

Les causes qui, pendant quelques années, ont provoqué un abaissement notable dans l'effectif du collège de Mostaganem sont les suivantes :

1° Séparation de l'école primaire laïque et du collège dont elle faisait partie intégrante jusqu'en 1881;

2° Établissement, pour l'enseignement classique et l'enseignement moderne, d'une rétribution collégiale qui n'existait pas à l'origine;

3° Concurrence faite par le lycée d'Oran fondé en 1887;

4° Grave crise agricole et sanitaire subie par la région en 1890-1981;

5° Accroissement notable, en 1891, de la rétribution collégiale;

6° Concurrence pour les classes primaires, pendant toute cette période, de l'école communale gratuite.

Collège de Tlemcen. — Depuis 1879, l'effectif du collège de Tlemcen est resté à peu près stationnaire avec une moyenne de 117 élèves (actuellement l'effectif est de 123). Pourtant, de 1882 à 1890, il y a une diminution sensible, et même, en 1886, l'effectif était tombé à 78. En 1893, 1894 et 1895, le précédent principal accusait un effectif beaucoup plus élevé : 150, mais c'était un accroissement purement factice.

Il y a eu une légère augmentation dans l'enseignement moderne au détriment de l'enseignement classique.

Si le nombre total des élèves est resté sensiblement constant, le nombre des pensionnaires a une tendance à diminuer.

Les causes de cette diminution et sans doute aussi de l'état stationnaire de l'effectif total sont :

1° L'appauvrissement de l'arrondissement et de la ville de Tlemcen, qui subissent depuis quelques années une crise agricole et commerciale;

2° La concurrence du lycée d'Oran ;

3° Une cause que le principal ne signale pas, mais qui doit aussi, à mon avis, être prise en considération, est la prospérité croissante de l'école primaire supérieure de Bel-Abbès.

Les principaux faits qui se dégagent de cet exposé sont les suivants :

1° A l'exception du collège de Tlemcen, qui reste stationnaire, l'effectif des établissements secondaires du département est, au moins depuis ces dernières années, en progression constante;

2° La clientèle de ces établissements se porte surtout vers l'enseignement moderne. Dans les collèges, c'est tout naturel, ce ne sont pas des établissements de plein exercice et l'insuffisance numérique du personnel ne permet pas d'y organiser un enseignement classique régulier; mais il en est de même au lycée d'Oran;

3° Les variations de l'effectif au collège de Mostaganem et son état de stagnation au col-

lège de Tlemcen tiennent à des causes purement locales et ne dépendent en aucune façon des causes générales que l'on a pu invoquer pour expliquer les variations de l'effectif de nos établissements secondaires, savoir : la qualité du personnel enseignant, celle de l'éducation ou de l'enseignement, le manque de souplesse ou les changements trop fréquents des programmes, enfin la concurrence des établissements congréganistes. Les établissements secondaires publics du département ne se font concurrence qu'entre eux ou ne subissent de concurrence que de l'école primaire supérieure de Bel-Abbès.

La concurrence que peut faire le collège libre Saint-Charles (département d'Alger) est très peu sensible.

Établissements libres. — Ce n'est que pour mémoire qu'il y a lieu de signaler les divers établissements secondaires libres qui ont essayé de s'établir dans le département depuis 1879.

En 1880 disparaissait, à la suite de l'exécution des décrets, l'établissement secondaire congréganiste de Notre-Dame d'Oran, qui comptait près de 200 élèves. Il ne fut pas remplacé.

En 1881, 1890 et 1891, trois personnes essayèrent successivement de fonder, à Oran, des établissements secondaires libres laïques, qui comptèrent respectivement 42, 13, 70 élèves. Aucun ne put tenir plus d'un an. Il n'était pas possible à des particuliers de faire prospérer un établissement secondaire laïque à côté du collège ou du lycée.

Rapport du Recteur.

Les causes générales qui influent sur la variation des effectifs de nos lycées et collèges comparés à ceux des établissements libres me paraissent devoir être groupées en trois catégories bien distinctes :

a) Raisons d'ordre économique;
b) Raisons d'ordre moral ou pédagogique;
c) Procédés de concurrence.

A. — *Raisons d'ordre économique.*

La prospérité des établissements d'enseignement secondaire, par le seul fait qu'ils sont payants, suit les mêmes fluctuations que la prospérité de la région. Dans les bonnes années, quand les récoltes sont au-dessus de la moyenne, les relations commerciales actives et faciles, les élèves affluent, pour diminuer brusquement le jour où l'inverse se produit.

Tous les chefs d'établissements sont unanimes à constater ce fait; mais c'est surtout dans le département de Constantine et en particulier au lycée de Constantine que l'influence dont il s'agit se fait le plus fortement sentir.

A l'appui de cette remarque, il convient de signaler la prospérité ininterrompue du lycée d'Oran, où l'effectif passe de 470 à 650 élèves, de 1888 à 1898, au bénéfice surtout de l'enseignement moderne. Ce succès s'explique surtout par la prospérité commerciale de la ville d'Oran et par la prospérité agricole de la région.

D'autre part, les familles trouvent parfois trop élevée la rétribution scolaire. Le régime de l'externat surveillé appliqué dans toutes les classes remédie heureusement, en partie, aux inconvénients de cette situation qui seraient particulièrement graves dans le voisinage des établissements congréganistes, vu les faibles tarifs de ces derniers.

Il y a lieu de remarquer enfin que les écoles primaires supérieures gratuites contribuent à diminuer l'effectif des lycées et collèges.

B. — *Raisons d'ordre moral ou pédagogique.*

Outre la rivalité de l'enseignement primaire supérieur, dont il vient d'être question, et celle de l'enseignement primaire même, laquelle est indéniable, puisqu'elle est signalée à la fois à Constantine, à Médéa, à Mostaganem et à Tlemcen, l'enseignement secondaire public a à souffrir des circonstances d'ordre moral suivantes :

1° Les divisions politiques, qui sont si profondes en ce pays et donnent naissance à des difficultés de toute nature. L'antisémitisme, en particulier, dont le parti clérical semble prendre de plus en plus la direction en Algérie, n'a pas manqué de porter tort à nos établissements.

2° Le réveil de l'esprit religieux dans le public. Il se manifeste sur tous les points à la fois. A Constantine, le proviseur remarque qu'il n'a plus, comme autrefois, dans son éta-

blissement, des enfants non baptisés, ne faisant pas leur première communion et n'appartenant à aucun culte.

A Alger, récemment, nous avons dû demander la création d'une aumônerie pour le lycée d'externes de Mustapha, dans la crainte de mécontenter la majorité des familles. A Oran, il est « de bon ton », dans les familles aisées, dit l'inspecteur d'académie, d'envoyer ses enfants chez les congréganistes plutôt que dans les écoles publiques.

3° Les imperfections de nos programmes et les fautes commises par nos fonctionnaires ont leur répercussion sur le recrutement de nos élèves, d'autant plus qu'elles sont très habilement exploitées par nos adversaires.

En ce qui concerne les programmes, il est à remarquer non seulement que l'enseignement moderne rencontre plus d'adhérents que l'enseignement classique, mais que partout où l'on a institué des cours pratiques (lycée d'Oran, collège de Philippeville), le nombre des élèves a augmenté dans des proportions très sensibles.

C. — *Procédés de concurrence.*

Les établissements congréganistes de tout ordre recourent à tous les moyens pour détourner de nous à leur profit les enfants et les familles.

Sur quelques points, à Bône, par exemple (École primaire des Frères), il faut reconnaître que leur installation est supérieure à celle du collège voisin et leur local mieux situé. Mais la modicité de leurs tarifs, la facilité avec laquelle ils acceptent des réductions de prix, voire même des payements en nature, rendent leur concurrence plus redoutable.

Le petit séminaire d'Alger (Saint-Eugène), bien qu'il n'appartienne pas à la catégorie des établissements libres d'enseignement secondaire, n'en est pas moins un rival du lycée d'Alger, ainsi que le démontre la progression des élèves accusée par le tableau statistique ci-après :

29	élèves	en 1894.
91	—	en 1895.
153	—	en 1896.
220	élèves	en 1897.
260	—	en 1898.

L'explication de cet accroissement constant du nombre des élèves doit être recherchée non seulement dans l'esprit qui anime une partie de la population, mais dans les avantages pécuniaires consentis par la direction de l'établissement. Les frais de pension, au petit séminaire, ne dépassent pas le prix du demi-pensionnat au lycée d'Alger.

Le proviseur du lycée d'Alger constate que le clergé algérien, assez indifférent, en apparence du moins, à la question de l'enseignement de la jeunesse, du vivant du cardinal Lavigerie, a pris nettement position avec son successeur.

Dans les trois départements, on constate un effort considérable du parti clérical pour développer ses établissements au détriment des écoles publiques de tout ordre. Avec l'inspecteur d'académie d'Oran, je suis persuadé que les congrégations religieuses tirent en Algérie un grand profit du mouvement antisémite.

En résumé, la situation générale de l'enseignement secondaire public des garçons en Algérie est actuellement satisfaisante, puisqu'elle accuse une augmentation dans le nombre des élèves au cours des dernières années.

L'effectif de nos lycées et collèges, qui était de 2.782 au 1er mai 1890, était descendu à 2.744 au 1er mai 1891, puis à 2.688 au 1er mai 1892.

Mais, à partir de cette date, il s'est relevé. Nous trouvons en effet :

Au 1er mai	1893....	2.830	élèves.
—	1894....	3.068	—
—	1895....	3.160	—
—	1896....	3.145	—
—	1897....	3.119	—
—	1898....	3.140	—

Pour atteindre....... 3.318 au 5 novembre 1898.

Il ne semble donc pas qu'il y ait lieu de se plaindre en Algérie de ce qu'on est convenu d'appeler le malaise de l'Université, malgré les conditions difficiles dans lesquelles nous nous trouvons et qui expliquent les variations constatées dans divers établissements.

ACADÉMIE DE BESANÇON

L'Académie de Besançon (3 départements et le territoire de Belfort) compte 4 lycées (Besançon, Lons-le-Saunier, Vesoul et Belfort) et 11 collèges.

La population totale de ces 15 établissements était de 3.282 élèves en 1879; elle n'est plus en 1898 que de 2.406 élèves, soit une perte de 876 unités (417 pour les 4 lycées, 459 pour les 11 collèges). L'enseignement public est en diminution, depuis vingt ans, de 27 0/0.

Les établissements secondaires libres sont au nombre de 13 avec une population de 1.622 élèves (non compris les petits séminaires), qui présente une diminution de 168 unités sur le chiffre correspondant de 1886.

Depuis vingt ans, l'effectif des lycées et collèges, comme celui des établissements libres, a passé par des variations considérables, qui aboutissent, en somme, à une forte diminution de l'effectif des établissements publics et à une diminution de moins de 10 0/0 des établissements ecclésiastiques. En dehors de la concurrence qui n'en a pas profité, la diminution des lycées et collèges a d'autres causes, sans doute ici plus profondes et plus graves. Ce sont ces causes dont quelques-unes ont été mises en lumière dans les rapports qui suivent, où l'on a étudié les variations d'effectif dans le détail et par établissement.

DÉPARTEMENT DU DOUBS ET TERRITOIRE DE BELFORT

Rapport de l'inspecteur d'académie. Dans leurs rapports particuliers, les proviseurs et les principaux ont donné leur avis sur les causes des variations qui se sont produites dans la population scolaire de leurs établissements depuis 1879. Les directeurs des établissements libres n'ont pas fourni, malgré notre demande, d'explications écrites sur le mouvement de la population de leurs maisons, pendant la même période; mais ils m'en ont indiqué les causes générales dans les entretiens que j'ai eus avec eux à ce sujet. Ces causes sont à peu près les mêmes que celles qu'on peut invoquer pour les lycées et collèges, en dehors des raisons locales et accidentelles pour chaque établissement.

A. — ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT.

Lycée de Besançon.

La moyenne des effectifs des vingt années qui s'étendent de 1879 à 1898 est de 535 élèves. Cette moyenne est dépassée de plus de 5 0/0 pendant les années 1880, 1881, 1882. Au contraire, le chiffre est inférieur à la moyenne en 1879, 1883, 1898. L'effectif le plus élevé est celui de 1881 (603 élèves); les nombres les plus bas sont ceux de 1879 (498 élèves); 1891 (513 élèves); 1898 (478 élèves).

Le lycée a gagné 105 élèves en deux ans, de 1879 à 1881 ; mais il en a reperdu 79 de 1881 à 1884 ; 41 sont regagnés en 1885 ; mais depuis 1894 on observe une baisse continue jusqu'en 1898 : l'effectif tombe de 542 à 478.

Lycée de Belfort.

Pendant la période de vingt années qui s'étend de 1879 à 1898, la moyenne de l'effectif du lycée de Belfort est de 388 élèves. Le nombre le plus élevé se présente en 1882 avec 535 élèves ; le plus bas se trouve en 1896 avec 267 élèves. Il remonte à 276 en 1898. Le nombre des pensionnaires a diminué d'une façon continue. Il en est de même des demi-pensionnaires dont le chiffre, qui est de 69 en 1879, n'est plus que de 19 en 1896 ; il remonte à 21 en 1898. L'externat a moins souffert. Il a obtenu son maximum en 1881 (241 élèves), son minimum en 1890 (185). Il a augmenté ensuite jusqu'en 1894 (215) et après une nouvelle diminution en 1896 (184), il est revenu à 214 en 1898.

Collège de Baume.

Ce collège a éprouvé, de 1879 à 1898, d'importantes fluctuations dans son effectif. Sa moyenne a été, pendant cette période, de 152 élèves. Le chiffre maximum est atteint en 1883 (249 élèves). C'est en 1897 que l'on trouve le chiffre le plus bas (91 élèves). Le nombre des élèves ne descend pas au-dessous de 200 de 1880 à 1885 ; mais, à partir de ce moment, la diminution est continue, avec plusieurs sauts importants en 1889 (118 élèves au lieu de 160) et en 1890 (96). De 1890 à 1898, il y a peu de différence dans les effectifs.

Collège de Montbéliard. — La moyenne du nombre des élèves pendant la période de 1879 à 1898 est de 178.

De 1879 à 1886, les variations de la population de ce collège sont peu importantes. Le chiffre le plus élevé se trouve dans l'année 1885 (200 élèves). De 1887 à 1897, le chiffre le plus bas est de 157 pour 1888 et 1892, et le plus élevé est de 183 en 1890. L'année 1898 présente une augmentation nouvelle (184).

Collège de Pontarlier.

La moyenne des élèves de 1879 à 1898 est de 123. Les variations ont été très grandes pendant la même période. Le chiffre maximum atteint est en 1879 (160). L'effectif le plus bas se trouve en 1898 (95). Après deux bonnes années (1879-1880), l'effectif tombe de 150 élèves à 100, puis de 1881 à 1891, les variations sont moins sensibles ; le chiffre se relève pendant les années 1892, 1893, 1894, de 138 à 151 élèves. Mais, à partir de cette date, il diminue jusqu'en 1898.

B. — ÉTABLISSEMENTS LIBRES.

1° *Établissements appartenant à des congrégations.*

Institution Sainte-Marie (Besançon). — Pendant la période qui s'étend de 1879 à 1892, les variations de la population scolaire sont peu importantes. Elles vont du minimum 487 au maximum 517, elles retombent à 472 en 1893, à 434 en 1897, enfin à 396 en 1898. C'est le chiffre le plus bas atteint. Le chiffre le plus élevé s'est présenté en 1887 (517). Différence : 121. La moyenne des élèves pendant cette période a été de 489.

École catholique Saint-François-Xavier (Besançon). La moyenne de la population de 1879 à 1898 a été de 260. Le chiffre le plus élevé se présente en 1890 (305) ; le plus bas se trouve en 1896 (192). Différence : 113. La période qui s'étend de 1879 à 1893 présente des alternatives assez brusques de diminution et d'augmentation d'élèves. A partir de 1894, la diminution est plus régulière ; mais le chiffre se relève de 217 à 264 en 1898.

Institution Sainte-Marie (Belfort). — La moyenne des élèves de 1879 à 1898 est de 319. L'effectif le plus faible se trouve en 1880 (244) ; le plus élevé en 1884 (369). — En général, les variations ne sont pas très importantes. Il semble que la population de cet établissement diminue et se relève par période de deux à trois ans. Il y a eu progression de 1893 à 1896 ; mais, en 1898, le chiffre est tombé de 342 à 336.

École Saint-Benoît (Delle). — La moyenne de la population scolaire de 1879 à 1898 est de 88. Le chiffre le plus bas est de 61 en 1880. Le plus élevé est de 136 en 1894. Il y a progression de 1880 à 1883 ; puis, pendant quelques années, la population reste à peu près stationnaire. De 1887 à 1894, la progression est très remarquable (de 68 à 136). Enfin, de 1895 à 1898, le chiffre baisse régulièrement (de 96 à 77).

2° ÉTABLISSEMENTS DIOCÉSAINS.

Maîtrise (cathédrale de Besançon). — Cet établissement ne nous a donné aucun renseignement sur les variations de la population scolaire et leurs causes de 1879 à 1898. D'ailleurs, depuis un an, les 35 élèves de la maîtrise suivent, comme externes, les classes de l'École catholique Saint-François-Xavier.

3° ÉTABLISSEMENTS LAÏQUES.

Institut protestant de Gray. — La moyenne des élèves de 1879 à 1898 est de 32. Le chiffre minimum atteint est de 23 en 1887 et 1890. Le plus élevé est de 43 en 1879. La population est à peu près stationnaire de 1879 à 1883, avec une quarantaine d'élèves. De 1885 à 1893, le chiffre tombe à 28 et reste à peu près uniforme. Enfin, de 1894 à 1898, il remonte à 37 et ne quitte plus la trentaine.

CAUSES DES VARIATIONS.

Ces causes sont de deux sortes. Les unes sont d'ordre général et intéressent tous les établissements. Les autres sont accidentelles et viennent de raisons locales.

A. *Causes générales.*

Voici, en résumé, quelles sont les raisons d'ordre général qui peuvent être invoquées :

1° La propagande très active faite depuis quelque temps en faveur des écoles congréganistes.

Les partisans de ces écoles font tous leurs efforts pour y attirer les enfants de la bourgeoisie, des officiers et des fonctionnaires. Ils emploient les missions, les conférences, les visites à domicile ; ils offrent des prix de rabais et même prennent les enfants gratuitement, quand il le faut. Les curés agissent habilement auprès des familles de la campagne pour attirer leurs enfants dans les écoles congréganistes. Un grand nombre de fonctionnaires, et surtout de militaires, ne confient pas leurs fils aux établissements de l'État. Un système de dénigrement, répandu dans la bourgeoisie, excite la défiance contre les lycées et les collèges.

Le proviseur du lycée de Besançon écrit à ce sujet : « Si la bourgeoisie de la ville nous fait défaut, peut-être un peu plus qu'auparavant (surtout la bourgeoisie aisée et les familles exerçant les professions libérales ou les officiers), si elle ne donne pas ses enfants ou les donne plus tardivement, ne serait-ce pas une conséquence des polémiques qui, en ce moment, divisent si tristement toute la France, ou encore l'effet des missions extraordinaires, des prédications, du congrès catholique, qui ont eu lieu tout récemment à Besançon ? »

Le proviseur du lycée de Belfort, de son côté, se plaint que l'enseignement secondaire ne rencontre pas au dehors toutes les sympathies qui devraient venir vers lui. « Bon nombre de fonctionnaires, civils ou militaires, dit-il, placent leurs enfants dans les établissements congréganistes et témoignent à l'égard de l'État une inexplicable défiance. »

Enfin, le principal du collège de Pontarlier expose les mêmes motifs en ces termes : « Actuellement, dans la bourgeoisie, il semble être de mode et de bon ton de mettre ses fils dans les écoles libres ; on croit se donner ainsi un cachet d'aristocratie et des apparences de fortune. On a l'air de reprocher à nos établissements d'enseignement secondaire de s'être trop démocratisés. Le mouvement en faveur des écoles rivales a même reçu bon accueil chez des fonctionnaires.

Les écoles libres ont dans chaque village, dans chaque paroisse, un ardent et influent partisan, le curé ; le collège n'a, au contraire, généralement personne. »

2° Le développement de l'enseignement primaire est pour beaucoup dans la diminution de l'effectif des établissements secondaires en général, aussi bien publics que libres. En effet, les cours complémentaires, les écoles primaires supérieures et professionnelles se sont multipliés dans toute la région ; beaucoup d'élèves des familles aisées des campagnes, qui venaient autrefois dans les lycées et les collèges, se contentent aujourd'hui de passer deux ou trois ans dans ces écoles primaires où ils reçoivent un enseignement pratique et utilitaire, soit gratuitement, s'ils sont externes, soit à des conditions très faciles, s'ils sont internes. Le développement de l'enseignement moderne a favorisé cet état de choses ; beaucoup de jeunes gens, en effet, après avoir suivi pendant plusieurs années, dans les écoles primaires supérieures, des études qui se rapprochent des classes modernes des établissements secondaires, viennent seulement dans ceux-ci y terminer leurs études. D'autres, que l'enseignement classique

obligeait de venir au lycée ou au collège pendant plusieurs années, ne font plus que deux ou trois ans d'enseignement moderne. Enfin, les classes enfantines, annexées dans les villes aux écoles primaires et dirigées par d'excellentes institutrices, retiennent maintenant un grand nombre d'enfants que les familles envoyaient autrefois dans les classes primaires élémentaires des lycées et collèges.

En parlant des progrès de l'enseignement moderne, le proviseur du lycée de Besançon les considère comme une des causes de la diminution de l'effectif des lycées. « Depuis 1892, dit-il, le nombre de nos élèves de l'enseignement moderne se maintient au-dessus de ce qu'il était dans les années précédentes : il était de 61 en 1890, de 99 en 1891, il est de 129 en novembre 1898. Mais si un plus grand nombre d'élèves va au baccalauréat par la voie de l'enseignement moderne qui est plus courte d'une année, il y a là une cause de diminution pour l'effectif total du lycée. »

Le proviseur du lycée de Belfort se plaint de ne pas trouver des auxiliaires parmi les membres de l'enseignement primaire. « D'ailleurs, nous ne sommes peut-être pas assez défendus, écrit-il, ni assez soutenus par ceux qui devraient être nos alliés : les membres de l'enseignement primaire ne semblent pas faire en faveur de l'enseignement secondaire la propagande qu'on pourrait attendre d'eux, et il est bien rare qu'ils nous donnent, même quand ils en sont priés, des renseignements utiles à notre recrutement. »

Le principal du collège de Montbéliard pense que les cours complémentaires arrêtent le développement des collèges.

Enfin le principal de Pontarlier insiste sur le même motif : « L'instituteur, dit-il, qui paraît tout indiqué, n'est malheureusement pas toujours un auxiliaire; tout naturellement, il favorisera plutôt l'école primaire supérieure, qui est une concurrence à l'enseignement moderne. »

Il y a dans ces plaintes une exagération visible. Cependant il faut reconnaître que le perfectionnement et le développement de nos écoles primaires ont attiré la confiance des familles; elles placent dans ces écoles un bon nombre d'enfants qui peuplaient naguère les classes inférieures et d'enseignement moderne des lycées et collèges.

3° Une cause générale, qu'il est presque banal de répéter, est la crise commerciale, industrielle et agricole de la région. La ville de Besançon, les autres villes du département et même les campagnes étaient encore très à l'aise, il y a quelques années, à cause de l'industrie prospère de l'horlogerie; aujourd'hui cette industrie est en décadence, le commerce est moins florissant, une gêne réelle règne dans toute la contrée; c'est ce qui explique pourquoi un grand nombre de familles se contentent de l'enseignement primaire supérieur, qui est gratuit, ou acceptent les offres des établissements secondaires congréganistes qui leur font des remises exceptionnelles.

« La même raison d'économie a la même influence sur plus d'un ménage d'officier. »

Un seul chef d'établissement cite comme une des causes générales de la diminution de la population des établissements de l'enseignement secondaire le concours insuffisant prêté à l'administration collégiale par les professeurs et les répétiteurs : « Je ne crois pas, écrit-il, que les adoucissements qui ont été apportés au régime de l'internat aient pu nous faire perdre des élèves; j'estime que nous sommes tout aussi armés qu'autrefois contre les élèves paresseux ou indociles et que la discipline n'a besoin, pour être forte, ni du séquestre, ni des pensums, ni des privations multiples de promenade ou de récréation; mais pour que notre action morale fût efficace, il faudrait qu'elle fût exercée par un plus grand nombre de personnes. Les professeurs ne pénètrent guère dans la vie du lycée; les questions d'enseignement les préoccupent à peu près exclusivement. Les répétiteurs ne comprennent pas toujours que leur rôle est avant tout un rôle d'éducateurs; d'ailleurs, l'externement, dont ils jouissent pour la plupart, les détache de plus en plus de la maison; ils viennent surveiller une étude ou une récréation, comme le professeur vient faire sa classe; ils ont hâte de se retirer; ils connaissent de moins en moins les élèves et, partant, s'attachent à eux de moins en moins. »

B. Causes locales et particulières aux établissements.

A ces causes générales viennent s'ajouter les raisons particulières indiquées par les chefs d'établissements.

Lycée de Besançon. — Les causes principales indiquées par le proviseur sont :

a) L'admission des élèves de l'école d'horlogerie comme pensionnaires du lycée. — Ce régime avait été interrompu pendant quatre années, de 1893 à 1896.

Le nombre des pensionnaires horlogers influe sur les effectifs du lycée.

b) Les alternatives de succès et d'insuccès aux examens des Écoles Polytechnique et Saint-Cyr ont contribué à élever ou à abaisser le nombre des élèves. A ce sujet, le proviseur écrit : « Ce sont les succès obtenus de 1886 à 1893, pour l'admission à l'École Polytechnique, par les élèves de mathématiques spéciales du lycée, qui valent à cette division ses plus forts effectifs ; l'insuccès à ces mêmes examens avec d'autres professeurs dans ces dernières années l'amène rapidement à ne plus compter que 18 élèves en novembre 1898, au lieu de 40 qu'elle avait en novembre 1895. Les succès régulièrement obtenus à l'examen de Saint-Cyr depuis 1882 ont fini par faire passer en 1886 la classe préparatoire à Saint-Cyr de 30 à 48 élèves : cette classe s'est élevée jusqu'à 70 élèves en novembre 1889, en même temps que prospérait la classe de mathématiques spéciales, parce que plus d'un élève, venu au lycée pour viser l'École Polytechnique, se tournait ensuite vers un concours plus facile ; et, alors que la classe de mathématiques spéciales diminue, elle maintient son effectif au voisinage de 50 élèves depuis 1894. »

c) La réputation de certains professeurs a attiré pendant plusieurs années les élèves surtout dans les classes de préparation aux examens, et le départ de ces mêmes fonctionnaires a causé une diminution sensible de ces classes.

d) Les progrès des collèges communaux, que le proviseur signale comme une cause de diminution pour le lycée, ne peuvent entrer en ligne de compte, puisque ces collèges eux-mêmes sont en diminution.

Lycée de Belfort. — Le proviseur du lycée de Belfort signale plusieurs raisons locales de la décroissance de la population de son établissement :

a) L'absence de l'ancien contingent alsacien : « Les Alsaciens de l'Alsace annexée, écrit-il, qui formaient la grosse majorité de la population des internes, ne viennent plus qu'en petit nombre. Après avoir été environ 200, ils ne sont plus que 6. Beaucoup de familles, qui étaient restées quelque temps en Alsace après 1870, sont venues se fixer en France ; d'autres envoient leurs enfants dans des lycées où, après le baccalauréat, il y a une préparation aux écoles du Gouvernement ; d'autres enfin, pour ne pas être inquiétées, se résignent à envoyer leurs enfants dans les écoles allemandes. »

b) « Le Territoire de Belfort est peu étendu, dit-il ; la population totale est peu nombreuse (88.000 habitants) ; la classe aisée est fort restreinte ; nous avons à soutenir la concurrence des congréganistes qui ont trois établissements d'enseignement secondaire (Belfort, Delle, Bourogne), et nous avons à nos portes des établissements universitaires dont certaines communes du Territoire sont plus rapprochées que de Belfort (collèges de Montbéliard et de Lure, école primaire supérieure de Giromagny). Le rétablissement, en 1897, de l'internat au collège de Montbéliard a dû nous enlever un certain nombre d'élèves de Beaucourt, qui est une forte commune (4.500 habitants), et des environs. »

Collège de Baume. — a) L'arrivée et le départ des Alsaciens sont signalés par le principal comme une des causes des variations de l'effectif.

« Après les malheurs de la guerre, écrit-il, l'établissement atteint bientôt un degré de prospérité inconnue jusque-là. Les Alsaciens, poussés par un sentiment de patriotisme en dehors du cercle de fer qui les entoure, viennent à nous en grand nombre. Les sociétés alsaciennes (Œuvre de l'instruction des Alsaciens-Lorrains, Société de protection des Alsaciens-Lorrains, Association générale d'Alsace-Lorraine) encouragent par de nombreuses bourses ou subventions cet exode vers la France. Nous avons, pendant quelques années, jusqu'à 80 et même 90 pensionnaires venus des pays annexés. Dès l'année 1879 notre population scolaire atteint 156 élèves.

« Cette prospérité s'accroît encore pendant les cinq années qui suivent, grâce à l'affluence des Alsaciens et à l'impulsion donnée dans notre région même par l'exemple de nos amis des Vosges. Le collège de Baume-les-Dames atteint en 1883 un total de 249 élèves dont 186 internes. En 1883 et en 1884, la population reste sensiblement la même : 249 élèves en 1883 ; 246 en 1884.

« Le mouvement d'émigration des Alsaciens s'est ralenti, s'est arrêté presque tout à fait. Nous perdons 112 élèves de 1885 à 1889. Les sociétés alsaciennes n'accordent plus que de fort rares subventions. A la période de prospérité a succédé, par la force même des choses, une période de déclin. L'administration du collège ne reçoit plus que de faibles renforts d'Alsace et se croit obligée de restreindre en même temps ses concessions de gratuité.

« La frontière d'Alsace se ferme de plus en plus : il ne nous reste aujourd'hui que 4 Alsaciens. »

b) Une cause de la diminution de l'internat est l'usage qui tend à s'introduire, dans les familles de la région, d'envoyer les enfants comme externes surveillés munis de leurs repas pour la journée, au lieu de les mettre dans l'internat.

c) La situation du collège qui, ne possédant que des classes géminées, est placé entre des établissements secondaires mieux partagés.

Collège de Montbéliard. — Voici les causes données par le principal.

a) Projet de création d'une école professionnelle. « La première variation importante nous est donnée par la comparaison des années 1881 et 1882 : en 1881, l'effectif est de 189 ; il n'est plus que de 172 en 1882, soit 17 en moins. C'est qu'à cette époque, il est question de créer une école primaire supérieure avec atelier. Les parents hésitent et attendent ; mais, comprenant que la réalisation d'un tel projet ne peut être immédiate, ils reviennent vers le collège qui atteint son effectif normal dans les années suivantes, jusqu'en 1888. »

b) Absence de discipline.

« En 1888, l'effectif descend à 155, soit 33 en moins comparativement à 1886, et 17 en moins comparativement à 1887.

« Les rapports de quinzaine ne disent rien de cette importante diminution ; les renseignements que j'ai pu recueillir m'apprennent qu'il n'y avait plus de discipline dans l'établissement. »

c) Ouverture d'une école pratique d'industrie.

« En 1890, la discipline devenant plus ferme, le collège s'avance rapidement vers son effectif d'autrefois, quand a lieu en 1891 l'ouverture de l'École pratique d'industrie. Immédiatement le nombre des élèves tombe de 175 à 151. »

d) Suppression de l'internat.

« Remis de sa blessure, le collège Cuvier allait atteindre son chiffre normal, car il y a place pour les deux établissements dans cette région industrielle, riche et à population très dense. Mais, en 1895, un nouveau coup lui est porté : on supprime l'internat ; il perd 16 élèves. Des habitudes de laisser-aller, d'indiscipline s'introduisent dans la maison, apportées par les nombreux externes de la banlieue, obligés de voyager en chemin de fer chaque jour et sans surveillance et de vivre dans des restaurants, libres de toute règle et en contact avec des personnes de mœurs souvent grossières. »

e) Rétablissement de l'internat.

« Les familles se plaignent, la situation de l'établissement est menacée, quand, en 1897, la municipalité rétablit l'internat. De ce jour se produit une amélioration non seulement au point de vue moral, mais encore au point de vue de l'effectif qui, au 15 octobre 1898, est de 183 ».

Collège de Pontarlier. — Le principal ne donne aucune cause locale méritant d'être signalée.

Établissements libres. — Les causes générales des variations scolaires que nous avons indiquées ci-dessus pour les lycées et collèges sont les mêmes pour les établissements secondaires libres.

Quant aux causes particulières et locales, les chefs d'établissements ne nous ont donné que très peu de renseignements.

Le directeur de l'institution Sainte-Marie, à Belfort, explique la diminution que l'on constate de 1888 à 1891 par l'obligation pour les jeunes Alsaciens d'obtenir des passeports. « Depuis l'époque des passeports, dit-il, nous n'avons plus de pensionnaires alsaciens de moins de quatorze ans. »

Le directeur de l'école libre Saint-Benoît, à Delle, donne pour causes de l'augmentation des élèves, du 31 décembre 1890 au 31 décembre 1894, la fermeture du collège de Lachapelle, voisin de Delle, et la fermeture d'une école libre fondée à Delle par le curé de cette commune.

DÉPARTEMENT DU JURA

Rapport de l'inspecteur d'académie.— Le Jura compte 6 établissements publics d'enseignement secondaire, 1 lycée, 5 collèges et 6 établissements privés (non compris 2 petits séminaires).

Statistique des établissements d'enseignement public. — De 1879 jusqu'à 1899, c'est-à-dire dans les vingt dernières années, la population scolaire des établissements d'enseignement secondaire public a sensiblement diminué. Elle est tombée de 994 à 659 élèves.

Cette diminution porte en grande partie sur *la catégorie des internes,* alors que le chiffre des externes reste à peu près stationnaire. Le fait est très frappant pour le lycée de Lons-le-Saunier, où l'internat baisse dans la proportion des deux tiers (55 internes en 1898, au lieu de 161 en 1879), alors que le chiffre des externes ne varie que d'une unité pendant la même période : 118 en 1879; 117 en 1899.

Le même fait s'observe, toutes proportions gardées, dans les variations de la population scolaire des collèges. On cherchera à en donner plus loin les raisons.

En ce qui concerne l'effectif des divers ordres d'enseignement, il est à noter que la diminution porte principalement sur l'enseignement classique et sur les classes primaires. Celles-ci se sont appauvries dans les lycées à mesure que les écoles primaires se développaient. Quant à l'effectif de l'enseignement classique, sa diminution s'explique par ce fait qu'il a été atteint — bien plus que celui de l'enseignement moderne — par la concurrence des établissements libres, en raison même de la condition sociale des élèves qui le suivent.

Statistique des établissements libres. — La population scolaire de ces derniers établissements a très nettement augmenté, surtout par suite de la création de nouveaux établissements. Il n'y avait, en 1879, que deux établissements libres dans le Jura : l'établissement des Jésuites et la « Maison des orphelins », de Dôle. En 1882, s'est ouvert l'établissement congréganiste de Champagnole, en 1889 celui de Moirans; en 1890, l'institution laïque d'Azans près Dôle, et en 1893, la maîtrise de Saint-Claude. Aucun de ces établissements nouveaux n'est en progrès; aucun, d'ailleurs, n'est un véritable établissement d'enseignement secondaire : on en dira plus loin les raisons. Ces établissements comprennent un total de 330 élèves, c'est-à-dire à peu près la moitié de l'effectif des établissements publics. Mais il faudrait ajouter à ce total les 190 élèves du petit séminaire de Vaux, établissement qui échappe à mon contrôle, mais qui est un véritable établissement d'enseignement secondaire.

C'est même le seul établissement du département qui, avec l'institution du *Mont-Roland*, de Dôle, soit organisé de façon à donner complètement l'instruction secondaire.

Les variations de l'effectif de ce dernier établissement peuvent seules nous renseigner sur la faveur plus ou moins grande dont l'enseignement libre a joui dans le Jura.

Cette institution était en 1879 un collège de Jésuites qui comptait plus de 200 élèves; après les décrets de 1880, l'effectif tombe à 127 unités et il se maintient à ce chiffre jusque vers 1892. De 1892 à 1896, il s'élève jusqu'au chiffre de 182 élèves et il est actuellement de 172.

Le tableau statistique dressé par le chef de l'établissement donne un chiffre supérieur de 41 unités au chiffre que j'indique ici, parce qu'il compte dans son effectif scolaire les 41 élèves de la maison dite « des Orphelins » qui suivent, en qualité d'externes, les cours de l'institution du Mont-Roland.

Il y a eu cependant progrès certain, surtout depuis six ans, mais sans que l'établissement ait jamais retrouvé complètement la prospérité dont il jouissait avant l'exécution des décrets.

L'enseignement classique y est à peu près seul cultivé, comme au petit séminaire de Vaux et dans « la Maison des Orphelins ».

La Maison des Orphelins a aujourd'hui un effectif total de 41 élèves : il était de 58 en 1879. Les chiffres varient peu dans cet établis-

sement, parce que la très grande majorité des élèves y sont entretenus au moyen de bourses particulières : tous les élèves sont internes.

Les mêmes observations s'appliquent à la *Maîtrise* de Saint-Claude, qui s'est ouverte en 1893 avec 15 élèves et qui en compte aujourd'hui 22.

Restent les deux *institutions ecclésiastiques* de Champagnole et de Moirans qui ne méritent pas le nom d'institutions secondaires. On n'y donne, sous le nom d'enseignement moderne, qu'un enseignement primaire très médiocre, et quelques élèves y font du latin pour entrer ensuite au séminaire.

Les chiffres de la population de ces deux établissements n'ont qu'une valeur très approximative : la moitié des élèves environ ne sont réellement présents que pendant quatre mois d'hiver. En été, ils retournent aux travaux des champs.

L'institution laïque d'Azans n'a aussi de secondaire que le nom. Le nombre des élèves n'y a jamais été supérieur à 19. Il est aujourd'hui de 15.

Établissements libres par catégories. — En résumé, l'enseignement secondaire libre est actuellement représenté dans le Jura par 1 établissement laïque (15 élèves) et par 5 établissements ecclésiastiques, qui sont les suivants :

1 établissement *placé sous l'autorité diocésaine*, la maîtrise de Saint-Claude, qui avait, au 31 décembre 1898, 22 élèves.

3 établissements dirigés *par des prêtres séculiers* (Maison des Orphelins à Dôle, institutions de Champagnole et de Moirans) qui avaient ensemble à la même date 121 élèves.

1 établissement qui doit être considéré comme *appartenant à la Congrégation des Jésuites* (École du Mont-Roland, à Dôle) qui avait, au 31 décembre dernier, 172 élèves.

C'est pour ces 5 établissements ecclésiastiques un total de 315 élèves, soit une augmentation, sur l'année 1879, de 45 unités seulement, augmentation due à la création après cette date de 3 établissements nouveaux (Champagnole, Moirans et Maîtrise de Saint-Claude).

Mais avec des établissements d'un caractère aussi indéterminé, il est particulièrement difficile d'apprécier, d'une manière exacte, les variations d'effectifs qui se sont produites dans l'enseignement secondaire libre de ce département.

Un seul fait est malheureusement trop bien établi : c'est que la population scolaire de nos 6 établissements (1 lycée et 5 collèges) a diminué dans des proportions très sensibles.

Causes générales de diminution des effectifs de l'enseignement public. — Quelles sont les raisons d'ordre général qui peuvent expliquer cette diminution ?

Elles sont, à mon avis, de deux sortes :

1° Des raisons en quelque sorte extérieures, indépendantes de notre action ; raisons d'ordre économique, raisons de sentiment ou d'opinion qui favorisent la concurrence des établissements étrangers à l'Université.

2° Des raisons d'ordre intérieur, administratives ou pédagogiques.

Ces raisons seront examinées successivement et aussi rapidement que possible.

1° *Raisons d'ordre économique.* — C'est la concurrence à bon marché qui ruine nos établissements ; leurs pertes, on l'a vu, portent exclusivement sur l'internat ; or l'internat se recrutait surtout dans les campagnes, quand les campagnes étaient prospères. La crise qu'elles subissent (destruction du vignoble — série de mauvaises récoltes — abaissement du taux de l'argent) a paralysé le recrutement des lycées et collèges. (Rapports du proviseur de Lons-le-Saunier, des principaux d'Arbois, de Dôle, de Poligny et de Salins.) On trouve les prix de pension trop élevés dans les établissements de l'État, et les petits propriétaires de la campagne s'adressent de préférence aux écoles primaires supérieures et surtout aux institutions congréganistes, où ils obtiennent facilement des réductions de tarifs, souvent très importantes. A toutes les rentrées, les chefs de nos établissements sont obligés de rayer quelques recrues, inscrites alors qu'on espérait une belle récolte : « La vigne n'a pas donné, écrit-on, je ne pourrais payer la pension de mon fils au lycée ou au collège. Je suis obligé de le mettre dans tel établissement où les taux sont moins élevés. »

2° *Raisons de sentiment ou d'opinion.* — Avec la clientèle rurale, la clientèle bourgeoise nous échappe, mais pour d'autres raisons. La vogue des établissements congréganistes est faite d'un engouement souvent irraisonné : c'est pour beaucoup une question de mode ; il est de bon ton, dans certaines classes de la société, de confier l'éducation des enfants à des ecclésiastiques. Le haut commerce, la grande industrie et la grande propriété s'y dé-

cident par goût ou par opinion; les autres, par imitation ou par intérêt.

Pourquoi, d'ailleurs, hésiteraient-ils, puisque l'éducation religieuse ménage à leurs enfants l'accès de toutes les carrières et leur assure, en outre, un certain nombre de privilèges sociaux ou tout au moins mondains?

Les particuliers ne font d'ailleurs que suivre le plus souvent, en cette matière, des exemples venus de haut.

A toutes ces forces coalisées contre les établissements universitaires vient s'ajouter une propagande active et incessante qui se fait dans toutes les villes, presque dans chaque village, en faveur des établissements rivaux. Ceux-ci ont, dans la personne du moindre curé de campagne, un auxiliaire ardent, un infatigable agent de recrutement. De bonne heure, les familles aisées sont circonvenues par lui; il agit sur la femme; il sert d'intermédiaire; il obtient, au besoin, une réduction du prix de pension. Inutile de dire qu'il ne ménage pas les insinuations, ni quelquefois les déclamations publiques, contre les lycées et les collèges : j'en trouve plus d'un exemple dans les rapports des chefs d'établissements. Il n'y a qu'une personne au village qui pourrait contrebalancer l'influence du prêtre ; c'est l'instituteur. Malheureusement, il reste neutre, malgré toutes les exhortations et tous les conseils; il est encore trop loin de l'enseignement secondaire; il ne s'intéresse pas à ses destinées. Il tient, d'autre part, à garder ses élèves le plus longtemps possible et quand il consent à s'en séparer, c'est pour les diriger vers les écoles primaires supérieures qu'il connaît et où il est connu.

Les chefs de tous les établissements sont unanimes à constater et à regretter l'indifférence du personnel de l'enseignement primaire pour l'enseignement secondaire. Il faut espérer que l'extension universitaire renversera les barrières conventionnelles qui séparent les deux ordres d'enseignement. Il n'y faut qu'un peu de bonne volonté de part et d'autre.

Les lois elles-mêmes conspirent avec les personnes en faveur des établissements d'enseignement libre. Tandis qu'une réglementation minutieuse pèse sur les établissements de l'État, leurs rivaux se meuvent à l'aise dans les cadres trop larges de la loi du 15 mars 1850. Les formalités d'ouverture une fois accomplies, le chef d'une institution privée jouit sans contrôle effectif des droits les plus étendus. Il dirige ou ne dirige pas, à son gré, ou au gré de ceux qui l'ont choisi. Il organise son enseignement comme il l'entend; il recrute ses collaborateurs comme il lui plaît. Nul grade n'est exigé; si bien que certains établissements secondaires sont devenus le refuge de professeurs libres que l'enseignement primaire avait rejetés parce qu'ils ne possédaient même pas un brevet simple. Le représentant de l'État n'a dans ces établissements qu'un pouvoir très limité; il vise le registre du personnel et c'est tout; les menues infractions lui échappent et la marge est grande jusqu'aux cas d'inconduite et d'immoralité qui, seuls, sont susceptibles d'entraîner des poursuites (art. 68).

Les petits séminaires échappent tout à fait à son contrôle et pourtant combien de ces établissements ont perdu de vue leur destination primitive et sont devenus de véritables établissements d'enseignement secondaire, préparant leurs élèves au baccalauréat bien plus qu'à la prêtrise! Dans le Jura, c'est le cas du petit séminaire de Vaux, près Poligny, qui fait en somme, en raison de la modicité de ses prix, la concurrence la plus sérieuse à nos établissements publics.

2° *Raisons d'ordre administratif.* — En regard de la situation privilégiée qui est faite aux chefs d'établissements libres, il faut placer la condition relativement précaire des chefs d'établissements publics et les entraves de toute espèce qui paralysent leur action.

C'est une vérité maintes fois démontrée, et aujourd'hui incontestée, que la prospérité d'un établissement d'enseignement dépend le plus souvent de l'administrateur qui le dirige : le passage d'un bon proviseur ou d'un bon principal dans un lycée ou dans un collège est toujours marqué par une augmentation de l'effectif scolaire. Nos rivaux connaissent cette vérité et ils se gardent bien de toucher au chef d'institution qui a réussi quelque part.

Chez nous, quand un administrateur a réussi et qu'il commence à être apprécié dans la région, l'autorité supérieure l'appelle à un poste plus important, le plus souvent pour donner satisfaction aux vœux du fonctionnaire lui-même : l'avancement des fonctionnaires et quelquefois des raisons d'intérêt général nécessitent ces déplacements trop fréquents.

L'inconvénient est grand, surtout pour les

collèges, qui ne peuvent se développer que grâce à l'action et à l'autorité personnelles des principaux. Il faudrait attacher ces fonctionnaires à leur résidence et, pour cela, les choisir, autant que possible, dans la région même où ils exerceront leurs fonctions ; le recrutement régional s'impose pour les principaux, qui ne devraient être nommés ou déplacés que sur la proposition des recteurs d'académie.

Il conviendrait aussi de les nommer à Pâques ou tout au moins aux grandes vacances : « Il est évident, dit le principal d'Arbois, qu'un principal du Midi, nommé dans l'Est, qui prend possession de son poste la veille de la rentrée des classes, est obligé de prendre les seuls élèves qui se trouvent au collège à son arrivée : il n'a pas eu le temps d'empêcher certaines sorties et de ramener les quelques hésitants qui sont allés ailleurs ; il arrive alors que le collège perd une bonne partie de son effectif et il faut souvent plusieurs années pour réparer ces pertes. »

Dans ce département, les collèges d'Arbois, de Poligny et de Dôle n'ont jamais été si prospères que quand ils étaient dirigés par des hommes du pays ; les chiffres de l'effectif de 1879 à 1899, que j'ai sous les yeux, le prouvent surabondamment. Actuellement, 3 des principaux du Jura sont très éloignés de leur pays d'origine : l'un est de la région du Nord, l'autre de la Gironde, le troisième est de l'Hérault ; ils demandent ou demanderont à bref délai un changement de résidence.

L'action des proviseurs. — Il faudrait aussi, surtout aux proviseurs, plus d'autorité, plus de liberté, une part plus grande d'initiative, soit dans les questions de personnel, soit dans les questions de méthode et d'enseignement, soit enfin dans les questions financières. Mais cette augmentation de pouvoirs ne peut être donnée qu'à des proviseurs ayant fait leurs preuves et montré de réels talents d'administrateurs ; aussi le choix n'en saurait-il être fait trop sévèrement. D'autre part, plus de liberté entraîne plus de responsabilité : les proviseurs, plus libres de leurs mouvements, administreraient les lycées à leurs risques et périls et il faudrait pouvoir se résigner à faire rentrer dans le rang ceux qui se seraient montrés inférieurs à leur tâche, au lieu de les promener par toute la France, au grand détriment des établissements qui sont successivement confiés à leurs soins malheureux.

L'action des professeurs. — De bons proviseurs, secondés par des collaborateurs particulièrement soucieux de leur rôle d'éducateurs, détruiraient peu à peu cette légende qui est encore si fortement accréditée dans l'opinion publique et qui représente les professeurs des lycées et collèges, comme se désintéressant complètement de leurs élèves en dehors des heures de classe. Sans doute, il est vivement désirable que les professeurs, et surtout les professeurs des collèges se préoccupent de plus en plus de la prospérité des établissements auxquels ils sont attachés et qu'ils s'intéressent effectivement, dans la mesure de leurs moyens, au recrutement des collèges. Mais il est incontestable qu'il y a, sur ces différents points, un progrès sérieux : l'application d'un système disciplinaire fondé sur le respect de la personne de l'enfant a eu des résultats généralement heureux. Ce système a eu pour effet de rapprocher l'élève du maître, de faire en même temps pénétrer les maîtres plus avant dans la confiance et dans l'affection de leurs élèves, pour le plus grand profit de l'éducation : la physionomie morale de nos établissements s'est, à ce point de vue, heureusement modifiée.

L'action des répétiteurs. — Seule, l'action des répétiteurs est lente à se manifester au point de vue éducatif. Le nombre est trop restreint de ceux qui s'intéressent véritablement aux élèves, qui suivent leurs travaux, leurs études, et qui ont la claire notion et le réel souci de la mission dont on a voulu les charger. Il n'y a pas toujours entente entre l'administration du lycée et les répétiteurs, ni action commune vers le but unique, qui est l'éducation des élèves. Enfin, quelques répétiteurs sont trop constamment préoccupés de leurs droits, pour comprendre largement leurs devoirs. Il est vrai que ce n'est qu'une exception ; mais les doléances d'une minorité bruyante n'en sont pas moins recueillies soigneusement par nos adversaires à qui elles fournissent des arguments contre nous.

Raisons d'ordre scolaire ou pédagogique. Question des programmes. — Les collèges ont particulièrement souffert de la refonte des programmes opérée en 1890 et de la réforme des baccalauréats.

Ne pouvant plus préparer au baccalauréat

ès sciences, ils ont perdu, avec une de leurs spécialités, la clientèle des jeunes gens pressés qui allaient à la conquête de ce diplôme par le chemin le plus court, en sautant brusquement de la 3e ou de la 4e classique dans la classe de mathématiques élémentaires. La disparition de cette classe a fortement entamé dans ces établissements l'organisation de l'enseignement classique. Dans la plupart des collèges du Jura, il n'y a, en moyenne, que 2 ou 3 élèves par classe de latin.

L'enseignement moderne et les collèges. — L'enseignement moderne a gagné, il est vrai; mais pas assez pour compenser les pertes subies par l'enseignement classique. La plupart des collèges ne peuvent conduire leurs élèves, qui d'ailleurs ne le désirent pas, jusqu'au baccalauréat moderne. En général, on ne dépasse pas la 4e moderne ; or, si l'enseignement moderne a sa valeur et si ses programmes sont conçus de manière à donner une culture complète, c'est à la condition qu'on les suivra jusqu'au bout : tronqués, ils ne remplissent plus l'objet qu'on se proposait.

Au sortir de la 4e, les élèves de nos collèges s'en retournent chez eux, ayant vécu pendant trois ans dans l'intimité des Assyriens, des Grecs et des Romains, mais ignorant presque toute l'histoire de France. De même, ils ont vu toute l'histoire naturelle, mais ils ne connaissent pas les éléments de physique et de comptabilité qui pourraient leur être plus utiles. Dès lors, l'enseignement des collèges devient quelque chose de superficiel et d'indéterminé dont les effets utiles ne sont pas très visibles pour nous, à *fortiori*, pour les familles. C'est pourquoi elles préfèrent à un enseignement assez onéreux l'enseignement congréganiste, qui ne coûte pas grand'chose, ou l'enseignement primaire qui ne coûte rien et qui a l'avantage d'avoir des programmes bien arrêtés, des méthodes précises et un but bien déterminé. C'est ce qui fait le succès de la concurrence, très réelle d'ailleurs, de l'enseignement primaire dont se plaignent tous les chefs d établissements (rapports du proviseur de Lons-le-Saunier, des principaux d'Arbois, de Dôle, de Poligny, de Saint-Claude et de Salins) ; mais cette concurrence est fatale, elle ne dépend pas des personnes, elle est dans la logique des choses.

La clientèle des collèges a compris, en effet, de tout temps, des jeunes gens qui n'ont ni l'ambition, ni le loisir, ni les moyens de suivre jusqu'au bout les études patientes de l'enseignement secondaire.

Il n'y a qu'à se reporter aux rapports des principaux pour comprendre l'importance de ce fait.

« L'enseignement moderne, dit le principal du collège du Dôle, organisé en 1891, pour remplacer l'enseignement spécial, n'a pas été goûté, dès l'abord, par la classe agricole et même par la classe commerçante. Ces deux catégories de personnes n'ont pas saisi l'utilité qu'il y avait pour leurs enfants de suivre des cours d'allemand et d'anglais pendant dix ou douze heures par semaine. Il y a, en effet, à la campagne des familles qui désirent, selon leur expression, « sortir » leurs enfants ; elles les envoient au collège deux ou trois ans pour leur permettre de développer davantage leurs connaissances en français, en mathématiques, en histoire et géographie ; d'apprendre quelques notions d'histoire naturelle, de physique et de chimie. Il semble que la classe commerçante ait actuellement moins de prévention contre l'enseignement moderne ; mais, pour la classe agricole, elle ne sait pas l'apprécier.

« L'enseignement classique a baissé considérablement depuis 1889, mais l'enseignement moderne n'a pas prospéré comme il aurait dû le faire, et cela à cause du voisinage des deux écoles primaires supérieures de Champagnole et de Mouchard. Ces dernières ont les instituteurs pour agents dans toutes les communes. »

Il est certain aussi que notre enseignement collégial n'est pas suffisamment approprié aux besoins de la contrée. La plupart de nos élèves sont des fils d'ouvriers, de petits négociants, d'industriels aux ressources restreintes. Les jeunes gens riches vont au lycée.

« Ce que les familles recherchent, dit le principal d'Arbois, c'est moins un diplôme de bachelier qu'une préparation rapide au commerce et à l'industrie.

« L'enseignement spécial leur donnait satisfaction. Le moderne qui l'a remplacé a moins d'élèves ; et, après la quatrième, beaucoup l'abandonnent. Le seul moyen de les retenir semble être la création de cours pratiques et professionnels, réclamés par l'opinion, et qui rendraient d'incontestables services. »

En résumé, conclut le principal de Saint-Claude, la suppression de l'enseignement

spécial — qui correspondait à un besoin véritable — a rejeté une grande partie de la clientèle des collèges vers les écoles primaires supérieures. L'enseignement moderne ne répond pas aux besoins que satisfaisait l'enseignement spécial : c'est un enseignement « de culture », ce qui revient à dire qu'il prépare uniquement aux fonctions libérales ou aux fonctions publiques.

« Il faudrait, pour les fils de commerçants ou de cultivateurs, qui fréquentent nos collèges, un enseignement moderne, « vraiment moderne », c'est-à-dire un enseignement dont les programmes, l'esprit et la méthode ne seraient plus calqués sur ceux des études classiques, mais qui, s'inspirant des besoins locaux et préparant à la vie, donnerait à nos élèves, en trois ou quatre ans, un bagage suffisant de connaissances pratiques et immédiatement utilisables. Quelques collèges l'ont déjà compris et ont spontanément organisé un enseignement de cette nature.

Ce qui vient d'être dit des collèges pourrait s'appliquer à bon nombre de lycées de province. D'après les statistiques que j'ai sous les yeux, c'est surtout à partir de l'année 1890, c'est-à-dire depuis la refonte des programmes, que la diminution de nos effectifs scolaires paraît se précipiter. Peut-être, après tout, n'y a-t-il là qu'une simple coïncidence.

Mais c'est aussi la période qui a vu s'établir la prospérité de nos écoles primaires supérieures.

Les trois écoles du Jura comptent ensemble, à l'heure actuelle, 255 élèves ; c'est à peu près ce qu'ont perdu, pendant le même temps, nos six établissements secondaires. Et, sans aller jusqu'à prétendre que ces 255 élèves seraient entrés dans nos collèges — en l'absence d'écoles primaires supérieures — ce chiffre explique et compense en partie les pertes subies par l'enseignement secondaire du Jura.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

Rapport de l'Inspecteur d'académie. — Les trois collèges du département (Gray, Lure et Luxeuil) n'ont subi, pendant cette période, dans la population scolaire, que des fluctuation peu importantes. *Gray* a compté jusqu'à 184 élèves au 31 décembre 1879. L'effectif tomba à 143 en 1883, parce que la municipalité rendit payante la classe primaire du collège. Au 31 décembre 1898, on compte 114 élèves dans cet établissement.

Le *collège de Lure* a connu 100 élèves au 31 décembre des années 1879 et 1896. L'effectif était de 94 au 31 décembre 1898.

Celui de *Luxeuil*, après avoir eu 104 élèves au 31 décembre 1879, en a vu 120 en 1887 ; au 31 décembre 1898, il y en avait 110.

Des quatre établissements publics d'enseignement secondaire, seul, le *lycée de Vesoul* présente des variations d'effectifs considérables. Au 31 décembre 1879, le nombre des elèves régulièrement inscrits était de 358, dont 133 pensionnaires, 54 demi-pensionnaires et 171 externes. L'enseignement classique comptait 119 élèves, l'enseignement moderne 129, l'enseignement mixte 110. Il fléchit rapidement pendant les cinq années qui suivent : en 1884, il n'est plus que de 226 élèves; il reste à peu près stationnaire jusqu'en 1894; puis une ère de prospérité s'ouvre, les chiffres remontent rapidement. Au 31 décembre 1898, l'effectif est de 328 élèves : 92 pensionnaires, 65 demi-pensionnaires, 171 externes. L'enseignement classique entre dans ce total pour 95 unités, l'enseignement moderne pour 120 et l'enseignement mixte pour 113.

« Après une longue période de décadence, écrit le proviseur, le lycée voit renaître son ancienne prospérité, grâce au bon vouloir de chacun, au dévouement, au zèle actif et intelligent de tous mes collaborateurs. L'augmentation continue de l'effectif prouve d'ailleurs, d'une façon assez explicite, que l'opinion publique nous est redevenue favorable. »

Cette décadence et ce relèvement du lycée de Vesoul pourraient peut-être être considérés comme dérivant, dans une certaine mesure, de la composition du personnel administratif et enseignant aux différentes époques que nous venons de noter tant valent le chef d'un éta-

blissement et ses collaborateurs, tant vaut la maison.

Il y aurait lieu de rechercher si la même cause ne pourrait être invoquée pour expliquer cet état stationnaire des collèges qu'on serait tenté de croire appelés à plus de développement et de prospérité.

Nouveau venu, je pense devoir laisser de côté toute considération de personnes et apprécier les causes générales.

Il n'est pas contestable que la situation des établissements d'enseignement soit intimement liée à la situation économique du pays. La crise qui sévit sur nos lycées et nos collèges remonte aux années 1882, 1883, 1884, époque où nos gouvernants commencèrent à rencontrer des difficultés dans l'établissement du budget national. A la période des vaches grasses avait succédé celle des vaches maigres. Le chiffre des recettes baissait régulièrement d'année en année. Les mauvaises récoltes, la crise industrielle avaient tari les sources de la richesse nationale. Puis, dans les années qui suivirent, à ces mêmes causes qui subsistaient, s'ajoutèrent de lamentables catastrophes financières. Les fortunes particulières furent gravement atteintes; on dut diminuer les dépenses, restreindre les sacrifices qu'on s'était imposés jusque-là pour l'éducation des enfants. A l'heure actuelle, les désastres produits par de fâcheuses spéculations sont en partie réparés; l'industrie nationale décuple ses productions en vue de l'Exposition de 1900; les récoltes des dernières années ont été bonnes; la situation économique du pays se laisse envisager sous un meilleur jour. Il est permis d'en déduire qu'une nouvelle ère de prospérité va luire pour nos établissements d'enseignement.

Néanmoins, il y aura toujours lieu de rechercher les causes d'affaiblissement de nos maisons d'éducation et d'y remédier par de sages réformes. Certes, de nombreuses améliorations ont été apportées dans ces dernières années, soit dans l'ordre matériel, soit dans l'ordre moral et pédagogique. Mais a-t-on fait tout ce qu'on devait faire, et les circulaires qui les ont énoncées ont-elles été toujours convenablement interprétées? Dans l'ordre matériel, de nouveaux lycées, de nouveaux collèges, vastes et spacieux, ont été construits; mais tous les crédits que nécessitait leur entretien ont-ils été accordés?

Ce qui manque le plus à nos établissements, c'est l'argent. Et encore, quand un crédit a été obtenu, quelles formalités ne faut-il pas remplir avant de pouvoir le dépenser! Ne pourrait-on mettre à la disposition du chef d'établissement des crédits plus élevés, mieux en rapport avec les besoins, et laisser plus d'initiative aux proviseurs et aux principaux dans l'emploi de ces sommes? En particulier, ne pourrait-on ouvrir au proviseur un crédit pour le payement de tous les frais de la propagande qu'il fait en vue du recrutement? Ce sont des lettres à envoyer, des démarches, des voyages à faire. Les maisons congréganistes ne reculent, lorsqu'il s'agit d'une recrue à conquérir, devant aucune dépense, et défrayent largement celui de leurs membres qu'elles font voyager dans ce but.

Le proviseur du lycée de Vesoul a, l'an dernier, dépensé personnellement, en frais divers de propagande, plusieurs centaines de francs. On comprend que tous les proviseurs ne soient pas disposés à faire le même sacrifice; il y en a qui en seraient empêchés par leur situation de famille.

Notons, dans le même ordre d'idées, les avantages pécuniaires concédés, les remises accordées par les établissements congréganistes aux enfants des familles peu aisées. Il serait également utile au recrutement que, dans certains cas particuliers, le proviseur pût accorder la remise partielle ou totale des frais d'études à quelques élèves, sauf à en informer l'administration supérieure et à justifier auprès d'elle sa décision. Cette faculté serait accordée au proviseur à partir d'un effectif et dans une proportion fixés d'avance pour chaque lycée.

Dans l'ordre moral, on a substitué au régime sévère des temps antérieurs une discipline plus douce. Il est à craindre que, dans beaucoup d'établissements, on n'ait pas interprété sagement le règlement de 1890. Beaucoup de maîtres, qui n'avaient pas su imposer leur autorité à leurs élèves par la dignité de leur vie, par l'étendue de leur savoir, par leur dévouement professionnel, ont prétendu que ces nouveaux règlements leur défendaient de punir, même dans les cas graves; que, dans ces conditions, ils ne pouvaient plus assurer la discipline nécessaire à la bonne marche des études.

Au point de vue de l'organisation des classes, les réformes qui ont été opérées — en

particulier, la suppression de l'ancien enseignement spécial et la création de l'enseignement moderne — n'ont pas rencontré auprès des petits commerçants, des petits propriétaires des campagnes, les suffrages qu'on espérait. Nombreux sont, dans cette classe, les parents qui croyaient devoir envoyer leurs enfants dans les établissements publics pour qu'on les « dégrossisse » physiquement et intellectuellement, et les reprenaient au bout de deux ou trois ans pour leur faire continuer la profession du père. Nous nous étions enfermés trop strictement dans la conception de deux enseignements parallèles, l'un classique, l'autre moderne, aux études désintéressées, destinées à former des cœurs, des esprits, des volontés, sans nous soucier des conditions de la vie matérielle qu'avaient à envisager plus tard nos anciens élèves; nous les menions aux portes de toutes les carrières sans leur en ouvrir aucune. Nous avions supprimé les cours préparatoires que recherchent tant de jeunes gens qui se destinent aux postes, aux télégraphes, aux contributions directes, indirectes, aux Écoles des arts et métiers.

Nous avons fait de nombreuses pertes; les élèves de cette catégorie ont été recueillis par les établissements congréganistes qui n'ont pas supprimé les cours de français et conservent même ces cours spéciaux à côté d'un enseignement moderne organisé plus tard suivant les programmes de l'Université.

Nos programmes n'avaient point l'élasticité convenable; on leur a donné plus de souplesse; on accorde actuellement aux familles plus de commodités pour la préparation des enfants aux carrières qu'elles leur ont choisies. La circulaire du 12 juin 1895 a produit d'heureux résultats.

En résumé, la situation de l'enseignement secondaire public ne nous paraît pas, dans le département de la Haute-Saône du moins, aussi critique que l'ont signalée certains amis de l'Université — et aussi tous ses ennemis — qui ont voulu voir dans une crise toute passagère, dont elle se remettra rapidement, le prélude d'une irrémédiable décadence.

Enseignement libre. — L'unique établissement libre de la Haute-Saône appartient à la congrégation des frères de la Société de Marie. Il est situé dans la commune de Saint-Remy, arrondissement de Vesoul, qui ne compte que 622 habitants et est éloigné de tout centre populeux.

L'établissement n'aura jamais que peu d'externes. Il date de 1823 et n'est devenu école secondaire libre que depuis 1874. On y préparait autrefois aux examens de l'enseignement primaire; pendant un certain temps, il posséda un cours normal d'instituteurs.

Tel qu'il existe actuellement, l'établissement possède, comme classes supérieures, une classe de lettres mathématiques, une rhétorique et une seconde moderne. Il n'existe ni classe de philosophie, ni première moderne. L'enseignement est à tendances scientifiques. Aucun élève n'est préparé en vue de l'admission aux grandes écoles de l'État.

D'une conversation que j'ai eue avec le directeur, j'ai retenu le point suivant, pouvant entraîner quelque intérêt, que les familles commençaient à préférer à l'enseignement classique l'enseignement moderne, en raison de son caractère pratique et des deux langues vivantes qu'il comporte.

A côté de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne, se trouvent organisés des cours de français qu'on peut considérer comme se décomposant: en une école primaire supérieure de deux ans, la seconde année (première française), comprenant les candidats aux examens de l'enseignement primaire et aux examens d'admission à l'École de Châlons, dans les carrières des postes et télégraphes, des contributions indirectes, etc.; et en une école primaire élémentaire à deux classes, remplaçant nos classes de neuvième, huitième et septième. Les élèves de ces cours élémentaires sont ensuite répartis entre les trois ordres d'enseignement.

Les effectifs ont varié de 270 élèves (1887) à 160 (1890). Il est curieux de constater que les nombres d'élèves inscrits ont fléchi en même temps et pour le lycée de Vesoul et pour l'établissement libre de Saint-Remy. La crise qui a atteint ces deux maisons a duré à peu près le même temps, et nous les voyons simultanément se relever. On est tenté de penser qu'il faut attribuer, sur la situation des divers établissements d'instruction aux époques successives, une influence prépondérante aux conditions économiques qu'a subies la région où ils se trouvent placés, et de restreindre l'importance des effets des causes secondaires qu'on s'est plu à découvrir.

Rapport du Recteur.

Le 24 février 1896 (enquête sur l'enseignement secondaire) j'avais l'honneur d'écrire ce qui suit :

« Nos établissements secondaires pourraient et devraient être plus peuplés. Ainsi, le lycée de Besançon a sans doute gagné une quarantaine d'unités; mais si l'on considère les ressources offertes par cet établissement aux familles, la distinction de son personnel administratif et enseignant, on est en droit de s'étonner de ne pas lui voir un plus nombreux effectif. Deux maisons religieuses, les Frères de Marie (450 élèves), et l'École Saint-François-Xavier (270 élèves) tenue par les Eudistes (congrégation non autorisée) sous le nom de collège catholique, lui font une concurrence qui tire sa force surtout de préjugés défavorables aux établissements de l'État. »

Mieux que Paris, la province peut apprécier la gravité du tort qu'a fait au recrutement de l'Université la campagne menée jadis contre l'aumônerie des lycées. L'École communale a été dénoncée comme école sans Dieu, parce que c'est, en effet, une école sans catéchisme. Nos lycées et collèges sont de même déclarés impies parce que toutes les croyances religieuses y sont respectées et enseignées. On affecte d'ignorer que nos lycées ont des aumôniers, des pasteurs, voire des rabbins.

Les familles se laissent encore plus facilement impressionner quand il s'agit de l'éducation des filles; ainsi le lycée de filles de Lons-le-Saunier est l'objet des plus vives attaques, malgré ses succès aux examens, malgré l'excellente tenue des élèves, la dignité remarquable de la directrice et des professeurs. Le lycée de jeunes filles de Besançon, grâce en partie à l'appoint de la population israélite et protestante, réussit à triompher des préventions : sept filles de magistrats et dix-neuf filles d'officiers le fréquentent.

L'Université lutterait avec plus d'avantages contre ses adversaires si elle trouvait dans les instituteurs l'appui prêté par le curé, dans les moindres villages, aux maisons ecclésiastiques. Malgré des conseils réitérés, inspirés du rapport de M. Ch. Dupuy sur le budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1892, nos instituteurs, au lieu de s'attacher à contrebalancer l'influence cléricale, se montrent trop souvent indifférents. Tels d'entre eux ont envoyé leurs jeunes enfants dans les établissements ecclésiastiques, quitte à demander ensuite une bourse à l'État, quand l'élève a dû préparer un examen supérieur aux études de la maison.

« Les familles systématiquement hostiles à l'Université sont nombreuses, m'écrit M. l'inspecteur d'académie de X... Les hauts fonctionnaires, la grande industrie, le haut commerce, les grades supérieurs de l'armée font, en général, élever leurs enfants dans les maisons religieuses. La vanité n'est pas, à cet égard, le moindre mobile des familles. »

« Il faut dire aussi que ces familles ont pour excuse l'exemple donné par certains hommes politiques, élus du suffrage universel et, bien entendu, sous couleur républicaine. Si je reprochais à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de placer son fils chez les Jésuites, il me répondrait que M. X., conseiller général républicain, a deux fils chez les Eudistes; que M. le sénateur X. a fait élever son fils chez les Maristes, ce qui n'empêche pas ce fils de devenir sous-préfet et sans doute un jour préfet de la République; que M. X., conseiller général, après avoir fait pendant huit jours l'essai de l'éducation universitaire, a placé son fils dans une maison religieuse. Il a d'ailleurs demandé et obtenu, malgré mon avis défavorable, le remboursement du trimestre. »

Il est certain que de pareils faits nous portent le plus grave préjudice. Qu'est-ce, en effet, que l'Université ? C'est l'État enseignant; si des fonctionnaires civils ou militaires, désavouant l'Université, mettent leurs enfants dans des maisons notoirement hostiles à la République, quel doit être l'effet produit sur les populations ? L'État, pour elles, ce sont les hommes qui le représentent d'une manière concrète. Si les fonctionnaires de l'État se détournent de l'Université, ils donnent aux maisons rivales le prestige qu'eux-mêmes tiennent de l'État. Comment après cela les simples particuliers comment surtout les su-

bordonnés de tels chefs ne se croiraient-ils pas autorisés à les imiter ?

La prospérité des établissements congréganistes tient à des causes intrinsèques sur lesquelles il convient de ne pas fermer les yeux ; ils ont une liberté d'allure, une souplesse peu compatibles avec les habitudes de centralisation administrative de l'État ; ils ne sont pas entravés par des règlements financiers ; ils peuvent aisément éviter les déplacements du personnel enseignant ou dirigeant. Un directeur laisse-t-il péricliter la maison ? Il disparaît aussitôt. La fait-il prospérer ? On se garde bien de l'envoyer ailleurs. Ainsi, l'abbé X... dirige depuis plus de quinze ans l'école des Maristes de Besançon, et l'abbé X..., depuis plus de vingt ans, celle des Maristes de Belfort. Chez nous, un proviseur qui a réussi dans un lycée médiocre demande de l'avancement, on l'envoie dans un grand lycée où parfois il échoue. Serait-il impossible de récompenser les bons administrateurs par un avancement sur place ? En tout cas, les principaux devraient, à mon avis, être toujours choisis et maintenus dans la région.....

... L'administration, dit-on, n'a pas d'entrailles ; je souhaite que parfois elle en ait moins encore pour les personnes et davantage pour les établissements : « Ce fonctionnaire, monsieur le recteur, a cinq enfants. » Je réponds à l'ami qui intercède : « Ce lycée, ce collège est mon enfant adoptif à moi aussi et, avec ses trois cents ou cent cinquante élèves, il doit plus m'intéresser que la famille, si intéressante qu'elle soit, de M. X... »

... L'administration centrale est malheureusement désarmée à demi contre des fonctionnaires, même notoirement mauvais. L'Ordre moral avait malmené les universitaires mal pensants ; afin de prévenir ces excès, la loi du 27 février 1880 est tombée dans un excès contraire en liant les mains au Ministre. Le Ministère n'avait demandé l'avis du Conseil supérieur que pour la révocation ; la Chambre, croyant faire œuvre libérale, a soumis à l'avis des Conseils universitaires le retrait d'emploi, la suspension, la mutation pour un emploi inférieur. Or le Conseil académique, appelé à juger un professeur, se dérobe le plus souvent. Une réforme de la loi du 27 février me paraît indispensable.

ACADÉMIE DE BORDEAUX

L'Académie de Bordeaux (5 départements) possède 6 lycées et 7 collèges qui accusent en 1898 une population totale de 3.767 élèves (lycées, 2.885; collèges, 882), alors qu'en 1879 cette population n'était que de 3.672 élèves (lycées, 2.784; collèges, 888), soit une augmentation de 95 unités (2/3 0/0).

Néanmoins, les établissements secondaires publics de l'académie ont connu des effectifs sensiblement plus élevés au cours des vingt dernières années, et lors même que leur situation, comme dans la Gironde, accuse encore un progrès lent, mais continu, on est en droit de considérer que cette situation n'est pas ce qu'elle devrait être, si on la compare à celle des établissements libres.

Les établissements secondaires libres sont, en effet, très nombreux dans l'académie de Bordeaux, en particulier dans la Gironde (27) et dans les Basses-Pyrénées (12), en tout 48, avec une population totale de 4.999 élèves, sur lesquels 750 environ appartiennent encore à des institutions laïques. Ce chiffre est très supérieur aux effectifs de 1879; la population des établissements religieux s'est accrue, en vingt ans, de près de 80 0/0.

La transformation de quelques établissements primaires à gros effectifs en établissements secondaires explique en partie cette augmentation (environ 22 0/0). D'autres raisons d'ordre général doivent cependant être invoquées pour expliquer comment, en face de cet accroissement considérable, les lycées et les collèges de l'État ont à peine gardé leur ancien effectif, sans retrouver ceux des années de prospérité, et comment quelques-uns même les ont vus sensiblement diminuer.

Les rapports suivants fournissent à ce sujet des explications intéressantes.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Rapport de l'inspecteur d'académie.— En 1879, dans le département de la Gironde, les établissements publics d'enseignement secondaire comptaient 1.431 élèves; en 1898, leur population totale s'élevait à 1.776 unités, soit une augmentation de 345. Pendant cette même période de vingt années, le nombre des élèves des établissements libres ecclésiastiques passait de 920 à 1.891, soit un boni de 971, et la population scolaire des établissements libres laïques descendait de 1.137 à 709, soit une diminution de 428.

A s'en tenir à ces résultats, on constate d'abord que le nombre des élèves a progressé

d'un tiers environ dans les établissements publics, qu'il a doublé dans les établissements libres ecclésiastiques et enfin qu'il a diminué d'un tiers, approximativement, dans les établissements libres laïques.

Si l'on examine de plus près les mouvements de la population scolaire secondaire, dans la période de temps qui nous occupe, on remarque, en ce qui concerne les lycées et les collèges, que le nombre des élèves a été en croissant, d'une manière à peu près continue, de 1879 à 1888 (1.431 en 1879 et 1.743 en 1888); de 1888 à 1891 un fléchissement se produit (1.743 en 1888, 1.684 en 1889, 1.665 en 1890), qui disparaît tout à fait à partir de 1893 (1,836 élèves en 1893). De 1893 à 1898, le nombre des élèves reste sensiblement le même, puisque le chiffre le plus élevé (en 1895) est de 1.876 et le plus bas (en 1898) est de 1.776. La situation générale de l'enseignement secondaire public dans la Gironde s'est donc, en vingt ans, légèrement améliorée, d'un mouvement lent, il est vrai, mais rarement interrompu.

On est cependant amené à regretter que la progression numérique, que nous venons de constater, n'ait été ni aussi large ni aussi continue que la progression des établissements libres ecclésiastiques, dont la population a doublé de 1879 à 1898. Mais il convient de remarquer que c'est de 1894 à 1895 que la prospérité de ces institutions s'est surtout manifestée, puisque d'une année à l'autre on passe de 1.330 à 1.840 élèves; or c'est précisément en 1894 qu'un établissement congréganiste d'enseignement primaire supérieur de Bordeaux (école Saint-Genès) est transformé en établissement secondaire avec un contingent de 511 élèves. Le passage d'une maison de cette importance d'un ordre d'enseignement à un autre ordre ne saurait être immédiatement accompli, et si, dans les formules administratives, la maison de Saint-Genès est, du jour au lendemain, dénommée secondaire, dans la réalité des faits, ce n'est qu'à la longue et par suite de lents changements que sa population scolaire vient tout entière aux études secondaires. Cette transformation n'est sans doute pas encore complètement terminée et il faut tenir compte de cette réserve dans l'appréciation du chiffre total d'élèves que la statistique attribue aux établissements secondaires ecclésiastiques de la Gironde.

Quoi qu'il en soit, le mouvement ascensionnel de la population scolaire de ces maisons reste très marqué. Il est dû à des causes bien diverses; on remarque d'abord que, parmi ces établissements, — et en dehors des deux institutions de Bazas et de Saint-André de Cubzac, plus particulièrement placées sous la direction de l'autorité diocésaine — un seul paraît dirigé par un prêtre séculier (école de la rue Rohan à Bordeaux) et on peut le négliger dans l'ensemble de la statistique, parce que le nombre de ses élèves est limité; il n'atteint jamais que quinze. Ce sont donc des établissements dirigés par des congréganistes qui ont à peu près exclusivement profité de l'augmentation que nous avons constatée et il y a, dans ce fait, la marque de l'activité de propagande des congrégations enseignantes.

Mais, quelque grande qu'ait été leur activité, elle n'aurait pas amené de tels résultats si elle n'avait pas été secondée par des conditions favorables, dans le milieu où elle s'exerçait. Il est certain que quelques familles aisées, qui avaient été, depuis plusieurs générations, les clientes fidèles de l'Université, confient en ce moment leurs enfants aux congréganistes; elles obéissent à des considérations d'ordre politique et social et quelquefois à des préoccupations de convenance mondaine qu'il ne nous appartient pas d'analyser ici, mais que nous ne pouvions pas du moins nous dispenser de signaler.

D'autre part, les maisons religieuses se prêtent mieux que nos établissements universitaires à des arrangements d'intérêt qui allègent les charges des familles; le directeur y dispose de l'autorité souveraine et il fixe, à son gré, le taux de la pension de chaque élève. Cette faculté d'assouplir les frais scolaires aux besoins et aux exigences des parents me paraît avoir largement contribué à la prospérité de ces maisons dans le département de la Gironde, surtout pendant ces derniers temps, où les maladies de la vigne et la mévente des vins ont amené, dans la région tout entière, une gêne manifeste. Quand viennent les années maigres, on diminue ses dépenses de tout ordre et on s'adresse, pour élever ses enfants, qu'on ne veut pas, malgré tout, priver d'études, aux établissement où les tarifs sont moins élevés et plus souples.

Quant aux établissements secondaires libres

laïques, les pertes qu'ils subissent annuellement, depuis une dizaine d'années, s'expliquent par la difficulté où ils sont de lutter avec avantage, d'un côté contre l'enseignement de l'Etat, de l'autre contre des congrégations puissamment organisées et soutenues par un parti actif et militant.

Enfin, il convient de remarquer que, pendant les vingt années que nous examinons, l'enseignement primaire supérieur a été organisé et s'est beaucoup développé ; de ce fait, les établissements secondaires ont perdu un assez grand nombre de jeunes gens qui allaient autrefois passer quelques années au collège pour compléter leurs études primaires, et il est permis d'affirmer que ce sont les établissements publics qui ont subi de ce fait les pertes les plus sensibles.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS.

Lycée de garçons de Bordeaux. — « ... Le nombre de nos pensionnaires, d'abord croissant depuis 1879 (où il était de 465 unités) jusqu'en 1883 (où il atteignait le chiffre de 513 unités), a décru ensuite d'une manière à peu près constante depuis 1883 jusqu'en 1898, où sa valeur est descendue à 317 unités.

« Le nombre de nos demi-pensionnaires, qui n'était d'abord que de 137 unités en 1879, a crû régulièrement depuis cette époque jusqu'en 1887 où il est arrivé au chiffre de 305 unités.

Puis, pendant les trois années 1888, 1889 et 1890, ce nombre s'est abaissé successivement aux chiffres de 292, 265 et 239 unités pour s'élever de nouveau pendant les trois années suivantes 1891, 1892 et 1893 aux chiffres de 259, 279 et 306 unités. Mais, à partir de 1893, nous constatons une diminution constante dans ce nombre de nos demi-pensionnaires qui, finalement, s'abaisse à 226 en 1898.

« Enfin, le nombre total moyen de nos élèves, qui n'était que de 1.058 en 1879, a crû d'abord rapidement pendant les années 1880, 1881 et 1882, de manière à atteindre successivement les chiffres de 1.108, 1.213 et 1.312 unités. Puis, de 1882 à 1887, il y a encore une progression notable dans ce nombre, puisqu'il s'est élevé à 1.338 unités en 1883 et 1.337 en 1884, puis à 1.378 unités en 1885 et à 1.393 unités en 1886 et 1.392 en 1887. Mais, de 1887 à 1891, notre effectif total a subi une série de diminutions successives qui l'ont abaissé au chiffre de 1.288 unités en 1891. Pendant les trois années suivantes, cet effectif s'est relevé de manière à atteindre successivement les chiffres de 1.352 unités en 1892, de 1.459 unités en 1893 et de 1.487 unités en 1894. Mais, depuis cette époque, il est redescendu d'une manière continue à 1.458 unités en 1895, à 1.398 unités en 1896, à 1.379 unités en 1897 et à 1.330 unités en 1898. Au 31 décembre 1898, notre effectif total était d'ailleurs un peu supérieur à l'effectif moyen de l'année 1898, puisque, d'après le livre des droits constatés, nous comptions alors 1.367 élèves se répartissant en 326 pensionnaires, 231 demi-pensionnaires et 810 externes...

« A quoi attribuer la diminution constatée dans notre internat? Sans doute la dépréciation des propriétés rurales et quelques mauvaises récoltes n'y sont pas étrangères...

« Il est clair aussi que les fluctuations de la population scolaire de notre petit lycée de Talence n'ont pas peu contribué à abaisser le chiffre total de notre internat : l'effectif de cet établissement a subi, en effet, d'année en année, depuis 1893 jusqu'en 1897, une diminution presque régulière, puisque de 160 unités qu'il comptait au 31 décembre 1893, cet effectif est descendu à 149 unités au 31 décembre 1894, puis à 140 unités au 31 décembre 1895, à 135 unités au 31 décembre 1896, à 127 unités au 31 décembre 1897, et enfin à 126 unités au 31 décembre 1898. Sans doute les causes générales indiquées d'autre part ont pu accélérer cette décadence ; mais je crois que la diminution persistante ainsi constatée dans son effectif est due à d'autres causes plus spéciales, inhérentes à la situation même de notre petit lycée, et parmi lesquelles il convient de citer, d'une part, l'élévation démesurée des tarifs des frais de pension, et, d'autre part, la difficulté des communications entre Bordeaux et Talence...

« Il est à noter, d'autre part, que le nombre de nos élèves de mathématiques spéciales s'est abaissé à 25 unités. »

Collège de Blaye. — Le principal signale dans les termes suivants les raisons qui ont amené la décroissance de l'effectif :

« ... 1° A un point de vue général :

« *a*) Le développement de l'enseignement primaire dont l'excellence du personnel et des

méthodes dispense les familles, qui sont sans ambition, d'envoyer leurs enfants au collège ;

« *b*) La création du certificat d'études qui retient dans les écoles, jusqu'à l'âge de douze ans, ceux-là même, qui se destinent aux études secondaires ;

« 2° A un point de vue particulier :

« *a*) La difficulté des communications entre Blaye et le Médoc, obstacle rendu plus sensible par la facilité que la création du chemin de fer du Médoc a donnée aux habitants de cette région de correspondre avec Bordeaux ;

« *b*) L'insuffisance des récoltes occasionnée par l'invasion du phylloxera... »

Collège de La Réole. — « .... Les raisons de la diminution de population scolaire en 1898 sont d'abord les mauvaises récoltes qui ont retardé l'entrée de nouveaux élèves, une propagande plus active faite par le parti clérical en faveur de l'école congréganiste de notre ville, et surtout de l'institution ecclésiastique de Bazas, et aussi l'ouverture de l'école d'agriculture et de viticulture de La Réole. Quelques élèves qui ne venaient au collège que pour suivre pendant deux ou trois ans les cours de l'enseignement moderne sont poussés à aller passer deux années à cette école d'agriculture, qui compte d'ailleurs un grand nombre de boursiers recrutés dans le département de la Gironde et spécialement dans l'arrondissement de La Réole... »

Collège de Libourne. — « ... De 1879 à 1884, le nombre des élèves subit une légère diminution ; de 1884 à 1886, il se produit, dans l'internat surtout, une augmentation considérable qui porte le chiffre des internes de 105 à 150. C'est l'époque où la loi sur le service militaire va être modifiée. De tous côtés accourent des jeunes gens qui viennent chercher au collège le complément d'instruction qui doit les mettre en mesure de subir avec succès l'examen du volontariat. 1886 est le point culminant. Cette période passée, le nombre des élèves diminuera fatalement... »

Enseignement secondaire privé. — Institution Lacoste. — Dans son rapport du 22 janvier 1899, le directeur de l'institution Lacoste paraît avoir assez exactement indiqué les causes de la dépopulation des établissements privés laïques d'enseignement secondaire. « ... Mon établissement, écrit-il, n'a jamais été bien prospère : il souffre des mêmes causes qui font péricliter les institutions libres laïques de Bordeaux, à l'exception de celles qui ont une spécialité : préparation aux baccalauréats ou à certaines écoles spéciales. Il est pris entre les deux branches d'un étau qui l'enserrent : la gratitude de l'enseignement primaire public et l'influence envahissante de la Congrégation. La gratuité de l'enseignement primaire nuit au recrutement de nos écoles, beaucoup d'enfants de familles aisées fréquentant l'école primaire pourvue d'un bon personnel : il y a là un obstacle insurmontable. »

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Rapport de l'inspecteur d'académie.— 1° *Établissements publics*. — Les administrateurs du lycée de Périgueux et des collèges de Bergerac et de Sarlat établissent comme il suit les variations de la population scolaire de 1879 à 1899.

Le *lycée de Périgueux* avait, en 1879, 416 élèves. En 1892, ce chiffre est descendu à 357. Depuis cette époque, il a peu varié, et il y a 347 élèves en 1898.

Au *collège de Bergerac*, la population était de 120 élèves en 1879. Elle s'est élevée à 274 en 1882, par suite de la fusion de la pension Rabier avec le collège.

Mais cette nouvelle population, plutôt primaire que secondaire, s'est rapidement fondue et, en six ans, elle est descendue à 179 élèves. A partir de 1887, elle s'est relevée tous les ans jusqu'en 1891, où elle a atteint le chiffre de 227. Après cette époque, elle est redescendue à 170, le nombre actuel.

Pour le *collège de Sarlat*, la population scolaire était de 80 élèves en 1879. Après une descente à 51 en 1885, elle est remontée à

104 en 1897 et redescendue à 90 en 1898.

Quant aux causes de la diminution de la population, le proviseur du lycée de Périgueux et le principal du collège de Bergerac les trouvent dans des causes d'ordre religieux et politique, financier et agricole et aussi d'ordre intérieur.

La cause financière et agricole est primordiale. L'Université fait payer trop cher son enseignement secondaire, si on compare ses prix avec ceux de l'enseignement clérical.

Au lycée, l'internat est de 750 et 800 francs, et au collège, de 500 francs. Ces prix sont de beaucoup supérieurs à ceux des écoles cléricales et des petits séminaires. Ils ont été élevés (l'internat était de 500 francs au lycée de Périgueux en 1892) au moment où commençait la grande crise agricole occasionnée par le phylloxera. De là, pour les familles, le besoin de chercher, dans les établissements cléricaux, un moyen de faire élever leurs enfants à un prix relativement au-dessous de ceux de nos lycées et collèges.

La fondation de nouvelles maisons cléricales dans la Dordogne et la concurrence religieuse sont une cause de la diminution de notre population scolaire. A Périgueux, la création de l'institution Saint-Joseph et de l'école cléricale ont enlevé un certain nombre d'élèves au lycée. A Bergerac et à Sarlat, même concurrence du petit séminaire de Bergerac et de l'institution Saint-Joseph, de Sarlat.

Les écoles des Frères, plus nombreuses que par le passé, font aussi une concurrence sérieuse pour le recrutement de l'enseignement moderne. A cette concurrence congréganiste s'ajoute celle des écoles primaires supérieures de Ribérac, Nontron, Montignac, Belvès, Excideuil, de création toute récente. Ce sont, en quelque sorte, cinq collèges d'enseignement moderne dont quelques-uns ont quatre-vingts internes qui sont autant d'élèves enlevés aux établissements d'enseignement secondaire.

Enfin, les écoles primaires publiques (il y en a cinq à Périgueux) enlèvent aussi beaucoup d'élèves aux classes primaires et élémentaires du lycée et des collèges.

Cette concurrence de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire permet de dire que la crise universitaire est moins une défection (tout en tenant grand compte de la concurrence congréganiste) qu'un passage de l'enseignement secondaire vers l'enseignement primaire supérieur, plus adapté aux besoins des classes ouvrières. A ces causes d'ordre en quelque sorte extérieur, on pourrait peut-être en joindre quelques autres d'ordre intérieur, telles que les changements et les variations dans la discipline, les méthodes, les programmes, les baccalauréats qui ont dérouté les familles. En outre, la population des lycées et collèges se recrutait autrefois presque exclusivement dans la bourgeoisie. Aujourd'hui, les classes ouvrières envoient davantage leurs enfants dans les établissements secondaires; il est très heureux qu'ils y viennent chercher l'instruction; mais ils n'y apportent pas tous une éducation suffisante, que maîtres et administrateurs, malgré toute leur bonne volonté, ne peuvent transformer en quelques années.

Peut-être aussi les jeunes répétiteurs ne sont-ils pas toujours assez préparés à leur tâche difficile d'éducateurs.

De là, parfois, des motifs de discrédit contre les établissements universitaires qui sont exploités par les maisons rivales et par les familles hostiles à l'Université.

2° *Établissements libres.* — Les administrateurs des établissements d'enseignement secondaire congréganiste établissent comme il suit les variations de la population scolaire de leurs maisons, de 1879 à 1899 et les causes de ces variations.

L'Institution Saint-Joseph, de Périgueux, remonte à 1879. Ouverte d'abord comme externat avec 40 élèves, elle devint bientôt un internat. En 1885-86, elle compta 200 élèves. Elle descendit à 110 en 1896-97. Ce chiffre s'est relevé et atteint 150 en 1898. Dès la rentrée d'octobre 1898, l'Institution Saint-Joseph a joint à son enseignement secondaire une école primaire.

L'école cléricale de Périgueux n'a pas eu de grandes variations dans la population scolaire, de 1879 à 1899. Il y avait 117 élèves, en 1880 et 114 au 31 décembre 1898. Depuis quelques années, elle prépare au baccalauréat.

L'Institution Saint-Joseph, de Sarlat, comptait 300 élèves en 1879. C'était alors un petit séminaire. Mais, en 1881, elle devient une école congréganiste, dirigée par un prêtre séculier, et elle s'ouvre à cette époque avec 40 élèves. Cette population s'augmente d'an-

née en année et atteint le chiffre de 285 en 1894. Depuis cette époque, il y a eu diminution sensible tous les ans; le chiffre actuel est de 257.

Le directeur de ce dernier établissement résume ainsi les causes principales du succès de sa maison : infériorité relative du prix de la pension, salubrité de l'école, esprit de famille qui y règne, succès aux examens, choix sérieux du personnel.

En résumé, depuis 1879, le lycée de Périgueux et le collège de Bergerac ont perdu des élèves. La diminution a été cependant bien moins sensible depuis cinq à six ans.

D'une part, les Institutions Saint-Joseph de Périgueux et de Sarlat se fondaient, l'une en 1879, l'autre en 1881; elles ont atteint les chiffres de 150 pour la première et 257 pour la deuxième, après des situations numériques plus brillantes encore en certaines années.

D'autre part, les cinq écoles primaires supérieures ont reçu un nombre considérable d'élèves.

Enfin, si l'on compare le petit nombre relatif d'élèves perdus par le lycée et les collèges en vingt ans et le grand nombre d'élèves qui sont entrés dans les institutions congréganistes et dans les écoles primaires supérieures, au lieu de se trouver en présence d'une crise universitaire, on se trouve, au contraire, en présence d'un accroissement considérable de jeunes gens qui reçoivent un enseignement élevé. Si l'enseignement congréganiste a gagné beaucoup, l'enseignement primaire supérieur a gagné plus encore et l'enseignement secondaire public a relativement peu perdu.

DÉPARTEMENT DES LANDES

Rapport de l'inspecteur d'académie. — *Lycée Victor-Duruy, à Mont-de-Marsan.* Fondé et inauguré en 1866 par M. Victor Duruy, le « Lycée modèle » d'enseignement secondaire spécial de Mont-de-Marsan comprenait dès l'origine, outre les cours d'enseignement spécial établis d'après les plans et les programmes de 1865, une section d'études gréco-latines destinée à recevoir les élèves des cours classiques de l'ancien collège communal.

Le cours spécial comprenait une classe primaire, une classe préparatoire et quatre années d'études secondaires spéciales proprement dites; quelques bons élèves de cette catégorie entraient dans la classe de mathématiques élémentaires; ils recevaient, pendant un an ou deux, des leçons de latin; ils pouvaient ainsi aborder avec succès les épreuves du baccalauréat ès sciences; les meilleurs entraient ensuite, jeunes encore, dans les grandes écoles de l'État, à l'École de Saint-Cyr et à l'École polytechnique notamment.

Ces six classes ont été maintenues sans modification, augmentation ou suppression, jusqu'en 1879. Leur effectif, au 31 décembre 1878, époque à laquelle il atteignait le maximum, était le suivant :

Primaire (11 ans en moyenne).	41	élèves.
Préparatoire (12 ans)........	44	—
Première année (13 ans).....	99	—
Deuxième année (14 ans)....	48	—
Troisième année (15 ans).....	29	—
Quatrième année (16 ans)....	6	—
Total...	267	élèves.

Les meilleurs élèves des écoles primaires entraient en première année; les autres complétaient leur instruction primaire dans les classes primaires et préparatoire de l'établissement.

Le programme des études classiques y était développé dans quatre classes d'abord, puis, un peu après, dans cinq classes (élémentaire, grammaire 1re division, grammaire 2e division, humanités et rhétorique), comptant respectivement en 1874 et y compris la classe de philosophie : 18 élèves, 16 élèves, 13 élèves, 18 élèves, 17 élèves et 16 élèves; total 98. En 1875, on créa deux nouveaux emplois : la division des humanités forma les classes de deuxième et de troisième; les deux divisions de grammaire donnèrent les classes de quatrième, cinquième et sixième; mais l'effectif

total des cours classiques n'en fut pas augmenté, puisque, quatre ans après, au 31 décembre 1879, nous trouvons, dans les huit classes de ces cours, 74 élèves seulement, soit 24 élèves de moins qu'en 1874.

La classe de mathématiques élémentaires, préparatoire au baccalauréat ès sciences, où se trouvaient réunis quelques-uns des meilleurs élèves des deux enseignements et où ceux des cours spéciaux étaient en majorité, avait 11 élèves au 31 décembre 1879.

Tel était le système de Victor Duruy, appliqué ici depuis 1869 jusqu'à l'année 1882 par un proviseur, enfant de Mont-de-Marsan, qui comptait trente-trois années de services exclusivement passées à l'ancien collège ou au lycée de la même ville.

En 1877, l'effectif total atteint le maximum de 367 élèves.

A la fin de l'année scolaire 1881-82, le proviseur prenait sa retraite. Déjà l'organisation de l'enseignement spécial dans les lycées et collèges de la région et l'ouverture du nouveau lycée de Bayonne en 1879 avaient réduit de 147 en 1877 (maximum atteint) à 106 (chiffre de 1881) le nombre des pensionnaires étrangers au département, soit un déficit de 41 élèves dans le contingent étranger, déficit qui se réduit à 35 unités (367—332), si l'on considère une faible augmentation de 6 unités obtenue dans la catégorie des élèves de la ville et du département.

Quatre années suffisent alors pour que le lycée tombe, du rang exceptionnel où l'avait placé l'application du système Duruy, au rang d'un lycée ordinaire dans une petite ville qui est loin d'être le centre économique de la vaste étendue dont elle est le chef-lieu administratif.

En quatre ans, le lycée perd 70 pensionnaires.

Ce sont les classes de l'enseignement spécial et celles de la division élémentaire et primaire qui supportent la plus grosse perte, tandis que les cours classiques gagnent des élèves : les familles de la ville et de la région immédiatement voisine trouvent, à ce point de vue, à côté d'elles, un enseignement à leur convenance; elles cessent d'envoyer au loin leurs enfants. Dorénavant le lycée de Mont-de-Marsan aura perdu toute originalité. Les proviseurs et les professeurs qui se succèderont trop rapidement n'auront ni la tradition de la maison, ni la connaissance du milieu, ni la foi dans l'œuvre entreprise en 1866.

Par ailleurs, le niveau de l'enseignement primaire s'élevait sensiblement dans les écoles urbaines et dans beaucoup d'écoles rurales; il suffisait à plus de personnes de la classe travailleuse aisée. Enfin l'école primaire supérieure professionnelle d'Aire s'ouvrait en octobre 1885 et recevait une petite partie — de dix à vingt élèves — de la clientèle des premières divisions de l'enseignement secondaire spécial.

Pendant les treize dernières années, l'effectif total du lycée de Mont-de-Marsan a oscillé autour de la moyenne générale de 259 élèves, avec un maximum de 260 en 1886 et un minimum de 254 en 1894, avec des différences sensibles dans la répartition de cet effectif total.

Les causes précédentes continuent pendant cette dernière période à produire leurs effets. Les enfants éloignés de Mont-de-Marsan, pensionnaires des classes modernes, cessent de venir ici; ceux de la ville, au contraire, fils de fonctionnaires, de magistrats, d'avocats, de grands ou moyens propriétaires ruraux résidant à la ville, externes ou demi-pensionnaires des cours classiques, viennent de plus en plus nombreux. Enfin les jeunes enfants, admis à neuf ou dix ans autrefois, sont reçus à partir de l'âge de cinq ou six ans ; mais le gain qui en résulte peut-il réellement être mis à l'actif de l'enseignement secondaire? Autrefois la classe primaire du lycée répondait au cours moyen des écoles primaires; aujourd'hui elle n'en est plus que le cours préparatoire ou élémentaire.

En résumé, le lycée de Mont-de-Marsan était encore, en 1878, l'établissement modèle d'enseignement secondaire spécial, établi par M. Duruy, pour la région du sud-ouest de la France, administré par un proviseur qui représentait une tradition de quarante années. Il est, vingt ans après, au début de l'année 1899, un lycée quelconque de l'Université, placé dans un petit chef-lieu de département qui n'est ni un centre économique ni un centre géographique. Ainsi s'expliquent les différences entre ces deux dates:

127 pensionnaires en moins et 40 externes ou demi-pensionnaires en plus.

120 élèves de l'enseignement spécial ou scientifique en moins et 32 élèves de l'ensei-

gnement classique en plus, soit au total une perte de 88 élèves.

Collège annexe de Saint-Sever. — A la place de l'ancien collège communal de Saint-Sever, qui ne réunissait plus que 25 élèves environ, M. Duruy avait créé, en 1867, un établissement annexe du lycée de Mont-de-Marsan. Ce collège était destiné à recevoir les élèves que ne pouvait pas admettre, faute de place, le nouveau lycée. En 1869, le collège annexe comptait 80 élèves. Il en avait 90 au 31 décembre 1879, dont 42 dans les cours classiques. L'affaiblissement du lycée de Mont-de-Marsan devait amener celui du collège annexe. D'autre part, la mise à la retraite d'un directeur ecclésiastique, enfant du pays, ancien professeur du collège et du lycée de Mont-de-Marsan, et la suppression des classes supérieures de l'enseignement classique aboutirent à la ruine complète de cet établissement. En 1894, il n'y avait plus que 20 élèves, dont une partie devait entrer dans d'autres établissements universitaires. L'Administration supérieure supprima le collège annexe et la maison fut fermée.

Ainsi disparaissait, faute d'élèves, une école secondaire, autrefois très importante qui, sous diverses formes, comptait plusieurs siècles d'existence. Elle était remplacée, quatre ans plus tard, dans les mêmes bâtiments, par une école pratique d'agriculture.

Établissement secondaire libre d'Aire-sur-l'Adour. — Cette institution libre d'enseignement secondaire, tenue par des prêtres, a formé la plupart des hommes qui ont joué un rôle important dans le département. Jusqu'en 1850, elle figurait parmi les collèges communaux. Elle fut ensuite, comme collège libre, placée sous l'autorité de l'évêque d'Aire et plus tard elle devint une simple institution secondaire libre tenue par des prêtres. Le lycée de Mont-de-Marsan avait enlevé une partie des élèves de cette institution. Au 31 décembre 1879, elle ne réunissait que 77 élèves: 43 dans les cours classiques, 34 dans l'enseignement spécial. Ne recevant plus aucune subvention, ni de l'État, ni de la commune, ni de l'évêché, le directeur dut fermer son établissement au mois de septembre 1880.

Une école primaire supérieure professionnelle a été établie en 1885 dans les bâtiments de cet ancien collège, mais la clientèle du collège est allée au petit séminaire, dont le bâtiment est presque adjacent, plutôt qu'à la nouvelle école supérieure.

Institution secondaire libre « Notre-Dame » à Dax. — Cet établissement libre, collège communal jusqu'en 1850, n'a pas cessé, depuis cette époque, d'être placé sous l'autorité de l'évêque d'Aire et de Dax. Il est dirigé et tenu par des prêtres du diocèse. Il comptait 166 élèves en 1879, contre 128 au 31 décembre 1898.

Il avait dû, pendant longtemps, sa prospérité à de bonnes études d'enseignement classique qui amenaient un assez grand nombre d'élèves à l'ancien baccalauréat ès lettres. Il ne s'était pas transformé en 1880 lorsque venaient d'apparaître les nouveaux programmes universitaires. Aussi son effectif avait-il diminué graduellement. En 1892, lors de la dernière année d'administration de son ancien directeur, il ne comptait plus que 99 élèves. Un jeune directeur, docteur ès lettres, a adapté l'enseignement classique de son établissement aux programmes universitaires et il a organisé, sous le nom d'enseignement moderne, une sorte d'enseignement spécial qui répond aux vœux d'une fraction assez importante de sa clientèle. Il a réussi ainsi à relever l'institution libre de Dax à laquelle il manque toutefois encore 38 unités de l'effectif de 1879 (dont 37 pensionnaires) et 45 élèves des cours classiques : cette dernière perte est un peu atténuée, il est vrai, par un gain de 7 élèves dans les cours spéciaux. Il est surprenant que le relèvement de cet établissement diocésain ne soit pas plus complet, car dans tous les villages le curé fait incessamment pour lui une propagande des plus actives.

Le prix de la pension est aussi élevé ou même plus élevé que dans les lycées, si l'on compte certaines dépenses supplémentaires qui ne figurent pas au règlement des lycées; malgré cette propagande, l'établissement secondaire de Dax ne s'accroît que fort peu.

École secondaire libre du Berceau de Saint-Vincent-de-Paul. — Fondée en 1872, au lieu de naissance de saint Vincent de Paul, cette école secondaire libre est plutôt un petit séminaire qu'un collège. L'œuvre complète du Berceau, déclarée d'utilité publique par un décret du 21 octobre 1865, comprenait à l'origine un asile pour 24 vieillards des deux sexes et un orphelinat pour les petites filles et

les petits garçons. Cet orphelinat s'est complété par deux écoles primaires à deux classes chacune. Puis on a cherché à donner à ces orphelins une instruction professionnelle après l'âge de la scolarité primaire.

L'établissement secondaire de Saint-Vincent-de-Paul comprend aujourd'hui : 1° une section classique de 95 élèves, mais pas d'enseignement moderne ou spécial ; 2° une section professionnelle de 15 élèves ; 3° deux classes primaires réunissant 38 élèves, soit au total 148 élèves, tous pensionnaires. 120 de ces enfants sont reçus gratuitement ; 28 seulement payent une faible rétribution qui ne dépasse jamais 350 francs.

A cause de la facilité d'admission, quant au prix, accordée aux enfants intelligents, l'école secondaire du Berceau a toujours autant d'élèves que les dimensions des bâtiments permettent d'en recevoir. Des agrandissements successifs ont fait accroître l'effectif du cours classique. Il était de 55 élèves en 1879 et de 95 en 1892 ; il a conservé ce chiffre de 95 et un nouvel agrandissement des bâtiments va avoir lieu, qui permettra de l'élever à 115 environ.

Ajoutons qu'à partir du mois d'octobre 1897, on a ouvert des cours de langues vivantes (anglais) et que, depuis la dernière rentrée d'octobre, on a ouvert également une classe de philosophie et organisé des cours de sciences. On va suivre dorénavant les programmes des lycées et collèges de l'Université en vue de la préparation au baccalauréat classique. Cette nouvelle orientation des études aurait pour cause l'éventualité de l'exigence du baccalauréat pour les prêtres de la congrégation à qui l'on confierait des fonctions d'enseignement. A cause du faible prix de la pension, cet établissement pourrait, sous ce nouveau régime, faire une sérieuse concurrence aux lycées de Mont-de-Marsan et de Bayonne.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Rapport de l'Inspecteur d'académie. En 1879, le département de Lot-et-Garonne avait un lycée et trois collèges communaux, et la population de ces quatre établissements était de 609 élèves, ainsi répartis :

Lycée d'Agen, 335 ;
Collège de Mézin, 48 ;
Collège de Marmande, 109 ;
Collège de Villeneuve, 117.

En 1898, le même département n'a plus qu'un lycée et deux collèges, comprenant une population de 490 élèves ainsi distribués :

Lycée d'Agen, 314 ;
Collège de Marmande, 76 ;
Collège de Villeneuve, 100.

Il semble donc que l'Université ait perdu une partie assez considérable de son ancienne clientèle au profit de ses rivaux, qu'il y ait une désertion dont il faille s'alarmer. Il n'en est rien pourtant. Sans doute, ici comme ailleurs, les passions politiques sont très vives, et l'on voit des hommes qui ont été élevés au lycée et se félicitent hautement d'avoir reçu l'éducation universitaire, envoyer aujourd'hui leurs fils dans des établissements ecclésiastiques. Sans doute encore certains de nos fonctionnaires se laissent gagner par un fâcheux snobisme et préfèrent aux nôtres les maisons rivales, uniquement pour imiter « le grand monde ». Sans doute enfin le taux et l'inflexibilité de nos tarifs peuvent nous faire perdre un certain nombre d'élèves qui trouvent dans les établissements libres des tarifs plus souples et moins élevés. Mais ce n'est pas là qu'il convient de chercher la cause de la diminution constatée dans nos effectifs. Il s'en faut de beaucoup, en effet, que les établissements libres aient recueilli les 119 élèves que nos établissements ont perdus. Je ne connais pas le chiffre exact de leur population en 1879, parce qu'un d'eux, l'école Belzunce, de Villeneuve, n'a plus les registres des années antérieures à 1885. Mais, prenons la moyenne des effectifs annuels de cette école de 1885 à 1895, soit 89 unités, et ajoutons cette moyenne au chiffre de la population des autres établissements libres en 1879 : nous obtiendrons ainsi le nombre 361. Or, au 31 décembre 1898, les établissements libres de Lot-

et-Garonne ne comptent plus que 294 élèves; ils en ont donc perdu 67, c'est-à-dire presque autant que les nôtres proportionnellement. Cette perte se révèlerait plus sensible encore si, au lieu de comparer à l'année 1898 l'année 1879, nous lui comparions une des années 1881, 1882, 1883, pendant lesquelles les établissements ecclésiastiques de Lot-et-Garonne comprenaient, outre les 89 ou 90 élèves de l'école Belzunce, 448, 449 et 468 élèves. Il deviendrait alors évident, d'une évidence parfaite, que, s'il y a crise en ce moment, c'est, du moins dans le Lot-et-Garonne, une crise de l'enseignement secondaire et non une crise de l'Université. L'enseignement secondaire libre, comme l'enseignement secondaire public, et beaucoup plus que lui, voit progressivement diminuer et tarir ses sources de recrutement.

Quelles sont les causes de ce phénomène général? Deux, sans plus, paraissent suffire à l'expliquer. C'est, en premier lieu, la crise agricole. Dans un département comme le nôtre, où toute la population vit directement ou indirectement de l'agriculture, le phylloxera d'abord, la mévente des céréales ensuite ont causé des ruines nombreuses. En maint endroit, la valeur des propriétés foncières a baissé de plus de moitié, et tel dont le père vivait autrefois dans l'aisance, sur un petit domaine, est aujourd'hui dans la gêne avec un domaine plus étendu. Les communes rurales se dépeuplent, les naissances se font de plus en plus rares, la plupart des familles n'ont qu'un enfant. Comment, dès lors, l'enseignement secondaire serait-il prospère? Long et dispendieux, ne conduisant qu'à des carrières très encombrées, comme celles de la médecine, de la magistrature, du barreau ou des fonctions publiques, cet enseignement, qui ne répond pas aux besoins d'une population diminuée et appauvrie, reste forcément stationnaire et ne se développe plus.

En revanche, — et c'est la seconde raison du vide qui se fait dans nos collèges publics et libres, — l'enseignement primaire supérieur est très florissant. Depuis 1879, cinq écoles primaires supérieures ont été créées dans le seul département de Lot-et-Garonne. Une d'elles, celle d'Agen, devenue école de commerce et d'industrie, compte aujourd'hui 120 élèves; celles de Castillonnès et d'Aiguillon renferment, la première 76, la seconde 48 élèves, sans compter ceux de l'année préparatoire, qui, déjà munis du certificat d'études primaires, suivent le cours supérieur de l'école élémentaire annexée. En 1893, le collège de Mézin n'avait plus un seul pensionnaire; aujourd'hui, l'école supérieure, qui a remplacé le collège, en a 20.

Dans toutes ces écoles, dortoirs et réfectoires, tout ce qui est destiné à l'internat est complètement rempli. Et comment s'en étonner? L'enseignement primaire supérieur convient autant à notre petite bourgeoisie urbaine et rurale que l'enseignement secondaire lui convient peu. Il est gratuit et ne laisse au père de famille que les frais d'internat; il dure trois ou quatre ans au plus, alors que l'enseignement secondaire, moderne ou classique, dure six ou sept ans; il est pratique et met celui qui le reçoit en situation de gagner sa vie de bonne heure, tandis que l'enseignement secondaire, essentiellement théorique et désintéressé, prépare à tout et ne mène directement à rien. Quand l'enseignement primaire supérieur s'appelait l'enseignement spécial et se donnait dans les collèges, c'est dans les collèges qu'on allait le recevoir et ces établissements pouvaient présenter de beaux effectifs; depuis qu'on l'a constitué à part, dans des maisons spéciales, les collèges ont perdu une bonne partie de leur clientèle, et leur décadence, si on n'y remédie, ira s'accentuant chaque année davantage. La crise agricole leur avait été déjà bien préjudiciable; la création des écoles supérieures et la substitution de l'enseignement moderne à l'enseignement spécial leur ont porté un coup mortel.

Sur ce point, tous les rapports de nos chefs d'établissements d'enseignement secondaire sont d'accord : « Nos populations, dit le proviseur du lycée d'Agen, ont besoin d'un enseignement intermédiaire entre l'enseignement primaire et l'enseignement classique, d'une durée de trois ou quatre années. Ne le trouvant plus au lycée, elles vont le chercher à l'école primaire supérieure. En 1882, il y avait au lycée 132 élèves de l'enseignement spécial, dont 86 internes, et en 1899, il y a 76 élèves de l'enseignement moderne. » De même on lit dans le rapport du principal du collège de Marmande : « Alors que dans chaque commune le curé est un ardent agent de recrutement pour les établissements ecclésiastiques de la région, l'instituteur dirige ses élèves vers

les nombreuses écoles primaires supérieures qui ont été successivement créées dans le département. La prospérité croissante de ces écoles s'explique fort bien par les services qu'elles rendent; mais il faut reconnaître qu'elles ont enlevé au collège une clientèle considérable, celle des enfants qui venaient y passer trois ou quatre ans dans les classes d'enseignement spécial. » Même note encore dans le rapport du principal du collège de Villeneuve : « Les écoles primaires supérieures accaparent une partie de la clientèle du collège. C'est vers elles maintenant, que sont dirigés les enfants de nos campagnes qui venaient suivre autrefois les cours d'enseignement spécial. » Les chefs des maisons ecclésiastiques ont été très sobres de renseignements sur les causes des variations de leurs effectifs, mais le supérieur de l'école Saint-Caprais d'Agen n'a pas hésité à reconnaître ce qu'avaient déjà proclamé les chefs de nos établissements universitaires : « Cette dernière année, écrit-il, nous constatons une décroissance. Nous l'attribuons aux mauvaises récoltes, à la gêne générale, et à un certain courant qui porte les élèves vers les écoles primaires supérieures, les écoles commerciales et industrielles. » Ainsi donc, de l'aveu de tous, ce n'est pas l'Université que notre population abandonne, ce sont les collèges, parce qu'elle n'y trouve plus l'instruction pratique et utilitaire dont elle a besoin.

Pour rendre à nos établissements d'enseignement secondaire leur prospérité d'autrefois, on a proposé certaines mesures qui nous paraissent inefficaces, voire même dangereuses, comme l'accroissement du nombre des boursiers. Sans doute un état démocratique se doit à lui-même de favoriser l'accès des enfants du peuple aux plus hautes de ses fonctions, et, pour cela, par le moyen de bourses équitablement réparties, il doit ouvrir aux meilleurs élèves de ses écoles primaires l'entrée de ses lycées. Mais il faut se garder de tout excès, et nulle part, plus qu'en pareille matière, le mieux n'est l'ennemi du bien. Que servira, en effet, à un enfant du peuple d'avoir suivi gratuitement les cours du lycée, si, à la fin de ses études, il trouve fermées ou déjà occupées toutes les carrières, si, après sept ans de travail improductif, il ne peut gagner sa vie? Loin de lui être utile, l'État qui l'aura détourné de sa voie naturelle lui aura été plutôt nuisible, et, au lieu de se préparer un bon serviteur, il aura fait, c'est à craindre, un déclassé et un révolté. N'augmentons donc pas le nombre des bourses d'enseignement secondaire; leur nombre actuel suffit à assurer, dans nos écoles primaires, la sélection normale des meilleurs. — Moins dangereux, mais tout aussi vain nous paraît être le remède proposé par ceux qui réclament l'abaissement des tarifs. Leur relèvement n'a eu aucun effet sensible sur le recrutement de notre lycée; leur réduction risquerait fort de passer inaperçue. Quoi que nous fassions en ce sens, ceux que nos prix de pension peuvent éloigner de nous trouveront toujours dans les établissements libres des tarifs plus accommodants que les nôtres et nous diminuerions nos recettes sans augmenter proportionnellement notre clientèle. Et d'ailleurs il ne convient à l'État ni de donner son enseignement au rabais, ni de pousser vers les carrières libérales ceux qui manquent des ressources pécuniaires suffisantes. Assez de jeunes gens, trop peut-être, suivent les cours d'enseignement secondaire; en attirer un plus grand nombre par des procédés artificiels, comme la multiplication des bourses ou l'abaissement des tarifs, serait une faute envers la société.

Ceux-là nous paraissent mieux inspirés qui prient l'Université d'apporter la plus scrupuleuse vigilance au choix du personnel administratif de ses lycées et de ses collèges. Un lycée ou un collège est, en grande partie, ce que le fait son proviseur ou son principal. Si le proviseur est fatigué et cherche uniquement à atteindre, sans trop d'ennuis, le moment de sa retraite, si le principal est trop préoccupé de ses intérêts matériels, ils auront beau, l'un et l'autre, être entourés de professeurs instruits et zélés, leurs établissements péricliteront. Si, au contraire, le proviseur et le principal sont des hommes actifs et d'esprit élevé, s'ils savent encourager le travail et maintenir la discipline, s'ils sont des éducateurs, en un mot, leurs établissements auront de nombreuses chances de succès. Qu'on examine d'un peu près le tableau des variations de nos effectifs. Je ne dis pas qu'à chaque augmentation correspond un administrateur distingué, ou à chaque diminution un administrateur médiocre, car un proviseur ou un principal hérite de la situation bonne ou mauvaise que lui a faite son prédécesseur, mais il n'est pas douteux

que ces variations aient été, maintes fois, le fait des hommes autant que celui des circonstances.

Mais si importante qu'elle soit, l'action des hommes a des limites. Variable et compensant ses effets les uns par les autres, elle s'est, pour ainsi dire, exclue d'elle-même du nombre des causes qui ont produit la crise de l'enseignement secondaire; pour la même raison, elle ne saurait être comptée parmi les moyens d'ordre général et constant qui assureront son salut. Nous avons, à l'heure actuelle, un personnel administratif excellent, et ce sont les choses, non les hommes qu'il faut changer. Il ne nous appartient pas d'énumérer toutes les modifications désirables, mais il en est une dont la nécessité nous paraît, par ce qui précède, clairement démontrée.

Après avoir sans succès substitué l'enseignement moderne à l'enseignement spécial, il faut, dans les collèges de Marmande et de Villeneuve tout au moins, revenir à l'enseignement primaire spécial, c'est-à-dire à l'enseignement primaire supérieur. Cet enseignement répond admirablement aux besoins de la majeure partie de notre population, qui ira le chercher au collège comme à l'école primaire supérieure, et, s'il est nettement orienté vers l'agriculture et le commerce, il fera, avec celle de nos établissements universitaires, la fortune du pays.

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES

Rapport de l'Inspecteur d'académie.

Lycée de Pau. — J'estime, avec le proviseur, que le taux relativement élevé du prix de la pension, si on le compare surtout à celui des nombreuses écoles secondaires libres ecclésiastiques du département (450 francs en moyenne), a pu faire décroître le nombre des élèves, qui a atteint son maximum (492) en 1883 et son minimum (392) en 1895. A cette dernière époque, le lycée perdit une quarantaine d'élèves, et cette variation brusque peut s'expliquer par la suppression du cours préparatoire à Saint-Cyr et par une crise agricole et commerciale qui frappa alors le département et plus particulièrement la ville de Pau, qui eut à souffrir d'une diminution très sensible dans le nombre des étrangers hivernants. Pendant ces dernières années, l'effectif scolaire s'est relevé, pour atteindre son chiffre moyen de 430 élèves.

Lycée de Bayonne. — Ce lycée a ressenti le contre-coup de la crise que traverse l'Espagne depuis quelques années; la colonie des élèves espagnols a décliné d'une façon continue, en même temps que le commerce bayonnais était sérieusement atteint et moins propre à entretenir la clientèle du lycée.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES PROVISEURS

Lycée de Pau. — Les variations des effectifs scolaires n'ont pas été bien grandes pendant ces vingt années. Au lycée de Pau, comme partout, l'internat a diminué, plutôt par l'effet des causes générales qui ont amené cette diminution que par l'effet de causes particulières. Cependant, si l'on désire rechercher ces dernières, on pourra trouver que l'ouverture du lycée de Bayonne, vers 1880, a pu être et est actuellement encore une cause de diminution. L'élévation des prix de pension est également une cause des plus sérieuses. En 1897, les prix de pension ont été augmentés de 40 francs environ. En octobre 1887, ils l'avaient déjà été de 50 francs pour la division supérieure et de 100 francs pour la division de grammaire.

Aujourd'hui le prix de pension est de 850 francs pour la division supérieure de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne, et de 800 francs dans la division de grammaire des deux enseignements. C'est trop, surtout si l'on songe que le prix de pension est de 150 francs moins élevé dans deux lycées voisins, Tarbes et Mont-de-Marsan, et que, dans le département même, certains établissements acceptent des pensionnaires à 300 francs.

Lycée de Bayonne. — Les débuts du lycée furent heureux. Pendant le cours des deux premières années la population s'éleva à 306 et à 305 élèves. Sur ce nombre, il y avait 77 Espagnols pensionnaires.

En 1882, le chiffre total tomba brusquement à 268, et le nombre des Espagnols à 55.

A partir de cette date, la population scolaire ne fit que décroître graduellement d'année en année, sans arrêt. En 1894, l'effectif était descendu, d'échelon en échelon, à 198.

La création de l'école primaire supérieure, en 1889, amena une désertion immédiate, à la rentrée d'octobre de la même année. En effet, nous avions encore 239 élèves en 1888. En 1889, il n'y en eut plus que 219.

Pendant ces quatre dernières années, le total s'est maintenu à peu près au même niveau, avec une légère tendance vers l'augmentation. Et cependant nous avons subi des pertes bien sensibles parmi les élèves espagnols. L'application des tarifs douaniers, l'élévation du taux du change et la guerre hispano-américaine ont causé cette nouvelle désertion.

Nous avons perdu 28 Espagnols, de 1894 à 1898.

De 48 nous sommes descendus à 20.

Tous ces élèves étaient internes. Par suite, le chiffre de l'internat a été réduit de 89 à 73.

Cependant cette perte a été compensée par les nouvelles recrues, provenant de Bayonne et de Biarritz, et portant sur les demi-pensionnaires, dont le nombre s'est élevé de 49 à 67.

L'augmentation des demi-pensionnaires est due à la création d'un centre d'examen à Bayonne.

Quant au nombre des externes, il est demeuré stationnaire. En résumé, depuis 1894, le nombre total n'a pas sensiblement varié.

Or, pouvons-nous espérer que nous retrouverons notre prospérité première? Je ne le pense pas. En voici les raisons :

L'Espagne, sous le coup de la crise commerciale qu'elle traverse et des désastres qu'elle vient d'éprouver, ne nous donnera pas de longtemps le même effectif qu'autrefois.

La distance qui sépare la ville du lycée (3 kil.) et les inconvénients que peut offrir le tramway servent de raison ou de prétexte aux familles qui ont une préférence secrète pour l'enseignement congréganiste.

Or, il y a à Bayonne deux établissements cléricaux dont l'un, Saint-Louis, donne l'enseignement classique et moderne, et dont l'autre, Saint-Bernard, donne l'enseignement primaire supérieur, et même, en échappant à la loi, l'enseignement moderne.

Les diverses administrations, les douanes surtout, l'armée, la magistrature, vivant dans un milieu clérical, se laissent influencer et confient les enfants à Saint-Louis ou à Saint-Bernard.

ÉCOLES SECONDAIRES LIBRES ÉCCLÉSIASTIQUES

École de l'Immaculée-Conception, à Pau. — Fondée par une Société civile en 1884, la direction et l'enseignement y furent confiés à des prêtres séculiers, mais l'établissement était, en fait, placé sous l'autorité des Jésuites; le préfet des études et deux surveillants appartenaient à la Société de Jésus. Cette école se recrutait dans le monde réactionnaire et clérical, et l'effectif scolaire est allé en augmentant jusqu'en 1892. A cette époque, des dissentiments s'élevèrent entre le directeur et les Jésuites ; le nombre des élèves fléchit un peu jusqu'en 1896. Une rupture se produisit en 1897 ; les Jésuites abandonnèrent cet établissement, que l'évêque prit sous son patronage, et le nombre des élèves tomba de 130 à 115. Il s'est relevé cette année à 121, et le directeur actuel semble espérer que, grâce à l'influence de l'autorité diocésaine, ce nombre augmentera encore.

2° *École Notre-Dame, à Bétharram.* — Cette école, dirigée par les congréganistes (Pères de Bétharram), doit sa prospérité à la modicité de son prix de son pension, qui n'est que de 300 francs, et même de 70 francs par an pour les élèves nourris par les familles. Elle ne reçoit que des pensionnaires et se recrute presque exclusivement à la campagne, chez les fils des petits propriétaires ; la plupart de ces élèves passent de là au grand séminaire ou au noviciat de la congrégation. Les fluctuations qui se produisent dans l'effectif scolaire s'expliquent par le rendement variable des récoltes.

3° *École ecclésiastique Moncade, à Orthez.* — Cette école reçoit surtout des internes, attirés par la modicité du prix de pension (430 fr.) et par le désir de s'y préparer, pour la plupart, au grand séminaire. L'externat diminue, parce que les écoles primaires publiques sont de plus en plus en faveur.

4° *École ecclésiastique Saint-Louis-de-Gonzague, à Bayonne.* — Les variations qui se sont produites dans l'effectif scolaire de cet établissement sont dues surtout à l'élément espagnol, dont l'importance est subordonnée à la valeur du taux du change. L'élément français se maintient, sans changement sensible.

Le nombre des externes est relativement important ; cet établissement bénéficie, à ce point de vue, de la situation excentrique du lycée.

5° *Ecole ecclésiastique de l'Enfant-Jésus, à Pau.* — Cet établissement est surtout un externat primaire, car quelques élèves à peine y reçoivent les premières notions de latin ; le nombre des élèves, qui s'élevait à 100 dans les premières années, est descendu à 50 environ à cause de la supériorité de plus en plus reconnue des écoles primaires publiques.

6° *École Saint-Joseph, à Pontacq.* — Cette institution congréganiste est dirigée par des Maristes. En 1882, l'effectif scolaire tomba de 149 à 51, parce que les élèves des classes primaires passèrent dans une école primaire libre qui fut ouverte par des frères Maristes. Cette école primaire disparut en 1897, et maîtres et élèves furent rattachés à l'école secondaire, dont l'effectif scolaire s'éleva ainsi brusquement de 82 à 197, pour passer à 213 l'année suivante, à cause de l'arrivée dans cette école d'un grand nombre d'élèves se destinant au noviciat de la congrégation.

7° *École ecclésiastique Saint-Joseph, à Hasparren.* — Cet établissement provient de la transformation en 1886 d'une école primaire libre dirigée par des Frères en une école secondaire libre. En fait, cette institution est presque exclusivement une école primaire congréganiste, car, sur les 200 élèves qu'elle compte actuellement, 20 seulement suivent les classes de grammaire de l'enseignement secondaire. L'internat, qui était très nombreux, est en décroissance très sensible ; il est alimenté surtout par les provinces du nord de l'Espagne, et la crise que traverse ce pays explique cette diminution continue de l'effectif des pensionnaires.

Ces trois dernières écoles, de Pau, de Pontacq et de Hasparren, n'ont donc qu'une importance apparente au point de vue de l'enseignement secondaire, et leur population scolaire, d'ailleurs assez nombreuse, se compose presque exclusivement d'élèves de l'enseignement primaire.

Rien de particulier à signaler en ce qui concerne les deux écoles ecclésiastiques Saint-Joseph de Nay et Saint-François de Mauléon.

La population scolaire totale des neuf écoles secondaires libres ecclésiastiques des Basses-Pyrénées, au 31 décembre 1898, s'élevait à 1.277 élèves, répartis comme il suit :

1° Quatre écoles placées sous l'autorité diocésaine, 430 élèves, dont 205 pensionnaires, 45 demi-pensionnaires et 180 externes.

2° Deux écoles dirigées par des prêtres séculiers, 110 élèves, dont 38 pensionnaires, 6 demi-pensionnaires et 66 externes.

3° Trois écoles dirigées par des congrégations, 737 élèves, dont 491 pensionnaires, 5 demi-pensionnaires et 241 externes.

Écoles secondaires libres laïques. — Les trois écoles secondaires libres laïques existantes ne comptaient, en tout, que 31 élèves, au 31 décembre 1898. L'école anglaise et l'école Saint-Léon de Pau sont de fondation récente et leur effectif scolaire n'a guère varié. L'institution Minville, à Bayonne, recevait, il y a vingt ans, une cinquantaine d'élèves ; ce nombre a décliné rapidement pour se réduire à 2. Cette école laïque n'a pu résister à la concurrence faite par les nombreuses écoles ecclésiastiques, disséminées dans le département, qui sont patronnées par un clergé militant et dont le prix de pension est peu élevé.

Ces mêmes raisons ont provoqué, pendant ces vingt dernières années, la fermeture de cinq institutions secondaires libres laïques ; elles recevaient, en tout, plus de 200 élèves, qui sont allés grossir l'effectif scolaire des écoles libres ecclésiastiques.

Rapport du Recteur.

Dès mon arrivée dans l'Académie de Bordeaux, j'ai vu avec peine que, contrairement à ce qui se passait dans les Académies de Dijon et de Montpellier, où j'avais eu la satisfaction de constater un relèvement très sensible dans l'effectif de nos élèves, il y a décroissance continue depuis quelques années.

Quelles sont les principales causes de ces variations fâcheuses qui se produisent dans la population scolaire de nos lycées et de nos collèges ? La voici, selon moi.

1° ***La crise agricole et viticole*** qui sévit

cruellement dans la région du Sud-Ouest. Sur ce point, tous les témoignages que je vous envoie sont unanimes et explicites.

2° *La concurrence de plus en plus vive que nous font les maisons ecclésiastiques et cléricales.* On parle sans cesse d'enseignement libre : il n'y a plus d'enseignement libre laïque, ou presque plus : en face de l'État enseignant, il y a l'Église catholique enseignante, avec ses puissants moyens de propagande sur lesquels je crois inutile d'insister. Tout le monde les connaît. Les établissements ecclésiastiques et congréganistes ne sont gênés par aucun règlement pour le prix de la pension ; ils peuvent prendre et prennent les élèves à des conditions qui varient avec chacun. Ils n'hésitent pas, par exemple, pour détourner de nous la clientèle des fonctionnaires, à faire aux familles des prix de faveur. Je sais tel grand établissement d'enseignement secondaire ecclésiastique où tout enfant d'officier de la garnison est accepté sans rétribution. Les congrégations sont riches ; elles n'ont pas à payer la plus grande partie de leur personnel enseignant ; elles consacrent toutes leurs recettes au luxe et au confort de leur installation matérielle.

3° *L'attitude d'un grand nombre de hauts fonctionnaires.* Dans tous les services de l'État, forêts, douanes, finances, et surtout armée et marine, les principaux fonctionnaires nous abandonnent. Lorsqu'un chef de corps refuse de nous donner ses enfants, il est suivi par la plupart de ses subordonnés. Je sais tel département où un nouveau commandant de gendarmerie, choisissant pour son fils la maison congréganiste, a causé le départ du lycée de presque tous les enfants appartenant à la gendarmerie. Et que leur dire, quand on voit les hauts universitaires eux-mêmes, appartenant à l'enseignement supérieur, des professeurs de facultés et des doyens, faire au lycée l'injure de mettre leurs enfants dans la maison congréganiste rivale ?

4° *Le développement des écoles primaires supérieures*, qui enlève à nos collèges communaux la meilleure partie de leur ancienne clientèle. Pourquoi, partout où cela serait possible, ne pas réunir sous une même direction et dans les mêmes locaux le collège et l'école primaire supérieure ?

5° *La substitution de l'enseignement spécial à l'enseignement secondaire moderne*, qui a dépeuplé nos collèges communaux et qui a permis à des écoles primaires congréganistes de se transformer du soir au lendemain en puissants établissements secondaires. Je suis, pour ma part, un adversaire déclaré de l'enseignement secondaire moderne et suis partisan d'un enseignement spécial solidement et méthodiquement organisé.

6° *L'insuffisance de quelques-uns de nos proviseurs et de nos principaux.* Ce sont moins les professeurs qui font la force ou la faiblesse d'une maison que les administrateurs. Un lycée ou un collège sont ce que les font leur proviseur ou leur principal. Il faut agrandir la situation matérielle et morale de ces administrateurs pour qu'ils se recrutent parmi des hommes d'une valeur incontestable.

7° *L'indifférence de la généralité des professeurs* en ce qui concerne le recrutement des élèves, leurs rapports avec les élèves et avec les familles. Je crois que la suppression des catégories a été une faute : il faut absolument, à mon sens, retrouver le moyen d'intéresser le personnel enseignant à la prospérité de l'établissement auquel il appartient.

8° *L'inexpérience et le manque d'autorité du répétitorat.* Il faut associer les répétiteurs à l'enseignement, pour qu'ils aient une situation plus élevée aux yeux des familles, aux yeux des élèves et à leurs propres yeux.

9° *Les changements trop fréquents dans les programmes et dans les examens.*

ACADÉMIE DE CAEN

L'Académie de Caen (6. départements) compte 8 lycées et 18 collèges, qui, en 1898, avaient une population totale de 5.171 élèves, en baisse de 1.450 unités sur l'effectif constaté vingt ans auparavant (environ 25 0/0).

A la même époque, l'enseignement secondaire ecclésiastique, avec 30 établissements (non compris les petits séminaires), accuse une population totale de 4.655 élèves, supérieure de 516 unités à celle des établissements universitaires, et supérieure de 615 unités à l'effectif de 1879 (environ 15 0/0 d'augmentation).

La diminution de l'effectif universitaire se répartit à peu près sur tous les établissements de l'Académie. Elle est moins sensible cependant dans l'Eure et dans la Sarthe que dans les autres départements du ressort.

Les causes qui ont amené cette diminution sont des causes d'ordre général, et ces causes ont agi aussi sur l'enseignement ecclésiastique, qui n'a réussi, en somme, à augmenter son effectif de 615 unités qu'en transformant en établissements secondaires un certain nombre d'établissements primaires. Mais partout on constate, à travers des variations accidentelles, que les moyens dont disposent les établissements secondaires libres leur ont permis de moins ressentir les effets de ces causes générales.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Rapport de l'Inspecteur d'académie.

Établissements publics. — En dehors des causes particulières qui varient suivant les localités et qui ont amené une réduction sensible du nombre des élèves dans les établissements de l'État, on doit signaler tout particulièrement les causes générales suivantes :

1° La crise agricole qui, depuis un certain nombre d'années, sévit sur la culture et l'élevage, dans le Calvados, a produit, parmi les familles qu'on disait « aisées », une certaine gêne pécuniaire dont la première conséquence a été la nécessité d'opérer des économies. Si j'ajoute que le goût du bien-être n'a pas diminué en même temps que les revenus, on comprend que c'est sur les dépenses extérieures qu'ont dû porter spécialement les réductions indispensables.

2° Les programmes ne donnent pas, du moins en ce qui concerne l'enseignement moderne, toute satisfaction à certaines familles, qui n'ambitionnent pas de voir leurs enfants obtenir le grade de bachelier, mais qui se contenteraient d'un séjour de deux ou trois ans dans un pensionnat d'où l'élève emporterait un modeste bagage de connaissances pratiques, indispensables dans la vie rurale, agricole ou commerciale. A cet effet, il serait nécessaire qu'un premier cycle d'études modernes, comprenant par exemple les trois premières années,

eût un programme pratique et assez complet qui répondît à ces desiderata.

3° La lutte des établissements congréganistes, qui recherchent partout et à tout prix des élèves, et dont les membres du clergé sont les principaux agents de recrutement. Ils font aux établissements universitaires une concurrence acharnée et semblent de plus en plus accaparer l'éducation des enfants de la bourgeoisie.

En Normandie, où les passions religieuses sont toujours très vives, où les idées réactionnaires ont encore de nombreux partisans, les établissements religieux conservent, malgré l'infériorité indiscutable de leur personnel et de leur enseignement, une riche et nombreuse clientèle.

4° Les progrès et le développement de l'enseignement primaire public, la création de l'enseignement primaire supérieur qui donnent gratuitement aux enfants de la petite bourgeoisie cette instruction pratique, utilitaire, dont beaucoup de familles se contentent, même dans les villes et surtout dans les bourgs importants.

5° Enfin la diminution de la population dans les villes et dans les campagnes.

Établissements libres. — En ce qui concerne les établissements libres d'instruction secondaire, on constate également, pour le département du Calvados, une diminution dans l'effectif des élèves. Cette diminution est moins sensible que dans l'enseignement public; elle existe cependant et peut être attribuée en partie aux causes déjà signalées, et notamment :

A la crise agricole;

Au développement de l'enseignement primaire public;

A l'abaissement du chiffre de la population.

Un seul établissement libre a suivi depuis dix ans environ une marche ascendante; c'est le pensionnat Saint-Joseph, de Caen, dirigé par les Frères des écoles chrétiennes. De 236 élèves qu'il comptait en 1888, il s'est élevé, au 31 décembre 1898, à 252 élèves. Cette augmentation progressive paraît due à la transformation de l'établissement qui, de pensionnat primaire, est devenu, en 1894, un établissement d'enseignement secondaire moderne.

Les trois établissements congréganistes comptaient ensemble, au 31 décembre 1898 :

Pensionnat Saint-Joseph, de Caen, 252 élèves...........	355 élèves.
Institution Sainte-Croix, de Pont-l'Évêque, 83 élèves.....	
Maîtrise de la Délivrande, 20 élèves..................	

Les quatre autres établissements secondaires, dirigés par des prêtres séculiers, comptaient, à la même date :

Petit Sainte-Marie, à Caen, 100 élèves.................	374 élèves.
Grand Sainte-Marie, à Caen, (Maladrerie), 104 élèves......	
Institution Saint-Louis, à Caen, 42 élèves............	
Pensionnat ecclésiastique de Vire, 128 élèves............	

Il n'existe plus, dans le Calvados, aucun établissement secondaire libre laïque.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Rapport de l'Inspecteur d'académie.

Lycée d'Evreux. — Le nombre des élèves, qui était de 269 en 1879, est actuellement de 261. Il a conservé presque entièrement son ancien effectif malgré une diminution de 37 dans le nombre des boursiers nationaux et de 13 dans celui des boursiers départementaux.

La population scolaire se serait accrue si les travaux indispensables avaient été effectués aux locaux qui sont dans le plus mauvais état; si des établissements primaires supérieurs florissants ne s'étaient ouverts dans le département et si les programmes de l'enseignement moderne avaient eu un caractère plus pratique.

Collège de Bernay.—Le nombre des élèves, qui n'était que de 80 en 1880, s'est élevé, par une progression constante et rapide, à 199 en 1887, pour redescendre ensuite à 90 élèves.

L'effectif est actuellement de 96. Ces variations sont dues, en premier lieu, à l'influence favorable ou défavorable des principaux qui

se sont succédé à la tête de l'établissement; au manque de caractère pratique de l'enseignement moderne, à la défectuosité des locaux, qui viennent seulement d'être améliorés, et à la concurrence faite par l'enseignement primaire qui n'a cessé de faire, depuis quinze ans, des progrès constants.

Collège de Verneuil. — Cet établissement, qui comptait encore plus de 50 élèves en 1879, n'a pu même conserver cet effectif. Il n'en a plus à l'heure actuelle que 40. Ce collège, situé à proximité du lycée d'Évreux et du collège de Dreux, créé en 1878, et des établissements congréganistes de Dreux, d'Evreux, de Mortagne, ne semble pas pouvoir reconquérir sa situation prospère. Il va, en outre, avoir à lutter contre l'*École des Roches* que M. Demolins doit ouvrir dans quelques semaines. Il sera donc nécessaire d'apporter des modifications dans le caractère et dans l'organisation de cet établissement pour qu'il puisse recruter un effectif suffisant et rendre quelques services.

L'*École libre Saint-François-de-Sales*, fondée à Évreux en 1872, ne comptait en 1879 que 58 élèves. Cet effectif s'est accru graduellement, et en 1885, il était de 250. A cette époque, une société civile était constituée pour la construction d'un nouveau local, le vieil établissement étant devenu insuffisant. Le nombre des élèves s'éleva jusqu'à 265 pour redescendre quelques années plus tard à 220.

L'effectif actuel est en ce moment de 254.

Quant à l'Institution diocésaine d'Ecouis, elle avait, antérieurement à 1886, le caractère d'école ecclésiastique. Sa fondation remontait à 1816. L'établissement avait cessé d'exister en 1886. Il avait été rouvert en 1888 comme école primaire dirigée par les Frères. Enfin, en 1895, l'évêché, propriétaire des locaux, y réinstalla une institution diocésaine.

L'effectif de l'établissement était, en 1879, de 80 élèves, tous internes, et en 1898, il est de 94 enfants, dont 84 pensionnaires, 3 demi-pensionnaires et 7 externes.

L'*Institution Dubois*, fondée à Vernon en 1857, par le directeur du même nom, était sa propriété exclusive. Elle a cessé d'exister en 1898. Le nombre des élèves était, en 1879, de 80.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Rapport de l'Inspecteur d'académie.

Établissements publics. — En 1879, le département comptait un seul lycée, celui de Coutances, et cinq collèges: Cherbourg, Avranches, Carentan, Mortain et Saint-Hilaire-du-Harcouet. Le collège de Cherbourg a été érigé en lycée en 1886, et les deux collèges de Saint-Hilaire-du-Harcouet et de Carentan ont été supprimés, le premier en 1891 et le second en 1893.

La population scolaire, qui était de 1284 unités en 1879, est tombée à 859, soit une différence en moins de 425. Mais comme les collèges de Carentan et de Saint-Hilaire-du-Harcouet comptaient en 1879, avec les écoles primaires annexées à ces établissements, 314 élèves, la différence doit être ramenée à 111 unités.

L'effectif a atteint son maximum en 1883, où il comptait alors 1432 élèves, dépassant de 488 celui des établissements privés. Actuellement ces derniers reçoivent 953 élèves, c'est-à-dire 94 de plus que les lycées et collèges. Mais il convient d'ajouter que les établissements publics auraient encore l'effectif le plus élevé, si dans leur statistique entraient les élèves des anciens collèges de Carentan et de Saint-Hilaire, qui ne comptaient qu'une cinquantaine d'élèves de l'enseignement classique.

La diminution porte particulièrement sur l'internat. Coutances avait 246 pensionnaires en 1879; il n'en a plus que 85. Cherbourg en avait 80 en 1879, 154 lors de l'inauguration du lycée en 1886; il n'y en a plus que 88.

L'internat du collège d'Avranches a subi de nombreuses variations : 59, 34, 16, 30, 35, 41, 43, 16, 40, 54 en 1898. A Mortain, il a oscillé de 46 à 18; le collège compte actuellement 22 pensionnaires.

Les demi-pensionnaires et les externes suivent en général le mouvement de la population des villes. A Cherbourg, il a augmenté de

40 unités; à Coutances, il a diminué de 44, en passant de 150 à 106; à Avranches, de 41, en tombant de 134 à 93; à Mortain, on ne remarque pas des variations sensibles.

C'est donc sur l'internat que porte en grande partie la diminution lente mais continue que l'on remarque chaque année. La dépopulation du département, qui a perdu 100.000 habitants en un demi-siècle, le prix élevé de la pension et les souffrances de l'agriculture en sont les causes principales.

C'est en 1883, au début de la crise agricole, que s'arrête l'accroissement de l'effectif; c'est à partir de 1890, au lendemain de l'augmentation du prix de pension, que s'accentue la diminution.

Des cultivateurs aisés envoyaient autrefois au lycée les enfants médiocrement doués. Le prix de la pension, dont le montant doit être versé à des époques déterminées, les en détourne aujourd'hui. Nos établissements renferment moins de non-valeurs que jadis; mais on constate, non sans inquiétude, que leur recrutement subit une crise assez intense.

Établissements libres. — Les établissements privés comptaient 1082 élèves en 1879; ils en ont actuellement 953. Deux établissements fort peu importants ont disparu : la maîtrise de la cathédrale de Coutances et l'Oratoire apostolique d'Avranches. Un nouveau s'est fondé en 1888 à Biville.

L'internat comptait, en 1879, 670 pensionnaires; depuis, ce chiffre n'a jamais été atteint; il était de 567 en 1898. L'effectif des externes n'offre aucune remarque.

La diminution est bien moins sensible que dans les lycées. Le clergé se met, en bien des communes, à la recherche de recrues pour ces établissements; il poursuit un double but : éloigner les enfants des lycées, les envoyer dans les écoles écclésiastiques, où ils ne tireront pas grand profit, mais où ils recevront une direction conforme à ses vues.

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Rapport de l'Inspecteur d'académie.

Si l'on examine le mouvement de la population scolaire depuis 1879 jusqu'à 1898 dans les établissements secondaires publics, on constate que le lycée d'Alençon qui, en 1879, comptait 287 élèves, n'en compte plus, en 1898, que 242; il est bon d'ajouter que ce dernier chiffre représente un relèvement sensible : la moyenne, de 1889 jusqu'en 1895, ayant été de 200 à 210.

C'est au collège d'Argentan que la perte est la plus forte : de 317 élèves qu'il comptait, en 1879, il est tombé à 120 élèves, soit une perte de près de 200 élèves.

Le collège de Domfront comptait en 1879 198 élèves; il n'en compte plus actuellement que 123.

Le collège de Sées est tombé de 68 élèves à 39. Soit au total une perte approximative de 350 élèves depuis vingt ans.

Il faut mettre à part le collège de Flers, qui n'a été ouvert qu'en 1883. La population scolaire, de 80 élèves au début, est montée jusqu'à 140, pour redescendre à 60 en 1894; elle est actuellement de 95 élèves.

Les causes qui peuvent expliquer la diminution de la population scolaire dans les établissements publics d'enseignement secondaire sont de diverses natures. On peut d'abord signaler, en ce qui concerne le département, l'abaissement très sensible du chiffre de la population générale, qui depuis vingt ans est de 53.000 âmes. Il convient d'ajouter que, toute proportion gardée, le nombre des enfants a diminué d'une manière plus sensible encore. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que dans les écoles primaires le chiffre des élèves est tombé en vingt ans de 49.358 à 44.624. A côté de cette cause toute locale, il en est une autre non moins facile à expliquer. L'organisation de l'enseignement primaire supérieur et l'amélioration incontestable de l'enseignement donné dans les écoles primaires, surtout dans les centres de quelque importance, ont amené progressivement un certain nombre de familles, spécialement dans

la population rurale, à préférer ces écoles aux collèges, dans lesquels, auparavant, elles envoyaient volontiers leurs enfants pendant deux, trois ou quatre années pour y compléter leurs études.

La transformation de l'ancien enseignement spécial a certainement contribué dans une assez large mesure à favoriser ce mouvement. La perte considérable signalée plus haut pour le collège d'Argentan s'explique surtout par cette cause. La ville d'Argentan ne peut fournir par elle-même qu'un très petit nombre d'élèves; la population de l'établissement se recrutait surtout chez les cultivateurs, et la plupart d'entre eux paraissent aujourd'hui avoir renoncé à l'idée de faire donner à leurs enfants l'enseignement secondaire. Il ne faut d'ailleurs pas se dissimuler que la gratuité absolue de l'enseignement primaire a pu être aussi, à un certain degré, préjudiciable au recrutement des collèges.

En ce qui concerne les établissements libres, la population scolaire totale, qui était de 972 en 1879, est de 1.077 en 1898; mais il y a lieu de remarquer que l'établissement Saint-François-de-Sales, à Alençon, qui entre dans ce total pour 74 élèves, n'existait pas en 1879. On peut donc admettre que la situation de l'enseignement secondaire libre est restée sensiblement la même. J'ajoute qu'au 31 décembre 1898 le total n'était plus que de 989 élèves.

Il reste néanmoins évident que l'enseignement secondaire libre n'a pas été atteint aussi profondément par la crise que l'enseignement public. Les raisons qu'on pourrait en donner sont multiples. En dehors de la pression incontestable exercée sur les familles par le clergé, dont l'influence reste très puissante, surtout dans les campagnes, on peut expliquer le succès relatif des établissements ecclésiastiques par le prix peu élevé de la pension; à Tinchebray, notamment, les enfants sont reçus comme pensionnaires pour 425 francs par an. C'est là, il n'est pas permis d'en douter, une considération qui peut déterminer le choix de bien des familles. Il faut ajouter que la clientèle de ces établissements est en majeure partie recrutée dans un milieu qui, en raison même de ses opinions politiques et religieuses, se montre tout particulièrement attaché au vieil enseignement classique. Enfin, il importe de noter que la plupart des établissements secondaires libres sont en même temps primaires, et qu'à Flers, par exemple, sur 440 élèves, plus de 400 appartiennent à l'enseignement primaire; à Tinchebray, sur 570 élèves environ, 280 sont dans le même cas. Dans ces conditions, on comprend que le mouvement qui porte un certain nombre de familles de l'enseignement secondaire vers l'enseignement primaire n'exerce qu'une influence peu sensible sur ces établissements, en raison de leur caractère mixte.

En somme, dans cette région tout au moins, l'affaiblissement de la population scolaire dans les lycées et collèges tient moins à la concurrence des établissements libres qu'à la nécessité d'adapter l'éducation des enfants aux conditions nouvelles de la vie, les établissements secondaires n'étant pas organisés pour répondre à ce besoin.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Rapport de l'Inspecteur d'académie. *Enseignement secondaire public.* — En 1879, le département de la Sarthe comptait quatre établissements publics d'enseignement secondaire : le lycée du Mans et les collèges communaux de Courdemanche, de Sablé et de Sillé-le-Guillaume.

La population scolaire de ces divers établissements était de 629 unités, se répartissant ainsi par établissement : 443 au lycée du Mans, 80 au collège de Courdemanche, 34 au collège de Sablé et 72 au collège de Sillé.

Les 443 élèves du lycée se divisaient en 149 pensionnaires, 64 demi-pensionnaires et 230 externes. 218 élèves suivaient les cours de l'enseignement classique, 103 ceux de l'enseignement spécial et 122 étaient dans les classes primaires.

Sur les 80 élèves du collège de Courdemanche, 18 étaient pensionnaires, 2 demi-pen-

sionnaires et 60 externes. Il y avait 2 élèves à l'enseignement classique, 26 à l'enseignement spécial et 52 dans la classe primaire.

Les 34 élèves du collège de Sablé se divisaient en 11 pensionnaires, 1 demi-pensionnaire et 22 externes; 3 étaient à l'enseignement classique, 14 à l'enseignement spécial et 17 dans la classe primaire.

Enfin, sur les 72 élèves du collège de Sillé, il y avait 14 pensionnaires, 2 demi-pensionnaires et 56 externes; 10 élèves faisaient des études classiques, 35 suivaient les cours de l'enseignement spécial et 27 étaient dans la classe primaire.

Le lycée du Mans qui, au mois de mai 1879, comptait 443 élèves, n'avait pas encore atteint un effectif aussi élevé. L'année précédente, la population scolaire n'était que de 387 unités et il fallait remonter jusqu'en 1869 pour retrouver ce même chiffre. La situation était donc bonne.

Elle était satisfaisante aussi pour les collèges de Courdemanche et de Sillé; mais elle était devenue précaire pour le collège de Sablé.

Il est utile aussi de relever le nombre des pensionnaires et des demi-pensionnaires du lycée.

Sur 443 élèves, il y avait 149 pensionnaires et 64 demi-pensionnaires, soit 213 internes, c'est-à-dire presque la moitié de l'effectif.

Telle était la situation générale en 1879; voyons ce qu'elle est devenue vingt ans plus tard, en 1898.

Tout d'abord nous avons à constater la disparition d'un établissement; le collège de Courdemanche a été supprimé à la fin de l'année 1890.

Les trois établissements qui restent nous présentent les effectifs suivants :

Le lycée du Mans compte 412 élèves dont 72 pensionnaires, 45 demi-pensionnaires et 295 externes. 135 élèves sont à l'enseignement classique, 103 à l'enseignement moderne, 59 dans les classes élémentaires et 116 dans les classes primaires.

La population scolaire du collège de Sablé est de 70 unités, soit 10 pensionnaires, 2 demi-pensionnaires et 58 externes ; l'enseignement classique et les classes élémentaires comptent 19 élèves, l'enseignement moderne 33 et la classe primaire 18.

Le collège de Sillé a 11 pensionnaires, 4 demi-pensionnaires et 40 externes; 18 élèves appartiennent à l'enseignement classique et aux classes élémentaires, 24 à l'enseignement moderne et 13 sont dans la classe primaire.

De la comparaison de ces chiffres avec ceux de 1879, il résulte que nos établissements d'enseignement secondaire ont 92 élèves de moins qu'il y a vingt ans ; mais il ne faut pas oublier que cette diminution a pour principale cause la disparition du collège de Courdemanche qui, au moment de sa suppression, comptait encore 62 élèves.

Et ici il convient de faire remarquer que, dans les dernières années de son existence, ce collège n'était rien moins qu'un établissement secondaire; à vrai dire, il n'était plus qu'une école communale, où tous les enfants de Courdemanche, c'est-à-dire les cinq sixièmes des élèves inscrits, recevaient gratuitement l'instruction primaire. Aussi la disparition de cet établissement ne peut être considérée comme une perte pour l'enseignement secondaire public.

Si donc, négligeant l'effectif du collège de Courdemanche, on se borne à comparer la situation en 1898 des établissements restants à la situation de ces mêmes établissements en 1879, on ne constate plus qu'un écart de 12 unités au profit de 1879. Par suite, on peut dire sans exagération qu'au point de vue numérique la situation de nos établissements publics d'enseignement secondaire est aujourd'hui sensiblement la même qu'en 1879.

Mais quand on examine comment aux deux époques sont répartis les élèves en pensionnaires, demi-pensionnaires et externes, de grandes différences s'accusent.

Au lieu de 191 pensionnaires et de 70 demi-pensionnaires, comme en 1879, nous ne comptons plus en 1898 que 93 pensionnaires et 51 demi-pensionnaires.

Depuis vingt ans l'internat a donc diminué de près de moitié. C'est pour cette période le fait le plus considérable que nous ayons à retenir. Plus loin nous chercherons à l'expliquer.

Si maintenant nous examinons les variations qui se sont produites dans la population scolaire de ces mêmes établissements entre 1879 et 1898, années que nous venons de comparer entre elles, nous serons amené à faire les constatations suivantes.

La période la plus florissante des collèges communaux de Courdemanche et de Sablé

s'étend de 1883 à 1886. En 1883, le collège de Courdemanche compte 109 élèves, et en 1886 celui de Sablé atteint son effectif maximum avec 87 unités. Le collège de Sablé qui, dans les années 1883, 1884, 1885, s'est relevé peu à peu, a aussi, à partir de 1887 jusqu'en 1892, ses années de prospérité ; en 1888, il y a au collège de Sablé 90 élèves.

Après cette période de prospérité qui a duré pour chaque établissement trois ou quatre ans, nous voyons les collèges de Sablé et de Sillé revenir, avec des effectifs plus modestes, à une situation à peu près normale ; quant au collège de Courdemanche, plus maltraité, il disparaît à la fin de 1890.

Mais pourquoi cette situation prospère, qu'expliquent en partie une bonne administration et un bon personnel, n'a-t-elle pu durer plus longtemps ? Pourquoi l'effectif scolaire de nos collèges a-t-il tant de peine à se maintenir, malgré l'appui bienveillant des municipalités et les lourds sacrifices consentis par les villes et l'État ?

Des diverses raisons exposées, dans les rapports des chefs d'établissement, pour expliquer la situation difficile dans laquelle se trouvent nos petits collèges, deux principalement sont à retenir ; la création des écoles primaires supérieures et l'organisation de l'enseignement moderne.

De 1881 à 1885, six écoles primaires supérieures ont été créées dans la Sarthe. Le caractère pratique de l'enseignement qui y est donné, la durée des études limitée à trois ans, la modicité du prix de pension, la gratuité de l'enseignement, les qualités du personnel enseignant, l'autorité de la plupart des directeurs, les nombreux succès obtenus dans les examens, tout cela ne pouvait manquer d'appeler d'abord l'attention puis la bienveillance des familles sur ces nouveaux établissements.

Et au moment même où s'ouvraient ces écoles primaires supérieures, avec des programmes bien adaptés aux besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, disparaissait des collèges l'enseignement spécial, dont le caractère utilitaire plaisait à nombre de familles, et il était remplacé par l'enseignement moderne qui, comme l'enseignement classique, ne peut être profitable qu'à l'enfant qui va jusqu'au bout de ses études et ne s'arrête pas à mi-chemin.

Dans ces vingt dernières années, le lycée du Mans a eu, lui aussi, sa période de prospérité. Déjà, comme nous l'avons dit, il comptait, en 1879, 443 élèves ; en 1880 et 1881, il en a 452 et 496 ; enfin en 1882, il atteint son effectif le plus élevé avec 567 unités, dont 219 pensionnaires, 100 demi-pensionnaires et 248 externes.

La situation reste bonne jusqu'en 1890. Cette année-là, nous trouvons encore présents au lycée 499 élèves, dont 116 pensionnaires, 82 demi-pensionnaires et 301 externes. De 1890 à 1894, la population scolaire diminue notablement. Elle n'est plus, en effet, en 1894, que de 373 unités. En 1895, 1896 et 1897, elle reste à peu près stationnaire ; enfin, à la rentrée des classes de 1897, elle commence à se relever, et en mai 1898 elle est de 412 unités.

Les causes de ces variations sont multiples.

Tout d'abord il est certain que vers 1877 et 1878, des dispositions favorables à l'Université se sont presque partout manifestées. Le lycée du Mans, comme les autres lycées, a bénéficié de cet état d'esprit.

En 1880, l'application des décrets au personnel de l'Institution Sainte-Croix, au Mans, et l'année suivante la fermeture de cet établissement prononcée par le Conseil académique, ne furent pas sans inquiéter quelques familles qui, préférant le certain à l'incertain, mirent leurs fils au lycée.

En cette même année 1881, une école primaire supérieure privée, mais subventionnée par la ville du Mans, disparut ; une soixantaine de ses élèves passèrent au lycée.

Je dois ajouter qu'à cette époque trente enfants de troupe suivaient les cours du lycée, que, le Prytanée militaire ne recevant pas d'externes, les enfants de la Flèche étaient internes au lycée du Mans, et qu'enfin les écoles primaires supérieures n'existaient pas.

Telles sont les causes qui ont porté le lycée à cet état de prospérité dont nous avons parlé. Mais, ces causes connues, il ne sera pas difficile de déterminer les raisons de la diminution de son effectif.

Le lycée avait gagné une soixantaine d'élèves au moment de la fermeture de l'école supérieure subventionnée par la ville. Ces élèves resteront au lycée jusqu'à la fin de leurs études ; mais il n'y seront pas remplacés par de nouvelles recrues.

Les trente enfants de troupe disparaîtront avec la création des écoles spéciales réservées à ces enfants.

Le Prytanée s'ouvrant aux externes, les jeunes Fléchois cesseront de venir faire leurs études au lycée.

A ces causes s'en ajoutent deux autres qui, mieux encore que les précédentes, expliquent la diminution de l'internat.

Les dispositions bienveillantes des familles à l'égard de l'Université, qui s'étaient manifestées vers 1878, paraissent s'être quelque peu modifiées à partir de 1885. Les campagnes maladroites menées dans la presse contre l'internat et le surmenage, les imprudences de certains maîtres répétiteurs, le relâchement de la discipline, l'affaiblissement de l'autorité des proviseurs sont autant de faits qui, inquiétant et troublant les pères de famille, les ont engagés à placer leurs enfants dans les établissements rivaux.

Enfin la création des écoles primaires supérieures, dont il a déjà été question, a détourné du lycée et surtout de l'internat un nombre respectable d'élèves.

Les observations suivantes présentées par le proviseur du lycée trouvent aussi leur place ici.

« Le service de recrutement des maisons religieuses, constitué par tous les curés ou desservants des paroisses, est merveilleusement organisé. Chez nous, au contraire, il faut bien le dire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont rivaux ou hostiles au lieu d'être solidaires ou alliés. Les instituteurs, qui s'empressent de nous confier leurs enfants dès qu'ils peuvent obtenir le concours du département et qui, par conséquent, jugent insuffisant l'enseignement primaire supérieur, pèsent sur les parents pour garder leurs enfants soit dans les écoles primaires supérieures, soit dans les cours complémentaires, et cela même au détriment de leur avenir. Ils répandent adroitement le bruit que le lycée est un établissement de luxe, et je crois qu'il y aurait lieu de les engager à méditer et à mettre en pratique la circulaire de M. Dupuy qui accompagnait l'arrêté du 29 janvier 1883.

« Une nouvelle cause de faiblesse, c'est qu'un certain nombre de fonctionnaires et d'officiers paraissent préférer les maisons religieuses au lycée sous prétexte qu'ils se méfient de l'enseignement donné par certains professeurs politiciens, qu'il est impossible pour les chrétiens de séparer l'instruction de l'éducation et par conséquent des principes religieux appelés à donner à l'instruction sa vraie valeur éducative. Quelques bourgeois et négociants suivent par snobisme l'exemple donné. »

Malgré tout, la situation du lycée est présentement assez bonne et il ne faudrait que quelques efforts et quelques sages mesures pour la rendre très satisfaisante.

Enseignement secondaire libre. — En 1879, il y avait dans la Sarthe quatre établissements libres d'enseignement secondaire : l'Institution Sainte-Croix, au Mans ; l'Institution Saint-Paul, à Mamers ; l'Institution Notre-Dame, à Saint-Calais, et le petit séminaire de Précigné.

De ces quatre établissements, l'un, l'Institution Sainte-Croix, était dirigé par les Jésuites, les trois autres par des prêtres séculiers.

L'effectif total de ces quatre établissements était en 1879 de 857 unités se décomposant ainsi : 562 pensionnaires, 41 demi-pensionnaires et 254 externes. 688 élèves faisaient des études classiques, 93 étaient à l'enseignement spécial et 76 dans les classes primaires.

Les effectifs du petit séminaire de Précigné, de Saint-Paul de Mamers et de Notre-Dame de Saint-Calais ont peu varié dans la période qui sépare 1879 de 1898.

La population scolaire du petit séminaire de Précigné, qui était de 144 unités en 1879, a quelque peu diminué. La moyenne des quinze dernières années ne paraît pas supérieure à 115 unités.

L'effectif de Saint-Paul de Mamers, après s'être élevé légèrement en 1887, 1888 et 1889, est aujourd'hui, à quelques unités près, le même qu'en 1881 et 1882. Si le nombre des pensionnaires, qui n'était que de 55 unités en 1879, est monté, par un progrès régulier, à 93 élèves en 1898, par contre, le chiffre des externes, par une décroissance non moins régulière, est descendu de 90 en 1879 à 65 en 1898.

L'Institution Notre-Dame à Saint-Calais comptait en 1879 100 élèves, dont 55 pensionnaires et 34 externes. En 1898, son effectif est de 102 unités avec 48 pensionnaires et 49 externes ; c'est dire que la situation est aujourd'hui la même qu'il y a vingt ans. Mais, dans l'intervalle, en 1886, cet établissement a réuni 147 élèves, dont 65 pensionnaires et 69 externes. La création de l'école primaire supérieure de Saint-Calais a certainement

atteint cette institution dans son recrutement.

Si, pour les trois établissements qui précèdent, la situation, dans ces vingt dernières années, est restée à peu près la même, il n'en est pas de même en ce qui concerne l'établissement congréganiste de Sainte-Croix, au Mans.

En 1879, cette institution était en pleine prospérité, puisqu'elle réunissait 464 élèves, soit 310 pensionnaires, 28 demi-pensionnaires et 126 externes. Trois ans après, en 1882, elle ne comptait plus que 248 élèves, ainsi répartis : 139 pensionnaires, 26 demi-pensionnaires et 83 externes. C'était, pour l'effectif total, une diminution de près de moitié, et dans l'internat la perte était des trois cinquièmes.

Deux faits avaient amené cette décadence : l'application des décrets, en 1880, au personnel congréganiste de Sainte-Croix et la fermeture de cet établissement prononcée en 1881 par le Conseil académique.

Dans les années suivantes, cette institution se relèvera peu à peu du coup qui lui a été porté, sans retrouver cependant son ancienne prospérité.

En résumé, l'effectif total des quatre établissements est, en 1898, inférieur de 153 unités à celui de 1879, et notamment l'internat a perdu 180 élèves ; cette diminution atteint d'ailleurs presque exclusivement Sainte-Croix, puisque cet établissement perd 136 élèves et que le nombre des pensionnaires se trouve réduit de 154 unités.

La situation de l'enseignement secondaire libre dans la Sarthe serait donc numériquement inférieure aujourd'hui à ce qu'elle était en 1879, si, dans ces dernières années, nous n'avions pas à constater au Mans l'apparition de trois nouveaux établissements libres d'enseignement secondaire : l'Institution Saint-Louis et les Ballettes ou Maîtrises de la cathédrale et de la Couture.

Mais il convient de remarquer que ces établissements ne sont pas nouveaux, qu'ils existaient antérieurement sous une autre forme.

L'Institution Saint-Louis est une ancienne école primaire privée, appelée au Mans du nom de son fondateur, pension Fouqué, et qui, au mois d'octobre 1891, a été transformée en un établissement libre d'enseignement secondaire. Cette transformation a permis au directeur de recruter plus facilement son personnel enseignant et d'organiser un cours de latin, que suivent présentement 18 élèves.

Quant aux deux maîtrises, invitées à régulariser leur situation, elles sont devenues, en 1892, des établissements libres d'enseignement secondaire.

Si, à l'effectif des quatre premiers établissements, on ajoute celui des trois derniers, on obtient un total de 943 élèves avec 464 pensionnaires, 55 demi-pensionnaires et 424 externes. A ce compte, l'enseignement secondaire libre aurait depuis vingt ans gagné 86 élèves.

Mais, pour établir une exacte comparaison entre les situations des établissements secondaires libres en 1879 et en 1898, il ne convient pas, semble-t-il, de faire entrer en ligne de compte l'appoint fourni par l'Institution Saint-Louis et par les deux maîtrises, puisque ces trois établissements existaient déjà en 1879 et qu'ils avaient alors au moins autant d'élèves qu'aujourd'hui. En 1879, l'effectif de la pension Fouqué était de 200 unités et les deux maîtrises réunissaient alors, à deux ou trois unités près, le même nombre d'élèves qu'en 1898.

Restent donc à comparer les situations, en 1879 et en 1898, des quatre anciens établissements, et alors, comme nous l'avons déjà dit, ce n'est plus un gain que nous avons à constater, mais une perte de 153 élèves.

En résumé, l'enseignement secondaire public et l'enseignement secondaire libre, malgré quelques pertes sensibles subies de part et d'autre dans l'internat, paraissent avoir gardé jusqu'à présent, dans la Sarthe, les positions qu'ils occupaient l'un et l'autre en 1879.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Rapport de l'Inspecteur d'académie.

Lycée Corneille. — Les effectifs depuis 1879, comparés à la date du 5 novembre de chaque année, marquent un important et brusque abaissement dans le chiffre de l'effectif, durant les années 1881, 1882 et 1883. Dans

cette période de trois ans, le lycée perd plus de 200 élèves. Or, c'est précisément vers cette époque que l'on a à constater l'extension considérable prise à Rouen par un établissement congréganiste, le pensionnat Jean-Baptiste-de-la-Salle, qui, sous couleur d'enseignement primaire, organise un enseignement spécial très complet, et attire à lui une nombreuse clientèle par une propagande active et des prix de pension relativement modérés.

« A regarder les fluctuations, pour cette période de vingt années, la situation paraît plutôt rassurante. S'il y a quelques écarts dans les chiffres, ils ne sont jamais d'une amplitude inquiétante; si une année plus creuse se glisse parfois entre deux années plus favorisées, la réciproque se rencontre aussi bien. Nous sommes loin, en tout cas, d'une progression nettement décroissante; il y aurait même dans les dernières années quelque tendance à l'augmentation. Et cela, malgré toutes les concurrences, celles des établissements libres et particulièrement du pensionnat Jean-Baptiste-de-la-Salle, celles que nous font aussi les écoles primaires supérieures, les écoles professionnelles, industrielles, si nombreuses dans la région et si bien outillées, avec leur enseignement utilitaire, si en faveur de nos jours, — l'École supérieure des sciences et des lettres elle-même, à qui l'on a réservé, en faveur des futurs médecins, les cours scientifiques que ceux-ci suivaient autrefois au lycée.

« Il convient de remarquer que l'internat proprement dit (abstraction faite de la demi-pension) subit une baisse sensible et continue. Les causes de décadence sont multiples et faciles à saisir.

« L'opinion publique est devenue hostile à l'internat des lycées, pour l'avoir vu si souvent et si vivement battu en brèche, par les médecins, au nom de l'hygiène, et par certains éducateurs, qui trouvent que le régime se prête mal à l'éducation de la volonté.

« L'idée que nos internats sont mal composés, qu'ils ne se recrutent que parmi des enfants de condition sociale moins élevée, tend de plus en plus à se répandre dans les familles de la haute bourgeoisie; de là, leur répugnance à nous confier leurs enfants, et leur empressement à les envoyer chez les congréganistes, où ils se flattent de retrouver, mieux que chez nous, le bon ton, les manières et les habitudes de « leur monde ».

« Dans un temps où l'on élève si mollement les enfants, la plupart de nos lycées, — et le lycée de Rouen, en particulier, — ne peuvent pas encore, sous le rapport du confort, soutenir la comparaison avec les établissements rivaux.

« La diminution des fortunes rurales, l'autorisation donnée aux instituteurs d'avoir chez eux des pensionnaires, sont aussi des raisons qui expliquent le délaissement de nos internats par la bourgeoisie des campagnes. Nous avons perdu la clientèle des petits campagnards, qui venaient autrefois passer chez nous trois ou quatre ans dans l'enseignement spécial. Les instituteurs les gardent maintenant auprès d'eux dans leurs pensionnats, où les frais moins élevés répondent mieux au besoin d'économie des familles.

« La plus grande facilité des communications a fait aussi substituer, en beaucoup de cas, la demi-pension à l'internat de jadis. C'est ainsi que des élèves d'Elbeuf, que les parents étaient dans la nécessité de placer autrefois comme internes au lycée, viennent maintenant suivre les classes supérieures en qualité de demi-pensionnaires, et profitent, pour leurs deux voyages quotidiens, des avantageuses combinaisons offertes par la Compagnie de l'Ouest. »

Lycée du Havre. — L'examen des effectifs des vingt dernières années révèle trois faits principaux :

« 1° La diminution constante de l'internat depuis 1882;

« 2° La diminution de la demi-pension, parallèle à l'augmentation de l'externat surveillé depuis 1886;

« 3° La diminution de tous les chiffres, sauf ceux de l'externat surveillé depuis 1895, et particulièrement à la rentrée des classes, en octobre 1898.

« Cette diminution tient à des causes locales et à des causes générales.

« La diminution de l'internat, qui, dit-on, se produit à peu près dans tous les lycées, me paraît être le grand mal, je dirais volontiers le seul dont nous souffrons. Il serait utile d'examiner les statistiques et de voir si, comme je le crois, la décadence d'un lycée est corrélative à la décadence de son internat. C'est une question de fait bien facile à résoudre par un simple examen de tous les chiffres. S'il est vrai que le total de l'effectif baisse

quand l'internat baisse, la clef du problème serait peut-être là ; restaurez l'internat, vous aurez du même coup ramené la prospérité au lycée.

« La diminution de la demi-pension est parallèle à l'augmentation de l'externat surveillé, dont je déplore l'extension. Autrefois on craignait, pour les externes, le rapprochement des internes et des externes. Actuellement, je les séparerais encore volontiers, mais dans l'intérêt des internes ; et je regrette d'être obligé de laisser ensemble des enfants qui vont en ville deux fois par jour et des enfants qui n'y vont qu'une ou deux fois par semaine. Les demi-pensionnaires prennent volontiers les mêmes allures que les externes surveillés : ils subiraient davantage l'influence des internes s'ils étaient seuls avec eux.

« La situation géographique du Havre, à l'extrémité du département, en face de la mer, est peu favorable au développement de l'internat. Autrefois, les colonies d'Amérique et les Etats voisins donnaient un certain nombre d'élèves : cette clientèle spéciale paraît avoir pris une autre direction, surtout depuis l'ouverture des lycées de la Martinique et de la Guadeloupe. Reste l'Angleterre ; mais notre régime ne convient guère à l'éducation des jeunes Anglais, qui ont, chez eux, des habitudes toutes différentes des nôtres, conformes, comme il convient, à l'organisation sociale de leur pays.

« Une autre cause de variation existe au Havre précisément depuis 1895. L'externat Saint-Joseph ne recevait alors que des élèves de l'enseignement classique jusqu'à la quatrième. En 1895, une classe de troisième a été ouverte, puis une classe de seconde, enfin, des classes d'enseignement moderne. »

Passant ensuite à l'examen des causes générales de la crise que semble traverser l'enseignement secondaire, le proviseur ajoute :

« Je pense, d'après une petite enquête à laquelle je me suis livré, que le grand commerce havrais est partisan de l'enseignement classique, et, s'il va le chercher ailleurs qu'au lycée, c'est parce qu'il craint, en présence des discussions dont il est l'objet, que de nouvelles réformes ne viennent le transformer ou l'amoindrir chez nous. Le motif de cette tendance a été donné à M. le directeur de l'École de commerce par M. le président de la Chambre de commerce : les gros négociants ont remarqué que leurs employés bacheliers se mettaient nettement hors de pair, le jour où ils passaient à la correspondance. On s'aperçoit que ces jeunes gens, quel que soit le sujet qui leur est imposé, savent écrire et composer.

« J'avoue n'avoir pas obtenu les mêmes déclarations chez les industriels. On me répond : Oui pour les bureaux, non pour l'atelier.

« L'objection est de valeur, mais le problème n'est pas insoluble. Il suffirait de réformer les écoles supérieures de commerce, d'industrie et d'agriculture, étant admis préalablement que l'enseignement secondaire préparera des élèves pour les carrières actives, non plus seulement pour les carrières libérales, et cela sans se transformer lui-même. Si les moindres bacheliers sont remarqués par le haut commerce, il est facile de prévoir quel serait le sort des meilleurs, le jour où la canalisation existerait.

« Aujourd'hui, les écoles de commerce, d'industrie et d'agriculture sont à la fois des écoles pratiques et des établissements d'enseignement secondaire. Au lieu de diriger tout l'effort des élèves vers l'apprentissage du métier, on est obligé de compléter leurs connaissances théoriques, en littérature, en histoire, en mathématiques. En fait, elles deviennent une véritable concurrence pour le lycée. Qu'on en fasse des écoles d'enseignement supérieur, dispensant toutes de deux années de service militaire, elles seront alors, comme les Facultés, la suite naturelle du lycée.

« Je regrette aussi que les remises de faveur, dans les limites du dixième réglementaire, aient été supprimées. Il y avait là un puissant moyen de recrutement. On pouvait offrir ces remises aux meilleurs élèves des écoles primaires. Il est vrai que les instituteurs ont intérêt à les garder pour leur cours supérieur et que les inspecteurs de l'enseignement primaire doivent les diriger de préférence vers les écoles primaires supérieures. En fait, l'enseignement primaire, au lieu de nous assurer des recrues, nous fait une sérieuse concurrence, par les écoles primaires supérieures, par les cours supérieurs des écoles communales et par les petits pensionnats greffés sur plus d'une école. Je serais fâché qu'on vît là une plainte : l'enseignement primaire rend trop de services au pays pour que je songe à limiter son action. »

Collège de Dieppe. — Au point de vue des effectifs scolaires, les vingt dernières années peuvent se diviser en deux groupes d'égale durée. De 1879 à 1889, le collège de Dieppe a vu le nombre de ses élèves s'élever de 175 à 264. De 1889 à 1899, la population de l'établissement a, petit à petit et presque régulièrement, diminué de 264 à 206.

« Dans les dix dernières années, l'externat a peu varié ; il en est à peu près de même de l'enseignement spécial ou moderne. Au contraire, l'enseignement classique et l'internat sont en décroissance continue, perdant en moyenne chacun une dizaine d'unités par année. Ainsi l'enseignement classique (7e et 8e comprises), qui était de 164 élèves en 1889, est descendu graduellement à 93 unités, et l'internat est passé de même de 153 à 83.

« A mon sens, les causes de cette diminution sont au nombre de cinq, savoir :

« La réduction des crédits relatifs aux bourses, laquelle ne permet plus à l'Etat d'envoyer au collège de Dieppe autant d'élèves qu'autrefois.

« L'organisation de l'enseignement moderne qui, avec son cortège de langues vivantes, répond moins aux désirs des cultivateurs et des commerçants que l'ancien enseignement spécial. Ceux-ci demandent surtout au collège un complément d'enseignement primaire.

« La gêne où se trouve l'agriculture. Les agriculteurs, devenus moins aisés, hésitent à mettre leurs fils au collège et les y laissent moins de temps.

« La tendance, de plus en plus marquée, de la bourgeoisie, de la demi-bourgeoisie et du gros commerce à s'éloigner de l'Université. Il devient de bon ton d'aller ailleurs. Je connais des pères de famille qui ont dû lutter contre leur entourage, leur clientèle, pour nous confier l'éducation de leurs fils.

« Enfin, la concurrence de l'enseignement primaire. En plus du désir général qu'ont les instituteurs de garder chez eux les enfants aisés, il existe autour de Dieppe des petits pensionnats presque partout, sans compter des écoles supérieures et professionnelles qui font leur réclame dans notre contrée. On a multiplié les établissements alors que la clientèle n'augmentait point. La population scolaire s'est trouvée éparpillée. C'est une des causes principales de la diminution de nos effectifs. »

Collège d'Eu. — Depuis une vingtaine d'années, la population s'est constamment maintenue entre 160 et 180 élèves. D'après le principal, les causes essentielles de la dépopulation des établissements universitaires sont les suivantes :

« Suppression du volontariat;

« Création d'écoles primaires supérieures;

« Propagande des instituteurs pour les écoles primaires supérieures;

« Lutte violente du clergé;

« Élévation du prix de pension et de la rétribution collégiale en 1891, au moment du renouvellement de l'engagement décennal;

« Manque de stabilité dans le personnel des collèges;

« Insuffisance des répétiteurs, sur lesquels on n'a pas laissé assez d'action aux principaux;

« Programmes trop chargés et nullement appropriés aux besoins des régions dans lesquelles sont situés les collèges;

« Discipline pas assez ferme;

« Polémiques de presse contre l'Université et ses programmes. »

ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES LIBRES

Ecole Bossuet, à Rouen. — L'école, qui comptait 110 élèves en 1897, n'en avait plus que 96 en 1898. Ces élèves suivent les cours du lycée Corneille en qualité d'externes.

Le directeur attribue la diminution à trois causes principales :

« La fondation de l'École supérieure de commerce. — Un certain nombre de nos élèves ont quitté les études classiques ou modernes pour suivre, à l'École de commerce, les cours normaux ou préparatoires.

« Le caractère trop théorique de l'enseignement moderne, particulièrement dans les basses classes. — Beaucoup de parents, commerçants ou agriculteurs, nous confient leurs enfants, non pas pour que nous les conduisions au baccalauréat, mais pour que nous leur donnions une instruction générale suffisante. Nous envoyons régulièrement ces élèves dans l'enseignement moderne. Or, beaucoup nous laissent après un an ou même après moins de temps, pour entrer quelquefois à l'École professionnelle, mais le plus souvent à l'établissement des frères de Saint-Gervais.

« La suppression des classes de 8e et 7e faites à l'intérieur de l'école. — Désireux de

conduire le plus grand nombre de mes élèves au lycée, j'ai supprimé les classes de 7e et de 8e qui se faisaient dans la maison. Or, je dois constater que, depuis cette modification, les rentrées ne nous ont amené que très peu de petits élèves de 7e et de 8e. Les parents craignent-ils que les allées et venues au lycée soient fatigantes pour de tout jeunes enfants, ou bien trouvent-ils trop élevé l'enseignement donné au lycée dans les petites classes? Je ne saurais le dire exactement, mais un fait reste acquis : c'est que presque tous les élèves que nous recevons sont pour la 6e ou pour les classes plus élevées. »

Succursale de l'Ecole Bossuet, à Rouen. — L'établissement, qui réunissait une centaine d'élèves en 1880, n'en a plus que 62 aujourd'hui.

« Je crois voir dans la création de l'établissement des frères, écrit le directeur, une cause majeure qui a fait diminuer la population scolaire de nos établissements. L'établissement des frères est fondé depuis 1879, ou à peu près, et de ce jour l'ère de prospérité s'est arrêtée pour tous les fidèles de l'enseignement universitaire. Les frères, en effet, passent pour donner un enseignement primaire pratique; et ils attirent, de ce fait, chez eux, cette population, autrefois assez nombreuse chez nous, d'élèves qui venaient passer trois ou quatre ans dans nos pensions, pour compléter l'instruction de l'école de la commune. De ces élèves, les uns nous quittaient, en effet, après deux ou trois années passées chez nous; les autres, intelligents, complétaient entièrement leur éducation en terminant des études auxquelles ils avaient pris goût. Aujourd'hui ils ne viennent plus.

« Il ne faut pas non plus oublier que les fréquents changements de directeur de l'établissement sont une raison de premier ordre sur laquelle il faut aussi rejeter la diminution dans le nombre des élèves.

« Je crois qu'il ne faut pas non plus oublier dans toutes ces causes les attaques si malheureuses qui ont été dirigées contre l'Université ces dernières années.

« La diminution évidente de la richesse, qui fait rechercher à chacun le meilleur marché, l'esprit réactionnaire, dont les maisons congréganistes profitent, sont aussi autant de causes à faire entrer en ligne de compte.

« L'Ecole supérieure de commerce nous enlève :

« Par ses cours normaux, des élèves qui courent à la dispense de deux ans de service plutôt que de terminer leurs études;

« Par son année préparatoire, beaucoup d'élèves qui resteraient soit chez nous, soit au lycée, et qui préfèrent la vie d'étudiant à la vie d'écolier. Or l'École de commerce a 66 élèves dans ses cours normaux et 20 élèves dans son cours préparatoire. Total : 86 élèves qui sont tous, ou à peu près, des déserteurs de l'enseignement universitaire. »

Externat Saint-Joseph, au Havre. — L'externat comptait 71 élèves en 1879; il en a 250 en 1898.

« L'augmentation, écrit le directeur, s'explique par l'adjonction d'une classe chaque année. Une variation significative est celle qui s'opère à l'intérieur de l'établissement. L'enseignement moderne tend à devenir l'égal de l'enseignement classique.

« Je fais commencer le latin en septième : la bifurcation se fait donc en septième. Or une classe de huitième de 34 élèves m'a donné deux septièmes de chacune 17 élèves.

« Ce fait m'a paru intéressant, et s'il m'était permis de le dire, regrettable. »

École Fénelon, à Elbeuf. — 30 élèves en 1886 (création); 119 en 1898.

« Le nombre des élèves, qui s'est accru régulièrement de 1885 à 1888, parce que chaque année voyait s'ajouter une classe nouvelle à celles qui existaient déjà, est resté stationnaire avec 80 élèves environ, de 1888 à 1894, parce que, les études n'allant pas au delà de la troisième, la sortie de juillet balançait la rentrée d'octobre.

« L'accroissement de 1894 à 1898, qui a été de 45 élèves environ, est imputable, pour une vingtaine, à l'achèvement des études, décidé en 1894, et, pour les 25 autres élèves, aux pensionnaires venus du dehors, et dont le nombre s'est élevé en quatre ans de 12 à 40.

« La ville d'Elbeuf continue donc de nous fournir le même chiffre d'élèves; nous n'en attendons pas davantage pour l'avenir, et, si l'École Fénelon a quelque chance de se développer encore, ce sera uniquement par l'effet de son bon renom en dehors d'Elbeuf. »

Institution Join-Lambert, à Boisguillaume. — 120 élèves en 1879; 93 en 1898.

« J'attribue la variation qui s'est produite

ici entre 1897 et 1898, — écrit le directeur, — au désir de plus en plus manifeste des familles de mettre leurs enfants demi-pensionnaires plutôt que pensionnaires, dans la maison où ceux-ci font leurs études. »

Il est probable que l'institution Join-Lambert va disparaître.

Je ne vois rien à ajouter aux observations présentées par les proviseurs et principaux. Il est certain qu'à Rouen, l'ouverture d'une école primaire supérieure privée dirigée par les Frères, transformée en 1895 en établissement secondaire; à Elbeuf, l'agrandissement de l'école Fénelon; au Havre, l'agrandissement de l'externat Saint-Joseph, ont causé un préjudice sérieux au recrutement de nos deux lycées. Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, qu'une propagande active est faite dans ces villes en faveur des établissements libres, et que nos établissements universitaires ont à souffrir du discrédit jeté sur eux par des adversaires sans scrupule qui n'hésitent pas à les attaquer avec des armes plus ou moins loyales. Je crois aussi que l'ouverture, depuis une quinzaine d'années, des établissements d'enseignement primaire supérieur, où les études sont gratuites, a contribué dans une certaine mesure à la diminution de l'effectif des lycées et collèges.

La population du collège d'Eu n'a pas subi de modification sensible depuis vingt ans. Par sa situation dans une région riche où il n'existe pas de concurrence sérieuse, le collège d'Eu a eu moins à souffrir que beaucoup d'autres établissements de la crise que traverse l'enseignement secondaire public.

Rapport du Recteur.

Causes principales de la variation de l'effectif. — Ces causes sont au nombre de deux, d'inégale importance. Je ne m'occupe ici, bien entendu, que de l'Académie de Caen, à la tête de laquelle je suis placé depuis quinze ans. Mais les mêmes raisons ont dû influer sur l'effectif dans toutes les autres académies.

De 1879 à 1899, l'effectif de l'enseignement secondaire, dans les lycées et collèges de l'Académie, a baissé de 1.407 unités. L'enseignement moderne étant resté stationnaire depuis 1889 (1.652 au lieu de 1.699), l'enseignement classique, qui s'était élevé de 3.198 unités en 1879 à 3.509 en 1889, a subi une perte de 928 unités dans la dernière période décennale. Sur 1.407 unités en moins, 518 depuis 1879 (dont 268 depuis 1889) appartiennent à l'enseignement primaire. Le milieu où nous nous recrutons n'étant plus le même, les parents moins riches, ayant à choisir entre l'enseignement des écoles primaires publiques, qui est gratuit, et l'enseignement primaire des lycées et collèges, qui ne l'est pas, optent généralement pour le premier.

Recherchons maintenant d'où provient la diminution des trois autres quarts de notre effectif. Presque uniquement de ce fait politique et social, contre lequel nous ne pouvons rien, que la clientèle de l'aristocratie libérale, de la bourgeoisie aisée, voire de la petite bourgeoisie, laquelle, par esprit d'imitation, se modèle sur la grande, nous a abandonnés et nous abandonnera de plus en plus.

L'Université, en effet, en dehors des fils de quelques hauts fonctionnaires qui lui sont restés fidèles, et des boursiers que l'intérêt bien entendu lui rattache, ne se recrute plus que parmi les fils des plus humbles fonctionnaires, des petits artisans, des petits commerçants et des ouvriers, c'est-à-dire parmi la population scolaire à laquelle l'enseignement classique, qui prépare surtout des professeurs et aussi, hélas ! des fonctionnaires, est de tous celui qui convient le moins. L'enseignement gréco-latin convient à ceux qui se préparent à enseigner le grec et le latin, à ceux qui auront des loisirs au sortir du lycée et qui pourront consacrer ces loisirs à la traduction d'Horace ou de Pindare; il serait par trop paradoxal de soutenir qu'il convienne au même degré à ceux que Victor Duruy appelait les futurs contremaîtres de l'industrie, aux commerçants, aux agriculteurs et à ces colons dont nous déplorons si vivement la rareté au Tonkin, à Madagascar, et même à nos portes, à Tunis et en Algérie.

On m'objectera que la nouvelle clientèle pourrait et devrait aller à l'enseignement moderne. Sans doute. Mais elle n'y va pas, et contre cette abstention nous ne pouvons rien

non plus. Les élèves qui nous échappent vont à l'enseignement libre, qui a gagné 675 unités en vingt ans, et qui conserve un effectif de 5.430 élèves, supérieur au nôtre de 204 unités. Les élèves nouveaux qui ressentent, ou dont les parents ressentent, après l'école, le besoin d'un enseignement primaire un peu plus élevé, vont à l'enseignement primaire supérieur public, qui a gagné, toujours dans l'Académie de Caen, plus de 500 unités (525). Quant à l'enseignement moderne, il est resté stationnaire de 1889 à 1898 (47 en moins), et la façon dont il est compris et donné, sa durée, son manque de sanctions, son prix, justifient amplement l'indifférence des familles.

Il est admis par tout le monde, sauf par les intéressés, que l'enseignement moderne, si peu pratique qu'il soit, convient beaucoup plus que l'enseignement classique à l'immense majorité des élèves. Or, nous avons été impuissants à modifier, à cet égard, et les convictions des familles et les proportions relatives des deux enseignements. Le moins utile, le moins pratique, celui auquel on reproche, non sans quelque raison, de produire des professeurs, des fonctionnaires, des déclassés, des journalistes, et quelques demi-savants, compte toujours beaucoup plus d'élèves que l'autre. Je ne sais même si l'attribution, réclamée par quelques bons esprits, de sanctions identiques au classique et au moderne triompherait de préjugés invétérés. Dans les nouveaux milieux où nous nous recrutons, on croira toujours que faire des études, c'est apprendre du latin et du grec, et ce sentiment est d'autant plus indéracinable qu'il a quelque chose de respectable et de touchant. L'ouvrier, qui n'a pas appris de grec et de latin, se figure que son fils ne le dépassera et ne s'élèvera plus haut sur l'échelle sociale que s'il aborde celles des études qui lui ont été fermées à lui-même. Les sacrifices qu'il devra faire seront plus grands : qu'importe, s'il suit les mêmes classes que le fils du patron ou du riche bourgeois, s'il s'abreuve à la coupe où le père n'a même pas trempé ses lèvres ! La femme raisonne comme son mari et l'enfant, encore inconscient, l'enfant de dix à douze ans, est lancé dans une voie qui n'aboutit et qui ne peut aboutir qu'à des déceptions cruelles ou au baccalauréat.

On a parlé, pour empêcher cette affluence dans le classique, pour décourager dès le début ceux qui n'ont pas la vocation gréco-latine, d'introduire dans les examens de passage une rigoureuse sévérité, d'arrêter après la sixième, après la cinquième, après la quatrième classique, tous ceux qui n'auraient pas une note suffisante pour le latin et pour le grec. Cette mesure aurait pour unique résultat de dépeupler un peu plus les établissements de l'État. Les élèves ajournés chez nous s'adresseraient aux établissements libres qui reçoivent des élèves de toutes forces et à tous prix.

On nous demande quel remède nous voyons à cette situation. Nous répondrons très sincèrement que nous n'en voyons pas et que nous ne croyons pas à l'efficacité d'une réforme pédagogique, ni même d'une mesure législative contre un fait politique et social. Les lycées, avec leur personnel administratif, si soigneusement choisi, avec leur personnel d'agrégés qui sont en immense majorité des hommes d'une réelle valeur et d'un dévouement absolu, les collèges avec leurs principaux agrégés ou licenciés, avec leur personnel enseignant, si instruit et si méritant, composé parfois d'agrégés et de docteurs, en grande majorité de licenciés, de bilicenciés et de certifiés, constituent un ensemble admirable, un corps d'éducateurs et d'instructeurs incomparable, comme il n'en existe pas, nous ne disons pas seulement en Europe, mais dans le monde entier. Aucun de ces maîtres n'est indifférent (comme on le dit si volontiers) à l'éducation. Tous saisissent l'occasion, quand elle se présente, de donner quelques bonnes leçons de morale ou de civisme, tous s'efforcent de former des esprits droits, des hommes de sens et des hommes de cœur. Et pourtant le courant ne va pas à eux. Cela tient à bien des raisons : indiquons-en une immédiatement, peut-être la principale : nos maîtres sont des libéraux irréductibles et des républicains convaincus.

Il nous suffira d'ajouter que c'est l'internat qui a été le plus éprouvé dans cette Académie : il subit près des deux tiers de la perte totale, 996 en moins. Comme beaucoup d'universitaires s'en réjouissent, nous n'insistons pas. Nous attendrons seulement, pour nous réjouir nous-mêmes, que les internes qui nous quittent restent demi-pensionnaires ou externes chez nous, au lieu d'aller grossir l'internat des établissements libres.

ACADÉMIE DE CHAMBÉRY

L'Académie de Chambéry (2 départements) n'a que 4 établissements universitaires, 2 lycées et 2 collèges, dont la population totale ne s'élevait qu'à 720 élèves en 1898 contre 626 en 1879.

L'enseignement libre compte 8 établissements dont la population totale est, à quelques unités près, celle des 4 lycées et collèges, soit 686 en 1898 contre 538 en 1879.

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Rapport de l'Inspecteur d'académie. *Lycée de Chambéry.* — Le chiffre le plus fort a été atteint en 1885, avec 489 élèves. A ce moment, l'externat Saint-François de Chambéry a complété son organisation, et son effectif dès lors a varié entre 80 et 95 élèves. En 1888, l'ouverture du lycée d'Annecy a fait perdre des internes à celui de Chambéry.

Au début de la présente année scolaire, il a été constaté une nouvelle diminution (30 unités) dans notre externat; elle résulte, notamment, du départ d'un certain nombre de fonctionnaires remplacés par d'autres qui n'ont pas mis leurs enfants au lycée. Il est regrettable de voir des fonctionnaires de tout ordre, civils ou militaires, préférer l'enseignement ecclésiastique à celui de l'Université, et donner ainsi un exemple des plus fâcheux, malgré la haute valeur de nos maîtres et les brillants résultats que nous obtenons dans les concours et les examens.

Parmi les causes générales de la diminution de notre effectif, le proviseur en expose trois principales :

La préparation à la première communion nous enlève des enfants, particulièrement dans les classes élémentaires; on parvient à persuader à certaines familles que l'enseignement religieux n'est pas donné chez nous, bien qu'en réalité il soit assuré par un aumônier des plus respectables.

Il est de bon ton de dire dans un certain monde que l'éducation est négligée dans nos établissements et que nos élèves manquent de distinction; la bourgeoisie vaniteuse, les officiers et les fonctionnaires, flattés de fréquenter la haute société, se croient tenus d'envoyer leurs enfants dans des établissements dits aristocratiques.

D'ailleurs, en Savoie, l'influence du clergé, qui est encore considérable, contribue à maintenir ces dispositions et ces préjugés à notre détriment.

En 1897, l'administration supérieure a retiré presque complètement aux fils d'instituteurs la remise complète des frais d'externat; dès lors, nous n'avons gardé que les fils d'instituteurs nommés boursiers.

Cette mesure est des plus fâcheuses, et il est vivement à désirer qu'elle soit rapportée le plus tôt possible.

Les établissements religieux font des réductions de prix considérables aux enfants des instituteurs; la caisse de la Grande-Chartreuse vient en aide à ceux qui paraissent les plus intelligents, et il en est qui se laissent tenter.

Le proviseur estime que plus de vingt insti-

tuteurs envoient leurs enfants au petit séminaire du Pont-de-Beauvoisin; je ne conteste pas le chiffre, mais je crois savoir que la plupart sont du département de l'Isère.

Pour bien marquer les difficultés de la lutte entre nous et nos concurrents, je crois utile d'exposer la liste et la situation de ces derniers.

1° *Etablissements d'enseignement secondaire libre.* — L'institution Fontaine (laïque) d'Albertville ne compte que 26 unités et envoie, à l'occasion, les élèves chez nous pour les classes supérieures.

L'Alumnat de Beaufort (Pères de l'Assomption) (35 élèves) prépare gratuitement des jeunes gens au sacerdoce.

L'externat Saint-François (Chambéry) 95 élèves) prépare au baccalauréat; c'est évidemment notre concurrent le plus sérieux quant au recrutement des externes de la ville;

2° *Petits séminaires.* — Ce sont les petits séminaires qui nous enlèvent le plus grand nombre d'internes.

Je dois en dire un mot, bien que la circulaire du 30 septembre 1885 en ait attribué la surveillance aux préfets.

Les quatre petits séminaires de la Savoie sont les suivants : Saint-Pierre-d'Albigny, Moutiers, Saint-Jean-de-Maurienne et Pont-de-Beauvoisin. En 1898, ils ont compté 552 élèves dont 452 internes et 12 demi-pensionnaires.

On fait dans ces établissements des réductions de prix sur l'internat, on accepte des payements en nature, et l'on prépare le plus d'élèves possible au baccalauréat, malgré les indications contraires de la circulaire du 30 septembre 1885.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Rapport de l'Inspecteur d'académie. *Etablissements secondaires libres.* — Abstraction faite du petit séminaire diocésain de Mélan, près Taninges, les établissements secondaires libres de la Haute-Savoie, dont les sièges respectifs sont à Evian, la Roche, Rumilly, Thônes et Thonon, comptaient au 31 décembre 1897 un effectif total de 575, puis de 556 élèves à la date correspondante de 1898. A l'exception de celui de Thonon, dont le personnel est composé de Frères des écoles chrétiennes, ils sont tous dirigés par des prêtres séculiers et placés sous l'autorité de l'évêque d'Annecy, sauf celui de Rumilly qui relève du diocèse de Chambéry.

Aux cinq institutions actuellement existantes s'ajoutaient jadis celle des Maristes de Thonon qui a vécu, depuis l'annexion jusqu'au mois d'août 1893, avec un effectif moyen de 110 élèves et celle de Saint-Bernard-de-Menthon, établie à Annecy sous la direction d'un prêtre séculier; cette dernière, après sept années d'existence, a été fermée au mois d'août 1896; elle recevait en moyenne 30 élèves demi-pensionnaires ou externes.

Pendant ces vingt dernières années, le nombre moyen des élèves a été, à Rumilly, de 150; à Evian, de 145; à la Roche, de 138; à Thônes, de 55; à Thonon, de 30. En général, les effectifs sont demeurés à peu près stationnaires, particulièrement depuis une dizaine d'années, hormis à Rumilly où il y a eu augmentation, à La Roche diminution sensible. A Rumilly, les causes présumées de l'augmentation seraient, d'après le directeur, les suivantes : l'enseignement religieux, recherché par les familles, et les soins particuliers donnés à cet enseignement; les progrès réalisés dans les études; la discipline et l'installation matérielle de l'établissement; les succès plus nombreux obtenus dans les examens du baccalauréat. A la Roche, jusqu'en 1889, l'effectif avait monté et, cette année-là, il atteignait même le nombre de 186 élèves; mais à partir de 1889-90, « il y a eu, écrit le directeur, une baisse continuelle qui nous ramène, en 1897-98, au chiffre de 125, celui de 1879.

« J'attribue les accroissements de la première période (1879-1889) aux améliorations apportées dans l'installation, dans le régime des élèves, ainsi que dans le choix de nouveaux professeurs licenciés.

« La déperdition survenue à la rentrée d'octobre 1889 est due à la résolution que nous avons prise de supprimer dans notre

maison une seconde année de philosophie, ce qui nous a fait perdre, en moyenne, une douzaine d'élèves.

« Mais pour expliquer le déchet qui a continué à se produire chaque année depuis 1890, il faut se rappeler, d'une part, que c'est à cette époque qu'a été appliquée pour la première fois la loi militaire concernant les séminaristes ; d'autre part, que nous fûmes obligés en 1890 de licencier nos élèves à cause de l'influenza, et en 1892 à cause de la scarlatine; enfin, qu'à cette même époque, nous avons eu le chagrin de perdre dans l'établissement et pendant trois années presque consécutives trois élèves enlevés subitement par des péritonites. »

Etablissements publics. — Au 31 décembre 1897, nos trois établissements publics, lycée d'Annecy, collèges de Bonneville et de Thonon, recevaient en tout 370 élèves et, à la fin de 1898, leur population scolaire atteignait 397, soit une augmentation de 27 unités. L'augmentation a été particulièrement sensible au collège de Thonon. Cet établissement, ouvert au mois d'octobre 1895, n'avait au début que 25 élèves; il en compte aujourd'hui 101 et, faute de place, il est impossible d'en recevoir davantage.

Par contre, nous avons perdu des élèves, surtout des internes, au lycée d'Annecy où l'effectif, après avoir été de 260 unités depuis 1888, date de l'ouverture, jusqu'en 1894, n'atteint maintenant que 216. Selon le proviseur, les causes de cette diminution sont les unes générales, les autres locales.

« Parmi les causes générales, je signalerai tout d'abord, écrit ce fonctionnaire, le mauvais effet produit par les modifications apportées aux tarifs en juillet 1897 et principalement la suppression de l'entretien gratuit du trousseau des élèves par le lycée.

« Dans le courant de l'année 1897, notre internat avait augmenté progressivement et, en fin d'année, nous étions arrivés au chiffre de 97 pensionnaires : les résultats du baccalauréat avaient été satisfaisants; nous avions obtenu un prix au concours général; tout semblait donc faire présager une bonne rentrée pour le mois d'octobre suivant.

« Les demandes de renseignements et de prospectus furent, en effet, assez nombreuses ; mais la plupart des parents reculèrent devant la perspective de payer 100 fr. pour l'entretien du trousseau de leurs enfants, et nous tombâmes brusquement de 97 à 85, puis à 76 pensionnaires.

« Une autre raison pour laquelle un certain nombre de jeunes gens désertent nos lycées tient probablement au manque d'harmonie que l'on constate entre les programmes de l'enseignement classique ou moderne et ceux des examens qui ouvrent différentes carrières.

« Un bachelier de l'un ou l'autre de ces deux enseignements peut actuellement se préparer aux grandes écoles de l'État, faire son droit ou sa médecine ; mais il lui est impossible, sans études complémentaires, de se présenter à différents concours, tels que ceux des écoles d'arts et métiers, d'agriculture, de vétérinaires, des Ponts et Chaussées, etc.

« Les élèves de l'enseignement spécial trouvaient dans leurs études mêmes une préparation directe à ces différents examens ; aussi, à ce point de vue, cet enseignement était-il beaucoup plus pratique que celui qui l'a remplacé et jouissait-il d'une plus grande faveur auprès des familles.

« Les Frères de la doctrine chrétienne ont d'ailleurs très bien compris le parti qu'ils pouvaient tirer de cet état de choses et, dans un certain nombre de leurs établissements, ils ont institué, paraît-il — cela est vrai pour Thonon — à côté des classes d'enseignement moderne, des cours spéciaux dont les programmes répondent à peu près à ceux de l'enseignement spécial et qui sont destinés aux élèves poursuivant un but autre que celui du baccalauréat. »

Parmi les causes locales le proviseur range à tort, selon nous, l'existence de nombreuses écoles primaires supérieures dans la Haute-Savoie, car les jeunes gens qui fréquentent ces écoles appartiennent en très grande majorité à des familles d'ouvriers ou de cultivateurs qui n'ont pas les moyens de les envoyer dans les lycées et collèges; mais le proviseur est dans le vrai lorsqu'il ajoute :

« Nous sommes environnés d'un cercle d'institutions secondaires libres (Rumilly, Thônes, La Roche, Thonon, Evian) qui nous font une concurrence redoutable par la modicité de leurs prix et les moyens de recrutement dont elles disposent. Tandis que l'entretien d'un pensionnaire au lycée revient en moyenne à 750 francs, les frais de pension, dans les établissements que je viens de citer, ne dépassent jamais 400 fr.,

et encore les familles peuvent-elles facilement obtenir des remises. Il n'est donc point étonnant que, dans de telles conditions, des parents, même dévoués aux idées libérales, hésitent entre le lycée et la maison rivale, ou souvent donnent la préférence à cette dernière.

« Il est vrai que de tout temps les établissements universitaires ont eu à lutter contre les écoles libres ; mais jamais peut-être la lutte n'a été aussi vive, les attaques de nos adversaires aussi violentes et multipliées ; il est donc permis de croire que cette campagne incessante dirigée contre les établissements universitaires n'est point étrangère à la diminution de notre effectif. »

Au collège de Bonneville, l'effectif moyen depuis 1879 a été de 90 élèves ; depuis 1889 surtout, il a fléchi sensiblement et en ce moment il n'est plus que de 77 élèves.

« En 1879, écrit le principal, le collège, avec son pensionnat au compte du principal, continue sa marche ascensionnelle commencée en 1871. Grâce à un progrès très marqué de l'internat, il pousse, en 1881, son effectif total à son maximum, 105 élèves.

« L'année suivante, la ville prend le collège en régie à son propre compte : suit une baisse énorme de l'internat tombé à 25 élèves, parce que la gestion économique a de mauvais débuts.

« L'augmentation du nombre des internes boursiers (porté de 17 en 1883 à 29 en 1887) et la création d'une association d'anciens élèves faisant alors une active propagande en faveur du collège semblent être les principales causes du relèvement, très marqué encore, de l'internat ; celui-ci atteint en 1887 son chiffre maximum de 60 et pousse l'effectif total, en 1889, à 101, son chiffre maximum pour les années de la régie.

« Mais la création du lycée d'Annecy en 1888, l'ouverture de la ligne de La Roche à Cluses en 1890, certaines difficultés d'administration intérieure, enfin la diminution progressive du nombre des boursiers, toutes ces causes font descendre l'internat à son minimum, 34, en 1892, et l'effectif total à 79 en 893. L'un et l'autre remontent sensiblement en 1894.

« C'est en vain que la rentrée d'octobre amène 19 nouveaux internes : la question économique ne satisfait point la plupart des familles et 12 nouvelles recrues au début de l'année 1897-98 ne suffisent pas à soutenir l'internat, et l'effectif total descend à son minimum, 75 en 1898. »

Si maintenant on se reporte aux chiffres d'ensemble, on constate que, malgré certaines fluctuations, les effectifs comparés des établissments publics et libres n'ont pas eu de variations très sensibles depuis 1879, et que ces derniers reçoivent environ les deux tiers des élèves de l'enseignement secondaire.

Leur prospérité relative, il faut, croyons-nous, l'attribuer : 1° à ce fait qu'un certain nombre d'élèves dans chacune de ces institutions sont préparés non sans succès aux examens du baccalauréat ou de certaines administrations ; 2° au bon marché de la pension qui nulle part n'excède 400 francs et à la faculté qu'ont les parents d'obtenir des remises ou encore le payement en nature ; 3° à une réclame active du clergé séculier et des congrégations ; 4° à la loi du 15 mars 1850, laquelle favorise le recrutement du personnel enseignant ou administratif en n'imposant de grade universitaire qu'aux seuls directeurs des institutions libres ; 5° peut-être à la conduite de certains fonctionnaires civils, surtout militaires, qui, par mode ou par calcul, confient leurs enfants aux maisons ecclésiastiques.

Sans doute, au lycée d'Annecy et dans nos deux collèges, l'organisation matérielle et le niveau des études sont bien supérieurs, les maîtres sont aussi dévoués, sinon davantage, et plus capables ; mais nous avons contre nous : 1° les tarifs assez élevés de l'internat et de l'externat surveillé, lequel se généraliserait comme dans les institutions libres, au grand avantage de la discipline et du travail, s'il était moins coûteux ; 2° la suppression de l'entretien gratuit du trousseau, telle qu'elle résulte des modifications édictées au mois de juillet 1897 ; 3° la fréquence des sorties, la longueur et la multiplicité des congés extraordinaires, peu goûtés des familles en raison des menues dépenses qu'elles occasionnent et du trouble qu'elles semblent apporter dans les études ; 4° la difficulté que l'on éprouve, avec les programmes actuels de l'enseignement moderne, à préparer les candidats aux écoles d'arts et métiers, d'agriculture et de médecine vétérinaire, aux ponts et chaussées, etc., etc. ; 5° l'insuffisance de nos moyens d'action au de-

hors et de notre propagande dont l'administration collégiale a toute la charge, nos professeurs étant généralement trop enclins à se désintéresser de ce qui n'est pas la classe; 6° la trop grande instabilité de nos chefs d'établissements, qu'il faudrait attacher davantage à la résidence en leur donnant l'avancement sur place lorsqu'ils ont réussi.

Telles sont, à mon avis, les raisons principales qui militent en faveur des institutions libres et qui retardent les progrès de nos établissements secondaires.

Rapport du Recteur

Le nombre des élèves des *huit établissements secondaires libres* de mon ressort s'est élevé, au 31 décembre,

en 1897, à 721;
en 1898, à 716.

D'autre part celui des élèves des *lycées* et *collèges* de l'académie a été, à la même date, de

en 1897, 721;
en 1898, 718.

Les chiffres ont à peine varié; mais, si l'on y ajoute le nombre des élèves des *cinq petits séminaires* qui a été de 611 en 1897 et de 633 en 1898, on constate que le tiers seulement des jeunes gens appelés à recevoir l'enseignement secondaire fréquente les établissements de l'État.

La diminution que le lycée de Chambéry a, depuis quelques années, éprouvée dans sa population scolaire s'explique par la création du lycée d'Annecy, du collège de Thonon et par l'ouverture de l'Institution libre de Saint-François au chef-lieu même de l'académie. Mais le nombre des élèves reste à peu près le même dans les établissements libres et dans les lycées et collèges. Les rapports des inspecteurs d'académie donnent sur cette situation des renseignements précis et très exacts.

Si nous n'avons pas gagné de terrain, il ne semble pas que nous en ayons perdu. Il ne faut pas oublier que, en Savoie, la prospérité des établissements secondaires libres est due surtout à une propagande active faite dans chaque commune par le clergé et quelques partisans dévoués de l'enseignement libre.

La loi de 1850 autorise les ministres des cultes à donner l'enseignement secondaire à quatre jeunes gens, à la condition — le plus souvent négligée — d'en faire la déclaration à l'inspecteur d'académie. De nombreux enfants choisis dans les familles de cultivateurs aisés, d'autres que leurs parents désirent garder plus longtemps auprès d'eux ou que l'internat effraie reçoivent ainsi chez eux, et sans beaucoup de frais, les premières notions de langue latine, et sont ensuite dirigés vers les petits séminaires qui ont, à peu de chose près, la même organisation, suivent les mêmes programmes que les lycées et collèges de l'État et préparent aux mêmes examens. Le prix de pension dépasse rarement 400 francs, et encore peut-il être débattu entre le chef de l'établissement et le père de famille.

Il est exact également que certaines familles désirent assurer à leurs enfants une éducation avant tout religieuse, et que l'exemple de nombreux fonctionnaires, souvent les plus haut placés, et qui confient leurs enfants aux établissements religieux, couvre les subordonnés qui les imitent et entraîne les hésitants.

ACADÉMIE DE CLERMONT

L'Académie de Clermont (6 départements) possède 7 lycées et 11 collèges. La population totale des établissements universitaires de l'Académie s'élève à 3.619 élèves en 1898 contre 3.218 en 1879, soit une augmentation de 401 unités (environ 12 0/0).

Les établissements ecclésiastiques, au nombre de 14, ont une population de 2.220 élèves en 1898, alors qu'ils n'en avaient que 1.031 en 1879, soit une augmentation de 1.189 unités (environ 117 0/0). A ces chiffres, il convient, d'ailleurs, pour avoir le chiffre exact de la population des établissements libres d'enseignement secondaire, d'ajouter l'effectif des dix petits séminaires de l'Académie, soit 1.873 élèves, ce qui donne un total de 4.093 élèves pour l'enseignement libre, supérieur de 474 unités au total de la population universitaire.

Quelque atténuation que ces chiffres puissent recevoir de l'examen, d'autre part, des progrès des écoles primaires supérieures publiques, il n'en reste pas moins que les lycées et collèges de cette région ne se sont pas développés comme se sont développés en face d'eux les établissements religieux, et il est intéressant de suivre les diverses phases de cette concurrence dans les rapports suivants, où l'on s'est efforcé en même temps de déterminer les causes des variations d'effectif spéciales à chaque établissement.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Rapport de l'inspecteur d'académie. *Établissements publics.* — Des tableaux statistiques indiquant l'effectif de la population scolaire depuis 1879, il ressort que, dans les divers établissements, il y a eu, pendant les premières années, augmentation du nombre des élèves, et qu'ensuite il s'est produit un mouvement en sens inverse, excepté au collège d'Ambert.

Les causes des variations constatées sont de deux sortes : les unes générales, c'est-à-dire communes à tous les établissements, et les autres locales ou spéciales à chacun d'eux. Les principales causes générales sont les suivantes :

1° La crise agricole, industrielle et commerciale;

2° La campagne très active menée par le clergé en faveur des établissements congréganistes;

3° L'extension de l'enseignement primaire supérieur. En 1879, il y avait seulement, dans le Puy-de-Dôme, une école primaire supérieure, qui était peu importante. Aujourd'hui nous en avons deux bien organisées, surtout celle de Clermont, et nous comptons

dix-sept cours complémentaires répartis dans les cinq arrondissements ;

4° La gratuité de l'enseignement primaire ;

5° Le rejet du latin à la sixième, qui permet aux familles de garder près d'elles leurs enfants jusqu'à douze ou treize ans ;

6° La diminution de la population du département qui, depuis 1879, est descendue de 570.207 à 555.078 habitants.

Quant aux causes locales, elles sont mentionnées dans les passages suivants, extraits des rapports particuliers à chaque établissement.

Lycée de Clermont. — Une marche ascendante s'est produite jusqu'en 1884 et, depuis cette date, on constate un mouvement de baisse qui a surtout porté sur l'internat, et s'est accentué plus particulièrement en 1888, en 1893 et en 1897. Cette diminution a sa cause principale dans la création du lycée de Tulle et du collège de Riom, qui remonte au mois d'octobre 1887, et dans celle du lycée d'Aurillac, qui a eu lieu en 1891.

On doit l'attribuer aussi à l'augmentation des tarifs, qui sont très sensiblement plus élevés que ceux des autres lycées de l'Académie. « Beaucoup de familles, écrit le proviseur, envoient leurs enfants dans les collèges ou lycées du ressort bien moins chers, ce qui n'est qu'à demi regrettable, ou dans les établissements congréganistes qui préparent au baccalauréat au rabais, spécialement dans l'enseignement moderne. »

A ces causes, il faut ajouter la création récente du certificat des sciences physiques, chimiques et naturelles, dont la préparation se fait à la Faculté des sciences, alors qu'auparavant le baccalauréat ès sciences restreint se préparait au lycée.

Mais le mouvement de baisse s'est arrêté à la rentrée de 1898, et il y a lieu d'espérer qu'on pourra tout au moins conserver l'effectif actuel.

Collège de Riom. — Le nombre des élèves s'est accru très rapidement pendant les trois premières années, puisqu'il passe successivement par les chiffres de 146, 201 et 212. Puis il décroît pendant les années suivantes. « L'une des causes de ces variations, écrit le principal, est un mauvais calcul du premier principal du collège ; cet établissement devait être érigé en lycée lorsque sa population scolaire aurait atteint le chiffre de 200 élèves. Aussi s'est-on surtout préoccupé d'atteindre au plus tôt cette population d'élèves, sacrifiant au plus vite la qualité à la quantité. De plus, elle était en majorité fort indisciplinée, et a contribué puissamment à donner au collège une renommée dont il a encore beaucoup à souffrir. »

D'autre part, à Riom, aucun officier n'envoie ses enfants au collège. Tous, malgré la sympathie évidente de quelques-uns pour les établissements universitaires, choisissent l'institution libre Sainte-Marie, à Riom, pour lui confier leurs enfants. De nombreux fonctionnaires appartenant à la magistrature et à d'autres administrations de l'État ont leurs enfants chez les Maristes.

Collège de Thiers. — Le nombre des élèves s'est élevé jusqu'en 1888, et il est descendu depuis cette date de 183 à 134.

Les causes des variations sont dues :

1° A la proximité de l'institution Saint-Pierre, à Courpière ;

2° A la suppression du baccalauréat ès sciences qui était l'un des meilleurs éléments de succès du collège ;

3° A la présence, à Thiers, d'une école enfantine libre dont la directrice, quoique laïque, use de toute son influence sur les familles pour qu'elles envoient leurs enfants dans des établissements libres congréganistes ;

4° L'ouverture relativement récente de la ligne de Gerzat-Maringues, qui a facilité le déplacement de la population d'une partie riche de l'arrondissement de Thiers vers Riom et Clermont.

Collège d'Issoire. — Les renseignements statistiques manquent pour la période comprise entre 1879 et 1888.

« La population scolaire, écrit le principal, a diminué dans une très forte proportion de 1888 à 1889. Cette diminution tient à la mort d'un principal, originaire de Besse, où il avait une grande influence qui valait au collège l'inscription de nombreux élèves. Son successeur perd immédiatement 15 élèves, dont 6 internes (1889). En 1890, nouvelle baisse de 17 élèves, dont 6 internes ; cette diminution se reproduit en 1891 et porte alors à peu près exclusivement sur l'internat. Avec la prise de possession du service par

le principal actuel jusqu'à ce jour inclusivement, le chiffre de la population scolaire n'a pas varié ou a varié dans de minimes proportions, et l'on peut considérer le chiffre actuel de 115 élèves comme le chiffre minimum moyen des élèves devant fréquenter le collège. »

J'ajouterai que les causes ordinaires des variations de la population scolaire de ce collège dépendent uniquement de l'abondance ou de l'insuffisance des récoltes de blé ou de vin, car l'arrondissement d'Issoire est essentiellement agricole.

Collège d'Ambert. — Contrairement à ce qui s'est passé dans les autres établissements, le collège d'Ambert a vu, ces dernières années, accroître son effectif. L'augmentation s'est produite à compter de 1894. Je pense qu'on doit l'attribuer surtout aux résultats relativement satisfaisants obtenus aux examens du baccalauréat.

Établissements libres. — On compte, dans le Puy-de-Dôme, cinq établissements libres d'enseignement secondaire, soit un laïque, trois ecclésiastiques dirigés par des prêtres séculiers et un congréganiste.

Il s'est produit, dans la population de ces établissements, depuis 1879, un mouvement analogue à celui qu'on a constaté au lycée et dans les collèges communaux : il y a eu augmentation pendant les premières années et diminution pendant les dernières.

La crise agricole, industrielle et commerciale, ainsi que la diminution de la population et le rejet du latin à la sixième sont, comme pour nos établissements universitaires, les causes générales des variations de la population. Il convient d'y ajouter la suivante : la diffusion de l'instruction primaire, qui permet à un plus grand nombre de familles d'apprécier la supériorité de notre enseignement universitaire.

Les autres causes des variations diffèrent suivant les établissements.

1° *Institution Massillon, à Clermont* (directeur laïque). — Cette institution, ouverte en 1895, comptait 36 élèves la première année, 68 en 1896 et 74 en 1897. Il y a eu jusque-là une augmentation, à mesure que l'institution a été plus connue. Il faut dire aussi qu'elle a enregistré un certain nombre de succès au baccalauréat, ce qui a permis au directeur de faire de la réclame, bien que la plupart des élèves aient été préparés ailleurs et n'y soient entrés qu'après avoir déjà subi un ou plusieurs échecs à leurs examens.

Au 31 décembre 1898, l'institution comptait 43 élèves. Il m'est difficile d'indiquer la cause de cette diminution.

2° *Institution Sainte-Marie.* — Au cours de ces dernières années, l'institution Sainte-Marie a subi une perte d'une cinquantaine d'élèves.

« Les causes probables de cette diminution, m'écrit le directeur, sont : 1° l'organisation de l'enseignement moderne dans plusieurs établissements ; 2° la création de nouveaux établissements préparant au baccalauréat classique. »

Le voisinage du collège de Riom et la proximité du lycée et du séminaire de Clermont sont sans doute aussi les causes des variations de la population de cette institution.

3° *Institution Saint-Pierre, à Courpière.* — Dans cet établissement, le nombre des élèves a augmenté jusqu'en 1894, et il est descendu, depuis cette époque, de 229 à 170.

Les élèves de cet établissement se recrutent en majeure partie chez les cultivateurs. Aussi, je pense qu'on doit surtout attribuer les variations qui se produisent dans le nombre des élèves à la gêne ou à l'aisance qui résulte, pour les familles, de la situation agricole. Je ne vois aucune autre cause en dehors de celles que j'ai indiquées comme générales.

4° *Institution Saint-Joseph de Richelieu, à Chamalières.* — Le nombre des élèves, qui était de 22 en 1880, s'est élevé jusqu'en 1891, époque à laquelle on en comptait 103. Il a diminué à partir de cette date. Il ne s'agit plus ici d'une clientèle ordinaire : les élèves se destinent aux missions africaines.

Les variations de la population dépendent de la facilité ou de la difficulté qu'éprouvent les missionnaires pour recruter des jeunes gens disposés à embrasser cette carrière ecclésiastique.

5° *Institution d'enseignement secondaire, à Clermont.* — Le directeur explique ainsi les variations de la population, et les raisons qu'il donne me paraissent justes :

« Il y a eu augmentation de 1879 à 1884. A partir de cette époque, une baisse s'est pro-

duite moins sensible jusqu'en 1892, mais plus accentuée jusqu'en 1897.

« Pour comprendre plus facilement les causes de ces variations, il est utile de savoir que notre établissement se recrute surtout dans les familles d'agriculteurs et de commerçants.

« Causes d'augmentation: facilité de l'obtention du diplôme de fin d'études de l'enseignement spécial, et privilège de pouvoir, avec ce diplôme, contracter l'engagement conditionnel d'un an ou volontariat.

« Causes de baisse: 1° remplacement du diplôme d'études par le baccalauréat de l'enseignement spécial dont les épreuves étaient plus difficiles; 2° suppression du volontariat; 3° organisation de l'enseignement moderne, qui répond moins que l'enseignement spécial aux besoins de nos populations; 4° difficulté croissante pour l'obtention du baccalauréat moderne. »

J'ajouterai que cet établissement est le seul du Puy-de-Dôme qui, ayant appartenu à l'enseignement primaire libre, ait été transformé en établissement secondaire. Cette transformation a eu lieu en novembre 1880. Elle a eu pour résultat une augmentation dans le chiffre des élèves, qui était de 78 en décembre 1879 et s'est élevé chaque année à partir de cette époque jusqu'en 1885

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Rapport de l'Inspecteur d'académie.

Lycée Banville, à Moulins. — Cet établissement avait 482 élèves, dont 293 pensionnaires, le 30 janvier 1879. Jusqu'en 1889, il a régulièrement perdu à chaque rentrée et il ne comptait plus que 260 élèves au 30 janvier 1889. Depuis, il est progressivement remonté de ce chiffre minimum à 292 qu'il compte en 1899 (dont 112 internes) à la même date.

L'inauguration successive des lycées, tout voisins, de Guéret, de Montluçon, puis de Roanne, et l'ouverture de l'école primaire supérieure de Moulins ont grandement influé sur la diminution de l'effectif de 1879 à 1889, années où la concurrence des établissements libres a d'ailleurs redoublé. Elle reste aujourd'hui très active; mais les causes de diminution les plus fortes ont disparu et le lycée se maintient avec le même effectif à peu près depuis dix ans, avec une tendance marquée à l'augmentation, due à sa bonne renommée actuelle.

Lycée de Montluçon. — Le lycée de Montluçon ne date que de 1883. Il a traversé :

De 1883 à 1886, une période ascendante (de 328 à 363 élèves).

De 1886 à 1891, une période descendante (de 363 à 255 élèves).

De 1891 à 1895, une période ascendante (de 255 à 348 élèves).

Enfin, de 1895 à 1898, une période descendante (de 348 à 303 élèves).

L'effectif maximum a été atteint en 1886.

L'effectif minimum a été atteint en 1891.

Je ne possède pas des données bien précises sur les causes de ces différentes phases. Elles peuvent être attribuées, en grande partie, d'une part, à l'abondance ou à la pénurie des récoltes; d'autre part, à laconcurrence faite au lycée par l'établissement secondaire libre tenu à Montluçon par les Maristes, et au développement progressif des établissements d'enseignement primaire supérieur.

Collège de Cusset. — De 1879 à 1890, l'effectif des élèves a peu varié : il s'est maintenu entre 96 et 111. Cette prospérité relative correspond à la réorganisation complète de l'enseignement spécial et des cours préparatoires au baccalauréat ès sciences.

En 1890, le chiffre des élèves tombe à 71 et ne dépasse pas 80 jusqu'en 1896.

Les difficultés soulevées par le renouvellement de l'engagement décennal, la substitution de l'enseignement moderne à l'enseignement spécial, la suppression du baccalauréat ès sciences et l'organisation de l'école primaire supérieure de Vichy sont les causes de la diminution de l'effectif du collège.

Enseignement secondaire libre. — Aucun établissement laïque libre n'existe à proprement parler dans le département de l'Allier. L'école secondaire annexée à la maîtrise est, il est vrai, dirigée par un laïque, mais elle était dirigée antérieurement par un abbé, le direc-

teur même de la maîtrise, et elle le serait sans doute par le directeur actuel de ladite maîtrise, si ce dernier remplissait les conditions de stage et de titres de capacité prévues par l'article 60 de la loi du 15 mars 1850. Le directeur laïque a d'ailleurs pour collaborateurs des ecclésiastiques, et tout porte à croire qu'il renoncera à la direction de l'école secondaire annexée à la maîtrise, dès que l'autorité diocésaine disposera, pour cette fonction, d'un ecclésiastique remplissant les conditions légales. L'effectif a peu varié : de 1879 à 1899 il a oscillé entre 64 élèves (minimum) et 83 (maximum); il était, au 31 décembre dernier, de 72 élèves.

Établissements dirigés par des prêtres séculiers. — On peut ranger dans cette catégorie l'institution du Sacré-Cœur, à Moulins. Cette institution ne date que de 1894. Son effectif, qui était de 113 élèves en 1894, s'est élevé cette année à 131, par suite de la fermeture de l'externat secondaire libre de Saint-Michel, dont elle a obtenu, en partie, la clientèle.

Établissements congréganistes. — Dans cette catégorie on peut ranger l'institution Notre-Dame de Bellevue-Yzeure, dirigée par des Jésuites, l'institution Saint-Joseph, de Montluçon, dirigée par des Maristes, et enfin le pensionnat Saint-Gilles, de Moulins, dirigé par les Frères des écoles chrétiennes. L'effectif total de ces trois établissements était, au 31 décembre 1898, de 593 élèves.

Le pensionnat Saint-Gilles comptait, en 1881, 297 élèves. Cet effectif s'est abaissé progressivement jusqu'en 1896, où il n'était plus que de 166 élèves. Les causes de l'augmentation constatée depuis 1896 sont : la suppression de l'externat Saint-Michel, l'annexion d'une classe enfantine audit pensionnat et la suppression du volontariat d'un an, il y a quelques années.

L'institution Notre-Dame de Bellevue-Yzeure, fondée en 1882 avec 32 élèves, en comptait, au 31 décembre dernier, 195. Sauf quelques légères fluctuations, l'effectif s'est accru constamment jusqu'à ce jour.

L'institution Saint-Joseph, de Montluçon, qui comptait 180 élèves en 1879, a vu son effectif s'accroître progressivement jusqu'en 1892, époque à laquelle il a atteint le chiffre maximum de 234; depuis, le nombre des élèves a diminué graduellement jusqu'au 31 décembre 1898, où il n'était plus que de 205. J'ignore la cause de ces variations, le directeur n'ayant pu ou n'ayant pas voulu me la faire connaître.

En résumé, l'enseignement secondaire libre comptait, au 31 décembre 1898 : 796 élèves, se répartissant ainsi qu'il suit :

1° Établissements placés sous l'autorité diocésaine...................... 72

2° Établissements dirigés par des prêtres séculiers..................... 131

3° Établissements dirigés par des congréganistes...................... 593

J'ajoute qu'aucun établissement primaire n'a été, depuis 1879, transformé en établissement secondaire libre.

DÉPARTEMENT DU CANTAL

Rapport de l'Inspecteur d'académie. Le département compte un lycée (Aurillac), deux collèges (Mauriac et Saint-Flour) et trois établissements libres (deux petits séminaires, Saint-Flour et Pleaux, une institution congréganiste, Saint-Eugène, à Aurillac).

En 1879, les trois collèges (le lycée n'a été ouvert qu'en 1891) avaient un effectif de 270 élèves (Aurillac, 120 ; Mauriac, 62 ; Saint-Flour, 88), tandis que les trois établissements libres comptaient 492 élèves (Saint-Eugène, 212, Pleaux, 170; Saint-Flour, 110); soit une différence de 222 unités en faveur de ces derniers.

L'enseignement libre avait ainsi une réelle supériorité numérique sur l'enseignement public. L'ouverture du lycée a amené une diminution dans la population scolaire libre : en mai 1892, elle n'est plus que de 462. Les variations constatées depuis dans cette catégorie sont peu accentuées: en 1897, le chiffre se relève à 495 en avril et à 506 en décembre. A ce moment, un équilibre caractéristique s'établit entre les deux enseignements ; les établissements secondaires publics ont alors 498 unités. Ceux-ci ont suivi une progression ascendante ; grâce au développement du lycée, iis ont passé de 270 à 498 élèves en 1897. Aujourd'hui, cet équi-

libre est rompu au profit des établissements libres qui comptent 35 élèves de plus que nos lycées et collèges.

Cette inégalité numérique actuelle entre les deux enseignements est plus apparente que réelle : l'institution Saint-Eugène est classée parmi les établissements d'enseignement secondaire et les programmes semblent se rapprocher de ceux de nos lycées; mais les études classiques n'y sont pas représentées et bien rares sont les élèves qui, à la fin de leur séjour, affrontent le baccalauréat moderne. Recrutés surtout parmi les fils de fermiers et de cultivateurs, ils passent quelques années à l'institution pour y compléter leurs connaissances primaires ou se destiner aux examens des postes, des contributions indirectes, etc. C'est donc une véritable école primaire supérieure avec section spéciale pour le baccalauréat. Les Frères des écoles chrétiennes qui la dirigent se vouent d'ailleurs plus particulièrement à l'enseignement primaire. L'écart serait grand si, sans s'arrêter à l'étiquette, on retranchait du chiffre total le nombre des élèves qui suivent régulièrement les programmes de l'enseignement secondaire. Inversement, on pourrait faire entrer en ligne de compte les 70 élèves de l'école primaire supérieure de Murat, où sont organisées les trois années normales.

L'enseignement secondaire s'est grandement développé dans le Cantal depuis 1879; mais il faut reconnaître qu'il attire des élèves d'autres départements. Le lycée, placé à proximité des départements du Lot, de la Corrèze, de l'Aveyron, se recrute dans les cantons que les voies ferrées relient facilement à Aurillac.

D'autre part, Pleaux, sur la limite de la Corrèze, Saint-Flour, non loin de la Lozère et de la Haute-Loire, sont des centres d'attraction, et, d'après les renseignements que j'ai recueillis, plusieurs élèves du petit séminaire de Saint-Flour viennent des départements limitrophes.

Les rapports présentés par les chefs d'établissements d'enseignement public, donnent d'utiles indications sur les variations des effectifs scolaires.

Lycée d'Aurillac. — Le proviseur constate que le lycée d'Aurillac, ouvert en 1891 avec 276 élèves, arrive à son apogée en 1894 avec 361 élèves, pour redescendre à 317 en 1898. Les variations dans les différentes catégories d'élèves et les sections de l'enseignement sont peu sensibles. Il signale la dépopulation des classes élémentaires, en recherche les caractères et les remèdes dans les considérations suivantes :

1° « L'étude du latin ne commençant qu'en sixième, l'étude de l'allemand étant retardée, en fait, également à la sixième dans l'enseignement moderne, puisque la très grande majorité de nos internes ne nous arrive que pour l'entrée en sixième (et trop souvent en cinquième), l'opinion tend à s'accréditer de plus en plus que les cours vraiment secondaires ne commencent qu'à cette classe. Et les expédients mêmes dont nous usons pour permettre aux nouveaux venus de rejoindre le plus tôt possible leurs camarades (conférences supplémentaires de langues vivantes, etc.) se retournent contre nous. »

2° « L'organisation actuelle des classes, distinctes des études, est défectueuse jusqu'à la septième au moins, les six heures de scolarité qu'on peut exiger au maximum d'un jeune élève devraient être (exception faite pour quelques cours spéciaux) attribuées au même maître, à qui incomberaient et la classe et l'étude et qui surveillerait lui-même la confection des devoirs qu'il aurait indiqués. »

3° « Nous ne pourrons soutenir la concurrence que par un remaniement de tarifs, comme je l'exposais au Conseil d'administration du lycée le 6 décembre 1897 : Ce remaniement des tarifs me paraît devoir être combiné de telle sorte que le recrutement de nos élèves primaires et élémentaires — pépinière du lycée — fût surtout encouragé. Nous proposerons d'accorder une remise notable (sorte de remise de principe) répartie entre les différentes classes, de la sixième à la classe finale, aux parents qui nous auraient confié leurs enfants dès les basses classes. Cette remise varierait en raison du nombre des années que les élèves auraient passées dans les divisions élémentaire et primaire. Elle pourrait, pour les externes, être calculée de telle sorte que les classes, jusqu'à la septième inclusivement, fussent considérées comme gratuites, un externe entrant en sixième ayant la même somme à payer pour toute la série de ses études qu'un élève entré dès la première classe. »

Le proviseur énumère parmi les causes d'ordre plus général influant sur le recrutement des élèves :

1° La recrudescence de la lutte engagée par les établissements libres contre l'Université ;

2° Le désarroi jeté dans l'esprit public par la campagne de presse dont l'Université fait tous les frais.

Collège de Mauriac. — Le rapport du principal de Mauriac ramène à des causes secondaires les variations de l'effectif du collège. Les oscillations sont assez brusques : elles vont de 43 élèves au début de 1893 à 99 en 1882, 103 en 1887 et 123 en 1897.

L'administration collégiale a la confiance des familles, et, malgré la concurrence du petit séminaire de Pleaux, la prospérité de l'établissement se maintient. La présence d'un aumônier, dissipant les préventions intéressées, rassure les familles sur l'éducation religieuse donnée dans la maison, et c'est, dans le Cantal, un puissant élément de succès.

Par contre, la classe primaire, qui a compté en 1887 jusqu'à 40 élèves, a été supprimée après une rapide décadence en 1896, et les classes élémentaires n'assurent que très faiblement le recrutement avec 4 élèves, tandis qu'elles en avaient 17 en 1896. Ce fléchissement est dû, en partie, à la prospérité des écoles primaires de la ville. La reconstitution des classes inférieures sur de nouvelles bases serait urgente pour éviter la dépopulation des classes supérieures.

Collège de Saint-Flour. — Les fluctuations du collège de Saint-Flour sont nombreuses. De 88 élèves en 1879, il atteint le chiffre de 101 en 1880, retombe à 68 en 1883. De 113 en 1885, il descend à 32 en 1888. La suppression de l'aumônerie de l'établissement et la propagande du clergé amènent cette diminution. Depuis 1890, les variations sont peu accentuées et vont de 40 à 55 élèves.

Le principal signale, parmi les causes générales de cette déchéance du collège :

1° L'action constante du clergé en faveur du petit séminaire et le refus de rétablir l'aumônier;

2° L'état lamentable des bâtiments du collège qui tombent de vétusté; les réparations les plus urgentes sont toujours promises, jamais exécutées, et la situation exposée en 1879 dans une délibération du Conseil d'administration n'a pas varié depuis;

3° Le renouvellement incessant du personnel qui n'a pas le temps de se faire apprécier et de gagner la confiance des parents.

Il manque au collège de Saint-Flour un concours d'actives bonnes volontés : tout le monde s'intéresse au collège et l'idée de le voir supprimer soulève des protestations unanimes, mais on ne fait rien pour lui, on le laisse tomber en ruine. C'est un vestige du passé auquel on ne veut pas toucher par un trop scrupuleux respect. Au contraire, toutes les sympathies agissantes et fécondes vont au petit séminaire. La municipalité se montre aujourd'hui disposée à contracter un emprunt pour relever les bâtiments. Le collège ne peut que gagner à cette restauration matérielle.

Établissements libres. — Les rapports des chefs d'établissements libres sont très incomplets. Le directeur de Saint-Eugène en signalant l'ouverture de l'école de Saint-Augeau n'indique qu'une cause secondaire de la diminution de l'effectif. Le niveau peu élevé des études, les créations du lycée et de l'école primaire supérieure de Murat ont contribué à réduire au chiffre actuel le nombre des élèves, qui a atteint, comme je l'ai constaté dans les registres, jusqu'à 260 unités.

Les deux petits séminaires ont eu une oscillation inverse. Pleaux a diminué, Saint-Flour a suivi au contraire une marche ascendante. La prospérité du lycée d'Aurillac, le voisinage de Mauriac, dont le collège s'est relevé depuis quelques années, ont eu leur contre-coup sur le petit séminaire de Pleaux. Le petit séminaire de Saint-Flour a progressé régulièrement depuis quelques années ; c'est sur lui que se concentre toute l'activité du clergé. Aussi a-t-il dépassé le chiffre de 200 élèves, ce qui ne s'était jamais présenté jusqu'à ce jour.

Dans un rapport adressé le 5 mai 1896, j'ai insisté sur le caractère de ces établissements et la déviation de leur destination primitive. D'après les renseignements qui m'avaient été fournis, le tiers environ des élèves sortant des petits séminaires se destinent à la prêtrise.

En résumé, la population des lycées et collèges s'est accrue dans de notables proportions depuis 1879, tandis que l'effectif des établissements libres est resté presque stationnaire. Le partage, qui s'est opéré dès 1891, n'a pas subi de grandes fluctuations. La concurrence reste très vive entre les deux enseignements : les efforts de l'évêché pour assurer le recrutement des petits séminaires sont secondés par les prêtres des campagnes et par les sympathies peu déguisées d'une certaine bourgeoi-

sie. Les administrations collégiales font leur devoir: les succès aux examens prouvent en faveur de nos professeurs, et les critiques qu'on adresse trop facilement à l'éducation donnée aux élèves ne se produisent pas dans le Cantal. Les instituteurs, dans la limite de leur influence, se font les auxiliaires de l'enseignement secondaire et lui envoient l'élite de leurs élèves; mais la suppression des remises a peut-être attiédi leur zèle. C'est une mesure à rapporter, pour former une union plus étroite entre le lycée et l'instituteur. Je n'ai pas constaté dans le Cantal des conséquences qu'on a signalées sur d'autres points, mais il ne faut pas perdre de vue que c'est souvent l'enseignement primaire qui donne à son aîné ses élèves les plus brillants, et qu'on ne saurait trop encourager les maîtres de nos campagnes à diriger vers l'enseignement secondaire les enfants qu'ils jugent capables de faire de solides et utiles études.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

L'enseignement secondaire dans ce département compte trois établissements publics : le lycée de Tulle, les collèges de Brive et de Treignac et, depuis 1886, un établissement libre congréganiste : l'institution du Theil, près Ussel.

Lycée de Tulle. — Ouvert en octobre 1887 avec 238 élèves, le lycée s'élève graduellement jusqu'à 318 élèves pour tomber en 1890 à 276. L'administration de l'époque attribua cette diminution à une crise du travail à la manufacture d'armes. D'octobre 1892 à octobre 1896, la population oscille de 331 à 365 élèves, sans raison appréciable, puisque ces deux chiffres extrêmes se succèdent immédiatement à un an d'intervalle. En octobre 1897 et 1898, elle descend à 302 et 301.

Le proviseur attribue ce recul d'abord à la concurrence des instituteurs autorisés à tenir des études surveillées et à ouvrir des pensionnats et à la concurrence de l'enseignement primaire supérieur; ensuite à l'influence et à la propagande du clergé, dont l'activité s'est accrue dans les deux dernières années. « Les congréganistes, dit le proviseur, vont à domicile chercher des élèves, et, notre tarif à la main, offrent pour 400 francs ce que le lycée fait payer 600 francs. On traite à forfait : quelquefois même, on paye en nature. » Aux avantages pécuniaires s'ajoutent l'engouement de la mode et la satisfaction d'amour-propre aristocratique.

Collège de Brive. — La population scolaire a baissé graduellement de 1879 à 1895, principalement depuis 1888. De 1895 à aujourd'hui elle est en voie de relèvement. Le principal voit la cause des pertes subies dans l'organisation de l'enseignement moderne, qui a éloigné certains enfants des campagnes, dans l'application des nouvelles méthodes disciplinaires, dans la concurrence des écoles primaires supérieures et cours complémentaires, dans la fréquence des sorties et congés. « Les chefs d'établissement, ajoute le principal, astreints à la stricte observation de règlements plutôt faits pour les lycées des grandes villes, n'ont pu, comme ils l'auraient voulu, se mettre à la portée de la clientèle d'une province arriérée; l'État, par la fondation des écoles primaires supérieures, a créé la concurrence aux collèges. »

Outre ces causes générales, le principal en voit de particulières à son collège : l'appauvrissement du Bas Limousin par la disparition des vignobles, le progrès des écoles primaires qui donnent une instruction suffisante aux fils de la majorité des cultivateurs, la concurrence des lycées voisins, de Tulle, Aurillac, Cahors, Périgueux, dont l'accès a été facilité par la création de nouvelles voies ferrées; les écarts passés de certains fonctionnaires du collège, l'exemple donné trop longtemps par les officiers de préférer le petit séminaire au collège. Mais un revirement se produit à l'heure actuelle, et le collège de Brive se relève.

Collège de Treignac. — Ce collège est à la fois établissement d'enseignement secondaire et école primaire. La population totale tombée d'un seul coup, en 1880, de 142 à 80 élèves,

se releva, grâce à une meilleure organisation, dès 1881, et oscilla de 180 à 200 élèves. Les fluctuations, du reste négligeables, furent dues à des crises agricoles ou à la propagande plus ou moins efficace, du clergé. De 1895 à nos jours, la population s'est encore élevée et varie de 200 à 220 élèves. Elle a atteint le chiffre de 224, le plus élevé jusqu'ici, en 1897-1898.

En somme, depuis 1881, le collège de Treignac n'a cessé de progresser, progrès dû au zèle, au dévouement et à la stabilité du personnel, qui est en majorité originaire de la région.

L'établissement libre du Theil, dirigé par des prêtres diocésains, sous l'autorité de l'évêque, après avoir compté de 60 à 70 élèves, est tombé en 1891 à 24. Cette chute fut due à la suppression des classes de rhétorique. Depuis 1894, la population s'est relevée et a flotté entre 40 et 48 élèves. Elle est aujourd'hui de 43.

A un autre point de vue, l'examen des statistiques montre qu'au lycée de Tulle, l'enseignement classique est allé en diminuant, au point de vue numérique, de 1888 à 1892, où il atteint son effectif minimum de 102 élèves. Il se développe de 1892 à 1896, et diminue depuis cette date, tout en comptant encore une vingtaine d'unités de plus qu'en 1892. L'enseignement moderne, dont la création produit une sensible augmentation de l'effectif de l'ancien enseignement spécial, progresse pendant deux ans, et depuis lors subit une diminution constante.

Au collège de Brive, l'effectif de l'enseignement classique dépasse notablement celui de l'enseignement moderne, jusqu'en 1892; à partir de cette époque, c'est l'enseignement moderne qui l'emporte, quoique dans une moindre proportion, sur l'enseignement classique. C'est l'inverse de ce qui se produit au lycée de Tulle.

Au collège de Treignac, dont la prospérité tient surtout à l'enseignement primaire, les plus forts contingents de l'enseignement classique se rencontrent depuis 1891; l'enseignement moderne a été moins prospère depuis 1889.

Il me semble difficile de dégager de ces faits quoi que ce soit de certain.

Si maintenant on compare le total annuel des élèves des trois établissements publics de la Corrèze, on remarque que dans l'ensemble ils n'ont subi aucune perte, les trois dernières années présentant les chiffres les plus élevés depuis vingt ans.

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Lycée de Guéret. — Le lycée de Guéret a été fondé en 1881. Nous n'avons pas de documents sur le collège de Guéret, qui ne nous a laissé que des archives insignifiantes. A l'ouverture du lycée, la population scolaire a été de 339 élèves; elle est montée, en 1882, à 419. Elle a atteint 427 en 1883; elle a été de 420 en 1884 et de nouveau s'est élevée à 427 en 1885. Cette prospérité extraordinaire s'explique par des raisons et des causes locales qui ont cessé d'agir. A cette époque, le lycée, comme l'indique le proviseur, avait deux classes primaires qui comptaient de 80 à 100 élèves et préparaient au brevet élémentaire. La Creuse manquait d'instituteurs; le cours complémentaire de Bourganeuf (40 élèves) et l'école primaire supérieure de La Souterraine venaient d'être créés et n'avaient pas encore conquis la confiance des familles (octobre 1882). Le lycée était le seul établissement qui eût la réputation de préparer rapidement et avec succès au brevet. Comme le prix de la pension était moins élevé qu'aujourd'hui, les candidats aux fonctions d'instituteur affluaient. Cette prospérité n'était que temporaire et provisoire. Bourganeuf et La Souterraine enlevèrent au lycée cette clientèle d'élèves primaires, grâce à la différence du prix de pension. Aussi le lycée perd en 1886 63 élèves, 21 en 1887, 47 en 1888, 35 en 1889 et 30 en 1890. Deux courants nouveaux, dirigés l'un vers Bourganeuf, l'autre vers La Souterraine, diminuèrent en cinq ans

le flot de population scolaire qui alimentait la prospérité du lycée. Il y a 40 élèves au cours complémentaire de Bourganeuf et 90 à l'école primaire supérieure de La Souterraine. Les deux tiers au moins de ces élèves auraient suivi les cours de l'enseignement moderne.

Au lieu de retarder cette désertion du lycée, la circulaire du 8 octobre 1887, qui élevait de 100 francs en moyenne le prix de pension dans les lycées, ne fit que la précipiter. En 1891, la population scolaire du lycée tomba à 206; c'est le niveau le plus bas. Depuis, grâce à la valeur de l'enseignement, à l'accroissement du nombre des agrégés et aussi à l'habileté administrative de plusieurs proviseurs, le nombre des élèves a progressé lentement, mais régulièrement: 218 en 1892, 244 en 1893, 250 en 1894, 233 en 1895, 256 en 1896, 254 en 1897, 247 en 1898; il est arrivé cette année à 263. Après un abaissement rapide, la courbe remonte peu à peu.

Pour faciliter et accélérer ce mouvement de hausse qui se produit lentement depuis quelques années, et cette année encore au lycée de Guéret, un moyen éminemment pratique et sûr dans un pays pauvre comme la Creuse, ce serait l'abaissement du prix de pension et le retour aux anciens prix d'avant 1887. Le petit séminaire d'Ajain et l'établissement ecclésiastique de Felletin doivent leur prospérité à la modicité des prix de pension. Les parents envoient leurs enfants dans ces maisons, non par principe, mais par intérêt. Un père de famille conduisait en 1888 ses deux fils au lycée de Guéret. Il comptait payer l'ancien prix. Informé par le proviseur du nouveau tarif, il ramena ses deux enfants en disant: « Je vais les mettre à Felletin: je ferai 300 francs d'économie par an. »

Le proviseur ajoute, non sans raison, que l'amélioration du régime de nos lycées et collèges accroîtrait la confiance des familles. Mais il exprime sur ce sujet quelques idées qui semblent bien hardies pour le moment. Ainsi il voudrait assimiler les lycées aux collèges et en laisser la gestion au compte d'un principal ou d'un syndicat de professeurs; il demande ou plutôt il souhaite un seul type d'élèves, le demi-pensionnaire et l'externe surveillé, etc. Mais il a raison de demander des réformes dont le besoin est universellement senti, et que l'on cherche à réaliser avec une décision prudente, après une très large enquête. Nul doute que le rajeunissement de notre système d'instruction secondaire ne profite au lycée de Guéret, comme à tous les autres lycées et collèges.

Collège d'Aubusson. — La statistique du collège n'a pu être trouvée par le principal qu'à partir de 1880. Au collège d'Aubusson, la courbe de la population est la suivante: de 1880 à 1885, le nombre des élèves tombe de 84 à 55; pour quelles causes? Il est impossible de le savoir, faute de documents. A partir de 1885, le nombre augmente d'une façon constante; il arrive à 83 en l'année 1890, il s'arrête pendant trois ans, et monte, en 1894-1895, jusqu'à 101; en 1897-1898, il atteint 117. Cette année, la courbe fléchit, et ce fléchissement s'explique par une cause toute spéciale.

Le collège se trouve dans une situation difficile. D'une part, l'établissement de Felletin, situé à 14 kilomètres d'Aubusson, dans un chef-lieu de canton très important, jouit dans le pays d'une vieille notoriété. Il existe depuis le commencement du siècle. Il prend des élèves à tout prix. D'autre part, à Aubusson même, un riche industriel vient de faire construire à ses frais, pour les Frères, un magnifique établissement, qui ne demande aux parents qu'une rétribution variable suivant leur fortune, et reçoit même des élèves gratuitement. Les enfants vont au moins commencer là leurs études, au lieu d'aller au collège, et, de l'école des Frères, ils se dirigent vers Felletin. Sans l'école des Frères, un certain nombre d'enfants iraient dans les petites classes du collège, et la plupart y resteraient.

Établissement de Felletin. — L'établissement ecclésiastique de Felletin a été créé en 1828, ou plutôt c'est à cette époque qu'il est devenu une maison d'enseignement secondaire. Naturellement l'évêque de Limoges s'intéresse à Felletin, mais cet établissement est dirigé par des prêtres séculiers.

Les externes y ont toujours été et y sont peu nombreux; le nombre varie de 34 à 20 pendant la dernière période de 1879 à 1899. Les pensionnaires, dans ces vingt ans, n'ont été que deux fois au-dessous de 200. La courbe de la population scolaire est ascendante pendant la première période décennale, de 1879 à 1889. En 1889-1890, le chiffre des pensionnaires atteint 279 et le chiffre total est de 290. Dans la seconde période décennale, la

courbe est descendante. En 1897-1898, il y a 201 pensionnaires, et 17 externes, soit un total de 218 élèves. Cette année le chiffre global est un peu plus élevé. Ce qui frappe, au premier coup d'œil, c'est que la population décroissante de Felletin pendant la dernière période de dix ans, correspond à la population croissante du collège d'Aubusson. Cette année, le collège perd quelques unités et Felletin gagne quelques unités. Mais les causes de cette variation sont particulières et cesseront d'agir très probablement cette année.

Quant aux causes des variations de la population scolaire de l'établissement de Felletin, il est difficile de les connaître. Le chef de l'établissement ne répond que d'une manière évasive aux questions posées sur ce sujet. Ce qu'on peut dire, c'est que la notoriété et l'ancienneté de l'établissement, le caractère religieux des professeurs et du supérieur, la puissance de la tradition, le zèle des recruteurs, la modicité du prix de pension, etc., sont les principales causes qui expliquent la situation solide de Felletin.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. Il y a dans le département un lycée au Puy, un collège à Brioude, deux établissements congréganistes d'enseignement secondaire moderne, l'un au Puy, l'autre à Espaly, près Le Puy.

Lycée du Puy. — La population scolaire totale du lycée a diminué de 1879 à 1888, en descendant de 306 à 220 élèves; elle a augmenté à partir de 1889, pour atteindre, en 1896, le chiffre de 278 élèves, réduit à 262 en 1898. Le nombre des pensionnaires a suivi, depuis 1879, une courbe presque continuellement descendante : de 108, il s'est abaissé à 51 en 1894; il est fixé actuellement à 61. Il en est à peu près de même du nombre des demi-pensionnaires, qui de 54 s'est abaissé à 25 en 1892; il s'est cependant élevé à 47 en 1895; il est aujourd'hui de 33. Quant aux externes, leur nombre a diminué tout d'abord jusqu'en 1888, où de 144 il était tombé à 116; il a augmenté progressivement depuis lors, pour atteindre le chiffre de 174 en 1897; il est maintenant de 168.

D'après le proviseur, la diminution de 1879 à 1888 coïncide avec la période de réorganisation de l'enseignement spécial, réorganisation qui enleva à cet enseignement son caractère pratique, et avec l'organisation des écoles primaires supérieures et professionnelles. Il est à remarquer, en effet, que pendant cette période la diminution a porté surtout sur l'enseignement spécial. Je ne pense pas cependant que la réorganisation de l'enseignement primaire supérieur ait pu nuire au lycée, car l'école primaire supérieure de Craponne, la seule qui existe dans la Haute-Loire, n'a été ouverte que le 1er octobre 1889. A l'heure actuelle, l'existence de cette école n'a, je crois, aucune influence sur le recrutement du lycée; je suis persuadé que les élèves qui la fréquentent n'auraient jamais été dirigés sur l'enseignement secondaire public. Je suis plutôt porté à croire que le recrutement de l'école primaire supérieure de Craponne s'est fait au détriment des grands pensionnats de Frères de la région.

L'augmentation de l'effectif, à partir de 1888, correspond avec la transformation de l'enseignement secondaire spécial en enseignement secondaire moderne. Cette transformation s'est effectuée, au lycée du Puy, au détriment de l'enseignement classique. En 1888, le lycée comptait 119 élèves de l'enseignement classique, 53 de l'enseignement spécial; en 1898, il compte 84 élèves de l'enseignement classique, 85 de l'enseignement moderne. « L'ancienne clientèle, celle qui fréquentait les cours de l'enseignement spécial, dans le but d'acquérir des connaissances pratiques et immédiatement utilisables pour l'agriculture, le commerce, l'industrie, a été définitivement perdue pour le lycée. »

J'ajouterai que la création de l'enseignement moderne a été plutôt défavorable, ici du moins, aux établissements de l'État, au point de vue du recrutement des élèves. En effet, les établissements libres ont pu, avec des maîtres pourvus seulement des titres de capacité de l'enseignement primaire ou des titres infé-

rieurs de l'enseignement secondaire, préparer des élèves aux divers baccalauréats de l'enseignement moderne, comme ils préparaient précédemment au baccalauréat de l'enseignement spécial.

La création de l'enseignement moderne a donc contribué, dans une certaine mesure, à arrêter le recrutement du lycée, parce que cet enseignement est donné dans des établissements congréganistes rivaux. Mais « l'état stationnaire de l'effectif total et particulièrement de l'internat, avec une tendance à diminuer, qui caractérise notre établissement, est dû à d'autres causes, au premier rang desquelles il convient de placer l'action incessante du clergé et des congrégations, si nombreuses dans toute la région. Cette action, qui s'exerce en faveur des établissements congréganistes d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire (il serait plus exact de dire, contre les établissements de l'État), trouve dans les mœurs du pays et dans les coutumes de ses habitants, un terrain des plus favorables ». Les habitants de la haute vallée de la Loire viennent assez rarement au chef-lieu du département. Quand ils font ce voyage, à l'époque des grandes foires et des pèlerinages, ils sont souvent accompagnés par les prêtres des paroisses, par des parents appartenant à des congrégations, par des « béates ». Aussi ne connaissent-ils guère de la ville que les églises, les couvents, les noviciats de Frères ou de Sœurs, où ils ont très souvent des membres de leurs familles. En raison de leur vie sédentaire et de leur peu d'instruction, ils demeurent entièrement soumis à l'influence du clergé. Quand un de leurs enfants a achevé ses études primaires, très souvent chez les Frères, dont les établissements se multiplient tous les jours, et qu'il est en âge de commencer ses études secondaires, c'est le curé qui choisit l'établissement religieux où on le placera. « Le clergé entretient soigneusement dans l'esprit des populations la légende des « écoles sans Dieu » et des « maisons du Diable », dénominations sous lesquelles sont connues les maisons d'éducation et d'instruction de l'État. En particulier, il n'est pas de bruits absurdes qu'on ne répande sur le lycée et qui ne fassent lentement leur chemin. . Ajoutons que l'action du clergé, qui avait été jusqu'ici relativement discrète, le devient de moins en moins; les prêtres parlent ouvertement et fulminent contre les parents qui envoient leurs enfants à l'école laïque, au lycée. »

Cette active propagande du clergé trouve un appui dans la liberté d'action dont jouissent les chefs des établissements congréganistes : « Les tarifs officiels des prix de pension, d'études, de surveillance, sont d'une modicité extraordinaire. En particulier, le caméristat, ce régime qui n'a eu chez nous aucun succès, est en grande faveur chez eux ; nous ajouterons immédiatement qu'il coûte à peu près trois fois moins cher. Le prix de l'externat surveillé, qui est de 21 francs dans les classes supérieures du lycée, n'est que de 10 francs dans les classes correspondantes des établissements congréganistes.Sur le terrain des tarifs, toute concurrence est impossible. » Ces prix ne sont d'ailleurs pas fixes; ils varient suivant les conditions de fortune des familles, et s'abaissent jusqu'à la gratuité absolue pour les sujets pauvres et intelligents.

Il est aisé de comprendre que les établissements congréganistes du Puy soient très prospères. J'ai dit que ces établissements étaient au nombre de deux,l'un à Espaly, près Le Puy, l'autre dans la ville même. Ce dernier, dirigé par les Frères des écoles chrétiennes, n'était qu'une école primaire à laquelle étaient annexés des cours d'enseignement secondaire comptant de 30 à 35 élèves en moyenne. A la rentrée d'octobre 1897, le directeur du cours secondaire a placé sous son autorité l'établissement tout entier, qui est devenu ainsi un établissement d'enseignement secondaire. A ces deux établissements libres il faudrait en ajouter un troisième, qui précisément fait au lycée la concurrence la plus active. C'est le petit séminaire de « la Chartreuse », situé à 3 kilomètres du Puy; desservi par une ligne de tramways électriques, il admet depuis deux ans des élèves dans toutes les classes, non seulement, comme précédemment, en qualité d'internes (caméristes ou non caméristes), mais aussi en qualité de demi-pensionnaires et d'externes. Véritable collège d'enseignement classique, « c'est l'établissement le plus à la mode. Il possède la clientèle aristocratique de vieille et de récente noblesse et aussi la clientèle de la haute bourgeoisie ». Mentionnons encore le petit séminaire de Monistrol-sur-Loire, qui, comme celui de la Chartreuse, reçoit un assez grand nombre d'élèves autres que ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique. Toutes les

maisons congréganistes ont, d'ailleurs, des comités de patronage fortement organisés, qui usent des moyens les plus habiles pour y attirer des élèves, souvent pour enlever aux écoles laïques et au lycée leurs meilleurs sujets.

Collège de Brioude.— Le principal du collège de Brioude n'a pas trouvé dans ses archives de renseignements qui lui permissent de connaître les causes des variations de l'effectif scolaire de 1879 à 1892.

En 1879, le nombre des élèves était de 84; il est de 83 en 1899. Dans l'intervalle, il s'est élevé jusqu'à 122 en 1881, chiffre maximum, pour descendre progressivement jusqu'à 58 en 1894, époque à partir de laquelle il s'est relevé jusqu'à ce jour. La cause de cette diminution doit être cherchée surtout dans la direction, de 1890 à la fin de 1892; le manque de discipline, le peu de succès obtenus au baccalauréat éloignèrent alors les familles, qui ne reprirent confiance que peu à peu. Actuellement le collège est en bonne voie.

Pensionnat de Notre-Dame de France. — Le nombre des élèves de cet établissement, qui était de 443 en 1879, était de 462 en 1898. Dans l'intervalle de ces deux dates, il a subi quelques variations: il s'est élevé jusqu'à 583 en 1883 et s'est abaissé jusqu'à 397 et 396 en 1890 et 1891. Le nombre des pensionnaires était de 69 en 1879 et de 99 en 1898; il s'est élevé jusqu'à 115 en 1885. Le nombre des demi-pensionnaires s'est successivement élevé de 6 à 17. Celui des caméristes s'est élevé d'abord de 204 à 223, puis il s'est abaissé successivement jusqu'à 140. Le nombre des externes était de 164 en 1879, de 206 en 1898, et s'est élevé en 1882 jusqu'à 247.

Le directeur de l'établissement n'explique les variations de l'effectif que par des causes purement accidentelles, comme la mauvaise récolte de l'année, qui met certains parents dans l'impossibilité de placer leurs fils en pension.

Le nombre moyen des élèves est, d'après lui, de 450 environ; il ne pense pas que ce chiffre puisse être dépassé de beaucoup, par suite du grand nombre d'écoles publiques ou privées qui se sont ouvertes depuis quelques années au Puy ou dans les environs.

Cours secondaire de Paradis. — Cet établissement s'est ouvert avec 25 élèves en 1893 et il en a eu ensuite 22 en 1894, 26 en 1895, 27 en 1896, 23 en 1897 et 19 en 1898.

Rapport du Recteur.

En 1879, les lycées et les collèges de l'Académie de Clermont renfermaient 3.747 élèves; en 1898, ils en possèdent 3.619, soit une diminution de 128 élèves.

En 1879, les établissements libres étaient fréquentés par 1.114 élèves; en 1898, ils en recevaient 2.316, soit une augmentation de 1.202 élèves. Il est juste d'ajouter qu'un petit séminaire, très important, a été remplacé par un établissement secondaire congréganiste devenu immédiatement très florissant.

L'effectif des petits séminaires s'est par suite abaissé, depuis 1879, de 2.384 à 1.873 élèves, d'où une diminution de 511 unités; mais les petits séminaires, transformés peu à peu en établissements secondaires, n'en font pas moins une forte concurrence aux établissements de l'État.

Avec les dix petits séminaires du ressort, les établissements libres d'enseignement secondaire de l'Académie ont en somme 4.189 élèves. Les établissements secondaires publics n'en comptent que 3.619, d'où une différence en moins de 570 élèves.

Mais il est à remarquer que, d'une part, la plupart des établissement secondaires publics possédaient, en 1879, un grand nombre d'élèves qui ne faisaient que de l'enseignement primaire supérieur, et que, d'autre part, les établissements libres, consacrés autrefois exclusivement à l'enseignement secondaire proprement dit, donnent aujourd'hui, par un phénomène inverse, l'enseignement primaire et primaire supérieur à un grand nombre d'élèves.

Il est vrai que dans la statistique de l'enseignement libre sont compris les aspirants au sacerdoce dispersés dans les établissements secondaires libres proprement dits et les petits séminaires, qui ne diffèrent plus aujourd'hui des premiers que par le titre. Mais on peut supposer que leur nombre compense

celui des élèves de l'enseignement primaire supérieur public, que j'entends compter à notre actif et qui, ayant été attirés dans nos écoles par la gratuité, ne seraient pas venus dans nos établissements secondaires.

C'est pourquoi j'estime que l'on doit ajouter aux 3.619 élèves de nos lycées et de nos collèges les 992 élèves de nos écoles primaires supérieures, dont deux seulement existaient en 1879 (Clermont et Gannat, ayant ensemble 139 élèves). On arrive ainsi à un chiffre total de 4.611 élèves, supérieur de 422 à celui des élèves de l'enseignement libre.

J'ajouterai que le mouvement de baisse signalé depuis trois ans dans les lycées et collèges de l'Académie de Clermont semble aujourd'hui enrayé. Les lycées ont gagné, à la rentrée de 1898, 20 élèves; les collèges en ont perdu 3, mais ils en avaient gagné 57 l'année précédente.

Quoi qu'il en soit, l'effectif scolaire de nos établissements publics d'enseignement secondaire ne semble pas en rapport avec les efforts et les sacrifices du Gouvernement en leur faveur, et la concurrence que leur fait l'enseignement secondaire libre devient de plus en plus effective.

Les causes qui ralentissent l'essor de notre enseignement secondaire sont très diverses et parfois difficiles à établir.

La diminution de son effectif peut provenir, pour une faible part, il est vrai, de l'abaissement progressif de la population du Plateau central. Les recensements quinquennaux opérés de 1886 à 1897 accusent, dans la population des six départements du ressort académique de Clermont, une diminution de 36.551 habitants. D'après un graphique que j'ai fait établir, la courbe de la population scolaire semble concorder très sensiblement avec celle de la population recensée.

D'autre part, la situation économique du pays est l'une des causes qui agissent le plus sur le mouvement de nos effectifs scolaires, étant donné le prix relativement élevé de la pension dans nos lycées. La plupart des rapports des proviseurs et des principaux témoignent que nos établissements ont eu à souffrir des récentes crises agricoles et particulièrement de l'invasion du phylloxera dans les vignobles de l'Auvergne. Leur effet a été d'autant plus considérable qu'à la même époque diverses mesures prises par le Ministère de l'Instruction publique relevaient les tarifs de nos lycées, tandis que les établissements libres faisaient des concessions de plus en plus grandes aux parents de leurs élèves.

En réalité, l'essor de l'enseignement public est surtout entravé par la concurrence de plus en plus active de l'enseignement libre.

Pour bien connaître les causes et l'étendue du préjudice qu'elle nous porte, il serait nécessaire de faire le relevé de la condition des familles qui nous confient leurs enfants. On saurait ainsi dans quelles proportions l'on trouve, dans nos établissements, les fils de la grande et de la petite bourgeoisie, du grand et du petit commerce, de la grande et de la petite culture, des fonctionnaires des diverses administrations, etc. Les variations constatées pour chacune de ces catégories permettraient de découvrir les vraies causes sociales, politiques et économiques qui peuvent agir sur le recrutement de nos établissements..........

. . . .

Les établissements ecclésiastiques se recrutent dans l'aristocratie et la bourgeoisie; mais, en même temps, ils attirent de plus en plus la clientèle rurale, la plus nombreuse dans ce ressort académique, par la modicité de leurs tarifs, par des concessions faites sur ces tarifs réduits, par des accommodements de toute nature et des gratuités habilement réparties entre les enfants intelligents des familles pauvres et bien pensantes. Pour donner une idée de ces procédés, je me contenterai de citer l'extrait suivant, car il est topique, du prospectus d'un petit séminaire (trois au moins des petits séminaires de l'Académie de Clermont sont devenus des établissements à la mode et attirent à la fois la clientèle aristocratique et la clientèle rurale) : « La pension est de 420 francs, rétribution scolaire comprise, de 370 francs pour certains élèves, à qui la maison ne donne ni vin ni dessert, de 275 francs quand les parents fournissent le pain ou le repas de midi. » L'inspecteur d'académie du département prétend même tenir, de source autorisée, que les parents, lorsqu'ils viennent voir leurs enfants, sont nourris dans l'établissement, moyennant une très modique rétribution.

Le clergé, naturellement, entretient les préventions des classes élevées, fait miroiter aux yeux des populations rurales l'appât du bon marché..... et il bat le rappel dans chaque

famille, dans chaque village, à l'aide des curés et des vicaires, qui sont de fidèles agents de recrutement. Chez nous, au contraire, un certain nombre d'inspecteurs primaires et d'instituteurs, par un sentiment bien naturel, réservent leur zèle pour leurs collègues immédiats et font plutôt de la propagande pour les écoles primaires supérieures que pour les collèges et les lycées.

A cette cause générale viennent s'ajouter plusieurs causes particulières que je ne ferai qu'indiquer.

Nous avons fait, dans notre régime disciplinaire et nos programmes d'études, de trop brusques changements, qui ont été exploités contre nous.

Jadis, il n'était bruit que du confort et de la discipline paternelle des établissements libres et de la part que l'on y faisait aux exercices du corps. Dès que nous eûmes donné à l'éducation physique la place qui doit lui revenir et que nous eûmes rendu notre discipline plus souple et plus éducative, nos concurrents profitèrent du désarroi momentané causé par la brusque transition de l'ancien au nouveau régime; ils resserrèrent leur discipline et réduisirent les exercices physiques.

La même tactique fut suivie chaque fois que nous modifiâmes nos programmes. Lorsque l'étude du latin et du grec fut abandonnée dans nos classes inférieures, elle fut soigneusement maintenue dans les établissements libres, et les examinateurs du baccalauréat déclarèrent que leurs élèves étaient plus forts que les nôtres dans les langues anciennes.

En revanche, dès que nous eûmes organisé l'enseignement moderne, nos concurrents l'introduisirent dans leurs écoles primaires supérieures, surtout dans celles des Frères de la doctrine chrétienne; et les maîtres, dégagés des entraves d'un règlement péremptoire et d'un programme d'études obligatoire, n'étant point contraints de s'occuper avant tout de la culture générale, se mirent à préparer, par des moyens hâtifs et factices, leurs élèves au baccalauréat moderne et s'apprêtèrent à y cueillir les mêmes lauriers que dans les examens du baccalauréat classique.

D'autres modifications dans les programmes des études et des examens, faites dans un but très louable, eurent une répercussion sur le recrutement de nos établissements publics : suppression du baccalauréat ès sciences, que les professeurs de l'Université avaient la réputation de préparer avec plus de succès que leurs concurrents; création récente du certificat des sciences physiques, chimiques et naturelles, dont la préparation se fait à la Faculté des sciences, alors qu'auparavant le baccalauréat ès sciences restreint se préparait au lycée.

Par contre, la gratuité de l'instruction primaire, l'amélioration si remarquable de ses méthodes, la juxtaposition de l'enseignement primaire supérieur à l'enseignement primaire élémentaire, ont retenu une partie de notre clientèle habituelle, surtout depuis le rejet du latin en sixième; tandis qu'elles ne produisaient que peu d'effets sur celle de nos concurrents, que la gratuité éloigne et qui redoutent surtout les contacts populaires.

Mais, si l'essor de notre enseignement secondaire n'est pas aussi rapide que nous pourrions le désirer, nous aurions tort d'en rejeter toute la faute sur nos concurrents, et je ne crois pas inutile de terminer ce trop long rapport par une petite confession.

Le personnel de nos lycées et de nos collèges est trop souvent renouvelé; et il n'a pas le temps de se faire apprécier et de gagner la confiance des familles.

Nos professeurs, dont les talents, les connaissances, la tenue et la haute moralité sont hors de conteste, ont quelquefois le tort de se tenir trop renfermés dans la tour d'ivoire de la science. Par un sentiment de réserve exagérée et de dignité mal comprise, ils dédaignent trop souvent de s'occuper du recrutement de nos lycées et de nos collèges. Ils donnent le bon exemple à leurs élèves; mais, s'ils remplissent consciencieusement leur rôle d'éducateurs en classe, ils ne s'en occupent guère en dehors. On en compte déjà un certain nombre qui visitent leurs élèves en étude, les fréquentent dans les cours et même les conduisent en promenade; mais ceux qui restent étrangers à la vie du lycée au dedans et au dehors sont encore trop nombreux.

Le corps des répétiteurs s'est grandement amélioré, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue professionnel, et est en voie, contrairement à l'opinion de beaucoup de gens, de devenir un corps de véritables éducateurs; mais on doit reconnaître que quelques-uns de

ses membres, encouragés par une presse imprudente, n'ont pas toujours donné l'exemple d'une entière soumission à leurs chefs hiérarchiques.

Parmi les professeurs et les répétiteurs, il en est quelques-uns, heureusement très rares, qui ont pris une part trop active aux luttes politiques. Les maîtres de la jeunesse, tout en conservant la liberté de leurs opinions (et l'on sait que dans l'Université elles sont franchement libérales et sincèrement républicaines), doivent se tenir en dehors et au-dessus des partis et éviter de faire de la politique militante.

ACADÉMIE DE DIJON

L'Académie de Dijon (5 départements) comprend 5 lycées et 15 collèges. La population totale de ces 20 établissements s'élevait en 1879 à 3.835 élèves. Elle s'élevait en 1898 à 3.579 élèves, soit une perte de 256 unités au cours des vingt dernières années (environ 7 0/0).

Les établissements ecclésiastiques sont au nombre de 15. L'effectif de l'enseignement secondaire ecclésiastique s'élevait en 1879 à 872 élèves. Il s'élevait en 1898 à 2.046 élèves, soit un gain de 135 0/0.

Il s'est donc produit dans l'Académie de Dijon un très fort mouvement vers l'enseignement libre. Tous les détails de ce mouvement sont étudiés d'une manière très complète dans le rapport suivant, qui a résumé tous les documents fournis à l'enquête dans les 5 départements du ressort.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Rapport du Recteur.

Le *lycée de Troyes*, parti de 422 élèves en 1879, se retrouve avec 422 en octobre 1898, après avoir atteint, par deux fois, en 1888 et en 1893, le chiffre de 567 et 569. De 1879 à 1888, la progression avait été continue : c'était un bon temps pour le commerce de la bonneterie dans la ville de Troyes, et pour l'agriculture dans les campagnes; puis une crise d'ordre interne fit tomber ce chiffre de 567 à 519 en deux ans; il mit trois ans à se relever jusqu'à 569; mais, à partir de 1894, la chute a été continue, de 569 à 553, en 1894 et 1895, de 537 à 468, de 1895 à 1896, année où fut supprimée prématurément, dit avec raison le proviseur, la classe de mathématiques spéciales et celle de première sciences, alors qu'elles comptaient ensemble 22 élèves et qu'on avait eu le n° 7 à Polytechnique. Les internes étaient 192 en 1879; ils ont été 217 et 203, en 1886 et 1893; cette année-ci, ils ne sont plus que 99 (soit la moitié en moins). Le chiffre des demi-pensionnaires n'a pas varié; celui des externes s'est élevé en 20 ans de 179 à 279, après avoir atteint en 1888 un maximum de 308. Notons à ce propos que la population de la ville de Troyes, qui était de 41.275 habitants en 1876, est aujourd'hui de 52.998 (soit 11.723 en plus); et l'accroissement s'est fait aux dépens des campagnes, ce qui explique en partie que l'internat ait diminué au lycée et que l'externat ait augmenté.

Ajoutons enfin que l'enseignement classique a compté successivement, en 1879, 1888 et 1898, 193 élèves, 202 et 133, il est donc en baisse; le moderne, au contraire, est en hausse avec 90 élèves, 186 et 185, aux mêmes dates; de 1879 à 1888, il a plus que doublé, et de 1888 à 1898, malgré la diminution du nombre des élèves, il s'est maintenu. Les petites classes ont eu successivement, aux mêmes dates, 139, 179 et 104.

Le *collège de Bar-sur-Aube* est un de ceux qui se sont le mieux comportés pendant ces vingt ans : 109 élèves en 1879, et 125 en 1898. Treize fois il a atteint le nombre de 100 et au delà ; six fois il a compté 94, 89, 95, 99 et 89. Les internes étaient 56 en 1879 ; ils sont 65 en 1898.

L'enseignement moderne n'a pas varié : 47 élèves en 1879 et 46 en 1897 ; mais le classique (chose bien remarquable) a beaucoup gagné : le nombre des élèves s'est élevé de 13 à 44.

Comme concurrence, nous parlerons de l'*école primaire supérieure de Bar-sur-Seine*, fondée en 1883 ; le nombre de ses élèves s'est élevé de 20 à 41 jusqu'en 1891, puis de 58 à 97 en 1898. L'internat, surtout à partir de 1892, a été de 41, 54 et 52. Et quels locaux cependant sont offerts aux familles !

Mais, là comme partout, le péril vient plutôt des établissements ecclésiastiques. L'École *Saint-Bernard* comprend deux maisons : l'une à Troyes, l'autre à Saint-André. Nous n'avons de documents qu'à partir de 1883, le reste ayant été brûlé lors d'un incendie de la préfecture.

La maison de *Saint-André* comptait 197 élèves en 1883, elle atteignit son apogée en 1886, soit 270 élèves ; en 1890, elle tombe à 210, et, en 1898, à 161. L'enseignement classique fut suivi par 101 élèves, puis 170, finalement 67 ; comme au lycée, il est donc en décroissance. L'enseignement moderne a gagné 73 élèves en 1883, et 94 en 1898. A la maison de Troyes, l'internat existe à peine ; c'est surtout une école d'externes : ils ont été 76 en 1880, jusqu'à 114 et 117 en 1890 et 1891 ; ils sont encore 98 en 1898. L'enseignement classique, qui a compté jusqu'à 38 élèves, puis 25, n'y existe plus ; le moderne en compte 27 (il en a eu jusqu'à 56 en 1892). Les petites classes ont eu 54, 93, 63.

Le *petit séminaire de Troyes* est comme à peu près tous les établissements de ce genre : 86 élèves en 1883, et 104 en 1898.

Une concurrence plus dangereuse est faite au lycée par une institution laïque de Troyes, l'*institution Bruno*. En 1883, elle comptait 150 élèves ; en 1893 et 1894, elle tomba à 83 ; mais, en 1898, elle s'est relevée jusqu'à 155. L'enseignement classique y existe à peine : 4 élèves en 1897, aucun en 1898. Mais le moderne a compté jusqu'à 97 élèves en 1884, et même 107 en 1886 ; il en compte encore 85 ; et les petites classes se sont accrues peu à peu jusqu'à 70 élèves.

Le fait caractéristique dans le département de l'Aube est donc (le collège de Bar-sur-Aube excepté, et cette exception est bien intéressante), la prédominance de l'enseignement moderne (sans parler de l'institution Bruno, où le moderne seul existe). Les établissements ecclésiastiques eux-mêmes, rompant avec leurs habitudes, ou bien, pour s'accommoder à des besoins nouveaux, se vouent uniquement au moderne, comme Saint-Bernard de Troyes, ou bien, comme Saint-Bernard de Saint-André, se partagent inégalement entre les deux, avec presque un tiers en plus pour le moderne.

Une autre particularité du département de l'Aube (dont on trouverait difficilement un exemple ailleurs), c'est la disparition de cinq établissements libres qui ont laissé l'institution Bruno et les deux Saint-Bernard seuls en lutte contre le lycée. Ont ainsi disparu, le 31 juillet 1886, une *institution de Nogent-sur-Seine* (qui a compté 47, 54 et 43 élèves) et une *institution de Villenauxe* (qui en a compté 18) ; le 30 novembre 1888, une *institution d'Arcis-sur-Aube* (50, 40, 35 et 33 élèves) ; le 1er octobre 1889, une *institution de Brienne* (40, 31, 24, 17 et 16 élèves) ; le 1er janvier 1891, une *institution de Bar-sur-Seine* (entre 54 et 30 élèves), cette dernière remplacée par une école primaire supérieure. Soit un total de 216 élèves dans les meilleures années. Et cependant les établissements qui continuent d'exister ne se trouvent pas augmentés d'autant, puisque le lycée, après avoir connu des années prospères, se trouve ramené en 1898 au chiffre de 1879, et que les établissements ecclésiastiques eux-mêmes ont perdu. Le directeur de l'un d'eux attribue nettement cette perte à la diminution du nombre des enfants dans les familles. « C'est très rare aujourd'hui, dit-il, que nous ayons des frères. » Nous verrons la même cause sévir, et plus gravement, dans la Haute-Marne.

Situation de l'enseignement secondaire :

1879	Enseignement de l'État.	531	élèves.
	Autres établissements...	509	—
1898	Enseignement de l'État.	547	—
	Autres établissements...	528	—

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Rapport du Recteur.

Lycée de Dijon. — Longtemps le lycée a été le seul établissement secondaire de la ville, sauf le petit séminaire, situé dans le voisinage, à Plombières-lez-Dijon (209 élèves en 1879 et 173 en 1898). Toutes les générations ont donc été élevées au lycée jusqu'en 1873. A cette date, les Jésuites sont venus fonder une *Ecole Saint-Ignace*. En 1884 et en 1887, des prêtres du diocèse fondèrent un *collège Saint-François* (petit et grand collège). En 1895, les *Frères de la doctrine chrétienne* devinrent, par le seul fait de préparer au baccalauréat de l'enseignement moderne, un établissement secondaire. En 1892, l'*école primaire supérieure de la rue du Petit-Potet*, pour soutenir précisément la concurrence des Frères, s'est accrue d'un internat qui devint vite prospère. En 1895, une *Maîtrise de la cathédrale* réunit encore un certain nombre d'élèves. Enfin, une *institution laïque*, qui prépare spécialement aux baccalauréats, ne laisse pas d'enlever quelques élèves à nos classes supérieures du lycée. C'est donc, tout compte fait, sept établissements rivaux, y compris le petit séminaire, contre lesquels le lycée doit maintenant lutter, après avoir si longtemps été seul à Dijon. Voyons comment il s'est comporté pendant ces vingt dernières années.

Le lycée de Dijon avait, en 1879, 546 élèves; il en compte aujourd'hui 702. A vrai dire, il a compté jusqu'à 723 élèves en 1886, et 732 en 1889; mais il n'en comptait plus que 613 en 1895, et il a fallu l'administration du proviseur actuel pour le relever en moins de trois ans jusqu'à 702, au prix de quels efforts, on le devine! Les internes étaient 238 en 1879; ils sont aujourd'hui 246 (après avoir été 292, 294, 296, et même 322 en 1886, avant la fondation de trois ou quatre internats rivaux au dehors). Le nombre des demi-pensionnaires se retrouve à peu près le même : 79 et 67 (après avoir été 108). Mais les externes, qui n'étaient que 292 en 1879, sont maintenant 389, et le nombre n'a fait que s'accroître, d'année en année, pendant ces vingt ans. Le lycée n'a donc cessé de gagner en ville (en profitant, il est vrai, de l'accroissement de la population, plutôt dans les familles nouvellement venues à Dijon; les anciennes s'étant, au contraire, détachées de nous); mais on ne désespère pas de les regagner, et après ce premier gain fait dans la ville même, le plein succès pour l'internat nous reviendra sans doute aussi dans le département.

L'enseignement classique compte 401 élèves, au lieu de 319 (ils ont été 457 en 1886). Le moderne : 138, au lieu de 101 (il a été quatre fois de 146 à 149). Le moderne a donc fait peu de progrès, tandis que le classique s'est accru de presque 100 élèves. Enfin, — et ce chiffre est tout à fait rassurant, — les petites classes, qui étaient de 126 élèves en 1879, sont aujourd'hui de 163. Jamais ce chiffre n'avait été atteint; et c'est, pour des années, l'avenir du lycée pleinement assuré.

Examinons en regard les établissements rivaux. Le *collège des Jésuites*, fondé en 1873, avait 192 élèves en 1879; de 1880 à 1887, il a dépassé 200, atteignant même 279 et 274 en 1881 et 1883. Mais, en 1887, par suite d'une scission (le directeur s'est retiré, entraînant bon nombre d'élèves avec lui), le chiffre baissa subitement jusqu'à 132. Depuis lors, il s'est relevé peu à peu jusqu'à 187 (soit 55 de plus en dix ans), chiffre qu'il ne paraît pas devoir dépasser. Les internes sont encore 125; mais l'externat a diminué. Les Jésuites ne donnent que l'enseignement classique.

Dès 1884, une petite école s'ouvrit à Dijon, rue Vannerie, et, en 1887, une grande École Saint-François. La première commença d'abord avec 41 élèves; mais elle en avait 87 dès la seconde année. Elle atteignit vite son apogée en 1889 avec 160, dont 65 internes; mais, dès 1890, elle n'avait plus que 36 internes, et 42 en 1891, apogée de l'externat (92 élèves). A la rentrée dernière, le total était de 120, après

Les différences *de quelques unités seulement* qui peuvent se trouver entre certains chiffres de ce rapport et ceux des tableaux corrrespondants proviennent de ce que le rapport donne l'effectif à la rentrée d'octobre, et les tableaux trois mois plus tard, le 31 décembre.

avoir varié entre 135 et 140 de 1888 à 1894. La grande École Saint-François eut une moyenne de 85 élèves les trois premières années (1887, 1888 et 1889); puis, à la suite de constructions nouvelles, elle s'éleva, les six années suivantes (1890-1896), de 167 à 199 élèves; en 1896 et 1897, elle en eut 202 et 219; en 1898, le nombre s'est abaissé à 183. L'internat est de 82 élèves, après avoir varié de 100 à 110, de 1890 à 1897 inclus. On compte 19 demi-pensionnaires et 82 externes (ils étaient 97 l'année dernière). La grande et la petite école ne donnent que l'enseignement classique, soit un total de 303 élèves.

Ajoutons, comme établissement ecclésiastique où se donne aussi le classique, une ***Maîtrise de la cathédrale***, qui date de 1895; elle eut, la première année, 46 élèves, et, les années suivantes, 56, 58 et 66.

L'institution Michaud est laïque. Elle bénéficie de cette étiquette et aussi de l'origine universitaire de quelques-uns de ses maîtres; les familles ne croient pas faire œuvre hostile à l'Université en envoyant là leurs fils. En réalité, la maison a pour unique objet la dernière préparation des candidats malheureux au baccalauréat. C'est dire que l'effectif en est essentiellement variable, et que les chiffres notés en novembre, par exemple, sont nécessairement les plus élevés, la maison ayant alors son maximum à la veille de la session d'examens, où tant de candidats viennent réparer leur échec du mois de juillet. De 1879 à 1889, l'institution Michaud n'a cependant compté que 30 à 35 élèves; à partir de 1890, elle a vu son effectif s'élever à 65 élèves en 1892, et même 83, 89 et 86 en 1893, 1894 et 1895, puis s'abaisser à 75; et, finalement, en 1898, se relever à 93, du moins au mois de novembre. A partir de 1893, une autre institution laïque, qui avait le même objet, s'est fermée, après avoir eu 9 élèves en moyenne pendant quelques années (*institution Beaubis*).

Nous venons de passer en revue surtout des établissements d'enseignement classique, bien que l'institution Michaud et Gadeaut prépare également au baccalauréat de l'enseignement moderne. Mais le moderne est donné exclusivement — le moderne ainsi que le primaire— dans l'École *Saint-Joseph*, établissement des Frères. En 1895, il devint établissement d'enseignement secondaire, avec ses 315 élèves, dont tous ne sont pas, tant s'en faut, de futurs bacheliers de l'enseignement moderne. Ils furent 320 l'année suivante, puis 295; ils sont encore 298 cette année, dont 144 internes, 33 demi-pensionnaires et 121 externes. Sur ces 298, 189 sont pour l'enseignement moderne et 109 pour l'enseignement primaire.

Le *collège de Beaune*, si proche de Dijon, a perdu, ces vingt ans, environ un cinquième de son effectif : 185 élèves en 1879, et 144 en 1898, après en avoir eu jusqu'à 202 en 1886 et 1887. L'internat est passé de 49 à 28 (après avoir été 54 en 1888; mais le phylloxera sévit ensuite sur cette région); l'externat, de 125 à 105. Un fait à méditer, c'est que, pendant cette même période, l'enseignement classique est monté de 62 élèves à 83, soit un quart en plus, tandis que le moderne baissait de 74 à 30. Les petites classes, qui étaient de 49, ne sont plus que de 31. C'est que, à Beaune même, le collège a contre lui un établissement ecclésiastique, l'***École Notre-Dame***, qui, de 38 élèves en 1879, est montée à 51 en 1889, à 65 en 1894 et à 81 en 1895, pour baisser, les deux années suivantes, à 77 et à 66, et, finalement, en 1898, tomber jusqu'à 19. Se relèvera-t-elle d'un tel coup? Les plus grands efforts seront faits pour cela : reprise de cette École Notre-Dame par Saint-François de Dijon, dont l'école de Beaune est devenue, cette année, la succursale; fondation d'une société par actions pour soutenir cette école, etc. Constatons que, malgré la concurrence faite surtout à l'enseignement classique (l'École Notre-Dame ne donnant pas l'enseignement moderne), l'enseignement classique n'a pas cessé cependant de s'accroître au collège.

Le *collège d'Auxonne* a peu varié. Comme effectif total : 103 élèves en 1879, 100 encore en 1895, puis 99, 94 et 90, ces trois dernières années. Le nombre des internes est de 14 et n'a jamais dépassé 16, celui des demi-pensionnaires est de 5 et n'a jamais dépassé 6; celui des externes est de 71 et a été parfois jusqu'à 87. Les variations ont porté, mais en sens inverse, sur l'enseignement classique et sur l'enseignement moderne; le classique n'avait que 14 élèves en 1879, il en a maintenant 29 (il a d'ailleurs atteint naguère 45, 46 et 49); le moderne, qui était de 52 en 1879, n'est plus que de 39; neuf fois, il a été ainsi entre 30 et 40, et une fois il est monté jusqu'à 45. Les petites classes ont varié de 37 à 22 (l'an dernier, elles étaient encore de 32). Seules, elles

payent une rétribution; toutes les autres sont gratuites.

Le *collège de Châtillon* non seulement n'a point perdu, mais il a gagné. De 65 élèves en 1882 et 91 en 1883, il a d'abord peu à peu monté (jusqu'à 116 en 1890 et 1891), puis baissé, mais pour se relever, et, après une autre baisse momentanée, il compte encore aujourd'hui 113 élèves. Les internes, qui étaient 27 en 1882, sont aujourd'hui 28; les demi-pensionnaires, 7, au lieu de 2; mais les externes sont 78, au lieu de 36. Le classique, aux deux dates extrêmes, donne 24 et 27 (dans l'intervalle, il a atteint 50 et 56). Le moderne s'est sans cesse accru de 26 à 49, qui est le chiffre actuel et le plus haut qui ait été atteint, grâce à des mesures habiles qui permettent d'unir aux avantages du moderne ceux de l'enseignement primaire supérieur. Les mêmes mesures ont eu pour effet de porter de 15 à 37 l'effectif des petites classes. Le collège de Châtillon va donc bien; et cependant il a dans le voisinage la concurrence de deux *écoles primaires supérieures : Bar-sur-Seine* dans l'Aube, et, dans la Côte-d'Or, *Montbard*. Montbard avait 42 élèves en 1879 (dont 12 internes), 67 en 1886 (dont 48 internes), et 65 en 1898 (dont 34 internes).

Les trois collèges qui nous restent à voir dans la Côte-d'Or offrent un tableau moins satisfaisant.

Le *collège de Semur* avait 159 élèves en 1879, et 162 en 1880; en 1889, il était tombé à 107; en 1898, il en compte 73, soit plus de la moitié en moins. Le classique est en baisse, 37 au lieu de 56; le moderne encore bien plus, 23, au lieu de 69, et n'a cessé de décroître d'une façon continue. Les petites classes ont peu varié, 12 et 16. Les Frères des écoles chrétiennes, établis à Semur, et sans doute aussi l'école primaire supérieure de Montbard expliquent en partie cette baisse du moderne. Le classique souffre surtout du recrutement que font dans toute la Côte-d'Or les établissements ecclésiastiques de Dijon.

Le *collège de Saulieu* a connu de beaux jours de 1879 à 1887 : 127 élèves environ. Mais en 1887 et 1888 il n'en comptait plus que 58 et 62; en 1896 et 1897, il tomba jusqu'à 43 et 45. Il commence à se relever en 1898 avec 62. Mais regagnera-t-il ce qu'il a perdu, c'est-à-dire la moitié de son effectif d'autrefois? Les petites classes étaient de 49, elles ne sont aujourd'hui que de 19 (après avoir été de 12, 9, 15, 17, 26, etc.). Le classique est tombé de 38 à 4. Le moderne seul s'est maintenu à peu près toujours le même pendant cette période : 40 en 1879, et 39 en 1898. Nulle part nous n'avons un plus déplorable exemple (sauf peut-être à Cosne) des effets désastreux que peut produire en peu de temps une mauvaise administration.

Enfin, le petit *collège d'Arnay-le-Duc*, qui avait 49 élèves en 1879, en a 59 aujourd'hui, après en avoir eu 61 et même 71 en 1889 et 1891. Il a donc été plus bas il y a vingt ans, s'il s'est trouvé plus haut il y a dix ans; et, somme toute, il se relève. Non loin de là se trouve l'*école primaire supérieure de Nolay :* 36 élèves en 1883, environ 50 de 1886 à 1896, puis 52 et 68; l'internat a été en moyenne de 22 à 23 élèves.

Telle est la situation de l'enseignement secondaire dans la Côte-d'Or.

Au total :

1879 : 1.234 élèves pour l'enseignement de l'État (lycées et collèges) contre 462 des autres établissements.

1898 : 1.243 élèves pour l'enseignement de l'État (lycées et collèges) contre 904 des autres établissements.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Rapport du Recteur.

Le *lycée de Chaumont* n'a pas cessé de perdre d'une façon continue d'année en année, de 1879 à 1898 : le chiffre des internes est tombé de 190 à 104 (octobre 1879 à 1889), soit 86 en moins; puis de 104 à 64 (octobre 1889 à 1898), soit 40 en moins; c'est, pour cette période d'une vingtaine d'années, une diminution de 126, juste les deux tiers de l'effectif tel qu'il était en 1879. Seulement, comme le nombre des externes n'a pas baissé, et que même il s'est accru de 39 élèves, la perte totale pour

le lycée n'est que d'un tiers, soit 211 élèves à la rentrée de 1898, au lieu de 311 en 1879.

L'enseignement classique a été réduit de 160 à 78, soit 82 en moins (plus de la moitié); l'enseignement moderne, de 107 à 87, soit 20 en moins (environ le cinquième). Quant aux petites classes, leur effectif est resté le même: 44 en 1879, et 41 en 1898; le lycée ne paraît donc pas menacé de ce côté.

Le *collège de Langres* s'est beaucoup mieux maintenu : nous retrouvons en 1898 à peu près les mêmes chiffres qu'en 1879, soit 140. Ce chiffre avait à peine varié de 1879 à 1885; puis il s'était élevé, les cinq années suivantes, jusqu'à 180 environ (l'apogée est en 1886 et 1887); il est retombé depuis, mais sans descendre plus bas que 140, le chiffre primitif de cette période de vingt ans.

Et l'enseignement classique n'a point perdu; au contraire, il a gagné 12 élèves : 62 en 1898, au lieu de 50 en 1879. Par contre, l'enseignement moderne semble avoir perdu: 56 élèves en 1898, au lieu de 68 en 1879 (soit 12 en moins); mais ce chiffre de 56 est exceptionnel; les années précédentes, nous trouvons 61, 64, 68, 80 même. C'est donc à peu près, pendant ces 20 années, le maintien du *statu quo* pour le moderne.

Quant aux petites classes, elles comptaient 32 élèves en 1879; mais ce chiffre est unique pendant toute la période, et la moyenne, qui n'a guère varié, est d'environ 25. Nous n'avons donc qu'à nous féliciter du collège de Langres.

Le *collège de Wassy* a été moins heureux. Le nombre des élèves, qui était de 131 à la rentrée de 1879, a oscillé, depuis 1880 jusqu'en 1886, autour de 100, avec 32 internes en moins; puis il est tombé jusqu'à 79 en octobre 1889, les internes n'étant plus que 18, 17, 13; il s'est relevé trois années de suite jusqu'à 100 et au delà, en 1891, 1892, 1893 (présence à Wassy de toute une population flottante pour la construction d'une nouvelle voie ferrée); puis, brusquement, il a perdu une vingtaine d'élèves en 1894, 1895 et 1896, et 8 encore à la rentrée dernière, où il est tombé à 73. L'enseignement classique a perdu 28 élèves en ces 20 ans (13 au lieu de 41), l'enseignement moderne en a perdu 20 (44 au lieu de 64); quant aux petites classes, le chiffre 16 de cette année est exceptionnel; normalement, la moyenne a été de 24 environ.

Les causes de cette diminution du nombre des élèves se trouvent en partie dans la concurrence faite par un établissement ecclésiastique d'enseignement secondaire, et aussi, il faut bien le dire, par l'*école primaire supérieure de Joinville*.

Fondée en 1883, celle-ci atteignait, dès la première année, le chiffre de 40 élèves, dont 28 pensionnaires; elle compte aujourd'hui 77 élèves, dont 60 pensionnaires, et elle a été jusqu'à 84 et 87 élèves, dont 81 pensionnaires, en 1896-1897. Rappelons que, dans le même espace de temps, le chiffre des internes au collège de Wassy est tombé de 49 à 34 et, au lycée de Chaumont, de 174 à 64.

Cependant le danger ne vient pas tant de là que des établissements ecclésiastiques, et encore ici il faut distinguer ceux de Langres et celui de Saint-Dizier. A Langres, en effet, le *petit séminaire* a constamment baissé de 1879 à 1886 (164 élèves et 126); les années suivantes, il s'est un peu relevé, sans jamais dépasser 142; puis il est retombé à 128 en 1898, 36 de moins qu'en 1879, c'est-à-dire près d'un quart.

La *Maîtrise de Langres* tombait aussi de 76 élèves à 54, après avoir connu d'ailleurs des chiffres plus bas, 45 en moyenne, de 1890 à 1896. Les deux établissements ecclésiastiques de Langres ont donc perdu chacun un quart de leur effectif, tandis que le collège se retrouvait en 1898 avec le même chiffre qu'en 1879, soit 140.

Mais la concurrence la plus sérieuse est celle de l'institution dite de l'*Immaculée-Conception de Saint-Dizier*. Nous n'avons les chiffres que depuis 1885: 190 élèves; puis 218 en 1887, puis 281 en 1891 (dont 178 internes), et 180 internes en 1893; ce chiffre est tombé à 135 cette année-ci, sur un total de 212. Le nombre des élèves a donc été en diminuant ces cinq dernières années, sans cesser toutefois de causer un grave dommage à la fois au collège de Wassy et au lycée de Chaumont, bien plus en somme que l'école primaire supérieure de Joinville. L'institution Saint-Dizier donne, en effet, surtout l'enseignement classique: 114 élèves en 1885, 210 en 1891, et 130 en 1898; le moderne comptait 34 élèves en 1885, 48 en 1891, et 52 en 1898. Enfin les petites classes, qui avaient 42 élèves en 1885, n'en ont que 30 en 1898.

Un fait bien remarquable, et sans doute une des causes de l'abaissement général de l'effectif partout, aussi bien dans les établissements

atteint 338 et 328. Le chiffre des internes a baissé, il est vrai, de 165 à 140 (1879 et 1898) ; mais celui des externes (102 en 1879), après être tombé à 70 en 1886, a été de 153 l'an dernier ; il est de 142 cette année. — L'enseignement classique n'a pas varié en ces vingt ans : 144 élèves en 1879, et 141 en 1898 ; le moderne, qui ne comptait que 76 élèves en 1879, s'est élevé à 104 en 1888 ; il a toujours dépassé 100 à partir de 1895, et il compte aujourd'hui 139 ; il est donc bien près d'avoir doublé depuis vingt ans. Les petites classes n'ont que 48 élèves, au lieu de 59 ; mais la création toute prochaine d'une classe enfantine fera sûrement regagner ce qu'on a perdu.

La prospérité actuelle du lycée de Sens est due en partie, il faut le reconnaître, à la création d'un établissement ecclésiastique, l'*École de Saint-Edme* (fondée en 1894). Cette école, qui a commencé avec 23 élèves et qui en a maintenant 124, a envoyé comme externes au lycée, ces quatre dernières années, 27, 47, 71 et 76 élèves. On pourrait croire que le lycée a perdu par ce fait des internes : en aucune façon, et il gagné 76 externes. Otons cet appoint et il se retrouve, à peu de chose près, en 1898, avec le même chiffre qu'il y a vingt ans (sauf une légère diminution). Cette façon de résoudre en partie le problème de la coexistence de deux établissements, laïque et ecclésiastique, est particulière à Sens : nous n'en avons pas d'autre exemple dans l'Académie de Dijon.

Il y a bien encore à Sens une *école primaire supérieure ;* mais l'effectif est resté le même depuis 1881 : 53 et 54 élèves, tous externes. Cette école n'a donc rien enlevé au lycée. D'ailleurs, le lycée de Sens tire en partie son effectif de Paris même et de toute la région située sur le P.-L.-M. entre Paris et Sens : c'est un des lycées de province les plus proches de la capitale, et il est moins cher que ceux de la capitale. Il devient, pour une partie de son effectif, comme une succursale de ceux-là.

Le *collège d'Auxerre* est dans une situation moins bonne. Très prospère jusqu'en 1892, il a dépassé 300 élèves treize années de suite, et même il a atteint six fois 350 et au delà ; il compte depuis lors environ 288. Les internes, qui étaient 193 en 1879, sont aujourd'hui 100 ; en revanche les externes sont 176, au lieu de 139. Les petites classes aussi ont un peu gagné : 62 au lieu de 56. L'enseignement classique a baissé de 188 élèves à 122, soit 66 ou un tiers en moins. L'enseignement moderne est resté le même : 108 et 104, à vingt ans d'intervalle.

La concurrence, pour le collège d'Auxerre, concurrence vaillamment soutenue d'ailleurs, vient d'un établissement ecclésiastique, l'*École Saint-Germain* fondée en 1890 : cette école a atteint jusqu'à 153 élèves en 1894 (ils sont 126 aujourd'hui). Son maximum d'internes a été 70, et d'externes 83 ; elle n'en compte plus aujourd'hui que 56 et 70. L'enseignement classique est donné à 60 élèves, et le moderne à 29 ; les petites classes, qui ont eu jusqu'à 77 élèves, n'en ont plus que 37 cette année (33 l'an dernier). La concurrence ecclésiastique — dommageable quand même à notre collège — n'a pourtant pas eu tout l'effet qu'on en pouvait craindre.

Le *collège de Joigny* n'avait que 51 élèves en 1879 ; il en a 88 en 1898, et dans l'intervalle le nombre 100 a été dépassé quatre fois. Les internes sont 27, au lieu de 14 (il est vrai qu'ils ont été 43 en 1888, et 38 encore en 1896) ; les externes, 53 au lieu de 37. L'enseignement classique, sans être bien nombreux, a gagné : 27 au lieu de 10 ; l'enseignement moderne est passé de 21 à 35 (il a été de 49, de 60 et même 73 élèves) ; les petites classes n'ont pas varié, 20 et 26. Le collège de Joigny a désormais tout proche de lui le *petit séminaire*, transféré à Joigny en 1882. Ce dernier comptait alors 116 élèves ; en 1898, ils sont 131, tous pour le classique naturellement. Les petites classes ont 27 élèves. Mais la concurrence pour le collège de Joigny ne paraît pas tant venir de là (l'enseignement classique ayant plutôt gagné au collège) que des écoles primaires supérieures, puisque l'enseignement moderne, après avoir compté 60 et 73 élèves, n'en compte plus que 35.

Restent les *collèges de Tonnerre et d'Avallon.*

Tonnerre avait 75 élèves en 1879, il en a 82 en 1898 (il est vrai qu'il a connu jusqu'à 125 et 124, en 1888 et 1890). Le classique s'est élevé de 22 à 35 (et même certaines années à 46 et 47) ; il a donc gagné. Le moderne était de 34 il y a vingt ans ; il est aujourd'hui de 35. Voici les chiffres en 1879 et 1898 : internes, 24 et 31 ; externes, 51 et 49 ; petites classes, 20 et 12.

Avallon n'a guère changé non plus, quant à l'effectif total : 80 en 1879, et 85 en 1898. Les externes ont, aux deux dates, le même chiffre 54 ; les internes sont dix de plus, 31 au lieu de 21. Les petites classes promettent : 27 au lieu de 14 (par suite d'une mesure prise tout récemment : substitution d'un maître primaire, excellent et stable, à un répétiteur, chargé de ces petites classes). Fait significatif : à Avallon, le classique a baissé de 40 à 19 en vingt ans, surtout depuis 1890; par contre, le moderne s'est haussé de 26 à 42. Autre fait à méditer : en 1890, le professeur de rhétorique et seconde (qui donne aussi l'enseignement moderne) fut supprimé : le nombre des élèves tomba à 54 ; en 1892, il fut rétabli : aussitôt le nombre s'est relevé à 90.

Deux *écoles primaires supérieures*, avec internat, existent dans la région : Saint-Fargeau, qui date de 1886 (39 élèves), et qui en compte aujourd'hui 69, dont 46 internes ; Toucy, avec 41 élèves en 1893, et 76 (dont 63 internes) en 1898. Cependant, on le voit, ni Avallon ni Tonnerre n'ont perdu, comparés à leur effectif de 1879.

La situation de l'enseignement secondaire dans l'Yonne se résume ainsi :

1879. { 837 élèves pour l'enseignement de l'État (lycées et collèges), contre 158 élèves des autres établissements (petit séminaire).

1898. { 874 élèves pour l'enseignement de l'État (lycées et collèges), contre 396 élèves des autres établissements (petit séminaire, Saint-Germain, Saint-Edme, etc.).

RAPPORT DU RECTEUR

Considérations générales.

Les *causes* de cette situation des lycées et collèges peuvent se diviser en *causes extérieures*, sur lesquelles nous avons peu de prise, et *causes internes*, que nous pouvons toujours en grande partie modifier. Examinons successivement les unes et les autres.

Causes extérieures. — Elles sont de diverses sortes : *économiques, politico-religieuses, sociales*.

Les causes *économiques* sont signalées par les principaux. Le principal de Beaune notamment attribue, non sans raison, la diminution du collège, à partir de 1892, à la crise du phylloxera qui sévit dans la région. Le principal de Langres constate aussi des variations dans l'effectif, selon que les récoltes ont été bonnes ou mauvaises. De même à Bar-sur-Aube, et aussi pour certains collèges de l'Yonne. Au lycée de Troyes, la population scolaire a varié selon les périodes de prospérité ou de décadence de l'industrie locale, la bonneterie. Enfin la diminution de la population dans un département, la Haute-Marne, par exemple, peut expliquer en partie (pour une très faible partie cependant) celle de tel ou tel établissement. D'ailleurs ces causes, lorsqu'elles existent, font sentir leurs effets à tous les établissements, publics ou privés, sans distinction ; ce qui s'est produit, en effet, dans la Haute-Marne et dans l'Aube, où tous ont diminué.

Les causes *politico-religieuses* sont autrement importantes. Que d'établissements ecclésiastiques, en effet, qui n'existaient pas dans l'Académie de Dijon, ont été fondés ou restaurés dans ces dernières années ! *Saint-Ignace*, à Dijon (1873); *Saint-François*, à Dijon (1884 et 1887); *Saint-Bernard*, à Troyes (1883 et 1888); *Saint-Germain*, à Auxerre (1890); *Saint-Edme*, à Sens (1894); *Saint-Cyr*, à Nevers (1895), sans parler de maisons plus anciennes, comme l'*Immaculée-Conception*, à Saint-Dizier, ou d'écoles primaires devenues *subito* collèges secondaires, grâce à l'enseignement moderne ! Parmi tous ces établissements ecclésiastiques, un seul, *Saint-Edme*, à Sens, envoie une partie de ses élèves comme externes au lycée (76 environ). Les autres, au contraire, enlèvent à nos lycées une partie des élèves qui devaient naturellement nous reve-

atteint 338 et 328. Le chiffre des internes a baissé, il est vrai, de 165 à 140 (1879 et 1898) ; mais celui des externes (102 en 1879), après être tombé à 70 en 1886, a été de 153 l'an dernier ; il est de 142 cette année. — L'enseignement classique n'a pas varié en ces vingt ans : 144 élèves en 1879, et 141 en 1898 ; le moderne, qui ne comptait que 76 élèves en 1879, s'est élevé à 104 en 1888 ; il a toujours dépassé 100 à partir de 1895, et il compte aujourd'hui 139 ; il est donc bien près d'avoir doublé depuis vingt ans. Les petites classes n'ont que 48 élèves, au lieu de 59 ; mais la création toute prochaine d'une classe enfantine fera sûrement regagner ce qu'on a perdu.

La prospérité actuelle du lycée de Sens est due en partie, il faut le reconnaître, à la création d'un établissement ecclésiastique, l'*École de Saint-Edme* (fondée en 1894). Cette école, qui a commencé avec 23 élèves et qui en a maintenant 124, a envoyé comme externes au lycée, ces quatre dernières années, 27, 47, 71 et 76 élèves. On pourrait croire que le lycée a perdu par ce fait des internes : en aucune façon, et il gagné 76 externes. Otons cet appoint et il se retrouve, à peu de chose près, en 1898, avec le même chiffre qu'il y a vingt ans (sauf une légère diminution). Cette façon de résoudre en partie le problème de la coexistence de deux établissements, laïque et ecclésiastique, est particulière à Sens : nous n'en avons pas d'autre exemple dans l'Académie de Dijon.

Il y a bien encore à Sens une *école primaire supérieure ;* mais l'effectif est resté le même depuis 1881 : 53 et 54 élèves, tous externes. Cette école n'a donc rien enlevé au lycée. D'ailleurs, le lycée de Sens tire en partie son effectif de Paris même et de toute la région située sur le P.-L.-M. entre Paris et Sens : c'est un des lycées de province les plus proches de la capitale, et il est moins cher que ceux de la capitale. Il devient, pour une partie de son effectif, comme une succursale de ceux-là.

Le *collège d'Auxerre* est dans une situation moins bonne. Très prospère jusqu'en 1892, il a dépassé 300 élèves treize années de suite, et même il a atteint six fois 350 et au delà ; il compte depuis lors environ 288. Les internes, qui étaient 193 en 1879, sont aujourd'hui 100 ; en revanche les externes sont 176, au lieu de 139. Les petites classes aussi ont un peu gagné : 62 au lieu de 56. L'enseignement classique a baissé de 188 élèves à 122, soit 66 ou un tiers en moins. L'enseignement moderne est resté le même : 108 et 104, à vingt ans d'intervalle.

La concurrence, pour le collège d'Auxerre, concurrence vaillamment soutenue d'ailleurs, vient d'un établissement ecclésiastique, l'*École Saint-Germain* fondée en 1890 : cette école a atteint jusqu'à 153 élèves en 1894 (ils sont 126 aujourd'hui). Son maximum d'internes a été 70, et d'externes 83 ; elle n'en compte plus aujourd'hui que 56 et 70. L'enseignement classique est donné à 60 élèves, et le moderne à 29 ; les petites classes, qui ont eu jusqu'à 77 élèves, n'en ont plus que 37 cette année (33 l'an dernier). La concurrence ecclésiastique — dommageable quand même à notre collège — n'a pourtant pas eu tout l'effet qu'on en pouvait craindre.

Le *collège de Joigny* n'avait que 51 élèves en 1879 ; il en a 88 en 1898, et dans l'intervalle le nombre 100 a été dépassé quatre fois. Les internes sont 27, au lieu de 14 (il est vrai qu'ils ont été 43 en 1888, et 38 encore en 1896) ; les externes, 53 au lieu de 37. L'enseignement classique, sans être bien nombreux, a gagné : 27 au lieu de 10 ; l'enseignement moderne est passé de 21 à 35 (il a été de 49, de 60 et même 73 élèves) ; les petites classes n'ont pas varié, 20 et 26. Le collège de Joigny a désormais tout proche de lui le *petit séminaire*, transféré à Joigny en 1882. Ce dernier comptait alors 116 élèves ; en 1898, ils sont 131, tous pour le classique naturellement. Les petites classes ont 27 élèves. Mais la concurrence pour le collège de Joigny ne paraît pas tant venir de là (l'enseignement classique ayant plutôt gagné au collège) que des écoles primaires supérieures, puisque l'enseignement moderne, après avoir compté 60 et 73 élèves, n'en compte plus que 35.

Restent les *collèges de Tonnerre et d'Avallon*.

Tonnerre avait 75 élèves en 1879, il en a 82 en 1898 (il est vrai qu'il a connu jusqu'à 125 et 124, en 1888 et 1890). Le classique s'est élevé de 22 à 35 (et même certaines années à 46 et 47) ; il a donc gagné. Le moderne était de 34 il y a vingt ans ; il est aujourd'hui de 35. Voici les chiffres en 1879 et 1898 : internes, 24 et 31 ; externes, 51 et 49 ; petites classes, 20 et 12.

leurs de sollicitations de toutes sortes pour faire inscrire leurs fils dans un établissement religieux (dont le chef est d'ordinaire un homme bien connu dans le pays, riche parfois, et presque toujours intelligent, actif et habile à profiter des interrègnes de ce genre), les parents, dis-je, cèdent, au grand dommage de nos collèges. La date de la nomination des principaux et proviseurs est donc très importante, d'autant plus que le semestre d'été met justement le nouveau proviseur ou principal en contact avec les familles dans les fêtes ou cérémonies qui ont lieu en cette saison.

Oserai-je aussi, à ce propos, demander un peu de décentralisation?

N'y a-t-il pas des considérations locales, dont celui qui se trouve sur les lieux est le meilleur juge? Serait-ce trop demander que principaux et proviseurs fussent nommés sur les propositions motivées du recteur, auprès de qui les candidats auraient à se pourvoir, et qui ferait d'abord son enquête? L'Administration centrale prononcerait toujours souverainement, et elle-même signalerait les candidatures qui pourraient venir d'une autre Académie. Mais, en vérité, les recteurs, puisqu'ils sont responsables d'une Académie, ne devraient-ils pas avoir à dire un mot sur le choix de leur personnel administratif?

Cela ne s'applique pas seulement aux proviseurs et aux principaux, mais à tous les professeurs. Les mêmes inquiétudes qu'un recteur éprouve lorsqu'un de ses lycées ou collèges a besoin d'un nouveau chef, proviseurs et principaux les ressentent encore bien plus lorsqu'un de leurs professeus vient à manquer. Par qui le remplacera-t-on? Tant de qualités sont requises pour faire un bon professeur! Non seulement le savoir (c'est ce qui fait le moins souvent défaut), mais le talent d'enseigner, et le goût et l'amour de l'enseignement, et l'attachement à la maison tout entière et non pas seulement à sa classe, et la prudence, et la réserve, et l'abnégation même.

On doit plaindre le chef d'établissement, qui seul en a toute la responsabilité, lorsque lui sont imposés des collaborateurs qui ne font qu'entraver son œuvre et en compromettre le succès. N'aurait-il pas, lui aussi, son avis à donner, et après lui l'inspecteur d'académie et le recteur encore, sur les candidats à un poste vacant, si bien que ces candidats sachent que le choix qu'on a fait d'eux dépend de leurs chefs immédiats, et qu'ils ont d'abord à donner à ceux-ci toute satisfaction? Il ne faudrait pas non plus que les garanties dont on a entouré avec raison la situation de nos professeurs leur assurassent, et en particulier à ceux qui en sont le moins dignes, une sorte d'inamovibilité.

Et ce qui se dit des professeurs peut se dire, avec bien plus de raison encore, des répétiteurs. Ces derniers, sitôt titularisés — et on les titularise après un an d'exercice — ont à peu près les mêmes droits que l'on n'accorde aux chargés de cours qu'après un minimun de quinze ans et souvent même davantage. Sans remettre les répétiteurs, comme autrefois, entièrement dans la main des proviseurs et principaux, ne pourrait-on pas, puisqu'on nous demande, et avec raison, les moyens d'accroître l'autorité de ceux-ci, leur conférer plus de droits sur les répétiteurs, lorsque leur service laisse décidément trop à désirer? Pourquoi, je le répète, imposer à un chef, qui seul est responsable, des collaborateurs qui engagent gravement sa responsabilité, sans qu'il ait même à donner son avis pour les choisir, et sans qu'il puisse rien (ou si peu que rien) pour les changer, lorsque cela est nécessaire?

Et qu'on ne dise pas que c'est se montrer bien exigeant à l'égard du personnel. Nous exigeons déjà beaucoup de lui, au point de vue intellectuel : licence, agrégation, dont plusieurs ne se contentent plus, ambitionnant jusqu'au doctorat. Et telle est la bonne volonté des universitaires qu'ils satisfont à toutes ces exigences, et au delà. Seulement, pourquoi ne pas imposer une règle commune à tous les établissements secondaires, publics ou privés? Que nul ne soit admis à enseigner, s'il ne justifie des grades nécessaires. Dans la plupart de nos lycées, les professeurs sont agrégés, et, sans l'agrégation, l'idée ne leur viendrait même pas de prétendre y entrer. Dans les maisons ecclésiastiques, on se contente tout au plus d'une licence pour quelques maîtres des classes supérieures. Pourquoi ne pas exiger d'eux aussi qu'ils soient agrégés? Ce serait étendre à l'enseignement secondaire une mesure prise jadis, en toute équité, pour l'enseignement primaire. L'État n'a-t-il pas le droit, et même le devoir, d'exiger, de quiconque prétend à l'honneur d'enseigner, les

garanties sans lesquelles lui-même ne conférait pas dans ses lycées un enseignement un peu relevé ?

Et peut-être que la largeur et l'élévation d'esprit, que donnent de hautes études et qui seraient communes à tous les professeurs des établissements publics et privés, atténueraient, dans une certaine mesure, cette division funeste qui se creuse de plus en plus, à l'heure qu'il est, entre les jeunes gens d'une même génération. A une certaine hauteur, a-t-on dit, tous les esprits doivent se rencontrer et s'entendre. Ce serait donc un grand pas de fait vers l'union des esprits, si tous les maîtres de la jeunesse française avaient vécu ensemble, comme étudiants des mêmes Universités, rapprochés les uns des autres et sympathisant entre eux par un échange continu d'idées, et venant prendre chaque jour, dans de communes leçons, comme une communauté d'esprit et de cœur.

Programmes et examens. — La question des *programmes d'études* dans les lycées et collèges touche à la fois aux trois ordres d'enseignement, *primaire*, *secondaire* et *supérieur*.

Tout d'abord, chaque lycée ou collège doit-il avoir des *classes primaires?* Incontestablement oui. Et pour deux raisons. L'une est que, si nous n'en avions point, nos rivaux ne manqueraient pas d'en avoir, et, tenant les élèves tout petits, ils les garderaient pour toutes les autres classes jusqu'à la fin des études. Lorsque dans un de nos établissements les classes primaires n'ont que peu d'élèves, je m'inquiète, et à bon droit, quand même les hautes classes seraient momentanément bien garnies; mais quand même celles-ci seraient un peu maigres, j'ai confiance, si les classes primaires ont un bon effectif : c'est l'avenir assuré pour huit à dix ans.

L'autre raison est d'ordre pédagogique : autre chose est l'enseignement primaire, quand il ne doit pas être poussé plus avant, si ce n'est dans le sens du primaire supérieur; — autre chose, cet enseignement, quand il doit mener au secondaire. Les professeurs de sixième (*moderne* aussi bien que *classique*) font une différence entre les élèves qui leur viennent des classes primaires du dehors et ceux qui se sont préparés au lycée même : ce sont ceux-ci qu'ils préfèrent. Les autres savent peut-être plus de choses, car le temps est limité pour l'enseignement primaire, et l'on se hâte d'apprendre le plus possible; mais leurs camarades ont en général l'esprit ouvert à plus d'idées, qu'ils saisissent mieux. Cependant, si l'on pouvait instruire ensemble tous les enfants sans distinction, et les rapprocher ainsi et les unir, jusqu'à douze ans environ, dans les mêmes écoles, le profit moral qui en résulterait pour le pays primerait tout le reste. Mais nous n'en sommes pas là, dans l'état actuel de la société française, et surtout avec la concurrence qui nous est faite par des maisons religieuses, où l'on se prête moins que partout ailleurs au mélange. C'est pourquoi il est nécessaire de maintenir et même de fortifier l'enseignement primaire et élémentaire dans nos lycées et collèges.

Au sortir de ces petites classes se pose la question de l'*enseignement classique* et de l'*enseignement moderne.* Lequel des deux choisir? Sans entrer dans une discussion toute théorique sur la valeur comparative de l'un et de l'autre, il est un fait qui frappe immédiatement les yeux, au moins dans l'Académie de Dijon : c'est que l'enseignement moderne n'a pas, tant s'en faut, supplanté l'enseignement classique; l'enseignement moderne ne s'est même pas accru au point qu'on pouvait espérer. Dans les collèges en général (témoin Beaune, Langres, Bar-sur-Aube, Auxonne, Clamecy, etc.), il a perdu des élèves entre 1879 et 1898, tandis que l'enseignement classique en a gagné. La cause en est peut-être dans la transformation de l'*enseignement spécial* en *enseignement moderne:* l'enseignement spécial ne demandait que trois années d'études environ, que les familles acceptaient, sans difficulté, pour leurs enfants; mais, lorsqu'il s'est agi de six années d'enseignement moderne, elles ont préféré, non sans raison, ou bien l'enseignement classique, qui ne demande qu'une année de plus, ou bien l'enseignement primaire supérieur, qui se contente aussi de trois années.

Et la preuve en est que dans les établissements dont le principal ou directeur a eu l'heureuse idée d'organiser, avec les trois premières années d'enseignement moderne, un ensemble complet, équivalent à l'ancien enseignement spécial, il a conservé et même accru sa clientèle d'élèves pour le moderne. D'autre part, nous l'avons vu, l'enseignement

classique a plutôt gagné dans nos collèges; c'est que toutes les familles bourgeoises des petites villes demandent des études classiques pour leurs fils; et le jour où le collège ne donnera plus ces études, auxquelles elles tiennent, ce ne sera pas au lycée le plus proche qu'elles les enverront, soyons-en sûrs, mais dans un établissement religieux, qui imprimera en gros caractères sur ses prospectus qu'il demeure fidèle aux bonnes lettres abandonnées par l'Université.

Que le Parlement donc veuille bien y réfléchir, et, surtout, qu'aucune mesure générale ne soit prise à l'égard des collèges, tel que maintien de l'enseignement moderne, à l'exclusion du classique réservé aux seuls lycées. Ce serait appauvrir d'un seul coup nos collèges de la moitié, sinon des deux tiers de leur effectif, pour en enrichir sûrement les établissements ecclésiastiques.

D'ailleurs, même dans l'intérêt de l'enseignement moderne, il est bon que l'enseignement classique soit conservé à nos collèges, parce que les mêmes professeurs — j'entends surtout ceux de grammaire, de littérature, d'histoire et de philosophie — peuvent servir aux deux. Ils assurent ainsi, en grande partie, l'unité de l'enseignement, et, ce qui n'est pas moins à désirer, la réunion et l'union des élèves, qui n'ont pas toujours eu jusqu'ici les uns pour les autres les sentiments qui conviendraient.

Enfin, l'avenir de l'enseignement secondaire n'est-il pas dans une sorte de fusion des deux enseignements? Si le moderne s'est efforcé de devenir classique, le classique, de son côté, s'est, depuis vingt à vingt-cinq ans, singulièrement modernisé. Ce n'est plus, tant s'en faut, l'enseignement gréco-latin que les générations précédentes ont connu, avec une toute petite place concédée au français. Jadis, on apprenait le latin pour le lire, pour l'écrire, et même aussi pour le parler. Il y a beau temps déjà qu'on ne le parle plus, et on l'écrit si peu, depuis que vers latins, discours latins, etc., ont été rayés des programmes. Mais on ne le lit même plus : bien rares, en effet, sont les hommes d'aujourd'hui qui relisent, pour leur agrément et leur profit, Virgile et Horace, Tacite et César, en dehors de quiconque y est obligé par sa profession. L'enseignement du latin n'est donc plus aujourd'hui qu'un auxiliaire pour l'enseignement du français. C'est là son utilité, et même sa nécessité. Toute une révolution s'est opérée à cet égard dans notre enseignement classique: le français a pris une place de plus en plus grande, à mesure que celle du latin (et du grec) diminuait. La prépondérance du latin et du grec est passée au français, à l'étude de la langue et de la littérature françaises. Nos classiques des XVIe, XVIIe, et même XVIIIe et XIXe siècles, étudiés convenablement, et pour la forme et pour le fond, avec une méthode appropriée (qu'on cherche encore d'ailleurs, et que bien peu semblent avoir trouvée), occupent déjà la place d'honneur dans les programmes et sauront bien la garder. Ne brusquons donc rien, ne précipitons rien, et disons-nous bien que, par des réformes hâtives, les esprits les mieux intentionnés peuvent porter un coup funeste à nos lycées et collèges, pour leur recrutement.

Resterait la question des rapports de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement secondaire, surtout dans les collèges. Mais pourquoi s'en prendre uniquement à l'enseignement primaire supérieur, du tort fait aux collèges, surtout par les établissements ecclésiastiques? Car enfin supposons ceci : que les établissements ecclésiastiques n'existent pas; leur clientèle ira grossir l'effectif de nos lycées et collèges suffisamment pour qu'on ne songe plus à regretter ce que les écoles primaires supérieures ont pu leur enlever. D'ailleurs, puisque ces écoles existent et réussissent en somme, il est trop tard pour les supprimer. Peut-être eût-il mieux valu, avant de les créer, examiner si les collèges n'auraient pas volontiers prêté leurs cadres — toujours plus souples que ceux des lycées — à cet enseignement nouveau. On y eût gagné d'abord que bien des jeunes gens, au lieu d'étudier dans des maisons différentes, sans se connaître, en défiance les uns à l'égard des autres — chose anti-sociale, s'il en fut — auraient été élevés ensemble, avec la bonne camaraderie de leur âge. On y eût gagné aussi un enseignement meilleur, les professeurs des écoles primaires supérieures, sauf exception, ne valant pas la plupart de ceux de nos collèges. Au moins qu'on s'arrête, et qu'à l'avenir on étudie cette organisation possible (puisqu'elle existe en fait dans certains collèges) d'un enseignement primaire supérieur annexé aux trois premières années de l'enseignement moderne. Ce rappro-

chement si naturel du secondaire et du primaire sera profitable aux deux, et toute latitude devrait être laissée à cet égard aux recteurs qui peuvent, mieux que personne, en étudier sur place la réalisation.

La *sanction des études secondaires* est le diplôme de bachelier. Le baccalauréat a tant d'ennemis (et si peu d'amis), et il a tant fait parler de lui en mal plutôt qu'en bien, qu'on éprouve quelque honte à revenir sur ce sujet si rebattu. Cependant toutes les critiques dont on l'accable n'ont pas la même portée ni la même valeur, du moins en province. Ayons le courage de dire que, là où l'encombrement des candidats n'est pas excessif, où le doyen de la Faculté peut exercer un contrôle efficace (prenant lui-même connaissance des livrets scolaires et veillant à ce qu'il en soit tenu compte, choisissant avec soin les sujets d'épreuves écrites, et s'occupant même de l'examen oral), on ne rencontre point tant de plaintes de la part des candidats et des familles. Tel est d'abord en France l'état des esprits, que les Facultés perdraient sûrement si l'examen ne se passait plus devant elles; et en vérité les maîtres de l'enseignement supérieur peuvent bien faire à l'enseignement secondaire le sacrifice de cinq à six semaines par an tout au plus, une portion de leur traitement étant d'ailleurs affectée à ce service. Et c'est, quoi qu'on dise, l'intérêt général. Les professeurs de nos lycées et collèges ne demandent pas d'être institués juges de leurs élèves, et encore moins d'élèves venus d'ailleurs; l'embarras serait grand pour eux, disent-ils, placés entre leurs élèves, les familles de leurs élèves et leurs chefs immédiats. Cependant, on peut les adjoindre en nombre variable, comme cela se fait déjà, aux jurys des Facultés : l'expérience se reproduit chaque année pour le baccalauréat de l'enseignement moderne, et ne donne lieu à aucune récrimination. L'impartialité de ces jurys, composés de professeurs d'enseignement secondaire, avec le doyen ou un professeur de Faculté comme président, est reconnue de tous. D'ailleurs, par une bonne fortune, peut-être unique en France, au milieu de tant d'attaques dont le baccalauréat est l'objet, du moins l'impartialité des juges n'a jamais été mise en cause, et ce serait une raison, entre bien d'autres, de ne toucher qu'avec une extrême prudence à l'état de choses actuel. Quant à transformer le baccalauréat en certificat d'études, que délivrerait à l'intérieur de chaque établissement — même de certains établissements ecclésiastiques, ainsi qu'on l'a proposé — un jury composé de professeurs de cet établissement, ce serait une mesure des plus funestes dans notre pays. En effet, si l'État n'a plus le monopole de l'enseignement secondaire, au moins il reste comme le régulateur des études dans toute la France, grâce au baccalauréat. Ce sont ses programmes que l'on suit partout, et aussi ses méthodes; ce sont les livres de ses professeurs qui, pour la philosophie, l'histoire et la littérature, font loi; tel manuel a souvent plus de succès dans les établissements ecclésiastiques que dans les lycées et collèges, où le professeur tient à faire son cours lui-même. Supprimez l'obligation de comparaître devant un jury d'État, dont la règle est à peu près la même en tous lieux, qui empêchera tel établissement d'enseigner la philosophie qui lui plaît, l'histoire qui lui plaît et même aussi la littérature qui lui plaît, — disons mieux, qui plaît à la congrégation, autorisée ou non, qui a la direction occulte de cet établissement? Et voilà une nouvelle cause, et incurable cette fois, de division entre les esprits, et dont l'État se rendrait responsable, pouvant l'empêcher et ne l'empêchant pas. Qu'il conserve donc avec soin, non dans un intérêt mesquin d'exclusivisme, mais pour des raisons supérieures d'union sociale, la juridiction actuelle, élargie et complétée tant qu'on voudra, d'autant plus, je le répète, que toujours on en a reconnu l'impartialité sans conteste.

ACADÉMIE DE GRENOBLE

L'Académie de Grenoble (4 départements) compte 3 lycées et 11 collèges dont la population totale était en 1879 de 2.350 élèves (lycées, 1.005, collèges, 1.345) et en 1898 de 2.361 (lycées, 1.106, collèges, 1.255), soit une augmentation de 11 unités. Mais, si cet effectif est à peu près stationnaire depuis quelques années, il a été sensiblement plus élevé vers 1883 et 1884, et en tout cas son accroissement n'est plus maintenant ce qu'il pourrait être.

Les causes de cet arrêt sont, dans l'Académie de Grenoble, ce qu'elles sont presque partout en France.

La concurrence de l'enseignement libre d'abord, des maisons religieuses dont l'effectif a doublé de 1879 à 1899, en passant de 469 à 951 unités. Crise économique ensuite qui a obligé les familles à restreindre leurs dépenses en confiant leurs enfants, non plus au lycée ou au collège comme par le passé, mais à l'enseignement primaire, élémentaire ou supérieur, dont le développement et l'organisation meilleurs et plus complets chaque année se sont trouvés ainsi apporter une nouvelle cause de diminution pour les établissements secondaires publics.

Telles sont du moins les causes générales qui se trouvent très nettement indiquées dans tous les rapports ci-dessous.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. Pour les lycées et collèges, les causes des fluctuations de la population scolaire sont : 1° d'ordre général; 2° d'ordre particulier et spécial à chaque établissement. Je vais les examiner successivement.

1° *Causes d'ordre général.* — Extension du nombre des lycées depuis environ une vingtaine d'années. Certains lycées régionaux qui avaient une réputation justifiée au point de vue des études ont perdu une partie de leur clientèle par suite de l'ouverture de nouveaux lycées dans le même ressort académique.

Le lycée de Grenoble, par exemple, comptait, de 1867 à 1892, quarante élèves environ internes originaires du Briançonnais, de l'Embrunais, du Gapençais et surtout de la vallée de Barcelonnette. L'ouverture des lycées de Gap et de Digne lui a enlevé toute cette clientèle.

Comme conséquence de l'accroissement du nombre des lycées, l'État a dû essaimer un peu partout ses boursiers, d'où une diminution graduelle des boursiers nationaux. Ainsi, au lycée de Grenoble, le chiffre de cette catégorie d'élèves, qui était en 1893 de 60, a baissé

d'année en année pour être, à ce jour, ramené à 28.

Une autre cause de dépopulation des lycées de province, est due à l'ouverture d'un grand nombre de lycées à Paris avec des cours préparatoires aux Écoles du Gouvernement. Grâce à la facilité des communications par voies ferrées, beaucoup de familles aisées préfèrent placer leurs enfants à Paris et, en fait, les 200 à 250 élèves qui viennent grossir annuellement les effectifs de Paris sont pris sur la province.

Parmi les causes d'ordre pédagogique de cette décroissance de quelques grands lycées, je citerai la suppression de la classe de mathématiques préparatoires qui, depuis 1892, a tari le recrutement des classes de sciences, et surtout des classes de mathématiques élémentaires et de mathématiques spéciales. « Notre classe de mathématiques préparatoires avait 23 élèves en 1889 et 33 en 1890. Les enfants qui entraient autrefois dans cette classe n'ont pas, depuis cette suppression, continué leurs études de lettres en seconde et en rhétorique; ce sont, presque tous, des élèves perdus pour le lycée. » Aujourd'hui nos cours préparatoires à Saint-Cyr et à l'École polytechnique se recrutent pour une bonne part dans l'enseignement moderne. En 1881 ou 1882, la classe de mathématiques spéciales du lycée de Grenoble comptait 40 unités; elle en a actuellement 13, et ce chiffre paraît devoir rester stationnaire. Cette situation n'est pas particulière au lycée de Grenoble, et, dans plusieurs lycées de moyenne importance, on a dû supprimer la chaire de mathématiques spéciales, faute d'élèves. « Il y a lieu, dit le proviseur, de combler les vides opérés par la force des choses dans les classes scientifiques où l'on prépare aux Écoles du Gouvernement. Notre classe de mathématiques spéciales a, depuis 1889, passé de 38 à 13 élèves : ce résultat est dû à l'unification des soldes militaires; il est plus long et beaucoup plus difficile d'arriver à l'École polytechnique que d'entrer à l'École de Saint-Cyr; et, par une compensation singulière, on arrive moins vite au grade de commandant dans le génie et l'artillerie que dans l'infanterie; c'est pourquoi beaucoup de familles détournent de la préparation à l'École polytechnique ceux de leurs enfants qu'elles destinent à l'armée. »

Une cause du fléchissement de la population scolaire pour nos lycées, mais surtout pour nos collèges, c'est le développement et l'extension de nos écoles supérieures et des écoles nationales professionnelles qui, par le but pratique de leurs programmes et par le prix relativement bas de leur internat, ont enlevé à nos collèges communaux, voire même à nos lycées, beaucoup d'élèves. Ainsi il est constant que de ce chef le collège de Vienne a perdu une dizaine d'élèves, qui sont allés à Voiron ou à l'École supérieure de La Tour-du-Pin. Enfin j'ajoute que les écoles dites pratiques de commerce et d'industrie se peuplent également au détriment de nos collèges. « Il faut, selon nous, dit le principal du collège de Vienne, attribuer la diminution du nombre des élèves dans les collèges à la concurrence des écoles primaires supérieures et professionnelles et des cours complémentaires. Car, si la population scolaire d'une même région reste, comme on le sait, à peu près stationnaire, les nouveaux établissements — s'il s'en crée dans cette région — ne peuvent se garnir d'élèves qu'aux dépens des anciens établissements.

« Sans compter que, dans ces écoles, programmes et méthodes s'adaptent mieux que les nôtres aux besoins de ceux des élèves « modernes » qui ne passent que quelques années au collège (50 sur 80); que le personnel lui-même de ces écoles, qui a reçu une préparation spéciale, est en général plus apte, pour l'enseignement qui convient à cette catégorie d'élèves, que celui des collèges, qui se forme seul, sans direction pédagogique; qu'enfin, le personnel des autres maisons, qu'on dit groupé, uni, maniable — et non moins dévoué, — permet peut-être une direction plus ferme, qui n'est pas sans profiter à la bonne marche de l'ensemble. »

Je ferai remarquer, en outre, que pour nos collèges communaux (La Mure, Bourgoin et Saint-Marcellin surtout) la gratuité des écoles primaires publiques rend le recrutement des classes primaires très laborieux, beaucoup de parents préférant par économie attendre, pour le placer au collège, que l'enfant ait fait sa première communion.

« Dans le mouvement généreux provoqué par le Gouvernement républicain pour le développement de l'instruction à tous degrés, dit le principal du collège de Saint-Marcellin, la plupart des Conseils municipaux, dotés de larges subventions de l'État, ont été amenés à

construire des groupes scolaires. Les écoles laïques et gratuites ainsi édifiées, pourvues d'excellents instituteurs formés dans les écoles normales, retinrent une partie de la clientèle collégiale, d'autant plus aisément qu'avec une installation confortable, les parents ne visant qu'à l'instruction élémentaire trouvaient une réelle économie. La plupart des jeunes gens de la campagne, que leurs familles faisaient sortir pendant un an ou deux, demeurèrent à l'école jusqu'à l'obtention du certificat d'études primaires, considéré comme terme de leurs études. Ajoutons à cela que le parti opposé à l'enseignement laïque multipliait ses efforts pour attirer des élèves dans ses établissements secondaires, en hâtant la construction d'écoles privées. Le fait est frappant. En 1883, le collège comptait 73 élèves, dont 14 pensionnaires. En octobre de la même année, l'école laïque de Saint-Marcellin s'ouvre. Durant l'année scolaire 1883-1884, les parents constatent évidemment que l'enseignement donné y est bon, et en octobre 1884 le collège perd 30 élèves, dont 10 pensionnaires ! »

Enfin il est une cause morale qui a eu une répercussion considérable sur l'éloignement de certaines familles de nos établissements universitaires, c'est l'attitude de certains membres de corps élus, de fonctionnaires civils ou militaires qui, plaçant leurs enfants dans des maisons rivales, affirmaient ainsi publiquement leur suspicion à l'égard de l'Université et encourageaient la désertion. La question de mode y est aussi pour beaucoup, et à Vienne, par exemple, aucune famille de la bourgeoisie locale n'a son fils au collège. Médecins, avocats, avoués et, en général, toutes les familles de profession libérale font suivre à leurs enfants les cours de l'institution ecclésiastique Saint-Maurice qui, fondée en 1882, compte aujourd'hui 110 élèves.

« Si l'on examine la qualité de la population scolaire, dit le principal du collège de Vienne, on constate — ici du moins — que, dans ces dernières années notamment, la partie de la bourgeoisie qui comprend les professions dites libérales, — avocats, médecins, avoués, notaires, officiers, gros industriels, — s'éloigne de plus en plus du collège, et montre une préférence marquée pour les maisons religieuses.

« Sont-ce les vieilles méthodes d'enseignement ou les procédés particuliers d'éducation qui attirent la bourgeoisie vers ces maisons ? Peut-être. Mais n'est-ce pas plutôt pour s'y rencontrer entre gens du même rang, qui se connaissent et se fréquentent, qui partagent les mêmes opinions ? et, selon d'autres, pour échapper au contact de la classe laborieuse, autrement pensante, de la petite industrie, du petit commerce, qui forme le gros de notre clientèle ? »

Causes d'ordre particulier. — Je crois devoir résumer les causes d'ordre particulier qui expliquent pour chaque établissement individuellement les causes de la fluctuation des effectifs scolaires.

Lycée de Grenoble. — Cet établissement comptait, en 1889, 674 élèves. Il s'est maintenu à ce chiffre jusqu'en 1894. A cette date, des désordres ayant éclaté (au mois de novembre 1894) dans l'intérieur du lycée, la situation fut exploitée par la presse cléricale et les ennemis de l'Université, et, comme conséquence, l'effectif du lycée descendit en deux ans de 692 à 620 élèves. Depuis 1897 le nombre des élèves augmente graduellement et il est aujourd'hui de 645. La situation est donc aussi rassurante que possible.

Le *collège de Bourgoin* se maintient bien avec une tendance à la hausse (135 élèves).

Le *collège de La Mure* a subi dans la marche de son effectif les vicissitudes de la politique locale. Il est aujourd'hui remonté à un chiffre très convenable (68 élèves)

Le *collège de Saint-Marcellin* depuis quinze ans (1884) reste stationnaire avec cependant une légère augmentation (53 élèves).

Le *collège de Vienne* est le seul établissement dont l'effectif depuis 1879 subisse une diminution constante. Il comptait 222 élèves en 1879 ; il n'en a plus aujourd'hui que 168.

Cette décadence continue doit être attribuée à l'ouverture d'une maison rivale, l'institution Saint-Maurice, fondée en 1882, et qui recrute les enfants de la haute bourgeoisie viennoise.

Établissements d'enseignement secondaire libre. — Il faut distinguer parmi ces établissements ceux qui font concurrence à l'Université, et ceux qui, bien que patentés, sont des maisons fondées en vue de satisfaire aux vocations sacerdotales pour la prêtrise ou les missions étrangères.

Deux établissements font à l'Université une

concurrence sérieuse, c'est l'externat Notre-Dame à Grenoble et l'institution Saint-Maurice à Vienne. Fondé en 1871, l'externat Notre-Dame a vu sa population depuis cette époque osciller entre 120 et 140 élèves externes ; elle reste stationnaire en 1897 et 1898 à 140.

Quant à l'institution Saint-Maurice à Vienne, ou institution Robin, elle augmente faiblement et a aujourd'hui 110 élèves ; les externes sont à peu près tous de Vienne, mais l'internat se recrute en grande partie dans le milieu commerçant lyonnais.

En ce qui concerne les autres établissements d'enseignement secondaire placés sous mon contrôle, ce sont, ou des alumnats comme à Miribel-les-Échelles et à Saint-Joseph de Rivière, ou des noviciats pour la prêtrise comme l'établissement de Saint-Joseph du Ruisseau à Corps, des Pères de la Salette à Grenoble ou, pour le pastorat protestant, comme à Mens, ou des séminaires pour les missions étrangères comme à Seyssinet et à Sassenage. Leur effectif est toujours le même, et dans tous les cas ces maisons religieuses ne font pas concurrence à l'Université.

Résumé statistique et conclusion. — En 1879, l'enseignement secondaire libre comprenait 5 établissements dirigés par des laïques et recevant 247 élèves et 4 établissements dirigés par des ecclésiastiques et comptant 173 élèves. En tout, pour 1879, 420 élèves reçus dans 9 établissements. Les établissements laïques, écrasés entre les établissements de l'État et la concurrence des maisons ecclésiastiques, disparaissent tous à partir de 1882. Au 31 décembre de cette dernière année, le seul restant reçoit 70 élèves, dont 48 suivent l'enseignement primaire. Le nombre des établissements dirigés par des congréganistes, de 4 qu'il était en 1879, s'élève successivement à 5 en 1880, à 6 en 1887, à 7 en 1890 et à 8 en 1891. Leur nombre reste à ce chiffre. Ils reçoivent en 1891 435 élèves et en 1898 ils n'en reçoivent que 83 de plus, soit 518. Les établissements libres dirigés par des laïques reparaissent en 1895 ; s'ouvre d'abord l'institution de Mens, puis, en 1897, celle de Saint-Joseph de Rivière.

Ainsi, en 1898, les 10 établissements libres (8 congréganistes, 2 laïques) reçoivent ensemble 576 élèves (laïques : 58; congréganistes : 518).

Ces 576 élèves se répartissent en 313 internes, 16 demi-pensionnaires et 237 externes. Ces derniers sont presque tous à l'externat Notre-Dame de Grenoble (140) et à l'institution Robin de Vienne (72).

Pour 1.860 élèves qui suivent les établissements secondaires, il y en a à peine le tiers qui suivent l'enseignement secondaire libre, quoique le nombre des établissements soit exactement le double des établissements de l'État.

On peut dire que l'enseignement secondaire libre s'est peu développé dans l'Isère dans la période de 20 ans. En 1879, chacun des 9 établissements reçoit en moyenne (420 : 9) = 47 élèves. En 1898, chacun des 10 établissements reçoit en moyenne (576 : 10) = 57 élèves.

L'augmentation totale (576-420), soit 156, profite en grande partie aux deux établissements qui font pour ainsi dire seuls concurrence à l'Université, savoir : l'externat Notre-Dame à Grenoble, qui passe de 65 à 140, et l'institution Robin de Vienne, qui passe de 65 à 110 : le résultat n'est pas considérable pour vingt ans d'efforts et de propagande. Il est à remarquer que l'institution Robin, qui avait 47 pensionnaires en 1888, n'en a plus que 38 en 1898 ; elle se recrute surtout à Vienne.

Les autres établissements ne font pas concurrence à l'Université.

Sur les 8 établissements dirigés par des ecclésiastiques, 7 sont entre les mains du clergé séculier ; un seul, celui de Seyssinet, est dirigé par un membre de la congrégation du Saint-Esprit ; il reçoit 69 élèves, les 7 autres en reçoivent 449.

Les deux laïques ont un caractère clérical et confessionnel ; l'un est entretenu par les Chartreux et a un professeur ecclésiastique (c'est celui de Saint-Joseph de Rivière) ; l'autre est dirigé par un pasteur protestant.

A remarquer encore que, de 1892 à 1898, le pensionnat dans les établissements libres, et notamment dans ceux tenus par des congréganistes, n'a pour ainsi dire pas gagné. Si l'on considère les deux seuls établissements qui font concurrence à l'Université, il a plutôt perdu au profit de l'externat. C'est ce qui se passe pour le lycée de Grenoble.

De 1879 à 1898, le nombre le plus bas d'élèves est 586 (en 1879) ; le nombre le plus élevé est 769 en 1884 ; ce nombre est de 645 en 1898, avec une différence en moins de 124 sur l'année 1884. Il n'y a pas lieu de

s'étonner de cette diminution, si l'on considère la création de lycées à Gap, à Digne ; la réduction du nombre des boursiers, qui était de 60 et qui est aujourd'hui de 28 ; l'ouverture de cours préparatoires aux grandes Écoles dans les lycées de Paris.

A un autre point de vue, l'internat perd, tandis que l'externat gagne.

En 1879, pour 586 élèves, il y a 295 internes et 291 externes ;

En 1884, pour 769 élèves, il y a 400 internes et 369 externes ;

En 1898, pour 645 élèves, il y a 252 internes et 393 externes.

Les collèges se sont à peu près maintenus : en 1882, date à laquelle le quatrième collège (La Mure) est ouvert, il y a 447 élèves, dont 133 internes et 314 externes.

En 1898, il y a 459 élèves, dont 152 internes et 307 externes.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Enseignement libre. — L'unique maison d'enseignement secondaire libre existant dans les Hautes-Alpes, la « Maîtrise de Notre-Dame-du Laus », a été ouverte le 10 mai 1896, comme établissement d'enseignement primaire ; il a été transformé en établissement d'enseignement secondaire le 17 février 1897. La population scolaire a peu varié : de 18 élèves qu'elle comprenait au 31 décembre 1897, elle s'est élevée à 19 au 31 décembre 1898.

La « Maîtrise de Notre-Dame du Laus » reçoit deux catégories d'élèves, les internes, venus de tous les points du département, et qui seuls, en fait, font des études d'enseignement secondaire; et les externes, tous originaires du village du Laus, qui viennent à la maîtrise, parce que la seule école primaire du hameau est mixte, et ne peut, par suite, les recevoir quand ils ont dépassé l'âge scolaire. Ceux des internes qui réussissent le mieux dans les classes de grammaire (les seules qui soient organisées à la maîtrise) sont envoyés, après la quatrième, au petit séminaire d'Embrun ; les autres sont destinés à faire des agents auxiliaires du culte (chantres, enfants de chœur, etc.).

L'établissement ne me paraît pas appelé à prendre, dans l'avenir, un grand développement.

Enseignement public. Lycée de Gap. — Le collège de Gap a été transformé en lycée le 1er octobre 1891. Sa population s'est successivement élevée, en 1892, de 194 à 248 élèves ; en 1893, à 254 ; en 1894, à 257 ; en 1895, à 293 ; en 1896, à 303.

Depuis lors, l'effectif a constamment diminué : en 1897, il tombait de 303 à 299, et en 1898, à 261.

Le proviseur attribue aux causes suivantes la décroissance de la population scolaire :

1° Les réductions de dépenses opérées en octobre 1896, qui ont entraîné la suppression de trois professeurs (français, enseignement moderne, mathématiques, anglais, et nécessité des réunions de classes, vues d'un mauvais œil par les professeurs et par les familles), ont empêché de continuer la tentative faite en 1895-1896, d'une troisième moderne B, qui répondait à un véritable besoin ;

2° Les changements trop fréquents opérés dans le personnel enseignant ;

3° Le prix relativement élevé des frais d'études et de pension dans un pays très pauvre, et en face des collèges moins coûteux, des maisons d'enseignement libre qui donnent à leur clientèle des facilités, ou permettent des arrangements, et des cours complémentaires qui sont gratuits ;

4° La recrudescence de rivalité et de concurrence de la part des maisons ecclésiastiques des villes voisines.

Collège de Briançon. — L'ouverture, en 1893, d'un pensionnat de Frères à Briançon, et la création, à la même époque, d'un cours complémentaire à Monêtier-les-Bains, avaient déterminé une diminution de l'effectif scolaire du collège.

« Les succès obtenus aux examens de 1896 ramenèrent dans l'établissement une population nombreuse, supérieure même à celle des années les plus prospères. » Telles sont les

causes qui, d'après le principal, expliquent les variations de la population du collège.

Collège d'Embrun. — Ici également ce sont des faits accidentels qui, d'après le principal, auraient, au cours des vingt dernières années, déterminé les variations constatées dans le chiffre de la clientèle du collège.

Les travaux de construction du chemin de fer de Gap à Briançon, en amenant dans la région un certain nombre d'employés et d'industriels, ont fait augmenter la population du collège d'une façon très sensible, de 1880 à 1883.

D'autre part, la suppression de la maison centrale de détention d'Embrun a amené une diminution en 1895 et 1896.

Il faut, à côté de ces causes accidentelles, mentionner la décroissance continue de la population dans l'arrondissement d'Embrun.

Il convient aussi de signaler la création d'abonnements « scolaires » par la Compagnie P.-L.-M. (24 novembre 1894), qui facilite le recrutement. Actuellement « plus de dix élèves viennent ainsi chaque matin, apportant avec eux leur nourriture de la journée, et s'en retournent le soir, sans que leurs parents aient eu à faire des dépenses trop considérables ».

Toutes ces considérations me paraissent fort justes. Je crois qu'on peut y ajouter les suivantes :

1° La diminution considérable de la population : en onze ans (de 1886 à 1897), le nombre des habitants du département des Hautes-Alpes a baissé de 9.695 unités. Le dénombrement de la population effectué en 1881, 1886, 1891 et 1896, a donné les résultats suivants :

En 1881, la population des Hautes-Alpes était de 121.787 habitants;

En 1886, de 122.924;

En 1891, de 115.522;

En 1896, de 113.229.

2° L'ouverture du lycée de Digne, la réorganisation des collèges de Sisteron et de Barcelonnette, la création de cours complémentaires annexés à des écoles primaires du département, en un mot la concurrence faite aux trois établissements d'enseignement secondaire public des Hautes-Alpes par d'autres établissements d'enseignement secondaire ou primaire de l'État ; 3° la tendance des parents à placer tout de suite dans un lycée important (Grenoble, Marseille, Paris) les enfants qu'ils destinent aux grandes Écoles, et qu'ils devraient de toute façon y envoyer plus tard pour achever leurs études; 4° les changements incessants des fonctionnaires, dont quelques-uns ne s'installent même pas dans le département, mais viennent seuls dans les Hautes-Alpes, laissant dans leur ancienne résidence leurs enfants, qui sont autant d'unités perdues pour nos lycées ou collèges ; 5° la trop longue durée des études et l'obligation d'apprendre deux langues vivantes pour les élèves de l'enseignement secondaire moderne ; la plupart des parents qui mettent leurs enfants dans l'enseignement moderne ne demandent à nos lycées et collèges qu'un complément de l'enseignement primaire élémentaire, et ils ne voudraient pas les laisser plus de trois ou quatre ans dans nos maisons.

Si les collèges sont prospères plus que le lycée, cela tient à ce que leur organisation est nécessairement moins rigide ; l'enseignement moderne, tel qu'il y est donné, ressemble plutôt à l'enseignement primaire supérieur, et ne comporte pas les six années d'études prévues par les règlements.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. La population scolaire du lycée de Tournon et du collège de Privas était de 341 élèves en 1879 ; elle est actuellement de 362 : soit une différence en plus de 21 unités.

La moyenne des présences pour les années 1879, 1880, 1881, 1882 et 1883, date à laquelle ces établissements atteignent leur maximum de prospérité, est de 377 ; et nous retrouvons exactement le même chiffre dans la moyenne des 5 dernières années de 1894 à 1898.

Par contre, la population scolaire des établissements privés de Viviers et d'Annonay, dont l'effectif moyen des années 1879, 1880,

1881, 1882 et 1883 était de 258 élèves, tombe à 195 pour les cinq dernières années, soit une perte de 63 unités.

On peut conclure de ces chiffres comparés que les établissements universitaires ont conservé la faveur du public. Il y a lieu de remarquer, toutefois, que le recrutement de ces établissements a subi, à partir de 1883, une crise qui n'a pas laissé d'être un moment inquiétante. Cette crise a fait fléchir l'effectif du lycée de 262 élèves en 1883 à 208 en 1890.

Mais on constate, pour la même période, dans l'établissement privé voisin, celui d'Annonay, une diminution plus sensible encore. Il faut donc chercher les raisons de cette crise ailleurs que dans la concurrence des établissements privés, et nous la trouvons, en effet, dans les difficultés économiques où s'est débattu le département dans les années qui ont suivi 1883.

Cette crise n'a été que passagère pour le lycée: nous voyons en effet les chiffres se relever progressivement et passer de 208 en 1890 à 235 en 1892, et suivre à partir de cette date une ascension continue, coupée de quelques soubresauts accidentels.

Par contre, dans les établissements privés, la diminution a été constante de 1883 à ce jour, et nous voyons l'effectif descendre de 272 élèves en 1883 à 180 en 1898.

Le collège de Privas n'a pas eu la bonne fortune du lycée de Tournon. Il a atteint son apogée en 1883 avec 188 élèves, y compris l'appoint fourni par les enfants de troupe au nombre de 28. Dès l'année suivante, l'effectif fléchit de 16 unités et, en 1885, de 22, dont 17 enfants de troupe dirigés sur les écoles spéciales créées pour eux. Le fléchissement se continue jusqu'en 1898.

Le principal, témoin de ces fluctuations, puisqu'il est attaché au collège, tant comme professeur que comme principal, depuis plus de 25 années consécutives, en voit la cause initiale, même l'unique cause, dans l'organisation de l'enseignement primaire supérieur, qui compte actuellement dans le département, sans parler des cours complémentaires qui n'ont généralement que des externes, quatre établissements relativement prospères. Ils reçoivent ensemble 190 élèves, dont 79 pensionnaires libres et 19 boursiers de l'État.

« On peut affirmer, dit le principal, qu'abstraction faite des enfants de troupe apportant pendant cinq années un élément de population, important à la vérité, mais purement accidentel, la création des écoles primaires supérieures et des nombreux cours complémentaires est la cause initiale et presque unique de la diminution de l'effectif dans l'enseignement secondaire.

« Les écoles primaires supérieures ont en effet contribué à la diminution de l'internat par l'abaissement du nombre des boursiers ; mais, jointes aux cours complémentaires, elles ont fait fléchir brusquement la population de l'internat libre presque dans le rapport de 2 à 1.

« Et il devait en être fatalement ainsi. Une bonne partie des élèves de l'internat appartenait à cette époque à la population rurale, industrielle ou commerciale qui envoyait ses enfants au collège ou au lycée, non pour y parcourir le cycle habituel des études classiques, mais pour passer au collège trois années environ ; après quoi les jeunes gens rentraient au foyer paternel. Cette clientèle a trouvé économiquement à sa portée les écoles primaires supérieures et les cours complémentaires, et elle a déserté simplement l'enseignement secondaire.

« La chute brusque de l'internat se produit immédiatement après la création et l'organisation de toutes les écoles primaires supérieures sans exception et de la grande majorité des cours complémentaires. Il y a là incontestablement une relation indiscutable de cause à effet et il me paraît inutile de chercher autre part. »

Aux écoles primaires supérieures publiques, il convient d'ajouter le pensionnat des Frères maristes d'Aubenas qui, bien que qualifié de primaire, prépare depuis quelques années au baccalauréat moderne, et non sans quelque succès: 34 élèves ont été reçus dans les trois dernières années.

En résumé, à envisager les chiffres sous une forme globale, on trouve que la situation des deux établissements universitaires de l'Ardèche est plutôt satisfaisante, puisque, pour la période sur laquelle porte l'enquête, l'effectif moyen des cinq premières années et celui des cinq dernières restent identiques, alors qu'il y a un fléchissement final dans les chiffres de la population scolaire des établissements libres rivaux.

D'autre part, en décomposant les chiffres,

on constate que les pertes du collège sont compensées par les gains du lycée. Ces pertes mêmes ne sont pas définitives pour l'enseignement public, puisqu'elles sont causées par l'acheminement d'une certaine clientèle vers les écoles primaires supérieures.

DÉPARTEMENT DE LA DROME

Rapport de l'Inspectuer d'Académie. — Si l'on considère dans leur ensemble les mouvements de la population scolaire des établissements privés dans le département, on y relève :

1° Deux alumnats qui ne paraissent faire aucune concurrence à nos établissements publics. L'un est nouveau dans le département et s'est transporté pour ainsi dire tout entier, venant du Jura. Dans l'autre, la population scolaire n'a pas varié;

2° Deux externats (Valence, Romans) qui, pris ensemble, ont le même nombre d'élèves à peu près qu'en 1891 (106 en 1891, 102 en 1898);

3° Deux internats (Valence, Crest, petits séminaires), dont la population, également prise dans son ensemble, est inférieure de 24 unités à celle qui était relevée pour 1880 et légèrement supérieure au chiffre de 1891 (19 unités de plus).

Comme il n'y a pas, dans le département, d'établissement privé d'enseignement primaire supérieur préparant au baccalauréat, je puis en conclure que, contrairement à ce que l'on constate ailleurs, l'enseignement secondaire libre, externat ou internat, n'a pas progressé dans ces dernières années. Le chiffre total des élèves pour tout le département, 379 (j'en excepte naturellement les 80 élèves du Valentin importés d'un coup l'an dernier du département du Jura), le montre suffisamment, puisqu'il n'est supérieur que de 9 unités au chiffre relevé pour 1891.

Établissements d'enseignement public. — Le département ne compte que des collèges. Dans l'ensemble, la population scolaire ne me semble pas avoir sensiblement varié pendant ces dernières années.

Le principal du collège de *Romans* constate que le collège compte 38 élèves de plus qu'en 1879, 40 de plus qu'en 1891. L'augmentation porte sur l'enseignement classique, l'enseignement moderne et les classes primaires. Il remarque que l'effectif s'est sensiblement accru précisément au moment où (1896) une école professionnelle municipale a été transférée dans les locaux du collège. « Le voisinage de cette école, dit-il, que l'on craignait devoir porter un grand préjudice au recrutement du collège, ne lui a donc nui en rien. » Je dois ajouter que cette école a été placée sous la direction même du principal.

Le principal du collège de *Montélimar* constate 13 élèves de plus qu'en 1881, mais 52 de moins qu'en 1891. Cette diminution porte surtout sur l'enseignement moderne. « L'enseignement classique, dit-il, est resté florissant; l'enseignement spécial a subi plus de variations: de 34 élèves en 1881, il est monté à 68 en 1889: puis, dès qu'il fut remplacé par l'enseignement moderne, il commença à descendre et son recrutement devint difficile. » Le principal donne pour cause à cette décadence : 1° la concurrence acharnée des établissements religieux qui reçoivent les élèves à bas prix; 2° la nature des programmes de l'enseignement moderne, qui ne répondent pas aux besoins de la clientèle de l'enseignement spécial; 3° l'établissement des écoles primaires supérieures.

Le principal du collège de *Nyons* relève, de 1891 à 1893, une augmentation d'effectif; mais, dit-il, « elle ne correspond qu'à une prospérité apparente et n'était due qu'à l'abaissement marqué des prix de pension ». L'effectif se maintient d'ailleurs et augmente même un peu, depuis 1894.

Au collège de *Valence*, comme à Montélimar, le principal constate également que les variations sont peu sensibles dans l'enseignement classique et que la diminution de l'effectif porte surtout sur l'enseignement moderne qui, de 1879 à 1882, comptait de 100 à 110 élèves, qui décroît à partir de cette date et n'en compte plus que 50 à 60 de 1886 à 1890. Il explique ce fait par la création d'une école primaire supérieure dans la ville.

en 1882; il constate également une diminution sensible dans l'effectif des classes élémentaires. « Les causes de cette décadence, dit-il, sont, avec la création de l'école primaire supérieure et les progrès faits dans l'organisation des écoles primaires élémentaires, la déplorable installation du collège qui ne permet pas de lutter contre les établissements congréganistes mieux installés. »

Ainsi trois collèges sur quatre dans ce département ont vu leur effectif diminuer sensiblement pendant ces dernières années et particulièrement depuis six ou sept ans.

Cette diminution ne peut pas s'expliquer dans la Drôme par la concurrence victorieuse des établissements religieux d'enseignement secondaire. Elle ne porte guère sur l'effectif des élèves dans l'enseignement classique auquel les établissements privés de ce département se consacrent exclusivement; d'ailleurs, l'effectif des établissements rivaux est à peu près resté stationnaire.

Les collèges semblent en réalité souffrir surtout — et pour ce qui regarde les classes élémentaires et l'enseignement moderne — de la concurrence que leur font les écoles primaires élémentaires et les écoles primaires supérieures.

Depuis que les écoles primaires sont mieux installées, mieux organisées, confiées à des maîtres plus instruits et mieux choisis, les familles qui envoyaient autrefois leurs enfants dans les classes élémentaires du collège, les laissent volontiers dans les écoles primaires et *gratuites* jusqu'à onze et douze ans.

Les élèves qui doivent venir au collège n'y viennent plus qu'après le certificat d'études et, malgré nos conseils, les instituteurs primaires font tout ce qu'ils peuvent pour les attirer ou les retenir.

L'enseignement moderne qui, dans les petits collèges, n'a pas encore enlevé à l'enseignement classique beaucoup d'élèves, est réduit à l'ancienne clientèle de l'enseignement spécial; or il ne semble pas répondre, au moins dans ces établissements modestes, aux besoins de cette clientèle : pour la grande majorité, elle ne venait au collège que pour quelques années et y prenait seulement, avant d'entrer dans l'industrie, l'agriculture, les écoles des arts et métiers ou l'école normale d'instituteurs, un complément d'instruction primaire. — Ce fait que l'enseignement moderne a peine à s'installer dans nos collèges est surtout frappant dans ce département, où de nombreuses écoles primaires supérieures ont été créées depuis quelques années. Elles se sont assurément recrutées en grande partie aux dépens de nos collèges. Le principal de Valence a observé que, jusqu'en 1882, l'enseignement spécial comprenait au collège 100 à 110 élèves, et qu'à partir de cette année, où l'école primaire supérieure s'est ouverte, il n'en compte plus que 50 à 60. Le principal de Montélimar fait une remarque analogue. Et, si le principal du collège de Romans n'est pas amené à la faire, c'est sans doute que l'école primaire supérieure, créée d'abord dans la ville, a été supprimée et remplacée par une école plus spécialement professionnelle, d'ailleurs installée au collège et sous sa direction.

Plusieurs causes expliquent que, dans cette lutte, nos collèges ne soient pas les plus forts et aient peine à garder leurs élèves.

En effet, les trois années d'écoles primaires supérieures, dont les programmes forment un tout régulier et complet, conviennent sans doute mieux à l'ancienne clientèle de l'enseignement spécial que l'enseignement moderne avec ses six années d'études.

Les écoles primaires supérieures sont gratuites pour les frais d'études : l'internat, qu'organisent les directeurs presque en toute liberté, y est, en général, moins cher que dans les collèges.

L'instituteur, qui pourrait, dans les villages de la région, aider au recrutement des collèges, comme le curé aide au recrutement des établissements religieux, préfère, par esprit de corps, adresser les élèves qui le quittent à ses collègues de l'enseignement primaire supérieur : il y est généralement encouragé par les inspecteurs primaires.

Des causes qui semblent, dans ce département, expliquer la diminution de l'effectif dans nos collèges, peuvent donc se résumer ainsi : l'enseignement classique y garde à peu près sa clientèle, l'enseignement moderne n'y a pas encore trouvé la sienne et les écoles primaires ont pris une grande partie des élèves qui fréquentaient les classes de l'enseignement spécial et les classes élémentaires.

Rapport du Recteur.

Les variations de l'effectif scolaire de nos établissements publics dans l'ensemble de l'Académie ont été, en somme, assez peu sensibles. De 1879 à 1883, le nombre total des élèves a augmenté régulièrement, passant de 2.135 à 2.583, puis il est resté à peu près stationnaire avec une légère tendance à la baisse en 1884 et 1885. A partir de 1886 jusqu'en 1888, il a baissé de plus de 200 unités (2.533—2.331). En 1889 et 1890, il est remonté à moitié (2.446). Depuis lors, il reste à peu près stationnaire, oscillant autour de la moyenne, c'est-à-dire autour du nombre 2.436.

En somme, nos établissements comptent, en 1898, 341 élèves de plus qu'en 1879; mais ils ont perdu 107 élèves sur le chiffre de 1883. Dans une période de dix ans, de 1888 à 1898, ils ont gagné 145 élèves.

Ces variations apparaissent plus marquées, si nous examinons séparément les lycées et les collèges.

De 1879 à 1882, la population des lycées a régulièrement augmenté, passant de 1.005 à 1.196 élèves; puis elle a fléchi d'une façon à peu près continue de 1883 à 1888, où elle est arrivée au plus bas point avec 1.059 élèves; elle a commencé à remonter légèrement en 1889, 1890 et 1891; mais c'est à partir de 1892 qu'elle a repris brusquement son ascension avec le chiffre de 1.152 élèves; en 1893, elle atteignait et même dépassait le niveau de 1882 avec le chiffre de 1.203; depuis lors, elle se maintient un peu au-dessous de ce niveau. L'année 1898 accuse une très légère diminution.

En somme, nos lycées comptent, en 1898, 151 élèves de plus qu'en 1879; et ils n'ont perdu que 47 élèves sur le chiffre de 1893 (qui est le chiffre de leur apogée). Dans une période de dix ans, de 1888 à 1898, ils ont gagné 97 élèves.

De 1879 à 1883, la population des collèges a régulièrement augmenté, passant de 1.130 à 1.422 élèves; puis elle a fléchi graduellement de 1884 à 1887, où elle atteint le point le plus bas avec 1.271; elle est restée stationnaire à ce point en 1888 et n'a commencé à remonter qu'en 1889, pour atteindre le point le plus élevé de cette période en 1891 avec le chiffre de 1.354 élèves; à partir de 1892, nouveau fléchissement, d'ailleurs assez peu marqué, qui atteint sa limite en 1894; mais à partir de 1895, l'ascension recommence d'une façon à peu près continue, sans toutefois avoir encore atteint le niveau de 1883 ni même celui de 1891.

En somme, nos collèges comptent, en 1898, 190 élèves de plus qu'en 1879; mais ils ont perdu 102 élèves sur le chiffre de 1883 (qui est le chiffre de leur apogée). Dans une période de dix ans, de 1888 à 1898, ils ont gagné 48 élèves.

Si nous comparons entre elles les variations de l'effectif scolaire dans les lycées et dans les collèges, nous remarquons qu'elles se produisent à peu près parallèlement chez les uns et les autres, sauf quelques écarts dont il est assez difficile de préciser la signification. Ainsi, en 1883, la population des lycées fléchit déjà sensiblement, et c'est au contraire l'année où la population des collèges atteint son maximum; la baisse ne commence pour celle-ci qu'en 1884. D'autre part, le point le plus bas est 1898 pour les lycées et 1887 pour les collèges. De 1889 à 1898, les variations, d'ailleurs assez légères, se compensent à peu près de part et d'autre.

Les maisons d'enseignement secondaire libre dirigées par des congréganistes ont vu leur population s'accroître d'une façon à peu près continue pendant ces vingt dernières années, où elle a exactement doublé, passant de 469 à 936 élèves. Il y a eu essor rapide de 1879 à 1882, où le chiffre a monté de 469 à 607 élèves; immobilité relative de 1882 à 1887 avec léger fléchissement en 1886; puis nouvelle et brusque ascension de 1887 à 1889, où le chiffre monte de 654 à 812 élèves; pendant six ans (de 1889 à 1896), on consolide les résultats acquis, et de nouveau la marche en avant recommence, de 825 à 936 élèves.

Ce progrès de l'enseignement congréganiste paraîtrait encore plus sensible si l'on tenait compte des petits séminaires qui font, sous le couvert de la préparation au sacerdoce, une concurrence très active à nos lycées et collè-

ges, et dont la population s'est accrue, pendant ces sept dernières années, les seules sur lesquelles nous ayons quelque information, de 942 à 1.027 élèves.

Au contraire, les établissements libres laïques, qui comptaient 247 élèves en 1879, 203 en 1880, perdent la moitié de leur population en 1882 et 1883 et disparaissent à peu près entièrement à partir de 1882. Pendant douze ans, jusqu'en 1894, il ne leur reste plus que les 30 ou 35 élèves de l'école préparatoire aux études théologiques de Tournon. A partir de 1894 jusqu'en 1898, ce chiffre s'augmente des 40 à 60 élèves de l'école de Mens (école protestante).

Il reste à déterminer les causes de ces variations.

Une première série de causes paraît être d'ordre exclusivement économique. Parfois, en effet, on s'obstine à chercher dans l'enseignement lui-même, dans ses programmes, ses méthodes, son personnel, etc., des causes de décadence ou de progrès qu'il faut, en réalité, chercher en dehors de lui, dans les mouvements de la population ou de la richesse publique.

Or, tandis que la *demande scolaire*, si je puis m'exprimer ainsi, nécessairement proportionnée au nombre des enfants à élever dans un pays et à la quantité des ressources pécuniaires dont les parents peuvent disposer pour leur éducation, ou restait stationnaire, ou ne croissait qu'avec une extrême lenteur, l'*offre scolaire* (et par là j'entends le nombre des établissements publics ou privés qui se les disputent) s'est notablement et rapidement accrue.

Ainsi, les établissements de l'État, en se multipliant pendant ces dernières années, se sont fait mutuellement concurrence.

Mais la forme la plus importante de la concurrence que se font entre eux les établissements de l'État, est la concurrence que les établissements d'enseignement primaire supérieur ou professionnel font à nos lycées et collèges dans toute l'étendue du ressort. Sur ce point, les rapports de tous les proviseurs, principaux et inspecteurs d'Académie sont unanimes.

Tandis que l'enseignement public n'accroissait que très lentement le chiffre de sa clientèle, l'enseignement libre congréganiste doublait en vingt ans le nombre de ses élèves, s'élevant de 469 à 936 unités. Ce progrès semble surtout dû à la fondation de nouvelles maisons d'instruction dans l'Isère et dans l'Ardèche.

Mais il est assez difficile d'interpréter les chiffres des statistiques relatives aux établissements congréganistes, parce que plusieurs d'entre eux, qui sont compris dans cette statistique, ne font pas réellement concurrence à l'Université, tandis que d'autres qui n'y sont pas compris, du moins nécessairement, lui font en réalité une concurrence très active, et tels sont, au moins partiellement, les petits séminaires, dont la population s'est élevée de 942 en 1891 à 1.027 en 1898. Or ces établissements ne sont pas entrés en ligne de compte pour tous les calculs précédents. Il nous est d'ailleurs à peu près impossible de garantir l'exactitude des chiffres qui les concernent.

Diminution de la richesse dans la plupart de nos départements, augmentation de la concurrence que font aux lycées, et surtout aux collèges, les établissements d'enseignement primaire et surtout d'enseignement primaire supérieur, lesquels répondent mieux par la modestie de leurs programmes et la modicité de leurs prix aux ambitions désormais plus restreintes et aux ressources plus réduites de la clientèle scolaire : telles sont, avec la concurrence tous les jours plus active des établissements congréganistes sur certains points particuliers du ressort, les raisons d'ordre général qui me paraissent suffisantes pour expliquer les variations d'ailleurs assez peu sensibles de l'effectif au cours de ces dernières années, dans les établissements d'enseignement secondaire public de l'Académie de Grenoble.

Deux points particuliers méritent encore d'arrêter notre attention. Le premier est l'effet produit sur le recrutement des élèves des classes de sciences dans nos lycées par la suppression de la classe de mathématiques préparatoires. Ainsi, au lycée de Grenoble, cette classe comptait 23 élèves en 1889 et 33 en 1890.

Les enfants qui entraient autrefois dans cette classe n'ont pas, assure le proviseur, depuis cette suppression, continué leurs études de lettres en seconde et en rhétorique ; ce sont presque tous des élèves perdus pour le lycée. Mais la perte de ces élèves a eu pour conséquence une plus grande difficulté de recruter d'abord la classe de mathématiques élémentaires, puis le cours préparatoire à l'École de

Saint-Cyr. Pour toutes ces raisons, les classes scientifiques depuis 1889 ont passé de 170 élèves à 113. Pour remédier à cet état de choses, il a été ouvert plusieurs cours préparatoires distincts à l'École centrale, à l'Institut agronomique, aux écoles de commerce; mais le recrutement des élèves pour ces divers cours est évidemment plus difficile qu'à l'époque où la classe de mathématiques préparatoires amenait régulièrement nos élèves en mathématiques élémentaires et les distribuait de là entre le cours de Saint-Cyr et la classe de mathématiques spéciales. (Extrait du rapport du proviseur du lycée de Grenoble.)

Le second point est la nécessité de veiller, avec une attention de chaque jour, à l'enseignement primaire des lycées. J'ai été très frappé, je l'avoue, des considérations que présente à ce sujet le proviseur du lycée de Grenoble dans son rapport, et que je reproduis ici en les abrégeant :

« Je ne dois point dissimuler, dit-il, la profonde émotion que j'ai ressentie en apprenant que l'une des questions que s'est posée la Commission parlementaire est relative à la suppression de l'enseignement primaire dans les lycées. Cette suppression serait la ruine de nos lycées. » Ils ne pourront plus, en effet, se recruter ni dans l'enseignement primaire congréganiste, auquel ils arracheront peut-être un à un quelques élèves, mais au prix de quels efforts! ni dans l'enseignement primaire laïque, car les écoles primaires supérieures, non seulement font par elles-mêmes concurrence à nos lycées, mais encore sont les aboutissants naturels des écoles primaires élémentaires. Dès lors, si l'on enlève aux lycées l'enseignement primaire qui leur est propre, où prendront-ils leurs élèves? L'État ferait d'ailleurs un faux calcul s'il pensait que ces élèves des classes primaires seraient placés dans les écoles laïques; une grande partie d'entre eux iraient au contraire aux congréganistes. Enfin, les classes primaires, dont les maîtres sont moins rétribués que les professeurs de l'enseignement secondaire, ne coûtent, tout compte fait, rien à l'État; et depuis dix ans, comme en témoignent les statistiques, leur population augmente régulièrement. Pour ne parler que du lycée de Grenoble, elles contenaient 120 élèves en 1889, elles en ont actuellement 160.

ACADÉMIE DE LILLE

L'Académie de Lille (5 départements) comprend 9 lycées et 21 collèges avec une population totale de 6.793 élèves (lycées, 3.031, collèges, 3.762) en 1898. Cette population était en 1879 (pour 6 lycées et 29 collèges) de 7.851 élèves, soit une diminution de 1.058 unités (environ 13 0/0), d'autant plus significative que la population générale s'est beaucoup accrue. L'effectif des lycées est resté presque identique (3.031 contre 3.101), mais pour un plus grand nombre d'établissements, ce qui explique la baisse constatée dans chacun d'entre eux. C'est donc sur l'effectif des collèges que porte presque en entier la diminution. Il est vrai, en revanche, que, le nombre de ces établissements ayant été réduit, ceux qui subsistent ont pu conserver encore et même accroître leur ancienne prospérité.

L'enseignement libre compte un nombre considérable d'établissements qui, depuis vingt ans, n'a cessé de s'accroître, du moins en ce qui concerne les établissements religieux. Les établissements laïques ont en effet à peu près disparu, et les 2.302 élèves qu'ils comptaient en 1879 se sont réduits en 1898 à 367.

Les établissements religieux, au contraire, dont la population totale s'élevait en 1879 à 5.408 élèves, en comptent aujourd'hui 9.272, soit une augmentation de 3.864 unités (71 0/0).

Il convient d'ajouter — et c'est un des points les plus importants qui ont été relevés dans les rapports qui suivent — que ces 9.272 élèves sont loin d'être tous véritablement des élèves d'enseignement secondaire, un grand nombre d'établissements libres donnant surtout, sous l'étiquette secondaire, un véritable enseignement primaire, parfois même professionnel.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. —Des variations importantes se sont produites depuis 1879 dans la population des établissements d'enseignement secondaire public ou privé du département de l'Aisne. C'est ainsi que le lycée de Saint-Quentin, qui a compté, entre 1879 et 1887, de 400 à 430 élèves, n'a dépassé qu'une seule fois, depuis 1889, le chiffre de 350 (351 en 1897-1898) pour descendre bientôt à celui de 313. Même constatation en ce qui concerne l'institution congréganiste Saint-Jean, de la même ville. Cette maison a été fréquentée vers 1883 par 280 élèves. Elle a subi ensuite un déchet de 100 à 110 unités; ce n'est guère que vers 1895-1896 qu'elle a vu sa population remonter à

230; puis, en 1897-1898, on n'y trouve plus que 215 élèves; et cette année la diminution s'accentue encore.

Ces deux exemples sont typiques, à mon avis. Ils démontrent que ce ne sont pas les établissement congréganistes qui bénéficient des diminutions survenues dans nos lycées. Je parle du moins pour l'Aisne. Sans doute une autre institution congréganiste, celle de Saint-Joseph, de Vervins, après avoir vu vers 1892 sa population diminuer de plus de moitié, a repris une marche ascendante, puisque l'on y recevait, en 1897-1898, 84 élèves, dont 44 internes, et qu'actuellement ces nombres sont respectivement de 94 et de 52. Mais je crois qu'à Saint-Joseph de Vervins cet accroissement correspond à une baisse qui se manifeste à l'école supérieure de la même ville, ainsi qu'à celle qui s'est produite dans l'institution secondaire privée laïque de Montcornet. Nos lycées et collèges ne me paraissent pas en avoir été affectés.

Cependant le collège de Soissons a perdu depuis une quinzaine d'années une notable partie de sa population; de même celui de La Fère, après des jours heureux, connaît maintenant des temps difficiles. Mais il ne faut pas oublier que le lycée de Laon, ouvert en 1887, a dû prendre à ces établissements, comme au lycée de Saint-Quentin, un nombre considérable de pensionnaires. Ici se retrouve, en grande partie, ce qui a disparu là. Et, si le chiffre des boursiers de tout ordre n'avait pas fléchi depuis quelques années un peu partout, peut-être la situation apparaîtrait-elle encore sous une autre face. Pour Soissons d'ailleurs comme pour Château-Thierry, la proximité de Paris ne serait-elle point une explication de la difficulté du recrutement?

Ce qui me semble certain, c'est que ce n'est point, autant que nous le croyons, la concurrence des maisons ecclésiastiques qui crée l'état de choses actuel. Il y a dans l'Aisne des écoles supérieures et des cours complémentaires avec pensionnats: les internes se chiffrent au bas mot par 200 unités. Combien de ces unités sont enlevées à nos lycées et collèges? Pour moi, je n'hésite pas à déclarer que 100 ou 120 de ces pensionnaires seraient dans les lycées de Saint-Quentin ou de Laon, dans les collèges de Château-Thierry ou de La Fère, si les écoles supérieures de Bohain, La Capelle, Hirson, ou les cours complémentaires de Buironfosse ou de Charly, par exemble, n'existaient pas. Mais ces derniers établissements sont d'État comme les autres. Il ne convient donc pas de regretter qu'ils existent. Ils rendent de sérieux services.

Faut-il parler des externes? La gratuité de l'enseignement primaire, la qualité de certaines écoles primaires des villes, la réputation de certains directeurs, la suppression du latin en septième et en huitième, toutes ces causes n'ont-elles pas détourné, au moins pour un temps, beaucoup de jeunes écoliers qui autrefois n'eussent pas connu d'autre école que le collège ou le lycée? Et quelques-uns d'entre eux ne sont-ils pas dirigés vers les écoles supérieures ou les écoles professionnelles, qui seraient demeurés écoliers secondaires s'ils avaient commencé leurs études dans l'enseignement secondaire ?

La crise du recrutement pourrait donc être considérée à priori comme plus apparente que réelle, si l'on tient compte de tous ces éléments d'appréciation. Et les institutions congréganistes en tiennent compte pour ce qui les concerne. Pendant que nous nous plaignons de la concurrence qu'ils nous font, eux-mêmes constatent que l'école primaire et l'école supérieure leur enlèvent bon nombre d'élèves.

De telle manière qu'il y aurait, en définitive, crise pour tout le monde, et recrutement pénible pour tout le monde. Et je n'ignore pas que de sérieuses objections pourraient être opposées à ma thèse de tout à l'heure qui visait la concurrence faite à l'enseignement secondaire par les écoles supérieures, professionnelles, industrielles... On me dirait par exemple, non sans apparence de raison, que la clientèle des deux sortes d'établissements n'est pas la même, que ce sont surtout les pensionnats privés laïques qui ont dû fermer leurs portes, ou se sont vus condamnés à végéter, quand l'enseignement primaire supérieur ou professionnel a pris le développement que l'on sait... On ajouterait que si, dans l'Aisne, nous ne sommes point entamés autant que dans d'autres régions, il est cependant des départements où l'existence des maisons de l'État devient précaire, que nous sommes donc en présence d'un réel danger, et qu'il serait puéril de le nier ou de le contester seulement.

Assurément une partie de la clientèle bourgeoise, par mode, par « snobisme », par entraînement de diverses sortes, par passion poli-

tique, par méconnaissance voulue, sinon de l'instruction donnée par l'Université, du moins de son éducation, regarde avec coquetterie les institutions religieuses; mais je voudrais avoir sous les yeux une statistique des variations et des fluctuations subies aussi par celles-ci dans toute la France. Il serait utile encore de connaître les prix divers et si atténués de la pension et de la scolarité dans des établissements qui ne sont soumis à aucune règle sur ce point. Car il faut ne pas oublier que la crise économique a allégé la bourse de nos petits cultivateurs et des moyens commerçants; ils ne demandent encore aujourd'hui qu'à « faire faire des études » à leurs enfants; mais si c'est à prix réduit, ils ne songent pas trop à l'étiquette et à l'allure de la maison.

Enfin il me semble que, la population des lycées et des collèges n'ayant en somme varié que de quelques unités, tantôt en plus, tantôt en moins, et demeurant plutôt, en bloc, stationnaire, ses « mouvements » devraient, en bonne équité, être l'objet d'une comparaison avec les « mouvements » de la population générale de la France. Est-ce que la natalité n'aurait point une corrélation directe avec notre recrutement ? Or, qu'est-elle, cette natalité, surtout dans la bourgeoisie et dans les milieux où nous devrions trouver nos élèves secondaires? A mon humble avis, il y a là élément de discussion plus important peut-être que ne le sont les questions de programmes, d'enseignement moderne, d'étude de deux langues vivantes dont certains enfants n'auront pas besoin, d'instruction pratique ou professionnelle, d'éducation universitaire, et même de crise économique et de passion religieuse ou politique. Sans fermer les yeux sur ce que le problème offre de complexe, de compliqué, de social aussi, il est permis de se demander si la cause originelle de la situation qui nous préoccupe ne se trouverait pas, pour beaucoup, dans les « tables » de dénombrement de la population du pays.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. — Ce département compte deux établissements publics, le lycée Chanzy, de Charleville et le collège Turenne, de Sedan, et trois établissements libres, l'institution Saint-Remy, de Charleville, l'institution Notre-Dame, de Rethel, et l'institution Glatigny, de Vouziers.

Lycée Chanzy, de Charleville. — L'examen comparatif des effectifs de 1879 à 1898 montre que la population du lycée a suivi un mouvement d'augmentation à peu près régulier jusqu'en 1885, et qu'à partir de cette année elle n'a cessé de décroître, sauf en 1892, où elle s'est assez sensiblement relevée, pour retomber ensuite à partir de 1893. En 1898, le nombre accusé, 263, est le plus faible des vingt années.

La fondation dans la même ville, en 1886, de l'institution libre de Saint-Remy est évidemment la principale cause de la diminution de la population du lycée à dater de la même année.

Cette institution n'a cessé d'augmenter le nombre de ses élèves jusqu'en 1893 (57 en 1886, 229 en 1893), et, si elle a perdu à partir de cette dernière année, elle se maintient encore actuellement à un nombre d'environ 200.

« Parmi les causes principales de notre diminution, dit le proviseur, il faut placer le courant d'opinion, fait de mode et de vanité plutôt que de conviction, qui entraîne les parents à chercher pour leurs enfants une institution congréganiste. N'avons-nous pas vu, ces dernières années, les chefs de l'autorité militaire, à Mézières, employer leur influence à détourner les officiers de confier leurs enfants à l'Université et donner l'exemple en retirant leurs fils? Cet état d'esprit, qui n'est point particulier à la région, n'aura, je l'espère, qu'une durée restreinte. Il faut constater cependant que pour le moment il paraît s'accentuer plutôt. »

Mais, outre la concurrence de l'institution secondaire ecclésiastique de Saint-Remy, le lycée Chanzy subit celle de deux importantes écoles primaires supérieures, placées dans la même agglomération urbaine, les écoles de Charleville et de Mézières, comptant actuellement à elles deux un total d'environ 270 élèves, dont 175 internes. L'école de Mé-

zières s'est ouverte en 1882, celle de Charleville en 1883; après quelques années, leur succès s'est définitivement établi et se maintient; si l'une, celle de Mézières, a perdu, ce n'est guère qu'au profit de l'autre, celle de Charleville. Sans doute, tous les élèves qui fréquentent ces deux écoles n'iraient pas au lycée; mais, si elles n'existaient pas, le lycée aurait au moins le tiers, sinon la moitié, des enfants qui forment leur clientèle. « Pour les préparations spéciales à l'industrie, à l'agriculture, au commerce, dit le proviseur, comme pour les préparations à certaines fonctions publiques, les douanes, les postes, la vicinalité, etc., l'école primaire supérieure offre des avantages sur le lycée. Elle est plus abordable aux petites bourses et n'a pas dans ses programmes la même rigidité que l'enseignement secondaire. »

Enfin, conviendrait-il d'ajouter deux autres causes de la diminution de l'effectif du lycée Chanzy comme d'un assez grand nombre d'autres lycées : c'est, d'une part, l'appauvrissement d'un certain nombre de familles, par suite de la réduction des revenus résultant de la crise agricole, de la baisse du taux de l'intérêt, etc.; d'autre part, l'affaiblissement très marqué de la natalité dans les familles aisées.

Collège Turenne, de Sedan. — La population du collège, très nombreuse en 1883 (314), a ensuite décru presque constamment jusqu'en 1888 (259). Elle s'est alors relevée et a atteint le nombre de 287 en 1891; puis elle est retombée l'année suivante à 259, a subi quelques fluctuations, et elle est aujourd'hui de 250.

Le principal pense que la diminution définitive subie par l'effectif du collège ne peut guère être attribuée à des causes purement locales. Il l'explique par les causes générales suivantes, qui me paraissent, comme à lui, des plus efficaces :

« 1° Création de l'enseignement primaire supérieur avec pensionnats à un bon marché relatif;

« 2° Création de cours complémentaires d'enseignement primaire supérieur retenant les élèves jusqu'à un âge où ils ne peuvent plus venir au collège;

« 3° Disparition de l'ancien enseignement spécial et son remplacement par l'enseignement moderne, qui ne répond pas aux besoins locaux;

« 4° Création d'établissements congréganistes;

« 5° Rapidité et facilité des communications permettant aux parents d'envoyer leurs enfants dans les établissements voisins;

« 6° Crise agricole, ou, du moins, diminution des bénéfices des agriculteurs qui n'ont pas diminué leurs dépenses : les enfants des agriculteurs vont chez les instituteurs;

« 7° Critiques plus ou moins fondées, reproduites dans les journaux au sujet de l'internat;

« 8° Diminution des bourses d'internat (à Sedan, 10 en moins);

« 9° Changements trop fréquents de livres et de programmes;

« 10° Inexpérience des répétiteurs chargés de la surveillance et de l'éducation des internes;

« 11° Liberté insuffisante laissée aux chefs d'établissement pour certaines réformes immédiates qui seraient agréables aux familles et qui retiendraient certains élèves; pas assez d'autonomie. »

Institution ecclésiastique Saint-Remy, de Charleville. — De 1886, année de la fondation, jusqu'en 1893, l'augmentation est à peu près constante (de 57 à 229). Puis l'effectif diminue, pour tomber au nombre d'environ 200, où il est actuellement. Somme toute, bien que l'établissement ait souffert d'une diminution générale de l'aisance dans les campagnes, il maintient assez bien sa clientèle, grâce aux circonstances indiquées dans l'extrait du rapport du proviseur du lycée Chanzy donné ci-dessus, ainsi qu'à la propagande très active faite en sa faveur par le clergé des villes et des campagnes.

Institution ecclésiastique Notre-Dame, de Rethel. — Le nombre le plus fort (260) est atteint en 1890. Ensuite la diminution est presque constante. Actuellement, l'établissement compte environ 200 élèves; mais il convient de remarquer qu'environ 50 de ces élèves n'appartiennent pas du tout à l'enseignement secondaire et composent une classe primaire gratuite, bien distincte du reste de l'établissement, et destinée à faire concurrence à l'école communale, depuis que cette école a été laïcisée.

En somme, l'institution Notre-Dame, qui est, comme l'institution Saint-Remy, sous l'autorité diocésaine de l'archevêque de Reims, ne se trouve pas en voie de prospérité. Le directeur attribue les pertes réelles faites par sa maison

aux deux causes principales suivantes : 1° la diminution de l'aisance dans les campagnes ; 2° la concurrence du grand établissement entretenu à Reims par les Pères jésuites, qui attire la clientèle des familles riches et dites « bien pensantes » de la région.

Institution Glatigny, de Vouziers (laïque). — Cette petite institution n'est guère qu'une école élémentaire payante, à laquelle s'ajoute une sorte d'école supérieure. Elle prépare cependant, de temps à autre, quelques élèves au baccalauréat classique et surtout moderne. La plus grande prospérité est en 1892 (84 élèves). Elle en compte actuellement près de 80. On peut donc dire qu'elle se maintient. D'une part, elle n'a affaire, dans la ville même de Vouziers, à aucune autre concurrence que celle de l'école communale, et peut compter sur les familles aisées de la ville, qui ne veulent pas envoyer leurs enfants à l'école gratuite ; d'autre part, elle fait commencer les études classiques à quelques externes, qui la quittent ensuite pour aller faire leurs classes supérieures dans d'autres établissements. Son internat est modeste et se maintient, à peu près, de 20 à 25 élèves.

DÉPARTEMENT DU NORD

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Lycées. — Le département compte actuellement 4 lycées, ceux de Douai, de Lille, de Valenciennes, de Tourcoing. Il y a vingt ans, il n'y avait encore que 3 lycées, ceux de Douai (fondé en 1803), de Lille (collège royal en 1845), de Valenciennes (collège communal de 1810 à 1878). Le lycée de Tourcoing, créé en 1882, a été ouvert en octobre 1885, comme lycée d'enseignement spécial. Il remplaçait un collège communal, dirigé par un principal ecclésiastique qui, dès 1882, fonda une institution secondaire libre qu'il dirige encore.

Douai. — Le lycée le plus ancien, et longtemps le seul du département, comptait 527 élèves en 1879, dont 338 pensionnaires et demi-pensionnaires, 189 externes. Depuis lors, les effectifs ont diminué graduellement jusqu'en 1895, où le minimum, 277 élèves (86 internes, 191 externes), a été constaté. En 1898, 324 élèves, dont 103 pensionnaires et demi-pensionnaires, 221 externes. Le lycée est un des plus vastes et des mieux disposés de l'Académie de Lille. Il a des classes préparatoires aux Écoles normale supérieure (sciences), polytechnique, centrale, Saint-Cyr.

Lille. — Le lycée de Lille (lycée Faidherbe depuis 1893), comptait, en 1879, 835 élèves, arrivait en 1881 à son maximum, 906 élèves, dont 272 pensionnaires, 197 demi-pensionnaires, 437 externes.

Avant cette date, la progression avait été continue (depuis 1874, où il y avait eu 689 élèves) ; depuis cette date, c'est une décroissance constante, ou à peu près, qui arrive à 650 élèves en 1890, et en 1898 à 629 élèves, en relèvement léger sur les années antérieures.

Les élèves y reçoivent l'enseignement classique et moderne complets. Il y a des classes préparatoires et distinctes, à l'École polytechnique (et normale supérieure sciences), centrale, Saint-Cyr, deux divisions de mathématiques, des classes primaires et élémentaires. Les classes de 6ᵉ, 5ᵉ, 4ᵉ, 3ᵉ, seconde et rhétorique ont chacune deux divisions.

Tourcoing. — Lycée d'enseignement spécial inauguré dans de spacieux bâtiments, en octobre 1885. Il comptait, en cette première année 1886, 125 élèves. Il est arrivé, en 1896, à son maximum, 328 ; il redescend, cette année, à 250. Depuis cinq ans bientôt, une division classique y a été créée, qui compte actuellement, de la 6ᵉ à la rhétorique inclusivement, de 45 à 50 élèves. Très belle installation, qui conviendrait à 400 ou 500 élèves.

Valenciennes. — Le lycée, inauguré en 1878, dans les bâtiments restaurés de l'ancien collège communal, comptait, en 1879, 369 élèves, en 1881, 478, d'où il est redescendu, par une décroissance continue, à 318 en 1898-1899. L'internat qui, en 1880, avait eu 170 pensionnaires et 85 demi-pensionnaires, n'a plus en moyenne, et depuis plusieurs années, que 40 pensionnaires et 60 demi-pensionnaires, par suite des facilités qu'offrent à l'externat le réseau des chemins de fer et celui des tramways du voisinage. L'enseignement classique et

l'enseignement moderne y sont donnés complets, sans classes préparatoires aux grandes Écoles. Les bâtiments sont anciens, défectueux en plusieurs parties, suffisant en somme à la situation présente.

En 1879, les trois lycées existants comptaient ensemble......... 1.731 élèves.

En 1881.............. 1.891 —

En 1886, les quatre lycées existants comptaient ensemble.......... 1.769 élèves.

En 1894.............. 1.535 (minimum)

En 1898.............. 1.547 élèves.

Soit, entre le maximum de 1881 et le minimum de 1894, une différence de 356 élèves.

Collèges communaux. — Il y a actuellement, dans le Nord, 10 collèges communaux. Il y en avait, en 1879, 15, réduits à 10 en 1891, par suite de la transformation du collège de Tourcoing en lycée, décidée en 1882, effectuée en octobre 1885; de la fermeture des collèges d'Estaires en 1882, de Bailleul en 1887, de Landrecies et d'Hazebrouck en 1891. Ces collèges communaux ont été remplacés par des institutions secondaires libres ecclésiastiques (Estaires, Bailleul, Hazebrouck), par une école primaire supérieure (Landrecies). L'exemple de ces transformations avait été donné, en 1868, par la ville de Bergues.

Les 10 collèges existant aujourd'hui, et pour 9 desquels les traités avec l'État expirent au 1er janvier 1901, sont :

Armentières, fondé en 1810, qui, en 1879, ne comptait que 123 élèves, avec le demi-exercice (jusqu'à la troisième exclusivement); en 1880, 240; en 1885, reconstruit sur les proportions d'un lycée, 330; en 1898, 235. Collège de plein exercice, avec personnel à peu près normal pour l'enseignement classique, l'enseignement moderne, les classes élémentaires et primaires. Pensionnat au compte du principal.

Avesnes, fondé en 1804. Le collège, reconstruit sur un nouvel emplacement en 1886, comptait, en 1879, 195 élèves, et depuis lors, sauf un relèvement à 171 en 1891, a baissé presque continûment jusqu'à 99 élèves en 1897, 103 en 1898. L'épidémie de fièvre typhoïde, de juillet à octobre 1891, obligeait à retarder la rentrée des classes. Enseignement classique et enseignement moderne complets, mais avec intermittences, et avec classes géminées ou mixtes (enseignement classique et moderne). L'enseignement primaire et élémentaire est réduit à une dizaine d'élèves. En régie. Les bâtiments, neufs et spacieux, sur un vaste emplacement bien situé, suffiraient à une population scolaire double.

Cambrai, fondé en 1803. En 1879, 347 élèves; en 1886, 331; en 1898, 269 (minimum); en 1898, 282. Collège de plein exercice, avec personnel normal. En régie.

Cassel, fondé en 1807. Ce petit collège, le seul maintenant qui subsiste dans le Nord entre Armentières et Dunkerque, avait 55 élèves en 1879, 29 en 1885, 60 en 1889, 13 en 1892; il s'est relevé actuellement à 75 élèves. Demi-exercice, avec classes géminées ou mixtes. Engagement quinquennal, qui expirera en 1901. Il y a un projet de transfert dans un bâtiment plus convenable et plus spacieux. Pensionnat au compte du principal.

Le Cateau, fondé en 1875. 131 élèves en 1879, 137 en 1885, 60 en 1891, 129 en 1893 et 1894, 90 en 1898. Demi-exercice, avec classes géminées ou mixtes. Bâtiments suffisants. Pensionnat au compte du principal.

Condé, fondé en 1835. En 1879, 62 élèves; en 1882, 131; en 1883, 147; puis décroissance jusqu'à 80 élèves en 1891; relèvement à 128 en 1895; actuellement, 83. Plein exercice intermittent, classes géminées et mixtes. Pensionnat au compte du principal. Locaux suffisants, séparés et agrandis à plusieurs reprises.

Dunkerque, fondé en 1803. En 1879, 266 élèves; en 1883, 208; en 1888, 314; en 1893, 222; puis reprise continue et rapide jusqu'à 389 en décembre dernier. Collège de plein exercice, avec personnel normal. La prospérité présente du collège fait ressortir l'insuffisance des anciens bâtiments et surtout de l'unique cour de récréation. Pensionnat au compte du principal.

Maubeuge, fondé en 1803. 142 élèves en 1879, 184 en 1890, 234 en 1892 et 268 en 1893, puis décroissance continue jusqu'à 161 en 1898. Plein exercice, avec classes géminées ou mixtes, pour l'enseignement classique et moderne, mais l'un et l'autre n'aboutissant qu'à des classes très diminuées. Le classique est réduit à une trentaine d'élèves. Il y a une préparation aux Écoles d'arts et métiers, des ateliers pour le bois et le fer, des cours de dessin industriel. Pensionnat au compte du principal. Bâtiments convenables.

Le Quesnoy, fondé en 1819. 158 élèves en 1879, puis décroissance lente jusqu'à 92 et 90

en 1891 et 1892, d'où relèvement jusqu'aujourd'hui à 138 et 144 élèves. Plein exercice avec classes géminées ou mixtes. Bâtiments suffisants. Pensionnat au compte du principal.

Saint-Amand, fondé en 1804. 158 élèves en 1879, 69 en 1885, 56 en 1891, relèvement depuis 1893 à 106, 124, 140, 130, 135, 127 élèves. Plein exercice, avec intermittences, classes géminées ou mixtes. Bâtiments insuffisants. Pensionnat au compte du principal.

Les dix collèges dont il s'agit ont compté, au total, en 1879, 1.641 élèves; en 1884, 1.715, leur maximum; en 1891, 1.443, leur minimum, et depuis 1892, plus de 1.600 élèves, pour arriver, en 1898, à 1.716 élèves.

Institutions secondaires libres.— Le nombre de ces institutions est actuellement de 32 (la 32e date des premiers jours de 1899, à Halluin). Il y en a 3 laïques, 29 ecclésiastiques ou congréganistes. En 1879, le nombre de ces institutions était de 23, dont 11 laïques, qui se sont réduites aux 3 existantes. Ces écoles étaient, d'ailleurs, peu importantes, comme celles qui ont survécu, et dont l'une, celle de Boutigny, n'est qu'une école primaire; l'autre, celle de Gondecourt, une institution d'exercice intermittent; la troisième, à Lille (Pilate), n'a plus qu'une dizaine d'externes, dont quelques-uns suivent les classes du lycée.

L'enseignement secondaire libre laïque a donc disparu, ou à peu près, du département, entre les deux concurrences de l'enseignement secondaire public et de l'enseignement secondaire libre ou congréganiste.

Des institutions secondaires ecclésiastiques et congréganistes, je dirai ce qui suit :

Deux ont disparu : celle de Gravelines, en 1892; l'École Albert-le-Grand, de Lille, école de vacances, ouverte en 1891, fermée en 1896.

Dix sont ou des noviciats, ou des orphelinats, ou de petits établissements de moyen exercice : La Bassée, Douai (Saint-Amé), Halluin, Lille (Pères Blancs), Lille (Saint-Gabriel), Loos, Sainghin, Somain, Fourmies, Bavai.

Sont ou seront de plein exercice ou à peu près, les 17 institutions ecclésiastiques : d'Armentières, fondée en 1882; de Bailleul, en 1887 (succédant au collège communal); de Bergues, de Douai (Saint-Jean), de Dunkerque, d'Estaires (en 1882, ancien collège communal), d'Hazebrouck (Saint-François et Saint-Jacques), de Lille (Saint-Joseph), 1872-1875, avec sa succursale Saint-Louis-de-Gonzague, pour les petites classes des vieux quartiers, Jeanne d'Arc (1895), de Marcq-en-Barœul (1840), de Roubaix (1845), de Saint-Amand (1881), de Tourcoing (1882), de Valenciennes (1850). Ces institutions sont (sauf, je crois, les Jésuites de Lille) sous l'autorité diocésaine plus ou moins directe.

Congréganistes, outre l'institution d'Halluin, indiquée ci-dessus (frères des écoles chrétiennes), récemment transformée de primaire en secondaire, les deux institutions : de Lille, pensionnat Saint-Pierre, devenu secondaire depuis 1895, qui est destiné à l'enseignement moderne et professionnel; et de Merville (PP. du Saint-Esprit).

L'institution Saint-François d'Hazebrouck a été petit séminaire jusqu'en décembre 1888, où il fut sécularisé et soumis à la loi de 1850.

En 1879, les 11 institutions secondaires libres laïques comptaient 266 élèves; les 12 institutions ecclésiastiques, 2.629.

En 1898, les institutions laïques, réduites à 3, n'ont plus que 126 élèves; les 28 ecclésiastiques 5.392, soit 2.763 élèves en plus.

En 1879, 3 lycées et les 10 collèges actuels comptaient 1.731 + 1.641 élèves = 3.372.

En 1898, les 4 lycées et les 10 collèges, 1.547 + 1.716 = 3.263, soit en moins 109 élèves.

Pour compléter ces renseignements, il faut mentionner les petits séminaires, au nombre de 2 officiellement, jusqu'en 1888 : Hazebrouck et Cambrai, actuellement réduits à 1, celui de Cambrai.

Ces deux petits séminaires, en 1884, comptaient 505 élèves, 605 en 1886. En 1889, il n'y en a plus à Cambrai que 262, et, l'an dernier, ce nombre était descendu à 182.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. — 1° *Enseignement public.* — *Le Lycée de Saint-Omer* a perdu cent élèves depuis vingt ans. Il est intéressant de remarquer que, pendant la même période, l'institution ecclésiastique de Saint-Bertin en perdait à peu près le même nombre. — Une cause accidentelle explique en partie cette diminution; la création du collège de Calais en 1881. Une cause plus générale vient s'ajouter en 1887 à cette première cause: c'est l'élévation relativement considérable des frais de l'externat dans les classes primaires et dans celles de l'enseignement spécial.

Mais le proviseur signale avec beaucoup de raison une cause de diminution plus générale encore et qui peut être invoquée à propos de tous nos établissements secondaires. Il est incontestable que l'organisation plus complète de l'enseignement primaire a retiré aux établissements secondaires une partie de leur clientèle. Les familles peu aisées, depuis cette organisation, ont eu en effet le moyen de faire élever leurs enfants d'une manière beaucoup moins coûteuse et sans doute plus utile, à l'école primaire elle-même d'abord, puis dans les écoles primaires supérieures ou professionnelles qui ont été créées de toutes parts. L'effectif de nos lycées et collèges devait de ce fait subir une réduction sensible, qui aurait pu être plus considérable encore et le deviendra certainement si on ne se hâte d'organiser dans ces établissements des cours ou sections qui correspondent à l'enseignement donné dans ces écoles, de quelque nom qu'on veuille le désigner — des essais de ce genre ont été tentés dans les établissements libres, et nul doute que ces essais ne soient en grande partie cause de la prospérité relative de nos concurrents.

Nos *Collèges* ont beaucoup moins souffert que le lycée de Saint-Omer de ce qu'on appelle la crise de l'enseignement secondaire. Les variations d'effectif n'échappent pas absolument aux considérations que nous venons de faire valoir, mais ces variations ont été beaucoup moindres et, dans l'ensemble, l'effectif de nos collèges du Pas-de-Calais est plutôt en augmentation qu'en diminution. Dans la plupart des cas, d'ailleurs, ces variations s'expliquent par des causes accidentelles: mise en régie ou suppression de la régie, changement des principaux, création d'établissements rivaux ou même crises municipales.

C'est ainsi qu'au *Collège d'Arras* une brusque diminution apparaît lors de la mise à la retraite d'un principal habile à qui, en quelques années, succèdent trois principaux d'une capacité insuffisante. Un relèvement se manifeste aussitôt que le collège se trouve confié à un chef plus capable, puis lorsque la régie est remplacée par la gestion au compte du principal.

Au *Collège de Béthune*, le même phénomène se produit. C'est par le passage de quelques principaux médiocres que s'explique une diminution assez sensible de 1882 à 1887. L'effectif se relève ensuite en 1888 et depuis lors se maintient sensiblement au même chiffre (200 environ) en dépit de l'ouverture d'un établissement libre en 1887.

Le *Collège de Boulogne* se retrouve en 1898 à peu près au même chiffre qu'en 1879, mais après avoir passé par de nombreuses vicissitudes dues encore à des causes accidentelles. L'ouverture de plusieurs établissements libres et l'organisation très complète de l'enseignement primaire et professionnel lui font une situation particulièrement difficile. Mais il n'est pas douteux que même dans ces conditions une direction habile ne puisse assurer au collège une prospérité très satisfaisante.

Le *Collège de Calais* fondé en 1881 compte aujourd'hui cent élèves de plus qu'à cette époque. Il ne semble pas que la création d'une école primaire supérieure très florissante lui ait nui. Les variations d'effectif s'y expliquent par des causes locales, telles que variations de prospérité de l'industrie du tulle, et caractère essentiellement cosmopolite et mobile de la population.

Au *Collège de Saint-Pol*, la progression a été à peu près constante et n'a subi d'arrêt qu'à la suite de la crise et des discussions

amenées par le transfert du collège dans une autre partie de la ville.

2° *Enseignement libre.* — La comparaison des effectifs de 1879 et de 1898 présente un avantage de 65 unités au profit de l'année 1898 (2.160 contre 2.095) pour l'ensemble des 13 établissements.

Tout d'abord il est un de ces établissements qu'il conviendrait peut-être de mettre à part. C'est *l'Alumnat* de Clairmarais qui n'est pas à proprement parler une institution d'enseignement secondaire. C'est un véritable séminaire où des jeunes gens de quinze à seize ans viennent, d'établissements divers dirigés en France ou en Belgique par les Pères de l'Assomption, passer deux ans seulement et prendre quelque teinture de latin, surtout théologique, pour être envoyés ensuite soit au Chili, soit en Turquie, se préparer à des missions étrangères.

Un certain nombre de directeurs ont bien voulu nous fournir quelques explications sur le mouvement de la population de leur maison pendant les vingt dernières années. Ces explications ont, en général, un caractère assez vague ou ne portent que sur des points particuliers sans intérêt véritable. Cependant, au cours des entretiens que nous avons eus avec quelques chefs d'établissement, nous avons obtenu des développements plus complets que je crois intéressant de résumer.

Des 12 institutions libres du Pas-de-Calais, il faut remarquer d'abord que 6 sont de création postérieure à 1880. Il en résulte que les maisons de création antérieure ont vu leur effectif diminuer sensiblement par suite de l'ouverture de nouveaux établissements (Saint-Bertin, de Saint-Omer, a été plus particulièrement atteint de ce fait).

Parmi les 6 établissements de création postérieure à 1880, ceux qui ont acquis le plus rapidement des effectifs assez élevés et les conservent sont ceux ou qui se sont exclusivement consacrés à l'enseignement moderne, à caractère plus ou moins primaire supérieur, voire même professionnel, tels que Saint-Joseph, de Saint-Omer, ou Saint-Stanislas, de Boulogne, ou qui, à côté d'un enseignement classique chaque année plus réduit, ont organisé soit l'enseignement moderne, soit plutôt des « cours de français » qui ne s'élèvent guère au-dessus du niveau de l'enseignement primaire, tels que l'Institution Saint-Vaast, de Béthune.

Les remarques faites à ce sujet par le directeur de cette dernière institution, m'ont paru intéressantes à relever, parce qu'elles peuvent s'appliquer à plusieurs autres maisons, et qu'il pourrait y avoir un certain profit à en retirer pour nos établissements publics.

« Une diminution très sensible, me dit ce directeur, s'est produite depuis quelques années dans le chiffre de nos élèves d'enseignement classique, et il ne semble pas, d'après moi, que l'enseignement moderne soit appelé à bénéficier de cette diminution. Cet enseignement a fait un temps illusion aux familles, qui dès maintenant en retirent leurs enfants pour les envoyer dans des écoles spéciales où l'on donne un enseignement professionnel et pratique.

« C'est pour répondre à ce désir des familles que j'ai établi ici une série de cours dits « cours de français » où les enfants entrent en sortant des classes élémentaires et restent jusqu'à quatorze ou quinze ans et où il n'est fait que de l'enseignement primaire — à peine supérieur — avec quelques éléments d'agriculture et de comptabilité. De temps en temps, assez rarement, quelques élèves de ces cours se présentent au brevet élémentaire (3 en 1898). »

Le directeur affirme que c'est de ce côté que vont les désirs des familles de la région, mais il regrette, d'autre part, de ne pouvoir organiser d'une façon complète cet enseignement, faute de préparation pour le personnel ecclésiastique. Il a dû, pour ses cours de français, avoir recours à des instituteurs laïques, dont l'un possède le brevet supérieur.

Si l'on excepte l'Institution des Jésuites de Saint-Martin, de Boulogne (dont l'Institution Saint-Joseph, de Boulogne, n'est que le petit collège) et où il n'est fait que de l'enseignement classique littéraire, partout ailleurs l'enseignement classique nous a été signalé comme diminuant d'effectif ; à Saint-Bertin, (de Saint-Omer) le directeur a dû tenter à son tour l'enseignement moderne, « mais pour les mauvais élèves de l'enseignement classique seulement », me dit-il.

Dans toutes les institutions où l'enseignement moderne a pu être organisé, il a eu immédiatement les préférences des familles, mais, encore une fois, il ne faut pas oublier

que sous ce nom d'enseignement moderne, c'est presque partout un véritable enseignement primaire supérieur qui est donné. Le plus souvent les langues vivantes sont supprimées, et quelquefois remplacées par de l'agriculture ou de la comptabilité. D'ailleurs les élèves sont très rares qui vont au delà de la quatrième moderne, et parmi ceux qui poussent plus loin leurs études, les candidats au brevet élémentaire se rencontrent au moins aussi nombreux que les candidats au baccalauréat moderne. Encore, pour ce dernier ne s'agit-il jamais que de la première partie. Dans aucun établissement du Pas-de-Calais n'existe de première moderne, sauf à Saint-Joseph, de Saint-Omer, où se trouvent — par hasard, cette année — 2 élèves de première lettres-mathématiques.

Dans ces conditions, il peut paraître étrange que l'on conserve le titre d'établissements secondaires à des maisons où, sur des effectifs de 100 élèves et même davantage, quelques unités à peine font de l'enseignement secondaire. Telle l'Institution Saint-Jean-Baptiste, de Bapaume, où, sur 90 élèves, une quinzaine s'essayent au latin en sixième et cinquième, telle l'Institution Saint-Bertulphe, de Fruges, qui, sur 111 élèves, ne compte que 8 élèves auxquels on donne quelques leçons de latin et 2 élèves qui, parce qu'ils font des langues vivantes, sont comptés comme élèves d'enseignement moderne.

Mais il y a dans cette transformation des établissements libres, dans cette orientation de plus en plus marquée vers l'enseignement primaire supérieur, une indication dont nous pourrions faire notre profit en vue d'une transformation analogue, sinon de nos lycées, au moins de quelques-uns de nos collèges. Il est vrai que l'Université possède de véritables écoles primaires supérieures spéciales. Mais ces écoles relevant de l'enseignement primaire, il sera toujours assez difficile d'en apprendre le chemin aux familles de la petite ou de la moyenne bourgeoisie, qui tiennent à ce que leurs enfants soient élevés dans des établissements où l'on paye — quitte à demander réductions, dégrèvements ou bourses. Si donc nous voulons attirer ou retenir dans nos établissements secondaires une partie de cette clientèle qui tend à nous échapper et que les établissements rivaux s'apprêtent à recueillir — s'ils ne l'ont déjà fait — il est indispensable qu'une organisation plus souple permette au moins à nos collèges d'organiser leurs cours de manière à les adapter aux besoins des régions où ils sont placés. Il est vrai que la suppression du baccalauréat est la première condition qui rende cette transformation possible.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. — Si je considère le nombre des élèves qui, dans une période assez longue, fréquentent d'une part nos établissements publics, d'autre part les établissements secondaires libres, je ne vois pas qu'il se soit établi dans ce nombre, à notre détriment, des modifications bien sensibles.

Pendant une période de vingt-six ans, dans la Somme, l'écart reste, à peu de chose près, le même entre le nombre de nos élèves et celui des établissements congréganistes, et il m'est impossible de trouver dans cet écart constant la justification des craintes qu'on a émises. Ces craintes ne paraissent pas mieux fondées, du moins en ce qui touche la Somme, si on cherche à se rendre compte du nombre total des jeunes gens qui reçoivent l'instruction secondaire dans des établissements religieux, y compris les petits séminaires, car ce nombre reste à peu près stationnaire ; 1.278 en 1888 ; 1.222 en 1894 ; 1.302 en 1898.

D'un autre côté, on ne peut pas soutenir que le nombre de nos élèves va diminuant : les renseignements recueillis pour la rédaction du rapport annuel détruisent cette hypothèse.

Si, poussant plus loin les investigations, on veut savoir quelles sont les fluctuations qui se sont produites dans la population de chacun de nos établissements, on arrivera à la même conclusion.

	1881	1883	1885	1888	1890	1893	1894	1895	1896	1897	1898
Lycée d'Amiens...	419	480	469	435	419	455	499	473	478	481	454
Collège d'Abbeville	218	205	216	163	199	207	206	184	169	168	183
Collège de Péronne.	98	131	120	82	75	101	123	139	136	127	126

Si nous ne considérons plus ces divers établissements pendant une période aussi longue, et si nous examinons leur effectif à la date du 31 décembre 1897 et 1898, nous sommes encore obligés de conclure que nous gardons nos positions, comme nos adversaires les leurs.

En effet, à cette date, les élèves se répartissaient ainsi dans les établissements congréganistes libres et dans les établissements publics :

	31 décembre 1897.	31 décembre 1898.
Providence (Amiens)	354	352
St-Martin (Amiens).	228	238
Lazaristes (Montdidier)...........	168	139
Roye..............	86	83
Notre-Dame, de Doullens........	85	95
Frères Saint-Joseph, d'Amiens (1).....	222	238
Totaux....	1.143	1.145
Lycée d'Amiens....	449	455
Collège d'Abbeville.	164	183
Collège de Péronne.	135	126
Totaux....	748	764

Il n'est pas inutile peut-être de faire remarquer que les études classiques proprement dites sont loin d'être florissantes dans la plupart des maisons religieuses : en réalité, seule, la maison de la Providence, d'Amiens, a un enseignement classique convenablement organisé ; ailleurs, les élèves suivent particulièrement des cours de français, et c'est par les petites classes primaires que la plupart de ces établissements se soutiennent.

Il semble bien que les fluctuations constatées dans l'effectif scolaire des divers établissements tiennent avant tout à des causes locales ou accidentelles qu'il est difficile de relier par une loi ; ce qui le prouve, à mon avis, c'est que, dans une même région, par exemple celle d'Abbeville, le nombre des élèves diminue d'une manière presque régulière, aussi bien au collège municipal que dans les deux petits séminaires de Saint-Riquier et de Saint-Stanislas.

Mais ce qu'il importe de chercher, c'est à s'expliquer pourquoi nos établissements d'enseignement secondaire publics, où le personnel a des qualités et une instruction indiscutables, reconnues par nos adversaires et par les familles, ne voient pas augmenter le nombre de leurs élèves.

Il faut d'abord reconnaître qu'en créant les écoles primaires supérieures, l'Etat s'est fait, comme on l'a dit, concurrence à lui-même. Parmi les jeunes gens qui ne désirent point apprendre le latin, le grec, ni arriver à l'un des nombreux baccalauréats de l'enseignement secondaire proprement dit, beaucoup se sont détournés de nos lycées ou de nos collèges pour se porter vers ces écoles primaires supérieures : la facilité des communications, la cordialité ou la bonhomie du milieu, l'harmonie des tendances, des manières, des sentiments, des habitudes et de l'éducation, l'élasticité et l'accommodation des programmes de ces écoles aux besoins et aux désirs de leurs élèves, la gratuité des études, le prix même de l'internat, toujours peu élevé, tout explique la préférence que beaucoup de familles donnent à ces écoles sur notre enseignement moderne, qui n'est pas compris, et qui semble ne répondre à rien de précis ni de réel.

Or les quatre écoles primaires supérieures de garçons de la Somme reçoivent, depuis de

(1) Le pensionnat Saint-Joseph, dirigé à Amiens par des Frères, était autrefois école privée avec cours complémentaire : en réalité, elle était une sorte de maison libre d'enseignement moderne, où les élèves se préparaient au baccalauréat. Pour se conformer à la loi, on a changé, au 1er octobre, la dénomination de la maison, sans en changer le caractère ou l'organisation ; de là, l'augmentation apparente de l'effectif global des maisons religieuses.

longues années, une population scolaire qui varie peu, qui aurait cependant une tendance à augmenter, et dont la plus grande partie serait sans doute allée grossir le nombre des élèves de nos établissements d'enseignement secondaire.

Cette disposition des familles est encore fortifiée peut-être par l'encombrement qu'on rencontre dans les professions libérales, par les modifications profondes et fréquentes dans nos programmes, par les attaques et les critiques dont notre enseignement moderne est l'objet.

Ces attaques et ces critiques, nos adversaires savent les exploiter et se servir d'elles pour nuire au recrutement même de notre enseignement classique, si remarquable cependant quand on le compare à celui qui est donné dans les établissements rivaux. Par conscience, par désir du mieux, par devoir, par prévoyance de l'avenir, par amour de la patrie, quelquefois par simple inquiétude d'esprit, nous voyons bien et nous disons tout haut ce qu'il y a de faible ou de défectueux dans nos programmes, dans notre enseignement, dans notre discipline, dans l'éducation que nous donnons. Je suis loin de blâmer cette clairvoyance et cette franchise: elles sont salutaires. Mais nos adversaires les exploitent contre nous. Ce que nous avons dit, on le grossit partout, on le dénature, on le répand partout; et les familles, que les défauts relevés par nous-mêmes dans notre enseignement inquiètent et tourmentent, qui ne jugent pas nos critiques à leur juste valeur, qui n'en découvrent ni la portée ni le but, que trouble le bruit fait autour de nos établissements, qui veulent la tranquillité pour leurs enfants, qui ignorent tout ce qui se passe ailleurs et les défauts bien plus graves qui s'y trouvent et sur lesquels on fait la conspiration du silence, les familles, dis-je, croyant que ce silence est le signe de la perfection et que le bruit et l'activité sont l'expression du mal, hésitent à nous confier leurs enfants, et pour peu que d'autres influences interviennent, vont les remettre aux directeurs des maisons religieuses.

Et ces influences interviennent, nombreuses et pressantes: influence de la femme, influence du prêtre ou de la congrégation qui a élevé la mère, influence de la mode, influence des chefs hiérarchiques dans certaines fonctions publiques, influence des intérêts dans certains commerces ou industries, influence des traditions, influence de l'esprit clérical, qui est très réel et qui s'est développé dans la bourgeoisie.

Je n'ai rien dit encore des prix de pension dans nos différents établissements publics: personne n'ignore cependant que ces prix sont bien supérieurs à ceux des établissements analogues, et c'est là une circonstance qui a son importance, surtout si l'on ne perd pas de vue que les revenus ont singulièrement baissé depuis une vingtaine d'années. Non seulement ces prix sont moins élevés dans les établissements congréganistes, mais l'administration de ces établissements a toute latitude pour les abaisser encore s'il le faut, pour les accommoder aux ressources des familles, pour accepter même en payement des denrées ou des marchandises au lieu d'argent; aucune réglementation ne gênant les directeurs, ces derniers font aux parents toutes les concessions possibles sur les prix portés aux prospectus, et, pour beaucoup, je le sais, c'est là la raison déterminante de leur choix. Par exemple, à l'École congréganiste Saint-Martin, à Amiens, la pension est de 650 francs, la demi-pension de 300 à 350 et l'externat de 100 à 120 francs. Comparés à ceux du lycée, ces prix sont très peu élevés, surtout si on considère que cette école a été autorisée à amener au lycée ses élèves comme externes et a même obtenu une réduction sur les frais d'études.

Si on réunit toutes ces causes, qui sont générales, on s'expliquera en partie, je crois, que l'effectif de nos établissements d'enseignement secondaire reste stationnaire ou à peu près.

Le nombre des établissements d'enseignement secondaire publics ou libres, a augmenté d'une manière sensible depuis vingt ans; les revenus ont baissé, d'autre part, et le nombre des enfants appelés, par leur naissance, par leur fortune, ou par la situation sociale de leurs parents, à recevoir l'instruction libérale est resté à peu près le même qu'autrefois. Il suit de là que nos lycées et collèges ne peuvent voir leur effectif s'accroître qu'au détriment des maisons rivales, et les causes que j'ai énumérées plus haut s'opposent, selon moi, à cet accroissement. D'autres causes plus particulières peuvent agir dans le même sens, du moins dans la Somme, par exemple, à Amiens: la forte organisation des écoles primaires publiques, l'existence d'une école primaire supé

rieure florissante, l'étendue de la ville, qui est un obstacle au recrutement des classes primaires et élémentaires du lycée.

Peut-être aussi la mesure prise en 1893-94, en faveur de l'École Saint-Martin, a-t-elle été plus favorable à cet établissement religieux qu'au lycée d'Amiens. Car, d'une part, en autorisant cette maison à nous amener une partie de ses élèves comme externes, on lui a permis de n'avoir plus de maîtres pour les études classiques; on l'a ainsi exonérée de la plus lourde de ses charges, en même temps qu'on l'a débarrassée de la plus délicate des difficultés qu'elle rencontrait, celle de trouver un personnel convenable, et je sais, de source certaine, que ce personnel fait défaut dans le diocèse d'Amiens. C'est donc un service, et un service très grand, qu'on a rendu à une maison qui, sans cette mesure, aurait périclité.

D'autre part, on a nui au recrutement de l'internat du lycée : car des pères de famille, — j'en connais — qui luttaient contre des influences diverses, qui tâchaient de faire prévaloir leur volonté et de décider la mère ou les grands-parents à mettre leur fils au lycée, à cause de l'excellence des études qu'on y fait, n'ont plus eu de raison à invoquer le jour où les internes de l'École Saint-Martin ont été autorisés à suivre comme externes les cours du lycée, et ont cédé aux instances de la mère : le fils est entré comme pensionnaire à l'École Saint-Martin, où il recevra une éducation plus religieuse et plus sévère, croit-on, tout en trouvant au lycée l'enseignement dont il aura besoin dans la vie.

Si d'Amiens je me transporte à Abbeville, je trouve là, en face du collège municipal, un établissement religieux qui, par un décret du 10 janvier 1869, a été reconnu comme école secondaire ecclésiastique, c'est-à-dire comme petit séminaire. Or cet établissement est complètement détourné du but en vue duquel il avait été reconnu comme tel.

Cependant, à la faveur de ce titre d'emprunt et qui n'est qu'une apparence, la maison jouit de certains privilèges et d'exonération d'impôt; elle échappe à notre surveillance et n'est point soumise aux lois qui régissent l'enseignement secondaire libre : elle peut d'autant plus facilement faire concurrence au collège communal, ce à quoi elle ne manque pas d'ailleurs.

Rapport du Recteur.

De l'ensemble des statistiques qui me sont parvenues, il résulte que, depuis 1879, le chiffre total des élèves de l'enseignement secondaire s'est accru de 1.049 unités dans le ressort académique de Lille(15.456 en 1879, 16.505 en 1898).

Dans l'enseignement public, le chiffre des lycées a été porté de 6 à 9, mais il n'y a eu qu'une répartition des élèves entre les établissements anciens et nouveaux, l'effectif total n'a pas sensiblement varié; il était de 3.101 en 1879, il reste de 3.104 en 1898.

Les collèges, au contraire, dont le nombre a d'ailleurs diminué (de 29 à 21) par des transformations en lycées et en écoles primaires supérieures, ou par des suppressions pures et simples, ont vu leur contingent décroître (de 4.645 en 1879, il est descendu à 3.762, soit 883 élèves en moins).

Dans l'enseignement libre, on est immédiatement frappé de l'amoindrissement continu des institutions laïques : leur effectif scolaire descend de 2.302 élèves, en 1879, à 367 en 1898, soit 1.935 en moins. Au contraire, dans les établissements ecclésiastiques, dont le nombre va toujours croissant, et qui s'ouvrent maintenant jusque dans les plus petites localités, le nombre des élèves est passé de 5.408 en 1879, à 9.272 en 1898, soit 3.864 en plus. L'augmentation, pour l'ensemble des établissements libres, est de 1.929 élèves.

Je remarque tout d'abord que si les statistiques des établissements libres accusent des effectifs considérables, qu'il n'est pas possible de contrôler, il ne faut pas se faire illusion sur la valeur de ces effectifs. A part quelques maisons dans les grandes villes (Amiens, Boulogne, Lille) où l'enseignement secondaire est bien organisé, un très grand nombre d'institutions secondaires libres ont la majeure partie de leur effectif composée d'élèves qui suivent les cours dits « de français », où ils reçoivent tout au plus un enseignement primaire supérieur. On en voit un, dans le Pas-de-Calais,

qui sur 111 élèves, en a 8 d'enseignement classique, 2 d'enseignement moderne proprement dit; le reste suit les cours dits « de français ». Il est même à remarquer que les institutions secondaires libres qui voient leur effectif s'élever, sont généralement celles qui, à côté d'un enseignement classique de plus en plus réduit, se consacrent presque exclusivement à un enseignement moderne atténué dans le sens de l'enseignement primaire supérieur, voire même professionnel. Peut-être pourrait-on tirer profit de cette indication et retenir la clientèle de nos collèges, en y annexant des écoles primaires supérieures.

Jusqu'à présent, l'effectif des lycées et des collèges s'est composé à peu près exclusivement d'élèves faisant de l'enseignement secondaire. Or, l'attention des familles est de plus en plus sollicitée par un autre enseignement, réorganisé par l'État lui-même, et qui donne de bons résultats : je veux parler de l'enseignement primaire supérieur et même des cours complémentaires avec internat, qui font une concurrence des plus actives aux lycées et surtout aux collèges. Bien des familles qui auraient envoyé leurs enfants dans des établissements secondaires, trouvent aujourd'hui dans l'enseignement primaire supérieur plutôt que dans l'enseignement moderne, dont elles ne comprennent pas encore bien la portée, les études qui répondent à leurs désirs et surtout à leur hâte de faire tirer profit par leurs enfants des connaissances acquises.

Elles sont incitées encore à conduire leurs enfants dans les écoles supérieures par la gratuité des études et par le prix peu élevé des internats, et cette considération a son importance, si l'on tient compte de la diminution générale des ressources dans ces dernières années. On ne peut vraiment pas dire qu'il y ait là un résultat fâcheux, puisque la concurrence vient d'établissements de l'État. En outre, si ces établissements reçoivent un certain nombre d'élèves qui auraient pu aller à l'enseignement secondaire, ils procurent aussi, grâce à la gratuité, le bénéfice d'une instruction étendue à d'autres élèves dont les parents n'auraient pas été en situation de supporter les frais d'études dans les lycées et collèges. En se plaçant au point de vue de l'instruction générale, on ne peut qu'applaudir à ce succès de l'enseignement primaire supérieur.

Mais si l'enseignement secondaire public a perdu des élèves de ce côté, comment se fait-il, avec les qualités du personnel dont il dispose, qu'il n'en regagne pas d'autres sur les établissements libres, où le personnel possède moins de grades?

Il est certain qu'une partie de la bourgeoisies par mode, par intérêt dans certains commerces ou industries, par des considérations politiques ou religieuses, va de préférence aux institutions secondaires libres. Il y a là un courant d'opinion qui ne peut se modifier brusquement. Mais je crois, et il y en a des exemples significatifs dans le ressort académique de Lille, qu'il appartient aux chefs d'établissement, par leur initiative intelligente, et aux maîtres de tout rang, non seulement par l'enseignement qu'ils donnent, mais encore par l'action personnelle qu'ils exercent au dehors, de faire apprécier la valeur de nos établissements publics.

Enfin, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que les institutions secondaires libres ont sur les établissements publics l'avantage, apprécié de bien des familles, d'offrir des tarifs plus faibles pour les frais d'études et de pension.

ACADÉMIE DE LYON

L'Académie de Lyon (4 départements) compte 5 lycées et 8 collèges, dont la population totale s'élevait à 3.919 élèves en 1898 contre 3.900 en 1879, soit une augmentation presque insignifiante de 19 unités.

Mais d'autre part, les établissements libres, très nombreux dans la région, ont une population de 3.868 élèves pour 40 établissements religieux (non compris les petits séminaires) et 11 établissements laïques, qui comptent 235 élèves. Or, si ces derniers ont perdu plus de la moitié de leur effectif depuis vingt ans, les établissements religieux ont gagné plus de 1.200 élèves pendant la même période (environ 48 0/0 d'augmentation).

Cette augmentation est due pour une grande partie d'ailleurs à la transformation en établissements secondaires d'établissements primaires ; néanmoins, il n'est pas douteux que le recrutement des établissements universitaires ne s'opère pas aussi facilement que celui des établissements rivaux.

Deux départements en particulier sont, à cet égard, en notable infériorité : le Rhône et la Loire. Au contraire, dans l'Ain et la Saône-et-Loire, la concurrence n'est pas sérieusement organisée, et l'enseignement de l'État conserve une supériorité marquée.

DÉPARTEMENT DU RHONE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Établissements publics. — Il n'y avait, en 1879, dans le Rhône, qu'un seul établissement public d'enseignement secondaire, le lycée de Lyon avec son annexe de Saint-Rambert. Le collège de Villefranche ne s'est ouvert qu'au mois d'octobre 1886, dans les bâtiments de l'ancienne école normale d'instituteurs devenus disponibles par suite du transfert de cet établissement à Lyon.

La population du lycée était, en 1879, de 1.515 élèves; elle a augmenté sensiblement jusqu'en 1881, époque à laquelle elle a atteint le chiffre de 1.661 ; mais, à partir de 1882, elle diminue progressivement jusqu'en 1891, puis elle se relève et oscille entre 1.400 et 1.479.

En considérant seulement les années extrêmes, nous trouvons que le nombre des élèves s'est abaissé de 1.515 à 1.400, soit une diminution de 115 unités. La perte porte uniquement sur l'internat : il y avait, en effet, en 1879, 455 pensionnaires et 250 demi-pensionnaires ; en 1898, le nombre des pensionnaires n'est plus que de 309 et celui des demi-pensionnaires de 168. L'externat, au contraire, a gagné 113 unités, ce qui montre qu'il a conservé la faveur des familles.

Il est intéressant de constater que l'effectif des pensionnaires, qui était de 578 élèves en 1881, a constamment diminué depuis cette

date, mais c'est surtout à partir de 1887 que la baisse s'est accentuée.

Le collège de Villefranche, qui n'avait que 42 élèves au début, en compte actuellement 185. Le nombre des pensionnaires est de 82 : il n'était, en 1886, que de 13. Cet établissement est aujourd'hui plus prospère qu'il n'a jamais été et, depuis quelques années, son effectif s'accroît sensiblement à chaque rentrée, ce qui est de bon augure pour l'avenir.

En additionnant l'effectif scolaire du collège de Villefranche et celui du lycée de Lyon en 1898, nous arrivons à un total de 1.585 élèves, supérieur de 70 unités à celui de 1879.

Ainsi donc, aux deux années extrêmes de cette période de vingt ans, la population des établissements d'enseignement secondaire public dans le Rhône est sensiblement la même.

Établissements libres. — La statistique de la population scolaire des institutions libres est assez difficile à établir : en effet, sur les 35 écoles secondaires qui existaient en 1879, 20 ont disparu et il s'en est créé de nouvelles d'un caractère différent. Le nombre total des établissements libres est aujourd'hui de 30, non compris les petits séminaires ; 9 sont laïques et 21 ecclésiastiques.

L'effectif total des établissements libres laïques, qui était de 598 élèves en 1879, est descendu à 126 en 1898, d'où une perte de 472 élèves. Il a peu varié jusqu'en 1887, mais, à partir de cette époque, nous entrons dans une période décroissante pendant laquelle l'internat est particulièrement atteint.

En faisant la même comparaison pour les établissements ecclésiastiques, on constate au contraire une progression ascendante dans les trois catégories d'élèves, pensionnaires, demi-pensionnaires et externes ; de 1.330 élèves en 1879, nous arrivons à 2.242 au 31 décembre 1898, soit un gain de 912.

Il convient de remarquer, toutefois, que dans ce chiffre de 912 figurent les effectifs : 1° de 4 manécanteries ou écoles cléricales qui existaient depuis très longtemps et qui ont régularisé leur situation en 1893 ; 2° d'une école primaire dirigée par les Frères de la doctrine chrétienne, qui s'est transformée, en 1894, en établissement d'enseignement secondaire moderne. Ces cinq établissements ont 247 élèves : l'augmentation réelle n'est donc que de 912 — 247 = 665 unités.

Parmi les établissements ecclésiastiques, un seul a vu sa population décroître d'une manière sensible depuis 1879 : c'est celui de Notre-Dame de Mongré, à Villefranche, dirigé par les jésuites. « Le nombre des élèves de cette institution — assez considérable d'abord, il avait été de 450 — s'est abaissé subitement à partir de 1880, et est même descendu, en 1882-1883, à 210. Depuis 1883, ce nombre se relève progressivement pendant les dix années qui suivent ; il atteint 370 ; mais il subit une nouvelle dépression ; ces dernières années, il oscille autour de 300. L'abaissement constaté après 1880 doit être attribué au changement survenu dans le personnel. (1) »

Au 31 décembre 1898, les 18 établissements ecclésiastiques se divisaient, au point de vue de la direction, de la manière suivante : 4 dirigés par l'autorité diocésaine, 11 par des prêtres séculiers, et 6 par des congrégations. Les premiers avaient 488 élèves, les seconds 501 et les derniers 1.253.

Causes des variations. — Les causes qui ont amené les variations ou plutôt la diminution de l'effectif du lycée de Lyon sont multiples, et je me bornerai à énumérer rapidement les principales.

Je placerai en première ligne la campagne faite contre l'internat dans ces dernières années. Poussés par une sensiblerie exagérée, certains publicistes, certains universitaires même, ont étalé au grand jour, en les amplifiant, les défauts du régime intérieur de nos lycées, mais ils ne se sont point demandé si les mêmes défauts n'existaient pas dans les maisons religieuses. Nos rivaux ont très habilement tiré parti de ces critiques : ils sont arrivés à faire croire aux familles que l'éducation et la discipline laissent, chez nous, fort à désirer. Aussi, l'internat des établissements libres a-t-il gagné à Lyon ce que le lycée a perdu.

« D'autre part, il semble, dit le proviseur, qu'après une entente amiable, les diverses congrégations enseignantes se sont distribué ici leur rôle respectif. Telle maison ne s'occupera que de la préparation aux grandes Écoles ; telle autre aura le baccalauréat pour but unique de son enseignement ; une troisième fera de l'enseignement spécial moderne, et,

(1) Extrait du rapport de M. le Directeur de Notre-Dame de Mongré.

grâce à la souplesse de ses programmes, dont elle est maîtresse, pourra offrir aux familles de condition médiocre une préparation soit aux écoles d'ordre secondaire, soit aux administrations qui n'exigent pas le baccalauréat : postes et télégraphes, voirie, ponts et chaussées, douanes et octroi. Elles se sont également partagé leur clientèle d'après les degrés de la fortune ou de la hiérarchie sociale. Les unes ne s'adressent qu'aux familles riches, les autres à la bourgeoisie aisée, d'autre, enfin au petit commerce et à la partie la plus intelligente et la plus élevée de la classe ouvrière et leurs frais de pension, comme leurs frais d'études, varient d'après la nature de la clientèle. Il y a plus : comme elles sont maîtresses de leurs tarifs aussi bien que de leurs programmes, même dans les maisons qui s'adressent aux classes privilégiées, on accepte des élèves à tous prix et, si l'enfant est intelligent, on le prendra pour rien. Rien de semblable dans les lycées. » Nos prix de pension et d'externat sont trop élevés et la rigueur des règlements ne permet de faire aux familles aucune concession. La chose est tellement vraie que dans un lycée comme Saint-Rambert, où l'installation offre tout le confort désirable, le nombre des élèves diminue d'année en année. Devons-nous nous étonner qu'il en soit ainsi, lorsque pour un enfant de douze ans, nous demandons une pension de 900 francs? Nos exigences découragent les meilleures volontés.

L'attitude de certains fonctionnaires de la République est aussi une des causes du discrédit jeté sur nos lycées. Plusieurs ne craignent pas d'afficher leur dédain pour l'éducation de l'État, en plaçant leurs enfants dans les maisons religieuses. L'exemple donné par ces fonctionnaires amène d'autres défections; on ne manque pas, d'ailleurs, de le citer à l'occasion pour montrer le peu de confiance que nos établissements inspirent aux familles.

Il faut dire, en outre, que l'enseignement classique perd chaque jour du terrain. Comment pourrait-il en être autrement, après les attaques auxquelles il est en butte depuis quelque temps? Quant à l'enseignement moderne, il a bien gagné quelques élèves, mais le gain n'est pas suffisant pour compenser la perte de l'autre enseignement. Si l'enseignement moderne n'a pas eu tout le succès qu'on pouvait en attendre, étant donnés les nombreux avantages attachés à son baccalauréat, c'est qu'il manque de cette unité de direction qui fait la vraie force de l'enseignement classique. Une part à peu près égale est faite dans chaque classe à trois ou quatre professeurs, de sorte qu'aucun d'eux ne peut marquer son empreinte.

Cet enseignement, du reste, trouve une concurrence très sérieuse dans l'enseignement primaire supérieur.

Les écoles primaires supérieures, pourvues aujourd'hui d'une installation confortable et d'un personnel choisi, attirent à elles une nombreuse clientèle; beaucoup de familles jouissant d'une certaine aisance n'hésitent pas à y envoyer leurs enfants.

Enfin, j'ajouterai, en ce qui concerne plus spécialement le lycée de Lyon, que cet établissement est trop à l'étroit dans des bâtiments où l'air et la lumière ne pénètrent pas en quantité suffisante : les cours sont enserrées entre quatre murs élevés et les classes, aussi bien que les études, sont disséminées aux quatre coins de la maison, du rez-de-chaussée jusque dans les combles. La municipalité s'occupe, en ce moment, d'une manière très active, de la construction d'un second lycée; souhaitons que ce projet aboutisse dans le plus bref délai.

Etablissements libres.— Dans l'enseignement secondaire libre, il n'y a que les établissements laïques qui aient perdu des élèves : de 1879 à 1898, leur population scolaire a diminué de plus de moitié, à cause de la concurrence chaque jour grandissante des différentes maisons religieuses. Celles-ci disposent, en effet, de ressources considérables et de puissants moyens de propagande qui font défaut aux institutions laïques.

Parmi les établissements congréganistes ouverts dans ces dernières années, les plus importants sont : celui de la Trinité, à Lyon, dirigé par les jésuites, et celui de la montée Saint-Barthélemy, à Lyon, dirigé par les frères des Écoles chrétiennes. Le premier comptait au 31 décembre 1898, 169 élèves, dont 58 pensionnaires, 33 demi-pensionnaires et 78 externes; il comprend un cours préparatoire à Saint-Cyr qui est suivi par 68 élèves, et les classes de l'enseignement classique jusqu'à la quatrième inclusivement. Le second est un établissement d'enseignement moderne, qui reçoit 162 élèves, dont 106 pensionnaires,

53 demi-pensionnaires et 3 externes. Son importance grandit chaque jour : depuis quatre ans, l'effectif s'est accru de 50 unités. Il est annexé à une école primaire qui ne compte pas moins de 600 élèves et qui en assure le recrutement.

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Établissements universitaires. — Des trois établissements universitaires du département de l'Ain qui donnent l'enseignement secondaire, le lycée Lalande, de Bourg, est le seul dont la population ait subi, dans la période comprise entre 1879 et 1898, une diminution à peu près uniforme.

Si, de 1879 à 1884, le nombre des pensionnaires s'élève progressivement de 227 à 280 et le nombre total des élèves de 386 à 456, la population s'abaisse dès 1885 pour ne se fixer qu'en 1895. Le nombre des internes descend graduellement de 280 à 132, le nombre total de 438 à 296.

Depuis 1895, la situation est restée à peu près stationnaire. Le lycée comptait au 31 décembre 1898, 123 internes, 15 demi-pensionnaires et 162 externes, soit un total de 300 élèves.

Le proviseur du lycée Lalande attribue les diminutions à des causes générales complexes. Depuis une quinzaine d'années, écrit-il, l'on a pu constater, chez les familles de la haute bourgeoisie, une défiance de plus en plus accusée à l'égard des établissements universitaires et une préférence croissante pour les établissements congréganistes. Le département de l'Ain n'a pu échapper à cette influence ; c'est ainsi qu'à ses portes mêmes le lycée Lalande a vu s'élever un établissement rival qui, depuis 1884, n'a cessé de gagner en importance, en même temps que les autres maisons congréganistes de la région conservaient à peu près leur ancienne clientèle. L'Université n'est guère en état, malgré la supériorité de son outillage scolaire, de lutter à armes égales, au point de vue du recrutement, contre une concurrence servie par une presse souvent déloyale et par des agents de renseignements qui, dans chaque commune, ne reculent devant aucune manœuvre pour séduire les familles.

Le proviseur attribue enfin la diminution du nombre des internes à la crise agricole et à la création des écoles primaires supérieures du département.

Ces appréciations me paraissent exactes. Elles sont corroborées, sur le premier et le dernier point, par cette considération : que le chiffre de la population s'abaisse précisément dès que sont ouvertes ou transformées, en 1887, l'institution Saint-Pierre, qui offre aux familles bourgeoises d'opinions réactionnaires habitant Bourg et la région voisine, l'enseignement secondaire classique ; en 1885, l'école primaire supérieure de Châtillon-sur-Chalaronne, dans la région des Dombes, voisine de Bourg, qui prend au lycée Lalande une partie de la clientèle de l'enseignement spécial et notamment les candidats aux fonctions d'enseignement primaire. Il est également incontestable que la crise économique a dû exercer sur le recrutement de l'internat du lycée une influence considérable ; les familles qui nous confiaient auparavant leurs enfants en qualité d'internes sont précisément de celles qu'une mauvaise récolte, ou la mévente des produits agricoles, mettent immédiatement dans la nécessité de restreindre leurs dépenses. Peut-être même y aurait-il lieu de voir là une cause de l'augmentation de l'effectif dans certains collèges communaux et établissements libres, dont le prix de pension est notablement inférieur à celui d'un lycée et dont les administrations sont en mesure d'accorder, plus facilement, des remises plus nombreuses et plus considérables.

Je dois noter encore, au sujet du lycée Lalande, que l'abaissement considérable qui se produit un peu avant 1895 coïncide avec l'administration d'un proviseur qui manquait de prestige et d'autorité.

Le collège de Nantua a subi, lui aussi, entre 1890 et 1898, des variations d'effectif assez considérables, mais avec cette différence que le chiffre actuel d'élèves, 172, est de beaucoup

supérieur au chiffre de 1880 (108). Jusqu'en 1884, nous constatons le même mouvement ascensionnel remarqué au lycée Lalande. A cette date, le collège comptait, en effet, 177 élèves. Ce nombre s'abaisse graduellement jusqu'en 1891 (85 élèves), puis se relève régulièrement pour s'arrêter à 172 en 1898, après s'être élevé à 178 en 1896. Le nombre des internes suit la même marche. Il est de 64 en 1880, de 129 en 1884, de 55 en 1891, de 113 en 1898.

Les causes auxquelles il y a lieu d'assigner le fléchissement de 1891, au collège de Nantua, sont différentes de celles qui ont fait baisser la population du lycée Lalande. Il n'y a pas, dans la région de Nantua, d'établissement secondaire congréganiste qui fasse concurrence au collège. Mais, quelques années avant 1891, le collège perdit une clientèle irrégulière qui avait considérablement grossi ses effectifs entre 1882 et 1887. Voici dans quelles conditions : l'École normale d'instituteurs de l'Ain ne suffisait pas à former le nombre de maîtres qu'exigeaient, à cette époque, les laïcisations et créations d'emplois d'écoles primaires, et les candidats instituteurs originaires de la région montagneuse du département venaient, en nombre assez considérable, séjourner un an au collège de Nantua pour y préparer l'examen du brevet élémentaire. Cette cause accidentelle d'augmentation de l'effectif disparut après peu d'années. Vers la même époque, la direction du collège fut confiée à un principal qui n'avait pas toutes les qualités requises pour assurer le succès de l'établissement. Il fut, au bout de trois ans, remplacé par un homme actif, énergique, sous l'administration duquel le chiffre des pensionnaires s'est élevé de 55 à 122, et le nombre total des élèves de 85 à 172.

La personnalité du chef contribue, pour une grande part, à la prospérité d'une maison d'éducation. Du reste, l'habileté et l'activité du principal trouvent, dans l'augmentation de l'effectif des internes, une sanction immédiate, et, en retour, la prospérité de l'établissement attache le principal à la région où il a su fonder sa réputation. Il n'est pas inutile de faire remarquer, à cet égard, que la période 1879-1899 a vu passer trois principaux seulement au collège de Nantua et huit proviseurs au lycée Lalande. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la population scolaire d'un collège n'est pas de tous points composée comme celle d'un lycée. Tandis que tous les élèves du lycée Lalande aspirent aujourd'hui à parcourir le cycle complet des classes et à couronner leurs études par l'obtention d'un baccalauréat, un certain nombre d'élèves du collège de Nantua n'y viennent passer que deux ou trois années, pour y recevoir simplement, abstraction faite des sanctions d'examen, un complément d'instruction générale.

On en peut dire autant du collège de Pont-de-Vaux. Il reçoit, outre une population stable qui, pour des raisons topographiques, ne sera jamais bien considérable, quelques élèves que leurs familles y laissent deux ans, trois ans au plus. Ouvert, le 7 octobre 1878, par le principal qui le dirige encore aujourd'hui, cet établissement n'a subi dans son effectif que des variations peu importantes. Il a eu, en 1885, un maximum de 63 élèves dont 24 internes, et, en 1895, un minimum de 52, avec 25 internes. Il y a donc eu seulement un écart de 11 unités. La population actuelle est de 54. Ces variations se sont produites suivant des circonstances indépendantes de toute volonté, à savoir l'état de fortune des familles, la bonne ou mauvaise récolte, le nombre des boursiers. Depuis octobre 1894, il n'y a plus de boursiers de l'État au collège de Pont-de-Vaux.

Enfin, comme d'autres collèges, cet établissement voit échapper au profit des écoles primaires supérieures, certains élèves qui viendraient augmenter son effectif scolaire, s'ils ne trouvaient ailleurs un enseignement plus approprié à leurs besoins ou à leurs facultés.

Établissements libres. — Les établissements libres sont au nombre de quatre dans le département de l'Ain. Il en est un, l'institution Braquy, sise à Dagneux, dont les élèves ne reçoivent que l'enseignement primaire élémentaire; il n'est classé comme établissement secondaire qu'à raison du titre de bachelier du directeur et des termes de la déclaration d'ouverture.

L'établissement libre de Thoissey qui, fondé il y a deux cents ans, obtint, en 1861, du Ministre de l'Instruction publique, l'autorisation de porter le nom de collège, compte 96 élèves.

Il est, depuis quelques années, en décroissance. Il comptait, en effet, 154 élèves en 1879, 171 (chiffre maximum) en 1881; il s'est abaissé, d'un mouvement régulier, à 96,

chiffre actuel. Cette diminution doit être attribuée à la plus grande facilité des communications entre la région des Dombes et de la Saône d'une part, et les centres de Lyon et de Bourg. La prospérité de l'institution Saint-Pierre, sise au chef-lieu du département, est sans doute pour quelque chose dans la décadence relative du collège de Thoissey, et les établissements similaires situés à Lyon doivent avoir attiré une partie de son ancienne clientèle. Une tentative d'organisation de l'enseignement secondaire moderne ne semble pas avoir arrêté le mouvement de décroissance. Il n'est pas inutile de remarquer que, de 1881 à 1898, le collège de Thoissey n'a vu passer que deux directeurs.

L'institution Saint-Pierre de Bourg qui doit sa naissance à la transformation opérée en 1882, de la maîtrise de l'église paroissiale en établissement secondaire, s'est développée surtout depuis son transfert dans un local assez vaste et suffisamment approprié. La suppression d'un établissement similaire qui existait à Ferney augmenta sensiblement sa population. Il devait, du reste, attirer la clientèle hostile à l'enseignement universitaire et il était assez bien placé pour y réussir.

Il eut peu de pensionnaires au début, 5 en 1882 et 38 externes. Mais il en comptait 41 en 1890, avec 54 externes. Ces chiffres fléchissent légèrement en 1892. L'effectif actuel est de 126, dont 74 pensionnaires (tandis que le lycée Lalande compte 300 élèves). Les causes de la prospérité de l'institution Saint-Pierre sont évidemment d'ordre général. Les études n'y sont pas plus élevées qu'ailleurs, et seules les familles qui ont des préventions contre l'enseignement universitaire envoient leurs enfants à Saint-Pierre. Si cette institution n'existait pas, le lycée Lalande aurait apparemment quelques externes de plus, mais non plus de pensionnaires.

Il y a lieu enfin, à mon avis, d'établir une connexion entre l'abaissement de la population du collège de Thoissey et l'augmentation constatée à Saint-Pierre, et de remarquer, par une nouvelle comparaison avec le lycée Lalande, que, depuis 1877, la maison n'a eu que quatre directeurs.

L'institution Saint-Jean, de Trévoux, qui accuse 25 élèves en 1897, en compte aujourd'hui 35. C'est un noviciat qui ne se recrute pas dans la région et qui n'a pas d'élèves payants. Il a atteint le chiffre maximum que comportent ses locaux; son existence n'influe en rien sur le recrutement des autres établissements secondaires, universitaires ou libres.

En résumé, le lycée Lalande a vu le chiffre de sa population influencé, en ce qui concerne les externes, par la fondation de l'institution Saint-Pierre, et, en ce qui touche l'internat, par l'ouverture de l'école primaire supérieure de Châtillon-sur-Chalaronne. La présence d'un proviseur inférieur à sa tâche a fait aussi sentir son effet, mais dans de moindres proportions. Le chiffre qu'il atteint aujourd'hui ne s'élèvera guère si la situation des collèges de la région ne se modifie pas. Il ne pourrait s'abaisser, dans l'avenir, que par la faute de l'administration, ou par l'effet de la propagande indéniable qui s'exerce au profit des établissements libres.

Le collège de Nantua doit sa prospérité actuelle à l'activité de son principal, ainsi qu'à la modicité du prix de la pension; mais l'école primaire supérieure d'Oyonnax lui fera peut-être, dans un avenir prochain, une sérieuse concurrence.

Le collège de Pont-de-Vaux sera toujours arrêté dans son développement par la proximité des établissements secondaires et primaires supérieurs de l'Ain et de Saône-et-Loire. Il me paraît avoir atteint à peu près son chiffre maximum.

Les établissements libres, pris dans leur ensemble, sont, depuis quelques années, stationnaires. Le collège de Thoissey perd au profit de l'institution Saint-Pierre et des établissements similaires de Lyon. Ces maisons d'éducation, comme du reste nos collèges, trouvent dans la fixité relative du personnel administratif un élément de prospérité qui a manqué au lycée Lalande.

Enfin, il n'existe dans le département aucun établissement primaire préparant au baccalauréat.

J'ajoute que, au point de vue du caractère des établissements libres ecclésiastiques, leur population se répartit ainsi :

Établissements placés sous l'autorité diocésaine :

Saint-Pierre (Bourg).......	126
Collège de Thoissey........	96
Total.........	222

Établissements appartenant à une congrégation :

Saint-Jean (Trévoux)........ 35

Il n'existe dans l'Ain aucune institution dirigée par des prêtres séculiers indépendants de l'autorité diocésaine.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Rapport de l'Inspecteur d'académie.

Établissements publics. Lycée de Saint-Étienne. — L'effectif n'a jamais été aussi bas qu'en 1885 (411), ni aussi élevé (544) qu'en 1895. Or, si l'on fait attention que l'École professionnelle, aujourd'hui fréquentée par plus de 300 élèves, s'est ouverte le 17 novembre 1882 et l'École supérieure, qui compte plus de 150 élèves, le 1er janvier 1883, il ne semble pas douteux qu'il faille chercher dans ce double fait la cause principale, pour ne pas dire unique, de l'abaissement rapide de l'effectif du lycée, qui, en cinq ans, de 1880 à 1885 est tombé de 538 à 411, soit une diminution de 127 unités. D'autre part, si, de 1889 à 1893, l'effectif remonte presque brusquement de 439 à 536, il semble bien que ce gain de près de 100 unités s'explique surtout, ainsi que le dit le proviseur, par le transfert, en 1891, du lycée dans les nouveaux bâtiments du cours Hippolyte Sauzéa.

Mais il faut l'attribuer aussi pour une bonne part aux succès du lycée au concours de l'École des Mines. Jamais, en effet, si ce n'est en 1879, le lycée n'a été plus heureux qu'en 1891, l'année de l'inauguration du nouvel établissement, où il fit recevoir 11 candidats; l'année précédente il avait eu 4 de ses élèves reçus et en 1889, 9.

Ces coïncidences sont on ne peut plus significatives. Elles font ressortir d'une manière saisissante l'influence décisive qu'exercent les résultats du concours de l'École des Mines sur le recrutement du lycée de Saint-Étienne. En ce moment, nous pouvons voir une fois de plus la vérification de cette relation, j'allais presque dire de cette loi. En 1896, l'effectif était encore de 530 : sur 38 élèves présentés, 6 seulement sont reçus; l'année suivante nouvel échec, et cette fois plus grave encore, sur 33 élèves présentés, 4 seulement sont admis; en deux ans le lycée perd près de 70 élèves.

Mais à côté de ces circonstances particulières, qui sont propres au lycée de Saint-Étienne, il est certain qu'il faut faire aussi une place à certaines causes générales : le groupement à Saint-Étienne ou dans les environs des principaux établissements congréganistes en concurrence avec le lycée; l'infériorité du prix de la pension dans les maisons d'éducation religieuse, sauf pour les élèves de la division des mineurs, là où il y a un cours de mineurs organisé; la faveur de plus en plus grande dont jouissent les maisons religieuses auprès de la bourgeoisie et trop souvent des hauts fonctionnaires et des officiers de l'armée; les préventions habilement entretenues contre les lycées, que l'on accuse de donner un enseignement irréligieux; enfin, il faut bien le dire aussi, l'instabilité des programmes et des méthodes, sont autant de causes qui ont exercé l'influence la plus fâcheuse sur le recrutement de nos lycées et en particulier de celui de Saint-Étienne.

Quant au *lycée de Roanne*, malgré un léger abaissement de l'effectif depuis la rentrée d'octobre, on peut dire qu'il est dans une situation tout à fait florissante. Depuis 1889, date de la transformation de l'ancien collège en lycée, sa population n'a cessé d'augmenter : elle est passée de 146 élèves en 1889 à 305 en 1898; elle est, cette année, de 300 élèves. Le proviseur donne dans son rapport l'explication de cette diminution qui, je l'espère, ne sera que passagère. Il me paraît cependant que le lycée de Roanne a atteint son maximum d'élèves; il faut s'attendre, je crois, à ce que son effectif oscille désormais autour du chiffre de 300 élèves, à condition bien entendu qu'aucun établissement congréganiste rival ne vienne à s'ouvrir à Roanne même.

Établissements libres. — Sur les 11 établis-

sements libres d'enseignement secondaire du département de la Loire, 4 appartiennent à des congrégations, savoir :

1° Le collège Saint-Michel, à Saint-Étienne, qui est dirigé par des Jésuites;

2° Le pensionnat Sainte-Marie, à Valbenoite (Saint-Étienne), dirigé par des frères maristes;

3° Le pensionnat Saint-Louis, rue Désirée, à Saint-Etienne, dirigé par les frères de la doctrine chrétienne;

4° Le collège Sainte-Marie, à Saint-Julien-en-Jarez, dirigé par les Pères maristes.

7 sont dirigés par des prêtres séculiers. Ce sont :

Les manécanteries de Notre-Dame, à Saint-Étienne; Saint-Charles, à Saint-Étienne; Saint-Pierre, à Saint-Chamond; des Salles; d'Usson; de Saint-Galmier; Marlhes (Joubert).

Au 31 décembre 1898, il y avait dans les établissements dirigés par des congrégations:

Pensionnaires	715
Demi-pensionnaires	122
Externes	114
Total	951

et dans les établissements dirigés par des prêtres séculiers:

Pensionnaires	72
Demi-pensionnaires	2
Externes	45
Total	119

Je laisse en dehors de cette nomenclature les petits séminaires, qui sont placés directement sous l'autorité diocésaine. Ils sont au nombre de 3 et ils comptaient au 1er avril 1898:

Pensionnaires	555
Demi-pensionnaires	9
Externes	18
Total	582

En ce qui concerne les variations des effectifs dans les deux premières catégories de ces établissements libres, au cours de la période qui va de 1879 à 1898, voici les observations générales auxquelles l'examen de la statistique peut donner lieu :

En 1881, l'effectif des établissements libres ecclésiastiques s'élève brusquement de 521 (en 1879) et de 489 (en 1880) à 716, se décomposant ainsi :

Pensionnaires	586
Demi-pensionnaires	43
Externes	87

soit 186 internes, 43 demi-pensionnaires et 87 externes de plus qu'en 1880.

Cette augmentation de 227 unités est due évidemment à la reconnaissance, le 30 juillet 1880, du pensionnat Saint-Louis comme établissement d'enseignement secondaire moderne. Il se trouve, en effet, que la statistique du pensionnat Saint-Louis, accuse pour l'année 1881, 232 élèves.

De 1881 à 1886, la comparaison des effectifs fait ressortir une progression ascendante, si bien qu'en 1886 la population scolaire s'élève au total de 1.036 qui ne sera plus dépassé qu'en 1895, 1896 et 1898.

Cette augmentation de 320 unités en 1886, par rapport à l'effectif total de 1881, provient sans aucun doute, d'une part de ce que l'institution Sainte-Marie de Valbenoite, qui existait depuis 1825 comme établissement primaire est transformée en 1883 en établissement secondaire et figure à partir de cette date sur le tableau pour un total de 276 élèves. D'autre part, durant la même période de 1881 à 1886, le pensionnat Saint-Louis aurait gagné, d'après la statistique, 42 élèves, soit en tout 318 unités, ce qui représente bien, à 2 unités près, l'écart entre les chiffres de 1881 et ceux de 1886.

De 1886 à 1888, on observe une chute brusque de l'effectif total, qui descend de 1.036 à 836, soit une perte en deux ans de 200 élèves, que je ne saurais expliquer par aucune cause plausible.

Enfin, de 1888 à 1896, nous pouvons remarquer une nouvelle progression ascendante, qui fait passer l'effectif total de 836 à 1.069, soit une différence en plus de 233 unités, qui s'explique, mais *en partie seulement*, par la reconnaissance comme établissements d'enseignement secondaire, de la manécanterie de Notre-Dame, à Saint-Étienne, en 1893, et, en 1894, des manécanteries des Salles, de Saint-Pierre, à Saint-Chamond, d'Usson-en-Forez et de Saint-Galmier. Je dis : *en partie seulement*, car l'effectif total de toutes ces manécanteries réunies ne dépassait pas 103 élèves en 1896 et l'accroissement de la population scolaire par

rapport à 1888 était en 1896 de 233 unités. Il reste donc à expliquer une augmentation de 130 unités qui suppose évidemment la prospérité croissante des grands établissements libres dont l'ouverture est antérieure à 1893.

Un fait curieux à noter c'est que cette période de prospérité croissante pour les établissements libres coïncide précisément avec une période non moins heureuse pour le lycée de Saint-Étienne, qui s'élève peu à peu de l'effectif le plus bas où il soit descendu (411 élèves en 1885) à l'effectif le plus élevé qu'il ait atteint (544 en 1895). Cette coïncidence fait voir que le développement des établissements libres ne s'est pas fait aux dépens des lycées, au moins dans la Loire.

Pour ce qui est des petits séminaires qui sont placés directement sous l'autorité diocésaine, les renseignements ne remontent pas au delà de 1886. Ils embrassent donc une période de douze ans. Ces établissements ne reçoivent presque que des pensionnaires, ce qui s'explique par ce fait qu'ils sont situés l'un dans une petite ville (Montbrison) et les deux autres dans deux bourgs de peu d'importance, à la campagne. Durant cette période de douze ans la population a oscillé entre 580 élèves en 1886 et 582 en 1898. Dans l'intervalle, elle s'est abaissée en 1896 à 535 élèves, ce qui fait par rapport à 1886 une perte de 45 élèves et par rapport à 1898, de 42. Je ne saurais dire à quoi tiennent au juste ces fluctuations.

Si maintenant on veut se faire une idée exacte de la situation des établissements libres d'enseignement secondaire, au point de vue du nombre des élèves, il est certain que pour plusieurs de ces établissements, bon nombre d'élèves devraient être portés au compte de l'enseignement primaire.

En effet, sur 14 maisons d'enseignement secondaire libre, y compris les 3 petits séminaires, que possède le département de la Loire, il en est bien 9 qui n'ont de secondaire que le nom et qui ne donnent guère, au moins dans les classes inférieures, qu'un enseignement primaire supérieur. C'est le cas, par exemple, du pensionnat Sainte-Marie de Valbenoite et du pensionnat Saint-Louis, à Saint-Étienne. Sauf dans les classes supérieures qui préparent au baccalauréat moderne, et dans le cours préparatoire à l'École des Mines de Saint-Étienne, le niveau des études ne s'élève pas, s'il y atteint, au-dessus du niveau des classes de nos écoles primaires supérieures, et les méthodes ou procédés d'enseignement appliqués sont ceux que l'on trouve en honneur même dans nos écoles primaires élémentaires. Du reste, il serait difficile qu'il en fût autrement, car la plupart des maîtres qui ont la charge de l'enseignement sont pourvus seulement du brevet élémentaire de capacité. C'est aussi le cas de toutes les petites écoles secondaires appelées manécanteries, où les études ne sont pas poussées en général au delà de la quatrième classique, et où la plupart des enfants ne prennent guère qu'une légère teinture de latin et sont en réalité de véritables élèves d'écoles primaires.

Je ne crois pas trop m'éloigner de la vérité en estimant à la moitié au moins de l'effectif, pour les pensionnats Sainte-Marie et Saint-Louis, et aux deux tiers pour les manécanteries, le nombre des élèves qui appartiennent en réalité à l'enseignement primaire.

Ce serait donc environ 300 élèves qu'il faudrait retrancher de l'effectif total des établissements libres pour avoir une idée approximative du nombre d'élèves qui font réellement des études secondaires d'enseignement classique ou moderne.

DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Rapport de l'Inspecteur d'académie. — Parmi les causes générales qui ont produit les variations d'effectif dans les établissements secondaires du département, il faut mentionner en première ligne l'invasion des vignobles du Mâconnais et du Chalonnais par le phylloxera. La richesse de ces régions, qui dépendait presque uniquement de la récolte des vins, s'est trouvée gravement atteinte, et l'internat de nos établissements publics en a subi le contre-coup.

A la même époque, vers 1882, l'enseigne-

ment primaire élémentaire s'est considérablement amélioré; mieux organisées, confiées à des maîtres d'une valeur pédagogique plus grande, avec des programmes plus développés, les écoles primaires offraient une instruction gratuite, juste au moment où les ressources des familles étaient compromises par la destruction de la vigne. On comprend que certains parents aient préféré l'école primaire au collège pour l'éducation de leurs fils, et aujourd'hui encore cette concurrence se fait sentir au détriment des classes élémentaires des lycées et collèges.

D'autre part, des écoles primaires supérieures s'ouvraient qui préparaient dans de bonnes conditions aux emplois commerciaux et industriels, aux écoles d'arts et métiers, aux examens de l'enseignement primaire, et pour lesquelles le prix de la pension était moins élevé que dans les établissements secondaires. Nouvelle cause qui devait s'ajouter aux précédentes pour contrarier le recrutement de ces derniers établissements.

Enfin, le Gouvernement a diminué d'une manière très sensible le chiffre des boursiers qu'il entretenait dans nos lycées et collèges.

Les effets de la crise agricole s'atténuent vers 1888, et l'on constate que le nombre des élèves secondaires s'accroît. Mais bientôt surviennent de mauvaises récoltes et un nouvel affaissement se produit dans l'effectif de la population scolaire.

A ces raisons d'ordre général, il faut ajouter quelques causes particulières qui ont influé sur le recrutement du lycée Lamartine de Mâcon et des collèges de Saône-et-Loire.

En 1881, une épidémie de fièvre typhoïde régnait à Mâcon. « Elle eut pour conséquence, écrit le proviseur du lycée de cette ville, une prolongation des vacances de la Pentecôte au moment où la maladie faisait son apparition au lycée et touchait plusieurs élèves internes. Les mères de famille durent certainement s'émouvoir d'une telle situation et ne restèrent pas insensibles aux bruits qu'on répandit avec des exagérations intéressées, sur l'état de salubrité du lycée. Quelques échos de ce bruit malveillant m'arrivent encore de temps à autre, et la fièvre typhoïde, contre laquelle nous sommes défendus par d'aussi bonnes précautions hygiéniques qu'ailleurs, a été plus d'une fois exploitée contre nous. »

Le proviseur voit encore d'autres raisons à la diminution des élèves du lycée Lamartine: « La concurrence des établissements religieux voisins et des établissements religieux locaux qui recrutent toujours, grâce à leurs influences multiples ou à leur active propagande, quelques élèves qui pourraient venir au lycée ou ont appartenu au lycée, la trop grande facilité qu'ont certains fonctionnaires de confier aux établissements ecclésiastiques l'instruction de leurs enfants, quand leur devoir est de les confier à l'Université ; l'indifférence que beaucoup d'universitaires eux-mêmes apportent à recruter des élèves pour le lycée auxquels ils appartiennent, alors qu'ils auraient mainte occasion par leurs relations au dehors de faire, en faveur de leur lycée, une propagande discrète, mais effective, qui donnerait sûrement de bons résultats ».

Le principal du collège d'*Autun* pense aussi que « les professeurs se désintéressent trop de la maison ». Il ajoute que l'installation défectueuse de son établissement est une condition d'infériorité qui porte préjudice au recrutement des élèves.

Le principal de *Chalon* voit une cause importante, qui expliquerait la diminution du nombre des élèves au collège, dans les changements de programmes de l'enseignement moderne. « Cet enseignement, dit-il, est peu goûté dans notre région, où l'agriculture, le commerce et l'industrie tiennent une si large place. Notre ancienne clientèle de l'enseignement spécial, qui se recrutait surtout à la campagne et fournit le principal noyau de l'internat, a quitté le collège pour l'école professionnelle de Chalon ou les écoles primaires supérieures du département. » D'un autre côté, on a exploité contre le collège la suppression de l'aumônier, et enfin, la municipalité se montrait « moins disposée à accorder les bourses de demi-pension, inscrites autrefois au budget de la ville »; il en est résulté un affaiblissement de l'effectif.

Pour le principal du collège de *Louhans*, la cause principale de la diminution des élèves de 1890 à 1893 fut « la disparition des candidats aux examens du brevet et du volontariat d'un an ». Le mouvement de décroissance a été un moment enrayé ; mais les mauvaises récoltes des dernières années l'ont de nouveau favorisé.

Le principal de *Charolles* reproche aux programmes actuels de l'enseignement moderne

de n'être pas « faits pour les élèves des campagnes n'ayant pour but que d'acquérir au collège des notions pratiques et immédiatement utilisables ». Ils n'offrent pas aux familles « les mêmes avantages que l'enseignement spécial avec ses deux séries d'études graduées et méthodiques, avec ses cours recevant comme sanctions, soit un certificat, soit un diplôme spécial ». Résultat : la clientèle s'éloigne du collège.

Le principal de *Tournus* attribue surtout la diminution des élèves à la suppression des cours préparatoires aux écoles d'arts et métiers qui avaient été organisés au collège jusqu'en 1883, puis, tout récemment, à la part active prise dans des luttes politiques par divers professeurs de l'établissement.

Rien à dire de particulier sur la population des établissements secondaires libres, dont un seul, l'école des Minimes de Chalon-sur-Saône a accusé, depuis sa fondation, en 1894, un développement constant. Les fluctuations relevées dans les nombres des élèves de la maîtrise de Chauffailles et de l'école cléricale de Rimont dépendent des vocations religieuses suscitées par les prêtres du diocèse, car ces deux établissements reçoivent exclusivement les élèves qui se destinent aux études ecclésiastiques.

Les autres établissements n'ont pas supporté mieux que les collèges et le lycée la crise agricole et viticole qui a sévi sur le département de Saône-et-Loire.

Rapport du Recteur.

Etablissements libres. — Il résulte des divers documents recueillis que la population scolaire dans les 37 établissements libres ecclésiastiques de l'Académie (sans y comprendre les petits séminaires) était en 1897 de 3.646 et de 3.754 en 1898, soit une différence en plus pour 1898, de 108 élèves.

Ces chiffres se décomposent ainsi :

En 1897, 2.138 internes;
En 1898, 2.222 — soit 84 de plus;
En 1897, 619 demi-pensionnaires;
En 1898, 650 — soit 31 de plus;
En 1897, 889 externes;
En 1898, 882 — soit 7 de moins.

Pour être tout à fait exact, il faudrait ajouter à cette population scolaire de 3.754 élèves appartenant à des maisons dont le caractère est absolument ecclésiastique, 114 élèves appartenant à trois établissements de Lyon, l'institution de l'Annonciation, l'École de Notre-Dame de la Roche, la Manécanterie d'Ainay, qui, quoique dirigés par des laïques, ont cependant un caractère ecclésiastique, ce qui porte à 3.868 le total des élèves des établissements secondaires libres ecclésiastiques.

D'autre part — et tandis que les établissements ecclésiastiques progressaient — de 1897 à 1898, la population scolaire des cinq lycées et des huit collèges de l'Académie de Lyon a diminué de 85 unités.

Cette diminution se décompose ainsi :

Lycée de Lyon.........	19
— Bourg........	2
— Saint-Étienne..	27
— Mâcon........	33

Le lycée de Roanne est resté stationnaire.

En ce qui concerne les collèges, ceux de Chalon, Charolles, Louhans, Nantua, Pont-de-Vaux et Tournus ont perdu 28 élèves. Le collège d'Autun en a gagné 1 et le collège de Villefranche, 23, soit, au total, 4 au moins.

Au total, la population scolaire des établissements secondaires de l'État, en 1898, s'élevait à 3.919 élèves, tandis que la population totale des établissements ecclésiastiques était de 3.868, soit une différence en faveur des établissements de l'État de 51.

Mais il faut se hâter d'ajouter que je n'ai pas tenu compte des élèves des petits séminaires, lesquels, dans le seul département du Rhône, sont au nombre de 337.

De plus, il y a lieu de rappeler que, quoiqu'il décline de plus en plus, l'enseignement secondaire libre laïque compte encore 11 établissements avec 235 élèves.

Il est donc évident, d'après ces chiffres, que l'enseignement secondaire de l'État recrute beaucoup moins d'élèves que les établissements rivaux. Cette infériorité ne provient

que de deux départements, celui du Rhône et celui de la Loire.

Dans l'Ain et la Saône-et-Loire, en effet, la concurrence n'a jamais été sérieusement organisée contre l'enseignement de l'État qui y conserve une supériorité marquée.

Dans l'Ain, il n'existe que trois institutions ecclésiastiques (d'origine récente d'ailleurs), qui ne comptent que 257 élèves, alors que l'État, ayant, lui aussi, trois établissements, lycée de Bourg, collèges de Nantua et de Pont-de-Vaux, possède 526 élèves, soit une différence en notre faveur de 269 unités.

De même, dans le département de Saône-et-Loire, nos concurrents ecclésiastiques ne dirigent que cinq établissements avec 299 élèves, tandis que le lycée de Mâcon et les cinq collèges du département en comptent 1.045, soit une différence en notre faveur de 746 élèves.

Il n'en est malheureusement pas de même dans les départements de la Loire et du Rhône où une des causes principales de notre infériorité réside dans le petit nombre des établissements de l'État, alors que nos concurrents accroissent chaque année leurs forces, soit en construisant de nouveaux bâtiments, soit en créant de toutes pièces des institutions nouvelles.

Dans la seule ville de Lyon, 10 maisons ecclésiastiques se sont ouvertes depuis 1880.

Par suite, dans le département du Rhône, le lycée de Lyon et le collège de Villefranche, qui ont, à eux seuls, à soutenir la concurrence de 21 établissements secondaires ecclésiastiques et de 9 établissements secondaires laïques libres, n'ont réuni, en 1898, que 1.585 élèves, alors que les établissements rivaux en comptaient 2.368 ou, plus exactement, 2.705 (si l'on tient compte des petits séminaires), soit 1.120 de moins du côté de l'État.

De même, dans la Loire, qui ne possède pas de collège, les deux lycées de Saint-Étienne et de Roanne ont une population de 763 élèves, alors que les douze établissements rivaux en comptent 1.109 : soit 346 de plus que l'État.

Il importe, d'ailleurs, d'appeler l'attention sur ce fait que notre infériorité est encore plus accusée, si nous considérons, non le chiffre global de la population scolaire, mais le nombre des internes. Sans doute, de 1897 à 1898, la diminution n'a pas été sensible et ne se chiffre que par quelques unités ; mais, si l'on établit une comparaison avec un passé même peu lointain, les pertes subies par les lycées (encore plus que par les collèges) sont de nature à nous inquiéter. Alors que le lycée de Lyon, en y comprenant son annexe de Saint-Rambert, comptait 674 internes en 1885, il n'en a plus en 1898 que 309, — le collège de Villefranche en a 82, — et cette diminution est d'autant plus grave que le nombre des internes ne paraît pas avoir diminué dans les établissements libres ecclésiastiques, et qu'en tout cas le chiffre des internes, dans les vingt et une institutions de cette catégorie du département du Rhône est de 1.095 en 1898, soit 786 de plus que dans les deux établissements de l'État.

J'ai déjà indiqué qu'une des causes de notre infériorité, à Lyon surtout, et aussi dans le département de la Loire, était le trop petit nombre des établissements de l'État en face de la progression grandissante des institutions d'un autre ordre. Je n'insisterai pas sur les autres causes qui ont pu déterminer, au cours des dernières années, un affaiblissement sensible dans nos effectifs scolaires.

Les causes générales qui expliquent que, malgré tant d'efforts pour améliorer les programmes, pour réformer la discipline, pour relever le niveau professionnel des maîtres, les établissements de l'État, loin de progresser, soient en baisse,— ces causes seraient longues à énumérer. Je me contenterai d'en indiquer d'un mot quelques-unes :

1° La création des écoles primaires supérieures qui, depuis 1881, enlèvent aux lycées et aux collèges une partie de la clientèle de l'enseignement moderne : par exemple, le lycée de Saint-Étienne comptait 206 élèves d'enseignement spécial en 1880 ; il n'a plus que 138 élèves d'enseignement moderne en 1898 ;

2° La gratuité des écoles primaires laïques, qui a réduit sensiblement la proportion des élèves des classes élémentaires dans les lycées : par exemple, au lycée de Mâcon, ces classes avaient 102 élèves en 1880 ; elles n'en ont plus que 64 en 1898 ;

3° La suppression du volontariat d'un an et la création des Écoles supérieures de commerce de Lyon avec le privilège pour ses diplômés de ne faire qu'un an de service militaire ;

4° Le caractère général de l'enseignement moderne, qui n'offre plus à certaines familles

les mêmes facilités que l'enseignement spécial pour une préparation de quelques années aux carrières industrielles et commerciales ;

5° Le prix trop élevé de la pension dans les établissements de l'État : par exemple, au lycée de Saint-Rambert, — qui comptait 300 internes il y a quelques années et qui n'en a plus que 137, — le prix de la pension est de 900 francs pour les élèves de la division de grammaire et de 800 pour les classes primaires ;

6° Les attaques dirigées contre l'internat et particulièrement celui des lycées, attaques qui ont eu d'autant plus de portée qu'elles avaient parfois pour auteurs des universitaires ;

7° Les incartades individuelles ou collectives de certains répétiteurs qui ont, au même point de vue de l'internat, impressionné défavorablement l'opinion des pères de famille, etc.

Comme causes particulières, je me bornerai à signaler : 1° l'installation défectueuse du lycée de Lyon auquel il serait grand temps de substituer un nouveau lycée d'internes plus spacieux, plus aéré et répondant mieux aux exigences légitimes des familles ; 2° l'instabilité du personnel administratif : par exemple, le lycée de Bourg, qui, depuis 1879, a perdu plus de 100 élèves, a vu passer en vingt ans jusqu'à huit proviseurs.

Il n'est pas douteux que l'instabilité des programmes, les discussions engagées contre l'enseignement ont contribué à nous faire perdre du terrain ; ainsi, le lycée de Lyon, de 1880 à 1898, a perdu 100 élèves d'enseignement classique, sans que l'enseignement moderne ait vu sa clientèle s'accroître.

D'autre part, — pour diverses raisons qu'il serait délicat d'analyser et qui se sont aggravées cette année, — non seulement un grand nombre de familles bourgeoises, mais aussi des familles de fonctionnaires civils ou militaires ont déserté nos lycées : cela est inexplicable, particulièrement à Lyon, alors que le lycée, admirablement outillé pour la préparation aux Écoles spéciales, a fait recevoir cette année 27 élèves à l'École de Saint-Cyr, 7 à l'École polytechnique, 15 à l'École centrale, sans parler de ses succès, soit aux divers baccalauréats, soit au concours général des lycées des départements.

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

L'Académie de Montpellier (5 départements) compte 4 lycées et 13 collèges (dont 8 dans le seul département de l'Hérault) avec une population de 4.648 élèves (2.294 dans les lycées et 2.354 dans les collèges) en 1898. En 1879, l'Académie comptait un lycée en moins (Alais) et 2 collèges en plus. L'effectif total de la population scolaire était de 4.630 élèves (2.014 pour les lycées, et 2.616 pour les collèges), soit un bénéfice de 18 unités en faveur de 1898.

L'enseignement libre avec 23 établissements accuse en 1898, un effectif total de 2.593 élèves dont 2.210 appartiennent aux maisons religieuses. Depuis 1879, l'enseignement ecclésiastique est en grand progrès (68 0/0 d'augmentation, même en défalquant l'accroissement qui résulte de la transformation de certains établissements d'enseignement primaire).

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. *Établissements libres.* — Le département compte actuellement 6 établissements libres d'instruction secondaire (3 laïques, 3 ecclésiastiques) fréquentés, au 31 décembre dernier, par 294 élèves. Deux d'entre eux ne sont en réalité que de très médiocres écoles primaires, peuplés le premier de 7 élèves, le second de 2 seulement. Un seul envoie quelques-uns de ses élèves (6) suivre les cours d'un établissement secondaire public (lycée de Carcassonne). Un seulement, l'institution Montès prépare au baccalauréat. De plus, l'École Montès dirige quelques-uns de ses élèves vers l'Enregistrement, les Contributions directes ou les envoie aux Écoles normales primaires, aux Écoles d'agriculture, à celles d'Arts et Métiers. Les autres élèves de l'enseignement secondaire libre rentrent dans leurs familles après quelques années d'études ou passent au grand séminaire.

Causes des variations de la population scolaire des lycées et collèges depuis 1879. — Le proviseur du lycée de Carcassonne, après avoir constaté l'abaissement de 461 en 1879, à 177 en 1898, du chiffre des élèves de l'internat et, par contre, l'élévation, pendant la même période, de 149 à 226 de l'effectif de l'exter-

nat, soit en résumé le passage de 610 en 1879, à 403 en 1898 de l'effectif total, passe successivement en revue, pour expliquer ces variations, la valeur des études, la valeur du personnel enseignant, le régime disciplinaire, le système d'éducation, le montant des subventions accordées pour l'entretien des boursiers, le relèvement des tarifs, la situation économique de la région et l'ouverture, dans le voisinage, d'établissements similaires. Il constate que la dépopulation ne peut être imputée ni à la proportion des réceptions aux examens, qui n'a guère varié, ni à la compétence ou au dévouement du personnel enseignant qui sont toujours dignes d'éloges. Sans se prononcer sur les résultats de l'application du régime disciplinaire libéral de 1890, il se contente d'émettre l'avis qu'en raison du caractère souvent peu docile des nouveaux venus, défaut qu'il attribue avec beaucoup de raison à l'éducation reçue dans la famille, un système bien compris de fermeté est le seul moyen selon lui de prévenir les défections, de ramener les hésitants et de relever graduellement l'internat. Il montre les raisons qui écartent de nos établissements universitaires, lesquels donnent cependant une instruction solide et une bonne éducation, les enfants de l'aristocratie, ceux de la haute bourgeoisie.

La diminution des boursiers de l'État et du département (45 en 1882, 15 en 1898) a aussi contribué à augmenter les pertes du lycée.

Mais les raisons capitales qui ont accentué la décroissance du nombre des élèves sont la diminution de la richesse régionale, le relèvement des tarifs de l'internat, l'ouverture du lycée de Foix et surtout du collège de Narbonne. En effet, en octobre 1887, alors que le phylloxera menaçait de détruire toutes les vignes du département, le prix de la pension fut brusquement relevé de 100 francs dans les trois divisions (supérieure, grammaire, élémentaire) qui à elles seules constituent à peu près la totalité de l'internat. A la même date s'ouvraient le lycée de Foix qui attira un certain nombre d'enfants par le bas prix de son internat et le collège de Narbonne qui retint la majeure partie des élèves originaires du Narbonnais, précédemment envoyés au lycée. Aussi cette coïncidence de circonstances fit-elle passer l'effectif du lycée de 763 élèves en 1886 à 560 en 1888 et à 416 en 1891, chiffre sensiblement égal à celui d'aujourd'hui, et qui ne me paraît point devoir sensiblement s'élever à l'avenir. Aussi, après m'être entretenu de vive voix et à plusieurs reprises de la question avec le proviseur, ne puis-je qu'aboutir aux mêmes conclusions que lui.

Après avoir montré que le collège de Narbonne, ouvert en 1887 avec 154 élèves, en avait eu 394 en 1892, pour n'en compter que 265 en 1895 et voir remonter son effectif à 291 au 15 janvier courant, le principal fait connaître que deux causes générales, selon lui, ont occasionné ces variations : 1° la plus ou moins grande abondance des récoltes de la région ; 2° la trop grande place donnée à la question du renouvellement de l'engagement décennal du collège par les partis politiques qui se disputent le pouvoir municipal. Ces raisons peuvent également être acceptées. En effet, comme le lycée de Carcassonne, le collège de Narbonne recrute la majorité de ses élèves parmi les fils d'agriculteurs, de commerçants. Par suite, sa population augmente pendant les années d'abondance et diminue à la suite des récoltes mauvaises ou même simplement médiocres. Enfin, souffrant de la lutte, si vive dans ce département, des passions politiques, le collège, que plusieurs membres du Conseil municipal avaient à un moment donné l'intention de transformer en école supérieure primaire, n'inspirait pas la même confiance aux familles qui allaient chercher ailleurs plus de sécurité et moins d'agitation. Les intentions plus conciliantes manifestées en 1898 par la Ville ont été favorables au collège, qui pourra redevenir prospère après la signature définitive du traité constitutif.

Les causes véritables des variations du collège de Castelnaudary sont les mêmes qui ont occasionné le mouvement constaté de la population scolaire au lycée de Carcassonne et au collège de Narbonne.

Pour terminer cette étude, il me paraît utile d'examiner, dans leur ensemble, les variations de la population scolaire pendant les dix dernières années dans l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire publics, des établissements d'enseignement secondaire libres y compris les petits séminaires, et dans l'ensemble de tous ces établissements.

L'examen des statistiques montre :

1° Que la population scolaire totale des établissements d'enseignement secondaire publics

et privés de l'Aude ne cesse de diminuer depuis l'année 1888;

2° Que la population des établissements publics, qui a diminué jusqu'en 1895, a repris un mouvement ascensionnel très marqué depuis cette même date;

3° Que la population des établissements privés, de beaucoup supérieure en nombre à celle des établissements publics jusqu'en 1895, lui est inférieure à partir de cette même année et continue à diminuer dans des proportions considérables.

Loin d'être compromise, la situation de nos établissements universitaires s'améliore donc de jour en jour, aux dépens des écoles secondaires libres qui éprouvent les plus sérieuses difficultés à se recruter. Ce n'est donc en réalité, à peu d'exceptions près, que la situation économique de la région, la diminution de la richesse publique qui expliquent les diminutions d'effectifs précédemment constatées.

Causes de la dépopulation scolaire des écoles d'enseignement secondaire libre. — Les raisons indiquées par les divers chefs d'établissements se résument de la façon suivante : 1° Diminution de la fortune publique par suite des ravages du phylloxera et de la mévente des vins; 2° Concurrence des établissements de l'État. Elles me paraissent judicieusement indiquées. La première, déjà citée, empêche bon nombre de familles de mettre leurs enfants en pension, la seconde, qui a déjà porté une sérieuse atteinte aux écoles ecclésiastiques me semble de nature à leur nuire considérablement encore. L'enseignement primaire surtout, si bien organisé à tous les degrés (élémentaire, primaire supérieur, professionnel), est en effet de nature à retenir au village les enfants que les paysans envoyaient aux écoles secondaires libres où ils ne faisaient que des études incomplètes, toujours très coûteuses.

DÉPARTEMENT DU GARD

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Enseignement public. — En 1879, trois établissements — les collèges d'Alais et d'Uzès, le lycée de Nîmes — comptaient 689 élèves. A cette date, les collèges du Vigan et de Bagnols existaient encore : le collège de Bagnols a disparu en septembre 1881, celui du Vigan en septembre 1890. Je n'ai aucun renseignement dans mes archives sur l'effectif de ces collèges en 1879; je retrouve seulement le chiffre d'effectif du collège du Vigan pour 1890: il comptait 26 élèves à la fin de sa dernière année d'existence. Pour Bagnols, aucun chiffre n'est resté aux archives de l'inspection. Le chiffre de 689 élèves que je donne comme effectif des lycées et collèges du Gard en 1879 devra donc être relevé par l'addition du nombre des élèves des collèges de Bagnols et du Vigan à cette date : je serais surpris que ces deux additions relevassent de 70 unités le total général.

Au 31 décembre 1898, trois établissements — les lycées de Nîmes et Alais et le collège d'Uzès — comptaient 988 élèves. Le chiffre le plus élevé a été atteint en 1891 : 1113 élèves.

Depuis 1891 on relève au 31 décembre les chiffres suivants de la population scolaire des trois établissements secondaires publics du Gard:

1891..	1113 élèves.	1895..	973 élèves.
1892..	1049 —	1896..	992 —
1893..	1020 —	1897..	995 —
1894..	977 —	1898..	988 —

Les oscillations de ce total autour de 1.000 environ sont de peu d'importance et accusent seulement un fléchissement assez faible depuis 1891. Le collège d'Uzès et le lycée d'Alais ont perdu, depuis 1891, 36 boursiers, ce qui explique en partie la différence, qui résulte surtout de trois causes : situation économique médiocre, ouverture à Nîmes d'une école professionnelle de commerce et d'industrie qui prend un certain nombre de jeunes gens à l'enseignement moderne, concurrence des écoles primaires supérieures et cours complémentaires gratuits à l'enseignement moderne.

Dans le Gard, l'ouverture des établissements d'enseignement secondaire libre est de date ancienne, et sans rapport avec la faible diminution d'effectif des établissements secondaires

publics. La situation de ces établissements est stationnaire ; ils comptaient en :

1889...	808 élèves.	1894...	861 élèves.
1890...	852 —	1895...	883 —
1891...	829 —	1896...	966 —
1892...	821 —	1897...	826 —
1893...	845 —	1898...	822 —

Le relèvement constaté en 1896 et l'abaissement de 1898 tiennent à la disparition d'un externat Saint-Baudile, maison toute primaire et qui a été transformée par déplacement en école des frères.

En outre, ces effectifs comprennent un pensionnat primaire qui a toujours eu plus de 200 élèves et qui est compris, par suite de la déclaration faite, dans notre statistique secondaire : c'est le collège Saint-Louis-de-Gonzague d'Alais. Pour comparer des quantités de même nature il faut donc réduire de 200 les chiffres ci-dessus avant de les rapprocher des effectifs correspondants de l'enseignement secondaire public.

En dix ans, l'effectif des établissements secondaires libres du Gard n'a pas sensiblement augmenté.

Le lycée de Nîmes, qui avait 524 élèves en 1879 arriva progressivement à un effectif de 772 élèves en 1887. En octobre 1887, le lycée d'Alais s'ouvre, et l'effectif de Nîmes descend en 1888 et les années suivantes à 754, 738, 688, 722, 650, 607. Depuis 1895 un relèvement apparaît : 1896, 615 ; 1897, 644 ; 1898, 637 élèves.

Le lycée d'Alais et l'école professionnelle de Nîmes ont évidemment nui au recrutement du lycée de Nîmes ; dans le détail il ne faut pas chercher d'explication trop précise de quelques fluctuations peu marquées.

Le lycée d'Alais, a atteint en 1892 un effectif maximum : 333 élèves. La suppression de la chaire de spéciales qui fut au point de vue général une sage mesure, a contribué à faire baisser l'effectif. L'organisation de l'enseignement moderne qui remplace mal, au goût de la population d'Alais et des environs, l'ancien enseignement spécial, plus souple, moins déterminé, moins chargé, a sans doute aussi détourné les familles du lycée et conduit vers l'enseignement primaire complémentaire ou supérieur un certain nombre d'enfants. Mais aussi l'organisation de l'enseignement classique au lycée d'Alais a donné un important appoint au lycée primitivement destiné à n'être qu'un établissement d'enseignement spécial. Les mesures administratives ont donc, au total, plutôt et très sensiblement servi les intérêts du recrutement du lycée d'Alais. S'il a moins d'élèves, la cherté relative de la pension et des frais d'études, la crise agricole qui éprouve la région d'Alais, la concurrence primaire en sont cause.

Le collège d'Uzès, avait, en 1879, 97 élèves ; il atteignit en 1883 un effectif de 105 élèves ; mais en 1884 il perdit une trentaine d'élèves, futurs pasteurs pour lesquels fut fondée à Nîmes l'école « Samuel-Vincent », internat gratuit qui envoie ses élèves au lycée et qui est dirigé par un pasteur. Dès lors, le chiffre tombe à 60 et varie autour de cette moyenne qui représente les ressources de recrutement que laissent au collège la proximité de trois lycées (Nîmes, Alais, Avignon) et la concurrence de l'enseignement secondaire libre ecclésiastique ou de l'enseignement primaire public.

En somme l'enseignement secondaire public dans le département du Gard a encore aujourd'hui un effectif scolaire bien plus élevé qu'en 1879 : 988 élèves au lieu de 689, ou peut-être 750 en tenant compte des collèges disparus du Vigan et de Bagnols ; le chiffre actuel n'a été un moment, vers 1891, sensiblement dépassé qu'en raison des conditions économiques exceptionnellement favorables.

La concurrence des établissements libres n'a nullement atteint le recrutement des lycées et du collège : une concurrence plus sérieuse et qui s'exercera peut-être de plus en plus est faite à l'enseignement secondaire par l'enseignement professionnel et primaire supérieur.

Enseignement libre. — Parmi les établissements libres du département classés comme secondaires, il en est un, le collège de Saint-Louis-de-Gonzague, d'Alais, qui est tout primaire : dirigé par les frères de la Doctrine chrétienne, il a bien préparé depuis que le baccalauréat de l'enseignement moderne existe une dizaine de bacheliers — à peine un par an — mais il y réussit sans avoir changé grand chose à ses méthodes ; les deux premières classes elles-mêmes ne ressemblent en rien à des classes d'enseignement secondaire moderne.

En tenant compte, suivant une habitude qui me semble devoir être modifiée, de l'effectif de cet établissement d'Alais, le total des élèves de

l'enseignement secondaire libre du Gard était au 31 décembre 1897 de 826 élèves, au 31 décembre 1898 de 822. Mais ce total brut doit être réduit à mon sens de l'effectif du collège Saint-Louis d'Alais et aussi du nombre des élèves (29 en 1897, 32 en 1898) qui suivent les cours d'un lycée. On arrive alors au total de 590 élèves pour 1897 et 589 pour 1898.

La situation de 1897 à 1898 reste donc la même.

L'enseignement secondaire libre ecclésiastique dans le département du Gard — sauf « l'Assomption » qui paraît vouloir rester classique et le petit collège lazariste de Prime-Combe qui prépare à la prêtrise — s'oriente nettement vers l'enseignement moderne, simplifié, abaissé, assuré à peu de frais par des frères d'ordres primaires, maristes ou écoles chrétiennes.

Au point de vue des succès à venir, je vois des chances sérieuses de ce côté : modicité des prix, tempéraments accordés sur ces prix modiques, rapports fréquents et familiers avec les parents, souplesse d'organisation des établissements qui admettent tous les élèves, de quelque avancement d'études ou de quelque faiblesse qu'ils soient, propagande active.

Ces causes expliquent le succès relatif du moment et pourraient provoquer des progrès dans l'avenir malgré des infériorités marquées au point de vue de l'installation, de l'enseignement et en général, des succès, par rapport aux établissements universitaires qui comptaient dans le Gard, aux 31 décembre 1897 et 1898, 995 et 988 élèves.

De mes conversations avec les directeurs de ces établissements, je n'ai rien à retenir que la constatation faite par presque tous du mouvement de leur clientèle vers l'enseignement moderne et du délaissement imminent des études classiques.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. Pour le département de l'Hérault, les variations de la population scolaire dans les établissements publics et libres correspondent en général au rendement de la vigne.

La prospérité commerciale avait créé à l'enseignement secondaire une clientèle nombreuse d'enfants de petits propriétaires qui, s'étant facilement enrichis, tenaient à donner à leurs fils une éducation libérale et à en faire des bacheliers.

C'est ainsi que l'Hérault est arrivé à posséder jusqu'à huit collèges de garçons, sans parler du lycée de Montpellier, et qu'en 1886 ce dernier établissement comptait 942 élèves, tandis que le collège de Béziers en avait 528, celui de Cette, 405. Lorsque la crise agricole s'est produite, l'épargne n'étant pas encore épuisée, l'impulsion donnée précédemment a continué pendant quelque temps encore, puis s'est ralentie et a cessé, alors même que les vignes reconstituées semblaient ramener la prospérité d'autrefois. Mais la reconstitution des vignes a coûté cher, elle a endetté les petits propriétaires qui se sont heurtés ensuite à un autre obstacle, la mévente des vins.

Cette a bénéficié pendant quelques années de cette situation ; le phylloxera a donné de la vie à son commerce, et sa population, qui s'est élevée jusqu'à 40.000 habitants, pour redescendre à 30.000, a marqué les divers degrés de sa prospérité et de sa décadence.

Si l'on fait abstraction de cette cause toute régionale des oscillations de la population scolaire (je laisse de côté les raisons particulières, telles que la création de collèges voisins, le développement de l'enseignement primaire supérieur, la décroissance de certaines industries, les changements ou les défectuosités dans la direction des établissements), je n'en vois pas d'autre qui ait eu une influence sérieuse sur le recrutement des établissements secondaires de l'Hérault.

On ne peut admettre que la concurrence des établissements libres aurait été préjudiciable aux établissements publics. Si la crise agricole les a atteints plus légèrement que les autres, ils sont du moins restés à peu près stationnaires. Les deux seuls qui aient une réelle importance (je laisse de côté l'école de l'Immaculée-Conception de Béziers — Frères de la Doctrine chrétienne — devenue école d'ensei-

gnement secondaire moderne depuis un an) n'ont guère varié. — La Trinité, à Béziers, a eu de 204 à 220 élèves de 1878 à 1896. Le Sacré-Cœur de Montpellier en comptait 302 en 1881, et 293 en 1897. Ce dernier établissement semble décliner. Le directeur constate une diminution qu'il attribue à des causes d'ordre moral peu précises, entre autres la disposition des parents à conserver les enfants plus longtemps dans la famille.

Par contre, la Trinité voit son externat augmenter très sensiblement, grâce à l'accroissement de la population de la ville.

En somme, l'enseignement secondaire continue à être en faveur dans le département de l'Hérault. S'il a fléchi pendant quelques années, c'est en raison du déclin momentané de la prospérité commerciale. Il semble se relever avec elle; le progrès paraît s'accentuer.

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. Il n'y a dans la Lozère, — non compris les deux petits séminaires de Mende et de Marvéjols, qui sont, à certains égards, de véritables établissements secondaires, surtout celui de Marvéjols, — que deux établissements ayant officiellement cette qualification :

1° Le collège de Mende (établissement public);

2° L'établissement secondaire libre de Langogne (ecclésiastique).

Collège de Mende. — D'après le principal, dont je reproduis ici les termes mêmes : « Le collège aurait atteint sa plus grande prospérité dans la période de 1879 à 1886. A cette époque, de nombreuses écoles primaires ont été créées dans la Lozère, et, comme tous les titulaires du brevet élémentaire étaient nommés instituteurs, il y eut une grande affluence dans les cours de l'enseignement spécial en vue de la préparation au brevet. Mais la fréquentation des cours préparatoires au brevet s'arrêta dès que les écoles furent pourvues de maîtres. Ainsi le chiffre de la population qui, en 1887, était de 179 élèves, descendit, l'année suivante, à 126. Depuis cette époque, la population est restée stationnaire, à une dizaine d'unités près.

« D'autre part, il y a lieu de s'étonner que le collège de Mende, seul établissement universitaire de la région, ne jouisse pas d'une plus grande prospérité. La cause en est, pour la plus grande part, à la concurrence faite par les établissements congréganistes.

« Il y a, dans toutes les communes, des agents qui font, pour ces établissements, une propagande des plus actives.

« Depuis deux ans, la propagande congréganiste a pris un développement excessif, et le principal estime qu'il doit le maintien du chiffre normal de la population scolaire de son établissement à la création du cours spécial pour la préparation aux examens des contributions indirectes, des postes et télégraphes, etc. Ce cours comprend une vingtaine d'élèves, à peu près la moitié de l'effectif de l'enseignement moderne. »

Les établissements qui font la concurrence la plus directe au collège de Mende sont :

1° Le petit séminaire de Mende, détourné en partie de son but légal;

2° Le pensionnat des Frères des écoles chrétiennes, dont le personnel, sans autres titres que le brevet élémentaire ou le brevet supérieur, fait de l'enseignement primaire supérieur ou de l'enseignement secondaire moderne.

A distance, dans le département, deux autres établissements enlèvent quelques élèves au collège. Ce sont :

L'établissement secondaire libre de Langogne;

Le petit séminaire de Marvéjols, dont la préoccupation presque exclusive est de faire de l'enseignement secondaire, — ayant succédé, en 1873, à un collège communal universitaire.

Enfin, le lycée de Rodez, pour les arrondissements de Marvéjols et de Mende, et le lycée d'Alais, dont le proviseur est conseiller général de la Lozère, pour l'arrondissement de Florac, achèvent de rendre difficile l'existence d'un collège, d'ailleurs installé à l'étroit dans

de vieux bâtiments assez mal entretenus par une municipalité dévouée, mais pauvre.

Établissement secondaire libre de Langogne. — L'effectif scolaire a varié de 96 en 1879, à 136 en 1898. Cette progression lente, mais régulière, doit être attribuée à la propagande incessante faite par le clergé pour le recrutement des élèves.

Ce recrutement d'ailleurs ne se fait pas seulement dans la Lozère, mais encore dans les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire, à une portion desquels la ville de Langogne sert de centre commercial. L'institution peut donc être considérée comme desservant les trois départements.

L'effectif de cet établissement est assez stable depuis quelques années, aux environs de 120 élèves. Les quelques fluctuations qui se produisent s'expliquent par la plus ou moins grande abondance des récoltes. Le prix de la rétribution scolaire de la demi-pension et de la pension sont modiques, variables d'élève à élève, souvent acquittés en nature : aliments et fournitures diverses, souvent aussi payés par des personnes charitables. Enfin, il y a deux types de pension : *avec* ou *sans viande*.

Ce sont ces accommodements variés qui expliquent le recrutement de cette institution, dont les bâtiments, l'aspect et la tenue n'ont rien d'engageant.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. Le département des Pyrénées-Orientales ne compte que deux établissements donnant cet enseignement : le collège de Perpignan et l'externat Saint-Louis-de-Gonzague.

Ce dernier établissement ne reçoit que des externes; la population scolaire a oscillé entre 120 et 150 élèves, et cette faible variation ne peut donner lieu à des remarques dignes d'intérêt.

Pour le collège de Perpignan, je ne puis que confirmer l'appréciation de M. le principal. La prospérité de l'établissement n'a fait que s'accroître, et cette année aurait vu probablement une nouvelle augmentation de la population scolaire au lieu d'un fléchissement, si le département n'avait perdu plus de la moitié de la récolte ordinaire; les variations dans le nombre des pensionnaires sont peu sensibles et font mieux ressortir la faveur plus grande dont paraît jouir l'externat.

L'externat Saint-Louis-de-Gonzague est, en fait, un établissement ecclésiastique. Le directeur nominal est laïque, mais la direction effective est exercée par un abbé, frère du directeur, et le personnel enseignant est composé de prêtres séculiers. L'enseignement classique est donné jusqu'à la quatrième inclusivement; après la classe de quatrième, les élèves suivent les cours du petit séminaire de Perpignan, dénommé communément « institution Saint-Louis-de-Gonzague ».

L'externat reçoit 120 élèves. Il faut comprendre dans ce nombre les enfants (une cinquantaine environ) qui composent la maîtrise de la cathédrale.

L'effectif de l'établissement ne varie guère; le local dont il dispose ne permettrait pas d'ailleurs de recevoir un nombre d'élèves sensiblement plus grand.

Rapport du Recteur.

Enseignement public. — En 10 ans, le département de l'Aude a perdu plus de 300 élèves, malgré l'ouverture du collège de Narbonne en 1877; le Gard en a perdu près de 130, perte que ne saurait expliquer la disparition des collèges de Bagnols et du Vigan; l'Hérault a subi une perte de plus de 200 élèves; les Pyrénées-Orientales sont au contraire en augmentation avec un gain de plus de 100 unités; enfin, la situation est à peu de chose près stationnaire en Lozère.

Enseignement libre. — Dans la période décennale allant de 1889 à 1898, nous trouvons dans l'Aude 450 élèves environ en moins;

dans le Gard, à peu près la même situation; dans l'Hérault, un gain de près de 240 élèves, défalcation faite des 370 élèves du pensionnat des frères Béziers; dans les Pyrénées-Orientales plus de 80 unités en moins; en Lozère, 28 élèves en plus.

Le département de l'Aude est le seul où les deux catégories de l'enseignement secondaire soient en décadence; l'enseignement libre a conservé à peu près sa population dans le Gard et a progressé dans l'Hérault, tandis que l'enseignement public a perdu des élèves dans ces deux départements; c'est l'inverse dans les Pyrénées-Orientales; l'enseignement libre a progressé en Lozère.

Si je cherche maintenant quelles sont les raisons d'ordre général qui peuvent expliquer les variations constatées, je crois les trouver dans les causes suivantes, en ne considérant que l'enseignement universitaire:

1° Cherté de nos prix comparativement à ceux des établissements libres congréganistes, les seuls qui nous fassent une concurrence réellement sérieuse. Tandis, en effet, que les pensionnats ecclésiastiques ont pour la plupart des tarifs variés selon la situation de fortune de leur clientèle et ne refusent pas même les payements en nature dans certaines régions, nos taux à nous sont invariables et tels que, dans les années de mauvaises récoltes, il est difficile à beaucoup de familles de nous rester fidèles.

2° D'une manière générale, installation défectueuse de nos établissements. — Presque tous les établissements congréganistes, les plus importants notamment, sont bien aménagés, plusieurs même très confortablement; beaucoup de nos lycées et collèges au contraire sont vieux, insuffisants, tels enfin qu'ils produisent une impression des plus fâcheuses sur les familles qui les voient pour la première fois et les détournent souvent de nous confier leurs enfants.

3° Développement des enseignements professionnel et primaire supérieur. Il est certain que ces enseignements attirent une partie de la population scolaire des villes où ils existent et même des régions environnantes, au détriment des lycées et collèges.

Il serait possible de remédier aux deux premières causes en consentant les sacrifices pécuniaires nécessaires pour cela. Quant à la troisième, nous ne saurions la déplorer, au contraire.

La statistique me permet, d'ailleurs, de faire en terminant mon rapport une remarque encourageante.

Au 31 décembre 1898, l'ensemble des établissements secondaires libres avait, à 8 unités en moins, la même population scolaire qu'au 31 décembre 1897, tandis que nos lycées et collèges avaient gagné 162 élèves. C'est là un indice que la situation n'est pas aussi mauvaise qu'on semble le croire et que, malgré les deux causes d'inégalité ci-dessus, favorables à nos rivaux, nous luttons, non sans avantage, contre l'enseignement libre congréganiste.

ACADÉMIE DE NANCY

L'Académie de Nancy (3 départements) compte 2 lycées et 14 collèges qui en 1879 avaient une population totale de 3.459 élèves (1.198 dans les lycées, 2.261 dans les collèges). Cette population n'est plus en 1898 que de 3.285 élèves (1.077 dans les lycées et 2.208 dans les collèges), soit en vingt ans une perte de 174 unités.

Les établissements ecclésiastiques sont au nombre de 9. Les statistiques donnent pour ces établissements un effectif de 1.255 en 1879 et un effectif de 1.766 élèves en 1898, ce qui constituerait un gain de 511 unités (environ 40 0/0), si ce chiffre ne devait être en réalité singulièrement réduit. Les deux tiers de cet accroissement d'effectif sont dus en effet au passage de 2 établissements importants (1) du régime primaire au régime secondaire.

L'enseignement secondaire libre, dans la région de l'Est, n'a pas moins souffert que l'enseignement public de l'influence de certaines causes générales qui ont été très bien mises en lumière par les rapports suivants.

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Rapport de l'Inspecteur d'académie. — L'examen des tableaux de statistique permet de constater tout d'abord que, en général, les variations d'effectif ont été à peu près insignifiantes d'une année à l'autre. Les causes en seraient donc assez difficiles à déterminer en détail. Le principal de Toul explique celles de son collège par les changements survenus dans les officiers de la garnison.

La baisse de l'effectif et surtout de l'internat au collège de Longwy, puis son relèvement à partir de 1892, me paraissent devoir être attribués, sans aucun doute, à l'action personnelle des principaux. En 1892, l'internat y était réduit à deux boursiers et à six demi-pensionnaires. Il est arrivé progressivement pendant ces dernières années à compter douze demi-pensionnaires et cinquante pensionnaires. Ce résultat frappant est évidemment dû au zèle intelligent du principal, au dévouement qu'il a su obtenir de son personnel, aux succès remportés par ses élèves aux examens et qui étaient inconnus avant lui, à la confiance et à la sympathie qu'il a réussi à inspirer aux familles.

On pourrait citer beaucoup d'autres exemples prouvant que, dans bien des cas, le principal agent de la prospérité ou de la décadence du collège, c'est son chef.

La comparaison des effectifs, considérés à vingt ans d'intervalle, suggère une autre remarque, également intéressante. Les établissements publics et les établissements libres existant en 1878 ont conservé respectivement à peu près la même population totale. Toutefois le collège de Pont-à-Mousson ne compte

(1) Ce sont les établissements de Juvigny-sur-Loison (Meuse) et des frères de Nancy.

plus que 154 unités au lieu de 233, et l'institution libre de Lunéville, 195 au lieu de 243. Mais Saint-Sigisbert de Nancy a passé de 145 à 208.

Les autres établissements sont au même point qu'il y a vingt ans, à quelques unités près : le lycée de Nancy a passé de 823 unités à 795 ; le collège de Toul, de 181 à 186 ; celui de Lunéville, de 235 à 248 ; la Malgrange, de 196 à 194 ; Saint-Léopold, de 222 à 211.

Si l'on s'en tient aux chiffres, le seul bénéfice sérieux à constater est à l'actif des maisons congréganistes. Il provient de la transformation récente en établissements d'enseignement moderne des deux écoles primaires supérieures libres de Nancy et de Longuyon, qui ont ensemble 345 élèves.

Mais ces effectifs, qui ont peu varié dans leur ensemble, se décomposent aujourd'hui d'une façon très différente. La répartition des élèves entre l'internat et l'externat se fait depuis dix ou douze ans d'après une loi à laquelle sont soumis tous les établissements secondaires, publics et libres, existant il y a vingt ans ou plus, et dont quelques-uns subissent une application inquiétante. Partout l'internat se dépeuple, et le mouvement est beaucoup plus rapide dans les lycées et collèges que dans les maisons rivales. Le lycée de Nancy, qui avait 377 pensionnaires en 1886, est arrivé par une diminution ininterrompue à 220, en 1898. Le collège de Lunéville passe de 118 en 1888 à 69 actuellement, celui de Pont-à-Mousson est descendu régulièrement de 120, en 1879, à 46 ; celui de Toul, de 46 à 29.

Les internats congréganistes ont éprouvé des pertes bien moins sensibles. La Malgrange descend dans ces dix dernières années de 221 à 164 ; Saint-Sigisbert reste depuis une quinzaine d'années au même niveau. Mais l'institution de Lunéville, qui n'a plus que 118 internes, en a compté jusqu'à 222. On a expliqué cette diminution par l'ouverture de l'institution Saint-Joseph à Épinal. Mais comme elle coïncide avec celle de l'internat du collège, elle a certainement d'autres raisons.

L'internat universitaire semble donc être moins en faveur. On attribue cette baisse inquiétante de l'effectif à des causes générales et particulières. Les raisons générales ont été bien des fois indiquées. Les critiques, le plus souvent exagérées ou injustes, qui ont été adressées, parfois même par des membres de l'Université, à notre système d'instruction et d'éducation, ont éloigné de nous un certain nombre d'élèves. Le bruit fait autour de la question des répétiteurs, certaines manifestations malheureuses auxquelles elle a donné lieu, ont grandement contribué à accréditer l'idée que les maisons congréganistes offrent plus de garantie pour l'éducation. Tous ces incidents sont exploités sans trêve et sans scrupules. On fait partout, et jusque dans les moindres paroisses, une propagande incessante en faveur des maisons religieuses. Ces attaques, que nous dédaignons trop, ont fini par produire leur effet. Il est de bon ton, dans la bourgeoisie, et même parfois dans les administrations publiques, de préférer les institutions congréganistes. Elles ont d'ailleurs l'habitude de recevoir des élèves à tout prix, et même d'accepter des payements en nature.

Le nombre des internes a pu diminuer aussi dans certains établissements pour des raisons particulières. Le proviseur du lycée de Nancy en cite quelques-unes : « En 1879, dit-il, l'annexion n'avait pas encore produit tout son effet : l'immigration alsacienne et lorraine se poursuivait; la population de Nancy continuait à s'accroître, et, avec elle, par la force des choses, celle du lycée. De plus, le gouvernement allemand n'avait pas encore pris à l'égard des Alsaciens-Lorrains restés dans le pays annexé, et qui faisaient instruire leurs enfants en France, les mesures de rigueur qui sont en vigueur aujourd'hui. Nous avions alors une clientèle alsacienne et lorraine très nombreuse; cette clientèle n'existe pour ainsi dire plus à l'heure qu'il est : elle est réduite à quatre ou cinq unités.

« Les classes préparatoires aux grandes écoles, ajoute-t-il, autrefois très nombreuses à Nancy, y sont aujourd'hui beaucoup moins peuplées, par le fait des récentes modifications introduites dans l'organisation des études scientifiques.

« En particulier, la suppression de la préparation directe à l'École forestière a été très fâcheuse pour nous. Nous avions une école de forestiers très prospère et très renommée qui attirait au lycée des élèves venant de tous les points de la France. »

Le lycée avait autrefois un nombre assez considérable de candidats militaires aux écoles. Cette catégorie d'élèves a disparu.

Le principal de Lunéville invoque des raisons analogues, par exemple la réduction du nombre des boursiers nationaux qui étaient 21, il y a dix ans, et ne sont plus que 4 actuellement. Les enfants venus des pays annexés ne sont plus que 6 aujourd'hui; le collège en a eu 25 et même 30. Enfin la clientèle rurale, qui alimentait surtout l'internat, se fait de plus en plus rare par suite des mauvaises années.

C'est dans cet ordre d'idées que l'explication de la diminution du nombre des internes me paraît devoir être cherchée. Cette diminution est plus sensible peut-être dans les lycées et collèges de l'État; mais elle est générale. En tout cas, les maisons rivales n'ont point gagné ce que nous avons perdu. La perte totale de l'internat, qui comprenait 1.200 élèves environ dans les établissements secondaires du département, il y a une douzaine d'années, est de près de 400 unités. Elle me paraît ne pouvoir être expliquée que par la crise de l'agriculture et du petit commerce, et par la disparition progressive de la bourgeoisie rurale.

Cette diminution se trouve d'ailleurs à peu près compensée par le développement de l'externat, qui s'est élevé d'année en année, au lycée de Nancy, de 421 en 1878, à 511 en 1898; à Lunéville, de 129 à 165.

Cet accroissement de l'externat est sans doute l'un des effets de la diffusion de l'instruction dans les classes populaires. On en a de plus en plus le goût et le besoin, parce qu'elle devient nécessaire dans une foule de professions où l'on pouvait s'en passer autrefois et parce qu'elle permet d'arriver à une situation plus avantageuse. Ce sont ces préoccupations, ces besoins nouveaux qui ont assuré ici le succès de l'école primaire supérieure, de l'école professionnelle de l'Est, du pensionnat Saint-Joseph, et qui ont obligé tous les principaux à créer, à côté de l'enseignement moderne, des sections professionnelles très fréquentées partout.

Elles sont particulièrement prospères, à Longwy, à Toul, par exemple. Il est évident qu'elles répondent mieux aux désirs, aux besoins de la majorité des familles.

Ce qu'on demande, c'est un enseignement pratique, donnant aux enfants des connaissances qu'ils puissent utiliser immédiatement, les préparant au commerce, à l'industrie. Aussi les préférences vont-elles de plus en plus, dans les petits collèges, à l'enseignement moderne, bien qu'il soit loin encore d'avoir un caractère et une organisation pratiques. L'enseignement classique se dépeuple à son profit, et le mouvement ne sera pas facile à arrêter parce qu'il a des causes profondes et puissantes. La création récente à Nancy de l'École de commerce, de l'Institut chimique, de l'Institut électrique, etc., ne peuvent que l'accélérer.

L'intérêt national et l'intérêt social paraissant réclamer, d'accord avec les familles, un enseignement adapté aux besoins et aux ressources économiques de chaque région, il y a là une indication dont il sera bon de tenir compte dans l'organisation définitive de l'enseignement moderne.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Rapport de l'Inspecteur d'académie. — L'examen comparatif des effectifs des établissements publics et des établissements libres montre d'abord que la baisse de la population scolaire dans les établissements publics, faible de 1879 à 1886, s'est accentuée brusquement de 1887 à 1891 ; depuis cette date, le mouvement de décroissance semble enrayé, mais l'effectif total est inférieur de 170 unités en moyenne à celui de 1879.

Dans les établissements publics, la baisse s'est produite à la fois sur les externes, les demi-pensionnaires et les pensionnaires; mais elle est très faible sur les externes et très forte au contraire sur les demi-pensionnaires et les pensionnaires.

Dans les établissements secondaires libres (et l'on peut ici considérer comme tel pendant toute la période de 1879 à 1898 le pensionnat de Juvigny, parce qu'en changeant de nom en 1890 il n'a pas modifié son organisation), le nombre des pensionnaires a aussi

diminué, mais dans de moindres proportions, et la diminution d'effectif qui en est résultée se trouve compensée par une augmentation du nombre des externes.

Il y a donc pour eux une sorte de crise de l'internat, et, si leur effectif total est plus élevé de 16 unités en 1899, c'est que le nombre de leurs externes a augmenté alors que celui des nôtres diminuait.

Quelles sont les causes des diminutions d'effectif relevées dans les établissements d'enseignement secondaire public? — Les unes sont générales et intéressent même les établissements libres, les autres plus spéciales et se font sentir inégalement dans nos collèges et lycées.

1° Parmi les premières il faut signaler tout d'abord la substitution de l'enseignement moderne à l'enseignement spécial. Le nouvel enseignement est encyclopédique comme l'enseignement classique et a pour objet, comme lui, la culture générale de l'esprit ; mais il n'a plus le caractère pratique qui faisait le mérite de l'ancien enseignement spécial, dont la clientèle semble être allée de préférence aux écoles primaires supérieures et aux écoles professionnelles. C'est donc surtout aux dépens de l'enseignement classique que s'est développé l'enseignement moderne. Il n'a pu accueillir les élèves qui n'ont pas l'intention de parcourir le cycle complet de ses six années d'études : de là une sérieuse difficulté de recrutement.

La création du nouvel enseignement semble avoir été particulièrement défavorable aux petits collèges. Tout d'abord ils se sont heurtés à l'impossibilité d'en appliquer les programmes avec le personnel réduit dont ils disposent. L'enseignement des deux langues vivantes était pour eux l'obstacle le plus grave. — De plus, beaucoup de leurs élèves suivent les cours pendant deux ou trois ans et rentrent ensuite dans la famille. Ils devraient emporter du collège des connaissances pratiques immédiatement utilisables aux champs ou à l'atelier. Mais comment leur donner ces connaissances avec l'organisation actuelle de l'enseignement moderne? Le choix même de la classe dans laquelle il convient de les faire entrer est toujours difficile et, quelle que soit la classe choisie, leurs études sont nécessairement artificielles et incomplètes. Trop souvent, lorsqu'ils nous quittent, ils ont l'esprit encombré de connaissances mal digérées; ils ont fait de l'anglais et de l'allemend et ne savent bien ni l'un ni l'autre; ils ont étudié, peut-être, l'histoire des Égyptiens et connaissent peu celle de leur propre pays. Comment les familles n'apercevraient-elles pas les lacunes de semblables études et comment le prestige de nos collèges n'en serait-il pas atteint?

Il serait donc nécessaire d'organiser dans nos collèges et lycées un enseignement très différent de l'enseignement moderne, et il semble que la restauration de l'ancien enseignement spécial supprimerait la plupart des difficultés qui viennent d'être signalées. Dans le département de la Meuse, un seul chef d'établissement secondaire public se déclare satisfait de l'organisation actuelle de l'enseignement moderne; mais il n'en reconnaît pas moins implicitement l'insuffisance, puisque, pour donner satisfaction aux familles, il a dû créer dans son collège des cours spéciaux préparatoires au brevet élémentaire, à l'École normale, aux écoles des arts et métiers, etc.

2° La deuxième difficulté que rencontre le recrutement des lycées et collèges vient de la concurrence de l'enseignement primaire. Elle se présente sous plusieurs aspects, et il faut prendre ici le mot concurrence dans un sens très général.

D'abord les écoles primaires supérieures et les cours complémentaires avec pensionnats annexés se sont formé une clientèle d'autant plus sûre, qu'elle trouve aujourd'hui plus difficilement dans nos collèges et lycées la préparation qui lui convient : nous en avons donné les raisons. De plus, l'effectif des classes élémentaires et primaires des établissements secondaires a diminué dans des proportions énormes; non seulement les élèves qui sortent des écoles primaires prennent volontiers le chemin des écoles primaires supérieures, des écoles professionnelles, etc., mais ceux qui ont l'intention d'entrer au collège ou au lycée n'y entrent qu'en sixième ou même plus tard. Les instituteurs sont parfois responsables de ce retard : ils s'efforcent de conserver leurs élèves jusqu'après l'examen du certificat d'études; mais il faut reconnaître que les familles préfèrent souvent l'enseignement de l'école primaire à celui de nos classes élémentaires et primaires des lycées et collèges.

Voilà surtout pourquoi une véritable désertion s'est produite dans nos classes élémen-

taires et primaires, entraînant une diminution considérable de l'effectif total, et par suite menaçant gravement le recrutement des classes plus élevées. — Enfin le personnel de l'enseignement primaire a conscience de sa valeur; il traite volontiers d'égal à égal avec le personnel de l'enseignement secondaire; il ne pense pas qu'il soit tenu de favoriser le recrutement des collèges et lycées; parfois il se montre hostile à ces établissements et plus souvent se désintéresse de leur avenir, laissant ainsi très imprudemment le champ libre à la propagande active de nos adversaires qui sont aussi les siens.

3° Une autre circonstance défavorable au recrutement des élèves de l'enseignement secondaire est la diminution progressive du nombre des enfants dans notre région.

Ce mouvement de décroissance s'est fait sentir dans le département à partir de 1887. Lors du recensement de 1891, nous avions encore 35.227 enfants d'âge scolaire, c'est-à-dire de six à treize ans. En 1896 il n'y en avait plus que 31.355. La Meuse a donc perdu d'un recensement à l'autre, c'est-à-dire en cinq ans, 3.872 enfants d'âge scolaire, 870 environ par an. Cette marche régressive de la population scolaire ne s'est pas arrêtée depuis, et il est évident qu'elle n'est pas sans influence sur le recrutement des établissements d'enseignement secondaire.

4° Il semble certain aussi qu'il faut tenir compte du malaise dont souffre depuis longtemps l'agriculture, et des difficultés que rencontre l'industrie, pour expliquer la situation actuelle de nos lycées et collèges. Les chefs d'établissement savent très bien qu'après une mauvaise récolte les centres agricoles ne leur donnent qu'un petit nombre d'inscriptions, et les mauvaises récoltes ont été fréquentes depuis dix ans. Il en est de même dans les milieux industriels lorsque le travail est moins actif ou moins rémunérateur. Les effets de ces difficultés d'ordre économique se font, d'ailleurs, inégalement sentir dans nos établissements secondaires. Ils sont moins visibles dans les collèges dont l'internat est au compte du principal, et où le principal peut consentir certaines diminutions sur le prix ordinaire de la pension.

On les remarque mieux dans les collèges en régie dont les tarifs sont fixes, mais sensiblement inférieurs à ceux des lycées. Ils sont très saillants dans les lycées où la fixité des tarifs ne permet pas de tenir compte des embarras économiques que rencontrent les familles. Les lycées paraissent donc, dans ce cas particulier, réellement désarmés non seulement contre la concurrence des collèges, mais aussi et surtout, nous le verrons, contre la concurrence de l'enseignement libre.

5° Cette infériorité des lycées est plus manifeste encore depuis le relèvement des tarifs, depuis la suppression des remises de frais d'études aux fils de fonctionnaires de l'enseignement primaire, et des remises de faveur.

La situation du seul lycée de la Meuse vérifie les remarques précédentes. De 1879 à 1898, au lycée de Bar-le-Duc, le nombre des pensionnaires et demi-pensionnaires a diminué de 38 0/0, et il n'a diminué que de 14 0/0 dans les collèges; si l'on fait porter cette comparaison sur la période de 1883 à 1898, on constate qu'au lycée de Bar le nombre des pensionnaires et demi-pensionnaires diminue de 46 0/0, alors que dans les collèges il *augmente* de 8 0/0. Il est donc établi que, les externes mis à part, le lycée se recrute beaucoup plus difficilement que les collèges. Les progrès de l'école rivale (école Fénelon) n'expliqueraient pas à eux seuls de telles différences: elles paraissent résulter surtout des tarifs des lycées moins accessibles aux familles que ceux des collèges, et surtout moins souples que ceux des collèges avec internat au compte du principal. Il résulte de là que nos petits collèges sont capables de lutter vaillamment contre les difficultés du recrutement, et qu'il faut se garder de les affaiblir au profit des grands établissements d'enseignement secondaire : nos adversaires seuls y gagneraient.

6° Il reste enfin à expliquer pourquoi le nombre des externes est resté stationnaire ou a diminué dans nos établissements depuis 1879, tandis qu'il a augmenté dans les établissements d'enseignement secondaire libre. Il y a là un fait dont aucune des considérations précédentes ne peut bien rendre compte. Le lycée de Bar, si gravement atteint comme internat, a conservé à peu près le même nombre d'externes qu'en 1879, mais le nombre des externes est plus élevé qu'à cette date dans l'établissement rival. A Verdun et à Saint-Mihiel, le nombre de nos internes est resté sensiblement le même, et cependant une augmentation considérable s'est produite dans

la population militaire; au collège de Commercy, malgré une augmentation de la garnison, il y a 19 externes de moins qu'en 1879. Si l'on fait abstraction du petit collège d'Étain, qui perd 20 externes pour des causes différentes, il faut reconnaître qu'une clientèle d'externes sur laquelle, semble-t-il, nous avons quelque raison de compter, nous échappe et va aux établissements libres. A Commercy, à Saint-Mihiel, à Verdun, cette clientèle comprend des fils d'officiers qui recherchent les grands établissements, de préférence des établissements dirigés par des prêtres. Les fonctionnaires civils eux-mêmes montrent parfois pour les établissements d'enseignement secondaire de l'État une sévérité mal fondée, et réservent pour les établissements libres une bienveillance qu'ils dissimulent mal ou n'essayent même pas de dissimuler. Sourde ou déclarée, cette opposition se remarque partout, bien qu'à des degrés divers, dans les milieux civils et militaires. Elle exerce son influence dans les villes qui alimentent l'externat de nos établissements, et c'est par elle qu'il y a lieu d'expliquer les variations relevées dans l'effectif des externes de nos collèges et lycées.

Pour dégager plus facilement les causes de la situation de l'enseignement secondaire libre dans le département, il est préférable ici encore de considérer le pensionnat de Juvigny-sur-Loison comme un établissement d'enseignement secondaire, même avant 1890, date à laquelle il a été officiellement reconnu comme tel. En effet, avant comme après cette date, il était au même titre un établissement rival pour nos collèges du nord du département, et nous avons intérêt à savoir comment il a soutenu leur concurrence pendant toute la période de 1879 à 1898.

L'effectif total des deux établissements libres de la Meuse est, en 1898, supérieur de 16 unités à ce qu'il était en 1879. Cette augmentation est faible, et porte uniquement sur les externes et les demi-pensionnaires; mais, fût-elle nulle, il serait encore nécessaire de rechercher pourquoi le recrutement des établissements libres n'a pas été atteint depuis vingt ans. Les raisons de cette stabilité sont presque toutes corrélatives de celles qui expliquent les variations de l'effectif des lycées et collèges. Les principales sont les suivantes :

1° Les établissements libres sont absolument les maîtres de leurs programmes d'études. Ils ont donc pu échapper aux inconvénients qui résultaient pour nous de l'organisation de l'enseignement moderne.

2° Si l'instituteur ne peut être considéré comme un agent actif de propagande en faveur des collèges et lycées, dans chaque commune les établissements libres trouvent toujours, au contraire, un défenseur dévoué, le curé.

3° Les établissements libres sont maîtres de leurs tarifs comme de leurs programmes. Le prix de la pension varie avec la situation de fortune des familles; il est toujours inférieur à celui des lycées, et même de presque tous les collèges. A Juvigny-sur-Loison, un interne ne paye pas plus de 400 francs, frais d'études compris. Ce chiffre peut descendre à 300 francs, et même au-dessous. Dans certains établissements, les familles pauvres sont admises à s'acquitter des frais de pension, en fournissant en nature des objets de consommation, fruits, légumes, etc. Grâce à ces accommodements, le recrutement des internes se fait sans trop de peine, et nous comprenons que le pensionnat de Juvigny, dont la réputation n'est cependant pas fort étendue, soit, avec ses 190 pensionnaires, l'internat le plus considérable de la Meuse, et l'emporte sur le lycée de Bar et le collège de Verdun.

4° L'enseignement secondaire libre trouve des partisans parmi les fonctionnaires de l'État, et cette circonstance lui permet de soutenir, contre toute évidence, que son personnel enseignant est égal ou même supérieur à celui des établissements de l'État.

5° Enfin, les établissements libres qui sont placés sous l'autorité diocésaine acquièrent par là même un plus grand prestige aux yeux de certaines familles. C'est en particulier le cas pour l'école Fénelon, de Bar-le-Duc, qui matériellement fait appel à ses actionnaires et au clergé pour assurer son recrutement, et se place moralement sous la tutelle de l'évêque de Verdun.

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Rapport de l'Inspecteur d'académie. *Collège d'Epinal.* — Le collège a perdu 122 élèves, dont 72 pensionnaires libres, en six ans, de 1882 à 1888. — Le principal attribue cette perte énorme à la défaveur de l'enseignement moderne, défaveur qui a suivi de près, du moins à Epinal, l'engouement dont cet enseignement avait été l'objet, à ses débuts. Il faut remarquer que dans cette même période se sont ouvertes, dans les Vosges, plusieurs écoles primaires supérieures (1880, Gérardmer ; 1881, Thaon ; 1882, Charmes), sans compter les cours complémentaires. L'influence désastreuse de l'ouverture de ces écoles est d'ailleurs confirmée par un extrait du rapport adressé au bureau de l'administration du collège d'Epinal, le 14 juin 1888, par le principal, extrait que je ne puis mieux faire que de reproduire ici :

« Cette perte n'est pas le résultat de causes particulières au collège d'Epinal. Presque partout, la population des collèges diminue, par suite, notamment, de la concurrence des écoles primaires supérieures et même des cours complémentaires annexés aux écoles primaires. L'enseignement moderne, en effet, enfermé dans des programmes bien pondérés, mais nettement définis et aboutissant à des examens sérieux, se prête maintenant avec moins de souplesse qu'autrefois aux besoins restreints de ces nombreux élèves qui ne venaient chercher pendant un an ou deux dans nos classes qu'une sorte de complément de leur instruction primaire. D'autre part, en plaçant en sixième le début des études latines, on a sensiblement entravé le recrutement de nos classes primaires. Dans la dernière période décennale, l'enseignement classique et l'enseignement industriel, que les jeunes gens de la région ne peuvent trouver que dans le collège, se maintiennent et oscillent entre des chiffres très voisins l'un de l'autre. En effet, l'écart maximum est de 12 0/0 de la moyenne des dix dernières années. Quant à l'enseignement primaire, dont il est possible de rencontrer l'équivalent dans les écoles publiques, et à l'enseignement spécial, qui, sans aucune forme, n'était guère, sinon dans ses programmes, du moins dans leur application, qu'un cours primaire supérieur, leur total, comme il fallait s'y attendre, a subi une décroissance ininterrompue et telle que la différence maxima entre les nombres extrêmes est de 78,75 pour le spécial et de 18 pour le primaire, c'est-à-dire respectivement de 70 et 90 0/0 de la moyenne décennale.

» Ai-je, en outre, besoin de faire remarquer que la période des hauts chiffres correspond précisément aux années où le budget de la France se soldait par des excédents de recettes et se signalait par des plus-values toujours croissantes ? Les exercices 1880, 1881, 1882, ont marqué, dans les divers collèges que j'ai déjà eu l'honneur de diriger, le point culminant de leur prospérité. Puis vinrent la gêne, les moins-values, la crise générale, imposant à beaucoup de familles l'obligation de restreindre leurs dépenses et de procurer aux enfants qui n'avaient pas absolument besoin de grades classiques un enseignement moins coûteux et plus immédiatement utilisable. »

Je crois inutile d'insister sur les causes de diminution signalées par le principal actuel. Elles ne me semblent pas avoir l'importance qu'il leur prête. L'école supérieure de commerce de Nancy ne peut pas sérieusement être accusée de nuire à l'enseignement secondaire à Epinal ; enfin, il est presque naïf d'accuser la concurrence des autres établissements secondaires publics. Si, en réalité, un collège prospère aux dépens de son voisin, cela prouve qu'il est mieux administré que ce voisin malheureux.

Collège de Remiremont. — Ce collège a doublé en population scolaire en quelques années, de 1879 à 1881. — Le principal l'attribue, avec raison, à la mise en régie. Cependant une partie de cette prospérité est illusoire. En effet, par une combinaison toute particulière, qui ne pouvait durer, l'enseignement primaire du collège se trouva un moment sous la direction de l'instituteur communal, et prit de ce fait, une extension con-

sidérable. — Le jour où l'instituteur fut rendu à son école, une bonne partie des élèves le suivirent. En 1888 et 1889, les élèves alsaciens, qui formaient un tiers de l'internat, cessèrent de venir, d'où une diminution sensible. Depuis cette époque, la population scolaire flotte autour de 200 élèves, avec des variations de 15 à 20, en plus ou en moins. — Dans les dernières années, on n'atteint plus guère le chiffre de 200. — Le principal attribue cet arrêt à la concurrence des établissements libres ecclésiastiques (et de fait, il est placé entre l'établissement d'Epinal et celui de Saint-Remy, dans la Haute-Saône, qui, tous deux, ont pour auxiliaires dévoués les curés) et d'enseignement primaire supérieur. Cependant, de tous les collèges du département, c'est celui de Remiremont qui a le moins à craindre de ce chef; l'enseignement professionnel est très fortement organisé au collège de Remiremont, et il n'y a pas, dans la vallée de la haute Moselle, une seule école primaire supérieure.

Collège de Saint-Dié. — A part quelques variations, en 1885 et en 1890, ce collège a été en progrès constant depuis 1879 ; ce progrès s'est accentué depuis les cinq dernières années, au point que la population scolaire, en 1898, dépasse de 100 unités celle de 1879. Le principal attribue cet état florissant à la mise en régie de l'internat, à la libéralité de la municipalité, qui accorde des bourses nombreuses aux enfants dépourvus de fortune, et, enfin, aux bonnes dispositions des instituteurs.

Collège de Mirecourt. — Pour le principal du collège de Mirecourt, les causes de la dépopulation sont celles que j'ai déjà citées : 1° la concurrence des établissements libres. A ce sujet, le principal s'exprime ainsi : « Les établissements des Pères, à Epinal, et de la Malgrange, à Nancy, nous enlèvent beaucoup d'élèves. Nous ne pouvons lutter à armes égales avec des établissements tout neufs, très bien installés et meublés, ayant dans chaque commune un agent recruteur. Le curé va même jusqu'à nous enlever les fils d'instituteurs ».

En second lieu, le principal cite la création de l'école supérieure de Charmes, qui, en effet, compte beaucoup d'élèves et un internat florissant. Il s'en prend aussi à l'école annexe de l'école normale, et ce n'est qu'en dernier lieu qu'il parle du mauvais état des bâtiments du collège. Sous ce rapport, on ne saurait trop dire, car il y a peu d'établissements secondaires aussi mal installés que le collège de Mirecourt.

Collège de Neufchâteau. — Ce collège, après une période des décadence rapide, est remonté pour sa population scolaire, tant internes qu'externes, à un chiffre où il se maintient depuis plusieurs années et qu'il ne semble pas devoir dépasser. Pour le principal, la période de décadence, qui s'étend de 1879 à 1885, et au cours de laquelle l'établissement a perdu la moitié de son effectif, est due uniquement au changement trop fréquent des principaux. Il y eu a eu quatre en six ans. Depuis 1885, la situation est devenue de plus en plus prospère.

Collège de Bruyères. — Cet établissement a eu des hauts et des bas. Le tableau de la population scolaire semble démontrer que le choix des principaux a été souvent malheureux. Quatre principaux se sont succédé depuis 1879. On peut affirmer que, pendant cette période de vingt ans, le collège n'a subi, pour sa prospérité, d'autre influence que celle du principal, et que, d'un autre côté, il est peu probable que la population scolaire dépasse jamais sensiblement le chiffre actuel, 56. Cependant le principal, comme la plupart de ses collègues, accuse les écoles primaires supérieures de lui enlever le meilleur de sa clientèle. Il fait valoir aussi que Bruyères est le centre d'une région pauvre, où ni l'agriculture, ni l'industrie ne sont très florissantes.

En somme, en dehors de la concurrence des établissements libres, d'un côté, et des écoles primaires supérieures, de l'autre, il n'est pas, pour les collèges des Vosges, de cause générale de crise ou de décadence, et même ces deux grands facteurs permanents peuvent être réduits à une impuissance relative par le choix judicieux des principaux.

Rapport du Recteur.

On a beaucoup parlé depuis quelques années de « crise universitaire » On en a trop parlé; à force de la dénoncer dans des articles de journaux, dans des revues, dans les polémiques, on l'a sinon créée, au moins dénaturée. Il y a dans l'Université une *crise de l'internat;* c'est-à-dire un déplacement notable dans la répartition des élèves. Elle se fait sentir moins dans les listes de nos classes que dans nos budgets. De celle-ci, on sait les causes, dont la principale est la campagne continue menée depuis vingt ans contre un régime dont on a dit trop de mal et dont les inconvénients ont été singulièrement atténués. Il y a une *crise pédagogique;* elle tient aux défiances que l'on a entretenues contre l'enseignement traditionnel du pays, aux critiques dirigées le plus souvent par des universitaires, comme MM. Frary et Lemaître, contre cet enseignement, aux incertitudes qu'on a jetées dans les esprits et qui les ont déroutés. Mais, du moins en ce qui concerne la région de l'Est dont j'ai seule à m'occuper, et malgré une légère diminution dans les effectifs, je ne crois pas qu'on puisse parler d'une crise universitaire, à plus forte raison d'une faillite universitaire. Tout ne va pas pour le mieux; il y a des remèdes à chercher et à appliquer; mais précisément pour ne pas se tromper sur leur application, il importe de savoir exactement quelle est la gravité du mal et où est le mal. Or, je prétends qu'en dehors de certaines causes générales, dont les conséquences me paraissent exagérées et qui tiennent à l'état social et politique du pays, on peut le plus souvent attribuer aux variations, que nous relèverons dans les effectifs, des causes particulières et précises, dont nous avons nous-mêmes la responsabilité.

Statistique. — Si l'on prend comme points de comparaison les années 1879 et 1898, qui ne sont pas des années critiques, mais prises au hasard, on constate, pour la population scolaire des établissements d'État, considérés dans leur ensemble, les chiffres suivants :

En 1879, 3.474 En 1898, 3.200	Soit en moins en 1898 : 274.

Si l'on compte à part la population des lycées et des collèges, on a :

Pour les lycées en 1879, 1.198 — en 1898, 1.070	en moins en 1898 : 128.
Pour les collèges en 1879, 2.276 — en 1898, 2.130	(1) en moins en 1898 : 146.

L'écart serait beaucoup plus considérable si l'on rapprochait certaines périodes intermédiaires, les variations les plus graves de l'effectif s'étant fait sentir au cours des vingt dernières années. C'est ainsi que, dans nos lycées, le maximum a été atteint en 1885 avec le chiffre de 1.325, tandis que le minimum descend en 1897 à 1.059. Dans les collèges, le maximum est atteint en 1881 avec le chiffre de 2.344, et le minimum dans les années 1889, avec 1.947 élèves, et 1891, avec 1.925 élèves. Dans les collèges, la période ascensionnelle reprend presque sans discontinuer à dater de 1892 et porte le chiffre de l'effectif de 1.921 à 2.130 en 1898; dans les lycées, le mouvement en avant ne s'accuse que depuis 1898.

Dans les lycées, la perte presque totale porte sur celui de Bar-le-Duc, qui, dans la période 1879-1898, perd 102 élèves, tandis que le lycée de Nancy ne perd que 26 unités.

L'écart est beaucoup plus important, si l'on examine les chiffres de l'internat. Ils ont passé dans les lycées de 558 à 360, soit une perte de 198, et dans les collèges de 736 à 624, soit une perte de 112, soit en tout une perte de 310.

En ce qui concerne les variations constatées dans la population des collèges, une expérience répétée m'a convaincu que leur prospérité dépend, pour la plus grande part, de la valeur du principal, de son activité, de son savoir-faire, de la considération qu'il a su mériter, des relations qu'il entretient dans le monde de la petite ville qu'il habite, avec les autorités, avec les instituteurs des campagnes. Je suis à même d'en donner des preuves péremptoires,

(1) Chiffres du commencement de 1898. D'après la statistique de fin décembre 1898, on aurait :

Pour les lycées en 1879, 1.198 — en 1898, 1.077	en moins : 121.
Pour les collèges en 1879, 2.276 — en 1898, 2.208	en moins 68.

recueillies pendant les six années que j'administre cette Académie. Les collèges de Commercy, d'Étain, de Toul, de Longwy, de Mirecourt, de Bruyères, tombés aux chiffres respectifs de :

68, 29, 145, 52, 49, 32 élèves,

par le seul effet d'un changement du principal, ont pu se relever et atteindre les chiffres correspondants de :

104, 58, 186, 106, 112, 58 élèves.

L'exemple le plus probant est fourni par le collège de Saint-Dié, qui en six ans, grâce à l'excellente direction de son principal, a pu passer de 154 à 256 élèves. De là pour nous l'indication de ne recommander et de ne nommer dans ces postes que des hommes possédant de réelles qualités d'éducateurs, doués du sens et du goût de l'administration, et capables d'exercer sur les élèves et sur le personnel une autorité bienfaisante.

Les choses ne vont pas tout à fait de même dans les lycées. L'influence du chef de la maison, pour décisive qu'elle soit, n'est pas cependant au même degré prépondérante. Le personnel enseignant recommande et défend par lui-même la réputation de l'établissement. De plus les lycées ont affaire à une clientèle urbaine, plus aisée et qui ressent plus directement le contre-coup des mesures administratives et des fluctuations politiques.

Causes des fluctuations de l'effectif. — Il en est de deux sortes, des causes générales, d'ordre économique, politique et social; des causes particulières, qui sont plutôt d'ordre administratif.

Je suis loin de nier la valeur des causes générales qui ont déterminé un abaissement dans l'effectif; elles ont été souvent invoquées; aussi les rappellerai-je brièvement. Ce sont : 1° La crise agricole; elle a été particulièrement sensible dans le Barrois et dans les arrondissements ruraux, où le développement de l'industrie est loin d'avoir compensé, comme dans Meurthe-et-Moselle et les Vosges, les pertes subies par l'agriculture. La richesse rurale a considérablement diminué; par suite, les cultivateurs ont dû diminuer leurs dépenses; ils ont moins recherché pour leurs enfants une éducation et une instruction complètes et qui leur coûtait cher; alors surtout qu'ils avaient à leur portée l'instruction à peu près gratuite, et des maisons où la comptabilité est plus accommodante et plus souple que chez nous. 2° La stagnation ou même la diminution de la classe aisée, qui a jusqu'ici assuré notre clientèle. Cette diminution s'est surtout accusée dans la Meuse. De 1891 à 1896, c'est-à-dire d'un recensement à l'autre, la population des enfants d'âge scolaire a baissé de 4.000 dans ce seul département. On peut mesurer par là les pertes subies en vingt ans et les effets de cette décroissance sur la population des lycées et collèges. 3° La concurrence des établissements libres congréganistes. Cette concurrence est surtout sensible depuis dix ou douze ans; elle n'a jamais désarmé; mais elle a redoublé depuis lors d'activité, de vigueur et s'est affirmée durant cette période par le développement donné aux établissements anciens et la fondation de maisons d'éducation nouvelles. Je ne crois pas qu'à aucun moment du siècle la multiplication de ces maisons ait été plus rapide. Ce n'est pas seulement le nombre qui s'en est augmenté. Je dois dire que la qualité de l'enseignement a beaucoup gagné par l'amélioration des méthodes et la sélection du personnel. Jadis, un bachelier semblait parfaitement suffisant partout pour les plus hautes chaires; un licencié passait pour une rareté. Aujourd'hui, dans les mieux organisés des établissements congréganistes, un certain nombre de maîtres ont conquis la licence; quelques-uns même sont agrégés et docteurs. Ils fréquentent assidûment nos Facultés, se soumettent à nos disciplines, se forment à nos méthodes; plusieurs restent en contact permanent avec nos professeurs. Par là, ils font bénéficier leurs élèves de l'instruction acquise chez nous, quitte à l'accommoder aux visées particulières de leur enseignement. Leur propagande est supérieurement organisée, avec une souplesse, une suite et une discipline que nous sommes loin d'égaler. Elle s'exerce dans les villes avec courtoisie à notre égard. Elle a moins de scrupules dans les campagnes; on ne craint pas d'y dépeindre aux familles notre enseignement sous les couleurs les plus fausses et les plus calomnieuses et de se prêter à une surenchère au rabais pour détourner à notre détriment les enfants en âge de fréquenter le collège.

Cette propagande a pour organes dociles et actifs les curés. Nous sommes loin d'obtenir le même service de nos instituteurs, dont la

collaboration aux efforts des principaux est à peu près nulle.

Ils voient dans nos collèges des concurrents à leurs cours complémentaires; ils retiennent trop longtemps les enfants dans les pensionnats annexes qu'on leur a permis d'instituer; ils retardent le plus qu'il leur est possible l'entrée de ces enfants dans nos classes secondaires. Ils se flattent — et sur ce point ils n'ont pas toujours tort — de donner l'enseignement élémentaire mieux, avec plus de méthode et plus de fruit que dans nos petites classes.

J'ajoute que la concurrence congréganiste a été singulièrement facilitée depuis dix ans par l'institution de l'enseignement moderne et par l'insuffisante adaptation de cet enseignement aux besoins de la clientèle rurale. Tant que l'enseignement classique a prévalu, nous n'avions guère de rivaux; notre supériorité était aussi incontestable qu'incontestée. L'enseignement moderne offre au contraire un terrain de rivalité infiniment plus commode, où la qualité du maître se trouve pour ainsi dire annulée. Enfin le cycle d'études de six et sept années et les programmes de cet enseignement conviennent aussi mal que possible au public spécial auquel ils s'adressent. Tandis que nos professeurs se sentent liés par les exigences du règlement et l'observation des instructions ministérielles, nos rivaux, maîtres chez eux, n'en prennent que ce qu'ils veulent, modifient et suppriment à leur gré, et accommodent ces programmes aux besoins réels et variés des populations parmi lesquelles ils se recrutent. Aussi me semble-t-il indispensable de revenir sur l'erreur qui a été commise et de réformer sans tarder cet enseignement dans un sens plus pratique, mieux adapté à des réalités méconnues.

En dehors de ces causes générales, qui ont pu toutes influer, dans une certaine mesure, sur l'abaissement des effectifs constaté par la statistique scolaire de la France, je crois devoir attirer l'attention sur un certain nombre de causes d'ordre administratif, qui me paraissent avoir participé directement au même résultat.

1° On a multiplié les écoles primaires supérieures; le département des Vosges, à lui seul, en compte quatre. Tout a été dit sur les avantages et les inconvénients de ces créations. Il était inévitable que les lycées et surtout les collèges se ressentissent, dans leur recrutement, de cette concurrence faite par nous à nous-mêmes. Le remède semble être dans une différenciation plus nette des programmes; pour que les collèges et les écoles supérieures ne se nuisent pas, il ne faut pas qu'ils enseignent les mêmes choses et de la même façon, et pour cela il convient de garder aux écoles supérieures un caractère professionnel. J'observe, en outre, qu'autrefois l'enseignement primaire envoyait au secondaire un contingent notable de jeunes gens qui, ayant pris goût aux études et ayant manifesté d'heureuses dispositions, tâchaient de se pousser aux grandes écoles. Ce contingent diminue de jour en jour. Ceux qui nous arrivent, nous ne savons sur quelles classes les diriger. La classe de mathématiques préparatoires les recueillait autrefois; en supprimant cette classe, on a coupé un des ponts qui facilitaient le passage d'un enseignement à l'autre. L'enseignement moderne n'a rien qui la remplace.

2° Un coup très rude a été porté à nos lycées et collèges par la suppression du latin dans les classes élémentaires. Ces classes se rapprochent dès lors par la matière de l'enseignement des écoles primaires publiques et privées. Les parents n'ont recours au lycée qu'à partir de la sixième. Mais dès lors beaucoup d'enfants, qui nous seraient venus deux ans plus tôt, ont demandé l'enseignement primaire aux congréganistes, pour éviter la promiscuité de l'école publique. La plupart sont perdus pour nous; ils sont engagés dans la filière et la suivent jusqu'au bout, d'autant plus que l'enseignement libre a pris soin de maintenir chez lui l'enseignement du latin dans les petites classes. Il faut dire aussi que, dans beaucoup de nos lycées et collèges, l'enseignement primaire est inférieur à celui de bons instituteurs formés par les excellentes méthodes de nos écoles normales. Les enfants ne savent pas si vite et si bien lire, écrire et calculer. Les parents constatent ces résultats et les publient. Partout où les maîtres des lycées et collèges sont de premier choix et soigneusement recrutés, les classes enfantines ont maintenu à peu près leurs effectifs. Elles sont, depuis quelque temps, en pleine prospérité à Nancy, à Verdun, à Lunéville. Ailleurs, au contraire, se sont produites de vraies déroutes.

Mais l'État se croit tenu de garder jusqu'à

la retraite des serviteurs, même médiocres, qui, dans des administrations privées, seraient avec soin éliminés. Cependant il est du plus grand intérêt pour nos établissements de s'assurer des classes primaires nombreuses; elles sont la pépinière de l'avenir.

Je considère presque comme aussi grave dans ses conséquences la réforme récente du baccalauréat, qui oblige tous les élèves de l'enseignement classique à pousser leurs études de latin et de grec jusqu'à la rhétorique inclusivement. La bifurcation entre les études de lettres et celles de sciences a été reportée environ à l'âge de dix-sept ans. Une jeunesse nombreuse a été par là détournée des études scientifiques, où les perspectives d'avenir sont illimitées, et rejetée vers les carrières encombrées du droit et de la médecine. Elle hésite, à cet âge, à s'engager pour trois ou même quatre années dans un courant d'études nouveau, où elle ignore si elle réussira; elle n'a pas fait l'essai suffisant de ses goûts, et sa culture, jusqu'alors trop exclusivement littéraire, l'y prépare assez mal. Par la force des choses elle incline à sortir par la porte prochaine de la philosophie. Quant aux jeunes gens qui, de rhétorique, entrent en mathématiques élémentaires, il n'est pas un professeur qui ne se plaigne de leur insuffisance et de la difficulté pour eux de parcourir le programme de la classe. Ils sont notoirement, dans leur ensemble, inférieurs à ce qu'étaient leurs aînés.

Établissements libres. — Nous ne pouvons, avec la même certitude, établir le bilan de l'enseignement congréganiste. Les chiffres donnés par les derniers documents ne concordent pas toujours exactement avec ceux qui nous ont été fournis au cours des années précédentes. J'ai tenu à faire contrôler avec le plus grand soin ceux que je donne; j'ai pris toutes les précautions nécessaires contre les erreurs possibles et crois pouvoir fournir un tableau exact de la situation présente.

A considérer en bloc les chiffres de 1879 rapprochés de ceux de 1898, le gain paraît énorme d'une période à l'autre et dépasserait de beaucoup les pertes légères que nous avons faites. Voici, pour les trois départements de l'Académie, l'état comparé à vingt ans d'intervalle (1) :

(1) Statistique annuelle de mai.

1879		1898	
Meurthe-et-Moselle.	1.050	Meurthe-et-Moselle.	1.250
Meuse	61	Meuse	340
Vosges	144	Vosges	249
	1.255		1.839

Ce qui constituerait un gain de 584 unités.

Mais ces résultats sont loin de répondre à la réalité. Dans l'intervalle des deux périodes, d'anciens établissements se sont agrandis ou modifiés; d'autres ont passé nominalement du titre primaire au titre secondaire et par là vicient du tout au tout la statistique.

Dans le département de la Meuse, l'institution Fénelon, de Bar-le-Duc, végétait; elle se réorganisa vers 1886 et se monta par actions, sous le patronage de l'évêché. Elle passe de 61 élèves à 134, et se maintient, en 1898, au chiffre de 146. Loin de gagner, depuis quelques années, elle semble perdre du terrain, en raison de la faiblesse des études. En 1890, le collège de Juvigny-sur-Loison, qui comptait 261 élèves, au titre primaire (1879) devient tout à coup établissement secondaire, sans que rien motive cette tranformation que les grades du directeur, et apporte à la statistique une crue subite de 185 élèves. Il en compte aujourd'hui 194, et par conséquent reste assez loin du chiffre de 1879.

En Meurthe-et-Moselle, l'établissement des Frères de Saint-Joseph, de Nancy, compte, à partir de 1887, comme établissement secondaire. Il s'organise pour donner l'enseignement spécial, puis l'enseignement moderne. De ce chef, il apporte à la statistique un contingent de 163 élèves d'abord, puis en 1898, de 188 élèves. L'institution des Frères de Longuyon, très importante par le nombre des élèves, ne donne en réalité qu'à un très petit nombre d'entre eux l'enseignement moderne.

Dans les Vosges, une institution congréganiste périclitait en 1879, à Rambervillers. Elle se transporte à Épinal et dès son ouverture compte, en 1888, 181 élèves. Le pensionnat de Rambervillers reste insignifiant avec ses 20 élèves; il tomberait, s'il n'était soutenu par la municipalité.

Ainsi s'expliquent les écarts de la statistique. Mais en somme peu importerait la date de ces progrès de l'enseignement congréganiste, si ces progrès étaient réels. La vérité est qu'on est dupe d'une apparence. Les maisons de Juvigny-sur-Loison et de Lon-

guyon, pour ne parler que de celles-là, n'appartiennent que de nom à l'enseignement secondaire. Et ce sont les plus nombreuses et les plus prospères. Juvigny ne présente aucun candidat au baccalauréat ; Longuyon en a présenté 6 sur 274 élèves. Les Frères de Nancy en ont présenté 12. En réalité, ces établissements, si on leur cherche chez nous des équivalents, se rapprochent bien plus du type de nos écoles primaires supérieures que de celui de nos lycées et collèges. Si l'on voulait instituer une comparaison équitable entre l'enseignement public et l'enseignement libre, il faudrait ou défalquer de l'un des termes l'effectif de deux au moins de ces maisons, ou ajouter à l'autre terme la population de nos écoles supérieures.

Les seules maisons qu'on puisse accepter comme établissements d'enseignement secondaire, les seules qui soient organisées sur le même type que nos lycées et collèges, sont : l'école Fénelon de Bar-le-Duc, Saint-Pierre-Fourier de Lunéville, Saint-Joseph d'Épinal, et surtout la maison de Nancy, constituée par l'union des trois collèges : Saint-Léopold, la Malgrange et Saint-Sigisbert. Or, ces quatre établissements, bien que plus autonomes et plus maîtres de leurs programmes que ne le sont les nôtres, paraissent avoir subi, à peu près dans la même proportion, les effets des mêmes causes qui ont abaissé nos effectifs. Trois d'entre eux sont en décroissance, depuis quelques années, et perdent des élèves à chaque rentrée. A Nancy, Saint-Léopold et la Malgrange n'augmentent pas ; ils subissent même une légère diminution. S'il paraît en être autrement de Saint-Sigisbert, cette différence tient au caractère régional qu'a pris ce pensionnat, devenu une école préparatoire. C'est là que s'est très intelligemment concentrée, depuis douze ans environ, pour toute la région de l'Est, la préparation à Saint-Cyr. Saint-Sigisbert draine les élèves des maisons religieuses, non seulement des trois départements de l'Académie, mais même de départements voisins, comme les Ardennes, la Haute-Marne et la Haute-Saône. Par là cette institution est en mesure de présenter de gros bataillons au concours annuel de Saint-Cyr. Elle a pu faire recevoir l'an dernier à ce concours dix-neuf de ses candidats. C'est, je crois, le chiffre le plus élevé qu'elle ait atteint. Par contre, Saint-Sigisbert a dû renoncer, vu l'inanité de ses efforts, à la préparation à l'École polytechnique.

Le tableau suivant, soigneusement contrôlé, montrera que les établissements congréganistes, qui appartiennent vraiment à l'enseignement secondaire, ont subi des fluctuations analogues à nos lycées et collèges, et qu'ils sont entrés depuis quelques années, pour les mêmes raisons que chez nous, dans une période de décroissance (1).

	1872	1898	Après avoir atteint
École Saint-Pierre-Fourier...	243	193	303
École Fénelon (Bar) (1886)....	134	146	190
Saint-Joseph (Épinal) (1890)..	200	225	245
Saint-Léopold................	214	193	236
La Malgrange.................	196	194	252
Saint-Sigisbert..............	145	208	232

Telles sont, je crois, les interprétations qui ressortent de l'examen des documents statistiques. Elles ne valent que pour la région de l'Est. Mais, comme ces mouvements d'effectifs me paraissent se rattacher à des causes qui ont eu leur effet sur le pays tout entier, il est permis de penser qu'ailleurs encore elles doivent trouver leur justification.

(1) Statistique annuelle de mai.

ACADÉMIE DE PARIS

L'Académie de Paris comprend 9 départements, qui comptent 19 lycées et 25 collèges. Sur ce nombre 12 lycées et 2 collèges (y compris le collège Chaptal) appartiennent au seul département de la Seine. En 1879 la Seine ne possédait que 6 lycées et 2 collèges.

En 1879 la population scolaire des lycées était de 8.595 élèves, elle s'élève en 1898 à 12.934. Celle des collèges a passé, en vingt ans, de 4.779 à 6.020 élèves. Soit, au total, une augmentation de 5.580 élèves (environ 41 0/0).

L'enseignement libre laïque a perdu, de 1879 à 1898, 7.605 élèves (5.741 au lieu de 13.346). Par contre, l'enseignement ecclésiastique a monté de 6.953 élèves en 1879 à 14.855 élèves en 1898 ; soit une augmentation de 113 0/0.

Cette augmentation se réduit à 62 0/0 environ, si l'on ne tient pas compte des établissements primaires qui, au cours de cette période, ont été transformés en établissements d'enseignement secondaire. L'augmentation n'est même, en réalité, que de 40 0/0 environ, si l'on considère que le collège Stanislas a été compté pour la première fois en 1898.

Somme toute, l'enseignement public a progressé, depuis 1879, à peu près du même pas que l'enseignement ecclésiastique.

On trouvera ci-après, pour le département de la Seine : 1° une note du recteur concernant l'enseignement libre ; 2° des rapports sommaires des proviseurs des lycées de Paris et du directeur du collège Rollin.

Pour les autres départements, les mouvements de la population de l'enseignement public et de l'enseignement libre ont été résumés dans les rapports des inspecteurs d'académie.

Le recteur n'a pas fourni de rapport d'ensemble. Il s'en est référé à la déposition qu'il a faite devant la Commission (tome I, p. 1).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Note du recteur sur l'enseignement libre

De 1879 à 1898, la population scolaire de l'enseignement libre laïque est tombée de 10.911 à 4.801;

Celle des établissements ecclésiastiques dirigés par des religieux s'est élevée de 2.995 à 5.359;

Celle des établissements ecclésiastiques dirigés par des prêtres séculiers a monté de 1.242 en 1879 à 3.367 en 1886, pour retomber à 2.667 en 1898;

Enfin, au collège Stanislas, elle a passé de 1.159 en 1879 à 1.553 en 1895 et redescendu à 1.486 en 1898.

Quant aux causes de la surélévation dans l'enseignement congréganiste et de l'abaissement dans l'enseignement laïque, elles se réduisent à une seule : l'impossibilité pour l'enseignement laïque de soutenir la concurrence, à la fois contre l'enseignement public, qui, au cours de la même période, s'est développé dans des proportions considérables, et l'enseignement congréganiste, qui a de plus en plus les faveurs de certaines corporations de l'État, — de l'armée notamment, — et de la plus grande partie de la haute bourgeoisie et qui trouve, dans des associations riches, les larges subsides dont il a besoin.

Il y a plus de vingt-cinq ans, les grands pensionnats dont les élèves suivaient les cours du lycée Charlemagne — Jaufret, Massin, Favart, Verdot, etc. — ont dû fermer leurs portes, faute d'un budget qui pût les faire vivre. Monge, après une période brillante, avait eu le même sort. Sainte-Barbe a dû être rachetée par l'État et ne tient plus que par l'appui que l'État lui prête. Un crédit considérable est inscrit au budget de l'État en faveur de l'École alsacienne.

Les petits établissements d'enseignement secondaires laïques ne subsistent plus tant mal que bien que sous deux formes : ce sont des écoles préparatoires au baccalauréat ou des écoles qui n'ont de secondaire que le titre, le plus grand nombre des élèves appartenant à l'ordre primaire.

L'Association des chefs d'institution secondaire de la Seine a plus d'une fois exprimé le regret qu'en multipliant ses établissements, en leur assurant les conditions d'hygiène et de confortable que réclame l'éducation moderne, l'État ait, non moins que les établissements congréganistes, concouru à sa ruine; mais ils se rendent aisément compte qu'en travaillant à ces améliorations l'État ne faisait qu'accomplir le devoir qui lui incombe.

Lycées de la Seine

(*Rapports des proviseurs.*)

I *Louis-le-Grand.* — Les statistiques accusent une forte diminution de l'effectif, mais il n'y a pas lieu d'exagérer la décroissance du chiffre des élèves. Le chiffre de 1.545 en 1888 (année la plus prospère depuis 1879) et celui de 839 en 1898 (la dernière qui donne un exercice complet) ne diffèrent pas sensiblement si l'on considère qu'en 1898 le contingent de Sainte-Barbe (129) a complètement disparu et que, sauf la quatrième, les classes de grammaire élémentaires et primaires appartiennent depuis 1892 au lycée Montaigne (682).

Ce qui a fléchi, c'est surtout l'internat; et cela pour des raisons multiples, particulièrement par l'effet d'attaques injustes ou imprudentes, dont quelques-unes venues de haut; par l'effet aussi de l'attitude d'une partie du personnel des répétiteurs, des violences de la « Réforme universitaire » complaisamment propagées par des adversaires peu scrupuleux.

A ce point de vue, les choses sont rentrées dans l'ordre.

S'il convient de ne pas exagérer la décroissance de notre population scolaire, il importe de ne pas la nier. Deux ordres de causes peuvent expliquer cette diminution.

1° *Causes générales :* Entre autres (toutes ne pouvant être énumérées) il est permis d'indiquer la création de l'enseignement moderne. Les établissements congréganistes, *même les plus modestes*, pouvant le donner à *très bon compte* et préparer *très rapidement* à l'examen du baccalauréat, nombre de familles, par économie de temps et d'argent, sont entraînées à y placer leurs enfants. Ce serait pis encore si le baccalauréat moderne conduisait au droit et à la médecine.

D'autre part, les cours de licence et d'agrégation dans les Facultés, surtout en province, fournissent de grands éléments de succès aux maisons congréganistes en leur préparant des professeurs qui apportent ensuite à l'enseignement libre le prestige de grades conquis devant les juges universitaires. Ajoutons à ces raisons l'instabilité des programmes et des règlements, les attaques contre l'enseignement classique, etc.

2° *Causes particulières* au lycée Louis-le-Grand.

J'en citerai deux : la trop longue durée des travaux de reconstruction, d'ailleurs aujourd'hui terminés, et surtout, et avant tout, la séparation du lycée Louis-le-Grand et du lycée Montaigne. Là est le point particulièrement grave. La séparation a été funeste aux deux maisons : fâcheuse pour Montaigne qui y perd sûrement des élèves, beaucoup de parents ne se souciant pas de mettre leurs enfants dans un lycée qu'ils devront abandonner après la cinquième ; déplorable pour Louis-le-Grand qui n'a plus de base normale de recrutement et qui dépend pour le peuplement des classes de quatrième du caprice ou des fantaisies des familles que rien ne sollicite à lui confier leurs fils plutôt qu'à tout autre établissement.

En fait, à mesure que s'efface de plus en plus le souvenir de la fusion d'autrefois, le nombre des élèves de Montaigne qui entrent à Louis-le-Grand décroît d'année en année.

II *Lycée Henri IV.* — De 1879 à 1898 l'effectif du lycée présente dans l'ensemble une augmentation de 20 unités (713 au lieu de 693). Mais la répartition de ces élèves présente de grandes différences, qu'il convient de relever.

La diminution des bourses d'internat, dont le chiffre est tombé de 94 à 59, a dépendu de la volonté du ministère et de la ville de Paris.

L'accroissement de la demi-pension se réduit à 13 unités et ne mérite point qu'on s'y arrête.

Le fait saillant est la chute ininterrompue de l'internat (perte de 217 unités), à laquelle correspond l'accroissement constant de l'externat (gain de 269 unités).

Il y a là une double tendance bien caractérisée dont voici, selon moi, les principales raisons :

1° Le désastre financier de 1881 a atteint de nombreuses fortunes et provoqué des mesures d'économie dans beaucoup de ménages bourgeois ;

2° Le mal qui s'est dit de l'internat des lycées, notamment dans la *Réforme universitaire*, journal de l'Association des répétiteurs, a dû émouvoir nombre de familles ;

3° La création de nombreux lycées de province a retenu sur place beaucoup d'écoliers qui auraient pu venir à Paris en qualité d'internes ;

4° La création, à Paris même, des lycées Lakanal, Buffon, Voltaire ; celle surtout du lycée Montaigne, dans notre voisinage immédiat, n'ont pu que diminuer notre clientèle. La plupart des élèves, qui jouissent dans ces nouveaux lycées des facilités de l'externat, auraient dû subir chez nous, en raison d'un certain éloignement, la dépense de l'internat.

III *Lycée Charlemagne.* — Durant les vingt années de 1879 à 1899, la population du lycée Charlemagne a subi des variations : elle est allée en progressant de 1879 à 1884, où elle a atteint son effectif le plus élevé (1.244 élèves) ; elle a décliné depuis, et elle n'est plus actuellement (16 janvier 1899) que de 937 élèves, chiffre supérieur de 28 unités à la population scolaire de 1878, mais insuffisant cependant sous tous les rapports.

La progression a été constante de 1879 à 1884 ; le déclin a commencé en 1885 et, depuis quatorze ans, ce déclin est allé s'accentuant, sauf deux années d'arrêt : 1893 et 1894. De 1888 à 1898, l'écart a été de 184 élèves (1.121 en 1888, 937 en 1898) — ce qui représente une moyenne de 16 à 17 élèves par an pour ces onze années, et, si l'on fait abstraction des deux années d'arrêt 1893 et 1894, la moyenne annuelle de nos pertes dépasse 20. En 1897, on avait perdu 23 élèves sur l'année précédente ; actuellement nous avons 76 élèves de moins qu'en 1897-98.

Le lycée Charlemagne, qualifié lycée d'ex-

ternes, comprend en réalité trois catégories d'élèves : des demi-pensionnaires ; des externes dont les uns bénéficient pour les devoirs et les leçons de la surveillance de nos études et dont les autres sont totalement libres, et enfin des externes que conduisent au lycée des chefs d'institution.

L'internat n'existe point chez nous ; l'externat surveillé ne date que de 1872, et le demi-internat n'a été organisé qu'en 1875.

Nos 937 élèves actuels se composent de :

237 demi-pensionnaires ;

608 externes (471 externes libres, 137 externes surveillés) ;

92 externes d'institutions.

Le lycée, qui avait 438 demi-pensionnaires en 1885, n'en compte plus en 1898 que 237, soit l'écart énorme de 201, c'est-à-dire une perte de 50 0/0.

L'externat, qui avait suivi une marche ascendante de 1879 à 1888, a reculé depuis, mais avec des variations diverses, oscillant entre 600 et 700 élèves (le chiffre le plus bas dans la période décennale est 593 en 1889, et le chiffre le plus élevé 687 en 1892).

L'externat provenant des institutions a perdu constamment et dans des proportions considérables : de 316 élèves que les institutions nous envoyaient encore en 1879, chiffre déjà bien inférieur aux chiffres antérieurs, nous tombons à 92.

Aujourd'hui deux institutions seulement subsistent : l'école Massillon et l'institution Kahn. L'institution Kahn nous envoie 19 élèves ; l'école Massillon nous en envoie 73. Cette école est à côté de Charlemagne ce que sont Bossuet pour Louis-le-Grand, Fénelon pour Condorcet, Gerson pour Janson-de-Sailly. A l'origine, elle envoyait tous ses élèves au lycée ; elle a retiré de Charlemagne pour les confier à Saint-Louis, vers 1892, les candidats aux écoles spéciales (Polytechnique, Centrale et Saint-Cyr), nous laissant seulement quelques-uns des élèves de ces classes (nous en comptons aujourd'hui 6 : 3 en spéciales, 1 en Centrale, 2 à Saint-Cyr), soit sur la volonté nettement manifestée des familles, soit pour d'autres considérations ; depuis 1895 elle nous a retiré les élèves des classes de grammaire, organisant ces classes à l'intérieur de la maison.

Dans les classes de mathématiques spéciales, de Saint-Cyr, de Centrale, de mathématiques élémentaires, les variations ont été en somme peu sensibles. Le chiffre maximum a été de 104 élèves en 1891 et en 1897 ; le chiffre minimum a été de 86 en 1890 ; nous avons aujourd'hui 90 élèves dans ces classes.

Dans l'enseignement classique, j'ai le regret de constater une décadence bien marquée, non dans la force de ces études, mais dans le nombre des élèves. L'effectif était de 530 en 1888 ; il est aujourd'hui de 341, soit, en onze ans, une diminution de 189 élèves ; c'est exactement le chiffre de la population scolaire perdue durant cette période (1.121 élèves en 1888, 937 en 1898).

Dans l'enseignement moderne, au contraire, la situation est relativement bonne. Si nous avons 11 élèves de moins qu'en 1896, nous en avons 14 de plus qu'en 1896, 25 de plus qu'en 1895, et notre effectif moyen dans les dix dernières années est de 320 élèves.

Cependant cet effectif ne nous satisfait point encore complètement et l'augmentation aurait dû être plus considérable.

Le groupe des classes élémentaires se maintient d'une façon normale dans une moyenne de 180 élèves ; l'effectif le plus élevé a été de 207 en 1894 ; l'effectif le plus bas a été de 155 en 1891 ; nous avons aujourd'hui 177 élèves en augmentation de 6 unités sur 1897, en diminution de 12 sur 1896. Nos deux divisions de septième fortes de 62 élèves nous préparent dès maintenant deux bonnes classes de sixième pour 1899.

Quelles sont les causes de ces variations ? Il est des causes générales d'ordre politique et d'ordre économique qu'on ne saurait négliger : la dépopulation de la France et la disparition progressive de la petite bourgeoisie, de cette classe qui aimait et soutenait l'Université.

Parmi les autres causes, et elles sont nombreuses, quelques-unes ne sont pas spéciales au lycée Charlemagne ; d'autres nous touchent exclusivement.

La diminution de la demi-pension est la conséquence directe et fatale de la campagne menée depuis bien des années contre le régime intérieur des lycées. L'enseignement libre ecclésiastique a profité des coups portés à l'Université par des plaintes trop fréquentes, trop bruyantes et trop facilement accueillies.

Une seconde cause est dans l'extension qui a été donnée à l'externat surveillé. La seule

différence entre le demi-pensionnaire et l'externe surveillé consiste en effet dans le repas de midi que le demi-pensionnaire prend au lycée et que l'externe surveillé va prendre chez lui. Les parents, par motifs d'économie, les élèves, pour jouir d'une somme plus grande de liberté, préfèrent le second système au premier. Les intérêts matériels de nos lycées en souffrent; mais, ce qui est bien plus grave, la discipline générale en souffre également.

Une troisième cause, qui concerne exclusivement Charlemagne, est la création du lycée Voltaire, en 1890. Ce lycée nous a fait perdre toute une région où s'opérait le double recrutement de nos demi-pensionnaires et de nos externes. Le lycée Voltaire ne vit et ne pouvait vivre qu'aux dépens de Charlemagne et de Rollin.

Pour l'externat, la diminution s'explique par la disparition des grandes institutions. Que sont les 92 externes d'institutions de ce jour, à côté des 316 élèves que nous recevions en 1879?

J'ajoute aussi que rien n'a été fait pour mettre le lycée Charlemagne en bonne situation de lutter contre la concurrence des établissements rivaux ou des lycées de l'État. Notre vieille maison n'a pas été rajeunie; elle ne possède point de façade sur la rue Saint-Antoine; elle n'a même pas une entrée qui indique un grand établissement.

Le petit lycée, de création relativement récente (1865-1872), est séparé du grand lycée par une ruelle, la rue Charlemagne, que traversent plusieurs fois par jour, d'une part les élèves du grand collège, soit pour le réfectoire, soit pour le dessin, soit pour la gymnastique, et, d'autre part, ceux du petit qui n'ont même pas dans les bâtiments nouveaux toutes les classes qui leur sont nécessaires. Nous n'avons même pas, ni au grand lycée, ni au petit, un parloir où les mères puissent attendre leurs enfants, où les parents puissent causer de leurs fils avec les professeurs.

Quant à la décadence des études classiques au lycée Charlemagne, la cause première est évidemment la guerre faite à ces études; mais, pour notre lycée, à cette cause générale s'en ajoutent d'autres. La population industrielle — aussi bien le haut commerce que la petite industrie — a préféré l'enseignement moderne plus directement pratique à l'enseignement classique, et le développement du premier a nui aux progrès du second. De ce que les deux enseignements vivaient parallèlement, on a conclu, à tort sans doute, que le lycée se transformait et les partisans des fortes études classiques ont préféré, à notre lycée mixte, les lycées purement classiques Henri IV et Louis-le-Grand.

Le développement qu'a pris dans ces deux lycées la préparation à l'École normale y attire les meilleurs de nos élèves.

Le développement même de l'enseignement moderne n'est point aussi satisfaisant qu'il devrait être. L'accroissement de notre population scolaire dans cet enseignement a été arrêté : 1° par la création du lycée Voltaire; 2° par le développement que la ville de Paris a donné à ses écoles primaires supérieures, notamment à l'école Turgot; 3° par la concurrence que nous font de ce côté aussi des écoles congréganistes, notamment l'école des Francs-Bourgeois, qui a pris et fondu les programmes des écoles primaires supérieures et ceux de l'enseignement moderne.

IV *Lycée Condorcet.* — Le mouvement de la population du lycée Condorcet n'a pas cessé d'être ascendant de 1879 à 1894.

En 1882, date de la fondation du petit lycée, l'effectif était de 1.841 élèves dont 1.098 pour le grand lycée et 743 pour le petit lycée.

En 1894 l'effectif s'est élevé à 1.954 élèves dont 1.167 pour le grand lycée et 787 pour le petit lycée.

De 1894 à 1898 le mouvement de diminution s'accentue et s'accélère.

La population descend en 1898 à 1.522 élèves dont 993 pour le grand lycée et 529 pour le petit lycée.

Causes de cette diminution :

1° Création du lycée Carnot dans la région où se recrutait la clientèle du lycée Condorcet.

2° Transformation du collège Chaptal en collège d'enseignement secondaire (développement dans ce collège des cours de sciences préparant aux écoles du Gouvernement).

3° Création du collège de Saint-Germain.

La diminution de la population du lycée Condorcet n'est donc qu'un déplacement de cette population.

La diminution avait été prévue et voulue, au moment où le lycée Carnot a été organisé par l'État.

V *Lycée Saint-Louis.* — De 971 élèves en

1879 l'effectif du lycée est tombé en 1898 à 630 élèves, après être passé par 1.205 en 1883 et 1.177 encore en 1884. La diminution brusque de 323 élèves en 1885 est due à la suppression de l'internat dans les classes de lettres au moment de l'ouverture du lycée Lakanal. A partir de 1885, les classes de lettres disparaissent graduellement et, à la rentrée de 1892, il ne subsiste de l'ancien lycée que l'école préparatoire à laquelle vient s'adjoindre pour la première fois l'enseignement moderne.

Enseignement moderne. — Il se recrute presque exclusivement au lycée Montaigne dont les élèves viennent, après la quatrième, terminer leurs études au lycée Saint-Louis. Les mouvements de l'effectif de notre enseignement moderne se trouvent donc réglés par les mouvements correspondants de l'effectif du lycée Montaigne.

École préparatoire. — L'effectif a suivi depuis 1892 une marche descendante continue avec un léger relèvement en 1895 suivi d'une chute profonde en 1896.

Il y a donc une cause principale de diminution dont l'action se fait sentir sans interruption depuis l'année 1892-1893 et que des circonstances particulières ont accidentellement ou favorisée ou contrariée.

Cette cause principale est la crise des classes de sciences qui s'est manifestée partout depuis la rentrée de 1892 et qui a eu pour conséquence une diminution considérable du nombre des candidats aux Écoles.

En 1893 la diminution éprouvée par le lycée Saint-Louis tient essentiellement à la suppression de la classe de mathématiques préparatoires.

En 1894, la classe de mathématiques élémentaires (ancien baccalauréat ès sciences) disparaît à son tour. Ainsi que dans la plupart des établissements, la classe d'élémentaires, conduisant au baccalauréat lettres-mathématiques, se recrute péniblement. L'effectif de la classe de mathématiques élémentaires supérieures commence à fléchir. Seules les classes préparatoires aux Écoles se maintiennent parce que la division du baccalauréat ès sciences a subsisté l'année précédente et que les divisions de Saint-Cyr et de mathématiques spéciales des départements, qui n'ont pas encore souffert, continuent à nous fournir le même contingent.

Malgré une augmentation de 28 unités en 1895, le mouvement de descente ne s'est pas arrêté. Il n'est que contrarié par des causes accidentelles qui disparaissent l'année suivante.

En 1896 le recrutement extérieur est incapable de compenser la sortie énorme due aux résultats des concours. Les classes d'élémentaires sont toujours faiblement alimentées ; les classes des départements, atteintes depuis deux ans, ne peuvent plus rien fournir. Ainsi les élèves de toute catégorie font défaut et la résultante de toutes ces causes de décroissance amène la chute constatée en 1896.

Les mesures prises pour développer l'enseignement scientifique ont déjà donné des résultats. Nous nous en apercevons par le recrutement de nos classes d'élémentaires. En 1898, la classe d'élémentaires (cours normal) compte 42 élèves, la classe d'élémentaires supérieures 67, chiffre qu'elle n'avait encore jamais atteint. Ces mesures n'influeront que dans deux années sur les classes des Écoles.

Le lycée Saint-Louis recrutant au dehors ses classes préparatoires aux Écoles, les variations de ses effectifs sont intimement liées aux variations de l'effectif dans les classes de sciences des autres établissements. Si ces dernières sont prospères, les candidats ne manqueront pas au lycée Saint-Louis où l'on a compté plus de 170 admissions aux Écoles en 1897 et plus de 180 en 1898.

VI *Lycée Janson-de-Sailly.* — **Observations sur les variations de l'effectif.** — « La prospérité du lycée Janson, disait en 1887 l'Administration de l'Instruction publique, grâce à son aménagement et à sa situation exceptionnelle, a dépassé toutes les espérances. » (*Statistique de l'Enseignement secondaire en* 1887, première partie, page 8.)

Or, en 1887, le nombre des élèves n'était que de 1.500.

Il s'élève, en 1898, à 1.908 élèves !

La prospérité de l'établissement n'a donc fait que s'accroître notablement.

Il y a lieu, cependant, de remarquer que l'externat est de plus en plus en faveur, le nombre des internes ayant baissé depuis 1891, époque où il fut maximum.

Cette diminution du nombre des internes provient de ce que beaucoup de familles parisiennes ont pu venir s'établir à Passy même, au voisinage du lycée, dans les nombreuses

maisons qui ont été construites dans ce quartier et que la proximité du lycée leur a fait choisir pour leurs enfants la situation de l'externat, moins onéreuse que l'internat.

De plus, il est juste de tenir compte de la campagne menée, bien à tort, dans la presse, même la plus sérieuse, contre l'internat universitaire.

Le nombre des élèves qui, à Janson, suivent l'enseignement *classique* est beaucoup plus élevé que celui des élèves de l'enseignement *moderne*. Il en sera ainsi tant que ce dernier ne possédera pas les sanctions accordées à l'autre.

Le chiffres des élèves de mathématiques spéciales a baissé depuis 1895. Cela tient à ce que le nombre des candidats à l'École polytechnique a diminué, en France de 50 0/0 depuis dix ans.

En revanche, à Janson, l'augmentation des classes scientifiques (mathématiques élémentaires) est extrêmement notable et régulièrement obtenue.

Les classes de septième et huitième et les classes primaires présentent une certaine diminution depuis deux ans. Beaucoup de familles peuvent, en effet, retenir leurs enfants jusqu'à la sixième sans trop d'inconvénients. De plus, la concurrence des établissements libres (et surtout ecclésiastiques) se fait spécialement sentir dans le recrutement des jeunes élèves. Plusieurs établissements de ce genre se sont fondés ou développés autour du lycée dans ces dernières années.

Enfin l'ouverture du lycée Carnot, en 1895, a détourné aussi quelques clients du lycée Janson; mais, au moins, ceux-là n'ont pas été perdus pour l'Université!

En résumé, il résulte des chiffres donnés que le lycée Janson-de-Sailly est toujours très prospère, que son recrutement n'est point compromis; mais qu'en présence, depuis quelques années, d'une concurrence locale très sérieuse et très puissante, on doit s'estimer heureux s'il maintient désormais son effectif au chiffre extraordinaire que, depuis plusieurs années déjà, il a pu atteindre.

VII *Lycée Buffon*. — La marche a été rapidement ascendante de 1889, date de la création du lycée, à 1894. En 1895 et 1896, les rentrées ont été moins bonnes : non que le chiffre des inscriptions d'élèves nouveaux ait été inférieur à celui des années précédentes; mais les départs ont dépassé les prévisions, soit par suite de réceptions nombreuses aux examens dans les classes de fin d'études, pour la première fois très peuplées, soit par suite d'une sévérité juste, mais peu comprise des parents, dans les examens de passage.

L'enseignement moderne supporte presque à lui seul le léger déficit constaté dans la population. En 1897 et 1898, les rentrées se sont faites avec augmentation et, si l'on remarque que le nombre actuel des inscriptions n'a été atteint dans aucune année, on peut dire que la maison est en pleine prospérité.

Nous avons actuellement 581 élèves présents, soit exactement 30 de plus que l'an dernier à la même époque.

VIII *Lycée Voltaire*. — Ouvert le 1er octobre 1880, il comptait :

Au 31 décembre	1890.....	148	élèves
—	1891.....	226	—
—	1892.....	285	—
—	1893.....	345	—
—	1894.....	360	—
—	1895.....	365	—
—	1896.....	418	—
—	1897.....	429	—
—	1898.....	455	—

Ces résultats sont satisfaisants, bien que nous ayons à lutter contre des difficultés générales et locales.

1° *Générales*. — Concurrence des écoles primaires supérieures : Arago, Colbert, Turgot, École Dorian.

Élévation de la rétribution scolaire perçue par le lycée, eu égard au peu d'aisance des habitants du XIe arrondissement.

Pas de 1re moderne (Lettres).

Pas de classes de l'enseignement classique supérieures à la 3e.

2° *Locales*. — Avenue de la République incomplètement bâtie.

Voisinage de la Roquette.

Moyens de communication améliorés, mais encore incomplets, avec le centre de Paris et les localités suburbaines.

IX *Lycée Montaigne* (autonome depuis le 31 décembre 1891). — L'effectif, qui était de 669 élèves au début de l'année scolaire 1891-1892, en n'y comprenant point 174 élèves de quatrième classique que nous n'avons gardés que pendant deux ans, s'est élevé progressivement aux chiffres de 718, 773 et 807, et a en-

suite légèrement fléchi à ceux de 793 et de 800 ; pendant les deux dernières années, il s'est brusquement abaissé à ceux de 737 et 682, ce qui réduit à 13 unités le gain maximum de 138 élèves réalisé à la date du 31 décembre 1894.

Je ne puis attribuer la décroissance de notre internat à des raisons spéciales, propres à notre maison, dont l'installation matérielle, très confortable, n'a fait que s'améliorer encore, et qui possède un excellent personnel de professeurs.

Elle ne peut s'expliquer que par les raisons générales qui paraissent avoir pesé, dans ces derniers temps, sur la presque totalité des établissements universitaires :

1° Critiques, souvent amères et trop facilement acceptées, de l'internat, provenant des amis mêmes de l'Université ;

2° La campagne néfaste des répétiteurs ;

3° Diminution de l'autorité des proviseurs ;

4° L'externement des aumôniers ;

5° L'infériorité prétendue de l'éducation universitaire ;

6° Les changements trop fréquents dans les programmes ;

7° Causes politiques et sociales contre lesquelles l'Université ne peut rien.

X *Lycée Carnot.* — Le lycée Carnot a été ouvert le 1er janvier 1895.

Sa population scolaire était :

	Demi-pensionnaires	Externes	Total
Le 31 janvier 1895, de	47	216	263
Le 31 décembre 1895, de	151	479	630
Le 31 décembre 1896, de	155	658	813
Le 31 décembre 1897, de	137	725	862
Le 31 décembre 1898, de	161	782	943

Les causes de cette augmentation continue sont, d'une manière générale :

La situation du lycée, au milieu d'une nombreuse population bourgeoise, qui destine le plus grand nombre de ses enfants à l'enseignement secondaire ;

La confiance que paraît inspirer l'établissement.

XI *Lycée Michelet (Vanves).* — La cause première, la cause efficiente de la diminution progressive des élèves depuis l'année 1885, époque où le lycée atteint son maximum d'élèves, est la fondation, de 1885 à 1895, des lycées Janson, Lakanal, Montaigne, Buffon, Voltaire, Carnot.

Le collège de Saint-Germain, ouvert il y a un an, a encore drainé, à son profit, les élèves de cette région. Nous n'en avons plus que deux de cette ligne, l'un qui habite Nanterre, l'autre le Vésinet.

A cette cause s'ajoutent la lenteur et les difficultés des communications par les tramways, les frais de voyage pour les élèves et les familles, frais qui augmentent les prix de pension.

Une troisième cause est la suppression, en 1896, de la classe de mathématiques spéciales, établie en 1886. Outre qu'elle a mécontenté bien des familles, elle a provoqué le départ anticipé d'un certain nombre d'élèves, au sortir de la rhétorique. Ces mêmes élèves qui, au sortir de la rhétorique, seraient entrés en mathématiques élémentaires et, de là, en mathématiques spéciales, quittent le lycée dès la rhétorique terminée et vont aux lycées Saint-Louis, Louis-le-Grand, Henri IV et Janson.

J'ajoute que, pendant que l'internat diminuait, l'externat augmentait.

Je mentionne, pour mémoire, une cause générale : le discrédit où est tombé l'internat par suite de toutes les publications qui l'ont déprécié et de la campagne organisée contre lui.

XII *Lycée Lakanal.* — La statistique accuse nettement trois périodes dans la marche de l'effectif du lycée :

Période ascendante de 1885 à 1889 (255 à 419).

Période décroissante de 1889 à 1895 (417 à 284).

Période croissante de 1895 à 1897 (315 à 369).

L'effectif reste à peu près stationnaire en 1898.

Causes probables de ces variations.

1re période. — Progression naturelle pour un lycée qui commence et qui présente des dispositions et un confort exceptionnels.

2e période. — Fondation du lycée Buffon en 1889, du lycée Voltaire en 1890 et, la même année, organisation au lycée Michelet de l'enseignement moderne qui n'y existait pas auparavant. Toutes les régions desservies par ces établissements envoyaient et envoient encore des élèves au lycée Lakanal. Ils lui ont donc fait forcément concurrence.

3e période. — L'amélioration constante dans

le nombre et la rapidité des moyens de transport et le prolongement de la ligne de Sceaux jusqu'au Luxembourg ont eu nécessairement une heureuse influence sur le recrutement du lycée. La population locale s'est accrue et a concouru à l'augmentation régulière du nombre des externes.

Collège Rollin. — (Rapport du Directeur.) — Parmi les causes multiples que l'on invoque pour expliquer la variation des effectifs scolaires dans les lycées et collèges, nous ne croyons pas devoir retenir celles tirées des changements de programme et des modifications apportées dans la constitution intérieure de ces établissements.

Les critiques de l'internat, qui ont été si vives de la part des familles faibles et auxquelles se sont associés des amis mêmes de l'Université, ont exercé une influence bien autrement fâcheuse. En outre, les préjugés et les divisions des partis s'accentuant depuis plusieurs années, on a vu affluer dans les établissements ecclésiastiques les enfants de la haute bourgeoisie qui désertaient les maisons de l'État pour ne plus s'y trouver en contact avec des élèves payants ou boursiers, appartenant à toutes les classes de la société. Aussi l'extension de l'enseignement secondaire, qui donnait à tout sujet intelligent l'espoir d'arriver à un rang élevé dans une démocratie et aurait dû, par conséquent, augmenter la population des lycées et collèges, ne devint qu'un empêchement à leur prospérité.

Si nous envisageons plus particulièrement les variations qu'a subies la population scolaire du collège Rollin depuis 1879, époque qui coïncide à peu près avec son installation sur l'avenue Trudaine, nous trouvons les chiffres suivants qui font ressortir une augmentation assez considérable dans l'effectif total des élèves :

En 1879 :

344 pensionnaires. 213 demi-pensionnaires 206 externes.	En tout 763 élèves qui suivent tous l'enseignement classique ;

En 1898 :

130 pensionnaires. 240 demi-pensionnaires. 867 externes.	En tout 1.237 dont : 110 Cours préparatoires aux grandes écoles. 351 Enseignement classique. 410 Enseignement moderne. 466 Classes élémentaires.

L'enseignement moderne, qui a été inauguré en 1886 avec 188 élèves, s'est accru d'année en année dans les proportions suivantes : 188, 276, 320, 333, 355, 359, 391, 409, se maintenant environ dans ce dernier chiffre depuis cinq ans, alors que l'enseignement classique continue de perdre quelques unités.

D'autre part, nous avons constaté que l'augmentation progressive et considérable de l'externat concordait avec une diminution constante dans l'internat. Il faut dire que la clientèle scolaire de l'établissement n'est plus ce qu'elle était autrefois. Nous avons affaire à des familles moins aisées. Transportée dans un autre milieu, la maison a semblé changer de caractère et, pas plus que les autres lycées de Paris, le collège Rollin ne pouvait échapper à la décroissance des internats.

DÉPARTEMENT DU CHER

Rapport de l'Inspecteur d'académie.

Lycée de Bourges. — En comparant le chiffre de l'année 1879 (370) avec celui de 1898 (257), l'on constate une diminution totale de 113 élèves, dont :

24 pour les classes de mathématiques ;

49 pour l'enseignement classique (de la 6e à la philosophie) ;

75 pour les classes élémentaires et primaires.

L'effectif de l'enseignement moderne s'est accru, au contraire, de 26 unités.

Ce gain compense donc les pertes subies par les classes de mathématiques dont la plus grande partie de la clientèle semble avoir évolué vers l'enseignement moderne.

Parmi les causes de la diminution des élèves,

le proviseur indique la suppression de la chaire de mathématiques spéciales (septembre 1887) et du cours préparatoire à Saint-Cyr (septembre 1896). Mais ces suppressions ne peuvent avoir eu qu'une faible répercussion sur la population scolaire; en effet, au moment de leur disparition, les chaires dont il s'agit ne comptaient respectivement que 6 et 4 élèves : total, 10.

C'est la statistique relative aux classes élémentaires et primaires qui accuse la décroissance la plus rapide et la plus importante. Au 31 décembre 1879, ces classes recevaient 118 élèves; elles n'en avaient plus que 43 au 31 décembre dernier : d'où une perte de 75 élèves. Ce chiffre représente 63 0/0 de l'effectif de la division élémentaire et 66 0/0 (soit les 2/3) de la diminution totale constatée plus haut.

La mode et l'exemple sont l'une des causes de l'abaissement de la population scolaire de notre lycée; beaucoup de familles de la bourgeoisie imitent l'aristocratie et croient qu'il est de bon ton de confier leurs enfants aux établissements ecclésiastiques. A l'éducation que les élèves reçoivent dans les lycées de l'État, elles préfèrent celle que leurs fils trouvent au contact de professeurs qui se mêlent plus intimement à leur travail, qui prennent part à leurs jeux, qui dirigent leurs promenades, etc. Beaucoup de parents préfèrent enfin cette éducation parce qu'elle est basée sur des pratiques religieuses.

Il faut reconnaître aussi que le niveau intellectuel du personnel enseignant des établissements libres s'est sensiblement élevé, que ses méthodes se sont améliorées et qu'il n'a pas hésité à emprunter à l'Université ses meilleurs ouvrages classiques.

Mais le mouvement de recul bien accentué qui s'est produit, surtout depuis 1888, dans le recrutement de la division élémentaire du lycée doit être attribué également à la suppression de l'enseignement du latin dans les classes de huitième et de septième, à la vigoureuse impulsion donnée à l'enseignement primaire élémentaire depuis 1886 et à la création de cours complémentaires et d'écoles primaires supérieures.

La mesure qui a placé en sixième le commencement de l'étude du latin a eu pour effet de retarder l'entrée au lycée d'un grand nombre des enfants qui se destinent à l'enseignement secondaire. Bien des parents hésitent devant les tarifs élevés de nos lycées et ils laissent leurs enfants le plus longtemps possible dans les écoles primaires ou primaires supérieures, où ils trouvent d'ailleurs un enseignement qui ne le cède en rien à celui de la division élémentaire de nos établissements secondaires et qui a le grand mérite d'être gratuit.

Collèges. — Les observations qui précèdent peuvent s'appliquer en partie aux collèges communaux de Saint-Amand et de Sancerre.

La population scolaire de ces établissements a subi des fluctuations assez sensibles; mais je n'ai aucun élément qui me permette d'en expliquer les causes. Toutefois je constate avec plaisir que les deux collèges ont, à peu de différence près, la même population scolaire qu'en 1879.

Établissements libres. — Institution Sainte-Marie, à Bourges. — Cette institution fut fondée en 1858; jusqu'en 1880 elle reçut des élèves pour l'enseignement classique complet et pour l'enseignement du français; l'effectif scolaire oscilla entre 90 et 100 élèves.

Elle fut réorganisée à la rentrée d'octobre 1880 et, de 1880 à 1882, elle n'eut que les classes inférieures à la troisième.

En 1882, elle se divisa en deux écoles ayant chacune son directeur spécial : l'école Sainte-Marie-des-Jacobins et l'école Sainte-Marie-des-Célestins, les classes inférieures étant dans la première et les classes de grammaire dans la seconde.

A la rentrée d'octobre 1885, l'institution devenait de plein exercice et comptait alors 140 élèves environ. Malgré l'adjonction de l'enseignement spécial qui se fit à cette époque, la population scolaire ne cessa pas de décroître jusqu'en 1890, où elle atteignait à peine le chiffre de 110.

L'institution fut reprise par la base à la rentrée d'octobre de la même année. Placée d'abord sous la direction d'un prêtre du diocèse, elle fut confiée bientôt à un Barnabite qui la dirigea jusqu'en 1894, avec l'aide de religieux de son ordre et de prêtres réguliers.

Pendant cette période de quatre ans, le chiffre des élèves ne s'élève pas au-dessus de 75, et l'établissement ne fait pas de concurrence sérieuse à notre lycée.

Mais, en 1894, l'autorité diocésaine renvoya

les Barnabites et fonda, dans des bâtiments neufs, vastes et bien aménagés, un établissement qui progressa assez rapidement. Dès la première année, l'institution eut la classe de rhétorique et, à partir de 1895, la classe de philosophie et la classe de mathématiques élémentaires. A l'heure actuelle, elle possède un agrégé de grammaire, quatre licenciés ès lettres, un licencié ès sciences, et entretient à Paris de jeunes prêtres qui suivent les cours de la Sorbonne.

Aussi cette institution, grâce à une propagande active du clergé de tout le département, fait-elle actuellement une concurrence sérieuse au lycée de Bourges.

Voici, depuis sa dernière réorganisation, le nombre des élèves au 31 décembre de chaque année :

1894 :	116 élèves
1895 :	139 —
1896 :	137 —
1897 :	141 —
1898 :	145 —

Institution libre de Chezal-Benoît. — Le collège de Chezal-Benoît, fondé en 1833, dans les locaux d'un ancien couvent de Bénédictins, fut longtemps florissant et compta jusqu'à 150 élèves. Sa clientèle se recrutait à peu près exclusivement dans les familles aristocratiques de la région. A partir de 1870, il y eut une décroissance continue des élèves, et le nombre en était réduit à 60 environ en 1875 et à 40 en 1879; à la fin de l'année scolaire 1879-1880, l'établissement dut fermer ses portes. La médiocrité du personnel, la difficulté des communications (la gare la plus rapprochée étant à 17 kilomètres de Chezal-Benoît), la fondation d'établissements similaires dans des centres importants environnants, à Bourges, à Châteauroux, à Poitiers, à Issoudun, devaient amener fatalement ce résultat.

Néanmoins l'établissement se rouvrit le 15 octobre 1890, sous la direction de « Pères du Sacré-Cœur », dans un local restauré, avec 77 élèves; on y donna l'enseignement classique, de la philosophie à la sixième inclusivement. L'institution, grâce au puissant patronage de l'Archevêché et à une active propagande du clergé du diocèse, retrouva une partie de son ancienne prospérité et le nombre de ses élèves suivit une progression croissante pendant quatre ou cinq ans.

En 1895, l'autorité diocésaine, voulant sans doute concentrer tous ses efforts sur l'institution Sainte-Marie, de Bourges, et sur l'établissement similaire d'Issoudun, ne laissa subsister à Chezal-Benoît que les seules classes de rhétorique et de philosophie. De 58 élèves, en 1895, l'effectif scolaire était réduit à 36 au 31 décembre dernier, et ce chiffre paraît devoir rester stationnaire. Ces élèves se préparent au baccalauréat par des procédés rapides, et se destinent, pour la plupart, à l'état ecclésiastique. La concurrence faite à nos établissements d'enseignement secondaire par l'institution libre de Chezal-Benoît est donc à peu près nulle depuis la réduction du cycle des études aux deux classes supérieures.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Lycée de Chartres. — Cet établissement a été ouvert le 3 octobre 1887. La population du collège qui l'a précédé a varié de 300 élèves en 1879 à 385 en 1887, en passant par le maximum de 435 en 1882.

« La population du lycée, après avoir atteint presque au début son point culminant (378 en 1888), n'a fait que décroître d'année en année jusqu'au 31 décembre 1898, où nous ne comptions que 263 unités...

« En ce qui concerne la population du collège, on peut croire que l'accroissement presque continu, depuis 1879 jusqu'à la fondation du lycée, était dû à l'action personnelle d'un principal très habile et très entreprenant.

« La fondation du lycée coïncida avec l'éclosion de symptômes de désaffection de la bourgeoisie, de l'armée, et même d'un trop grand nombre de fonctionnaires à l'égard de nos établissements publics, phénomène qu'il serait puéril de nier, qui fut général, et qui, il faut bien l'avouer, est loin d'être enrayé. »

Un établissement libre ecclésiastique de la ville, l'institution Notre-Dame, profita de ces dispositions des familles, et, pendant que la population du lycée décroissait, la sienne augmentait d'une année à l'autre.

A ces causes de diminution de l'effectif s'ajoutent des difficultés d'ordre intérieur qui eurent un certain retentissement au dehors et ne pouvaient manquer de contribuer encore à la baisse du lycée.

Actuellement, le mouvement de recul paraît enrayé ; l'augmentation de la population des classes primaires semble l'indiquer.

Collège de Châteaudun. — L'effectif de cet établissement, qui était descendu à 58 élèves en 1881, s'est élevé à 107 en 1887. De 1888 à 1898, la population a varié entre 87 et 104 élèves.

« Les causes d'augmentation ou de diminution sont dues, en grande partie, à l'administration personnelle des principaux.

« Le recrutement des élèves devient difficile en raison des nombreux établissements d'enseignement secondaire circonvoisins ; d'autre part, l'école primaire supérieure de Bonneval nous enlève beaucoup de jeunes gens qui pourraient suivre fructueusement l'enseignement moderne. En outre, plusieurs instituteurs acceptent chez eux des élèves pensionnaires qui pourraient faire leurs études dans nos établissements universitaires. »

Collège de Dreux. — Depuis vingt ans, la population du collège de Dreux a subi des variations importantes. Après avoir atteint le chiffre de 154 élèves en 1883, l'effectif est tombé à 70 unités en 1896, pour remonter à 115 en 1898.

« La décadence paraît devoir être attribuée à des causes multiples; les unes sont propres au collège de Dreux, les autres sont plus générales.

« Parmi les causes générales, on peut indiquer les suivantes :

« 1° La création des écoles primaires supérieures;

« 2° La tendance qu'ont certains instituteurs à annexer des internats à leur école primaire ;

« 3° Enfin la concurrence acharnée qui nous est faite par les écoles congréganistes...

« Cependant une augmentation est survenue dans la population scolaire du collège depuis la rentrée de 1896-1897. On sent que les frères, ajoute le principal, n'ont plus toute l'autorité qu'ils avaient autrefois; quelques familles mêmes qui, jadis, s'étaient fait distinguer par l'animosité qu'elles nourrissaient contre le collège nous confient ou sont sur le point de nous confier leurs enfants. »

Peut-être ici l'optimisme du principal va-t-il un peu loin.

Collège de Nogent-le-Rotrou. — De 170 élèves en 1879, l'effectif s'est élevé à 176 en 1888, pour descendre à 83 en 1898.

« Les causes essentielles de ces variations ou mieux de ces diminutions sont, d'après le principal :

« 1° La suppression du baccalauréat ès sciences complet, qui a causé un assez grand préjudice à l'établissement ;

« 2° La transformation de l'enseignement spécial en enseignement moderne... C'est à croire que l'enseignement moderne répond moins aux besoins de la région que l'enseignement primaire supérieur ;

« 3° La création du certificat d'études primaires ;

« 4° Le développement de l'enseignement primaire supérieur;

« 5° La concurrence toujours acharnée des membres du clergé, des professeurs du petit séminaire et des frères de la ville, et l'indifférence des instituteurs à notre égard ;

« 6° Les prix de pension des écoles primaires supérieures qui sont toujours inférieurs à ceux des collèges, la rétribution scolaire n'existant pas. »

Établissements libres. — Institution Notre-Dame, à Chartres. — De 1879 à 1888, le nombre des élèves a diminué d'une façon à peu près régulière — de 105 élèves à 79 — le directeur manquant de souplesse et ne jouissant pas d'une très grande faveur auprès des familles.

A la rentrée d'octobre 1889, l'établissement est passé aux mains d'un jeune directeur, licencié ès lettres, actif, apprécié des parents, qui a vu croître rapidement l'effectif jusqu'à 203 élèves en 1896. La disparition de deux maisons, laïques en apparence, d'enseignement secondaire a de son côté contribué à cette prospérité. Depuis trois ans, cet établissement paraît subir un arrêt.

Maîtrise de la cathédrale de Chartres. — C'est seulement depuis 1882 que la maîtrise figure au nombre des établissements secon-

daires : elle était antérieurement considérée comme une annexe du petit séminaire de Saint-Chéron, et, à ce titre, n'était pas comprise dans les statistiques dressées par l'Administration académique. Le nombre des élèves, qui a varié de 60 à 80 pendant la période de 1883 à 1898, est fixé par l'autorité ecclésiastique, suivant les ressources dont elle dispose pour l'entretien de la maison, les enfants étant reçus gratuitement.

Pensionnat Saint-Pierre, à Dreux. — Ancienne école primaire supérieure privée, transformée, au mois de novembre 1896, en établissement libre d'enseignement secondaire moderne, le pensionnat Saint-Pierre a vu son effectif s'accroître à peu près régulièrement de 157 élèves en 1878 à 256 en 1898. Cette augmentation provient, sans doute, d'une propagande incessante, active et bien entendue.

Je dois ajouter, comme favorisant le recrutement des établissements secondaires libres, d'une part, l'appui qui leur est prêté par le clergé; d'autre part, la tendance des familles de la bourgeoisie, de l'armée, et même de certains fonctionnaires, à placer leurs enfants dans des maisons ecclésiastiques ou congréganistes.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. Les causes de la variation des effectifs pendant les vingt dernières années sont très diverses.

Les unes sont fortuites ou tout au moins extérieures à nos établissements.

Au *lycée de Vendôme,* par exemple, le proviseur fait très justement observer que le nombre des boursiers n'a cessé de diminuer depuis 1879. A cette date, le lycée en comptait 53 sur 223 élèves; la proportion aujourd'hui est de 19 sur 170. Un calcul très facile à faire montre que la différence des effectifs réels se réduit à 11 élèves (223-53) — (170-19) = 11.

Pour le *collège de Blois,* si l'on considère la période qui va de 1879 à 1882, le progrès numérique est très grand et très rapide. En quatre années, on a gagné 75 élèves. La population scolaire s'est accrue de plus d'un quart. Mais à quoi cela tient-il? A la fermeture momentanée d'un établissement voisin (la pension Gougeon, d'Onzain).

La cause cesse par la réouverture de cet établissement transformé en école primaire supérieure; aussitôt l'effet disparaît graduellement. En 1886, l'effectif est retombé au chiffre de 172, qui est précisément le chiffre actuel. Il est vrai qu'il remonte en 1890 à 196 élèves; mais, si l'on défalque de ce nombre les 28 boursiers que l'établissement possédait alors (196-28 = 168) et si l'on fait la même soustraction pour 1898, en retranchant 12 boursiers d'une population scolaire totale de 172 élèves (172-12 = 160), on trouve que la différence (8 unités) se réduit à peu de chose.

A Romorantin, l'énorme abaissement des cinq premières années — 158 élèves en 1879, 89 en 1884 — n'est pas expliqué par le principal. Si j'en crois les renseignements fournis par les rapports annuels qui correspondent à cette époque, il faudrait l'attribuer pour une bonne partie aux progrès de l'enseignement primaire élémentaire à qui sa gratuité, en 1882, donne un avantage tout à fait considérable dans un milieu où la clientèle secondaire est surtout composée d'ouvriers, de cultivateurs et de petits commerçants.

En somme la différence totale de nos effectifs secondaires (de 1879 à 1898) est de 113 élèves sur 543 — en apparence. En réalité, si l'on tient compte de la diminution du nombre des boursiers (84 pour Vendôme, 16 pour Blois, en tout 50), on trouve que la perte réelle n'est que d'une soixantaine d'unités.

Pendant le même laps de temps les établissements libres perdaient dans leur ensemble une cinquantaine d'élèves. Si l'on considère d'ailleurs que deux de ces maisons (Saint-Martin et Saint-Joseph) donnent un enseignement presque uniquement primaire et que, pour les deux autres, le gain notable de Notre-Dame-des-Aydes, 181-144 = 67 élèves, est loin de compenser la perte de Pontlevoy, 190-79 = 121, et laisse un déficit total de 54 unités, on en conclura sans doute que les

causes de l'abaissement des effectifs dans l'enseignement secondaire agissent à peu près également — pour le département de Loir-et-Cher — sur les établissements libres et sur les établissements publics.

La crise, si l'on peut désigner par ce mot l'ensemble d'actions très lentes qui, dans notre département, ont réduit le nombre des élèves de l'enseignement secondaire, n'est pas limitée à l'Université. Les causes qui l'ont amenée se rapportent aux trois catégories qui suivent :

1° Situation géographique des établissements secondaires du département. — La région où ils recrutaient leurs élèves est devenue de plus en plus circonscrite à mesure que l'on ouvrait de nouvelles voies de communication. Dans cette région même, les concurrences voisines leur disputent leur ancienne clientèle : le proviseur cite l'exemple du Perche qui, à partir de Châteaudun, est perdu pour le lycée de Vendôme depuis l'existence de celui de Chartres. Et les familles ont d'ailleurs une tendance à délaisser nos modestes établissements pour les grands lycées voisins d'Orléans et de Tours. Il n'y a rien à faire à cela.

2° Souffrances de l'agriculture. — Le phylloxera, comme le dit le principal du collège de Blois, en détruisant nos vignobles a diminué le nombre des familles qui peuvent payer la pension de nos internats. — Cette cause doit cesser par la reconstitution du vignoble, mais elle risque d'avoir des effets permanents.

3° Concurrence de l'enseignement primaire supérieur. — En effet, les familles appauvries ont mis leurs enfants dans les écoles primaires supérieures dont le développement a coïncidé avec la crise agricole. Celle d'Onzain fait concurrence évidemment au lycée de Vendôme et au collège de Blois, celle de Saint-Aignan au collège de Romorantin, comme aux établissements libres de ces deux villes. Toutes les deux sont très prospères. Devons-nous le regretter? Quant à moi, je désapprouverais toute mesure qui tendrait à leur soutirer, directement ou indirectement, une partie de leurs élèves pour les rendre à l'enseignement secondaire. Pour Onzain en particulier, il y a lieu de considérer que ses élèves lui ont toujours appartenu. De 1879 à 1882 le collège de Blois gagne 57 élèves par suite de la disparition de la pension Gougeon. Cette pension est transformée en école primaire supérieure. Les élèves de Blois reviennent à Onzain. Rien de plus naturel.

Concurrence privée. — J'ai montré plus haut que la réduction des effectifs avait été à peu près la même dans nos établissements publics et dans les établissements privés. Mais je n'ai envisagé la question qu'au point de vue du nombre. Si l'on considère les éléments dont se compose notre population scolaire, on peut regretter que tout ce qu'on appelle la noblesse et la plus grande partie de la bourgeoisie riche nous soit devenu étranger et même hostile.

Concurrence primaire. — La concurrence des écoles primaires supérieures dispute et enlève partiellement aux établissements secondaires une clientèle toute différente. C'est le peuple (petite industrie, petit commerce, ouvriers et cultivateurs aisés) qui met ses enfants dans ces maisons où (je me sers des expressions mêmes du proviseur) il trouve un enseignement « moins coûteux et plus pratique ». Certainement, si elles venaient à perdre leurs élèves, ceux-ci n'iraient pas tous au lycée de Vendôme ou aux collèges de Romorantin et de Blois. Les pensionnats Saint-Martin et Saint-Joseph — tout primaires en réalité, secondaires seulement pour avoir le droit d'employer des professeurs sans brevet, le diplôme de bachelier du directeur servant de pavillon pour couvrir une autre marchandise — hériteraient d'une partie de cette clientèle. J'entends bien qu'on réorganiserait l'enseignement moderne pour empêcher qu'elle ne fût détournée à leur profit. Certes je ne pense pas qu'il soit parfait. Je pense qu'il eût mieux valu conserver l'enseignement spécial avec son programme plus franchement utilitaire; mais, d'abord, un nouveau changement risquerait de dérouter complètement les familles lasses de tant de volte-face. Et ensuite cette classe du peuple qui donne ses enfants aux écoles primaires supérieures ne les donnerait pas au lycée et aux collèges, même s'ils devaient y recevoir une instruction pratique équivalente. Resterait, en effet, la question d'argent. On ne consentirait pas à payer une pension plus élevée. Aux environs de Blois, on se résignerait peut-être à grossir l'effectif de Notre-Dame-des-Aydes, qui depuis deux ou trois années organise un enseignement français et qui ne craint pas d'avoir au besoin deux tarifs et de diviser ses élèves

en deux catégories, socialement inégales, chose heureusement impossible dans nos établissements de l'État.

1° Si l'on veut que notre lycée et nos collèges se maintiennent honorablement, il est nécessaire de leur accorder une sorte de régime protecteur, c'est-à-dire d'augmenter le nombre de leurs boursiers au lieu de le diminuer constamment ;

2° Plus nos maisons seront confortables, d'un aspect séduisant, bien aménagées, plus elles se recommanderont aux familles. Il nous reste peu à faire de ce côté dans le département pour donner satisfaction à tous les désirs légitimes ;

3° Évitons le déplacement fréquent des proviseurs, des principaux et des professeurs même. Il nous fait beaucoup de tort, non seulement parce que les chefs des établissements n'ont pas le temps de connaître à fond les familles, les maîtres et les élèves, de marquer leur empreinte et d'établir une tradition, mais parce qu'une opinion très injuste, qui s'accrédite de plus en plus, leur attribue une certaine indifférence pour les intérêts dont ils ont la charge et la met précisément sur le compte de leur instabilité. Ceci me porte à croire que le retour aux catégories ne serait pas sans inconvénient. Il faudrait au moins trouver un juste milieu, adopter un système de classes parallèles. Si même on pouvait fixer pour toujours dans les établissements quelques répétiteurs expérimentés, honorables, jouissant de l'estime des familles, ce serait aussi un grand bien ;

4° Moins on changera de programmes et mieux cela vaudra. Donc, acceptons l'enseignement moderne ; mais, d'une part, comme le demande le rapport du collège de Blois, évitons le fractionnement des cours ; donnons à chaque classe un professeur principal qui se sente responsable des progrès des élèves et, d'autre part, accommodons les programmes aux besoins locaux, sans bruit, sans hâte, par modifications successives;

5° Tout le monde est d'accord pour souhaiter que les proviseurs et même les principaux des collèges en régie aient plus d'autorité pour administrer leurs établissements, sous le contrôle de l'inspecteur d'académie, sans être obligé d'en référer sans cesse à l'Administration centrale, surtout au point de vue financier. La liberté dont jouissent à cet égard les chefs des établissements libres leur donne un très grand avantage ;

6° Les ennemis de l'Université la calomnient. Il est à désirer qu'elle ne fournisse aucun prétexte à d'injustes attaques en se calomniant elle-même. L'éducation qu'on reçoit dans nos maisons est saine. Qu'elle devienne encore plus attentive. Tous les soins qu'on donnera à la partie extérieure de cette éducation (manières, politesse, tenue des élèves) seront bien vus par les familles et d'un effet certain sur le recrutement.

Établissements libres. — Le département de Loir-et-Cher renferme quatre établissements libres d'instruction secondaire qui sont tous les quatre dirigés par des prêtres séculiers sous le contrôle de l'autorité diocésaine. Ce sont : l'école secondaire libre de Pontlevoy, l'école Notre-Dame-des-Aydes à Blois, l'école Saint-Martin à Vendôme, la pension Saint-Joseph à Romorantin.

École secondaire libre de Pontlevoy. — L'école secondaire libre de Pontlevoy, antique maison dont l'histoire remonte jusqu'au moyen âge, a été ou a voulu être dans ce siècle une espèce d'autre Sorèze. Avant 1878, l'établissement prospérait sous la direction d'un abbé, naturaliste érudit, et préparait aux grandes écoles de l'État.

Il recevait jadis un grand nombre d'élèves originaires de toutes les parties de la France.

Aujourd'hui encore, il recrute sa clientèle de nobles et de bourgeois riches bien au delà des limites du département. Mais elle a singulièrement diminué. Aucun des cinq directeurs qui se sont succédé depuis 1878 n'a réussi à arrêter sérieusement ce déclin.

On tombe, en 1879-1880, de 190 à 145 élèves. Chacune des années qui suivent, presque sans interruption, enregistre une perte nouvelle. L'effectif atteint son niveau le plus bas en 1896, 67 élèves. Il se relève sensiblement en 1897 où il en gagne 20. Il en a reperdu 8 en 1898.

École Notre-Dame-des-Aydes à Blois. — Notre-Dame-des-Aydes, établissement libre du chef-lieu, dispute au collège de Blois la clientèle de son enseignement classique. On s'y est même efforcé, pendant les trois dernières années, d'organiser un enseignement « français » destiné à lutter contre notre enseignement moderne.

Mais les efforts de Notre-Dame-des-Aydes

pour augmenter son effectif à nos dépens ne paraissent pas avoir abouti. L'effectif de 1889 est à peine égal à celui de 1895, et la moyenne des sept dernières années : 174 élèves, est inférieure de 15 unités à celle des sept années grasses de l'établissement (1882-1889) qui comptait alors 210 élèves. C'est en 1883 que la population scolaire de Notre-Dame-des-Aydes a été le plus nombreuse. Elle atteignait un chiffre (221) supérieur de 40 unités à celui de 1898 (181), supérieur de 78 unités à celui de l'année précédente, 1882. A quoi tenait cette progression soudaine, constatée de 1882 à 1882? Il faut l'attribuer, selon les renseignements fournis par le directeur actuel, qui est fort ancien dans la maison, à l'expulsion des Jésuites. La fermeture de leur collège du Mans amena à Notre-Dame-des-Aydes tous ces élèves nouveaux dont une partie lui resta fidèle quand les Jésuites reconstituèrent leurs cadres.

École Saint-Martin, à Vendôme. — Jusqu'en 1894, l'établissement était situé à Montoire, chef-lieu de canton qu'une distance de 18 kilomètres sépare de Vendôme. L'écart très considérable entre l'effectif de 1879 (43 élèves) et celui de 1880 (26 élèves) s'explique sans doute par le changement de directeur.

A partir de 1880, la population scolaire progresse constamment. En 1894, l'établissement se transporte à Vendôme. Dirigé d'abord, ostensiblement, par un laïque, puis par un abbé qui en était le propriétaire, il gagne, de 1894 à 1896, une dizaine d'élèves. En 1896, il atteint son chiffre le plus élevé : 72. Mais, cette année même, la mort accidentelle de son directeur lui porte un coup très sensible et l'effectif descend subitement à 53 élèves. Il vient de regagner une partie du terrain perdu. Il compte 64 élèves, nombre qui représente à une unité près la moyenne des cinq dernières années, pendant lesquelles l'institution Saint-Martin a vécu à Vendôme, et qui est plus élevé que celui de tous les effectifs antérieurs.

En somme, l'institution Saint-Martin a fait des progrès au point de vue numérique ; mais il convient de dire qu'elle est toute primaire — ne comptant que 2 ou 3 élèves de l'enseignement classique — et qu'il est difficile de dire si, dans le cas où elle viendrait à disparaître, les élèves de son très modeste enseignement « français » iraient à l'enseignement moderne du lycée de Vendôme. Ses affinités sont plutôt avec l'enseignement primaire supérieur.

Pension Saint-Joseph, à Romorantin. — En vingt ans, le pensionnat Saint-Joseph, de Romorantin, qui se rapproche beaucoup de Saint-Martin par ses programmes et par la répartition fort inégale de son effectif entre les cours de français d'ordre primaire et un petit cours de latinité suivi par 2 ou 3 élèves, n'a eu que deux directeurs, dont le second, actuellement en fonctions, fut installé en 1889. L'étude attentive du tableau de ses effectifs ne permet guère d'arriver à des conclusions bien définies. La moyenne autour de laquelle ils oscillent est de 153 élèves. Les oscillations sont parfois assez fortes. En 1895 et en 1896, l'établissement compte 162 et 166 élèves; il n'en renferme plus que 141 et 140 en 1897 et en 1898. Mais les différences d'effectifs ont été quelquefois plus fortes. Tout au plus pourrait-on remarquer que le succès des deux directeurs paraît s'épuiser avec les années. Sous le premier, l'effectif de 166 élèves — chiffre de 1879, dépassé en 1885 — tombe à 129 en 1888.

Le directeur actuel le remplace alors et ne cesse de gagner des élèves jusqu'en 1897, où il en perd tout à coup 25.

Quoi qu'il en soit, le pensionnat Saint-Joseph, commandité par un certain nombre de personnes riches appartenant au pays, qui ont un grand intérêt, pécuniaire autant que moral, à le voir prospère, favorisé, d'ailleurs, par les grands propriétaires de la Sologne dont les fermiers ne sont pas libres de mettre ailleurs leurs enfants, n'a pas à craindre, semble-t-il, tant que les conditions ne changeront pas, la perte de sa clientèle.

Après avoir étudié isolément ces quatre situations particulières, il reste à apprécier dans l'ensemble les chances de succès de l'instruction secondaire libre. L'examen du tableau des effectifs, depuis 1889, montre qu'elle a perdu une soixantaine d'élèves et que, par conséquent, les causes générales qui ont diminué la population scolaire des établissements publics n'ont pas été sans action sur les établissements privés. Jusqu'ici, dans le département de Loir-et-Cher, nous avons soutenu leur concurrence; mais je croirais être trop optimiste si j'ajoutais qu'elle n'est pas dangereuse. A la vérité, les études que l'on fait chez nous sont notoirement supérieures; notre éducation se recom-

mande aux esprits libéraux par des qualités qu'on ne trouve pas chez eux.

Notre installation matérielle vaut la leur ou même — c'est le cas pour Vendôme et pour Romorantin — est bien préférable. Nous n'avons rien à craindre de la comparaison dans tous les milieux où les esprits ne sont pas aveuglés par un préjugé hostile; mais nos concurrents possèdent des avantages qu'il faut signaler. Leurs quatre établissements ont fort bien adapté leurs programmes aux conditions particulières où ils se trouvaient placés.

Les directeurs peuvent, du reste, les modifier à leur gré, selon les besoins ou les désirs des classes de la société dont, ici ou là, ils espèrent avoir la clientèle. La faculté qu'ils ont de changer, d'assouplir, de diversifier leurs tarifs et de s'adresser aux fournisseurs qui leur plaisent, sans consulter autre chose que l'intérêt de leurs maisons, les aide encore et très utilement à recruter leurs élèves. Ajoutons à cela, pour Romorantin et pour Blois, que les directeurs actuels sont en fonctions depuis longtemps et possèdent, par conséquent, une connaissance approfondie des hommes et des choses. Enfin, et surtout, l'enseignement secondaire libre peut compter sur la propagande extrêmement active du clergé. Cela seul suffirait pour faire comprendre avec quelle difficulté l'Université maintient ses positions sous un régime qu'on ne peut appeler un régime de libre concurrence.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. - *Lycée d'Orléans.* — De 1879 à 1884, l'effectif oscille entre 500 et 550 (maximum 550), puis descend assez brusquement, de 1886 à 1892, au minimum 350, pour se relever assez vite, de 1892 à 1894, jusqu'à 460. Enfin, pendant les quatre dernières années, l'effectif s'est maintenu entre 460 et 480, avec une tendance à la hausse.

L'internat et l'externat marchent à peu près de pair de 1879 à 1896; mais, à partir de 1896, l'internat baisse et l'externat monte.

Causes de dépopulation, à partir de 1886. — 1° Création du lycée de Chartres. Un certain nombre de Beaucerons ont quitté Orléans pour Chartres;

2° Question des aumôniers. Elle a été exploitée par la presse et les salons orléanais contre l'Université et spécialement contre le lycée d'Orléans;

3° Une épuration voulue et assez grande pendant plusieurs années des non-valeurs qui encombraient un certain nombre de classes.

Causes de relèvement. — 1° Création en 1894 de la classe enfantine. Cette classe, dès le début, a prospéré. Son effectif a varié entre 35 et 50;

2° Les succès continus du lycée d'Orléans dans les divers concours et examens et spécialement au concours général et à l'École militaire de Saint-Cyr.

L'effectif actuel, qui oscille entre 460 et 480, pourra difficilement dépasser ce dernier chiffre, tant la concurrence est rude, tant les établissements rivaux sont nombreux (6 établissements congréganistes dont 3 à Orléans).

Les raisons invoquées par le proviseur me semblent plausibles.

J'ajouterai que l'enseignement ecclésiastique (on le verra par la statistique des établissements libres) a très évidemment profité de nos pertes s'il ne les a causées.

Ce lycée s'est relevé rapidement; pourquoi?

1° L'étude de la répartition des élèves entre les classes permet de constater que, depuis 1890, l'augmentation du nombre des élèves dans les cours de Saint-Cyr et de spéciales a contribué momentanément à relever nos effectifs : c'est sans doute une conséquence de la loi militaire et de l'élan subit qui a poussé la jeunesse vers les grandes écoles. Cet élan a duré une demi-douzaine d'années, puis il s'est ralenti singulièrement;

2° Aujourd'hui c'est : 1° par le progrès de notre classe enfantine; 2° par l'accroissement de notre enseignement moderne que nous maintenons nos effectifs.

En ce moment même les établissements rivaux du lycée semblent perdre quelques unités.

Collège de Montargis. — Pendant plusieurs années, la statistique du collège comprend

les élèves de l'école professionnelle de Durzy : nous ignorons donc la part de chaque établissement dans l'effectif total.

Cependant il est certain que ce collège a perdu beaucoup d'élèves, 50 ou 60 peut-être, entre les années 1887 et 1896. Ces pertes coïncident avec l'établissement d'une école primaire ecclésiastique à Montargis. Cette école comprenait déjà une centaine d'élèves quand elle prit, il y a deux ans, l'étiquette secondaire.

A ce moment même, le collège se ressaisissait sous l'impulsion énergique d'un principal. Nous le considérons comme sauvé.

Il convient d'ajouter que, de moins en moins, nous avons la clientèle des fils de cultivateurs qui ne visent point au baccalauréat et qui veulent seulement prendre les « manières » de la ville. C'était la clientèle de l'ancien enseignement spécial. Nous ne lui donnons plus satisfaction. Il ne m'est pas prouvé qu'elle préfère au collège l'école primaire supérieure. Il est possible que les établissements libres lui offrent une organisation plus simple, un règlement plus accommodant, un régime moins coûteux.

Établissements libres. — A bien prendre les choses, l'enseignement libre n'a pas gagné un bien grand nombre d'élèves entre 1879 et 1899. Si l'on ajoutait aux établissements secondaires qui existaient au début de cette période les établissements primaires qui ont pris depuis lors l'étiquette secondaire (Saint-Euverte d'Orléans, Saint-Joseph de Gien, Sainte-Madeleine de Montargis), on trouverait peu de différence non seulement entre les totaux des années 1879 et 1898, mais entre ceux des années intermédiaires.

La comparaison est d'ailleurs impossible. — Saint-Euverte est le seul établissement qui ait bien voulu nous renseigner sur les années qui ont précédé sa transformation en institution secondaire.

Cependant on voit successivement entrer dans nos statistiques : Saint-Euverte qui y apporte plus de 330 élèves, Saint-Joseph de Gien, école primaire (restée primaire sous un nom nouveau), qui compte pour 140 et 196 élèves, et Sainte-Madeleine qui n'est guère secondaire jusqu'ici, et qui compte 128 élèves. C'est un apport de plus de 650 élèves, qui devrait singulièrement modifier le total général...

En revanche, plusieurs pensions laïques disparaissent. L'une a compté 173 élèves (Pithiviers); une autre (Orléans), jusqu'à 165 ; une troisième (Gien) en a compté 90.

On peut penser qu'une bonne partie des 400 élèves de ces écoles ont passé dans les maisons ecclésiastiques.

Et ainsi la conclusion qui s'impose et qui n'est point nouvelle, c'est que l'enseignement libre laïque ne peut plus vivre. L'enseignement de l'Église et celui de l'État restent à peu près seuls.

On peut encore rechercher dans quelle mesure l'enseignement ecclésiastique, qui a tué l'enseignement laïque, a réussi à battre en brèche l'enseignement de l'État.

Il est bien visible que les années où l'effectif du lycée fléchit (de 540 en 1881 à 380 en 1890) sont celles où les établissements ecclésiastiques d'Orléans augmentent. Les séminaires gagnent dans cette période 100 élèves et ils poussent plus loin leurs avantages pendant trois ans encore.

Les maisons congréganistes font du même coup de grands progrès : Saint-Euverte, surtout (qui est alors primaire), gagne 200 élèves en douze ans : on voit où il les prend.

A Montargis, la période de détresse pour le collège est postérieure (1884-1896) à celle que le lycée a traversée. Là aussi, c'est l'enseignement libre, sous l'étiquette primaire, qui prend exactement tous les élèves que nous perdons.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Lycée de Reims. — Le lycée de Reims est prospère et la population scolaire dépasse aujourd'hui 600 élèves. La statistique accuse de 1886 à 1891 une forte dépression (point minima : 508 élèves en 1890). Cette dépression est surtout due à la création du lycée de Laon en 1887. Depuis, sauf une dépression

passagère en 1895 (589 élèves), la tendance à la hausse est manifeste.

Mais le chiffre atteint en 1899 (604) est vraisemblablement un chiffre voisin du chiffre maximum; car la population de la ville, qui s'était considérablement accrue après la guerre, demeure stationnaire actuellement. Une crise lainière commerçante peut nous faire subir quelques contre-coups.

La concurrence des établissements religieux est aussi très pressante et le lycée a à lutter contre deux établissements de Jésuites pour l'enseignement classique et contre un établissement de Frères de la doctrine chrétienne pour l'enseignement moderne.

Le personnel du lycée est très remarquable comme valeur et, de plus, il est très cordialement uni. Chacun apporte à l'éducation des élèves des soins intelligents et très bien compris.

Le proviseur demande que les professeurs soient mis dans l'impossibilité de prendre part aux luttes publiques et municipales qui divisent les citoyens et dont le contre-coup est parfois fâcheux pour nos établissements.

J'appuie le vœu qu'il émet d'intéresser les professeurs au recrutement des lycées en faisant entrer l'augmentation ou l'abaissement de l'effectif dans le traitement éventuel des maîtres. Mais cette réforme est délicate et elle demanderait à être étudiée de près.

En résumé, le lycée de Reims est prospère; mais il semble être près de son plus haut point d'arrivée à cause du voisinage des lycées de Charleville et de Laon et des cinq bons collèges municipaux du département.

Collège de Châlons. — Le collège de Châlons est en pleine prospérité. Il se relève sans interruption depuis six ans. En 1895, l'ascension brusque de la population, qui passe à 287 élèves en 1896 et à 335 en 1897, est due à l'ouverture d'une école primaire supérieure annexée au collège (préparation à l'École des arts).

Actuellement la population scolaire est en voie incessante d'accroissement et, lorsque les nouveaux bâtiments seront achevés, nous dépasserons 400 élèves.

Collège d'Épernay. — Le collège d'Épernay atteint son point culminant en 1884 (230 élèves). Depuis, la population a baissé d'une façon sensiblement continue. Elle tend aujourd'hui vers le niveau qu'elle avait en 1879 (177 élèves).

Les classes élémentaires seules sont atteintes. Il y a quatre causes essentielles de cette diminution, à savoir :

1° La création par les Frères d'une école payante ;

2° La création d'une école enfantine par les religieuses ;

3° La gratuité des écoles primaires et l'amélioration de leur enseignement ;

4° Nos adversaires gardent les enfants des classes de septième et huitième six heures et nous ne les gardons que quatre heures.

Il y a des chances sérieuses pour le collège d'Épernay de reprendre son essor par l'organisation de cours commerciaux adaptés aux besoins de la localité.

Collège de Sainte-Menehould. — Le collège est prospère. Il compte 114 élèves. L'affaissement, très faible, du nombre des élèves cette année est dû au départ du 8e cuirassiers et à son remplacement par un corps d'officiers où dominent les célibataires.

Ce collège ne donne lieu à aucune observation ; il n'est pas susceptible de plus grands développements ; son recrutement est géographiquement circonscrit.

Collège de Sézanne. — La décroissance a été constante depuis 1882, époque où le collège comptait 132 élèves. Un relèvement sans durée a eu lieu en 1893 (115).

Il y a cinq causes essentielles de cette décroissance :

1° La suppression du volontariat d'un an ;

2° La suppression de l'ancien baccalauréat ès sciences ;

3° La création des cours complémentaires de Fère-Champenoise et des Vertus ;

4° Les instituteurs retiennent plus longtemps les enfants pour le certificat d'études primaires ;

5° Une école ecclésiastique (Saint-Denis) a été ouverte il y a quatre ans à Sézanne.

Le collège de Sézanne n'a qu'un avenir assez limité. Toutefois il ne nous semble pas avoir toute la prospérité que comporte la situation.

Collège de Vitry-le-François. — La population scolaire a eu assez longtemps une tendance générale à diminuer.

Les causes essentielles semblent être :

1° La diminution du nombre des boursiers (20 en moins) ;

2° La propagande très méthodique des établissements rivaux aidés par les desservants;

3° La fondation d'un externat tenu par un Frère pour les classes élémentaires.

Actuellement le collège semble en voie de prospérité. Il compte 133 élèves. Il en a eu 185 en 1884-1885. C'est un maximum duquel nous pouvons nous rapprocher encore.

Saint-Étienne (Châlons). — Le pensionnat, fondé en 1873, a compté au début (1879) 161 élèves. Le maximum a été de 203 en 1881 pour la première période de dix ans et de 215 en 1893. Depuis cette époque, la baisse est continue, quoique très lente. Il y a actuellement 193 élèves.

Il résulte de cet état, stationnaire à peu près depuis quinze ans, qu'aucune considération n'est susceptible d'être développée sur la population de cet établissement.

Les élèves sont recrutés par les desservants et le collège est sous la tutelle de l'évêque de Châlons. Cet établissement ne progresse pas : la baisse est constante ; elle ne peut être due qu'à des causes intrinsèques à l'établissement, à des variations dans la fortune des paysans qui constituent la clientèle de la maison (internat). L'externat est assez prospère (102 élèves). La clientèle se recrute parmi la bourgeoisie aisée et parmi les officiers qui ne peuvent envoyer leurs fils chez les Jésuites, le nombre des officiers partisans de l'éducation laïque ne pouvant être que très restreint à cause de la pression exercée sur eux.

Sainte-Macre (Fismes). — 16 classiques; 36 modernes; les autres primaires et élémentaires. Fondé depuis cinq ans, cet établissement compte 96 élèves dont 49 pensionnaires. Il répondait à un besoin réel, Fismes ayant une population assez considérable (plus de 3.000 habitants agglomérés) dépourvue d'établissement secondaire. La population scolaire, de 43 en 93-94, est montée à 80 en 95; elle est de 97 actuellement et elle paraît devoir osciller autour de 100.

Saint-Vincent-de-Paul (Montmirail). — Fondé en 92 avec 41 élèves : la population scolaire passe par 44, en 96; 47, en 97; 46, en 1898. Quelques élèves font du latin : c'est, en réalité, un collège d'enseignement primaire et il n'a de secondaire que le nom. *En 98, tous les élèves étaient de l'enseignement primaire.*

Esternay (Saint-Remy). — Le collège ecclésiastique d'Esternay est, en réalité, un établissement primaire. Quelques élèves y commencent le latin. Il a eu jusqu'à 15 internes en 1892-93. Il n'en a plus que 8. Le nombre des élèves depuis dix ans varie entre 30 et 34. Le maximum de 35 en 1894 n'a plus été atteint depuis.

En 1898, 2 *élèves de l'enseignement classique*; 27 primaires.

Notre-Dame de Vitry-le-François. — Externat de 11 élèves, tous primaires.

Pensionnat des Frères (Reims). — Ce pensionnat n'est secondaire que depuis six mois (novembre 1898).

Il renferme toutes les classes d'enseignement moderne. Il compte 450 élèves dont 255 modernes depuis la sixième à la première et 195 élèves pour les classes élémentaires et primaires.

Jésuites de la rue de Cérès : Collège Saint-Joseph. — Ce collège compte 306 élèves tous appartenant à l'enseignement classique. Il en a eu 251 en 1879. La baisse est sensible en 1882 (205), comme conséquence de l'expulsion des Jésuites : depuis, la hausse est constante jusqu'en 1892 où le collège atteint son maximum (325). Depuis il y a légère tendance à la baisse : 311 en 1894; 310 en 95 ; 300 en 1897; enfin 306 en 1898.

Cette maison envoie ses élèves de mathématiques spéciales de Saint-Cyr à Jersey.

Son recrutement s'opère dans la bourgeoisie riche et presque tous les officiers supérieurs de la région envoient dans cette maison leurs enfants. Une pression très vigoureuse est exercée sur les officiers, très rares d'ailleurs, qui confient leurs enfants à l'Université.

Saint-Stanislas : Jésuites (Reims). — Espèce de petit lycée ouvert depuis juin 1898. Il compte 12 élèves qui peuvent être considérés comme primaires, mais en route pour l'établissement secondaire fondé par la même congrégation à Reims.

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Enseignement secondaire public.

L'enseignement secondaire public est donné au lycée de Beauvais et dans les deux collèges de Clermont et de Compiègne.

Lycée de Beauvais. — Le lycée de Beauvais vient de naître. Il a succédé, le 1er octobre dernier, au collège de Beauvais. Les explications que nous allons donner ne concernent donc que l'ancien collège de Beauvais.

Ce collège était très prospère il y a vingt ans : il comptait alors 315 élèves. Il garda cet effectif pendant dix ans; en 1888, il avait encore exactement 315 élèves. Mais, en 1889, la décadence commença; elle fut un moment enrayée en 1892, quand, à la suite de la fermeture de l'institution Roussel, une trentaine d'élèves nouveaux entrèrent au collège; toutefois ces élèves, n'appartenant pas à l'enseignement classique, quittèrent pour la plupart le collège en avril ou juillet 1893, et, dès lors, la baisse s'accentua d'année en année; en juillet 1898, quand il disparut pour faire place au lycée, le vieux collège ne comptait plus que 218 élèves. Il avait donc perdu une centaine d'élèves en dix ans.

C'est dans l'internat que cette perte considérable se produisait tout entière; il y avait 184 pensionnaires libres en 1879 : on n'en trouvait plus que 82 en 1898; le nombre des demi-pensionnaires et celui des externes restaient au contraire les mêmes à vingt ans de distance.

L'enseignement classique faisait, chose curieuse, la même perte que l'internat et dans le même temps : 186 élèves apprenaient le grec et le latin en 1888, 77 seulement poursuivaient cette étude en 1898. — Le nouvel enseignement moderne conservait au contraire, mais plutôt avec peine, les anciens effectifs de l'enseignement spécial : une centaine d'élèves environ; quant à l'enseignement élémentaire et primaire, il avait dans ces dernières années, comme il y a vingt ans, de 35 à 40 élèves.

Les variations que nous venons de relever dans la population générale de l'établissement, et plus particulièrement dans les effectifs du pensionnat et de l'enseignement classique, sont dues, pour une part, aux causes générales qui ont agi sur l'ensemble des collèges de France, et, pour l'autre part, à des causes régionales ou locales.

Il est inutile d'insister sur les premières. Il suffira de les rappeler. Quelques-unes sont indépendantes de notre volonté : c'est, par exemple, la désertion de la bourgeoisie, notre ancienne cliente, qui nous préfère maintenant nos rivaux, plutôt, je pense, par mode et par snobisme que par conviction et par calcul; toutefois la mode est si forte qu'à la suite de la bourgeoisie elle entraîne parfois certains fonctionnaires publics. Mais nous sommes bien aussi un peu, il faut le reconnaître franchement, les auteurs responsables de la crise : certains de nos professeurs n'ont-ils pas autrefois éloigné de nous un assez grand nombre d'esprit rassis ou de gens modérés en se lançant inconsidérément dans la politique, en se mêlant imprudemment aux querelles locales, en professant publiquement des opinions qui, pour n'être pas universitaires, passaient cependant pour telles, venant d'eux? Certains de nos répétiteurs n'ont-ils pas autrefois créé une agitation qui fut plutôt contraire que favorable à nos intérêts généraux? Ce n'est pas tout : avons-nous eu raison de décrier l'internat, de changer si souvent nos programmes, de modifier sans cesse le régime de nos examens? Était-ce à nous de déclarer la guerre, comme nous l'avons fait, à l'enseignement classique? Était-il indispensable de ruiner l'enseignement classique pour fonder l'enseignement moderne? L'enseignement moderne lui-même a-t-il été bien compris? On l'a fait à l'image de l'enseignement classique; on lui a donné le même développement et la même sanction; mais, dans nos régions, beaucoup de cultivateurs, tout en désirant mettre leurs fils au collège, n'ont pas l'intention de les y laisser plus de trois ou quatre ans; ils ne songent pas à en faire des bacheliers; ils ne comprennent pas qu'il leur faille apprendre deux langues vivantes; ils voudraient seulement qu'en sortant du collège, après trois ou quatre années d'études, leurs enfants fussent munis de quelques connaissances pratiques, immédiate-

ment utilisables. L'enseignement moderne, tel qu'il est déterminé par les programmes officiels, ne leur convient guère; l'ancien enseignement spécial leur convenait mieux. Et si, au collège de Beauvais, par exemple, on n'avait pas eu le soin de maintenir cet ancien enseignement spécial à côté de l'enseignement moderne, on aurait eu à déplorer, une fois passée la vogue du nouvel enseignement, la perte d'un certain nombre d'élèves.

Voilà pour les causes générales. A Beauvais comme ailleurs elles ont produit des effets certains. Mais la crise du collège s'explique encore, à Beauvais, par des causes spéciales. En 1889, l'évêché fonda, à Beauvais même, l'institution des Pères du Saint-Esprit, qui fit une concurrence directe au collège sur le terrain de l'enseignement classique. Sur ce même terrain, le petit séminaire de Beauvais luttait déjà contre le collège. En 1893, les Frères des écoles chrétiennes, qui tenaient déjà une importante école primaire à Beauvais, profitant des facilités mêmes que leur donnait le nouveau régime des examens, changèrent leur école primaire en école secondaire et firent au collège une concurrence redoutable sur le terrain de l'enseignement moderne.

Le collège n'avait plus la force de résister à ses nouveaux adversaires. On ne parlait plus que de sa fin prochaine. En 1893, un décret était signé qui supprimait le collège de Beauvais et créait à sa place un lycée national. Mais la première pierre du lycée n'était pas encore posée; elle ne le fut qu'en 1896, et le nouvel établissement ne devait s'ouvrir que le 1er octobre 1898. De 1893 à 1898, il y eut cinq années terribles pour le collège; d'une part, on alla répétant partout qu'il tombait en ruines; d'autre part, le projet même du lycée souleva dans une partie de la population de violentes protestations; l'ancienne municipalité fut renversée sur cette question; une polémique très vive s'engagea au sujet du collège et du lycée; elle dura très longtemps et nous fit le plus grand tort.

La paix est faite maintenant, heureusement, et la crise est conjurée. Le lycée de Beauvais a ouvert ses portes le 1er octobre dernier, et du premier coup il a gagné la faveur du public. C'est un lycée magnifique; son installation est irréprochable. Les études y sont solidement organisées : à côté de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne officiels, on y a constitué un enseignement moderne B, destiné à donner satisfaction à la clientèle spéciale dont je parlais plus haut. Les professeurs, pour la plupart agrégés, ont été choisis parmi les plus compétents. Le personnel des répétiteurs est tout à fait digne d'estime. L'administration et la direction de l'établissement ne sauraient être en meilleures mains. La réputation du lycée a été vite faite : aussi le nombre des élèves, qui était déjà considérable à la rentrée des classes, n'a-t-il cessé d'augmenter jusqu'à ce jour, malgré les sorties qui ont toujours lieu après le baccalauréat de novembre; nous avions 267 élèves le 1er octobre, nous en avons maintenant 276. C'est 60 élèves de plus que l'année dernière au collège. D'autres sont déjà inscrits. Chose excellente : ce sont surtout les petits élèves qui viennent peupler nos classes. Il va falloir bientôt dédoubler la classe primaire et créer une classe enfantine. Le recrutement se fait normalement, par la base. Il se fait aussi par l'internat : nous avons 159 internes, dont 141 pensionnaires : c'est 42 internes et 39 pensionnaires de plus qu'au collège. Et, je le répète, nous attendons de nouveaux élèves, qui nous sont promis.

Nous avons donc maintenant bon espoir.

Collège de Clermont. — Le collège de Clermont n'est pas un grand collège : il n'est pas de plein exercice; les classes y sont géminées; s'il lui arrive de conduire ses élèves, dans l'enseignement moderne, jusqu'à la première partie du baccalauréat, il ne les garde, dans l'enseignement classique, que jusqu'à la quatrième. Le collège de Clermont n'a donc pas de bien grands moyens.

Et il a de nombreux rivaux, non pas à Clermont même, mais tout autour de Clermont. Ce sont d'abord des établissements publics : le lycée de Beauvais, le collège de Compiègne; ce sont ensuite et surtout des établissements libres, tenus par des religieux à Beauvais, Breteuil, Montdidier, Pont-Sainte-Maxence.

Il semblerait que, dans ces conditions, le collège de Clermont dût avoir quelque peine à vivre. On constate, au contraire, avec joie qu'il est en pleine prospérité : prospérité relative s'entend; nous n'avons jamais eu à Clermont de gros effectifs; mais nous dépassons régulièrement depuis quatre ans le chiffre de 80 élèves, ce qui ne nous était arrivé précédemment qu'une fois dans ces vingt dernières

années. Le nombre des internes, en particulier, n'a jamais été aussi grand : il est aujourd'hui de 46 internes dont 41 pensionnaires.

J'estime que c'est là un très beau succès.

Ce succès est dû, d'abord, à l'excellente installation du collège : l'établissement est admirablement situé, en très bon air; il est suffisamment vaste et bien aménagé; il est d'un aspect très agréable, et il plaît par un air de gaieté et de coquetterie.

Mais c'est surtout aux principaux qui se sont succédé dans ces dernières années qu'il faut attribuer la prospérité de la maison. L'histoire d'un petit collège s'explique toute par l'activité et l'habileté de ses chefs. Le collège de Clermont n'a pas été, dans ces vingt dernières années, constamment prospère; il y a eu des périodes de baisse; or, si je suis bien renseigné, les variations qu'on relève dans la population n'auraient pas d'autre cause que le plus ou moins de confiance que les principaux inspiraient aux familles. Le succès du collège de Clermont n'a jamais été qu'une question de personne.

J'ajoute que l'administration du collège a développé avec raison l'enseignement moderne et n'a pas craint de créer, à côté de l'enseignement officiel, un enseignement B qui répond mieux encore aux besoins de certaines familles dans ce pays essentiellement agricole.

Pour l'instant, le collège de Clermont est en bonne voie : il a conjuré la crise.

Collège de Compiègne. — Jamais, depuis vingt ans, le collège de Compiègne n'a été aussi prospère. Il compte aujourd'hui 338 élèves.

Et cependant la fortune de cette grande maison faillit être compromise il y a dix ans : en 1879, le collège avait à peu près autant d'élèves qu'en ce moment-ci, 334. De 1879 à 1889, on vit le nombre des collégiens diminuer régulièrement, d'année en année : en 1889, il n'y avait plus que 214 élèves.

214 élèves : c'était une perte de 120 élèves en dix ans. Mais cette perte a été entièrement réparée dans ces dix dernières années. Ce ne fut qu'une crise passagère.

Elle était due, si je suis bien renseigné, à des causes internes. Le collège de Compiègne n'a pas, en effet, de rivaux à Compiègne même; il est vrai que le petit séminaire de Noyon, l'institution des Pères maristes de Senlis et celle des Frères maristes de Pont-Sainte-Maxence lui enlèvent quelques élèves; je ne pense pas toutefois que ces maisons lui aient jamais fait une sérieuse concurrence. Si le collège de Compiègne baissa sensiblement de 1879 à 1889, ce fut par sa propre faute : d'une part, six principaux s'y succédèrent coup sur coup; d'autre part, quelques professeurs, oubliant la réserve que leur imposaient leurs fonctions, se mêlèrent, paraît-il, aux querelles locales; il n'en fallut pas davantage pour jeter momentanément un certain discrédit sur la maison.

Mais, en 1890, la direction du collège fut définitivement confiée à un principal qui gagna du premier coup la confiance des familles et la garda jusqu'à sa retraite en 1897; les professeurs, de leur côté, s'appliquèrent avec ardeur à leur tâche; ils obtinrent, plusieurs années de suite, les plus brillants succès, même au concours général; enfin le principal actuel, arrivé en 1897, sut maintenir et fortifier encore l'excellente situation de l'établissement. On ne saurait désirer un résultat général plus satisfaisant.

Mais si, en entrant dans le détail, nous comparons les chiffres d'aujourd'hui à ceux de 1879, nous constaterons avec regret qu'il y a 50 pensionnaires en moins et que l'enseignement classique a perdu, lui aussi, une cinquantaine d'élèves. C'est, nous l'avons déjà dit pour Beauvais, nous le répétons pour Compiègne, la conséquence déplorable des campagnes menées bien injustement et bien inconsidérément par nos propres amis contre l'internat et contre le latin.

Quoi qu'il en soit, le collège de Compiègne, considéré dans son ensemble, est maintenant en bonne posture. Il jouit de la meilleure réputation à Compiègne même, où je ne lui connais pas un adversaire; il est soutenu très efficacement par la municipalité et le Conseil municipal, qui ne reculent devant aucun sacrifice pour lui être agréables; la ville a reconstruit tout récemment une partie des bâtiments; l'installation est maintenant très satisfaisante. Il semble que, dans ces conditions, le collège de Compiègne doive envisager l'avenir avec confiance.

En résumé, à Beauvais, à Clermont, à Compiègne, la crise de l'enseignement secondaire

public est maintenant conjurée. Nos trois établissements comptent, au total, 695 élèves; ils n'ont perdu que 10 élèves en vingt ans.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE.

Institution libre laïque, à Noyon. — Ce n'est qu'un externat sans importance. Ouvert en 1895, avec 8 élèves, il en compte 15 aujourd'hui.

Institution libre ecclésiastique de Saint-Joseph, à Beauvais. — Cette institution est tenue par les Frères des écoles chrétiennes; jusqu'en 1893, c'était légalement une école primaire. En 1893, profitant des facilités que leur donnait le nouveau régime de l'enseignement moderne, les Frères ont fait de leur école une institution secondaire; cette transformation n'eût pas été possible autrefois, quand il n'y avait que le baccalauréat ès lettres et le baccalauréat ès sciences.

Les Frères ne donnent, bien entendu, que l'enseignement moderne. Encore ne le donnent-ils pas à tous leurs élèves. Pour la plupart, ils n'ont qu'une sorte d'enseignement spécial, primaire supérieur si l'on veut, fait d'un certain nombre de notions pratiques; cet enseignement ne comporte que trois à quatre années d'études. J'ai déjà dit que nos familles de cultivateurs, le plus souvent, n'en demandent pas davantage.

La plupart des élèves des Frères viennent, en effet, de la campagne; les pensionnaires forment la moitié de l'effectif. Au total, les Frères ont 280 élèves; il y a cinq ans, au moment de la transformation, ils en avaient 240.

Leur succès s'explique par les causes générales qui ont favorisé, dans ces dernières années, tous les établissements religieux; il est dû aussi, pour une part, à l'Institut agricole que les Frères ont annexé à leur pensionnat. Cet Institut agricole est réservé à une centaine de jeunes gens riches, qui viennent de tous les points de la France et même de l'étranger; ils passent un an ou deux à Beauvais; ils reçoivent ici un enseignement professionnel, fait de théorie et de pratique; ils ont à leur disposition les nombreuses fermes et exploitations agricoles que les Frères possèdent dans les environs de Beauvais. Cet Institut agricole jouit dans tout le Beauvaisis d'une certaine notoriété, et il est tout naturel que le pensionnat profite de cette réclame. Les cultivateurs ont confiance en une maison où l'agriculture occupe la place d'honneur.

Institution libre ecclésiastique du Saint-Esprit, à Beauvais. — Cette institution a été fondée en 1889, spécialement pour faire concurrence au collège sur le terrain des études classiques. Elle a été installée au centre de la ville, dans des bâtiments assez vastes, neufs en partie. Elle a eu du premier coup plus de 80 élèves; elle en compte aujourd'hui 450 environ.

Elle est tenue par les Pères du Saint-Esprit. Ces religieux ne donnaient, jusqu'en ces dernières années, que l'enseignement classique; ils ont commencé, il y a deux ans, l'enseignement moderne, mais sans grand succès; c'est avec les études latines qu'ils obtiennent le plus de résultats.

Leur clientèle se recrute principalement dans les familles riches.

Institution libre ecclésiastique de Saint-Joseph, à Pont-Sainte-Maxence. — Cette institution, tenue par les Frères maristes, n'est devenue secondaire qu'en 1897; c'était auparavant une école primaire.

On n'y donne aujourd'hui, bien entendu, que l'enseignement moderne. Encore ne prépare-t-on pas un grand nombre d'élèves au baccalauréat. La plupart des enfants ne reçoivent que le genre d'enseignement spécial sur lequel je me suis déjà expliqué.

C'est cet enseignement spécial qui fait en partie le succès de l'institution de Pont. Ajoutons-y les facilités qu'on trouve toujours chez nos rivaux pour le payement de la pension et l'art avec lequel ils savent recruter les élèves. Ajoutons-y les causes générales dont j'ai déjà dit quelques mots, et l'on s'expliquera aisément que les Frères maristes aient plus de 280 élèves dont 235 pensionnaires.

Institution libre ecclésiastique de Saint-Vincent, à Senlis. — Cette institution est tenue par les Pères maristes. C'est une maison déjà ancienne; elle date de 1836. On n'y donne que l'enseignement classique.

Elle est fort bien installée. Aucune maison rivale ne lui fait concurrence ni à Senlis, ni dans les environs. — Sa clientèle, qui se recrute en grande partie à Paris, est une clientèle riche.

Le succès des Pères maristes s'explique tout naturellement. Ils ont en moyenne de 180 à

200 élèves. Ils ont plutôt perdu quelques unités dans ces dernières années. Mais cette perte légère n'a aucune signification.

Conclusion. — En 1879, l'enseignement secondaire libre ne comptait, dans le département, que les 175 élèves des Pères de Senlis. — Aujourd'hui il compte, avec ces 175 élèves, les 300 élèves des Frères de Pont, les 280 élèves des Frères de Beauvais, les 145 élèves des Pères de Beauvais, soit en chiffres ronds 900 élèves (sans compter les 15 élèves de l'institution laïque de Noyon, qu'on peut négliger, et les élèves des deux petits séminaires de Beauvais et de Noyon, dont j'ignore le nombre). — L'enseignement libre a donc réalisé dans l'Oise, en vingt ans, un gain de 700 élèves environ, tandis que pendant la même période l'enseignement public est resté stationnaire avec ses 700 élèves, et l'enseignement libre a aujourd'hui 200 élèves de plus que l'enseignement public.

Mais il faut remarquer que le gain énorme de nos rivaux n'est qu'apparent : il résulte, pour une forte part, de la transformation en écoles secondaires de deux grandes écoles primaires qui existaient déjà depuis longtemps, transformation que nous avons rendue nous-mêmes possible, je le répète, en modifiant le régime de nos études et de nos examens : près de 600 élèves sont venus ainsi grossir, à Beauvais et à Pont, les rangs de nos concurrents; mais, en réalité, ces 600 élèves étaient déjà dans le camp adverse, perdus dans la foule des élèves des écoles primaires; nous ne les avons pas perdus, ne les ayant jamais eus. La seule perte véritable que nous ayons faite en vingt ans, le seul gain sérieux que nos rivaux aient fait en vingt ans, ce sont les 140 élèves qui peuplent aujourd'hui l'institution des Pères du Saint-Esprit à Beauvais; encore en est-il parmi eux qui ne seraient jamais venus chez nous. Évaluons donc notre perte, pour être justes, à une centaine d'élèves. Elle s'explique tout naturellement, comme je l'ai dit, par la situation très difficile qui a été faite à l'ancien collège de Beauvais pendant plusieurs années. Nous comptons sur le nouveau lycée de Beauvais pour reprendre le terrain perdu et même pour aller au delà.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Établissements publics. — Le nombre de ces établissements a toujours été de cinq pendant la période de 1879 à 1898.

Collège de Meaux. — L'effectif du collège s'élevait, en 1879, au chiffre de 392 élèves, et il a peu varié pendant les trois années suivantes. A partir de 1883, la baisse commence et, par une série constante de diminutions, nous arrivons, en 1896, au chiffre de 256, soit une perte de 140 élèves en quatorze ans. En 1896, un relèvement se produit et se poursuit jusqu'à présent. Le nombre actuel des élèves oscille autour du chiffre de 300; 173 sont pensionnaires, les autres externes ou demi-pensionnaires.

Le principal attribue exclusivement la responsabilité des pertes du collège à la suppression de l'aumônier en 1883 et à la fermeture de la chapelle de l'établissement. Les difficultés sans cesse renaissantes, qui se sont élevées entre la municipalité et l'administration, n'ont pas été sans exercer aussi sur le recrutement une influence fâcheuse. Enfin il ne semble pas que l'enseignement moderne ait rencontré beaucoup de sympathies. Beaucoup de familles le jugent à la fois trop étendu et peu pratique.

Le principal a bien indiqué le mal dont a souffert le collège de Meaux. Aujourd'hui les circonstances ont changé, et l'effectif s'est relevé sensiblement. Quant à la question de l'enseignement moderne, c'est une des plus délicates qui soient soumises à l'enquête actuelle.

J'estime que peu de collèges sont organisés pour donner l'enseignement moderne intégral et lui assurer ses sanctions définitives; la plupart des jeunes gens qu'on nous confie, et qui ne font pas d'études classiques, n'ont aucun but déterminé. Dans un pays de grande culture, comme Seine-et-Marne, beaucoup de familles de fermiers désiraient surtout que leurs fils séjournassent au collège un certain temps. Le

seul bénéfice véritable que les jeunes gens espèrent de leurs études, c'est de pouvoir dire qu'ils ont été au collège. L'enseignement moderne, avec son programme si chargé, ne convient guère à cette clientèle qui s'accommodait mieux du modeste enseignement spécial.

Coulommiers. — Le principal rappelle la prospérité dont jouit le collège sous la direction d'un administrateur habile de 1879 à 1887, signale ensuite la diminution d'effectif qui se produisit sous ses successeurs, et nous montre enfin un relèvement assez sensible dans les deux dernières années. Il attribue en partie les oscillations de la population scolaire à l'« erreur » qui a été commise de compter sur Paris pour le recrutement, au lieu d'attirer et de retenir la clientèle locale. Il conclut en notant que l'on ne peut guère, dans les conditions où se trouve la région, espérer dépasser le chiffre de 140 à 150 élèves.

Il paraît certain qu'en raison des difficultés de communication le recrutement de Paris est hasardeux et qu'il faut chercher dans l'arrondissement les éléments d'une prospérité durable.

L'esprit public de la région est favorable au collège; ce qui le montre bien, c'est que l'effectif des élèves s'est augmenté, malgré les circonstances difficiles qu'a traversées le collège.

Provins.—Le collège a vu doubler depuis dix ans sa population, et on le doit surtout à la vigilance, au tact et au zèle du principal actuel. La réputation de la maison est excellente dans la région, et le recrutement, qui s'opère dans un rayon bien déterminé, ne subit depuis quelques années que des variations insignifiantes. Le chiffre actuel est à peu près celui que comporte ce rayon d'influence et l'on doit souhaiter seulement qu'il se maintienne.

Fontainebleau. — Le rapport du principal est loin d'être optimiste. Après avoir constaté le progrès de la population scolaire de 1889 à 1897, il signale une décadence qu'il craint de voir s'accentuer dans l'avenir. Il attribue cet état de choses aux espérances qu'avait fait naître la création de l'enseignement moderne et aux désillusions bientôt éprouvées par les familles. Il ajoute que le prix de la pension est excessif (de 700 à 760 fr. pour l'internat), surtout si on le compare au prix du lycée de Sens qui se recrute en partie dans la même région.

Le collège de Fontainebleau est, en effet, celui dont l'avenir peut inspirer le plus de craintes, à moins de modifications sérieuses dans les conditions de son existence et dans son organisation.

Melun. — Après une période de prospérité, qui s'étend de 1888 à 1894, l'effectif n'a pas cessé de s'abaisser jusqu'à ce jour. En dehors des causes de dépression générale qui ont affecté la plupart des lycées et collèges, la concurrence des écoles primaires supérieures, si souvent invoquée, nous aurait privés de quelques internes qui se sont détournés vers Nemours et vers Brie-Comte-Robert. Les collèges de Fontainebleau et de Provins nous prendraient quelques élèves. Mais la cause principale des pertes de Melun serait dans les attaques, d'un caractère politique, dont le collège aurait été victime, et dans l'opinion défavorable qui se serait propagée au sujet du régime intérieur et de la discipline de cet établissement.

Il n'y a que cette dernière cause qui soit sérieuse. Pendant quinze mois, sous prétexte d'attaquer le maire de Melun et la municipalité, c'est la question du collège qui a défrayé les luttes des partis et comme, à ce moment même, une propagande très active était faite au profit de l'institution Saint-Aspaïs qui venait de se transformer, le résultat ne pouvait qu'être désastreux. Toutefois nous ne perdons pas courage; et l'on peut déjà pressentir un revirement qui se fait dans l'opinion publique. On rend justice aux efforts sérieux et persévérants qui sont faits en vue de rétablir l'ordre et la discipline.

Conclusion. — La situation de l'enseignement public en Seine-et-Marne, sans être aussi bonne qu'on le désirerait, ne peut être regardée comme inquiétante. L'installation matérielle de nos cinq collèges laisse peu à désirer. La direction est partout ferme et prudente à la fois. Le personnel enseignant, malgré quelques lacunes, est dans l'ensemble à la hauteur de sa tâche et les résultats obtenus tous les ans par nos élèves donnent satisfaction aux familles. Le nombre des élèves, et surtout des internes, a fléchi pendant ces dernières années, mais non pas dans des proportions exceptionnelles. L'enseignement libre a subi à peu près les mêmes mouvements de hausse et de baisse, et, sauf dans des cas assez rares, le sort des deux genres

d'établissements n'est pas nécessairement lié : l'un et l'autre, en effet, ont prospéré et ont décliné dans les mêmes périodes. Les causes accidentelles qui ont influé sur le recrutement de Meaux, de Melun, de Fontainebleau, disparaîtront sans doute. Quant aux causes générales de prospérité ou de décadence, elles continueront à affecter également l'enseignement secondaire tout entier.

Établissements libres. — La population scolaire des établissements d'enseignement secondaire libres, de 1879 à 1898, s'est élevée en vingt ans du chiffre de 266 élèves à celui de 546, c'est-à-dire qu'elle a plus que doublé. Il convient de remarquer, d'autre part, que le rapport du nombre des internes à celui des externes a été constamment, pendant cette période, des quatre cinquièmes environ. Cela semble indiquer que ces établissements trouvent plus de faveur dans la clientèle des villes éloignées ou des campagnes environnantes que de la ville même où ils se sont établis. Cela prouve encore que ces maisons attirent les familles surtout par la confiance qu'inspire leur régime intérieur. Il est convenu que l'enseignement offre plus de garanties dans les lycées et collèges de l'État, mais que seuls les établissements congréganistes donnent « l'éducation ». Aussi, à Meaux et à Melun, dans les deux villes où les deux enseignements sont en présence, l'avantage pour l'externat a toujours été en faveur du collège, même aux époques où l'on voit faiblir le chiffre de l'internat.

On peut, en Seine-et-Marne, marquer trois périodes dans cet espace de vingt ans. La première s'étend de 1879 à 1884 : deux établissements libres, ceux de Juilly et de Meaux (Saint-Étienne), comptent, l'un 160 élèves, l'autre une centaine environ. La création d'un troisième établissement, celui de Saint-Aspais, à Melun, inaugure la seconde période, qui comprend dix ou onze années. Le chiffre des élèves passe, dans l'espace de trois ans, de 263 à 477 ; en 1886, il est de 517; en 1887, de 552; en 1888, de 559 ; en 1889, de 592. C'est en 1890 qu'il est le plus élevé, et il atteint 605. Les trois années suivantes ne voient se produire qu'une faible diminution. La perte est plus sensible, pendant la troisième période, qui comprend les cinq dernières années; les chiffres sont 542, 533, 532, 532, 546, soit une moyenne de 537.

On ne peut attribuer ces fluctuations à aucune cause certaine. Il semble naturel d'en chercher d'abord l'explication dans les variations subies par l'effectif de nos collèges. Mais cette dernière étude ne fournit aucun éclaircissement. En effet, la population des établissements de l'État, au cours des vingt ans sur lesquels porte la statistique, a oscillé de 997 à 950 environ ; et ce n'est qu'en 1898 qu'elle est descendue au chiffre de 909. En écartant ce dernier résultat, les autres différences s'expliqueraient presque par la seule diminution du nombre des boursiers dans nos établissements.

Vainement l'on essaye, pour comparer les fluctuations de l'enseignement libre avec celles de l'enseignement public, d'étudier les trois périodes indiquées plus haut. La première période, il est vrai, nous fournit la moyenne la plus élevée, qui atteint presque un millier d'élèves. Mais, tandis que, dans la seconde période, l'enseignement libre gagne 342 élèves, et passe de 263 unités à 605, l'enseignement public ne perd qu'une trentaine d'élèves. Ce ne sont pas nos collèges, par conséquent, qui ont fait les frais d'une si notable augmentation. Enfin, dans la troisième période, nous avons constaté une perte assez sensible dans les maisons religieuses. Dans nos collèges, pendant le même temps, une légère augmentation est bientôt suivie d'une baisse marquée, qui se manifeste surtout en 1897 et en 1898; une étude d'ensemble, on le voit, ne donne pas de résultats appréciables.

La population scolaire, après s'être élevée entre 1879 et 1890 du chiffre de 165 unités à celui de 282, est ensuite descendue peu à peu au chiffre de 241 unités. Dans ce nombre, les externes et les demi-pensionnaires entrent pour un chiffre insignifiant. A moins d'événements qu'on ne peut prévoir, il est probable que cette maison n'est pas appelée à subir de grandes fluctuations. Si elles se produisaient pourtant, ce n'est pas dans le département qu'il serait possible d'en trouver la cause.

A Meaux et à Melun, les institutions Saint-Étienne et Saint-Aspais ont en face d'elles d'importants collèges universitaires. Aussi est-il plus facile d'expliquer certaines fluctuations par des causes directes et accidentelles.

Ainsi, à Meaux, de 1883 à 1887, un mouvement de prospérité se manifeste à l'institution Saint-Étienne, au détriment du collège ; et,

chose caractéristique, ce n'est pas seulement le nombre des internes, mais aussi celui des externes, qui augmente. C'est qu'alors on venait de supprimer l'aumônier du collège et de fermer la chapelle de l'établissement. Le résultat fut immédiat ; et même quand l'arrêté fut annulé, le mal ne fut pas enrayé. La situation, habilement exploitée par nos adversaires, a servi la fortune de Saint-Étienne. Depuis trois ans, les choses ont changé, le collège regagne du terrain, et Saint-Étienne, à son tour, voit faiblir son effectif. En trois ans, il a perdu 14 internes, 3 demi-pensionnaires et 31 externes. Il est à remarquer que cette baisse semble coïncider avec une série de réparations et d'aménagements, qui ont amélioré la situation matérielle de l'établissement.

L'institution Saint-Aspais, à Melun, a eu des débuts modestes. Créée en 1883, elle réunit d'abord 64 élèves. En sept ou huit ans, ce nombre se trouve doublé et au delà. Ce résultat atteste seulement que, dans l'arrondissement de Melun, dans la ville même et particulièrement dans le monde militaire, une clientèle était toute prête pour un établissement ecclésiastique, quel qu'il fût. En effet, c'est pendant cette même période que le collège de Melun est le plus prospère ; et la population scolaire, en 1888, 1889, 1890, 1891, oscille autour du chiffre de 300 élèves. Lorsque Saint-Aspais, en 1893, 1894 et 1895, subit une série de pertes, dont le total est de 41 unités, le collège perd en même temps vingt ou vingt-cinq élèves. Il n'existe donc jusque-là aucune corrélation entre les destinées des deux établissements. Mais l'expérience des deux dernières années semble fournir une indication contraire. Tandis que le collège traversait une crise aiguë et subissait le contre-coup des luttes électorales, Saint-Aspais passait des mains des prêtres du diocèse à celles de la congrégation enseignante de Sainte-Marie (1896). Le nouveau directeur et ses partisans se livraient à Melun et dans les campagnes à une ardente propagande, que favorisaient les attaques de la presse contre « le collège du maire ». C'est ainsi qu'on affectait de désigner le collège de Melun. En même temps, la société des prêtres de Sainte-Marie réunissait des sommes sans doute considérables, et les bâtiments étaient réparés, aménagés et agrandis. Aussi le chiffre des élèves était-il de 142 en 1897 et de 158 en 1898, en augmentation de vingt unités, puis de trente-six sur le nombre de 1896. Le chiffre des pensionnaires passait de 77 à 96, tandis que le collège subissait une perte à peu près égale à ce gain. Je ne crois pourtant pas qu'il y ait lieu de s'alarmer de ce résultat. Jusqu'à présent l'enseignement à Saint-Aspais demeure médiocre, si on en juge par ses fruits. Au contraire les succès du collège n'ont pas cessé d'être nombreux et presque brillants. Une administration prudente et ferme peut rappeler vers nous des sympathies qui semblaient perdues. Deux ou trois ans sont nécessaires pour réparer le mal qui a été fait, et pour assurer au collège une prospérité nouvelle. Si ces prévisions se réalisent, la fortune de Saint-Aspais aura été éphémère, comme les causes accidentelles auxquelles elle a été due.

En résumé, les établissements libres de Seine-et-Marne maintiennent depuis quatorze ans leur effectif entre cinq cents et six cents unités, tandis que le nôtre oscille entre neuf cents et mille. Une tendance à la baisse s'est manifestée pendant les dernières années, dans les deux genres d'établissements. Si, en 1898, notre perte s'accentue, alors qu'un relèvement est noté chez les congréganistes, on ne peut tirer de l'expérience d'une seule rentrée des conséquences sérieuses. Encore une fois, il convient de mettre Juilly à part ; les fluctuations de cette maison ne pourraient s'expliquer que par les fluctuations correspondantes d'autres maisons ecclésiastiques de Paris. Saint-Étienne, à Meaux, ne paraît pas avoir une grande vitalité, entre le petit séminaire et le collège de l'État. Son effectif est entamé, et il est vraisemblable que cette institution, véritable doublure du petit séminaire, perdra d'année en année la meilleure partie de sa clientèle. Quant à Saint-Aspais, son sort est lié pour le moment à celui du collège. A moins qu'il ne réussisse à s'ouvrir, à Paris, une nouvelle source de recrutement, sa prospérité s'arrêtera, dès que le collège aura regagné la faveur des familles, que des polémiques intéressées ont momentanément détournée.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Lycée Hoche, à Versailles. — L'effectif, en 1878, était de 727 élèves; il fléchit en 1879 et 1880 et descend à 690. A partir de cette date, sauf dans les années 1884 et 1885, il y a progression jusqu'en 1890, et l'on atteint le chiffre de 902 élèves. Enfin, depuis 1890, il y a un mouvement de décroissance presque régulier : l'on ne compte plus que 780 élèves en 1898.

Il est difficile d'assigner des causes particulières à ces variations : la création des lycées Voltaire, Buffon et Carnot ainsi que du collège de Saint-Germain-en-Laye, ne suffit pas à les expliquer.

Ces causes sont plutôt d'ordre général. « Les augmentations successives de 1880 à 1890, écrit le proviseur, correspondent à une période de prospérité des affaires en France, les diminutions de 1891 à 1898 sont contemporaines de moments plus difficiles; d'ailleurs les deux catégories d'élèves qui imposent les plus lourds sacrifices pécuniaires aux familles, c'est-à-dire le pensionnat et l'externat de pension, sont celles qui contribuent presque exclusivement au mouvement général que nous constatons.

« Les enfants qui ne viennent plus à nous sont certainement allés dans les maisons religieuses puisque, pendant que nous perdons des élèves, nos concurrents en gagnent. Non pas chez les jésuites ou dans les établissements de premier ordre qui coûtent cher et ne s'adressent pas au même monde que nous; mais dans les séminaires, dans ces nombreuses institutions d'ordre inférieur dirigées par des ecclésiastiques, ou dans les pensionnats des Frères, qui, maintenant, peuvent préparer au baccalauréat. »

Le proviseur ajoute enfin que la prospérité des établissements universitaires a pu souffrir d'une part de « la suppression du latin en 7e et en 8e » et, d'autre part, de « la défaveur qui frappe en ce moment l'internat des établissements de l'État ».

Collège d'Étampes. — De 1879 à 1886, le collège comptait de 140 à 150 élèves, dont 80 à 90 internes. Depuis 1886, la diminution a été constante, et nous n'avons plus, en 1898, que 120 élèves, dont 52 internes et demi-pensionnaires.

Le principal explique ainsi la période de prospérité : « On sait en effet, que de 1880 à 1885, c'est-à-dire après les décrets, les établissements universitaires avaient profité, presque partout, d'un accroissement considérable. »

La diminution de l'effectif, à son avis, tient surtout à des causes locales comme la suppression du baccalauréat ès sciences, très recherché des agriculteurs; la création de l'école primaire supérieure de Dourdan, le développement de l'enseignement primaire dans les campagnes et la tendance des instituteurs à garder auprès d'eux les enfants des familles les plus aisées; l'ouverture d'une école secondaire ecclésiastique à Etampes, le développement de l'institution congréganiste de Pithiviers, du pensionnat primaire d'Angerville et des établissements libres de Montlhéry.

Comme causes générales, il indique l'instabilité des programmes et la mise en question du baccalauréat.

Comme remède, le principal demande qu'on rehausse l'importance des examens de fin d'études.

Collège de Pontoise. — Le principal constate que, malgré l'insuffisance et l'état misérable des locaux, le nombre des élèves s'est accru constamment depuis vingt ans. Cela dit-il « prouve la vitalité de l'établissement et fait bien augurer de son avenir ».

Collège de Saint-Germain. — L'établissement n'existe que depuis quinze mois, et l'effectif, qui était, au début, de 150 élèves, a presque doublé; il est aujourd'hui de 270. Cette prospérité, comme le pense le principal, est due sans doute à la présence d'une bourgeoisie nombreuse dans la région, ainsi qu'à la réputation de salubrité de la ville de Saint-Germain.

En ce qui me concerne, tout en souscrivant volontiers à la plupart des considérations présentées par les chefs d'établissement,

j'estime que les variations de l'effectif qui ont été signalées tiennent principalement aux causes suivantes :

1° Aux critiques passionnées et sans cesse renouvelées qu'on a formulées contre l'internat des établissements de l'État et contre l'éducation qu'on y reçoit ;

2° A la concurrence des grandes maisons religieuses que patronnent le clergé et une grande partie de la riche bourgeoisie.

Enseignement libre.— *Établissements libres laïques.* — L'année 1880 est l'époque la plus prospère de l'enseignement secondaire libre laïque. Cinq maisons nouvelles s'ouvrirent cette année-là ; l'une d'elles, il est vrai, l'institution Prou, de Montlhéry, n'était qu'un pensionnat primaire transformé, et cette maison, à elle seule, donnait à l'enseignement secondaire près de 200 élèves. Depuis, à part les années 1883 et 1884, où l'extension de l'institution Fontaine, à Neuilly-Plaisance, et de l'institution Dubus, au Raincy, avait produit un léger relèvement de l'effectif, il y a eu presque décroissance régulière d'année en année. De vingt-neuf établissements laïques en 1880, nous n'en avons plus que dix en 1898 et dans ce nombre, trois ou quatre au plus ont quelque importance.

Établissements libres ecclésiastiques dirigés par l'autorité diocésaine. — Il n'existe en Seine-et-Oise qu'un seul établissement de ce genre, dont la situation est demeurée stationnaire jusqu'en 1896 : mais, à partir de 1897, date où il a changé de directeur, il a perdu plus de la moitié de son effectif.

Établissements libres ecclésiastiques dirigés par des prêtres séculiers. — Cette catégorie ne comprend que des établissements sans importance, sans aucune vitalité. La période la plus prospère, qui s'étend de 1891 à 1893, a vu naître et se développer trois maisons, qui paraissaient appelées à progresser, l'une à Saint-Germain, les deux autres à Versailles. La première a fermé ses portes l'année dernière, au moment où s'est ouvert le collège ; les dernières, qui envoyaient leurs élèves au lycée Hoche, après avoir groupé près d'une centaine d'élèves, ont disparu en ces dernières années, moins peut-être par défaut de clientèle que par l'incapacité de leurs directeurs.

Établissements libres ecclésiastiques dirigés par des congrégations. — Au début, nous ne comptons dans cette catégorie qu'un seul établissement, l'école Saint-Jean, de Versailles (maison des Eudistes), qui se développe régulièrement jusqu'en 1885, époque où elle atteint près de 300 élèves. Depuis, elle a peu gagné, l'effectif actuel étant de 360 élèves. En 1885 et 1888, s'ouvrent deux nouveaux établissements, à Chaville et à Morangis, qui n'apportent qu'un faible appoint (80 élèves environ à elles deux). Mais en 1891 s'ouvre l'école Sainte-Croix, au Vésinet, qui progresse régulièrement depuis : elle compte aujourd'hui 132 élèves, et enfin en 1894, l'orphelinat Saint-Louis-de-Gonzague, de Presles, qui, après avoir compté 70 élèves, vient de fermer ses portes.

En résumé, l'enseignement libre laïque a de plus en plus de peine à se soutenir et même à vivre, écrasé qu'il est par une double concurrence, celle de l'État, dont les établissements se multiplient, et celle des grandes maisons religieuses, dont le recrutement et les succès sont favorisés par le clergé et par une partie notable de l'aristocratie et de la bourgeoisie.

ACADÉMIE DE POITIERS

L'Académie de Poitiers (8 départements) compte 9 lycées et 20 collèges, dont la population totale était en 1898 de 5.559 élèves (lycées 3.507, collèges 2.052). En 1879 cette population s'élevait à 5.665 (3.261 pour 8 lycées, 2.404 pour 18 collèges), soit entre ces deux années extrêmes, une perte de 106 élèves, d'autant plus significative que le nombre des établissements s'est augmenté d'un lycée et de 2 collèges dans la même période.

Les statistiques de l'enseignement ecclésiastique au contraire accusent un progrès considérable dans l'effectif total, qui de 2.163 élèves monte à 4.141, soit une différence de 1.978 unités. Mais les chiffres font ici illusion. Il est d'abord, en effet, deux établissements dont l'effectif ne figure que pour l'année 1898 et qui n'ont pu donner de renseignements pour 1879. Il en est d'autres, au nombre de 4, qui ne sont venus ajouter leurs effectifs au total de l'enseignement libre que par un changement purement nominal de qualification.

Si l'on tient compte de ces considérations, la différence entre les deux dates extrêmes se trouve réduite, pour les établissements ecclésiastiques, à un chiffre qui n'excéderait pas 365 unités environ.

En réalité, dans l'Académie de Poitiers, en dépit de ses efforts de propagande, l'enseignement libre a ressenti, comme l'enseignement public, les effets des causes générales qui ont arrêté ou au moins ralenti le développement de l'enseignement secondaire dans la France entière. C'est le détail de l'action diverse de ces causes générales qu'il est intéressant de suivre dans les différentes parties de cette vaste Académie.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. Le nombre des établissements d'enseignement secondaire s'élève dans le département à 12, savoir : 4 publics et 8 libres, dont 3 laïques et 5 congréganistes.

Du 31 décembre 1897 au 31 décembre 1898 la population totale des établissements publics libres passe de 1.628 à 1.665 élèves, soit une augmentation de 37 unités tout entière afférente aux établissements libres dont l'effectif, dans cet intervalle, s'élève de 774 à 832 élèves, avec une augmentation de 58 unités, tandis que celui des établissements publics descend de 854 à 833, avec une diminution de 21.

Le mouvement de la population scolaire depuis 1879 ne peut être établi que pour les

établissements publics ; les chiffres font partiellement défaut en ce qui concerne les établissements libres.

Cependant on peut établir que la moyenne de l'effectif dans l'intervalle de 1885 à 1897 inclus, les élèves étant comptés au 5 novembre, serait la suivante :

Établissements publics...........			828	1484
Établissements libres	laïques	97	656	
	ecclés.	559		

Il ressort de ces chiffres que, de 1885 à 1898, la population de nos établissements a peu varié et qu'elle aurait plutôt une légère tendance à augmenter puisque la comparaison entre le total de la dernière année (833) et la moyenne des douze années précédentes (828) donne une plus-value de 5 unités.

La diminution de 21, signalée plus haut à l'effectif du 31 décembre 1898 par comparaison avec celui du 31 décembre 1897, peut être considérée comme accidentelle. Il se produit, en effet, d'une année à l'autre, des variations inévitables et auxquelles il serait impossible d'assigner des causes précises.

De leur côté, les établissements congréganistes semblent réaliser dans la même période un progrès considérable. Leur population au 31 décembre 1898 est de 790 élèves alors que la moyenne des douze années précédentes n'était que de 559! Or ce résultat n'a rien qui doive surprendre. Il s'explique, en effet, tout naturellement par l'adjonction aux établissements libres de l'important *pensionnat des frères*, précédemment institution primaire, et qui n'a été transformé en établissement secondaire (pour l'enseignement moderne) qu'à partir de l'année scolaire 1897-1898.

Défalcation faite de cet appoint, l'effectif des établissements congréganistes n'en accuse pas moins dans ces dernières années une augmentation assez sensible et dont bénéficient surtout l'*école Saint-Joseph* et l'*école cléricale*.

Le *pensionnat des frères* lui-même serait en voie de progrès, puisque, au cours des deux premières années de son existence, sa population passe de 236 à 259 élèves.

Comment s'expliquent ces variations et quelle importance convient-il d'y attacher?

Les chiffres présentés par les établissements privés laïques n'ont aucune signification. Leur clientèle se compose exclusivement de candidats au baccalauréat ayant pour la plupart un échec à réparer et qui viennent y recevoir en quelques mois de présence une préparation à la vapeur. Cette population varie considérablement d'une année à l'autre selon la vogue de la maison, laquelle dépend elle-même du chiffre des succès enregistrés aux précédentes sessions d'examen.

Parmi les 5 établissements congréganistes, il convient de mettre à part l'*école cléricale* et l'*école apostolique*.

Celle-ci ne reçoit que des internes, entièrement gratuits, qui suivent les cours de l'école Saint-Joseph et ne reçoivent d'ailleurs qu'un commencement d'instruction classique. Plusieurs même, faute d'aptitude, renoncent après quelques mois d'essai.

L'*école cléricale* compte quelques payants et beaucoup de gratuits ou demi-gratuits. Les études, exclusivement latines et grecques, n'y dépassent pas la quatrième; elles se termineront, s'il y a lieu, au Petit Séminaire de Montmorillon. L'école cléricale a surtout pour objet de fournir des recrues à cet établissement; aussi est-elle placée sous l'autorité diocésaine. Les variations de l'effectif dans ces deux maisons n'ont rien qui mérite notre attention: leur clientèle n'est pour nous ni désirable ni possible.

Les trois autres établissements congréganistes : la Grand'Maison, le Pensionnat des frères et l'école Saint-Joseph sont, au contraire, pour les établissements universitaires, de sérieux concurrents.

La *Grand'Maison*, après une période de décroissance (elle a atteint jusqu'à 209 élèves en 1886 pour descendre à 164 en 1891 et à 161 en 1895), semble prendre élan pour un nouveau progrès : elle a reçu 163 élèves en 1896, 166 en 1897, 172 en 1898. L'organisation récente de son enseignement primaire qui s'est complété jusqu'à comprendre une classe enfantine, n'est sans doute pas étrangère à ce résultat.

Le *Pensionnat des frères* vient de se transformer, comme il a été dit plus haut, en établissement d'instruction secondaire et prépare au baccalauréat de l'enseignement moderne ses meilleurs élèves, tout en ne conservant guère pour l'ensemble qu'une sorte d'enseignement primaire supérieur. Son titre nouveau, pour n'être en somme qu'une étiquette, ne laisse pas d'ajouter à son prestige. Cette institution a,

d'ailleurs, de profondes racines dans le pays et semble assurée d'y prospérer.

L'*école Saint-Joseph* enfin, bénéficie d'une réputation de longue date qui tient à sa belle installation matérielle et plus encore au caractère congréganiste de son personnel.

Au fond, ce qui surtout est une promesse de vitalité pour tous ces établissements, c'est l'esprit même du pays et l'attachement aux vieilles traditions qui règne encore dans les classes aristocratique et bourgeoise. J'entends aussi, fréquemment, exprimer la crainte que l'éducation donnée dans nos établissements publics ne soit pas suffisante. On la considère comme inférieure à celle que reçoivent les élèves de la Grand'Maison et surtout ceux de l'école Saint-Joseph; ces idées s'échangent couramment dans les salons de la ville; mais on les formule sans y réfléchir; on ne voit pas ce qu'il y a de superficiel et d'insignifiant dans une éducation qui est de pure forme et s'applique plutôt, sans d'ailleurs y réussir toujours, à créer un vernis extérieur qu'à tremper les caractères. On ne conteste pas d'ailleurs la supériorité de notre enseignement, mais on ne semble pas y attacher une grande importance. Il est démontré par l'expérience que les établissements libres conduisent sans trop de peine leurs élèves au baccalauréat; on se tient pour satisfait de ce médiocre résultat. J'ajoute que les familles peu aisées trouvent dans les maisons ecclésiastiques des facilités de payement ou même obtiennent des réductions que nous ne pouvons accorder dans les établissements publics; et c'est un avantage que naturellement elles apprécient beaucoup.

Les chefs de nos établissements signalent de leur côté comme ayant tantôt ralenti, tantôt arrêté le mouvement ascensionnel de leurs effectifs, les causes suivantes :

1° Concurrence de l'enseignement primaire supérieur : par la gratuité de cet enseignement (proviseur du lycée de Poitiers); par la situation privilégiée faite au directeur et qui lui permet de consentir de plus fortes réductions de prix que le principal d'un collège (principal de Châtellerault); par l'adaptation de ses programmes aux besoins des populations agricoles et commerçantes (principal de Loudun);

2° Propagande active du clergé rural en faveur des établissements ecclésiastiques (Châtellerault et Loudun);

3° Tiédeur ou même indifférence des instituteurs dans le rôle d'auxiliaires qui leur incombe vis-à-vis des établissements publics. Les instituteurs cherchent à retenir auprès d'eux les enfants intelligents qui devraient continuer leurs études et feraient honneur au lycée ou au collège (Poitiers, Châtellerault, Loudun);

4° Appauvrissement de la région (Châtellerault, Loudun);

5° Diminution de la population (Loudun).

Toutes ces causes ont, en effet, leur importance.

Le proviseur estime, en outre, avec raison, selon moi, que notre recrutement serait favorisé par le rétablissement de l'ancienne classe de mathématiques préparatoires. « L'obligation pour tous les élèves de passer par les classes de 2e moderne ou de rhétorique, avant d'entrer en mathématiques élémentaires, décourage un certain nombre de familles. Elles retirent leurs enfants à partir de la 3e moderne ou après des échecs répétés en rhétorique ». Il pense encore, mais on peut ici ne pas partager son avis, qu'il y aurait intérêt à décider que la connaissance d'une langue vivante sera obligatoire pour l'admission en 6e : « Nous n'aurons plus ainsi, écrit-il, à regretter le latin, dont la langue vivante tiendra fort bien la place, du moins en ce qui concerne le recrutement des élèves. »

On a pu enfin, dans certaines régions, incriminer des imprudences de langage, imputables à quelques répétiteurs de nos lycées, et tendant à faire mettre en doute la vigilance de l'administration et la bonne tenue matérielle et morale de ces établissements.

On doit aussi considérer comme regrettables les fréquents changements qui se produisent dans le personnel enseignant et administratif de nos établissements universitaires. Le principal de Civray fait remarquer que, malgré son installation défectueuse et le voisinage d'un pensionnat ecclésiastique, le collège atteint et conserve toute la prospérité qu'il peut avoir : « C'est, dit-il, que ses professeurs sont à Civray depuis fort longtemps et que ce personnel inspire toute confiance aux familles. » Le principal a raison et j'estime de mon côté qu'après

le choix d'un bon personnel, rien n'est plus important que sa stabilité, rien ne peut mieux contribuer à étendre et à fortifier le bon renom d'un lycée ou d'un collège, et, par suite, à lui attirer les sympathies et la confiance des familles.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. La statistique du département accuse, pour l'enseignement secondaire, une diminution d'effectif qui porte exclusivement sur le lycée d'Angoulême et sur la pension laïque Raballet. Le premier de ces établissements comptait 639 élèves en 1879 ; il a même atteint le chiffre de 656 en 1881 et il ne comprend plus en 1898 que 413 élèves, soit une diminution énorme de 243 unités. Il faut noter que ce fléchissement est continu depuis 1884, avec une légère tendance à un relèvement en 1895 et 1896. La perte porte surtout sur le nombre des pensionnaires, qui de 324 en 1879, tombe à 141 en 1898. En ce qui concerne les externes, la différence, en prenant pour point de comparaison les mêmes époques, n'est que de 42.

Cette situation est à peu près la même pour la pension Raballet, dont l'effectif a diminué de moitié environ, depuis 1892, puisqu'au lieu de 124 élèves, elle n'en avait plus l'an dernier que 64.

Dans les collèges, au contraire, la population scolaire s'est maintenue à peu près identique pendant les vingt dernières années. Il y a même en 1898 une augmentation de 29 unités sur 1879 (453 au lieu de 424). Le chiffre le plus élevé (477) a été atteint en 1896. Les chiffres les plus bas, 419, 414 et 418, sont ceux des années 1886, 1887 et 1888.

A Barbezieux, le nombre est identique (108) en 1879 et en 1898, celui des pensionnaires et des demi-pensionnaires a baissé (68 en 1880, 44 en 1898) ; en revanche celui des externes a augmenté (37 en 1879 et 62 en 1898).

Le collège de Cognac surtout a gagné. L'effectif est monté de 182 en 1879 à 207 en 1898 ; il a même atteint 222 en 1892. C'est également au détriment de l'internat et sur l'externat que cette augmentation se fait sentir.

Le collège de Confolens reste stationnaire. Le chiffre des élèves oscille depuis 10 ans entre 50 et 60. Le nombre des externes, après avoir diminué de 1887 à 1893, semble se relever d'une manière assez continue.

A la Rochefoucauld la situation est à peu près la même. L'établissement, qui comptait en 1879, 81 élèves, en a eu l'an dernier 82. Notons une légère diminution sur les pensionnaires, compensée par une petite augmentation sur les externes.

C'est surtout l'enseignement libre congréganiste qui profite d'un accroissement notable dans son effectif. L'école Saint-Paul, à Angoulême, qui en 1879 n'avait que 72 élèves, en a eu l'an dernier 178. De 1881 à 1897, l'augmentation se poursuit ; un léger fléchissement se produit pourtant en 1898.

En résumé, à la date de 1898, le lycée d'Angoulême et les quatre collèges comptaient ensemble 866 élèves. La pension Raballet en avait 64 et l'école Saint-Paul 178, soit ensemble 242. La différence en faveur de nos établissements était de 624. (Le petit séminaire de Richemont n'est pas compris dans cette statistique.)

Il résulte de ces diverses comparaisons que parmi nos établissements d'enseignement secondaire, le lycée d'Angoulême seul subit une crise redoutable. Ses principales causes me paraissent être les suivantes :

1° La diminution de la population dans le département. La Charente, en effet, qui, en 1851, comptait 383.000 habitants, n'en a plus aujourd'hui que 356.234 ;

2° L'appauvrissement du pays. « Le pays s'est appauvri, écrit le proviseur, on ne fait plus de vin, le phylloxéra a détruit les vignes, les propriétaires qui envoyaient leurs enfants au lycée ont vu leurs ressources diminuer et ils ne peuvent plus faire les sacrifices qu'ils faisaient autrefois. »

3° La concurrence des établissements secondaires voisins, des quatre collèges du département où le prix de pension est inférieur à celui du lycée, et celle du lycée de Rochefort. Ce

lycée, dit le proviseur « qui a un cours préparatoire à l'École navale et où le prix de la pension est inférieur à celui du lycée d'Angoulême, prend bien une vingtaine d'élèves de la Charente »;

4° La concurrence de l'école professionnelle d'Angoulême et de deux écoles primaires supérieures établies l'une à Chasseneuil, l'autre à Aubeterre. Le premier de ces établissements enlève certainement une cinquantaine d'élèves à la clientèle de l'enseignement moderne du lycée. Il en prend aussi un nombre assez élevé à la pension Raballet, au dire du directeur. « La création de l'école professionnelle d'Angoulême, écrit-il, a particulièrement nui à mon institution, parce que nombre de familles qui tiennent à ce que leurs enfants passent quelque temps au chef-lieu du département, ont trouvé dans cette école, outre sa situation à Angoulême et les avantages réels qu'elle présente au point de vue de son organisation et de son enseignement, des prix de pension et de demi-pension réduits et un externat gratuit. C'est la création de cette école qui a mis fin pour une large part au retour ascensionnel de 1889 à 1893 »;

5° La concurrence de l'enseignement primaire. Plusieurs parents gardent chez eux leurs enfants parce qu'ils trouvent un moyen de les élever gratuitement soit dans les cours complémentaires, soit même dans les écoles primaires où le niveau de l'enseignement s'est très sensiblement élevé. Il y a lieu de remarquer d'ailleurs que tous ces élèves enlevés à notre lycée pour ces diverses raisons ne sont pas ravis à notre enseignement. Pour plusieurs même la culture qu'ils reçoivent dans l'enseignement primaire convient mieux au genre de vie qui les attend, à la ferme, au bureau, à l'atelier ou au magasin;

6° La concurrence d'un établissement religieux où le prix de pension est moins élevé qu'au lycée et offre sans doute une souplesse qu'il est impossible de lui donner dans notre premier établissement d'enseignement secondaire;

7° L'état d'esprit d'une partie de la bourgeoisie qui trouve de « bon ton » d'envoyer ses enfants dans une maison dirigée par des congréganistes où ils rencontreront, dit-on, des camarades appartenant à de « bonnes familles » et où ils prendront l'habitude des « belles manières ». Il est certain en effet que trop de parents se préoccupent surtout d'une éducation toute superficielle et ne songent pas que l'on peut recevoir dans nos lycées, la véritable éducation, celle de la conscience, du caractère et de la volonté. Ce malentendu est entretenu soigneusement par les détracteurs intéressés de nos méthodes et de notre esprit universitaire. Il est regrettable aussi de constater que plusieurs personnalités influentes et dont les subordonnés croient devoir imiter l'exemple ne confient pas leurs enfants à nos établissements laïques. C'est ainsi que le didirecteur de l'école Saint-Paul explique la variation de son effectif, par « la population flottante des officiers qui sont là cette année et qui l'an prochain seront envoyés ailleurs. »

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. — Le département comptait :

En 1879...... 465.628 habitants;

En 1898...... 453.455 —

La population scolaire (enseignement public et enseignement libre réunis) comptait :

En 1879 ...... 1.961 élèves;
En 1898 ...... 2.016 —
qui se répartissaient ainsi qu'il suit :

En 1879 :

Lycées et collèges..........	829	élèves.
Établissements ecclésiastiques.	912	—
Libres laïques..............	220	—

En 1898 :

Lycées et collèges..........	1.091	élèves.
Établissements ecclésiastiques.	879	—
Libres laïques..............	46	—

Il résulte de ce résumé sommaire que depuis 1879 les établissements de l'État ont

gagné 262 élèves (par suite de la transformation du collège de Rochefort en lycée en 1886 et de l'ouverture du collège de Saint-Jean-d'Angély, en 1882).

La population des établissements ecclésiastiques est restée à peu près stationnaire (879 en 1898 contre 912 en 1879).

Les établissements libres laïques ont beaucoup perdu. Ils comptaient 220 élèves en 1879 et n'en comptent plus que 46. (C'est une diminution de 174 élèves.)

Établissements d'enseignement public.

Lycées.

La Rochelle. — La variation la plus importante à constater est celle du lycée de la Rochelle, qui a compté 384 élèves en 1894 et n'en a plus que 260. Il est à remarquer que le nombre des demi-pensionnaires est en augmentation et que la perte porte surtout sur les internes, dont l'effectif a subi une chute brusque en 1882 et en 1887 et a continué de décroître lentement.

Voici les causes principales de cette diminution :

En 1879, le lycée de la Rochelle recrutait ses élèves, non seulement dans l'arrondissement auquel il appartient, mais encore dans ceux de Rochefort et de Marennes, l'île d'Oléron, l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, le sud de la Vendée. L'École Fénelon était mal installée, dirigée par de jeunes prêtres sans expérience et ne pouvait encore rivaliser sérieusement avec lui.

En 1882, le collège communal de Saint-Jean-d'Angély est institué, pourvu d'un bon personnel laïque, et les Marianites qui le dirigeaient vinrent occuper l'École Fénelon, qu'ils agrandirent. Ils attirèrent vite une partie de la clientèle la plus riche de la ville et de l'Aunis.

En 1886, le collège de Rochefort fut transformé en lycée et attira beaucoup d'élèves de l'est ou du sud du département. La forte organisation donnée au cours de marine contribua à la prospérité de cet établissement.

La création de la ligne de chemin de fer du Chapus, mettant l'importante île d'Oléron (16.000 habitants) en communication facile avec Saintes et Rochefort, eut pour résultat de détourner vers les établissements de ces villes la clientèle qui était autrefois restée fidèle à la Rochelle. Il n'y a plus actuellement à la Rochelle qu'un élève d'Oléron. De nouvelles défections se sont produites par suite de la création des lignes ferrées qui ont mis le sud de la Vendée et le nord de la Charente-Inférieure en communication rapide avec Niort, Fontenay-le-Comte et Luçon.

Le recrutement normal ne peut plus guère s'effectuer que dans un petit arrondissement qui s'appauvrit et se dépeuple depuis quelques années (le canton de La Jarrie, qui comptait, en 1879, 11.459 habitants, n'en compte plus que 8.785).

La comparaison du nombre des entrées annuelles fait entrevoir une autre raison de la diminution progressive de l'effectif. La durée moyenne du séjour au lycée va en diminuant. Beaucoup d'élèves attendent le moment où ils peuvent entrer en sixième. Nous avons de la peine à assurer un bon recrutement des classes élémentaires. Le cours complémentaire de l'École primaire supérieure retient beaucoup d'enfants. La suppression de la classe de mathématiques préparatoires nous a fait perdre les élèves qui, après avoir échoué dans leurs études classiques, se préparaient au baccalauréat ès sciences. « Enfin, dit le proviseur dans son rapport, il y a un déchet encore plus grand dans l'enseignement moderne. Beaucoup de parents ne comprennent pas l'esprit de cet enseignement et s'imaginent que leurs enfants vont, dès le début, y compléter les connaissances scientifiques qu'ils apportent de l'école primaire. Ils sont tout surpris de voir que les premières années se passent à des études grammaticales dont ils ne saisissent pas la portée éducative et auxquelles nombre d'élèves ont de la peine à s'intéresser. Aussi les défections sont-elles nombreuses après un an ou deux d'expérience. Je ne prétends pas tirer de là un argument contre l'enseignement moderne, mais seulement cette remarque qu'on aurait peut-être pu en rendre les premières années plus attrayantes et plus manifestement utiles. »

Y a-t-il lieu d'espérer que la prospérité du lycée de la Rochelle puisse renaître? L'accroissement de la population de la ville de la Rochelle (qui a passé de 19.583 habitants à 28.376) pourrait compenser les pertes constatées. Malheureusement, il faut tenir compte de la propagande qui est faite en faveur de l'École Fénelon, non seulement par le clergé,

mais par des personnes sur le concours desquelles nous croirions devoir compter.

« Plusieurs des fonctionnaires de l'État, et non des moins haut placés, dit le proviseur du lycée, donnent, à l'imitation de l'armée, leur préférence à la maison rivale et sont, par suite, conduits à nous dénigrer. Les reproches qu'on nous adresse sont toujours les mêmes : éducation trop négligée, morale trop détachée des idées religieuses, promiscuité désagréable des enfants de toutes les classes. C'est en réalité ce dernier point qui touche le plus, et c'est au fond le désir de se trier qui pousse vers l'école congréganiste la bourgeoisie, l'armée et quelques fonctionnaires. Ce qui le prouve bien, c'est que plusieurs de ceux qui croient devoir soustraire leurs fils au libéralisme de l'enseignement officiel, trouvent très bon d'y exposer leurs filles dans les maisons de la Légion d'honneur.

« Il est donc malheureusement à craindre que tout ce qu'on pourra faire pour perfectionner la marche ou l'action des lycées n'empêche pas une certaine clientèle de se porter vers les maisons religieuses ou vers d'autres maisons non accessibles à tous. »

Rochefort. — La prospérité du lycée de Rochefort s'est accrue d'une manière continue depuis 1886 jusqu'à l'année 1896. En 1879 le collège comptait 295 élèves ; en 1886, le nouveau lycée 384 ; en 1895, 537. En 1898, la population scolaire est de 518. Cette prospérité est due d'abord à la forte organisation et au succès des cours de Navale, qui comptent 78 élèves environ. Il faut tenir compte ensuite du fait que le lycée n'a pas à lutter contre la concurrence d'un établissement libre, ecclésiastique ou laïque.

Tout ce que nous pouvons désirer, c'est de maintenir l'effectif à 500 élèves environ, mais il est à craindre que désormais nous ne restions en deçà. Le lycée aura à lutter contre la concurrence des lycées de Bordeaux et de Lorient, où des cours de marine ont été récemment organisés.

Collège de Saintes. — Le collège de Saintes, qui en 1879 comptait 224 élèves et n'en compte plus que 220, a vu sa population scolaire s'élever à 320 élèves en 1885.

Les mouvements les plus saillants se rapportent aux années 1883, 1887, 1889, ainsi qu'aux trois dernières années 1896, 1897, 1898.

La dépression qui se produisit en 1883 eut pour cause une épidémie de fièvre typhoïde qui désola la ville de Saintes, nécessita le licenciement du collège, dont 7 internes et 2 externes succombèrent.

L'accroissement considérable qui signale l'année 1887, fut déterminé par l'arrivée de 45 élèves, pour la plupart Alsaciens d'origine, qu'amenait avec lui un nouveau principal. En 1889 l'effectif commença à s'abaisser (294) par suite de l'installation à la Pinellerie (4 kilomètres de Saintes) de l'institution ecclésiastique Saint-Pierre. Lorsque cette institution disparut en 1894, par suite de la condamnation du Directeur, le collège ne gagna rien à cette disparition, les élèves de la Pinellerie ayant été recueillis par diverses maisons ecclésiastiques de la Charente-Inférieure ou des départements voisins.

En avril 1895, par suite d'un changement de direction, la diminution de l'effectif eut lieu brusquement, le nouveau principal n'ayant pas voulu consentir aux réductions parfois considérables que son prédécesseur accordait à un certain nombre d'élèves.

Les autres causes de la décroissance continue de la population scolaire sont d'ordre divers. Le principal allègue la faiblesse des études et les échecs au baccalauréat qu'il attribue à l'engouement excessif pour les sports athlétiques — le dépeuplement de la classe enfantine — l'ouverture de l'établissement ecclésiastique Saint-Jean, où entrèrent un certain nombre d'élèves du collège, notamment des fils d'officiers.

En outre, il faut tenir compte : 1° de l'ouverture d'une institution libre laïque à Royan, dont les enfants allaient généralement à Saintes ; 2° Marennes envoie beaucoup moins d'élèves dans les cours d'enseignement moderne, depuis qu'une école primaire supérieure florissante attire les pensionnaires de la région. « Il importe encore, dit le principal de noter la tendance d'un grand nombre de directeurs d'écoles primaires à retenir des élèves qui seraient disposés et aptes à suivre les cours d'enseignement secondaire. »

Enfin, la mauvaise installation du collège, notamment des dortoirs, l'insuffisance des cours resteront un obstacle à sa prospérité.

Saint-Jean-d'Angély. — Le collège de Saint-Jean-d'Angély, ouvert en 1882, n'hérita pas de toute la clientèle de l'établissement libre congréganiste Marianistes) auquel il succédait

et qui comptait 200 élèves environ. En 1886, le nombre des élèves est de 153, mais la baisse qui s'est produite de 1887 à 1890, s'explique par la création d'un établissement libre ecclésiastique qui compte une quarantaine d'élèves.

Le principal constate que les dispositions de la municipalité, à l'égard du collège sont devenues moins généreuses qu'autrefois. Lors du dernier engagement décennal, la Ville a réduit sa subvention; il a fallu supprimer des chaires, géminer les classes. L'installation matérielle des classes laisse beaucoup à désirer; deux corps de bâtiment sont délabrés et leur aspect est de nature à impressionner fâcheusement les familles.

Enfin, dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, comme dans celui de Saintes, les instituteurs ne poussent pas assez les élèves au collège et recommandent plus volontiers aux familles les écoles primaires supérieures ou les lycées.

Je terminerai en constatant que le nombre des élèves des collèges qui se préparent au baccalauréat de l'enseignement moderne est très restreint et je crois qu'autrefois la préparation au baccalauréat ès sciences était une cause de prospérité pour ces établissements.

Établissements libres. — La situation des établissements libres depuis 1879 s'est assez peu modifiée en ce qui concerne les établissements ecclésiastiques dirigés soit par des congrégations, soit par des prêtres du diocèse.

En 1879, les Marianistes avaient deux établissements, l'un à Saint Jean-d'Angély, l'autre à Rochefort, comptant ensemble 216 élèves.

Lorsque leur collège de Saint-Jean-d'Angély disparut en 1882, ils remplacèrent à la Rochelle des prêtres diocésains. Ils ont actuellement 276 élèves.

Établissements diocésains. — Le grand établissement diocésain de la Charente-Inférieure est celui de Pons, qui comptait en 1879 352 internes. Actuellement la population scolaire est de 392, mais il convient de faire remarquer qu'en 1879, cet établissement ne recevait pas d'externes et qu'actuellement il en compte 120, par suite de l'ouverture de classes primaires.

Le second établissement diocésain, la maîtrise de la cathédrale de la Rochelle, ne figurait pas en 1879 au nombre des établissements d'enseignement secondaire, il comptait parmi les établissements d'enseignement primaire. En 1894, le directeur, désirant instituer un petit cours de latin, fit une déclaration d'ouverture d'établissement secondaire, mais sur 60 élèves, environ, il n'y en a que 7 ou 8 qui apprennent le latin.

Il y a donc de ce fait une ***augmentation apparente*** et non réelle.

Établissements libres laïques. — Un des faits caractéristiques de la période de 1879 à 1898 est la disparition à peu près complète des établissements libres laïques. Ceux qui prospéraient en 1879 (Institution Amouroux à la Rochelle (111 élèves) — institution Veillat, à Rochefort (28 élèves) — institution Valès, à Jonzac (81 élèves) ont disparu. L'établissement de Jonzac est actuellement dirigé par un prêtre et est devenu l'institution Montfort. Ce n'est qu'en 1895 qu'un établissement s'est ouvert à Royan.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. — Enseignement public. — *Lycée de Niort.* — Parmi les différents motifs qui peuvent contribuer à l'explication de la diminution des effectifs des établissements d'enseignement secondaire public, le proviseur indique :

1° La variation fréquente des programmes et des plans d'études;

2° Les modifications répétées des tarifs que les familles ne s'expliquent pas, surtout quand elles correspondent à des augmentations;

3° Les modifications du régime intérieur au point de vue disciplinaire. « Ces modifications ont été approuvées par les familles des bons élèves, pour qui la question disciplinaire n'existe pas, désapprouvées à quelques détails près par beaucoup d'autres familles qui demandent à un établissement non seulement l'instruction et l'éducation, mais aussi un renforcement de l'autorité qu'ils conviennent volontiers ne pas avoir sur leurs propres enfants » ;

4° Une affirmation, peut-être exagérée dans la forme, de la neutralité religieuse, par la suppression du logement des aumôniers dans l'intérieur de l'établissement ;

5° Un certain nombre d'économies fâcheuses, suppression de fonctionnaires et de fonctions ; réunions de classes différentes dans des cours communs, pour faire disparaître certaines heures supplémentaires ;

6° Une centralisation excessive qui ne permet pas aux administrations collégiales de se plier, autant qu'il le faudrait, aux besoins locaux ;

7° Un sentiment de découragement qui, pour des motifs d'ordre divers, s'empare peu à peu du personnel enseignant et de celui des répétiteurs ;

8° La charge, de plus en plus lourde, que chaque réforme nouvelle impose aux administrateurs et qui les met dans l'impossibilité matérielle de pouvoir s'occuper, avec le même soin, de tous les détails, de tous les services, quelle que soit leur bonne volonté.

Il y a là un certain nombre de causes bien définies, dont l'importance vient surtout de ce fait que, « connues des familles, elles sont reprises et exagérées par des adversaires pour qui tout moyen est bon et qui les présentent au public d'une façon particulière, de manière à en tirer à leur profit, et au détriment des établissements de l'État, le maximum d'effet. N'est-on pas allé jusqu'à dire, à propos des efforts, quelquefois un peu exagérés, faits en faveur des exercices physiques, que, ne sachant plus retenir les élèves par une bonne instruction et une bonne éducation, nos maisons s'ingéniaient à les conserver par l'attrait des distractions et des amusements ! D'ailleurs, nos rivaux ne sont-ils pas aidés dans leurs campagnes par la publicité des discussions, des plaintes, des récriminations concernant l'Université qui, sous prétexte de faire les choses au grand jour, leur fournit les meilleurs arguments pour persuader aux familles que tout est mauvais chez nous, que tout est bon chez eux, dont le public ne sait réellement que ce qu'il leur plaît de laisser savoir. »

Le proviseur insiste également sur la concurrence de plus en plus active que fait aux lycées et collèges l'enseignement primaire, de mieux en mieux organisé, et, notamment, les cours complémentaires et les écoles primaires supérieures. Le fait apparaît dans l'enseignement moderne et encore plus dans les classes élémentaires du lycée depuis que le latin a cessé d'y être enseigné.

« L'État a, d'ailleurs, affirmé lui-même, par le règlement des examens des bourses, qu'il y avait équivalence complète entre les études faites à l'école primaire et celles faites dans les classes élémentaires des lycées, puisqu'il est admis que les élèves de l'une et l'autre provenance peuvent prendre part, dans les mêmes conditions, aux examens qui donnent accès dans les classes de sixième classique ou moderne. Pourquoi les parents iraient-ils demander aux lycées une instruction onéreuse alors qu'ils la trouvent gratuite à l'école primaire où les jeunes enfants sont surveillés plus longtemps et où souvent ils reçoivent gratuitement les fournitures nécessaires ? »

En ce qui concerne la situation particulière du lycée de Niort, le proviseur ajoute : « Cet établissement a compté jusqu'à près de 400 élèves (exactement 393 en 1879 et 385 en 1884). Depuis cette époque, la population scolaire a décru d'une manière continue et le chiffre moyen autour duquel elle oscille maintenant est celui de 300 élèves environ. Mais à cette époque où la population scolaire a atteint son maximum, il y avait, dans les classes de 7e, 8e et 9e près de 130 élèves, alors qu'il n'y en a plus aujourd'hui que 55 en moyenne ; c'est donc une perte de 75 élèves environ due tout entière à l'enseignement primaire depuis que le latin a disparu des classses de 7e et de 8e. Ajoutons ces 75 élèves à notre effectif actuel moyen et nous retrouvons ce chiffre de 380 élèves qui était celui de Niort, il y a un peu plus de quinze ou seize ans. Quant aux chiffres concernant l'enseignement classique et l'enseignement spécial ou moderne, ils ont varié, tantôt en plus, tantôt en moins, mais sans qu'on puisse tirer une conclusion bien sérieusement justifiée de ces variations ; j'estime, cependant, que, pour l'enseignement moderne, ne rien avoir gagné c'est avoir perdu. »

Collège de Melle. — Le nombre des élèves du collège de Melle a peu varié depuis 20 ans, malgré quelques fluctuations accidentelles.

Les causes qui s'opposent à une plus grande prospérité résident dans le développement de l'enseignement primaire et primaire supérieur

et dans l'établissement des chemins de fer (centralisation).

Collège de Parthenay. — Le tableau statistique fait ressortir une diminution importante du nombre des élèves depuis 1882, 40 environ. Elle porte sur les internes et les externes.

Les deux enseignements, classique et moderne, ont souffert également, le premier, de la diminution des externes, le second, de celle des internes. Le collège était, d'abord, un établissement d'enseignement spécial.

Une chaire de rhétorique a été créée en 1891. De 1893 à 1896, nos classes supérieures se sont repeuplées, mais le départ d'élèves, le passage de quelques-uns à l'enseignement moderne, ont produit des vides que des nouveaux ne sont pas venus combler.

La création d'une classe enfantine en 1891, classe bien fréquentée, accentue encore la signification de cette diminution du chiffre d'élèves.

Collège de Saint-Maixent. — Au collège de Saint-Maixent, les variations portent surtout sur le chiffre des internes. Le chiffre des externes n'a pas subi de variations très sensibles.

Les variations se sont ainsi accusées :

En 1877, 1878 et 1879 le nombre des internes est de 8 en moyenne. En 1880 et 1881, il s'élève brusquement à 44 et à 66, point maximum de sa prospérité. Il se maintient, pendant douze ans, jusqu'en 1894, avec une moyenne de 50, ayant, pour cotes extrêmes, 66 et 59, et pour plus grande flexion, 44. A partir de 1894, la décroissance est très rapide et continue, et, en quatre ans, on passe de 59 à 24.

Il est peut-être utile de remarquer, en passant, que pendant les douze années prospères, la moyenne des succès au baccalauréat est de 4 1/2, tandis que depuis 1894, cette moyenne s'est élevée à 7.

Il semble qu'il ne faut point chercher d'autre cause à la prospérité de l'internat, pendant ces douze ans, qu'un souci particulièrement intense et exclusif du recrutement, qui n'a pas empêché une brusque diminution.

Des efforts d'un autre genre devront être faits pour relever cette situation.

Ces circonstances tout à fait accidentelles et transitoires ne doivent pas nous masquer les effets d'autres facteurs qui étaient de nature à entraver la prospérité du collège ;

1° La concurrence de l'enseignement primaire et primaire supérieur, et en particulier des pensionnats primaires établis dans la région ;

2° La substitution de l'enseignement moderne à l'enseignement spécial qui convenait mieux à la clientèle ordinaire des collèges. En effet, « les anciens collèges étaient devenus prospères avec l'enseignement spécial. Indépendamment de la nouvelle direction qu'il donnait aux esprits, il avait l'avantage de distribuer, chaque année, un enseignement complet, dont l'année suivante ne faisait qu'élargir le cercle » ; chose d'autant plus importante qu'un certain nombre d'élèves ne pouvaient passer au collège que deux ou trois années ;

3° La disparition du volontariat d'un an, (le diplôme de fin d'études de l'enseignement spécial dispensait de l'examen du volontariat);

4° La suppression du baccalauréat ès sciences ;

5° A un certain moment, quelques choix malheureux dans le personnel.

En somme, parmi les causes de diminution signalées, les plus importantes sont, d'un côté la propagande très active menée auprès de certaines familles, en faveur de l'enseignement donné par le clergé ou les congrégations, propagande favorisée par les circonstances politiques ; de l'autre, la concurrence de l'enseignement primaire, de plus en plus pourvu de bonnes méthodes et de bons maîtres, et, notamment, de l'enseignement primaire supérieur avec ses pensionnats.

Je n'insiste pas sur ces causes bien connues et n'en parle que pour dire qu'elles me semblent reléguer, bien au dernier plan, certaines causes d'un autre genre (changements de programmes, réformes plus ou moins critiquées, etc.).

C'est surtout dans les collèges que la dernière des causes rappelées (concurrence de l'enseignement primaire) paraît avoir eu le plus d'influence. Malgré tout, deux collèges sur trois, celui de Melle et celui de Parthenay, ce dernier malgré le voisinage de l'École primaire supérieure de Bressuire, conservent, à peu près, leurs effectifs. Dans celui de Saint-Maixent, le nombre des externes a peu fléchi ; mais la diminution brusque des internes paraît tenir, en partie, à des causes accidentelles.

Pour ce qui est du lycée de Niort, le proviseur a bien vu l'importance qu'a eue, pour la diminution de l'effectif, la suppression du latin

dans les classes élémentaires. Cette remarque, qui pourrait sans doute s'appliquer aussi aux collèges, est de nature à restreindre considérablement, (non complètement) la signification de la perte subie.

Mais il y a encore un élément local important à considérer, parmi les causes qui étaient de nature à nuire à la prospérité du lycée : c'est la ruine des vignobles dans la partie méridionale du département et dans les parties limitrophes de la Charente et de la Charente-Inférieure, où se recrute une bonne partie de sa clientèle. Et il ne pouvait lui venir de compensation suffisante de la partie septentrionale, trop éloignée de Niort et au moins aussi rapprochée d'autres centres, où la richesse s'était accrue, au contraire, par suite des progrès de la culture.

Enseignement secondaire libre.

Avant d'examiner les variations de la population des établissements d'enseignement secondaire libre, il faut faire une remarque préliminaire.

Les chiffres des états statistiques des élèves présents au 31 décembre 1897 et 1898 sont loin de renseigner exactement sur l'importance de l'effectif de l'enseignement secondaire libre proprement dit, dans le département des Deux-Sèvres.

Tout d'abord, dans l'École Saint-François d'Assises, à Thouars et dans l'École Saint-Paulin, à Rom, on sera frappé des chiffres relativement élevés des élèves des classes primaires et élémentaires. Mais, en réalité, ces chiffres ne s'appliquent pas aux élèves destinés à poursuivre des études secondaires. Bien qu'il ne soit pas facile de déterminer exactement le nombre de ces derniers, je crois pouvoir assurer qu'il est très petit à Thouars et à Rom.

A Thouars, les élèves qui font des études latines sont au nombre de 4; à Rom, ils sont au nombre de 10; dès lors, les classes primaires ou élémentaires préparatoires aux classes de latin ne pourraient contenir, *a priori*, qu'une très petite fraction de ces chiffres; en fait, il m'a paru que peu d'élèves étaient dans ce cas.

L'une et l'autre de ces écoles sont encore plus primaires que secondaires. Celle de Thouars n'est secondaire qu'en ce qu'elle donne quelques éléments de latin à 4 ou 5 élèves.

A Rom, bien que le nombre des élèves qui font du latin soit un peu plus grand, la chose est plus nette encore. Il y a, en fait, à l'École Saint-Paulin, de Rom, deux établissements distincts dont les locaux sont presque séparés : l'école secondaire avec ses 10 élèves classiques (si ce terme peut être employé) presque tous internes, auxquels on joint les autres internes, bien qu'ils ne fassent déjà, eux-mêmes, que des études primaires, en tout, 25 élèves environ, et l'école primaire, qui ressemble, comme organisation, à toutes les écoles primaires privées.

Au contraire, à l'école cléricale de Châtillon-sur-Sèvre et à l'alumnat de Notre-Dame du Breuil, d'Aigonnay, tous les élèves, sans exception, font du latin. Néanmoins, il paraît difficile d'assimiler ces écoles à des établissements d'enseignement secondaire libre proprement dits.

L'école cléricale de Châtillon-sur-Sèvre, avec ses trois classes composées d'élèves de onze à quinze ans, paraît exclusivement destinée à préparer le recrutement des séminaires des environs; elle est, véritablement, une annexe de petit séminaire, au contraire de ce qui arrive pour certains petits séminaires qui sont, en partie, de véritables établissements d'enseignement secondaire.

Quant à l'alumnat d'Aigonnay, il se compose, exclusivement, de jeunes gens appartenant à des familles très pauvres que l'on éprouve, et (si l'épreuve réussit) que l'on prépare pour des missions étrangères.

A mon avis, le seul établissement d'enseignement secondaire libre du département est l'École Saint-Hilaire, à Niort, avec ses 126 élèves et son organisation qui se rapproche de celle des collèges ou des lycées de petite ville.

Les cinq établissements d'enseignement secondaire libre des Deux-Sèvres sont tous ecclésiastiques.

Voici maintenant les observations auxquelles donne lieu la variation de leurs effectifs :

1° L'école Saint-Hilaire, à Niort. Cet établissement, qui contenait 89 élèves en 1879, a vu s'augmenter sa population d'une manière à peu près continue, jusqu'en 1885, où il atteint le chiffre de 127, qui est, à peu de chose près,

égal au chiffre actuel (133). Pendant la même période, le chiffre des internes est monté de 38 à 60 (chiffre actuel).

Le directeur de l'école Saint-Hilaire voit, dans la ruine des vignobles de la Saintonge, la circonstance qui a le plus nui à la prospérité de son établissement. Le chiffre actuel des internes étant cette année aussi élevé que dans les meilleures années, il paraîtrait donc que, sans cette circonstance, les progrès de l'effectif de l'établissement auraient été encore plus sensibles.

En comparant le mouvement de la population dans le lycée de Niort et dans cet établissement, on peut croire que, depuis 1879, cet accroissement d'effectif s'est fait, en partie, aux dépens du lycée de Niort. Cette conclusion paraîtrait également résulter des considérations générales qui ont été émises au sujet de certaines pertes de l'enseignement secondaire public. Mais je ne connais aucun fait positif sur lequel je puisse appuyer cette supposition assez vraisemblable.

2° L'école Saint-Paulin, de Rom, avait 139 élèves en 1879; elle atteint 166, peu d'années après. En 1884, se dessine brusquement une diminution qui va presque continuellement en s'accentuant jusque dans ces dernières années, où l'effectif oscille autour du chiffre actuel, 66.

Pendant ce temps, nous trouvons une diminution correspondante du chiffre des internes qui, de 46 en 1879 et dans les années qui suivent immédiatement, est tombé, peu à peu, à 20 (chiffre actuel).

La cause principale de cette diminution me paraît avoir été la concurrence de l'enseignement primaire public; car il ne faut pas oublier que l'école de Rom est beaucoup plus primaire que secondaire.

3° L'école Saint-François d'Assises, de Thouars, n'est ouverte que depuis deux ans; elle ne présente donc pas de variation d'effectif intéressante, 56 élèves en 1897 et 158 en 1898.

Cet établissement, d'ailleurs, résultait de la transformation d'un établissement primaire en secondaire.

4° L'école cléricale de Châtillon-sur-Sèvre avait 31 élèves en 1879. Ce chiffre s'est élevé d'une façon continue (ou peu s'en faut), jusque dans ces dernières années (il a atteint 83 en 1897). Il est actuellement de 64.

Les élèves sont presque tous internes.

Ces variations ne présentent pas un grand intérêt au point de vue des progrès de l'enseignement secondaire libre, puisque l'établissement est une sorte d'annexe du petit séminaire, destiné au recrutement du clergé.

5° L'alumnat de Notre-Dame du Breuil, à Aigonnay, véritable séminaire de missionnaires, fondé en 1888 avec 14 élèves, se maintient, depuis quelques années, au chiffre de 36.

De tout ce qui précède, il résulte que l'addition des chiffres d'élèves de ces trois établissements, pendant la période de 1879 à 1898, ne nous conduirait à aucune considération de quelque valeur.

Il ne reste donc de cet examen des variations de l'effectif de l'enseignement secondaire libre dans le département des Deux-Sèvres, qu'un fait significatif: l'accroissement de la population de l'école Saint-Hilaire, à Niort, qui, en 20 ans, s'élève de 89 à 133.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. L'enseignement public est donné dans trois établissements : le lycée de Limoges, les collèges d'Eymoutiers et de Saint-Yrieix. L'enseignement, privé comprend quatre établissements, dont un seul est laïque, l'institution Turgot, de Limoges ; les trois autres sont congréganistes, ce sont : le petit séminaire du Dorat, l'Ecole Saint-Martial et l'École Saint-Joseph, à Limoges.

Le petit séminaire du Dorat relève de l'autorité diocésaine. L'école Saint-Martial appartient aux Maristes. Quant à l'école Saint-Joseph, c'était tout d'abord un établissement primaire, qui s'est tranformé en 1892 en établissement d'enseignement moderne.

Lycée de Limoges. — De l'examen du tableau de l'effectif pendant les vingt dernières années, deux faits se dégagent. La population scolaire a subi des variations assez considé-

rables et souvent, d'une année à l'autre, on relève des différences de 50 à 60 élèves, différences que rien ne justifie, puisqu'elles ne présentent aucun caractère de continuité. D'ailleurs, la tendance n'est pas à la baisse; au contraire, les moyennes les plus fortes se rapportent aux cinq dernières années.

Mais si l'effectif total se maintient, l'internat en revanche a diminué de moitié depuis 1880. Et cette diminution n'est pas accidentelle et transitoire. De 191, chiffre atteint en 1880, le nombre des pensionnaires s'abaisse graduellement à 120 et celui des demi-pensionnaires tombe de 66 à 20.

Le proviseur du lycée de Gay-Lussac attribue les variations dans l'effectif total de son établissement au va-et-vient considérable d'agents, d'employés, de fonctionnaires de tout ordre qui constituent la clientèle principale du lycée. Quant à la diminution de l'internat, elle est due, selon lui, aux causes suivantes : « Beaucoup d'instituteurs n'envoient plus leurs enfants, depuis que la remise n'est plus un droit pour eux. D'autres familles, pour bien des raisons dont l'économie n'est pas la moins sérieuse, conservent près d'elles ces mêmes enfants et nous les envoient comme externes. Beaucoup de petits industriels, de modestes commerçants, de propriétaires-cultivateurs placent leurs fils, à prix réduits, dans une institution privée, d'où les uns suivent comme externes les cours du lycée tandis que les autres préparent divers examens, pour la pharmacie, les postes, les ponts et chaussées, les écoles d'agriculture et vétérinaires, les arts et métiers, etc., dont la préparation immédiate et pratique ne peut se faire dans les classes de l'enseignement moderne tel qu'il est actuellement constitué.

« A toutes ces raisons pourraient s'en ajouter d'autres d'un ordre plus général, telles que la campagne menée depuis quelques années contre l'Université, la rivalité des maisons congréganistes, soutenues par le clergé qui exerce une influence prépondérante sur beaucoup de mères de famille, et enfin la mode et une sorte d'engouement qui jouent dans la question un rôle considérable. »

Cette dernière cause est, à mon avis, la plus importante. La bourgeoisie aisée qui confiait autrefois ses enfants à l'Université, ne reculait pas devant les dépenses relativement élevées de l'internat, et nos lycées regorgeaient de pensionnaires. Depuis lors, la clientèle des lycées a changé. Ils se recrutent principalement parmi les fonctionnaires, dans la petite bourgeoisie et dans les classes ouvrières. Quant aux fils d'officiers, ils ne viennent pas volontiers à nous. Or, les fonctionnaires se contentent de faire suivre à leurs fils les cours du lycée en qualité d'externes et surveillent eux-mêmes leur travail. Les petits commerçants et les ouvriers ne peuvent pas s'offrir le luxe de l'internat.

Collèges communaux. — La population se maintient avec tendance à la hausse, même pour l'internat.

Les collèges d'Eymoutiers et de Saint-Yrieix ne peuvent pas se développer beaucoup; ils ne se recrutent chacun que dans une région de faible superficie, car ils ont à proximité des établissements rivaux, collèges, petits séminaires, écoles primaires supérieures.

Le principal du collège d'Eymoutiers ne redoute pas la concurrence des maisons religieuses. « Ce ne sont pas elles qui ont causé les variations constatées dans la population scolaire du collège... Un établissement ne vaut que par le chef, les professeurs et les répétiteurs. Si la direction est sûre et ferme, s'il y a de la discipline, du travail et quelques succès; si les professeurs sont consciencieux et dévoués; si les répétiteurs ont de l'autorité sur les élèves, un collège se maintiendra à peu près au même niveau. »

Le principal de Saint-Yrieix reconnaît, lui aussi, que le personnel administratif et enseignant exerce une grande influence sur la prospérité d'une maison d'éducation.

Enseignement libre. — Nos renseignements statistiques ne remontent qu'à l'année 1886. Depuis cette époque, l'effectif total suit une marche presque continuellement ascendante.

De 220 élèves, chiffre de l'année 1886, nous arrivons, en 1891, à 334. Puis l'école Saint-Joseph venant ajouter son apport par sa transformation en établissement d'enseignement secondaire, l'effectif s'élève, en 1892, à 582 élèves, pour atteindre, en 1898, le nombre maximum de 638 écoliers. L'augmentation est surtout sensible à l'école Saint-Martial et à l'institution Turgot. Le petit séminaire du Dorat et l'école Saint-Joseph conservent leurs effectifs sans variations appréciables. Dans les maisons religieuses, l'internat s'est maintenu à peu près stationnaire; l'externat

s'est développé considérablement; mais, dans ces établissements, à l'encontre de ce qui se passe dans l'Université, les externes sont astreints à la surveillance.

Les chefs d'établissements ne nous donnent pas les raisons de la faveur dont ils jouissent auprès des populations limousines. Je vais les indiquer succinctement.

Tout d'abord, l'institution Turgot a été entièrement réorganisée. A un vieux directeur fatigué a succédé un jeune homme, ancien répétiteur du lycée de Limoges, très estimé dans la région, qui a fait profiter son établissement de l'expérience qu'il avait acquise dans l'Université. Une partie de ses élèves suivent les cours du lycée; les autres se préparent directement aux examens et concours d'admission aux administrations de l'État. La clientèle est formée surtout de fils d'agriculteurs et de petits commerçants qui apprécient beaucoup la modicité de ses tarifs.

L'école Saint-Martial, dirigée par les Maristes, ne donne que l'enseignement classique. Au contraire, l'école Saint-Joseph est un établissement d'enseignement moderne. Ainsi ces deux établissements se complètent sans se nuire. Le premier reçoit les fils de la haute bourgeoisie et de la noblesse locales; le second se recrute plutôt dans le monde des petits commerçants et des employés de commerce ou d'industrie. Les deux maisons sont, d'ailleurs, largement aménagées, bien situées, bien pourvues en matériel et en mobilier.

Je ne peux pas me prononcer sur la valeur des études que l'on fait dans les établissements congréganistes du département. J'affirme toutefois que, sous ce rapport, notre lycée présente une incomparable supériorité et nos adversaires eux-mêmes rendent justice à la valeur de notre personnel enseignant. Mais cette constatation reste toute platonique; les familles savent que les élèves des Maristes et des Pères arrivent tout de même au baccalauréat et cela leur suffit. Et puis, si l'instruction donnée par les Pères est de qualité inférieure, on se rattrape sur l'excellence de l'éducation, sur le vernis à la fois religieux et mondain que l'on y donne, sur les brillantes relations que l'on noue dans les maisons religieuses.

Une autre cause de prospérité des établissements religieux est l'étendue des pouvoirs dont sont investis les supérieurs. Leur autorité est presque absolue; on ne leur impose qu'une obligation, impérieuse celle-là, l'obligation de réussir.

Les proviseurs, au contraire, sont armés de pouvoirs trop restreints, trop contestés. Ceux qui ne s'imposent pas par une réelle autorité morale ne peuvent pas donner à leurs lycées cette forte impulsion nécessaire à tout établissement pour vivre et prospérer.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Enseignement libre. — En 1879, il existait dans l'Indre trois établissements privés d'enseignement secondaire : un sous l'autorité diocésaine, l'établissement de Saint-Pierre, de Châteauroux ; deux sous la direction officielle de prêtres séculiers, le Sacré-Cœur, d'Issoudun, et l'école catholique de Lourdoueix-Saint-Michel. Le premier a disparu, en mars 1882, à la suite d'une affaire qui a eu son dénouement devant la cour d'assises. Malgré cette disparition, le nombre des élèves de l'enseignement secondaire privé se trouvait supérieur, dans l'Indre, à la fin de 1898, à ce qu'il était en 1879. En 1879, l'établissement Saint-Pierre, de Châteauroux, avait 93 élèves, le Sacré-Cœur, d'Issoudun, 35, l'école catholique de Lourdoueix-Saint-Michel 105, soit 233 en tout. En décembre 1898, le Sacré-Cœur, d'Issoudun, et l'école catholique de Lourdoueix-Saint-Michel, les seuls qui subsistent aujourd'hui, comptaient respectivement 152 et 120 élèves, soit 272 en tout. En y ajoutant le petit séminaire de Saint-Gaultier, qui n'est pas à proprement parler un établissement privé d'enseignement secondaire, mais qui reçoit d'autres élèves que ceux qui se destinent à la prêtrise, il y avait 372 élèves dans les établissements ecclésiastiques de l'Indre en 1879 et il y en avait 398

en décembre 1898. Il est inutile de parler d'une institution laïque d'enseignement secondaire libre qui existait au Blanc en 1879 et qui comptait 62 élèves : elle est devenue en 1881 le collège communal du Blanc.

La population scolaire de l'école catholique de Lourdoueix-Saint-Michel et du petit séminaire de Saint-Gaultier n'a pas beaucoup varié depuis vingt ans : la première avait 105 élèves et la seconde 139 en 1879 ; ils en avaient respectivement 120 et 119 à la fin de 1898. Au contraire, l'effectif du Sacré-Cœur, d'Issoudun, s'est beaucoup accru depuis une vingtaine d'années. Fondé en octobre 1878, cet établissement ne possédait au début que les petites classes de l'enseignement classique, puis d'année en année il a fortifié son organisation par l'addition d'une classe nouvelle jusqu'au jour où il est devenu de plein exercice; à la rentrée de 1898 il a ajouté aux classes de l'enseignement classique une classe nouvelle de seconde moderne. C'est ainsi que de 35 élèves en 1879, sa clientèle s'est élevée à 152 élèves à la fin de 1898. Les variations considérables qu'elle a présentées pendant les vingt années intermédiaires tiennent aux rapports du Sacré-Cœur avec l'établissement ecclésiastique de Chezal-Benoît, dans le Cher; l'effectif du Sacré-Cœur d'Issoudun a diminué ou augmenté suivant que les hautes classes ont été transférées à Chezal-Benoît ou qu'elles ont été rappelées à Issoudun.

Le Sacré-Cœur d'Issoudun est en progrès depuis quatre ans, mais sans que ce progrès se produise suivant une courbe continue; il avait 120 élèves en 1895, 141 en 1896, 164 en 1897, 152 en 1898. Le petit séminaire de Saint-Gaultier a gagné deux unités depuis quatre ans : de 117 élèves en 1895 il a passé à 119 en 1898. Par contre, l'école catholique de Lourdoueix-Saint-Michel s'est retrouvée avec deux élèves de moins à la fin de 1898, où elle en comptait 120, qu'en 1895, où elle en comptait 122; elle en avait eu 126 en 1896 et 125 en 1897.

Depuis quelques années la population des établissements privés d'enseignement secondaire de l'Indre, à l'exception du Sacré-Cœur, d'Issoudun, n'offre pas de variations très appréciables.

Il faut ajouter que l'établissement Saint-Pierre, de Châteauroux, fermé depuis 1882, doit être prochainement reconstitué, et que ses nouveaux bâtiments, qui achèvent de s'édifier, s'ouvriront le 1er octobre prochain.

Enseignement public. — Si le nombre des élèves des établissements privés d'enseignement secondaire était plus grand à la fin de 1898 qu'en 1879, il en était de même de ceux des établissements publics. Seul, le *lycée de Châteauroux* a perdu des élèves depuis vingt ans. Le collège du Blanc n'existait pas; il comptait en décembre 1898, 123 élèves; le collège de La Châtre a passé de 75 élèves en 1879 à 99 en 1898 et le collège d'Issoudun de 104 élèves à 119. Si le lycée de Châteauroux, qui avait 369 élèves en 1879, n'en avait plus que 329 le 31 décembre 1898, il n'en est pas moins certain que le nombre des élèves qui ont fréquenté en 1898 les établissements d'enseignement secondaire publics de l'Indre a été plus grand que celui des élèves qui les fréquentaient en 1879.

Malheureusement il n'en est pas de même si, au lieu de prendre pour point de comparaison l'année 1879, on choisit une année plus rapprochée de 1898. Le lycée de Châteauroux avait 483 élèves en 1884; il n'en a plus que 329. Chaque année, pour ainsi dire, a infligé à sa population scolaire, surtout à celle des internes et de l'enseignement moderne, une perte nouvelle. Il est à craindre que la réouverture prochaine de l'établissement Saint-Pierre ne lui enlève encore quelques élèves. Le collège d'Issoudun avait 177 élèves en 1885; il n'en a plus que 119. Le collège de La Châtre avait 145 élèves en 1886; il n'en a plus que 99. Seul, le collège du Blanc est en progrès depuis quinze ans et encore, avec sa population actuelle de 123 élèves, a-t-il perdu quelques unités depuis 1893, où il en comptait 134. Il est hors de doute que, depuis plusieurs années, l'effectif du lycée de Châteauroux et des trois collèges communaux de l'Indre, éprouve une diminution progressive.

A quelle cause attribuer cette diminution? A la concurrence des établissements d'enseignement secondaire privé? En partie, assurément. Il n'est pas douteux que les établissements d'enseignement secondaire public de l'Indre seraient plus peuplés s'ils n'avaient pas de rivaux et si ces rivaux n'étaient pas servis par de grandes ressources, par de belles installations et par une propagande active. Le Sacré-Cœur, d'Issoudun, l'école catholique de Lourdoueix-Saint-Michel, le petit séminaire

de Saint-Gaultier, la Grande Maison et l'institution Saint-Joseph, de Poitiers, les maristes de Montluçon, Sainte-Marie, de Bourges, et l'établissement primaire de Saint-Louis, à Châteauroux, attirent chez eux une partie des élèves qui, sans eux, viendraient peupler les collèges ou le lycée. Mais la concurrence ecclésiastique n'est pas la seule cause qui agisse avec efficacité. Si une partie de la bourgeoisie, par opinion ou par mode, et un certain nombre de cultivateurs, de négociants, par intérêt ou par pression, mettent leurs enfants dans les établissements privés, il n'en est pas moins vrai que les établissements privés eux-mêmes n'ont eu qu'un accroissement de peu d'importance, que depuis plusieurs années, ils sont plutôt en perte qu'en gain, et que, dans tous les cas, ils sont loin d'avoir gagné autant d'élèves que le lycée et les collèges en ont perdu. L'enseignement primaire de l'État a recueilli une partie de cette clientèle, qui a quitté l'enseignement secondaire. Le cours complémentaire de Châteauroux, le cours complémentaire d'Argenton, les écoles primaires supérieures de Saint-Aignan et de la Souterraine, l'école nationale professionnelle de Vierzon, ont attiré des élèves au détriment des collèges et du lycée. La crise agricole qui a sévi avec tant d'intensité dans l'Indre et qui sévit encore sur les vignobles des arrondissements d'Issoudun et de La Châtre, la diminution graduelle et très rapide de la population dans le département de l'Indre, la diminution plus rapide et plus inquiétante encore de la natalité depuis quinze ans, sont des facteurs qui ont forcément diminué la clientèle du lycée et des collèges. Mais une des causes de cette diminution réside aussi dans l'organisation de l'enseignement moderne. Point n'est besoin de discuter sur les mérites respectifs de cet enseignement et de l'enseignement classique. L'expérience a démontré d'une part que les bons élèves de l'enseignement moderne parviennent à écrire en français aussi bien que les élèves de l'enseignement classique; mais, d'autre part, qu'ils ne parviennent pas à écrire mieux. Comme instrument de culture intellectuelle, l'enseignement moderne, tel qu'il a été défini par les derniers programmes, peut tout au plus se poser en rival de l'enseignement classique. Que résulte-t-il de cette rivalité? C'est qu'il y a dans les lycées et dans les collèges deux enseignements parallèles, convergeant vers le même but, qui est le développement de la haute culture intellectuelle. Mais d'enseignement pratique qui, négligeant les études élevées, se contente de distribuer les connaissances nécessaires à l'agriculteur, au commerçant, au colon, il n'y en a point. L'enseignement moderne — et je suis loin de professer contre lui la moindre hostilité de principe, — a fait le vide au lycée de Châteauroux et dans nos collèges. A quelques exceptions près, les élèves qui se destinent aux professions libérales, aux fonctions publiques, aux grandes écoles du Gouvernement, ont continué, par la force invisible des mœurs et de l'habitude, à faire leurs études classiques. L'enseignement moderne ne lui a guère enlevé, pour l'incorporer dans ses rangs, qu'un petit bataillon de candidats aux écoles spéciales militaires, Polytechnique et Saint-Cyr. Mais il a perdu en échange presque tous les fils des propriétaires ruraux, de petits commerçants et d'employés qui demandaient surtout aux maisons d'éducation de l'État un peu de français et un peu de sciences. Il est aussi impropre que l'enseignement classique à former des colons, des industriels et des négociants. L'enseignement des langues vivantes, que les élèves y reçoivent, est un enseignement trop littéraire, qui ne sert presque à rien pour les usages de la vie et les relations du négoce. On ne saurait croire combien l'obligation d'apprendre, d'une manière littéraire, deux langues vivantes, et surtout l'allemand, a fait perdre d'élèves à l'enseignement moderne de l'État. Collèges et lycées se sont dépeuplés au profit des établissements écclésiastiques et des écoles primaires supérieures. Ils ont vu s'éloigner d'eux les familles étonnées de ne pas y trouver un enseignement plus simple et plus utilitaire.

Le remède au mal apparaît dans une transformation héroïque. Il faudrait réserver l'enseignement moderne, tel qu'on le conçoit aujourd'hui, à certains grands établissements, lycées importants et collèges de quelques chefs-lieux de département: de cette façon les jeunes gens qui ont des aptitudes pour l'enseignement des sciences ne pourraient pas se plaindre d'être arrêtés dans leur carrière par l'obligation d'apprendre, malgré eux, les langues anciennes. Dans les autres lycées et dans la très grande majorité des collèges il faudrait remplacer l'enseignement moderne

par l'enseignement primaire supérieur à programme étendu. Il n'y aurait pas lieu de supprimer les écoles primaires supérieures dans les villes où il n'y a pas de lycée ou de collège; mais partout où il existe un collège ou un lycée, que l'école primaire supérieure y soit réunie si elle existe déjà; que le nouvel enseignement soit créé dans le lycée ou dans le collège, si elle n'existe pas.

Alors, lycées et collèges pourront donner un enseignement vraiment pratique des langues vivantes, orienté vers la conversation usuelle et la correspondance commerciale, un peu de mathématiques, beaucoup de physique et de chimie industrielles, beaucoup d'agriculture et de droit usuel, beaucoup de géographie économique.

Il n'est pas de solution qui soit plus favorable au recrutement des lycées et des collèges, plus en rapport avec les besoins sociaux et le désir des familles, plus capable enfin de triompher des concurrences. Elle soulèvera assurément des difficultés de personnel et de locaux, mais que pèsent ces difficultés en face du résultat à atteindre?

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.
Enseignement public. — La principale cause des variations qui se sont produites dans la population scolaire des établissements secondaires, consiste dans les efforts faits méthodiquement par le clergé séculier et les congrégations religieuses pour soustraire la clientèle riche de l'enseignement secondaire à l'influence libérale de l'Université. On a soin d'exploiter par tous les moyens cette idée que l'Université est hostile à la religion. Nos adversaires en ont donné, entre autres preuves, l'externement de l'aumônier et le remplacement des sœurs de l'infirmerie et de la lingerie par des laïques au lycée de Tours, la suppression de la chapelle au collège de Chinon. Ils ne craignent pas de répéter que les cours de philosophie et d'histoire en particulier sont faits avec l'intention manifeste ou latente d'affaiblir, sinon de ruiner, les croyances religieuses des élèves. Les modifications relatives à la discipline sont interprétées comme tendant à détruire tout principe d'autorité; l'esprit de liberté critique et de tolérance, que nous cherchons à inculquer à nos élèves, conduirait, suivant nos adversaires, à la négation même de la morale. Et l'on voit ainsi un certain nombre d'anciens élèves du lycée Descartes envoyer leurs fils chez les Jésuites. S'ils agissaient autrement, ceux qui sont dans le commerce auraient à craindre de perdre la partie la plus importante de leur clientèle; de plus, les fonctionnaires ne sont pas rares qui, s'autorisant de plus en plus des déclarations faites à la tribune de la Chambre, préfèrent les maisons religieuses aux établissements de l'État; enfin, dans le monde militaire, il est à peine admis qu'un officier puisse confier ses enfants à l'Université.

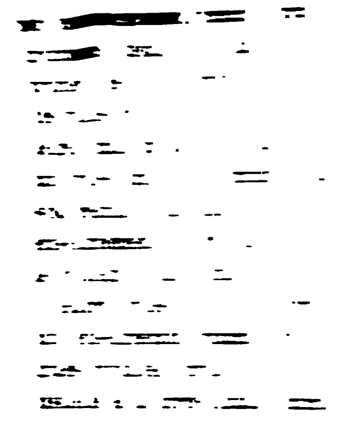
L'immixtion de certains professeurs dans la politique militante, leur participation aux luttes électorales ont parfois servi de prétexte aux parents pour soutenir que la neutralité politique n'était pas observée dans nos établissements. Si l'on y joint les articles de l'ancien journal « La Réforme Universitaire » et d'autres réclamations publiques des répétiteurs, il est facile, hélas! de constater le tort que l'Université a subi de la part de ceux-là même qui n'auraient dû être préoccupés que de la servir.

Le relèvement des tarifs en 1887, coïncidant avec une crise économique, a écarté de nos établissements un certain nombre d'enfants de famille d'aisance modeste. C'est ainsi que, pour le lycée de Tours, le chiffre des élèves est tombé subitement de 579 en 1887 à 527 en 1888, à 488 en 1889, etc., et celui des pensionnaires de 277 en 1887 à 239 en 188, à 230 en 1889 etc. Il est à remarquer aussi que les tarifs du lycée de Tours sont toujours restés supérieurs à ceux des lycées voisins. Pour le collège de Chinon nous passons de 86 élèves en 1887 à 67 en 1888, et de 44 pensionnaires à 28. Actuellement, au lycée Descartes, le nombre total est de 427 seulement, dont 165 pensionnaires; au collège de Chinon, il est de 54, dont 12 pensionnaires.

de Saint-Gaultier, la Grande Maison et l'institution Saint-Joseph, de Poitiers, les maristes de Montluçon, Sainte-Marie, de Bourges, et l'établissement primaire de Saint-Louis, à Châteauroux, attirent chez eux une partie des élèves qui, sans eux, viendraient peupler les collèges ou le lycée. Mais la concurrence ecclésiastique n'est pas la seule cause qui agisse avec efficacité. Si une partie de la bourgeoisie, par opinion ou par mode, et un certain nombre de cultivateurs, de négociants, par intérêt ou par pression, mettent leurs enfants dans les établissements privés, il n'en est pas moins vrai que les établissements privés eux-mêmes n'ont eu qu'un accroissement de peu d'importance, que depuis plusieurs années, ils sont plutôt en perte qu'en gain, et que, dans tous les cas, ils sont loin d'avoir gagné autant d'élèves que le lycée et les collèges en ont perdu. L'enseignement primaire de l'État a recueilli une partie de cette clientèle, qui a quitté l'enseignement secondaire. Le cours complémentaire de Châteauroux, le cours complémentaire d'Argenton, les écoles primaires supérieures de Saint-Aignan et de la Souterraine, l'école nationale professionnelle de Vierzon, ont attiré des élèves au détriment des collèges et du lycée. La crise agricole qui a sévi avec tant d'intensité dans l'Indre et qui sévit encore sur les vignobles des arrondissements d'Issoudun et de La Châtre, la diminution graduelle et très rapide de la population dans le département de l'Indre, la diminution plus rapide et plus inquiétante encore de la natalité depuis quinze ans, sont des facteurs qui ont forcément diminué la clientèle du lycée et des collèges. Mais une des causes de cette diminution réside aussi dans l'organisation de l'enseignement moderne. Point n'est besoin de discuter sur les mérites respectifs de cet enseignement et de l'enseignement classique. L'expérience a démontré d'une part que les bons élèves de l'enseignement moderne parviennent à écrire en français aussi bien que les élèves de l'enseignement classique; mais, d'autre part, qu'ils ne parviennent pas à écrire mieux. Comme instrument de culture intellectuelle, l'enseignement moderne, tel qu'il a été défini par les derniers programmes, peut tout au plus se poser en rival de l'enseignement classique. Que résulte-t-il de cette rivalité? C'est qu'il y a dans les lycées et dans les collèges deux enseignements parallèles, conver-

geant vers le
ment de la ha
d'enseignemen
études élevées
connaissances
commerçant, a
L'enseignement
professer contre
principe, — a fa
teauroux et dans
exceptions près, l
aux professions libé
ques, aux grandes é
ont continué, par la f
et de l'habitude, à faire
L'enseignement moder
pour l'incorporer dans
bataillon de candidats
militaires, Polytechniq
il a perdu en échange pr
propriétaires ruraux, de
et d'employés qui dema
maisons d'éducation de l'
çais et un peu de science
pre que l'enseignement cla
colons, des industriels
L'enseignement des langue
élèves y reçoivent, est un
littéraire, qui ne sert presq
usages de la vie et les relati
ne saurait croire combien
prendre, d'une manière
langues vivantes, et surtout
perdre d'élèves à l'enseignen
l'État. Collèges et lycées se s
profit des établissements é
des écoles primaires supéri
s'éloigner d'eux les familles ét
y trouver un enseignement p
utilitaire.

Le remède au mal apparai
formation héroïque. Il faudr
seignement moderne, tel q
aujourd'hui, à certains gran
lycées importants et collè
chefs-lieux de département :
jeunes gens qui ont des ap
seignement des sciences ne
plaindre d'être arrêtés dans
l'obligation d'apprendre,
langues anciennes. Dans les
dans la très grande majori
faudrait remplacer l'enseig



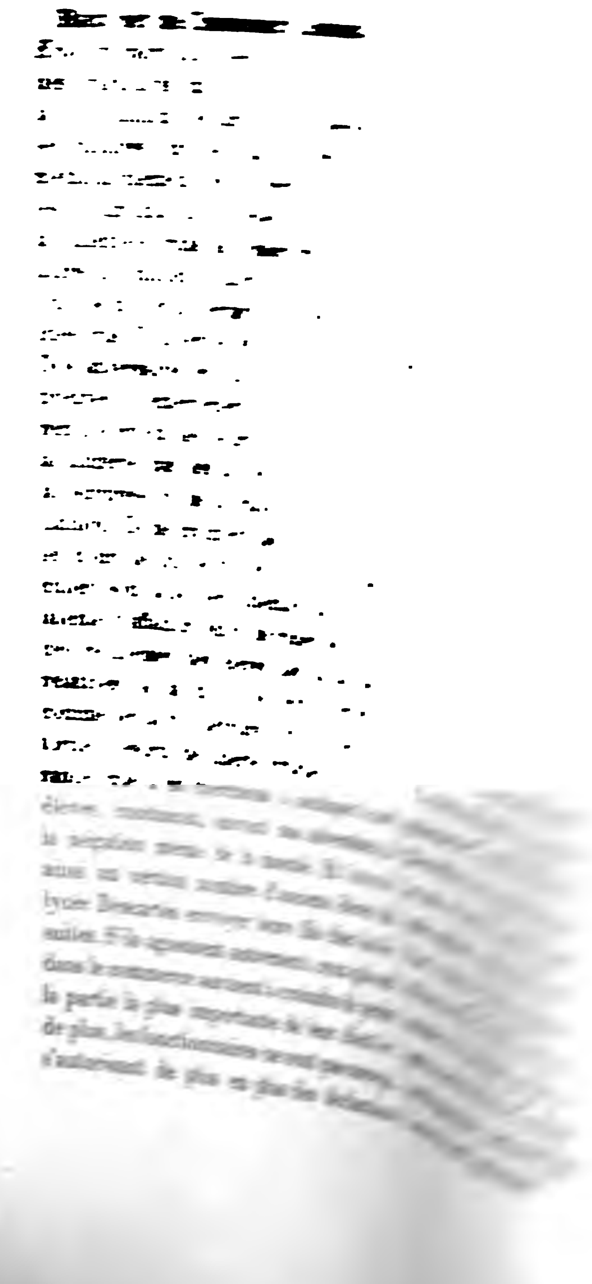
IENT DE LA VENDÉE

ie. ·e-), .

elles deux pendant ce laps de temps plus de 200 élèves. Encore n'ont-elles atteint ce chiffre que tout récemment, grâce à la création à Sainte-Marie de classes primaires et enfantines tenues par des Frères de Saint-Gabriel et des Sœurs de Mormaison.

Le pensionnat primaire tenu à Saint-Laurent-sur-Sèvre par les Frères de Saint-Gabriel s'est transformé en 1895 en institution secondaire moderne. Il a fait passer ainsi, au moyen 'une insignifiante formalité, la déclaration évue par l'article 65 de la loi du 15 mars 50, un contingent de 300 élèves de l'enseignement primaire dans l'enseignement secon-e. Cet effectif est resté le même depuis re ans.

décomposition des élèves des quatre éta-ments libres que je viens de nommer en internes et externes donne lieu aux ques suivantes : à Richelieu, de 1879 à il y a eu une notable diminution du des pensionnaires qui n'a pas été com- par une augmentation équivalente du des externes. A Saint-Joseph, de Fon- t à Sainte-Marie, de la Roche, le chiffre sionnaires comme celui des externes rmalement accru d'année en année mêmes proportions. L'institution de briel à Saint-Laurent-sur-Sèvre, ne e des internes. Les renseignements été fournis ne m'ont pas permis de r les élèves des établissements libres de démarcation bien nette entre reçoivent la culture moderne et ceux nt fidèles aux études classiques. Je ablir d'état statistique à ce point de our les années 1897 et 1898. D'une énérale, on peut dire que l'enseignement derne n'existe pas à Richelieu, ni à rie. Seule, l'institution Saint-Joseph, nay-le-Comte, compte plus d'élèves eignement moderne que dans l'en- t classique. Quant aux 300 élèves l'institution congréganiste de Saint- Saint-Laurent-sur-Sèvre, ils se divi- ux groupes. Une centaine suivent d'enseignement moderne plus ou



de Saint-Gaultier, la Grande Maison et l'institution Saint-Joseph, de Poitiers, les maristes de Montluçon, Sainte-Marie, de Bourges, et l'établissement primaire de Saint-Louis, à Châteauroux, attirent chez eux une partie des élèves qui, sans eux, viendraient peupler les collèges ou le lycée. Mais la concurrence ecclésiastique n'est pas la seule cause qui agisse avec efficacité. Si une partie de la bourgeoisie, par opinion ou par mode, et un certain nombre de cultivateurs, de négociants, par intérêt ou par pression, mettent leurs enfants dans les établissements privés, il n'en est pas moins vrai que les établissements privés eux-mêmes n'ont eu qu'un accroissement de peu d'importance, que depuis plusieurs années, ils sont plutôt en perte qu'en gain, et que, dans tous les cas, ils sont loin d'avoir gagné autant d'élèves que le lycée et les collèges en ont perdu. L'enseignement primaire de l'État a recueilli une partie de cette clientèle, qui a quitté l'enseignement secondaire. Le cours complémentaire de Châteauroux, le cours complémentaire d'Argenton, les écoles primaires supérieures de Saint-Aignan et de la Souterraine, l'école nationale professionnelle de Vierzon, ont attiré des élèves au détriment des collèges et du lycée. La crise agricole qui a sévi avec tant d'intensité dans l'Indre et qui sévit encore sur les vignobles des arrondissements d'Issoudun et de La Châtre, la diminution graduelle et très rapide de la population dans le département de l'Indre, la diminution plus rapide et plus inquiétante encore de la natalité depuis quinze ans, sont des facteurs qui ont forcément diminué la clientèle du lycée et des collèges. Mais une des causes de cette diminution réside aussi dans l'organisation de l'enseignement moderne. Point n'est besoin de discuter sur les mérites respectifs de cet enseignement et de l'enseignement classique. L'expérience a démontré d'une part que les bons élèves de l'enseignement moderne parviennent à écrire en français aussi bien que les élèves de l'enseignement classique ; mais, d'autre part, qu'ils ne parviennent pas à écrire mieux. Comme instrument de culture intellectuelle, l'enseignement moderne, tel qu'il a été défini par les derniers programmes, peut tout au plus se poser en rival de l'enseignement classique. Que résulte-t-il de cette rivalité ? C'est qu'il y a dans les lycées et dans les collèges deux enseignements parallèles, convergeant vers le même but, qui est le développement de la haute culture intellectuelle. Mais d'enseignement pratique qui, négligeant les études élevées, se contente de distribuer les connaissances nécessaires à l'agriculteur, au commerçant, au colon, il n'y en a point. L'enseignement moderne — et je suis loin de professer contre lui la moindre hostilité de principe, — a fait le vide au lycée de Châteauroux et dans nos collèges. A quelques exceptions près, les élèves qui se destinent aux professions libérales, aux fonctions publiques, aux grandes écoles du Gouvernement, ont continué, par la force invisible des mœurs et de l'habitude, à faire leurs études classiques. L'enseignement moderne ne lui a guère enlevé, pour l'incorporer dans ses rangs, qu'un petit bataillon de candidats aux écoles spéciales militaires, Polytechnique et Saint-Cyr. Mais il a perdu en échange presque tous les fils des propriétaires ruraux, de petits commerçants et d'employés qui demandaient surtout aux maisons d'éducation de l'État un peu de français et un peu de sciences. Il est aussi impropre que l'enseignement classique à former des colons, des industriels et des négociants. L'enseignement des langues vivantes, que les élèves y reçoivent, est un enseignement trop littéraire, qui ne sert presque à rien pour les usages de la vie et les relations du négoce. On ne saurait croire combien l'obligation d'apprendre, d'une manière littéraire, deux langues vivantes, et surtout l'allemand, a fait perdre d'élèves à l'enseignement moderne de l'État. Collèges et lycées se sont dépeuplés au profit des établissements écclésiastiques et des écoles primaires supérieures. Ils ont vu s'éloigner d'eux les familles étonnées de ne pas y trouver un enseignement plus simple et plus utilitaire.

Le remède au mal apparaît dans une transformation héroïque. Il faudrait réserver l'enseignement moderne, tel qu'on le conçoit aujourd'hui, à certains grands établissements, lycées importants et collèges de quelques chefs-lieux de département : de cette façon les jeunes gens qui ont des aptitudes pour l'enseignement des sciences ne pourraient pas se plaindre d'être arrêtés dans leur carrière par l'obligation d'apprendre, malgré eux, les langues anciennes. Dans les autres lycées et dans la très grande majorité des collèges il faudrait remplacer l'enseignement moderne

par l'enseignement primaire supérieur à programme étendu. Il n'y aurait pas lieu de supprimer les écoles primaires supérieures dans les villes où il n'y a pas de lycée ou de collège; mais partout où il existe un collège ou un lycée, que l'école primaire supérieure y soit réunie si elle existe dejà; que le nouvel enseignement soit créé dans le lycée ou dans le collège, si elle n'existe pas.

Alors, lycées et collèges pourront donner un enseignement vraiment pratique des langues vivantes, orienté vers la conversation usuelle et la correspondance commerciale, un peu de mathématiques, beaucoup de physique et de chimie industrielles, beaucoup d'agriculture et de droit usuel, beaucoup de géographie économique.

Il n'est pas de solution qui soit plus favorable au recrutement des lycées et des collèges, plus en rapport avec les besoins sociaux et le désir des familles, plus capable enfin de triompher des concurrences. Elle soulèvera assurément des difficultés de personnel et de locaux, mais que pèsent ces difficultés en face du résultat à atteindre?

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Enseignement public. — La principale cause des variations qui se sont produites dans la population scolaire des établissements secondaires, consiste dans les efforts faits méthodiquement par le clergé séculier et les congrégations religieuses pour soustraire la clientèle riche de l'enseignement secondaire à l'influence libérale de l'Université. On a soin d'exploiter par tous les moyens cette idée que l'Université est hostile à la religion. Nos adversaires en ont donné, entre autres preuves, l'externement de l'aumônier et le remplacement des sœurs de l'infirmerie et de la lingerie par des laïques au lycée de Tours, la suppression de la chapelle au collège de Chinon. Ils ne craignent pas de répéter que les cours de philosophie et d'histoire en particulier sont faits avec l'intention manifeste ou latente d'affaiblir, sinon de ruiner, les croyances religieuses des élèves. Les modifications relatives à la discipline sont interprétées comme tendant à détruire tout principe d'autorité; l'esprit de liberté critique et de tolérance, que nous cherchons à inculquer à nos élèves, conduirait, suivant nos adversaires, à la négation même de la morale. Et l'on voit ainsi un certain nombre d'anciens élèves du lycée Descartes envoyer leurs fils chez les Jésuites. S'ils agissaient autrement, ceux qui sont dans le commerce auraient à craindre de perdre la partie la plus importante de leur clientèle; de plus, les fonctionnaires ne sont pas rares qui, s'autorisant de plus en plus des déclarations faites à la tribune de la Chambre, préfèrent les maisons religieuses aux établissements de l'État; enfin, dans le monde militaire, il est à peine admis qu'un officier puisse confier ses enfants à l'Université.

L'immixtion de certains professeurs dans la politique militante, leur participation aux luttes électorales ont parfois servi de prétexte aux parents pour soutenir que la neutralité politique n'était pas observée dans nos établissements. Si l'on y joint les articles de l'ancien journal « La Réforme Universitaire » et d'autres réclamations publiques des répétiteurs, il est facile, hélas! de constater le tort que l'Université a subi de la part de ceux-là même qui n'auraient dû être préoccupés que de la servir.

Le relèvement des tarifs en 1887, coïncidant avec une crise économique, a écarté de nos établissements un certain nombre d'enfants de famille d'aisance modeste. C'est ainsi que, pour le lycée de Tours, le chiffre des élèves est tombé subitement de 579 en 1887 à 527 en 1888, à 488 en 1889, etc., et celui des pensionnaires de 277 en 1887 à 239 en 188, à 230 en 1889 etc. Il est à remarquer aussi que les tarifs du lycée de Tours sont toujours restés supérieurs à ceux des lycées voisins. Pour le collège de Chinon nous passons de 86 élèves en 1887 à 67 en 1888, et de 44 pensionnaires à 28. Actuellement, au lycée Descartes, le nombre total est de 427 seulement, dont 165 pensionnaires; au collège de Chinon, il est de 54, dont 12 pensionnaires.

de Saint-Gaultier, la Grande Maison et l'institution Saint-Joseph, de Poitiers, les maristes de Montluçon, Sainte-Marie, de Bourges, et l'établissement primaire de Saint-Louis, à Châteauroux, attirent chez eux une partie des élèves qui, sans eux, viendraient peupler les collèges ou le lycée. Mais la concurrence ecclésiastique n'est pas la seule cause qui agisse avec efficacité. Si une partie de la bourgeoisie, par opinion ou par mode, et un certain nombre de cultivateurs, de négociants, par intérêt ou par pression, mettent leurs enfants dans les établissements privés, il n'en est pas moins vrai que les établissements privés eux-mêmes n'ont eu qu'un accroissement de peu d'importance, que depuis plusieurs années, ils sont plutôt en perte qu'en gain, et que, dans tous les cas, ils sont loin d'avoir gagné autant d'élèves que le lycée et les collèges en ont perdu. L'enseignement primaire de l'État a recueilli une partie de cette clientèle, qui a quitté l'enseignement secondaire. Le cours complémentaire de Châteauroux, le cours complémentaire d'Argenton, les écoles primaires supérieures de Saint-Aignan et de la Souterraine, l'école nationale professionnelle de Vierzon, ont attiré des élèves au détriment des collèges et du lycée. La crise agricole qui a sévi avec tant d'intensité dans l'Indre et qui sévit encore sur les vignobles des arrondissements d'Issoudun et de La Châtre, la diminution graduelle et très rapide de la population dans le département de l'Indre, la diminution plus rapide et plus inquiétante encore de la natalité depuis quinze ans, sont des facteurs qui ont forcément diminué la clientèle du lycée et des collèges. Mais une des causes de cette diminution réside aussi dans l'organisation de l'enseignement moderne. Point n'est besoin de discuter sur les mérites respectifs de cet enseignement et de l'enseignement classique. L'expérience a démontré d'une part que les bons élèves de l'enseignement moderne parviennent à écrire en français aussi bien que les élèves de l'enseignement classique; mais, d'autre part, qu'ils ne parviennent pas à écrire mieux. Comme instrument de culture intellectuelle, l'enseignement moderne, tel qu'il a été défini par les derniers programmes, peut tout au plus se poser en rival de l'enseignement classique. Que résulte-t-il de cette rivalité? C'est qu'il y a dans les lycées et dans les collèges deux enseignements parallèles, convergeant vers le même but, qui est le développement de la haute culture intellectuelle. Mais d'enseignement pratique qui, négligeant les études élevées, se contente de distribuer les connaissances nécessaires à l'agriculteur, au commerçant, au colon, il n'y en a point. L'enseignement moderne — et je suis loin de professer contre lui la moindre hostilité de principe, — a fait le vide au lycée de Châteauroux et dans nos collèges. A quelques exceptions près, les élèves qui se destinent aux professions libérales, aux fonctions publiques, aux grandes écoles du Gouvernement, ont continué, par la force invisible des mœurs et de l'habitude, à faire leurs études classiques. L'enseignement moderne ne lui a guère enlevé, pour l'incorporer dans ses rangs, qu'un petit bataillon de candidats aux écoles spéciales militaires, Polytechnique et Saint-Cyr. Mais il a perdu en échange presque tous les fils des propriétaires ruraux, de petits commerçants et d'employés qui demandaient surtout aux maisons d'éducation de l'État un peu de français et un peu de sciences. Il est aussi impropre que l'enseignement classique à former des colons, des industriels et des négociants. L'enseignement des langues vivantes, que les élèves y reçoivent, est un enseignement trop littéraire, qui ne sert presque à rien pour les usages de la vie et les relations du négoce. On ne saurait croire combien l'obligation d'apprendre, d'une manière littéraire, deux langues vivantes, et surtout l'allemand, a fait perdre d'élèves à l'enseignement moderne de l'État. Collèges et lycées se sont dépeuplés au profit des établissements ecclésiastiques et des écoles primaires supérieures. Ils ont vu s'éloigner d'eux les familles étonnées de ne pas y trouver un enseignement plus simple et plus utilitaire.

Le remède au mal apparaît dans une transformation héroïque. Il faudrait réserver l'enseignement moderne, tel qu'on le conçoit aujourd'hui, à certains grands établissements, lycées importants et collèges de quelques chefs-lieux de département: de cette façon les jeunes gens qui ont des aptitudes pour l'enseignement des sciences ne pourraient pas se plaindre d'être arrêtés dans leur carrière par l'obligation d'apprendre, malgré eux, les langues anciennes. Dans les autres lycées et dans la très grande majorité des collèges il faudrait remplacer l'enseignement moderne

par l'enseignement primaire supérieur à programme étendu. Il n'y aurait pas lieu de supprimer les écoles primaires supérieures dans les villes où il n'y a pas de lycée ou de collège; mais partout où il existe un collège ou un lycée, que l'école primaire supérieure y soit réunie si elle existe dejà; que le nouvel enseignement soit créé dans le lycée ou dans le collège, si elle n'existe pas.

Alors, lycées et collèges pourront donner un enseignement vraiment pratique des langues vivantes, orienté vers la conversation usuelle et la correspondance commerciale, un peu de mathématiques, beaucoup de physique et de chimie industrielles, beaucoup d'agriculture et de droit usuel, beaucoup de géographie économique.

Il n'est pas de solution qui soit plus favorable au recrutement des lycées et des collèges, plus en rapport avec les besoins sociaux et le désir des familles, plus capable enfin de triompher des concurrences. Elle soulèvera assurément des difficultés de personnel et de locaux, mais que pèsent ces difficultés en face du résultat à atteindre?

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Enseignement public. — La principale cause des variations qui se sont produites dans la population scolaire des établissements secondaires, consiste dans les efforts faits méthodiquement par le clergé séculier et les congrégations religieuses pour soustraire la clientèle riche de l'enseignement secondaire à l'influence libérale de l'Université. On a soin d'exploiter par tous les moyens cette idée que l'Université est hostile à la religion. Nos adversaires en ont donné, entre autres preuves, l'externement de l'aumônier et le remplacement des sœurs de l'infirmerie et de la lingerie par des laïques au lycée de Tours, la suppression de la chapelle au collège de Chinon. Ils ne craignent pas de répéter que les cours de philosophie et d'histoire en particulier sont faits avec l'intention manifeste ou latente d'affaiblir, sinon de ruiner, les croyances religieuses des élèves. Les modifications relatives à la discipline sont interprétées comme tendant à détruire tout principe d'autorité ; l'esprit de liberté critique et de tolérance, que nous cherchons à inculquer à nos élèves, conduirait, suivant nos adversaires, à la négation même de la morale. Et l'on voit ainsi un certain nombre d'anciens élèves du lycée Descartes envoyer leurs fils chez les Jésuites. S'ils agissaient autrement, ceux qui sont dans le commerce auraient à craindre de perdre la partie la plus importante de leur clientèle ; de plus, les fonctionnaires ne sont pas rares qui, s'autorisant de plus en plus des déclarations faites à la tribune de la Chambre, préfèrent les maisons religieuses aux établissements de l'État; enfin, dans le monde militaire, il est à peine admis qu'un officier puisse confier ses enfants à l'Université.

L'immixtion de certains professeurs dans la politique militante, leur participation aux luttes électorales ont parfois servi de prétexte aux parents pour soutenir que la neutralité politique n'était pas observée dans nos établissements. Si l'on y joint les articles de l'ancien journal « La Réforme Universitaire » et d'autres réclamations publiques des répétiteurs, il est facile, hélas! de constater le tort que l'Université a subi de la part de ceux-là même qui n'auraient dû être préoccupés que de la servir.

Le relèvement des tarifs en 1887, coïncidant avec une crise économique, a écarté de nos établissements un certain nombre d'enfants de famille d'aisance modeste. C'est ainsi que, pour le lycée de Tours, le chiffre des élèves est tombé subitement de 579 en 1887 à 527 en 1888, à 488 en 1889, etc., et celui des pensionnaires de 277 en 1887 à 239 en 188, à 230 en 1889 etc. Il est à remarquer aussi que les tarifs du lycée de Tours sont toujours restés supérieurs à ceux des lycées voisins. Pour le collège de Chinon nous passons de 86 élèves en 1887 à 67 en 1888, et de 44 pensionnaires à 28. Actuellement, au lycée Descartes, le nombre total est de 427 seulement, dont 165 pensionnaires ; au collège de Chinon, il est de 54, dont 12 pensionnaires.

de Saint-Gaultier, la Grande Maison et l'institution Saint-Joseph, de Poitiers, les maristes de Montluçon, Sainte-Marie, de Bourges, et l'établissement primaire de Saint-Louis, à Châteauroux, attirent chez eux une partie des élèves qui, sans eux, viendraient peupler les collèges ou le lycée. Mais la concurrence ecclésiastique n'est pas la seule cause qui agisse avec efficacité. Si une partie de la bourgeoisie, par opinion ou par mode, et un certain nombre de cultivateurs, de négociants, par intérêt ou par pression, mettent leurs enfants dans les établissements privés, il n'en est pas moins vrai que les établissements privés eux-mêmes n'ont eu qu'un accroissement de peu d'importance, que depuis plusieurs années, ils sont plutôt en perte qu'en gain, et que, dans tous les cas, ils sont loin d'avoir gagné autant d'élèves que le lycée et les collèges en ont perdu. L'enseignement primaire de l'État a recueilli une partie de cette clientèle, qui a quitté l'enseignement secondaire. Le cours complémentaire de Châteauroux, le cours complémentaire d'Argenton, les écoles primaires supérieures de Saint-Aignan et de la Souterraine, l'école nationale professionnelle de Vierzon, ont attiré des élèves au détriment des collèges et du lycée. La crise agricole qui a sévi avec tant d'intensité dans l'Indre et qui sévit encore sur les vignobles des arrondissements d'Issoudun et de La Châtre, la diminution graduelle et très rapide de la population dans le département de l'Indre, la diminution plus rapide et plus inquiétante encore de la natalité depuis quinze ans, sont des facteurs qui ont forcément diminué la clientèle du lycée et des collèges. Mais une des causes de cette diminution réside aussi dans l'organisation de l'enseignement moderne. Point n'est besoin de discuter sur les mérites respectifs de cet enseignement et de l'enseignement classique. L'expérience a démontré d'une part que les bons élèves de l'enseignement moderne parviennent à écrire en français aussi bien que les élèves de l'enseignement classique; mais, d'autre part, qu'ils ne parviennent pas à écrire mieux. Comme instrument de culture intellectuelle, l'enseignement moderne, tel qu'il a été défini par les derniers programmes, peut tout au plus se poser en rival de l'enseignement classique. Que résulte-t-il de cette rivalité? C'est qu'il y a dans les lycées et dans les collèges deux enseignements parallèles, convergeant vers le même but, qui est le développement de la haute culture intellectuelle. Mais d'enseignement pratique qui, négligeant les études élevées, se contente de distribuer les connaissances nécessaires à l'agriculteur, au commerçant, au colon, il n'y en a point. L'enseignement moderne — et je suis loin de professer contre lui la moindre hostilité de principe, — a fait le vide au lycée de Châteauroux et dans nos collèges. A quelques exceptions près, les élèves qui se destinent aux professions libérales, aux fonctions publiques, aux grandes écoles du Gouvernement, ont continué, par la force invisible des mœurs et de l'habitude, à faire leurs études classiques. L'enseignement moderne ne lui a guère enlevé, pour l'incorporer dans ses rangs, qu'un petit bataillon de candidats aux écoles spéciales militaires, Polytechnique et Saint-Cyr. Mais il a perdu en échange presque tous les fils des propriétaires ruraux, de petits commerçants et d'employés qui demandaient surtout aux maisons d'éducation de l'État un peu de français et un peu de sciences. Il est aussi impropre que l'enseignement classique à former des colons, des industriels et des négociants. L'enseignement des langues vivantes, que les élèves y reçoivent, est un enseignement trop littéraire, qui ne sert presque à rien pour les usages de la vie et les relations du négoce. On ne saurait croire combien l'obligation d'apprendre, d'une manière littéraire, deux langues vivantes, et surtout l'allemand, a fait perdre d'élèves à l'enseignement moderne de l'État. Collèges et lycées se sont dépeuplés au profit des établissements ecclésiastiques et des écoles primaires supérieures. Ils ont vu s'éloigner d'eux les familles étonnées de ne pas y trouver un enseignement plus simple et plus utilitaire.

Le remède au mal apparaît dans une transformation héroïque. Il faudrait réserver l'enseignement moderne, tel qu'on le conçoit aujourd'hui, à certains grands établissements, lycées importants et collèges de quelques chefs-lieux de département : de cette façon les jeunes gens qui ont des aptitudes pour l'enseignement des sciences ne pourraient pas se plaindre d'être arrêtés dans leur carrière par l'obligation d'apprendre, malgré eux, les langues anciennes. Dans les autres lycées et dans la très grande majorité des collèges il faudrait remplacer l'enseignement moderne

en décembre 1898. Il est inutile de parler d'une institution laïque d'enseignement secondaire libre qui existait au Blanc en 1879 et qui comptait 62 élèves : elle est devenue en 1881 le collège communal du Blanc.

La population scolaire de l'école catholique de Lourdoueix-Saint-Michel et du petit séminaire de Saint-Gaultier n'a pas beaucoup varié depuis vingt ans : la première avait 105 élèves et la seconde 139 en 1879 ; ils en avaient respectivement 120 et 119 à la fin de 1898. Au contraire, l'effectif du Sacré-Cœur, d'Issoudun, s'est beaucoup accru depuis une vingtaine d'années. Fondé en octobre 1878, cet établissement ne possédait au début que les petites classes de l'enseignement classique, puis d'année en année il a fortifié son organisation par l'addition d'une classe nouvelle jusqu'au jour où il est devenu de plein exercice; à la rentrée de 1898 il a ajouté aux classes de l'enseignement classique une classe nouvelle de seconde moderne. C'est ainsi que de 35 élèves en 1879, sa clientèle s'est élevée à 152 élèves à la fin de 1898. Les variations considérables qu'elle a présentées pendant les vingt années intermédiaires tiennent aux rapports du Sacré-Cœur avec l'établissement ecclésiastique de Chezal-Benoît, dans le Cher; l'effectif du Sacré-Cœur d'Issoudun a diminué ou augmenté suivant que les hautes classes ont été transférées à Chezal-Benoît ou qu'elles ont été rappelées à Issoudun.

Le Sacré-Cœur d'Issoudun est en progrès depuis quatre ans, mais sans que ce progrès se produise suivant une courbe continue; il avait 120 élèves en 1895, 141 en 1896, 164 en 1897, 152 en 1898. Le petit séminaire de Saint-Gaultier a gagné deux unités depuis quatre ans : de 117 élèves en 1895 il a passé à 119 en 1898. Par contre, l'école catholique de Lourdoueix-Saint-Michel s'est retrouvée avec deux élèves de moins à la fin de 1898, où elle en comptait 120, qu'en 1895, où elle en comptait 122; elle en avait eu 126 en 1896 et 125 en 1897.

Depuis quelques années la population des établissements privés d'enseignement secondaire de l'Indre, à l'exception du Sacré-Cœur, d'Issoudun, n'offre pas de variations très appréciables.

Il faut ajouter que l'établissement Saint-Pierre, de Châteauroux, fermé depuis 1882, doit être prochainement reconstitué, et que ses nouveaux bâtiments, qui achèvent de s'édifier, s'ouvriront le 1er octobre prochain.

Enseignement public. — Si le nombre des élèves des établissements privés d'enseignement secondaire était plus grand à la fin de 1898 qu'en 1879, il en était de même de ceux des établissements publics. Seul, le *lycée de Châteauroux* a perdu des élèves depuis vingt ans. Le collège du Blanc n'existait pas; il comptait en décembre 1898, 123 élèves; le collège de La Châtre a passé de 75 élèves en 1879 à 99 en 1898 et le collège d'Issoudun de 104 élèves à 119. Si le lycée de Châteauroux, qui avait 369 élèves en 1879, n'en avait plus que 329 le 31 décembre 1898, il n'en est pas moins certain que le nombre des élèves qui ont fréquenté en 1898 les établissements d'enseignement secondaire publics de l'Indre a été plus grand que celui des élèves qui les fréquentaient en 1879.

Malheureusement il n'en est pas de même si, au lieu de prendre pour point de comparaison l'année 1879, on choisit une année plus rapprochée de 1898. Le lycée de Châteauroux avait 483 élèves en 1884; il n'en a plus que 329. Chaque année, pour ainsi dire, a infligé à sa population scolaire, surtout à celle des internes et de l'enseignement moderne, une perte nouvelle. Il est à craindre que la réouverture prochaine de l'établissement Saint-Pierre ne lui enlève encore quelques élèves. Le collège d'Issoudun avait 177 élèves en 1885; il n'en a plus que 119. Le collège de La Châtre avait 145 élèves en 1886; il n'en a plus que 99. Seul, le collège du Blanc est en progrès depuis quinze ans et encore, avec sa population actuelle de 123 élèves, a-t-il perdu quelques unités depuis 1893, où il en comptait 134. Il est hors de doute que, depuis plusieurs années, l'effectif du lycée de Châteauroux et des trois collèges communaux de l'Indre, éprouve une diminution progressive.

A quelle cause attribuer cette diminution? A la concurrence des établissements d'enseignement secondaire privé? En partie, assurément. Il n'est pas douteux que les établissements d'enseignement secondaire public de l'Indre seraient plus peuplés s'ils n'avaient pas de rivaux et si ces rivaux n'étaient pas servis par de grandes ressources, par de belles installations et par une propagande active. Le Sacré-Cœur, d'Issoudun, l'école catholique de Lourdoueix-Saint-Michel, le petit séminaire

de Saint-Gaultier, la Grande Maison et l'institution Saint-Joseph, de Poitiers, les maristes de Montluçon, Sainte-Marie, de Bourges, et l'établissement primaire de Saint-Louis, à Châteauroux, attirent chez eux une partie des élèves qui, sans eux, viendraient peupler les collèges ou le lycée. Mais la concurrence ecclésiastique n'est pas la seule cause qui agisse avec efficacité. Si une partie de la bourgeoisie, par opinion ou par mode, et un certain nombre de cultivateurs, de négociants, par intérêt ou par pression, mettent leurs enfants dans les établissements privés, il n'en est pas moins vrai que les établissements privés eux-mêmes n'ont eu qu'un accroissement de peu d'importance, que depuis plusieurs années, ils sont plutôt en perte qu'en gain, et que, dans tous les cas, ils sont loin d'avoir gagné autant d'élèves que le lycée et les collèges en ont perdu. L'enseignement primaire de l'État a recueilli une partie de cette clientèle, qui a quitté l'enseignement secondaire. Le cours complémentaire de Châteauroux, le cours complémentaire d'Argenton, les écoles primaires supérieures de Saint-Aignan et de la Souterraine, l'école nationale professionnelle de Vierzon, ont attiré des élèves au détriment des collèges et du lycée. La crise agricole qui a sévi avec tant d'intensité dans l'Indre et qui sévit encore sur les vignobles des arrondissements d'Issoudun et de La Châtre, la diminution graduelle et très rapide de la population dans le département de l'Indre, la diminution plus rapide et plus inquiétante encore de la natalité depuis quinze ans, sont des facteurs qui ont forcément diminué la clientèle du lycée et des collèges. Mais une des causes de cette diminution réside aussi dans l'organisation de l'enseignement moderne. Point n'est besoin de discuter sur les mérites respectifs de cet enseignement et de l'enseignement classique. L'expérience a démontré d'une part que les bons élèves de l'enseignement moderne parviennent à écrire en français aussi bien que les élèves de l'enseignement classique; mais, d'autre part, qu'ils ne parviennent pas à écrire mieux. Comme instrument de culture intellectuelle, l'enseignement moderne, tel qu'il a été défini par les derniers programmes, peut tout au plus se poser en rival de l'enseignement classique. Que résulte-t-il de cette rivalité? C'est qu'il y a dans les lycées et dans les collèges deux enseignements parallèles, convergeant vers le même but, qui est le développement de la haute culture intellectuelle. Mais d'enseignement pratique qui, négligeant les études élevées, se contente de distribuer les connaissances nécessaires à l'agriculteur, au commerçant, au colon, il n'y en a point. L'enseignement moderne — et je suis loin de professer contre lui la moindre hostilité de principe, — a fait le vide au lycée de Châteauroux et dans nos collèges. A quelques exceptions près, les élèves qui se destinent aux professions libérales, aux fonctions publiques, aux grandes écoles du Gouvernement, ont continué, par la force invisible des mœurs et de l'habitude, à faire leurs études classiques. L'enseignement moderne ne lui a guère enlevé, pour l'incorporer dans ses rangs, qu'un petit bataillon de candidats aux écoles spéciales militaires, Polytechnique et Saint-Cyr. Mais il a perdu en échange presque tous les fils des propriétaires ruraux, de petits commerçants et d'employés qui demandaient surtout aux maisons d'éducation de l'État un peu de français et un peu de sciences. Il est aussi impropre que l'enseignement classique à former des colons, des industriels et des négociants. L'enseignement des langues vivantes, que les élèves y reçoivent, est un enseignement trop littéraire, qui ne sert presque à rien pour les usages de la vie et les relations du négoce. On ne saurait croire combien l'obligation d'apprendre, d'une manière littéraire, deux langues vivantes, et surtout l'allemand, a fait perdre d'élèves à l'enseignement moderne de l'État. Collèges et lycées se sont dépeuplés au profit des établissements ecclésiastiques et des écoles primaires supérieures. Ils ont vu s'éloigner d'eux les familles étonnées de ne pas y trouver un enseignement plus simple et plus utilitaire.

Le remède au mal apparaît dans une transformation héroïque. Il faudrait réserver l'enseignement moderne, tel qu'on le conçoit aujourd'hui, à certains grands établissements, lycées importants et collèges de quelques chefs-lieux de département: de cette façon les jeunes gens qui ont des aptitudes pour l'enseignement des sciences ne pourraient pas se plaindre d'être arrêtés dans leur carrière par l'obligation d'apprendre, malgré eux, les langues anciennes. Dans les autres lycées et dans la très grande majorité des collèges il faudrait remplacer l'enseignement moderne

par l'enseignement primaire supérieur à programme étendu. Il n'y aurait pas lieu de supprimer les écoles primaires supérieures dans les villes où il n'y a pas de lycée ou de collège; mais partout où il existe un collège ou un lycée, que l'école primaire supérieure y soit réunie si elle existe dejà; que le nouvel enseignement soit créé dans le lycée ou dans le collège, si elle n'existe pas.

Alors, lycées et collèges pourront donner un enseignement vraiment pratique des langues vivantes, orienté vers la conversation usuelle et la correspondance commerciale, un peu de mathématiques, beaucoup de physique et de chimie industrielles, beaucoup d'agriculture et de droit usuel, beaucoup de géographie économique.

Il n'est pas de solution qui soit plus favorable au recrutement des lycées et des collèges, plus en rapport avec les besoins sociaux et le désir des familles, plus capable enfin de triompher des concurrences. Elle soulèvera assurément des difficultés de personnel et de locaux, mais que pèsent ces difficultés en face du résultat à atteindre?

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Enseignement public. — La principale cause des variations qui se sont produites dans la population scolaire des établissements secondaires, consiste dans les efforts faits méthodiquement par le clergé séculier et les congrégations religieuses pour soustraire la clientèle riche de l'enseignement secondaire à l'influence libérale de l'Université. On a soin d'exploiter par tous les moyens cette idée que l'Université est hostile à la religion. Nos adversaires en ont donné, entre autres preuves, l'externement de l'aumônier et le remplacement des sœurs de l'infirmerie et de la lingerie par des laïques au lycée de Tours, la suppression de la chapelle au collège de Chinon. Ils ne craignent pas de répéter que les cours de philosophie et d'histoire en particulier sont faits avec l'intention manifeste ou latente d'affaiblir, sinon de ruiner, les croyances religieuses des élèves. Les modifications relatives à la discipline sont interprétées comme tendant à détruire tout principe d'autorité; l'esprit de liberté critique et de tolérance, que nous cherchons à inculquer à nos élèves, conduirait, suivant nos adversaires, à la négation même de la morale. Et l'on voit ainsi un certain nombre d'anciens élèves du lycée Descartes envoyer leurs fils chez les Jésuites. S'ils agissaient autrement, ceux qui sont dans le commerce auraient à craindre de perdre la partie la plus importante de leur clientèle; de plus, les fonctionnaires ne sont pas rares qui, s'autorisant de plus en plus des déclarations faites à la tribune de la Chambre, préfèrent les maisons religieuses aux établissements de l'État; enfin, dans le monde militaire, il est à peine admis qu'un officier puisse confier ses enfants à l'Université.

L'immixtion de certains professeurs dans la politique militante, leur participation aux luttes électorales ont parfois servi de prétexte aux parents pour soutenir que la neutralité politique n'était pas observée dans nos établissements. Si l'on y joint les articles de l'ancien journal « La Réforme Universitaire » et d'autres réclamations publiques des répétiteurs, il est facile, hélas! de constater le tort que l'Université a subi de la part de ceux-là même qui n'auraient dû être préoccupés que de la servir.

Le relèvement des tarifs en 1887, coïncidant avec une crise économique, a écarté de nos établissements un certain nombre d'enfants de famille d'aisance modeste. C'est ainsi que, pour le lycée de Tours, le chiffre des élèves est tombé subitement de 579 en 1887 à 527 en 1888, à 488 en 1889, etc., et celui des pensionnaires de 277 en 1887 à 239 en 188, à 230 en 1889 etc. Il est à remarquer aussi que les tarifs du lycée de Tours sont toujours restés supérieurs à ceux des lycées voisins. Pour le collège de Chinon nous passons de 86 élèves en 1887 à 67 en 1888, et de 44 pensionnaires à 28. Actuellement, au lycée Descartes, le nombre total est de 427 seulement, dont 165 pensionnaires; au collège de Chinon, il est de 54, dont 12 pensionnaires.

Le développement de l'enseignement primaire élémentaire et supérieur empêche en partie le recrutement des petites classes et de l'enseignement moderne. En réalité l'État se fait ainsi concurrence à lui-même. Jusqu'à la sixième, en effet, il est parfaitement inutile de faire suivre à un enfant les cours d'enseignement classique. Et, quant à ceux qui pourraient entrer dans l'enseignement moderne, ne suffit-il pas à une bonne partie d'être admis gratuitement dans une école primaire supérieure? A Tours, on a même la gratuité des fournitures à l'école primaire supérieure. Les instituteurs publics poussent moins qu'autrefois leurs élèves à poursuivre leurs études en faisant de l'enseignement secondaire, sauf toutefois en ce qui concerne leurs propres enfants. D'autre part, les Frères arrivent fort bien, dans leurs pensionnats primaires, à préparer au baccalauréat d'enseignement moderne.

L'étude du latin reportée en sixième classique, contribue également à tenir éloignés du lycée les jeunes enfants.

Le proviseur du lycée Descartes signale avec raison les « conférences retentissantes qui engagent les élèves à sortir du lycée le plus vite possible. Le nombre des élèves même bons, même boursiers, écrit-il, qui n'achèvent pas leurs études augmente tous les ans et est très sensible depuis deux ans surtout dans l'enseignement moderne. La ville de Tours ne trouve plus à distribuer la totalité des bourses communales dont elle dispose. »

Enseignement libre. — Pour l'enseignement libre, il y a lieu de noter surtout l'accroissement numérique de l'institution St-Grégoire de Tours (jésuites). A vrai dire, la situation est à peu près la même qu'en 1879, puisque, à cette époque, le chiffre des élèves était de 233 et qu'il est actuellement de 238. L'abaissement le plus sensible s'est produit, naturellement, au lendemain de l'éxécution des décrets; c'est ainsi qu'en 1883 l'institution ne comptait plus que 102 élèves. Mais le mouvement ascensionnel reprend dès l'année suivante avec 135 pour se continuer très régulièrement, sauf une légère diminution à noter en 1892 et 1893, sans que la raison en soit facile à trouver. La recrudescence de prospérité qui est aujourd'hui très nettement marquée doit être attribuée à l'influence croissante de l'idée religieuse ou plutôt cléricale dans l'aristocratie tourangelle et dans une grande partie de la bourgeoisie industrielle et commerçante. Il paraît à peu près impossible de déraciner le préjugé d'après lequel l'*éducation* n'est véritablement assurée que chez les congréganistes.

En ce qui concerne l'institution Charlemagne, depuis dix ans qu'elle a été transformée en établissement d'enseignement secondaire, elle a gagné 34 élèves en passant de 131 à 165. Cette augmentation s'est produite peu à peu. Elle provient surtout de l'extension des relations du directeur. Les familles qui lui confient leurs enfants tiennent surtout à ce qu'ils reçoivent un enseignement pratique. Quelques-uns suivent les cours du lycée. Quant aux autres, on leur fait plus spécialement des cours d'enseignement moderne en empruntant aux programmes universitaires ce qui peut être le plus directement utile à chacun d'eux. L'esprit de la maison est du reste assez libéral.

A Loches, l'institution Alfred-de-Vigny est en pleine décadence. Après avoir eu 73 élèves en 1881, elle est tombée à 37. Ce fait tient presque uniquement à ce que le directeur a vieilli et s'est un peu désintéressé de son établissement, qu'il essaye de céder en ce moment.

En résumé, le lycée de Tours et le collège de Chinon comptaient 533 élèves en 1879, et la même année les institutions Saint-Grégoire et Alfred-de-Vigny n'en comptaient que 297, c'est-à-dire que l'enseignement secondaire libre n'avait guère plus de la moitié du nombre des élèves de l'enseignement public.

En 1888, lors de la transformation de l'institution Charlemagne en établissement d'enseignement secondaire, le chiffre des élèves de l'enseignement libre s'est élevé à 393, tandis que celui de l'enseignement public était de 594; c'était, pour l'enseignement libre, les deux tiers de l'effectif de l'enseignement public. Aujourd'hui, l'enseignement public compte 481 élèves et l'enseignement privé 440. On voit donc qu'il n'y a plus entre les deux une grande différence. La concurrence est de plus en plus acharnée et on peut craindre que, si les circonstances restent les mêmes, ce ne soit l'enseignement libre qui ne parvienne à l'emporter.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. *Enseignement public.* — Les trois établissements secondaires publics comptaient en 1879, 489 élèves contre 483 au 31 décembre 1898. D'où une perte de 6 élèves sur une période de dix-neuf ans. Le lycée de la Roche passe de 272 à 242 unités. Il perd donc 30 élèves. Mais cette perte est compensée par les gains des collèges de Fontenay et de Luçon. Le premier passe de 122 à 134 unités, le deuxième de 95 à 107.

Si nous comparons les effectifs des deux enseignements, classique et spécial ou moderne dans ces trois établissements, en laissant de côté les classes tant élémentaires que primaires, nous constatons que le nombre des élèves appartenant au premier a passé au lycée de la Roche de 146 à 85 unités, tandis que l'effectif des élèves appartenant à l'enseignement moderne a presque doublé pendant la même période. Dans les collèges de Fontenay-le-Comte et de Luçon, au contraire, l'enseignement classique a gagné des élèves, tandis que l'effectif des classes d'enseignement spécial ou moderne est resté à peu près stationnaire.

La comparaison du nombre des élèves internes avec celui des externes donne lieu aux constatations suivantes. Le nombre des internes au lycée de la Roche a diminué d'un tiers; il passe de 122 en 1879 à 88 à la fin de l'année dernière. Le nombre des externes pendant la même période n'a pas sensiblement varié. A Fontenay, le chiffre des internes a également diminué d'un tiers pendant la même période, tandis que celui des externes augmentait dans la proportion de deux cinquièmes. Au collège de Luçon, au contraire, le nombre des internes actuellement présents est un des plus élevés qui aient été atteints depuis vingt ans. Le chiffre des externes présente également une légère augmentation sur celui de 1880.

Établissements libres ecclésiastiques et congréganistes; petits séminaires. — L'institution Richelieu a perdu une douzaine d'élèves environ. L'institution Saint-Joseph et l'institution Sainte-Marie, dont la fondation remonte précisément à l'année 1878-79, n'ont pu réunir à elles deux pendant ce laps de temps plus de 200 élèves. Encore n'ont-elles atteint ce chiffre que tout récemment, grâce à la création à Sainte-Marie de classes primaires et enfantines tenues par des Frères de Saint-Gabriel et des Sœurs de Mormaison.

Le pensionnat primaire tenu à Saint-Laurent-sur-Sèvre par les Frères de Saint-Gabriel s'est transformé en 1895 en institution secondaire moderne. Il a fait passer ainsi, au moyen d'une insignifiante formalité, la déclaration prévue par l'article 65 de la loi du 15 mars 1850, un contingent de 300 élèves de l'enseignement primaire dans l'enseignement secondaire. Cet effectif est resté le même depuis quatre ans.

La décomposition des élèves des quatre établissements libres que je viens de nommer en élèves internes et externes donne lieu aux remarques suivantes : à Richelieu, de 1879 à 1898, il y a eu une notable diminution du nombre des pensionnaires qui n'a pas été compensée par une augmentation équivalente du nombre des externes. A Saint-Joseph, de Fontenay, et à Sainte-Marie, de la Roche, le chiffre des pensionnaires comme celui des externes s'est normalement accru d'année en année dans les mêmes proportions. L'institution de Saint-Gabriel à Saint-Laurent-sur-Sèvre, ne reçoit que des internes. Les renseignements qui m'ont été fournis ne m'ont pas permis de tracer pour les élèves des établissements libres une ligne de démarcation bien nette entre ceux qui reçoivent la culture moderne et ceux qui restent fidèles aux études classiques. Je n'ai pu établir d'état statistique à ce point de vue que pour les années 1897 et 1898. D'une manière générale, on peut dire que l'enseignement moderne n'existe pas à Richelieu, ni à Sainte-Marie. Seule, l'institution Saint-Joseph, de Fontenay-le-Comte, compte plus d'élèves dans l'enseignement moderne que dans l'enseignement classique. Quant aux 300 élèves que reçoit l'institution congréganiste de Saint-Gabriel, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, ils se divisent en deux groupes. Une centaine suivent des cours d'enseignement moderne plus ou

moins conformes aux programmes officiels. Le reste appartient à l'enseignement primaire pur.

Restent les deux petits séminaires des Sables-d'Olonne et de Chavagne-en-Paillers. La population n'en a guère varié, si l'on prend les deux chiffres extrêmes. Mais elle a considérablement baissé depuis 1890 et surtout depuis 1895. Au cours de cette dernière année, les élèves des deux séminaires formaient un total de 376 élèves. Leur nombre oscille aujourd'hui entre 280 et 300.

Je dois ajouter que des six établissements libres que je viens de nommer, deux seulement conduisent leurs élèves jusqu'au baccalauréat classique, celui de Saint-Laurent-sur-Sèvre, jusqu'au baccalauréat moderne. Les autres n'ont pas de classes au-dessus de la troisième classique ou moderne.

Motifs présumés de ces variations. — Lorsqu'on cherche à se rendre compte des motifs de la variation des effectifs, on éprouve l'embarras que cause, je ne dis pas une question mal posée, mais une question complexe. Chacun est tenté de la résoudre, non d'après une observation exacte et impartiale des faits, mais par les conjectures qui s'accordent le mieux avec ses opinions ou préférences individuelles, ou par les préjugés qui règnent dans certaines sphères du public et que la presse finit par faire accepter de tous les milieux en les répétant à satiété. Aussi n'est-on pas surpris de voir que cette question à la fois statistique et psychologique, morale et sociale, a donné lieu, parmi les hommes les mieux placés et les mieux qualifiés, semble-t-il, pour la résoudre, aux réponses les plus contraires et même les plus contradictoires. Si l'on examine les rapports des chefs d'établissement et les comptes rendus des diverses assemblées consultées à ce sujet, on constate entre leurs avis les plus profondes divergences. Les uns attribuent la dépopulation de nos lycées à ce fait qu'ils ont perdu, à tort ou à raison, « la confiance religieuse des familles »; les autres pensent que la faiblesse du Gouvernement vis-à-vis des congrégations et du clergé a favorisé le développement de l'enseignement libre. L'un soutient que le succès des maisons religieuses tient au taux élevé de leurs frais de pension, qui en écarte les fortunes modestes et plaît d'autant à la vanité bourgeoise; et c'est précisément aussi à l'élévation des frais d'internat que sont dues, d'après certains universitaires, les difficultés du recrutement dans les établissements de l'État. Si nous passons à un autre ordre d'idées, de fort bons esprits peuvent prétendre que le succès du clergé en matière d'enseignement s'explique par le soin avec lequel il a maintenu dans les maisons qu'il dirige l'intégrité de l'éducation classique telle que l'ont conçue et organisée les Jésuites pendant les trois derniers siècles; des esprits non moins bons attribuent l'arrêt qui s'est produit dans le développement de l'Université à la disproportion de plus en plus grande qui existe entre les programmes et les besoins de la vie moderne, auxquels, malgré de louables efforts, elle n'aurait pas encore trouvé le moyen de satisfaire.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les chiffres relevés au cours de ce rapport pour s'assurer que ces explications n'ont pas de raison d'être et sont, du moins en ce qui concerne la Vendée, entièrement hors de propos. Il est bien superflu, en effet, de rechercher les motifs des variations des effectifs de l'enseignement secondaire public ou privé dans ce département, puisqu'elles sont, pour ainsi dire, imperceptibles. En ce qui concerne l'enseignement secondaire pendant les vingt dernières années, on peut dire de ce pays ce qu'on dit des peuples heureux, c'est qu'il n'a pas d'histoire.

Pourtant, l'absence de toute variation notable dans le total des élèves qui ont fréquenté les écoles de l'État de 1879 à 1898 fait naître elle-même une question que nous ne pouvons passer sous silence. Pour expliquer ce phénomène et cette sorte d'arrêt de croissance qui caractérise la marche de l'enseignement public en Vendée, il suffit de remarquer que c'est pendant cette période qu'ont été créées les deux florissantes écoles primaires supérieures de Chantonnay et de Mortagne-sur-Sèvre, qui réunissent à elles deux un total de 140 élèves munis du certificat d'études et ayant dépassé l'âge de treize ans. Il n'est pas téméraire d'affirmer que la moitié au moins des élèves présents dans ces écoles seraient entrés au lycée ou dans les deux collèges du sud du département, si elles n'avaient pas existé.

Le seul changement, mais celui-ci de grande importance, que nous ayons à relever dans la marche de l'enseignement privé pendant la même période, s'est produit en 1895, par suite

de la transformation du pensionnat primaire de Saint-Gabriel en institution secondaire. Grâce à une simple déclaration du directeur, cette maison, qui n'avait été jusque-là qu'une école primaire élémentaire, prit rang parmi les établissements secondaires et vint rompre en faveur de l'enseignement privé l'équilibre qui avait existé jusque-là entre ce dernier et l'enseignement public. Il a suffi d'une seule condition pour opérer cette soudaine transmutation, c'est que le nouveau directeur fût bachelier, conformément à la loi du 15 mars 1850. Le reste du personnel est demeuré le même. Il est muni des mêmes titres, à savoir le brevet élémentaire. Il peut, en vertu de la même loi, n'en posséder aucun. Le diplôme du directeur suffit pour conférer à tous ses collaborateurs la capacité ou, pour parler exactement, le droit de tout enseigner. C'est une des nombreuses anomalies dont nous sommes redevables à la funeste loi de 1850.

Néanmoins, il suffit d'y regarder de près pour constater que cet accroissement est absolument factice. Si nos écoles primaires supérieures, dont l'enseignement est au moins équivalent, sinon supérieur, à celui des écoles libres qui existent en Vendée et que je connais, pouvaient faire entrer en ligne de compte, comme le fait notamment l'institution Saint-Gabriel, les effectifs des écoles primaires élémentaires qui y sont annexées et qui forment, comme on le sait, une de leurs sources principales de recrutement, il serait facile de prouver que, même en Vendée, l'enseignement de l'État résiste victorieusement à la concurrence qui lui est faite par l'enseignement libre.

J'ajoute que grâce à des legs et à des fondations dont quelques-uns très importants remontent au commencement du siècle, mais qui se multiplient tous les jours, les écoles libres reçoivent gratuitement ou à des prix dérisoires une grande quantité d'enfants. Les petits séminaires les reçoivent tous gratuitement, c'est la règle, sauf quelques exceptions insignifiantes. Dans l'enseignement libre proprement dit, les prix varient avec la région et même, si je suis bien renseigné, avec la situation de fortune des parents.

Rapport du Recteur.

La loi de 1850 ayant consacré la liberté de l'enseignement, il serait puéril de s'étonner que le clergé en ait profité pour créer le plus grand nombre possible d'établissements, et que tous ses membres cherchent à diriger vers eux les enfants des familles qui leur demandent des conseils et suivent leur direction. La situation créée par cette loi existait déjà en 1879; la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur avait même donné à la propagande en faveur de ces maisons une activité nouvelle, et si l'on peut aujourd'hui signaler, sur certains points, une recrudescence dans l'ardeur du clergé et le zèle de ses partisans, le même phénomène se produisait alors ailleurs, et il y aurait, tout bien pesé, équilibre entre les forces et les ressources de la propagande aux deux époques et ses résultats.

L'effectif comparé des élèves des établissements ecclésiastiques en 1897 et 1898, au 31 décembre de ces deux années, abstraction faite des petits séminaires, pour lesquels je n'ai que des renseignements incomplets, donne, pour les huit départements de mon ressort, une différence en moins de 21 élèves au 31 décembre 1898.

Une institution récemment ouverte figure pour la première fois sur la statistique de 1898 avec un effectif de 16 élèves. Sur vingt-sept établissements recensés (dans ce nombre sont compris quelques établissements qui, tout en ayant le caractère de noviciats ecclésiastiques, ne portent pas le titre de petits séminaires), quinze sont en progrès, douze en déficit.

Deux établissements de la même ville subissent, l'un l'augmentation la plus sensible (+ 29 élèves), et l'autre la diminution la plus forte (— 27 élèves), ce qui semble enlever toute signification à ces mouvements de la population scolaire.

Beaucoup de ces établissements ne sont secondaires que de nom, et la majoration du nombre total des enfants confiés aux maisons ecclésiastiques qu'indique la statistique provient en grande partie de la déclaration comme établissements d'enseignement secondaire d'institutions qui, en 1879, étaient comptées

comme établissements d'enseignement primaire.

Quatre pensionnats ainsi transformés entrent dans le chiffre inscrit en l'année 1898 pour 887 unités.

D'autre part, deux écoles figurant dans le total de cette même année pour 612 élèves, ont déclaré ne pas pouvoir donner de renseignements pour 1879. En réalité donc, la différence considérable apparente dans les effectifs des deux années extrêmes se trouve ramenée à 4.027 — (2.163 + 887 + 612 = 3.662), c'est-à-dire à 365 élèves.

La comparaison entre les chiffres des élèves de nos lycées et collèges faisant ressortir une augmentation de 285 élèves (dont il conviendrait toutefois de déduire l'effectif d'un petit collège dont les chiffres, pour 1879, n'ont pas été relevés), on verrait que l'élévation du contingent des établissements publics et libres, congréganistes et ecclésiastiques, a été très sensiblement la même. Il n'est pas inutile de remarquer que le chiffre des élèves des établissements libres laïques a subi lui aussi une augmentation.

C'est donc, sans vouloir diminuer l'importance et le danger de cette concurrence, d'un autre côté qu'il faut chercher la cause de la diminution ou, pour mieux dire, de l'arrêt de la progression du chiffre de nos élèves des lycées et collèges.

A prendre en détail chaque établissement, il serait le plus souvent facile de trouver les causes particulières qui ont influé d'une manière passagère ou durable sur les fluctuations de sa population scolaire. Tel proviseur ou principal est, à tort ou à raison, mieux accepté des familles; tel autre leur est antipathique. Tel professeur ou répétiteur a, par sa conduite au dehors, son manque de discipline ou sa négligence, son rôle dans les luttes locales, l'affichage public de doctrines qui effrayent une partie de la population, mérité un discrédit qui rejaillit sur le personnel tout entier et nuit à la considération et au recrutement de l'établissement auquel il appartient; de même que les relations ou l'habileté du chef d'une maison rivale lui attirent une clientèle qui se serait peut-être portée ailleurs. Le bon accord du personnel et sa valeur sont des causes de faveur auprès du public, comme les dissensions intestines ou la médiocrité des maîtres éloignent la sympathie. Mais ce sont là des causes accidentelles, dont l'effet est toutefois beaucoup plus sensible sur les établissements universitaires que sur les autres.

Nos établissements ont, comme les maisons ecclésiastiques, une clientèle qui leur reste quand même fidèle ; c'est sur la portion hésitante et flottante qu'il s'agit de peser.

Les accusations portées contre l'instruction et l'éducation universitaires par nos adversaires ne convainquent, en somme, que les familles disposées à se laisser toucher par ces arguments.

Mais d'autres raisons plus sérieuses, avouées ou secrètes, combattent en leur faveur.

La petite bourgeoisie et le commerce sont fortement atteints dans leurs revenus par les circonstances économiques. La baisse du taux de l'intérêt, les fréquentes conversions de rentes ou autres revenus, certaines catastrophes financières, la crise viticole, la mévente des céréales ont diminué dans de très fortes proportions les ressources des petits propriétaires ; le petit commerce nourrit à peine ceux qui s'y livrent. Le désir ou même la nécessité de cacher leur gêne et de ne pas s'imposer des charges au-dessus de leurs moyens entraîne et décide beaucoup de ceux qui préféreraient nous confier leurs enfants à les mettre dans des maisons où le prix de la pension est moins élevé que celui de nos lycées, où des réductions de toutes sortes leur sont consenties et si, d'une part, on se prête volontiers, dans un intérêt d'opinion ou de parti, à ces arrangements, de l'autre, on se laisse aller à présenter sous le faux aspect de sacrifice à des idées ou à des préoccupations mondaines ou sociales ou même à des préventions, ce qui n'est au fond qu'une résignation à des nécessités d'un ordre différent.

Enfin, le chiffre de la population a baissé d'une manière très sensible depuis 1879 dans la plupart des départements du ressort, et c'est dans les catégories sociales qui fournissaient autrefois la meilleure part de nos élèves que se constate le plus cette diminution de la natalité dont les effets se feront de plus en plus sentir.

Un mouvement ascensionnel a, par contre, amené vers les établissements d'un ordre plus élevé des enfants pour lesquels l'instruction primaire élémentaire aurait été, il y vingt ans, jugée suffisante.

Presque tous se dirigeaient et auraient conti-

nué de se diriger vers les lycées et les collèges si les pouvoirs publics n'avaient organisé sur toute la surface du pays l'enseignement primaire supérieur. Douze écoles primaires supérieures de garçons, l'école des Arts décoratifs de Limoges, l'école professionnelle d'Angoulême — et en dehors du ressort, mais dans son voisinage et y ayant recruté un certain nombre d'élèves, — l'école nationale professionnelle de Vierzon, se sont peuplées au détriment de nos lycées et surtout de nos collèges. Dans les villes, ces écoles séduisent les parents par la gratuité des études; dans les campagnes, par la modicité du prix de la pension. Les directeurs d'écoles primaires supérieures, affranchis d'une partie des obligations coûteuses auxquelles sont astreints les principaux, et n'ayant pas à verser à la caisse municipale de rétribution scolaire, peuvent accorder des prix de pension contre lesquels les principaux ne peuvent pas lutter. La question de l'opportunité de la création de ces écoles n'est pas en jeu et leur succès même prouve que cette création répondait à un besoin. Il est toutefois incontestable qu'elles ont détourné à leur profit des élèves qui auraient fréquenté nos lycées et collèges et qu'elles ont contribué à l'arrêt de leur développement.

La réforme de l'enseignement secondaire a influé plus puissamment encore sur l'état de choses actuel.

Le report à la sixième du commencement des études latines ou pour mieux dire du cycle de l'enseignement secondaire classique ou moderne, l'assimilation des classes élémentaires de nos lycées et collèges aux cours des écoles primaires ont porté à nos classes élémentaires un coup terrible. « Le lycée de Niort, dit le proviseur, a compté jusque près de 400 élèves (exactement 393 en 1879 et 385 en 1884). Depuis cette époque, la population scolaire a décru d'une manière continue et le chiffre moyen autour duquel elle oscille maintenant est de 300 élèves environ. Mais à cette époque, où la population scolaire a atteint son maximum, il y avait dans les classes de 7ᵉ, 8ᵉ, et 9ᵉ près de 130 élèves, alors qu'il n'y en a plus aujourd'hui que 55 en moyenne. C'est une perte de 130 — 55 = 85 élèves environ... Ajoutons ces 85 élèves à notre effectif et nous retrouvons ce chiffre de près de 380 élèves qui était celui du lycée de Niort il y a un peu plus de quinze ou seize ans. » Cette population scolaire est restée dans les écoles primaires communales. Elle y a trouvé la gratuité, une maison bien tenue, un personnel de maîtres de plus en plus instruits et suffisant à tous ses besoins. Les familles ne se sont pas préoccupées de ce que le programme des classes élémentaires des lycées pouvait offrir de plus que celui des écoles primaires. Les questions posées aux examens des bourses et pour le choix desquelles on ne se guide que sur ce dernier, de façon à constituer même aux élèves de nos lycées un état d'infériorité sur leurs concurrents des écoles communales, les ont encouragées à ne plus envoyer leurs enfants dans cette division de nos lycées, à les garder auprès d'elles pendant cette période de leur instruction, et c'est là une des causes les plus importantes de la non-progression et de la diminution de l'effectif de nos lycées et collèges.

Comme dans les écoles communales, les enfants y sont retenus le plus longtemps possible par leurs premiers maîtres. Ce n'est plus, surtout s'ils se destinent à l'enseignement moderne dont le programme des premières années paraît peu séduisant et « peu pratique », pour la sixième, mais pour la cinquième, pour la quatrième, que l'on s'en sépare et qu'on les envoie dans les établissements secondaires. De là, la diminution de l'internat.

Certains instituteurs ont, avec l'autorisation du conseil départemental, de véritables pensions. « Il y a, dit le principal de Saint-Maixent, de ces pensionnats, comme ceux de Chef-Boutonne, de Breloux, de Cherveux, qui ont jusqu'à 30 et 40 internes. » C'est, pour les collèges surtout, une redoutable concurrence et leur recrutement devient de plus en plus difficile.

Il y a donc, en somme, non pas désertion des établissements de l'État, mais déplacement, division et nouvelle répartition de leur clientèle.

Le nombre des élèves *nouveaux* entrés dans les lycées et collèges du ressort du 1ᵉʳ octobre au 30 novembre 1898 montre assez que la confiance des familles ne s'éloigne pas de l'Université. Sur un effectif total de 5.541 élèves, et cette remarque a une grande importance, nous enregistrons cette année 1.076 élèves nouveaux; c'est en moyenne par cinquième et dans quelques établissements par quart, par tiers même, que notre population scolaire se renouvelle annuellement.

C'est donc cinq ans seulement, et non plus sept ou huit ans en moyenne, que les enfants passent dans les lycées et les collèges. On aperçoit de suite de combien, avec les anciens errements, le chiffre de nos élèves serait plus élevé.

Nous voyions tout à l'heure les enfants entrer plus tard au lycée, nous ajouterons maintenant qu'ils en sortent plus tôt. Les classes de seconde moderne perdent le plus souvent une bonne part, quelquefois la moitié et même plus, de l'effectif de la troisième moderne. Dans beaucoup de collèges, les enfants n'entrent, de propos délibéré des parents, que pour un ou deux ans. On veut qu'ils puissent se dire anciens élèves du collège ou du lycée. On cherche pour eux un complément d'études, un certain frottement, mais non des études véritablement sérieuses et complètes, ni un diplôme. En définitive, les enfants qui ne font ainsi que traverser nos lycées ou collèges les quittent pour se livrer à l'agriculture, à l'industrie ou au commerce; il n'y a pas lieu de le regretter.

Peut-être autrefois quelques-uns de ceux qui sortent ainsi du collège ou du lycée avant l'achèvement de leurs études auraient-ils suivi la classe de mathématiques préparatoires et figuré ainsi plus longtemps sur les tableaux de l'effectif.

Telles sont les raisons qui, à mon avis, influent depuis quelques années sur les variations de l'effectif scolaire de nos lycées et collèges.

La situation est loin de justifier les cris d'alarme que l'on a fait retentir. Il est naturel que les habitudes scolaires se modifient avec les nécessités sociales et les mœurs. L'Université, en multipliant, pour répondre aux vœux et aux besoins du pays, ses établissements d'instruction, a dispersé, mais non perdu, sa clientèle. Les efforts de ses adversaires n'ont rien qui puisse inquiéter; ils lui imposent seulement le devoir de veiller sur elle-même et de s'appliquer de plus en plus à forcer la sympathie et l'estime par son ardeur à travailler au bien public et son dévouement à cette grande œuvre de l'éducation nationale que la République lui a confiée.

ACADÉMIE DE RENNES

L'Académie de Rennes (7 départements) compte 9 lycées et 14 collèges, qui représentent une population totale de 6.601 élèves (3.946 pour les lycées, 2.655 pour les collèges), en diminution de 64 unités sur les effectifs constatés en 1879, qui s'élevaient au total de 6.665 élèves (3.689 pour les lycées, 2.976 pour les collèges).

L'enseignement libre ecclésiastique a au contraire considérablement accru le nombre de ses établissements depuis vingt ans; aussi l'effectif total de sa population scolaire, qui était déjà de 4.681 élèves en 1879, en compte-t-il 7.072 en 1898, soit une augmentation de 2.391 unités (environ 51 0/0).

Cependant si l'on considère que cette augmentation est due pour une forte part à des transformations d'établissements existant antérieurement au titre primaire, on arrive à cette conclusion, qui est celle de la plupart des rapports qui suivent, à savoir qu'au cours des vingt dernières années, l'enseignement ecclésiastique a fait moins de progrès dans cette région que dans d'autres parties de la France.

L'enseignement libre laïque n'existe pour ainsi dire pas dans le ressort

Il ne compte que 97 élèves en ce moment. Il n'en comptait que 156 en 1879.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. — *Lycées.* — De 1879 à 1887, le département ne possédait qu'un lycée: celui de *Brest*. Pendant cette période, le nombre de nos élèves s'accroît d'année en année. Il passe de 588 en 1879 à 871 en 1887, soit une augmentation de 283 unités en huit ans. La population scolaire du lycée s'élève même, en 1888, au chiffre important de 904 unités, qu'elle n'avait jamais atteint. Mais, à partir de ce moment, elle décroît d'une façon continue pour tomber en 1898 à 700 environ.

Le lycée de *Quimper*, ouvert en 1886-1887 avec 248 élèves, en compte 293 en 1896; puis ce nombre descend à 285 en 1897 et à 255 en 1898.

Dans ces deux établissements, la diminution porte principalement sur l'enseignement classique et sur l'internat.

Les causes de cet abaissement de notre effectif sont nombreuses et complexes. Je me bornerai à signaler les plus caractéristiques. En première ligne, je dois indiquer, d'accord avec les proviseurs, les attaques dont l'internat des lycées a été l'objet dans ces dernières années. « Beaucoup de familles, écrit le proviseur du lycée de Brest, ont fini par être persuadées que l'éducation universitaire est inférieure à

celle qui est donnée dans les maisons dirigées par les congréganistes, et ont agi en conséquence. Ce n'est qu'un cliché sans doute et déjà vieux, que nos concurrents ont exploité avec plus d'habileté que de sincérité; mais il faut convenir que la campagne de presse qui se poursuit encore leur donne la partie belle. » En ce département où le clergé a de si puissantes influences dans tous les rangs de la société, où la pression cléricale s'exerce avec tant de force et d'audace, toutes les critiques plus ou moins fondées dont notre système d'éducation a été accablé, surtout celles qui nous ont été adressées par nos propres amis, ont été généralement accueillies avec faveur et sans examen. Des fonctionnaires mêmes y ont prêté l'oreille et, par vanité, par esprit d'imitation ou par intérêt, ont confié leurs enfants à nos rivaux.

Une autre raison de la diminution de notre valeur numérique, c'est, je crois, le manque d'élasticité des règlements en vigueur dans nos lycées. Les proviseurs, obligés de se conformer toujours, sinon à la lettre, du moins à l'esprit d'un grand nombre de circulaires et d'arrêtés, ne pouvant prendre sous leur responsabilité une décision de quelque importance, n'ont pas toute la liberté indispensable pour traiter avec les familles ces délicates questions d'intérêt dont la solution immédiate assure le succès du recrutement. Sans rompre complètement les liens qui rattachent les chefs d'établissement à l'Administration académique ou à l'Administration centrale, ne serait-il pas possible de leur donner une plus grande liberté d'action? Affranchis de règlements trop étroits, ils auraient un plus vif sentiment de leur responsabilité et ne tarderaient pas à faire preuve d'un heureux esprit d'initiative.

Enfin peut-être convient-il d'ajouter que le prix relativement élevé de la pension éloigne de nos lycées bon nombre de familles peu fortunées qui auraient du goût pour nos méthodes. L'inflexibilité de nos tarifs les oblige à rechercher des établissements où elles trouvent des conditions moins onéreuses. A mon sens, il y a lieu d'examiner si les lycées n'auraient pas un intérêt réel à attirer par d'habiles concessions cette clientèle, qui serait surtout un appoint pour l'enseignement moderne.

Causes particulières ou locales. — Lycée de Brest. — Les pertes les plus sérieuses et les plus sensibles subies par cet établissement pendant ces dix dernières années viennent du cours préparatoire à l'École navale. « Les causes en sont multiples, écrit le proviseur. En premier lieu, s'il est bien certain que des succès répétés finissent par établir la réputation d'une maison, par provoquer de toutes parts des courants de recrutement qui affluent vers elle, il n'est pas moins certain qu'un échec retentissant suffit le plus souvent pour jeter sur cette même maison une ombre de défaveur, ralentir le recrutement et le faire refluer vers d'autres points. Il semble bien que c'est ce qui a eu lieu pour le lycée de Brest. En 1888, 7 élèves seulement furent admis à l'École navale, au lieu des promotions de 25 à 30 des années précédentes. Dès l'année suivante, le cours préparatoire perd une quarantaine d'unités; il en perd autant en 1890 et une vingtaine en 1891. Ainsi, en trois ans, le cours s'est réduit des deux cinquièmes de son effectif. Et ce sont tous ou presque tous des pensionnaires venus de différents points de la France. Une fois commencée, la décadence ne s'arrête plus. On ne peut arriver qu'à la ralentir et il suffira, pour accélérer de nouveau le mouvement, du moindre accident, par exemple d'une légère épidémie de choléra (rentrée de 1894) ou d'un échec partiel au concours (1895). Il est possible encore, il est probable même que l'opinion répandue, on ne sait comment, que la préparation du lycée de Brest avait fléchi, et qu'elle était menacée de ruine par le départ prochain du professeur qui en est le meilleur ouvrier, a encore précipité la diminution des effectifs. Si j'avais à défendre ici notre préparation, je dirais qu'elle n'a rien perdu; j'affirmerais même qu'avec le personnel de ces dernières années, elle a plutôt gagné. Nos concurrents se sont multipliés et perfectionnés, voilà tout. C'est le cas de répéter qu'à force de battre ses rivaux, le lycée de Brest leur a appris à le battre lui-même. »

La suppression du baccalauréat ès sciences a aussi contribué à réduire la population scolaire du lycée en diminuant le nombre des candidats qui se préparent à l'École navale. La classe de mathématiques élémentaires surtout en a souffert : c'est que cette classe, comme le fait remarquer le proviseur, ne se recrutait pas seulement dans les cours de mathématiques préparatoires et de philosophie, elle recevait encore une forte partie de son con-

tingent du cours préparatoire à l'Ecole navale; elle était le refuge des candidats malheureux qu'on retrouvait un peu plus tard soit au cours de Saint-Cyr, soit dans la classe de mathématiques spéciales.

Cette dernière classe elle-même, qui ne recevait plus d'élèves, a fini par disparaître en 1896.

Enfin l'École pratique d'industrie, créée à Brest même en 1895, fait au lycée une concurrence redoutable. Les effectifs de l'enseignement moderne tendent à baisser. Cette diminution s'accentuera encore lorsque l'École pratique aura agrandi ses ateliers, complété son outillage et perfectionné ses méthodes. Ce qui aura lieu dans un avenir prochain.

Lycée de Quimper. — Cet établissement éprouva une baisse subite en 1889. La population tomba de 281 unités à 238. Ce fut la conséquence d'une épidémie de fièvre typhoïde qui avait sévi en mars 1888. Peu à peu la confiance des familles revint et l'effectif s'éleva progressivement. Il atteignit son maximum en 1896 avec 293 élèves. A partir de 1897, la baisse a recommencé, insignifiante cette même année, mais beaucoup plus accusée à la rentrée de 1898. Le lycée ne compte plus que 255 élèves (14 internes et 16 externes de moins que l'année précédente). Cette diminution coïncide avec l'ouverture, à Quimper, d'un établissement libre d'enseignement secondaire, l'école Saint-Yves.

D'autre part, l'établissement primaire privé congréganiste de Sainte-Marie, plus connu sous le nom de Likès, à Quimper, qui compte plus de 600 élèves et qui peut être assimilé à une école primaire supérieure, enlève un certain nombre de jeunes gens aux cours d'enseignement moderne du lycée.

Enfin il y a lieu de considérer que les établissements d'enseignement secondaire ou primaire supérieur sont très nombreux dans la Cornouaille (écoles primaires supérieures à Douarnenez, à Concarneau, à Quimperlé, le Likès, Saint-Yves, petit séminaire de Pont-Croix), que l'action du clergé s'exerce aussi en faveur des écoles des Jésuites de Vannes et de Jersey, des maristes de Redon, et de Saint-Charles de Saint-Brieuc, et que, dans ces conditions, le champ de recrutement du lycée de Quimper se trouve nécessairement limité.

Collèges. — Le département du Finistère possède les collèges communaux de Morlaix, de Lesneven et de Saint-Pol-de-Léon. Le premier est entièrement laïque; les principaux des deux autres, ainsi qu'une partie des professeurs, sont des ecclésiastiques. Quoique le régime intérieur de ces trois établissements et l'esprit qui y règne ne soient pas tout à fait les mêmes, ils ont eu néanmoins, en ce qui concerne leur développement, une fortune à peu près identique : leur population s'est presque constamment accrue depuis vingt ans. Seul le collège de Lesneven a, pendant ces cinq dernières années, perdu une quarantaine d'élèves.

Les causes générales de cette prospérité méritent d'être signalées. Elles sont comme l'antithèse des raisons que nous donnions plus haut de la diminution progressive des effectifs de nos lycées. En effet, les deux collèges semi-ecclésiastiques n'ont point à redouter l'influence du clergé; au contraire. Quant à l'autre, ses succès aux examens ont si solidement établi sa réputation, qu'il n'a pas à s'inquiéter outre mesure de la pression cléricale. Des échecs répétés pourraient seuls ébranler la confiance des familles.

D'autre part, les règlements, si rigoureux pour les proviseurs, ne sont pas une gêne pour les principaux. Ils en usent librement et les adaptent en quelque sorte aux besoins de leur collège. Les concessions opportunes qu'ils ont la faculté de faire aux familles sur le prix de la pension et même en ce qui concerne les programmes ne causent aucun préjudice ni à la maison qu'ils dirigent, ni même à l'Université.

Causes particulières ou locales. — *Collège de Morlaix.* — En 1882, cet établissement avait une population scolaire d'environ 170 élèves, dont 12 pensionnaires et 28 chambriers. Il compte aujourd'hui 159 internes et 161 externes, soit au total 320 élèves. Le principal attribue cette prospérité à des causes multiples dont voici les plus importantes :

1° La création de chaires nombreuses, qui a donné à l'administration collégiale la faculté d'offrir aux familles, au point de vue de l'enseignement, les mêmes ressources que celles qui leur sont offertes par les lycées ordinaires;

2° La stabilité de la direction de l'établissement — toujours la même depuis dix-huit ans — qui a permis au principal de se créer des relations dans tout l'arrondissement avec les personnalités influentes, de les intéresser au

collège, de gagner la confiance des familles et d'obtenir auprès d'elles une autorité incontestée;

3° La fondation d'une association d'anciens élèves qui travaille à augmenter la prospérité du collège et emploie son influence à en assurer le recrutement.

Collège de Lesneven. — De 1879 à 1894, la population de cet établissement a passé de 276 à 413 unités. Les raisons de cette augmentation sont les suivantes:

1° La création, en 1882, d'une division des minimes, c'est-à-dire la séparation des élèves âgés de moins de onze ans d'avec les autres élèves au dortoir, au réfectoire, à la promenade, etc.;

2° L'essai de fondation d'un cours de marine en 1886-87;

3° L'énergie et l'activité du principal qui a administré le collège de 1873 à 1893;

4° Le manque de concurrence bien sérieuse dans la région et dans le milieu où les élèves se recrutaient en plus grand nombre.

Depuis 1895, il s'est produit un léger déclin (51 unités). Cette décroissance est due surtout au transfert, à Lesneven, de l'école libre des Frères qui se trouvait auparavant au Folgoët.

Collège de Saint-Pol-de-Léon. — En ces vingt dernières années, l'effectif du collège a fléchi trois fois, en 1886, en 1888 et en 1892. Ces diminutions ont eu pour cause des épidémies de fièvre typhoïde. Depuis 1893, le chiffre des élèves a toujours atteint ou dépassé 300. Cet accroissement peut être attribué:

1° A l'extension du commerce des primeurs de la région de Saint-Pol-Roscoff, à l'établissement de la voie ferrée rendant plus faciles les communications avec les centres importants du département; ce qui a augmenté la richesse du pays dans une large mesure et développé dans les familles le goût de l'instruction secondaire;

2° Aux améliorations apportées à l'établissement par les soins de la ville, qui consacre chaque année le boni du budget à l'aménagement et à l'embellissement des locaux habités par les élèves, des cours de récréation, etc.

Établissements libres. — Jusqu'au 1er octobre 1898, il n'existait dans le département qu'un établissement d'enseignement secondaire libre : *N. D. de Bon-Secours*, à Brest.

Au commencement de l'année scolaire, une Société anonyme a ouvert, à Quimper, l'*École Saint-Yves*, dirigée par des prêtres séculiers. Je ne dirai que quelques mots de cette institution qui est à ses débuts. Elle ne reçoit, cette année, que de jeunes enfants et des élèves de la section de grammaire jusqu'à la cinquième inclusivement. L'an prochain, on créera la classe de quatrième, et on instituera ainsi, chaque année, une nouvelle classe jusqu'à la philosophie, de façon que la maison, arrivée à son complet développement, n'ait que les élèves qu'elle aura elle-même formés. Ceux qui la fréquentent actuellement ont été recrutés, semble-t-il, à Quimper et dans la région voisine.

N. D. de Bon-Secours, à Brest. — Cet établissement, fondé en 1873 par les Pères de la Société de Jésus, est toujours dirigé par des ecclésiastiques et doit être considéré comme appartenant à une congrégation. Il reçoit des élèves de tout âge, de la classe primaire à la philosophie inclusivement.

De 1879 à 1898, sa population scolaire a beaucoup varié. Les Jésuites, qui occupaient l'emplacement du petit lycée actuel, ont eu jusqu'à 180 élèves, la plupart externes, en 1879. Au moment de leur dispersion en 1881, ils n'en comptaient plus que 145, dont 25 pensionnaires seulement.

En 1882, ils ouvrirent chez les Frères un externat, qui compta de 25 élèves au début à 75 élèves en 1890-91. Les bâtiments nouveaux, plus vastes, mieux aménagés, reçoivent 150 enfants (15 demi-pensionnaires et 135 externes). En 1897, il y a 5 demi-pensionnaires et 5 externes de plus. Enfin, en 1898, l'effectif atteint 186 unités. La situation est plus belle qu'elle ne l'avait jamais été; les Pères ont retrouvé les 160 externes qu'ils avaient en 1879; ils ont presque autant de demi-pensionnaires, et ils ont, de plus, un internat de 15 élèves.

Où se recrute cet établissement? Le développement considérable de l'externat prouverait que les familles résidant à Brest ou dans les environs immédiats fournissent la majeure partie du contingent. Mais il est intéressant de remarquer que l'accroissement de la population de N. D. de Bon-Secours n'a pas eu lieu aux dépens de celui de l'externat du lycée, du moins dans ces dernières années. De 1896 à 1898, le lycée gagne en effet quelques externes, passant de 450 à 457 unités. L'externat est

même en pleine prospérité dans les classes primaires et élémentaires, et il y a lieu d'espérer que cette prospérité s'étendra, dans l'avenir, à la division de grammaire et aux classes supérieures.

Notons, pour terminer, que les augmentations de la population de nos deux établissements libres ne résultent pas de la transformation d'écoles primaires en établissements secondaires.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Lycée de Rennes. — En 1879, le lycée de Rennes comptait 556 élèves, et, durant les cinq années suivantes, il a dépassé le chiffre de 600. Les qualités personnelles et administratives des proviseurs d'alors ont sans doute contribué à créer et à maintenir cette situation prospère, mais elles ne l'expliquent pas complètement. On remarque, en effet, qu'à la même époque la population scolaire de la plupart des lycées était également en progrès. Ce retour à l'Université a donc dû être favorisé par des causes générales : un regain de popularité des études classiques, moins d'encombrement du côté des carrières libérales, plus d'aisance dans la bourgeoisie et les classes moyennes, enfin une action gouvernementale énergique en faveur de l'éducation nationale qui fut pendant quelque temps le principal objectif et comme le pivot de la politique républicaine.

A partir de 1885, nous voyons au contraire l'effectif du lycée s'abaisser progressivement et sans arrêt; en 1882 nous avions 641 élèves dont 276 internes ou demi-internes, nous n'en avons plus, en 1898, que 427 dont 131 internes ou demi-internes, soit une perte de plus de 200 élèves. La population scolaire actuelle ne répond pas évidemment à l'importance d'une ville où se trouve le siège d'une grande Université et qui compte près de 70.000 habitants.

Le proviseur a, dans son rapport, précisé les causes générales et particulières qui ont amené les pertes subies par le lycée. C'est d'abord la création des écoles primaires supérieures qui, grâce à leur enseignement plus utilitaire, de durée plus courte, de prix moins élevé, ont arraché à l'enseignement spécial une partie de sa clientèle. La suppression du latin en huitième et en septième, la gratuité de l'enseignement primaire, la création du certificat d'études ont aussi retenu dans les écoles communales des enfants qui autrement seraient venus plutôt au lycée.

Les dissentiments politiques et religieux qui divisent le pays, les discussions auxquelles se sont livrés dans les journaux et dans les assemblées publiques les amis ou les ennemis de l'Université, les partisans de l'enseignement classique et ceux de l'enseignement moderne, les défenseurs ou les adversaires du baccalauréat, les attaques dirigées contre nos internats n'ont pas été non plus sans ébranler la confiance des familles, détourner de nous les hésitants et enrayer le recrutement des lycées et des collèges universitaires.

Ajoutons les causes locales : le lycée de Rennes a pour concurrents dans la ville même deux établissements secondaires libres de plein exercice au point de vue des études, et très confortablement installés sous le rapport de la salubrité, de l'hygiène et des convenances du service. L'un, Saint-Vincent, appartient à la mense épiscopale et se trouve par suite sous le patronage de l'archevêché; il a sa clientèle dans l'aristocratie de Rennes et des environs et aussi dans l'armée, grâce à ses cours préparatoires aux examens de Saint-Cyr; l'autre, Saint-Martin, dirigé par des Eudistes, se recrute plus spécialement dans la bourgeoisie et le petit commerce; le prix de pension est très modéré, et il y a des tables pour toutes les bourses; puis c'est une école primaire très florissante, dirigée par les frères de Ploërmel, et connue sous le nom d'institution du Thabor; elle est pourvue d'un pensionnat à bon marché; et l'on s'y charge au besoin de préparer les élèves aux examens du baccalauréat (enseignement moderne); enfin huit autres institutions secondaires libres occupent les points les plus importants du département, notamment Saint-Malo, Redon, Vitré.

On voit par là combien la lutte est difficile pour notre lycée auquel il ne reste guère que les boursiers de l'État, les enfants des fonctionnaires et des familles foncièrement attachées à l'Université.

Collèges. — Les collèges, du moins en Ille-et-Vilaine, n'ont pas été atteints par la crise dont souffrent les lycées. On peut en donner plusieurs raisons : le prix de pension y est moins cher, les municipalités s'intéressent aux succès de leur collège et l'amour-propre local en est flatté ; les principaux ont plus de latitude pour adapter les programmes de l'enseignement aux besoins de la région, et, intéressés qu'ils sont à l'accroissement de la population scolaire, ils font parfois eux-mêmes une propagande qui n'est pas sans produire ses effets. Ils ont en outre aujourd'hui pour les seconder un personnel bien supérieur par ses grades et ses capacités au personnel d'autrefois ; enfin le collège est, dans les petites villes, une sorte d'institution familiale, très peu administrative, où les parents, quand ils y amènent leurs enfants, se sentent chez eux.

Collège de Saint-Servan. — Le collège de Saint-Servan a été reconstruit en 1885. C'est un établissement des plus confortables, placé dans une admirable situation, avec des locaux agréables d'aspect, intelligemment distribués pour le service, des cours de récréation spacieuses et bien ensoleillées.

Nous le trouvons avec 153 élèves en 1879 ; encore sur ce chiffre 70 à 80 enfants étaient-ils purement primaires et reçus gratuitement au collège où ils ne passaient que trois ou quatre années sans songer à aborder les études classiques. La ville de Saint-Servan n'avait pas d'école communale, son collège en tenait lieu. Cet état de choses s'est prolongé jusqu'en 1890, époque où l'on a créé une école primaire publique, ce qui explique que cette année-là l'effectif soit tombé d'un seul coup de 237 à 151 élèves ; 76 enfants nous ont alors quittés pour entrer à l'école communale où était vraiment leur place. En réalité ce n'était pas une perte pour l'enseignement secondaire dans lequel ils figuraient seulement comme nombre.

Depuis cette date, la progression, un peu lente d'abord, s'est accentuée rapidement et le nombre des élèves est présentement de 240.

Se sentant paralysé dans le recrutement régional par le voisinage de l'institution libre de Saint-Malo, du collège de Dinan, de l'école primaire supérieure de Dol, qui avait entamé son enseignement spécial, le principal a eu l'idée d'utiliser la merveilleuse position de l'établissement au point de vue de l'agrément et de l'hygiène pour y attirer une clientèle parisienne. Il a réussi, et chaque année nous voyons grossir le nombre des élèves de Paris, qui viennent chercher à Saint-Servan, avec l'instruction, l'air sain et vivifiant des bords de la mer. Ce collège est donc en très bonne voie et, comme il n'avait réellement en 1879 que 80 à 100 élèves acquis à l'enseignement secondaire, il en a gagné 150 pendant cette période de vingt années.

Collège de Fougères. — On reconstruit en ce moment le collège de Fougères dont les bâtiments étaient à la fois insuffisants, délabrés et du plus lamentable aspect.

Ce collège a traversé plusieurs crises : en 1879, il comptait 180 élèves dont beaucoup étaient primaires ; il descend à 82 en 1885, reprend un peu de vie pour retomber ensuite à 74 en 1894. Je ne crois pas qu'il faille chercher d'autres causes aux variations qui se sont produites que l'insuffisance de certains administrateurs, et aussi, depuis 1885, une meilleure organisation des écoles communales qui nous ont enlevé quelques élèves. Présentement sa vitalité s'affirme, son effectif a doublé en quatre années (153 élèves au lieu de 74), et la réfection des bâtiments, qui seront terminés pour le mois d'octobre, nous attirera sûrement de nouvelles recrues.

Il est, d'ailleurs, placé dans une ville industrielle dont l'importance grandit d'année en année, et il n'a comme concurrence que les écoles publiques, très prospères, il est vrai, et une école libre congréganiste munie d'un pensionnat assez nombreux. Si celles-ci peuvent entraver quelque peu le recrutement des petites classes et retenir quelques élèves qui autrement fréquenteraient notre enseignement moderne, leur action sera néanmoins assez limitée et elles n'arrêteront pas la marche en avant de ce collège.

Établissements secondaires libres. — Le département d'Ille-et-Vilaine comprend dix établissements secondaires libres, en dehors du Petit-Séminaire : deux à Rennes (Saint-Vincent et Saint-Martin), un à Redon, un à Saint-Malo, deux à Vitré, deux à Saint-Servan, un à Montfort, un à Saint-Méen. Aucun n'est,

à proprement parler, ni légalement, un établissement secondaire ecclésiastique sous le contrôle et la dépendance directe de l'archevêché. Tous ont un directeur qui a fait sa déclaration d'ouverture et qui assume personnellement les responsabilités de sa charge. Cependant trois d'entre eux semblent se rattacher plus intimement à l'archevêché; ce sont: Saint-Vincent, dont les locaux appartiennent à la mense épiscopale, Saint-Malo et Saint-Augustin, de Vitré, qui peut-être en reçoivent quelques subventions. Deux, Saint-Martin, de Rennes, et Saint-Sauveur, de Redon, sont dirigés par les Eudistes, qui se sont fait séculariser lors de l'exécution des décrets; un, Sainte-Marie, de Vitré, appartient à l'institut de Ploërmel. Quant aux petites institutions de Launay à Saint-Méen, de Saint-Lazare à Montfort, de la Villa-Saint-Expédit et de la Grève-de-Chasles à Saint-Servan, elles ont pour directeurs des prêtres séculiers indépendants.

Sur ces dix établissements, cinq seulement, Saint-Vincent, Saint-Martin, Saint-Malo, Saint-Sauveur et Saint-Augustin, font à l'Université une concurrence sérieuse, soutenus qu'ils sont par tout le clergé départemental qui exerce en leur faveur une propagande active dans les villes comme dans les campagnes. Ils ont d'ailleurs à leur tête des directeurs capables, et le personnel enseignant n'est pas non plus sans valeur: beaucoup de leurs professeurs ont suivi les cours de la Faculté et sont pourvus du grade de licencié; enfin le prix de l'internat est moins élevé que celui des lycées, et chez eux l'éducation reposant exclusivement sur l'enseignement religieux, les études classiques n'ont point pour but une instruction éducative supérieure: elles sont simplement le chemin direct qui mène au baccalauréat, et ils ne s'en écartent pas.

Les autres institutions méritent à peine une place dans ce rapport; elles ne sont secondaires que par l'étiquette légale: celles de Launay à Saint-Méen et de Saint-Lazare à Montfort, qui ont, l'une une vingtaine d'élèves et l'autre environ quarante, sont plutôt des juvénats où l'on prépare, par un enseignement surtout religieux, des jeunes gens pour les missions ou pour le grand séminaire; celle de la Grève-de-Chasles n'a qu'une douzaine d'enfants qui se destinent au Petit-Séminaire, et à la Villa-Saint-Expédit on reçoit également une douzaine de jeunes gens de famille qui prennent des leçons particulières en vue du baccalauréat plutôt qu'ils ne suivent des cours réguliers.

Quant à l'institution Sainte-Marie, de Vitré, elle est restée une simple école primaire, comme elle l'était avant sa transformation en 1895. Le directeur seul possède le grade de bachelier de l'enseignement spécial; tous ses collaborateurs, qui appartiennent, comme lui, à la congrégation des frères de Ploërmel, sont simplement pourvus du brevet de l'enseignement primaire, et cette école ne présente pas un seul candidat au baccalauréat.

Ces dix institutions comptent ensemble 1.845 élèves, alors qu'elles n'en avaient que 1.451 en 1879; mais si l'on défalque, comme cela me paraît juste, les 408 élèves de l'école Sainte-Marie, nous sommes ramenés au chiffre de 1.437, inférieur de 14 élèves à celui de 1879; encore faut-il remarquer que depuis cette dernière date se sont créées les institutions de Launay (1884), Saint-Lazare (1896), Grève-de-Chasles et Saint-Expédit (1898) qui au total en réunissent 90.

En résumé, il n'apparaît pas que, depuis vingt ans, la situation universitaire se soit profondément modifiée en Ille-et-Vilaine. Si le lycée, dont l'effectif normal devrait être de 500 élèves, a faibli et n'est plus que de 427, ses pertes ont été compensées par l'augmentation que l'on constate dans la population des deux collèges.

Quant à l'enseignement libre, il n'a pas grandi non plus pendant cette période; il s'en faut, en effet, de 14 unités qu'il atteigne son effectif de 1879, et ses principaux établissements ont perdu une centaine d'élèves que nous retrouvons, il est vrai, dans les quatre institutions créées depuis, mais où l'enseignement est plutôt religieux que secondaire.

Dès lors la conclusion qui s'impose est celle-ci: la clientèle secondaire n'augmente pas et, par suite, on s'exagère, je crois, la portée des causes générales de diminution signalées au début de ce rapport. Ce qu'il faut chercher, ce sont les moyens de repeupler les lycées; je n'en vois pas de plus efficaces ni de plus sûrs que de réduire largement nos tarifs d'internat et d'externat; d'étendre les attributions des proviseurs, de leur laisser plus de latitude dans l'organisation de l'enseignement et du service des maîtres répétiteurs, de faire enfin du baccalauréat la sanction réelle d'études classiques complètes et sérieusement suivies.

DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. *Lycée de Saint-Brieuc.* — Il semble que le lycée, dont la population augmentait depuis 1879, ait été en défaveur à partir de 1883 jusqu'en 1890. L'effectif a baissé brusquement en 1884, est resté stationnaire en 1885 et en 1886, puis a baissé de nouveau rapidement en 1887 et 1888 pour atteindre son minimum en 1890.

A cette époque, la confiance lui est revenue et il est arrivé peu à peu, à partir de 1893, très rapidement, jusqu'à un maximum qui ne peut guère être dépassé, vu l'exiguïté des locaux, maximum atteint en 1896. Le nouveau règlement sur le régime intérieur coïncide avec ce relèvement de la population scolaire et il ne lui a pas été étranger, d'autant qu'il était appliqué par un proviseur qui avait été longtemps professeur au lycée de Saint-Brieuc et y avait conquis, par son caractère et ses talents, l'estime et la confiance des familles.

C'est surtout à partir de 1893 que le nombre des élèves s'accroît rapidement ; je vois aussi dans cet accroissement un heureux effet de la circulaire du 24 avril 1893, accordant aux fils des fonctionnaires de l'enseignement primaire l'exemption des frais d'externat. Je constate en effet que le nombre des élèves nouveaux, qui variait chaque année entre 50 et 60, a été en 1893-94 de 75, 1894-95 de 99, 1895-96 de 93, 1896-97 de 77, pour tomber en 1897-98 à 63, la mesure ayant été rapportée en 1897 (circulaire du 31 mars).

En 1893 aussi a été prise l'excellente mesure d'accorder d'office les remises de principe.

A partir de 1896 jusqu'à ce jour la baisse porte sur les pensionnaires. Je l'attribue pour une faible part à l'assimilation des tarifs de l'enseignement moderne à ceux de l'enseignement classique ainsi qu'à la suppression de la catégorie des pensionnaires entretenus par la famille et pour lesquels le prix de la pension était diminué.

La cause principale de cette baisse, je la trouve dans la recrudescence des attaques du clergé mis en campagne à l'occasion des élections législatives. J'espère que cette baisse va s'arrêter, car le nombre des élèves nouveaux inscrits jusqu'à ce jour est plus grand que celui de l'année dernière et, en particulier, le nombre des enfants de la ville (externes et demi-pensionnaires) n'a pas diminué.

Collège de Dinan. — Il ne s'est pas produit dans la population scolaire du collège de Dinan de variation marquée qui soit de nature à causer de trop vives inquiétudes pour l'avenir de l'établissement. En 1878, le nombre des élèves était de 178. Sans doute, de 1879 à 1889, il s'éleva à une moyenne de 230, et atteignit même une année le chiffre de 260; mais cette augmentation tenait à des causes essentiellement temporaires et qui ont disparu. D'abord il se passa dans l'établissement rival des faits dont la répercussion se fit sentir au profit du collège. Ensuite, l'école communale de Dinan, qui compte aujourd'hui 250 élèves, en avait de 70 à 80.

Beaucoup de parents répugnaient alors à l'idée de mettre leurs enfants dans une école gratuite et qui n'était fréquentée que par des fils d'ouvriers pauvres. Il y avait par contre, au collège, deux cours primaires pour lesquels la Ville percevait une rétribution peu élevée, 2 à 3 francs par mois, et accordait même facilement la gratuité. Enfin, pendant cette période, le collège de Saint-Servan ne comptait guère : la côte et même Jersey fournissaient au collège de Dinan plus du tiers de ses internes. La reconstruction du collège de Saint-Servan et la nomination, comme principal, de l'ancien principal du collège de Dinan ont presque complètement tari cette source de recrutement. Pour ces raisons, et quelques autres moins importantes, le chiffre de la population scolaire diminua rapidement de 1886 à 1890.

De 1890 à 1898, il a oscillé entre 270 et 190; aujourd'hui il est exactement de 182, dont 90 pensionnaires et 14 demi-pensionnaires.

Collège de Lannion. — De 1887 à 1895, la population scolaire du collège de Lannion a suivi une progression décroissante; à partir de 1895 la progression a été croissante. L'année scolaire 1894-95 s'était terminée avec 81 élèves

dont 26 internes et 55 externes; aujourd'hui le collège a 142 élèves, dont 60 internes et 82 externes.

La décroissance du collège a été due d'abord en majeure partie à l'hostilité du clergé, tout-puissant dans ces contrées, qui n'a cessé de lutter contre l'Université au profit des établissements religieux : curés et vicaires, usant de leur influence, mettaient tout en œuvre pour décider les parents à retirer leurs enfants du collège ou les détourner de nous les confier; ils étaient appuyés par la Société des mères chrétiennes. Une mission prêchée par les Rédemptoristes, et où les outrages et les calomnies ne furent pas ménagés à l'Université, fit perdre au collège, il y a quelques années, bon nombre d'élèves qui allèrent à Tréguier ou à Saint-Charles, à Saint-Brieuc.

En second lieu les fonctionnaires prennent l'habitude, à Lannion, de confier leurs fils aux maisons religieuses. Quelquefois même ils se permettent de faire campagne contre nous.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. Le département de Maine-et-Loire est très abondamment pourvu d'établissements d'enseignement secondaire, tant classique que moderne. Ces établissements, heureusement distribués sur toute sa surface, répondent à tous les besoins du pays, et les dépassent peut-être, si bien qu'il serait impossible de dire en quel endroit la création d'une maison nouvelle rencontrerait quelque chance de succès, tandis qu'il ne serait pas invraisemblable de prévoir, dans un laps de temps plus ou moins considérable, la disparition d'un ou de deux des établissements les moins fréquentés. Ajoutons que, si la difficulté des communications avec le chef-lieu détourne quelques élèves du Choletais vers Nantes, l'institution de Combrée en prend quelques-uns aux départements voisins (l'Ille-et-Vilaine et la Mayenne), et le collège communal de Saumur recrute son école industrielle dans toute la France.

Les établissements secondaires de Maine-et-Loire sont :

A Angers : le lycée David d'Angers, l'institution Launay, l'école Saint-Aubin, l'institution Saint-Maurille, l'institution Saint-Urbain, l'institution Saint-Julien.

A Baugé : l'institution Saint-Joseph.

A Beaufort : le collège communal de Beaufort.

A Cholet : le collège communal de Cholet.

A Combrée : l'institution secondaire libre de Combrée.

A Saumur : le collège communal de Saumur, l'institution Saint-Louis.

En dehors des quatre établissements universitaires, l'institution Launay est seule laïque. Elle compte de 20 à 30 élèves, dont la moitié suit les cours du lycée d'Angers, et dont l'autre moitié est préparée à les suivre plus tard. Dans ces conditions, je crois qu'il convient de ne pas tenir compte de ces élèves dans le travail qui va suivre.

Les quatre établissements universitaires, les institutions Saint-Aubin, Saint-Joseph, Saint-Louis donnent les deux enseignements, classique et moderne. L'institution Saint-Maurille ne donne que le classique, et les institutions Saint-Urbain et Saint-Julien que le moderne. Celle de Combrée, exclusivement classique jusqu'en 1898, a constitué, en octobre de cette année, une section moderne.

Toutes les institutions secondaires libres du département sont aux mains de prêtres du diocèse, excepté Saint-Julien, qui est tenu par des Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy, appelés à Angers en 1861, sous l'épiscopat de M. Freppel. Les immeubles, excepté celui de Saint-Aubin, appartiennent à des sociétés civiles, mais les établissements sont sous la direction de l'évêque d'Angers.

Pour compléter la liste des établissements secondaires privés, il faudrait ajouter les deux petits séminaires de Mongazon, à Angers, et de Beaupréau. Le premier compte cette année 256 élèves, et le second 183, soit, au total, 439 élèves. Ces établissements, d'un ordre particulier, ne sont pas soumis à l'inspection de l'autorité académique.

Collège de Beaufort. — Le collège de Beaufort, un des plus anciens de la région, a été fondé en 1577.

Dirigé, dans le principe, par des ecclésiastiques, il fut, dans la première moitié du XIX[e] siècle, alternativement ecclésiastique et laïque.

La dernière transformation eut lieu en 1866. Le directeur, qui à cette époque était un prêtre, étant décédé, la municipalité profita de cette circonstance pour remettre l'établissement aux mains de l'Université, et le collège fut organisé, d'après les idées de M. Duruy, en collège d'enseignement spécial. Plus tard, vers 1875, une chaire de latinité fut créée, permettant de préparer les élèves au baccalauréat ès sciences; une deuxième chaire de latinité et d'histoire fut inaugurée en 1891, puis une chaire de langues vivantes, et depuis lors on y donne les deux enseignements secondaires, classique et moderne.

Il est à noter que c'est sur la demande expresse de la municipalité, répondant aux désirs des familles, que cet établissement spécial fut transformé en collège classique. L'enseignement spécial, pas plus du reste que l'enseignement primaire supérieur, ne semble pas, dans l'Anjou, correspondre aux aspirations des familles pour leurs enfants. L'enseignement spécial et l'enseignement moderne, qui passe — à tort — pour l'avoir remplacé, n'y prospérèrent pas. Et le département ne compte qu'une seule école primaire supérieure (à Angers), peu nombreuse, et aucune école primaire supérieure privée.

Le collège de Beaufort, sous l'une et sous l'autre forme, n'a pas dépassé, pour sa population scolaire, le chiffre de 60 élèves. Il a pour concurrentes l'école des frères de Mazé, pourvue d'un pensionnat, et l'institution Saint-Joseph de Baugé. La riche vallée de l'Authion se contente de l'enseignement primaire élémentaire; les quelques enfants destinés aux études classiques, qui appartiennent à des familles de condition plus relevée, sont envoyés à Angers ou à Saumur.

Les oscillations du nombre des élèves en ces dernières années, très considérables pour le collège de Beaufort, puisqu'elles vont de 60 (1879) à 43 (1881) pour remonter à 63 en 1893, retomber à 33 en 1896 et revenir à 47 en 1898, sont quantité négligeable pour les fluctuations de la population scolaire totale du département. Elles me paraissent tenir à des causes exclusivement locales, parfois même personnelles à la direction de l'établissement. Je n'ai pas dès lors à insister. La rentrée prochaine, qui s'annonce bien, reportera le nombre des élèves au-dessus de 50. C'est là le nombre moyen.

Collège de Cholet. — La population de Cholet se compose de deux classes bien tranchées : une bourgeoisie active et aisée, à côté de la masse des ouvriers tisserands. A ceux-ci l'enseignement primaire suffit, et il suffit de leur propre aveu, puisque jamais on n'a même réclamé la création d'un cours complémentaire aux écoles de Cholet. Les commerçants et les industriels sont heureux de faire donner l'instruction classique à leurs enfants en les gardant près d'eux. Tout d'abord, le collège ne conduisait pas les élèves au delà de la quatrième. Pour achever leurs études, les enfants devaient être dirigés sur les grandes villes voisines, et le Conseil municipal entretenait plusieurs bourses au lycée de Nantes. Sur la demande des familles, le collège vit peu à peu le nombre des chaires s'augmenter et se transforma ainsi en un collège de plein exercice, à classes géminées, où les études sont assez fortes et où les succès aux différents baccalauréats sont nombreux. Il est à remarquer que la campagne voisine — enrichie cependant par l'élevage — ne fournit au collège qu'un appoint négligeable. Le nombre des internes, nul en 1879, n'a pas dépassé 13 en ces derniers temps.

La statistique des vingt dernières années est encore une preuve de ce que peut un chef d'établissement — heureusement secondé — pour la prospérité de sa maison. Le nombre des élèves, qui était de 60 à 70 en 1879-80, tombe tout à coup à 33 et 34 en 1881-82. La chute est rapide et profonde. Le relèvement sera plus lent : il faut compter avec la concurrence du petit séminaire de Beaupréau; mais il sera constant. Le principal actuel prend le collège, il y a douze ans, avec 60 élèves. Il le conduit et le maintient au delà de 100; en 1896-97, on touche à 110. Il est d'ailleurs très bien secondé par le personnel enseignant. Peu à peu la réputation du collège se répand dans la campagne choletaise, peu facilement pénétrable cependant : de 0 et 1 élève en 1879-80, le chiffre des

internes monte jusqu'à 13. Il est enfin à noter que l'énorme prospérité du lycée de Nantes en ces dernières années — Nantes avec qui Cholet a des communications si faciles — ne lui fait pas tort : Cholet maintient son effectif. Je ne crois pas qu'il lui soit possible d'espérer plus.

Collège de Saumur. — Le collège de Saumur est dans une situation toute particulière. Florissant par ses deux enseignements classique et spécial ou moderne, il vit sa prospérité diminuée en 1872 par la création de l'institution secondaire libre de Saint-Louis. Il tombe à 129 élèves en 1882; l'enseignement moderne n'a plus que 44 élèves, quand il en comptait encore 85 en 1877. Chose singulière, l'enseignement classique proprement dit et l'enseignement primaire, plus fortement atteints, au début de la concurrence, se maintiennent du moins au même niveau, entre 70 et 80 élèves, avec même une période ascendante, 89, 90 et 93 élèves en 1883-1886. Ces années de prospérité ont été d'ailleurs prospères pour tous les établissements secondaires indistinctement.

En 1881, le collège reçut un nouveau principal, qui entreprit, non pas de relever le collège classique — relèvement que la concurrence de Saint-Louis rendait fort difficile, fort problématique — mais d'annexer à ce collège une école industrielle, qui se recruterait à la fois dans le département par la préparation à l'École d'arts et métiers d'Angers, et dans la France entière par la préparation aux examens des mécaniciens de la flotte et aux différentes carrières industrielles. Le succès répondit à ses vues originales et à son activité. Pendant que le collège classique se maintient, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'enseignement moderne, ou plus exactement l'enseignement industriel (car le moderne n'existe réellement pas maintenant à Saumur; il compte à peine 20 élèves et encore peu d'entre eux suivent les deux cours de langues vivantes nécessaires pour le baccalauréat), l'enseignement industriel, dis-je, saute brusquement de 44 élèves en 1884 à 93 en 1887, pour aller jusqu'à 104 en 1894, et même à 114 en 1898.

Ces élèves sont presque tous internes, venant de loin. De ce fait, le chiffre total de l'internat monte de 68 élèves en 1893 à 103 en 1898. L'augmentation n'est pas aussi considérable qu'on l'attendait, parce que l'internat de la division primaire tombe de 20 élèves en 1880 à 2 en 1891, 0 en 1895, 2 depuis cette date, pendant que l'internat de l'enseignement classique proprement dit subit aussi une notable diminution. La raison en est sans doute dans une certaine défiance inspirée aux familles du Saumurois par le voisinage des grands élèves de l'école industrielle, d'origines si diverses et, en tout cas, étrangères à la région.

L'augmentation de 60 élèves pour le collège de Saumur — augmentation qui se répercute dans le tableau récapitulatif — ne me paraît donc pas pouvoir être attribuée à l'enseignement secondaire proprement dit. Cependant, même en défalquant cette augmentation, on a encore pour ces dernières années un total supérieur à la moyenne. Et cela prouve que la crise de l'enseignement secondaire n'atteint pas les collèges de Maine-et-Loire. Le résultat est le même, je le sais, en beaucoup de départements. Les raisons en sont sans doute que les familles aiment à conserver leurs enfants près d'elles, et que le prix de l'instruction dans les collèges est sensiblement inférieur au prix des lycées et des établissements libres situés dans les grandes villes. Enfin, le grand nombre des licenciés placés dans les collèges et les résultats relativement excellents des examens aux différents baccalauréats leur ont maintenu ou rendu la confiance des familles.

Lycée David d'Angers. — Le lycée David d'Angers comptait 420 élèves au 31 mars 1879. Il était alors en pleine prospérité et le chiffre de sa population grandissait d'année en année jusqu'en 1885, où il atteignait le total maximum de 524 élèves. Puis apparaissent les premiers symptômes d'une crise.

Ils sont peu marqués d'abord et le déficit est seulement de 10 unités en 1886; plus appréciables déjà en 1887, où la perte est de 21. Le mouvement se précipite l'année suivante avec une diminution de 64 élèves, et en 1889 où l'on en perd encore 44. Donc, en quatre ans, 1885-1889, la population scolaire du lycée s'est affaiblie de 139 élèves. A partir de 1889, l'affaissement se continue, moins rapide, il est vrai, mais constant, avec un premier regain temporaire en 1891 et un autre en 1896. En définitive, l'écart entre l'effectif maximum atteint en 1885 (524) et celui d'aujourd'hui (304) est de 220 unités. Le déficit est surtout

sensible pour l'internat qui est diminué de 167 unités (pensionnaires et demi-pensionnaires).

Il est facile d'expliquer quelques-unes de ces pertes ; elles proviennent de modifications que l'Administration elle-même a voulues, ou les Pouvoirs publics, et que des nécessités financières ont commandées.

C'est d'abord la suppression, en 1888, du cours de mathématiques spéciales qui existait depuis 1875, puis celle d'un cours de préparation à Saint-Cyr qui donnait des résultats, et qui eût pu subsister.

L'État entretenait, au lycée d'Angers, 34 boursiers pensionnaires en 1879 et 26 en 1885. Ce chiffre s'est progressivement abaissé à 20, à 16, à 12. Il est de 9 aujourd'hui.

En 1883, tous les enfants de troupe de la garnison suivaient gratuitement les cours du lycée. A eux seuls, ils constituaient une division complète d'externes surveillés. Cet élément numérique a disparu à la création des écoles spéciales destinées aux enfants de troupe.

Dans ces mêmes temps, des remises de faveur étaient accordées sur la proposition du proviseur qui avait le droit de faire des présentations dans la limite du dixième. Ces remises représentaient, en 1883, la somme de 6.130 francs; en 1884, de 5.850 francs; elles sont allées diminuant pendant dix années pour tomber en 1894 à 683 francs, et être totalement supprimées l'année suivante. Elles s'appliquaient, dans les temps prospères, à 30 élèves environ. L'espoir de les obtenir au bout d'un an ou de deux en attirait d'autres : d'où la présence au lycée d'un groupe que l'on peut évaluer à 40 élèves et que la suppression des remises a progressivement fait disparaître.

L'institution de remises aux fils de fonctionnaires de l'enseignement primaire a compensé, il est vrai, cette perte dans la proportion d'un quart environ. Ainsi l'on peut évaluer sans exagération à 80 le chiffre des élèves enlevés au lycée d'Angers, depuis 1885, par les causes dont je viens de faire l'énumération.

A ces causes il convient encore d'ajouter, comme une des plus importantes, les variations des tarifs. Ils ont bien été abaissés en ces dernières années pour l'externat et dans les petites classes. Mais ils ont subi depuis vingt ans une surélévation constante en ce qui regarde l'internat.

Ainsi, à mesure que la crise agricole et la diminution des revenus rend le recrutement moins aisé, le prix de la pension s'élève de 110 fr. pour les grands et les moyens, de 60 fr. pour les petits, de beaucoup les moins nombreux, augmentation compensée faiblement par la suppression des menus frais (12 francs) et de l'entretien de la chaussure (12 francs).

Cependant la plupart des maisons rivales, situées à Angers même, offrent des conditions beaucoup moins onéreuses, et si Saint-Maurille a des prix plus élevés, les autres acceptent des pensionnaires à 550 francs, à 500 fr., à moins encore. Elles ont surtout la latitude d'assouplir leurs tarifs aux ressources de leur clientèle, tandis que le lycée est lié par une règle fixe et égale pour tous.

A ces causes, il s'en ajoute d'autres encore d'un ordre plus général ou plus élevé. Je les trouve exposées dans le rapport du proviseur du lycée.

« Faut-il compter, écrit-il, parmi ces causes l'abaissement du chiffre des naissances? Le problème semble assez obscur et les données de la statistique sont forcément incomplètes. Il est plus certain que l'intérêt et l'utilité des études classiques sont aujourd'hui fort contestés et qu'ils l'étaient beaucoup moins il y a vingt ans ; que notre clientèle est plus réduite et moins fortunée, et par conséquent plus pressée d'obtenir rapidement un résultat pratique, un profit sensible et tangible de ses sacrifices et de ses efforts. C'est aux établissements congréganistes que va aujourd'hui la confiance de la bourgeoisie riche, dont les fils ont le temps de faire des études désintéressées et peuvent attendre sans impatience une situation lucrative. Nos élèves sont plus talonnés par le désir ou le besoin de gagner leur vie et de préparer leur avenir. De tous côtés ils s'entendent dire que grec et latin leur seront inutiles, que même, pour s'être trop longtemps adonnés à ces études de luxe, ils courent le danger d'être frappés d'une irrémédiable incapacité aux affaires et à l'action; que l'avenir est aux sciences appliquées, à l'industrie, au commerce, et qu'il faut, pour y réussir, en commencer de bonne heure l'apprentissage. Ces conseils flattent les jeunes gens dans leur besoin d'indépendance et de liberté; ils encouragent les familles à abréger la période des

sacrifices et de l'attente. Ils ont donc de grandes chances d'être écoutés. Et en effet, j'ai vu cette année cette nouveauté de quatre jeunes gens qui abandonnent leurs études après avoir obtenu la première partie du baccalauréat, dédaignant un diplôme qui non seulement ne leur serait pas une recommandation auprès de tel grand industriel de la ville, mais qui pourrait encore les rendre suspects. »

Je puis corroborer ce que dit le proviseur de cette croisade peu intelligente et peu patriotique entreprise depuis vingt ans contre les « humanités », en citant l'exemple d'une ville voisine, la ville de Nantes, ville toute de commerce et d'industrie. Il y a trente ans, les fils des armateurs, des banquiers, des grands industriels et des grands commerçants faisaient tous des études gréco-latines, et il n'apparaît pas que cette culture de leur intelligence et de leur moralité ait nui en rien à leur initiative et à leur activité, quand, pourvus d'un baccalauréat obtenu sans peine, ils rentraient ensuite dans la maison paternelle et participaient aux affaires. Leurs fils peuplent à leur tour le lycée, devenu trop étroit pour ses 1.000 élèves. Et à cette faveur des études classiques correspond précisément une véritable renaissance commerciale de la ville de Nantes.

Établissements libres.

Établissements ecclésiastiques. — Les établissements ecclésiastiques libres, dont le personnel est exclusivement composé de prêtres du diocèse (Saint-Maurille a trois religieuses pour maîtresses primaires), sont au nombre de six, savoir :

Saint-Aubin (Angers).
Saint-Maurille (Angers).
Saint-Joseph (Baugé).
L'institution libre de Combrée.
Saint-Louis (Saumur).
Saint-Urbain (Angers), qui ne donne que l'enseignement moderne.

Ces six établissements libres sont d'importance très diverse. Saint-Aubin, qui n'a que deux classes, la rhétorique et la philosophie, ne compte que de vingt à vingt-cinq élèves. L'institution Saint-Joseph, de Baugé, ne conduit pas les études plus loin que la quatrième. L'enseignement classique proprement dit ne réunit qu'une vingtaine d'élèves. Les soixante-dix autres y font des études primaires, cette institution tenant lieu, pour le ville de Baugé, d'école primaire privée.

Saint-Urbain, fondé en 1860 comme établissement d'enseignement primaire supérieur, a été transformé en 1878 en collège d'enseignement moderne. Il ne laisse pas d'être toujours plutôt une école primaire supérieure, dont les meilleurs élèves sont poussés jusqu'au baccalauréat, mais la majorité des élèves abandonnent les études après la 4ᵉ.

Restent trois établissements importants, Saint-Maurille, d'Angers, qui n'a que l'enseignement classique, Saint-Louis, de Saumur, qui a les deux enseignements, et Combrée, qui a joint l'enseignement moderne au classique depuis la dernière rentrée des classes seulement. Ces trois maisons ont chacune une moyenne de 200 élèves. Saint-Maurille, qui se recrute à Angers, a peu d'internes, une trentaine; Saint-Louis a autant d'internes que d'externes; et Combrée, situé en pleine campagne, est presque exclusivement un collège d'internes.

Si l'on étudie la statistique des vingt dernières années pour les six établissements libres du département, on constate que l'école Saint-Aubin a toujours oscillé entre 20 et 30 élèves; que Saint-Urbain est descendu de 118 élèves à 75 en 1897 et 77 en 1898 et que son internat surtout a diminué de plus de 50 0/0 (106 internes en 1879, 50 en 1898); que Saint-Joseph aussi a subi une diminution totale d'une vingtaine d'élèves, mais surtout une diminution sensible du nombre des internes, qui passe de 62 en 1879 à 35 en 1898; que l'institution de Combrée, autrefois très florissante, avant la fondation, en 1872, de Saint-Maurille et de Saint-Louis, et qui avait encore 241 élèves en 1879, est tombée à 178 en 1888, pour se relever à 199 en 1898; que Saint-Louis, de Saumur, parti de 180 élèves, reste stationnaire depuis dix ans autour du nombre de 200; qu'enfin Saint-Maurille seul a subi une progression constante de 1879 à 1894, passant de 160 élèves à 253, pour osciller depuis quatre ans autour de 230.

Si l'on étudie la statistique globale pour les six établissements libres, cette étude donne lieu aux observations suivantes, peu nombreuses d'ailleurs, les totaux n'ayant pas beaucoup varié durant ces vingt dernières années.

Tout d'abord, l'enseignement ecclésiastique,

de 1879 à 1898, perd 40 élèves (799 au lieu de 839). L'année qui donne le plus fort contingent (916 élèves) est l'année 1887, et celle qui donne le plus faible, est l'année 1889 (789 élèves).

Or, en 1887, le lycée d'Angers est encore en pleine prospérité, quoiqu'il ait déjà perdu 31 élèves sur l'année 1885, où il atteint son maximum avec 524 élèves. En 1887, il en compte 493. En cette même année, les trois collèges en ont 295. Tous ces établissements réunis donnent le total de 1.704, qui est le plus fort de la série.

En 1889 — qui est l'année la plus basse pour l'enseignement libre — le lycée tombe à 385, avec une perte de 139 élèves en cinq ans. Cette même année les trois collèges en comptent 306. Le total est de 1.480 : c'est le nombre le plus bas de ces vingt années, avec celui de 1898 (1.467 élèves).

En cette période 1886-1889, les gains et les pertes de l'enseignement libre étaient donc parallèles. Depuis, le lycée a continué ses pertes, les collèges ont gagné ; les établissements ecclésiastiques se sont maintenus, l'un avec un léger gain, les autres avec une légère perte.

Si la population totale de l'enseignement libre a peu varié, il n'en est point ainsi de la distribution des élèves dans les trois catégories, pensionnaires, demi-pensionnaires, externes.

En 1879, on compte 509 pensionnaires, 141 demi-pensionnaires et 189 externes. En 1898, il n'y a plus que 411 pensionnaires et 79 demi-pensionnaires contre 309 externes. C'est une diminution de 98 pensionnaires et de 110 demi-pensionnaires. Et si l'on additionne les pensionnaires et les demi-pensionnaires, dont la réunion constitue l'internat, on trouve que cet internat a perdu en vingt ans 208 élèves sur 650, soit une perte de 32 0/0. Celle de l'internat du lycée durant la même période a été de 42 0/0. Seuls, les collèges communaux accusent une augmentation de quelques unités ; mais cette augmentation est due au très fort appoint d'internes, étrangers au département, donné par l'École industrielle de Saumur. Si on le défalque, l'internat des collèges est aussi en baisse dans le département.

Établissement congréganiste. Le département ne compte qu'un établissement congréganiste libre, celui de Saint-Julien, à Angers, tenu par les Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy. En ces vingt dernières années, sa population scolaire n'a varié que de quelques unités, et se maintient autour de 350 élèves, avec minimum de 334 en 1898, et maximum de 402 en 1892.

Cet établissement fut fondé en 1861 comme école primaire supérieure, et transformé en 1867 en établissement d'enseignement spécial, puis d'enseignement moderne. Le directeur est pourvu du brevet supérieur et du diplôme de l'enseignement spécial. Au regard de la loi, la situation est donc régulière. Il reste à examiner si cet établissement est réellement un établissement secondaire, ou s'il n'est pas toujours une école primaire supérieure.

Tout d'abord, en dehors des classes primaires et élémentaires (7e, 8e 9e et 10e) dont les maîtres n'ont pas tous le brevet, sur les neuf professeurs chargés de l'enseignement secondaire, de la 6e à la 1re, six ne possèdent que le brevet simple, deux ont le brevet supérieur et le diplôme de l'enseignement spécial, un a le brevet simple et la première partie du baccalauréat moderne. Il n'y a donc qu'un seul professeur pourvu d'un diplôme secondaire, incomplet, un seul qui soit imbu des méthodes et de l'esprit des études secondaires.

Si l'on considère la répartition des élèves dans les classes, on constate que sur 368 élèves portés par le directeur à l'actif de 1898 (le nombre relevé par moi lors d'une visite faite dans les premiers jours de janvier, pour le 31 décembre 1898, était seulement de 334), 199 suivirent les classes primaires et 169 les cours secondaires. Mais ces 169 élèves secondaires sont ainsi répartis : 29 en 6e, 53 en 5e, 52 en 4e, 27 en 3e, 6 en seconde, 3 en 1re (sciences). Car il est à remarquer, ainsi que le constate une note du directeur, qu'on ne présente aucun élève à la partie littéraire du baccalauréat. Il résulte de ces chiffres, d'abord que les meilleurs élèves des classes primaires passent directement de la 7e en 5e, en sautant par-dessus la 6e, dont les programmes sont ainsi méconnus ; ensuite que la moitié des élèves quittent l'établissement après la 4e, et les trois quarts de l'autre moitié après la 3e. Neuf élèves seulement sur 169, c'est-à-dire moins de 6 0/0, poussent leurs études secondaires jusqu'à leur sanction naturelle.

Conclusions. — Si l'on fait le total, pour chacune des vingt dernières années, de tous les élèves qui ont suivi les cours de l'enseignement secondaire dans les établissements de toute nature, lycée, collèges communaux, établissements ecclésiastiques, établissement congréganiste, on constate qu'en Maine-et-Loire, la clientèle de l'enseignement secondaire est fidèle, et que, à considérer l'ensemble, on ne peut dire qu'il y ait ici une « crise » dudit enseignement. Sans doute il y a eu une période plus prospère de 1883 à 1887, suivie d'une chute en 1889, avec relèvement en 1892, 1893, 1894. Sans doute aussi la dernière année (1898) donne le total le plus bas et ferait craindre le commencement d'une nouvelle période de baisse, mais la raison en est que ce total est l'addition des nombres plus exacts relevés par moi dans mon inspection des premiers jours de janvier, et que, si j'avais admis les nombres plus forts qui m'ont été fournis quelques jours après par les chefs des établissements libres, l'année 1898 serait dans la moyenne.

A cette conclusion générale, j'ajoute les conclusions particulières qui ressortent de l'ensemble du présent travail :

1° Le lycée d'Angers a subi une baisse constante, anormale, depuis l'année 1885, où il a atteint le nombre de 524 élèves. Cette baisse a affecté surtout l'internat.

2° Les trois collèges communaux, même en tenant compte de l'appoint apporté par la création de l'école industrielle annexée au collège de Saumur, ont maintenu leur effectif et l'ont plutôt augmenté.

3° Dans l'enseignement libre, contrairement à ce que nous constatons dans l'enseignement public, ce sont les petits établissements qui ont baissé; le plus important, Saint-Maurille, celui où les frais d'études et de pension sont le plus élevés, a seul bénéficié des pertes du lycée d'Angers.

4° Dans l'enseignement libre, comme dans l'enseignement public, l'internat a subi de grosses pertes — générales et constantes — depuis vingt ans.

5° L'enseignement libre perd 46 élèves sur l'année 1879, et 153 sur l'année 1887, qui a été pour lui la plus prospère.

6° Au total, l'enseignement secondaire de toute catégorie n'a présenté en ces vingt années que des écarts insignifiants relativement au nombre élevé de la population scolaire.

7° La période la plus prospère pour l'enseignement secondaire tant public que privé en Maine-et-Loire a été la période 1883-1887. Elle correspond sans doute à d'excellentes récoltes en vin, qui constituent la principale fortune de l'Anjou.

8° L'année 1889 a été la plus mauvaise. Le nombre des internes surtout est partout en baisse. C'est l'année de l'Exposition : est-ce la raison de ce déficit? Je l'ignore.

9° L'enseignement primaire supérieur, aussi peu développé que possible en Maine-et-Loire, où il n'y a qu'une école supérieure publique, peu nombreuse, et aucune école privée, n'a aucune influence en ce département sur les fluctuations de la population scolaire.

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Lycée de Laval. — Au 1er janvier 1873, le lycée comptait 253 élèves, chiffre sensiblement égal à celui des années précédentes, et composé de 161 internes et de 92 externes. Dans le courant de février, avec la nomination d'un proviseur ecclésiastique, un accroissement rapide se produit dans la population scolaire, principalement dans l'internat; il est de 62 élèves en 1874, de 162 en 1875; l'effectif s'élève ainsi chaque année jusqu'en 1886, où il atteint le chiffre de 565, comprenant 395 internes et 170 externes. Ce nombre est assurément hors de proportion avec la population du département et l'importance de la ville de Laval.

On peut affirmer que cette prospérité est l'œuvre personnelle du proviseur. On venait à Laval, un peu parce que les études étaient bonnes, mais surtout parce que le proviseur

était prêtre. C'est ainsi que le lycée de Laval a pu posséder le plus fort internat de tous les établissements de la région, bien que le département de la Mayenne soit de beaucoup le moins peuplé.

En 1886, un proviseur laïque est nommé. Dès la première année, le lycée perd 31 élèves, la deuxième année 66 ; en quatre ans l'effectif tombe de 565 à 372, présentant une perte de près de 200 élèves, portant presque entièrement sur l'internat. Cependant le personnel est sensiblement le même, les études sont aussi bonnes que par le passé, les succès aux divers examens et au concours général sont aussi brillants qu'autrefois ; mais le proviseur est laïque.

A partir de 1890, le nombre des élèves diminue encore chaque année, mais beaucoup moins jusqu'au 1er janvier 1895, où il est de 338. En cinq ans le lycée perd 44 élèves, soit une moyenne de 8 par an. La cause principale de cette diminution paraît être la transformation de l'enseignement spécial.

L'enseignement spécial était suivi par deux catégories d'élèves : l'une, la moins nombreuse, formée d'enfants qui devaient poursuivre leurs études jusqu'au baccalauréat ; l'autre, composée de jeunes gens venant passer au lycée deux ou trois ans, afin de compléter leur instruction primaire en suivant les cours de première, deuxième, troisième année.

Aujourd'hui, les élèves de cette catégorie ne viennent plus au lycée ; ils ne trouveraient pas en sixième, cinquième et quatrième moderne l'enseignement scientifique qu'ils recherchent ; ils vont dans les écoles primaires supérieures ou dans les établissements libres. Le 1er janvier 1896, nous n'avions plus que 297 élèves.

Depuis cette époque, une augmentation sensible s'est produite dans l'internat. Nous avons le ferme espoir qu'elle continuera et que le lycée ne tardera pas à atteindre le chiffre de 330, qui paraît être son effectif normal.

Collège de Château-Gontier. — En 1890, le collège de Château-Gontier possédait un effectif scolaire de 102 élèves, dont 60 internes.

Pendant les deux années suivantes, l'effectif reste le même, mais le chiffre des internes va décroissant graduellement et n'est plus que de 45 au mois de mai 1892.

« La diminution constante du pensionnat est compensée par une augmentation de l'externat : la ville a donc toujours confiance dans le collège. » Ainsi s'exprimait le principal dans son rapport administratif de ce mois.

Les conditions restant les mêmes, il est à penser que cette diminution se serait encore continuée si un fait exceptionnel n'était venu arrêter son cours : il s'agit de la suppression des collèges d'Ernée et d'Evron.

Le collège de Château-Gontier demeure alors, dans la région, le seul collège universitaire ; aussi, en une année, son contingent s'élève-t-il à 110 élèves et se maintient au-dessus de 100 jusqu'en 1896.

A partir de cette époque la diminution de l'effectif reprend sa marche et, au 1er janvier de l'année courante, le collège de Château-Gontier ne compte plus que 68 élèves, dont 27 internes. Aux causes générales de diminution est venue en effet, durant ces quatre dernières années, s'adjoindre la concurrence formidable d'un établissement rival, l'école de St-Michel, dirigée par des prêtres.

Puissamment aidés en ville dans leur tâche, ils agissent efficacement sur l'esprit de la petite bourgeoisie, exclusivement commerçante ou ouvrière, et, sapant cette confiance dans le collège dont parlait le principal en 1892, attirent à eux un nombre d'élèves de plus en plus considérable.

C'est donc dans cette guerre de tous les jours qu'il faut chercher la cause de la diminution de notre population scolaire.

Enseignement libre. — L'effectif n'a pas varié sensiblement d'une année à l'autre dans les établissements libres de la Mayenne. A Laval, si l'Immaculée-Conception perd un élève, à Château-Gontier, Saint-Michel gagne 60 élèves et le petit séminaire de Mayenne en gagne 8. Les deux établissements destinés à assurer le recrutement du clergé, petit séminaire diocésain de Mayenne et juvénat de Pontmain, ne donnent que l'enseignement classique. L'institution de Pontmain ne voit d'ordinaire varier son effectif qu'avec les sommes dont la congrégation (Oblats de Marie) peut disposer pour son recrutement ; il y a lieu de le négliger dans une appréciation d'ensemble.

Si l'on considère les trois premiers établissements depuis vingt ans, il y a lieu de remarquer que le petit séminaire de Mayenne, qui avait 164 élèves en 1879, est descendu progressivement à 105 élèves en 1886 et 107 en

1886 pour se relever ensuite à 160 en 1891 et revenir à 128 en 1898.

La première période de diminution correspond à une augmentation considérable de l'Immaculée-Conception qui, de 108 élèves en 1879, montait à 342 en 1887 pour redescendre progressivement à 303 en 1898. C'est encore actuellement l'effectif de ce dernier établissement.

Quant à l'établissement libre de Saint-Michel, de Château-Gontier, il n'existe que depuis 1892 et il est rapidement monté de 16 élèves en 1892 à 98 en 1898. Il est certain que ce dernier établissement n'a pas pris toute sa clientèle au collège universitaire, qui conserve à l'heure actuelle 70 élèves en chiffre rond, puisque, d'autre part, on voit tomber l'effectif de l'Immaculée-Conception de 342 élèves en 1887 à 303 en 1898.

Il est d'ailleurs très curieux de constater que le moment de la plus grande prospérité de l'établissement libre de Laval coïncide à peu près exactement avec celui où le lycée a connu la population scolaire la plus importante (565 élèves au lycée en 1886 et 328 à l'Immaculée-Conception). Cela n'empêchait nullement le collège universitaire de Château-Gontier d'avoir à la même date 85 élèves, tandis que les collèges universitaires d'Evron et d'Ernée, qui existaient encore à ce moment-là, comptaient environ 80 élèves de latinité ou d'enseignement spécial.

Il est parfaitement certain que la Mayenne comptait alors dans ses établissements secondaires publics ou libres une population scolaire plus nombreuse qu'elle ne l'est aujourd'hui : cela tient, je crois, à la diminution de la richesse générale due, au moins en partie, à la crise agricole qui a, ces dernières années, sévi sur le département.

Les chefs des établissements libres affirment que l'accroissement de la population de leurs maisons, par comparaison avec les nôtres, tient exclusivement aux idées très catholiques de la région et que les pères de famille demandent aux établissements libres surtout une éducation catholique qu'ils craignent de ne pas trouver au lycée ou au collège universitaire. Il n'est pas douteux, en effet, que le sentiment religieux, très vif dans ce département, ne détourne du lycée un bon nombre de familles et que, toute question politique mise à part, le curé ne soit, dans chaque commune, le plus redoutable adversaire du lycée et du collège.

Mais ce qui fait aujourd'hui la force principale des deux établissements libres de Laval et de Château-Gontier, c'est leur enseignement moderne[1]. Ce serait une très grave erreur de se laisser prendre à l'étiquette. Cet enseignement prétendu moderne que suivent 115 élèves à l'Immaculée-Conception, 30 élèves à Saint-Michel de Château-Gontier, c'est l'ancien enseignement spécial de nos lycées, auquel rien ou presque rien n'a été changé. Libres dans leurs programmes, les chefs de ces maisons ont gardé jusqu'à la quatrième moderne inclusivement un programme d'enseignement primaire supérieur ; ils y enseignent l'histoire de France et non l'histoire ancienne, l'anglais et pas l'allemand, plus difficile, moins pratique dans cette région et dont les familles ne veulent pas, et ils préparent surtout au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, aux contributions indirectes, aux postes et télégraphes, aux ponts et chaussées, les fils des cultivateurs aisés, des petits commerçants, des contremaîtres, des petits employés et même de certains fonctionnaires, qui n'ont nullement l'intention de rechercher les baccalauréats, pas plus le moderne que le classique, qui ne leur serviraient à rien.

En résumé, il n'est pas douteux que, dans notre région tout au moins, certaines attaques contre la religion catholique n'aient nui et ne nuisent encore au recrutement du lycée de Laval et du collège de Château-Gontier, et que nos adversaires n'aient souvent, par une confusion volontaire et déloyale, essayé de poursuivre contre l'enseignement secondaire officiel, malgré la présence des aumôniers dans nos établissements, la campagne déjà menée avec tant de violence contre l'enseignement primaire.

Il est tout aussi certain qu'un grand nombre de familles qui demandaient autrefois au collège et au lycée l'ancien enseignement spécial, vont aujourd'hui en chercher l'équivalent, plus immédiatement utilisable, dans les écoles primaires supérieures, et, ici surtout, dans les établissements libres.

Enfin, il est évident que les chefs d'établissements religieux utilisent au mieux de leurs intérêts, leur budget et le le budget particulier des personnes amies qui les soutiennent. Pour porter remède à cette situation, je crois qu'il y aurait lieu de rechercher s'il ne serait pas possible : 1° de modifier les programmes de

l'enseignement moderne de manière à les rapprocher jusqu'à la classe de 4e inclusivement de l'ancien enseignement spécial; pour une élite et pour ceux qui auraient le temps, on pourrait constituer un cycle supérieur de 3 années avec un programme analogue à celui de l'enseignement moderne; on rétablirait à partir de la 3e année, l'ancienne classe de mathématiques préparatoires, pour les élèves dont les aptitudes littéraires seraient reconnues insuffisantes; 2° de donner aux administrations collégiales un peu plus de liberté dans l'utilisation de leurs budgets, et cela sous le contrôle effectif des bureaux d'administration.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

ENSEIGNEMENT PUBLIC.

Lycée de Nantes. — Le proviseur partage les vingt dernières années en deux périodes : une période de décadence, de 1879 à la fin de l'année scolaire 1889-1890, et une période de relèvement depuis lors jusqu'aujourd'hui. Il explique la décadence par le mauvais état des bâtiments, le relèvement par la bonne administration d'un proviseur ecclésiastique — nommé à Nantes en août 1890 — jointe à la reconstruction du lycée, qui était sur le point de s'achever à cette date.

Ces explications me paraissent exactes; toutefois j'estime que la première est incomplète : le mauvais état des bâtiments n'eût pas, à lui seul, amené la décadence, de même que la reconstruction de cet établissement n'eût pas suffi pour le relever, si elle n'avait coïncidé avec l'arrivée d'un administrateur d'élite.

Collège de Saint-Nazaire. — Le principal constate une augmentation à peu près constante de l'effectif, depuis 1879, où il était de 152 élèves, jusqu'à 1896, où il a atteint le chiffre de 260; il s'est produit, à la rentrée de 1896, une diminution de 21 élèves, qui tend à se combler; le principal espère revenir à 260 avant la fin de la présente année scolaire; il attribue la baisse de 1896 à la création d'un cours supérieur dans l'une des écoles communales de la ville et à l'ouverture de cours privés pour les jeunes enfants; il se plaint du peu de sympathie des instituteurs primaires pour l'enseignement secondaire.

L'ouverture de cours privés suffit à expliquer la diminution brusque survenue dans une période d'accroissement, d'autant plus que cette diminution a porté presque entièrement sur les classes enfantines; la création des cours supérieurs (car il n'y a pas eu que celui visé par le principal), antérieure à 1896, n'a pu avoir d'effet dans l'espèce, pas plus que le peu de sympathie supposé à tort chez les instituteurs.

ENSEIGNEMENT LIBRE.

Il n'existe pas actuellement dans le département d'établissements laïques d'enseignement secondaire. Les établissements ecclésiastiques se partagent en trois catégories :

Établissements relevant de l'autorité diocésaine (au nombre de six). — ***Externat des enfants nantais.*** — Enseignement secondaire classique complet. — Le nombre des élèves va en croissant, de 307, en 1879, à 368 en 1884; à partir de là, il décroît d'une manière continue jusqu'en 1894, où il n'est plus que de 279; l'arrivée d'un nouveau directeur le remonte un peu; il oscille depuis entre 279 et 300.—Le directeur ne fait remonter la décroissance qu'à 1890 et l'attribue à la concurrence du lycée; mais, ainsi que je viens de le dire, la diminution était continue depuis 1884. Il me paraît plus exact d'expliquer ces variations par la valeur des personnes placées à la tête de l'établissement. Le directeur qui avait déterminé la prospérité de l'externat, avait vu, sous l'influence de l'âge, ses facultés décroître; avec elles avait décrû l'établissement; son successeur, qui est un homme de valeur, le remontera peut-être; il a déjà commencé.

Pensionnat Saint-Stanislas. — Enseignement secondaire classique complet pour les lettres. — Variations très faibles : maximum 295 en 1886; minimum 260 en 1897. Le directeur constate une diminution ces dernières années (pourtant en 1896 il avait 290 élèves, près de son maximum), surtout dans le nom-

bre des pensionnaires et l'attribue à trois causes principales : 1° la gêne de quelques familles, 2° la présence au lycée d'un proviseur ecclésiastique, 3° l'enseignement moderne.

Collège Saint-Joseph, à Ancenis. — Établissement d'enseignement secondaire classique complet pour les lettres. — Faibles variations : maximum en 1887 et 1888, 222 et 220; minima, 160 en 1881, 152 en 1894, 151 en 1896 (la présence du proviseur ecclésiastique a bien pu contribuer à ces minima) ; actuellement 191 élèves.

Collège de Sainte-Marie, à Châteaubriant. Enseignement littéraire classique s'arrêtant à la 3e inclusivement. — Assez grandes variations : Le nombre des élèves, qui était de 61 en 1879, s'écarte peu pendant les 4 années suivantes (1880-1883) d'une moyenne de 51; de 1884 à 1887 il diffère également peu d'une moyenne de 71 ; de 1888 à 1891, la moyenne n'est plus que de 64; de 1892 à 1896, elle remonte à 95, atteignant en 1896 son maximum 106; depuis 1893, il y a baisse continue; actuellement on ne compte que 72 élèves. Ces variations me paraissent devoir être attribuées uniquement à la valeur des directeurs successifs; le relèvement sensible de 1891-1893 est dû manifestement à l'action de l'intelligent directeur actuel des enfants nantais, alors à Châteaubriant.

Les deux derniers établissements diocésains sont créés à peu près spécialement pour le recrutement du clergé, et ne peuvent être considérés comme une concurrence aux établissements secondaires publics.

Ce sont :

La Psallette de Nantes, avec un maximum de 70 élèves en 1897, dont l'organisation a été souvent modifiée, ce qui a entraîné des changements dans le nombre des élèves.

Le collège ecclésiastique de Chauvé, dont l'effectif se maintient depuis 1883 entre 40 et 47.

Établissements dirigés par des prêtres séculiers. — Il y en a deux :

La Maîtrise de Saint-Donatien. — Établissement d'un caractère particulier, dans lequel les élèves, de bonne famille, reçoivent une sorte d'instruction particulière, d'ordre littéraire classique; il ne comporte chaque année que 3 classes différentes ; cette année ce sont la 6e, la 3e et la philosophie; l'année dernière c'étaient la 7e, la 4e et la rhétorique; et il y a deux ans, la 8e, la 5e et la seconde. Après avoir subi diverses vicissitudes, cet établissement semble, depuis 1892, suivre une progression croissante bien accentuée; il compte actuellement 46 élèves, chiffre qu'il n'avait jamais atteint.

L'établissement de Notre-Dame-des-Missions, qui a pour but spécial de former des missionnaires; les programmes, tout à fait particuliers et adaptés au but, n'ont que peu de rapport avec les programmes universitaires; les élèves, tous pensionnaires, sont de familles pauvres et pris à titre gratuit; leur nombre est assez variable, d'après les ressources de l'œuvre : de 12 à la fondation, il est monté à 40 en 1897, et est actuellement de 33.

Établissements appartenant à des congrégations. Un seul : le *pensionnat Saint-Joseph, à Nantes.*

Cet établissement appartient à la congrégation des Frères de la Doctrine chrétienne.

Jusqu'au mois d'août 1894, il était classé dans l'enseignement primaire comme école primaire supérieure privée ; mais alors il s'est transformé en établissement secondaire d'enseignement moderne, transformation purement nominale, car rien autre n'a été changé. Le nombre des élèves de l'enseignement moderne, depuis 1879, a oscillé autour de la moyenne 209, sans s'en écarter beaucoup ; toutefois, à la rentrée de 1898, il y a eu une augmentation brusque de 21 élèves, produite par la transformation de l'établissement Livet. A ces élèves il conviendrait d'ajouter, comme dans les autres établissement d'enseignement secondaire, les enfants des classes primaires ou préparatoires, mais nous ne possédons pas d'éléments précis à ce sujet ; d'après ceux que nous avons, ce nombre paraît être en moyenne de 175. Il convient, d'ailleurs, de remarquer que ces classes préparatoires font plutôt concurrence aux écoles primaires qu'au lycée, et il est préférable de n'en pas tenir compte.

Résumé et conclusions. — Si, des neuf établissements ecclésiastiques, on défalque, comme on le doit, la Psallette, le collège de Chauvé et l'établissement de Notre-Dame-des-Missions, qui ont pour but spécial le recrutement des séminaires et des missions, et qu'on totalise les effectifs des six autres établissements (en ne

comptant pour le pensionnat Saint-Joseph, comme il vient d'être dit, que les élèves des cours d'enseignement moderne), et qu'on fasse les moyennes par périodes de cinq années, on trouve :

Période	1879-1884,	moyenne	1.032
—	1885-1888,	—	1.143
—	1889-1893,	—	1.077
—	1894-1898,	—	1.069

On voit combien est faible, en somme, la variation de l'effectif des établissements ecclésiastiques ; la période la plus prospère pour eux est la seconde (1885-1888), elle correspond bien à la période minimum du lycée ; mais tandis que dans les dix dernières années l'effectif du lycée gagnait 575 unités et le collège de Saint-Nazaire 97, l'ensemble des établissements ecclésiastiques n'en perdait que 70 en moyenne.

De cette étude me paraissent ressortir les conclusions suivantes :

1° Les établissements ecclésiastiques ne progressent pas dans la Loire-Inférieure ;

2° Les clientèles des deux catégories d'établissements ne se mélangent pas et le gain des uns ne se fait que pour quelques unités aux dépens des autres ;

3° La valeur des chefs placés à la tête des établissements est de beaucoup l'élément le plus important de leur prospérité ou de leur décadence.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. Le département compte deux lycées, Lorient et Pontivy, et deux collèges, à Vannes et à Josselin. La crise qui nous alarme a frappé surtout nos lycées.

Nos lycées ont à souffrir de la concurrence des autres établissements de l'État. Depuis 1879, la basse Bretagne a vu construire le lycée de Quimper et réorganiser le collège de Vannes, qui comprend aujourd'hui toutes les classes de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne. Ces deux établissements ont enlevé une partie de la clientèle qui venait jadis à Lorient et surtout à Pontivy.

L'organisation de l'enseignement primaire supérieur, la création de cours complémentaires, coïncidant presque avec la suppression de l'enseignement spécial et avec la gratuité de l'enseignement primaire, ont détourné de nos lycées la clientèle campagnarde, qui ne trouvait plus dans l'enseignement moderne, d'ailleurs coûteux au lycée, l'équivalent de l'enseignement spécial que les écoles primaires offrent aujourd'hui dans des conditions particulièrement économiques.

Concurrence des établissements congréganistes. — Depuis la promulgation des lois qui frappent les congrégations non autorisées, l'hostilité du clergé contre nos lycées et nos collèges s'est manifestée partout, et les adversaires de nos institutions politiques paraissent dans cette lutte étroitement unis avec le clergé. Les abus de pouvoir commis au nom de la religion sont ici tellement fréquents que l'on considérerait comme un bien la loi qui écarterait de l'enseignement les religieux et les prêtres; car la persécution des ennemis de l'enseignement laïque pèse aussi cruellement sur ceux qui se soumettent et sur ceux qui résistent.

Dans ces dernières années, le collège de Sainte-Anne, à Sainte-Anne, l'institution Saint-Louis, à Lorient, l'école des Carmes, à Ploërmel ont été créés ou réorganisés comme collèges libres; l'école Saint-François-Xavier, à Vannes, placée sous le patronage et la direction effective des Jésuites ; l'école St-Charles, à St-Brieuc, préparant à la Marine et maint autre établissement de moindre importance, ont ouvert leurs portes avec d'autant plus de succès que le clergé servait partout d'agent afin d'envoyer les élèves dans les pieuses maisons et de détourner les familles de nos collèges et de nos lycées, qualifiés d'écoles sans Dieu. Il est regrettable que l'armée paraisse trop souvent faire cause commune avec le clergé pour assurer le recrutement et la réputation des collèges privés.

Attaques contre l'Université; campagne de presse. — Nos adversaires ont trouvé un appui

considérable dans les théories imprudentes et contestables que certains universitaires se sont plu à répandre. Sous prétexte d'amener des réformes indispensables, des journalistes, des membres du Parlement, des universitaires, n'ont cessé de dénoncer comme crimes nos erreurs et d'attirer l'attention sur ce qu'ils croyaient être des plaies gangrenées. Ces déclamations répétées ont fait naître la défiance contre nous, défiance que nos adversaires ont savamment exploitée.

Élévation de nos tarifs d'internat. — Les congréganistes possèdent quelques maisons où le confortable ne laisse rien à désirer; dans ces établissements, le prix de la pension est élevé. Mais dans le plus grand nombre des collèges congréganistes, le prix de la pension est moins élevé que dans nos lycées et les parents sont parfois obligés de tenir grand compte de cet élément quand ils établissent leur budget familial.

Remarque importante. — Il semble toutefois que la lutte engagée ici contre les lycées ait produit son maximum d'effet, car la population scolaire des lycées de Lorient et de Pontivy semble à peu de chose près stationnaire aujourd'hui. Il ne serait pas impossible sans doute de revoir une époque plus prospère; mais le manque d'élasticité des règlements qui pèsent sur nos lycées, rend difficile toute initiative basée sur l'étude des influences locales.

Collèges. — La situation des collèges de Vannes et de Josselin est relativement prospère, malgré les efforts des adversaires de l'enseignement laïque.

Cela tient surtout à ce que le prix de pension est beaucoup moins élevé dans ces deux établissements qu'à Lorient et à Pontivy. En outre, le principal ayant une liberté d'action beaucoup plus grande que celle du proviseur, il lui est possible d'aller chercher des élèves, tandis que les proviseurs attendent qu'on vienne les présenter; de plus, le principal consent parfois un rabais sur le prix de la pension et le père de famille campagnard est extrêmement sensible à cette façon de procéder.

Cette élasticité du règlement administratif qui régit les collèges est tellement favorable qu'elle leur a permis de supporter la crise actuelle sans recevoir de l'État les subsides parfois exorbitants qui doivent être alloués aux lycées.

Rapport du Recteur.

Dans la région de l'Ouest, si profondément traditionnaliste, deux clientèles distinctes alimentent d'une part les établissements universitaires, lycées et collèges, de l'autre les institutions secondaires libres, toutes, ou peu s'en faut, dirigées par des ecclésiastiques. Il y a eu ici, comme partout, des variations d'effectifs pendant les vingt dernières années ; mais à considérer l'ensemble des deux côtés et les deux dates extrêmes, on trouve une augmentation au profit de 1898 par rapport à 1879, augmentation faible pour les lycées, 226 (3.915 au lieu de 3.689), sensible pour les collèges, 666 (2.655 au lieu de 1.989), ce qui donne un total de 892 en plus dans les établissements publics (6.570 au lieu de 5.678); augmentation notable dans les établissements libres, 2.184 (6.865 au lieu de 4.681).

Les deux catégories d'établissements se partagent donc à peu près, aujourd'hui, la population scolaire de l'ordre secondaire : seulement, si toutes deux ont gagné, l'enseignement libre ayant beaucoup plus augmenté que l'enseignement public, celui-ci semble avoir perdu; et c'est en ce sens qu'il y aurait « crise » matérielle, moins réelle qu'apparente. Il convient aussi de faire remarquer que le nombre des institutions libres n'a pas cessé de s'accroître dans l'Académie de Rennes, tandis que le nombre des établissements universitaires a diminué. Nous avons bien un lycée en plus, Quimper; mais Quimper était collège communal antérieurement à 1886; en revanche, six collèges ont disparu, Auray, Dol, Ernée, Evron, Landerneau, Paimbœuf, et un seul a été créé, Château-Gontier, institution libre antérieurement à 1881: l'augmentation numérique d'élèves est d'autant plus significative pour les collèges que nous avons conservés.

Nous ne pouvons pourtant nous flatter de posséder, notamment, on le voit, dans nos lycées, les effectifs auxquels permettrait de

prétendre l'importance de plusieurs des villes où ils sont placés, aussi bien que la valeur de leur personnel dirigeant et enseignant. J'ai eu l'occasion d'exposer les raisons générales de cet état de choses dans des rapports antérieurs, par exemple en 1890. La circulaire ministérielle à laquelle nous répondions à cette date en énumérait elle-même plusieurs : la gratuité de l'instruction dans les écoles primaires, la transformation des programmes de l'enseignement secondaire reportant à la classe de sixième l'étude du latin, la création d'écoles d'enfants de troupe et l'ouverture d'écoles primaires supérieures ou d'écoles professionnelles, la crise financière, industrielle et agricole.

Ces causes n'ont pas disparu; elles sont connues; il ne paraît pas utile d'y revenir. Mais peut-être n'est-il pas indifférent de rappeler ce fait, indiqué alors dans ma réponse, que certaines familles, d'esprit un peu flottant, qui s'étaient décidées, non sans peine, au lendemain de l'exécution des décrets, à nous confier leurs fils, par calcul plus que par préférence, se sont ensuite détachées de nous et sont retournées à l'enseignement libre.

Je rappellerai aussi cet autre fait encore manifeste : nos lycées souffrent de l'attraction que Paris exerce sur la province et qui se sent même à la distance où nous sommes, même en basse Bretagne, grâce à la facilité des communications; la population des lycées de Paris, surtout dans les classes supérieures, s'est accrue, pour une part, à notre préjudice. L'éclat de l'enseignement qui s'y donne et, par suite, les succès dans les examens et les concours contribuent sans doute à cette attraction; mais il y a également cette raison, dont ne se cachent pas certaines familles prévoyantes, que les enfants ont plus de chance à Paris de se créer, sur les bancs du lycée, des relations et des amitiés profitables pour l'avenir.

C'est d'ailleurs une raison analogue qui souvent détermine la préférence donnée à telle ou telle institution religieuse libre sur les établissements de l'État, quand ce ne sont pas des considérations de mode, de bon ton, de vanité. Je n'insiste pas. Je développerai davantage plusieurs autres motifs.

Signalons, en première ligne, les taux trop élevés des frais de pension et d'études des lycées. Le proviseur d'Angers, dans un travail très consciencieux, représente la population scolaire de la maison déclinant à mesure que les tarifs augmentent, et ses observations précises sont d'accord avec celles de la plupart de ses collègues. La situation a souvent ému les chefs d'établissement et les bureaux d'administration. Elle a sollicité l'attention du Conseil académique, qui a demandé à plusieurs reprises le retour aux anciens tarifs. Le relèvement de ces tarifs a eu des résultats d'autant plus fâcheux qu'il s'est produit à un moment où les fortunes, par suite du malaise des affaires et de la baisse des revenus, ont sensiblement diminué. En outre, des raisons budgétaires ont amené certaines réductions du chiffre des bourses nationales, des concessions de remises, puis le retrait complet des exonérations attribuées de droit à différentes catégories de fonctionnaires. Ainsi les lycées se sont trouvés placés dans des conditions tout à fait désavantageuses vis-à-vis des maisons rivales qui ont conservé leurs anciens prix, bien inférieurs aux nôtres, et dont les directeurs, n'ayant pas à obéir à un règlement inflexible, demeurent maîtres d'accorder aux parents toutes sortes de facilités et de proportionner leurs exigences aux ressources de chacun. Ces diverses circonstances expliquent déjà, en un point, le peu de prospérité de certains lycées, et, en même temps, — la remarque n'est pas sans utilité — le progrès assez accentué de plusieurs collèges où les taux d'autrefois, s'ils ne sont pas restés absolument les mêmes, n'ont subi que des augmentations sans conséquence, les principaux pouvant d'ailleurs accorder des facilités analogues à celles des établissements libres.

La réforme financière dont les lycées n'ont pas cessé de ressentir les effets fut bientôt suivie d'une réforme scolaire qui n'a pas été sans influer sur le recrutement de nos effectifs. Déjà on nous avait reproché les variations trop fréquentes de nos programmes classiques, opposées à la stabilité traditionnelle de l'enseignement congréganiste si fort en faveur dans la région; mais le tort que pouvaient nous causer ces variations était peu de chose auprès du dommage que nous ont occasionné la suppression de l'enseignement « spécial » et l'institution du « moderne ». L'enseignement spécial était suivi surtout par de jeunes garçons qui, sans toujours ambitionner un diplôme, demandaient au lycée un complément d'instruction primaire. Il convenait par-

ticulièrement aux fils d'agriculteurs, de petits industriels, de petits commerçants. Les familles de ressources modestes se résignaient encore d'assez bonne grâce aux dépenses nécessitées par un séjour de trois années au lycée pour procurer à leurs enfants les avantages d'une instruction pratique et dont elles apercevaient l'utilité immédiate. Le nouvel enseignement, avec sa haute valeur littéraire, ne répond point à leurs vues, et elles reculent devant les sacrifices indispensables pour laisser leurs fils entreprendre des études qu'elles regardent comme des études de luxe et acquérir des connaissances dont elles sentent peu la nécessité. Les élèves qui auraient recherché l'enseignement aujourd'hui disparu, se contentent de l'école primaire supérieure où ils acquièrent à peu de frais le savoir suffisant pour une exploitation agricole, pour la tenue d'une maison de commerce, et même pour certains emplois administratifs. Quelques-uns vont au collège où, tout en maintenant le respect des principes universitaires, l'autorité académique croit pouvoir laisser au chef de la maison la faculté de s'écarter un peu des programmes officiels, de régler les études suivant les besoins locaux et de faciliter aux jeunes gens l'accès des carrières qui sont le plus en faveur autour d'eux. Enfin, nombre d'enfants passent dans des établissements libres dont ils constituent parfois le principal effectif. Là, ils reçoivent l'instruction préparatoire au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, à l'entrée de différentes administrations, comme les Postes et Télégraphes, les Contributions indirectes, les Ponts et Chaussées. On leur y fait suivre, sous le nom d'enseignement moderne, des cours qui ne sont autres que ceux de l'enseignement spécial supprimé au lycée; le lycée perd donc ces recrues.

Peut-être est-ce ici le moment de constater que le goût de la culture intellectuelle et désintéressée s'est affaibli dans le pays. Des fils d'armateurs, de banquiers, qui auraient fait autrefois des études gréco-latines et recherché un diplôme de bachelier, se bornent aujourd'hui à acquérir l'instruction strictement indispensable pour la direction de leurs affaires. Une telle tendance contribue sans doute aussi à la stagnation de nos effectifs. Malheureusement cette tendance, qui n'a pu qu'être propagée par certaines attaques bruyantes contre l'enseignement classique, a été et est encore trop souvent encouragée par les fonctionnaires de l'ordre primaire. Et j'ai le regret d'avoir à mentionner comme un obstacle à l'augmentation de nos contingents de l'ordre secondaire, surtout de ceux des petites classes, les dispositions peu favorables d'un certain nombre d'instituteurs. Ces fonctionnaires ne semblent pas comprendre que l'école doit être la pépinière du lycée, et ils préfèrent parfois dissuader leurs meilleurs élèves de continuer leurs études plutôt que de les voir réussir sans eux dans un établissement d'un ordre supérieur : ils paraissent nous combattre, au lieu de nous aider. Il est même des inspecteurs primaires qui partagent, sur ce point, l'étroitesse de vue de leurs subordonnés et qui détournent du lycée ou du collège l'enfant qu'ils devraient s'efforcer d'y conduire. J'ai reçu à ce sujet des plaintes de plus d'un proviseur et d'un principal; et j'ai dû faire des observations, des recommandations en conséquence.

Sans doute le courant d'idées qui éloigne actuellement des études classiques porte atteinte aux institutions libres. Nous pouvons affirmer que les enfants qui ne sont pas venus au lycée où ils avaient leur place marquée, n'ont pas généralement passé aux maisons rivales, et que tout n'a pas été profit pour les établissements secondaires congréganistes. La concurrence de ces institutions, soutenues par le clergé et le parti conservateur, n'en demeure pas moins une des causes principales auxquelles il faut attribuer l'état stationnaire de la population de nos lycées. Nous savons que cette concurrence se manifeste sur tous les points du pays; mais nous sommes en droit d'affirmer que, dans l'Ouest plus que partout ailleurs, elle est active, passionnée, efficace. Dans une région où l'idée religieuse est restée très puissante, beaucoup de parents, indécis sur le choix d'une maison d'éducation pour leurs enfants, vont chercher les conseils du prêtre et celui-ci les détourne instamment du lycée, recommande, impose même l'institution congréganiste. Les directeurs des institutions libres ne se bornent du reste pas à attendre dans l'inaction les recrues levées par leurs auxiliaires; ils font eux-mêmes ou chargent leurs délégués de faire des tournées régulières pour triompher de certaines hésitations et achever la conquête des familles qui, sans une pareille obsession, se seraient peut-être décidées pour un établissement de l'État. Ils continuent à

propager les idées, déjà très accréditées et difficiles à vaincre, d'une prétendue hostilité du Gouvernement à l'égard de la religion. Ils prennent prétexte du moindre fait, d'une laïcisation d'école primaire par exemple, pour répandre et entretenir dans les esprits de pareils préjugés. Il y a quelques années, l'opinion publique fut vivement émue par des débats parlementaires qui avaient pu faire craindre à un moment la suppression des aumôniers. J'indiquai alors quels dommages nous avaient causés de simples discussions, malignement commentées. Tel est le prestige du prêtre auprès de nos populations que si deux lycées du ressort (Laval, puis Nantes) ont atteint, sous la direction d'un proviseur abbé, un développement inespéré, cette prospérité, due en partie aux qualités personnelles, au zèle et à l'habileté de l'administrateur, peut être attribuée pour une part non moindre à son caractère ecclésiastique. Et, si le lycée de Nantes n'a pas faibli en changeant de mains, cela tient à ce que le nouveau proviseur était déjà très connu dans le milieu nantais, qu'il avait été longtemps le collaborateur et qu'on le considère comme le continuateur de l'œuvre de son ancien chef. Les familles sont convaincues qu'avec lui se maintiendront les principes d'une éducation religieuse que, sincèrement ou non, l'on déclare bannie d'autres lycées.

Ce n'est pas seulement l'absence de l'éducation religieuse que l'on nous reproche à tort; c'est l'insuffisance de l'éducation en général. Sur ce dernier point, il faut en convenir, nous ne sommes pas à l'abri de toute critique. Assurément, le personnel des répétiteurs, qui est plus particulièrement chargé de la surveillance intérieure, vaut mieux qu'autrefois et l'amélioration que je signalais dans mon rapport de mai 1890 s'est accentuée. Pourtant il reste encore dans nos rangs quelques maîtres dont le manque de tenue, de dignité, de conduite, jetant le discrédit sur le corps tout entier (et leurs collègues sont les premiers à s'en plaindre), inspire une défiance excessive, mais non sans fondement en certains cas, à l'égard des internats universitaires.

Quelques-uns de ces internats, maintenant diminués, ont été jadis assez florissants. Un inspecteur d'Académie, se reportant en arrière, constate que le lycée de son département, aujourd'hui un peu déchu, a eu son heure de prospérité, et il insiste sur ce fait que cette prospérité a pris naissance et fin avec « certain provisorat ». D'autres établissements donneraient lieu, je crois, à une pareille observation. Il est clair que, dans les milieux même peu favorables, les qualités personnelles et l'habileté d'un administrateur peuvent faire cesser quelques hostilités, conquérir même de précieuses sympathies, attirer les familles, leur inspirer la confiance et l'affection. On devrait donc étudier plus que jamais le choix des proviseurs. Puis, ce choix fait, il faudrait, selon moi, — c'est du reste une opinion que je vois émise dans les rapports de quelques-uns de mes collaborateurs, — dégager le chef du lycée des entraves d'une législation trop rigoureuse, au point de vue financier comme au point de vue disciplinaire, lui laisser une certaine liberté d'action, une initiative personnelle qui, si elle augmentait sa responsabilité, lui permettrait en revanche d'opposer une résistance mieux appropriée à la tactique de ses concurrents.

ACADÉMIE DE TOULOUSE

L'Académie de Toulouse comprend 8 départements, qui comptent 8 lycées et 15 collèges. La population totale de ces établissements s'élevait en 1898 à 4.839 élèves (2.972 pour les lycées, 1.867 pour les collèges). Elle était en 1878 de 5.995 élèves (3.305 pour les lycées, 2.690 pour les collèges), soit une perte totale de 1.156 unités (environ 19 0/0).

Dans l'espace de ces vingt années, ces établissements ont connu des chiffres plus élevés et à leur apogée (1884-1885), ils atteignaient 6.281 élèves, ce qui représente par rapport à 1898 une perte de 1.442 unités ou de 22 0/0.

L'enseignement secondaire libre est représenté dans l'Académie par 52 établissements (dont 8 institutions laïques et 15 petits séminaires) qui donnaient en 1898, un effectif total de 6.033 élèves. L'absence de renseignements précis sur la population de ces établissements en 1879, ne permet pas d'établir une comparaison à cette date; mais cette comparaison est possible à la date de 1885, et le résultat de cette comparaison marque pour cet enseignement une augmentation de 1.496 unités.

Il convient d'ajouter que l'enseignement libre laïque a beaucoup perdu dans cette période. Il n'est plus représenté en effet dans l'Académie que par 4 établissements, avec 369 élèves, sur 18 maisons qu'il comptait encore en 1885, avec 1.343 élèves.

Si l'on examine séparément les effectifs de l'enseignement libre religieux, c'est une augmentation de 1.116 unités que l'on constate par rapport à 1885 (3.129 élèves en 1885, contre 4.245 en 1898), soit une proportion de 35 0/0.

Ces diverses proportions varient d'ailleurs beaucoup suivant les départements du ressort, et pour en apprécier véritablement la valeur et l'importance, c'est dans le détail des considérations résumées dans les rapports suivants qu'il est intéressant d'en suivre le développement.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. — *Enseignement libre.* — C'est en 1879 que l'enseignement libre est le plus prospère, avec 2.549 élèves. Il en perd 88 l'année suivante, 453 en 1881, puis encore 35 en 1882; il en regagne 39 en 1883 et se maintient à peu près dans la même situation de 1883 à 1886 inclusivement. Le chiffre de l'effectif tombe

en 1887 de 2.087 à 1.905; en 1888, à 1.801; en 1889, à 1.782 et oscille ensuite entre 1.700 et 1.789 jusqu'en 1898, où il n'est plus que de 1.625. Si l'on compare les deux années extrêmes 1879 et 1898, la diminution totale est de 924.

Sur ces 924 élèves perdus par l'enseignement libre depuis 1879, les séminaires n'en perdent que 60, et encore cette perte insignifiante s'explique-t-elle par la fusion des deux séminaires de Toulouse, l'Esquille et la communauté des Clercs, en 1896. On peut donc dire que, depuis vingt ans, leur situation est sensiblement la même, si du moins nous nous en rapportons aux chiffres qui nous sont donnés tous les ans par l'intermédiaire de l'Administration préfectorale, sans qu'il nous soit possible de les contrôler.

Les institutions dirigées par des prêtres séculiers se sont sucessivement vidées ou fermées depuis 1880. Seule, l'institution Avignon, fondée en 1883, subsiste avec un effectif variant, depuis 1888, entre 2 et 20. Elle ne reçoit guère que des jeunes gens ayant échoué au baccalauréat et désireux de réparer leur échec par une préparation intensive de trois mois ou de six mois.

Les institutions laïques paraissent destinées presque toutes à disparaître dans un avenir prochain. Sur les 5 qui subsistent aujourd'hui, 2 s'occupent exclusivement de la préparation aux différents baccalauréats et comptent 16 élèves; une troisième n'est en réalité qu'une petite école primaire pour les enfants qu'on destine à l'enseignement secondaire, et enfin les deux autres, avec leurs 146 élèves, ne sont guère que des succursales du lycée; c'est à cela qu'elles doivent de jouir d'une prospérité relative et de prolonger leur existence.

Avec les séminaires, les maisons d'éducation dirigées par des Jésuites ou des Frères de la doctrine chrétienne sont les seules à faire une concurrence sérieuse aux lycées et collèges de l'Université. Les Jésuites avaient, il y a vingt ans, deux établissements, dans lesquels ils ont reçu 715 élèves en 1879 et 668 en 1880. A la suite de l'exécution des décrets, ils n'en ont plus conservé qu'un, le Caousou, dont l'effectif a varié entre 251 en 1881 et 374 en 1889; puis un second s'est ouvert, en 1893, et les deux établissements comptent ensemble plus de 400 élèves à partir de 1895 : l'un prend presque exclusivement des pensionnaires ou des demi-pensionnaires, et l'autre des externes. Ainsi, par rapport à 1879, les Jésuites, en 1898, ont 284 élèves de moins, par rapport à 1881, ils en ont 180 de plus. Ils cherchent donc à regagner le terrain que leur a fait perdre l'application des décrets; ils n'y sont pas encore parvenus.

Les Frères des écoles chrétiennes ont eu plus de 450 élèves et même de 500 pendant la période comprise entre 1879 et 1888. A partir de 1889, il semble que le recrutement devient plus pénible, et, à part les années 1892, 1893, 1895 et 1896, ils n'arrivent plus au chiffre de 450; jamais, depuis 1879, ils n'ont eu moins d'inscriptions que pendant l'année 1898 qui vient de se terminer.

En résumé, à part les séminaires qui continuent à se recruter dans les mêmes conditions depuis 1879, et les établissements dirigés par les Jésuites, dont la clientèle, diminuée en 1881, se reforme d'une manière lente, depuis quatre ou cinq ans, à la suite de l'ouverture d'une nouvelle maison, les établissements libres d'instruction secondaire ont tous de la peine à se développer et quelques-uns même à vivre.

Enseignement public. — Le *lycée de Toulouse,* en 1898, compte 41 élèves de plus qu'en 1879, l'année la plus mauvaise, et 171 de moins qu'en 1882, l'année la plus prospère. Son effectif, après avoir atteint 1.221 en 1881, 1.297 en 1882 et 1.276 en 1883, fléchit subitement en 1884, puis flotte entre 1.150 et 1.178, dépassant quelquefois ce dernier chiffre, comme en 1893 (1.191), tombant rarement et très légèrement au-dessous : 1.147 en 1889, 1.136 en 1894 et 1.145 en 1895. Il n'est guère possible de déterminer les causes de variations aussi faibles. Ce qui frappe dans ces dernières années, c'est plutôt la constance de l'effectif, et n'est-ce pas le meilleur témoignage de la confiance que l'enseignement de l'État inspire aux familles? Quant à la brusque dépression qui s'est produite en 1884, le proviseur l'attribue d'abord à la crise vinicole du bas Languedoc que ressentirent les propriétaires de l'Aude et des Pyrénées-Orientales et qui les empêcha d'envoyer leurs fils à Toulouse, comme ils en avaient pris l'habitude au temps où, « encore épargnés par le phylloxera, ils réalisaient

d'énormes bénéfices et par l'abondance et par les hauts prix de leurs produits ».

C'est surtout dans les classes primaires et élémentaires que la diminution fut le plus marquée. « Deux causes, ajoute le proviseur, en dehors de la crise vinicole et commerciale, ont contribué à cette diminution ; d'une part, la gratuité de l'enseignement dans les écoles primaires, gratuité qui ne pouvait manquer de rendre plus difficile le recrutement des classes primaires du lycée, et, d'autre part, la suppression du latin dans la division élémentaire, suppression qui permettait aux familles habitant la campagne de reculer jusqu'au moment de l'entrée en sixième l'époque où elles placeraient leurs enfants comme internes au lycée, et aux instituteurs de la ville de garder jusqu'au même âge les enfants qui, plus tard, devaient être externes au lycée. Mais ces trois causes ont épuisé leurs effets dès l'année 1887. Depuis lors, à peine constate-t-on un léger fléchissement dans l'internat, compensé par un relèvement de l'externat. En somme, au lycée de Toulouse, rien n'indique une désaffection des familles pour l'éducation universitaire. »

Les deux collèges de la Haute-Garonne n'avaient que 231 élèves en 1879; ils en ont 311 en 1898. Le *collège de Saint-Gaudens*, après s'être tenu, de 1879 à 1894, entre 150 et 190, s'est accru subitement, et, depuis 5 ans, il ne cesse de se développer. Il a 95 élèves de plus qu'en 1879, et 78 de plus qu'en 1891. Il est donc en pleine prospérité, grâce à l'entente parfaite qui règne entre la direction du collège et la municipalité, et aux efforts de l'une et de l'autre pour améliorer l'organisation des études, pour augmenter le personnel des professeurs et des répétiteurs et pour assurer, avec une bonne éducation, une préparation sérieuse aux différents examens. Il semble se recruter au détriment des maisons congréganistes de la région, et particulièrement du séminaire de Polignan.

Le *collège de Revel* a eu quatre années bonnes, 1881, 1889, 1890 et 1892, avec 91, 93, 90 et 91 élèves, et plusieurs années moyennes avec un effectif variant entre 71 et 88; c'est seulement depuis 1895 que la diminution s'est accentuée; il n'y a plus, en 1898, que 61 élèves. Cette diminution s'explique, dit le principal, par plusieurs causes :

1° Un malaise général qui règne dans la région à la suite de mauvaises récoltes et de mauvaises mercuriales;

2° Une épidémie de fièvre typhoïde qui a gravement éprouvé le collège, en 1894 ;

3° La création d'écoles primaires supérieures à Castres, Mirepoix et Mazamet.

Considérés dans leur ensemble, les établissements publics d'instruction secondaire dans la Haute-Garonne ont maintenu les positions qu'ils occupaient il y a vingt ans. C'est en 1879 que nous constatons le chiffre le plus bas: 1.316. — Le nombre des élèves monte en 1880 à 1.425, en 1881 à 1.490, en 1882 à 1.544 (le plus élevé qu'on ait eu à enregistrer), puis redescend à 1.523, à 1.435 et, sauf en 1887 et en 1889, où il n'atteint pas 1.400, oscille entre 1.402 (1888) et 1.477 en 1896. Aujourd'hui, il est de 1.437, soit, sur 1879, une augmentation de 121, et sur 1882 une diminution de 107 unités. Il n'y a rien là que de rassurant.

S'il y avait une conclusion à formuler, ce serait donc que, depuis 1879, l'enseignement public non seulement ne s'est pas affaibli, mais a plutôt progressé, et que l'enseignement libre est encore loin de s'être relevé des mesures prises en 1881 contre les congrégations non autorisées.

On est frappé cependant, au premier abord, de ce fait que, depuis dix ans, plus de 1.700 élèves fréquentent les établissements privés et plus de 1.400 seulement les établissements publics. Mais il convient d'observer que tous les élèves des établissements publics reçoivent véritablement une instruction secondaire, tandis qu'il en est autrement de ceux qui sont inscrits dans les établissements privés. Ainsi, au pensionnat Saint-Joseph, à Toulouse, sur 38 professeurs, il n'y a que 7 bacheliers de l'enseignement spécial, dont le directeur et les deux sous-directeurs; 3 n'ont que le brevet supérieur et 22 le brevet simple. Sur les 58 élèves qui suivaient en 1896-1897 le cours de seconde (la troisième de nos lycées et collèges), 7 ont quitté l'établissement à la fin de l'année scolaire, et des 51 qui sont entrés en première, 23 seulement avaient l'intention de se présenter au baccalauréat (1re partie), les 28 autres avaient renoncé à se présenter, ou n'y avaient jamais songé. Or, le pensionnat comptait 446 élèves au 31 décembre 1897. Pour la plupart d'entre eux, c'est donc tout au plus une école primaire supérieure. S'il n'était pas compris parmi les établissements

d'enseignement secondaire, et si on défalquait du chiffre total (1.625) de la population de l'enseignement libre au 31 décembre 1898 les 412 élèves qui le fréquentent, au lieu de 1.625 unités, on n'en aurait plus que 1.213, c'est-à-dire 224 de moins que dans notre lycée et nos deux collèges. Et dans ces 1.213 sont compris les 368 élèves du séminaire de Toulouse et les 206 élèves du séminaire de Polignan, qui devraient être comptés à part, puisqu'ils ne sont pas soumis au contrôle universitaire.

En dehors des séminaires et du pensionnat Saint-Joseph, l'enseignement secondaire libre compte cette année 638 élèves, et l'enseignement public 1.457.

Une autre constatation qui s'impose, c'est que l'enseignement secondaire s'adresse à une clientèle de plus en plus restreinte, par suite de l'élévation de ses tarifs et du caractère théorique et général de ses programmes.

Les écoles primaires bien organisées, avec leurs trois cours, élémentaire, moyen, supérieur; les cours complémentaires et les écoles primaires supérieures proprement dites, attirent et retiennent de plus en plus les enfants des petits propriétaires et des petits commerçants, en leur assurant l'instruction, pratique et assez étendue cependant, qui conviendra le mieux aux occupations de leur vie, et qui leur procure plus facilement leurs moyens d'existence.

Aujourd'hui, l'enseignement secondaire, avec ses deux cycles régulièrement constitués, sous le nom d'enseignement classique et d'enseignement moderne, n'est abordable qu'à un petit nombre de privilégiés de la fortune. Peu d'habitants de la campagne ont assez d'aisance pour entretenir leurs fils pendant les six ou sept années que demandent les études classiques ou modernes; de sorte que le recrutement des internes, aussi bien dans les pensionnats privés que dans nos lycées et collèges, se fait de plus en plus péniblement. — Celui des externes est plus facile, parce que les frais d'externat sont relativement faibles et peuvent être supportés par des familles de situation médiocre; si on les relève, comme on l'a proposé à différentes reprises, il est probable qu'une partie de la clientèle actuelle des externats se dirigera vers les écoles primaires supérieures.

Et puisque depuis quelque temps, on demande surtout des hommes d'action et d'initiative, il y a beaucoup de chances pour qu'il en sorte un plus grand nombre de ces écoles où, tout en développant l'intelligence des élèves, on tourne constamment leur attention vers les nécessités de la vie, que des lycées et collèges où l'on a principalement en vue le développement harmonieux des facultés et où l'on se défend peut-être un peu trop de toute préoccupation pratique.

Une autre observation à faire, c'est que ce qui reste de noblesse, la haute bourgeoisie, la haute magistrature et une grande partie de l'armée échappent à l'Université. Il est de mode, depuis plusieurs années, il est de bon ton de confier ses enfants à des pères maristes et à des pères jésuites, sous le prétexte que chez eux on est moins exposé aux contacts humiliants avec des enfants de toute provenance et de toute éducation. Et, à mesure que la société française se développera, nos lycées et collèges s'alimenteront de plus en plus dans la petite bourgeoisie et dans le peuple, qui contiennent après tout les meilleures réserves de la nation et ses meilleures espérances.

Certains demandent que le latin commence de nouveau en huitième. Ce serait une faute; on empêcherait ainsi les élèves les plus intelligents de notre enseignement primaire d'entrer dans l'enseignement secondaire classique à l'âge de 11 ou 12 ans, c'est-à-dire à l'âge où l'on peut seulement pressentir ce que sera un esprit, s'il y aura profit pour lui à s'engager plus avant dans la même voie ou à en chercher une autre dans laquelle il lui sera possible de réussir davantage. — Il faut, je crois, en prendre notre parti, et le prendre allègrement; nous n'avons pas avec nous tout ce qui se rattache au passé; il serait inutile de chercher à le regagner. — C'est une raison de plus pour faciliter l'accès des études secondaires aux enfants de nos écoles primaires qui sont le plus capables d'en profiter.

d'énormes bénéfices et par l'abondance et par les hauts prix de leurs produits ».

C'est surtout dans les classes primaires et élémentaires que la diminution fut le plus marquée. « Deux causes, ajoute le proviseur, en dehors de la crise vinicole et commerciale, ont contribué à cette diminution ; d'une part, la gratuité de l'enseignement dans les écoles primaires, gratuité qui ne pouvait manquer de rendre plus difficile le recrutement des classes primaires du lycée, et, d'autre part, la suppression du latin dans la division élémentaire, suppression qui permettait aux familles habitant la campagne de reculer jusqu'au moment de l'entrée en sixième l'époque où elles placeraient leurs enfants comme internes au lycée, et aux instituteurs de la ville de garder jusqu'au même âge les enfants qui, plus tard, devaient être externes au lycée. Mais ces trois causes ont épuisé leurs effets dès l'année 1887. Depuis lors, à peine constate-t-on un léger fléchissement dans l'internat, compensé par un relèvement de l'externat. En somme, au lycée de Toulouse, rien n'indique une désaffection des familles pour l'éducation universitaire. »

Les deux collèges de la Haute-Garonne n'avaient que 231 élèves en 1879; ils en ont 311 en 1898. Le *collège de Saint-Gaudens,* après s'être tenu, de 1879 à 1894, entre 150 et 190, s'est accru subitement, et, depuis 5 ans, il ne cesse de se développer. Il a 95 élèves de plus qu'en 1879, et 78 de plus qu'en 1891. Il est donc en pleine prospérité, grâce à l'entente parfaite qui règne entre la direction du collège et la municipalité, et aux efforts de l'une et de l'autre pour améliorer l'organisation des études, pour augmenter le personnel des professeurs et des répétiteurs et pour assurer, avec une bonne éducation, une préparation sérieuse aux différents examens. Il semble se recruter au détriment des maisons congréganistes de la région, et particulièrement du séminaire de Polignan.

Le *collège de Revel* a eu quatre années bonnes, 1881, 1889, 1890 et 1892, avec 91, 93, 90 et 91 élèves, et plusieurs années moyennes avec un effectif variant entre 71 et 88; c'est seulement depuis 1895 que la diminution s'est accentuée; il n'y a plus, en 1898, que 61 élèves. Cette diminution s'explique, dit le principal, par plusieurs causes :

1° Un malaise général qui règne dans la région à la suite de mauvaises récoltes et de mauvaises mercuriales;

2° Une épidémie de fièvre typhoïde qui a gravement éprouvé le collège, en 1894 ;

3° La création d'écoles primaires supérieures à Castres, Mirepoix et Mazamet.

Considérés dans leur ensemble, les établissements publics d'instruction secondaire dans la Haute-Garonne ont maintenu les positions qu'ils occupaient il y a vingt ans. C'est en 1879 que nous constatons le chiffre le plus bas: 1.316. — Le nombre des élèves monte en 1880 à 1.425, en 1881 à 1.490, en 1882 à 1.544 (le plus élevé qu'on ait eu à enregistrer), puis redescend à 1.523, à 1.435 et, sauf en 1887 et en 1889, où il n'atteint pas 1.400, oscille entre 1.402 (1888) et 1.477 en 1896. Aujourd'hui, il est de 1.437, soit, sur 1879, une augmentation de 121, et sur 1882 une diminution de 107 unités. Il n'y a rien là que de rassurant.

S'il y avait une conclusion à formuler, ce serait donc que, depuis 1879, l'enseignement public non seulement ne s'est pas affaibli, mais a plutôt progressé, et que l'enseignement libre est encore loin de s'être relevé des mesures prises en 1881 contre les congrégations non autorisées.

On est frappé cependant, au premier abord, de ce fait que, depuis dix ans, plus de 1.700 élèves fréquentent les établissements privés et plus de 1.400 seulement les établissements publics. Mais il convient d'observer que tous les élèves des établissements publics reçoivent véritablement une instruction secondaire, tandis qu'il en est autrement de ceux qui sont inscrits dans les établissements privés. Ainsi, au pensionnat Saint-Joseph, à Toulouse, sur 38 professeurs, il n'y a que 7 bacheliers de l'enseignement spécial, dont le directeur et les deux sous-directeurs; 3 n'ont que le brevet supérieur et 22 le brevet simple. Sur les 58 élèves qui suivaient en 1896-1897 le cours de seconde (la troisième de nos lycées et collèges), 7 ont quitté l'établissement à la fin de l'année scolaire, et des 51 qui sont entrés en première, 23 seulement avaient l'intention de se présenter au baccalauréat (1re partie), les 28 autres avaient renoncé à se présenter, ou n'y avaient jamais songé. Or, le pensionnat comptait 446 élèves au 31 décembre 1897. Pour la plupart d'entre eux, c'est donc tout au plus une école primaire supérieure. S'il n'était pas compris parmi les établissements

1879 jusqu'à 224 élèves; ce qui est beaucoup pour une petite ville et pour une population rurale peu dense et peu aisée. Il comptait parmi ses élèves presque tous les enfants de la bourgeoisie et quelques-uns de la noblesse. Mais peu à peu le petit séminaire de Pamiers ne s'est plus contenté de recevoir de futurs prêtres et a organisé des cours secondaires d'enseignement classique; en même temps, une propagande très active était faite par les curés de toutes les paroisses. Malgré cela la réputation du collège était tellement bonne qu'en 1886 il avait encore 184 élèves.

« La création d'une école primaire supérieure à Mirepoix et la transformation du collège de Foix en lycée lui ont porté un coup tellement sensible qu'en 1895-1896 la population était descendue jusqu'à 137 élèves. Depuis lors, elle s'est un peu relevée et nous avons actuellement 155 élèves; mais nous n'avons plus la plupart des enfants de nos anciens élèves, qui les envoient dans les établissements religieux.

« Si le collège jouit encore d'une certaine prospérité, c'est grâce à la bonne réputation qu'il a su toujours conserver ».

Collège de Saint-Girons. — L'effectif du collège de Saint-Girons est aujourd'hui à peu près le même qu'en 1879 (111 élèves en 1879, 108 élèves en 1898). Toutefois cet établissement a connu des années de prospérité et de décadence (212 élèves en 1884 et 95 en 1896), dont les causes me paraissent être les suivantes; je les emprunte au rapport très précis du principal :

« 1° A partir de 1882, la gratuité existe pour tous les élèves de la classe primaire, et l'exonération de la rétribution collégiale est accordée à de nombreux élèves de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne. Les enfants arrivent en foule;

« 2° Mais un conflit survenu entre certains membres de la municipalité a son contre-coup jusque dans le collège ; les partisans de l'une des personnalités en question retirent leurs enfants pour les remettre à l'école communale alors dirigée par des frères;

« 3° A la fin de l'année 1888 a lieu l'inauguration des nouveaux bâtiments destinés à l'école communale en même temps que la laïcisation de cette école. La classe primaire est désertée par tous les enfants qui n'ont pas l'intention de poursuivre leurs études, et la rétribution collégiale supprimée en 1882 est rétablie. Le nombre total des élèves revient au chiffre normal; il varie de 110 à 115 ;

« 4° A partir de 1894, le chiffre de l'effectif s'abaisse et descend même au-dessous de 100; il s'est pourtant relevé en 1898. L'ouverture de l'école apostolique de Lédar, en octobre 1893, n'est pas étrangère à la diminution du nombre de nos élèves; il se fait en faveur de cet établissement une propagande des plus actives. L'école primaire supérieure de Mirepoix nous prend aussi plusieurs enfants et nous en perdrions bien davantage, assurément, si cette école n'était pas aussi éloignée. — Enfin, le nombre des boursiers diminue chaque année : il était de 12 en 1892, actuellement nous n'en avons que 4. — Il est certain aussi que l'on trouve actuellement dans les écoles primaires des campagnes le complément d'instruction que l'on venait autrefois chercher au collège. »

Etablissements libres. — Il n'existe aucun établissement libre laïque dans le département de l'Ariège et l'enseignement libre ecclésiastique ou congréganiste n'y a pas pris une grande extension.

Le seul établissement qui ait une organisation sérieuse de l'enseignement classique et prépare au baccalauréat est le petit séminaire de Pamiers, qui échappe à la surveillance de l'Université. Toutefois, les documents dont je dispose m'ont permis d'établir que depuis 1889 l'effectif de cette maison est allé diminuant d'année en année (199 élèves en 1889, 138 en 1898).

Des trois écoles libres ecclésiastiques qui existent dans l'Ariège, l'une, l'institution secondaire de Lédar (Saint-Girons), est placée sous l'autorité diocésaine ; l'autre, l'école « Saint-Thomas-d'Aquin » à Pamiers, est dirigée par des prêtres séculiers; la troisième, enfin, l'école « Saint-Joseph », appartient à la congrégation des Carmes.

L'institution de Lédar (Saint-Girons) a été ouverte en 1893 avec 23 élèves. Depuis cette époque, l'effectif est allé augmentant d'année en année. Il a atteint le chiffre maximum de 94 élèves en 1898. Le développement de cette école s'explique par la propagande active faite en sa faveur auprès des familles par les curés de l'arrondissement et par la modicité des prix de pension. Il est à remarquer, en effet, que cette institution compte surtout des internes (73 sur 94).

DÉPARTEMENT DE L'ARIEGE

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. *Lycée de Foix.* — Le lycée de Foix a été ouvert en octobre 1887. Précédemment, il y avait dans cette ville un collège florissant dont l'effectif — 202 élèves en 1879 — s'était élevé à 325 en 1882 pour redescendre au chiffre de 220 en 1886, sa dernière année d'existence. Il ne paraît pas que la transformation du collège en lycée ait influé sur l'augmentation du nombre des élèves puisque l'effectif de 1887 n'est que de 236 unités et que le chiffre maximum de 310 atteint en 1891 reste inférieur au nombre des élèves que comptait le collège en 1882 (325). A partir de 1891 jusqu'en 1896 l'effectif diminue irrégulièrement et oscille autour du chiffre 300, mais cette diminution s'est nettement accentuée au cours des deux dernières années et le lycée ne compte en 1898 que 250 élèves.

Les raisons qui peuvent expliquer les variations constatées, notamment la baisse de l'effectif depuis 1897, paraissent être les suivantes; je les emprunte au rapport du proviseur :

« 1° Il y a moins d'enfants;

« 2° Dans la plupart des cantons, on voit des bacheliers sans emploi qui restent à la charge de leurs parents;

« 3° Difficulté croissante de vivre. Les parents envoient leurs enfants dans des établissements moins coûteux ou réputés tels : écoles apostoliques de Pamiers et de Saint-Girons, petit séminaire, collège de Pamiers et de Saint-Girons, etc.;

« 4° Suppression en 1892 de la classe de mathématiques préparatoires;

« 5° Création à Mirepoix d'une école primaire supérieure;

« 6° Restrictions apportées par les circulaires du 31 mars et du 10 juillet 1897 aux exemptions universitaires, dont bénéficient les enfants des membres de l'enseignement primaire;

« 7° Diminution du nombre des boursiers. En 1890-1891, il y en avait 51, sans compter les élèves qui bénéficiaient d'une remise de faveur; il n'y en a cette année que 29;

« 8° L'organisation actuelle de l'enseignement moderne ne convient pas à un pays pauvre comme celui-ci, où les familles ont hâte de donner un gagne-pain à leurs enfants;

« 9° Les familles assez riches pour entretenir au lycée un ou deux enfants ne sont pas nombreuses dans l'arrondissement de Foix. Notre internat se recrute en grande partie dans la basse Ariège et même dans la Haute-Garonne. Là, les institutions religieuses de Toulouse (le pensionnat Saint-Joseph, le Caousou, le petit séminaire de l'Esquille, etc.), vigoureusement soutenues par le clergé, nous font une concurrence active;

« 10° Ce que dans chaque commune le curé fait pour les établissements congréganistes, l'instituteur ne le fait pas pour les lycées et les collèges de l'État. »

Collège de Pamiers. — Le collège de Pamiers, dont la création remonte à la fondation même de l'Université, a toujours eu un grand renom et compté de nombreuses années de prospérité.

Son effectif qui, en 1879, était encore de 224 élèves, a atteint le chiffre de 233 en 1880. A partir de cette époque, le nombre des élèves va diminuant d'année en année pour tomber à 143 unités en 1889. Il se relève ensuite peu à peu et oscille autour du chiffre 150 pour atteindre le nombre de 158 en 1897, et de 155 en 1898.

La diminution sensible des élèves du collège de Pamiers, à partir de 1883, s'explique par la création, à cette date, dans le même arrondissement, à Mirepoix, d'une école primaire supérieure de garçons et par la création, en 1887, de l'institution privée ecclésiastique « Saint-Thomas-d'Aquin ». Cette école comptait 78 élèves en 1898, chiffre à peu près égal à celui de la diminution de l'effectif du collège depuis vingt ans.

Voici, d'autre part, l'opinion du principal du collège sur cette variation :

« Le collège de Pamiers a joui pendant longtemps d'une grande prospérité. Il a eu en

1879 jusqu'à 224 élèves; ce qui est beaucoup pour une petite ville et pour une population rurale peu dense et peu aisée. Il comptait parmi ses élèves presque tous les enfants de la bourgeoisie et quelques-uns de la noblesse. Mais peu à peu le petit séminaire de Pamiers ne s'est plus contenté de recevoir de futurs prêtres et a organisé des cours secondaires d'enseignement classique; en même temps, une propagande très active était faite par les curés de toutes les paroisses. Malgré cela la réputation du collège était tellement bonne qu'en 1886 il avait encore 184 élèves.

« La création d'une école primaire supérieure à Mirepoix et la transformation du collège de Foix en lycée lui ont porté un coup tellement sensible qu'en 1895-1896 la population était descendue jusqu'à 137 élèves. Depuis lors, elle s'est un peu relevée et nous avons actuellement 155 élèves; mais nous n'avons plus la plupart des enfants de nos anciens élèves, qui les envoient dans les établissements religieux.

« Si le collège jouit encore d'une certaine prospérité, c'est grâce à la bonne réputation qu'il a su toujours conserver ».

Collège de Saint-Girons. — L'effectif du collège de Saint-Girons est aujourd'hui à peu près le même qu'en 1879 (111 élèves en 1879, 108 élèves en 1898). Toutefois cet établissement a connu des années de prospérité et de décadence (212 élèves en 1884 et 95 en 1896), dont les causes me paraissent être les suivantes; je les emprunte au rapport très précis du principal :

« 1° A partir de 1882, la gratuité existe pour tous les élèves de la classe primaire, et l'exonération de la rétribution collégiale est accordée à de nombreux élèves de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne. Les enfants arrivent en foule;

« 2° Mais un conflit survenu entre certains membres de la municipalité a son contre-coup jusque dans le collège; les partisans de l'une des personnalités en question retirent leurs enfants pour les remettre à l'école communale alors dirigée par des frères;

« 3° A la fin de l'année 1888 a lieu l'inauguration des nouveaux bâtiments destinés à l'école communale en même temps que la laïcisation de cette école. La classe primaire est désertée par tous les enfants qui n'ont pas l'intention de poursuivre leurs études, et la rétribution collégiale supprimée en 1882 est rétablie. Le nombre total des élèves revient au chiffre normal; il varie de 110 à 115;

« 4° A partir de 1894, le chiffre de l'effectif s'abaisse et descend même au-dessous de 100; il s'est pourtant relevé en 1898. L'ouverture de l'école apostolique de Lédar, en octobre 1893, n'est pas étrangère à la diminution du nombre de nos élèves; il se fait en faveur de cet établissement une propagande des plus actives. L'école primaire supérieure de Mirepoix nous prend aussi plusieurs enfants et nous en perdrions bien davantage, assurément, si cette école n'était pas aussi éloignée. — Enfin, le nombre des boursiers diminue chaque année : il était de 12 en 1892, actuellement nous n'en avons que 4. — Il est certain aussi que l'on trouve actuellement dans les écoles primaires des campagnes le complément d'instruction que l'on venait autrefois chercher au collège. »

Etablissements libres. — Il n'existe aucun établissement libre laïque dans le département de l'Ariège et l'enseignement libre ecclésiastique ou congréganiste n'y a pas pris une grande extension.

Le seul établissement qui ait une organisation sérieuse de l'enseignement classique et prépare au baccalauréat est le petit séminaire de Pamiers, qui échappe à la surveillance de l'Université. Toutefois, les documents dont je dispose m'ont permis d'établir que depuis 1889 l'effectif de cette maison est allé diminuant d'année en année (199 élèves en 1889, 138 en 1898).

Des trois écoles libres ecclésiastiques qui existent dans l'Ariège, l'une, l'institution secondaire de Lédar (Saint-Girons), est placée sous l'autorité diocésaine; l'autre, l'école « Saint-Thomas-d'Aquin » à Pamiers, est dirigée par des prêtres séculiers; la troisième, enfin, l'école « Saint-Joseph », appartient à la congrégation des Carmes.

L'institution de Lédar (Saint-Girons) a été ouverte en 1893 avec 23 élèves. Depuis cette époque, l'effectif est allé augmentant d'année en année. Il a atteint le chiffre maximum de 94 élèves en 1898. Le développement de cette école s'explique par la propagande active faite en sa faveur auprès des familles par les curés de l'arrondissement et par la modicité des prix de pension. Il est à remarquer, en effet, que cette institution compte surtout des internes (73 sur 94).

L'école Saint-Thomas-d'Aquin à Pamiers date d'octobre 1887. L'effectif, qui était de 29 à cette époque, a augmenté progressivement jusqu'en 1897, date où il atteint le chiffre de 82. Nous constatons une diminution de 7 élèves en 1898. La marche ascendante constatée dans le nombre des élèves de cette école, presque tous internes (72 sur 75), s'explique par les raisons déjà données pour l'établissement de Lédar (Saint-Girons).

En ce qui concerne l'école « Saint-Joseph », cet établissement reçoit moins de 10 élèves. C'est un simple noviciat des Carmes.

En résumé, si l'on compare l'effectif total de la population scolaire des établissements de l'État en 1879 et en 1898 et si l'on considère, d'autre part, qu'une école primaire supérieure, ouverte en 1882, compte aujourd'hui 94 élèves et explique le mouvement descendant qui s'est produit depuis 1883 dans la population des lycées et collèges, on constate que le nombre des élèves de l'enseignement public n'a subi qu'une diminution insignifiante dans le département de l'Ariège.

Quant aux raisons d'ordre général qui peuvent expliquer l'augmentation progressive des effectifs des établissements ecclésiastiques, ce sont, à mon avis, les suivantes :

1° La campagne menée contre nos internats soit par nos rivaux, soit par l'Université elle-même ;

2° L'engouement de la bourgeoisie républicaine pour l'enseignement congréganiste, aujourd'hui que l'enseignement universitaire est accessible aux enfants du peuple ;

3° Le taux de la pension ou de la rétribution collégiale comparé au tarif des établissements congréganistes. Ces établissements bénéficient de la crise que subissent l'agriculture et l'industrie dans le département. Ils reçoivent, en effet, les élèves pour des sommes insignifiantes, souvent même gratuitement. La dépense consentie par les familles est proportionnée à leur situation de fortune.

Pour contre-balancer la propagande cléricale dans nos campagnes et lutter avantageusement avec les maisons rivales sur la question des tarifs, il serait urgent qu'un plus grand nombre de bourses ou de réductions de frais de pension fussent accordées par l'État aux familles pauvres et nombreuses.

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Le nombre total des élèves fréquentant les lycées et collèges publics de l'Aveyron atteint aujourd'hui 472 unités ; il était en 1880 de 938 unités. Il a donc diminué de moitié. Dans le même intervalle de temps, les écoles secondaires libres passent de 817 unités à 1843 ; elles ont donc plus que doublé leur population. En suivant la série des effectifs que donne la statistique, on voit que jusqu'en 1885 nos établissements l'emportent par le nombre des élèves sur leurs rivaux : cette année-là nous ne comptons plus que 806 élèves et les écoles ecclésiastiques en comptent 866. Nous sommes dépassés et depuis lors l'écart s'augmente d'année en année à notre désavantage. Le nombre total des élèves de l'enseignement secondaire privé est aujourd'hui quadruple de celui des élèves de l'enseignement secondaire public.

C'est surtout si l'on considère l'internat que la différence paraît plus sensible. De 330, en 1880, le chiffre des internes de nos établissements est tombé à 123 au 31 décembre 1898 ; dans les écoles libres il monte au contraire de 563 en 1880 à 1165 de nos jours. Fait intéressant à constater : même à l'époque où le nombre total des élèves des lycées et collèges l'emportait sur celui des élèves des établissements ecclésiastiques, ceux-ci avaient déjà une supériorité numérique de 230 pensionnaires. Tandis que les établissements publics ont une tendance marquée à s'acheminer de plus en plus vers l'externat, les institutions libres recrutent surtout leur clientèle scolaire parmi les internes dont ils renforcent chaque année le nombre.

Aujourd'hui le nombre de leurs pensionnaires est presque décuple du nombre des internes renfermés dans le lycée de Rodez, les

collèges de Millau et de Villefranche (en exceptant même les deux petits séminaires qui comptent ensemble 350 élèves environ).

Etablissements publics. — 1° Le *lycée de Rodez* (pour lequel nous pouvons fournir des renseignements depuis 1850) comptait à cette date 226 élèves; le chiffre va croissant jusqu'en 1861 (287 élèves), il décroît ensuite pour remonter à 286 en 1870.

Nouveau déclin et nouveau relèvement (287 en 1878).

En 1880, 298 élèves; en 1881, 321; en 1882, 357. C'est un chiffre qui n'a jamais été dépassé. Jusqu'en 1890 le nombre se maintient aux environs de 300; depuis baisse constante: on tombe de 300 à 200, et aujourd'hui on est au-dessous de ce chiffre (190).

2° Le *collège de Millau* (pour lequel les renseignements nous sont fournis après 1869) comptait à cette date 165 élèves, chiffre à peu près stationnaire jusqu'à 1877. Alors on voit le nombre s'enfler démesurément: 200 en 1877, 347 en 1878, puis 485, 525 et 533 en 1882 (chiffre maximum). Puis légère décroissance et bientôt baisse accentuée: 477 en 1884, 306 en 1886, 205 en 1887 et ainsi de suite jusqu'au chiffre actuel de 133.

3° *Collège de Villefranche.* — Les renseignements sont rares et décousus avant 1879. Ils prouvent toutefois que la population scolaire est supérieure à 160 élèves. En 1879 le chiffre total est de 122 unités, en 1883 de 132; puis variation dans le sens de la diminution jusqu'en 1890 (75 élèves). Après cette date, relèvement à peu près continu: aujourd'hui 132 élèves. Si l'on représentait par des graphiques le mouvement de population des collèges de Villefranche et de Millau pendant la même période on aurait deux traits bien différents. Pour Millau, la ligne s'élèverait brusquement pour redescendre avec une pente très rapide; pour Villefranche, au contraire, elle s'infléchirait plus mollement et, après une légère dépression, remonterait par une déclivité assez douce vers un point placé sensiblement au même niveau que le point de départ.

Établissements libres. — 1° L'institution Saint-Denis, à Saint-Geniez, qui comptait 142 élèves en 1880 et 155 en 1882 (chiffre maximum), a presque continuellement baissé surtout depuis 1887. Le chiffre descendu à 100 en 1895 n'est plus aujourd'hui que de 80 unités.

2° L'institution de Graves, à Villefranche. Depuis 1879 le nombre des élèves a varié entre 160 et 200, dépassant rarement ce chiffre (en 1889 et 1891). Depuis sept à huit ans il se tient autour de 185, chiffre actuel.

Ce qu'il y a de curieux à constater, c'est que la clientèle scolaire de cet établissement depuis sa fondation s'est presque exclusivement composée d'internes. Le nombre des externes depuis 1853 n'a jamais dépassé 8. Il n'est aujourd'hui que de 6.

3° L'institution Saint-Gabriel, à Saint-Affrique, dont nous ne pouvons reconstituer le chiffre de population qu'après 1865, comptait à cette date 255 élèves et, en 1871, 281. De cette année à 1880, le chiffre tend à se maintenir et même à s'élever, 294 en 1880 (chiffre maximum).

Depuis cette époque (départ des jésuites), la population a diminué, elle n'est plus à l'heure actuelle que de 183 unités (21 de moins que l'an dernier).

4° L'institution Sainte-Marie, de Rodez, conserve, à deux unités près, le chiffre total d'élèves qu'elle possédait en 1879 (133 à cette date, 124 maintenant). Elle n'a jamais dépassé, pendant ces vingt dernières années, le nombre de 148 élèves qu'elle a atteint en 1889.

5° L'institution de l'Immaculée-Conception, à Espalion, comptait 99 élèves en 1880; elle atteint son point culminant en 1886 avec 120 élèves, et peu à peu descend jusqu'au chiffre actuel de 88 élèves.

On constate une diminution de 11 unités depuis l'année dernière.

Cette institution est en baisse et se trouve fort loin du chiffre de population qu'atteignait le collège universitaire d'Espalion à ses beaux jours.

6° A l'institution Saint-Joseph, de Villefranche, le chiffre de la population totale n'a pas beaucoup varié. Il était de 41 l'année d'après sa fondation en 1867, 54 en 1880, 63 en 1881, 50 en 1888. Le chiffre le plus bas a été celui de 36 en 1897, pour remonter à 44 au 31 décembre 1898.

L'institution Saint-Joseph, de Villefranche, est plutôt en décadence.

7° L'institution Saint-Louis-de-Gonzague, à Millau, eut en 1880, l'année de sa fondation, 31 élèves, l'année suivante 68, en 1882, 110. Elle reste à peu près à ce niveau jusqu'en 1890

où elle atteignit son apogée avec 120 élèves. Elle redescendit ensuite au chiffre de 97 unités qu'elle a aujourd'hui et ne s'en est écartée que l'an dernier (104 élèves).

En somme, c'est le *statu quo* avec une légère tendance à décroître.

8° L'école apostolique de Saint-Laurent-d'Olt ne compte que des pensionnaires qui se préparent aux missions d'Afrique.

Elle en renfermait 13 à ses débuts en 1888. Le nombre s'en est progressivement élevé pour les besoins de l'institution jusqu'à 50 en 1898.

9° L'institution Saint-Louis-de-Camonil, qui renfermait 370 élèves en 1879, s'est à peu près maintenue à ce chiffre jusqu'à ces dernières années, où on le voit dépasser 400 : 470 en 1898.

L'institution Saint-Louis-de-Camonil est en progrès, surtout depuis 1896, date de la transformation de l'ancien pensionnat primaire en école secondaire d'enseignement moderne.

10° L'institution Saint-Joseph, de Rodez, a, depuis 1879, un nombre d'élèves qui a sensiblement varié pour revenir à peu près au point de départ. De 500 unités qu'elle comptait à cette date, elle passe à 608, chiffre maximum, l'année suivante ; elle tombe peu à peu jusqu'à 356 en 1889, et se relève ensuite pour atteindre 561 unités en 1896. Elle en est aujourd'hui à 522.

Cet établissement n'a gagné qu'une trentaine d'unités depuis vingt ans. Rappelons qu'il n'appartient à l'enseignement secondaire privé que depuis 1895.

Au point de vue de la répartition par ordre d'enseignement, les statistiques donnent les résultats suivants :

Le lycée de Rodez comptait en 1879 240 élèves d'enseignement classique ; ce chiffre s'élève à 304 en 1882 pour redescendre ensuite jusqu'à 143, chiffre actuel. — Dans l'enseignement moderne le nombre a peu varié. — Il était de 43 unités en 1879 ; il monte jusqu'à 73 en 1886 ; il est revenu à peu près au point de départ : 47 unités. La proportion est en somme d'un élève dans l'enseignement moderne pour trois élèves d'enseignement classique : elle était, il y a dix ans, d'un pour six.

Le collège de Millau possédait en 1880 109 élèves d'enseignement classique ; il atteint son apogée en 1886, avec 168 unités, pour tomber l'année suivante à 88 unités. Il s'est progressivement abaissé jusqu'à 50, chiffre actuel. L'enseignement spécial ou moderne y était donné en 1880 à 112 élèves. — En 1883 à 175 élèves. — Le nombre n'est plus que de 102 en 1885, — de 68 en 1886. — Il est aujourd'hui de 47. Les années 1886-1887 ont porté un coup terrible au collège de Millau !

Au collège de Villefranche, l'enseignement classique comptait en 1879 42 élèves. — On voit ce nombre augmenter jusqu'en 1882 (66 unités), puis baisser jusqu'en 1890 (39 unités) pour se relever d'une façon sensible : il était de 77 unités l'an dernier. — Il est encore de 73. — Quant à l'enseignement moderne, le nombre de ses élèves était de 23 en 1879, de 35 en 1885, de 45 en 1887. — Baisse notable pendant les années qui suivirent (20 élèves en 1890). Depuis lors, progression croissante : le chiffre de 47 élèves était atteint cette année.

Les établissements libres d'enseignement secondaire s'adonnent exclusivement à l'enseignement classique, sauf deux d'entre eux, qui ne préparent leurs élèves qu'au baccalauréat moderne : Saint-Joseph et Saint-Louis de Camonil, situés tous deux à Rodez. Ces établissements renfermaient au 31 décembre 1898 une population scolaire de 973 élèves : 522 pour Saint-Joseph et 451 pour Saint-Louis. — Il ne faudrait pas toutefois se laisser illusionner par ces chiffres.

Saint-Joseph et Saint-Louis en effet étaient des pensionnats d'enseignement primaire et primaire supérieur qui furent transformés en écoles secondaires, le premier pendant l'année 1895, le second l'année suivante. Sur les 992 élèves que comprennent ces deux institutions, 275 seulement appartiennent en réalité à l'enseignement secondaire moderne.

Les statistiques évaluent l'ensemble de la population scolaire des établissements secondaires libres à 1.843 unités et lui accordent aussi une supériorité numérique effrayante de 1.371 unités sur celle des établissements d'enseignement secondaire public, évaluée à 472 unités. Cette supériorité est purement apparente. — En effet, en retranchant de 992, chiffre total de la population scolaire des deux institutions Saint-Louis et Saint-Joseph, les 275 élèves qui suivent les cours d'enseignement secondaire, nous trouvons une différence de 717 unités — Ces

717 élèves font à proprement parler partie de l'enseignement primaire et ne doivent nullement entrer en ligne de compte dans une statistique relative uniquement à l'enseignement secondaire. Il nous faut donc soustraire ce chiffre de 1.843 unités, ce qui ramène à 1.126 unités le nombre des élèves de l'enseignement secondaire libre.

Cependant, des chiffres que nous avons cités il résulte clairement que l'enseignement universitaire est battu en brèche par l'enseignement libre qui, depuis vingt ans, a su prendre dans l'Aveyron de solides positions. Le fait est incontestable. Sans doute, certains établissements ecclésiastiques ont vu leur population diminuer, assez légèrement d'ailleurs. Sans doute, comme nous l'avons vu, il ne faut pas prendre à la lettre le chiffre de 1.843 unités et il faut en rabattre d'un bon tiers. Toutefois, à considérer l'ensemble, les écoles libres ont une supériorité numérique assez grande pour faire naître de réelles inquiétudes chez les partisans sincères de l'enseignement d'État.

A quelles causes attribuer ce « fléchissement » dans la population scolaire du lycée et des collèges de l'Aveyron, et cette hausse constatée chez nos rivaux? Elles sont multiples. Il y en a de locales et de générales. Nous pourrions en trouver de particulières à chaque établissement.

L'activité intelligente et habile d'un principal de collège, qui, sans cesse à la découverte, passe ses vacances à préparer un succès pour la rentrée d'octobre; les mesures généreuses votées par un Conseil municipal en faveur de l'établissement universitaire de l'endroit; la fondation d'écoles libres ou la création de cours complémentaires dans les écoles primaires d'une ville possédant un lycée ou un collège. Voilà autant d'exemples de causes locales pouvant influer d'une façon heureuse ou funeste sur le recrutement de ces établissements.

Les causes générales peuvent en somme se ramener à trois causes essentielles :

1° *Une cause économique.* — Cette cause, c'est la crise agricole et industrielle qui depuis longtemps sévit sur la population de l'Aveyron. Depuis que le phylloxera a tué le vignoble aveyronnais, autrefois renommé, et qui était une des richesses du pays, beaucoup de cantons souffrent d'une pénurie extrême. Le Vallon (entre Rodez et Capdenac) qui produisait les crus fameux de Salles-la-Source et de Marcillac, les vallées du Lot et du Tarn ne contiennent plus que de rares ceps. L'aisance générale des paysans a diminué.

Il en est de même pour les centres industriels: la ganterie, une des principales industries de Millau, a subi une crise dangereuse il y a quelques années; dans le bassin houiller, plusieurs mines ont été fermées. Dans les villes le commerce souffre de la difficulté des communications, de la rareté des voies ferrées, de l'isolement dans lequel le Rouergue a été confiné jusqu'ici.

L'appauvrissement graduel des propriétaires ruraux, des industriels et des commerçants a entraîné une dépopulation sérieuse, d'un côté en diminuant le chiffre de la natalité annuelle, de l'autre en déterminant l'exode de nombreux ménages vers les grandes villes et surtout vers Paris. Ceux qui restaient n'ont pu continuer les sacrifices qu'ils s'imposaient pour l'instruction de leurs enfants, ou ils se sont vus contraints à la chercher au rabais. La clientèle de l'enseignement secondaire est sensiblement restée la même depuis 1880 (1.755 unités à cette date, 1.751 aujourd'hui), mais elle s'est déplacée: elle a quitté les établissements de l'État dans lesquels les décrets des 19 juin et 6 juillet 1897 élevaient encore les frais de pension et d'études pour entrer dans d'autres maisons qui se recommandaient à elle par des tarifs en apparence plus bénins.

Cette question des tarifs est beaucoup moins secondaire qu'on ne le pense. On dit que les décrets de 1897 ont été rapportés à la date du 1er octobre 1898 et que la rentrée n'en a pas été meilleure. Cela prouve que ces décrets aggravaient un état de choses déjà grave et qu'avant 1897 les tarifs étaient déjà trop élevés. On aurait plutôt dû songer à les abaisser, tout au moins dans les régions appauvries.

2° *Une cause religieuse.* Cette cause a également une importance capitale. L'état d'âme des Aveyronnais, leurs sympathies invétérées pour les membres du clergé, soit comme ministres du culte, soit comme éducateurs publics, expliquent le succès des écoles secondaires libres.

Profitant de ces sympathies et exploitant ces besoins, le clergé a pu entreprendre avec succès la lutte contre les établissements de l'État enseignant.

Et, dans cette croisade contre l'enseignement universitaire, le clergé a d'abord eu pour lui le parti de la réaction qui forma le noyau de la clientèle congréganiste. Ce parti s'est bientôt vu renforcé par l'appoint d'une portion notable de la bourgeoisie.

Les classes dirigeantes, comme on les appelait autrefois, ont par engouement et parti pris, par recherche d'une fausse distinction, déserté le chemin de nos maisons d'éducation et pris de plus en plus goût pour les maisons religieuses. Ce qu'il y a de triste à constater, au point de vue moral, c'est que maints fonctionnaires ont été les premiers à donner ce funeste exemple.

Pour suivre l'exemple de la bourgeoisie « bien pensante », les populations rurales, elles aussi, se dirigent de préférence vers les établissements libres. Il est vrai, que sans parler des prix en apparence plus doux, une propagande active et passionnée est faite dans les villages en faveur de ces établissements. Les directeurs de Saint-Joseph, de Saint-Louis, etc., etc., ne trouvent-ils pas d'ardents auxiliaires pour l'œuvre du recrutement scolaire dans ces curés de campagne que leurs relations de chaque jour avec le paysan rendent des conseillers si écoutés? Pourrions-nous dire que les proviseurs et principaux trouvent le même appui dans les instituteurs laïques?

3° *Une cause universitaire.* — Comme premier obstacle à un recrutement progressif des établissements d'enseignement public, nous signalerons la concurrence que l'Université se fait à elle-même. Y a-t-il intérêt à multiplier les établissements similaires, dans le voisinage les uns des autres? Est-il absolument indispensable qu'un chef-lieu de département possède un lycée, ou que l'arrondissement ait son collège dans la sous-préfecture? Le résultat n'est-il pas alors l'émiettement, l'éparpillement d'une population scolaire dont la masse non partagée ne serait déjà pas très forte? Quoi qu'on fasse, il y a un maximum qu'on ne peut dépasser, et l'on aurait peut-être plus d'intérêt à concentrer ses forces qu'à les disperser.

La création de l'enseignement primaire supérieur a porté un coup terrible à nos lycées et collèges. L'enseignement moderne donné dans ces derniers encourait le reproche de n'être ni classique, ni pratique. L'enseignement primaire supérieur, répondant au contraire à des besoins pratiques, devenant de plus en plus professionnel, devait lui faire grand tort. Il a détourné des établissements secondaires publics de nombreux jeunes gens qui se seraient probablement dirigés de ce côté au sortir de l'école élémentaire.

Telles sont, sans parler du trop fréquent changement du personnel administratif et de son isolement dans un milieu sourdement hostile, les causes que nous avons cru intéressant de mettre en relief pour expliquer l'abaissement du chiffre de la population de nos lycées et collèges.

Disons, en terminant, que l'enseignement universitaire public ne mérite pas les attaques qu'on dirige contre lui, et qu'il ne faut pas exagérer la crise qu'il subit passagèrement. Par le savoir, la haute culture, la dignité morale, la conscience professionnelle de l'immense majorité de ses maîtres, l'enseignement public est resté au niveau de la tâche que l'État lui avait déléguée. Pour la trempe des caractères, pour l'éducation de la volonté, pour la formation des cœurs, grâce aux traditions de libéralisme, de tolérance, d'absolue loyauté dont l'Université s'honore depuis ses origines, elle n'a à craindre la concurrence de personne, elle n'a à redouter d'être inférieure à qui que ce soit. Sans doute des réformes de détail s'imposent dans son organisation actuelle. Ce qui est sûr, c'est qu'on n'aura pas à toucher aux nobles et grands principes qui l'ont toujours vivifiée et rehaussée, qui ont fait sa gloire dans le passé, qui font sa consolation et son soutien dans le présent, et qui sont un gage certain de sa prospérité dans l'avenir.

DÉPARTEMENT DU GERS

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. — Le département du Gers comprend quatre établissements d'enseignement secondaire : le lycée d'Auch, les collèges de Condom et de Lectoure et l'institution secondaire libre Saint-Nicolas à Gimont.

Les variations de la population scolaire ont été dans ces établissements très sensibles depuis vingt ans et se résument en une diminution d'effectif.

Lycée d'Auch. — C'est pendant les années 1877, 1878 et 1879 que l'effectif du lycée d'Auch paraît atteindre son point culminant avec les chiffres 378, 357, 347 élèves. Mais examinés de près, ces chiffres ne sont pas exacts. Ils contiennent les élèves des cours municipaux primaires provisoirement annexés au lycée (1873-1879). A cette époque, en effet, la ville d'Auch n'avait pas encore d'écoles laïques. En attendant l'organisation de ces écoles, elle envoya au lycée tous les élèves dont les parents désiraient un enseignement primaire non congréganiste. Ces élèves étaient admis au lycée à titre gratuit, moyennant une subvention de 3 francs par mois payée au lycée par la ville. Trois cours primaires furent ainsi organisés. Ils comptèrent de 90 à 100 élèves, dont 80 et plus étaient dits « élèves de la ville ».

De 1879 à 1880, l'effectif de ces cours primaires tombe de 93 à 40, puis à 27 en 1881 et à 23 en 1882; l'effectif total du lycée de 347 à 307, puis à 300 et 262. Pourquoi? Simplement parce que la ville avait enfin créé ses écoles primaires laïques. En 1880, elle ne paye plus au lycée de subvention spéciale pour les élèves primaires qui abandonnent le lycée et vont dans les nouvelles écoles qui leur sont particulièrement destinées.

Pour établir entre 1879 et les années suivantes une comparaison équitable, il convient donc de déduire du chiffre brut 347 les élèves dits « de la ville », c'est-à-dire une moyenne de 80 unités environ. L'effectif exact de 1879 serait donc 347 — 80 = 267 (de même pour les années précédentes à partir de 1873).

Si cette défalcation est légitime, il se trouve que jusqu'en 1885 il n'y a pas de diminution dans l'effectif réel. Comme avant l'introduction et comme après la disparition de l'élément primaire municipal, il oscille autour du chiffre moyen 265.

De 1886 à 1891 le nombre des élèves oscille entre 254 et 246, restant ainsi sensiblement stationnaire. A dater de 1891, la diminution s'accentue. Dès 1892 nous tombons à 214, en 1894 à 205 élèves. Ce chiffre se relève en 1896 jusqu'à 230 ; puis nous constatons de nouveau une chute brusque en 1897 avec 217 élèves; en 1898 avec 181.

En résumé, en prenant pour point de départ le chiffre rectifié de 267 élèves pour l'année 1879, le rapprochement des chiffres des années 1879 et 1898 nous donne une diminution de 86 élèves pour le lycée d'Auch.

Collège de Condom. — Cet établissement, qui comptait 114 élèves en 1879, n'en a plus aujourd'hui que 76, soit 38 de moins. Si l'on examine en détail les chiffres des vingt dernières années, on trouve des variations brusques qui indiquent que le collège n'a pas une clientèle très fidèle. Ainsi en 1880 le nombre des élèves tombe de 114 à 96, il se maintient ensuite pendant quatre années au-dessus de 100, puis il descend à 93 en 1885 et à 86 en 1889. Les années suivantes, les mêmes mouvements de hausse et de baisse se produisent. En 1890, 90 élèves; en 1892, 78; en 1895, 94 élèves. En 1896 ce nombre descend brusquement à 68. Depuis cette date la situation s'est légèrement améliorée et le collège comprenait, au 1er janvier 1899, 76 élèves.

La population scolaire s'élèvera peut-être de quelques unités; mais il est à craindre que le collège ne répare jamais la perte des 38 élèves qu'il a, en résumé, subie pendant les vingt dernières années.

Collège de Lectoure. — A Lectoure, le nombre des élèves du collège est resté à peu près stable depuis 1879. Il a constamment oscillé entre 60 et 70 et le principal émet l'opinion que la région n'est pas susceptible de

fournir un contingent plus élevé. Il convient du reste de remarquer que Lectoure n'est qu'à 36 kilomètres d'Auch et à 34 d'Agen. Les élèves sont naturellement attirés vers les lycées de ces deux villes. Le nombre des élèves est actuellement de 67, soit une perte de 3 unités.

En résumé les trois établissements publics du Gers ont perdu 127 élèves depuis 1879, savoir :

Lycée d'Auch......	86 ou 32.20 0/0	Moyenne générale 127 sur 451 élèves 28.15 0/0.
Collège de Condom.	38 ou 33.33 0/0	
Collège de Lectoure.	3 ou 4.28 0/0	

Cette perte totale de 127 élèves paraît d'autant plus inquiétante qu'elle porte sur une population scolaire relativement peu considérable.

De 451 élèves en 1879 nous passons à 324 en 1898.

Institution secondaire libre de Gimont. — Le département du Gers ne comprend qu'un établissement d'enseignement secondaire libre dirigé de fait par l'autorité diocésaine, l'institution secondaire libre de Saint-Nicolas à Gimont.

L'établissement comprenait, en décembre 1897, 149 élèves; en décembre 1898, 141. Soit une diminution de 8 élèves pour l'année écoulée au 1er janvier 1899. Le directeur n'a pu fournir pour les années antérieures que des renseignements incomplets.

Ceux qui m'ont été donnés dénotent tout au moins que la progression n'a pas été toujours ascendante. Le plus gros chiffre atteint est en effet de 151 élèves en 1881; mais il tombe à 114 en 1890. Deux chiffres sont du reste significatifs : l'effectif est en 1879 de 130 élèves; en 1898 de 141. C'est donc un gain de 11 élèves que l'institution secondaire libre de Gimont a fait en vingt ans. Il n'a donc profité que dans une très faible proportion de la perte de 127 élèves subie par les établissements de l'État.

Toutefois, il est un autre élément de la question que nous ne saurions laisser de côté.

Si nos élèves ne nous ont pas quittés pour aller grossir l'effectif de l'Institution secondaire libre de Gimont, examinons s'ils n'ont pas pris le chemin des petits séminaires d'Auch et d'Eauze.

En effet, les jeunes gens élevés dans ces maisons d'éducation et qui se destinent à la prêtrise sont en infime minorité. Les petits séminaires, sans qu'aucun contrôle de l'administration académique puisse s'exercer vis-à vis d'eux, font une concurrence directe à nos établissements d'enseignement secondaire.

Nous ne saurions donc avoir une idée exacte des variations de la population scolaire dans le Gers en laissant de côté les deux petits séminaires d'Auch et d'Eauze.

En 1879, ces deux établissements comptaient, le premier, 294 élèves, le second, 100 élèves, ce qui, avec les 130 élèves de Gimont à pareille date, donne un total de 524 élèves pour les établissements libres ecclésiastiques. Si ces établissements avaient profité des pertes que nous avons faites depuis vingt ans, ils devraient donc avoir aujourd'hui une population de 524 + 127, c'est-à-dire 651 élèves. Or, bien loin d'atteindre ce chiffre, leur population scolaire est, chez eux aussi, inférieure, en 1898, à ce qu'elle était en 1879.

Si, en effet, Gimont a gagné 11 élèves avec 141 unités, le petit séminaire d'Auch en perd 57 avec 237 unités; Eauze, 4 avec 96 élèves; d'où, en 1898, une population de 474 élèves, au lieu de 524 en 1879 et, en résumé, une perte nette de 50 unités.

Il n'y a pas eu, par conséquent, déplacement de la population scolaire au détriment des établissements de l'État et au profit des maisons ecclésiastiques. La diminution se fait sentir partout et, en fin de compte, nous constatons que, dans notre département, 177 élèves ont été perdus par l'enseignement secondaire depuis 20 ans.

Causes de la diminution. — La population du Gers, qui était de 283.546 habitants, en 1879, ne s'élèverait plus au dernier recensement qu'à 250.472, soit en moins 33.074 habitants.

Cette dépopulation a eu très naturellement comme conséquence la diminution d'effectif des établissements d'enseignement publics ou privés, à quelque ordre qu'ils appartiennent.

Le département s'est, de plus, considérablement appauvri depuis 15 ans. Son industrie agricole a été en grande partie ruinée par la maladie de la vigne, et le retard qu'on met à reconstituer les vignobles est la meilleure preuve de la gêne de la plupart des propriétaires.

Il convient de remarquer que la diminution des effectifs coïncide avec l'apparition du phyl-

loxera et s'aggrave en même temps que s'étend le fléau. Le collège de Condom, dans une région essentiellement vinicole, subit de graves pertes, tandis qu'à Lectoure, où la vigne ne constitue pas la richesse essentielle du pays, l'effectif reste sensiblement le même.

Nous trouvons un autre exemple frappant de la répercussion directe de l'état de la richesse publique sur notre population scolaire dans le fait suivant, relevé par le proviseur du lycée d'Auch. « L'année 1897 a été particulièrement désastreuse : récoltes nulles, inondations. Le lycée passe de 217 à 181 élèves. » Ce n'est pas tout ; nous constatons que l'internat, pendant ces dernières années surtout, subit la plus forte perte. Tandis que le nombre des externes se maintient, celui des internes (pensionnaires et demi-pensionnaires) est en décroissance. Or, je ne crois pas que les familles aient, aujourd'hui plus qu'hier, de répugnance pour le régime de l'internat, qui n'a, du reste, jamais été plus paternel, plus tolérant, plus confortable. Mais l'internat coûte relativement cher et les familles éloignées d'un établissement d'enseignement secondaire hésitent à faire pour leurs enfants ce sacrifice. Là encore nous apparaît l'influence exercée sur notre recrutement par l'état économique du pays.

Ces considérations ne suffisent pas à expliquer pourquoi les pertes ont été plus sensibles dans les établissements de l'État que dans les établissements libres. Dans cet ordre d'idées, nous devons appeler l'attention sur :

La propagande toujours croissante et de plus en plus vive faite en faveur des établissements d'enseignement secondaire tenus par des prêtres. Le proviseur et le principal de Condom se plaignent, dans leurs rapports, du mal que cette propagande fait aux établissements universitaires, et je partage entièrement leur sentiment. L'action des curés s'exerce dans toutes les communes avec un zèle et une persistance redoutables pour nos établissements. Elle pourrait peut-être être contrebalancée, dans une certaine mesure, par une action contraire des instituteurs.

Bien que l'instituteur ne dispose pas auprès de certaines familles de la même autorité et surtout des mêmes moyens d'action que le curé, il peut exercer sur une bonne partie de la population une influence souvent utile.

La recrudescence des attaques dont l'Université est l'objet est favorisée par les critiques auxquelles des amis zélés mais imprudents soumettent sans relâche, et j'ajoute d'une façon trop souvent peu justifiée, l'organisation intérieure de nos maisons, les méthodes, les examens, le personnel de l'Université. Ces critiques habilement exploitées n'atteignent naturellement que les établissements de l'État.

Le prix relativement élevé de l'internat dans les lycées et collèges, dans ce pays du Gers surtout où la gêne se fait de plus en plus sentir, fait que beaucoup de familles envoient leurs enfants dans les établissements libres, par raison d'économie.

Si le prix moyen de l'internat au lycée d'Auch est de 650 francs, dans nos collèges de 460 à 475 francs, il n'est à l'établissement libre de Gimont que de 400 francs. Encore ce chiffre est-il souvent diminué, et il est certain qu'un grand nombre d'enfants sont acceptés à des conditions plus économiques encore.

Dans notre région, la transformation de l'enseignement spécial en enseignement moderne n'a pas donné tous les résultats qu'on en attendait.

En étudiant les statistiques récentes, j'ai été particulièrement frappé de ce fait : alors que les cours classiques ne perdent en janvier 1899 que 6 élèves, les cours modernes en perdent 19. Ce n'est pas là un fait isolé. En 1898, les cours classiques perdent 9 élèves, les cours modernes 25.

Ce n'est donc pas l'enseignement classique, qui, pour beaucoup, serait la cause de tout le mal, qui est le plus atteint ; c'est, dans le Gers tout au moins, l'enseignement moderne. Comment expliquer cet état de choses ? Par l'appauvrissement général? En disant que l'enseignement moderne est recruté surtout parmi les enfants des familles les plus modestes et qui souffrent par conséquent le plus de la crise économique ? Peut-être. Mais ne faut-il pas se demander aussi si l'enseignement moderne tel qu'il est organisé, obligeant les enfants à une scolarité presque aussi prolongée, sans donner, même aux meilleurs, une culture d'esprit aussi complète, sans posséder les mêmes sanctions, est de nature à attirer les familles ?

En rompant avec le système des deux cycles d'études superposés, en obligeant tous nos élèves à rester dans les établissements d'enseignement secondaire jusqu'à dix-sept ou dix-

huit ans, on a très certainement écarté de nos maisons une clientèle nombreuse.

Cette clientèle de l'ancien enseignement spécial, nous la retrouvons, et certainement en grande partie, dans les 85 élèves qui fréquentent aujourd'hui les cours complémentaires de Plaisance et de Vic-Fezensac créés en 1892 et l'école primaire supérieure de Mirande créée seulement depuis deux ans.

Le jour où il a été décidé que l'on ne ferait plus dans nos établissements secondaires que des études classiques complètes gréco-latines ou modernes, on devait s'attendre à bien des désertions. Elles se sont produites, et j'estime qu'il faut chercher là, en grande partie, l'explication de la diminution constante dans nos effectifs.

Enfin je me demande s'il n'y a pas lieu de regretter les changements trop fréquents dans la direction de chaque établissement. Depuis vingt ans, 6 proviseurs se sont succédés au lycée d'Auch, ils y ont donc fait en moyenne un séjour de trois ans et quelques mois. A peine ont-ils commencé à obtenir la confiance des familles qu'ils disparaissent. L'influence personnelle du chef de la maison, qui pourrait être si considérable au point de vue du recrutement, n'a pas le temps de s'exercer.

Je ne me dissimule pas les difficultés auxquelles on se heurtera en essayant de donner à l'administration de nos lycées plus de stabilité. Mais je suis convaincu que cette stabilité est nécessaire à un recrutement régulier, normal.

DÉPARTEMENT DU LOT

Rapport de l'Inspecteur d'Académie. L'enseignement secondaire libre ne comprend dans le département du Lot que l'établissement des Petites-Carmes. Cet établissement diminue pour des causes particulières qui tiennent à son histoire intérieure et qu'une interruption récente, suivie d'un changement de direction, ne permet pas d'étudier.

Les établissements publics, lycée de Cahors et collège de Figeac, ont subi un mouvement de décroissance qui a commencé entre 1882 et 1885 et qui a duré jusqu'en 1891-1894. Cette décroissance paraît due à plusieurs causes dont les principales sont les suivantes :

1° La crise viticole ;

2° La dépopulation du pays ;

3° La création dans le voisinage d'établissements rivaux, lycées et écoles primaires supérieures ;

4° Les préjugés répandus dans le public contre l'enseignement secondaire ;

5° La défaveur de l'enseignement moderne succédant à l'enseignement spécial.

De 1894 à 1897, le mouvement de décroissance s'arrête et un mouvement d'augmentation commence qui continue à l'heure actuelle et qui semble dû :

1° A une cause générale, le retour progressif de la prospérité de l'industrie viticole ;

2° A une cause particulière, l'application soutenue des chefs d'établissement à s'attirer la confiance des familles par une bonne direction et par les satisfactions offertes à leurs désirs, comme l'organisation de l'enseignement du travail manuel au collège de Figeac.

Au collège de Figeac, le principal signale particulièrement une cause de diminution d'effectif, qu'il voit dans la transformation de l'enseignement spécial en enseignement moderne, transformation coïncidant avec la création de plusieurs écoles primaires supérieures dans le voisinage.

« En novembre 1884, dit le principal, après la rentrée des classes, l'enseignement spécial est réorganisé. Un personnel d'élite (3 professeurs licenciés) vient prendre la place des instituteurs et les cours sont organisés de manière à préparer au baccalauréat de l'enseignement spécial. Quel fut l'effet cette mesure ? Au 1er mai 1885, huit mois après la réforme, l'effectif tombe à 75 élèves, l'année d'après à 49, puis à 42, c'est-à-dire devient de beaucoup inférieur à la moitié de l'effectif primitif.

« Comme vers cette même époque furent créées les écoles primaires supérieures, elles recueillirent tous ceux de nos élèves qui, ne voulant pas préparer le baccalauréat, trouvaient dans ces établissements, à proximité et à moins de frais, un enseignement qu'ils préféraient à celui du collège. »

Le mouvement de baisse s'est accru par la force des choses, et, en 1893, il n'y a plus que 30 élèves à l'enseignement moderne ; c'est moins du tiers de l'effectif de 1883 !

Un relèvement — accidentel — se produit en 1894 et 1895, puis une nouvelle baisse. Enfin, en 1897, en prenant la direction de l'établissement, j'annonce aux familles la création projetée d'un enseignement professionnel et de divisions spéciales. Est-ce une simple coïncidence? Nous avons retrouvé, à la rentrée de 1898, un effectif de 53 élèves, regagnant ainsi le terrain perdu depuis 1885.

Je tire de ces faits la conclusion suivante : Notre enseignement moderne peut être maintenu avec le cycle complet des études qu'il comporte, mais il est indispensable de lui annexer un enseignement professionnel, industriel, agricole ou commercial, suivant les régions.

Il faudrait laisser aux chefs d'établissements — sous leur responsabilité — une plus grande latitude de plier les programmes et l'organisation aux circonstances locales, aux besoins et aux aspirations de la population scolaire de la région.

De la sorte, un collège pourrait se procurer des ressources qui lui permettraient, grâce à quelques géminations assez souvent possibles, de ne point se priver de l'enseignement classique gréco-latin. Il est loin, en effet, d'être démontré qu'il soit désirable de voir confier aux seuls lycées le monopole de cet enseignement.

Et un collège qui pourrait ainsi offrir l'enseignement classique moderne et gréco-latin, complété par un bon enseignement professionnel, me paraît être l'établissement idéal. Tout jeune homme qui le quitterait aurait reçu une instruction générale suffisante qui l'aurait préparé à aborder, soit les carrières libérales, soit une profession industrielle, commerciale ou agricole, soit enfin un bon métier manuel.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Lycée de Tarbes. — « En 1879, m'écrit le proviseur, le nombre total des élèves présents au lycée était de 452, se répartissant en 159 pensionnaires, 44 demi-pensionnaires et 249 externes.

« En 1880, ce nombre s'élevait à 475 : 171 pensionnaires, 36 demi-pensionnaires et 268 externes. Ce chiffre n'a jamais été dépassé depuis. Il n'a fait que décroître régulièrement d'année en année, sauf pour les années 1893 et 1894 qui marquent un relèvement passager.

« En dix-neuf ans, le nombre des élèves a donc baissé de 127 unités. La diminution la plus notable porte tout d'abord sur les pensionnaires : 89 au lieu de 171, soit une différence de 82. »

Les causes de ces différences sont la diminution de la fortune publique, due surtout à l'invasion du phylloxera, la lutte du clergé contre l'enseignement universitaire, la création des écoles supérieures et des cours complémentaires, le développement de l'enseignement primaire ; en outre, les remaniements trop fréquents des programmes et la campagne menée contre l'internat n'ont pas été étrangers à la diminution du nombre des élèves.

Collège de Vic-Bigorre. — D'après les chiffres donnés depuis 1893, le collège de Vic-Bigorre, bien qu'ayant cette année-ci moins d'élèves que l'an passé, se maintient d'une façon honorable, malgré une crise agricole intense, qui a complètement ruiné les régions où se recrute en grande partie la population collégiale. L'internat avait d'abord baissé de quelques unités de 1893 à 1895, pour remonter ensuite de 1896 à 1899. La moyenne des internes, pendant les trois dernières années, a été de 65 unités, celle des trois années précédentes de 58.

La moyenne de la population totale pour les trois dernières années donne 129 élèves, celle des trois années précédentes était de 122.

La population de l'enseignement moderne est restée à peu près stationnaire, ainsi que celle des classes élémentaires.

Jusqu'à ces dernières années, un grand nombre d'élèves allaient faire deux ou trois ans de français au collège de Vic. Ils disparaissent et

cette disparition a deux causes : la gêne des familles et la création d'écoles primaires supérieures dans le voisinage.

Collège de Bagnères. — Le mouvement de la population scolaire de Bagnères a subi une progression décroissante pendant les années scolaires 1895-1896, 1896-1897, 1897-1898, 1898-1899.

Le 31 décembre 1895, l'effectif était de 118 élèves; au 31 décembre 1898, il n'était plus que de 97, se répartissant ainsi : enseignement classique 39, enseignement moderne 34, enseignement primaire 24. D'où une diminution de 21 unités par rapport à la période correspondante de 1895-1896.

Si nous remontons aux époques antérieures (le collège ne date que de 1883), nous trouvons au 31 décembre 1886 un effectif de 174 élèves qui ira en diminuant d'année en année, sauf un léger relèvement en 1888.

Cette fluctuation dans le mouvement de la population scolaire au collège de Bagnères a pour cause principale l'état de malaise dans lequel se trouve la propriété rurale. Les propriétaires sont aujourd'hui dans l'impossibilité de faire élever leurs enfants.

Ajoutons que l'enseignement moderne ne répond pas aux besoins de la population rurale; l'enseignement spécial, avec son cycle d'études, son caractère plus pratique, était en mesure de lui rendre plus de services.

Etablissements libres. — Ils comptaient, au 31 décembre 1897, 588 élèves, dont 513 pensionnaires; au 31 décembre 1898 ce nombre s'est élevé à 697 dont 475 pensionnaires. Cette augmentation est due principalement à l'ouverture de l'école secondaire libre d'Ossun qui a eu lieu en novembre dernier; cet établissement a 92 élèves qui suivent tous l'enseignement primaire élémentaire. C'était précédemment une école primaire privée.

Dans les chiffres qui précèdent, le petit séminaire de Saint-Pé et son annexe d'Argelès, qui relèvent de l'autorité diocésaine, figurent pour 245 élèves dont 211 internes et 34 externes. « Le nombre de nos élèves, écrit le supérieur de Saint-Pé, éprouva une augmentation sensible en 1882, laquelle se maintint, avec certaines variations, pendant une huitaine d'années. Cette augmentation avait pour cause la fermeture du collège ecclésiastique de Bagnères. Ce nombre a diminué au contraire ces dernières années. Cette diminution a pour cause secondaire la fondation de l'école Jeanne-d'Arc, à Tarbes, et pour cause principale la gêne de la population agricole, causée par la médiocrité de certaines récoltes et par l'avilissement du prix du bétail. »

A l'institution de Garaison, le chiffre des élèves n'a pas beaucoup varié de 1879 à l'année scolaire 1896-1897 et s'est maintenu entre 280 et 290.

Ces deux dernières années, il s'est produit une diminution de 40 à 50 élèves. « La principale cause, dit le directeur, est la gêne à laquelle sont réduites certaines familles du pays par suite de la misère de ces deux dernières années. »

En résumé, si notre lycée et nos collèges sont en décroissance, les établissements ecclésiastiques les plus importants, ceux de Saint-Pé et de Garaison, qui reçoivent surtout des internes, voient leur population décroître et c'est surtout le nombre des pensionnaires qui diminue. Les mauvaises récoltes en sont la cause principale.

DÉPARTEMENT DU TARN

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Établissements publics. Lycée d'Albi. — A dater de 1882 il se produit une baisse dans l'effectif du lycée. La chute est surtout profonde aux deux rentrées de 1884 et 1885, c'est-à-dire deux ans après la fondation de l'Institution Sainte-Marie. A cette cause, il est juste d'ajouter la crise viticole qui a été très sensible dans la région. En 1881 les cantons des régions castraise et vauréenne donnaient au lycée 25 élèves internes; cette année ils n'en fournissent qu'un seul et c'est un boursier. Dans la partie montagneuse du département confinant à l'Aveyron « la route, écrit le proviseur, nous est barrée par l'établissement libre de Valence qui arrête et attire à lui une partie des élèves des cantons de Pampelonne, Alban, Carmaux. Une tren-

taine d'élèves nous venaient de cette région en 1881 contre 12 en 1898. »

A l'établissement de Valence il convient d'ajouter le petit séminaire de Massals.

L'internat surtout a été éprouvé et a perdu, de 1881 à 1898, 96 élèves dont 24 boursiers; l'effectif total n'a perdu que 127 élèves malgré cet énorme déchet de l'internat.

Il est à remarquer, en effet, que le nombre des externes a peu varié puisqu'il passe de 195 en 1879, à 199 en 1898, après avoir atteint un maximum, 231 en 1881, et subi un minimum de 181 en 1885.

Quant aux causes qui ont produit cette grande dépression dans l'effectif de l'internat, il faut citer, outre la création d'établissements rivaux et d'écoles primaires supérieures, la situation précaire de nos populations rurales qui s'inquiètent de l'avilissement du prix de vente de leurs produits et les prix élevés de nos internats qui ne sont plus en rapport avec le rendement de la terre ou le taux de l'argent.

Du rapport du principal du *collège de Castres*, il résulte que depuis 1879 l'effectif scolaire du collège baisse d'année en année et la diminution porte aussi bien sur les internes que les externes; l'effectif est descendu de 373 en 1879, à 225 en 1899.

Un collège universitaire a été fondé à Narbonne en 1887 et a détourné du collège de Castres un certain nombre de pensionnaires qui nous venaient de l'Aude et de l'Hérault.

C'est principalement sur l'enseignement moderne et les classes élémentaires que porte la diminution de nos élèves ; or, depuis cinq ans, une école primaire supérieure est annexée au collège ; elle compte actuellement 80 élèves, dont 20 internes; on peut admettre, je pense, que la moitié de ces élèves suivrait les cours de l'enseignement moderne du collège si l'école n'existait pas. D'autre part, les écoles primaires de la ville dirigées par de bons instituteurs retiennent jusqu'au certificat d'études primaires beaucoup d'enfants qui pourraient suivre les classes élémentaires du collège.

Depuis plus de trente ans, le collège de Castres a maintenu ses tarifs de pension et d'externat, alors que les établissements libres concurrents (petits séminaires de Castres et de Lavaur, collège de Sorèze) ont diminué leurs prix, ainsi d'ailleurs que les collèges voisins. Si l'on considère que la pension et la rétribution collégiale sont, à Castres, relativement élevées, et que le principal n'a pas la faculté de faire les remises que nécessitent, dans certains cas, la situation de fortune de quelques familles et les besoins du recrutement, on comprendra que beaucoup de parents hésitent à nous confier leurs enfants qui sont reçus dans les établissements rivaux à des conditions moins onéreuses.

Les raisons de cette baisse très sensible du nombre des élèves données par le principal sont très justes; il faut en ajouter une autre. La ville de Mazamet a fondé une école primaire supérieure et professionnelle aujourd'hui rattachée au Commerce et à laquelle est annexé depuis 1893 un internat très florissant.

Le principal du *collège de Gaillac* signale également dans son effectif une diminution toujours croissante surtout depuis 1895. Ce collège en 1879 comptait 179 élèves, et il n'en a plus cette année que 104 après avoir atteint les chiffres de 243 et 244 en 1886 et 1887.

Quels sont les principaux motifs de cette décadence? Le principal insiste sur quelques-uns : la diminution de la population, la crise viticole surtout très sensible dans cet arrondissement dépourvu d'industrie, le peu de succès de l'enseignement moderne qui ne semble pas très apprécié ici. Les familles de la bourgeoisie, les propriétaires riches qui ont l'intention de laisser leurs enfants plusieurs années au collège les destinent à l'enseignement classique. Les propriétaires cultivateurs, les ouvriers, les petits commerçants, qui ne peuvent nous confier leurs fils que pour deux ou trois ans au maximum, ne trouvent pas chez nous l'instruction pratique de moindre durée et immédiatement utilisable qu'ils recherchent. Notre population de l'enseignement spécial, si nombreuse autrefois, se recrutait dans cette catégorie d'élèves qui tend à s'éloigner. Ces enfants restent dans les écoles primaires où ils ont commencé leurs études. Ils y trouvent non seulement l'enseignement gratuit, mais encore les livres et toutes les fournitures scolaires.

Les établissements religieux de la région nous font encore une concurrence redoutable en recevant les élèves à des prix très inférieurs à ceux que nous sommes obligés de maintenir.

Établissements libres. — Ces établissements sont au nombre de six. Deux ne comptent presque pas d'élèves : *Ambialet*, fondé en octobre 1889, avait 28 élèves en 1898, après en avoir eu 30 en 1895 et 1897. *Dourgne*, créé en octobre 1890, a eu 15 et 16 élèves en 1895 et 1896 et il n'en avait plus que 7 en 1898. *Sainte-Marie d'Albi*, qui date de novembre 1882, avait 129 élèves en 1898, après en avoir eu 130 en 1894. *L'école de Sorèze* comptait, en 1880, 195 élèves; elle n'en avait en 1898 que 183. *Saint-Étienne*, fondé en 1882 (c'était auparavant un petit séminaire), avait 210 élèves en 1884 et 122 en 1898. Jamais il n'y avait eu moins d'élèves dans cet établissement. *Saint-Michel de Gaillac* a 41 élèves après avoir varié les années précédentes de 40 à 45. Cette situation est celle du mois de mai 1898. Le nombre des élèves de ces établissements semble être resté stationnaire à quelques unités près.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Rapport de l'Inspecteur d'académie. Les variations d'effectif sont peu sensibles d'année en année dans nos établissements publics d'enseignement secondaire.

Le *lycée Ingres de Montauban* comptait 321 élèves il y a vingt ans; il en a maintenant 305. Toutefois, il s'est produit un relèvement remarquable du nombre des élèves dans les années comprises entre 1878 et 1882. Ces quatre années correspondent à une période de prospérité inouïe. L'argent circulait dans le Sud-Ouest, qui avait conservé ses vignes et qui vendait bien, en même temps que ses vins, toutes les autres denrées agricoles, tandis que le phylloxera ruinait successivement les départements de Vaucluse, du Gard et une grande partie de l'Hérault. Les élèves du lycée Ingres passent alors de 321 à 400 et même à 407.

L'arrivée du phylloxera dans nos régions, coïncidant avec l'avilissement du prix des denrées, notamment du blé, la principale de toutes, il s'ensuivit un grand malaise dans les populations, et, en ce qui concerne le lycée Ingres, un retour rapide au chiffre de 1878. Beaucoup de parents retirèrent leurs enfants de cet établissement et les confièrent, à cause du prix plus faible de la pension, au collège de Castelsarrasin, dont la population augmenta précisément en 1882 (152 élèves), en 1883 (164 élèves), en 1884 (173 élèves) et en 1885 (176 élèves).

Le *collège de Castelsarrasin* retomba à son tour à son chiffre normal, qui est le chiffre actuel, 122 élèves. On pourrait faire des constatations analogues au *collège de Moissac.*

La population scolaire des quatre établissements libres d'enseignement secondaire du département, pendant la même période de 1879 à 1898, se répartit en deux parties distinctes. Les pensionnats de Beaumont et de Valence, le premier congréganiste, le second laïque, sont des établissements d'enseignement primaire supérieur plutôt que des établissements d'enseignement secondaire. Le nombre des élèves qui étudient le latin y est extrêmement restreint, surtout à Beaumont. Les élèves des deux petits séminaires de Moissac et de Montauban appartiennent à l'enseignement classique, avec cette différence que ceux de Moissac vont directement au grand séminaire, sans se préoccuper du baccalauréat, tandis que le petit séminaire de Montauban fait une large part à la préparation au baccalauréat.

Pensionnat de Beaumont.— Cet établissement a été ouvert en 1881 avec 105 élèves; en 1882, il en comptait 123, mais dès 1887 et jusqu'en 1898 il est revenu à son chiffre initial de 103 élèves.

Pensionnat de Valence-d'Agen. — Les registres de l'effectif, afférents à la période de 1879-1886, n'existent pas. Il y a eu 120 élèves en 1887 et 124 en 1888, 98 en 1891, 102 en 1892. De 1892 à 1898, il est descendu à 66 élèves, chiffre qui ne tend pas à s'accroître.

Petit séminaire de Moissac. — Après avoir compté 109 élèves en 1879, 116 en 1880 et 118 en 1882, il est descendu à 65 en 1896, pour remonter à 75 en 1898.

Petit séminaire de Montauban.—Son effectif,

qui était de 429 élèves en 1879, de 344 en 1880, est descendu à 170 en 1895, pour remonter à 260 en 1898.

En 1898, le total de la population scolaire des deux petits séminaires, placés sous l'autorité diocésaine, s'élevait ensemble à 325 élèves. L'effectif de l'établissement libre de Beaumont, le seul qui soit congréganiste, était de 105 élèves.

Il résulte de cette statistique qu'au point de vue de la variation de la population scolaire les établissements, tant publics que libres, se trouvent tous dans des conditions sensiblement analogues. Les années 1882-1885 ont vu l'apogée de leur prospérité. Nous sommes revenus aux chiffres d'il y a vingt ans, si j'en excepte les deux petits séminaires qui ont 204 élèves de moins.

Voici maintenant les appréciations des chefs d'établissements sur les causes des variations de la population scolaire.

Extraits du rapport du proviseur du lycée Ingres. — « Au 31 décembre 1878, l'effectif général était de 321 élèves; l'année suivante, il monte au nombre de 338, suit rapidement à partir de cette époque une marche ascendante pour atteindre, en 1881, le nombre de 407 qui est le maximum pour cette période de vingt ans. Mais, dès l'année 1881, l'effectif redescend et tombe, à la fin de 1885, au chiffre de 301. Il semble qu'à dater de ce jour l'effectif va se fixer à peu près à ce niveau; en effet, il ne subit plus de fortes variations, car, à part le nombre de 316 atteint en 1886 et le minimum de 281 constaté en 1890, l'effectif, désormais normal, oscilla entre 286 et 300 élèves. Il convient toutefois de remarquer qu'il y a, depuis 1894, une légère tendance à l'amélioration, car, pour les cinq dernières années, nous trouvons, au 31 décembre, les chiffres suivants : 286, 289, 296, 300, 305. Le nombre des externes subit des variations beaucoup moins grandes que celui des internes. Si l'on excepte les années 1881, 1882, 1883, qui constituent pour le lycée une période d'exceptionnelle prospérité, pendant laquelle on compte 240 et 241 externes, on voit que l'effectif de cette catégorie d'élèves varie de 183, minimum atteint en 1889, à 218, maximum atteint en 1886. L'examen de l'effectif des externes donne lieu à une remarque à peu près semblable à celle qui a été faite au sujet de l'effectif général, c'est que, depuis le 31 décembre 1895, il a une légère tendance à se relever; en effet, pour les quatre dernières années, nous trouvons au 31 décembre les nombres suivants : 184, 187, 202, 211. C'est dans l'internat, c'est-à-dire dans le nombre des pensionnaires et des demi-pensionnaires, que les variations sont le plus sensibles. Pendant les années 1880, 1881 et 1882, l'effectif des pensionnaires s'élève à 126, 136, 133; puis il tombe graduellement, et sans subir de fortes fluctuations, au minimum de 71, constaté au 31 décembre 1890. Depuis cette époque, il s'est un peu relevé et semble vouloir rester stationnaire avec une moyenne de 80 élèves.

« A proportion que l'enseignement primaire se développe dans les campagnes et même dans les villes, on voit que l'effectif du lycée subit une marche descendante moins rapide que les progrès constatés quelques années plus tôt, mais qui dure plus longtemps, pour ne s'arrêter que vers 1887 ou 1888.

« A cette première cause il convient d'en ajouter une seconde, dont les effets, pour n'avoir pas été immédiats, n'en sont pas moins certains. La suppression de l'étude du latin dans les classes de huitième et de septième et dans celle de la classe appelée autrefois préparatoire à l'enseignement spécial a contribué, au moins en ce qui concerne les pensionnaires, à l'abaissement de l'effectif.

« L'enseignement moderne n'a peut-être pas réalisé toutes les espérances que sa création avait fait concevoir. Il ne paraît pas répondre suffisamment aux besoins actuels de nos populations. Aussi remarque-t-on qu'un nombre relativement faible d'élèves persévère jusqu'au terme des études. Peut-être serait-il à désirer qu'on modifiât les programmes dans un sens moins spéculatif, plus pratique et que, tout en conservant un examen final comme sanction et couronnement de l'ensemble des études, on divisât cet enseignement en deux ou trois cycles, formant chacun un tout complet, après lesquels les élèves pourraient se présenter, avec des chances sérieuses de succès, à des écoles telles que les écoles des Arts et Métiers, d'Agriculture et de Commerce ou à des examens qui ouvrent les portes des diverses administrations.

« A ces causes générales viennent s'ajouter d'autres causes qui s'appliquent plus particulièrement à la région que nous habitons. Si

l'internat est moins prospère qu'il y a vingt ans et que nous le désirerions, c'est que la fortune publique a diminué dans de fortes proportions, surtout dans les départements du Sud-Ouest où la crise agricole a sévi avec intensité. Aussi serait-il utile que l'État donnât satisfaction, au moins en ce qui concerne la demi-pension, au bureau d'administration du lycée, qui, le 8 novembre 1897, a émis le vœu qu'on diminuât les charges de l'internat et qu'on fit un léger sacrifice qui pourrait être facilement compensé par le relèvement des frais d'études pour les élèves externes des divisions supérieure et de grammaire.

« Une autre cause, la plus triste de toutes, dont on a pu jusqu'à ce jour ne pas tenir grand compte, c'est la diminution de la natalité.

« Enfin il faut reconnaître que le lycée de Montauban, situé dans l'un des départements les plus petits, est tout voisin des lycées de Toulouse, d'Agen et de Cahors, des collèges de Castelsarrasin et de Moissac, non loin des collèges de Gaillac et de Castres ; que toutes les lignes qui desservent le Tarn-et-Garonne peuvent conduire très vite les enfants dans les villes citées plus haut, que toute une partie de notre département, non la moins riche, celle qui est à l'ouest de l'arrondissement de Castelsarrasin, notamment le canton de Beaumont-de-Lomagne, n'a presque point de relations avec le chef-lieu, faute de faciles communications.

« Malgré toutes ces conditions très défavorables, la situation du lycée Ingres reste encore satisfaisante, surtout en ce qui concerne la ville elle-même, car si l'on ajoute au nombre des externes celui des demi-pensionnaires, on voit que Montauban nous donne 225 élèves, nombre relativement considérable même pour des villes plus importantes que la nôtre.

Telles sont les causes générales ou particulières qui ont eu ou peuvent avoir encore une influence sur les variations de la population scolaire. Modification des programmes de l'enseignement moderne, abaissement du tarif de la demi-pension, création d'une classe enfantine, tels sont, d'autre part, les moyens qui me paraissent les plus propres à nous amener et à retenir près de nous un plus grand nombre d'enfants ou de jeunes gens. Il resterait cependant un progrès à accomplir. Dans tous ou dans presque tous les lycées, l'enseignement est le même, suivant des programmes qui sont les mêmes partout et selon les méthodes. Cependant les besoins des populations varient suivant les régions qu'elles habitent et l'enseignement qui convient dans un pays industriel ne peut produire aucun résultat dans un département essentiellement agricole. Serait-il impossible de créer, en dehors de l'enseignement classique ou moderne, des cours qui répondraient plus spécialement aux besoins du pays? Dans nos régions, des cours d'agriculture seraient suivis par un certain nombre de nos internes, presque tous fils de propriétaires ou de cultivateurs ; peut-être auraient-ils pour résultat de les détourner de carrières presque toutes encombrées vers lesquelles les pousse une ambition souvent déçue et de leur inspirer le goût de l'agriculture aujourd'hui trop délaissée ».

Extraits du rapport du principal de Castelsarrasin. — « De 1879 à 1899, le nombre des externes n'a pas sensiblement varié. Ce nombre, en moyenne, a été de 63. Il ne s'est pas produit d'écarts considérables, l'effectif n'étant jamais tombé au-dessous de 56, ne s'étant jamais élevé au-dessus de 70. C'est dans la classe moyenne, dans la bourgeoisie, parmi les fonctionnaires, et aussi parmi les ouvriers jouissant d'une certaine aisance que se recrutent nos externes. La population étant restée à peu près stationnaire à Castelsarrasin pendant la période précitée, il ne pouvait pas se produire de notables écarts dans notre effectif. Au total, nos externes se recrutent assez difficilement, les instituteurs retenant le plus longtemps possible leurs grands élèves, et une école de frères maristes, assez prospère, appelant à elle les enfants des familles qui subissent l'influence cléricale. Le nombre des internes, déjà fort élevé en 1879, s'est très sensiblement accru jusqu'en 1885, ce nombre étant passé de 80 à 110. Il m'est difficile de déterminer les causes de cette prospérité pendant cette période. J'ai ouï dire qu'à cette époque beaucoup de jeunes gens venaient au collège préparer les examens pour les Postes, qu'ils recherchaient surtout le brevet d'enseignement primaire, l'administration académique n'exigeant pas des candidats aux emplois d'instituteur des brevets obtenus à la sortie de l'École normale primaire. D'autre part, de nouvelles chaires avaient été créées au collège de Castelsarrasin et le personnel devenait de

plus en plus compétent à mesure qu'il était renouvelé, surtout dans les classes supérieures. Je dois signaler aussi que le collège était resté pendant sept ans de suite sous la même direction, que le principal avait eu le temps de se créer des relations dans le pays.

« De 1886 à 1890, le nombre des internes décroît sensiblement ; il tombe de 95 à 38. Le collège, pendant cette période, change quatre fois de principal et la crise agricole sévit. Nos internes se recrutant tout particulièrement dans la petite bourgeoisie rurale, cette décroissance dans l'effectif s'explique fort bien par l'état de gêne où sont tombées les populations de l'arrondissement. Au moment où je pris la direction du collège, vers la fin de 1890, le nombre des internes était descendu à 35. Depuis cette époque l'effectif s'est relevé progressivement tous les ans ; il est peu à peu remonté à 63 ».

Extraits du rapport du principal du collège de Moissac. — « Parmi les causes qui ont déterminé la décroissance de la population scolaire il faut signaler: 1° la trop grande fréquence des changements des principaux ; 2° une gêne assez grande éprouvée par la population qui a subi plusieurs désastres financiers graves. Il n'y a aucune industrie à Moissac, et la reconstitution des vignobles a imposé de lourds sacrifices aux propriétaires; 3° La concurrence d'un petit séminaire et d'un pensionnat des Frères de Marie, qui reçoivent les élèves à des prix infimes et qui disposent de puissants moyens de recrutement. »

Extraits du rapport du directeur du pensionnat de Beaumont. — « Le nombre des pensionnaires se maintient depuis une dizaine d'années autour du nombre de trente. Quant à celui des externes, il est allé en diminuant sensiblement depuis 1885. La cause principale, la seule à mon avis, que l'on puisse assigner de cette diminution, c'est d'abord la gratuité absolue dont bénéficie l'école officielle, à l'encontre de la nôtre, mais surtout le malaise dans les familles qui résulte des mauvaises années que nous avons eues, malaise qui a influé jusque sur les petits commerçants de notre ville. »

Extraits du rapport du directeur du pensionnat de Valence-d'Agen. — Il me semble que la crise agricole que nous traversons a amené la baisse qui s'est produite dans l'internat, l'élément que nous avons ici se composant généralement des fils d'agriculteurs aisés. Quant à l'externat, la baisse qui s'est produite tient aussi à la misère générale, et nous pouvons d'autant mieux l'affirmer que, malgré la gratuité, nous avons toujours dans la maison les enfants de toutes les bonnes familles de la ville, même pour l'enseignement primaire. D'autre part, la gratuité a déterminé en faveur des écoles publiques un mouvement très marqué surtout parmi la population moyenne.

En résumé, sauf pour les petits séminaires, le nombre des élèves d'enseignement secondaire n'a pas faibli. Les causes des variations qui se sont produites, présentées de diverses façons dans les rapports dont on vient de lire les extraits, peuvent se ramener à une seule vraiment décisive, savoir: la fluctuation de la fortune publique, et, en particulier, la crise agricole qui continue à sévir dans notre région. Les autres causes alléguées, la concurrence de l'enseignement primaire supérieur qui s'est rapidement développé depuis 1881, la suppression du latin dans les classes de huitième et septième, la situation précaire de l'enseignement moderne qui ne semble pas être plus entré dans nos mœurs que l'ancien enseignement spécial, les nombreux changements dans les programmes, dont les familles ne se préoccupent guère, tous ces motifs ont une importance fort secondaire dans le Tarn-et-Garonne.

Les deux petits séminaires ont perdu du terrain. Les deux établissements libres de Beaumont et de Valence-d'Agen ont retrouvé, comme les trois établissements publics, un chiffre qui peut paraître normal. La clientèle habituelle de nos trois établissements nous vient de la petite bourgeoisie, qui conserve sa confiance en l'Université et qui est attachée à l'enseignement secondaire, peut-être avec l'espoir très enraciné que ses fils arriveront aux grandes écoles du gouvernement ou à des emplois. Elle donne bien des preuves de son attachement à l'Université, car le nombre de nos élèves, loin de faiblir depuis vingt ans, n'a pas varié depuis douze ans, alors que la population du département a diminué dans des proportions vraiment inquiétantes : elle était de 221,364 habitants en 1878 ; elle est maintenant de 200.390 habitants. Malgré tout, notre population scolaire reste la même.

Rapport du Recteur.

Pour mesurer au vrai la perte des effectifs de nos lycées et collèges, il faudrait tenir compte : a) de la diminution des boursiers, très sensible dans ces dernières années; b) du départ des enfants de troupe, que l'Administration de la Guerre a retirés de nos lycées. Il eût donc fallu faire, dans toutes les années, depuis 1878, défalcation de ces éléments pour n'avoir à comparer entre elles que des quantités identiques.

Par contre, dans les établissements secondaires libres, il faudrait pouvoir, pour beaucoup de ces maisons, discerner avec précision l'effectif des élèves qui reçoivent véritablement l'enseignement secondaire classique ou moderne et celui des élèves, infiniment plus nombreux (les 3/4 à mon appréciation), qui ne reçoivent que l'enseignement primaire élémentaire. Tant que la législation permettra cette confusion, les statistiques ne donneront que des résultats singulièrement exagérés.

Ces réserves faites, j'aborde l'examen des causes qui ont amené une diminution considérable (plus apparente d'ailleurs que réelle) dans la population scolaire de nos établissements publics et tout d'abord des causes particulières à l'Académie de Toulouse et probablement aussi à toute la région du sud-ouest :

1° La diminution de la richesse publique. La valeur de la propriété foncière a baissé au moins de 30 0/0 depuis vingt ans. Vers 1880, le phylloxera avait détruit tous les vignobles de la région méditerranéenne; de là, vente facile et hausse des prix dans la région du sud-ouest ; depuis, la région méditerranéenne a reconstitué ses vignobles, le sud-ouest a été atteint à son tour (phylloxera, mildew, blackrot) très profondément, et commence à peine à sortir de cette crise. L'exemple le plus significatif de la justesse de cette observation, c'est que nos effectifs se relèvent déjà dans le Lot, où la vigne recommence à donner des produits ;

2° La diminution de la population. De 1886 à 1896 (chiffres des recensements quinquennaux) elle est, pour les huit départements du ressort, de 169.076 habitants, sur une population totale (en 1886) de 2.394.560 habitants, soit de 7,5 0/0. La moyenne de la population, pour chacun de ces huit départements, étant de 300.000 habitants, c'est plus de la moitié de la population d'un département qui a ainsi disparu.

Les chiffres seraient encore plus inquiétants si je remontais au recensement de 1881. La perte serait de 194.692 habitants, c'est-à-dire à peu près le chiffre de la population du département de Tarn-et-Garonne, qui est de 200.000 habitants.

Causes générales, qu'il faut accepter et qui ne menacent pas la vitalité de l'enseignement secondaire véritable. — Tout d'abord, l'organisation des écoles primaires depuis 1882, si satisfaisante au point de vue laïque et républicain.

Tant qu'il n'y avait que des écoles primaires en nombre insuffisant, mal logées, mal outillées, pourvues d'un personnel inférieur, des centaines d'enfants venaient dans nos lycées et collèges chercher un enseignement primaire de meilleure qualité. Nous avions alors à Millau, — dans un collège qui n'a plus que 130 élèves — 533 élèves, dont plus de 350 dans les classes primaires (il y avait 6 ou 7 divisions !) parce que la ville ne possédait pas alors d'écoles laïques. Elle en a aujourd'hui qui sont bonnes et que la gratuité fait naturellement préférer.

De même, la pénurie des maîtres primaires étant grande au moment où la République organisait cet enseignement, l'Administration acceptait tous les brevetés. Un nombre considérable de jeunes gens venaient hâtivement chercher dans nos collèges ce brevet qui devait leur procurer un poste d'instituteur. Dans presque tous nos collèges, dans quelques lycées même (aux cours d'enseignement spécial) il y avait de véritables *classes de brevet*, comptant souvent 30 élèves et plus. Elles ont naturellement disparu.

En second lieu, la création des écoles primaires supérieures, qui ont attiré à elles une clientèle qui s'adressait autrefois à nos lycées et collèges. A Toulouse, la ville entretenait au lycée, par une convention datant de 1874, 80 boursiers externes d'enseignement spécial. Elle les a retirés lorsqu'elle a créé, en 1884, son école primaire supérieure. De

même à Auch, la ville entretenait aussi 80 boursiers externes. Elle a cessé lorsqu'elle a créé les écoles primaires. De même l'Ariège (à Mirepoix), le Tarn (à Mazamet et à Castres), l'Aveyron (à Aubin), le Lot (à Montcuq, Luzech, Martel, Saint-Céré), le Gers (à Mirande), où se sont créées des écoles primaires supérieures qui retiennent des centaines d'élèves, la plupart au détriment des effectifs de nos lycées et collèges.

J'estime que c'est un bien, et pour ces élèves et pour le pays; mais comme ces élèves, je n'hésite pas à l'affirmer, seraient venus pour la plupart chercher au collège un enseignement mal adapté pour eux, cela n'en a pas moins pour résultat de modifier profondément la statistique.

Il y a lieu d'assimiler aux écoles primaires supérieures, à cet égard, les écoles professionnelles qu'a fondées le Ministère du Commerce ou que le service de l'Instruction publique lui a transmises (par exemple, depuis 1898, Mazamet, avec ses 180 élèves et ses 70 internes).

En résumé, le collège et aussi le lycée tenaient autrefois lieu d'école primaire supérieure et souvent même d'école primaire élémentaire. Tout cela est changé : il faut s'en réjouir à un point de vue général ; et — au point de vue de la statistique — en prendre son parti.

Causes d'ordre politique et social. Je ne parlerai ici que pour mémoire de la campagne menée par le clergé contre l'Université. Plusieurs de mes collaborateurs ont insisté là-dessus plus que je ne le ferai, attendu que c'est une *cause permanente*. Le clergé n'a jamais désarmé et on peut prévoir qu'il ne désarmera jamais, puisque l'Université a le dépôt de l'esprit laïque et le défend vaillamment. La constatation de ses efforts contre nous ne pourrait donc expliquer les variations que s'ils avaient été moins acharnés en 1879 qu'en 1899. A cet égard, la situation est la même.

Je remarque même que c'est au lendemain de l'exécution des décrets, de 1881 à 1884, que nous avons eu nos effectifs les plus élevés. Si cette constatation était particulière à la région du sud-ouest, on pourrait l'expliquer uniquement par la prospérité économique dont je parlais plus haut. Mais si elle se retrouve pour l'ensemble du service de l'Instruction publique, on peut se demander si la situation politique de 1881 à 1884 n'a pas contribué, au contraire, au recrutement de nos établissements. La République venait d'être véritablement fondée (1878). Elle apparaissait avec la force de sa nouvelle institution. Le nombre des familles qui, par doctrine et en tout état de cause, refusent de confier leurs enfants à l'Université est en somme assez restreint; la masse se guide par des considérations d'intérêt, de relations, d'influences diverses et va là ou elle croit voir qu'est la puissance. Les prudents étaient alors avec nous ; aujourd'hui ils s'imaginent être plus à l'aise pour ne pas venir de notre côté. Je me borne à constater ce phénomène social sans en tirer aucune conclusion.

Ce qu'on peut d'ailleurs remarquer au sujet de la campagne du clergé, c'est que, dans tous les diocèses, les curés et desservants sont les recruteurs actifs du petit séminaire ou du collège diocésain, tandis que les instituteurs, qui devraient nous donner un concours analogue, ne nous le donnent guère. Les uns se tiennent absolument inactifs ; les autres poussent les élèves vers l'école primaire supérieure, quand ils ne s'efforcent pas de les retenir soit dans leur cours complémentaire, soit même dans leur école élémentaire. Ils frayent très peu avec l'enseignement secondaire et le personnel de nos professeurs ne va pas assez à eux. J'attends beaucoup, pour cette fusion ou pénétration des deux personnels, des *ligues d'enseignement* où nos inspecteurs d'Académie s'efforcent, en ce moment, de les réunir. Nous pourrons espérer alors que l'instituteur deviendra notre auxiliaire dévoué. Nous ne lui demanderons pas de détourner vers le collège ou le lycée l'enfant qui lui paraîtra mieux fait pour l'enseignement primaire supérieur, mais nous attendrons de lui qu'il use de son influence pour faire envoyer au lycée ou au collège voisin l'élève que trop souvent les familles se laissent persuader d'envoyer au petit séminaire ou au pensionnat des Frères, c'est-à-dire de faire pour nous ce que le curé fait contre nous. Mais il faut pour cela gagner sa confiance, et ce n'est pas par des circulaires qu'on y parviendra. C'est le contact avec le personnel de l'enseignement secondaire pour une œuvre commune qui pourra seul amener ce résultat.

Il y a un autre phénomène social que ma longue carrière dans l'Université me permet

de signaler (ainsi que d'autres l'ont déjà fait d'ailleurs) comme incontestable :

Avant 1870, on trouvait dans les lycées non seulement les enfants du parti libéral, mais aussi ceux des familles attachées par leurs opinions ou leurs intérêts au parti de l'Empire. Depuis 1870 et surtout depuis 1878, les familles du parti conservateur s'éloignent de l'Université parce qu'elle est nettement républicaine. Nous avons donc fait de ce côté une perte visible ; et cependant les lycées de mon ressort ne comptaient alors (statistique Duruy — 1865 — ; je fais entrer dans ce calcul Albi, Foix et Montauban, alors collèges, et transformés depuis en lycées) que 2,142 élèves, tandis qu'ils en ont 2,972 en 1898, soit 850 en plus, c'est-à-dire 40 0/0 ! Que conclure de là, sinon que les gains faits dans la classe moyenne, la plus attachée à la République, ont compensé et au delà la perte que nous avons subie par l'éloignement d'une partie de la haute bourgeoisie. On ne saurait donc dire que l'Université subit une CRISE, à moins de tomber dans l'erreur du commerçant qui veut toujours établir son bilan sur les chiffres des années les plus prospères et qui arrive ainsi à des mécomptes inévitables.

Causes intérieures. — 1° On a signalé avec raison le trouble que jettent dans les familles les remaniements trop fréquents des programmes. Il est probable d'ailleurs que ces remaniements se réduiront désormais à peu de chose et on peut souhaiter que le Conseil supérieur de l'instruction publique use avec la plus grande modération de son droit d'initiative en fait de vœux à cet égard. Les légères modifications que l'expérience indiquait comme nécessaires peuvent entrer le plus souvent dans la pratique sans qu'il soit indispensable de recourir à des arrêtés nouveaux ;

2° On a dit que la réforme, déjà vieille de près de vingt ans, qui a reporté à la sixième le commencement des études de latin, avait arrêté le recrutement de nos classes élémentaires au profit des petits séminaires. Si elle a pu avoir cette conséquence momentanée, ce dont je doute, l'effet est produit aujourd'hui et il n'y a pas lieu de revenir sur une mesure que justifie la saine pédagogie. Il faut remarquer d'ailleurs que pour regagner du côté des petits séminaires des recrues fort douteuses, nous nous priverions des excellents sujets que nous pouvons tirer de l'école primaire, puisqu'elle ne nous envoie d'ordinaire ses élèves pour les classes de sixième classique ou moderne qu'au moment où ils atteignent l'âge où ils doivent la quitter ;

3° On ne saurait trop insister sur l'inconvénient grave des changements trop fréquents des proviseurs et principaux. C'est à l'administration qu'il appartient de récompenser sur place ceux de ces fonctionnaires qui sont méritants et de leur refuser, sauf dans le cas de nécessité absolue de service, des mutations qui déconcertent les familles. Pour les collèges en particulier, ces changements trop nombreux dans certaines années ont été désastreux ;

4° Les familles se préoccupent de plus en plus des questions d'*éducation*, et on ne peut que s'en féliciter. Mais précisément pour cette raison, sans parler de bien d'autres, le choix des proviseurs et principaux devient une question vitale pour nos établissements ;

5° Les discussions trop bruyantes sur la réforme de l'Université ont été exploitées contre nous. Le journal des répétiteurs, la *Réforme universitaire*, a fait un mal considérable. Nos efforts mêmes pour améliorer la discipline, l'éducation physique et morale ont été considérés par une presse malveillante non comme un symptôme d'amélioration, mais comme un aveu. Je me contente d'indiquer cette cause, puisque nous ne pouvons y remédier.

Mesures à prendre. — 1° Les petits séminaires, les pensionnats de Frères, les collèges épiscopaux prennent des élèves à *tout prix*. Deux fois sur trois, l'élève qui va dans ces établissements, au lieu d'aller au lycée ou au collège, y est envoyé pour ce motif.

Il serait désirable que les tarifs des lycées pussent être abaissés quant au prix de la pension, puisqu'il est en général rémunérateur. Il en résulterait une perte pour le Trésor, attendu que les bénéfices de l'internat servent à couvrir en partie les déficits de l'externat. Mais il y a un intérêt supérieur, *d'ordre politique et social*, qui semble l'exiger.

Pour les collèges, la question est plus embarrassante, attendu que les bénéfices du pensionnat constituent une partie essentielle des ressources du principal. Il faudrait pouvoir, aux traités décennaux, accroître son traitement en même temps qu'on abaisserait le prix de la pension.

2° L'enseignement moderne qu'on a eu raison de créer, et qu'on ne peut songer à abolir, aurait dû, en théorie, s'établir sur une partie du domaine de l'enseignement classique gréco-latin. En fait, c'est sur celui de l'enseignement spécial qu'il s'est installé.

Or l'enseignement moderne destiné, si on lui accorde des sanctions équivalentes, à partager la clientèle actuelle de l'enseignement gréco-latin, n'est pas ce qui convient le plus dans les collèges et les petits lycées. Là, les familles demandent un enseignement de trois ans, c'est-à-dire l'ancien enseignement spécial.

Depuis quelques années, un certain nombre de collèges, profitant de ce qu'ils ont plus de latitude que les lycées pour régler leurs études et poussés d'ailleurs par la nécessité de sauver leur existence, se sont mis à réorganiser en fait l'enseignement spécial, en y annexant des enseignements plus ou moins professionnels (cours d'agriculture, ateliers pour le travail du bois et du fer, cours de dessin industriel). Ils y ont aussitôt trouvé un regain de popularité et un accroissement d'effectif. Il est essentiel de les soutenir, de les encourager dans cette voie et pour cela de donner aux administrateurs locaux, principaux, inspecteurs d'académie, recteurs, toute autorisation de régler les programmes des collèges sur les besoins réels de la région qu'ils desservent.

Il pourra arriver alors que tel collège ressemble singulièrement à une école primaire supérieure, avec cette différence qu'il pourrait conserver d'autre part des cours de latinité et surtout qu'il admettrait le payement d'une scolarité, tandis que l'école primaire supérieure n'en exige aucune. Mais où serait le mal d'offrir ainsi aux désirs des familles — je ne dis pas dans la même localité (car il y a très peu de nos petites villes où se rencontrent à la fois une école primaire supérieure et un collège), mais dans le même département — deux types répondant à des habitudes et à des préférences diverses ?

Quant à l'enseignement moderne proprement dit, qui répond à une conception nouvelle de la culture désintéressée, il serait maintenu dans les lycées et dans ceux des collèges qui croiraient pouvoir l'organiser avec un effectif suffisant.

3° Une des causes qui ont fait le plus de tort à quelques-unes de nos maisons, c'est l'immixtion de certains de leurs professeurs dans la politique et particulièrement dans la politique locale.

Qu'un professeur de lycée ou de collège entre dans cette voie, c'est rarement utile à l'Université et presque toujours dangereux. Autant il est désirable que le corps enseignant reste invinciblement attaché à la cause de la République et de la démocratie, autant il importe qu'il ne fournisse aucun prétexte à la malveillance par des manifestations sortant de la réserve que les familles attendent de lui. Pour peu qu'un professeur se laisse aller à prendre part aux luttes locales, — qui sont presque toujours des luttes de personnes d'autant plus irritantes, — à parler dans les réunions publiques, à écrire des articles de journaux (en dehors des articles exclusivement littéraires ou scientifiques) il compromet l'établissement auquel il appartient. Nous avons encore, dans nos lycées et collèges, des élèves de familles qui ne sont pas toutes enthousiastes de notre régime républicain; il n'est ni de notre intérêt, ni de notre droit de les froisser.

4° Ne reculer devant aucune des dépenses qui peuvent transformer nos internats. Je ne parle pas seulement des locaux, pour lesquels on a fait beaucoup, mais où il reste encore beaucoup à faire; je parle surtout de la vie intérieure de nos maisons. On a mené contre l'internat, depuis quinze ans, une campagne ardente, où se sont parfois signalés des écrivains qui n'auraient pas eu autant de verve contre les internats des Jésuites ou des Frères. Ce n'est pas le lieu ici de les réfuter. Il suffira de constater deux faits certains : l'un, que l'internat est une nécessité sociale dans nos pays de petite aisance où, neuf fois sur dix, la famille rurale ne peut pas se déplacer pour aller s'installer à la ville, et que dès lors, l'internat géré et surveillé par l'État offre plus de garanties de toutes sortes que l'internat exploité par un particulier ou une congrégation; — l'autre, que c'est, entre des mains vaillantes, un puissant instrument d'éducation. Supposons une classe de 50 élèves, dont 25 externes et 30 internes; si on fait la moyenne des notes de valeur intellectuelle et morale, on trouvera presque toujours que les cinq premiers sont des externes sur lesquels des parents intelligents, instruits, ayant un idéal moral, veillent avec une sollicitude par-

ticulière ; mais les 25 suivants seront des internes, et « la queue » se composera des 20 externes restants, appartenant à ces familles, trop nombreuses, malheureusement, qui ne veillent pas sur leurs enfants. C'est une proportion approximative que quarante ans de professorat et d'administration m'ont toujours permis d'établir.

Il est donc essentiel de ne rien négliger pour que notre internat réponde aux critiques intéressées dont il est si souvent l'objet, en cherchant de plus en plus à faire l'éducation physique et morale des enfants. Le moyen d'y parvenir, c'est d'accorder aux administrateurs tout un ensemble de mesures de détail qu'ils souhaitent, mais qui toutes nécessitent des dépenses (maisons de campagne pour les promenades ou terrains de jeux, jeux scolaires, organisation nouvelle de la gymnastique et du chant, achat de collections pour l'histoire de l'art, crédits pour les bibliothèques, etc., etc). Il ne me paraît pas d'ailleurs indispensable que le Trésor public fournisse à cet effet de nouvelles contributions. C'est le lycée qui devrait et pourrait y faire face avec son budget, si une réorganisation des règlements lui permettait de bénéficier des économies qu'il pourrait réaliser. Avant 1850, si je ne me trompe, un lycée jouissait en réalité, et non pas seulement en nom comme aujourd'hui, de la personnalité civile. S'il parvenait à supprimer un emploi inutile, l'économie qui en résultait était à son bénéfice et accroissait son actif de l'exercice suivant. Je me contente d'indiquer ce point de vue sans entrer dans des démonstrations qui allongeraient ce rapport outre mesure. Pourquoi d'ailleurs, si on voulait entrer dans cette voie, au lieu d'une réorganisation générale, ne ferait-on pas l'essai dans un lycée ? C'est alors que le bureau d'administration aurait un rôle effectif et cesserait d'être, comme aujourd'hui un rouage à peu près inutile.

Il me reste à parler de l'enseignement libre. Mais toutes les remarques essentielles ont été faites précédemment, au cours de mes considérations sur les causes du fléchissement de nos effectifs. Je m'en tiendrai donc aux observations suivantes (qui ressortent des résultats statistiques de 1885 à 1898) :

1° L'enseignement secondaire libre laïque n'existe plus que de nom ;

2° L'enseignement congréganiste, qui semble gagner 850 unités, par une fiction que j'ai plusieurs fois signalée, en perd en réalité 90 ;

3° L'enseignement ecclésiastique (collèges diocésains, écoles tenues par des prêtres, etc.) en perd 111 ;

4° Les petits séminaires en perdent 349 ;

5° Sauf les jésuites de Toulouse, qui gagnent ensemble 161 élèves, tandis que le lycée en perd 148, — trois petits séminaires en accroissement de 165 élèves, — Sainte-Marie d'Albi en gain de 59 — et les deux établissements nouveaux de l'Ariège en gain de 169, — toutes les autres maisons sérieuses, où se fait véritablement de l'enseignement secondaire et qui constituent une concurrence véritable pour nos maisons, sont en perte et se sont ressenties, comme nos lycées et nos collèges, de la crise économique signalée au commencement de ce rapport. Les lettres des quelques chefs d'établissements libres qui ont répondu à notre demande de renseignements sont explicites sur ce point ;

6° Les statistiques ne peuvent rendre compte de la réalité. Le titre de secondaire n'est souvent qu'une étiquette, non seulement pour les établissements que j'ai spécialement signalés, mais pour un bien grand nombre d'autres. La laïcisation générale des écoles primaires a fait disparaître les écoles de Frères dans les neuf dixièmes des communes rurales. Une partie de leur ancienne clientèle a reflué vers des maisons qui n'ont de secondaire que le nom. Ce n'est que lorsqu'une législation nouvelle aura permis d'établir des procédés de statistique exacts que les chiffres pourront avoir une signification précise ;

7° Il n'en ressort pas moins des observations générales que je fais depuis tant d'années, — plus encore que des tableaux statistiques, qui ne sont que des indications, — deux conclusions à peu près certaines :

a) Les établissements de l'État sont, dans mon ressort, avec les petits séminaires, deux ou trois collèges épiscopaux, l'école de Sorèze et les deux maisons de jésuites de Toulouse, les seuls qui méritent véritablement le nom de secondaires.

Ils sont en état de défier la concurrence,

sans refonte de programmes, sans réglementation nouvelle, pour peu qu'on marche avec suite et fermeté, sans bruit extérieur, dans la voie des réformes d'éducation qui a été ouverte en 1888 et 1890;

b) Une nouvelle législation serait nécessaire, non pour supprimer la liberté de l'enseignement (il ne m'appartient pas d'aborder ce sujet), mais pour la subordonner à des garanties qui ne laisseraient ce titre d'établissement secondaire qu'à des institutions ayant réellement ce caractère. On prémunirait ainsi l'opinion publique contre des erreurs graves et dangereuses.

TABLE

Paris. — MOTTEROZ, imprimeur de la Chambre des Députés, 7, rue Saint-Benoît.

N° 866

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEPTIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1899

Annexe au procès-verbal de la 2e séance du 28 mars 1899.

ENQUÊTE

SUR

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

(*Extraits et Analyses*)

PRÉSENTÉES

Par M. RIBOT,

Président de la Commission de l'Enseignement.

Tome IV

PARIS

IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

MOTTEROZ

7, RUE SAINT-BENOIT

1899

ENQUÊTE

SUR

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

N° 866

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEPTIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1899

Annexe au procès-verbal de la 2e séance du 28 mars 1899.

ENQUÊTE

SUR

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

(*Extraits et Analyses*)

PRÉSENTÉES

Par M. RIBOT,

Président de la Commission de l'Enseignement.

France.

Tome IV

PARIS
IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
MOTTEROZ
7, RUE SAINT-BENOIT
1899

La Commission de l'Enseignement a envoyé le *Questionnaire* (Tome I, p. IX) aux Facultés et aux établissements d'enseignement secondaire. Un grand nombre de réponses lui ont été transmises par l'intermédiaire des recteurs.

On trouvera ci-après (1[re] partie) l'analyse et quelques extraits de ces réponses qui n'ont pas paru pouvoir être publiées *in extenso*, à raison de leur nombre et de leur étendue. Les rapports des recteurs ont été, par exception, reproduits dans leur texte même.

Le dépouillement de ces volumineux dossiers a exigé un travail considérable de la part des membres de la Commission qui ont bien voulu s'en charger : MM. Baudon, Henri Blanc, Couyba, Ermant, Gervais, Gueneau, Massé, Perreau. Raiberti et Sauzet. Il n'est pas une seule des réponses contenues dans les dossiers qui n'ait passé sous leurs yeux. M. Leune, inspecteur d'académie du Pas-de-Calais, a eu l'obligeance de coordonner les analyses faites par les membres de la Commission et d'en surveiller l'impression. La Commission lui adresse tous ses remerciements.

C'est aussi à M. Leune que la Commission est redevable de l'analyse des délibérations des bureaux d'administration des lycées et des collèges, ainsi que des sociétés d'anciens élèves (2[e] partie).

La *Société d'enseignement supérieur* et la *Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire* ont adressé à la Commission d'importants rapports en réponse au *Questionnaire*. Ces rapports forment, avec une étude de M. Jules Pillet, sur l'enseignement du dessin, la troisième et dernière partie du présent volume.

Le tome V, qui est actuellement sous presse, contiendra les délibérations des Chambres de commerce.

Il ne restera plus à publier que les délibérations des Conseils généraux. Mais cette publication ne pourra avoir lieu qu'après la session du mois d'août prochain, la plupart des assemblées départementales ayant ajourné à cette session l'examen des questions qui leur ont été soumises.

Juillet 1899.

PREMIÈRE PARTIE

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Transmises par les Recteurs

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Transmises par les Recteurs

ACADÉMIE D'AIX

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du recteur.

Université d'Aix-Marseille.

Faculté de droit. — Procès-verbal de la délibération de l'assemblée des professeurs.

Faculté des lettres. — Procès-verbal de l'assemblée des professeurs. — Rapport du doyen. Lettres de MM. Guibal, doyen honoraire; Blondel, de Ridder et Constans, professeurs.

Faculté des sciences. — Compte rendu de l'assemblée des professeurs. — Rapport du doyen. — Notes de MM. Heckel, Marion, Charve, Duvillier, Stephan, Vasseur, Pérot, Jourdan, Vayssière et Fabry, professeurs.

École de médecine et de pharmacie. — Rapport du directeur. Notes de MM. Nepveu, Villard, Chapplain, Jourdan, Rietsch, Bouisson et Gueude, professeurs.

Résumé des réponses au questionnaire dans l'Académie par l'inspecteur de l'Académie d'Aix en résidence à Aix.

Département des Bouches du Rhône.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Marseille. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Jouffret, Piéri, Deriat, Gasquy, Durand, Anziani, Fouque et Gourio, professeurs. — Note collective des répétiteurs.

Lycée d'Aix. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Cassagne, Valran, Delmas, professeurs, et MM. Habiague et Jacquême, répétiteurs. — Délibération de l'Association amicale des professeurs du lycée.

Collèges d'Arles et de Tarascon. — Rapports des principaux.

Établissements libres. — Notes présentées par les professeurs du petit séminaire et de l'école libre du Sacré-Cœur, à Aix, et par les professeurs du pensionnat du Sacré-Cœur, à Marseille.

Lettres des directeurs des écoles primaires de Marseille.

Département des Alpes-Maritimes.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Nice. — Rapport du proviseur. — Note collective d'un groupe de professeurs. — Note de M. Delval, répétiteur.

Collège d'Antibes. — Rapport du principal. — Notes de MM. Escoffier, Jallat, Farinole, professeurs.

Collèges de Grasse et de Menton. — Rapports des principaux. — Note de M. Seignour, professeur (Grasse).

Département des Basses-Alpes.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Digne. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Sauvage et Garridou.

Collèges de Barcelonnette, de Manosque, de Seyne-les-Alpes et de Sisteron. — Rapports des principaux.

Rapport du directeur de l'école primaire supérieure de Riez.

Département de la Corse.

Lycée de Bastia. — Rapport du proviseur. — Notes de M. Poletti, professeur, et de M. Lusinchi, répétiteur.

Collège d'Ajaccio. — Procès-verbal de la réunion des professeurs. — Note de M. Padovani, répétiteur.

Département du Var.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Toulon. — Notes du proviseur, de MM. Truchy, professeur, et Portanier, répétiteur.

Collège de Draguignan. — Lettre du principal.

Notes des directeurs des établissements libres de Saint-Joseph, de Toulon et de la Seyne.

Lettres des directeurs des écoles primaires supérieures de la Seyne et de Lorgues.

Lettre de M. Aymes (de Toulon), capitaine de frégate en retraite.

Département de Vaucluse.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée d'Avignon. — Rapport du proviseur. — Note collective des répétiteurs. — Lettre de M. André, répétiteur.

Collège d'Apt. — Rapport du principal. — Notes de MM. Delmas, Guy, Rinck, Danoy, Eysseric, Savournin, Chambert, Borel et Parlongue, professeurs.

Collège de Carpentras. — Rapport du principal.— Procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Collège d'Orange. — Rapport du principal. — Note de M. Boyaux, professeur de dessin.

Collège de Pertuis. — Rapport du principal.

Notes des directeurs des écoles primaires supérieures de Valréas et de l'Isle-sur-Sorgues.

ANALYSE DES RÉPONSES

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

Bouches-du-Rhône. — Suivant l'*inspecteur d'académie,* les professeurs vivent trop isolés les uns des autres. Il est regrettable qu'ils se désintéressent trop des réunions auxquelles ils sont appelés. Que si les assemblées générales leur paraissent peu susceptibles de résultats, qu'ils se groupent par classe ou par enseignements similaires, l'enseignement de chacun ne peut manquer de profiter de l'expérience de tous, et le désir leur viendra bientôt ensuite de suivre de plus près la vie, le travail et le développement moral de leurs élèves.

Le proviseur du *Lycée de Marseille* voudrait que l'on augmentât l'autorité des chefs d'établissement. Il faudrait surtout leur donner une action plus directe et plus efficace sur l'avancement de ses subordonnés. Un conseil préparatoire pour les promotions au choix ou les changements de situation de tous les fonctionnaires des lycées devrait se tenir au chef-lieu de l'académie dans une réunion des proviseurs et des inspecteurs d'académie, présidée par le recteur. Il pourrait y avoir deux réunions, l'une en novembre pour les promotions, l'autre en juin pour les changements de résidence. C'est sur les listes arrêtées dans ces réunions que se limiterait le choix du comité des inspecteurs généraux ou de l'administration centrale, d'après des règles à déterminer.

Le proviseur devrait recevoir communication des notes données par les inspecteurs généraux sur chaque professeur. Il pourrait avoir également une situation plus élevée dans le département et faire partie de droit du Conseil départemental de l'enseignement primaire et de la délégation cantonale.

Une certaine somme devrait être mise, pour travaux supplémentaires, à la disposition du proviseur.

Il est vrai que, pour soutenir utilement le rôle qui leur incombe, les proviseurs ne peuvent avoir toutes les qualités nécessaires si leur mode de recrutement ne vient à être modifié. Un stage comme proviseur adjoint devrait être exigé avant toute nomination et serait sans doute une meilleure préparation aux fonctions de proviseur que celles de censeur, que l'on devrait réserver aux répétiteurs et surveillants généraux.

Enfin une initiative beaucoup plus large devrait être laissée au proviseur dans la gestion intérieure de la maison, pour l'application des tarifs et la répartition des crédits accordés, au mieux des intérêts de l'établissement. Du jour où le proviseur jouirait de cette liberté, nul doute qu'il ne trouve dans les conseils établis près du lycée toute l'aide qui reste aujourd'hui à l'état de bonnes intentions.

Pour l'internat, des réformes profondes sont à désirer; mais, à défaut d'un bouleversement complet du régime actuel pour l'établissement d'internats régionaux, à la campagne, il serait possible et désirable, dès maintenant, d'installer à part les internats destinés aux candidats aux écoles et aux examens divers. Le régime pourrait en être tout autre, plus large et plus éducatif que celui de nos internats actuels.

Deux catégories devraient être établies parmi les répétiteurs : les uns directeurs d'études, les autres chargés principalement de la surveillance, et dans les petits établissements les directeurs d'études pourraient être les professeurs eux-mêmes; d'ailleurs, le choix des répétiteurs devrait être laissé au proviseur qui, après un stage, déciderait de leur aptitude à remplir les fonctions de directeurs d'études.

Plusieurs professeurs du lycée de Marseille ont longuement étudié les mêmes questions et arrivent à peu près aux mêmes conclusions sur la nécessité de donner des règles fixes au recrutement et à la préparation des chefs d'établissement, sur l'utilité d'une plus grande autonomie des établissements eux-mêmes, ce qui permettrait aux professeurs de s'intéresser plus immédiatement à la marche de la maison. Des vues intéressantes, mais moins pratiques, sont émises au sujet de la suppression de l'internat et des modifications au régime intérieur.

Le proviseur du *Lycée d'Aix* est aussi partisan d'un stage pour les candidats au provisorat et il souhaite une plus grande autorité pour le proviseur. Les assemblées de professeurs, conseils de discipline, rendent suivant lui peu de services : un comité de patronage n'en rendrait pas davantage et serait dangereux. Et, pour l'éducation, la classe ne suffit-elle pas au professeur pour s'en occuper utilement.

Plusieurs professeurs et l'Association amicale des professeurs du lycée d'Aix ont émis des vœux divers au sujet de l'extension à donner, au contraire, aux pouvoirs des assemblées de professeurs, et de la suppression de l'internat pour être remplacé par le régime « tutorial » (internat dans les familles).

Nécessité d'un choix très sévère du personnel administratif, — d'une liberté plus grande pour les chefs d'établissement, — d'un concours plus actif à l'œuvre commune des Conseils établis, création même d'un Conseil nouveau de patronage et de propagande, et nécessité pour les professeurs de suivre de plus près la vie de la maison à laquelle ils appartiennent, — telles sont aussi les conclusions du principal du *Collège d'Arles*. — Le principal de Tarascon estime qu'il y a peu à changer à l'état de choses actuel.

Le directeur du pensionnat du *Sacré-Cœur* (de Marseille) regrette la nécessité de l'internat, qu'il considère comme mauvais au point de vue éducatif. Le directeur du Sacré-Cœur d'Aix estime qu'avec beaucoup de soin et de dévouement des professeurs et des répétiteurs on peut rendre ce régime très acceptable.

Alpes-Maritimes. — La question de l'éducation est une des plus importantes pour l'avenir de nos établissements universitaires, disent les professeurs du *Lycée de Nice*. Mais, si les familles n'accordent à ce point de vue qu'une médiocre confiance à nos internats, la raison en est dans le relâchement que les nouveaux règlements ont introduit dans la discipline. On a laissé prendre aux élèves une trop vive conscience de leurs droits, et il est indispensable d'exiger de leur part plus de respect et de docilité.

Ces plaintes ne sont pas fondées, dit l'*inspecteur d'académie.* « On a voulu, dit-il, que

nos lycées ne conservassent plus vestige du caractère de la caserne et devinssent de véritables maisons d'éducation : c'était une grande idée. Mais, pour la traduire en fait, il aurait fallu la collaboration des professeurs et des membres de l'Administration, ce qui a manqué absolument. Le professeur croit qu'il doit un certain nombre d'heures de présence au lycée : il ne croit rien lui devoir de plus. On ne voit jamais un professeur entrer dans une étude, et s'il se promène dans les galeries pendant une récréation, en attendant l'ouverture de quelque classe, il est bien rare qu'il s'avise de la présence de ses propres élèves à deux pas de lui. Autrefois l'Administration, jalouse de son autorité, aurait vu avec déplaisir l'immixtion du personnel enseignant dans la discipline intérieure : le professeur était alors confiné dans sa classe, et il y est resté. »

Combien cependant il serait désirable que les professeurs fussent mêlés de plus près à la vie de leurs élèves, dit le proviseur du lycée de Nice. L'enseignement lui-même y trouverait son compte. C'est également l'avis du principal du collège d'Antibes, qui souhaiterait voir les professeurs accompagner leurs élèves en promenade, du principal du collège de Grasse, et du principal de Menton, qui voudrait voir réserver et assurer les récompenses honorifiques ou autres aux seuls professeurs qui se consacreraient ainsi à leurs élèves en dehors des classes.

La question du régime de l'établissement n'a préoccupé que le principal d'Antibes, qui souhaiterait que les administrations collégiales fussent rendues plus indépendantes des municipalités.

Au lycée de Nice, au collège de Menton, on verrait volontiers à côté du chef d'établissement, un Conseil d'administration plus largement recruté que le bureau actuel ; mais il ne semble pas qu'on attende de grands services des assemblées de professeurs. Les Conseils de discipline semblent avoir fait preuve d'une plus grande utilité.

Basses-Alpes. — L'*inspecteur d'académie* estime que le proviseur ou principal, quelles que soient les qualités dont il est doué — et il n'en saurait trop avoir pour la tâche qui lui incombe — quelle que soit la latitude qu'on lui laisse, ne devrait avoir seul la responsabilité de l'éducation. Que si il n'est pas possible d'établir chez nos professeurs l'internat familial, il est nécessaire en tout cas que les réunions de professeurs soient fréquentes et obligatoires, et que là soient traitées toutes les questions qui intéressent l'éducation des élèves. Ces réunions pourraient d'ailleurs, comme le propose un professeur du lycée de Digne, être restreintes à des groupes de professeurs, qui, ne s'occupant chacun que d'un groupe d'élèves, les pourraient plus vite et mieux connaître, et par suite mieux diriger.

Corse. — Le proviseur du *Lycée de Bastia* estime que l'autorité des proviseurs est suffisante. Mais il désirerait, pour éviter la limitation possible de cette autorité, que le Conseil de discipline n'eût que voix consultative. Et pour le même motif, il redoute l'autonomie qui ne pourrait s'établir sans un conseil directeur, dont les attributions réduiraient nécessairement le rôle et l'autorité du chef de l'établissement.

Le régime actuel de l'internat est bon, et c'est à tort qu'on se plaint d'un énervement de la discipline. Les règlements actuels sont bons, mais, pour avoir leur valeur éducative, ils doivent être compris et appliqués avec intelligence.

Les professeurs du *Collège d'Ajaccio*, tout en demandant qu'on augmente et fortifie l'autorité des chefs d'établissement tant sur les élèves que sur le personnel même de la maison admettraient qu'en même temps les attributions des divers Conseils — Assemblée de professeurs, Conseil d'enseignement, Conseil de discipline — fussent aussi étendues que possible. La création d'un Comité de patronage, dans lequel d'anciens élèves seraient associés à des fonctionnaires de l'établissement, serait des plus utile.

Enfin il serait à souhaiter, pour le plus grand bien de l'éducation des élèves, que répétiteurs et professeurs unissent plus intimement leurs efforts pour donner à la vie intérieure de la maison toute la valeur éducative dont elle est susceptible, si chacun y voulait apporter ses soins. Un grand progrès serait réalisé le jour où les professeurs seraient eux-mêmes les répétiteurs de leurs élèves.

Var. — L'*inspecteur d'académie* est d'avis qu'une large autonomie soit accordée aux établissements d'enseignement secondaire, afin

qu'il soit possible d'adapter les programmes, les méthodes mêmes d'éducation aux diverses régions et aux besoins de ceux qui les habitent. Réglée par les avis d'un conseil d'administration, cette autonomie pourrait s'étendre même à la gestion financière et à l'application des tarifs.

Quant à la participation des professeurs à l'éducation, elle devrait être exigée aussi large et aussi complète que possible et faire partie intégrante de leur tâche obligatoire. Les expériences faites ont donné les meilleurs résultats, et ce serait la meilleure réponse à faire aux critiques intéressées de nos adversaires.

Il n'y aurait que des avantages aussi à ce que les répétiteurs fussent mis en demeure de collaborer à la tâche des professeurs ; mais il faudrait, pour pouvoir exiger qu'il en fût ainsi, que la situation de ces fonctionnaires fût relevée et permît de leur demander non seulement plus d'efforts, mais une préparation plus longue et plus complète à leurs délicates fonctions. Un examen spécial pourrait témoigner de leur aptitude.

Le proviseur du *lycée de Toulon* demande que l'autorité du chef d'établissement soit fortifiée. Il trouve excellents les services rendus par les Conseils de discipline. Il a moins confiance dans ceux que pourrait rendre un Conseil où, à côté de professeurs ou répétiteurs, des étrangers à l'enseignement seraient introduits qui, en leur qualité de pédagogues amateurs, risqueraient d'être parfois encombrants, sinon même dangereux.

Quant au rôle à jouer par les professeurs dans l'éducation il estime qu'ils ne sauraient mieux et plus utilement le remplir qu'en donnant en classe une instruction solide avec toutes les leçons qu'elle comporte.

Le directeur de l'*institut libre de Sainte-Marie* de la Seyne expose le régime de son établissement et en montre les avantages. Le régime se rapproche simplement de celui de nos lycées, puisqu'il comporte les assemblées de professeurs, un conseil de discipline à côté du supérieur. Mais ce supérieur a cet avantage de jouir d'un droit d'initiative presque absolu et d'une autorité presque sans appel dans la maison. Les fonctions de professeur et de répétiteur sont à peine distinctes.

Vaucluse. — Suivant l'*inspecteur d'académie*, ce dont les chefs d'établissement auraient le plus besoin, c'est l'autorité morale, et il leur manque parfois de chercher à établir cette autorité comme il conviendrait. Les assemblées de professeurs rendraient de plus grands services si une plus grande autonomie donnée aux établissements intéressait davantage les professeurs à la solution des questions qui concernent la prospérité et la bonne marche de la maison. Les comités de patronage seraient une excellente chose, à la condition de ne pas s'occuper de l'administration intérieure de l'établissement.

Il serait essentiel de faire participer davantage les professeurs à la vie de l'internat, comme aussi de faire participer davantage les répétiteurs à l'enseignement, ce qui ne manquerait pas de relever leur situation et leur autorité vis-à-vis des élèves.

Le proviseur du *lycée d'Avignon* demande plus d'autorité et le droit à une plus grande initiative. Il a peu de confiance dans les assemblées de professeurs et ne voudrait un comité de patronage que pour s'occuper des élèves à la sortie de l'établissement et du recrutement. Il estime que la classe doit suffire aux professeurs pour faire œuvre d'éducateurs et ne croit pas possible de faire participer les répétiteurs à l'enseignement plus qu'ils ne font en suivant, en étude, le travail de leurs élèves.

Ce dernier avis n'est pas celui des répétiteurs d'Avignon qui, tout en se félicitant des améliorations apportées dans leur situation, regrettent de n'être pas associés de plus près à l'enseignement, et surtout de n'être pas tous externes.

Le principal d'*Apt* demande plus d'autorité ; le principal d'*Orange* estime la sienne suffisante. Mais à Apt comme à Orange, à Pertuis et à Carpentras, on voudrait que les professeurs prissent une part plus grande à l'éducation. C'est l'avis des principaux et aussi des professeurs.

On est d'accord sur ce point que les assemblées de professeurs font actuellement peu de chose, mais pourraient rendre de réels services avec une plus grande autonomie de l'établissement. On a généralement peu confiance dans les comités de patronage déjà éprouvés lors de l'enseignement spécial.

Le supérieur de l'*école libre Saint-Joseph* d'Avignon expose un plan de remaniement de l'organisation universitaire qui assimilerait la gestion des établissements d'enseignement à la gestion des établissements hospitaliers.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Université d'Aix-Marseille. — *Faculté de droit.* Un avis unanime a été émis sur la nécessité de restreindre l'étude des sciences pures pour ceux qui font des études classiques. Quant à l'enseignement du latin et du grec, il faut le fortifier en le faisant commencer plus tôt.

A la *faculté des lettres*, les avis sont assez partagés, mais il semble bien que l'on soit d'accord pour demander l'extension de l'enseignement classique, qui devrait être commencé dès la huitième pour le latin et la sixième pour le grec. Pour rendre ce dernier enseignement facultatif, autant vaudrait le supprimer. Les parties scientifiques récemment introduites pourraient être allégées.

Quant à l'enseignement moderne, qui doit être celui du plus grand nombre, son caractère bâtard, les résultats déplorables qu'il a donnés prouvent qu'il doit être complètement transformé et orienté dans le sens pratique. Dans ces conditions, un personnel distinct est nécessaire, ainsi qu'une adaptation particulière de ses programmes suivant les milieux et les régions. Cet enseignement pourrait même, suivant un professeur, être purement professionnel.

Les professeurs de la *faculté des sciences* de Marseille émettent des opinions très diverses, mais d'une manière générale, en vue de conserver à l'enseignement secondaire son véritable caractère, on voudrait que tout enseignement primaire ou professionnel fût écarté des lycées et collèges.

On regrette aussi la désorganisation des études scientifiques dans les établissements d'enseignement secondaire, et on souhaiterait un retour à l'ancienne division des études littéraires (sans sciences) et études scientifiques (sans lettres).

Enfin, à l'*école de médecine et de pharmacie*, l'enseignement classique est généralement considéré comme surchargé et la suppression du grec serait facilement acceptée. L'enseignement moderne paraît peu en faveur ou destiné à devenir un enseignement surtout pratique.

Alpes-Maritimes. — L'*inspecteur d'académie* estime que, si l'enseignement moderne n'a pas donné les résultats qu'on en attendait, c'est faute d'un personnel suffisamment préparé à le donner. Ces résultats seraient meilleurs si, dans les petits collèges, abandonnant résolument le classique, on portait tous ses efforts et toutes ses ressources tant en personnel qu'en argent sur le moderne.

Le proviseur et les professeurs du *lycée de Nice* demandent que l'enseignement classique soit renforcé par une plus large place rendue au latin et au grec et l'allégement de la partie scientifique récemment introduite. Le proviseur ajoute que, si le moderne n'a pas réussi, c'est parce qu'il a conservé l'ancienne clientèle de l'enseignement spécial pour laquelle il n'est pas fait.

Au *collège d'Antibes* on ne tient pas beaucoup à l'enseignement classique qu'on verrait volontiers réduire encore. Quant au moderne, des modifications s'imposent qui le ramènent à l'ancien enseignement spécial, et il n'y aurait que des avantages pour la prospérité des collèges à s'annexer ainsi un véritable enseignement primaire supérieur et même professionnel. Pour être utilement donné, l'enseignement des langues vivantes devrait être surtout oral et complété par des voyages à l'étranger.

Des opinions analogues sont exprimées par les principaux des collèges de *Grasse* et de *Menton :* remplacement du moderne par un enseignement approprié aux besoins locaux.

Basses-Alpes. — L'enseignement classique, d'après l'inspecteur d'académie, ne devrait être conservé que dans les lycées de chefs-lieux d'académie, et l'enseignement moderne complété par de nombreux cours professionnels. L'enseignement primaire et élémentaire ne serait donné qu'à l'école primaire, par laquelle tous les enfants devraient passer avant d'entrer dans l'enseignement secondaire.

Au *lycée de Digne*, le proviseur et, dans les collèges de *Barcelonnette*, *Manosque, Seyne,*

Sisteron, les principaux émettent sous des formes diverses l'avis, en somme unanime, que le classique doit être maintenu, parfois réduit, ou réservé à une élite, et que le moderne doit être modifié pour être orienté vers la pratique. Avec des professeurs spéciaux et des cadres suffisamment souples, il rendrait ainsi de réels services. C'est également l'avis du directeur de l'école primaire supérieure de *Riez*.

Bouches-du-Rhône. — L'*inspecteur d'académie* regrette que l'enseignement classique ne donne plus aujourd'hui au point de vue de la formation intellectuelle et de la culture générale les mêmes résultats que jadis. La raison en est dans les modifications apportées aux méthodes d'enseignement plus encore qu'aux programmes. La grammaire en particulier est enseignée plus scientifiquement peut-être, mais de façon moins pratique, et de là vient que nos écoliers connaissent moins bien les langues anciennes et même leur langue maternelle. De là vient que, sachant peut-être plus de choses que leurs aînés, ils ont moins de correction et de précision dans le style, et dans le jugement moins de rectitude et de fermeté.

Quant à l'enseignement moderne l'expérience a prouvé la nécessité de sa transformation. Son organisation en deux cycles paraît être la meilleure manière de donner satisfaction aux besoins de sa clientèle. Cette transformation rendrait, bien entendu, nécessaire la fusion des écoles primaires supérieures et des collèges dans les petites localités.

La nécessité de cette transformation du moderne en un enseignement spécial professionnel ou primaire supérieur est aussi la conclusion à laquelle l'expérience a conduit le proviseur du *lycée de Marseille*. C'est également celle d'un certain nombre de mémoires très complets et très intéressants de plusieurs professeurs du même établissement qui, à la presque unanimité, réclament avec instance le renforcement de l'enseignement classique considéré comme seul enseignement vraiment secondaire, — sans méconnaître la nécessité, à côté du classique, d'un autre enseignement d'un caractère plus utilitaire. Mais cet autre enseignement n'est point l'enseignement moderne actuel, c'est l'enseignement spécial que le moderne a détruit sans le remplacer.

Au *lycée d'Aix* l'enseignement moderne est aussi vivement condamné qu'à Marseille, en raison surtout du tort que son organisation a causé au classique. Que l'on revienne à l'enseignement spécial, et qu'on supprime même l'enseignement primaire supérieur qui fait aux lycées et collèges une concurrence fâcheuse et sans profit pour personne, tel est l'avis du proviseur et de quelques professeurs.

Enfin, aux *collèges d'Arles et de Tarascon*, c'est encore la suppression du moderne que l'on réclame et le retour à l'enseignement spécial ou primaire supérieur.

Il convient d'ajouter que deux directeurs d'écoles primaires supérieures s'élèvent avec force contre toute introduction dans les lycées et collèges d'un enseignement analogue à celui qui est donné dans leurs écoles, ou contre toute mesure qui aurait pour but de favoriser le passage d'élèves de ces écoles dans les classes supérieures de l'enseignement moderne. L'enseignement primaire supérieur, disent-ils, se suffit à lui-même, et l'enseignement secondaire doit s'en distinguer nettement s'il veut rester ce qu'il doit être, un enseignement de culture générale.

Corse. — Au *lycée de Bastia* comme au *collège d'Ajaccio*, l'enseignement classique est considéré comme susceptible de réductions importantes. Mais tandis que le proviseur de Bastia reproche au moderne de n'avoir pas les qualités pratiques qu'on lui souhaitait, à Ajaccio les professeurs voudraient qu'on se gardât d'un rapprochement du moderne et de l'enseignement primaire supérieur qui serait sans doute fatal aux établissements secondaires. Cependant, tout en conservant au moderne son caractère secondaire, ils admettraient que les programmes en fussent allégés pour permettre la création de quelques enseignements facultatifs d'un caractère pratique.

Var. — L'*inspecteur d'académie* insiste seulement sur la nécessité d'exiger de tous les professeurs une meilleure préparation pédagogique dont pourrait témoigner un certificat spécial obtenu après examen et qui serait nécessaire pour la titularisation.

Au *lycée de Toulon*, le proviseur demande que le classique soit protégé contre la décadence par de sévères examens de passage qui le réserveraient à une élite. Quant au moderne,

il pourrait être rendu plus pratique par une meilleure organisation de l'enseignement des langues vivantes, mais ne devrait pas pour cela se confondre avec l'enseignement primaire supérieur. Un professeur du même établissement propose la division du moderne en deux cycles de trois années, formant un tout complet chacun, à tendances surtout scientifiques, et dont le second seul aurait des programmes différenciés suivant les besoins locaux et auquel pourraient avoir accès les élèves sortis des écoles primaires supérieures.

Deux directeurs d'écoles primaires supérieures et un inspecteur primaire consultés sont opposés à toute fusion du moderne et du primaire supérieur.

Enfin deux directeurs d'établissements libres estiment les programmes de l'enseignement secondaire trop touffus. Il serait nécessaire d'en élaguer certaines parties, peut-être même du grec, dit l'un d'eux, pour faire place à une langue vivante. Le second fait grand cas de l'enseignement moderne, mais il regrette que la clientèle qu'il reçoit ne permette pas de le développer conformément au caractère de ses programmes.

Vaucluse. — Les programmes de l'enseignement classique, dit l'*inspecteur d'académie*, sont beaucoup trop chargés, du côté scientifique en particulier. Mais si cet enseignement, pour avoir sa valeur, doit être maintenu dans son unité et son intégrité, une bifurcation scientifique après la troisième, avec trois années d'études communes, rendrait de grands services.

Si l'enseignement moderne a peu de résultats, c'est qu'il a eu de trop hautes ambitions. Ses résultats seraient sans aucun doute beaucoup meilleurs s'il se transformait en un enseignement pratique divisé en deux ou trois cycles dont les premiers correspondraient à l'enseignement primaire supérieur, et dont pourraient se contenter les établissements modestes.

Le proviseur du *lycée d'Avignon* ne voit rien à changer à l'enseignement classique, mais il considère le moderne comme une erreur et néanmoins demande son maintien. Le principal du *collège d'Apt*, partage l'avis du proviseur d'Avignon, mais voudrait même voir la suppression du moderne. Tout enseignement d'un caractère utilitaire doit, suivant lui, être proscrit de l'enseignement secondaire.

Quelques professeurs d'Apt demandent aussi le renforcement du classique, mais ils admettent le maintien du moderne, mais rendu pratique en particulier par une plus grande part faite à l'enseignement pratique des langues vivantes et à l'enseignement commercial.

Suivant l'avis du principal du *collège de Carpentras*, l'enseignement classique est le seul type d'enseignement secondaire à maintenir, avec bifurcation scientifique après la troisième. Le moderne doit être supprimé pour faire place à un enseignement spécial pratique diversifié suivant les régions. Sans demander la suppression du moderne, l'assemblée des professeurs conclut à une transformation qui doit avoir le même résultat.

Au *collège d'Orange*, mêmes conclusions : maintien du classique, transformation du moderne par une division en deux cycles. On y insiste de plus sur d'importantes modifications à apporter à l'enseignement des langues vivantes et du dessin.

Au *collège de Pertuis* on demande la fusion du moderne et de l'enseignement primaire supérieur. Les directeurs des écoles primaires supérieures de *Valréas* et de l'*Isle-sur-Sorgue* sont d'un avis absolument opposé, les collèges ou lycées n'étant pas, suivant eux, en mesure de donner cet enseignement avec autant de profit que les écoles primaires supérieures ou professionnelles elles-mêmes.

III

BACCALAURÉAT.

Université d'Aix-Marseille. — *Faculté de droit.* La majorité des professeurs admet la suppression du baccalauréat et son remplacement par un certificat d'études ; mais au cas où l'examen serait conservé on est unanime à demander un allégement des programmes d'abord, et pour admettre que la Commission soit composée de professeurs de l'enseignement secondaire, public et libre, sous la présidence d'un professeur de faculté. A l'unanimité aussi on estime que le baccalauréat moderne ne saurait ouvrir l'accès des facultés de droit, sauf pour la capacité.

Faculté des lettres. On admet le maintien du baccalauréat, mais on voudrait en voir restreindre le programme que l'on considère actuellement comme trop chargé.

La *faculté des sciences* est également d'avis que l'examen soit maintenu et continue à être passé devant un jury d'enseignement supérieur. C'est au moins l'avis du doyen et de plusieurs professeurs. Néanmoins on admet que la nécessité s'impose de modifications radicales à l'examen lui-même et à ses programmes, s'il est impossible d'obtenir la suppression demandée par quelques professeurs, ou son remplacement par un certificat d'études.

Les professeurs de *l'école de médecine et de pharmacie* ne voient pas d'avantages à la suppression du baccalauréat qu'il faudrait remplacer par un autre examen. On y est unanime à ne pas admettre que le baccalauréat moderne donne accès dans les écoles et facultés de médecine.

Alpes-Maritimes. — « Le baccalauréat n'est pas parfait, dit le proviseur du *lycée de Nice;* il a, paraît-il, le grand défaut de nuire aux études désintéressées. » Mais au moins fait-il travailler. Et, si on le supprime, par quels examens le remplacer qui ne présentent pas au moins autant d'inconvénients qu'il en peut présenter? Il faut donc le garder, mais y apporter telles modifications qui seront jugées nécessaires pour en diminuer l'aléa. Même avis aux collèges d'*Antibes*, de *Grasse* et de *Menton.*

Basses-Alpes. — L'inspecteur d'académie, qui ne conserve l'enseignement classique que dans les lycées de facultés, ne conserve le baccalauréat que pour cet enseignement. Pour les autres enseignements, l'examen est remplacé par un certificat d'études délivré d'office aux bons élèves et à la suite d'un examen aux autres.

Au lycée de Digne et dans les collèges du département, on demande au baccalauréat des modifications de détail, mais nulle part on ne réclame sa suppression.

Bouches-du-Rhône. — Au *lycée de Marseille*, proviseur et professeurs sont d'avis que le baccalauréat ne peut être supprimé. C'est un stimulant nécessaire pour les élèves. C'est une nécessité tant qu'existe la liberté de l'enseignement. On se fait illusion quand on croit à la possibilité de remplacer cet examen final par une série d'examens de passage. Mais une réforme essentielle s'impose au sujet de la composition du jury; la présence de professeurs d'enseignement secondaire y diminuerait certainement l'aléa qui a ses causes dans le peu d'expérience qu'ont la plupart des professeurs de l'enseignement supérieur de ce qui s'enseigne dans les lycées et collèges et des méthodes qu'on y emploie.

Au *lycée d'Aix* on reconnaît également que la suppression du baccalauréat est impossible, mais on admettrait volontiers la dispense accordée aux meilleurs élèves.

Enfin, c'est encore un avis favorable au maintien de l'examen modifié, transformé même, si l'on veut, que l'on émet à *Arles* et à *Tarascon.*

Dans l'enseignement libre on est unanime à repousser toute suppression du baccalauréat; les professeurs du petit séminaire et de l'école libre du Sacré-Cœur d'Aix le considèrent même comme la clé de voûte de l'enseignement secondaire et comme la source de toutes les vertus pour le jeune homme qui s'y prépare.

Corse. — Le proviseur du *lycée de Bastia* et les professeurs du *collège d'Ajaccio* ont surtout été frappés des inconvénients du baccalauréat et demandent sa suppression. Un certificat d'examens de passage et de sortie le remplacerait avantageusement et serait infiniment moins nuisible aux études en même temps qu'il écarterait tout aléa.

Var. — Dans le Var, au *lycée de Toulon* et au *collège de Draguignan* comme dans l'enseignement libre, on estime que le maintien du baccalauréat est nécessaire. Cependant le directeur de Sainte-Marie (de la Seyne) accepterait un certificat d'études s'il était délivré par une commission composée mi-partie de professeurs de l'Université mi-partie de professeurs de la maison.

Vaucluse. — « Tout le monde est frappé des inconvénients du baccalauréat », dit l'*inspecteur d'académie*, mais il n'en faut pas moins le maintenir, car on ne saurait comment le remplacer. Que l'on modifie seulement la composition du jury, demande le proviseur du *lycée d'Avignon.* Ni au *collège d'Apt*, ni au *collège de Carpentras*, ni à celui d'*Orange* on ne demande la suppression de l'examen.

Rapport du recteur.

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

On ne peut ni assimiler ni même comparer les lycées aux collèges sous le rapport de la direction. Dans un collège, un principal est réellement le chef de son établissement; il est son propre économe; il partage entre ses répétiteurs, qui souvent ne sont que stagiaires, le service intérieur, sans être dans l'obligation de leur assurer d'abord un certain nombre d'heures consécutives de liberté; et les professeurs ne se refusent jamais à donner l'enseignement complémentaire qu'il estime nécessaire, parce que leur maximum d'heures de service n'est pas, comme dans les lycées, strictement limité. Le principal sait, de plus, que, s'il n'excite pas le zèle de ses collaborateurs, en donnant lui-même l'exemple d'un constant dévouement à ses fonctions, le nombre de ses élèves, surtout celui des élèves internes, diminue; et il tient à ce que l'honnête bénéfice que doit légitimement lui assurer la conduite de sa maison ne soit pas en quelque sorte illusoire.

Tout autre est la situation du proviseur; les droits de ses collaborateurs, professeurs et répétiteurs, sont fixés par les règlements; leur demander à titre gracieux, pour le bien même de l'établissement, un travail supplémentaire lui est à peu près interdit, et comme on a supprimé, ou transformé si l'on veut, l'indemnité supplémentaire qui lui était autrefois accordée, c'est uniquement pour se montrer digne de la confiance que nous avons placée en lui qu'il ne se ménage point pour assurer la prospérité de son lycée.

Y aurait-il nécessité de fortifier l'autorité des proviseurs? Je le crois, parce qu'il ne peut y avoir pour eux de responsabilité que si on leur accorde quelques libertés, que si on leur permet quelques initiatives. Mais associer, comme on l'a demandé, à la direction du lycée les professeurs qui y sont temporairement attachés ne me semblerait possible que si le rétablissement de l'éventuel intéressait effectivement les professeurs à la fortune de l'établissement. Il est trop facile de proposer des mesures quand on n'est point chargé de les appliquer et surtout quand on n'a point à supporter les conséquences de cette application. Les assemblées des professeurs et les conseils de discipline n'ont jamais consolidé l'autorité d'un proviseur; ils lui permettent seulement de résister plus sûrement quand un acte de fermeté ou de vigueur disciplinaire s'impose. Je pense toutefois qu'un proviseur, quand il a su prendre dans une ville la situation qui lui appartient — et il conviendrait de l'y maintenir longtemps s'il y était apprécié — n'a pas absolument besoin de cet appui.

L'appui dont un proviseur a besoin est surtout celui des familles et des autorités; et, pour le lui assurer, il suffirait, à mon avis, de se servir du bureau d'administration, dont on modifierait la composition et dont les attributions seraient sagement étendues. Dans ce bureau prendraient place, à côté des fonctionnaires de l'ordre le plus élevé et des membres des corps élus, les représentants des professeurs et des répétiteurs, des pères de famille et des délégués des associations d'anciens élèves, associations dont les proviseurs devraient être invités à susciter, par tous les moyens, la création dans les villes où elles n'existent pas encore. Ce bureau se réunirait tous les trimestres; dans chacune de ses réunions, le proviseur lui ferait connaître la situation matérielle et morale de l'établissement, lui soumettrait les innovations qu'il se proposerait d'apporter dans les divers services, et lui demanderait, en même temps, son avis et ses conseils. En fin d'année, il lui adresserait le rapport qu'il remet chaque année à l'inspecteur d'académie avant la première session du Conseil académique. Une commission permanente, choisie dans le bureau, l'assisterait pour toutes les questions relatives à l'organisation et à la distribution de l'enseignement. Il ne serait pas inutile de rétablir, quelque modeste qu'en fût la valeur, l'usage des jetons de présence. Depuis leur suppression, nos bureaux sont de plus en plus délaissés; et nous avons besoin de compter sur des présences effectives.

Éducation. — Le régime de l'internat dans nos lycées et collèges a été, durant de longues années, l'objet des plus vives et des plus injustes attaques. A la suite de Taine, certains universitaires en ont même demandé la sup-

pression, oubliant que leurs articles inconsidérés ne favorisaient que les intérêts des pensionnats congréganistes. Pour eux, l'internat, dans l'organisation de l'enseignement secondaire public, était « le galeux d'où venait tout le mal ». J'ai cru qu'il était de mon devoir, il y a quelques années, de prendre, dans un discours public, la défense de l'internat, qui discipline les caractères et rend aisée la pratique de la solidarité ; et je reste, tant que nos habitudes familiales ne seront point modifiées, un partisan résolu de l'internat.

Au dire de nos adversaires, si personne ne méconnaît la supériorité de notre enseignement, on est, d'autre part, autorisé à déclarer que nous sommes de médiocres éducateurs. Il serait bon de s'entendre d'abord sur le sens du mot « éducation ». S'il s'agit d'apprendre aux élèves à « porter son corps avec grâce », comme on disait avant 1789, ou bien encore, comme on l'écrivait sous le règne de Louis-Philippe, à se montrer « lestes à saluer et souples à faire la révérence », il est vrai que nous sommes, à ce point de vue, des éducateurs insuffisants ; mais, si l'éducation est avant tout la « direction morale que l'on donne aux sentiments », nous avons le droit d'affirmer que le professeur, dans nos lycées, ne sépare jamais l'éducation de l'instruction. Le choix des leçons, des textes d'explication et des devoirs lui permet chaque jour d'inculquer, dans l'esprit de ses élèves, les principes et les maximes auxquels doit se conformer quiconque a la patriotique ambition d'être à la fois un honnête homme et un vrai citoyen. Et ses leçons sont d'autant plus efficaces que ce n'est point lui qui les donne ; il laisse, en quelque sorte, la parole aux morts, dont le temps a consacré la renommée ou la gloire.

A l'étude, les répétiteurs peuvent, s'ils comprennent bien la tâche qui leur est assignée, continuer la leçon qu'a faite en classe le professeur. La communauté d'idées entre le répétiteur et le professeur, dans l'intérêt de l'œuvre commune à laquelle ils sont attachés, doit être complète ; et cette communauté d'idées, c'est au proviseur à l'établir et à la consolider. Il faut que l'élève, dont la perspicacité est toujours en éveil, comprenne que c'est dans un même esprit que sont dirigés les efforts de ceux qui sont chargés de son éducation.

La situation du répétiteur serait-elle relevée s'il prenait une part effective à l'instruction ? Je ne le crois pas. Il faudrait, au contraire, redouter pour lui la comparaison entre l'enseignement qu'il serait appelé à donner et celui qui serait réservé au professeur plus âgé, plus expérimenté et plus instruit. Mais le répétitorat ne doit pas être une carrière ; dans l'intérêt des élèves comme des maîtres eux-mêmes, ce ne doit être qu'un état transitoire. J'ai été, durant plusieurs années, répétiteur en province et à Paris, et j'ai pu constater que le répétiteur le plus écouté, le plus respecté était celui qui, tout en s'acquittant avec la plus scrupuleuse conscience de ses obligations professionnelles, se montrait sans relâche laborieux et studieux. Il donnait ainsi, d'ailleurs, à ses élèves le meilleur des exemples : il leur apprenait qu'à force de ténacité et de persévérance on arrive à pouvoir lutter avec ceux que la fortune, au début de la vie, a plus favorisés. Un professeur qui a été d'abord répétiteur me paraîtrait devoir être de préférence choisi pour les fonctions administratives.

A l'éducation intellectuelle et morale se rattache l'éducation physique. Peut-être, dans nos lycées, conviendrait-il d'y consacrer plus de temps, et je ne verrais aucun inconvénient à ce que l'accès du gymnase fût, pendant les récréations, mais sous la surveillance du professeur de gymnastique et d'un répétiteur, ouvert à tous les élèves de bonne volonté. Les proviseurs devraient, d'autre part, instituer dans leurs établissements des sociétés de jeux et multiplier les grandes promenades. Le grand air et l'exercice sont indispensables à nos élèves internes ; ce n'est pas assez de meubler et de former leur esprit : il y a pour nous obligation de fortifier leur corps.

Quant au régime qui donnerait à la fois plus de liberté et de responsabilité aux grands élèves il faudrait laisser aux proviseurs le soin de l'essayer. On ne saurait ici édicter des règles uniformes, et c'est dans de pareilles tentatives qu'un proviseur nous prouve qu'il est ce que nous lui demandons avant tout : un éducateur. Il serait, à tous égards, nécessaire d'établir une sorte de transition entre la discipline de nos lycées et la pleine indépendance dont jouit le jeune étudiant dans nos universités ; mais ce ne devrait être qu'aux candidats aux grandes écoles de l'État et aux élèves de philosophie

qu'il conviendrait de permettre ce premier apprentissage de la liberté; si, avec des administrateurs éclairés, d'esprit ouvert et ferme, il donnerait, comme il est permis de l'espérer, des résultats satisfaisants, on pourrait, dans la suite, le faire plus tôt commencer.

II

ENSEIGNEMENT.

Les élèves-maîtres de nos écoles normales primaires reçoivent, on le sait, un enseignement pédagogique régulier et l'école annexe, où, sous la direction d'un maître éprouvé, ils s'exercent à appliquer les règles qu'on leur a exposées et expliquées, est pour eux un vrai champ d'expériences; il n'en est point de même et il n'en saurait être de même dans l'enseignement secondaire, car les parents ne consentiraient point à placer leurs enfants dans des classes où viendraient, aux dépens des élèves, s'essayer plusieurs débutants. On devrait donc, pour ce motif, se contenter d'établir dans toutes les universités, au profit de nos futurs professeurs de lycées et collèges, un cours de « science de l'éducation », qui existe déjà à Lyon et à Toulouse, et dans ces conditions, ce qui, du reste, se pratique aujourd'hui, un stage de quinze jours au moins, d'un mois au plus, dans des classes qui ne préparent ni à un examen ni à un concours, pourrait nous montrer si l'aspirant professeur a quelque aptitude pédagogique. Quant à introduire dans les concours d'agrégation des épreuves de même nature que celles qu'on impose, dans l'enseignement primaire, aux candidats au certificat d'aptitude pédagogique, la chose me paraît quelque peu difficile, eu égard surtout à l'époque où l'on est obligé de placer le concours des diverses agrégations. D'ailleurs, si l'on est entré par vocation dans l'enseignement secondaire, et si on n'est point travaillé du désir d'en sortir à la première occasion, si on se préoccupe avant tout de sa classe, si on l'aime et si on s'y complaît, on devient sans peine et promptement, surtout quand on a déjà reçu une sorte d'enseignement théorique, un pédagogue estimable ou distingué : on réussit toujours dans ce qu'on fait avec contentement et plaisir.

Enseignement classique. — Enseignement moderne. — Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire et avec l'enseignement professionnel.

Si je suis partisan de l'allégement des programmes dans l'enseignement secondaire, j'estime, d'autre part, qu'au lieu de développer l'enseignement moderne il faudrait le modifier ou le transformer. Nous avons besoin, dans l'intérêt de notre France, de préparer, dès le collège, l'union des esprits; il conviendrait donc qu'il n'y eût point, dans nos lycées et collèges, deux enseignements indépendants, jaloux peut-être l'un de l'autre et donnés par des maîtres différents. Autrement une comparaison, je ne dis pas une rivalité, s'établira quoi qu'on fasse; l'un des deux enseignements sera réputé plus distingué, plus aristocratique; et l'inégalité sociale, qu'on doit s'efforcer de diminuer dans une démocratie, apparaîtra au lycée même. Chacun a ses idées et son système, et nous avons le droit de les exposer ici en toute franchise.

Je voudrais voir placé, à la base de ce qu'on appellerait toujours l'enseignement secondaire classique, un enseignement primaire supérieur, ou s'en rapprochant, que recevraient indistinctement tous nos élèves dans les lycées et collèges. A l'âge de treize ans, c'est-à-dire à un âge où les parents peuvent être déjà éclairés sur l'aptitude probable de leurs enfants, nos élèves se sépareraient : les uns, ceux qui se destinent au barreau et à la médecine, étudieraient les langues mortes (latin et grec), qui seules, pour la formation et la conservation de l'esprit français, pour le maintien de notre originalité, ont une vertu vraiment éducatrice, et les étudieraient non pour les écrire, mais pour les comprendre et les lire ; — les autres, ceux qui se destinent aux grandes écoles de l'État, étudieraient, avec le latin, les sciences diverses dont la connaissance est exigée à l'entrée de ces écoles ; — les troisièmes enfin, c'est-à-dire ceux qui se destinent au commerce et à l'industrie, recevraient une instruction appropriée aux carrières auxquelles ils veulent être préparés. Pour que nos élèves demeurent convaincus que leurs études particulières sont de même valeur, si elles ne sont pas de même nature, et qu'ils sont appelés, les uns et les autres, à rendre au pays, dans des situations différentes, des ser-

vices pour lesquels on doit avoir même estime, je voudrais que, pour plus d'une matière, ils reçussent un même enseignement.

C'est ainsi que les élèves des deux premières sections apprendraient en même temps le latin; et que les cours de langue et de littérature françaises, de langues vivantes, de morale, d'histoire et de géographie, par exemple, seraient communs aux trois sections. De cette façon le personnel enseignant aurait nécessairement même origine, et l'enseignement serait partout donné dans un même esprit; de plus, le lycée serait ainsi largement ouvert aux enfants, que leurs parents auraient été contraints d'envoyer d'abord dans les écoles où l'instruction est gratuite; et l'enseignement secondaire ne paraîtrait plus un enseignement privilégié.

Assurément je n'ai pas la prétention de tracer en quelques lignes un plan d'éducation, analogue à celui que M. Fouillée a dressé avec tant de compétence et de distinction, ce n'est pas même une esquisse; c'est une simple indication. Je dois ajouter que, pour la troisième section, les programmes ne seraient point uniformes, qu'ils devraient varier avec les besoins locaux, s'y adapter et y répondre; et que les chefs d'établissement, assistés du bureau dont j'ai plus haut parlé, auraient, sous ce rapport, tout droit d'initiative. L'institution d'ateliers de travail manuel, qui existent déjà dans plusieurs établissements du ressort, devrait, d'ailleurs, être en quelque sorte généralisée.

Étude des langues vivantes et du dessin. — Il ne serait pas inutile d'envoyer, pendant quelques mois nos jeunes élèves à l'étranger afin qu'ils pussent se perfectionner dans la pratique de la langue vivante qu'ils auraient choisie; mais, dans l'intérêt des études qu'ils poursuivent au lycée, ils ne pourraient séjourner hors de France que durant les mois d'août et de septembre; et il serait, d'autre part, nécessaire, qu'à cette époque, dans certaines universités d'Angleterre, d'Allemagne ou d'Italie, on organisât des cours semblables à ceux que suivent, pendant les vacances, près de la Faculté des lettres de Paris, les étudiants de nationalité étrangère. Il y a plus : il faudrait, en faveur des enfants dont les parents n'ont que des ressources limitées, créer des bourses de vacances. Je ne dois pas négliger de rappeler ici que nos professeurs de langues vivantes, sur les conseils de l'inspection générale, s'efforcent chaque jour de donner à leur enseignement un caractère plus pratique; et que l'italien et l'espagnol dans les régions où la connaissance de ces langues est reconnue utile, ont, dans nos lycées, des professeurs spéciaux.

Il ne conviendrait pas de rendre facultatif l'enseignement du dessin, qui, dans l'Académie, donne des résultats satisfaisants. Le dessin est aujourd'hui la seule langue universelle; et, si nos professeurs de dessin doivent susciter les vocations artistiques qui s'ignorent, il n'est pas inutile que, grâce à leurs leçons, nos élèves puissent se faire comprendre, soit de l'artisan qu'on emploie dans leur famille, soit de l'étranger qui n'entend point notre langue. Développer chez nos élèves le sens esthétique et les accoutumer à se servir du crayon, à se donner à eux-mêmes, en quelque sorte l'enseignement par l'aspect, vaut mieux, je crois, que de les munir de bonne heure d'un appareil photographique.

III

BACCALAURÉAT.

Je n'ignore point les vives attaques dont le baccalauréat a été autrefois, et récemment encore, l'objet; mais, parce qu'on ne peut songer à le supprimer, pour des raisons dont ses adversaires sont eux-mêmes obligés de reconnaître la justesse, j'estime qu'il vaudrait mieux s'efforcer d'en corriger les défauts et d'en rendre les épreuves moins hasardeuses. En 1885, nous avons été invités à donner notre avis sur la réforme des baccalauréats; et je suis, pour ce motif, obligé de me répéter, parce que sur ce point, mon sentiment n'a guère varié.

Avec la liberté de l'enseignement secondaire, il ne me paraît pas possible que le baccalauréat puisse être assimilé à l'ancien certificat de grammaire et délivré de la même façon. On comprendrait difficilement qu'il pût y avoir deux manières d'obtenir un diplôme qui seul donne accès aux études de l'enseignement supérieur; et quelle que soit l'estime en laquelle on tient nos professeurs des lycées, on les accuserait bientôt d'indulgence à l'égard de leurs élèves, le jour où ils deviendraient leurs seuls examinateurs, et en quelque sorte à huis-clos. Je demande donc le maintien du baccalauréat et de son organisation actuelle, attendu que, s'il disparaissait, on ne manquerait pas, dans

l'intérêt de l'enseignement supérieur lui-même, de le rétablir sous une autre forme, et je ne vois pas ce qu'on gagnerait à un simple changement d'appellation.

D'ailleurs, le baccalauréat est la sanction d'études, sinon poursuivies avec succès, au moins faites régulièrement ou à peu près ; et tout enseignement privé de sanction a, ne l'oublions pas, peu d'action sur l'enfant ; — il risque même d'être sans valeur auprès de certains pères de famille. Est-ce à dire que le diplôme de bachelier doive *de plano* permettre de s'inscrire comme étudiant près d'une Université ? Je ne le crois pas. Ce qu'on a institué pour les futurs étudiants en médecine, en les astreignant à suivre d'abord, et pendant un an, des cours déterminés près d'une Faculté des sciences, qui leur délivre ou leur refuse un certificat pour eux obligatoire, on pourrait, je crois, comme je le proposais en 1895, l'établir à l'égard des aspirants au doctorat en droit ; et ce seraient les Facultés des lettres qui délivreraient aux futurs élèves de la Faculté de droit, après une année d'études, le certificat nouveau. Pour assurer, je l'ai déjà dit, l'union des intelligences entre des jeunes gens, élevés souvent dans des milieux absolument opposés, cette obligation ne serait pas, à mon avis, sans efficacité. Quant au jury du baccalauréat classique, il devrait être modifié, ou plutôt composé comme l'est actuellement celui du baccalauréat moderne : un jury, où entreraient en majorité les maîtres de l'enseignement secondaire, ne se méprendrait point sur la nature et la difficulté des épreuves qu'il convient d'imposer aux futurs bacheliers.

J'ai demandé la transformation de l'enseignement moderne ; mais, si on le conserve tel qu'il existe aujourd'hui et s'il continue à conduire à un baccalauréat spécial, j'estime que la possession de ce baccalauréat spécial ne devrait donner accès ni à la Faculté de droit ni même à la Faculté de médecine. Je ne répéterai point ce qu'ont dit tant d'excellents esprits sur la prééminence, au point de vue de notre éducation, de l'étude des langues et des littératures anciennes ; mais il convient de rappeler que les Facultés de droit surtout sont aujourd'hui de vraies pépinières de fonctionnaires ; et l'intérêt du pays exige impérieusement pour ce motif, qu'on ne rende pas plus facile l'entrée de ces Facultés. Or nul n'ignore que le chemin qui conduit au baccalauréat moderne est plus court que celui qui mène au baccalauréat classique ; et les enfants, comme les parents, sont trop disposés à préférer ce qui exige le moins d'efforts.

Je n'ai point qualité pour traiter la question des programmes d'admission aux écoles spéciales, mais j'ai plus d'une fois entendu nos professeurs de mathématiques spéciales, du cours de Saint-Cyr et des cours de Navale se plaindre de n'être pas entendus, lorsqu'on se propose d'apporter quelque modification à ces programmes. Ceux qui, depuis de longues années, voient chaque jour et de près les candidats à ces écoles, pourraient être, je crois, d'utiles conseillers.

ACADÉMIE D'ALGER

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

École de Droit. — M. Dujarier, directeur; M. Charpentier, professeur.

École des Lettres. — M. Basset, directeur.

École de Médecine. — M. Bruch, directeur.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Département d'Alger.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée d'Alger — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Schribaux, Fontaine, Busson, Tailliard, Maigrot et Colin, professeurs; de M. Bienvenu, professeur à l'École des Beaux-Arts.

Collège de Blida. — Rapport du principal. — Notes de MM. Margaillan, Gousselot et Malaval, professeurs.

Département de Constantine.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de Constantine. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Kalafat et Plissonnier, professeurs.

Collège de Bône. — Rapport du principal. — Note de M. Masclanis, professeur.

Collège de Philippeville. — Rapport du principal.

École primaire supérieure de Constantine. — Note du directeur et de MM. Bénos et Robert, professeurs.

Département d'Oran.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée d'Oran. — Notes de MM. Doumergue et Ruff, professeurs.

Collège de Mostaganem. — Rapport du principal. Notes de MM. Cornilleau et Vaussy, professeurs.

Collège de Tlemcen. — Rapport du principal. — Note de M. Renaux, professeur.

École primaire supérieure de Sidi-Bel-Abbès. — Note du directeur.

ANALYSE DES RÉPONSES

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

La plupart des réponses envoyées par les autorités compétentes sont unanimes sur la question de savoir s'il convient de fortifier l'autorité des proviseurs et des principaux des collèges. Les uns comme les autres, ils réclament avec insistance une augmentation de leur autorité, déclarant, que pour faire œuvre vraiment utile et féconde, il devient de plus en plus nécessaire qu'ils soient le chef de la maison, dans toute la force du terme.

« Le moyen de fortifier cette autorité, écrit le proviseur du lycée d'Alger, serait peut-être d'attacher plus d'importance aux notes données par le proviseur, de se préoccuper davantage des résultats, de récompenser ce que le chef de la maison est surtout en état d'apprécier : le dévouement, la régularité, la bonne tenue, en un mot, les qualités morales, sans lesquelles on peut être un esprit brillant et distingué, mais non pas un bon professeur. »

Dans le même but, l'inspecteur d'Académie à Alger, propose de réserver les fonctions de proviseur à des professeurs distingués, susceptibles d'une autorité incontestée, connus et estimés, que l'on nommerait ainsi dans les villes où ils ont longtemps professé.

Un seul principal, celui de Mostaganem, ne voit pas l'utilité d'augmenter cette autorité. Mais il reconnaît que, dans les petits collèges, les difficultés qui peuvent exiger le relèvement de l'autorité du chef de l'établissement n'existent pas, les rapports entre principal, profes-

[illegible]

Les réponses [illegible] que [illegible] des professeurs. [illegible] professeurs [illegible] de l'établissement auquel ils appartiennent.

Par contre, on estime assez généralement que les réunions de maîtres répétiteurs pourraient rendre de très bons services. Les réunions de répétiteurs [illegible] et qui sont en quelque sorte des conseils de pédagogie, ont une importance autrement considérable [illegible] discipline [illegible] les élèves en général, sur leur travail, leur tenue, leurs conversations, leurs dispositions, leur éducation [illegible]. On apprend à les mieux connaître. C'est ainsi que s'établit un esprit de la maison entre les anciens et les nouveaux répétiteurs. Le proviseur du lycée d'Alger.

Quant aux Conseils de discipline, leur organisation actuelle est l'objet d'appréciations très différentes. Si d'un côté le proviseur du lycée de Constantine [illegible] à leur égard le statu quo, d'un autre côté le proviseur du lycée d'Alger déclare qu'il est « trop souvent réuni pour des questions sans importance et qu'il conviendrait de laisser les proviseurs libres de les convoquer en dehors des réunions trimestrielles, quand il le jugerait à propos. »

Les quelques rapports qui s'occupent de la question de l'autonomie à accorder aux lycées et aux collèges ne sont pas en général très portés vers cette idée et l'entendent du reste de plusieurs façons.

Le principal du collège de Blida déclare « qu'il ne faut pas oublier que les élèves des lycées et collèges ne sont pas forcément appelés à terminer leurs études dans le même établissement ni dans la même académie, et que les changements de méthode ou d'études que l'autonomie entraînerait fatalement leur serait très préjudiciable. »

Le principal du collège de Bône estime que « l'autonomie la plus à désirer serait l'autonomie financière », et « qu'en rendant les col[illegible] des municipalités [illegible] des [illegible] de profits ».

Enfin, le proviseur d'Alger désire une autonomie en ce qui concerne les [illegible] et qu'il conviendrait seulement que [illegible] uniformes.

Très peu de réponses ont été faites sur le chapitre de l'éducation. Elles sont toutes favorables au régime de l'internat et d'un autre côté très défavorables sur la manière dont les professeurs estiment leur rôle d'éducateurs. Les critiques sont unanimes et sévères.

L'inspecteur d'Académie à Alger écrit : « Les professeurs intelligents et dévoués ont une action profonde sur l'éducation de leurs élèves. Malheureusement les professeurs dévoués sont rares. Il faut bien reconnaître qu'un grand nombre se désintéressent trop de leurs élèves. Je crois que c'est le plus grand mal dont souffrent nos lycées. Les jeunes professeurs surtout ont une trop haute opinion d'eux-mêmes. Ils se croient supérieurs aux fonctions qu'ils occupent et qu'ils accomplissent sans goût et sans vocation. »

Les proviseurs des lycées d'Alger et de Constantine expriment la même opinion. Les professeurs ont, vis-à-vis de certains de leurs devoirs, un détachement par trop grand. Comment pourraient-ils alors avoir une influence sur les enfants ? Il serait bon que professeurs et élèves se fréquentassent en dehors des cours et apprissent à se connaître et à s'apprécier autrement que par les rapports officiels dans les classes.

Plusieurs estiment qu'il faudrait associer plus étroitement les maîtres répétiteurs à l'œuvre d'éducation : ce serait également le moyen de relever leur situation. Ils vivent avec les élèves et pourraient avoir sur eux la meilleure des influences, surtout si l'on donne au proviseur une certaine latitude dans le choix de ses collaborateurs.

Ne pourrait-on pas leur faire faire des conférences que suivraient les élèves moins avancés que leurs camarades de même année et qui supprimeraient les inconvénients résultant des leçons particulières. Réponse du proviseur d'Alger.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

De l'ensemble des réponses sur cette question se dégage l'impression que l'enseignement classique est plutôt vu avec une faveur marquée aussi bien par les proviseurs et principaux d'une part que par les membres du corps enseignant de l'autre. Ils estiment que l'enseignement classique, tel qu'il est conçu, possède un caractère vraiment large et élevé auquel on ne saurait toucher sans lui porter un coup funeste. Aussi la plupart des réponses se contentent du *statu quo*, avec des modifications de détail, En général, on désirerait un allégement des programmes.

Les uns le font porter sur la partie scientifique, « dont on doit sacrifier la partie théorique pour ne conserver que l'enseignement au point de vue pratique et usuel » (Directeur de l'École des lettres d'Alger). D'autres feraient plus volontiers porter les modifications sur le grec. Mais les avis sont très partagés là-dessus. Le professeur de seconde au lycée d'Alger déclare que les élèves n'ont en général, au sortir de leurs études, qu'une teinture extrêmement faible du grec. « Les élèves donc retirent assez peu de profit, en dehors de la patience exercée et de la mémoire un peu plus encombrée, de l'étude du grec. » Dans ce cas et surtout s'il est démontré qu'il est impossible qu'on puisse, grâce à quelques changements, obtenir de meilleurs résultats, ce professeur se demande s'il ne vaut pas mieux renoncer franchement à cet enseignement ou du moins l'abandonner aux Facultés ou au Collège de France ?

Pour le directeur de l'École de médecine d'Alger, l'étude du grec est au contraire indispensable au même titre que celle du latin.

Dans tous les cas, tout le monde s'accorde à déclarer que rendre le grec facultatif équivaut à le supprimer. « Nos élèves négligent de parti pris tout ce qui n'est pas immédiatement utile aux examens. » Ainsi le dessin et les langues dans les classes où cet enseignement est facultatif, ainsi l'histoire naturelle en mathématiques élémentaires. (Proviseur du lycée d'Alger.)

Le proviseur du lycée d'Alger s'attaque particulièrement aux grammaires savantes dont on a trop abusé.

« On a voulu bien à tort, dit-il, faire de l'érudition dans nos classes, avec nos enfants, comme s'il s'agissait de l'enseignement des Facultés. »

D'un autre côté, quelques rapports expriment le vœu que l'on étende et que l'on fortifie encore l'enseignement classique.

Les solutions seules diffèrent, si les désirs sont les mêmes. Tandis qu'un professeur au collège de Mostaganem demande le rétablissement du latin en huitième et de la composition latine en seconde, rhétorique et philosophie, ainsi qu'au baccalauréat, l'inspecteur d'Académie à Alger préconise des examens de passage sévères, afin de maintenir le niveau des études. « Ce n'est pas le nombre des élèves qu'il faudrait rechercher, mais leur qualité. »

L'enseignement moderne rencontre de chaleureux partisans dans le personnel enseignant de l'enseignement secondaire et des détracteurs très décidés dans l'enseignement supérieur.

« L'enseignement moderne est déjà trop développé. C'est une contrefaçon de l'enseignement classique. Il donne aux parents l'illusion d'une culture générale, mais c'est un leurre. Cet enseignement moderne tue l'enseignement classique. L'expérience a déjà assez duré. » (Réponse de M. Charpentier, professeur à la Faculté de droit d'Alger.)

« A mon avis, cet enseignement tel qu'il existe n'a pas sa raison d'être. Il a la même durée que l'enseignement classique et n'est pas plus pratique. Il est, comme le premier, une pépinière de fonctionnaires, grâce à son baccalauréat au rabais, aux sanctions qu'on lui a données et à celles qui sont encore réclamées. Il ne sert qu'à augmenter la foule des candidats aux fonctions publiques, en fournissant, du reste, des sujets de médiocre valeur.

« Je serais d'avis de le supprimer et de le remplacer par un enseignement sans prétention, plus pratique, plus utilitaire... Cet enseignement pourrait être limité à quatre années d'études. Il est bien entendu qu'il ne conduisait à aucun baccalauréat. » (Réponse de l'inspecteur d'Académie à Alger.)

De l'autre côté l'enseignement moderne est non moins énergiquement défendu.

« Je crois que cet enseignement répond à

un véritable besoin de la société actuelle, comme l'indique indubitablement le nombre toujours croissant de ses élèves. Il doit donner aux enfants qui se destinent aux carrières industrielles, commerciales ou même libérales une instruction générale nullement technique ou professionnelle. » (M. Schribaux, professeur au lycée d'Alger.)

La plupart des réponses des partisans de l'enseignement moderne ne pensent même pas à le défendre des attaques dont il est l'objet et les observations présentées s'adressent seulement à quelques points particuliers du programme. Il semble que son principe soit hors de contestation. Les professeurs de science se plaignent en général de l'insuffisance de la préparation scientifique de leurs élèves. Ils voudraient que l'enseignement moderne fut conçu dans un esprit plus pratique et plus scientifique. Ils demandent l'augmentation des heures consacrées à leur cours et l'introduction d'une composition écrite au baccalauréat de seconde moderne. (Réponse de M. Colin, professeur au lycée d'Alger.)

Plusieurs estiment également ainsi que le proviseur du lycée d'Alger « que l'on pourrait confondre la classe de première sciences avec la classe de mathématiques élémentaires. Il suffirait de mettre les deux programmes en harmonie, soit en diminuant celui de première sciences, soit en donnant aux élèves qui le suivraient quelques heures de conférences. »

Peu de réponses en ce qui concerne les questions touchant aux langues vivantes. C'est surtout en ce qui concerne les langues vivantes que l'on pourrait penser le mieux à adapter certaines parties de l'enseignement aux conditions locales. Et du reste cela existe déjà. On devrait songer à rendre l'enseignement de l'arabe obligatoire comme langue vivante dans le programme de l'enseignement classique ou moderne donné en Algérie.

Dans tous les cas il faut s'attacher avant tout au résultat rapide et pratique: « Qu'on oblige les professeurs à faire la classe en anglais ou en allemand, qu'on les oblige à parler et à faire parler les élèves au lieu de s'endormir dans les fastidieux exercices de la traduction ânonnée en classe. » (Proviseur du lycée d'Alger.)

Le professeur chargé du cours d'arabe au lycée de Constantine déclare que l'arabe littéral tient trop de place dans l'enseignement des langues vivantes tandis que l'arabe parlé ou vulgaire n'occupe qu'une place fort restreinte. Or c'est le contraire qui devrait avoir lieu.

D'après ce professeur, un élève, grâce à ce système, est capable de traduire, au sortir de l'École, un texte des *Mille et une Nuits* avec l'aide du dictionnaire. Mais il ne peut ni comprendre un indigène ni se faire comprendre de lui.

A signaler une note très simple et très claire de l'inspecteur d'Académie à Constantine sur la manière dont les mathématiques sont enseignées dans l'enseignement secondaire. La plupart des élèves de cet enseignement n'ont aucune éducation mathématique. Pourquoi donc une pareille faiblesse ?

D'après ce fonctionnaire il faudrait en chercher la raison dans la manière dont les professeurs font leurs cours. Il n'y a aujourd'hui dans l'enseignement des mathématiques ni continuité de l'enseignement ni continuité de l'action du professeur et de ses méthodes. En second lieu, la plupart des professeurs ne savent pas enseigner. Ils font leurs cours d'une façon beaucoup trop savante. Ils ne sont compris que d'une infime minorité d'entre leurs élèves. Intimement persuadés que les élèves en retard seuls sont fautifs, ils ne font rien pour les aider; pleins de dédain à leur égard ils les laissent suivre comme ils peuvent, soucieux de ceux qui les comprennent, infime minorité, encore une fois, pour laquelle seulement ils professent. Et l'inspecteur conclut ainsi :

« La solution la plus pratique à mon avis serait la suivante. Dans chaque lycée, le censeur et le proviseur devraient être l'un de l'ordre des sciences, l'autre de l'ordre des lettres. Ils devraient avoir fait leurs preuves dans l'enseignement secondaire, y avoir acquis une autorité incontestée, reconnue et acceptée par tous les fonctionnaires. Ils devraient, quand un débutant arrive dans l'établissement, le suivre dans son enseignement journalier, assister non pas à une leçon par hasard, mais à toutes les leçons consécutives et lui donner les conseils nécessaires jusqu'au moment où ils jugeraient le professeur capable de diriger lui-même sa classe avec fruit. En revenant ensuite de temps en temps, ils s'assureraient que les instructions données sont suivies et que les résultats sont satisfaisants. »

III

BACCALAURÉAT ET EXAMENS.

Sur cette question, presque toutes les réponses s'accordent à demander le maintien du baccalauréat, tel qu'il existe à l'heure actuelle. La difficulté, si on le supprime, en effet, est de savoir par quoi on le remplacera. Elle est si réelle que l'un de ses adversaires déclare qu'il faut ou le conserver tel quel ou installer le monopole de l'enseignement par l'État, les examens de passage que l'on préconise pour le remplacer ne pouvant, à son avis, avoir de valeur que par ce moyen.

« La question serait vite résolue s'il ne s'agissait que de détruire; mais il faut mettre quelque chose à la place du baccalauréat. On propose de substituer à l'examen actuel un diplôme de fin d'études qui offrirait les mêmes avantages que le baccalauréat, mais qui serait la sanction d'études sérieuses et soigneusement contrôlées pendant toute la vie scolaire : une semblable attestation de travail solide et constant suppose que le jeune homme, arrivé au terme de ses études secondaires, a subi à la fin de chaque classe un examen rigoureux autorisant seul le passage dans la classe supérieure. Il n'est pas douteux, en effet, que l'examen de sortie, à la fin de la philosophie, par exemple, ou des mathématiques, aurait une signification, et pourrait être considéré comme le couronnement de la vie de lycée; mais il est bien certain aussi que toute la valeur de ce critère se fonde sur la rigueur des examens de passage et que si nous établissons dans nos lycées et collèges des examens de passage tout à fait sérieux, nous perdrons la grande majorité de nos élèves. Les parents ne manqueront pas de protester contre la dureté des sanctions universitaires et confieront leurs enfants aux établissements libres où l'on trouvera toujours le moyen de concilier la faiblesse des élèves et l'amour-propre des familles..... » (Réponse de M. Masclanis, professeur à Bône.)

« Il y aurait peut-être un moyen, ou plutôt un système de moyens, d'éviter les conséquences désastreuses de cette mesure légitime et nécessaire : ce serait, comme l'ont indiqué plusieurs hommes compétents, de poser le principe de l'intervention de l'État dans l'enseignement, avec tout ce qui en découle. Un remaniement des programmes ou de la constitution intérieure de l'Université ne saurait en effet aucunement rappeler les élèves dans nos établissements : on n'a déjà que trop souvent remanié les programmes justifiant presque la défiance à force d'instabilité et d'améliorations. Si l'on veut en finir avec l'antagonisme du classique et du moderne, ou réaliser des perfectionnements de détail, que l'on se hâte et surtout que l'on ne s'imagine pas attirer les jeunes gens par la vertu seule de ces changements. L'organisation du monopole, atténué, de l'État, pourrait seule sauvegarder les intérêts de l'Université en cas de suppression du baccalauréat et d'aggravation des examens de passage. Obliger tous les établissements d'instruction non administrés par l'État à subir l'inspection générale; — soumettre les élèves de ces mêmes établissements à des examens de passage subis sous le contrôle d'un professeur d'Université ou de lycée; — exiger de tout candidat à une fonction publique la justification d'un séjour de quatre ans — les dernières années d'études — dans un lycée ou collège de l'État; — contraindre enfin tout fonctionnaire de l'État à envoyer ses enfants dans les établissements de l'État : telles sont les conclusions auxquelles il faudra tôt ou tard souscrire si l'on touche aujourd'hui au régime des examens et en particulier aux examens de passage. » (M. Masclanis.)

« Si le baccalauréat était supprimé, écrit le directeur de l'École de droit d'Alger, il faudrait le remplacer par autre chose ; il importe en effet qu'on sache si celui qui veut s'inscrire dans une Faculté ou occuper une fonction présente les garanties de savoir nécessaires. Qu'a-t-on proposé?

« D'après les uns, le baccalauréat serait remplacé par des examens d'admission à l'entrée des Facultés et des fonctions publiques.

« Mais quel sera le programme de ces examens ?

« Embrassera-t-il les matières qui font l'objet de l'enseignement secondaire? Mais alors le baccalauréat, contre lequel on s'élève, n'est plus supprimé, il n'est que déplacé : au lieu d'être subi à la fin des études secondaires, il sera subi à l'entrée des Facultés et des fonctions publiques. C'est surtout de cet examen qu'on pourra dire qu'il n'est pas une preuve de capacité ; nul organe, en effet, n'est aussi apte que les Facultés des lettres et des sciences à vérifier si l'élève qui a terminé ses études

a acquis la somme de connaissances générales nécessaire. Comment des personnes absorbées par des études et des travaux d'un ordre différent pourraient-elles faire cette vérification?

« Admettra-t-on, au contraire, que les examens d'admission ne porteront que sur les matières qui sont spécialement utiles au candidat eu vue des études qu'il veut entreprendre ou de la carrière à laquelle il se destine ? — Ce système offre sans doute un avantage, il permet d'apprécier l'aptitude du candidat et ses connaissances spéciales, mais quels ne sont pas ses inconvénients! L'élève bornera ses efforts à l'étude des matières qui doivent être plus tard l'objet de son examen; loin d'acquérir l'ensemble des connaissances qui fait la culture générale de l'esprit, il se spécialisera dès la première heure. On se proposait de relever les études, de mieux former et de mieux instruire la jeunesse, on n'aura fait que s'éloigner du but qu'on poursuit.

« Au régime des examens d'admission on peut donc adresser, avec beaucoup plus de force, les critiques que l'on fait au baccalauréat.

« Une autre solution consiste à remplacer le baccalauréat par des examens subis dans les établissements d'enseignement secondaire. Pour passer d'une classe à la classe supérieure, l'élève devrait satisfaire à un examen de passage; à la fin de ses études, il devrait satisfaire à un examen de sortie; tous ces examens seraient subis devant les professeurs de l'établissement où l'élève aura fait ses études. Ce système échappe aux deux reproches que l'on fait au baccalauréat; il supprime l'aléa, il laisse à l'élève sa liberté d'esprit, il donne au maître plus d'indépendance et rehausse son rôle. Cependant je l'écarte pour diverses raisons; actuellement le niveau du baccalauréat est sensiblement le même dans toutes les Académies et l'on peut sans inconvénient lui accorder les mêmes pérogatives, quelle que soit la Faculté devant laquelle il a été obtenu. Avec le système des examens intérieurs, l'examen n'est plus égal pour tous; tel qui échoue dans un établissement où les études sont fortes aurait réussi dans un établissement où elles sont plus faibles. L'élève désireux d'avoir un diplôme qui lui assure dans tous les cas les mêmes avantages, s'adressera à l'établissement où il est plus facile de l'obtenir, à moins que pour le conserver on ne lui accorde la même indulgence. La conséquence inévitable du système sera l'abaissement du niveau des études. J'ajoute que le droit de faire subir les examens intérieurs ne saurait être reconnu à tous les établissements d'enseignement secondaires; dans certains collèges, en effet, les professeurs n'auraient pas les grades nécessaires; que déciderait-on pour les élèves de ces collèges? Conserverait-on pour eux le baccalauréat ou seraient-ils examinés par les professeurs d'un établissement voisin ? Enfin le système des examens intérieurs porte atteinte au principe de la liberté de l'enseignement; sans doute il n'est pas possible de conférer aux membres de l'enseignement libre et aux institutions privées le droit de délivrer les diplômes de fin d'études, mais ne serait-ce pas mettre leurs élèves dans une condition d'inégalité et méconnaître le principe de la liberté de l'enseignement que de les obliger à demander leurs diplômes à un jury étranger?

« En résumé le baccalauréat, malgré ses imperfections, me paraît préférable aux systèmes qu'on a proposés pour le remplacer et je suis d'avis qu'il y a lieu de le maintenir. Mais on doit s'efforcer de faire de l'examen du baccalauréat une épreuve probante; à cet effet, il a déjà été pris deux mesures qui me paraissent devoir produire les meilleurs résultats si elles sont sérieusement appliquées, je veux parler des examens de passage et des carnets scolaires. Je pense aussi qu'au lieu de surcharger les programmes d'études il conviendrait de les alléger; l'élève qui a beaucoup à apprendre se borne à acquérir des connaissances superficielles; loin de creuser les questions qu'il étudie et d'apprendre à penser et à juger, il se borne trop souvent à apprendre une leçon qu'il récitera le jour de l'examen. »

Au contraire, M. Lier, principal du collège de Blida, estime qu'il faut supprimer le baccalauréat et le remplacer par des examens de passage annuels, auxquels il serait procédé par un jury désigné annuellement par le recteur et présidé par le chef de l'établissement.

« Il faut supprimer le baccalauréat actuel. M. Lavisse lui a fait son procès, mieux que quiconque. Je me range à ses conclusions.

« Mais l'instruction des élèves n'en doit pas moins être constatée.

« C'est pourquoi j'introduis des examens officiels à la fin de chaque classe supérieure. Examens portant sur toutes les matières en-

seignées dans l'année par les divers professeurs. Un minimum de points serait imposé par l'Université dans les mêmes conditions que pour le baccalauréat actuel, et l'obtention du certificat d'examen serait la condition rigoureuse du passage dans la classe supérieure.

« Ces examens comprendraient des épreuves écrites et des épreuves orales. Ils occuperaient toute la dernière quinzaine de l'année scolaire. En troisième et en deuxième ils seraient passés dans l'établissement même, par un jury annuellement désigné par le recteur, et présidé par le chef de l'établissement. En première ils seraient présidés par un professeur de l'enseignement supérieur.

« Pour donner à ces examens toutes les garanties, on les soumettrait aux règles des épreuves du concours général ou des grandes écoles, c'est-à-dire que les copies seraient corrigées sans que les noms soient connus des correcteurs. Les questions de l'oral seraient tirées au sort par tous les candidats.

« Aucun élève ne serait dispensé de ces divers examens. Le résultat en serait publié par ordre de mérite.

« Le diplôme de bachelier ne serait délivré par l'Académie que sur présentation des trois certificats susdits.

« L'État n'a pas à se préoccuper de la façon dont il convient d'organiser ces examens dans les établissements libres.

« Ces établissements n'auront qu'à envoyer leurs élèves au lycée ou au collège le plus voisin.

« La nouvelle façon de procéder, soit à l'écrit, soit à l'oral, leur offre toutes les garanties.

« D'ailleurs, je ne verrais aucun inconvénient à ce que dans les jurys fût adjoint, à titre consultatif, un de leurs représentants.

« Enfin, comme il convient de s'assurer que ces examens sont l'attestation d'études ayant une valeur réelle, le choix des épreuves écrites serait le même pour tous les établissements d'une Académie. Il serait arrêté par les professeurs de la Faculté et approuvé par le recteur.

« Dans le choix des sujets, il y aurait lieu d'éviter tout ce qui peut prêter à préparation artificielle ou à fraude.

« Dans la surveillance des épreuves écrites, on introduirait de rigoureuses pénalités.

« Après chaque examen, la Faculté donnerait une liste générale des élèves admis, en les classant par ordre général de mérite. Ce serait le vrai moyen de maintenir l'émulation partout et d'empêcher les familles de croire à une plus grande facilité de succès dans une maison que dans une autre. »

Sur la question de savoir si l'enseignement des Facultés de droit et de médecine doit s'ouvrir aux bacheliers de l'enseignement moderne, la séparation est très nette entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Les autorités de l'enseignement supérieur se prononcent sans exception pour la négative.

« Il existe actuellement deux baccalauréats : le baccalauréat classique, qui comporte l'étude du latin et du grec, et le baccalauréat moderne, sans grec ni latin, et où une large place est faite à l'étude des langues vivantes. Au baccalauréat classique sont attachés certains avantages; c'est ainsi qu'il donne seul accès à la Faculté de droit. Faut-il y admettre aussi les bacheliers de l'enseignement moderne?

« Je ne le crois pas. Tout d'abord, il ne me paraît pas injuste de réserver certains avantages à un baccalauréat qui passe pour être plus difficile et qui exige des études plus longues. De plus, pourquoi grossir la clientèle des Facultés de droit, qu'avec raison on trouve déjà trop nombreuse? Le but qu'on s'est proposé lorsqu'on a créé le baccalauréat moderne a été sans doute de réagir contre la tendance générale des jeunes gens à devenir plus tard des fonctionnaires ; on a pensé qu'on arriverait à les orienter vers d'autres carrières, vers le commerce notamment, en leur donnant une instruction élevée, sans doute, mais d'un caractère plus pratique. En ouvrant les Facultés de droit aux bacheliers de l'enseignement moderne, on se met en contradiction avec le but poursuivi. J'ajoute que la connaissance du latin est indispensable pour faire des études de droit sérieuses; sans doute on peut, sans latin, faire un licencié, mais comment obtenir le diplôme du doctorat juridique sans pouvoir traduire les textes du droit romain? Si le baccalauréat moderne doit suffire pour faire ses études de droit, on sera conduit à bannir des Facultés de droit l'étude du droit romain. » (Réponse du directeur de l'école de droit.)

« Quant à accorder au diplôme de l'enseignement moderne le droit de donner accès à la Faculté de droit et à celle de médecine, ce serait abaisser encore le niveau de ces études et multiplier les déclassés. Le baccalauréat moderne est d'un accès beaucoup plus facile que le baccalauréat classique, et l'encombrement des carrières du droit et de la médecine, contre lequel on s'est si souvent élevé, irait s'accroissant. Il est à remarquer du reste, que dans l'académie d'Alger, d'après les rapports des présidents des jurys, les candidats au baccalauréat moderne sont notoirement inférieurs à ceux au baccalauréat classique dans les compositions qui leur sont communes : ce n'est pas seulement le français, c'est l'orthographe où nombre de candidats se montrent inférieurs à des élèves sortant des écoles primaires avec leur certificat d'études. » (Réponse du directeur de l'école des lettres.)

« A propos du questionnaire relatif à l'enquête sur l'état de l'enseignement secondaire, je ne me permettrai de répondre que sur la question que je connais : celle de l'influence de l'étude des langues mortes, — des humanités, — sur les aptitudes aux études médicales

« Sur ce point, je n'ai jamais varié d'opinion : la connaissance plus ou moins approfondie du grec et du latin me paraît indispensable, non seulement au point de vue de la compréhension des étymologies de la nomenclature scientifique, mais aussi parce que cette étude implique une gymnastique intellectuelle d'un caractère spécial. Sans « humanités », grec, latin, philosophie, rhétorique, l'éducation préparatoire aux études médicales est absolument insuffisante, — le jeune docteur devient un artisan médecin ou chirurgien, mais il ne devient jamais un véritable médecin, — je vais plus loin : à mon sens le médecin qui n'est pas d'abord naturaliste instruit n'est pas complet. Donc, si l'on veut faire des médecins des hommes véritablement supérieurs, il faut que les études techniques soient précédées de celles des langues mortes, de la rhétorique, de la philosophie et de l'histoire naturelle, cette dernière, non pas sous forme de catalogue, — connaissance de tous les noms de plantes, d'insectes, etc., à la manière de feu Durando, — mais sous forme de l'étude des grandes lois naturelles, cosmogoniques, physiologiques (animale et végétale) et géologiques.

« Il faudra du temps pour être médecin accompli, mais ce médecin accompli imposera par ses mérites et ses vertus le respect au public et même aux pouvoirs publics. Au point de vue matériel, il rattrapera l'argent dépensé et le temps employé, parce qu'il sera rémunéré en raison de sa valeur.

« Quelquefois les gouvernants croient avoir de l'avantage à ne pas créer des médecins trop complets ! — qui deviennent aussi assez indépendants d'opinion, — mais je me plais à croire que les gouvernants actuels et futurs de la France, n'en arriveront plus jamais à... cette manière de penser. » (Réponse du directeur de l'école de médecine.)

Au contraire, tout l'enseignement secondaire demande l'assimilation du baccalauréat moderne au baccalauréat classique sur ce point.

« Les élèves de l'enseignement moderne ne sont pas inférieurs aux élèves de l'enseignement classique, et il y a une véritable injustice à empêcher les sujets d'élite de cet enseignement de poursuivre les carrières libérales.

« En quoi un élève de l'enseignement moderne est-il moins apte à faire un habile chirurgien ou un médecin de sûr diagnostic qu'un élève de l'enseignement classique ? Pourquoi ne pourrait-il pas donner d'aussi bonnes consultations et plaider avec autant de talent ? N'a-t-on pas vu dans certains lycées où en philosophie sont réunis les deux enseignements, un de ceux de l'enseignement moderne être classé le premier et emporter le prix d'honneur ?

« Ces différences de traitement me semblent reposer sur des considérations spécieuses qui n'ont d'autre fondement qu'un attachement par trop étroit et conservateur aux études traditionnelles du latin ou du grec. Mais n'est-on pas arrivé à une époque où, après quatre siècles brillants et tels qu'aucun peuple n'en puisse présenter d'aussi admirables, les Français pourraient se contenter du français ? » (Réponse de M. Tailliart, professeur à Alger.)

IV

QUESTIONS DIVERSES.

Inspections générales. — Les réponses s'accordent à demander des inspections plus fréquentes et plus longues. Le proviseur du

lycée d'Alger déclare que l'inspection devrait se préoccuper surtout de la valeur professionnelle et éducatrice du professeur, s'attacher moins à l'impression directe qu'aux résultats obtenus.

« Actuellement, MM. les inspecteurs généraux, trop peu nombreux, ne font que passer dans les lycées. Chaque professeur est visité pendant à peu près une heure et l'impression qui résulte de cette trop courte inspection est le point de départ de l'avancement, du stage ou de la disgrâce du fonctionnaire. Je trouve que les éléments d'information et de contrôle ainsi recueillis sont insuffisants; ils peuvent être faussés par les conditions de leur origine même : tel professeur, un peu nonchalant, que le devoir professionnel ne séduit que médiocrement, qui fait sa classe par nécessité et non par vocation, mais ayant la parole facile et une belle assurance, fera, un jour d'inspection, une brillante leçon sur un sujet choisi; les élèves interrogés avec à-propos sur des points bien déterminés à l'avance, répondront avec aplomb aux questions posées. Résultat : excellente impression; conclusion : professeur d'élite.

« Tel autre plus consciencieux, mais d'une nature émotive, n'aura pas devant l'inspecteur qui doit le juger ses moyens habituels ; il fera une mauvaise classe en comparaison de celles qu'il fait chaque jour; ses élèves, un peu déconcertés par la présence redoutée de M. l'inspecteur général, ne répondront peut-être pas tous avec intelligence et facilité; et pourtant la classe marche bien, l'autorité affectueuse du professeur est incontestable, la leçon est vivante et pleine d'intérêt pour les élèves très attentifs. Une défaillance d'un moment peut avoir tout compromis. Ne serait-il pas désirable que les notes d'inspection fussent une résultante : 1° de l'impression directe que fournit la visite de la classe; 2° des résultats obtenus pendant toute l'année scolaire et dans toutes les classes du professeur, résultats contrôlés facilement par le proviseur, l'inspecteur d'académie, et surtout par le recteur, qui est des plus qualifiés pour apprécier justement la valeur professionnelle de son subordonné.

« Je crois que, dans ces conditions, les jugements portés sur le personnel enseignant seraient beaucoup plus près de la vérité. » (Réponse de M. Schribaux, professeur au Lycée d'Alger.)

Notes secrètes. — « De même sur les notes secrètes, mon opinion à ce sujet est que l'Administration (recteur, inspecteur, proviseur) doit toujours pouvoir donner son appréciation justifiée et confidentielle sur tel ou tel fonctionnaire. Si ces notes devaient être toujours élogieuses, rien n'empêcherait de les communiquer à l'intéressé : elles seraient sûrement acceptées avec la conviction qu'elles sont méritées; il n'en est malheureusement pas toujours ainsi. Le personnel enseignant, par son recrutement et la nature délicate de ses fonctions, est assurément un personnel d'élite que l'habitude de la réflexion rend judicieux et sage; pourtant il n'est point parfait et peut avoir des défaillances. Si ceux qui ont mission de diriger le lycée ne peuvent donner leur avis consciencieux, sincère, sans craindre de provoquer de vives récriminations, il ne sera plus possible de signaler le professeur zélé, ponctuel, méthodique, préoccupé uniquement de sa profession, et celui qui se montre inexact, négligent, qui n'obtient des élèves qu'un travail insignifiant et sans résultats. Toutefois, je voudrais qu'avant de punir (je crois qu'en fait cela se pratique ainsi), le professeur, coupable d'une faute parfois vénielle, fût prié de s'expliquer et de justifier sa conduite.

« Un conseil amical, empreint d'indulgente bonté, à une personne apte à saisir les nuances et sensible aux bons procédés, ferait plus et mieux qu'une réprimande qui irrite et provoque la résistance.

« Ceux qui ont la charge de conduire des hommes doivent se souvenir que l'intérêt seul n'est pas toujours le plus puissant facteur de gouvernement, mais que la bonté a au moins un rôle aussi efficace et non moins sûr. »

ACADÉMIE DE BESANÇON

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du Recteur.

Faculté des Sciences. — Note de M. Boutroux, doyen.

Faculté des Lettres. — Note de M. Colsenet, doyen; de MM. Droz, Guiraud et Vernier, professeurs.

Département du Doubs.

Rapports de l'Inspecteur d'Académie.

Lycée de Besançon. — Rapport du Proviseur. Notes de M. Dessirier, professeur; de M. Peréladas, surveillant général; de MM. Voillequin et Goll, répétiteurs.

Collège de Baume-les-Dames. — Rapport du Principal. Note de M. Royer, professeur.

Collège de Montbéliard.

Collège de Pontarlier. — Rapport du Principal. Notes de MM. Pignolet, Bullet, Chabert et Perriguey, professeurs.

Territoire de Belfort. — Lycée de Belfort. — Rapport du Censeur. Notes de MM. Chair, Le Deroff, Mignerey, Vechambre, professeurs; de M. Rosier, maître élémentaire. Note collective des professeurs des classes élémentaires et primaires.

Département du Jura.

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Lycée de Lons-le-Saulnier. — Rapport du Proviseur. Note de M. Barden, professeur de dessin.

Collège d'Arbois. — Notes du Principal et de M. Burlet, professeur.

Collège de Dole. — Rapport du Principal. Notes de MM. Antoine, Chazottes, Chaupitre, François, Gros, professeurs.

Collège de Poligny. — Note du Principal.

Collège de Saint-Claude. — Note de M. Cunche, professeur.

Collège de Salins. — Note du Principal.

École primaire supérieure de Champagnole : Notes du Directeur et de MM. Ménabœuf et Grillet. — De Dole : Note du Directeur.

Département de la Haute-Saône.

Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

Lycée de Vesoul. — Rapport du Proviseur. Note de M. Hémon, professeur.

Collège de Gray. — Note du Principal.

Collège de Lure. — Notes du Principal; de MM. Bernard, Nicod, Filliâtre, Lancrenon, Jarry, professeurs.

Collège de Luxeuil.

École primaire supérieure de Champlitte. — Note du Directeur.

ANALYSE DES RÉPONSES

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

Direction de la maison. — Sur la question du recrutement des proviseurs, les avis sont partagés.

M. le proviseur du lycée de Vesoul estime que le censorat doit conduire au provisorat.

MM. Chazotte et Antoine, professeurs au collège de Dôle, demandent que les proviseurs et les principaux soient choisis parmi les professeurs de l'établissement et nommés par eux. M. Burlet, professeur au collège de Pontarlier, ajoute « pour une période de dix ans ». Un autre professeur dit que le personnel des collèges et lycées devrait être recruté dans la région.

M. le recteur de l'Académie de Besançon n'admet pas que le censorat conduise au provisorat.

Presque toutes les réponses reconnaissent qu'il est nécessaire de relever l'autorité des proviseurs et des principaux. Deux professeurs de l'Université de Besançon, MM. Edouard Droz et Jean Guiraud, demandent pour eux une autorité plus fortifiée et plus d'indépendance. M. l'inspecteur d'Académie du Jura, tout en se prononçant pour l'affirmative, estime « que tout chef qui ne réussit pas doit rentrer dans le rang ».

M. le recteur de l'Académie de Besançon estime que l'autorité du chef est suffisante. Un proviseur et un principal pensent comme lui.

Mais de quelle autorité s'agit-il? C'est ce qu'on ne dit généralement pas. Cependant deux principaux s'expliquent : l'un demande que cette autorité *s'exerce à l'endroit de tout le personnel;* l'autre, *qu'elle se borne à choisir les répétiteurs sous réserve de l'approbation de l'autorité académique.*

Pour le reste, pas de précision. On peut croire qu'il s'agit surtout de l'autorité des proviseurs et des principaux à l'égard des familles des élèves.

C'est aussi un vœu presque général que les collèges et les lycées jouissent d'une « certaine autonomie ». Mais personne ne s'explique clairement à ce sujet. Deux principaux la demandent *partielle*? Un autre désire que les municipalités n'exercent aucun contrôle sur les collèges.

Les assemblées de professeurs, les conseils de discipline sont reconnus comme des institutions excellentes. Ces assemblées doivent être des auxiliaires de l'administration, mais à un titre purement consultatif (principal du collège de Lure). Il faut non seulement les maintenir, mais étendre leur compétence et donner des sanctions à leurs décisions.

Les conseils mixtes composés de professeurs et d'éléments extra-universitaires (anciens élèves, industriels, personnes influentes) reçoivent généralement un accueil bienveillant. Ces conseils, où pénétreraient les anciens élèves, permettraient aux familles de faire connaître leurs desiderata; ils seraient un lien entre elles et l'Administration, et leurs membres des agents de propagande en faveur de l'établissement.

M. le principal du collège de Gray demande que les collèges importants soient mis en régie et placés sous la surveillance directe de l'État. On devrait y nommer des surveillants généraux et en faire des succursales des lycées.

Éducation.

L'internat est une nécessité; tout le monde en convient. L'externat surveillé et la demi-pension, en ne privant pas les élèves du milieu familial, offrent de sérieux avantages. Il serait donc bon de restreindre le premier et de confier les élèves à des professeurs, comme cela se pratique dans des pays étrangers. Le régime — en attendant — doit être amélioré. Mais comment? Généralement on n'indique aucun moyen.

Au sujet de la discipline les avis sont partagés. Les uns veulent qu'on l'améliore dans un sens très libéral et qu'on rompe avec une discipline qui impose la règle au lieu de la faire accepter; d'autres la veulent simplement bienveillante et ferme.

Un professeur de l'Université de Besançon, M. Droz, « pense qne l'application fatalement mal entendue du « marionisme » a tué l'Université. » — Un autre, M. Jean Guiraud, dit « qu'il faut renforcer la discipline et en finir avec les instructions utopiques qui ont énervé l'Université. »

Au sujet de l'internat et de son régime disciplinaire, MM. Sarazin, proviseur du lycée de Vesoul, et Hémon, professeur, proposent une série de réformes qui méritent d'être examinées.

Les professeurs et les répétiteurs, disent-ils, doivent être et sont, avant tout, des éducateurs. Il faut donc associer dans une plus large mesure les professeurs à l'éducation et les répétiteurs à l'enseignement. Il serait bon de charger ceux-ci de conférences. On objecte qu'il y aurait alors deux directions et que ce régime pourrait apporter un certain trouble dans les études. Ce reproche est-il fondé? Y aurait-il réellement avantage à procéder ainsi? C'est une expérience à tenter.

Le répétitorat est actuellement une carrière. Selon M. Jean Guiraud, professeur à la Faculté de Besançon, les répétiteurs ne seront réellement des éducateurs que quand le « répétitorat sera une carrière aussi estimée que le professorat lui-même ».

crutés dans la région, restassent fort longtemps attachés au même établissement.

Il ne me semble pas nécessaire de fortifier l'autorité réglementaire du chef; s'il est bon et à la hauteur de ses fonctions, son autorité morale lui permettra de toujours administrer avec succès.

J'approuve les assemblées de professeurs et de répétiteurs et les Conseils de discipline. L'esprit frondeur n'est pas à redouter là où le chef est habile et témoigne d'un dévouement consciencieux qui imprime le respect.

Il me paraîtrait dangereux de donner aux lycées et collèges une certaine autonomie. Ce commencement de décentralisation aboutirait le plus souvent à l'anarchie.

Il y aurait lieu d'établir dans chaque lycée ou collège un Conseil où entreraient d'anciens élèves servant de lien entre la maison et la région. Dans cet ordre d'idées, les comités de patronage de l'enseignement primaire et de l'enseignement spécial ont donné de bons résultats.

Les attributions de ces Conseils tendraient à faciliter le recrutement de l'établissement, à faciliter l'entrée des diverses carrières accessibles aux élèves et notamment à accommoder l'organisation pédagogique des collèges aux besoins locaux.

Éducation. — Il sera à propos de supprimer l'internat quand les congrégations nous en auront donné l'exemple.

Les professeurs pourraient être associés plus étroitement à l'œuvre de l'éducation en acceptant une partie des fonctions des répétiteurs (conformément à la circulaire ministérielle du 31 décembre 1891). Le fait se produit dans certains collèges de l'Académie et je m'applique à pousser les professeurs dans cette voie.

Il est possible de donner aux répétiteurs une participation plus effective à l'instruction en leur confiant, à titre de stage, les enseignements les plus à leur portée, et ce stage leur donnerait des *droits* nettement déterminés à l'obtention des chaires de collège.

L'éducation physique est bonne dans les établissements de l'État, de même que l'hygiène.

Les instructions de 1890 ont donné aux établissements de l'État une discipline morale excellente : il suffit d'aviser à l'observation de ces instructions remarquables.

Organisation de l'enseignement. — L'agrégation actuelle est un concours de *savoir* et non d'*aptitude pédagogique*; il conviendrait d'y multiplier les exercices pratiques et de s'inspirer des mesures adoptées pour le certificat d'aptitude pédagogique primaire.

Je ne vois pas, à ce point de vue, l'utilité d'un stage dans les Universités : l'enseignement supérieur, en dehors des cours de pédagogie générale, ne nous semble pas propre à former les professeurs de l'enseignement secondaire. Actuellement les étudiants des Universités qui se destinent à l'enseignement font un trop court apprentissage de huit ou quinze jours dans les lycées; il suffirait de le rendre obligatoire et de le prolonger durant six mois dans un lycée ou dans un collège. Le titre d'agrégé pourrait n'être délivré définitivement qu'après une année d'exercice probatoire dans les lycées.

a) Enseignement classique. — Il ne doit être ni étendu ni restreint, mais maintenu tel quel jusqu'à ce que les destinées de l'enseignement moderne aient été consacrées par le temps.

Les programmes sont en général surchargés, parce que le dernier mot semble n'avoir pas été laissé aux éducateurs, mais aux spécialistes.

Aucun enseignement ne me semble devoir être rendu facultatif. Pourquoi supprimer le grec plutôt que le latin? Ces deux langues sont enseignées non en vue de l'utilité pratique, mais comme instrument de gymnastique intellectuelle. L'élève est libre d'opter entre ces moyens de culture et l'enseignement moderne.

Une part d'initiative pourrait être laissée aux professeurs et aux conseils pour l'adaptation des programmes aux conditions locales, mais surtout dans les collèges, dont l'organisation, moins fortement charpentée, en est naturellement plus souple.

b) Enseignement moderne. — Il se développera forcément si on lui accorde les sanctions légitimes.

La durée actuelle de six années paraît convenable.

La suppression de l'enseignement spécial a nui à notre recrutement; l'enseignement moderne ne le remplace pas; il le dépasse et rebute par là-même une modeste, mais nombreuse clientèle.

Je demande que l'enseignement moderne, tout aussi « classique » à mes yeux que l'enseignement gréco-latin, soit maintenu, fortifié même, dans sa qualité d'instrument *de culture* et non compromis à ce titre par un alliage d'enseignement spécial ou professionnel. Cet enseignement spécial ou professionnel est donné dans les écoles spéciales et subsidiairement dans les écoles primaires supérieures, dont la concurrence peut nuire à l'enseignement secondaire, mais ne porte aucun préjudice à l'enseignement de l'État. L'essentiel n'est pas d'augmenter le nombre des élèves des lycées et collèges, mais de restreindre le plus possible celui des maisons ecclésiastiques. Toutefois l'enseignement spécial ou professionnel peut être admis avantageusement dans les collèges. Dans les lycées, il ne me semblerait être qu'une superfétation ou un encombrement.

L'enseignement moderne a donné jusqu'ici de bons résultats; il en donnera de meilleurs encore quand il offrira les mêmes facilités de carrière que l'enseignement gréco-latin.

La création d'une agrégation spéciale pour l'enseignement moderne sans licence ès lettres ne me paraît pas désirable, l'ancienne agrégation de l'enseignement spécial ayant, à plus d'un égard, nui à la cause que l'on voulait servir.

c) Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire et l'enseignement professionnel. — Je ne vois pas l'avantage qu'il y aurait à n'admettre les élèves au lycée ou au collège qu'après avoir reçu l'instruction primaire. L'enseignement primaire, dans les lycées et collèges, s'inspire déjà de l'esprit, de la méthode de l'enseignement secondaire et, à ce titre, est préférable à celui des écoles primaires communales.

Préparer la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne serait en opérer la confusion et nuire à tous les deux. L'enseignement moderne est, à nos yeux, un enseignement de culture classique; l'enseignement primaire supérieur a des affinités naturelles avec l'enseignement professionnel.

Il pourrait être utile d'agencer, d'adapter les programmes de l'enseignement primaire supérieur, de façon que les élèves puissent entrer dans les classes supérieures de l'enseignement moderne.

Je ne me suis jamais ému de la concurrence faite aux lycées et collèges par les écoles professionnelles, ces écoles poursuivant un but différent du nôtre et représentant une des branches de l'enseignement de l'État. L'enseignement professionnel ne me semble pas pouvoir être donné dans les lycées; il pourrait être essayé dans certains collèges, à titre d'annexe répondant à certaines nécessités locales.

d) Étude des langues vivantes et du dessin. — Il serait avantageux d'accentuer le caractère pratique des langues vivantes en organisant des séjours à l'étranger pour l'enseignement secondaire, méthode qui a donné de bons résultats dans l'ordre primaire en vue de l'enseignement normal.

L'enseignement des langues vivantes doit être approprié aux conditions locales.

Baccalauréat et examens. — Assurément on peut supprimer le baccalauréat, mais il faudra le remplacer par un équivalent. Nos études secondaires ont besoin d'une sanction aux yeux des familles, comme aussi d'un stimulant auprès des élèves.

Que la constatation probante s'appelle baccalauréat, certificat d'études ou examen de sortie, il faudra toujours attester l'instruction donnée et les résultats obtenus. Le régime du baccalauréat actuel est surtout défectueux pour deux motifs : 1° il affecte le caractère encyclopédique ; 2° il a pour arbitres des membres de l'enseignement supérieur le plus souvent tentés de régenter l'enseignement secondaire, alors qu'ils doivent se borner à en enregistrer les résultats.

Le diplôme de l'enseignement moderne doit donner accès aux Facultés de droit et de médecine.

Il est très désirable que les programmes des examens d'admission aux écoles spéciales soient établis de concert avec l'Université.

Inspections générales. Bourses d'études. — L'inspection générale porte à la fois sur les professeurs individuellement et sur la maison dans son ensemble.

Le principal défaut des inspections générales est d'être trop rares et trop rapides. Quant aux notes secrètes, elles subsisteront toujours et sans inconvénients puisque les professeurs sont appelés à donner des explications écrites avant toute mesure disciplinaire.

De notables progrès ont été réalisés dans le

régime des bourses par le décret du 6 août 1895 ; une bonne sélection devra être assurée tous les jours davantage par la constatation d'un mérite réel et d'une intelligence supérieure à la moyenne.

Les élèves boursiers devraient justifier du bon emploi de la faveur accordée en établissant qu'ils sont capables, selon la carrière préférée, de rendre à la société une partie de ce qu'ils ont reçu d'elle.

L'État est fondé à réclamer des élèves des écoles normales se dérobant à l'enseignement l'équivalent des dépenses par lui faites en vue de cette préparation professionnelle. Le boursier pourrait être invité à se lier d'avance par une sorte d'engagement d'honneur.

Extraits des réponses.

EXTRAITS DU RAPPORT DU DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES.

L'*Enseignement classique* gagnerait à être restreint et réservé à un certain nombre seulement d'établissements où il pourrait être plus sérieusement donné, au lieu d'être la formule uniforme d'instruction de la généralité des Français. On éviterait ainsi et les compromis nécessaires et la surcharge des programmes.

Les programmes ont absolument besoin, et depuis longtemps, d'être allégés; non seulement ils imposent à l'élève une fatigue intellectuelle souvent inutile au détriment des forces physiques; mais ils ne laissent aucun instant à la lecture et à la réflexion personnelle. Je voudrais que, parmi les travaux, à la place de certains devoirs, fussent recommandées de nombreuses lectures dont l'enfant rendrait compte. L'enseignement est trop mnémonique et machinal.

Certains enseignements devraient être rendus facultatifs, et le grec est certainement de ceux-là. La grande masse des candidats au baccalauréat n'en retire aucun profit, ni intellectuel, ni moral ; elle n'y voit que des mots à apprendre tant bien que mal.

Enseignement moderne.

Il y a lieu de développer l'*Enseignement moderne* qui sera, quoi que l'on dise, l'enseignement de la grande majorité, celui qui façonnera la moyenne de la France. Aussi doit-on se garder avant tout de lui donner une direction professionnelle. Il sera *classique* à sa manière: l'étude raisonnée des traductions des chefs-d'œuvre antiques ; celle des meilleurs ouvrages des littératures allemande et anglaise, et surtout la connaissance des grands auteurs français, beaucoup trop négligés dans la pratique réelle des programmes, renferment tous les éléments désirables et effectifs d'une éducation de l'esprit et du cœur.

Baccalauréat.

Tant de difficultés, nées de la présence des établissements libres, s'opposent à toute réforme du *baccalauréat* que je me prononcerais volontiers pour la suppression de cet examen, qui serait remplacé par des examens professionnels à l'entrée des carrières. De cette façon au moins, les deux tiers des jeunes Français ne s'y présenteraient plus et échapperaient à toutes les conséquences désastreuses de la préparation.

L'enseignement moderne sérieusement organisé, le diplôme qui le consacre pourrait donner accès à la Faculté de médecine et même aux Facultés de droit et des lettres. Les spécialistes du droit et des lettres se recruteraient naturellement parmi les jeunes gens ayant déjà étudié le latin et le grec. Les praticiens et les professeurs pour lesquels ces études sont moins indispensables pourraient ainsi se recruter parmi les élèves du moderne.

EXTRAIT DU RAPPORT DU DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES.

Les candidats à l'École polytechnique sortent de la classe de mathématiques spéciales; ils ont passé deux ou trois ans à ne faire que des études très spéciales, qui répondent exclusivement à des besoins reconnus par le Ministère de la Guerre, et qui ne rentrent pas dans un plan pédagogique d'ensemble. Là ils ont acquis ordinairement un dégoût prononcé pour les sciences expérimentales, bien qu'ils n'aient pas une aptitude décidée pour les sciences spéculatives, comme leur insuccès le prouve. Ils sortent du collège imbus d'idées étroites qui les préparent mal à la plupart des

branches de l'enseignement donné dans les Facultés des sciences.

Il me semble que ces inconvénients pourraient être évités si le plan d'études de l'enseignement secondaire était tout entier élaboré par les personnes les plus compétentes, habituées à n'avoir en vue que le développement intellectuel le plus parfait de la jeunesse, c'est-à-dire par l'Université. Celle-ci ne manquerait pas de tenir compte des besoins particuliers des différentes carrières auxquelles conduit l'instruction, mais sans perdre de vue les idées générales qui doivent avant tout guider ceux qui ont la mission de former les jeunes esprits.

Dans cette manière de voir, les programmes des examens d'admission aux écoles spéciales doivent être établis avec le concours de l'Université ; il faut, à mon avis, que les programmes des écoles spéciales soient adaptés à l'enseignement de l'Université, et non pas que l'enseignement de l'Université soit adapté aux programmes des écoles spéciales.

EXTRAIT DE LA RÉPONSE DE M. DROZ PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES.

Il y a lieu de développer l'enseignement moderne, qui doit un jour remplacer l'autre, et qu'en attendant il serait bon d'appeler l'enseignement classique moderne, pour le mieux distinguer de l'enseignement primaire. Souhaitable, la suppression de l'enseignement latin et grec, qui est, dans la plupart des cas, sans efficacité pour donner la connaissance des langues et des littératures anciennes, et qui n'a, pour le développement de l'esprit et du cœur, aucun avantage sur l'enseignement des langues et des littératures modernes.

L'enseignement classique moderne ne devra pas être donné par des professeurs déjà chargés d'une classe d'enseignement classique, sauf le professeur de philosophie.

La multiplication des professeurs est en ce moment la plaie de l'enseignement moderne. Il est souhaitable que toute la littérature, française, allemande, anglaise, soit enseignée par le même professeur.

A cet effet, il conviendrait d'instituer une licence et une agrégation de l'enseignement classique moderne, grade et titre donnant les mêmes droits et les mêmes avantages que les autres licences et les autres agrégations.

Le grade de bachelier de l'enseignement classique moderne devra donner accès à toutes les Facultés ou Écoles d'enseignement supérieur.

On déclare qu'il est impossible de faire du droit sans être latiniste. Les hommes de quarante ans, qui ont encore corrigé jadis les thèses latines de leurs camarades candidats à la licence en droit, savent les latinistes qu'étaient lesdits camarades, — et l'argument invoqué les fait rire. Assurément, pour faire du droit romain, il est, sinon nécessaire, du moins avantageux de savoir le latin. Encore est-il plus utile peut-être à cet effet de lire couramment l'anglais et l'allemand que de savoir quatre mots de latin, comme le plus grand nombre des bacheliers.

EXTRAIT DE LA RÉPONSE DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DE LA HAUTE-SAÔNE.

Il n'y a, à notre avis, aucune modification à apporter ni dans les programmes, ni dans la durée des études. On pourrait peut-être relier les deux enseignements davantage l'un à l'autre par la création d'un plus grand nombre de cours communs. On diminuerait le nombre des professeurs ; du même coup, on supprimerait cette cause de zizanie entre les professeurs d'un même établissement se rattachant à deux ordres différents d'enseignement dont jusqu'ici on a toujours considéré l'un, l'enseignement moderne, comme inférieur à l'autre.

Le véritable caractère des études dans l'un et l'autre enseignement est qu'elles sont désintéressées, qu'elles ne peuvent avoir immédiatement de sanction pratique, qu'elles ne donnent accès directement à aucune carrière lucrative.

Le baccalauréat est un résultat à côté : il faut bien cependant se garder de le présenter sous son véritable jour aux familles, qui y voient la fin, le but des études secondaires. Ce mot a tellement de prestige aux yeux des parents qu'en le supprimant on découronnerait l'enseignement secondaire. Qu'on en modifie les conditions, tant qu'on voudra, qu'on diminue la liste des matières, qu'on restreigne le nombre des compositions, qu'on diminue la durée des interrogations, qu'on change la composition du jury, qu'on tienne compte dans une autre mesure du carnet scolaire,

c'est-à-dire qu'on réalise à propos de cet examen toutes les réformes qui ont été proposées, même les plus osées, soit; mais ne touchons pas à la dénomination actuelle.

Il y a vingt ans, dans nos lycées et dans nos collèges, vivaient côte à côte l'enseignement classique et l'enseignement spécial. Ce second ordre d'enseignement était recherché particulièrement par la petite bourgeoisie, par les petits commerçants, par les petits cultivateurs des campagnes qui sentaient leurs ressources trop limitées pour faire faire à leurs enfants des études complètes et qui, d'ailleurs, se proposant de céder plus tard à leurs fils leur maison ou leur train de culture, pensaient qu'ils en sauraient toujours assez. Ils les envoyaient passer quelque temps à la ville, moins en vue du complément d'instruction qu'ils en espéraient que pour les mettre en contact avec des jeunes gens aux manières moins rudes.

L'enseignement spécial leur offrait un cycle complet d'études en trois années avec la perspective d'une sanction : le diplôme d'enseignement secondaire spécial. Il répondait à de tels besoins qu'il se développa admirablement et fut l'élément le plus important de la prospérité que présentaient alors nos lycées et nos collèges. J'ajoute que, si de bons sujets se révélaient, se signalaient comme merveilleusement doués et paraissaient, soit aux familles, soit à l'État, mériter de nouveaux sacrifices, ils ne se trouvaient point dans une situation sans issue : la classe de mathématiques élémentaires les recueillait, pour les diriger ensuite vers le cours de Saint-Cyr ou les mathématiques spéciales. Je compte dans l'armée et dans l'Université de bons amis qui y ont atteint de hautes situations après avoir suivi cette voie.

En transformant l'enseignement spécial ancien en enseignement moderne actuel, nous avons fait passer de trois à six le nombre des années d'études. Nous avons éloigné de nos études et de nos collèges cette ancienne clientèle que nous fournissait la petite bourgeoisie. Les petits commerçants, les petits agriculteurs envoient maintenant leurs enfants dans les écoles primaires supérieures. Ils y retrouvent un cycle complet d'études s'effectuant en deux ou trois ans. Cet enseignement a une sanction : le certificat d'études primaires, dont le programme est très bien conçu et qui offre un ensemble d'épreuves vraiment probantes.

EXTRAIT DE LA RÉPONSE DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DU JURA.

L'enseignement moderne fait double emploi avec l'enseignement classique. C'est un enseignement de « culture », avec, à la base, des langues vivantes au lieu de langues mortes. Il n'est ni véritablement moderne, ni suffisamment pratique. Il a les défauts de l'enseignement classique sans en avoir les qualités. Il a, par exemple, le grand inconvénient d'avoir pour sanction un baccalauréat ; les bacheliers de l'enseignement moderne, comme les autres, n'ont plus qu'une ambition : entrer dans les carrières libérales ou dans les fonctions publiques.

Par conséquent, cet enseignement ne prépare directement ni au commerce, ni à l'industrie, ni, d'une manière générale, à la vie active. Je suis convaincu — et je crois que les statistiques ne me démentiront pas — que la grande majorité des élèves de l'enseignement moderne, *qui ont poussé leurs études jusqu'au baccalauréat,* sont entrés dans les fonctions publiques.

En somme, les ressemblances sont si grandes et les différences si peu accentuées entre les deux enseignements — classique et moderne — qu'on voit les familles hésiter justement entre les deux et n'opter pour le premier que parce qu'il assure plus de débouchés, ou, pour le deuxième, que parce qu'il ne demande que six années d'études au lieu de sept.

A mon avis, il devrait y avoir, *dans tous les lycées* et dans les collèges les plus importants, deux enseignements absolument différents :

1° L'enseignement classique, au besoin étendu et fortifié ;

2° Un enseignement résolument moderne et véritablement pratique.

Entre les deux, les familles choisiraient, et, à l'encontre de ce qui se passe maintenant, elles choisiraient en connaissance de cause.

L'enseignement moderne et pratique comprendrait du français, de la géographie, de l'histoire, surtout contemporaine, de l'instruction civique, de la comptabilité, beaucoup de sciences et beaucoup de langues vivantes (une heure de conversation par jour dans chaque classe), du droit usuel et de l'économie politique, du dessin et du modelage, sans oublier le travail manuel.

Cet enseignement ne se confondrait ni avec l'enseignement primaire supérieur, ni avec l'enseignement professionnel :

1° Parce que ses programmes — surtout en sciences et en langues vivantes — seraient beaucoup plus étendus et donneraient des connaissances plus approfondies ;

2° Parce que, pour répondre au développement des programmes, la durée des études serait de six ans.

Seulement — et cette condition me paraît indispensable et nécessaire — les six années se diviseraient en deux cycles d'études de trois années, chaque cycle formant un tout complet et ayant pour couronnement un certificat d'études.

Cette division aurait un double avantage :

1° Les lycées et les collèges conserveraient la clientèle des jeunes gens qui ne peuvent consacrer que trois ans à leurs études et qui acquerraient au moins un ensemble de connaissances bien déterminé ;

2° Le premier cycle d'études (première, deuxième et troisième années) pourrait être organisé de manière à correspondre le plus exactement possible aux trois années d'études des écoles primaires supérieures et les élèves les plus distingués de ces établissements entreraient ensuite, comme boursiers, dans les lycées et collèges pour y suivre le deuxième cycle d'études.

Les études du deuxième cycle auraient aussi pour le couronnement, non pas un baccalauréat, mais un diplôme de fin d'études délivré dans l'établissement après examen. On déterminerait les sanctions officielles qui seraient attachées à ce diplôme (grandes Écoles de l'État, Facultés des sciences, etc.).

En somme, cet enseignement nouveau, à base scientifique, serait, si l'on veut, l'ancien enseignement spécial, mais plus complètement organisé et mieux approprié aux nécessités de la vie moderne.

Il répondrait, bien mieux que l'enseignement moderne actuel, aux besoins du commerce et de l'industrie, et, beaucoup mieux que lui, donnerait satisfaction aux multiples exigences de la vie pratique.

Il ouvrirait, au moyen de la combinaison indiquée plus haut, une porte de communication entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Par une sélection toute naturelle qui se ferait à loisir pendant les troi années d'études de l'enseignement primaire supérieur, les meilleurs élèves de nos écoles primaires se frayeraient la voie sans difficultés vers les études supérieures. Et cette sélection serait beaucoup plus sûre que celle qui s'opère actuellement par les concours de bourses accessibles à des enfants trop jeunes. La transition entre les deux enseignements se ferait sans heurt et sans secousses, ce qui ne paraît guère possible avec l'enseignement moderne actuel. En mettant les plus humbles à même d'occuper dans la société des situations indépendantes, en leur donnant des connaissances étendues, mais pratiques et immédiatement utilisables au lieu de les lancer à la poursuite souvent décevante des emplois publics, cette réforme aurait, au point de vue démocratique, des avantages sur lesquels il est inutile d'insister.

Enfin, tout en répondant à ceux qui reprochent à notre enseignement secondaire de ne pas préparer à la vie, elle laisserait, d'autre part, à ceux qui en ont le goût et le loisir, la possibilité de se livrer aux études générales et désintéressées de l'enseignement classique qui compte encore de nombreux partisans.

En résumé, au lieu de laisser vivre côte à côte deux enseignements de même nature qui se nuisent réciproquement, qu'on mette l'enseignement classique aux prises avec un enseignement aussi étendu, mais dans un autre sens, dans un sens pratique et utilitaire, et le temps jugera entre les deux. Si l'enseignement classique est réellement incompatible avec les besoins et les tendances de la société contemporaine, il disparaîtra de lui-même par le seul fait de la concurrence, et la société ne sera pas prise au dépourvu, puisque sur les ruines mêmes de l'enseignement classique un enseignement nouveau aura poussé vigoureusement à mesure que l'autre déclinait.

Cet enseignement nouveau — il n'est pas besoin de le démontrer — serait extrêmement souple et s'adapterait, avec la plus grande facilité, à la diversité des conditions locales.

Il ne serait pas nécessaire, pour l'instant du moins, de créer un personnel nouveau. A part quelques maîtres spéciaux à nommer, les professeurs actuels suffiraient à tous les besoins.

EXTRAIT DE LA RÉPONSE DU PROVISEUR DU LYCÉE DE VESOUL.

Comment pourrait-on associer plus étroitement les professeurs à l'œuvre de l'éducation? Je ne pense pas que le professeur puisse faire autre chose que ce qu'il fait aujourd'hui. On dit volontiers, et l'on répète chaque jour, que le professeur s'occupe exclusivement ou à peu près, de l'intelligence; que l'instruction est son unique objectif. Si ce reproche était fondé, si les bons sentiments qui sont en germe dans le cœur de l'enfant ne trouvaient pas à s'exercer dans la classe, le mal serait grave assurément et, il faut en convenir, gros de conséquences. Car des jeunes gens, des hommes chez qui l'intelligence aurait ainsi pris le dessus sur le cœur au point de l'annihiler et de le rendre inerte, seraient forcément des êtres incomplets, durs et sans compassion, dangereux dans une démocratie.

Il fut un temps peut-être où le professeur cherchait surtout à développer les facultés de l'esprit, à créer une certaine habileté, plus ou moins factice, à discuter ou à composer. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Par le choix des devoirs et des leçons, par les commentaires qui les accompagnent, il est visible que les professeurs mettent au premier rang, dans leurs préoccupations, le développement des facultés morales, la formation du sentiment, du jugement et du caractère : heureux de découvrir ou de faire naître chez les élèves quelques qualités maîtresses qu'ils s'emploient ensuite à cultiver, à développer, de façon à en faire une véritable force capable de diriger leurs idées et leurs actes.

Et ce n'est pas seulement selon tel professeur, tel ou tel enseignement, qui contribue à cette œuvre délicate et complexe. Tous les professeurs, tous les enseignements y concourent. Ce n'est pas en vain qu'on passe plusieurs années dans le commerce des grands hommes de tous les temps qui ont pensé, senti et voulu, en contact quotidien avec les grands esprits, avec les chefs d'œuvre qui honorent l'humanité. Ce n'est pas en vain non plus que les jeunes gens passent chaque jour plusieurs heures avec des maîtres qui sont en même temps des guides écoutés, aimés, respectés, offrant en exemple à leurs élèves une vie d'honnêteté, de travail et d'abnégation. Le professeur apparait ainsi à ses élèves comme un modèle à imiter. Aussi peut-on dire que l'éducation morale des enfants se fait en même temps que leur éducation intellectuelle; peut-être même se fait-elle à leur insu et sans qu'ils s'en doutent.

EXTRAIT DE LA RÉPONSE DE M. CUNCHE, PROFESSEUR D'ALLEMAND AU COLLÈGE DE SAINT-CLAUDE.

Serait-il possible de donner à l'enseignement des langues vivantes un caractère pratique en organisant des séjours à l'étranger? Je crois que c'est très possible, et qu'il suffirait de faire ressortir aux parents éclairés l'utilité incalculable et la facilité relative d'un séjour à l'étranger pour les décider à y envoyer leurs enfants. Ce séjour serait fructueux; je dirai même que sans cela il n'y aura jamais de résultat entièrement pratique, en dépit des efforts des professeurs. En classe, en effet, nous nous bornons à faire des thèmes et des versions, à apprendre de la grammaire, à expliquer des auteurs. Tout cela est nécessaire, mais non suffisant. Les textes ne nous fournissant qu'un vocabulaire restreint, trop poétique et trop livresque; nous étudions surtout les mots courants. Nous multiplions les conversations sur les sujets les plus variés; pendant les deux heures de classe, nous transportons les élèves *en imagination* dans un hôtel, une gare, une chambre garnie, et artificiellement nous les forçons à soutenir une conversation appropriée, à dire les phrases dont ils se serviraient s'ils y étaient réellement. Mais ces entretiens ne donnent pas les fruits attendus. Pourquoi? Parce qu'ils sont factices. Les élèves qui ont parlé français avant la classe, qui parleront français en récréation, qui bavardent avec leur voisin en français, ne se prêtent que médiocrement à l'illusion. Les conversations pour eux n'ont rien de vivant; elles leur semblent un exercice différent du thème, mais un exercice encore. Nous sommes comme ces maîtres de natation qui apprennent à nager, à sec, sur un tabouret; ce qu'il faut à nos élèves, c'est l'eau, c'est-à-dire le milieu, le pays dont ils apprennent la langue; ils conversent à sec. On a essayé de la correspondance scolaire. Sans en dire du mal, elle a trompé un peu notre attente; c'est encore de la langue écrite, c'est encore du thème; quoique plus pratique, ce n'est pas encore vivant.

Loti a raconté quelque part qu'avant de

partir pour le Japon, je crois, il avait étudié quelques mots pour se tirer d'affaire au besoin. Ces mots dans le dictionnaire lui paraissaient desséchés et vides, comme des papillons piqués sur une planche; mais quel agréable étonnement quand, les laissant tomber de ses lèvres avec quelque scepticisme sur leur efficacité, il vit les naturels se précipiter pour le servir! L'élève est de même; il n'a pas confiance dans son vocabulaire. Les mots qu'il s'est assimilés avec tant de peine lui semblent morts et sans pouvoir; ils représentent telle catégorie apprise dans telle fastidieuse leçon. Mais lancez-le en pleine Allemagne; laissez-le aux prises avec les difficultés de tous les instants; quand il sera forcé de demander à boire ou à manger, de demander son chemin, d'acheter quelque objet dans un magasin, quand il verra que ces mots qu'il croyait sans vie volent et sont puissants, qu'il comprend et est compris à peu près, il prendra goût à la langue et fera de rapides progrès. Encourageons donc les parents à envoyer leurs enfants dans des familles allemandes. C'est à l'étranger que nos élèves doivent aller étudier la pratique après la théorie que nous nous efforçons de leur inculquer. L'allemand, qui est chez eux à l'état latent, se manifestera et se perfectionnera; car souvent nos élèves sont plus forts qu'ils ne le croient et, à l'étranger, ils acquerraient ce qui leur manque le plus : l'habitude de l'oreille et de la langue.

Mais cela coûtera cher?. — Il n'y aurait à proprement parler que les frais de voyage. Car on peut faire des échanges. Deux familles peuvent s'envoyer réciproquement leurs enfants. Un commerçant français enverrait son fils passer trois ou quatre mois chez un commerçant allemand et recevrait le sien le même laps de temps.

Et l'interruption des études? — Qui empêche le jeune homme de suivre les cours du gymnase dans la ville où il sera. Appartient-il à l'enseignement classique, il suivra les cours correspondants à sa classe dans un gymnase, est-il dans l'enseignement moderne, il y a les Realschulen; car, après tout, les programmes en Allemagne ne sont pas si différents des nôtres.

ACADÉMIE DE BORDEAUX

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du recteur.

Université de Bordeaux.

Notes de MM. Stapfer, doyen de la Faculté des lettres, et de Nabias, doyen de la Faculté de médecine.

Département de la Gironde.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Bordeaux. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Giraud, Boulouch et Lalanne, professeurs; de M. Masson, répétiteur général. — Procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Collège de Blaye. — Notes du principal et de MM. Roy et Terrade, professeurs.

Collège de Libourne. — Note du principal et procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Notes des directeurs et professeurs des écoles primaires supérieures de Bordeaux et Cadillac.

Département de la Dordogne.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Périgueux. — Rapport du proviseur.

Collège de Bergerac. — Notes du principal. — Notes de MM. Petit, Junca, Welty, Cambos et Bordes, professeurs.

Écoles primaires supérieures de Belvès, Montignac, Nontron et Ribérac. — Notes des directeurs.

Département des Landes.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Mont-de-Marsan. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Klein, Raffaelli, Fauquembergue, Gauthier, Muratory, Longuelanes, Gaillard, Galtier, Garrigues, Muller, Mainguy, Olié, professeurs.

Écoles primaires supérieures de Aire-sur-l'Adour et Dax. — Notes des directeurs.

Département de Lot-et-Garonne.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée d'Agen. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Biaies, Rosies et Aspesberro, professeurs.

Écoles primaires supérieures de Aiguillon, Castillonnès, Mézin et Nérac. — Notes des directeurs.

Département des Basses-Pyrénées.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Pau. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Jacques et Vérité, professeurs.

Lycée de Bayonne. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Chudeau, Lambert et Colas, professeurs.

Écoles primaires supérieures de Pau, Bayonne, Lembeye et Nay. — Notes.

ANALYSE DES RÉPONSES

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

Autorité des proviseurs. — Pour ce qui est de la direction de la maison, toutes les réponses s'accordent à proclamer l'importance de la fonction du proviseur. Le recteur, les inspecteurs d'Académie des Landes et de Lot-et-Garonne constatent que le succès des lycées de province est dû bien plus aux proviseurs qu'aux professeurs.

Il y a également unanimité à déclarer qu'il faut fortifier l'autorité du proviseur. Mais de quelle autorité s'agit-il ? Est-ce sur les professeurs ? En partie, sans doute puisqu'un des moyens indiqués pour obtenir ce résultat consisterait à assurer une part prépondérante aux notes et avis donnés par les chefs d'établissement pour tout ce qui intéresse l'avancement et les promotions de leur personnel (inspecteur d'Académie de Lot-et-Garonne, proviseur d'Agen).

Les professeurs du lycée de Bordeaux trouvent cependant que cette autorité est suffisante et demandent le *statu quo*. Ceux des autres lycées ne donnent pas à ce sujet d'explications précises. En général, il semble que ce que l'on désire surtout, c'est augmenter l'autorité du proviseur à l'égard des élèves et des familles, tandis que l'on réclame son indépendance à l'égard de l'Administration supérieure. Et cette indépendance pourrait être excellente lorsqu'elle s'exercerait à organiser dans la maison cours, classes et conférences de la manière qui conviendrait le mieux aux nécessités régionales ou aux aptitudes des élèves. Il faudrait qu'un proviseur fût libre d'organiser ou de supprimer suivant les cas tel ou tel enseignement particulier dont l'expérience lui aurait montré l'utilité ou les inconvénients, sans avoir pour cela besoin de mettre en mouvement tous les rouages administratifs (inspecteur de Lot-et-Garonne).

Comme conséquence, on voudrait donner plus d'autonomie aux lycées et collèges sans que nulle part on s'explique sur le caractère, le degré de cette autonomie, sans que l'on donne des exemples probants, des explications suffisantes. On parle bien d'autonomie financière et de l'intérêt qu'il y aurait à laisser aux chefs d'établissement la libre disposition d'un crédit déterminé pour remises ou concessions à faire aux familles peu aisées. Mais tout cela n'est pas encore très pratique. Il semble néanmoins que l'accord se soit fait sur ces deux points de détail : 1° Restreindre les exigences de la paperasserie ; 2° diminuer le nombre des rapports qu'on adresse aux recteurs, souvent pour des futilités.

Assemblées des maîtres. — Les assemblées de professeurs et les Conseils de discipline sont regardés par la plupart des rapporteurs de l'Académie de Bordeaux comme des institutions excellentes, qui associent plus étroitement le professeur à la direction de la maison. Les inspecteurs d'Académie et les professeurs sont favorables à ces institutions. Au contraire, les proviseurs, et en particulier celui de Bordeaux, leur sont en général défavorables. Le recteur va même jusqu'à vouloir substituer aux assemblées ordinaires des assemblées moins libres, présidées soit par le recteur, soit par l'inspecteur d'Académie. Il semble résulter de ces divers témoignages que les assemblées doivent rester consultatives, mais non prétendre à une direction effective de la maison, dont le proviseur reste responsable.

Quant aux Conseils mi-partis professeurs et répétiteurs, mi-partis anciens élèves, les avis sont partagés. Les uns voudraient adjoindre les *laïcs* au conseil de discipline, les autres leur donner l'accès de conseils spéciaux. Tous déclarent que les étrangers ne doivent pas s'occuper de l'administration intérieure du lycée et que leurs efforts doivent tendre à constituer des comités de patronage et de propagande.

A citer une idée intéressante d'un professeur du lycée de Bordeaux (M. Boulouch), relative à la création de *directeurs d'études* (5 ou 6 dans les grands lycées, 2 dans les petits) à qui serait dévolue la fonction de mettre en harmonie les diverses phases d'un même enseignement? Sous la présidence du proviseur, ces directeurs d'études formeraient un conseil d'enseignement ayant dans ses attributions la partie pédagogique de la fonction du censeur qui pourrait être supprimée... et ces directeurs pourraient être chargés des interrogations, de la surveillance du travail des élèves dans les études, et du remplacement des professeurs absents.

Éducation, internat.

Toutes les réponses s'accordent à reconnaître que l'internat est nécessaire. Quelques-uns le représentent comme un mal ; quelques autres en font un grand éloge. (Recteur et inspecteur d'académie de Bordeaux.) En général, on déclare qu'il faut l'améliorer. Comment ? C'est ce qu'on ne dit pas. On se contente d'affirmer qu'il faut associer plus étroitement les professeurs à l'œuvre de l'éducation. Toutefois le recteur de Bordeaux exprime le vœu précis de voir de temps en temps l'étude faite par

le professeur et la classe faite par le répétiteur.

D'une manière générale, on voudrait que professeurs et répétiteurs fussent mêlés plus intimement à la vie des élèves; que des entretiens plus fréquents et plus familiers permissent aux maîtres de mieux connaître les enfants et de prendre sur eux une plus grande influence, sur leur travail et leur conduite de chaque jour. Dans ces conditions, on ne doute pas que le régime de l'internat ne puisse, au point de vue de l'éducation devenir bien préférable à tout autre. Aussi bon même que le régime tutorial que quelques professeurs proposent, mais que plusieurs repoussent comme n'étant pas pratique dans les mœurs françaises.

M. Durand, inspecteur d'académie de Bordeaux, constate que les répétiteurs sont bons et qu'on peut en tirer un excellent profit pour l'éducation des élèves, grâce à une bonne direction.

Et cette direction, il appartient aux proviseurs de la donner aux maîtres par des réunions fréquentes où il y aurait intérêt à rapprocher les professeurs et les répétiteurs d'un groupe déterminé d'élèves pour s'entretenir des moyens à employer et des résultats à obtenir autant que des élèves eux-mêmes.

Le recteur n'est pas d'avis de créer pour les grands élèves un régime particulier. Quant à la discipline, tout le monde la veut libérale, mais ferme.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Préparation professionnelle. — La question si importante de la préparation professionnelle des professeurs n'a pas été traitée en général, sauf par le recteur et par certains directeurs d'écoles primaires supérieures qui estiment que les professeurs de l'enseignement secondaire sont parfois insuffisamment préparés au point de vue pédagogique. Il y aurait donc lieu, soit d'instituer au concours d'agrégation des épreuves pratiques, soit d'exiger de la part des agrégés, avant leur titularisation, un stage professionnel dans les lycées et collèges.

Enseignement classique. — En général, on demande de maintenir l'enseignement classique, mais de le restreindre à une élite et en même temps de lui rendre son véritable caractère de culture générale, en débarrassant les programmes de toutes les connaissances scientifiques dont on l'a encombré.

Notons deux opinions contradictoires : M. Garrigues, professeur au lycée de Mont-de-Marsan, réclame une base commune classique, grecque et latine pour les études secondaires, puis une bifurcation, soit vers le classique, soit vers le moderne ; l'inspecteur d'académie du Lot demande au contraire une base commune d'études primaires et modernes. L'étude du latin serait reportée à la quatrième et à la troisième.

Quelques-uns voudraient rendre le grec facultatif. L'inspecteur d'académie d'Agen en demande la suppression. La plupart des proviseurs et professeurs en réclament le maintien parce que, disent-ils, déclarer le grec facultatif, c'est le rayer des programmes de l'enseignement secondaire.

A cet égard, le rapport de l'inspecteur d'académie de Périgueux est très catégorique.

Enseignement moderne. — Quelques rapports demandent la suppression de l'enseignement moderne qui devrait céder la place à un enseignement professionnel.

L'enseignement moderne est une erreur, dit le proviseur du lycée d'Agen. Entre le classique et l'enseignement primaire supérieur, le moderne n'a pas sa raison d'être, ajoute le proviseur de Pau. Un professeur de Mont-de-Marsan estime qu'il fait double emploi avec le classique. Cependant, d'une manière générale, on admet le maintien d'un enseignement moderne, mais à la condition que la partie scientifique en soit renforcée et qu'il ait un caractère technique plus accentué.

Sur la destination des élèves de l'enseignement moderne, très peu de renseignements nous sont donnés, sauf toutefois par M. Colas, professeur de lettres au lycée de Bayonne qui distingue les élèves en deux catégories. Ceux qui quittent le lycée après la troisième entrent dans des maisons de commerce ou partent pour l'Amérique. Ceux qui persistent jusqu'en première moderne se destinent aux administrations publiques.

Rapports de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. — Presque tous les directeurs et professeurs des écoles primaires supérieures sont d'avis qu'il serait désirable de faire passer les enfants des lycées par l'école primaire. Le proviseur d'Agen et

avec lui tous les chefs d'établissements secondaires sont d'une opinion contraire et l'expression de ce sentiment est souvent donnée avec beaucoup de force. Une semblable mesure, dit-on, dépeuplerait les lycées et collèges. Le recteur partage absolument cette manière de voir.

Les maîtres de l'enseignement primaire supérieur estiment également que cet enseignement doit rester distinct de l'enseignement moderne.

Ceux-là sont assez rares qui admettraient une modification des programmes de l'un et de l'autre enseignement permettant le passage de l'un à l'autre. Et ceux qui admettent la fusion ne l'admettent en général qu'autant qu'elle se réaliserait par la suppression du moderne dans les lycées et collèges pour être transféré aux écoles primaires supérieures.

Quant à l'enseignement professionnel donné dans les lycées, il faudrait le développer davantage, dit le recteur, et dans un sens nettement pratique, comme cela se voit aux lycées de Besançon, d'Aix et de Saint-Étienne auxquels sont annexées des divisions préparatoires aux écoles d'horlogerie, des arts et métiers et des mineurs.

Tous les professeurs sont favorables à l'extension des bourses de séjour à l'étranger et au développement de l'éducation physique, qui est d'ailleurs particulièrement florissante dans l'Université de Bordeaux.

III

BACCALAURÉAT.

Personne ne demande le maintien du baccalauréat sous sa forme actuelle. Tout le monde est favorable à l'institution d'un jury composé de professeurs de l'enseignement secondaire sous la présidence soit du recteur, soit d'un professeur de Faculté, soit d'un professeur des lycées de Paris.

Il y a unanimité pour demander l'accès de la Faculté de médecine aux diplômés de l'enseignement moderne ; mais de nombreuses restrictions sont faites en ce qui concerne l'accès de la Faculté de droit.

Enfin certains rapports insistent sur la nécessité d'accroître l'importance pratique des épreuves de langues vivantes.

IV

QUESTIONS DIVERSES.

Inspection générale. — Le système de l'inspection générale divisée en inspecteurs spéciaux des lettres, de la grammaire, de la philosophie, de l'histoire, de l'enseignement moderne, des classes élémentaires et de l'économat ne semble pas au recteur et aux proviseurs une innovation heureuse. M. Bizos voudrait qu'on en revînt à l'ancien système de l'inspection générale faite plus longuement et plus complètement par deux inspecteurs, l'un pour les sciences et l'autre pour les lettres.

Bourses. — Les rapports s'accordent à reconnaître que les bourses sont en général bien attribuées et que les boursiers forment l'élite des lycées et collèges.

Rapport du recteur.

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

Il me paraît, avant tout, nécessaire d'augmenter dans de larges proportions la situation matérielle et l'autorité des proviseurs. La prospérité d'un lycée dépend de son proviseur. Avec un proviseur fatigué et prématurément vieilli, tel lycée a perdu 90 élèves en une année. On y nomme un nouveau proviseur intelligent, actif, connaissant à merveille la ville et la région : le lycée gagne en un an 100 élèves. Un bon proviseur est chose rare. Il faut qu'il soit, par les grades et par la science, l'égal des meilleurs professeurs de son lycée, afin qu'ils acceptent facilement ses conseils et sa direction ; il faut qu'il ait le caractère ferme et droit pour qu'il ait l'estime et le respect des répétiteurs et des élèves ; il faut qu'il soit de manières aimables, de tenue distinguée, de parole facile, afin qu'il plaise aux familles ; il faut qu'il connaisse bien la région et la ville où se trouve son lycée, afin que par ses relations personnelles il recrute aisément les élèves. Pour avoir de tels proviseurs il faut augmenter sensiblement leur traitement, ne pas leur faire attendre trop longtemps la croix

de la Légion d'honneur, leur donner une place élevée dans la hiérarchie officielle des fonctionnaires locaux, leur assurer sur place l'avancement, ne pas les promener pour cet avancement du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest. Un proviseur, qui convient à telle région, ne convient pas du tout à telle autre; tel proviseur d'origine méridionale est déplacé à Lille ou à Rennes; tel proviseur d'origine bretonne ou flamande n'est pas à sa place à Marseille ou à Montpellier. Il faut lui laisser beaucoup d'initiative. Pourquoi, par exemple, ne mettrait-on pas à sa disposition une somme importante dont il userait, sous la surveillance du recteur, pour faire à certaines familles des conditions adoucies en ce qui concerne la pension de leurs enfants? Je me hâte d'ajouter que nul ne devrait être nommé proviseur titulaire qu'après avoir donné des preuves certaines de ses aptitudes administratives. Si l'on prend un professeur distingué pour le faire d'emblée proviseur, il ne suffit pas de le nommer à titre provisoire; il faut avoir l'énergie de ne pas hésiter à le rendre d'office à l'enseignement, dès qu'on s'aperçoit de l'erreur qu'on a commise en l'appelant au provisorat. D'autre part, nul ne devrait de censeur devenir proviseur sans avoir dirigé un grand collège. Les principalats des grands collèges en régie, plus importants que bien des lycées, comme Perpignan, par exemple, devraient être pour les censeurs l'école obligatoire du provisorat.

Les assemblées des professeurs et des répétiteurs et les conseils de discipline, tels qu'ils existent, ne valent souvent pas grand'chose. Si le proviseur a de l'autorité, il y a toute l'influence, et l'on y vote ce qu'il veut pour le plus grand bien, d'ailleurs, de l'ordre et de la discipline. Si le proviseur est insuffisant, il y est mis malicieusement ou insolemment sur la sellette à propos de tout et il achève d'y perdre le peu d'autorité qu'il a. Je voudrais que ces conseils fussent remplacés par des réunions que le recteur et les inspecteurs généraux seraient tenus de présider toutes les fois qu'ils feraient l'inspection d'un lycée ou d'un collège. On pourrait sérieusement y agiter, sous la présidence d'un chef important, tous les sujets d'ordre général ou d'ordre particulier à chaque établissement.

Dans ces conditions, on pourrait admettre à siéger dans ces assemblées d'anciens élèves devenus des hommes considérables dans le pays. Ces conseils se transformeraient ainsi naturellement en comités de patronage et de propagande.

Éducation.

Il me semble impossible de supprimer l'internat, contre lequel on mène depuis longtemps des campagnes, à mon avis, aussi injustes qu'imprudentes. Où donc les familles isolées dans les châteaux ou dans les fermes, obligées d'aller à l'étranger ou de voyager, habitant les villages, les bourgs, ou les petites villes dépourvues d'enseignement secondaire, mettraient-elles leurs enfants? Le système tutorial n'est pas dans nos mœurs. Là où, par exception, il existe en France, il donne des résultats médiocres. Toujours il est trop cher, fréquemment il trahit sa mission faute d'une bonne surveillance ou d'une suffisante fermeté ou même de bons exemples de la part des tuteurs. Le plus souvent il a tous les inconvénients de la famille sans en avoir les avantages. Je vais plus loin et je ne crains pas de dire que, dans l'état actuel de la famille, huit fois sur dix l'internat vaut mieux que l'externat. Si l'internat a des vices redoutables, que du moins une active surveillance peut considérablement atténuer, l'externat a les siens auxquels il est bien difficile de remédier. L'externe, qui sort du lycée, est, dans les grandes villes, exposé au plus grave danger à chaque coin de rue. Il rentre à la maison pour n'y trouver, le plus souvent, que les domestiques : le père est à ses affaires ou à ses plaisirs, la mère à ses relations mondaines. Quand il a le bonheur de ne pas assister aux querelles d'un ménage désuni, il est distrait de ses devoirs et de ses leçons par un déjeuner, ou par un dîner, ou par une soirée, ou par une représentation théâtrale, ou par une partie de campagne. Dans les différents lycées, où j'ai professé la rhétorique, les meilleurs élèves n'étaient pas, sauf quelques exceptions remarquables, les externes, mais les internes, qui n'étaient pas seulement les plus laborieux, mais encore les mieux élevés.

S'il en est ainsi, il n'y a qu'un devoir : améliorer l'internat. On le peut en associant plus étroitement le professeur à l'œuvre de l'éducation, et d'autre part en améliorant la situation des répétiteurs. Comment obtenir ce double résultat? On peut l'obtenir à la condi-

tion de détruire à tout prix des préjugés déplorables. Aujourd'hui, aux yeux des élèves, des familles et des maîtres eux-mêmes, *enseigner* est une chose noble; *surveiller* une étude ou une récréation, à plus forte raison, un dortoir, est une chose humble. *C'est là l'erreur fondamentale, le préjugé enraciné, dont tout notre système d'enseignement secondaire souffre cruellement. Le remède est simple en soi : il faut imposer à tout professeur de surveiller et de conduire des études, il faut permettre à tous les répétiteurs de faire des classes et de sortir parfois de leur rôle de surveillant pour remplir le rôle de professeur.* De cette sorte, pour les uns et pour les autres, l'œuvre d'éducation et l'œuvre d'instruction seront intimement liées, et l'internat sera profondément transformé. Je n'ignore pas qu'on se heurtera aux résistances les plus tenaces : il faudra les briser à tout prix avec une persévérance et une volonté de fer. Le salut de l'enseignement est là.

Je n'insiste pas sur l'éducation physique : de grands progrès s'accomplissent chaque jour. En ce qui concerne l'Académie de Bordeaux, par exemple, il n'y a qu'à continuer ce qui a déjà été fait en cette matière.

Je ne vois aucune raison de créer dans nos lycées un régime particulier pour les grands élèves. Tout *interne*, qu'il soit petit ou grand, qu'il appartienne à un lycée et même à une grande école spéciale, est toujours, par bien des côtés, un enfant. Sans doute, il faut toujours s'adresser à la raison d'un grand élève, développer chez lui la conscience, le sentiment de l'honneur, le sentiment de la responsabilité.

Mais l'internat entraîne forcément avec lui une sorte de discipline militaire. Pourquoi trouverait-on mauvais pour des élèves se préparant aux grandes écoles spéciales ce que l'on trouve bon dans ces écoles elles-mêmes? A Bordeaux, nos élèves ont sous les yeux l'École de santé navale: elle est pour eux d'un bon exemple.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

De même que certains professeurs excellents ne feront jamais de bons administrateurs, de même des hommes très instruits, très savants, pourvus de tous les diplômes, ne feront jamais de bons professeurs, parce que les aptitudes pédagogiques leur manquent, et l'art d'enseigner leur est, par leur nature, fermé, ou bien parce que le métier d'enseigner ne leur a jamais été appris. Tout d'abord, je voudrais que certains maîtres, dont le caractère ou les moyens physiques sont tels qu'ils ne peuvent jamais acquérir la plus simple autorité matérielle sur leurs élèves, fussent remerciés, ou plutôt, pour me servir de l'expression en usage dans l'armée, mis à la réforme. N'est-il pas inouï de maintenir comme professeurs des hommes dont les classes ne sont que des lieux de tumulte ou de désordre? Qu'il y ait dans ces lycées ou dans ces collèges un seul de ces maîtres, il suffit à en compromettre gravement la prospérité. Que dire, quand on le promène d'établissement en établissement? Il apporte partout où il vient la ruine et le dépérissement. D'ailleurs ces maîtres deviendraient rares, si l'on n'était admis à professer à titre définitif qu'après un stage sérieux et si les agrégations prenaient de plus en plus un caractère professionnel.

Je désire ardemment le maintien de l'enseignement classique avec un solide enseignement des lettres à sa base. Je consentirais, à la rigueur, à ce que le grec devînt facultatif. Les élèves dispensés du grec pourraient être astreints à étudier une seconde langue vivante, qui serait l'espagnol dans le sud-ouest, l'italien dans le midi provençal. Pour ce qui est de l'enseignement scientifique, il faut trouver le moyen d'établir l'équivalent de l'ancienne classe de mathématiques préparatoires dont la suppression pèse lourdement sur la vie scolaire des candidats aux grandes écoles spéciales.

L'Enseignement classique, tel qu'il est constitué, me paraît assez bien répondre aux exigences d'un enseignement méthodique et complet : il ne me semble pas qu'on puisse en diminuer sensiblement la durée. Les programmes littéraires ne sont pas, à mon sens, surchargés, comme on se plaît à le dire. Ce qui est vrai, c'est que trop de maîtres ne les appliquent pas avec modération et cherchent sans cesse à les dépasser dans la pratique. Il n'y a qu'à intervenir énergiquement pour empêcher cet abus, quand on le rencontre. Je ne pense pas qu'il soit utile ou même possible

d'adapter les programmes de l'enseignement classique aux conditions locales, sauf en ce qui concerne, comme je viens de l'indiquer, les langues vivantes.

Je suis de ceux qui regrettent la création de l'enseignement moderne. Car il fait double emploi, il est hybride, il est trop élevé et trop long pour la moyenne des élèves qui le suivent; il est trop souvent donné par un personnel très inférieur à celui de l'enseignement classique; il a été fatal à la plupart de nos petits collèges communaux, qui se trouvaient bien de l'ancien enseignement spécial, dont la clientèle les a presque complètement abandonnés. Beaucoup d'élèves dans l'enseignement moderne ne songent pas aux professions industrielles ou commerciales; ils ne songent qu'à disputer les fonctions publiques et les carrières dites libérales aux élèves de l'enseignement classique. Il n'en serait pas ainsi avec un enseignement spécial rétabli et organisé dans des conditions appropriées aux besoins de la société contemporaine. Je pense sur ce point exactement comme un des proviseurs de mon ressort qui s'exprime ainsi : « L'enseignement moderne devrait être supprimé et remplacé par un enseignement dont la base serait l'étude du français, d'une seule langue vivante apprise au point de vue pratique, des éléments des sciences, et dont la durée ne dépasserait pas quatre ans. Un certain nombre de cours facultatifs et professionnels seraient laissés au choix des parents et des élèves. Un certificat d'études serait décerné à la fin de la quatrième année. Les meilleurs élèves de cet enseignement spécial ressuscité pourraient continuer leurs études dans la section scientifique de l'enseignement classique. C'est là l'enseignement que nos populations désirent.

Si, contrairement à mon avis, on maintenait l'enseignement moderne, qui a été, je le répète, une erreur capitale, il faudrait au plus tôt modifier son personnel enseignant. L'essai tenté dans certains lycées me paraît excellent et doit être généralisé : il consiste à confier l'enseignement du français à des professeurs de langues vivantes pourvus d'une licence littéraire.

Sur ce point du questionnaire je prends à mon compte la réponse très nette de M. le proviseur du lycée d'Agen : « Il est de toute nécessité que les élèves soient admis au lycée dès la classe enfantine. Les parents de nos élèves ne veulent pas envoyer leurs enfants à l'école gratuite. Ou ils pourront faire leurs classes primaires au lycée et ils y resteront, ou ils les feront dans les écoles congréganistes et ils y resteront. Pas de lycée possible sans classes primaires. »

Pourquoi n'organiserait-on pas au lycée et au collège un enseignement primaire supérieur et même dans une certaine mesure un enseignement professionnel *payant ?* N'a-t-on pas annexé au lycée de Besançon une division préparatoire à l'école d'horlogerie, au lycée d'Aix une division préparatoire à l'école d'Arts-et-Métiers, au lycée de Saint-Étienne une division préparatoire à l'école des mineurs ? N'est-ce pas ce que font les congrégations et notamment les Frères de la doctrine chrétienne, qui, sortant des limites tracées par leur fondateur, élèvent dans toutes nos grandes villes de superbes établissements où ils donnent sous le nom d'enseignement moderne un enseignement primaire supérieur et professionnel *payant*.

Il ne me paraît pas possible de supprimer le baccalauréat. La perspective d'un examen sérieux devant se subir à la fin des études est indispensable : elle assure aux élèves et aux familles un but précis. Assurément les conditions actuelles de cet examen ne sont pas bonnes, et il faut les changer. Je suis favorable au système qui donnerait le droit de conférer le diplôme à une commission composée de professeurs de l'enseignement secondaire réunis sous la présidence d'un professeur de Faculté choisi et nommé par le Ministre sur la proposition du recteur. Je ne vois pas pourquoi il serait interdit à l'État de conférer d'office le titre de bachelier à tout élève de ses lycées et de ses collèges qui pour toutes les matières réglementaires aurait, pendant son année de rhétorique ou de philosophie, obtenu des notes supérieures à la moyenne. Cela se faisait pour le certificat de grammaire à la fin de la quatrième, et personne ne protestait.

En ce qui concerne les programmes d'admission aux écoles spéciales, n'est-il pas extraordinaire qu'ils soient rédigés sans le concours des professeurs qui préparent à ces écoles? Ne sont-ils pas les plus compétents ? Ils donneraient certainement aux programmes, s'ils en étaient les auteurs, une précision qui

les empêcherait d'être interprétés d'autant de manières différentes qu'il y a d'examinateurs.

Bien plus, pourquoi ces examinateurs eux-mêmes ne seraient-ils pas toujours recrutés parmi les professeurs qui auraient préparé avec distinction et avec succès pendant plusieurs années à ces écoles spéciales?

Le système de l'inspection générale, divisée en inspecteurs spéciaux des lettres et de la grammaire, de la philosophie, de l'histoire, de l'enseignement moderne et des classes élémentaires, et de l'économat, ne m'a jamais paru une innovation heureuse. Autrefois deux inspecteurs généraux, l'un pour les sciences, l'autre pour les lettres, venaient s'installer dans les lycées pour une huitaine de jours; ils l'étudiaient et l'examinaient dans le détail et dans l'ensemble; ils finissaient par le connaître à fond dans son personnel administratif et économique, dans ses professeurs, dans ses élèves.

Je voudrais qu'on revînt à cet ancien système qui, selon moi, était le bon.

Quant aux notes dites secrètes, je me demande ce que l'on entend par là. J'ai inspecté bien des professeurs dans ma carrière administrative : jamais je n'ai écrit sur eux que ce que je leur avais dit à eux-mêmes sinon dans les mêmes termes, du moins dans le même esprit.

Tout ce qu'il y avait à dire relativement à l'accomplissement de leur devoir professionnel, tout ce qui pouvait leur être utile pour l'amélioration de leur enseignement, de leur conduite publique ou privée, je n'ai jamais hésité à le leur dire. Il est pourtant des points sur lesquels on ne peut brutalement dire à ces fonctionnaires toute la vérité.

Les bourses accordées aux élèves des lycées et des collèges, après examen, sont le plus souvent bien données. On peut affirmer que les boursiers forment l'élite de nos collèges.

Est-il possible de suivre la plupart d'entre eux après la sortie du lycée? Oui, sans doute : car beaucoup concourent pour les grandes écoles de l'État et réussissent à y entrer; les autres en assez grand nombre entrent dans les diverses administrations publiques ou dans le répétitorat en vue de la préparation aux grades universitaires. Quelques-uns abordent la médecine et le droit. Enfin c'est en petit nombre qu'ils embrassent les carrières commerciales, industrielles, agricoles.

Extraits des réponses.

EXTRAIT DE LA RÉPONSE DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DE LOT-ET-GARONNE.

Éducation.

On a beaucoup parlé, beaucoup écrit contre l'internat. A entendre ses ennemis, c'est lui qui est la cause de l'affaissement de nos caractères, de notre manque d'initiative, de notre incapacité foncière à supporter la liberté. C'est lui qui souille les âmes, stérilise les intelligences et débilite les corps. C'est le pelé, le galeux d'où nous vient tout le mal. Et les accusations ont été si nombreuses et si éloquentes que les partisans de l'internat en sont, aujourd'hui, pour la plupart, des partisans honteux; ils se bornent à soutenir que c'est un mal nécessaire. Mauvaise défense, et que nous repoussons de toute notre énergie. Dans tous les lycées, à nous connus, les meilleurs élèves, à tous les points de vue, ne sont pas les externes, mais les internes. Ce sont les internes qui sont les plus laborieux, ceux dont la moralité est la plus satisfaisante, ceux qui, devenus hommes, savent le mieux se conduire dans la vie. Et quoi d'étonnant, si on étudie de près la famille française actuelle? Dans beaucoup de maisons, l'autorité a disparu; comment l'éducation pourrait-elle s'y faire? Les mères sont trop faibles ou trop frivoles, les pères trop absorbés par leurs travaux ou leurs plaisirs pour s'occuper de leurs enfants comme il conviendrait. C'est à des professionnels que revient, dans notre société contemporaine, le ministère de l'éducation.

Ce n'est pas à dire que notre internat universitaire soit sans reproche, mais ses défauts lui viennent non pas tant de sa nature même que de notre conception un peu étroite et mesquine de l'œuvre éducatrice. Nous songeons trop à faire des bacheliers, pas assez à faire des hommes. Ainsi, malgré tout ce qu'on a pu écrire contre le surmenage intellectuel, l'éducation physique est encore trop négligée : les récréations sont trop peu nombreuses et trop courtes, les jeux et les exercices corporels trop peu fréquents. Le nombre d'heures assi-

gnées aux récréations par l'emploi du temps officiel est bien faible, et pourtant il ne leur est pas entièrement réservé. C'est pendant les récréations qu'ont lieu les leçons de gymnastique, d'escrime et de musique; c'est pendant les récréations aussi, pendant celle de quatre à cinq heures en particulier, que plusieurs professeurs donnent leurs répétitions. Je voudrais, moi, que le temps de la récréation fût sacré. C'est sur les heures assignées aujourd'hui aux conférences, aux classes supplémentaires, que devraient être prises les répétitions, les leçons de musique, de gymnastique et d'escrime. Avec des programmes moins chargés, deux heures le matin et deux heures le soir suffiront amplement pour les classes. Le reste de la journée sera laissé au travail personnel, aux arts d'agrément, aux exercices physiques et au repos.

Il en sera conservé une part aussi, et une large part, à l'éducation proprement dite, à l'éducation morale. Sans doute la formation du caractère et du cœur de nos élèves n'est pas un exercice scolaire comme les autres, ayant son heure propre, son temps déterminé. C'est une œuvre qui embrasse la journée tout entière et à laquelle, dans une maison bien dirigée, tout le monde contribue. Je voudrais, cependant, qu'il y eût, dans notre horaire, des moments réservés pour certains entretiens où le proviseur dirait à ses élèves les paroles qu'il faut dire. Le règlement des écoles normales les a prévus; pourquoi celui des lycées et des collèges ne le prévoirait-il pas? Déjà, dans quelques lycées, des professeurs, principalement des professeurs de philosophie, se sont avisés de réunir, soit au commencement, soit à la fin de l'année, les plus grands élèves et leur ont tenu de fort beaux discours qui n'ont pas été, certainement, sans produire grand effet. Cette collaboration des professeurs à l'éducation morale est excellente et doit être encouragée. Mais je voudrais que les proviseurs et les principaux fussent eux-mêmes chargés de préparer leurs élèves, par des allocutions appropriées aux devoirs de la vie individuelle et sociale. C'est le rôle du chef de famille; c'est celui que revendiquent les principaux de collèges anglais et les directeurs de gymnases allemands. Nos proviseurs et nos principaux de France doivent être si bien recrutés qu'ils soient, eux aussi, eux surtout, en état de le remplir.

EXTRAIT DE LA RÉPONSE DE M. GALTIER,
PROFESSEUR
AU LYCÉE DE MONT-DE-MARSAN.

Éducation physique.

Depuis quelque temps, la mode des jeux s'est propagée sous l'influence de certains admirateurs des systèmes anglais d'éducation : on en a profité pour faire son procès à la gymnastique. On a prétendu que, loin de reposer les élèves, elle exigeait d'eux une attention égale à celle des exercices intellectuels. Cela est vrai pour certains exercices de gymnastique d'une haute difficulté, tels que ceux de la triple barre fixe ou du trapèze volant, mais ne l'est pas pour les exercices très simples que réclament les programmes officiels. Qui osera soutenir que l'ascension d'une échelle verticale à la force des poignets, ou un renversement aux anneaux, exige le moindre travail d'esprit? Et même dans les exercices de haute gymnastique, ne sait-on pas que les mouvements, une fois acquis, deviennent, par leur fréquente répétition, pour ainsi dire automatiques et inconscients? Cette objection que l'on fait à la gymnastique n'est pas sérieuse. Ses adversaires oublient en outre une vérité incontestable : que le muscle ne grossit que proportionnellement à l'effort qu'il fournit. Or la force musculaire dépensée dans les exercices appelés jeux n'est nullement comparable à celle que nécessite l'ascension d'une corde lisse ou d'une échelle verticale. De deux élèves dont l'un exécutera l'exercice gymnastique cité en dernier lieu, seulement quelquefois tous les jours, et dont l'autre passera des heures entières à jouer à la paume, c'est le premier qui sera le plus fort. Ce sont là des vérités de bon sens. Que les adversaires de la gymnastique lisent en tête de l'ouvrage de *Clias*, inventeur de la gymnastique, le rapport favorable de l'Académie de médecine et les rapports des chefs d'établissement où sa méthode a été appliquée, et ils verront avec quels éloges on y parle de cette découverte. Depuis, la gymnastique est tombée en discrédit parce qu'au lieu de se borner aux exercices aussi utiles que simples, imaginés par son créateur, on y a introduit des exercices qui ne relèvent que des gymnastes de profession ou néces-

sitent l'emploi d'appareils compliqués ou parce qu'on a associé les exercices à des chants aussi ridicules pour le fond que pour la forme, comme l'a fait le colonel Amoros. Rabelais, d'ailleurs, qui était bien aussi compétent en pédagogie que certains anglomanes de nos jours, lui a donné une place dans son programme d'éducation. Le seul avantage des jeux scolaires sur la gymnastique, c'est de provoquer l'essoufflement des joueurs et par suite de faire pénétrer l'air jusque dans les parties les plus profondes des poumons, et surtout d'avoir lieu en plein air, non dans une salle ou sous un préau dont l'air est plus ou moins vicié ou plus ou moins chargé de poussière. Quant aux avantages des jeux pour le développement de la force physique, ils n'existent pas. En conséquence, nous croyons avec Rabelais que l'on doit admettre les jeux comme étant un complément de la gymnastique, mais non comme pouvant en tenir lieu.

EXTRAIT DE LA RÉPONSE DE M. LAMBERT, PROFESSEUR A BAYONNE.

Le grec facultatif.

Cette proposition est, à mon avis, mauvaise. En effet :

1° Supprimer le grec, c'est confesser que l'enseignement classique n'est qu'à moitié profitable. Mais ce n'est pas le rendre plus profitable que lui enlever la moitié de ses moyens d'action;

2° Le grec est indispensable à l'étude de la littérature française. On ne saurait étudier sans ce secours le XVI[e] siècle, au XVII[e] ni Racine, ni Fénelon, ni même La Fontaine, au XVIII[e] André Chénier, et, d'une façon générale, ni notre théâtre tragique, ni notre poésie lyrique;

3° Le grec est, à plus forte raison, indispensable à l'étude de la littérature latine, qui n'est qu'une imitation de la littérature grecque;

4° L'étude de la langue grecque est un point précieux de comparaison dans l'étude de la grammaire, et en même temps de variété. Or, la grammaire n'ennuie les enfants qu'autant qu'elle est enseignée sous la forme de règles sèches et nues. La comparaison les intéresse toujours;

5° La littérature grecque fait connaître un monde plus large d'idées, plus souple d'esprit et même souvent plus élevé de cœur que le monde latin. Du moment que notre enseignement propose un idéal aux élèves, je ne voudrais exclure de cet idéal ni Socrate, ni Solon, ni Démosthène. De même en littérature, ce sont de bons modèles à connaître, si peu que ce soit, qu'Homère ou Euripide, Platon ou Xénophon.

EXTRAIT DE LA RÉPONSE DE M. GARRIGUES, PROFESSEUR A MONT-DE-MARSAN.

L'enseignement classique doit-il être étendu ou restreint? Il faudrait diviser la question et considérer cet enseignement dans sa première partie, qu'on pourrait appeler « le classique grammatical » et dans sa fin, qu'on a toujours appelée les « Humanités ».

De l'utilité pratique ou morale de cette dernière on ne peut que penser le plus grand bien; car la France, qui a toujours été fidèle à ces Humanités classiques, n'a jamais eu à s'en repentir et lui doit en grande partie sa suprématie intellectuelle.

Mais la première partie, que je connais mieux du reste, m'intéresse plus particulièrement. A mon avis le « classique grammatical » devrait être la base de tout l'enseignement secondaire, c'est-à-dire que le latin et même le grec, mais surtout le latin, devraient être étudiés par tous pendant trois ans, de la sixième à la quatrième inclusivement. Les langues mortes, au point de vue général, sont des instruments merveilleux de gymnastique intellectuelle, bien supérieurs en cela aux langues vivantes, qui du reste doivent être apprises non comme moyen mais comme but. Elles offrent une matière simple, facile et claire de raisonnement aux jeunes intelligences qu'il s'agit d'ouvrir et de préparer et non de bourrer, inutilement d'ailleurs, de connaissances utiles ou non, mais à coup sûr fort indigestes. De plus, on peut retirer un avantage pratique et immédiat de cette étude :

C'est celui d'apprendre la grammaire française de façon plus rationnelle en permettant au professeur d'expliquer et aux élèves de comprendre l'histoire, les origines et la formation de la langue; de rendre plus intelligente et plus facile l'étude ingrate mais pourtant nécessaire des formes et de la syntaxe, du sens et de la valeur des mots. Les excep-

tions et les irrégularités si nombreuses et si difficiles à retenir sont le plus souvent des conséquences naturelles qu'on s'explique quand on connaît l'origine historique, le mécanisme de la déclinaison et de la conjugaison latines. La réforme utile de l'orthographe serait bien plus facile si l'on apprenait la grammaire historiquement et si tous comprenaient et savaient démêler les exceptions fondées sur les nécessités du langage et celles qui ne reposent que sur les erreurs des anciens grammairiens, comme le pluriel en x des noms en *al* ou des sept noms en *ou*. Il n'est pas besoin, pour retirer de l'étude du latin cet avantage immédiat, d'être un latiniste consommé et de lire sans hésitation dans le texte Plaute, Lucrèce, Caton, Cicéron et tous les auteurs de la littérature latine.

Après cet enseignement grammatical unique, qui pourrait avoir une sanction : le diplôme d'études grammaticales, et pourrait être suffisant pour beaucoup, on serait libre de se spécialiser et d'achever ses études secondaires en faisant des humanités, soit *classiques*, soit *modernes*, ou de suivre un autre enseignement plus spécialement scientifique.

EXTRAIT DE LA RÉPONSE DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DES BASSES-PYRÉNÉES.

L'enseignement moderne et l'enseignement primaire supérieur ont sans doute des programmes analogues qui ont même bien des points communs, mais ils diffèrent essentiellement par l'esprit dans lequel ces programmes doivent être développés et appliqués. *La fusion de ces deux enseignements n'est pas désirable*; elle ne serait même pas possible sans fausser leur caractère respectif. Le premier doit rester un enseignement secondaire; il est basé, au point de vue littéraire, sur l'étude du français, des langues vivantes et de la littérature étrangère; la partie scientifique, plus étendue, d'ailleurs, que celle des programmes de l'école primaire supérieure, comporte plus de théorie et plus de rigueur dans l'enseignement; tout en faisant connaître les applications de la science, elle doit développer chez les élèves le jugement, la précision, l'esprit d'observation et de recherche; toutes choses qui ne préparent pas d'une façon immédiate à telle ou telle profession, mais qui mettront l'élève, à la fin de ses études, en état de choisir celle qui répond le mieux à ses goûts et à ses aptitudes naturelles et d'y faire honorablement son chemin. Si cet élève veut être agronome, commerçant, industriel, colon, il pourra affronter les concours d'entrée aux grandes écoles (Institut agronomique, Hautes études commerciales, Centrale, Coloniale...), aussi facilement abordables pour lui que Saint-Cyr et Polytechnique.

Le caractère de *l'enseignement primaire supérieur* est tout autre ; il est *essentiellement pratique et professionnel*, et, si cet enseignement ne dispense pas les jeunes gens qui le reçoivent du stage exigé dans chaque profession, il les y prépare par des exercices pratiques de manière à en abréger la durée.

Ainsi l'enseignement moderne et l'enseignement primaire supérieur n'ont ni même caractère, ni même clientèle ; il ne faut donc pas songer à les fusionner, pas plus qu'à modifier les programmes du second pour permettre à quelques élèves d'entrer dans les classes supérieures de l'enseignement moderne. On a vu des exemples de ces passages d'élèves de l'école primaire supérieure au lycée, et ils peuvent s'opérer avec succès, quand il s'agit de jeunes gens bien doués, avec les programmes actuels.

EXTRAIT DE LA RÉPONSE DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE DE BORDEAUX.

Il serait très désirable, au point de vue démocratique, que tous les enfants qui entrent au lycée ou au collège eussent fréquenté jusqu'à onze ou douze ans l'école primaire élémentaire. Au point de vue pédagogique, je n'y vois que des avantages. D'où suppression des classes primaires, de neuvième, de huitième, de septième, des lycées et collèges.

L'enseignement primaire supérieur ne doit être ni une mauvaise contrefaçon de l'enseignement secondaire moderne, ni une préparation à cet enseignement. Son caractère est tout autre : il doit être exclusivement pratique. D'autre part, il s'adresse surtout aux enfants des familles peu fortunées, qui ne peuvent aller au lycée. Fondre les deux enseignements serait en réalité mettre ces parents dans l'impossibilité de faire donner à leurs enfants un complément d'instruction souvent nécessaire, toujours très utile.

Il est certain que beaucoup d'écoles pri-

maires (je parle surtout des petites écoles) font concurrence aux lycées et aux collèges, et en voici la raison. La plupart de ces écoles sont des internats ; elles n'ont que peu ou point d'externes. Cet internat est presque toujours au compte du directeur qui a intérêt, par conséquent, à avoir le plus de pensionnaires possible. Aussi, et en cela il est de complicité avec les parents, dirige-t-il ses meilleurs élèves vers les carrières administratives (enseignement, postes et télégraphes, contributions indirectes, douanes, etc). Il obtient ainsi aux examens des succès qui assurent la prospérité de son école, mais qui faussent complètement le caractère de l'enseignement primaire supérieur; car les élèves les meilleurs sont ainsi détournés des professions agricoles, industrielles et commerciales et deviennent des candidats fonctionnaires.

La plupart des écoles primaires supérieures n'ont donc pas de raison d'être et, telles qu'elles fonctionnent actuellement, elles sont plus nuisibles qu'utiles. Elles gagneraient à être transformées en écoles professionnelles, ayant un caractère exclusivement pratique et un enseignement approprié aux besoins de la région où elles sont installées. Beaucoup de collèges existant concurremment dans la même localité avec une école primaire supérieure pourraient être transformés en écoles professionnelles et remplacer l'école primaire supérieure qui disparaîtrait.

ACADÉMIE DE CAEN

I. — LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du recteur.

Université de Caen.

École de médecine et de pharmacie : Rapport présenté par l'assemblée des professeurs.

Département du Calvados.

Lycée de Caen. — Rapport du proviseur. Note collective présentée par huit professeurs de l'enseignement classique. Note collective de trois professeurs d'enseignement moderne.

Collège de Bayeux. — Rapport du principal. Note de MM. Rouland, Quesnel, Buhot, Valette, Paimblant, Le Paih, professeurs.

Collège de Honfleur. — Rapport du principal.

Collège de Lisieux. — Rapport du principal. Notes de MM. Régnier, Hunou, Anquetil, Féquet, Hérouard, professeurs.

Collège de Falaise. — Procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Collège de Vire. — Rapport du principal.

Département de l'Eure.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée d'Évreux. — Rapport du proviseur.

Collège de Bernay. — Rapport du principal.

Collège de Verneuil. — Rapport du principal.

Écoles primaires supérieures de Gisors et de Louviers. — Note des directeurs.

Département de la Manche.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Coutances. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Queillé, Varangot, Gautier, Daireaux, professeurs; de MM. Corbin et Chappon, répétiteurs.

Lycée de Cherbourg. — Rapport du proviseur. Réponse collective des professeurs et répétiteurs.

Collège d'Avranches. — Rapport du principal. Réponse collective de onze professeurs. Note de M. Fender, professeur.

Collège de Mortain. — Rapport du principal. Notes de MM. Griet, Sarrien, Lépine, professeurs.

Écoles primaires supérieures. — Carentan : Notes du directeur, de MM. Turgot, Desbouilloux, professeurs. — Granville : Note du directeur. — Périers : Notes du directeur, de MM. Lourdel de Hénaut, Taquet, Sébillaud instituteurs adjoints. — Saint-Hilaire-du-Harcouët : Note du directeur. — Saint-Lô : Réponse collective du personnel.

Département de l'Orne.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée d'Alençon. — Rapport du proviseur. Procès-verbal de l'assemblée des professeurs. Notes de MM. Drouin, Hervé, Sarthou, professeurs.

Collège de Domfront. — Rapport du principal. Note de M. Laur, professeur.

Collège de Flers. — Rapport du principal. Notes de MM. Boutiller et Carouge, professeurs.

Département de la Sarthe.

Lycée du Mans. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Agnel, Rouïl, Gay, Huriez, Estève, Pellissier, Gaillot, Rebut, professeurs.

Collège de Sablé. — Rapport du principal. Note de M. Haicault, professeur.

Collège de Sillé-le-Guillaume. — Rapport du principal.

École primaire supérieure de Mamers. — Notes du directeur et de M. Gibert, professeur.

Enseignement libre. — Note du directeur de l'école Sainte-Croix (le Mans), du directeur de l'école Saint-Paul (Mamers).

Département de la Seine-Inférieure.

Lycée de Rouen. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Dumont, Brunschvicg, Le Parquier, Ligneau, Garnier, professeurs.

Lycée du Havre. — Rapport du proviseur. Notes du censeur et de MM. Richard, Leroi, Sauvage, Lefèvre, Chamard, Chuit et Férard, professeurs.

Collège de Dieppe. — Rapport du principal.

Collège d'Eu. — Rapport du principal. Notes de MM. Claisse, Boulay, Donzeur, Lequin, Carle, Coutable et Lemarié, professeurs.

Éccoles primaires supérieures. — Rouen. Note du directeur. — Le Havre. Notes du directeur, et de MM. Monguillon et Ravier, professeurs. — Montivilliers et Elbeuf. Notes des directeurs.

Enseignement libre. — Note du directeur de l'école Fénelon d'Elbeuf.

Notes de MM. Barbey et Guernet, anciens chefs d'institutions.

ANALYSE DES RÉPONSES

I.

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

La question de la « direction et de de la maison » l'*autorité* que doivent avoir les chefs d'établissement a surtout préoccupé les administrateurs, sans toutefois les arrêter longtemps. La plupart de ceux qui ont répondu à la question se contentent d'affirmer que cette autorité doit être fortifiée, sans toujours indiquer par quels moyens pourrait se réaliser cet accroissement d'autorité, ni même en quoi il pourrait exactement consister.

« Nos proviseurs devraient être de très hauts personnages, dit l'inspecteur d'Académie de la Manche, et il faudrait évidemment accroître leurs prérogatives administratives. » — « Pour le public, écrit le proviseur du lycée de Caen, le proviseur personnifie le lycée, c'est à lui que s'adresse l'éloge ou le blâme selon que l'on se déclare satisfait ou mécontent de l'enseignement ou de la discipline ; c'est à lui qu'on rapporte le mérite de la prospérité de l'établissement ; c'est lui qu'on rend responsable de son déclin. Mais, pour inspirer confiance aux familles et donner à l'opinion publique les satisfactions de tout genre qu'elle peut réclamer, le proviseur n'a pas la liberté d'action des directeurs d'établissements privés. Il n'intervient à aucun degré dans le choix de ses collaborateurs; sauf des cas exceptionnels, il intervient à peine dans leur déplacement et leur avancement. Le jugement favorable ou défavorable qu'il porte sur ses subordonnés n'a pas toujours de sanction bien apparente. Il n'a pas davantage le pouvoir de modifier les règlements ou les programmes. Toutes les questions d'enseignement, de discipline, d'emploi du temps font l'objet de décisions ministérielles. Y apporter quelque modification qui lui semble rendue nécéssaire par l'expérience, c'est engager sa responsabilité et s'exposer aux réclamations de ses subordonnés ou des parents, parfaitement renseignés les uns et les autres sur la limite imposée à son action par les règlements. »

Or il semble évident qu'il y aurait tout avantage à fortifier au contraire l'autorité des chefs d'établissement en leur permettant d'exercer leur initiative dans l'intérêt de la maison qu'ils dirigent. C'est le vœu non seulement du proviseur de Caen, mais de son collègue de Rouen, et d'un grand nombre de principaux, voire même de quelques professeurs de collèges (Avranches, Bayeux.)

Suivant le proviseur de Rouen, « l'autorité

du proviseur est d'ailleurs suffisamment assurée auprès des familles et auprès des élèves; elle paraît quelque peu énervée, si on la regarde par les côtés où elle touche au personnel des professeurs. Les professeurs, dit-il, n'acceptent pas volontiers son ingérence dans les classes et dans la direction des études. Ils prétendent être maîtres dans leurs cours, parce que les règlements leur laissent le choix de la méthode, et, jaloux de leur indépendance, dédaignent souvent des avis dictés par le seul souci des intérêts de la maison. »

Cependant, par ailleurs, l'inspecteur d'académie de l'Eure écrit: « Je ne vois aucune modification à apporter à la direction des établissements et il ne me paraît pas y avoir nécessité de fortifier l'autorité des proviseurs et principaux. » Et suivant le proviseur du Havre: « Il n'y a pas de règlement capable de créer l'autorité d'un homme si elle n'existe pas; car il n'y a de véritable autorité que l'autorité morale, et celle-ci appartient à l'homme et non à la fonction. »

Et en réalité cette dernière opinion est bien celle de la majorité des déposants; car tous, lors même qu'ils réclament une augmentation d'autorité réglementaire, insistent sur la nécessité qui s'impose de choisir avec le plus grand discernement les hommes que l'on veut investir de l'autorité qui convient à un chef d'établissement.

« Pour qu'un proviseur ait une réelle autorité personnelle au dedans comme au dehors du lycée, à la fois sur les parents, les élèves et les maîtres, pour qu'il puisse donner efficacement à tout le monde des conseils ou des ordres, il est indispensable qu'il soit moralement, socialement, par ses qualités propres, aussi bien qu'intellectuellement par ses titres universitaires, un homme d'élite. » (Inspecteur de la Manche.) « Il serait à désirer que le chef de l'établissement fût reconnu par tous comme le premier, non seulement par le dévouement et l'expérience, mais aussi par la valeur personnelle et professionnelle. L'autorité tient moins au pouvoir confié par le règlement qu'à la supériorité de celui qui l'exerce. » (Inspecteur de l'Orne.)

Maintenant, à quelles conditions aura-t-on ce chef d'élite que tout le monde reconnaît nécessaire et que tout le monde souhaite, professeurs aussi bien qu'administrateurs? « C'est dans le corps des agrégés que devraient uniquement se recruter les proviseurs, dit l'inspecteur de la Manche, les agrégés d'une quarantaine d'années qui jouissent d'une considération exceptionnelle. » — « La direction d'un lycée ne devrait être confiée qu'à un homme déjà expérimenté, ayant fait ses preuves comme professeur instruit, prudent, bon disciplinaire. » (Rapport du proviseur d'Alençon.) « L'idéal, écrit le proviseur du Havre, serait que le proviseur eût été successivement répétiteur, professeur et censeur dans l'établissement qu'il dirige. »

« Il est nécessaire d'appeler aux postes de proviseurs les censeurs les plus anciens parmi ceux qui sont jugés aptes au provisorat, et aussi des censeurs plus jeunes qui se recommandent par des titres plus éclatants. Je considère d'ailleurs le stage dans les fonctions de censeur comme indispensable pour initier le futur proviseur aux détails de l'administration intérieure qu'il devra contrôler plus tard. » (Proviseur de Caen.)

Le principal de Domfront estime que le chef d'établissement devrait avoir toujours au moins les mêmes grades que les plus gradés de ses subordonnés; le principal de Honfleur ajoute qu'il devrait non seulement avoir des grades équivalents à ceux de ses collaborateurs, mais encore avoir passé par les fonctions de ceux qu'il dirige (répétiteur, professeur, censeur). Enfin le principal de Flers, dit avec plusieurs de ses collègues qu'il serait très important de choisir des administrateurs « appropriés au milieu dans lequel ils doivent agir », c'est-à-dire appartenant au pays même, à la région dans laquelle ils sont appelés à exercer.

Quant aux professeurs, ils s'occupent en général assez peu de la question. Cependant quelques-uns proposent de faire élire les proviseurs par les professeurs (Caen), ou même de supprimer le proviseur pour faire diriger l'établissement par les professeurs eux-mêmes qui choisiraient seulement parmi eux un président, un doyen (Rouen). Au besoin même ce président pourrait être désigné par un concours entre les fonctionnaires de la maison. Plusieurs déposants insistent enfin d'une manière générale pour que le chef d'établissement soit toujours choisi parmi les professeurs du lycée ou collège qu'il serait appelé à diriger. (Caen, Rouen, Domfront, Eu.)

Les *assemblées des professeurs* sont géné-

ralement considérées comme une institution à conserver, mais dont on constate que jusqu'ici du moins peu de profit a été tiré. « Les assemblées de professeurs et répétiteurs, purement consultatives, n'ont pas réalisé les espérances du début, écrit le proviseur du Havre ; quand elles furent établies, ce fut un enthousiasme général ; on allait faire de grandes choses ; l'Université avait son 89. Et, de fait, « de grandes choses » sont peut-être ensevelies dans les registres des délibérations de ces assemblées ; à tort ou à raison les fonctionnaires ont fini par croire à cet enterrement de leurs délibérations, et ils se sont peu à peu désintéressés des questions qui leur étaient soumises. » Le proviseur de Caen va même plus loin, car, suivant lui, « ce fut toujours une corvée de paraître à ces assemblées ; elles ne présenteraient quelque intérêt pour les professeurs et les répétiteurs que du jour où elles traiteraient des questions administratives ou financières. Mais alors, ajoute-t-il, elles deviendraient un danger. »

C'est là, en effet, la difficulté que relèvent un assez grand nombre de déposants. « Suivant leur organisation, et suivant les circonstances, ces assemblées peuvent être la source d'un très grand bien, comme la source des plus grands embarras. » (Principal d'Avranches.) « Quand elles sortent du rôle modeste qui consiste à dresser des listes pour le tableau d'honneur, ou à choisir des délégations pour les visites officielles, c'est pour faire un peu d'opposition au proviseur. » Enfin suivant l'inspecteur d'académie de la Manche : « Si l'on veut conférer aux assemblées et conseils de professeurs une autorité effective, une participation effective à la direction non seulement intellectuelle, mais matérielle et morale de la maison, c'est une grosse et délicate affaire. A mon sens, théoriquement et pratiquement, qui a toute la responsabilité doit avoir toute la direction. Des directoires de lycées et de collèges ne vaudraient rien. Ce serait à bref délai l'anarchie. Si l'autocratie a ses dangers, le parlementarisme universitaire aurait aussi les siens. »

Et ainsi, suivant qu'on se place au point de vue de l'intérêt théorique qu'il y aurait à associer le plus possible le personnel d'un établissement à sa marche générale ou, au point de vue pratique de la réalisation de l'idéal du lycée ou collège « organisme vivant » dont tous les membres seraient unis dans une communauté d'efforts en vue d'un même but, la prospérité de la maison ; ou, suivant encore qu'on envisage les résultats d'une expérience qui dure déjà depuis assez longtemps pour qu'on en puisse juger, ou bien on est amené à déclarer excellentes toutes les assemblées qui réunissent les fonctionnaires de l'établissement (principaux ou professeurs des collèges de Lisieux, de Vire, de Honfleur) — ou bien on les déclare dangereuses et comme devant être supprimées, ou bien on les déclare au moins inutiles (inspecteur d'Académie de l'Eure, principal de Domfront) — et dans les mêmes établissements on trouve, d'ailleurs, des opinions tout à fait opposées, émises à ce sujet par les professeurs eux-mêmes.

Les divergences sont beaucoup moindres en ce qui concerne les *Conseils de discipline*. Quelques réponses signalent bien aussi le danger possible d'un amoindrissement qui pourrait en résulter pour l'autorité du chef d'établissement. Mais, ici, l'expérience a montré que ce danger, s'il existe, était en tout cas largement compensé par de sérieux avantages, s'il est fait de ces conseils un usage judicieux : « Les conseils de discipline sont utiles, écrit le proviseur d'Alençon ; ils peuvent rendre et ils rendent, en effet, de réels services, mais à la condition qu'on ne les réunisse que pour l'examen d'affaires sérieuses. » Le proviseur de Caen dit de même : « L'institution des conseils de discipline n'est pas sans utilité. Leurs décisions donnent une autorité particulière aux mesures proposées par le proviseur, soit pour récompenser, soit pour punir, et, dans une certaine mesure, couvrent ce dernier contre les récriminations des familles. » Et la même note se retrouve à peu près dans toutes les opinions émises tant par les administrateurs que par les professeurs.

Enfin, en ce qui concerne la création de *Conseils mixtes* où entreraient, avec quelques fonctionnaires de l'établissement, des personnes notables de la ville ou de la région, et aussi quelques membres des associations d'anciens élèves, l'idée en est accueillie avec assez de faveur : « L'établissement d'un conseil où entreraient d'anciens élèves, écrit le proviseur d'Évreux, ne pourrait être qu'utile aux lycées ; mais il faudrait que ses attributions soient nettement établies ; qu'il ne s'occupe ni de discipline, ni d'enseignement, sauf en ce qui

concerne les programmes pour les réformes utiles dans la région. Ce serait plutôt un comité de patronage qui s'intéresserait aux élèves qui entrent dans l'industrie ou le commerce et qui ferait connaître le lycée à ceux qui l'ignorent. »

Le proviseur de Caen élargit un peu ce rôle : « Ce comité deviendrait, en quelque sorte, le lien entre l'établissement et la région; sans empiéter sur les attributions du conseil de discipline ou du bureau d'administration, le comité serait appelé surtout à éclairer l'administration sur les sentiments, les besoins des familles, donnerait son avis sur toutes les questions qui lui seraient soumises (règlements intérieurs, programmes des cours accessoires, mesures propres à faire connaître le lycée etc.). Ces avis seraient joints aux propositions du proviseur, qui en auraient été l'occasion, et le recteur ou l'administration centrale statuerait sur la suite qui pourrait leur être donnée. »

On peut même concevoir ces conseils comme pouvant se substituer aux bureaux d'administration eux-mêmes. Mais, dans ces conditions, comme le fait remarquer le proviseur du Havre, leurs attributions varieront nécessairement suivant le sens dans lequel sera tranchée la question de l'autonomie des établissements. Purement consultatives, dans le cas de non-autonomie, ces attributions pourraient devenir beaucoup plus réelles et effectives dans le cas de l'autonomie et suivant le degré de cette autonomie.

Or, sur cette question de *l'autonomie*, on ne trouve dans les dépositions absolument rien de précis. Tout le monde la réclame plus ou moins, mais personne ne définit avec précision de quel genre d'autonomie on veut parler et et en quoi elle consisterait. Pour les uns, l'autonomie devrait être limitée à la gestion financière des établissements et ne s'étendre en aucun cas aux modifications de programmes (principal d'Avranches). Pour les autres, elle aurait particulièrement pour but de permettre « l'adaptation des programmes aux besoins de la contrée, aux désirs des familles, aux vœux de la clientèle scolaire » (principal de Domfront).

Sur ce dernier point, quelques réponses font cette réserve qu'il importerait que l'autonomie « ne compromît pas l'unité de culture intellectuelle et morale assurée par les programmes d'État ». Mais en général on se contente de demander, soit « une certaine autonomie », soit même « l'autonomie la plus large possible » (Lisieux), sans indiquer autrement ce qu'on entend par là. Aussi, et en présence de cette indétermination, l'inspecteur d'Académie de l'Orne estime-t-il « qu'on ne doit entrer dans cette voie qu'avec une extrême prudence ».

Éducation. — Sauf dans quelques réponses particulières le *régime de l'internat* est accepté partout. Seuls les professeurs du lycée de Caen en demandent la suppression, pour être remplacé par des pensions, et les professeurs de l'École de médecine de Rouen demandent pour l'accepter qu'il y soit apporté de profondes modifications; partout ailleurs il est au moins considéré comme une nécessité; mais, dans un grand nombre de réponses aussi, il est très vivement défendu des reproches dont on s'est plu à l'accabler depuis quelques années, plutôt en souvenir de ce qu'il était jadis qu'en considération de ce qu'il est réellement depuis les réformes disciplinaires des vingt dernières années. « L'ancien internat, le lycée-caserne n'existe plus, dit le proviseur du Havre. Quant à l'internat nouveau, il n'a pas d'autre idéal que la vie de famille. » « L'internat des lycées est actuellement fort supportable, écrit le proviseur de Caen. Tout au plus pourrait-on reprocher aux réformes qui ont adouci la discipline, ajoute-t-il, de l'avoir énervée, du moins au dire de beaucoup de professeurs et de répétiteurs. Mais on a obtenu du moins ce résultat d'améliorer sensiblement l'esprit des lycées et de rendre plus faciles et plus intimes les rapports des élèves avec leurs professeurs et répétiteurs. »

Mais, pour que l'internat n'ait plus les défauts qu'on pouvait peut-être lui reprocher jadis, et pour qu'il ait toutes les qualités éducatives qu'il doit avoir, plusieurs conditions sont nécessaires. Il faut tout d'abord, comme le remarque le principal de Domfront, qu'il ne soit pas trop peuplé. Dans un internat de plus de cent élèves, dit-il, la discipline militaire redevient nécessaire, et, sous un pareil régime, l'éducation ne peut plus être aussi féconde que sous le régime de la bienveillance.

Deux autres conditions sont encore à réaliser. Il serait à souhaiter que les professeurs d'abord, que les répétiteurs ensuite prissent une part plus grande, plus immédiate et plus

intime à l'œuvre de l'éducation dont le chef d'établissement ne peut seul avoir la charge. Il n'y a guère de réponse où ce double vœu ne soit très nettement formulé; mais il en est beaucoup aussi d'où l'on serait en droit de conclure que la réalisation en est singulièrement difficile.

Pour les professeurs d'abord : « Jamais les professeurs, dit un inspecteur, ne consentiront à remplir même partiellement l'office de répétiteur. Qu'ils soient des éducateurs dans leurs classes, ce sera déjà quelque chose. En dehors de leurs classes, dans l'avenir comme par le passé, ils continueront à se désintéresser à peu près complètement de tout ce qui n'est pas l'enseignement proprement dit ». Et : « Cette participation plus effective des professeurs à l'éducation paraît difficile à réglementer; elle dépend surtout de l'initiative et de la bonne volonté de chacun ». (Proviseur de Cherbourg.)

Cependant nombre de professeurs de lycées et de collèges reconnaissent dans leurs réponses la nécessité qui s'impose à eux d'être des éducateurs, mais ils estiment bien pour la plupart remplir complètement ce rôle par leur enseignement lui-même. « L'association du professeur à la culture morale de l'élève est chose faite, dit M. Richard, professeur de philosophie au Havre. Il n'est pas un seul d'entre nous qui ne se considère comme éducateur. Former chez un jeune homme le goût, la réflexion, l'esprit d'examen, le respect de la discussion; fortifier les idées du droit et du devoir; faire, à propos des exercices quotidiens, appel à la conscience, au contrôle de soi-même, qu'est-ce autre chose qu'*élever*, au sens le plus vrai du mot? »

D'autres professeurs admettent qu' « il serait désirable que les professeurs fussent en même temps les éducateurs, non pas seulement dans leurs classes, mais aux études, aux récréations, aux promenades, partout. Mais il faudrait pour cela augmenter leurs traitements de façon à les soustraire aux soucis matériels qui les accablent trop souvent, et les mettre ainsi à même de consacrer tout leur temps à leurs élèves ». (M. Chamard, professeur au Havre.)

C'est, en effet, ce que propose l'inspecteur de la Manche : « Qu'à titre d'essai on tente d'allouer des indemnités aux professeurs qui consentiraient à se charger de certains services intérieurs, qu'on leur assure des avantages importants au point de vue du logement, de la nourriture, avec un réel confort dans l'établissement et un respect suffisant de leur liberté, on obtiendra peut-être, du moins en quelques points, des résultats partiels ».

Ce qu'il est difficile de demander aux professeurs, les répétiteurs sont-ils en mesure de le faire? Malheureusement « les répétiteurs, surtout depuis l'externement, tendent eux-mêmes de plus en plus à s'isoler dans les fonctions de surveillance, dit-on », et de plus, « ni au point de vue de l'âge, ni au point de vue de l'expérience de la vie, ni sous le rapport de l'ascendant personnel, conféré naturellement par la supériorité naturelle de la valeur et de la situation, ils ne peuvent remplir cet office comme le rempliraient les professeurs ».

Si donc on veut que les répétiteurs suppléent à l'action du professeur en dehors des classes et complètent par leur action personnelle dans la vie intérieure de l'établissement l'œuvre fortement commencée en classe par l'enseignement du professeur, il faut permettre au répétiteur d'acquérir quelque peu de cette supériorité que confère au professeur sa situation même; « il faut relever à la fois, en un mot, la situation matérielle et la situation morale des répétiteurs », et le moyen en est indiqué dans une majorité importante des réponses, ce moyen c'est de faire participer le plus possible les répétiteurs à l'enseignement lui-même. « Que de cours, dit à ce sujet l'inspecteur de la Manche, soit de langues vivantes, soit d'histoire et de géographie, soit de sciences mathématiques et de sciences physiques et naturelles, pourraient être faits avantageusement par des répétiteurs pourvus des diverses licences et des divers certificats! Les répétiteurs toucheraient de ce chef des heures supplémentaires. Leur traitement serait accru d'un bon tiers. Ils gagneraient en ascendant moral, seraient soumis à l'inspection, et pourraient ainsi, selon leurs preuves de savoir et d'aptitude professionnelle, être proposés plus ou moins rapidement pour les chaires de collèges aujourd'hui si enviées. »

Dans les collèges, cette solution est indiquée par plusieurs principaux et plusieurs professeurs comme plus difficile à adopter en raison de la plus grande jeunesse, de la moindre expérience, de la moindre instruction aussi des répétiteurs. La plupart la considèrent

néanmoins comme réalisable sous la direction et avec les conseils que principaux et professeurs eux-mêmes ne manqueraient pas de donner à leurs jeunes collaborateurs et futurs collègues.

Pour l'*éducation physique*, la note suivante du principal du collège d'Avranches résume bien l'ensemble des réponses fournies à ce sujet : « Nous assistons à la renaissance de l'éducation physique. L'autorité n'a, sur ce point, qu'à encourager les efforts qui se manifestent de toutes parts, et à veiller à ce que le goût de la gymnastique et des sports, sans devenir trop absorbant, ne passe pas comme une mode éphémère. »

Les exercices physiques ont, de plus, été l'occasion de la formation de Sociétés de jeux, athlétiques ou sportives, qui ont pu devenir des heureux instruments d'éducation : « Nous n'avons qu'à nous louer, dit en effet le proviseur de Caen, des effets de la liberté, d'ailleurs assez restreinte, dont jouit notre union athlétique. Grâce à une surveillance discrète, mais très attentive, nous avons toujours réussi à prévenir tout désordre, et les élèves se montrent très heureux de la parcelle de liberté qui leur est laissée : ils n'en abusent jamais. »

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Quelques réponses seulement se sont préoccupées de la *préparation professionnelle* des maîtres. Elles sont unanimes à constater l'insuffisance de cette préparation. « Chez les scientifiques comme chez les littéraires, dit l'inspecteur de la Manche, l'inexpérience pédagogique est vraiment inouïe. » Et il n'y a pas lieu de s'en étonner si l'on songe que, seul peut-être de tous les apprentissages, l'apprentissage de l'enseignement (dans l'enseignement secondaire) se fait sans direction. « On apprend à nager en se jetant à l'eau, dit à ce sujet le proviseur du Havre. — Mais il y a des cours de pédagogie dans les facultés! — Pédagogie sans enfants : natation à sec. — Une fois dans l'eau, on barbote. Les uns se noient, on dit qu'ils sont « coulés ». Les autres apprennent à nager tout de même : ils avaient des aptitudes ou ils ont eu de bons professeurs, qu'ils imitent. Plusieurs ont de la peine à se mettre au point : pour commencer, ils font un cours de faculté dans les classes supérieures, ou un cours de rhétorique dans les classes de grammaire. L'administration intervient : on l'écoute si elle a l'autorité nécessaire, j'entends l'autorité morale. Mais elle ne peut agir que par conseils, rarement par démonstration directe; sa compétence est limitée à un ou deux enseignements.

« A qui donc confier le soin de diriger un jeune professeur? La réponse n'est pas douteuse : à un professeur éprouvé. Le problème est difficile à résoudre dans l'état actuel des choses : il ne serait pas insoluble si les répétiteurs disparaissaient pour faire place à des professeurs adjoints. Peu importe le nom, d'ailleurs; l'essentiel serait que les jeunes fissent quelquefois la classe en présence et sous la direction de leurs collègues plus âgés et plus expérimentés. »

Plusieurs demandent une réforme des agrégations dans le sens pédagogique. « L'agrégation, dit-on, doit être avant tout un titre d'enseignement supérieur »; et si elle doit être précédée ou suivie d'un stage, « ce n'est pas un stage dans les universités, mais plutôt un stage dans les lycées et collèges qui présenterait une véritable utilité ». C'est également l'avis de plusieurs professeurs de lycées et de collèges.

« Si le savoir des professeurs, dit encore le principal d'Avranches, ne laisse rien à désirer, ils auraient souvent besoin d'être animés d'intentions plus nettement éducatives. Qu'on les oblige à passer tous par l'épreuve du répétitorat; qu'on organise à l'usage des aspirants professeurs des cours de psychologie et de méthodologie éducatives, et enfin qu'une sérieuse épreuve de pédagogie soit rendue obligatoire à tous les examens de licence. Et la nécessité de ce stage, qui pourrait se faire dans le répétitorat même pour les jeunes agrégés, est encore indiquée par le principal de Bernay et plusieurs de ses collègues. Le principal de Bayeux demande même que, pour être nommés, les professeurs soient astreints « à un examen professionnel analogue au certificat d'aptitude pédagogique de l'enseignement primaire ».

A. *Enseignement classique*.

La grande majorité des réponses s'étendent peu sur l'enseignement classique. On se borne en général à affirmer qu'il n'y a rien à y chan-

ger, ou les modifications demandées sont toutes de détail et ont surtout pour but de fortifier cet enseignement. Telles sont les mesures qui consisteraient à reporter en septième ou en huitième le début des études latines (proviseur d'Alençon; principaux de Bayeux, de Honfleur; professeurs de Lisieux, etc.) ou celles plus nombreuses qui tendraient à diminuer ou même à supprimer l'enseignement des sciences naturelles dans les classes de sixième et de cinquième. Seul le proviseur du lycée de Rouen verrait volontiers, « pour répondre au vœu des familles », supprimer deux heures de latin en sixième et cinquième pour les consacrer à l'arithmétique.

La suppression du grec est rarement demandée; mais, en tout cas, on est unanime à ne pas demander que l'enseignement en soit rendu facultatif, tout enseignement facultatif étant destiné à disparaître complètement à bref délai.

Les seules restrictions qui soient considérées comme possibles et même, pour beaucoup, comme désirables, en ce qui concerne l'enseignement classique, portent non pas sur des programmes, ou sur le nombre de ses années d'études, mais sur le nombre des élèves auxquels il doit être donné et sur les méthodes que l'on y emploie aujourd'hui.

L'inspecteur d'académie de l'Eure estime même, dans cet ordre d'idées, qu' « il y aurait lieu de ne maintenir l'enseignement classique que dans un nombre limité d'établissements, un ou deux par académie, mais en lui donnant une organisation qui lui permette de rendre de réels services. Les études grecques et latines y recevraient le même développement qu'autrefois et la durée de la scolarité pourrait être de cinq à six ans. Mais, si cet enseignement ne devait pas être fortifié, mieux vaudrait le supprimer entièrement. Actuellement, en effet, dans les classes intermédiaires, les élèves perdent le meilleur de leur temps à de nombreuses analyses littéraires, à des minuties grammaticales et à des développements historiques et géographiques, en un mot à des travaux d'érudition absolument inutiles.

De cette dernière critique on peut rapprocher cette autre de l'inspecteur de la Manche : « La prosodie, la métrique, l'érudition grammaticale ont tué le grec et le latin chez les maîtres et chez les élèves. La plupart des exercices, tant des classes de grammaire que des classes supérieures, vont droit à l'encontre du but, c'est-à-dire de la simple intelligence des textes classiques. L'ignorance actuelle est prodigieuse en ce qui concerne l'interprétation des auteurs les plus faciles, soit à livre ouvert, soit après explication. Quand on voit ce qui subsiste d'une explication minutieuse, quelques jours après, on est attristé. Toutes les discussions sur l'utilité et la nécessité du grec et du latin laissent alors absolument froid, tant on est convaincu qu'il ne saurait être question d'un pareil grec et d'un pareil latin. Le temps ainsi employé est perdu à tous égards. Une réaction dans le sens de la compréhension des ouvrages classiques de l'antiquité doit être le principe d'une rénovation des études gréco-latines. »

Et, se plaçant à un point de vue plus élevé encore, le proviseur du lycée du Havre expose un regret analogue des modifications de méthode qui ont pénétré dans l'enseignement classique. « A quelque point de vue qu'on se place, dit-il, la culture générale s'impose; ce n'est donc pas le moment de dénaturer l'enseignement secondaire en le spécialisant. Notre enseignement littéraire s'est, comme tout le reste, laissé envahir par la science. A la science il a emprunté son admirable procédé de découverte, l'analyse, oubliant que la découverte des lois scientifiques précède nécessairement la synthèse dont elle n'est que la préparation. L'invention est synthèse, c'est-à-dire création. Qu'importe une découverte dont on ne saurait que faire? En science, l'analyse conduit à l'invention. En lettres c'est le contraire. La critique dissout, mais ne combine pas : elle découvre des lois dont elle ne sait pas se servir pour créer, barrière que le génie renversera. L'esprit critique est fatal à l'action. Or l'esprit critique, en littérature, en histoire, en grammaire, en philosophie même, a jeté chez nous de si profondes racines qu'il tend à tarir l'enthousiasme et la foi, sources chaudes de l'activité...

« Le devoir type, en rhétorique, est aujourd'hui l'analyse littéraire, sous une forme ou sous une autre. C'était jadis le vieux discours: à des soldats, à des conjurés, au peuple, au Sénat, à quelqu'un qui va mal agir et qu'on arrête, à quelqu'un qui hésite et qu'on pousse au bien: « Agissez!... » — « Prenez garde!... » On parlait à la volonté et nul motif d'action n'est plus suggestif, pour celui qui parle ou fait

parler autrui, que le motif dont il se croit l'inventeur. Système faux, dit-on. Pas plus faux que celui des épîtres littéraires! et combien plus éducateur! A force de conseiller l'énergie, la prudence, la patience, la loyauté, on finit par donner corps à l'idée, et l'idée tend à devenir acte. »

Cependant, quel que soit le caractère élevé qu'on entende conserver à l'enseignement classique, ou en raison même de ce caractère, la grande majorité des réponses ne partage pas l'avis de l'inspecteur de l'Eure, et estime qu'il doit être maintenu dans tous les établissements secondaires, sauf peut-être, propose le principal de Domfront, à ce qu'il ne comporte que les premières années dans les petits collèges. Mais en même temps, presque partout aussi, on demande que cet enseignement, pour porter ses fruits, soit réservé à une élite. « Il est conforme à l'intérêt des bonnes études que les élèves trop faibles soient le plus possible écartés des classes gréco-latines. » (Proviseur de Caen.) « A mon sens, l'enseignement gréco-latin doit ne s'adresser qu'à une élite capable d'en profiter. » (Principal de Bernay.)

Et comment atteindre ce résultat? Par de sérieux examens de passage, dit-on. « Les élèves de peu d'avenir, mal doués ou maintenus malgré eux sur les bancs des classes de grec et de latin par des parents qui obéissent à un préjugé bien plus qu'à une conviction, devraient être découragés, puis éliminés par des examens de passage sérieux. » (Principal de Verneuil.) « Allégé ainsi d'une clientèle qui n'est pas faite pour lui, ajoute un professeur du Havre, et qui ne veut pas de lui, cet enseignement retrouverait une force nouvelle. »

C'est encore à cette sélection qu'aboutirait la proposition de l'inspecteur d'académie de l'Orne : « N'est-il pas possible, écrit-il, par une modification rationnelle des programmes, d'assurer à ceux qui ne demandent au lycée ou au collège qu'une instruction générale, celle qui convient à tout honnête homme, la possibilité de l'acquérir en quelques années, de manière à pouvoir aborder à l'âge de quatorze ou quinze ans les études spéciales nécessitées par la carrière où ils se proposent d'entrer.

« Il suffirait, pour cela, de placer au début de l'enseignement secondaire les connaissances indispensables à tous : langue et littérature françaises ; histoire de France, avec quelques notions d'histoire générale ; géographie, surtout descriptive, avec une étude plus approfondie de la France; éléments de sciences mathématiques ; notions de physique, de chimie, de sciences naturelles. On pourrait y ajouter l'étude d'une langue vivante, dont le choix varierait avec les nécessités propres à chaque région.

« A la fin de cette première période, une sélection s'opérerait en quelque sorte spontanément et dans des conditions sérieuses, les aptitudes et les goûts de chacun étant alors bien déterminés. Pour les uns, ce serait le début de la culture classique, et cette culture, appuyée sur une base solide et s'adressant à des esprits déjà ouverts, serait d'une bien autre portée ; pour d'autres, ce serait l'étude des sciences avec leurs diverses applications ; pour le plus grand nombre, le bagage ainsi acquis étant suffisant, ce serait la possibilité d'aborder immédiatement des études pratiques, en vue de la préparation au commerce, à l'industrie, à l'agriculture même, lorsque la clientèle de l'établissement le comporterait. »

Un système analogue est également proposé par le principal d'Avranches :

Enfin, il convient de citer un « projet de fusion des deux enseignements classique et moderne en un enseignement unique : l'enseignement classique moderne », proposé par MM. Hervé et Sauthon, professeurs au lycée d'Alençon. D'après ce projet, le latin et le grec restent exclusivement réservés aux élèves qui se destinent au professorat, aux recherches d'érudition (Chartes) ou à la prêtrise. Pour les autres, « l'enseignement idéal, dit M. Hervé, que j'appellerai l'enseignement classique moderne, devrait être à la fois désintéressé comme notre enseignement classique, utilitaire comme notre enseignement moderne. Comment concilier ces deux choses? Le but serait atteint, semble-t-il, en créant, à côté de cours communs où tous recevraient une bonne culture littéraire et scientifique, des cours spéciaux assez variés pour que chacun puisse y trouver un enseignement technique conforme à ses goûts, à ses aptitudes, approprié à ses projets d'avenir ». Les mêmes idées se retrouvent encore exposées dans un projet de M. Carrouge, professeur à Flers.

B. *Enseignement moderne.*

Les deux derniers projets analysés intéressent déjà l'enseignement moderne autant que l'enseignement classique. Il en est d'autres encore, et en assez grand nombre, qui concernent l'enseignement moderne seul.

Tout d'abord les critiques ne font pas défaut; mais elles peuvent presque toutes se ramener à deux, qui procèdent d'ailleurs d'une idée unique : ou bien, en effet, on reproche au moderne de faire double emploi avec le classique, ou bien on lui reproche de ne pas être suffisamment utilitaire.

« L'enseignement moderne est mal organisé, dit le principal de Lisieux ; trop littéraire, il fait double emploi avec l'enseignement classique, et il remplace mal l'enseignement spécial qui répondait mieux aux besoins de la nombreuse catégorie des jeunes gens qui se destinent aux affaires, au commerce, à l'industrie. A ces jeunes gens, qui sont le plus grand nombre, il faut un enseignement pratique, bien approprié, et répondant aux besoins de carrières moins élevées. »

L'inspecteur d'académie de l'Eure va plus loin : « L'enseignement moderne étant incapable, tel qu'il est organisé, soit de préparer réellement aux professions libérales, soit de rendre des services aux classes laborieuses, doit être supprimé, ou, mieux, complètement fusionné avec l'enseignement primaire supérieur et professionnel ».

« L'enseignement moderne ne répond pas au désir des familles » dit encore un principal. « Tel qu'il est conçu, dit un professeur de Coutances, cet enseignement fait en quelque sorte double emploi avec l'enseignement classique..., et ce n'est pas, à vrai dire, un enseignement classique que réclament les parents qui font faire à leurs enfants des études françaises ; ce qu'ils veulent, c'est un enseignement pratique, et, l'enseignement moderne ne l'étant pas, ils s'en détournent. La preuve en est c'est que, depuis qu'il existe, nos lycées ont perdu un tiers au moins de la population qui suivait nos anciens cours d'enseignement français et qui s'en est allée là où cet enseignement se donne maintenant dans les écoles primaires supérieures. »

La conséquence qui se dégage de cette critique presque unanime, c'est la nécessité qui s'impose soit d'organiser à côté du classique et du moderne un nouvel enseignement destiné à combler la lacune causée par la suppression de l'enseignement spécial, soit de transformer l'enseignement moderne et de l'orienter vers la pratique, vers l'enseignement primaire supérieur.

C'est cette dernière solution qui compte d'ailleurs le plus d'adeptes : « Si l'on veut ramener parmi nous une partie de ces élèves qu'on a ainsi écartés, continue M. Varangot (de Coutances), ne conviendrait-il pas, laissant subsister l'enseignement gréco-latin comme enseignement classique par excellence, de substituer à l'enseignement moderne un enseignement plus pratique, mieux à la portée de ces jeunes gens qui n'ont en vue ni les grandes écoles ni les carrières libérales. Cet enseignement, qu'on ne surchargerait pas de l'étude de deux langues vivantes, qui n'en comporterait qu'une, celle que désigneraient la situation géographique, les besoins commerciaux ou industriels de la région où se trouve l'établissement, verrait ses programmes élaborés au sein de chaque maison par une commission composée de professeurs et de notables du pays sous la présidence du proviseur ou principal. Il pourrait comprendre, au demeurant, deux cours : l'un, le cours élémentaire, réservé à ceux qui ne passeraient qu'un temps parmi nous ; l'autre, supérieur, pour ceux qui se révéleraient, pendant leurs études, capables d'une instruction plus riche et plus complète. Chaque collège aurait ainsi sa physionomie propre, comme une sorte d'autonomie, et pourrait retrouver, avec un plus grand nombre d'élèves, une vie nouvelle. »

La même idée, sous une forme un peu différente, se retrouve dans la réponse du principal de Lisieux : « L'enseignement moderne devrait être modifié de la façon suivante : d'abord il devrait être en général plus scientifique et moins littéraire. Ensuite cet enseignement devrait comprendre six années, divisées en deux cycles. Dans le premier cycle (sixième, cinquième, quatrième), l'enseignement porterait sur les matières et les connaissances les plus utiles aux jeunes gens qui viennent pour quelques années au collège avant d'entrer dans les carrières ordinaires ; les langues vivantes y auraient une faible part. En un mot, cet enseignement serait pareil à celui des écoles primaires supérieures.

« Le deuxième cycle (troisième, deuxième et première) dans son programme donnerait une plus large place aux langues vivantes, aux sciences, de manière à ce que les élèves puissent arriver au baccalauréat nouveau, qui remplacerait l'ancien baccalauréat ès sciences dont il se rapprocherait beaucoup. Avec cette nouvelle organisation, les enfants de nos villageois, les jeunes gens qui se destinent à des carrières simples n'abandonneraient pas nos collèges au profit des écoles primaires supérieures et des institutions libres où ils trouvent un enseignement plus approprié à leur but. »

Enfin l'inspecteur d'académie de l'Eure : « L'adoption du programme des écoles primaires supérieures et professionnelles où l'enseignement est concentrique, où le même cours est fait chaque année avec des développements nouveaux, permettrait de donner aux élèves, dans un délai de trois ans, une instruction sérieuse formant un tout complet et homogène. Deux autres années de cours pourraient être créées pour donner aux familles qui le désireraient le moyen de faire perfectionner à leurs enfants les connaissances acquises pendant la période triennale précédente. Il faudrait aussi rompre avec l'uniformité des cadres et des programmes et consentir, sur la proposition du comité de patronage de l'établissement, à toutes les modifications exigées par les nécessités locales. »

Dans les petits collèges, le principal de Domfront fait remarquer que cette transformation pourrait être limitée à la création des sections pratiques, commerciales ou agricoles pour les élèves qui ne visent pas au baccalauréat, les programmes de ces sections variant aussi, bien entendu, suivant les régions.

L'organisation de divisions B en quatrième et en troisième, comme le propose le proviseur d'Alençon, atteindrait le même but : « Les élèves de ces divisions, dit-il, dispensés de l'étude des langues vivantes (avec faculté pour ceux qui le désireraient de suivre certaines conférences spéciales d'allemand ou d'anglais), feraient une étude plus étendue de leur langue, recevraient des notions complémentaires de sciences, de comptabilité, pourraient suivre un cours d'agriculture et enfin étudieraient l'histoire moderne de leur pays. Cette organisation, commencée sans beaucoup de frais et même sans frais dans certains lycées, a déjà donné des résultats appréciables, qui deviendraient significatifs si elle était complète. »

Sur la question du personnel enseignant, les avis sont partagés : « Cet enseignement nouveau ne devrait pas être confié au personnel secondaire des lycées, dit l'inspecteur de l'Eure, mais aux maîtres de l'enseignement primaire, plus familiarisés et plus préparés à donner à ces études le caractère pratique et utilitaire que recherchent les familles... » — « Le personnel enseignant gagnerait à avoir la même origine que le personnel de l'enseignement classique », dit au contraire le proviseur d'Alençon, et il semble que ce soit à cette dernière opinion que se range la majorité des déposants.

C. *Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire.*

Les réponses sont très peu nombreuses sur cette question. Il est assez rare que les membres de l'enseignement secondaire soient d'avis que les élèves n'entrent au lycée ou au collège qu'après avoir reçu l'enseignement primaire. L'avis le plus généralement exprimé est qu'il importe, au contraire, que les enfants reçoivent cet enseignement dans les classes élémentaires des établissements secondaires.

La raison suivante en est donnée par l'inspecteur d'académie de la Manche : « L'enseignement primaire élémentaire, qui est un tout complet, est souvent plus nuisible qu'utile aux futurs élèves de nos lycées et collèges. A l'école primaire élémentaire on apprend d'une façon définitive de façon à acquérir un ensemble de connaissances nécessaires dans la vie. Dans les classes élémentaires des lycées et collèges on se prépare simplement aux études ultérieures. On travaille peu, on se dispose seulement à travailler. »

Enfin, en ce qui concerne la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne, on a vu, à propos de la transformation de l'enseignement moderne, qu'un grand nombre de membres de l'enseignement secondaire l'acceptaient volontiers et même la souhaitaient. L'opinion des directeurs et professeurs d'écoles primaires supérieurs consultés est un peu différente.

L'analyse de ces réponses peut d'ailleurs se faire en quelques lignes; elles sont à peu près les mêmes et se résument en ceci : Il faut conserver les écoles primaires supérieures, qui s'adressent à une clientèle nombreuse qui

n'est pas la même que celle des lycées et collèges. Les élèves qui y reçoivent l'instruction proviennent de familles peu aisées et se destinent aux arts et métiers, aux écoles industrielles, à l'agriculture et à l'enseignement primaire. Les prix de pension ne leur permettraient pas d'entrer dans les lycées et collèges. Si on supprimait les écoles primaires supérieures, ces élèves termineraient leurs études après l'enseignement primaire élémentaire.

Si on devait fusionner l'enseignement primaire supérieur avec l'enseignement moderne, disent-ils encore, ce serait ce dernier qui devrait se fondre avec le premier. On pourrait peut-être rendre communs les programmes de l'enseignement primaire supérieur et celui de l'enseignement moderne pendant les trois premières années de façon à permettre aux élèves du premier de passer dans le second comme boursiers, après concours.

D. *Langues vivantes et dessin.*

On est unanime à demander que l'enseignement des langues vivantes soit orienté du côté pratique et à souhaiter que des séjours à l'étranger par voie d'échanges ou de bourses viennent compléter l'insuffisance de l'enseignement donné en classe.

Quant au dessin, les professeurs qui ont répondu au questionnaire se déclarent satisfaits des résultats obtenus. Mais pour que cet enseignement fût véritablement fructueux ils souhaiteraient d'abord que les cours en fussent rendus obligatoires dans toutes les classes, ensuite qu'une sanction lui fût donnée par l'institution d'une épreuve de dessin au baccalauréat.

III

BACCALAURÉAT ET EXAMENS.

Les professeurs de l'école de médecine de Rouen demandent à l'unanimité la suppression du baccalauréat et « proposent pour le remplacer un examen final passé devant un jury composé de professeurs de l'enseignement secondaire et présidé par un professeur de l'enseignement supérieur... Il serait tenu très grand compte du livret scolaire. »

Des nombreux avis émis dans l'Académie au sujet de cet examen, il serait difficile de tirer une conclusion ferme réunissant une majorité, sauf sur ce point qu'il est impossible de supprimer toute sanction aux études secondaires. Mais cette sanction doit-elle être le baccalauréat actuel ou un diplôme de fin d'études délivré dans les établissements à la suite d'une série d'examens de passage, ou un certificat obtenu à la suite d'un examen subi non plus devant les facultés, mais devant un jury départemental composé surtout de membres de l'enseignement secondaire. Les avis sont ici très partagés.

« La suppression du baccalauréat est désirable à tous égards, écrit l'inspecteur d'académie de l'Eure; elle permettrait aux élèves de faire de meilleures études, en les dispensant de cette préparation hâtive, machinale, nuisible au libre développement de l'intelligence et à l'acquisition de connaissances vraiment sérieuses. Avec des examens de passage subis à différentes périodes de la scolarité et des diplômes de fin d'études délivrés par des professeurs de lycée réunis sous la présidence d'un membre de l'administration, on obtiendrait de meilleurs résultats. »

« Il est peut-être prématuré de supprimer le baccalauréat, dit, d'autre part, le proviseur de Caen; mais il paraît bon de le modifier. On pourrait dispenser des compositions écrites et même de tout examen les élèves ayant obtenu dans leurs compositions une moyenne suffisante dont le chiffre resterait à déterminer... Les élèves qui n'auraient pas une moyenne suffisante pourraient demander à subir l'examen devant une commission siégeant au chef-lieu du département et composée d'un certain nombre de professeurs agrégés pour les lycées, licenciés pour collèges, et de représentants (avec titres analogues) des établissements libres, si ces établissements présentaient des candidats. »

Le maintien absolu du *statu quo* et de l'examen actuel devant les facultés est d'ailleurs très rarement demandé. Les partisans les plus résolus du maintien du baccalauréat, comme ceux de sa transformation en un simple certificat de fin d'études, s'accordent, en effet, encore sur ce point qu'en tout cas le jury chargé de délivrer le diplôme ou le certificat devra se composer en grande majorité de membres de l'enseignement secondaire, sous la présidence d'un professeur d'université ou d'un membre de l'administration.

Enfin, il y a presque unanimité pour ad-

mettre qu'il ne doive être fait aucune différence entre les sanctions de l'enseignement classique et celles de l'enseignement moderne, même pour l'admission aux facultés de droit et de médecine.

IV

QUESTIONS DIVERSES.

« Les inspections générales sont trop rapides et trop rares. » « Il serait à désirer qu'elles portassent sur les maisons d'enseignement dans leur ensemble. » Telles sont les observations que l'on relève dans la plupart des réponses qui ont touché à cette question. Les collèges, en particulier, se plaignent de n'être pas suffisamment inspectés.

« Les inspections générales telles qu'elles ont lieu actuellement, dit encore le principal de Bayeux, ne profitent à personne, ni aux professeurs ni aux élèves. Les inspecteurs devraient faire connaître aux professeurs inspectés leurs notes, leurs points faibles et leur donner des conseils pour l'avenir. »

Et, dans le même ordre d'idées, le principal de Domfront écrit : « Je sais que les inspections ont parfois amené le découragement et le désespoir chez certains fonctionnaires; par conséquent, elles pourraient toujours être bienveillantes quoique fermes, et surtout être dépourvues de promesses banales qui laissent perplexe le professeur et lui permettent de faire toutes les suppositions. En somme, la compétence, le zèle, le dévouement, le caractère sont choses communes dans le corps enseignant ; il appartient aux inspecteurs, par des avis prudents, des conseils mesurés, des avertissements courtois, de tirer le meilleur parti de toutes ces forces prêtes pour l'action; ils devraient être des guides autant que des chefs, au point de vue pédagogique, de véritables directeurs d'études et d'éducation. »

Quant aux notes dites secrètes, plus d'une réponse reconnaît volontiers qu'il n'est aucune administration qui puisse les supprimer d'une manière absolue. « Il n'y a que des avantages, dit un inspecteur, à faire connaître à chaque professeur les défectuosités que l'inspection a reconnues dans son enseignement ; mais il me semble tout à fait impossible de lui donner connaissance de l'appréciation portée sur son intelligence, sa capacité, son aptitude à un poste spécial, aptitude résultant soit de sa manière d'être au point de vue physique, soit de sa tenue ou de celle de sa femme. Cette appréciation doit rester secrète. »

D'ailleurs, « les fonctionnaires qui réclament la suppression des notes secrètes, dit un proviseur, ne réfléchissent pas que des notes secrètes dont on connaît l'existence ne sont pas réellement secrètes ; que, si les fonctionnaires connaissaient leurs notes, ils pourraient ne connaître que certaines notes, et que, supprimer la note secrète officielle, ce serait peut-être la rétablir sous une forme plus dangereuse, dont il ne resterait pas trace ».

Rapport du recteur.

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

§ 1er. — *Direction de la maison. — Comment sont nommés les proviseurs et les principaux. — Nécessité de fortifier leur autorité.* — Proviseurs et principaux sont choisis par le ministre. Pour les premiers, le ministre consulte les inspecteurs généraux, pour les seconds, il s'en rapporte aux notes remises par les recteurs sur les professeurs candidats à un principalat. Mais les uns et les autres, pris dans l'enseignement, entrent dans l'administration sans que rien ait pu faire prévoir leur aptitude administrative. Tant mieux s'ils réussissent, tant pis s'ils échouent. Comme il faut de graves raisons pour remettre, pour précipiter dans le professorat un homme qui aura été appelé, jeune encore, à une fonction administrative, le recteur se contentera de demander que le médiocre proviseur ou le médiocre principal soit envoyé dans une autre académie, et jusqu'à la fin de sa carrière, c'est-à-dire pendant quinze, vingt ou trente ans, cet administrateur honnête, mais médiocre, dirigera honnêtement et médiocrement tous les établissements à la tête desquels il sera appelé.

Est-il possible d'imposer aux futurs admi-

nistrateurs une sorte d'apprentissage, un stage administratif? On y a songé, mais l'on n'a pas trouvé les moyens pratiques de réaliser cette très utile réforme. Il reste tout au moins possible de consulter les recteurs qui vivent dans le pays, qui connaissent bien le milieu, sur les qualités que doit réunir celui qui leur est envoyé, et quand un proviseur ou un principal a bien réussi, il faut lui assurer l'avancement sur place. La mobilité de notre personnel administratif est, en effet, le grand vice de notre enseignement secondaire. En quinze ans, nous avons vu passer 28 proviseurs dans 8 lycées et un nombre au moins double de principaux dans 18 collèges. Comment veut-on que ces hôtes passagers de nos maisons d'éducation se créent des relations dans le pays, obtiennent la considération dont ils sont dignes et attirent des recrues à l'Université.

Il faut assurer leur stabilité avant de fortifier leur autorité. Celle-ci est du reste assez grande lorsque le proviseur ou le principal sait la conquérir par son mérite propre. Je ne vois guère qu'une mesure qui pourrait à la fois l'augmenter et favoriser en même temps le recrutement : c'est l'allocation aux chefs d'établissements de sommes plus ou moins importantes qu'ils seraient libres d'employer en faveur d'enfants bien doués et qui tireraient de nos études longues et coûteuses un profit certain. Beaucoup de parents qui répugnent à demander une bourse seraient heureux de profiter de générosités anonymes dont le proviseur ou le principal n'aurait à rendre compte qu'au recteur.

Dans un lycée, que je pourrais citer, un père de famille est venu récemment présenter ses deux fils comme pensionnaires en déclarant qu'il pouvait consacrer 1.800 fr. par an à leur éducation. Le tarif officiel obligeait le proviseur à demander 2.000 fr.; le père de famille a remmené ses enfants. Il les eût laissés si le proviseur avait pu, de la main à la main, lui remettre 200 fr. chaque année.

Nous voudrions aussi qu'on laissât aux administrateurs, sous le contrôle des recteurs, plus de liberté soit pour la direction morale de la maison, soit pour l'organisation des études; elles auraient tout à gagner à s'affranchir de l'uniformité tyrannique des règlements et des programmes. Je n'hésiterais nullement à accorder à nos administrateurs une sérieuse autonomie, si tous s'imposaient, par leur caractère, par leurs titres et par leur aptitude pédagogique, à la confiance des familles et à celle de leurs chefs. En est-il ainsi? Malheureusement non et ce n'est pas la faute de l'administration centrale. Elle a fait de louables efforts depuis quelques années pour bien recruter les proviseurs, les censeurs et les principaux, n'hésitant pas à aller les chercher dans le professorat, et ces essais ont presque toujours dépassé les espérances de ceux qui les tentaient. Il faut persévérer dans cette voie, il faut pratiquer ce système plus largement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour. Il n'y a peut-être pas un lycée ou un collège où l'on ne trouverait l'administrateur idéal qui convient à ce lycée ou à ce collège dans le personnel enseignant : il faut l'y prendre; il faut surtout bien se garder de le dépayser. C'est dans le milieu où il est connu, apprécié, aimé, qu'il faut le laisser si l'on veut que l'Université profite de sa considération acquise, de sa bonne renommée, de son expérience des hommes et des choses.

§ 2. — *Que valent les assemblées des professeurs et des répétiteurs et les conseils de discipline?* Ces deux institutions ont une inégale valeur. La première n'a pas donné de grands résultats pour les raisons suivantes : Les professeurs s'y rendent d'assez mauvaise grâce, d'abord parce qu'elles sont une fatigue qui pèse surtout sur les meilleurs d'entre eux, sur ceux qui se sont le plus dépensés dans leur classe. Après deux heures d'attention, d'excitation cérébrale et d'enseignement oral, on a quelque répugnance à s'enfermer pendant une heure ou deux dans une vaste salle et à traiter des questions d'ordre général qui ne seraient intéressantes que si la discussion s'en poursuivait régulièrement à dates fixes et jusqu'à épuisement du sujet. En second lieu, les assemblées de professeurs et de répétiteurs, même les conseils académiques, ont été singulièrements déçus de constater le peu d'influence qu'avaient leurs délibérations sur la solution des questions pédagogiques et le peu de compte qui était tenu de leurs vœux. Quelques-unes, en très petit nombre, ont cherché à empiéter sur les attributions du chef de la maison. La plupart se désintéressent, non pas de ce qui se fait dans la maison, mais de ce qui se passe dans des réunions que l'on considère comme des corvées.

Les conseils de discipline, au contraire, sont

une des plus heureuses innovations de ces dernières années. Ils appliquent l'éloge avec discernement, le blâme avec fermeté, ils associent maîtres et professeurs à la direction morale de la maison, à sa discipline générale ; personnellement j'ai toujours sanctionné les yeux fermés les décisions de ces conseils et je n'ai eu qu'à m'en louer. Nous sommes très forts, en face des parents auxquels nous sommes parfois forcés de rendre leurs enfants, quand nous pouvons nous appuyer sur l'autorité d'un conseil de discipline. A ce point de vue, j'estime qu'il n'y a rien à faire, sinon à persévérer dans la voie où l'on s'est heureusement engagé.

§ 3. — *N'y aurait-il pas lieu de donner aux lycées et collèges une certaine autonomie.* — Nous avons répondu à cette question en demandant plus haut qu'on laissât plus d'indépendance, plus de liberté d'action aux proviseurs et principaux, et aussi aux recteurs. Nous ne verrions aucun inconvénient, bien au contraire, à ce que chaque établissement eût sa physionomie propre. Un bon proviseur marquerait certainement de son cachet l'établissement qu'il dirige. Un bon principal ferait un collège à son image. Il faudrait que l'on pût tenter, dans certains milieux, certaines expériences, comme par exemple la répartition des élèves en cours spéciaux de français, d'anglais, de latin ou de grec, d'après leur force en chacune de ces matières, au lieu de les mettre tous uniformément, faibles ou forts, en 6e, 5e ou 4e, d'après leur âge et non pas d'après leurs connaissances. Il faudrait que dans tel petit établissement le professeur d'histoire, prenant des enfants sortant de la division élémentaire ou de l'enseignement primaire et qui ne doivent passer que deux ou trois ans au collège, leur apprît d'abord l'histoire de France et non pas l'histoire ancienne de l'Orient ; il faudrait qu'il continuât par l'histoire de l'Europe, et non pas par l'histoire de la Grèce et de Rome, et ainsi de suite.

Je ne comprendrais pas autrement une plus grande autonomie pour les lycées et collèges. La décentralisation, en matière d'enseignement, serait excellente ; en matière de direction, elle existe partout où le chef de l'académie estime que les chefs d'établissement, étant responsables, ne doivent pas être tenus en lisière ; en matière de nomination du personnel ou d'améliorations matérielles, comment veut-on que l'Etat se désintéresse d'établissements auxquels il alloue des subventions annuelles qui, dans certains lycées, dépassent 100.000 francs. Il pourrait seulement, pour les maîtres et maîtresses primaires, pour les maîtres élémentaires, pour les surveillants généraux, pour les préparateurs, pour les médecins, faire ce qu'il a déjà fait pour les répétiteurs : en abandonner la nomination aux recteurs.

§ 4. — *Des conseils d'anciens élèves.* — Les associations d'anciens élèves existent à peu près partout auprès des lycées ; elles sont plus rares auprès des collèges, surtout des collèges de médiocre importance. Ces associations entretiennent quelques bourses et se réunissent annuellement dans un réfectoire du lycée, pour un banquet d'anciens élèves auquel on invite le proviseur, deux ou trois lauréats, et que l'on fait présider par l'un des camarades les plus qualifiés de l'association. Après le banquet, l'association se révèle le jour de la distribution, si elle a fondé un prix de thème, de version ou de géographie, et il n'est plus question d'elle jusqu'à l'année suivante. Ces associations peuvent et doivent rendre d'autres services, et nous les verrions avec grand plaisir associées dans une certaine mesure à la direction du lycée ou du collège. Il ne s'agirait que de fixer cette mesure, de déterminer des attributions, ce qui serait, il est vrai, assez malaisé. La fusion du bureau de chaque association avec le bureau d'administration du lycée ou du collège aurait l'avantage de mêler un peu les anciens élèves à la vie du collège ou du lycée, mais il faudrait étendre un peu les attributions de ces bureaux d'administration eux-mêmes : elles ont été tellement réduites, elles sont si vaines et si inutiles qu'il est difficile de réunir aux séances un nombre de membres suffisant pour délibérer valablement. A ce propos, disons en passant que la suppression des jetons de présence réservés à ces bureaux d'administration, qui a procuré pour toute la France une économie d'une quinzaine de mille francs, a été une mesure bien maladroite. Nous concluons donc à la fusion des associations d'anciens élèves, représentées par leurs bureaux, avec les bureaux d'administration. Nous estimons aussi que l'on pourrait étendre en matière budgétaire les attributions des bureaux ainsi

renforcés, leur donner un contrôle plus efficace sur la vie matérielle du lycéen, et les mettre, par un moyen qui reste à trouver, en relations plus actives et plus constantes avec les proviseurs et les principaux. L'idée est très heureuse : reste à la mettre en pratique.

Éducation.

§ 1er. — *Régime de l'internat.* — Il est aussi injuste de prétendre que notre internat est déplorable que d'affirmer que celui de nos rivaux est parfait. Bon ou mauvais, ce régime est une nécessité sociale. Comment veut-on que les parents qui demeurent à quelques kilomètres d'un lycée ou d'un collège puissent instruire et élever leurs enfants autrement que comme pensionnaires? Gardons donc nos internats laïques : les coups que nous leur portons font la force des internats ecclésiastiques. Tout est relatif, d'ailleurs. Un très mauvais internat sera un milieu plus sain pour un enfant que celui de certaines familles, et un internat idéal ne vaudra jamais pour tel autre enfant le milieu parfaitement moral de ces familles antiques comme il en existe encore beaucoup en France, Dieu merci!

§ 2. — *Comment pourrait-on associer plus étroitement les professeurs à l'œuvre de l'éducation?*

§ 3. — *Situation des répétiteurs.*

§ 4. — *Est-il possible de leur donner une participation plus effective à l'instruction et à l'éducation?*

L'association plus étroite des professeurs à l'œuvre de l'éducation est une question presque insoluble dans l'Université actuelle. On sait comment Napoléon Ier l'avait résolue, en imposant le célibat aux maîtres de l'Université impériale. Personne ne songeant à revenir à cette prescription, regardons comment l'éducation est assurée et si elle est assurée avec des maîtres mariés. D'abord, on voudra bien reconnaître avec nous que l'éducation est assurée tout autant que l'instruction par un bon professeur qui est en même temps un homme bien élevé. Ce bon professeur, cet homme bien élevé, il passe avec les enfants dans les classes élémentaires cinq à six heures par jour, dans les classes de grammaire treize à quatorze heures par semaine et autant dans les classes d'humanités. Les professeurs des établissements libres, que l'on nous représente comme des éducateurs par excellence, passent-ils beaucoup plus de temps avec leurs élèves? Nous en doutons fort. Mais, dira-t-on, au sortir de la classe, les élèves des établissements libres trouvent d'autres éducateurs qui continuent l'œuvre des professeurs. Eh bien, et chez nous? L'œuvre des professeurs, au point de vue de l'éducation, n'est-elle pas continuée dans la division élémentaire par le directeur du petit lycée? Chez les moyens et chez les grands, par le censeur et par le proviseur, partout par les surveillants généraux? Restent les répétiteurs. Or, qui oserait dire que les répétiteurs des institutions libres que nous connaissons bien, que nous avons tous vus à Paris et en province, valent nos répétiteurs à nous qui ont des grades, qu'attend parfois un bel avenir, mais qui ont eu le tort de se calomnier eux-mêmes, de trop occuper la presse et l'opinion de doléances qui n'étaient pas toutes sans fondement?

C'est une opinion accréditée et répandue, même par des universitaires, que l'éducation des établissements libres est supérieure à celle des établissements de l'État. Jugeons de l'arbre d'après ses fruits. Nous connaissons tous d'anciens élèves des établissements libres, d'anciens séminaristes. Sont-ils plus honnêtes, plus patriotes, plus moraux, mieux élevés que les jeunes gens sortis des lycées ou des collèges? Un élève d'Arcueil, de Vaugirard ou de Juilly se distingue-t-il d'un élève de Louis-le-Grand, de Henri IV ou de Condorcet? La vérité vraie c'est que l'instruction dans les établissements que nous venons de citer est très inférieure à l'instruction de Louis-le-Grand, de Henri IV ou de Condorcet et que l'éducation n'y vaut ni plus ni moins. Nous n'avons pas même constaté chez les uns plutôt que chez les autres cette fleur d'élégance et de politesse que prisent tant les mères et à laquelle les pères eux-mêmes, les pères prévoyants, ont raison de ne pas être insensibles.

Quant à la participation plus étroite des professeurs à l'œuvre de l'éducation, nous ne voyons pas le moyen de l'assurer. Quand un professeur sur dix ou sur cent consacrerait une heure par jour ou par semaine à l'éducation des internes qu'est-ce que cela changerait au fond des choses? Cette heure serait-elle prise sur la récréation ou sur l'étude? Mieux vaudrait faire accompagner les élèves par les professeurs dans des promenades instructives et

récréatives à la fois. Mais combien de professeurs trouverait-on pour se prêter à cette besogne? Il y en a qui l'acceptent, qui la recherchent même : ce ne sera jamais que l'exception.

La participation plus effective des répétiteurs à l'instruction et à l'éducation est plus facile à souhaiter qu'à organiser. Les répétiteurs participent à l'instruction quand ils remplacent un professeur absent ou quand ils aident les élèves à l'étude; ils participent à l'éducation quand ils gardent les élèves en dehors des classes. Qu'exiger de plus? L'institution des répétiteurs généraux a été un progrès. Elle a assuré plus de stabilité à certains maîtres qui sont devenus les chevilles ouvrières de quelques maisons. Mais l'avenir de ces maîtres est si borné, leurs chances d'avancement dans l'administration sont si rares que le répétitorat ne sera jamais une carrière où l'on puisse borner son ambition, mais seulement l'antichambre du professorat.

On sait que les répétiteurs généraux qui bénéficient aujourd'hui de l'externement peuvent eux aussi fonder une famille ; c'est encore un progrès auquel nous avons applaudi ; mais ces maîtres vivront désormais au dehors tout autant qu'au lycée et leur participation à l'éducation en sera diminuée d'autant. Tant il est vrai qu'une seule mesure, le célibat obligatoire, pourrait retenir constamment auprès des élèves, administrateurs, professeurs ou répétiteurs. Si cette mesure est reconnue impraticable, draconienne, impossible, allez-vous en conclure contre l'internat laïque, contre l'internat de nos lycées et de nos collèges? Ce serait rendre un service signalé aux internats ecclésiastiques et disqualifier l'Université en tant qu'éducatrice.

§ 5. — *De l'éducation physique.* — Peu de chose à en dire. Les exercices physiques ont été organisés dès le début dans l'Académie de Caen, et, contrairement à ce qui se passe d'habitude dans notre pays, ils n'ont pas perdu la grande vogue de leurs débuts. Nous avons eu des Lendits retentissants. Nous envoyons encore les élèves de certains lycées participer à des matchs dans les Académies voisines. Plusieurs de nos établissements ont constitué des Sociétés de Francs-Joueurs, des Unions athlétiques, etc. Les Foat-balls ayant entraîné quelques accidents, sans gravité d'ailleurs, nous ne les avons pas supprimés, nos élèves sont toujours libres d'y prendre part avec l'autorisation de leurs parents, mais nous ne les encourageons pas. Nous favorisons plus volontiers tout autre exercice moins brutal, la course ou la marche. Grands progrès accomplis sous ce rapport et décisive supériorité des établissements universitaires sur les établissements libres.

§ 6. — *De la liberté et de la responsabilité. Régime des grands élèves.* — La question nécessiterait de longs développements. Contentons-nous de dire que les pratiques de plus grande liberté introduites dans nos lycées et nos collèges n'ont nulle part produit de mauvais effets, bien que le régime nouveau soit appliqué à des élèves de plus en plus jeunes. Il est à remarquer, en effet, que le nombre des enfants âgés de douze et de treize ans, que l'on trouvait autrefois en sixième et en cinquième, augmente sans cesse en quatrième et en troisième et qu'il faut constamment solliciter en faveur de ces élèves qui ont fini leur rhétorique à quinze ans des dispenses d'âge pour le baccalauréat. On ne devrait pas perdre de vue cette considération quand on apporte des remaniements aux programmes. Nos seuls élèves véritablement *grands* aujourd'hui sont les candidats à l'École normale supérieure ou aux Écoles militaires, et le régime qui convient à ces élèves de dix-huit à vingt ans n'est pas celui que l'on peut appliquer à des jeunes gens de moins de seize ans. C'est chez ces grands surtout qu'il faut développer la responsabilité. Il faut, dans la mesure du possible, les éclairer sur la vie où ils vont entrer, leur montrer que l'examen à subir n'est pas la fin des études, mais le dernier des travaux de l'écolier et le premier des actes de l'homme, qui, désormais, va s'appartenir et qui sera l'artisan de sa destinée.

Nous avions pris, à Caen, l'initiative de faire faire aux élèves qui allaient quitter la maison quelques conférences « préparatoires à la vie » et où les plus graves sujets étaient abordés avec le sérieux que comportent de pareilles matières et l'absolue franchise qu'elles exigent ; ces conférences ont atteint leur but et il y aurait tout intérêt à les généraliser. Nous voudrions que les familles pussent y assister. Celles d'entre elles qui réfléchissent et qui sont en état de juger nous apprécieraient à notre vraie valeur et elles seraient auprès du public qui nous ignore ou

nous méconnaît nos garants et nos répondants. Une pareille innovation, entre autres mérites, en a deux que nous signalons à l'attention des pouvoirs publics : elle ne coûterait rien et chacun est libre de l'essayer.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

§ 1. — *Quelles mesures pourraient être prises pour mieux assurer la préparation des professeurs, au point de vue professionnel?* On cherche vainement ces mesures depuis cinquante ans, surtout depuis 1870, et on ne les trouve pas. Actuellement ne sont un peu préparés à l'enseignement que les répétiteurs licenciés qui obtiennent une chaire de collège après un stage de dix ans dans le répétitorat, s'ils ont eu l'occasion de faire quelques suppléances. Les boursiers des Facultés n'ont pu faire leur apprentissage que pendant quinze jours chaque année dans une classe de lycée et les élèves de l'École normale supérieure que pendant le même laps de temps, l'année même de leur sortie de l'École.

§ 2. — *Concours d'agrégation. — Utilité d'un stage dans les Universités.* — On a essayé de constater l'aptitude pédagogique dans les concours d'agrégation et l'on n'a réussi qu'à constater le plus ou moins d'aptitude des candidats à l'enseignement supérieur; aujourd'hui encore un premier agrégé d'histoire et de géographie peut faire un très médiocre professeur de lycée, si toutefois il consent à entrer dans un lycée, sans autorité, sans discipline, sans action sur les élèves. Peut-être est-ce que la pédagogie ne s'apprend pas. Vous n'enseignerez jamais à un homme faible la fermeté nécessaire dans une classe, vous ne lui donnerez pas, à force de leçons, l'autorité sans laquelle le professeur le plus instruit ne sera jamais qu'un maître insuffisant et peu écouté.

Quant au stage dans les Universités dont parle le questionnaire, nous ne voyons pas trop qui l'on y soumettrait : les répétiteurs et les boursiers le font actuellement ce stage dans les Universités et s'ils y acquièrent les connaissances nécessaires à la conquête des grades, licence ou doctorat, ils n'y acquièrent à aucun degré les connaissances nécessaires à la conduite d'une classe. Cette opinion nous dispense de rechercher si le questionnaire a voulu faire allusion aux élèves de l'École normale supérieure, que l'on astreindrait à un stage dans les Facultés avant de les envoyer dans les lycées. C'est à un stage dans l'enseignement secondaire qu'il faudrait les astreindre d'abord. Dans les lycées moyens qui comptaient autrefois cinq on six anciens élèves de l'École normale, on n'en compte plus aujourd'hui qu'un ou deux. Les Facultés y ont gagné et se sont transformées sous cette heureuse influence, grâce à l'afflux de ce sang nouveau. Mais les lycées?

A. — *Enseignement classique.*

1°. *Doit-il être étendu ou restreint? Dans quelle mesure?* La question de l'extension de l'enseignement classique ne se pose même pas; celle de sa *restriction* se pose à peine. Ce n'est pas l'enseignement classique qui devrait être restreint, c'est sa clientèle restée beaucoup trop nombreuse, étant donné le milieu où elle se recrute. En supposant l'organisation actuelle conservée dans ses grandes lignes, j'estime que, pour toute réforme, il suffirait d'en revenir au plan d'études de 1880 et d'en faire un essai loyal, ce qui n'a pas eu lieu en 1880. Dès 1884, on revenait sur la réforme de Jules Ferry, sur celle de 1880 comme sur celle de 1881 relative à l'enseignement spécial, et en 1890 elles étaient modifiées de fond en comble. L'Administration n'a tenu bon que sur l'enseignement du latin retardé jusqu'à la sixième. Pour tout le reste, l'esprit même de la réforme de 1880 a été méconnu et par les professeurs élémentaires, désolés de ne plus enseigner le latin, et par les professeurs de grammaire et par les inspecteurs généraux.

2° *Quelle doit être la durée normale des études?* Abstraction faite d'une réforme fondamentale qui permettrait peut-être de les réduire, et en supposant toujours conservée l'organisation actuelle, les études doivent avoir une durée de sept ans, de telle sorte que l'enfant entrant en sixième à onze ans soit en philosophie à dix-huit ans. Les programmes s'adressent en effet à des jeunes gens de cet âge; ils sont au-dessus de la portée intellectuelle de jeunes gens qui auraient deux ans ou même un an de moins.

3° *Les programmes ne sont-ils pas surchargés?* Ils le sont, en effet, mais il est impossible qu'il en soit autrement, surtout les

programmes de sciences physiques et naturelles, d'histoire, de géographie, de littérature contemporaine, qui sont fatalement destinés à s'accroître encore. Mais l'étendue du programme importe beaucoup moins que l'intelligence du professeur. Il est évident que si vous obligez un homme à enseigner dans une une année la plus grande partie des sciences mathématiques, il ne pourra pas prendre de libertés avec son programme. Pour les autres enseignements l'étendue du programme ne m'effraye pas si le maître a le discernement nécessaire pour n'insister que sur les parties réellement importantes, pour passer vite sur les autres, pour choisir, en un mot, et comme on l'a dit pour façonner des têtes bien faites plutôt que des têtes bien pleines.

4° *Sur quoi devraient porter les allégements ?* Après ce qui vient d'être dit, il n'y a pas utilité à répondre à cette question. C'est à peine si l'on pourrait signaler, dans les trois classes d'humanités, un cours beaucoup trop hâtif sur la littérature grecque, la littérature latine et la littérature française que l'on pourrait réduire à des détails biographiques et critiques accompagnant l'explication des auteurs.

5° *Ne pourrait-on rendre facultatifs certains enseignements tels que celui du grec, etc... ?* Quant aux enseignements que cette question veut rendre facultatifs, comme celui du grec, autant les supprimer, mais cette solution radicale n'est pas pour nous déplaire, et nous abritons notre autorité sous celle d'un helléniste connu, notre regretté père, Ch. Zévort. Il estimait qu'il était assez tôt de commencer le grec en quatrième, même en troisième, et il aurait volontiers consenti à ce que la connaissance de cette langue fût réservée exclusivement à ceux qui doivent l'enseigner plus tard. Pour ce que l'on sait de grec aujourd'hui, après l'avoir appris pendant quatre ans et neuf mois, mieux vaut s'abstenir tout à fait. L'immense majorité des bacheliers sait lire à peu près le grec, mais elle est généralement incapable d'expliquer quatre lignes de prose ou de poésie et elle oublie, si elle les a jamais sues, conjugaisons et déclinaisons. Cette étude n'a laissé, comme certains mets, qu'un goût plat et qu'un déboire affreux. L'examen passé, il n'est pas un bachelier sur cent qui revienne au grec et, parmi les licenciés, ceux-là même qui l'ont à peu près su, s'ils n'y reviennent pas journellement, comme les professeurs de grec, seraient incapables de l'expliquer, même aussi mal qu'un bachelier.

Redisons, avant de passer à un autre ordre d'idées, que rendre un enseignement facultatif, cela équivaut à le supprimer ; ainsi le dessin, facultatif à partir de la seconde, n'est plus appris que par ceux de nos élèves qui en ont besoin pour un examen ; on sait ce que sont devenus les vers latins et la composition latine depuis qu'ils ont été rendus facultatifs.

6° (a) *Dans quelle mesure les programmes devraient-ils être adaptés aux conditions locales ?*

Il est facile d'adapter aux conditions locales un enseignement professionnel ou encore l'enseignement primaire supérieur qui est en partie professionnel et de les rendre ici plus industriels, là plus commerçants, ailleurs plus agricoles. Il est plus difficile de faire subir cette adaptation à l'enseignement secondaire qui n'est pas, qui ne veut pas et qui ne peut pas être professionnel. On a beaucoup critiqué les chefs de l'Université et ses maîtres, qui se défendent de donner un enseignement utilitaire et on a fait de ce mot utilitaire le synonyme du mot pratique, quand il aurait fallu en faire le synonyme du mot professionnel. Il est incontestable que l'Université n'est pas outillée, même dans l'enseignement moderne, pour préparer à telle carrière industrielle, agricole ou commerciale, que ses études ne conduisent pas à la profession de serrurier, pas plus du reste qu'à celle de pharmacien ou de greffier ; mais cela n'empêche pas ses études d'avoir un caractère à la fois pratique et général ; cela n'empêche pas ses élèves d'acquérir des connaissances qu'ils pourront utiliser dans n'importe quelle direction de l'activité humaine.

Pour adapter nos lycées et nos collèges aux « conditions locales », il faudrait en modifier complètement le caractère : il faudrait par exemple transformer le lycée Malherbe de Caen en école d'agriculture ou en école de brasserie de cidre, le lycée Victor Duruy de Mont-de-Marsan en école forestière et le lycée de Valenciennes en école minière. Cette adaptation est impossible. L'enseignement secondaire doit rester dans ses grandes lignes le même pour tous les jeunes français, pour ceux du Nord et pour ceux du Midi, pour ceux de la Bretagne et pour ceux de la Lorraine. Le

moderne et même le classique peuvent revêtir un caractère plus scientifique ; ils ne peuvent pas, sans perdre leur raison d'être, se borner à préparer des apprentis pour toutes les industries. Que l'on multiplie les Voiron, les Vierzon et les Armentières, que l'on change nos médiocres et pauvres collèges en écoles professionnelles ou en écoles primaires supérieures qui deviendront peut-être riches et prospères, mais que l'on n'enlève pas à l'enseignement secondaire, tout au moins au classique, son unité et sa durée. Ai-je besoin d'ajouter que cette adaptation, qui risquerait de devenir une transformation complète, augmenterait dans des proportions incalculables la diminution de l'effectif ?

Non, il n'y a pas à adapter « aux conditions locales » ceux de nos établissements qui resteront classiques et modernes ; on peut les rendre plus scientifiques ou plus littéraires, on ne peut pas en faire des écoles d'apprentissage, sous peine d'abaisser leur niveau d'abord et de les vider ensuite comme par enchantement.

Indiquons ici quelques modifications à introduire dans l'enseignement classique qui ne sont pas prévues par le questionnaire mais qui rentrent certainement dans le cadre de l'enquête.

La dernière réforme des baccalauréats, l'obligation d'une rhétorique imposée aux candidats au baccalauréat ès sciences, a eu l'influence la plus néfaste sur les études scientifiques et aussi sur les études littéraires. Parlons d'abord de ces dernières. Elles sont forcément négligées en rhétorique, parce que les candidats doivent se préparer à la partie scientifique de l'examen qui comprend les mathématiques, l'algèbre, la géométrie, la cosmographie, etc., etc., qui comporte un double suffrage, soit 40 points sur 100 qui sont nécessaires pour réussir. Les candidats qui n'ont appris de sciences que ce que l'on en apprend dans les classes de lettres sont incapables de s'assimiler en un an un si vaste programme et ils sont, d'habitude, déplorablement faibles à l'examen. Ceux de leurs camarades qui se destinent aux sciences ne sont pas beaucoup plus forts : après la rhétorique, ils passent en élémentaire et ils sont incapables, en un an, de réparer toutes les lacunes de leur éducation scientifique et d'arriver au baccalauréat ès sciences. Partout on est unanime à réclamer le rétablissement de la classe de mathématiques préparatoires, où l'on entrerait au sortir de la seconde ; quelques-uns réclament même le rétablissement de la bifurcation. Que si l'on répugne à une réforme aussi radicale, que si l'on veut absolument imposer une rhétorique aux candidats au baccalauréat ès sciences, qu'on les dispense au moins du grec ; ils consacreront aux sciences les quelques heures qu'ils consacrent au grec et qui sont manifestement du temps perdu pour eux, pour leurs camarades et pour leurs maîtres. Le régime que nous recommandons ressemble un peu à la bifurcation qui n'a pas très bon renom. Qu'importe, s'il est préférable au régime actuel, et il le serait manifestement.

Nous nous plaçons toujours, on le voit, dans l'hypothèse du maintien du régime actuel d'études. Si nous opérions sur une table rase, nous proposerions une réforme autrement fondamentale, un enseignement commun à tous, sans grec ni latin, de onze à quatorze ans ; à partir de quatorze ans le choix se ferait entre le classique et la moderne, entre les lettres et les sciences, avec le plus grand nombre possible d'enseignements restant encore communs aux classiques et aux modernes, aux scientifiques et aux littérateurs.

6° (*b*). *Part d'initiative à laisser aux professeurs et aux conseils établis auprès de chaque maison.* — Nous recommandions plus haut la fusion des bureaux d'administration avec des délégations d'anciens élèves et nous proposions d'accorder à ces bureaux ainsi étendus des attributions financières et une surveillance matérielle. Il ne saurait être question de leur attribuer une action sur les études. Nous verrions même des inconvénients à accorder trop grande cette action, cette initiative aux assemblées de professeurs qui sont, avec les conseils de discipline, les seuls *conseils* dont parle le questionnaire.

C'est dans la crainte d'augmenter encore les variations de la doctrine universitaire en matière pédagogique que nous refuserions aux assemblées de professeurs l'initiative des changements de programmes et de l'orientation des études. Dans ces petites assemblées comme dans les grandes, la majorité est mobile ; il suffirait d'un déplacement de fonctionnaire pour modifier le régime de la maison, le régime des études comme le régime intérieur. Et puis les idées de la majorité pourraient n'être pas d'accord avec celles du chef de

l'établissement; les élèves s'apercevraient vite du dissentiment, ils l'exploiteraient contre le proviseur ou contre leurs maîtres, et la discipline s'en ressentirait.

La réunion des professeurs est et doit rester une assemblée consultative; seul, le conseil de discipline a un pouvoir de décision en matière de récompenses ou de châtiments et le proviseur ou le principal sont les exécuteurs naturels de ces décisions. On introduira inévitablement le désordre dans nos établissements d'enseignement secondaire si l'on transforme les assemblées ou les conseils de professeurs en autant de directoires exécutifs. Nous estimons, quant à nous, que les réunions de professeurs, même fédérés, délibérant exclusivement sur leurs intérêts professionnels en dehors du lycée ou du collège offrent peu de dangers. Il y aurait, au contraire, un danger réel à leur donner, en matière pédagogique ou en matière de direction intérieure, une plus grande initiative : d'ailleurs, ils ne la désirent ni ne la demandent.

B. — *Enseignement moderne.*

1° *Y a-t-il lieu de le développer ?*

Avec le français, les langues vivantes, les sciences, la philosophie, des notions élémentaires d'économie politique et de droit usuel, l'histoire, la géographie, le dessin et quelques notions d'histoire de l'art, l'enseignement moderne est certainement assez développé. Tout ce que l'on pourrait faire serait de changer la dose de ces différentes études. Nous ne verrions, quant à nous, aucun inconvénient à ce que l'on augmentât l'enseignement scientifique. En revanche, on pourrait et on devrait réduire l'histoire littéraire. C'est une illusion de croire que l'on fera connaître le génie grec ou le génie latin aux élèves de l'enseignement moderne en leur lisant de l'Homère ou du Virgile dans une traduction, et qu'on les rendra capables de goûter ou même de comprendre la *Prière sur l'Acropole.* Combien d'élèves, dans l'enseignement classique, et nous parlons des meilleurs, quittent les bancs sans avoir pénétré le génie de l'antiquité. Tel ouvrage d'un moderne le leur révélera bien mieux qu'Homère et que Virgile. La dernière réforme de l'enseignement moderne, qui a été faite, ne l'oublions pas, par des adversaires de l'enseignement moderne et qui a voulu calquer absolument cet enseignement sur le classique, a eu, selon nous, le grand tort de diminuer la part des sciences dans un enseignement qui doit être surtout scientifique. A ce seul point de vue, l'enseignement spécial valait beaucoup mieux et tel élève de cinquième année, pourvu de l'ancien baccalauréat de l'enseignement spécial, a pu entrer en mathématiques spéciales et arriver, en deux ans, quelquefois en un an, à l'École polytechnique. On se représente difficilement, aujourd'hui, un élève de deuxième moderne (la classe qui correspond à l'ancienne cinquième année) arrivant à l'École polytechnique ou à l'École normale (section des sciences) en un aussi court laps de temps. Donc, ce qu'il faut à l'enseignement moderne, c'est une meilleure distribution des matières enseignées, une part plus grande faite aux sciences et surtout un enseignement des langues vivantes compris autrement que ne l'est l'enseignement du grec et du latin par les professeurs classiques. Il s'agit, dans l'enseignement moderne, d'apprendre vite à parler et à écrire anglais ou allemand et non à faire des thèmes ou à ânonner des règles de grammaire. Peut-être irions-nous jusqu'à n'exiger qu'une seule langue vivante. On en a exigé deux des modernes par l'unique raison que l'on exigeait deux langues mortes des classiques, en partant de cette idée fausse, selon nous, qu'il fallait absolument établir un parallélisme absolu entre les deux enseignements.

2° *Quelle doit être la durée normale des études ?*

Il n'est nullement nécessaire que le moderne ait la même durée que le classique. Il importe même, pour une foule de raisons, que celui-là ait une durée moindre. Les réformateurs de 1881 l'avaient bien compris. Ceux de 1890 ont méconnu cette nécessité. Avant 1890 on était bachelier de l'enseignement spécial après la cinquième année; depuis 1890 on n'a, au sortir de la seconde moderne, qui est la cinquième année d'études, qu'une moitié de baccalauréat qu'il faut compléter en suivant pendant un an encore le cours de première sciences ou celui de première lettres. Les réformateurs de 1890 triomphent et déclarent que l'on obtient le baccalauréat moderne en six ans et le baccalauréat classique en sept ans. Ils oublient que l'on ne peut se présenter à la première partie du moderne comme à la première partie du classique qu'à seize ans

et que les élèves de l'une ou de l'autre section quittent le lycée au même âge. Or ces élèves, de par la situation de leurs parents, ne peuvent passer d'aussi longues années au lycée. Le grand exode commence après la 4e moderne, le second se produit après la 2e moderne et les études que nous estimons les plus utiles se trouvent tronquées, sans sanction, sans diplôme. Certes elles n'ont pas été stériles pour le développement de l'esprit, mais elles ne conduisent à rien et les familles pensent et disent qu'elles ont perdu leur argent pendant que leurs fils perdaient leur temps,

L'organisation antérieure à 1890, qui comportait un cycle complet d'études pour les trois premières années, avec un certificat d'études comme couronnement, et un nouveau cycle d'études de deux ans avec le baccalauréat au bout, était mille fois préférable. Le régime des études spéciales n'était pas calqué sur celui des études classiques, ce qui était un bien et non un mal, les dénominations des classes différaient, ce qui n'offrait aucun inconvénient, et enfin les matières apprises dans les classes correspondantes différaient également, ce qui était un nouvel avantage. Un élève de 1re année de l'enseignement spécial n'était pas précipité, comme un élève de 6e moderne, dans l'histoire ancienne de l'Orient : c'était tout profit. En conséquence nous serions d'avis de réduire dans l'enseignement moderne le prix de la rétribution scolaire et le prix de la pension, de réduire aussi la durée des études et de répartir autrement les matières enseignées.

3° *Les programmes appellent-ils des modifications?*

4° *Que pense-t-on de l'uniformité des cadres et des programmes.*

5° *Résultats qu'a donnés, jusqu'à ce jour, l'enseignement moderne.*

Nous avons répondu aux deux premières questions; abordons immédiatement celle des résultats donnés jusqu'à ce jour par l'enseignement moderne.

Ces résultats ne sont certainement pas nuls : la proportion des modernes reçus à la première partie du baccalauréat n'est pas inférieure à celle des classiques reçus à la première partie de l'examen correspondant, et les juges se plaisent à reconnaître les progrès accomplis depuis quelques années en français. Les compositions françaises des élèves de seconde moderne ne sont pas inférieures à celles des élèves de rhétorique; leur supériorité en langues vivantes et en sciences n'est pas contestable. Ils ignorent le latin et le grec; mais les classiques en savent-ils tant? Un enseignement qui donne de tels résultats en peu d'années, malgré son organisation défectueuse, n'est pas à dédaigner et il faut regretter l'abandon où le laisse la majorité des familles.

Reste à savoir à quoi il conduit.

3° *A quelle profession se destinent les élèves qui le suivent? Part des professions industrielles ou commerciales, part des fonctions publiques.*

Il est bien certain qu'une bonne partie de ses élèves, en présence de fonctions publiques encombrées, aborde les diverses professions, une autre est rejetée vers les fonctions publiques d'ordre infime; la moindre partie et la meilleure entre dans les carrières libérales, la pharmacie de première classe ou le professorat scientifique. Mais la médecine et le droit restent fermés à cette élite, et cette exclusion de la médecine et du droit place d'emblée l'enseignement moderne dans un état d'infériorité dont il ne se relèvera que lorsque à des grades égaux seront accordées des sanctions égales.

Répétons une fois encore que nous envisageons la situation telle quelle et que nous ne considérons pas l'enseignement moderne comme devant surtout façonner de futurs médecins, de futurs avocats ou de futurs juges. Ce n'est évidemment pas là l'idéal qu'il doit viser, le but qu'il doit se proposer d'atteindre. Mais, étant donnés l'état de choses établi depuis 1890 et la proportion des élèves dans le classique et dans le moderne, considérant aussi les préventions des familles, tenant compte de leurs préjugés, nous cherchons le moyen d'attirer les gros bataillons à l'enseignement qui répond le mieux aux besoins de notre clientèle actuelle, et nous considérons l'égalité de sanctions comme un moyen efficace et en même temps comme un moyen sans danger pour l'aptitude professionnelle des médecins ou des juges.

On ne fera admettre à personne qu'un bachelier qui connaît deux langues vivantes et qui a des connaissances scientifiques notablement plus étendues fera un plus mauvais médecin ou un plus mauvais juge qu'un bachelier qui a fait trois ou quatre contresens dans une version facile et qui a fait preuve en grec de

connaissances que l'on peut facilement acquérir en six mois.

Un bachelier de l'enseignement moderne peut arriver au professorat des sciences et à l'enseignement supérieur, il peut entrer à l'École polytechnique, à Saint-Cyr, et il ne serait pas capable de suivre utilement les études qui conduisent à la médecine, au barreau ou à la magistrature!

L'enseignement moderne ne pourra vivre et se développer que lorsque, tout en coûtant moins cher et en étant plus rapide, il aura été placé sur le même pied que l'enseignement classique. L'augmentation de son effectif et la confiance des familles sont à ce prix.

7° *Le personnel enseignant doit-il être distinct du personnel de l'enseignement classique?*

8° *Comment doit-il être recruté?*

A notre avis, il est incontestable que le personnel de l'enseignement moderne doit être distinct du personnel de l'enseignement classique, et cela pour une raison qui dispenserait à la rigueur d'en donner d'autres : les classiques que l'on enverra dans l'enseignement moderne, pour compléter leur nombre d'heures réglementaires, considéreront toujours cette tâche comme une corvée, ils s'en acquitteront de mauvaise grâce et par conséquent sans succès. Un historien fera un aussi bon cours aux modernes qu'aux classiques, mais un grammairien ou un humaniste, ayant la superstition du latin et du grec, ne fera jamais un bon cours de français aux modernes. J'inspectais dernièrement une classe de 4e, modernes et classiques réunis, ceux-ci au nombre de 3, ceux-là au nombre de 17; le professeur, un classique, a passé plus d'une heure à faire réciter des règles de grammaire française, apportant dans l'enseignement moderne les abus que l'on a trop souvent constatés dans l'enseignement du grec et du latin.

Les meilleurs professeurs pour la 6e, la 5e ou la 4e moderne seront toujours des maîtres élémentaires ou même de simples instituteurs, et pour la 3e et la seconde moderne, des maîtres spéciaux qui auront dans ces classes leur principale tâche et qui seront responsables des résultats. Les réformateurs de 1881 l'avaient bien compris : sans aller jusqu'à demander pour les spéciaux, comme on les appelait alors, des établissements distincts, ce qui eut entraîné une trop grande dépense, ils voulaient que l'enseignement spécial eût ses professeurs et ses inspecteurs généraux à lui. On a fait tout le contraire. Au lieu de conserver en le réformant, en le fortifiant, s'il était nécessaire, le concours d'agrégation de l'enseignement spécial, on l'a supprimé purement et simplement. Les agrégés de cet ordre, section des sciences mathématiques, section des sciences physiques et naturelles, section littéraire et économique, ne se recrutant plus, se font plus rares de jour en jour, et, avant qu'il soit longtemps, l'enseignement moderne sera donné entièrement par des professeurs de l'enseignement classique. Personnellement, nous considérons ce résultat comme désastreux, et nous voudrions voir rétablir l'une au moins des trois sections qui ont été supprimées : la section littéraire et économique. Nous avons présidé pendant 8 ans, de 1886 à 1893, le concours d'agrégation de l'enseignement spécial et nous avons été frappés des progrès accomplis pendant ces huit années : chaque année le concours était plus fort et le succès plus difficile pour les candidats dont le nombre s'accroissait sans cesse. Les 4 ou 5 premiers de chacun de nos huit concours, en passant dans les lycées de la province ou de Paris, s'y faisaient immédiatement remarquer par leurs connaissances acquises, par leur aptitude professionnelle et, ce qui n'est pas à dédaigner non plus, par leur dévouement absolu aux intérêts de l'enseignement moderne. Nous concluons énergiquement au rétablissement d'un concours qui donnerait à l'enseignement moderne des professeurs distincts de grammaire, de lettres, d'économie politique, de droit usuel, d'histoire de l'art, etc., etc.

I

RAPPORTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AVEC L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET AVEC L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

1° *Serait-il désirable que les élèves n'entrassent au lycée ou au collège qu'après avoir reçu l'instruction primaire?*

Que la chose soit désirable ou non, nous n'y pouvons rien. Si nous n'acceptons que des élèves ayant déjà reçu l'instruction primaire, nous allons réduire encore notre effectif.

2° *Devrait-on préparer la fusion de l'en-*

seignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne?

Cette mesure aurait exactement le même résultat que la précédente, avec cette différence que les élèves que nous perdrions n'iraient pas tous chez nos concurrents ; beaucoup passeraient dans les écoles primaires supérieures publiques, dont l'enseignement convient mieux, en effet, à ceux qui ne peuvent passer que peu d'années au lycée ou au collège,

3° *Devrait-on modifier les programmes... etc.*

La modification des programmes de l'enseignement primaire supérieur n'obligerait nullement les élèves à entrer dans les classes supérieures de l'enseignement moderne, puisqu'ils vont à l'école primaire supérieure chercher un enseignement moins cher, moins long et plus vite utilisable que celui du lycée.

4° *Statistique de l'enseignement professionnel. — Résultats obtenus.*

5° *De la concurrence que les écoles professionnelles font aux lycées et aux collèges.*

6° *Dans quelle mesure l'enseignement professionnel peut-il être donné dans les lycées et les collèges ?*

C'est le Ministère du Commerce et de l'Industrie qui peut répondre aux questions relatives à l'enseignement professionnel.

Quant à la concurrence que cet enseignement fait aux lycées et aux collèges, elle n'existe que là ou existent des écoles professionnelles (à Rouen ou au Havre dans l'Académie), et les universitaires seront les derniers à s'en plaindre, estimant que l'enseignement professionnel ne peut pas être donné dans les lycées et collèges. Nous réussirons bien à établir dans un lycée de port de mer un petit cours de navigation, un autre cours à l'usage des futurs mécaniciens; dans un lycée situé au milieu d'une région agricole, un petit cours d'agriculture pratique ; dans une ville d'industrie, un cours de tissage: ces tentatives resteront toujours isolées ; les créations de cette sorte n'attireront pas un nombre important d'élèves et elles sont destinées à disparaître sans avoir rapporté ce qu'elles coûteront. Nous les essayons partout où on nous le propose, mais nous ne nous faisons pas de grandes illusions sur leurs chances de succès, estimant, nous le répétons, que l'apprentissage du commerce se fait dans une maison de commerce, l'apprentissage de l'industrie dans une usine, l'apprentissage de l'agriculture dans un champ d'expériences et non pas dans un lycée ou dans un collège. N'imitons pas ce chef du très petit collège d'un pays d'élevage qui avait institué un cours d'hippologie. Les familles lui demandaient de leur préparer des bacheliers, il leur préparait des hippologues ; je n'ai pas entendu dire qu'aucun d'eux ait jamais marqué dans l'élevage normand.

II

ÉTUDES DES LANGUES VIVANTES ET DU DESSIN.

Nous avons dit un mot du dessin. Nous n'y revenons que pour regretter qu'il n'ait pas dans nos lycées et collèges l'importance qu'il mérite. Très rares sont aujourd'hui, dans nos établissements, les professeurs qui ne sont que des marchands de photographies ou d'infimes barbouilleurs. Mais c'est juste au moment où le personnel était le mieux choisi que nos plus grands élèves ont été laissés libres de s'abstenir du dessin. La compétence nous manque pour dire quelles réformes il conviendrait d'apporter à cet enseignement.

Au sujet des langues vivantes, le questionnaire demande s'il est possible de donner à leur enseignement un caractère pratique par l'organisation de séjours à l'étranger et d'approprier cet enseignement aux conditions locales.

Certes, il est possible de donner à l'enseignement des langues vivantes un caractère plus pratique si nos maîtres veulent bien ne pas l'enseigner comme leurs collègues enseignent le latin et le grec. On peut faire correctement un thème anglais et être incapable de se faire comprendre. Par contre, un jeune Français, élevé dès son plus jeune âge en Angleterre, venu en France et continuant de parler anglais dans sa famille, peut rester muet au baccalauréat en face d'un texte anglais à expliquer. On a cité l'exemple d'un candidat élevé dans ces conditions et mis en présence de Childe Harold, qui aurait été refusé pour son explication si l'examinateur n'eût remplacé l'explication par une conversation : celle-ci lui permit de constater que l'interrogé possédait l'anglais aussi bien que l'interrogateur.

Les bourses de séjour à l'étranger ne sont pas seulement utiles, elles sont indispensables

si l'on veut que nos jeunes linguistes soient autre chose que des forts en thème ; mais ceci est exclusivement une question d'argent. Quelques proviseurs ont organisé, sans bourse délier, des classes ou des cours de conversation en anglais ou en allemand.

Quant à l'appropriation aux conditions locales, cela veut dire sans doute que l'on fera de l'italien à Grenoble et à Marseille, de l'espagnol à Bordeaux, Toulouse et Perpignan, et sans doute aussi de l'arabe à Alger. Nous n'y faisons, quant à nous, aucune objection. Disons seulement qu'il est peut-être téméraire quand on n'est jamais parvenu à faire apprendre *une* langue vivante dans nos lycées et collèges, de prétendre en faire apprendre *deux*. Il est vrai qu'elles sont si peu sues !

III

BACCALAURÉATS ET EXAMENS

Nous arrivons à la grosse question du baccalauréat et nous commençons par déclarer que nous sommes partisan résolu de sa suppression au moins partielle. Répondons donc hardiment sur le premier paragraphe de l'enquête : Oui, l'on peut supprimer le baccalauréat partiellement. Pourquoi partiellement ? Uniquement pour ne pas mettre une arme de plus et une arme redoutable aux mains des adversaires de l'enseignement laïque. Que proposent en effet quelques-uns des adversaires du baccalauréat actuel ? D'autoriser des grands établissements libres qui se soumettront à une inspection d'État, à délivrer un certificat d'études équivalent au baccalauréat. Or que demandent les établissements libres ? Justement cette visite des inspecteurs de l'État qui les mettra sur le même pied que les établissements publics, qui fera d'eux autant de petits Stanislas et qui, faisant illusion aux familles, achèvera de vider nos maisons.

L'impartialité des jurys actuels du baccalauréat n'a jamais été sérieusement contestée par les établissements libres : conservons donc ces jurys pour eux, pour les rares enfants élevés dans la famille et pour ceux des élèves des établissements de l'État auxquels ne sera pas délivré le certificat d'études. De ce fait la clientèle des jurys de Facultés diminuera de plus de moitié.

Dans tous les lycées et dans les collèges les plus importants un examen de sortie serait substitué au baccalauréat et un certificat d'études au diplôme. Nous n'avons pas à dire les avantages de cette substitution : ils sautent aux yeux.

Quant à l'organisation des examens de passage, ce serait une affaire d'administration intérieure et il est inutile d'entrer dans le détail.

La Commission pose ensuite deux graves questions auxquelles nous répondons sans l'ombre d'une hésitation par l'affirmative, celle de l'égalité de sanctions entre le certificat d'études classiques et le certificat d'études modernes, autrement dit de l'admission des modernes à la médecine et au droit et celle de la nécessité d'une entente entre les rédacteurs de programmes d'admission aux Écoles spéciales et les universitaires. Sur ce dernier point, l'excès du mal dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Les programmes d'admission à l'École polytechnique sont tellement au-dessus de la portée de jeunes gens de vingt ans qu'un grand nombre, parmi ces jeunes gens, après l'effort cérébral nécessité par l'examen d'admission, en restent surmenés pour toujours. Seule, une Commission de professeurs de mathématiques spéciales en exercice est capable de tracer la limite que l'on ne doit pas dépasser dans l'enseignement des mathématiques.

IV

INSPECTIONS GÉNÉRALES. — BOURSES D'ÉTUDES.

1° Il est évident que l'inspection générale faite d'ensemble, par une Commission d'inspecteurs, comme il est procédé à Paris, vaudrait beaucoup mieux que l'inspection actuelle. Mais c'est encore là une question d'argent. Pour faire une inspection de cette nature la Commission devrait passer au moins huit jours dans une ville possédant un grand lycée et cinq ou six jours dans une ville ayant une moindre importance. Or les plus longs séjours des inspecteurs qui ont à visiter vingt-cinq ou trente établissements sont de trois jours ; dans un grand lycée, ils voient l'un les professeurs de sciences, l'autre les professeurs de lettres ; ils notent l'un le proviseur, l'autre le censeur et il est évident que dans cette course rapide l'ensemble leur échappe un peu. Il leur échappe

d'autant plus qu'ils ne voient plus comme autrefois les services matériels et personne n'ignore qu'il y a un rapport étroit entre les services matériels d'une maison et ce que l'on peut appeler son organisation morale. L'inspection générale de l'économat, dont nous avons été autrefois partisan, ne nous semble pas avoir donné tous les bons résultats que l'on en avait attendus : elle ferait avantageusement retour aux inspecteurs généraux des sciences et des lettres.

2° — Mieux vaudraient, en outre, des inspections plus rares et plus complètes. Il suffirait qu'un lycée fût inspecté tous les deux ans à fond pour que l'Administration centrale se trouvât exactement renseignée sur les hommes et sur les choses. Sans augmenter le nombre des inspecteurs, en le diminuant même, puisque nous admettrions la suppression des inspecteurs de l'économat, on pourrait constituer huit commissions qui inspecteraient chaque année la moitié des Académies, 8 sur 16. Nous ne conserverions les inspecteurs spéciaux que pour les langues vivantes et encore nous voudrions les voir s'adjoindre à chaque commission et opérer en même temps qu'elle.

Le titre VI fait mention des notes secrètes. Nous ne voyons pas trop ce que cela signifie. Les seules notes secrètes sont les notes orales qu'un proviseur donne de la bouche à l'oreille à l'inspecteur général ou au recteur et ces notes, forme à part, sont la reproduction des notes écrites qui figurent au dossier du professeur. Tout se passe au grand jour dans l'Université. Si le chef d'un établissement est obligé de faire un rapport sur un fonctionnaire, il lui fait connaître les griefs que l'on a contre lui et provoque ses explications. Jamais nous ne condamnons un accusé sans lui faire connaître toutes les pièces de l'accusation. La mention *notes secrètes* implique-t-elle un blâme contre nos procédés de notation? Exigerait-on que les notes données à un professeur par le proviseur, par l'inspecteur d'académie, par l'inspection générale, par le recteur lui fussent communiquées? Ce serait rendre toute notation impossible, réduire toutes les appréciations à la même uniforme banalité et mettre l'Administration centrale, dans l'impossibilité de faire des choix éclairés.

3° — Le questionnaire demande comment sont accordées les bourses d'études : c'est à l'Administration centrale qu'il appartient de répondre.

4° — Quant aux moyens de suivre les élèves boursiers, leurs études terminées, nous ne les connaissons pas. De même nous n'avons qu'une idée vague du nombre des boursiers qui se destinent aux fonctions publiques ou à l'enseignement, mais c'est évidemment la très grande majorité.

ACADÉMIE DE CHAMBÉRY

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du recteur.

Procès-verbal des délibérations d'une Commission composée des inspecteurs d'Académie et de représentants des établissements secondaires du ressort.

Département de la Savoie.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de Chambéry. Rapport du proviseur. Notes du censeur et de M. Jay, professeur.

Ecoles primaires supérieures.— Chambéry. Aix-les-Bains. Rapports des directeurs.

Département de la Haute-Savoie.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée d'Annecy. — Rapport du proviseur. Procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Collège de Bonneville. — Rapport du principal. Notes de MM. Jorland, Sédallian et Sirode, professeurs.

Collège de Thonon.—Rapport du principal. Procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Ecole primaire supérieur de Saint-Julien. Note du directeur.

Lettre de M. Fitremann, proviseur honoraire.

ANALYSES DES RÉPONSES.

Procès-verbal de la réunion de la Commission réunie à Chambéry par le recteur: Le recteur, Président; Membres: les inspecteurs d'Académie de la Savoie et de la Haute-Savoie; les proviseurs des lycées de Chambéry et d'Annecy; MM. Hostache, Mullin, Grenier et Roos, professeurs au lycée de Chambéry; Nicolas, répétiteur à Chambéry; Berton, répétiteur à Annecy; MM. Farcy, Chabrand et Prunier, directeurs d'écoles primaires supérieures.

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

Il convient de fortifier *l'autorité des proviseurs*.

Les moyens proposés sont les suivants :

1° Qu'il soit tenu le plus grand compte des notes annuelles des chefs d'établissement sur le personnel (sous le contrôle de l'autorité académique), car il faut avant tout envisager l'intérêt des études et des élèves; ne pas hésiter à déplacer les fonctionnaires, quels qu'ils soient, qui font mal leur service ;

2° Laisser plus d'initiative aux proviseurs, puisqu'ils ont la responsabilité ; réduire leurs travaux de bureau pour qu'ils puissent s'occuper plus à loisir de la surveillance des études et veiller à l'éducation proprement dite;

3° Donner plus de stabilité aux fonctionnaires administratifs, leur assurer un avenir sérieux sur place, afin qu'ils acquièrent plus d'influence sur les familles ; imiter sur ce point les institutions libres, dont le personnel dirigeant n'est modifié que rarement et a le temps nécessaire pour se créer des relations utiles ;

4° Laisser plus d'initiative aux proviseurs pour le renvoi des mauvais élèves;

5° Mettre à leur disposition un crédit qui leur permette d'amener au lycée des enfants intelligents à titre de boursiers ; ces enfants leur seraient particulièrement désignés par les inspecteurs primaires et les inspecteurs d'Académie ;

ACADÉMIE DE CLERMONT

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du recteur.

Université de Clermont.

Faculté des lettres. — Note du doyen. Avis des professeurs.

Faculté des sciences. — Avis des professeurs.

École de médecine. — Avis du Conseil de l'école.

Avis du Comité des inspecteurs d'académie et analyse des réponses au questionnaire dans l'Académie.

Département du Puy-de-Dôme.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Clermont. Rapport du proviseur. Note collective des professeurs de langues vivantes. Lettre de M. Simonin, professeur.

Collège d'Ambert. — Rapport du principal.

Collège d'Issoire. — Rapport du principal. Notes de MM. Aubier, Dubois, Dunion, Roudaire, Cotton, Loux, de Vergèses, Faugère, Fayolle, professeurs.

Collège de Riom. — Rapport du principal. Note de M. Faye, professeur.

Collège de Thiers. — Rapport du principal. Notes de MM. Bunisset, Darteyre, Diat, Feytel, Roberjot, Szumlanski, professeurs.

Écoles primaires supérieures. — Clermont. Rapport du directeur. Note de MM. Accarias et Moine, professeurs. — Ambert. Rapport du directeur.

Département de l'Allier.

Lycée de Moulins. — Rapport du proviseur. Note collective d'un groupe de professeurs. — Lettre de M. Mauffrey, professeur.

Lycée de Montluçon. — Rapport du proviseur. Note de M. Morin, professeur.

Collège de Cusset. — Rapport du principal.

Écoles primaires supérieures. — Moulins, Gannat, Saint-Pourçain. Rapports des directeurs. — Vichy. Note collective du personnel.

Département du Cantal.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée d'Aurillac. — Rapport du proviseur. — Rapport du censeur. — Notes de MM. Sartre, Molles, Baucard, Volpilhac, Bessières, Battut, Deille, Raujouan, Bernadac, Bourgeois, Denis, André, Matribus, Picarougne, professeurs; de MM. Faure et Ribes, répétiteurs.

Collège de Mauriac. — Avis du principal.

Collège de Saint-Flour. — Note collective du principal et des professeurs.

École primaire supérieure de Murat. — Avis du directeur.

Département de la Creuse.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Guéret. — Rapport du proviseur. Note du censeur. — Notes de MM. Fouassier et Pignier, professeurs.

Collège d'Aubusson. — Notes du principal, de MM. Valette et Prémillieu, professeurs; de M. Bouchard, répétiteur.

Écoles primaires supérieures : Bourganeuf et la Souterraine. — Notes des directeurs.

Département de la Corrèze.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Hors de l'établissement, les élèves, même externes, ne doivent pas échapper à l'action (discrète sans doute, mais réelle) du proviseur et des professeurs. Il faut qu'ils se sentent surveillés et qu'il aient une tenue qui fasse honneur à l'établissement.

Il est regrettable que les correspondants et même beaucoup de parents se désintéressent de la conduite des enfants et ne coopèrent pas mieux qu'ils ne le font à cette partie si importante de l'éducation.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Des cours de pédagogie ont été institués pour les futurs professeurs dans certaines Facultés, il y a lieu de les maintenir, et, en même temps, de rétablir le stage de deux ans en qualité de répétiteur.

Un membre ayant proposé de supprimer les bourses de licence et de réserver les bourses d'agrégation aux répétiteurs, on fait observer que cette suppression complète offrirait des dangers et que le recrutement du personnel pourrait être compromis plus tard. Il conviendrait de rétablir les conférences faites dans les lycées par les professeurs; de cette façon, les répétiteurs qui ne sont pas dans un chef-lieu de Faculté pourraient se préparer de bonne heure à la licence et développeraient en même temps leurs aptitudes pour le professorat.

On est unanime à souhaiter que les bourses d'agrégation soient réservées particulièrement aux répétiteurs licenciés.

Quant à l'utilité d'un stage dans les Universités, il n'est pas contestable et il est à désirer que nos jeunes maîtres les plus laborieux aient les moyens d'en profiter.

Enseignement classique. — Il n'y a pas lieu de restreindre la durée normale des études, sinon l'enseignement classique perdrait de sa force éducative.

Il y a quelque surcharge dans les programmes, on pourrait utilement alléger l'étude des histoires grecque, romaine et du moyen âge et fortifier davantage les études géographiques; il conviendrait également de diminuer le nombre des auteurs à expliquer, afin de les expliquer plus complètement.

Mais ce qu'il y a de défectueux dans les programmes, c'est moins la surcharge que la répartition des matières.

Les élèves de philosophie et de mathématiques élémentaires ont trop de sciences à voir dans une seule année; il serait bon de commencer plus tôt l'étude de la physique et de la chimie en particulier. Les élèves de philosophie, par suite, n'ont plus assez de temps et de liberté d'esprit pour s'assimiler complètement l'enseignement philosophique.

Supprimer l'étude du grec, ce serait découronner l'enseignement classique, et d'autre part, le rendre facultatif, ce serait une manière détournée de le supprimer. Il y a unanimité sur ce point.

Enseignement moderne. — Après une discussion approfondie, on adopte les conclusions ci-après :

Il n'y a pas lieu de développer davantage l'enseignement moderne, ni de modifier la durée normale des études.

Rendre cet enseignement moins général, c'est-à-dire plus pratique, en se rapprochant de l'ancien enseignement dit spécial, afin d'orienter les élèves non vers le fontionnarisme, mais vers les carrières industrielles et commerciales; il faut laisser le caractère général et non utilitaire à l'enseignement classique qui est un instrument de culture plus sûr, plus perfectionné, plus capable de faire des hommes dans toute la force de ce mot.

Établir deux cycles, avec enseignement concentrique, de façon qu'à un moment donné, les élèves qui ne peuvent arriver jusqu'au baccalauréat aient une instruction assez solide (au lycée de Chambéry, il a été constaté qu'une moitié environ des élèves se destine aux fonctions civiles, et l'autre moitié au commerce et à l'industrie.

Le personnel enseignant doit être le même pour l'enseignement classique et moderne. Il y a utilité, dans toutes les occasions où c'est possible, de réunir dans les mêmes classes les élèves des deux enseignements,

Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire et avec l'enseignement professionnel. — Il convient de maintenir les classes primaires dans les lycées et collèges et il est à désirer que les élèves aillent au lycée le plus tôt possible, parce que l'enseignement dans les classes primaires prépare directement aux études secondaires, et

aussi parce qu'on y commence l'étude des langues vivantes.

Si l'enseignement moderne prend un caractère pratique, il sera facile, non pas de le fusionner à proprement parler avec l'enseignement primaire supérieur, mais d'établir entre eux une sorte de parallélisme.

Ainsi il faudrait qu'un élève, après avoir suivi pendant trois ans l'enseignement primaire supérieur, pût entrer au lycée dans l'enseignement moderne. Il y aurait là un résultat considérable à obtenir. Nos meilleurs élèves des écoles primaires supérieures pourraient achever véritablement leurs études et obtenir le baccalauréat.

Les écoles professionnelles ne font pas une concurrence réelle aux lycées et collèges; leur clientèle est toute différente.

L'assemblée ne voit aucun inconvénient à ce que, suivant les besoins locaux, certaines parties professionnelles soient enseignées dans les lycées et collèges, sous la condition qu'il n'y ait pas déjà dans la ville une école professionnelle et qu'on procède avec la plus grande discrétion. Par exemple, la préparation aux arts et métiers a été organisée dans plusieurs lycées.

Langues vivantes et dessin. — Le séjour à l'étranger peut seul former les élèves aux langues vivantes; il appartient aux familles d'y pourvoir.

Il serait utile d'opérer des échanges d'élèves (pour une durée de six mois, par exemple) avec des établissements de la Suisse, ou d'ailleurs, aux deux conditions suivantes: les programmes des établissements seraient à peu près les mêmes, les élèves connaîtraient bien les principales règles de la grammaire et les mots usuels.

Il est à souhaiter que les proviseurs ou principaux aient la faculté de choisir dans l'enseignement moderne la langue fondamentale suivant les besoins de la région.

Quant au dessin, il y aurait lieu simplement de supprimer les cours facultatifs et de le rendre obligatoire pour tous les élèves.

III

BACCALAURÉAT ET EXAMENS.

Il ne convient pas de supprimer le baccalauréat.

Il y a lieu de maintenir les jurys d'examen existants et de tenir le plus grand compte des livrets scolaires; mais ces livrets seraient remis directement aux doyens de faculté, sans avoir été communiqués ni aux élèves ni aux familles.

L'assemblée estime, à la majorité, que le diplôme de l'enseignement moderne doit donner accès aux facultés de droit et de médecine.

Quant aux programmes d'admission aux écoles spéciales, il faudrait qu'ils fussent toujours élaborés avec le concours réel de l'Université.

IV

QUESTIONS DIVERSES.

Inspections générales. — Il est à souhaiter que l'inspection générale porte sur les lycées et collèges considérés dans leur ensemble, indépendamment des fonctionnaires en particulier.

Il n'y a pas de *notes secrètes* à proprement parler, puisque, les inspecteurs font connaître aux professeurs et administrateurs leur impression, et puisque, d'autre part, tout fonctionnaire est appelé à se défendre quand il est sous le coup d'une accusation.

Les opinions émises dans les établissements qui n'étaient pas représentés à la réunion provoquée par le recteur de Chambéry ne diffèrent guère des opinions résumées dans le procès-verbal qui précède.

Cependant on peut signaler une opinion particulière émise par le principal du collège de Thonon, et adoptée par l'assemblée des professeurs de l'établissement. Suivant le système préconisé les répétiteurs seraient supprimés, et les fonctions qu'ils remplissent aujourd'hui seraient remplies par les professeurs eux-mêmes, moyennant un traitement supplémentaire. Ces fonctions seraient d'ailleurs singulièrement simplifiées par ce fait que l'éducation que recevrait ainsi les jeunes gens permettrait de supprimer une grande partie de la surveillance proprement dite.

Au collège de Bonneville on se prononce pour l'allégement de l'enseignement classique

et la spécialisation de l'enseignement moderne, sans cependant que cette spécialisation doive amener la fusion de cet enseignement et de l'enseignement primaire supérieur, fusion qui ne pourrait qu'accentuer encore le dépeuplement des établissements secondaires.

Dans la plupart des écoles primaires supérieures, à Chambéry, à Bonneville, à Saint-Julien en Génevois, on estime également que cette fusion ne pourrait que nuire à l'un et à l'autre des deux enseignements, surtout, dit-on, à l'enseignement moderne qui y perdrait, sans profit, son caractère distinctif. A Aix-les-Bains, le directeur est d'un avis opposé; mais les professeurs repoussent aussi la fusion.

Rapport du recteur.

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

Il va de soi que ne doivent être appelés dans l'administration que les fonctionnaires que leurs grades, leurs titres, leurs services, leur éducation personnelle, une sorte de vocation bien reconnue désignent nettement à notre choix.

La tâche d'un proviseur ou d'un principal est nécessairement complexe et délicate. Il n'a pas seulement à entretenir avec les familles des relations suivies, de chaque jour : il faut encore que les familles aient pleine confiance en lui; il faut qu'il ait sur les familles, comme sur les enfants, comme sur le personnel des professeurs et des répétiteurs, une influence incontestée.

Pour acquérir cette autorité, il ne lui suffit pas d'être un homme bien élevé, un éducateur convaincu, ayant la préoccupation constante du travail et de la tenue des enfants, de la discipline morale de l'établissement. Il faut encore fortifier, par tous les moyens, son autorité au lycée et étendre son action au dehors.

Il faudrait enfin que le même administrateur restât longtemps à la tête du même établissement : les changements, de plus en plus rares dans le personnel des professeurs et des répétiteurs, sont le plus souvent très regrettables quand ils concernent les proviseurs.

Dégagé des préoccupations de changement et d'avancement, le proviseur ou le principal se fixerait dans une ville, et, à la condition que ce fonctionnaire fût excellent, le lycée et le collège arriveraient bien vite à la prospérité et au succès. La prospérité d'un grand nombre de nos lycées et de nos collèges ne dépend-elle pas, en grande partie, de la valeur ou de l'habileté des proviseurs et des principaux qui les dirigent?

Les assemblées de professeurs, telles qu'elles sont organisées, suffisent quand l'administration collégiale sait les utiliser. Je ne vois pas ce qu'elles gagneraient à recevoir une représentation d'anciens élèves qui me paraissent avoir leur place marquée dans les sociétés amicales dont le proviseur peut, le cas échéant, consulter le bureau ou le président.

Éducation. — L'internat est une nécessité. Il a ses dangers, les mêmes dans tous les établissements. On les conjurera en partie par une surveillance active et par une discipline bien établie. L'administration ne doit pas hésiter à rendre à leurs familles des enfants dont la présence serait un danger pour leurs camarades et qui se montrent insensibles aux conseils ou aux remontrances de leurs maîtres. Nous devons nous préoccuper surtout de la *qualité* de nos élèves.

Il me semble que les professeurs pourraient être associés plus étroitement à l'œuvre de l'éducation ; mais il n'est pas besoin pour cela d'un règlement nouveau : l'esprit d'initiative suffit. Dans l'académie de Chambéry et plus particulièrement dans les deux lycées d'Annecy et de Chambéry et au collège de Thonon, les professeurs accompagnent fréquemment leurs élèves en promenade : ils assistent à leurs jeux. Hier, encore, un professeur demandait à diriger lui-même une promenade de ses élèves internes et externes, et ce professeur est peut-être celui du lycée qui exerce sur ses élèves les plus grands l'autorité la plus salutaire. — Les jeunes gens ont pour ces professeurs-là de l'estime et de l'affection, et les familles leur sont profondément reconnaissantes. Les professeurs, dans nos lycées et dans nos collèges, s'associeront de tout cœur à l'œuvre commune ; leur bonne volonté est certaine. Que MM. les proviseurs sachent en tirer profit. Je donnerais volontiers la même

assurance en ce qui concerne les répétiteurs; cependant, quelques réserves sont à faire.

Je suis de ceux qui pensent que les mesures qu'on a prises à l'égard des répétiteurs se retournent parfois contre eux. L'Université devait à sa propre dignité et à la dignité des épétiteurs de relever leurs fonctions et de montrer par là quel prix elle attachait à leur collaboration... Mais la plupart se trouvent aujourd'hui enfermés dans ces fonctions mêmes et ont perdu l'espérance d'arriver jamais à une chaire de professeur dans un collège. Combien en est-il, exception faite pour ceux qui profitent du voisinage d'une faculté, qui travaillent en vue d'un examen? Ils sont convaincus qu'après les boursiers de licence et d'agrégation il ne leur reste rien à glaner, et ils ne travaillent pas, et le découragement vient et, avec le découragement, le mécontentement, la négligence dans le service.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Je regrette que les conférences préparatoires à la licence aient été abolies dans les lycées: les répétiteurs y trouvaient des ressources précieuses pour leur travail personnel, et j'ai toujours remarqué que le maître laborieux est le maître estimé et respecté des élèves. Il est aussi celui qui, le plus volontiers, s'occupe de leur travail et sait à l'occasion leur donner un conseil dont ils profitent. J'en ai connu qui suivaient, avec leurs élèves, les cours de rhétorique ou de mathématiques. Je n'en ai jamais connu qui eussent sur les jeunes gens qu'ils dirigeaient au sortir de la classe une autorité de meilleur aloi.

Il faudrait donc, à mon avis, rétablir dans les lycées les conférences préparatoires à la licence et réserver aux répétiteurs une partie des bourses instituées dans les facultés. Pour moi, le maître qui travaille est presque toujours un excellent maître, dévoué à ses élèves et, par le fait, au lycée et à son chef.

Enseignement classique. — Toute mesure destinée à restreindre l'enseignement classique serait une mesure dangereuse; il faut, au contraire, le fortifier, non pas en chargeant ou en changeant les programmes qui ont seulement besoin d'être allégés ou refondus, mais en écartant, pour les diriger vers un enseignement plus pratique, moderne ou spécial, les élèves incapables de le recevoir.

L'allégement devrait porter surtout sur les sciences, dont le programme paraît mal distribué. Nos élèves de rhétorique se présentent à la première partie du baccalauréat d'ordinaire mal préparés pour l'arithmétique, la géométrie et la cosmographie; ils sont des recrues peu enviables pour la classe de mathématiques élémentaires, et ils entrent en philosophie pour parcourir, en neuf mois, un programme où les sciences physiques, chimiques et naturelles prennent une place excessive, au détriment des études philosophiques elles-mêmes.

Je reviendrais volontiers à l'ancien système de la bifurcation, mais à partir de la seconde seulement: d'un côté, les élèves de rhétorique; de l'autre, les élèves de sciences, se retrouvant en philosophie pour un certain nombre de cours et pour aboutir à deux baccalauréats distincts conférant les mêmes droits.

Qu'il s'appelle spécial ou moderne, l'enseignement fondé sur l'étude du français, des langues vivantes et des sciences a réuni une clientèle nombreuse d'élèves. Conservons-le en assouplissant ses programmes et en lui donnant l'orientation que réclament l'agriculture, l'industrie, le commerce, les nécessités actuelles de l'expansion coloniale.

Telles qu'elles sont constituées, les écoles primaires supérieures ne peuvent donner l'enseignement moderne; elles s'adressent le plus souvent à une clientèle spéciale d'élèves qui ne demandent qu'un complément d'instruction primaire. C'est au lycée et dans les collèges que les jeunes gens intelligents qui désirent pousser plus loin leurs études trouveraient, dans les cours organisés pour un but déterminé, les ressources nécessaires. Mais cet enseignement est encore à organiser.

III

BACCALAURÉAT ET EXAMENS.

Je verrais sans regret disparaître le baccalauréat actuel, dont les programmes sont mal conçus et dont les épreuves ne sont jamais ni très concluantes ni très équitables. La substitution d'un certificat d'études délivré avec toutes les garanties de justice et d'impartia-

septième. Plusieurs professeurs de la Faculté pensent que l'on pourrait rendre l'étude du grec facultative ; l'étude sérieuse d'une seule langue ancienne suffit au point de vue de la culture intellectuelle, et l'on pourrait connaître les chefs-d'œuvre des écrivains grecs par des traductions.

On pourrait organiser un enseignement moderne véritablement libéral, où les langues mortes seraient remplacées par les langues vivantes. Cet enseignement pourrait ouvrir l'accès de toutes les carrières libérales. A côté, on établirait un enseignement plus pratique visant la préparation aux carrières industrielles et commerciales.

Les collèges d'enseignement moderne et des établissements d'enseignement industriel ou commercial ne seraient pas établis sur un plan uniforme ; les programmes en seraient adaptés aux nécessités locales.

Faculté des sciences de Clermont. — Deux avis ont été émis au sujet de la préparation des professeurs. Les uns voudraient rendre l'école normale plus forte ; les autres seraient d'avis de placer les professeurs débutants sous l'autorité de professeurs ayant des classes nombreuses.

La majorité des professeurs paraît être favorable à la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont. — Les membres de l'école de médecine de Clermont croient que les programmes sont trop chargés ; il serait désirable que les élèves n'entrassent au lycée qu'après avoir reçu une instruction primaire complète. En général, les élèves des écoles primaires qui entrent au lycée prennent rapidement la tête de la classe.

Comité des inspecteurs d'académie. — Le Comité des inspecteurs demande que des chaires de psychologie appliquées à l'éducation soient créées dans toutes les universités, que les candidats au professorat soient tenus à en suivre les leçons, et qu'au besoin ils puissent être interrogés sur cet ordre de questions dans les examens et les concours. Dans les jurys d'agrégation devraient figurer un plus grand nombre de professeurs connus par leurs études pédagogiques.

Les programmes sont mélangés. On pourrait les alléger, en diminuant la part des sciences dans les classes élémentaires, où les leçons de choses conviennent ; en supprimant, pour le français, la grammaire historique et, pour le latin, l'enseignement philologique. L'étude du grec pourrait être rendue facultative.

L'enseignement moderne devrait être adapté aux besoins locaux ; on enseignerait l'italien et l'espagnol dans les lycées du Midi ; la géologie dans les départements du Massif central.

Sous le rapport intellectuel, l'enseignement moderne donne moins de résultats que l'enseignement classique ; il est moins pratique que ne l'était l'enseignement spécial.

L'enseignement moderne devrait comprendre deux cycles : le premier produirait un enseignement général et complet à ceux qui n'ont ni l'intention, ni les moyens de pousser leurs études jusqu'au baccalauréat ; le second cycle commencerait à la troisième et se diversifierait en sections spéciales répondant aux principales catégories de professions.

Dans l'Académie de Clermont, à de trop rares exceptions près, les élèves de l'enseignement moderne se destinent aux fonctions publiques, aux écoles du Gouvernement.

Le personnel de l'enseignement moderne devrait être recruté par des examens et une agrégation comportant la connaissance des langues vivantes ; les candidats devraient toutefois avoir fait leurs études classiques.

Il est nécessaire de conserver dans les lycées et collèges des classes primaires, si l'on ne veut pas voir la clientèle qui fréquente ces classes aller dans les établissements privés.

Le Comité des inspecteurs est opposé à toute mesure qui faciliterait le passage des écoles primaires supérieures dans les lycées et collèges.

D'une façon générale, il ne paraît pas possible d'introduire l'enseignement professionnel dans les établissements secondaires. Tout ce qui peut être fait, c'est d'exercer les jeunes gens aux travaux manuels. L'établissement d'ateliers au lycée de Montluçon, réservés d'abord à une catégorie d'élèves, a conduit ceux de l'enseignement classique à prendre part aux travaux manuels.

L'enseignement du dessin a été considérablement amélioré dans nos lycées depuis une vingtaine d'années. Les méthodes employées sont bonnes, les résultats satisfaisants.

ACADÉMIE DE CLERMONT

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du recteur.

Université de Clermont.

Faculté des lettres. — Note du doyen. Avis des professeurs.

Faculté des sciences. — Avis des professeurs.

École de médecine. — Avis du Conseil de l'école.

Avis du Comité des inspecteurs d'académie et analyse des réponses au questionnaire dans l'Académie.

Département du Puy-de-Dôme.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Clermont. Rapport du proviseur. Note collective des professeurs de langues vivantes. Lettre de M. Simonin, professeur.

Collège d'Ambert. — Rapport du principal.

Collège d'Issoire. — Rapport du principal. Notes de MM. Aubier, Dubois, Dunion, Roudaire, Cotton, Loux, de Vergèses, Faugère, Fayolle, professeurs.

Collège de Riom. — Rapport du principal. Note de M. Faye, professeur.

Collège de Thiers. — Rapport du principal. Notes de MM. Bunisset, Darteyre, Diat, Feytel, Roberjot, Szumlanski, professeurs.

Écoles primaires supérieures. — Clermont. Rapport du directeur. Note de MM. Accarias et Moine, professeurs. — Ambert. Rapport du directeur.

Département de l'Allier.

Lycée de Moulins. — Rapport du proviseur. Note collective d'un groupe de professeurs. — Lettre de M. Mauffrey, professeur.

Lycée de Montluçon. — Rapport du proviseur. Note de M. Morin, professeur.

Collège de Cusset. — Rapport du principal.

Écoles primaires supérieures. — Moulins, Gannat, Saint-Pourçain. Rapports des directeurs. — Vichy. Note collective du personnel.

Département du Cantal.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée d'Aurillac. — Rapport du proviseur. — Rapport du censeur. — Notes de MM. Sartre, Molles, Baucard, Volpilhac, Bessières, Battut, Deille, Raujouan, Bernadac, Bourgeois, Denis, André, Matribus, Picarougne, professeurs; de MM. Faure et Ribes, répétiteurs.

Collège de Mauriac. — Avis du principal.

Collège de Saint-Flour. — Note collective du principal et des professeurs.

École primaire supérieure de Murat. — Avis du directeur.

Département de la Creuse.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Guéret. — Rapport du proviseur. Note du censeur. — Notes de MM. Fouassier et Pignier, professeurs.

Collège d'Aubusson. — Notes du principal, de MM. Valette et Prémillieu, professeurs; de M. Bouchard, répétiteur.

Écoles primaires supérieures : Bourganeuf et la Souterraine. — Notes des directeurs.

Département de la Corrèze.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Tulle. — Rapport du proviseur.— — Notes de MM. Linger, Peyrot, Godard, Monnot, Jourdan, Dufour, Morel, Tirat, Wurtz, Mosnier, Roques, professeurs; de MM. Martin et Andraud, répétiteurs généraux.

Collèges de Brive et de Treignac. — Rapports des principaux.

École primaire supérieure d'Uzerches. — Note du directeur et de MM. Sol et Delterme, professeurs.

Département de la Haute-Loire.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée du Puy. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Perraud, Favier, Gaffiot, Dizard, Ranchet, professeurs.

Collège de Brioude. — Rapport du principal. — Notes de MM. Lassagne, Gourg, Michel, professeurs; de M. Lajoinie, répétiteur.

École primaire supérieure de Craponne. — Note du directeur.

ANALYSES DES RÉPONSES

I

Régime des lycées

Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. — Les membres de la faculté des lettres de Clermont ont émis, sur le régime des lycées et collèges, les avis suivants :

Il y aurait lieu de séparer, dans chaque établissement, la direction économique et administrative d'une part, la direction de l'enseignement d'autre part. La première appartiendrait aux proviseurs et censeurs; quant à la seconde partie, elle pourrait être confiée à deux doyens choisis par le recteur parmi les professeurs. On pourrait également nommer proviseurs des professeurs distingués, sans qu'ils fussent astreints à passer par le censorat.

Les assemblées de professeurs et de répétiteurs, les conseils de discipline ne paraissent pas avoir réalisé les espérances que l'on avait primitivement conçues. Cet insuccès semble venir de ce que trop souvent les décisions des conseils ne sont pas respectées et exécutées par l'administration. Il serait bon d'accorder aux conseils une certaine autonomie et, pour quelques affaires, de leur adjoindre, avec voix consultative, d'anciens élèves de la maison.

Il ne peut être question de supprimer l'internat, il faut du moins le réduire le plus possible; c'est l'encombrement des internats qui a rendu nécessaires les règlements absolus et barbares dont on se plaint avec raison. Il conviendrait d'engager les personnes qui habitent la ville à mettre leurs enfants en pension chez des professeurs ou dans des familles honorables.

Il serait bon de laisser plus de liberté aux enfants, surtout à mesure qu'ils avancent en âge. Toute réglementation qui n'est pas absolument indispensable doit être abolie. Plus sera grande la liberté qu'on leur accordera, plus le règlement devra être exécuté, sinon avec rigueur, du moins avec fermeté. On ne reculera pas devant l'exclusion des élèves reconnus marrons.

L'uniformité absolue que les règlements imposent à tous les collèges de France n'est pas une bonne chose; il en est des établissements secondaires comme des personnes; ils ne peuvent vivre qu'à la condition d'avoir leur individualité propre.

Faculté des sciences de Clermont. — La faculté des sciences de Clermont a répondu très sommairement aux interrogations contenues dans le questionnaire. Des opinions individuelles ont été émises, mais il ne semble pas que la majorité se soit prononcée en faveur de telle ou telle solution.

Un professeur a dit que les assemblées de lycée valent peu, que toutes les questions y dégénèrent en questions de personnes. Certains ont pensé qu'il conviendrait de rendre plus autonomes les lycées et les collèges; d'autres se sont prononcés pour la négative, en ajoutant que les influences locales sont déjà trop grandes.

Un seul membre reste favorable à l'établissement des conseils, composés de professeurs et d'anciens élèves.

Quelques professeurs ont proposé de remplacer, une fois par semaine, la classe par une causerie, ou une promenade faite par les professeurs avec les élèves.

École préparatoire de médecine de Clermont. — Les professeurs de l'école préparatoire de médecine ont, à l'unanimité, déclaré que le recrutement des professeurs et principaux laisse beaucoup à désirer : « Peu, ont-ils dit, bien peu sont à la hauteur d'une tâche, à laquelle du reste ils n'ont jamais été préparés par leurs études antérieures. »

Au sujet de l'éducation physique, les membres de la même école estiment que, malgré les efforts accomplis pendant les dernières années, il n'y a rien de fait sous ce rapport. Quant au régime de l'internat, il est à supprimer le plus possible, ou tout au moins à modifier notablement.

Comité des inspecteurs d'académie. — Le Comité des inspecteurs d'académie est d'un avis contraire à celui de la faculté des lettres, au sujet de la séparation entre la direction intellectuelle et la direction administrative des lycées. Il estime que l'unité de direction est nécessaire à la vie de tous établissements. Les professeurs et répétiteurs doivent être associés à la direction par les conseils de discipline et les assemblées générales, mais les avis donnés dans ces réunions doivent laisser entières la liberté d'action et la responsabilité du chef d'établissement.

Le Comité d'inspecteurs est d'avis que les fonctions de proviseur ne doivent être accordées en général qu'à des agrégés. Il admet cependant qu'il soit dérogé à cette règle en faveur des censeurs, simplement licenciés, qui feraient preuve de qualités supérieures.

L'autorité actuellement dévolue aux chefs d'établissement est suffisante et les met en état de satisfaire à toutes les obligations de leur charge; mais certains proviseurs ou principaux ont une tendance à ne pas exercer en son entier l'autorité qui leur appartient, et ils se montrent trop soucieux d'abriter leur responsabilité sous les décisions des conseils de discipline.

L'intervention des proviseurs dans le choix du personnel n'est pas possible; elle s'exerce du reste suffisamment par le droit qu'ont les chefs d'établissement de proposer les déplacements nécessaires.

La plupart des critiques formulées contre le fonctionnement des assemblées de professeurs sont justes. Il faudrait amener ces réunions à discuter des questions pédagogiques; il serait nécessaire que l'ordre du jour fût connu d'avance. Des assemblées trimestrielles suffiraient.

Les conseils de discipline sont une bonne institution; il serait nécessaire que les affaires qui doivent leur être soumises soient d'avance portées à la connaissance des membres.

Le Comité des inspecteurs ne croit impossible ni avantageux de donner aux établissements une autonomie complète. On ne peut pas autoriser les proviseurs à modifier les tarifs comme si leur administration était une entreprise personnelle et ressemblait à celle des principaux qui ont l'internat à leur compte. L'autonomie, qui peut être accordée, doit se limiter à certaines parties des programmes et à l'organisation d'enseignements spéciaux.

Il y aurait intérêt à appeler dans les conseils d'anciens élèves et les personnes qui jouissent par leur situation d'une certaine influence qui pourrait s'exercer en faveur des établissements universitaires; les conseils mixtes seraient substitués aux conseils d'administration actuels.

L'internat mérite les critiques qui en ont été faites; mais, à côté de ses défauts, il a des avantages qu'il convient de ne pas oublier. Il pourrait être une excellente école de caractères.

Le système tutorial offrirait, d'ailleurs, moins de garanties morales et serait trop dispendieux.

Il conviendrait d'encourager les professeurs à avoir plus de rapports avec leurs élèves, et de tenir compte pour leur avancement de leur zèle à cet égard. On pourrait organiser partout les conférences générales d'éducation telles qu'elles sont instituées au lycée du Puy.

Le répétitorat ne peut devenir une carrière. Il serait bon de comprendre dans le traitement soumis à retenue les diverses indemnités de logement ou de nourriture allouées aux répétiteurs en espèces ou en nature, de réserver, à ceux qui n'ont pas les aptitudes suffisantes pour parvenir au professorat, les fonctions de surveillant général, de censeur, et même de

proviseur, dans le cas d'un mérite exceptionnel.

La situation des répétiteurs s'est améliorée, ils ont plus de tenue et font preuve d'une meilleure éducation.

On pourrait aller jusqu'à donner aux répétiteurs certains enseignements secondaires, notamment dans les classes élémentaires et de grammaire.

Le Comité des inspecteurs demande qu'on encourage les jeux en plein air et les marches.

Lycées et collèges. — 1° *Allier.* — Le proviseur du lycée de Moulins et un groupe de professeurs du même lycée ont émis un avis favorable à la constitution d'un conseil, comprenant un certain nombre d'anciens élèves. Ils estiment également que les assemblées de professeurs devraient être mieux réglementées ; l'ordre du jour devrait être connu d'avance.

Les professeurs du lycée de Montluçon ont déclaré qu'ils s'en remettaient, pour les réformes à réaliser, à l'initiative de l'administration supérieure.

Le principal du collège de Cusset souhaite que l'autorité des chefs d'établissement soit étendue. Les assemblées générales de professeurs ont, suivant lui, donné des résultats peu appréciables. Il croit que la suppression de l'internat aurait comme conséquence la diminution immédiate de la plupart des collèges au profit des maisons rivales.

2° *Cantal.* — L'inspecteur d'académie, le proviseur et les professeurs du lycée d'Aurillac sont d'avis que l'autorité et le prestige des chefs d'établissement doivent être relevés. Dans ce même lycée, des opinions contradictoires ont été émises sur l'utilité des assemblées de professeurs et des conseils mixtes, où entreraient des anciens élèves. Même divergence de vues en ce qui concerne l'internat.

Deux répétiteurs au lycée d'Aurillac proposent, en ce qui concerne leurs collègues, les réformes suivantes :

Abrogation des décrets de 1891, qui ont avantagé les anciens répétiteurs généraux ; Fixation d'un maximum de travail; Payement comme heures supplémentaires des heures faites en sus de ce maximum ; Traitement intégral (appointements ordinaires et indemnités de nourriture et de logement) soumis à la retenue ; Partage intégral des services.

Les principaux et les professeurs des collèges de Mauriac et de Saint-Flour ont fait des réponses analogues.

3° *Creuse.* — Le proviseur du lycée de Guéret estime que l'on a trop diminué l'autorité des chefs d'établissement. Il voudrait que les lycées et collèges soient administrés par des syndicats de professeurs, qui se partageraient les bénéfices, et auraient des parts entières et des douzièmes de part « comme au Théâtre Français ». Les proviseurs et principaux seraient nommés par le recteur, sur la présentation des proviseurs syndiqués.

Le même proviseur croit que les assemblées de professeurs ne valent rien. Il pense qu'une fusion des bureaux d'administration, des comités de patronage, des bureaux de l'association amicale des anciens élèves avec le personnel des collèges pourrait former un utile conseil des anciens.

Il n'admet qu'un seul type d'élève : l'externe surveillé, passant huit ou dix heures par jour au collège ; la discipline moderne lui paraît préférable à la discipline ancienne.

L'inspecteur d'académie de la Creuse, le principal du collège d'Aubusson, les professeurs qui ont répondu au questionnaire se prononcent en faveur de l'augmentation du pouvoir des chefs d'établissement et pour une meilleure réglementation des assemblées. Le principal d'Aubusson voudrait que l'on donnât plus d'autonomie à nos collèges.

4° *Corrèze.* — L'inspecteur d'académie pense qu'il y aurait avantage à alléger le travail des proviseurs, à diminuer surtout leur travail de bureau, en réduisant les écritures, ou en leur donnant un secrétaire.

La substitution des surveillants généraux aux censeurs, dans les petits lycées, est mauvaise.

Il conviendrait d'augmenter l'autorité des proviseurs, de réformer les assemblées générales de professeurs, en leur donnant un caractère plus pédagogique, de maintenir les conseils de discipline, de fortifier l'autorité des recteurs sur tous les ordres d'enseignement, sans toutefois donner une plus grande autonomie aux lycées ou collèges.

L'internat est nécessaire et ne pourra être supprimé que par un changement dans les mœurs. Il pourrait être amélioré par une ap-

plication rigoureuse des instructions de 1890.

Il serait difficile d'assurer la participation des répétiteurs à l'enseignement, ce ne serait dans tous les cas possible que dans les classes inférieures.

Puy-de-Dôme. — L'inspecteur d'académie estime que les proviseurs devraient être pris parmi les agrégés; et qu'il est inutile de leur adjoindre un conseil, qui serait plutôt une entrave qu'un appui. Le régime de l'internat doit être maintenu.

Le proviseur du lycée de Clermont croit qu'il conviendrait d'augmenter l'autorité du proviseur et qu'il ne saurait être question d'associer à sa tâche un conseil composé de professeurs et d'anciens élèves. Les assemblées de professeurs ne peuvent donner de résultats qu'au point de vue des programmes à étudier et des méthodes d'enseignement à suivre. Les conseils de discipline rendent de réels services. Il faut tâcher d'associer les professeurs à l'œuvre de l'éducation. On devrait réserver aux répétiteurs un certain nombre de postes dans la surveillance générale.

Un professeur du collège de Riom croit que, pour le choix des principaux, on devrait consulter davantage les administrations locales, et même les professeurs des universités, qui auraient ainsi sur l'enseignement secondaire régional une influence plus considérable. Il ne croit pas d'ailleurs qu'il y ait lieu d'augmenter l'autorité des principaux.

Un professeur du collège de Thiers émet un avis favorable à la création de conseils contenant des anciens élèves. Le principal du même collège est au contraire hostile à la création de nouveaux conseils; il pense même que les assemblées de professeurs ont peu d'importance, et que les conseils de discipline sont plutôt nuisibles.

Les professeurs du collège d'Issoire se sont montrés favorables aux assemblées de professeurs et à la création de conseils comprenant des anciens élèves.

Les professeurs du collège d'Ambert ont émis le vœu que les décisions des conseils de discipline, approuvées par l'administration rectorale, soient sans appel.

Haute-Loire. — Le proviseur du lycée du Puy, voudrait que l'on donnât au proviseur le droit d'accorder de légers dégrèvements aux familles pauvres, et qu'on l'autorisât à créer, sans frais supplémentaires, un certain nombre de cours spéciaux. Il désirerait également que des conférences d'éducation générale, semblables à celles qui existent au lycée du Puy depuis un an, soient organisées dans tous les établissements universitaires.

Le professeur de philosophie au lycée du Puy estime que le meilleur moyen de fortifier l'autorité des proviseurs serait de l'affranchir de la tutelle de l'inspecteur d'académie.

Au lycée du Puy, on se montre favorable à la création de conseils renfermant à la fois des professeurs et des anciens élèves.

Le principal du collège de Brioude est au contraire hostile à cette création, par crainte de conflits entre le chef de l'établissement et les conseillers étrangers à l'Université.

Un professeur du collège de Brioude propose de réformer l'internat, en remplaçant les grands dortoirs par des chambres à coucher, où l'on grouperait quatre ou cinq élèves.

Un professeur du lycée du Puy constate que les professeurs ne sont pas assez associés à l'œuvre de l'éducation. Il voudrait que l'on prenne les mesures suivantes:

1° Accueillir dans le cadre des répétiteurs, en leur conservant leur traitement, les professeurs d'un âge mûr et d'une autorité reconnue, qui demanderaient à y entrer;

2° Loger, partout où les locaux le permettent, quelques professeurs dans l'établissement;

3° Faire diriger de temps en temps les promenades des élèves par les professeurs;

4° Permettre aux professeurs de s'asseoir, deux ou trois fois par an, à la même table que les élèves, au réfectoire.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Faculté des lettres de Clermont. — Il faut renoncer à l'idée malheureuse d'imposer d'un bout à l'autre de la France un même système d'instruction. On a commis une faute en multipliant à l'extrême le nombre des lycées et collèges de plein exercice, et surtout en y attirant le plus possible d'élèves de toute provenance. On s'aperçoit que leur effectif tend à diminuer; loin de s'en affliger et de tâcher de revenir aux anciens chiffres, il faut comprendre cette indication.

Il y aurait lieu de commencer le latin en

septième. Plusieurs professeurs de la Faculté pensent que l'on pourrait rendre l'étude du grec facultative ; l'étude sérieuse d'une seule langue ancienne suffit au point de vue de la culture intellectuelle, et l'on pourrait connaître les chefs-d'œuvre des écrivains grecs par des traductions.

On pourrait organiser un enseignement moderne véritablement libéral, où les langues mortes seraient remplacées par les langues vivantes. Cet enseignement pourrait ouvrir l'accès de toutes les carrières libérales. A côté, on établirait un enseignement plus pratique visant la préparation aux carrières industrielles et commerciales.

Les collèges d'enseignement moderne et des établissements d'enseignement industriel ou commercial ne seraient pas établis sur un plan uniforme ; les programmes en seraient adaptés aux nécessités locales.

Faculté des sciences de Clermont. — Deux avis ont été émis au sujet de la préparation des professeurs. Les uns voudraient rendre l'école normale plus forte ; les autres seraient d'avis de placer les professeurs débutants sous l'autorité de professeurs ayant des classes nombreuses.

La majorité des professeurs paraît être favorable à la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont. — Les membres de l'école de médecine de Clermont croient que les programmes sont trop chargés ; il serait désirable que les élèves n'entrassent au lycée qu'après avoir reçu une instruction primaire complète. En général, les élèves des écoles primaires qui entrent au lycée prennent rapidement la tête de la classe.

Comité des inspecteurs d'académie. — Le Comité des inspecteurs demande que des chaires de psychologie appliquées à l'éducation soient créées dans toutes les universités, que les candidats au professorat soient tenus à en suivre les leçons, et qu'au besoin ils puissent être interrogés sur cet ordre de questions dans les examens et les concours. Dans les jurys d'agrégation devraient figurer un plus grand nombre de professeurs connus par leurs études pédagogiques.

Les programmes sont mélangés. On pourrait les alléger, en diminuant la part des sciences dans les classes élémentaires, où les leçons de choses conviennent ; en supprimant, pour le français, la grammaire historique et, pour le latin, l'enseignement philologique. L'étude du grec pourrait être rendue facultative.

L'enseignement moderne devrait être adapté aux besoins locaux ; on enseignerait l'italien et l'espagnol dans les lycées du Midi ; la géologie dans les départements du Massif central.

Sous le rapport intellectuel, l'enseignement moderne donne moins de résultats que l'enseignement classique ; il est moins pratique que ne l'était l'enseignement spécial.

L'enseignement moderne devrait comprendre deux cycles : le premier produirait un enseignement général et complet à ceux qui n'ont ni l'intention, ni les moyens de pousser leurs études jusqu'au baccalauréat ; le second cycle commencerait à la troisième et se diversifierait en sections spéciales répondant aux principales catégories de professions.

Dans l'Académie de Clermont, à de trop rares exceptions près, les élèves de l'enseignement moderne se destinent aux fonctions publiques, aux écoles du Gouvernement.

Le personnel de l'enseignement moderne devrait être recruté par des examens et une agrégation comportant la connaissance des langues vivantes ; les candidats devraient toutefois avoir fait leurs études classiques.

Il est nécessaire de conserver dans les lycées et collèges des classes primaires, si l'on ne veut pas voir la clientèle qui fréquente ces classes aller dans les établissements privés.

Le Comité des inspecteurs est opposé à toute mesure qui faciliterait le passage des écoles primaires supérieures dans les lycées et collèges.

D'une façon générale, il ne paraît pas possible d'introduire l'enseignement professionnel dans les établissements secondaires. Tout ce qui peut être fait, c'est d'exercer les jeunes gens aux travaux manuels. L'établissement d'ateliers au lycée de Montluçon, réservés d'abord à une catégorie d'élèves, a conduit ceux de l'enseignement classique à prendre part aux travaux manuels.

L'enseignement du dessin a été considérablement amélioré dans nos lycées depuis une vingtaine d'années. Les méthodes employées sont bonnes, les résultats satisfaisants.

Allier. — Les fonctionnaires du lycée de Moulins pensent que l'agrégation devrait avoir un caractère plus pédagogique que scientifique. Il faudrait exiger des candidats deux ans de stage, non dans une université, mais dans un collège, et dans le concours il faudrait tenir compte des notes professionnelles dans une large mesure.

On pourrait rendre facultatif l'enseignement du grec; il conviendrait de développer l'enseignement moderne comme moyen de culture générale, en lui donnant toutefois un caractère pratique, et d'allonger d'une année la durée des études pour cet ordre d'enseignement. Le personnel de l'enseignement moderne doit être distinct de celui de l'enseignement gréco-latin; on pourrait le recruter par une agrégation nouvelle, où les langues vivantes remplaceraient le grec et le latin.

Le principal du collège de Cusset voudrait que les candidats aux fonctions de l'enseignement soient tenus de faire des classes sous la direction et la responsabilité des professeurs titulaires. Il trouve que l'enseignement classique végète dans les collèges, mais il estime qu'on ne pourrait le supprimer qu'en assimilant le baccalauréat moderne au baccalauréat classique. Il ajoute qu'il serait désirable que les professeurs de langues vivantes fassent leur classe en anglais ou en allemand.

Le directeur de l'école primaire supérieure de Cusset est hostile à la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne. La clientèle de ces deux enseignements n'est pas la même. Les élèves de l'enseignement primaire supérieur sont des fils d'ouvriers, de petits employés, de petits commerçants, de cultivateurs aisés, qui n'ont que deux ou trois ans, rarement quatre, à consacrer à leur instruction, après avoir terminé leurs études primaires élémentaires. L'enseignement moderne s'adresse à une classe de la société qui n'a pas à rechercher dans les études le côté immédiatement pratique et utilitaire.

Les directeurs des écoles primaires supérieures de Gannat et de Saint-Pourçain ont émis sur cette question un avis analogue. Ce dernier croit qu'il y aurait intérêt à ouvrir des cours d'enseignement moderne dans les écoles primaires supérieures rurales.

Un professeur à l'école primaire supérieure de Vichy, voudrait que l'on modifiât les programmes, de façon à permettre aux élèves de l'enseignement primaire supérieur d'entrer en troisième moderne.

Cantal. — L'inspecteur d'académie croit qu'il faudrait donner plus d'unité à l'enseignement moderne, en confiant chaque classe à un professeur unique. Il estime que les enfants qui entrent au lycée doivent avoir une éducation intellectuelle différente de celle donnée dans les écoles primaires. La fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne serait mauvaise, car elle aurait pour résultat de pousser trop de jeunes gens vers les études secondaires.

Un professeur du collège de Saint-Flour voudrait que l'on confiât à chaque professeur l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans la classe dont il est titulaire.

Le directeur de l'école supérieure de Murat désirerait que les élèves de l'enseignement secondaire aient obtenu un certificat d'études primaires avant leur entrée au lycée ou au collège. Il a la conviction que, si ce système était adopté, l'enseignement des langues produirait des résultats bien plus rapides, parce que les élèves, grâce à leur connaissance de la grammaire française, comprendraient plus vite le mécanisme des déclinaisons.

Le même directeur est hostile à la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne.

Corrèze. — Le proviseur du lycée de Tulle propose de réduire à un ou deux par académie les lycées où serait donné l'enseignement greco-latin. L'entrée de ces établissements serait soumise à des examens sévères.

Un répétiteur général au lycée de Tulle, propose de remplacer les assemblées générales des professeurs par des assemblées partielles composées de professeurs et de répétiteurs d'une même classe. Il demande que l'enseignement moderne soit scindé en deux parties : la partie scientifique, qui préparerait à l'École centrale, aux ponts et chaussées, aux écoles de physique et de chimie industrielles; la partie littéraire qui préparerait à un diplôme donnant entrée à l'École de droit.

Un professeur du lycée de Tulle regrette que l'on accueille trop facilement dans les facultés des jeunes gens incapables d'obtenir jamais le grade d'agrégé. Il voudrait que le concours précédât l'admission des candidats

dans les universités, et que ce concours fut établi sur le type du concours d'admission à l'École normale supérieure. Le cours d'agrégation comprendrait à la fois une discipline scientifique et une préparation pratique à l'enseignement.

Le professeur d'histoire du lycée de Tulle préconise le rétablissement de la bifurcation à la fin de la troisième ou de la seconde. Il voudrait que les candidats à l'agrégation fassent, dans les lycées, un stage d'un an avant de se présenter au concours. Il est partisan de la suppression de l'enseignement moderne et de son remplacement par l'enseignement primaire supérieur.

Le professeur de philosophie du lycée de Tulle est partisan de la suppression de l'histoire de la philosophie. Il considère comme inutile le cours de morale fait en quatrième moderne.

Un autre professeur du même établissement dresse un plan général d'études, qui comprendrait : 1° cinq années de fortes humanités; 2° une année de sciences; 3° une année de philosophie comportant une étude élémentaire du droit constitutionnel et de l'économie politique ; une étude approfondie de l'histoire contemporaine, avec des cours spéciaux pour l'histoire et la géographie locales.

Le directeur de l'école primaire supérieure d'Uzerches est partisan de la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne.

Un répétiteur au collège de Saint-Flour voudrait que les professeurs consacrassent une heure ou deux par semaine au service de la surveillance.

On devrait assurer aux répétiteurs leur traitement intégral; avec la possibilité de fonder une famille naîtraient des goûts plus sédentaires, qui seraient pour ce corps de fonctionnaires une sérieuse garantie de stabilité.

Il serait utile que les répétiteurs fussent répartis dans les études suivant leurs grades et suivant qu'ils appartiennent à l'ordre des lettres ou à l'ordre des sciences. L'effectif maximum de trente-cinq élèves ne devrait pas être dépassé dans les études des grands ; pour les classes inférieures, l'effectif devrait être de vingt-cinq élèves.

Creuse. — L'inspecteur d'académie et le proviseur du lycée de Guéret demandent la suppression de l'étude du grec.

Les directeurs des écoles primaires supérieures de la Souterraine et de Bourganeuf demandent la suppression de l'enseignement primaire dans les lycées et la fusion de l'enseignement moderne avec l'enseignement primaire supérieur.

Haute-Loire. — L'inspecteur d'académie est partisan du maintien de l'enseignement classique ; toutefois, il estime que les programmes sont trop chargés; il y aurait lieu d'opérer quelques retranchements sur les matières suivantes : 1° étude du grec ; 2° grammaire savante et philologie; 3° métrique latine ; 4° histoire littéraire, et en particulier l'histoire littéraire du moyen âge. On pourrait rendre facultatifs certains enseignements, y compris celui du grec. On établirait dans les trois dernières années d'étude des équivalences entre : 1° le grec; 2° les langues vivantes; 3° les mathématiques; 4° les sciences physiques et naturelles. Tous les élèves devraient avoir suivi jusque-là les mêmes cours de français et de sciences, de langues mortes et de langues vivantes; ils devraient suivre également jusqu'à la fin de leurs études le même cours de philosophie.

L'inspecteur d'académie pense qu'il y aurait lieu de donner à l'enseignement moderne un caractère plus pratique; il voudrait, notamment, que, pour les élèves de l'enseignement moderne, on supprimât presque entièrement l'étude des poètes anglais et allemands.

Le principal du collège de Brioude propose de réduire l'étude du latin à quatre ou cinq heures par semaine, dans les classes de grammaire, de supprimer la rhétorique et de réduire l'enseignement du grec à quelques notions, à titre facultatif, la dernière année.

Le directeur de l'école primaire supérieure de Craponne, le proviseur du lycée du Puy et un professeur au même lycée pensent que l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement moderne n'ont rien de commun et ne répondent pas aux mêmes nécessités sociales.

Puy-de-Dôme. — L'inspecteur d'académie pense que sans l'enseignement classique il ne saurait y avoir une culture supérieure de l'esprit. De sérieuses modifications doivent être apportées à l'enseignement moderne qui n'a pas un caractère suffisamment pratique, et qui devrait être mieux approprié aux besoins particuliers des différentes régions. Il est bon que les

élèves, avant d'aller au lycée, passent par l'école primaire. La fusion de l'enseignement moderne et de l'enseignement primaire supérieur serait dangereuse. Il n'y a pas lieu d'introduire l'enseignement professionnel dans les lycées. L'institution des bourses de voyage et de séjour est excellente pour fortifier les élèves dans la connaissance des langues étrangères.

Le proviseur du lycée de Clermont est partisan du maintien de l'enseignement classique, Il croit que l'enseignement moderne n'a pas produit les effets que l'on attendait dans les régions qui ne sont ni industrielles, ni commerciales. Dans les pays purement agricoles comme l'Auvergne, il poussera au fonctionnarisme.

Si l'on fusionnait l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement moderne, les élèves attendraient la dernière année des études pour aller au lycée.

Il est désirable que l'enseignement professionnel prospère de plus en plus, mais il faut reconnaître que ce sera nécessairement au préjudice de l'enseignement moderne, par conséquent au préjudice de l'enseignement des lycées.

On peut songer à introduire l'enseignement professionnel dans les collèges, mais non dans les lycées, qui doivent demeurer des établissements secondaires,sous peine de perdre presque toute leur clientèle bourgeoise.

Les professeurs du lycée de Clermont qui ont répondu au questionnaire sont favorables au maintien de l'enseignement gréco-latin. Les professeurs de langues vivantes voudraient que l'on donne au concours des bourses de voyage, dans chaque académie.

Le principal du collège de Riom est partisan du maintien de l'enseignement classique, il voudrait que l'on commence le latin en huitième, l'étude du grec ne commencerait qu'en troisième.

Un professeur du collège de Thiers propose l'organisation d'un enseignement unique ayant pour début l'étude de la langue allemande ou du latin jusqu'en troisième, puis un enseignement scientifique ou même un enseignement professionnel, et enfin l'étude de la philosophie.

Les professeurs du collège d'Issoire ont été d'avis de rendre l'enseignement moderne plus pratique.

Les professeurs du collège d'Ambert demandent le maintien de l'enseignement classique, mais trouvent les programmes surchargés. A l'unanimité, ils estiment que l'enseignement moderne est sorti de la voie qui lui avait été tracée, qu'il n'a pas amélioré l'étude des mathématiques ou des langues vivantes. Ils pensent que les futurs élèves de l'enseignement secondaire doivent recevoir au collège même l'instruction primaire.

Les directeurs des écoles primaires supérieures se sont montrés favorables à la fusion de leur enseignement avec l'enseignement moderne; seul, le directeur de l'école d'Ambert s'est montré hostile.

III

BACCALAURÉAT.

Faculté des lettres de Clermont. — Il y a lieu de rétablir l'ancien baccalauréat ès sciences et de ne plus astreindre ceux qui veulent faire des études scientifiques à suivre les classes de lettres jusqu'en rhétorique.

Les programmes d'admission aux grandes écoles devraient être préparés avec le concours de l'Université.

Le doyen de la Faculté des lettres pense que l'on remédierait aux inconvénients du baccalauréat ès lettres en réduisant le programme de la première partie aux auteurs de rhétorique pour le latin et le grec.

Faculté des sciences de Clermont. — Les opinions des membres de la Faculté des sciences de Clermont ont été partagées sur le maintien ou la suppression du baccalauréat.

École préparatoire de médecine de Clermont. — Les membres de l'école préparatoire de médecine de Clermont pensent qu'il est absurde de faire passer les examens du baccalauréat par les professeurs des Facultés. Des commissions recrutées parmi les professeurs des lycées ou collèges suffiraient parfaitement.

Le diplôme de l'enseignement moderne ne doit pas donner entrée à la Faculté de médecine. Dans l'intérêt de la société, il est à souhaiter que le médecin ait l'instruction la plus large possible.

Comité des inspecteurs d'académie. — Le comité des inspecteurs d'académie est d'avis que le baccalauréat doit être maintenu, que les commissions composées de professeurs de lycées ne pourraient être instituées sous le ré-

gime de la liberté de l'enseignement, qu'il y aurait danger à établir ces commissions pour les élèves de l'État seulement en conservant le jury de faculté pour les candidats de l'enseignement privé. Ce baccalauréat serait plus prisé que l'autre. On pourrait toutefois adjoindre au jury des professeurs de lycée agrégés et des professeurs de l'enseignement privé pourvus de ce même titre et résidant dans le ressort académique.

L'égalité du baccalauréat moderne et du baccalauréat classique doit être repoussée.

Allier. — Les fonctionnaires du lycée de Moulins pensent que le baccalauréat est une institution à conserver.

Cantal. — L'inspecteur d'académie est partisan de la suppression du baccalauréat, de l'établissement d'examens de passage rigoureux et d'un examen de sortie fait par les professeurs de l'établissement, sous la présidence d'un délégué de l'Université. Des examens spéciaux existeraient en outre à l'entrée de chaque carrière. Il serait rationnel que le baccalauréat moderne donnât entrée aux écoles de droit et de médecine, mais l'adoption de cette mesure aurait pour résultat de ruiner l'enseignement greco-latin.

Les fonctionnaires du lycée d'Aurillac sont d'avis que les examens de passage devraient être renforcés. Un professeur voudrait que le baccalauréat fût remplacé par un certificat constatant que le cours normal des études a été régulièrement suivi.

Corrèze. — Deux professeurs au lycée de Tulle sont partisans de la suppression du baccalauréat. L'un d'eux voudrait remplacer le baccalauréat par un examen à l'entrée des facultés.

Creuse. — L'inspecteur d'académie, et le proviseur du lycée de Guéret demandent la substitution de diplômes d'études aux divers baccalauréats.

Puy-de-Dôme. — L'inspecteur d'académie pense que le baccalauréat doit être maintenu, mais à la condition qu'il soit modifié et simplifié et qu'on tienne grand compte du livret scolaire. Le baccalauréat classique est indispensable pour l'étude du droit et de la médecine. Les programmes des examens d'admission aux écoles spéciales devraient être établis avec le concours de l'Université.

Le proviseur du lycée de Clermont est également partisan du maintien du baccalauréat; il voudrait toutefois que l'on tînt plus compte du rang obtenu dans les classes par les bons élèves.

Au collège d'Issoire, les avis se sont partagés sur la suppression du baccalauréat.

Les professeurs du collège d'Ambert s'opposent à ce que le baccalauréat devienne un certificat délivré dans les collèges.

Haute-Loire. — Toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire ont été favorables au maintien du baccalauréat, tout en reconnaissant que le régime des examens pourrait être amélioré.

Le principal du collège de Brioude voudrait qu'une fois par mois, des textes de composition identiques fussent envoyés à tous les élèves des établissements du ressort académique. Une commission corrigerait les copies et les classerait au siège de l'académie. Les notes de tous ces devoirs détermineraient l'admissibilité ou l'ajournement. Les examens oraux seraient subis au siège de l'académie.

L'inspecteur d'académie est d'avis que les plus grands inconvénients du baccalauréat actuel viennent de ce que les professeurs de faculté sont seuls examinateurs. Beaucoup d'entre eux ignorent, quelques-uns même dédaignent l'enseignement secondaire. C'est une mauvaise condition pour interroger des élèves formés par cet enseignement.

IV

QUESTIONS DIVERSES.

Faculté des lettres de Clermont. — Les inspections générales devraient être plus fréquentes, moins rapides, moins superficielles.

Il conviendrait de supprimer les notes secrètes; il est juste qu'un professeur accusé ou soupçonné d'un manquement à ses devoirs en soit informé.

Faculté des sciences de Clermont. — A l'unanimité, les membres de la Faculté des sciences se sont prononcés pour la suppression des notes secrètes. Ils estiment que les boursiers sont presque tous des candidats fonctionnaires, les fonctions publiques étant les seules qui n'exigent pas de mise de fonds.

Comité des inspecteurs d'académie. — Doit-on supprimer les notes secrètes? Il faut observer que les faits pouvant entraîner des mesures de rigueur sont toujours connus des

intéressés ; quant aux notes concernant le caractère, les aptitudes intellectuelles, elles ne pourraient être communiquées sans soulever une foule de difficultés.

Allier. — Les fonctionnaires du lycée de Moulins pensent que les inspections générales devraient porter sur les maisons d'enseignement considérées dans leur ensemble.

Cantal. — L'inspecteur d'académie ne verrait aucun inconvénient à ce qu'on donne aux professeurs un bulletin d'inspection où seraient consignés les observations et les conseils des inspecteurs.

Un professeur du collège de Saint-Flour voudrait que des inspections générales fussent faites plus souvent dans les collèges.

Puy-de-Dôme. — L'inspecteur d'académie pense que les inspections générales devraient porter non seulement sur les professéurs considérés individuellement, mais encore sur les maisons d'enseignement considérées dans leur ensemble.

Il estime qu'il serait difficile de supprimer les notes secrètes, mais qu'il serait juste de communiquer à l'intéressé tout rapport pouvant entraîner le déplacement d'un fonctionnaire.

Le proviseur du lycée de Clermont émet un avis analogue sur ces deux questions.

Haute-Loire. — Toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire manifestent le désir de voir les inspections générales devenir moins rapides. L'inspecteur d'académie fait toutefois observer que les renseignements fournis par le proviseur et l'inspecteur d'académie sont très propres à compléter les inspections générales.

Rapport du recteur.

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

Les proviseurs et les principaux. — L'influence des proviseurs et des principaux sur la tenue, la marche et la prospérité des lycées et des collèges est si considérable que l'on peut dire : tant vaut le chef, tant vaut la maison.

Dans ces dernières années, le ministère a placé à la tête des lycées quelques professeurs qui, par l'honorabilité de leur vie et la valeur de leur enseignement, avaient acquis une grande autorité dans la maison et une notoriété de bon aloi dans la région. La plupart de ces administrateurs improvisés ont justifié par leur succès la faveur dont ils étaient l'objet. Néanmoins j'estime que, pour éviter des méprises toujours possibles, il conviendrait d'imposer aux professeurs destinés au provisorat un stage probatoire d'une année au moins. C'est seulement en exerçant les fonctions de censeur que les candidats au provisorat peuvent montrer s'ils possèdent assez d'énergie et de sang-froid pour commander aux autres, l'amour et la connaissance des enfants indispensables à un éducateur, l'usage du monde et l'habileté de bon aloi nécessaires à un chef de maison qui doit servir d'intermédiaire entre les parents, les élèves et les maîtres.

En dépit de l'attention scrupuleuse apportée dans le choix des proviseurs, on ne peut éviter de commettre quelques erreurs. Il faudrait les réparer le plus tôt possible en réintégrant dans le professorat les proviseurs qui ont échoué. En faisant faire à des proviseurs mauvais ou médiocres le tour de l'Université, on n'obtient d'autre résultat que de compromettre un plus grand nombre d'établissements.

L'influence des proviseurs est d'autant plus efficace qu'ils sont plus connus personnellement et mieux appréciés dans le milieu où s'opère le recrutement de la maison. On devrait maintenir le plus longtemps possible dans les mêmes maisons les proviseurs qui y ont réussi et leur donner de l'avancement sur place. On devrait surtout renoncer à envoyer à Paris les meilleurs proviseurs des lycées des départements. Sans compter qu'à Paris et en province l'Administration exige des qualités souvent différentes, la capitale est assez riche en talents scientifiques pour pouvoir se suffire à elle-même.

Ce que j'ai dit des proviseurs doit s'appliquer, avec plus de force encore, aux principaux. L'action des principaux sur le développement de nos établissements est encore plus grande que celle des proviseurs ; car, dans les lycées, la valeur des professeurs peut suppléer, jusqu'à un certain point, à l'insuffisance d'un

proviseur. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à faire rentrer dans le rang ceux qui n'ont pas d'aptitude pour les fonctions administratives.

D'autre part, le recrutement des collèges étant encore plus local que celui des lycées, il conviendrait de les choisir parmi les bons professeurs licenciés du ressort, connaissant le caractère, les habitudes, les goûts et surtout les besoins du pays. On a vu de petits collèges sur le point de périr, parce qu'on leur avait imposé des principaux exotiques, épaves des grands collèges, dont on ne savait plus que faire ailleurs. On en a vu ressusciter de leurs cendres, parce qu'on avait placé à leur tête des professeurs du ressort, éprouvés et intelligents, connaissant admirablement leur milieu. Les principaux ne devraient être nommés que sur la proposition des recteurs.

Il va sans dire que, les proviseurs et les principaux étant les agents les plus efficaces et les plus immédiatement responsables de la prospérité de nos établissements, il ne faut rien négliger pour accroître leur autorité et leur initiative. Il y aura d'autant plus d'à-propos à le faire que l'on devra, pour répondre aux exigences légitimes de l'opinion, orienter l'enseignement des lycées et collèges dans le sens des ressources et des intérêts régionaux, c'est-à-dire leur donner une certaine autonomie, comme dit le questionnaire.

Assemblées de professeurs et conseils divers.

J'ai suivi la marche et l'action des assemblées de professeurs depuis leur premier établissement sous le ministère de Jules Simon. Leur marche n'a cessé de se ralentir et leur action de s'affaiblir. Les délibérations, bien qu'un peu confuses, ont eu d'abord assez d'ampleur. Mais on s'est bien vite aperçu qu'elles n'avaient guère de sanctions, le ministère ayant presque toujours son siège fait d'avance, et qu'elles pouvaient amener des conflits entre le personnel enseignant et l'administration locale ; on s'entendit facilement, de part et d'autre, pour les rendre moins fréquentes et plus courtes. Il y a lieu, néanmoins, de les maintenir; mais il suffirait de les réunir une fois par trimestre et il faudrait leur soumettre un programme précis et bien étudié d'avance : ce serait le meilleur moyen de les faire aboutir.

Dans l'entre-temps, on pourrait organiser des réunions restreintes, où seraient convoqués une fois par mois les professeurs et les répétiteurs des diverses catégories d'élèves : classes de sciences, classes supérieures, classes de grammaire, classes élémentaires et primaires. On s'y entretiendrait du caractère et des aptitudes des élèves, qui seraient successivement passés en revue, et l'on chercherait en commun le régime qui conviendrait le mieux à chacun d'eux ou du moins à la moyenne des élèves de chaque catégorie.

Les conseils de discipline ont donné en général des résultats beaucoup plus satisfaisants que les assemblées de professeurs. Leurs membres, placés en face de faits réels et de questions bien précises, se sont intéressés à leurs fonctions, et ont apporté à l'Administration un utile concours pour la direction générale de la maison et pour le jugement des cas particuliers. Ils ont seulement l'inconvénient de permettre aux chefs d'établissement, toujours empressés à fuir les responsabités, d'abriter leur autorité derrière les conseils.

On pourrait remédier à cet abus en précisant mieux les attributions respectives des chefs d'établissement et des conseils, en établissant nettement que la responsabilité et l'initiative des proviseurs et des principaux restent entières, et que les votes des conseils, qui n'ont que voix consultative, ne doivent pas toujours et nécessairement enchaîner leurs décisions.

Il ne me paraît pas utile de créer de nouveaux conseils où entreraient d'anciens élèves. Les bureaux d'administration permettraient, avec quelques modifications dans leur personnel et leurs attributions, d'atteindre le but que l'on se propose. Si l'on y faisait entrer moins de fonctionnaires et plus de notabilités industrielles, commerciales ou agricoles, ils seraient en mesure, tout en conservant leur contrôle financier, d'éclairer les chefs d'établissement sur le régime et le genre d'études qui conviennent le mieux à la région.

Éducation et internat. — Quelque opinion que nous ayons sur l'internat, il est parfaitement oiseux, dans l'état actuel de la question, d'en discuter la valeur intrinsèque. Tant que nos mœurs, nos habitudes familiales et la médiocrité des fortunes dans les classes qui nous confient leurs enfants le rendront nécessaire, on ne peut que songer à l'améliorer.

Il est possible de diminuer les inconvénients et d'accentuer encore les avantages (car il en a) de notre internat. Qui empêche les professeurs de s'occuper plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent de l'éducation de leurs élèves, soit dans la classe en s'efforçant de donner à leur enseignement un caractère plus moral et plus éducatif, soit hors de classe en se mêlant aux jeux et en dirigeant quelquefois les promenades de leurs élèves? J'ai connu des professeurs qui sont arrivés à remplir ce programme, au grand profit de l'éducation morale de leurs élèves, sans cesser de se montrer à leur propre foyer d'excellents pères de famille et sans nuire le moins du monde à leurs travaux personnels. Tous peuvent faire de même. Il suffit qu'ils aiment la société des jeunes gens, et qu'ils aient le sentiment de leurs devoirs d'éducateurs, qui sont les premiers de leurs devoirs.

Dans cette œuvre de l'éducation des élèves, les répétiteurs ont, par le fait de leur présence presque continuelle dans la maison, un rôle prépondérant. En dépit des apparences et du scandale causé par quelques manifestations tapageuses, le corps des répétiteurs s'est beaucoup amélioré depuis quelques années, sous le rapport des connaissances scientifiques (beaucoup sont licenciés), sous celui de la moralité et de la gravité (plusieurs sont mariés et la plupart ont une bonne tenue). Ces précieux résultats sont dus, en grande partie, aux améliorations apportées à leur condition. Il faut persévérer dans cette voie. Pour relever le prestige des répétiteurs, on pourrait les associer à l'enseignement en leur confiant un certain nombre de cours, surtout dans les classes de grammaire.

On devrait surtout leur assurer une fin de carrière honorable en facilitant aux plus distingués l'accès du censorat. Rien ne serait plus facile que de faire deux parts dans les postes de censeur : les uns seraient attribués aux professeurs qui y feraient un stage très court pour le provisorat, les autres seraient réservés aux répétiteurs.

Mais, en même temps, il est nécessaire, il est urgent de couper court aux revendications et aux réclamations bruyantes des répétiteurs par la voie de la presse et l'organe du Parlement, de leur démontrer, par des faits, qu'ils ne doivent compter pour leur avancement que sur leur seul mérite et leurs chefs hiérarchiques qui en sont les seuls juges, qu'ils doivent donner aux élèves l'exemple de la subordination et de la soumission au règlement.

Nous avons fait dans le régime disciplinaire des lycées et des collèges des réformes excellentes. Sans entrer dans les détails que tout le monde connaît, je me contenterai de dire que nous nous sommes appliqués à cultiver chez les élèves le sentiment du devoir et de la responsabilité, l'esprit d'initiative et l'idée de justice, qualités plus nécessaires que partout ailleurs dans un pays où chaque citoyen détient une parcelle de la souveraineté. Mais, s'il est désirable que l'obéissance soit consentie et réfléchie, il est souvent nécessaire qu'elle soit imposée. Nous l'avons parfois oublié. Nous avons trop négligé l'ordre matériel qui est le signe extérieur d'une bonne discipline. On a bien fait d'autoriser les élèves à causer au réfectoire ; on a peut-être eu tort de ne pas imposer le silence dans les courts instants où ils marchent en rang et de ne pas exiger plus d'ordre dans les défilés à travers la ville.

Il est remarquable qu'autrefois les partisans de l'enseignement public comptaient parmi ses principaux avantages sur l'enseignement congréganiste, outre la supériorité des études, la force et la loyauté de la discipline. Thiers disait en 1844 : « Les collèges royaux sont placés sous le joug d'une forte discipline. Si l'on y donne aux jeunes gens des soins moins individuels que dans les établissements particuliers, la sûreté de la règle compense les avantages qui leur manquent... L'idée de la règle et de l'égalité domine par-dessus tout dans les collèges royaux. Ajoutez à cela une franchise de traitement qui n'est nulle part portée au même degré; les élèves jamais poussés à la délation comme dans certains établissements, la loyauté respectée et encouragée; en un mot les enfants traités comme des hommes capables de comprendre l'idée de justice, de sentir de nobles procédés, et vous aurez une idée de l'esprit qui règne dans les maisons de l'État. »

Ainsi, on traitait les enfants comme des hommes, mais on ne les faisait pas moins marcher au tambour. On voulait comme nous en faire des *hommes capables de comprendre l'idée de justice*, mais on y tendait par des moyens différents.

Il est bon qu'à certains moments l'ordre et

le silence planent sur les jeunes hommes assemblés, comme le signe extérieur de l'idée du devoir et du respect de la loi. Il n'est pas de plus beau spectacle que celui que nous offrent les républicains des cantons suisses dans leurs fêtes patriotiques, lorsque les citoyens réunis semblent se recueillir dans la contemplation de l'idée de la patrie, des devoirs qu'ils ont à remplir à son égard et des bienfaits qu'ils en ont reçus.

Inspirons-nous de ces exemples. Travaillons à rétablir parmi nous la discipline morale et l'ordre extérieur. Il nous faut plus que jamais combattre contre la maladie de l'individualisme, qui a fait récemment de si cruels ravages parmi nous, alors que les clameurs des particuliers ont été sur le point de couvrir la voix de la loi et que nous avons vu la plupart de ceux qui avaient acquis une illustration ou une notoriété quelconque prétendre s'ériger en pasteurs des peuples. De cette Babel antipatriotique, il ne peut sortir qu'anarchie et confusion.

Pour l'*éducation physique* nous avons réalisé de grands progrès. Persévérons dans cette voie féconde. Nous ferons bien toutefois de réduire la part des exercices classiques de la gymnastique officielle et d'augmenter celle des marches en pleine campagne et des jeux de plein air. Le jeu est pour l'enfant la meilleure des gymnastiques. Tout en lui laissant la plus grande liberté dans ses mouvements et la plus large initiative, il exerce et fortifie toutes les parties du corps et presque toutes les facultés de l'âme.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Le don de l'enseignement est un don de nature. Il implique un ensemble de qualités de l'esprit et du cœur que l'on ne peut guère espérer d'acquérir par des procédés artificiels. Mais ces talents naturels n'en doivent pas moins être cultivés pour produire tous leurs fruits. Il suffit de considérer les résultats surprenants obtenus dans l'enseignement primaire par l'étude de la pédagogie pour se faire une idée des bénéfices que nous pourrions en recueillir. Nous aurons tout à gagner et rien à perdre en cultivant les qualités natives de nos professeurs, en ajoutant une préparation pédagogique à leur préparation scientifique, qui seule a été exigée jusqu'à présent. Dans les concours d'agrégation, on devrait imposer aux candidats des leçons plus pratiques encore que scientifiques; on ferait bien d'ajouter à ces leçons les autres exercices scolaires en usage dans les classes et des interrogations sur les méthodes et les procédés d'enseignement, sur les qualités de tout ordre qui font le bon éducateur, et d'adjoindre, à cet effet, aux jurys actuels des maîtres choisis parmi ceux qui se sont le plus distingués par leurs aptitudes pour l'enseignement et l'éducation des jeunes gens. Il serait fort à désirer que l'on pût instituer à l'École normale et dans les Universités un cours de pédagogie, accompagné d'exercices pratiques, qui seraient exécutés sous la direction du professeur, partie à l'intérieur de l'École ou des Universités, partie dans les lycées les plus rapprochés. Les candidats au professorat, non sortis de l'École normale, devraient être tenus de faire un stage d'un an dans une Université. Cette mesure aurait pour nos futurs professeurs l'avantage, non seulement de les initier aux méthodes propres à l'enseignement secondaire, mais encore de leur permettre de compléter leurs connaissances, particulièrement celles qui sont le plus utiles dans la région où ils devront professer.

Nos Universités sont appelées à orienter de plus en plus leur enseignement dans le sens régional. Il est d'un intérêt capital, pour l'avenir des Universités et pour l'adaptation de nos établissements secondaires aux milieux provinciaux, que l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire soient de plus en plus étroitement unis, le premier donnant l'impulsion à l'autre.

Enseignement classique.

L'enseignement secondaire ne saurait avoir pour but d'apprendre à fond les lettres et les sciences, mais d'apprendre à les apprendre, c'est-à-dire de former l'esprit de nos jeunes gens et de l'orienter vers les études qu'ils devront plus ou moins approfondir plus tard, selon les exigences de leurs diverses professions. Les enfants apprennent à penser en même temps qu'à parler. Maintenons donc au début l'étude des langues, les lois qui les règlent étant les lois mêmes qui ont présidé au

développement de l'esprit humain. Réservons pour les dernières années l'étude des sciences et des méthodes, afin de fortifier l'esprit de nos élèves et de leur donner à tous un viatique suffisant. Il n'est pas nécessaire de changer nos programmes; mais il faut les émonder largement et y sabrer courageusement les détails indigestes et de pure érudition dont les ont encombrés les spécialistes qui siègent dans les conseils au ministère; il faut les appliquer par doses successives, proportionnées aux talents de nos élèves et appropriées aux carrières auxquels ils se destinent. C'est une question de mesure et de mise au point, dont la solution dépend, pour les grandes lignes, du Ministère de l'Instruction publique et, pour les détails, du tact et de l'expérience des professeurs.

L'enseignement classique doit être réservé à l'élite, c'est-à-dire aux élèves qui se préparent aux carrières libérales. Je suis d'avis que les éléments du grec soient maintenus à côté du latin. On pourrait à la rigueur rendre facultative l'étude du grec, mais à condition qu'on en exigeât la connaissance des jeunes gens qui se destinent à la médecine, au droit, à l'enseignement, etc. Sans cette précaution, elle ne tarderait pas à disparaître. On sait ce qui est advenu de la composition latine et des vers latins.

L'enseignement classique ayant une portée générale est celui qu'il importe le moins de diversifier selon les convenances locales. D'elles-mêmes et tout naturellement les familles y dirigeront leurs enfants avec plus ou moins d'empressement selon que la contrée sera plus ou moins favorable aux carrières libérales ou aux carrières industrielles.

L'enseignement classique étant ainsi compris, il n'y a pas lieu d'en abréger la durée actuelle.

Enseignement moderne. — Ceux qui ont fondé l'enseignement moderne ont voulu en faire un enseignement classique français; on y a même introduit l'étude de l'antiquité à l'aide des traductions. Considéré à ce point de vue, l'enseignement moderne est une doublure de l'enseignement classique, destiné aux jeunes gens plus pressés d'entrer dans une carrière active. Dans ces conditions il n'y a pas lieu d'en accroître ni d'en diminuer la durée actuelle. Mais il ne faut pas se dissimuler que l'enseignement moderne ainsi compris ne peut guère être suivi que par les élèves qui se destinent aux fonctions publiques ou aux écoles du Gouvernement. Depuis qu'il donne accès à l'École polytechnique, à l'École de Saint-Cyr, à l'École normale, etc., on voit peu à peu les candidats à ces écoles abandonner le classique pour le moderne qui, ayant une durée moins longue, leur permet de consacrer une année de plus à la préparation exclusive du concours. Il ne saurait être question, pour le moment, de supprimer les programmes de l'enseignement moderne qui viennent d'être promulgués et qui ne peuvent encore être définitivement jugés.

Mais il y aurait grand avantage à diviser l'enseignement moderne en deux grands cycles et le second de ces cycles en plusieurs sections. Jusqu'à la quatrième inclusivement les études seraient communes, sauf pour quelques branches qu'il y aurait lieu de déterminer. A partir de la troisième inclusivement, on diviserait les élèves en plusieurs sections : section des études générales (programme actuel); sections industrielles, commerciales, coloniales, agricoles, etc., selon les besoins de chaque région. Les sections préparatoires aux carrières industrielles, organisées dans quelques lycées et dans un certain nombre de collèges, ont donné jusqu'à présent, si je suis bien renseigné, de fort bons resultats. Sauf pour les spécialités professionnelles, le personnel de l'enseignement moderne devrait avoir la même origine et la même préparation que celui de l'enseignement classique.

Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire et avec l'enseignement professionnel. — On ne saurait, à mon avis, contester la nécessité de maintenir et même d'augmenter encore, s'il est possible, les classes primaires des lycées et collèges. Elles nous permettent de former de bonne heure à notre discipline et à nos méthodes les meilleurs élèves de notre enseignement secondaire, dont l'horizon est nécessairement plus étendu que celui de l'enseignement primaire. Elles ont surtout l'avantage de nous permettre de recevoir, dès le premier âge, les enfants des familles qui constituent notre clientèle habituelle. Si leurs enfants ne pouvaient être admis chez nous, ils iraient, non à l'école gratuite, mais dans les établissements congréganistes, où beaucoup resteraient.

D'autre part, pourquoi opérer la fusion ou

déclarer officiellement la séparation absolue de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement secondaire moderne. L'enseignement primaire supérieur est aujourd'hui en pleine floraison et l'enseignement professionnel en voie d'organisation. Laissons-les croître et prospérer dans les localités où ils ont été installés; efforçons-nous d'en doter un plus grand nombre de communes encore. Mais ne les empêchons pas de pénétrer dans les petits lycées et les collèges, situés dans de petites villes où il n'y a point de place pour deux grands établissements. A Aurillac, à Guéret, à Tulle, à Montluçon, on a construit à grands frais de vastes et confortables lycées qui ne sont point remplis, mais qui n'en sont pas moins l'orgueil de ces petites villes et une grande ressource pour elles. Pourquoi ne pas tirer de ces bâtiments tout le parti possible? Où serait le mal si l'on y organisait des sections spéciales qui graviteraient autour de l'enseignement moderne (l'enseignement classique français) et où l'on préparerait des agriculteurs, des industriels, des commerçants et des colonisateurs?

Nous venons d'établir à Montluçon une section préparatoire avec un atelier spécial à l'industrie du fer si considérable dans la région. Elle a fort bien réussi. Je viens d'apprendre que quelques élèves de l'enseignement classique latin ont été admis dans l'atelier sur la demande de leurs familles, pour s'initier pendant leurs moments de loisir au travail du fer. Les futurs pionniers de l'agriculture et de l'industrie n'auront qu'à gagner à vivre dans l'atmosphère plus large et plus vivifiante du lycée.

L'enseignement primaire a fait, depuis vingt ans, d'admirables progrès. On a vu surgir dans son personnel des hommes d'un rare talent. Mais il n'en est pas moins vrai que plusieurs de ses maîtres n'ont point acquis la culture libérale ni l'ouverture d'esprit que donne l'enseignement secondaire. On a eu grand tort de dire de l'enseignement primaire : *fara da se.* L'isolement lui serait funeste. L'enseignement primaire n'a qu'à gagner à vivre en contact avec l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Ces deux derniers ne profiteront pas moins en s'initiant aux besoins et aux aspirations de notre démocratie. C'est pourquoi on ne saurait trop applaudir à l'association ou plutôt à la confraternité qui tend à s'établir entre les trois ordres d'enseignement pour les grandes œuvres de l'éducation des adultes et de la mutualité scolaire.

Étude des langues vivantes et du dessin. — Si l'on veut donner à l'enseignement moderne et même à l'enseignement classique un caractère plus pratique, on ne saurait trop encourager l'étude des principales langues vivantes, l'allemand et l'anglais. Mais il faudrait bien se garder de négliger, surtout dans les départements du midi et du sud-est, les langues parlées au delà de leurs frontières. L'enseignement de l'italien s'est beaucoup développé et a rendu de grands services dans les académies d'Aix et de Grenoble. Celui de l'espagnol est très florissant dans l'académie de Toulouse et commence à pénétrer dans la haute Auvergne, qui, de tout temps, a eu de nombreuses relations avec l'Espagne.

Je ne dis rien de l'utilité des bourses de voyage. Elle est si évidente qu'il n'y a même pas lieu de la discuter.

Dans le même ordre d'idées, il conviendrait de favoriser l'étude du dessin, si utile pour former le goût, pour faire l'éducation de la main et de l'œil. Je ne pense pas toutefois qu'on doive aller jusqu'à la rendre obligatoire dans les classes supérieures comme on l'a déjà fait pour les classes de grammaire : c'est surtout en matière d'art qu'il ne faut point forcer son talent. Mais on devrait lui donner une sanction, si petite qu'elle fût, dans l'examen du baccalauréat.

III

BACCALAURÉAT ET EXAMENS.
INSPECTION GÉNÉRALE. — BOURSES D'ÉTUDES.

En ce qui concerne ces deux paragraphes, je ne puis que me référer au procès-verbal de la réunion des inspecteurs d'académie du ressort. Les vœux et les avis qui sont formulés dans ce document ont été émis avec mon assentiment et souvent sur ma proposition.

ordres d'enseignement classique et moderne.

Serait-il désirable que les élèves n'entrassent au lycée qu'après avoir reçu l'instruction primaire ?

C'est là un point sur lequel il y a divergence. Tandis que les professeurs des lycées se déclarent nettement partisans des classes élémentaires avec programme distinct de celui de l'école primaire, les professeurs des collèges réclament au contraire, comme base de l'éducation secondaire donnée dans les lycées et collèges, une forte éducation primaire d'après le programme de l'école communale.

Les uns et les autres invoquent leur expérience personnelle ; les professeurs des lycées affirment qu'un jeune homme qui entre en sixième par exemple, au sortir de l'école communale, est inférieur à ses camarades qui ont suivi les classes élémentaires du lycée et que cette infériorité se constate pendant tout le cours des études.

Les études secondaires, disent-ils, ont besoin d'une base plus large que le programme de l'école primaire qui, pour la plupart de ceux appelés à recevoir cet enseignement, doit former un tout. Dans les classes élémentaires du lycée, loin de chercher à donner à l'enfant des notions qu'il pourra utiliser dans la vie, on s'attache surtout à éveiller son intelligence en même temps que sa curiosité ; on cherche déjà à former son esprit pour le rendre apte plus tard à recevoir une instruction plus complète. L'enfant qui sort de l'école primaire, au contraire, a quelques notions précises ; mais sa curiosité n'est nullement éveillée, son esprit nullement préparé à recevoir une culture générale ; de là son infériorité pendant tout le cours de ses études.

Mais les professeurs de collège pour la plupart répondent qu'il est nécessaire, même quand on doit faire des études secondaires complètes, d'avoir sur certaines choses des notions précises dès le sortir de l'enfance ; que savoir les quatre règles, un peu de système métrique et ce qu'est une fraction n'a jamais nui pour faire du grec et du latin ; que connaître les règles de la grammaire française et savoir éviter les fautes d'orthographe peut quelquefois être utile pour mieux comprendre la grammaire latine. Et ils invoquent eux aussi l'expérience personnelle, affirmant que la plupart des enfants qu'ils ont vus entrer en sixième au sortir de l'école communale ont vite pris la tête de la classe et s'y sont maintenus.

Il y a là une évidente contradiction qu'il ne nous appartient point d'expliquer ; il nous suffit de l'avoir indiquée en résumant, aussi fidèlement que possible, les arguments donnés de part et d'autre en faveur des deux thèses.

Un professeur du lycée de Dijon, dans un rapport particulier, fort intéressant, développe les opinions émises par lui à l'assemblée des professeurs du lycée de Dijon, mais rejetée par la majorité de ses collègues.

Ce professeur voudrait voir supprimer et l'enseignement moderne et l'enseignement classique tels qu'ils existent aujourd'hui et les voir remplacer par un système qu'il développe et que M. Monod, dans sa déposition orale, a d'ailleurs brièvement indiqué à la Commission.

« Aujourd'hui, dit-il, l'enseignement devrait s'étendre à toute la nation ; les lycées et collèges ne s'ouvrent qu'à une minorité : encore les leçons qu'ils donnent sont-elles trop souvent au-dessus de la portée de leurs élèves. Ce ne sont donc pas des réformes partielles de programme, si désirables, si importantes soient-elles, qui pourront conjurer la crise actuelle ; il faut une refonte totale de l'instruction publique ; il faut mettre le principe de l'éducation nationale en harmonie avec ceux de notre société républicaine.

« Entre les trois cycles d'enseignement que donne l'État, il doit y avoir suite naturelle et harmonie. Chacun d'eux doit avoir son domaine propre et chacun d'eux doit se relier naturellement aux autres. Dans une société comme la nôtre, il faut que chacun puisse recevoir toute la culture dont il est susceptible et que personne ne soit arrêté dans la conquête de la science que par les limites naturelles que lui imposent ses capacités.

« Il faut donc supprimer les classes primaires des lycées où les enfants de la bourgeoisie apprennent, dès l'enfance, des préjugés et des haines de classe, et exiger au contraire que tous passent d'abord par l'école primaire. L'école primaire publiqu répondra ainsi véritablement à son objet qui est d'unir profondément tous les esprits de la nation par les liens d'idées essentielles et communes.

« A la sortie de l'école primaire, des examens arrêteront ceux qui se montreront incapables de pousser plus avant leurs études et

du directeur, de MM. Maisonneuve et Jean, professeurs.

Enseignement libre. — Note du directeur de l'institution Saint-Cyr, de Nevers; du directeur de l'institution Saint-Romain, à Château-Chinon.

Département de l'Yonne.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Sens. — Rapport du proviseur. Note de M. Bourdier, professeur.

Collège d'Auxerre. — Rapport du principal. Notes de MM. Rouget, Folliet, Lévy, Laurent, Drouet, Lemoine, Berson, professeurs.

Collège d'Avallon. — Rapport du principal. Notes de MM. Paquot, Burtey, Guillemard, professeurs.

Collège de Joigny. — Rapport du principal. Notes de MM. Voisenet, Doche, Laugier, professeurs; de M. Hutinet, répétiteur.

Collège de Tonnerre. — Rapport du principal. Notes de MM. Bardin, Legrand, Lacroix, professeurs.

ANALYSE DES RÉPONSES

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

La première question qui a été posée aux personnes appelées à déposer est relative à la direction de la maison et à la nécessité qu'il peut y avoir de fortifier *l'autorité des proviseurs et des principaux*.

Il ne semble pas que, dans l'académie de Dijon, proviseurs et principaux soient d'accord sur ce point. Tandis que les premiers ou bien ne répondent pas à la question ou bien affirment avoir dans leurs établissements une autorité suffisante, les seconds demandent au contraire que leur autorité soit fortifiée.

Pour atteindre ce résultat plusieurs moyens sont indiqués : le principal du collège de Clamecy réclame pour ses collègues et pour lui l'entière responsabilité de leurs actes; le principal du collège d'Arnay-le-Duc demande pour les chefs d'établissement « une initiative plus grande, tant en ce qui concerne la direction générale et la discipline, qu'en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement ».

Le principal du collège d'Auxerre pense que l'autorité du principal sera singulièrement augmentée quand sa situation pécuniaire n'aura plus rien d'aléatoire. Il voudrait voir « répartir les principaux en deux ordres, suivant qu'ils seraient ou non licenciés; il voudrait que « le traitement afférent à chaque classe fût fictif pour les collèges au compte du principal et réel pour les collèges en régie ». De cette façon, d'après lui, les principaux ne seraient plus à la merci des conseils municipaux qui peuvent aujourd'hui à leur gré augmenter ou diminuer leur traitement.

Le principal d'Arnay-le-Duc émet le vœu que tout le personnel de nos établissements universitaires (proviseurs, principaux et professeurs) soit, autant que faire se peut, recruté dans la région.

Le principal du collège de Tonnerre regrette que, dans certains établissements importants, le principal chargé d'un cours ne puisse consacrer tout son temps à l'administration de la maison et il émet le vœu de voir « rétablir dans ces collèges l'emploi de sous-principal qui serait confié à un professeur ».

L'autorité des proviseurs et des principaux doit s'appuyer sur deux institutions qui existent actuellement : les conseils de discipline et les assemblées de professeurs. Mais ces deux institutions sont bien éloignées d'avoir donné des résultats identiques. *Les assemblées de professeurs* qui ont lieu tous les mois n'ont guère influé sur la bonne administration des lycées et collèges. « Les professeurs, d'une manière générale, se dispenseraient volontiers d'assister à ces réunions; ils se désintéressent trop de l'administration; compétents dans leurs classes, dévoués pour leurs élèves, ils bornent là leur action et laissent entière au chef la direction de la maison. » (Principal d'Auxerre.)

C'est là une note générale qui se retrouve dans tous les rapports qui nous ont été adressés. Les professeurs eux-mêmes se rendent compte du peu d'utilité de ces assemblées générales;

aussi certains d'entre eux demandent-ils qu'on leur substitue des assemblées des professeurs d'une même classe qui pourront par leurs avis réciproques s'éclairer sur le caractère particulier des élèves.

Mais, si tout le monde dans l'académie de Dijon est à peu près d'accord pour proclamer l'inutilité des assemblées de professeurs, les avis sont tout différents en ce qui concerne *les conseils de discipline*. C'est là une institution qui déjà a donné de fort bons résultats et qui peut dans l'avenir en donner de meilleurs encore.

« Ces conseils, dit le principal d'Avallon, ont une certaine influence pour les encouragements à l'étude et pour les réprimandes. S'il s'agit d'une mesure disciplinaire à prendre, ils sont utiles en ce sens qu'ils jugent et la décision prise ne peut être taxée d'arbitraire. »

Les avis sont partagés sur le point de savoir si l'on doit donner une certaine *autonomie* aux lycées et collèges. Mais, malgré cette divergence de vues qu'il était nécessaire de constater, la grande majorité des déposants se prononcent pour l'autonomie et la création près de chaque établissement d'un conseil ayant une composition et des attributions autres que le conseil d'administration actuel.

« Ces conseils, dit un professeur du lycée de Chaumont, composés de professeurs et d'anciens élèves de l'établissement pris dans les différentes parties du département, étudieraient les desiderata des familles relativement au régime, à la nourriture, à la discipline, aux sorties, aux congés, etc., et, après discussion, émettraient un avis sur les modifications qu'il serait bon d'y apporter. Ces conseils éclaireraient encore les chefs d'établissement sur les causes qui éloignent du lycée ou du collège les familles de la région. »

« Dans des réunions mensuelles ou trimestrielles, dit le principal du collège d'Auxerre, ce conseil prendrait connaissance des succès obtenus dans les concours et dans les classes, des rapports du conseil de discipline, des desiderata au sujet des créations ou suppressions de chaires ou de cours, des demandes de concessions ou de promotion de bourses, etc. » Enfin, « s'il est vrai qu'une partie des élèves doive demeurer dans la région, dit un professeur du lycée de Nevers, et participer à sa vie distincte, ne serait-il pas logique de pouvoir les y mieux préparer, du moins à partir d'un certain âge, par une répartition des leçons plus adéquate aux besoins du pays? En un pays essentiellement industriel, par exemple, ne serait-il pas bon qu'il fût possible de mettre les élèves à même de comprendre mieux au sortir du lycée la pratique de la vie industrielle? En ce sens, des assemblées où d'anciens élèves de la région renseigneraient plus précisément le lycée ou collège sur les besoins actuels de la région pourraient rendre de grands services. »

Tous les membres de l'Université appelés à déposer sont unanimes pour condamner le régime de *l'internat* qui, dit un professeur de Nevers, « présente entre autres ce danger d'émousser la curiosité de l'élève qui n'est plus sollicitée par la vie ambiante. Peut-être un peu plus de promenades, de liberté largement surveillée, contribuerait-il à parer à ce danger. Danger réel, car souvent les enfants finissent par ne plus faire œuvre de réflexion personnelle; cela tient à bien des causes, mais l'internat est une des principales. »

Si tout le monde ou à peu près est d'accord pour reconnaître que le régime est mauvais, tout le monde est d'accord aussi pour déclarer que néanmoins, dans l'état de nos mœurs et de nos habitudes, l'internat ne peut être supprimé.

« C'est un mal nécessaire », disent plusieurs rapports, et il semble bien, en effet, que ce soit là l'opinion de la grande majorité. Mais un grand nombre de professeurs demandent que ce mal soit corrigé par une liberté plus grande laissée aux élèves des classes supérieures. Il ne faut pas habituer les jeunes gens à travailler par crainte des punitions, mais au contraire à aimer le travail pour le travail lui-même. Leur accorder plus de liberté, c'est en même temps développer chez eux le sentiment de la responsabilité, si utile dans la vie.

Quelques professeurs, cependant, sont opposés à ces idées nouvelles et les condamnent; bien mieux, ils regrettent le temps où la discipline était plus sévère, où la crainte était pour les élèves le commencement de la sagesse et certains jugent sévèrement la réforme accomplie il y a quelques années sous l'influence de M. Marion. Si le niveau des études a baissé, si les maisons congréganistes ont vu, au détriment des lycées et collèges, croître le nombre de leurs élèves, point n'est besoin de chercher d'autre cause : c'est de la réforme de

la discipline que nous vient tout le mal. Mais ceux qui professent de telles opinions sont le petit nombre; la grande majorité réclame plus de liberté pour les grands élèves et, pour toute la population de nos lycées et collèges, la substitution aux promenades de jeux libres et variés. C'est là le meilleur moyen de développer l'éducation physique. Le proviseur du lycée de Sens voudrait même voir supprimer complètement les promenades en rang et émet le vœu que chaque lycée et collège ait à la campagne de vastes pelouses où les élèves pourraient à leur aise prendre leurs ébats.

Quelques lycées possèdent des associations de sport, des clubs athlétiques, des sociétés de tir dont les membres sont tous des élèves du lycée. Le proviseur du lycée de Nevers signale une association de ce genre qui existe dans son établissement et qui organise chaque année des matchs avec les élèves d'établissements universitaires voisins.

Quelques déposants demandent que, pendant ces promenades à la campagne, les élèves soient accompagnés des professeurs qui pourraient ainsi prendre part à leurs jeux, les diriger et exercer au point de vue de *l'éducation* une influence plus considérable sur les jeunes gens.

Certains même demandent, pour que cette influence soit plus grande encore, que le professeur ne se contente pas de faire sa classe ou d'accompagner les élèves en promenade. Ils désirent que le professeur encore surveille à l'étude la confection des devoirs et aide de ses conseils les élèves faibles.

Mais ce sont surtout les professeurs de collège qui émettent ces vœux; ceux des lycées répondent que le professeur est associé aussi étroitement qu'il peut l'être à l'œuvre de l'éducation. C'est, disent-ils, surtout par son exemple, par la dignité de sa vie, par des conseils donnés à propos que le professeur contribue à l'éducation de ses élèves. Il est bon que ceux-ci sachent que l'homme qui leur consacre le meilleur de son temps travaille pour nourrir sa famille, qu'il s'inquiète de l'avenir de ses enfants et que même il s'intéresse en dehors du lycée et du collège à toutes les grandes idées, à toutes les nobles causes. C'est là de la morale en action qui fait plus pour l'éducation des élèves qu'une présence permanente au lycée et qu'une participation aux jeux qui entraînerait vite la familiarité et quelquefois même le manque de respect.

Mais, si le rôle du professeur paraît à l'heure actuelle parfaitement défini, il semble que celui du *répétiteur* puisse être modifié. Il pourrait prendre une part plus active et à l'éducation et à l'instruction des élèves.

Pour que le répétiteur exerce réellement une influence sur l'éducation des enfants et des jeunes gens qui sont confiés à sa garde, il importe que sa situation morale à lui-même soit relevée. On a fait beaucoup pour les répétiteurs des lycées, mais il reste tout à faire pour ceux des collèges.

Ici, il est bon de distinguer parmi les réponses reçues par la Commission celles qui émanent des répétiteurs et celles qui nous sont adressées par les principaux et les proviseurs.

Les répétiteurs des collèges demandent à être assimilés à leurs collègues des lycées; ils voudraient comme eux bénéficier d'avancements réguliers et signalent la mesure par laquelle certains répétiteurs sont externés comme une décision qui a eu une grande influence sur la considération dont jouissent ces modestes fonctionnaires.

Ils se plaignent, en outre, que le nombre d'heures de présence qu'on leur demande soit parfois trop grand et voudraient, lorsqu'ils sont appelés à suppléer un professeur, être déchargés de partie au moins de leur service de surveillants.

Les répétiteurs des lycées réclament, eux, leur assimilation aux professeurs des collèges qui souvent n'ont que les titres universitaires qu'ils possèdent eux-mêmes. Ils voudraient être moins qu'ils ne le sont aujourd'hui « des professeurs de silence » et prendre une participation plus effective à l'instruction. L'un d'eux propose que le répétiteur soit chargé de conférences ou de répétitions à l'usage des élèves faibles, qui ainsi se sentiraient toujours suivis de près et soutenus.

Enfin les répétiteurs des lycées demandent, en général, à être pourvus d'une chaire dans un collège. Les proviseurs, pour la plupart, rendent hommage au dévouement des répétiteurs, mais ils regrettent le temps où ces fonctionnaires dépendaient d'eux uniquement. Ils sont, disent-ils, leurs auxiliaires les plus importants sous le rapport de la bonne tenue de

la maison; il faudrait que le proviseur eût sur tout son personnel de répétiteurs un ascendant et une autorité considérables.

Cet ascendant et cette autorité, il les avait jadis quand il recrutait lui-même des répétiteurs révocables par lui seul. Depuis que ces fonctionnaires ont un avancement régulier, que leur choix a été enlevé au proviseur, ils font preuve parfois d'un esprit d'indépendance néfaste pour l'établissement.

Les griefs des principaux de collège à l'égard des répétiteurs sont d'une autre nature. Ils leur reprochent généralement d'être trop jeunes et de manquer d'expérience. Les jeunes gens qui se destinent au répétitorat sont obligés aujourd'hui, avant d'entrer dans les lycées, de faire un stage dans les collèges; ils y arrivent au moment où ils viennent de terminer leurs études, ne connaissant rien de la vie, n'étant nullement préparés au rôle d'éducateurs qui leur incombe.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Le recteur de l'académie de Dijon a résumé dans son rapport particulier les réponses recueillies dans son académie et relatives à l'organisation de l'enseignement.

« On trouve, sauf de rares exceptions, dit-il, que les professeurs de l'enseignement classique et que les professeurs d'enseignement moderne absorberaient volontiers le primaire supérieur dans le moderne. Inversement, les directeurs et professeurs d'écoles primaires supérieures revendiquent l'indépendance de leurs écoles à l'égard du moderne, et les professeurs de l'enseignement moderne l'indépendance de celui-ci à l'égard du classique. On devait, ajoute-t-il, naturellement s'y attendre. »

Lorsqu'on lit les différentes dépositions qui composent le dossier de l'académie de Dijon, on est en effet, à première vue, frappé de ce fait que les professeurs de chaque ordre d'enseignement s'en constituent les défenseurs; mais, de ce qu'ils proclament la supériorité de leur enseignement, il ne s'ensuit pas qu'ils en dissimulent les défauts, et la Commission peut faire son profit des critiques que contiennent leurs rapports.

Presque tous les professeurs de l'enseignement classique et beaucoup de professeurs de l'enseignement moderne se plaignent que le second soit calqué trop servilement sur le premier. Les professeurs du classique en profitent pour demander la suppression du moderne; les professeurs du moderne, au contraire, demandent que leur enseignement soit modifié. Les modifications réclamées dans l'enseignement classique sont peu nombreuses. Quelques professeurs estiment même qu'il n'y en a pas à faire. Le plus grand nombre cependant réclament un allègement des programmes. Les parties qui semblent aujourd'hui surchargées sont la prosodie, la métrique et l'histoire dans les basses classes. Les professeurs réclament également presque tous la faculté, comme ils l'avaient autrefois, de choisir parmi les auteurs du programme ceux qu'ils étudieront, les élèves aujourd'hui n'ayant plus au baccalauréat la faculté de présenter une liste d'auteurs.

Le grec doit-il être maintenu? C'est là une question sur laquelle il y a peu de divergence dans le monde universitaire; presque tous les professeurs de l'académie de Dijon en réclament le maintien; le grec, disent-ils, est facile à apprendre et, au point de vue de la culture générale, il rend de réels services à nos jeunes gens.

Quelques personnes ont bien demandé dans leur rapport que le grec pût être remplacé par une seconde langue vivante, mais ils sont le petit nombre. Quant à savoir si le grec peut être rendu facultatif, il y a unanimité pour se prononcer contre une semblable mesure. Ceux mêmes qui demandent sa suppression préfèrent son maintien à la faculté qu'auraient les élèves d'en faire ou de n'en pas faire. Le motif invoqué est le même par tous les professeurs, les proviseurs, les principaux: « Un enseignement facultatif est un enseignement qui bientôt n'existe pas. »

Un professeur du collège de Beaune constate une diminution du niveau des études classiques, et la cause de cet affaiblissement des études provient, d'après lui, de l'infériorité des classes élémentaires.

« Les enfants, dit-il, ne savent pas aujourd'hui, en français, à onze ans, ce qu'ils savaient autrefois à neuf ans. De même que le calcul élémentaire est le fondement des études scientifiques, l'orthographe grammaticale est

seignement moderne de se préparer à une licence des sciences politiques ou économiques. »

Quant aux écoles spéciales les quelques professeurs qui ont répondu à ce point particulier du questionnaire demandent tous que les programmes en soient établis avec le concours de l'Université.

Peu de professeurs nous ont adressé des rapports sur l'*enseignement du dessin;* nous avons seulement reçu à ce sujet des communications des professeurs de dessin aux collèges de Beaune et de Langres, d'un maître primaire au collège d'Arnay-le-Duc, et du professeur d'histoire au lycée de Dijon.

Nous nous bornerons à reproduire, dans ce rapport, ce que chacun d'eux dit dans son travail particulier.

« L'enseignement du dessin, dit l'un d'eux, pour être vraiment utile au pays, doit s'appuyer sur les véritables besoins des régions. Le dessin linéaire ne peut que préparer les premières années de l'apprentissage. Les éléments du dessin d'ornement industriel et commercial, complété par quelques notions d'histoire de l'art, sont surtout nécessaires à l'ouvrier des manufactures françaises, obligé de lutter contre la concurrence étrangère à l'heure où les produits français sont supplantés sur tous les marchés du monde par les produits des nations rivales. »

« Au cas où, dit un autre, le baccalauréat serait remplacé par un certificat d'études ou par des examens de passage et de sortie, il serait à désirer que les notes de dessin fussent comptées dans ces examens, puisque, dans les concours d'entrée de certaines écoles, cette matière s'y trouve avec un coefficient quelquefois assez élevé. »

« Le programme du dessin dans les collèges et lycées est trop chargé, on va trop vite, et les études sont poussées trop loin.

« Lorsque le programme a été élaboré, on tentait un essai; les résultats obtenus sont loin d'être parfaits. L'expérience étant acquise, il faut entrer dans la voie des modifications.

« On passe trop vite de la figure plane aux formes en relief (perspective). Il faut ménager les transitions et par conséquent compléter nos collections.

« Nous sommes fort surpris que dans l'enseignement moderne, qui a pour but le commerce et l'industrie, on n'ait pas fait entrer dans le baccalauréat le dessin, qui est l'écriture et la grammaire de l'industrie. »

« Il faudrait, dit-on encore, que le choix des modèles fût étendu et que toutes les grandes époques de l'art y fussent représentées. Aux modèles de plâtre, dont la vertu pédagogique n'est pas niée, il faudrait en joindre d'autres extrêmement variés, dessins, gravures, aquarelles, tableaux, objets d'art décoratif, destinés à faire concevoir aux élèves l'étendue du domaine de l'art.

« Il faudrait ensuite que l'on prît soin, en s'adressant aux débutants, de leur rendre attrayante l'étude de la beauté et que l'on se préoccupât au moins autant de leur former l'esprit que la main.

« Il est bien entendu que cet enseignement devrait être obligatoire au même titre que les autres, et qu'il perdrait ce caractère d'art d'agrément que notre barbarie lui a laissé.

« Enfin, et surtout, la réforme nécessaire, sans laquelle les autres resteront impuissantes et sans laquelle mieux vaudrait fermer les cours de dessin, est la création qui s'impose d'un enseignement de l'histoire de l'art. Tant que cet enseignement n'aura pas été constitué, non seulement les programmes des études secondaires négligeront une des meilleures sources de l'éducation, mais les heures consacrées au dessin resteront vaines, frappées de stérilité, comme le serait l'étude grammaticale d'une langue dont les mots n'offriraient point de sens et dont on ne posséderait point le dictionnaire.

« En conséquence, on propose ceci :

« 1° L'étude du dessin sera rendue obligatoire dans toutes les classes de l'enseignement secondaire ;

« 2° Les modèles mis entre les mains des élèves seront empruntés à toutes les grandes époques de l'art ; ils seront aussi variés que possible. Leur choix sera déterminé en raison de leur intérêt artistique, au moins autant qu'en raison de leur difficulté.

« 3° Il sera créé, dans les classes supérieures des lycées et collèges, un enseignement théorique de l'art. »

Fort peu de professeurs ont répondu en ce qui touche la question posée relativement au concours d'agrégation.

Le principal du collège de Langres a cependant formulé une opinion qui semble être celle

ordres d'enseignement classique et moderne.

Serait-il désirable que les élèves n'entrassent au lycée qu'après avoir reçu l'instruction primaire ?

C'est là un point sur lequel il y a divergence. Tandis que les professeurs des lycées se déclarent nettement partisans des classes élémentaires avec programme distinct de celui de l'école primaire, les professeurs des collèges réclament au contraire, comme base de l'éducation secondaire donnée dans les lycées et collèges, une forte éducation primaire d'après le programme de l'école communale.

Les uns et les autres invoquent leur expérience personnelle ; les professeurs des lycées affirment qu'un jeune homme qui entre en sixième par exemple, au sortir de l'école communale, est inférieur à ses camarades qui ont suivi les classes élémentaires du lycée et que cette infériorité se constate pendant tout le cours des études.

Les études secondaires, disent-ils, ont besoin d'une base plus large que le programme de l'école primaire qui, pour la plupart de ceux appelés à recevoir cet enseignement, doit former un tout. Dans les classes élémentaires du lycée, loin de chercher à donner à l'enfant des notions qu'il pourra utiliser dans la vie, on s'attache surtout à éveiller son intelligence en même temps que sa curiosité ; on cherche déjà à former son esprit pour le rendre apte plus tard à recevoir une instruction plus complète. L'enfant qui sort de l'école primaire, au contraire, a quelques notions précises ; mais sa curiosité n'est nullement éveillée, son esprit nullement préparé à recevoir une culture générale ; de là son infériorité pendant tout le cours de ses études.

Mais les professeurs de collège pour la plupart répondent qu'il est nécessaire, même quand on doit faire des études secondaires complètes, d'avoir sur certaines choses des notions précises dès le sortir de l'enfance ; que savoir les quatre règles, un peu de système métrique et ce qu'est une fraction n'a jamais nui pour faire du grec et du latin ; que connaître les règles de la grammaire française et savoir éviter les fautes d'orthographe peut quelquefois être utile pour mieux comprendre la grammaire latine. Et ils invoquent eux aussi l'expérience personnelle, affirmant que la plupart des enfants qu'ils ont vus entrer en sixième au sortir de l'école communale ont vite pris la tête de la classe et s'y sont maintenus.

Il y a là une évidente contradiction qu'il ne nous appartient point d'expliquer ; il nous suffit de l'avoir indiquée en résumant, aussi fidèlement que possible, les arguments donnés de part et d'autre en faveur des deux thèses.

Un professeur du lycée de Dijon, dans un rapport particulier, fort intéressant, développe les opinions émises par lui à l'assemblée des professeurs du lycée de Dijon, mais rejetée par la majorité de ses collègues.

Ce professeur voudrait voir supprimer et l'enseignement moderne et l'enseignement classique tels qu'ils existent aujourd'hui et les voir remplacer par un système qu'il développe et que M. Monod, dans sa déposition orale, a d'ailleurs brièvement indiqué à la Commission.

« Aujourd'hui, dit-il, l'enseignement devrait s'étendre à toute la nation ; les lycées et collèges ne s'ouvrent qu'à une minorité : encore les leçons qu'ils donnent sont-elles trop souvent au-dessus de la portée de leurs élèves. Ce ne sont donc pas des réformes partielles de programme, si désirables, si importantes soient-elles, qui pourront conjurer la crise actuelle ; il faut une refonte totale de l'instruction publique ; il faut mettre le principe de l'éducation nationale en harmonie avec ceux de notre société républicaine.

« Entre les trois cycles d'enseignement que donne l'État, il doit y avoir suite naturelle et harmonie. Chacun d'eux doit avoir son domaine propre et chacun d'eux doit se relier naturellement aux autres. Dans une société comme la nôtre, il faut que chacun puisse recevoir toute la culture dont il est susceptible et que personne ne soit arrêté dans la conquête de la science que par les limites naturelles que lui imposent ses capacités.

« Il faut donc supprimer les classes primaires des lycées où les enfants de la bourgeoisie apprennent, dès l'enfance, des préjugés et des haines de classe, et exiger au contraire que tous passent d'abord par l'école primaire. L'école primaire publiqu répondra ainsi véritablement à son objet qui est d'unir profondément tous les esprits de la nation par les liens d'idées essentielles et communes.

« A la sortie de l'école primaire, des examens arrêteront ceux qui se montreront incapables de pousser plus avant leurs études et

nul, quelle que soit la fortune dont il dispose, ne pourra, sans ce diplôme, aborder le stade suivant.

« Mais il faut que tous ceux qui auront fait preuve d'aptitudes puissent compléter leur instruction et il ne faut pas cependant qu'en les maintenant dans les établissements d'enseignement on les détourne de leurs voies naturelles et qu'on les engage à la préparation hasardeuse de quelques carrières fermées, au risque de grossir l'armée des ratés et des mécontents; c'est pourquoi il faut transformer entièrement les lycées et les collèges.

« Que les lycées cessent de donner un enseignement dont, seuls, quelques esprits distingués peuvent réellement profiter; qu'ils renoncent à préparer exclusivement à quelques fonctions dites libérales et qu'au lieu de faire comme aujourd'hui des médecins, des avocats, des professeurs, ils élèvent des citoyens.

« A la culture classique, à l'étude des langues anciennes qui restent infructueuses pour les trois quarts des élèves et qui consument leur temps d'une façon stérile, que l'on substitue un enseignement très large et vivant qui prolonge l'enseignement primaire et rende les jeunes gens capables, quand viendra la quinzième ou la seizième année, de faire dans des écoles professionnelles spéciales l'apprentissage de leur métier.

« Que l'on profite de ces quelques années de répit qui s'étendent entre l'âge où l'on sort des écoles primaires et celui où l'on choisit une carrière, non pas pour leur farcir la tête de notions inutiles, non pas pour les habituer à mépriser les professions vraiment utiles au prix de quelques carrières qualifiées de libérales, mais pour leur donner les notions qui doivent, quel que soit leur sort, les accompagner dans la vie.

« Que les lycées créent les mœurs publiques. L'enseignement moral, l'enseignement civique, bannis par un étrange oubli des programmes secondaires, doivent y être réintégrés et y occuper la première place. C'est à eux que l'on subordonnera l'étude si nécessaire de l'histoire et, si l'on étudie les langues vivantes, ce ne sera pas seulement parce qu'elles sont d'un usage pratique, mais parce qu'elles ont servi à exprimer depuis cent ans les grandes idées qui ont transformé et transforment encore nos sociétés.

« Au sortir des établissements secondaires, dont le cycle considérablement raccourci n'aura duré que quatre ou cinq ans, les jeunes gens se disperseront selon leurs aptitudes, selon les besoins sociaux, dans les diverses écoles professionnelles spéciales, ou encore ils aborderont directement la vie. Ils ne se croiront plus déshonorés s'ils préfèrent l'industrie, le commerce et l'agriculture, où ils pourront développer les forces vives de la France, au barreau ou à la médecine qu'ils encombrent aujourd'hui sans profit.

« Ceux, enfin, que des dispositions d'esprit ou de caractère particulières auront conduits aux études supérieures demanderont aux Universités de compléter leur instruction générale et de les préparer elles-mêmes à recevoir les plus hauts degrés de l'enseignement.

« En résumé, faire de l'école primaire publique le prélude obligé de toute éducation; réserver aux Universités le soin de faire des avocats, des médecins, des professeurs et des savants; ouvrir au plus grand nombre possible l'enseignement secondaire et en faire l'école des citoyens: voilà les seules réformes qui sauveront l'instruction publique de la crise qui la menace et mettront en harmonie les principes de l'école avec ceux de la France démocratique et républicaine. »

Bien que ces extraits soient un peu longs, il nous a paru nécessaire de les citer, seul, de toute l'académie de Dijon, ce professeur proposant non pas des réformes partielles, mais un plan général d'éducation et d'instruction, qu'il propose de substituer au système actuel.

Quelques professeurs, sans aller aussi loin, reconnaissent qu'il serait bon que l'enseignement moderne pût, pour certains élèves, être écourté et émettent le vœu que le programme des classes de sixième, cinquième et quatrième forme un tout, si bien que les jeunes gens que les nécessités de famille ou les exigences de la vie contraignent à quitter le lycée après la quatrième n'aient pas du moins perdu leur temps et emportent avec eux un bagage suffisant pour leur servir dans la vie.

Un ou deux professeurs proposent de revenir au système de la bifurcation, qui existait autrefois; mais c'est là une opinion personnelle, isolée, et qui semble ne pas avoir beaucoup de partisans.

Quelques personnes s'émeuvent de la concurrence faite au lycée par les écoles primaires supérieures et les écoles professionnelles et

Département de la Drôme.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Collège de Valence. — Rapport du principal. Procès-verbal de l'assemblée des professeurs. — Notes de MM. Jeudon, Rostolland, Briolat, professeurs; de Mlle Masse, institutrice.

Collège de Montélimar. — Rapport du principal. — Note de M. Baudouin, professeur.

Collège de Nyons. — Rapport du principal.

Collège de Romans. — Rapport du principal. — Notes de MM. Tuffery et Baron, professeurs.

Écoles primaires supérieures de Crest, Die, Montélimar et Valence. — Notes des directeurs.

ANALYSE DES RÉPONSES.

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

D'après M. Dugit, doyen de la Faculté des lettres, la cause du malaise dont souffre l'enseignement secondaire réside en grande partie dans l'organisation administrative de l'enseignement, organisation qui tue tout ressort et toute originalité. Le chef d'un établissement libre a son personnel dans la main et peut en faire l'emploi qui lui semble le plus utile, tantôt gardant un professeur dans la même classe, tantôt le faisant suivre ses élèves de sixième en quatrième ou de troisième en rhétorique et obtenant d'eux, en les intéressant à la prospérité de l'établissement, des efforts particuliers, à un moment où il en est besoin...

Le rapport de l'École de médecine de Grenoble expose les préférences de l'assemblée des professeurs pour le régime de l'externat qui apprend à l'enfant « insensiblement à concilier deux existences différentes, la vie de famille et ce qui est déjà pour lui la vie publique », sans méconnaître les avantages de la fréquentation entre camarades et en avouant que « la suppression de l'internat romprait peut être un peu trop radicalement avec les habitudes françaises ».

Au point de vue de l'éducation physique, ce rapport préconise les jeux, mais surtout ceux qui n'ont pas « pour mobile la vanité et parfois pour conséquence une façon de surmenage », l'usage « sans excès » de la bicyclette, les exercices d'assouplissement par mouvements d'ensemble qui n'ont pas l'inconvénient de laisser le plus grand nombre des enfants à l'état de simples spectateurs; surtout la marche « à condition que la promenade ait un autre but que celui de faire du chemin », et que, dirigée par un professeur, elle soit une leçon de botanique, de zoologie, de géologie, la visite intelligente d'un site, d'un musée, d'une usine; enfin même des travaux manuels (exercices de serrurerie, de menuiserie) qui ont pour avantage « de faire l'éducation de la main, cet organe auquel le cerveau humain doit une bonne partie de son perfectionnement ».

L'inspecteur d'académie des Hautes-Alpes ne croit pas qu'il y ait à fortifier par des règlements l'autorité des chefs d'établissements qui est légalement suffisante. — Ils devraient être choisis parmi les meilleurs professeurs, sans l'exigence d'un stage dans le censorat qui effraye les candidats. Quand il y a eu erreur sur les aptitudes d'un administrateur, il faudrait le remettre dans l'enseignement et non pas le déplacer.

Il n'est pas d'avis d'instituer un nouveau *conseil*, composé de représentants de professeurs et répétiteurs avec d'anciens élèves destinés à servir de lien entre l'établissement et la région; les *assemblées* restreintes de professeurs ne sont pas suivies; seul, le *conseil de discipline* semble être fait au sérieux.

L'*internat* est une nécessité. Les familles reconnaissent les améliorations apportées depuis une vingtaine d'années.

Quant au répétitorat, on pourrait en faire une carrière et rendre les fonctions de cen-

condition que le certificat de fin d'études leur sera délivré?

Tous les principaux qui ont des collèges à leur compte, en présence de ces sollicitations, auront-ils le courage de sacrifier leurs propres intérêts au sentiment qu'ils ont de la justice et de la vérité.

Telles sont, brièvement résumées, les objections que nous rencontrons dans presque tous les rapports particuliers.

Un professeur du collège d'Auxonne, toutefois, qui ne voit aucun inconvénient à la suppression du baccalauréat, demande que l'on tienne compte pour délivrer le certificat de fin d'études des notes de travail données pendant les dernières années des études au même titre que des places des compositions.

Si la grande majorité des professeurs sont pour le maintien du baccalauréat, il ne s'ensuit pas qu'ils soient tous également défenseurs du *statu quo*.

S'ils demandent à conserver le principe de l'examen, ils demandent presque tous que des modifications nombreuses soient apportées à son fonctionnement.

Et tout d'abord presque tous constatent les excellents résultats donnés par la réforme accomplie il y a quelques années et relative au livret scolaire.

Grâce à ce livret, bien des injustices possibles jadis ne peuvent plus guère se produire aujourd'hui. On ne voit plus guère de brillants élèves refusés au baccalauréat et le livret scolaire a fait disparaître de cet examen la part d'aléa qui en était autrefois inséparable. Aussi plusieurs déposants demandent-ils que le livret scolaire, non seulement soit conservé, mais même que son usage soit étendu, si faire se peut. Le recteur de l'académie de Dijon constate ce désir émis par beaucoup de fonctionnaires placés sous ses ordres.

Il est un autre point sur lequel les avis sont plus partagés.

Les examinateurs du baccalauréat doivent-ils comme par le passé être pris parmi les membres de l'enseignement supérieur?

Trois opinions divergentes se sont manifestées sur ce point. Les uns demandent que rien en ce qui concerne le personnel des examinateurs ne soit changé à ce qui existe actuellement. D'autres demandent que l'examen soit passé dans l'établissement même où les jeunes gens font leurs études et que le jury soit composé des professeurs ordinaires de cet établissement. D'autres enfin, cherchant à emprunter quelque chose aux deux systèmes précédents, demandent que les examens aient lieu dans les établissements secondaires et devant un jury composé des professeurs de l'enseignement secondaire présidé par un professeur de Faculté.

Les personnes qui demandent que l'examen soit passé dans le lycée ou le collège en présence d'un jury composé de professeurs de l'enseignement secondaire, à l'appui de leur thèse, invoquent comme arguments: 1° l'éloignement de certains établissements des villes de Facultés et les dépenses qui en résultent pour les familles; 2° la surcharge de travail que ces examens donnent aux membres de l'enseignement supérieur, le peu de temps par suite qu'ils peuvent donner à chaque élève et à chaque copie, l'examen forcément superficiel qui en résulte; 3° la connaissance souvent peu exacte qu'ont ces examinateurs des difficultés que rencontrent les professeurs de l'enseignement secondaire pour faire des cours complets sur toutes les matières du programme et être compris de leurs élèves.

Ceux des déposants qui défendent le système opposé et, en ce qui concerne le personnel des examinateurs, le maintien du *statu quo*, ne nient pas les inconvénients qui sont signalés avec le système actuel, mais ils croient que les modifications proposées présenteraient plus d'inconvénients encore.

Les motifs qui les font se déterminer pour le maintien de ce qui existe ont été exposés d'une manière fort complète dans un rapport, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, d'un professeur au collège d'Auxerre.

« Qui, dit-il, a intérêt à faire la sélection nécessaire propre à assurer le recrutement normal des écoles de l'enseignement supérieur, sinon ceux qui par profession auront à compter dans la suite avec les étudiants que leur envoie l'enseignement secondaire? Qui donc est le mieux qualifié pour exiger de ces étudiants des connaissances reconnues indispensables à leurs études postérieures? Qui donc en maintenant avec énergie le niveau du baccalauréat peut exercer sur le travail des lycées et collèges l'influence la plus salutaire?

« Il est même permis de s'étonner que les Facultés mettent aujourd'hui tant d'âpreté à vouloir se faire dépouiller d'un privilège dont

elles ont été si longtemps jalouses et qui est une de leurs forces.

« D'autres considérations s'imposent, mais d'un ordre plus délicat.

« Il ne me paraît pas que les adversaires du *statu quo* aient assez sérieusement réfléchi sur la situation faite aux membres de l'enseignement secondaire appelés à se prononcer sur la valeur de leurs propres élèves ou sur les élèves de leurs collègues. Je sais bien qu'on a vite fait de parler de l'indépendance des jurys, du courage avec lequel on doit accepter les responsabilités.

« Mais j'entends dire que les jurys formés de professeurs plus élevés dans la hiérarchie ont peur de ces responsabilités et j'ai le droit de me demander avec effroi ce que fera le malheureux maître dans sa « petite ville », au milieu d'une tempête de sollicitations ou d'injonctions, de promesses ou de menaces, de médisances et de flatteries. »

Un système mixte, on l'a vu, a été proposé par des personnes qui ont pensé faire disparaître les inconvénients des deux autres systèmes et en réunir les avantages. Un grand nombre de professeurs se sont prononcés pour cette réforme qui semble dans l'académie de Dijon avoir réuni la majorité, ainsi que le constate le recteur dans son rapport.

Mais quelles que soient les modifications apportées à la composition du jury, si le baccalauréat est maintenu — et nous avons vu que la majorité s'est prononcée pour qu'on le conserve, — on semble dans l'enseignement secondaire être d'avis que le baccalauréat moderne doit tout aussi bien que le baccalauréat classique donner accès aux facultés de droit et de médecine.

Quelques déposants ont bien fait remarquer que l'équivalence des diplômes irait contre le but de ceux qui ont institué l'enseignement moderne. Cet enseignement, disent-ils, avait pour but de préparer des commerçants, des industriels, des agriculteurs et non d'encombrer encore les carrières dites libérales. Mais ceux qui soutiennent cette opinion sont peu nombreux. Presque tous les professeurs demandent qu'on ouvre les portes des Facultés de médecine aux bacheliers modernes. Certains toutefois en ce qui concerne le droit font quelques réserves qui pourraient laisser croire qu'ils doutent de la qualité de l'enseignement moderne en ce qui touche la culture générale de l'esprit, mais la majorité encore est favorable à l'équivalence des diplômes.

Les avis du directeur de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie et du doyen de la Faculté de droit sont à citer in extenso, d'autant plus qu'ils montrent qu'il y a sur ce point divergence entre les membres de l'enseignement supérieur et ceux de l'enseignement secondaire.

« Faute d'expérience, dit le directeur de l'École préparatoire de médecine, il est impossible de savoir si l'étudiant pourvu du diplôme de l'enseignement moderne serait moins apte qu'un bachelier ès lettres-philosophie à faire des études de médecine. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que, parmi les médecins qui acquièrent des positions un peu en relief, ceux qui ont fait de bonnes études classiques ont dans leurs écrits et dans leur enseignement une supériorité incontestable.

« Le but à atteindre est d'élever autant que possible le niveau intellectuel du médecin ; il y a donc lieu de se demander si, en élargissant la porte d'entrée de la profession médicale, on ne risquerait pas d'amoindrir la valeur intellectuelle du médecin.

« A cette raison s'ajoute une autre considération, c'est que la profession médicale est de plus en plus encombrée et qu'il serait dangereux en ce moment d'en favoriser l'accès à une nouvelle catégories de jeunes gens au risque de leur ménager ainsi de grands déboires pour l'avenir. »

Voici maintenant sur la question l'opinion du doyen de la Faculté de droit de Dijon :

« Les membres de la Faculté de Dijon sont d'accord pour penser que les bacheliers de l'enseignement moderne ne doivent pas avoir la possibilité de prendre des inscriptions en vue de la licence en droit tant que le droit romain constituera une partie essentielle des enseignements et des examens de cette licence. Le droit romain ne peut être étudié qu'avec les textes des instituts et du digeste, ce qui implique nécessairement la connaissance du latin.

« Je crois, et c'est aussi l'avis de plusieurs de mes collègues, que des modifications pourraient être apportées à l'organisation actuelle des études juridiques. Si l'on créait pour la licence une bifurcation semblable à celle qui existe pour le doctorat depuis 1895, rien n'empêcherait de permettre aux bacheliers de l'en-

seignement moderne de se préparer à une licence des sciences politiques ou économiques. »

Quant aux écoles spéciales les quelques professeurs qui ont répondu à ce point particulier du questionnaire demandent tous que les programmes en soient établis avec le concours de l'Université.

Peu de professeurs nous ont adressé des rapports sur l'*enseignement du dessin;* nous avons seulement reçu à ce sujet des communications des professeurs de dessin aux collèges de Beaune et de Langres, d'un maître primaire au collège d'Arnay-le-Duc, et du professeur d'histoire au lycée de Dijon.

Nous nous bornerons à reproduire, dans ce rapport, ce que chacun d'eux dit dans son travail particulier.

« L'enseignement du dessin, dit l'un d'eux, pour être vraiment utile au pays, doit s'appuyer sur les véritables besoins des régions. Le dessin linéaire ne peut que préparer les premières années de l'apprentissage. Les éléments du dessin d'ornement industriel et commercial, complété par quelques notions d'histoire de l'art, sont surtout nécessaires à l'ouvrier des manufactures françaises, obligé de lutter contre la concurrence étrangère à l'heure où les produits français sont supplantés sur tous les marchés du monde par les produits des nations rivales. »

« Au cas où, dit un autre, le baccalauréat serait remplacé par un certificat d'études ou par des examens de passage et de sortie, il serait à désirer que les notes de dessin fussent comptées dans ces examens, puisque, dans les concours d'entrée de certaines écoles, cette matière s'y trouve avec un coefficient quelquefois assez élevé. »

« Le programme du dessin dans les collèges et lycées est trop chargé, on va trop vite, et les études sont poussées trop loin.

« Lorsque le programme a été élaboré, on tentait un essai; les résultats obtenus sont loin d'être parfaits. L'expérience étant acquise, il faut entrer dans la voie des modifications.

« On passe trop vite de la figure plane aux formes en relief (perspective). Il faut ménager les transitions et par conséquent compléter nos collections.

« Nous sommes fort surpris que dans l'enseignement moderne, qui a pour but le commerce et l'industrie, on n'ait pas fait entrer dans le baccalauréat le dessin, qui est l'écriture et la grammaire de l'industrie. »

« Il faudrait, dit-on encore, que le choix des modèles fût étendu et que toutes les grandes époques de l'art y fussent représentées. Aux modèles de plâtre, dont la vertu pédagogique n'est pas niée, il faudrait en joindre d'autres extrêmement variés, dessins, gravures, aquarelles, tableaux, objets d'art décoratif, destinés à faire concevoir aux élèves l'étendue du domaine de l'art.

« Il faudrait ensuite que l'on prît soin, en s'adressant aux débutants, de leur rendre attrayante l'étude de la beauté et que l'on se préoccupât au moins autant de leur former l'esprit que la main.

« Il est bien entendu que cet enseignement devrait être obligatoire au même titre que les autres, et qu'il perdrait ce caractère d'art d'agrément que notre barbarie lui a laissé.

« Enfin, et surtout, la réforme nécessaire, sans laquelle les autres resteront impuissantes et sans laquelle mieux vaudrait fermer les cours de dessin, est la création qui s'impose d'un enseignement de l'histoire de l'art. Tant que cet enseignement n'aura pas été constitué, non seulement les programmes des études secondaires négligeront une des meilleures sources de l'éducation, mais les heures consacrées au dessin resteront vaines, frappées de stérilité, comme le serait l'étude grammaticale d'une langue dont les mots n'offriraient point de sens et dont on ne posséderait point le dictionnaire.

« En conséquence, on propose ceci :

« 1° L'étude du dessin sera rendue obligatoire dans toutes les classes de l'enseignement secondaire ;

« 2° Les modèles mis entre les mains des élèves seront empruntés à toutes les grandes époques de l'art ; ils seront aussi variés que possible. Leur choix sera déterminé en raison de leur intérêt artistique, au moins autant qu'en raison de leur difficulté.

« 3° Il sera créé, dans les classes supérieures des lycées et collèges, un enseignement théorique de l'art. »

Fort peu de professeurs ont répondu en ce qui touche la question posée relativement au concours d'agrégation.

Le principal du collège de Langres a cependant formulé une opinion qui semble être celle

également des quelques personnes qui ont abordé ce sujet.

« Je ne suis pas qualifié, dit-il, pour parler de l'agrégation ; mais il me semble que si le titre d'agrégé, au lieu d'être décerné uniquement, après concours, à des jeunes gens chargés ensuite, malgré leur inexpérience, de classes souvent nombreuses, était, en partie du moins, un certificat d'aptitude pédagogique délivré au professeur qui aurait déjà fait ses preuves, on éviterait des mécomptes et des déceptions. »

Un autre déposant demande que l'on accorde, au concours d'agrégation, un certain nombre de points au professeur qui a fait un stage dans l'enseignement. Il a moins le temps de travailler que les jeunes gens qui suivent les cours des Facultés ; ce serait là un moyen de rétablir entre eux l'équilibre.

Plusieurs rapports constatent que bien des professeurs entrent dans les lycées et collèges avec des titres nombreux, mais une préparation pédagogique insuffisante.

IV

QUESTIONS DIVERSES.

L'inspection générale, pour être fructueuse, devrait porter, disent la majorité des déposants, à la fois sur l'ensemble de la maison et sur les professeurs. L'inspecteur d'académie à Auxerre voudrait voir l'inspection « diriger le travail des professeurs qu'elle se borne trop en général à contrôler ».

L'assemblée des professeurs du lycée de Dijon a adopté une proposition du proviseur de ce lycée, tendant à ce que « les inspections soient moins hâtives. Il devrait y avoir, outre des inspecteurs généraux, des inspecteurs régionaux. Ceux-ci verraient le professeur au moins deux fois l'an, au commencement et à la fin de l'année scolaire, et jugeraient des progrès de sa classe. Ils auraient pour mission de donner des informations aux inspecteurs généraux et de leur indiquer les points sur lesquels leur inspection est le plus nécessaire ».

Tous les professeurs sont unanimes pour demander la suppression des *notes secrètes* qui permettent de condamner un homme sans qu'il ait le droit de se défendre. Quelques-uns même avouent ne pas croire à l'existence de ces notes secrètes, tant un semblable procédé leur semble indigne de l'Université et d'un régime républicain.

Les proviseurs semblent sur ce point être de l'avis des professeurs et deux sur trois demandent que les notes données aux fonctionnaires leur soient communiquées.

La grande majorité des *boursiers* de l'académie de Dijon se destinent à l'enseignement, quelques-uns à l'armée, fort peu aux carrières libérales.

Mais les professeurs demandent que la bourse soit révocable, quand le titulaire aura cessé de s'en montrer digne.

Voici comment, sur ce point encore, s'exprime l'assemblée des professeurs du lycée de Dijon :

« Les notes des boursiers et leur inscription au tableau d'honneur devraient avoir la plus grande influence sur le maintien et les transferts de bourse. La radiation du tableau d'honneur devrait, *ipso facto*, entraîner la suppression de la bourse sans qu'aucune question indiscrète soit posée, aucune pression exercée à ce sujet. »

ACADÉMIE DE GRENOBLE

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du Recteur.

Université de Grenoble.

Faculté de droit. — Rapport du doyen. — Notes de MM. Beaudouin, Guétat, Beudant, G. de Lapradelle, professeurs.

Faculté des sciences. — Note du doyen. Discours sur « le baccalauréat », 1897.

Faculté des lettres. — Brochure de M. Dugit, doyen, sur « une réforme dans les études classiques », et un « Discours de réception à l'Académie delphinoise ». Note de M. G. Dumesnil, professeur.

École de médecine et de pharmacie. — Rapport du directeur, au nom de l'assemblée des professeurs.

Département de l'Isère.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Grenoble. — Rapport du proviseur. — Notes de M. Sauget (dessin) et de M. Chavade, répétiteur. — Rapport de l'Association des professeurs d'enseignement secondaire.

Collège de Bourgoin. — Rapport du principal. — Notes de MM. Boutonnet, Folliasson, Bujault, Munier, Soyer, Bondeux, Mauduit, Defaudon, Tripier, Lecomte, Gaillard, Gislain, professeurs; Guénin et Gavillet, répétiteurs.

Collège de la Mure. — Rapport du principal.

Collège de Vienne. — Rapport du principal. — Notes de MM. Babut (dessin) et Bousquet, répétiteur.

Écoles primaires supérieures de Grenoble. — La Cote Saint-André. — La Tour-du-Pin. Notes des directeurs.

Enseignement libre. — Note du directeur de l'École libre de Vienne.

Département des Hautes-Alpes.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Gap. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Dumas, Héon, Mauzan, Meyer et Lelièvre, professeurs.

Collège de Briançon. — Rapport du principal. — Notes de MM. Tamisier, Escallier, Bertrand, professeurs.

Collège d'Embrun. — Rapport du principal. — Notes de MM. Chabot, Isaac, professeurs; Matton, répétiteur.

Département de l'Ardèche.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Tournon. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Moulin, Gaillard, Robert, Chaniac, Bouchet, Hudry, professeurs.

Collège de Privas. — Rapport du principal. — Notes de MM. Bonnel, Proveux, Bénézet, Aubenas, Sébert et Baujard.

Écoles primaires supérieures. — Annonay. — Notes du directeur et de M. Bourrette, professeur; Aubenas, note du directeur.

Enseignement libre. — Note du directeur de l'institution du Sacré-Cœur d'Annonay.

Département de la Drôme.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Collège de Valence. — Rapport du principal. Procès-verbal de l'assemblée des professeurs. — Notes de MM. Jeudon, Rostolland, Briolat, professeurs; de Mlle Masse, institutrice.

Collège de Montélimar. — Rapport du principal. — Note de M. Baudouin, professeur.

Collège de Nyons. — Rapport du principal.

Collège de Romans. — Rapport du principal. — Notes de MM. Tuffery et Baron, professeurs.

Écoles primaires supérieures de Crest, Die, Montélimar et Valence. — Notes des directeurs.

ANALYSE DES RÉPONSES.

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

D'après M. Dugit, doyen de la Faculté des lettres, la cause du malaise dont souffre l'enseignement secondaire réside en grande partie dans l'organisation administrative de l'enseignement, organisation qui tue tout ressort et toute originalité. Le chef d'un établissement libre a son personnel dans la main et peut en faire l'emploi qui lui semble le plus utile, tantôt gardant un professeur dans la même classe, tantôt le faisant suivre ses élèves de sixième en quatrième ou de troisième en rhétorique et obtenant d'eux, en les intéressant à la prospérité de l'établissement, des efforts particuliers, à un moment où il en est besoin...

Le rapport de l'École de médecine de Grenoble expose les préférences de l'assemblée des professeurs pour le régime de l'externat qui apprend à l'enfant « insensiblement à concilier deux existences différentes, la vie de famille et ce qui est déjà pour lui la vie publique », sans méconnaître les avantages de la fréquentation entre camarades et en avouant que « la suppression de l'internat romprait peut être un peu trop radicalement avec les habitudes françaises ».

Au point de vue de l'éducation physique, ce rapport préconise les jeux, mais surtout ceux qui n'ont pas « pour mobile la vanité et parfois pour conséquence une façon de surmenage », l'usage « sans excès » de la bicyclette, les exercices d'assouplissement par mouvements d'ensemble qui n'ont pas l'inconvénient de laisser le plus grand nombre des enfants à l'état de simples spectateurs; surtout la marche « à condition que la promenade ait un autre but que celui de faire du chemin », et que, dirigée par un professeur, elle soit une leçon de botanique, de zoologie, de géologie, la visite intelligente d'un site, d'un musée, d'une usine; enfin même des travaux manuels (exercices de serrurerie, de menuiserie) qui ont pour avantage « de faire l'éducation de la main, cet organe auquel le cerveau humain doit une bonne partie de son perfectionnement ».

L'inspecteur d'académie des Hautes-Alpes ne croit pas qu'il y ait à fortifier par des règlements l'autorité des chefs d'établissements qui est légalement suffisante. — Ils devraient être choisis parmi les meilleurs professeurs, sans l'exigence d'un stage dans le censorat qui effraye les candidats. Quand il y a eu erreur sur les aptitudes d'un administrateur, il faudrait le remettre dans l'enseignement et non pas le déplacer.

Il n'est pas d'avis d'instituer un nouveau *conseil*, composé de représentants de professeurs et répétiteurs avec d'anciens élèves destinés à servir de lien entre l'établissement et la région; les *assemblées* restreintes de professeurs ne sont pas suivies; seul, le *conseil de discipline* semble être fait au sérieux.

L'*internat* est une nécessité. Les familles reconnaissent les améliorations apportées depuis une vingtaine d'années.

Quant au répétitorat, on pourrait en faire une carrière et rendre les fonctions de cen-

seur accessibles aux meilleurs répétiteurs.

L'inspecteur d'académie de l'Ardèche trouverait heureux que les lycées et collèges reçussent une certaine autonomie, mais juge cette décentralisation « difficile et peu conforme à nos tendances nationales ».

« En théorie, il serait partisan de cette sorte de *conseil de perfectionnement* où l'on grouperait avec les professeurs et répétiteurs d'anciens élèves et des notabilités locales. Cette institution éveillerait « l'esprit de solidarité et le sentiment d'une commune responsabilité » qui font trop défaut; mais « dans la pratique, elle pourrait être sujette à des abus et donnerait beau jeu aux influences locales ».

Au point de vue de l'éducation, c'est par leur enseignement même que les professeurs ont action « autant sur le cœur que sur l'intelligence », et il ne paraît pas utile de les faire sortir de ce rôle.

Les répétiteurs « peuvent participer officieusement à l'instruction quand ils font tout leur devoir, et à l'éducation en prêchant d'exemple ».

Il conviendrait d'instituer pour eux un certificat d'aptitude pédagogique et de faire du répétitorat « une carrière en tout parallèle et égale au professorat, ayant pour issue le censorat ».

L'inspecteur d'académie de la Drôme jugerait « peut-être imprudent de donner le provisorat à des professeurs, même distingués, sans leur imposer un stage sérieux dans le censorat ». De même les principaux pourraient être choisis parmi les meilleurs professeurs de collège licenciés, après un stage dans la situation de surveillant général.

Il voudrait que les chefs d'établissement eussent plus d'initiative, plus de responsabilité pour avoir une autorité moins inquiète et moins gênée.

Les *assemblées de professeurs* devraient être saisies de questions exigeant des résolutions pratiques, comme celles qui touchent à la discipline et à l'éducation dans la maison.

Les chefs d'établissement se soucient peu, en général, d'être aidés par des personnes étrangères à l'Université : « Les comités de patronage de l'enseignement spécial ont peu réussi. »

Quant aux répétiteurs, il arrive trop souvent que, pour appliquer les règlements qui ont très justement amélioré leur situation, les chefs d'établissement sont « obligés de bouleverser contre toute raison l'emploi du temps et le tableau de service ».

L'inspecteur d'académie de l'Isère voudrait que les proviseurs eussent passé par le censorat et par un lycée au siège d'une Académie.

Beaucoup se confinent trop dans leur cabinet et considèrent que leurs fonctions finissent au mur d'enceinte du lycée.

Parmi les principaux, ceux qui ont un *collège à leur compte* sont trop faciles pour les admissions d'élèves, ceux qui sont placés à la tête d'un *collège en régie* se désintéressent trop du recrutement.

L'autorité des proviseurs et des principaux est suffisante.

Les *assemblées de professeurs* sont stériles et à supprimer.

Les *conseils de discipline*, au contraire, sont une institution excellente qui fortifie l'autorité du proviseur vis-à-vis des familles et des influences étrangères.

L'inspecteur est « opposé à toute idée de donner aux lycées ou collèges une certaine autonomie qui conduirait à des conséquences très fâcheuses au point de vue de l'ordre et de la régularité universitaires ». Il ne croit pas à l'utilité des *conseils*, composés pour partie d'anciens élèves.

L'organisation matérielle de l'internat est jugée excellente, mais les professeurs et les répétiteurs eux-mêmes perdent de vue leur rôle éducatif ; « ils se désintéressent de la vie de leurs élèves et ont surtout la préoccupation de leurs examens et le souci de leurs intérêts personnels... Quelques professeurs conduisent parfois leurs élèves en promenade, mais c'est tout. » Sur ce point, l'inspecteur « ne voit pas d'améliorations à réaliser, car ce sont des mœurs universitaires depuis longtemps établies, et contre lesquelles il lui paraîtrait téméraire de vouloir réagir ».

Enfin il pense que les *grands élèves* devraient être soumis à un régime plus libéral et dans des quartiers spéciaux.

Le proviseur du lycée de Gap, partisan des assemblées de professeurs et des conseils de discipline, accepterait l'institution d'un *conseil d'études et de perfectionnement* qui pourrait s'adjoindre, parmi d'anciens élèves, 1 agriculteur, 1 industriel, 1 commerçant, 1 représentant des carrières libérales. Les membres professeurs se partageraient en sections distinctes

(sciences, lettres, etc.) ayant leurs réunions propres. Les membres *laïcs* (étrangers à l'administration journalière, au gouvernement intérieur de la maison) assisteraient à quelques réunions plénières et feraient connaître au proviseur les questions dont ils voudraient saisir le conseil; ils seraient les interprètes autorisés et conciliants des familles, de leurs vœux, de leurs plaintes.

Le proviseur du lycée de Grenoble considère que le stage du censorat est nécessaire pour les proviseurs.

L'autorité du proviseur est toute personnelle; elle ne vient pas de sa fonction à l'égard surtout des professeurs qui ne voient pas en lui un chef ni un directeur. Chaque inspecteur général est à peu près le maître du personnel de sa spécialité, et quant aux assemblées de professeurs et conseils de discipline, ce sont, pour le proviseur, de véritables conseils de surveillance.

« Le régime des grands élèves ne peut pas être différent de celui des autres, à cause des relations inévitables entre les uns et les autres. Il est désirable que les candidats aux grandes écoles soient massés dans des établissements spéciaux où il n'y aurait pas d'autres élèves. »

Le principal du collège de Briançon voit dans les *assemblées de professeurs* un moyen pour les maîtres d'une même division de coordonner les efforts dans l'intérêt des études.

Les conseils de discipline sont un utile appui pour le proviseur contre les sollicitations. — *Des conseils de professeurs et d'anciens élèves* pourraient aider à l'adaptation des programmes aux besoins locaux et constituer des comités de patronage pour les élèves sortants.

L'internat est nécessaire. Sa suppression priverait toute la bourgeoisie rurale moyenne des bienfaits des études secondaires.

La situation des *répétiteurs* dans les collèges serait assez satisfaisante comme *situation d'attente*. Il faudrait que le répétiteur qui a bien réussi et fait preuve d'intelligence et d'énergie en préparant une ou deux licences fût assuré d'obtenir, au bout d'un stage qui ne devrait pas dépasser six ou sept ans, un poste de professeur de collège. Si le répétitorat devait continuer à rester sans issue, mieux vaudrait le recruter parmi d'anciens sous-officiers retraités que parmi des jeunes gens qui se découragent et s'aigrissent.

Le principal du collège d'Embrun, qui a le pensionnat à son compte, réclame la mise en régie du plus grand nombre possible de collèges. (Même observation du *principal du collège de Bourgoin*).

Il reconnaît les services rendus, pour la direction des élèves, par les assemblées des professeurs : si on augmente leur initiative, il est indispensable, pour éviter des conflits avec l'autorité du principal, de limiter les questions sur lesquelles elle s'exercera.

Le principal du collège de Privas considère que l'autorité du principal est suffisante. Avec un personnel restreint les assemblées de professeurs ne servent qu'à l'expédition des affaires scolaires. Le conseil de discipline est utile et nécessaire.

C'est lors du renouvellement des traités avec les municipalités qu'il convient d'étudier de près tout ce qui est non pas souhaitable, mais possible au point de vue du régime d'un collège; pendant la période d'exécution, il convient d'éviter les innovations.

L'internat dans un petit collège où la surveillance peut être attentive et directe, avec quelques heures de pleine liberté, est le régime qui dresse le mieux l'enfant et le discipline forcément.

Les études de pédagogie pratique manquent aux professeurs et aux répétiteurs. « La carrière universitaire est une des rares professions où l'on ne fasse aucun apprentissage technique et c'est là qu'est le vice radical pour le répétitorat, pour le professorat, pour l'administration. »

Le principal du collège de Bourgoin apprécie les assemblées de professeurs au point de vue de la bonne marche des études, surtout les conseils de discipline, et croit que les associations d'anciens élèves rendent pour le recrutement de la maison tous les services qu'on pourrait espérer de conseils mixtes.

Il pense qu'on pourrait rendre obligatoires les visites des professeurs dans les études au moins une fois par semaine.

Le principal du collège de La Mure voit dans la défaveur de la fonction réellement éducative la cause principale de la faiblesse de l'enseignement secondaire : le service des professeurs devrait comprendre quelques heures de surveillance intérieure, à l'imitation de ce qui se passe au collège Chaptal, dans quelques écoles primaires supérieures de Paris, et dans les écoles normales primaires.

Les aspirants répétiteurs devraient recevoir une préparation professionnelle; les répétiteurs des collèges devraient avoir les mêmes avantages que ceux des lycées, et il faudrait n'attribuer qu'à des répétiteurs les chaires vacantes des collèges.

Le principal du collège de Vienne estime qu'il conviendrait de fortifier l'autorité des chefs d'établissement et de donner à leurs rapports dûment motivés une sanction qui ne se ferait pas attendre et qui arrive avant que le mal soit fait.

Choisir les proviseurs de préférence parmi les professeurs ayant une autorité morale reconnue et prouvée par l'action pédagogique qu'ils auront su exercer... Et ce serait bien, s'ils pouvaient être aussi désignés au choix de l'autorité par leurs pairs.

Ce sont les collèges qui seuls maintenant forment les répétiteurs à leurs débuts : ce n'est que par leur participation à l'enseignement qu'on arrivera à les rendre capables de faire plus approximativement et plus utilement œuvre d'éducation.

Lycée de Gap. — *M. Héon*, professeur, demande la fusion des agrégations de lettres et de grammaire, tout professeur débutant en 6e et montant aux classes supérieures après un stage plus ou moins long selon ses goûts et ses aptitudes.

Avec son collègue *M. Dumas*, il voudrait que l'assemblée des professeurs constituât un conseil d'enseignement qui s'occuperait des questions de méthode, des résultats obtenus, des examens de passage.

Lycée de Tournon. — *M. Moulin*, professeur de philosophie, pense que l'unité de vues d'ensemble et de direction générale pourrait se concilier avec plus de diversité et de liberté dans la distribution et le détail des enseignements... Élargir les pouvoirs administratifs des proviseurs et étendre parallèlement les assemblées de professeurs.

M. Robert, professeur de mathématiques élémentaires, croit que c'est surtout dans l'organisation de promenades faites par le professeur avec ses élèves que doit être cherchée l'action éducative : pourquoi, dans les collèges et les lycées où il y a peu d'internes, le professeur ne les conduirait-il pas deux ou trois fois par semaine en promenade, entre quatre et cinq heures du soir?

Au même point de vue, *M. Bouchet* (professeur de 7e) indique les conférences, les jeux, les chants.

M. Chaniac déclare que le répétiteur doit être le collaborateur aussi bien que le collègue et l'ami du professeur : on ne devrait admettre comme répétiteurs que des jeunes gens ayant reçu une solide instruction classique. Des conférences devraient être faites aux répétiteurs par les professeurs.

Collèges. — *M. Escallier, professeur à Besançon*. — Les assemblées de professeurs sont une cause fréquente de dissentiments entre les professeurs et le principal.

Il faudrait diminuer le nombre des répétiteurs, augmenter celui des professeurs et les charger à tour de rôle de la surveillance des élèves et des récréations.

M. Mattoré, répetiteur au collège d'Embrun, voudrait que les répétiteurs fussent plus nombreux dans les conseils de discipline dont l'indulgence est excessive.

Il pense que les répétiteurs devraient être chargés de faire quelques cours « suivant la nature de leurs grades ».

Six professeurs du collège de Privas demandent que dans chaque établissement un local *spécial* soit affecté aux professeurs pour pouvoir recevoir les parents et les élèves.

Un professeur de Privas préconise la substitution à l'internat du placement des élèves chez des professeurs ou des personnes honorables de la localité.

M. Aubenas, professeur à Privas, voudrait que le recrutement des principaux se fît parmi les professeurs ayant enseigné pendant dix ans et subi un examen administratif et pédagogique, analogue au concours pour la direction des écoles normales.

M. Tuffery, professeur de sciences au collège de Romans : Les sorties des élèves sont trop fréquentes, les deux tiers ne devraient être accordées qu'à titre de récompense.

M. Rostolland, professeur de quatrième au collège de Valence demande que les pouvoirs des assemblées de professeurs et des conseils de discipline soient définis. Il réclame l'établissement *de conseils d'enseignement* absolument étrangers à la discipline générale, à l'administration, aux rapports avec les parents, mais qui devraient être consultés sur les créations d'enseignement nouveau, les modifications à cet enseignement nouveau, la réglementation des heures de classe, la suppression de

classes, la fusion de certains cours, la création de chaires, le choix des livres classiques, la répartition du matériel scolaire, l'établissement du tableau des compositions, la distribution du service des professeurs, etc.

M. Rostolland estime que l'État ne devrait pas avoir d'internats à sa charge, mais seulement des externats surveillés. Les internats seraient tenus par les villes, comme ceux des collèges de jeunes filles. D'après lui, ce n'est qu'exceptionnellement que les professeurs pourraient être autorisés à avoir des pensionnaires chez eux.

Les professeurs devraient consentir à faire dans les études de fréquentes visites et conduire parfois leurs élèves en excursion.

L'assemblée des professeurs de Valence propose que les répétiteurs soient chargés de quelques cours (histoire, géographie, calcul), et que le traitement de quelques répétiteurs supprimés soit réparti entre les professeurs qui voudront se charger à leur place de la surveillance des études.

Une note signée des *répétiteurs* (cinq) du collège de Valence fait toutes réserves sur cette proposition ; elle demande que, dans l'hypothèse de la suppression de quelques postes de répétiteurs, les professeurs aient le service de l'entrée et de la sortie des classes, qu'ils participent à la surveillance des promenades et des dortoirs, — que les répétiteurs conservés participent, dans la mesure de l'augmentation de leurs services, au traitement des répétiteurs supprimés.

M. *Folliasson*, professeur de philosophie et d'histoire au collège de *Bourgoin*, est opposé à l'institution du *décanat* dans les collèges. Les assemblées des conseils ne doivent pas se substituer à l'autorité de la direction.

Suivant lui, les professeurs de collège connaissent bien leurs élèves et le plus souvent leurs familles ; leur influence comme éducateurs est très réelle.

Les professeurs du collège de Bourgoin sont à peu près unanimes pour approuver l'institution du conseil de discipline, sauf quelques réserves sur leur indulgence ; ils se divisent sur la question des *conseils* ou *comités* comprenant des personnes étrangères à l'Université.

M. L. Bousquet, répétiteur au collège de Vienne, propose au point de vue de l'éducation : 1° la création d'une classe « de politesse », confiée au professeur ayant le plus d'autorité et de prestige moral et réunissant plusieurs classes ; — 2° la fréquentation plus intime entre maîtres et élèves. — En l'état, c'est aux répétiteurs qu'incombe toute la tâche d'éducateurs et « ils sont trop jeunes, trop inexpérimentés ou trop absorbés par la préoccupation de leurs études personnelles pour s'y consacrer. Ils ne le pourront que lorsque leur situation sera une carrière et non plus un « passage ».

L'association amicale des professeurs de l'enseignement secondaire de Grenoble estime qu'il n'y a pas lieu de départager les fonctions de l'enseignement entre professeurs et répétiteurs ; la tâche des répétiteurs est assez belle et délicate pour les intéresser, c'est la surveillance intime des élèves dans leur travail et leur conduite.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

A la Faculté des lettres, M. le doyen Dugit insiste « surtout sur le caractère *éducation* des études des langues anciennes, au point de vue intellectuel comme au point de vue moral. Son avis serait qu'il faudrait, non les affaiblir, mais les développer, quitte à ne les voir aborder que par un beaucoup plus petit nombre d'élèves ; si pour la plupart des professions elles sont sans grande utilité, elles sont indispensables à quiconque veut suivre une profession libérale et se faire une carrière administrative, diplomatique ou politique. La devise que l'on devrait se proposer est celle que Sénèque donne pour la lecture : *non multi sed boni*.

Suivant M. Georges Dumesnil, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, « rien n'est plus urgent ni plus indispensable que d'instituer, en recourant à toutes les initiatives, l'enseignement pédagogique des maîtres, c'est-à-dire l'*éducation* professionnelle des *éducateurs*, par ce principe qu'on doit être initié aux règles de l'art qu'on exerce : en sorte que, si on ne le fait pas, on échouera par défaut de méthode. »

M. Kilian, professeur de géologie à la Faculté des sciences, trouve les *concours d'agré-*

gation « très suffisants comme *niveau* d'instruction », mais ils lui paraissent être souvent une prime à une sorte de cabotinage scientifique. La tendance qu'on remarque souvent chez les candidats de tout sacrifier au *brio* et d'enseigner *sans conviction* est peut-être nuisible au rôle d'éducateurs qu'ils sont appelés à jouer dans la suite. La préoccupation de faire des leçons *brillantes* avant tout s'allie trop souvent *en fait* avec un fond de scepticisme qui nuit de plus en plus à l'efficacité de l'enseignement secondaire.

M. Kilian croit « que l'enseignement classique doit être renforcé, mais ne doit s'adresser qu'à une *élite peu nombreuse* se destinant aux carrières libérales;

« Que l'enseignement moderne doit cesser d'être une sorte de doublure de l'enseignement classique, qu'il y a lieu de lui donner un caractère plus utilitaire et plus pratique. Cet enseignement doit conduire aux carrières industrielles, commerciales, agricoles, etc., et à certaines fonctions publiques, mais pas aux carrières dites libérales. Il doit être accessible aux élèves de l'enseignement primaire supérieur. »

Le rapport de l'École de médecine formule les conclusions suivantes sur l'organisation de l'enseignement :

a) Les programmes sont beaucoup trop chargés. Ils ont besoin d'être émondés largement dans toutes leurs branches.

Il importe de disposer le cerveau à recevoir des faits précis, plus que de le bourrer, sans préparation préalable, de faits mal appréciés.

b) L'enseignement moderne convient au plus grand nombre. Il doit être, après modifications et élagage, étendu à la majorité des élèves.

c) L'enseignement classique avec étude du *grec* et du *latin* est indispensable, comme haute culture, pour toutes les professions dites libérales.

d) Les langues vivantes sont indispensables à l'enseignement moderne, qui a surtout besoin de l'anglais, et a l'enseignement classique, qui a surtout besoin de l'allemand.

e) L'enseignement du dessin doit être très développé, comme moyen de former à l'observation.

f) Il est utile de multiplier les exercices de *parole*, d'habituer les élèves à exprimer leurs idées en public dans un langage clair et simple. La démonstration devant les camarades constitue une sorte d'enseignement mutuel, qui combat la timidité, la gaucherie, et habitue l'élève à classer ses idées.

L'inspecteur d'académie des Hautes-Alpes réclame aux examens de licence et aux concours d'agrégation une épreuve de pédagogie pratique, et un stage dans un lycée ou collège pour les futurs professeurs.

Les agrégations lui paraissent trop spécialisées surtout pour les sciences. Un professeur de physique se plaint d'avoir à enseigner l'histoire naturelle; un professeur de mathématiques le dessin géométrique.

Il demande le maintien de l'enseignement classique avec ses sept années d'études et le grec obligatoire; mais cet enseignement pourrait être réservé, complet, à quelques grands lycées et, dans les autres, être limité à la quatrième inclusivement.

L'enseignement moderne organisé dans tous les collèges et petits lycées durerait six ans, avec deux cycles d'études: le premier permettant de quitter après trois ou quatre ans avec un bagage de connaissances formant un tout véritable.

Les programmes ne devraient pas être uniformes.

Le personnel, distinct du classique, se recruterait parmi les professeurs des écoles normales et des écoles primaires supérieures.

La fusion de l'enseignement primaire supérieure et du moderne est à préparer.

L'inspecteur d'académie de l'Ardèche est partisan « d'un enseignement classique reposant sur une forte culture franco-latine, scientifique et philosophique », donné dans quelques lycées seulement et sélectionné par de sérieux examens de passage.

Commencer le latin en huitième, proscrire l'abus de l'érudition, surtout en ce qui concerne la philologie et la littérature, — exclure les curiosités grammaticales et historiques, — dégager les programmes de tout ce qui est spécialité, connaissances plus ou moins techniques, affaire le plus souvent de mémoire (histoire littéraire, métrique, sciences naturelles, etc., etc.).

Le grec facultatif, moins d'heures au latin, extension à tous les élèves des études scientifiques (mathématiques et physique), introduction d'études morales et sociales ayant pour couronnement obligatoire la philosophie.

L'enseignement classique a pour première condition l'unité, sauf plus d'initiative laissée aux professeurs.

L'enseignement moderne, au contraire, peut et doit s'adapter aux conditions locales.

Mais il convient de lui restituer « sa destination vraie, d'y amoindrir la part de la culture générale et d'y abandonner les visées de haute littérature ; d'y fortifier les études scientifiques pratiques et de l'orienter exclusivement vers les carrières industrielles, commerciales, agricoles et coloniales.

Qu'il vive dans le lycée, à côté du classique, sans la rivalité funeste d'aujourd'hui, qu'on lui réserve spécialement les collèges... Il doit être distinct du primaire supérieur dont la tendance est bien plus professionnelle, comporter quatre ou cinq ans d'études, laisser libres les jeunes gens vers seize ans, dix-sept ans au plus, avec un diplôme spécial et non pas un baccalauréat qui « le détournerait vite de sa voie ».

Tel qu'il est, il a profité surtout aux établissements congréganistes, même de l'ordre primaire. Les « Frères », dans l'Ardèche, ont entrepris la préparation hâtive, moins coûteuse pour les familles « des bacheliers de *style moderne* ». — « En même temps, quelques-uns des établissements congréganistes ont conservé avec soin les études classiques dans leur vieil esprit et le succès, à eux aussi, a donné raison. Pendant ce temps, avec quelle peine se sont peuplées les classes supérieures de notre enseignement moderne! »

Inspecteur d'académie de la Drôme. — Les professeurs ne devraient recevoir une nomination définitive qu'après un stage dans un poste d'enseignement secondaire; car ils arrivent « assez mal préparés au point de vue professionnel », et comment éliminer, après plusieurs années d'exercice, ceux qui « n'apprendront jamais leur métier ou qui ne l'aiment pas? »

L'enseignement classique doit être uniforme : il ne peut être question d'adapter ses programmes aux conditions locales que pour le choix d'une langue vivante.

L'*enseignement moderne* « n'a pas les élèves qui lui conviendraient. Les familles aisées et la classe moyenne lui préfèrent encore l'enseignement classique; les agriculteurs et les petits industriels, qui envoyaient volontiers leurs fils aux classes d'enseignement spécial, lui préfèrent aujourd'hui l'école primaire supérieure. Parmi les élèves qui le suivent, très peu finissent leurs études et ceux-là poursuivent le baccalauréat qui leur ouvre les carrières libérales; les autres viennent simplement chercher au collège un complément d'instruction primaire et les principaux sont obligés pour les avoir d'organiser des « troisièmes B » qui ne sont que des cours préparatoires aux brevets, aux examens des postes, des arts et métiers, etc. »

L'inspecteur de la Drôme consacre une partie importante de son rapport à la question « rapport et concurrence des collèges et des écoles primaires supérieures », étudiée d'après les rapports tant des principaux que des directeurs d'écoles. Il ne croit pas souhaitable une réforme des programmes de l'enseignement primaire supérieur qui en ferait une préparation aux classes supérieures de l'enseignement moderne.

Il remarque, d'ailleurs, que cette concurrence, dénoncée avec énergie par tous les principaux est niée avec la même énergie par les directeurs d'école : « Les directeurs ont raison *en théorie;* l'enseignement moderne et l'enseignement primaire supérieur devraient s'adresser à deux clientèles différentes, et les élèves qui viennent aux écoles y trouvent un enseignement mieux approprié à leurs besoins. — Les principaux ont raison *en fait;* ils accommodaient autrefois l'enseignement spécial et sont encore tout prêts à accommoder l'enseignement moderne aux besoins de la majorité des élèves qu'ils peuvent avoir; mais ces élèves leur sont enlevés de plus en plus par les directeurs d'écoles supérieures, aidés par les instituteurs de toute la région. « Et, à l'appui, on parle de prime affectée par des directeurs à tout instituteur qui lui procurera un élève interne, cette prime consistant parfois en une réduction sensible sur le prix de la pension des enfants de l'instituteur.

Inspecteur d'académie de l'Isère. — Les épreuves orales d'agrégation n'ont pas un caractère assez pratique et ne mettent pas en relief les qualités professionnelles. Un stage de six mois au moins serait nécessaire pour les jeunes agrégés débutants, qui pourraient, dans chaque siège d'académie, être mis à la disposition du recteur pour les remplacements ou pour des classes à faire sous la direction du professeur titulaire.

La décadence de l'*enseignement classique* lui paraît irrémédiable. « Au lieu de se préoccuper de la réforme des programmes de l'enseignement secondaire, ce qui lui paraît une tâche irréalisable, il croit que la première chose à entreprendre serait d'établir parmi les élèves une sélection rigoureuse, d'écarter toutes les médiocrités et de réserver l'étude du latin et du grec aux seuls élèves qui montrent des aptitudes vraiment constatées pour ce genre d'études. »

Pour l'*enseignement moderne*, pas de modification, sauf que la durée des études devrait y être égale à celle du classique. La grande majorité de ses élèves va au commerce ou à l'industrie, « une certaine portion aux fonctions publiques de second ordre, telles que postes et télégraphes, petite voirie surtout, ponts et chaussées, poids et mesures, etc. ».

Il ne serait pas pratique de le fusionner avec le primaire supérieur; « ce ne sont plus les mêmes élèves, et la clientèle qui fréquente les écoles primaires supérieures ne fréquenterait ni nos lycées, ni nos collèges ».

Pour les langues vivantes, leur enseignement demande « une réforme radicale et complète » dans le sens d'une étude pratique. Il faudrait :

1° Multiplier le séjour à l'étranger de nos élèves par petits groupes ;

2° Obliger les *boursiers* à aller, après la quatrième, passer un an au moins (deux ans pour le moderne) dans « un lycée ou collège de l'étranger ».

3° A nos lycées et collèges importants devraient être attachés des maîtres étrangers tenus de ne converser avec leurs élèves qu'en langue étrangère. « C'est un essai qui a été tenté depuis quelques années dans nos écoles normales. »

L'italien a une chaire spéciale au lycée de Grenoble.

Le dessin ne devrait commencer qu'en 4e classique, 3e moderne et être facultatif.

Le proviseur du lycée de Gap, sur l'enseignement moderne, pense qu'il devrait s'organiser pour répondre à deux besoins bien différents. 1° Celui d'une culture élevée sans grec ni latin ouvrant les carrières libérales. 2° Celui d'une préparation de durée moindre à l'entrée immédiate dans le commerce, l'industrie, l'agriculture, les écoles techniques, les emplois dans les finances, banque, postes, douanes et la pharmacie.

M. Muller, proviseur du lycée de Grenoble, voudrait qu'une épreuve pédagogique fût imposée aux candidats à la licence et à l'agrégation.

Il est pour le *statu quo* de l'enseignement classique, avec deux heures distinctes de latin en 7e pour les lycées importants.

Egalement pour le maintien tel quel de l'enseignement moderne sauf à constituer, à côté de lui, un troisième enseignement durant trois années et comprenant les classes de 5e, 4e, 3e B.

Très énergiquement opposé à la suppression des classes primaires dans les lycées.

Partisan absolu de la distinction entre l'enseignement moderne et l'enseignement primaire supérieur, ne comprend pas que l'on puisse songer à amener dans les classes supérieures de l'enseignement moderne les élèves de l'enseignement primaire supérieur. En fait, chacun de ces deux enseignements a sa clientèle.

Sur la question de l'enseignement pratique des *langues vivantes*, M. Muller a rédigé un rapport spécial dans lequel il conclut à la possibilité de l'organiser dans les lycées par les procédés suivants (Voy. Annexes).

1° Séances de conversations, par petits groupes, sous la direction des professeurs en dehors de la classe ;

2° Classe faite en langue étrangère, même pour la grammaire ;

3° Adduction d'élèves étrangers dans les lycées ;

4° Fréquentation des étrangers en France ;

5° Séjour des élèves à l'étranger pendant les vacances. En particulier, l'organisation de séjours d'élèves à l'étranger est si bien possible qu'elle a réussi, en ce qui concerne le lycée de Grenoble.

Le principal du collège de Briançon est d'avis, pour la préparation des professeurs :

a) D'obliger tous les candidats non agrégés à un stage en qualité de répétiteurs chargés de quelques heures de classe ;

b) D'attribuer les bourses d'étude, dans les Facultés, de préférence à des répétiteurs en exercice ;

c) De créer dans toutes les Universités des cours de pédagogie.

Enseignement classique. — Retarder l'étude

du grec jusqu'en troisième et le rendre facultatif, chaque classe de la division supérieure comprenant deux sections, l'une littéraire, l'autre scientifique, réunies pour le français et le latin.

Dans les petits établissements, le système des *classes géminées* s'impose souvent : il devrait être réglementé d'une manière assez uniforme pour que les élèves pussent changer de collège ou passer dans un établissement de plein exercice, sans préjudice pour leurs études.

L'enseignement moderne répond aux besoins de la grande majorité de la clientèle des collèges. Il se recrute surtout dans les milieux agricoles, industriels ou commerçants : peu d'élèves poussent leurs études jusqu'au bout, la plupart se retirant à la fin de la quatrième ou de la troisième. Il faudrait donc revenir « à la conception de 1882 », c'est-à-dire aux programmes concentriques s'appliquant à deux cycles de trois ans chacun. L'étude d'une seule langue vivante, au double point de vue de la culture littéraire et de la connaissance pratique, serait préférable aux deux langues. Il est indispensable de renforcer le calcul dans la division de grammaire.

Les écoles primaires supérieures voisines d'un lycée ou collège se recrutent à son détriment pour la moitié au moins de ses élèves. « Le premier cycle de l'enseignement moderne ne pourrait correspondre aux deux ou trois années d'études des écoles primaires supérieures qui seraient inutiles partout où existe un lycée ou un collège. Les meilleurs sujets des écoles supérieures rurales pourraient poursuivre leurs études dans notre deuxième cycle. »

Le principal du collège d'Embrun estime que l'uniformité s'impose pour les programmes de l'enseignement classique, qui se conçoit difficilement sans le grec.

Les programmes de l'enseignement moderne doivent être adaptés aux conditions locales.

Les élèves, pour la plupart, vont aux professions industrielles, commerciales. Depuis trois ans, deux seulement se destinent aux fonctions publiques, l'un à l'armée, l'autre à l'enseignement.

« Il faut faire de l'enseignement primaire supérieur une étape de l'enseignement moderne. Il est utile que partout où il y a un lycée ou un collège, sauf dans les grandes villes, il n'y ait pas d'école primaire supérieure. »

Le principal du collège de Privas estime que « les professeurs devraient avoir été tous répétiteurs ».

Les études secondaires classiques devraient être terminées à dix-sept ans et, durant cinq ans, six au plus, par l'emploi de méthodes réellement actives.

L'enseignement moderne se présente avec tous les caractères de l'enseignement classique, avec les mêmes méthodes. Ses programmes devraient être modifiés dans le sens d'une « fusion complète et absolue avec l'enseignement classique, pour tout ce qui n'est pas langues mortes... Les langues mortes devraient passer au rang de spécialités. »

Les résultats de l'enseignement moderne sont excellents, « cependant il n'est que juste de reconnaître que la supériorité de la culture générale reste au classique ».

D'une façon générale, les deux tiers des élèves vont aux carrières officielles, un tiers au commerce ou à l'industrie. Il faudrait faire dans cet enseignement, à titre de spécialité, une large place à l'enseignement agricole.

Le principal constate que la création des écoles primaires supérieures a amené une diminution sensible des internes du collège ; mais il se prononce très énergiquement contre toute fusion des deux ordres d'enseignement, qui, selon lui, n'ont de commun qu'une chose, celle de préparer tous deux aux fonctions publiques en moyenne partie. « L'enseignement primaire ne peut pas fournir à l'enseignement secondaire des élèves suffisamment préparés... c'est un fait. »

Le principal du collège de St-Marcellin, au point de vue de l'adaptation des programmes conditions locales, pense que l'étude du celtique en Bretagne comme celle du provençal dans le Midi serait digne d'intérêt.

Le principal du collège de Montélimar estime que l'allègement des programmes classiques peut se faire par la suppression de quelques cours (botanique, zoologie, géologie, etc.), que les enfants comprennent peu et qui ne font que disperser leur attention.

Quant à l'enseignement moderne, il doit être modifié complètement. On a eu le tort de vouloir en faire un enseignement semblable au classique; il devrait avoir surtout un but utilitaire; être divisé en deux cycles : le 1er avec

Brasserie	1	sortis du lycée sans baccalauréat
Agriculture	1	
Ganterie	1	
Emploi dans une maison de commerce	2	

Juillet 1898

Médecine aux Colonies	1	
Pharmacie	1	
Préparation à l'École Centrale	1	
Préparation à l'École St-Cyr	1	
Préparation à l'École des Hautes Études commerciales	1	
École Centrale Lyonnaise	1	
École de Commerce de Lyon	2	
Emploi dans les Ponts-et-Chaussées	1	
Architecture	1	
École dentaire de Paris	1	sortis du lycée sans baccalauréat
Fabrique de papiers	1	
Emploi dans une banque	1	
Emploi dans une maison de commerce	3	

Le principal du collège de Briançon est pour le maintien du baccalauréat. « Les certificats de fin d'études, délivrés par les établissements mêmes, sans contrôle extérieur, risqueraient de devenir des certificats de complaisance et ne tarderaient pas à tomber dans un discrédit qui ne serait pas toujours immérité. » Les jurys d'examen pourraient être constitués de professeurs de lycées ou collèges présidés par un professeur de Faculté, qui pourrait être chargé, en outre, de l'inspection des établissements du ressort; ce serait un contrôle du livret scolaire.

Le principal du collège d'Embrun est pour le maintien du baccalauréat, à condition que les professeurs de l'enseignement secondaire fassent partie du jury.

Le principal du collège de Privas. Si on supprime le baccalauréat, il n'y a pas à s'occuper de le remplacer; il suffira d'instituer des concours à l'entrée de toutes les carrières.

Les certificats d'études n'auraient pas d'autorité. « Quant aux examens de passage, il faut avoir été aux prises avec la nécessité de concilier les désirs, beaucoup plus impérieux qu'on ne le croit des familles, et les exigences du recrutement pour comprendre ce qu'ils peuvent être fatalement. »

Le régime actuel des examens est d'ailleurs parfait.

« Les Écoles, les Universités, l'agriculture, le commerce, l'industrie devraient faire connaître leurs desiderata, et des commissions spéciales seraient chargées d'examiner comment des programmes satisfaisants pourraient être établis. »

Le principal du collège de Montélimar se prononce pour le maintien du baccalauréat; mais il voudrait un oral plus long. Les examens devraient être concentrés dans la dernière quinzaine de juillet ou la première quinzaine d'octobre, afin de ne pas sacrifier les classes et se faire devant un jury départemental composé de professeurs de lycées et collèges, présidé par un professeur de Faculté.

Le principal de collège de Vienne trouve au baccalauréat « une vertu : il fait travailler, les deux dernières années au moins, même les moins travailleurs ». — Le diplôme moderne doit donner accès aux Facultés de droit et de médecine, « à elles d'éliminer les incapables ».

M. *Héon*, du lycée de Gap, demande la suppression du baccalauréat et son remplacement par des examens de passage sérieux, le rétablissement des examens semestriels.

Son collègue, M. *Dumas*, se prononce pour le maintien, avec jury de professeurs de l'enseignement secondaire, sous la présidence d'un professeur de Faculté; le bénéfice de l'admissibilité n'étant prolongé que de juillet en novembre, les noms des candidats n'étant pas connus des examinateurs, les membres du jury n'interrogeant pas leurs propres élèves.

M. *Chaniac*, du lycée de Tournon, est pour le maintien tel quel du baccalauréat. Le baccalauréat classique seul doit donner accès aux carrières libérales (enseignement secondaire ou supérieur, magistrature, médecine, pharmacie).

M. *Rouchet* demande que le baccalauréat soit rendu plus difficile, afin d'arrêter un grand nombre de candidats fonctionnaires qui prendraient alors une autre voie.

Collèges. — M. *Escallier* et M. *Tamisier*, de Briançon, sont pour le maintien du baccalauréat; le premier demande que le baccalauréat donne accès aux Facultés de droit, surtout de médecine; le second, que le bénéfice

rieur de façon que ses élèves puissent entrer dans les classes supérieures du moderne. Suivant les régions, la fusion pourrait et devrait même se faire.

Lycée de Gap. — MM. Heon et Dumas, professeurs, demandent le maintien du grec, l'allègement des programmes : le premier est pour la fusion du moderne avec le primaire supérieur ou l'enseignement professionnel. Le second pense que les deux ou trois premières années du moderne doivent avoir un caractère très pratique, le rapprochant du primaire supérieur : après quoi les élèves distingués pourraient suivre un enseignement plus désintéressé, à la fois littéraire et scientifique, et se préparer au baccalauréat moderne dont le programme serait un peu allégé.

M. Mauzan, instituteur au même lycée, voit surtout dans l'enseignement moderne, des classes préparatoires à l'administration des postes, aux contributions indirectes, aux Écoles d'arts et métiers.

M. Lefièvre, chargé du cours de dessin au lycée de Gap, insiste sur l'importance de l'enseignement du dessin, son extension nécessaire et les réformes à y apporter.

Lycée de Tournon. — M. Moulin, professeur de philosophie, regrette qu'il n'y ait aucune épreuve ayant un caractère vraiment professionnel dans les concours d'agrégation dont les élus, avec l'instruction la plus solide et la plus étendue, peuvent être de médiocres professeurs de l'enseignement secondaire. Il déplore, dans les classes à examens et à concours, la nécessité de subordonner la culture générale et les vues d'ensemble à la préparation universitaire du détail et au souci mesquin et anti-philosophique des petits faits.

M. Gaillard, chargé du cours d'histoire estime que l'enseignement de l'histoire contemporaine est insuffisant ; d'autre part il devrait être donné en rhétorique et seconde moderne; car, actuellement, les élèves qui quittent le lycée sans le baccalauréat classique ou moderne, n'en ont pas la moindre notion.

Pour la géographie comme pour l'histoire, des conférences et exercices pratiques devraient être organisés à côté de la classe proprement dite.

M. Chaniac, professeur de cinquième pense que l'enseignement du grec devrait être réservé aux Facultés pour la préparation au professorat.

Les élèves de l'enseignement moderne ne doivent pas être mêlés à ceux du classique, mais le personnel enseignant des deux sortes d'enseignement doit avoir la même origine.

Exiger des candidats à toutes les agrégations et même au certificat des classes élémentaires, le grade de licencié. C'est à cette condition que les agrégés des langues vivantes pourront être chargés de l'enseignement littéraire complet dans les classes de moderne.

M. Guiot, chargé du cours d'anglais, voudrait que les élèves arrivés en troisième classique ou moderne fussent à même de profiter d'un séjour de vacances (cinq à six semaines à l'étranger). Ceux même qui n'auraient pas pu quitter la France en profiteraient. L'organisation pratique du séjour à l'étranger est possible, elle devrait être facilitée par des réductions de tarifs des Compagnies de chemins de fer. Rétablir le thème *sans dictionnaire* au baccalauréat.

M. Bouchet, professeur de septième, demande que l'enseignement moderne soit rendu plus pratique.

M. Hudry, professeur de dessin, voudrait que le dessin fût obligatoire, sanctionné par une épreuve aux baccalauréats, comme il l'est au brevet supérieur de l'enseignement primaire.

Même vœu de *M. Sauget*, professeur de dessin au lycée de Grenoble.

M. Chavade, répétiteur au lycée de Grenoble, constate que, seuls, les répétiteurs *généraux* peuvent profiter de la mesure de l'externement, tandis que les répétiteurs *divisionnaires* sont pris depuis 5 ou 6 heures du soir jusqu'au lendemain matin 8 heures, pour la surveillance des dortoirs, et plusieurs, faute de débouchés, comptent plus de dix ans de service.

Le remède serait dans la suppression des dortoirs et l'organisation des chambres individuelles d'élèves : à tour de rôle, un seul répétiteur ferait un service de ronde ; tous auraient ainsi plus de temps à consacrer au service journalier et leur nombre pourrait être réduit.

Collèges. — M. Escallier, professeur, à Briançon, ne voit pas deux façons différentes d'enseigner la grammaire, les langues vivantes,

les mathématiques, la littérature, le dessin, la géographie, l'histoire, les sciences physiques et naturelles : il est donc pour la fusion de l'enseignement primaire supérieur avec le moderne dont les programmes se ressemblent.

M. Bertrand, professeur à Briançon, trouve que l'enseignement moderne « ne répond à rien. Pratique? il ne l'est pas. Les Facultés ferment leurs portes aux bacheliers modernes, et elles ont raison, car jusqu'ici ils n'offrent pas les garanties de culture suffisante. » — Toutes les matières littéraires de cet enseignement devraient être confiées à un professeur unique, et il ne devrait pas se modeler sur le classique. L'enseignement d'une seule langue vivante, appropriée aux besoins locaux, serait suffisant.

M. Tamisier (*ibid.*) pense même que les langues vivantes devraient être facultatives.

M. Isaac, professeur à Embrun, demande l'unité d'enseignement jusqu'à la 4e exclusivement, où se ferait la scission entre le classique et le moderne.

Rendre les programmes du moderne plus pratiques et mieux appropriés aux besoins locaux.

Il voudrait que, là où il y a un collège ou lycée, l'enseignement primaire gratuit lui fût annexé, et à la place des écoles professionnelles, il faudrait adjoindre des cours professionnels aux établissements d'enseignement secondaire, suivant les régions. Avec ses collègues, *MM. Chabot* et *Bontron*, il réclame la fusion du primaire supérieur et du moderne, le primaire supérieur devant, par ses programmes, correspondre aux classes de 6e, 5e et 4e moderne.

Six professeurs du collège de Privas pensent que l'on pourrait instituer un enseignement pédagogique à joindre à la licence pour le professorat des collèges ; — exiger un stage obligatoire dans un établissement secondaire avant l'agrégation.

Pour l'enseignement classique, ils voudraient le renforcer et le restreindre à une élite, avec possibilité après la 4e de passer dans le moderne. Le moderne doit être rendu plus pratique, divisé en deux cycles, variable dans ses programmes, avec le même personnel enseignant que le classique.

Ils préconisent l'échange des élèves entre établissements pour l'enseignement des langues vivantes.

M. Aubenas, professeur à Privas, considère comme un grave défaut pour l'enseignement moderne la multiplicité des professeurs. — La rivalité du primaire supérieur et du moderne est, à ses yeux, regrettable : mieux vaudrait supprimer le primaire supérieur et rétablir l'enseignement spécial dans les collèges, en l'adaptant aux conditions locales.

M. Baron, chargé de la classe de rhétorique et de seconde au collège de Romans, trouve que l'étude de quatre langues dans les classes de grammaire est trop difficile; il propose donc de rejeter l'étude du grec en troisième; de retarder jusqu'en seconde l'étude d'une langue vivante à laquelle on consacrerait, après la rhétorique, une année spéciale consacrée en même temps aux sciences physiques et naturelles. La durée des études classiques serait ainsi de huit ans, au lieu de sept, avec trois examens successifs de baccalauréat, à un an d'intervalle : rhétorique; langues vivantes, sciences physiques; philosophie, mathématiques.

M. Tuffery, professeur de sciences au collège de Romans, ne croit pas que la clientèle des écoles professionnelles soit la même que celle de l'enseignement secondaire ; mais il pense que l'on pourrait d'une part rattacher les écoles professionnelles au Ministère de l'Instruction publique, d'autre part réunir sous la même direction collèges et écoles professionnelles.

M. Rostolland, professeur à Valence. — La nécessité s'impose pour les jeunes professeurs, après l'obtention de leurs grades et titres, d'un stage auprès d'un maître expérimenté.

La réunion des élèves du moderne et du classique est bonne pour quelques cours (sciences, géographie, histoire moderne et contemporaine), inadmissible pour d'autres (français, histoire ancienne, langues vivantes). De même, seuls les professeurs de géographie et de sciences peuvent être communs.

M. Rostolland est opposé à la fusion du moderne et du primaire supérieur, qui doivent être séparés très nettement, le premier devant être élevé au rang du classique, avec les mêmes sanctions, le second ayant un caractère franchement professionnel (même avis de l'assemblée des professeurs).

Les écoles professionnelles ne font pas concurrence aux lycées et collèges, car elles n'ont

pas la même clientèle : les écoles primaires supérieures doivent être des écoles professionnelles, et tout enseignement professionnel doit être écarté des lycées et collèges.

L'assemblée des professeurs du collège de Valence est pour le maintien du grec dans l'enseignement classique, — pour le maintien de l'enseignement des sciences physiques et naturelles dans les classes élémentaires ou de grammaire, mais en le conférant aux professeurs de lettres titulaires de ces classes (le professeur de sciences physiques et naturelles conclut, lui, à la suppression de cet enseignement).

L'assemblée estime et M. *Jeudon*, professeur de philosophie, y insiste, que, pour obtenir l'unité de direction dans le moderne et donner à cet enseignement toute sa vertu éducative, il faut que les langues étrangères et le français soient enseignés par le même professeur.

M. Folliasson, de Bourgoin, constate que, dans le moderne, beaucoup d'élèves ont quitté le collège avant l'achèvement des études; un très petit nombre est allé jusqu'au bout.

« L'enseignement secondaire a deux concurrents plus ou moins avoués : l'enseignement primaire et l'enseignement professionnel. » La fusion du primaire supérieur et du moderne s'impose : en l'état des choses, nombre d'élèves du primaire supérieur passent au moderne.

Les professeurs du collège de Bourgoin reconnaissent que, dans l'enseignement moderne, presque tous les élèves qui vont jusqu'au bout se destinent aux fonctions publiques; ceux qui s'arrêtent à mi-chemin vont au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, et pour eux l'enseignement moderne est dépourvu des caractères pratiques indispensables : ils trouvent un enseignement mieux approprié à leur condition dans les écoles professionnelles et dans les écoles primaires supérieures.

M. Robert, professeur de dessin au collège de Vienne, demande la création d'une commission chargée de remanier les programmes, de choisir les modèles, de constater les résultats obtenus.

M. L. Bousquet, répétiteur à Vienne, estime que l'enseignement des langues vivantes ne deviendra pratique que si le professeur a *pratiqué* la langue : il propose donc de faciliter par divers moyens les séjours à l'étranger aux jeunes professeurs ou aspirants-professeurs; il préconise également l'enseignement et l'équivalence des langues romanes dans le Midi.

M. Savoye, chef de l'Institution libre du Sacré-Cœur, à Annonay. — « On devrait laisser au conseil de chaque maison, la liberté son programme jusqu'en rhétorique, dont le programme fixé par le conseil supérieur servirait de programme à l'examen du baccalauréat. »

L'*Association amicale des professeurs de l'enseignement secondaire de Grenoble :* « Si l'on veut maintenir à l'enseignement moderne le caractère que ses promoteurs ont eu l'intention de lui donner, c'est-à-dire celui d'un enseignement capable de donner une culture générale par d'autres moyens que ne le fait l'enseignement classique, on ne peut, sans contradiction, le réduire au rôle de simple prolongement de l'enseignement primaire supérieur, lequel est dominé surtout par des préoccupations utilitaires. Nous ne sommes pas d'avis, non plus, d'introduire l'enseignement professionnel dans les lycées. Cet enseignement est donné avec succès, dans des établissements de l'État, et nous ne voyons pas quel intérêt il y aurait à en détourner vers les lycées la clientèle. »

Les rapports des *directeurs ou professeurs d'écoles primaires supérieures* sont à peu près unanimes à proposer :

1° Que les élèves passent par l'école primaire avant d'entrer dans l'enseignement secondaire (quelques-uns reconnaissent toutefois qu'il n'y a pas à supprimer les classes élémentaires des collèges ou lycées, mais qu'il serait souhaitable d'introduire un peu d'unité entre les programmes des écoles primaires élémentaires et des classes élémentaires des lycées) ;

2° Que l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement moderne restent absolument distincts, chacun ayant son rôle et sa clientèle.

Deux ou trois directeurs seulement (Valence et la Côte-Saint-André), admettent qu'il serait bon de faciliter aux élèves du primaire supérieur l'entrée dans les classes supérieures du moderne.

Tous les autres inclinent au contraire à renforcer le caractère technique et professionnel des écoles primaires supérieures et à les éloigner par là de l'enseignement secondaire. « Si

naissances destinées à être conservées pour elles-mêmes, en raison de leur intérêt scientifique et de leur utilité pratique: jusque-là, on doit se contenter de donner à l'enfant de bonnes habitudes intellectuelles. Des notions d'histoire naturelle avant ce moment-là ne servent à rien qu'à déflorer des études qui auraient pu les passionner plus tard.

5.) Rendre l'enseignement du grec facultatif, c'est le supprimer, sans doute. Ceux qui ne voudront pas faire de grec auront toujours la ressource d'aller à l'enseignement moderne.

6.) Je ne vois pas bien en quoi cette question concerne particulièrement l'enseignement classique, qui paraît, au contraire, tout à fait indépendant des conditions locales.

B. *Enseignement moderne.* — 1. 2. 3. 4. 5. 6.) Y a-t-il lieu de le développer? Il y a lieu surtout de le rendre homogène, vraiment un, conséquent avec lui-même. Tel qu'il est, on ne sait trop à quoi il tend. Est-ce simplement à faire concurrence à l'enseignement classique, en produisant aussi bien que lui des littérateurs, des journalistes, des médecins, des avocats, des magistrats, des fonctionnaires de tous ordres? Mais alors il est évident que l'un de ces deux enseignements est de trop. Est-ce au contraire à préparer des commerçants, des industriels, des agriculteurs, des colonisateurs, des hommes d'action, etc. Alors, cet enseignement a bien sa place distincte en dehors et à côté de l'enseignement classique : il répond à d'autres besoins, il s'adresse à une autre clientèle; mais en ce cas il doit être modifié de façon à s'adapter entièrement à cette fonction: tout en conservant les caractères généraux de l'enseignement secondaire, il doit devenir plus utilitaire, plus pratique, et par cela même ses programmes appellent des modifications qui l'écartent sensiblement du type classique pour lui donner une physionomie franchement moderne. Or, il semble bien que ce soit un enseignement moderne ainsi réadapté que réclament en ce moment tous ceux qui vont frapper à cette porte. Dans les collèges, par la force des choses, l'enseignement moderne se réduit à trois années d'études: une des deux langues, allemand ou anglais, est à peu près complètement sacrifiée. On voudrait aussi que cet enseignement fût assez souple pour s'accommoder aux conditions locales. Faute de recevoir la satisfaction désirée, une bonne partie de la clientèle s'en va vers l'enseignement primaire supérieur.

Dès lors, pour savoir si le personnel de cet enseignement doit être distinct du personnel de l'enseignement classique, il faudrait d'abord savoir ce qu'on veut que cet enseignement soit. Si c'est le sosie de l'enseignement classique, il est tout indiqué qu'il ait le même personnel. S'il réalise un type de culture tout à fait distinct, la réponse n'est plus aussi certaine.

C. Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire et avec l'enseignement professionnel. — 1.) Ce serait une faute énorme, irréparable que de supprimer l'enseignement élémentaire des lycées sous prétexte qu'il serait désirable que les élèves n'entrassent au lycée qu'après avoir reçu l'instruction primaire. Si l'on veut tuer l'Université au profit de l'enseignement congréganiste, il n'y a pas d'autre mesure à prendre.

2. 3.) Non, on ne doit pas préparer la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne, ce qui équivaudrait à supprimer l'un ou l'autre, mais on devrait, *si c'est possible*, modifier les programmes de l'enseignement primaire supérieur de façon que les élèves pussent entrer dans les classes supérieures de l'enseignement moderne.

6.) Quant à l'enseignement professionnel, il ne me paraît pas à sa place dans les lycées, auxquels je ne crois pas que les écoles professionnelles fassent concurrence, du moins autant, à beaucoup près, que les écoles primaires supérieures.

D. Étude des langues vivantes. — 1.) Oui, il faudrait donner un caractère pratique à l'enseignement des langues vivantes en organisant des séjours à l'étranger et il faudrait favoriser ces séjours à l'étranger en leur accordant comme prime des dispenses partielles du service militaire comme celles que confèrent, par exemple, les diplômes du malais ou de l'hindoustani, acquis par des étudiants qui ne mettront peut-être jamais les pieds hors de France.

2.) Oui, il faudrait approprier l'enseignement des langues aux conditions locales et ne pas imposer l'anglais et l'allemand à Perpignan où on aurait besoin surtout de savoir l'espagnol, et à Grenoble, où il serait bien plus utile de savoir l'italien.

injuste et imprudent de conférer au baccalauréat moderne les mêmes droits qu'au baccalauréat classique.

M. le doyen estime que les programmes des examens d'admission aux écoles spéciales ne devraient être autres que ceux des études régulièrement faites dans les établissements universitaires. « La préparation aux écoles spéciales est, en effet, déjà une spécialisation, par suite du développement outré de l'enseignement des mathématiques. Elle n'exerce pas toutes les facultés de l'esprit; elle provoque le développement excessif de l'une d'elles au détriment des autres ; elle constitue un système de gymnastique intellectuelle inutile et dangereux puisqu'il est déformant. »

M. Kilian, professeur de géologie, croit :

« *a*) Qu'on devra maintenir le baccalauréat, tout en diminuant par un régime *sévère* d'examens de passage dans les lycées l'*encombrement* qui en fait baisser le niveau (surtout pour le premier examen).

« *b*) Que les épreuves doivent être rendues plus sérieuses en diminuant le nombre des candidats examinés *en une série* par le même examinateur.

« *c*) Qu'il y a lieu d'instituer des commissions d'examen spéciales; les professeurs des Facultés étant menacés de consacrer à cette besogne une part trop importante de leur temps.

« *d*) Que le diplôme de l'enseignement moderne ne doit donner accès ni aux études de droit ni à celles de médecine. »

D'après le rapport de l'École de médecine :

a) Le baccalauréat peut être maintenu à la condition de donner au livret scolaire une valeur sérieuse, exprimée par un coefficient très élevé.

b) L'enseignement classique, avec étude du grec et du latin, avec extension des études philosophiques, est indispensable aux jeunes gens qui veulent apprendre la médecine. C'est le seul moyen d'empêcher le niveau médical de baisser et de combattre le charlatanisme.

Inspecteur d'Académie des Hautes-Alpes. — Sans supprimer le baccalauréat, on devrait en dispenser les meilleurs élèves.

Le diplôme de l'enseignement moderne ne doit pas donner accès aux Facultés de droit et de médecine.

Il faudrait réinstituer l'ancien certificat de grammaire pour l'enseignement classique, et instituer après la quatrième moderne un certificat d'études (certificat d'études primaires supérieures).

Inspecteur d'Académie de l'Ardèche. — Le baccalauréat est, malgré tout, un stimulant ; le supprimer serait décourager l'effort vers la culture générale. Ses programmes devraient être simplifiés et on devrait en exclure tout ce qui est mnémotechnie. Le diriger dans le sens d'une sélection sérieuse en en faisant un concours. De toute façon, il est nécessaire que les noms des candidats soient inconnus des juges, comme au concours général. — Supprimer le livret scolaire.

L'inspecteur d'Académie de l'Isère est partisan de la suppression du baccalauréat et de son remplacement par des certificats d'études et des examens de sortie passés devant un jury composé de professeurs de l'enseignement secondaire.

Le diplôme de l'enseignement moderne « ne doit pas être frappé d'une sorte de dépréciation et d'infériorité morales », il doit donner accès aux Facultés de droit et de médecine.

M. *Muller*, proviseur du lycée de Grenoble, est très catégoriquement opposé à la suppression du baccalauréat. Les examens de passage, tels qu'ils sont pratiqués à Grenoble, assurent l'homogénéité des classes.

Il ne pense pas que le baccalauréat moderne doive donner accès aux Facultés de droit et de médecine. Non pas que le latin et le grec soient indispensables pour faire des avocats et des médecins, mais les carrières libérales sont déjà encombrées au delà de toute expression et elles fournissent déjà un trop grand nombre de déclassés. L'enseignement moderne doit ou plutôt devrait former des industriels et des commerçants.

Statistique des élèves de première et de deuxième moderne sortis du lycée de Grenoble en juillet 1897 *et en juillet* 1898 *avec l'indication de leurs aboutissants.*

Juillet 1897

Répétiteur dans l'enseignement secondaire.	1
Mathématiques spéciales................	1
Préparation à l'École Centrale...........	3
Préparation à l'École St-Cyr............	4
Préparation à l'École des Hautes Etudes commerciales........................	1
École de Commerce de Lyon	4

17

Brasserie	1	sortis du lycée sans baccalauréat
Agriculture	1	
Ganterie	1	
Emploi dans une maison de commerce	2	

Juillet 1898

Médecine aux Colonies	1	
Pharmacie	1	
Préparation à l'École Centrale	1	
Préparation à l'École St-Cyr	1	
Préparation à l'École des Hautes Études commerciales	1	
École Centrale Lyonnaise	1	
École de Commerce de Lyon	2	
Emploi dans les Ponts-et-Chaussées	1	
Architecture	1	
École dentaire de Paris	1	sortis du lycée sans baccalauréat
Fabrique de papiers	1	
Emploi dans une banque	1	
Emploi dans une maison de commerce	3	

Le principal du collège de Briançon est pour le maintien du baccalauréat. « Les certificats de fin d'études, délivrés par les établissements mêmes, sans contrôle extérieur, risqueraient de devenir des certificats de complaisance et ne tarderaient pas à tomber dans un discrédit qui ne serait pas toujours immérité. » Les jurys d'examen pourraient être constitués de professeurs de lycées ou collèges présidés par un professeur de Faculté, qui pourrait être chargé, en outre, de l'inspection des établissements du ressort ; ce serait un contrôle du livret scolaire.

Le principal du collège d'Embrun est pour le maintien du baccalauréat, à condition que les professeurs de l'enseignement secondaire fassent partie du jury.

Le principal du collège de Privas. Si on supprime le baccalauréat, il n'y a pas à s'occuper de le remplacer ; il suffira d'instituer des concours à l'entrée de toutes les carrières.

Les certificats d'études n'auraient pas d'autorité. « Quant aux examens de passage, il faut avoir été aux prises avec la nécessité de concilier les désirs, beaucoup plus impérieux qu'on ne le croit des familles, et les exigences du recrutement pour comprendre ce qu'ils peuvent être fatalement. »

Le régime actuel des examens est d'ailleurs parfait.

« Les Écoles, les Universités, l'agriculture, le commerce, l'industrie devraient faire connaître leurs desiderata, et des commissions spéciales seraient chargées d'examiner comment des programmes satisfaisants pourraient être établis. »

Le principal du collège de Montélimar se prononce pour le maintien du baccalauréat ; mais il voudrait un oral plus long. Les examens devraient être concentrés dans la dernière quinzaine de juillet ou la première quinzaine d'octobre, afin de ne pas sacrifier les classes et se faire devant un jury départemental composé de professeurs de lycées et collèges, présidé par un professeur de Faculté.

Le principal de collège de Vienne trouve au baccalauréat « une vertu : il fait travailler, les deux dernières années au moins, même les moins travailleurs ». — Le diplôme moderne doit donner accès aux Facultés de droit et de médecine, « à elles d'éliminer les incapables ».

M. *Héon*, du lycée de Gap, demande la suppression du baccalauréat et son remplacement par des examens de passage sérieux, le rétablissement des examens semestriels.

Son collègue, M. *Dumas*, se prononce pour le maintien, avec jury de professeurs de l'enseignement secondaire, sous la présidence d'un professeur de Faculté ; le bénéfice de l'admissibilité n'étant prolongé que de juillet en novembre, les noms des candidats n'étant pas connus des examinateurs, les membres du jury n'interrogeant pas leurs propres élèves.

M. *Chaniac*, du lycée de Tournon, est pour le maintien tel quel du baccalauréat. Le baccalauréat classique seul doit donner accès aux carrières libérales (enseignement secondaire ou supérieur, magistrature, médecine, pharmacie).

M. *Rouchet* demande que le baccalauréat soit rendu plus difficile, afin d'arrêter un grand nombre de candidats fonctionnaires qui prendraient alors une autre voie.

Collèges. — M. *Escallier* et M. *Tamisier*, de Briançon, sont pour le maintien du baccalauréat ; le premier demande que le baccalauréat donne accès aux Facultés de droit, surtout de médecine ; le second, que le bénéfice

de l'admissibilité en juillet ne s'étende pas au delà de la réunion de novembre.

M. *Chabot*, *du collège d'Embrun*, demande que les professeurs de chaque collège fassent subir le baccalauréat de leurs élèves sous la présidence d'un délégué de la Faculté. M. *Isaac* estime simplement que les professeurs de l'enseignement secondaire devraient prendre part à l'examen. D'après lui, l'équivalence devrait être accordée aux deux diplômes, classique ou moderne. M. *Bourlot* pense, au contraire, que l'enseignement classique doit être exigé pour le droit et la médecine.

Six professeurs du collège de Privas pensent que le baccalauréat doit être le premier diplôme de l'enseignement supérieur. Un certificat d'études secondaires doit être organisé comme le premier, sans être un *titre universitaire*.

M. *Aubenas*, *professeur à Privas*, est partisan du baccalauréat avec une plus grande importance attachée au livret scolaire, dont les inspecteurs d'académie pourraient contrôler les notes.

M. *Baudouin*, professeur au collège de Montélimar, estime que les examinateurs du baccalauréat doivent s'inspirer des programmes de l'enseignement secondaire et tendre à mettre l'examen en harmonie avec l'enseignement reçu par les candidats. Il est donc pour le maintien du baccalauréat avec des épreuves écrites plus faciles et plus simples et des épreuves orales moins précipitées. Les professeurs de rhétorique des lycées et collèges pourraient constituer les jurys, sous la présidence d'un professeur de Faculté.

M. *Rostolland*, *de Valence*, est partisan des certificats d'études équivalents aux baccalauréats délivrés aux élèves des lycées et collèges ayant obtenu des notes suffisantes dans les trois classes supérieures. Le baccalauréat resterait pour ceux qui n'auraient pas obtenu ces certificats et pour les élèves de l'enseignement libre. (Même avis de l'assemblée des professeurs.)

Les examens de passage après la septième et la huitième seraient organisés sérieusement et rigoureusement. (Voir assemblée des professeurs.)

Le jury du baccalauréat doit être composé de professeurs de l'enseignement secondaire, sous la présidence d'un professeur de Faculté. M. *Jeudon*, professeur de philosophie, se borne à demander que quelques membres de l'enseignement secondaire figurent dans le jury.

Pour M. *Folliasson*, *de Bourgoin*, substituer le régime du certificat d'études après examens de passage au baccalauréat, « c'est mettre le professeur de collège à la merci des familles ».

L'Association amicale des professeurs de l'enseignement secondaire de Grenoble est partisan du maintien du baccalauréat, rendu plus difficile par l'équivalence du moderne et du classique, et fait remarquer qu'il y aurait injustice à l'admettre tant que la durée des études modernes sera plus courte.

IV

QUESTIONS DIVERSES.

L'inspecteur d'Académie des Hautes-Alpes propose de multiplier les inspections en utilisant les compétences diverses (agrégés des sciences ou des lettres) des inspections d'Académie d'un même ressort.

Les bourses sont, sauf de très rares exceptions, très bien réparties.

Les boursiers sont presque partout les meilleurs élèves.

L'inspecteur d'Académie de l'Ardèche pense que les inspections générales doivent porter sur les répétitions et sur les études avec autant de soin que sur les professeurs et les classes.

L'inspecteur d'Académie de l'Isère juge les inspections générales trop rapides et trop étrangères aux appréciations sur le personnel inspecté des autorités académiques locales.

Le nombre des *boursiers* est à restreindre et la concession des bourses ne devrait être faite qu'aux seuls élèves dont l'intelligence et les aptitudes au travail répondront au sacrifice fait par l'État.

Le proviseur du lycée de Gap demande que chaque année tout lycée soit l'objet d'une inspection d'ensemble, non pas seulement pour ses services économiques, mais *sous tous les rapports* et il en donne l'énumération.

Les *observations* de l'inspection générale seraient consignées par la voie hiérarchique au proviseur, qui devrait rendre compte des suites données. La collection des observations

et des rapports sur les suites données, serait conservée et tenue à la disposition des inspecteurs généraux successifs.

Le principal du collège de Briançon pense que l'on pourrait, pour les inspections générales, adopter le bulletin d'inspection, qui existe déjà dans l'enseignement primaire et admettre le fonctionnaire à fournir des explications par écrit, s'il y a lieu.

Le principal du collège d'Embrun demande que les inspecteurs généraux tiennent compte des notes des chefs d'établissements, contrôlées par les inspecteurs d'Académie et les recteurs.

Le principal du collège de Bourgoin déclare que les bourses sont accordées trop souvent à la faveur; il reconnaît que presque tous les boursiers se destinent aux fonctions publiques ou à l'enseignement et font généralement de bons sujets dignes des faveurs dont ils ont été l'objet.

M. Moulin, professeur de philosophie au lycée de Tournon, considère les inspections générales comme « trop rares, trop courtes et trop sommaires ».

Collèges. — *M. Bertrand*, de Briançon, demande la création de *feuilles d'inspection*, dont les observations seraient communiquées aux professeurs. (C'est un vœu général.)

Le directeur de l'institution Robin, à Vienne, propose, pour décharger le programme de rhétorique, qu'on reporte en philosophie la préparation à un examen écrit et oral sur une langue vivante et sur les mathématiques et, en outre, l'institution d'un baccalauréat classique où le grec serait remplacé par des sciences.

Rapport du recteur.

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

1. 2. 3.) Il faudrait attacher la plus extrême importance au choix des proviseurs et principaux : on devrait les prendre parmi des professeurs point trop âgés, ayant des titres universitaires au moins égaux à ceux de leurs collaborateurs, mais surtout ayant fait preuve d'autorité et d'initiative dans leurs classes, les faire passer, s'ils sont encore jeunes, par le censorat (deux ou trois ans) et considérer aussi leur extérieur, leur tenue et leurs manières, le chef d'un établissement de l'État devant être un homme du monde sachant recevoir les parents et capable de donner au public une bonne idée de l'*éducation* universitaire. A des proviseurs et principaux ainsi choisis, qui donneraient toute garantie au point de vue du savoir, du caractère et de la tenue, on pourrait accorder une large part d'initiative et d'autorité, avec la certitude qu'ils n'en abuseraient pas, mais ne s'en serviraient, au contraire, que pour le plus grand bien de leur maison et de l'enseignement public.

4.) Il paraît bien que les *assemblées de professeurs* n'aient pas donné grand résultat, moitié par suite de l'indifférence des professeurs eux-mêmes, moitié aussi parce que les directeurs des maisons n'ont pas su ou voulu utiliser leur concours. On désire cependant, en majorité, les conserver et même voir accroître leurs attributions.

En revanche, on est à peu près d'accord pour reconnaître l'action effective et salutaire des *conseils de discipline*. Peut-être serait-il souhaitable que les attributions du conseil de discipline fussent un peu élargies et que ce conseil devînt comme la représentation des professeurs et répétiteurs auprès du chef de l'établissement pour l'aider, non seulement à maintenir la discipline parmi les élèves, mais encore à perfectionner les méthodes d'enseignement et à défendre les intérêts de la maison.

6 et 7.) Conviendrait-il d'y faire entrer d'anciens élèves ? ou d'instituer un second conseil où ils entreraient avec des représentants des professeurs et répétiteurs ? Question bien délicate. Plusieurs prétendent que la tentative a déjà été faite et qu'elle n'a pas réussi. Puis, comment seraient choisis ces anciens élèves ? Par le ministère ? Par le recteur ? Par le proviseur ou le principal ? Par une association d'anciens élèves? Des associations de ce genre n'existent pas partout. Ce qu'on pourrait souhaiter, c'est que là où elles existent, elles soient ouvertes aux professeurs et répétiteurs auxquels elles demeurent, en général, étrangères et qu'elles soient associées d'une façon plus fréquente et plus active à la vie de l'établissement. En tout cas, si l'on établissait ces conseils, ils ne devraient avoir, ce semble, qu'un rôle consultatif et peut-être aussi être autorisés ou même invités à proposer des

modifications, des améliorations correspondant à des besoins locaux.

ÉDUCATION.

1.) *Régime de l'internat.* — On voudrait le supprimer; on ne sait comment le remplacer. Les inconvénients en seraient grandement atténués si l'on s'efforçait de rapprocher autant que possible la vie collégiale de la vie domestique en y introduisant plus de gaieté, plus d'intimité aussi, sans que la discipline et le travail (et c'est là le difficile) en souffrissent. Dans les maisons rivales, le directeur reçoit chez lui les élèves, provoque leurs confidences, s'intéresse à leurs préoccupations, ou leur donne des occasions de se distraire par de petites réunions intérieures où les camarades, les familles sont invités; les maîtres jouent avec eux en récréation. Reste à savoir si nos lycées et collèges pourraient, sans être infidèles à leur esprit, s'approprier de telles mœurs.

2.) Pour associer les professeurs à l'œuvre de l'éducation, il faudrait vaincre leur indifférence et il faudrait surtout vaincre la résistance des proviseurs et principaux, qui verraient sans doute d'un œil jaloux cette intrusion des professeurs dans la vie tout à fait intime de leur maison. Où est le proviseur qui sollicitera lui-même les professeurs de joindre leur action à la sienne, qui leur proposera de venir en étude, au réfectoire, aux récréations, aux promenades, qui leur demandera de faire des lectures, des conférences pour élever l'âme des élèves, former leur conscience, etc. A la tête de chacune de nos maisons, il faudrait un apôtre : il n'y a, la plupart du temps, qu'un fonctionnaire.

3 et 4.) *Situation des répétiteurs.* — Sauf d'honorables exceptions, les répétiteurs se préoccupent encore moins que les professeurs de l'éducation des élèves. Il faudrait que le répétitorat, au lieu d'être accordé au premier venu pourvu qu'il ait un diplôme de bachelier, ne fût confié qu'à des jeunes gens préparés à l'avance par une culture spéciale. Le répétiteur a peut-être besoin plus encore que le professeur d'une préparation professionnelle. Le jour où les répétiteurs seraient pénétrés de l'importance de leur rôle, comprendraient tous les devoirs qu'il leur impose, connaîtraient les moyens de les remplir, il n'y aurait besoin de personne pour les inviter à participer plus effectivement à l'instruction et à l'éducation de nos élèves. Comment ce résultat pourrait-il être obtenu? serait-ce par la création d'une École normale de répétiteurs? Par l'institution de cours pédagogiques spécialement destinés à ces maîtres soit dans les Facultés, soit dans les lycées, ou par telle autre voie qu'on pourrait imaginer? En tout cas, on n'a encore rien fait dans ce sens-là, et il y aurait beaucoup à faire. A des répétiteurs ainsi formés, on pourrait proposer le censorat ou le principalat comme l'aboutissement normal de leur carrière.

V

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Pour mieux assurer la préparation des professeurs au point de vue professionnel, il faudrait, ce me semble, instituer à l'École normale supérieure et dans les Universités des cours qui seraient spécialement chargés de les préparer à leur profession, cours faits par des hommes qui auraient étudié directement toutes les méthodes actuellement en usage non seulement en France mais à l'étranger. Il faudrait aussi qu'aux différentes agrégations le jury se préoccupât davantage de l'adaptation scolaire des candidats. Actuellement, la leçon qu'il estime la meilleure est souvent celle à laquelle une classe ne comprendrait goutte. Je ne vois pas bien l'utilité d'un stage dans les Universités, à moins que ce ne soit peut-être dans les Universités étrangères.

A. Enseignement classique. — 1. 2. 3 4.) L'enseignement classique tend à perdre une partie de son ancienne clientèle qui se porte vers l'enseignement moderne. Raison de plus pour le rendre désormais conforme à son véritable type en accentuant les caractères qui le font classique. Pour cela, il faudrait, croyons-nous, faire commencer l'étude du latin dès la septième, supprimer tout cet enseignement pseudo-scientifique des premières classes, leçons de choses, zoologie, botanique, géologie, etc., et les remplacer par le calcul, infiniment trop négligé, et l'étude de la grammaire française. Il faudrait aussi rendre au thème latin l'importance qu'il doit avoir au moins jusqu'à la seconde sinon même au delà. C'est seulement quand l'esprit de l'enfant est formé qu'on peut penser à lui confier des con-

naissances destinées à être conservées pour elles-mêmes, en raison de leur intérêt scientifique et de leur utilité pratique: jusque-là, on doit se contenter de donner à l'enfant de bonnes habitudes intellectuelles. Des notions d'histoire naturelle avant ce moment-là ne servent à rien qu'à déflorer des études qui auraient pu les passionner plus tard.

5.) Rendre l'enseignement du grec facultatif, c'est le supprimer, sans doute. Ceux qui ne voudront pas faire de grec auront toujours la ressource d'aller à l'enseignement moderne.

6.) Je ne vois pas bien en quoi cette question concerne particulièrement l'enseignement classique, qui paraît, au contraire, tout à fait indépendant des conditions locales.

B. *Enseignement moderne.* — 1. 2. 3. 4. 5. 6.) Y a-t-il lieu de le développer? Il y a lieu surtout de le rendre homogène, vraiment un, conséquent avec lui-même. Tel qu'il est, on ne sait trop à quoi il tend. Est-ce simplement à faire concurrence à l'enseignement classique, en produisant aussi bien que lui des littérateurs, des journalistes, des médecins, des avocats, des magistrats, des fonctionnaires de tous ordres? Mais alors il est évident que l'un de ces deux enseignements est de trop. Est-ce au contraire à préparer des commerçants, des industriels, des agriculteurs, des colonisateurs, des hommes d'action, etc. Alors, cet enseignement a bien sa place distincte en dehors et à côté de l'enseignement classique: il répond à d'autres besoins, il s'adresse à une autre clientèle; mais en ce cas il doit être modifié de façon à s'adapter entièrement à cette fonction: tout en conservant les caractères généraux de l'enseignement secondaire, il doit devenir plus utilitaire, plus pratique, et par cela même ses programmes appellent des modifications qui l'écartent sensiblement du type classique pour lui donner une physionomie franchement moderne. Or, il semble bien que ce soit un enseignement moderne ainsi réadapté que réclament en ce moment tous ceux qui vont frapper à cette porte. Dans les collèges, par la force des choses, l'enseignement moderne se réduit à trois années d'études: une des deux langues, allemand ou anglais, est à peu près complètement sacrifiée. On voudrait aussi que cet enseignement fût assez souple pour s'accommoder aux conditions locales. Faute de recevoir la satisfaction désirée, une bonne partie de la clientèle s'en va vers l'enseignement primaire supérieur.

Dès lors, pour savoir si le personnel de cet enseignement doit être distinct du personnel de l'enseignement classique, il faudrait d'abord savoir ce qu'on veut que cet enseignement soit. Si c'est le sosie de l'enseignement classique, il est tout indiqué qu'il ait le même personnel. S'il réalise un type de culture tout à fait distinct, la réponse n'est plus aussi certaine.

C. Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire et avec l'enseignement professionnel. — 1.) Ce serait une faute énorme, irréparable que de supprimer l'enseignement élémentaire des lycées sous prétexte qu'il serait désirable que les élèves n'entrassent au lycée qu'après avoir reçu l'instruction primaire. Si l'on veut tuer l'Université au profit de l'enseignement congréganiste, il n'y a pas d'autre mesure à prendre.

2. 3.) Non, on ne doit pas préparer la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne, ce qui équivaudrait à supprimer l'un ou l'autre, mais on devrait, *si c'est possible*, modifier les programmes de l'enseignement primaire supérieur de façon que les élèves pussent entrer dans les classes supérieures de l'enseignement moderne.

6.) Quant à l'enseignement professionnel, il ne me paraît pas à sa place dans les lycées, auxquels je ne crois pas que les écoles professionnelles fassent concurrence, du moins autant, à beaucoup près, que les écoles primaires supérieures.

D. Étude des langues vivantes. — 1.) Oui, il faudrait donner un caractère pratique à l'enseignement des langues vivantes en organisant des séjours à l'étranger et il faudrait favoriser ces séjours à l'étranger en leur accordant comme prime des dispenses partielles du service militaire comme celles que confèrent, par exemple, les diplômes du malais ou de l'hindoustani, acquis par des étudiants qui ne mettront peut-être jamais les pieds hors de France.

2.) Oui, il faudrait approprier l'enseignement des langues aux conditions locales et ne pas imposer l'anglais et l'allemand à Perpignan où on aurait besoin surtout de savoir l'espagnol, et à Grenoble, où il serait bien plus utile de savoir l'italien.

gues vivantes peut être assuré, sans nuire à l'éducation, par les procédés suivants :

1° Séances de conversations, par petits groupes, sous la direction des professeurs, en dehors de la classe;

2° Classe faite en langue étrangère, même pour la grammaire;

3° Adduction d'élèves étrangers dans les lycées;

4° Fréquentation des étrangers en France;

5° Séjour des élèves à l'étranger pendant les vacances.

L'expérience de ces diverses méthodes a été faite; on peut la continuer et l'étendre sans aucun risque et pour le plus grand profit de nos élèves.

Le proviseur du lycée de Grenoble,
H. MULLER.

En classe? non pas. Songez quel est le nombre des heures de classes, pour les langues vivantes? L'allemand, sans doute, prend six heures en sixième moderne, mais il n'en a plus que quatre en cinquième, quatrième et troisième, en troisième et en deuxième moderne.

Prenez là-dessus la récitation des leçons, la correction des devoirs, l'indication des leçons et devoirs pour la prochaine classe, et, en deuxième et rhétorique, en deuxième moderne, les notions d'histoire littéraire. Que reste-t-il pour la conversation? A peu près rien. On dira, il est vrai, que le professeur peut faire la classe en allemand, en anglais; qu'il le doit. Soit; mais c'est le professeur qui parle, ce n'est pas l'élève ; ce n'est point à entendre forger qu'on devient forgeron. On peut exiger, il est vrai, que l'élève réponde en allemand, ou même que la classe entière scande les réponses. Mais cela se réduit, nécessairement, à un petit nombre de formules; et beaucoup de temps se passe, inévitablement, et avec raison, à rectifier la prononciation. C'est pourquoi, la plupart de nos élèves, même les meilleurs, même ceux des meilleurs professeurs, arrivent à la fin de leurs études sans être capables d'énoncer d'une teneur une phrase courante d'une langue étrangère. C'est le double, le triple du nombre actuel des heures de classe qu'il faudrait aux bons maîtres pour aboutir à des résultats satisfaisants. Il n'est pas en notre pouvoir de modifier à ce point l'organisation de l'enseignement secondaire.

Dès lors, la situation étant telle qu'elle est, il faut trouver des combinaisons permettant aux élèves de parler, hors de la classe, les langues étrangères.

Cinq combinaisons, en tout, sont possibles : pendant l'année scolaire, nos élèves peuvent converser, soit avec des étrangers, soit entre eux, sous la direction de leurs professeurs; en dehors de l'année scolaire, ils peuvent, soit séjourner ou voyager à l'étranger pendant les vacances, soit interrompre leurs études pour passer un an ou deux à l'étranger, soit terminer leur scolarité par un séjour, plus ou moins long, hors de leur patrie.

Chacune de ces cinq méthodes est bonne. Il y a lieu cependant de ne pas examiner les deux dernières, l'une parce qu'elle ne s'applique qu'à des enfants exceptionnellement bien doués, qui sont en avance sur leurs camarades, et peuvent « perdre » un an ; l'autre, parce que, s'adressant à des jeunes gens qui viennent d'être soustraits à notre juridiction, elle ne peut être l'objet que de conseils et de suggestions aux familles intéressées. Quant aux trois autres combinaisons, il appartient à chaque chef d'établissement, à chaque professeur, à chaque père de famille de s'ingénier de façon à pouvoir user de l'une ou de plusieurs d'entre elles.

Le hasard a voulu que j'eusse l'occasion de faire profiter de chacune d'elles des groupes assez importants d'élèves.

Au lycée de Tourcoing, en 1895, M. Bayet, recteur de l'académie de Lille, m'autorisa à ouvrir des séances de conversations, dirigées par MM. les professeurs Labaëre et Robert-Dumas, pour l'allemand; Beltette pour l'anglais. L'abonnement, pour chaque élève et chaque langue, était de 7 fr. 50 par mois ; les élèves étaient libres de prendre part aux séances d'allemand seulement, ou d'anglais seulement, ou à celles des deux espèces. Ils étaient réunis par classes : ceux de quatrième moderne formaient un groupe; ceux de troisième moderne, un second ; ceux de deuxième moderne, un troisième. Chaque groupe avait par semaine trois séances d'une demi-heure chacune, de sorte que ceux qui voulaient parler à la fois l'anglais et l'allemand, avaient une séance par jour.

Chaque groupe était formé de six à sept élèves; il était entendu qu'on ne dépasserait jamais la dizaine. Un élève, une fois abonné, n'avait pas le droit de quitter, ni de s'absenter, mais nous avions le droit de le renvoyer des séances, soit à temps, soit pour l'année, ce qui écartait les élèves médiocres ou peu zélés. Les séances prenaient un quart d'heure sur la récréation, et un quart d'heure sur l'étude. Les professeurs, particulièrement M. Beltette, prenaient assez fréquemment les groupes méritants les jeudis après-midi, et leur faisaient faire eux-mêmes des promenades, pendant toute la durée desquelles on parlait en langues étrangères.

En octobre 1895, nous avions un nombre assez grand d'élèves rompus à l'anglais et à l'allemand, pour supprimer à partir de la quatrième moderne les grammaires écrites en français, et les remplacer par les grammaires usitées en Allemagne et en Angleterre. Il n'y

l'assemblée des professeurs. Avis du proviseur.

Collèges d'Arras, Béthune et Boulogne. — Procès-verbaux des assemblées de professeurs. Réponse du principal d'Arras. Note du principal de Boulogne.

Ecole primaire supérieure. — Calais. — Réponse des professeurs. Note du directeur. Note de M. David, inspecteur primaire à Arras.

Enseignement libre. — Notes des directeurs des institutions Saint-Joseph (Arras), Saint-Joseph (Saint-Omer), Notre-Dame (St-Martin Boulogne) et Saint-Vaast (Béthune).

Département de la Somme.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée d'Amiens. — Procès-verbal de l'assemblée des professeurs. Notes du proviseur, de M. Benoist, professeur.

Collèges d'Abbeville et de Péronne. Procès-verbaux des assemblées de professeurs. Notes individuelles des professeurs de Péronne.

Ecole primaire supérieure d'Amiens. — Réponses des professeurs et directeur.

Enseignement libre. — Notes des directeurs de la Providence (Amiens) et de l'école Saint-Vincent (Montdidier).

ANALYSE DES RÉPONSES.

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

« La bonne direction du lycée et du collège dépend du bon choix du proviseur et du principal, » dit l'inspecteur d'académie du Nord, et tout le monde est de son avis ; mais la difficulté est précisément de faire en sorte que ce choix réponde le mieux possible aux exigences de la situation, qui nécessite des qualités nombreuses : non seulement des qualités d'administrateur, mais des qualités et des connaissances qui permettent au chef d'établissement de diriger utilement ses collaborateurs, professeurs et répétiteurs. En dépit des efforts que fait l'administration supérieure pour faire en sorte de ne confier lycées et collèges qu'à des hommes possédant toutes ces qualités, n'y aurait-il aucune mesure à prendre pour faire en sorte que les erreurs, — il s'en produit encore, — soient aussi peu fréquentes que possible ? Le proviseur du lycée de Douai, estime qu'on les éviterait en imposant aux aspirants proviseurs un stage d'une année au moins auprès d'un proviseur expérimenté, et le principal d'Arras émet un avis analogue en ce qui concerne les principaux. Cependant, suivant l'inspecteur de la Somme, si l'on estime ce stage indispensable, il conviendrait d'en réduire la durée au minimum, afin de ne pas décourager les meilleures initiatives.

Sur la question des titres qu'il conviendrait d'exiger des chefs d'établissement, les avis sont partagés. C'est, en effet, une question secondaire si l'on estime, avec l'inspecteur de la Somme, que « leurs fonctions sont, avant tout, des fonctions non d'enseignement, mais d'administration », ou avec l'assemblée des professeurs de Château-Thierry, que le principal doit se contenter d'être un administrateur et un éducateur, et ne se mêler « d'exercer aucun contrôle professionnel sur le personnel enseignant de son établissement ». Mais la question devient au contraire de première importance, si, avec l'inspecteur d'académie de l'Aisne, on croit devoir les souhaiter plus « directeurs d'études » qu'ils ne sont en général : « S'ils s'occupent, en effet, avec succès, ajoute cet inspecteur, de discipline et d'éducation, ils n'osent pas toujours conseiller les professeurs et les guider dans leur enseignement. Il y a là une amélioration à souhaiter et à attendre. L'autorité du chef de maison s'en trouvera accrue, et ne sera plus discutée. » Or, pour diriger utilement et avec toute autorité des professeurs, il faut que le proviseur ou principal, non seulement ait été lui-même professeur, mais qu'il possède les mêmes titres et qu'il ait été lui-même aussi bon professeur que le meilleur d'entre eux. (Inspecteur du Pas-de-Calais.)

Ce raisonnement, si souvent répété et avec tant d'assurance, ne vaut rien, du moins pour ce qui concerne la langue allemande. Mettons que votre jeune homme, à dix-huit ans, ait terminé des classes convenables ; qu'il se trouve être d'une intelligence moyenne, mais qu'il soit neuf, ou à peu près, en fait d'allemand. Vous l'envoyez, pour un an, à Leipzig ou à Berlin. Soit. Il n'entendra pas parler un mot de français ; supposons-le. Il sera bien obligé de se former l'oreille à la langue nouvelle. Il écoutera d'abord, il parlera bientôt après ; après quelques semaines, il ne sera plus embarrassé, ni auprès de la dame de pension, ni à la gare, ni à la banque, ni à la brasserie ; et, au bout de son année, il aura attrapé l'accent, il mangera fort convenablement les syllabes non accentuées, il saura même un peu l'argot ; il vous reviendra parlant l'allemand comme un Saxon ou un Berlinois. Vous serez content.

Vous ne tarderez pas à déchanter. Faites parler votre phénix avec des amis, sachant l'allemand ; ils seront frappés de l'incertitude des sons terminaux ; ils se demanderont si les mots qu'ils entendent de votre fils finissent en e ou en en, ou en em, ou en er, ou par quoi. Qu'il écrive des lettres ; vous serez épouvantés de la quantité des fautes d'orthographe. Et votre mécompte est nécessaire ; il était impossible à éviter.

L'usage est mécanique ; il ne peut donc apprendre à votre fils que la mécanique de la langue ; il l'habitue, sans doute, aux sons fondamentaux, qui distinguent un mot d'un autre, qui permettent de désigner une chose, non une autre ; mais les désinences, c'est-à-dire ce qui dans les langues à fort accent tonique comme l'allemand, est à peine perceptible pour une oreille exercée, les désinences qui ne sont point indispensables pour se faire comprendre à peu près de ceux qui y mettent de la bonne volonté, mais qui font néanmoins partie des mots et sont nécessaires pour en indiquer les relations, les désinences qui dérivent de la logique interne de la langue, et qui s'apprennent par l'étude, par la leçon de grammaire, par le thème et la version, en un mot tout ce qui dans une langue dérive de la réflexion, ou de la régularisation de l'usage, voilà ce que la pratique pure et simple n'apprend pas à votre perroquet. Et comme la règle seule est générale, que seule elle se grave dans l'esprit et y reste, votre fils, dénué de la connaissance logique de la langue, en perdra un mot, un tic chaque jour qu'il ne pratiquera plus. De son savoir mécanique et, par conséquent, irréfléchi et, si je puis dire, non intellectuel, chaque jour emportera une bribe ; au bout de six mois, il cherchera ses mots, et il aura de la peine à les trouver ; laissez passer là-dessus le temps du service militaire, votre jeune homme vous reviendra incapable de tenir, sans ridicule, la conversation la plus élémentaire. Il sera rouillé comme une machine que vous aurez laissée quelques mois au repos, et qui ne se remettra pas d'elle-même en mouvement. Votre jeune homme aura de nouveau besoin d'une bonne allemande.

J'entends bien qu'on va protester, et me dire : « Vous nous prêtez une absurdité gratuite. Nous vous accordons volontiers que notre fils n'apprendrait pas sérieusement l'allemand, rien qu'à écouter ce qui se dit autour de lui, et à imiter, de plus en plus rapidement, les sons qui frappent ses oreilles. Toute langue certainement a sa grammaire, qui a besoin d'être sue. Aussi, prétendons-nous donner à notre enfant un professeur qui lui imposera, pendant son année de séjour en Allemagne, les exercices scolaires qui sont indispensables. » A la bonne heure, voilà qui est parlé.

Mais, si les devoirs et leçons vous paraissent nécessaires en Allemagne, avez-vous le droit de les estimer si peu en France ! Si votre enfant, une fois au delà du Rhin, ne peut point se passer de professeur, pourquoi ne profite-t-il pas de ceux qu'il a sous la main ? Et qu'on ne dise pas que le maître de Berlin ou de Leipzig enseignera mieux l'allemand au jeune Français que le professeur de Grenoble ou de Lyon. La grammaire que l'on sait le moins est celle de la langue maternelle. Les Allemands qui enseignent le français dans leur pays ont une science plus précise et plus étendue que nous, de la grammaire française ; et si vous cherchez quelqu'un qui sache parfaitement la grammaire allemande, c'est à un professeur français qu'il faut s'adresser.

Les enfants peuvent donc apprendre au lycée, non point aussi bien, mais mieux qu'en Allemagne, l'essentiel de la morphologie et de la syntaxe allemandes. Ils le peuvent, donc ils le doivent. Il est bien chanceux, en effet, de n'accorder qu'un an à un enfant, non seulement pour emmagasiner l'énorme quantité

de sons dont se compose une langue, mais encore pour apprendre de cette langue, ce que la réflexion et l'étude seules peuvent en enseigner ; on risque, à ce compte, de livrer ce jeune homme à un surmenage dont le profit est douteux. N'est-il pas plus sensé, de la part des parents, d'exiger de leurs enfants, pendant les sept ou huit ans de scolarité, une particulière assiduité aux classes d'allemand ? Puisque aussi bien, les jeunes gens devront apprendre en Allemagne ce qu'on leur apprend en France, et de la même manière, n'est-il pas absurde de pratiquer et d'afficher une sorte de septicisme à l'égard de l'enseignement donné par nos maîtres français ? Sans doute, à la fin de leurs classes, les enfants ne pratiqueront pas l'allemand couramment, mais ils seront bien préparés à le pratiquer : ce qui n'est point à dédaigner.

Quand donc on parle d'envoyer les jeunes français apprendre l'allemand en Allemagne, il faut faire une distinction nécessaire. Voulez-vous les embarquer avant qu'ils aient aucune connaissance théorique sérieuse de la langue ? Alors ce n'est pas la peine ; gardez votre argent et ménagez mieux le temps de vos enfants ; ou bien résignez-vous à les laisser plus d'un an. Votre dépense ne sera donc utile que si les enfants possèdent déjà de solides principes de langue allemande.

Le problème, alors, comporte deux solutions, on peut envoyer les jeunes gens en Allemagne à la fin de leurs études ; et peu de semaines suffiront à des écoliers de bonne moyenne, pour prendre l'habitude, l'accent, le ton, la particularité du parler étranger ; après six mois, un an, ils reviendront en pleine et durable possession de la langue. Rien n'est plus facile que de caser dans une famille un jeune homme, dans ces conditions. Les parents n'ont pas besoin de nous pour cela.

La seconde solution du problème consiste à faire séjourner les élèves en Allemagne pendant les vacances. Voici ce que nous avons fait à Grenoble.

Nous avons adressé aux familles, en 1898, pendant les vacances de Pâques, la circulaire ci-contre :

« Permettez-moi d'appeler votre attention sur l'utilité que pourrait présenter pour votre fils un séjour à l'étranger pendant les grandes vacances.

« J'ai l'intention de faciliter aux élèves du lycée de Grenoble, soit l'accueil dans une famille allemande pour les mois d'août et de septembre, soit un voyage en Italie qui durerait le mois de septembre.

« *Allemagne*. 1° Le prix, par mois, pour un jeune homme étranger, est d'environ 125 fr., tous frais compris. Le voyage aller et le voyage retour coûtent, les deux ensemble, environ 100 francs. La somme totale à débourser serait donc d'environ 350 francs.

« 2° Je me chargerais d'installer les élèves dans les familles. Je partirais le jour de la distribution des prix ou le lendemain. Les familles des élèves n'auraient rien à payer pour les frais de mon accompagnement jusqu'en Alsace. Si, d'Alsace aux différentes villes d'Allemagne où nous placerions les enfants mes dépenses étaient assez considérables, elles seraient réparties entre les familles ; mais elles n'atteindraient jamais, pour chaque famille, qu'une somme minime.

« A la fin des vacances, les élèves seraient recueillis par M. Melchior ou par M. Schmutz, professeurs au lycée, qui les ramèneraient à Grenoble, ou dans les environs de leur domicile.

« 3° Il serait bien entendu que le temps passé en Allemagne serait, en principe, un temps de vacances plutôt qu'une période de scolarité. Les enfants auraient moins à se soucier de faire des devoirs ou d'apprendre des leçons qu'à accoutumer leurs oreilles à la langue allemande, à prendre l'habitude de s'exprimer eux-mêmes en allemand et enfin à observer les mœurs nouvelles pour eux de la société où ils vivraient. Cependant, il serait possible de faire prendre des leçons particulières aux enfants dont les familles le désireraient, mais on aurait à payer un supplément dont je ne puis pas d'avance déterminer le montant.

« 4° Je prendrais toutes les précautions nécessaires pour que les familles où entreraient nos élèves fussent d'une honorabilité indiscutable ; mais il est évident que je n'accepte aucune responsabilité ni morale, ni pécuniaire, pour le cas où il arriverait quelque accident que ce fût, par suite d'une surveillance moins vigilante que celle qui s'exerce au lycée.

« Je n'ai pas besoin d'énumérer les avantages que présente ma combinaison pour les enfants qui se préparent au baccalauréat, où l'épreuve d'allemand devient de plus en plus importante, ou pour ceux qui sont destinés aux écoles du

Gouvernement, où l'examen d'entrée comporte toujours une épreuve d'allemand ; pour ceux enfin qui, sans interrompre leurs études, désirent acquérir de la langue allemande une habitude utile à l'industrie et au commerce.

« *Italie.* M. Guichard, professeur d'italien au lycée de Grenoble, consent à mener ceux de nos élèves dont les familles le désireraient, faire un voyage d'un mois en Italie. On irait notamment à Turin, à Milan et à Florence. L'usage de la langue italienne serait obligatoire pendant le voyage ; la présence constante du professeur est une garantie très sérieuse à ce sujet.

« Le voyage durerait tout le mois de septembre. Le prix du voyage, tous frais compris, serait de 300 francs.

« Je vous prie de vouloir bien me répondre dès la rentrée de Pâques, alors même que vous ne seriez disposé à accepter aucune de mes deux combinaisons. Vous comprenez aisément que je n'ai pas trop de trois mois pour prendre tous les arrangements qui peuvent être utiles à nos élèves.

« Le *Proviseur :* H. MULLER. »

A la suite de cette circulaire, cinq élèves firent avec M. Guichard, professeur, un voyage d'un mois en Italie ; ils visitèrent Turin, Milan, Sienne, Florence. La dépense par élève fut de 350 francs.

Seize élèves allèrent passer leurs vacances en Allemagne ; onze furent envoyés directement par leurs familles, soit d'après les renseinements qu'elles recueillirent elles-mêmes, soit d'après les indications que nous leur fournîmes : M. Melchior, professeur d'allemand, qui va chaque année en Allemagne et qui connaît admirablement le pays, nous rendit en cette occasion de très précieux services. Cinq élèves furent accompagnés jusqu'en Saxe par le proviseur du lycée. Voici ce que m'a appris cette première expérience :

1° La dépense totale de 350 francs, indiquée dans la circulaire du lycée de Grenoble, est insuffisante. Si l'on compte les frais de route et l'argent de poche pour deux mois, il faut prévoir 450 francs ; en allant jusqu'à 500 francs, on comptera très largement ; dépenser plus, c'est rechercher un certain luxe, qui n'est point indispensable ;

2° On peut trouver chez des Oberlehrer, c'est-à-dire chez des professeurs titulaires de l'enseignement secondaire, pour la somme de 150 francs par mois, la pension, avec une leçon tous les jours. C'est la meilleure combinaison ; car, pendant les deux mois, l'élève est, par là, appelé à réfléchir continuellement sur la langue étrangère, et son temps ne se passe pas à une sorte de psittacisme. Il est bon d'exiger que tous les travaux écrits de l'élève soient consignés dans un cahier unique et présentés à la rentrée : cela tient en haleine, et l'élève, et le professeur allemand. Il n'est pas, d'ailleurs, indispensable que les enfants soient placés chez des Oberlehrer ; et, bien souvent, ils gagneraient tout autant à être confiés à de simples instituteurs. Cela vaudra toujours mieux que d'envoyer les élèves dans des « pensions » où ils risquent, soit de s'ennuyer, soit de s'amuser trop ; d'où ils reviennent avec si peu d'acquis que la dépense faite est presque inutile ;

3° Il faut avoir soin de faire compter dans le prix convenu les divers accessoires, tels que le blanchissage et la bière des repas ; sans quoi on vous présente des notes supplémentaires singulièrement allongées ;

4° Il faut spécifier que la famille allemande ne devra prendre aucun autre Français, ni Suisse. Si plusieurs jeunes Français se trouvent dans la même maison, ils se fréquenteront assidûment et ils formeront très vite un petit groupe qu'on laissera livré à lui-même en dehors des repas ; le bénéfice du séjour en Allemagne sera presque nul ;

5° On ne doit pas placer les enfants dans l'ouest de l'Allemagne, à Fribourg, à Carlsruhe ; car ces villes possèdent, en temps de vacances, un trop grand nombre de jeunes Français ; rien qu'à Fribourg, il y en avait, les vacances dernières, à ce qu'on m'a dit, plus d'une centaine ; ils se rencontrent, passent ensemble le meilleur de leur temps à la brasserie et n'apprennent rien. Il ne faut pas hésiter à leur faire faire 500 kilomètres de plus en chemin de fer. Ceux de nos élèves qui ont été à Dresde, à Chemnitz, à Zwickau, sont ceux qui ont le mieux profité ;

6° Un seul séjour de vacances est insuffisant. Les élèves peuvent, dès la fin de la quatrième, passer utilement deux mois en Allemagne.

En résumé, l'enseignement pratique des lan-

gues vivantes peut être assuré, sans nuire à l'éducation, par les procédés suivants :

1° Séances de conversations, par petits groupes, sous la direction des professeurs, en dehors de la classe ;

2° Classe faite en langue étrangère, même pour la grammaire ;

3° Adduction d'élèves étrangers dans les lycées ;

4° Fréquentation des étrangers en France ;

5° Séjour des élèves à l'étranger pendant les vacances.

L'expérience de ces diverses méthodes a été faite ; on peut la continuer et l'étendre sans aucun risque et pour le plus grand profit de nos élèves.

Le proviseur du lycée de Grenoble,
H. MULLER.

ACADÉMIE DE LILLE

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du Recteur.

Université de Lille.

Faculté de droit. — Procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Faculté des sciences. — Procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Faculté de médecine. — Rapport de M. Bédart, professeur. Procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Faculté des lettres. — Rapport du doyen. Rapports de MM. Penjon et Dupont, professeurs. Procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Département du Nord.

Rapports de l'inspecteur d'académie et du directeur départemental de l'enseignement primaire. Lycées de Lille, Douai, Tourcoing, Valenciennes. Procès-verbaux des assemblées de professeurs et répétiteurs. Note du proviseur de Douai.

Collèges d'Armentières, Cambrai, Cassel, Dunkerque. — Procès-verbaux des assemblées de professeurs et répétiteurs. Note du principal de Dunkerque.

Ecoles primaires supérieures. — Procès-verbaux des assemblées de professeurs des écoles de Lille, Douai, Fournes, Denain, Haubourdin, Landrecies, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes.

Réponse des professeurs et directeur de l'École nationale professionnelle d'Armentières.

Enseignement libre. — Notes des directeurs des écoles Saint-Joseph et du pensionnat Saint-Pierre (Lille). De l'institution de Marcq-en-Barœul, du Sacré-Cœur de Tourcoing, de Saint-Jean à Douai, de Notre-Dame de Grâce à Cambrai, de Notre-Dame des Dunes à Dunkerque.

Département de l'Aisne.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycées de Laon et de Saint-Quentin. — Procès-verbaux des assemblées de professeurs et notes des proviseurs. Réponse de M. Giroux, professeur à Laon.

Collèges de Château-Thierry, La Fère et Soissons. Procès-verbaux des assemblées de professeurs et notes des principaux.

Ecoles primaires supérieures. — Bohain et Chauny. Réponses des professeurs.

Enseignement libre. — Réponses des directeurs des institutions de Montcornet et Saint-Jean (Saint-Quentin).

Département des Ardennes.

Rapport de l'inspecteur d'académie, et une brochure contenant un article relatif à l'enseignement secondaire.

Lycée de Charleville et collège de Sedan. — Procès-verbaux des assemblées de professeurs. Note de M. Barthélemy, professeur à Sedan.

Ecoles primaires supérieures. — Charleville, Mézières, Rethel et Givet.

Département du Pas-de-Calais.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Saint-Omer. — Procès-verbal de

l'assemblée des professeurs. Avis du proviseur.

Collèges d'Arras, Béthune et Boulogne. — Procès-verbaux des assemblées de professeurs. Réponse du principal d'Arras. Note du principal de Boulogne.

Ecole primaire supérieure. — Calais. — Réponse des professeurs. Note du directeur. Note de M. David, inspecteur primaire à Arras.

Enseignement libre. — Notes des directeurs des institutions Saint-Joseph (Arras), Saint-Joseph (Saint-Omer), Notre-Dame (St-Martin Boulogne) et Saint-Vaast (Béthune).

Département de la Somme.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée d'Amiens. — Procès-verbal de l'assemblée des professeurs. Notes du proviseur, de M. Benoist, professeur.

Collèges d'Abbeville et de Péronne. Procès-verbaux des assemblées de professeurs. Notes individuelles des professeurs de Péronne.

Ecole primaire supérieure d'Amiens. — Réponses des professeurs et directeur.

Enseignement libre. — Notes des directeurs de la Providence (Amiens) et de l'école Saint-Vincent (Montdidier).

ANALYSE DES RÉPONSES.

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

« La bonne direction du lycée et du collège dépend du bon choix du proviseur et du principal, » dit l'inspecteur d'académie du Nord, et tout le monde est de son avis ; mais la difficulté est précisément de faire en sorte que ce choix réponde le mieux possible aux exigences de la situation, qui nécessite des qualités nombreuses : non seulement des qualités d'administrateur, mais des qualités et des connaissances qui permettent au chef d'établissement de diriger utilement ses collaborateurs, professeurs et répétiteurs. En dépit des efforts que fait l'administration supérieure pour faire en sorte de ne confier lycées et collèges qu'à des hommes possédant toutes ces qualités, n'y aurait-il aucune mesure à prendre pour faire en sorte que les erreurs, — il s'en produit encore, — soient aussi peu fréquentes que possible ? Le proviseur du lycée de Douai, estime qu'on les éviterait en imposant aux aspirants proviseurs un stage d'une année au moins auprès d'un proviseur expérimenté, et le principal d'Arras émet un avis analogue en ce qui concerne les principaux. Cependant, suivant l'inspecteur de la Somme, si l'on estime ce stage indispensable, il conviendrait d'en réduire la durée au minimum, afin de ne pas décourager les meilleures initiatives.

Sur la question des titres qu'il conviendrait d'exiger des chefs d'établissement, les avis sont partagés. C'est, en effet, une question secondaire si l'on estime, avec l'inspecteur de la Somme, que « leurs fonctions sont, avant tout, des fonctions non d'enseignement, mais d'administration », ou avec l'assemblée des professeurs de Château-Thierry, que le principal doit se contenter d'être un administrateur et un éducateur, et ne se mêler « d'exercer aucun contrôle professionnel sur le personnel enseignant de son établissement ». Mais la question devient au contraire de première importance, si, avec l'inspecteur d'académie de l'Aisne, on croit devoir les souhaiter plus « directeurs d'études » qu'ils ne sont en général : « S'ils s'occupent, en effet, avec succès, ajoute cet inspecteur, de discipline et d'éducation, ils n'osent pas toujours conseiller les professeurs et les guider dans leur enseignement. Il y a là une amélioration à souhaiter et à attendre. L'autorité du chef de maison s'en trouvera accrue, et ne sera plus discutée. » Or, pour diriger utilement et avec toute autorité des professeurs, il faut que le proviseur ou principal, non seulement ait été lui-même professeur, mais qu'il possède les mêmes titres et qu'il ait été lui-même aussi bon professeur que le meilleur d'entre eux. (Inspecteur du Pas-de-Calais.)

Cependant, avec les titres et toutes les qualités nécessaires, il faut encore à un chef d'établissement pour réussir quelque chose de plus; il lui faut *l'autorité*, et sur ce point les avis émis paraissent unanimes, encore qu'il y ait des divergences sur la manière de comprendre cette autorité elle-même et sur les moyens de la rendre efficace.

En général on précise peu. On se contente de dire que l'autorité d'un chef d'établissement doit être « incontestée » (Armentières); que « la prospérité d'un établissement est en raison de l'autorité de la direction » (principal de Dunkerque) ; qu'il faut « rétablir l'autorité au profit du proviseur » (lycée de Saint-Quentin) ; « la fortifier » (proviseur d'Amiens); et l'on ajoute seulement parfois que cette autorité pourrait se traduire par le droit à une large initiative dans les détails de l'administration intérieure. Au lycée de Lille, pour plus d'indépendance et de liberté, on souhaiterait voir les proviseurs affranchis en particulier de la tutelle des inspecteurs d'académie.

Les réponses qui ont précisé davantage marquent que l'autorité que souhaitent surtout les administrateurs, est l'autorité sur le personnel : « Les chefs d'établissement, dit l'un d'eux, se trouvent en effet parfois en butte à une hostilité sourde qui les paralyse et les déconsidère, ils savent de qui vient le mal et ne peuvent se plaindre ; ils ne peuvent mettre en avant de fait suffisamment grave pour provoquer un déplacement, et la maison souffre. Si les coupables savaient qu'une punition demandée par leur chef sera toujours accordée, ils oseraient moins. » C'est d'un sentiment analogue que s'inspire l'assemblée des professeurs du lycée de Douai lorsqu'elle estime que « parfois les proviseurs et principaux devraient être dans une certaine mesure consultés sur le choix des fonctionnaires de la maison, et particulièrement des répétiteurs ». Le principal de Péronne dit de même : « Il serait à désirer que les principaux pussent être consultés sur le choix de leurs collaborateurs. Ne pourrait-il pas y avoir, au chef-lieu de chaque académie, des réunions des principaux et des inspecteurs d'académie, préparant sous la présidence du recteur, le mouvement du personnel? » Cet accroissement d'autorité tant souhaité serait-il atteint si proviseurs et principaux étaient élus par leurs collègues, comme l'ont proposé quelques professeurs des lycées de Lille et de Douai, et l'assemblée des professeurs de La Fère? Beaucoup en doutent. Un certain nombre de réponses émettent même des doutes sérieux sur la nécessité d'augmenter d'une manière quelconque une autorité que possèdent déjà ceux qui en sont dignes et qu'aucune réglementation ne saurait donner aux autres. « Le proviseur, dit l'inspecteur d'académie de la Somme, chargé de la direction de la maison, a déjà tous les droits qu'implique cette responsabilité : droits de contrôle, de surveillance, de conseil et d'avertissement, d'intervention dans les études, quand il le juge nécessaire ou utile, etc. Si un proviseur ou un principal perdent l'autorité que leurs fonctions mêmes leur assurent vis-à-vis des professeurs, c'est par leur faute, par leur maladresse, par leur caractère inquiet ou brouillon, aucun droit ne la leur redonnera. »

« Supériorité intellectuelle, supériorité morale, il n'est pas besoin d'autre chose pour que l'autorité d'un chef d'établissement soit ce qu'elle doit être, et dans la maison qu'il dirige, et hors de la maison, dans la ville et dans la région où se trouve l'établissement. » (Inspecpecteur d'académie du Pas-de-Calais.)

Au sujet des *assemblées de professeurs*, l'avis de la grande majorité est que ces réunions, excellentes en principe, n'ont pas produit tous les excellents résultats qu'on était en droit d'en attendre, paralysées et découragées qu'elles ont été par le peu de cas qui semble avoir été fait de leurs avis, et des résultats de leurs délibérations : « Excellentes en principe, dit-on à Lille, elles sont parfaitement stériles en réalité. Elles n'auront de valeur qu'à la condition que l'on augmente leur initiative et qu'on respecte mieux leurs décisions. » Et sous des formes diverses, c'est la même raison qu'invoquent, pour expliquer leur stérilité de fait les assemblées de Douai, de Tourcoing, d'Amiens, de Saint-Quentin, de Laon; des collèges d'Armentières, de Soissons, de La Fère et de plusieurs autres établissements.

Cependant, l'avis de l'inspecteur d'académie du Nord est tout différent; si ces assemblées, n'ont, dans bien des établissements, qu'une existence languissante, la raison en est sans doute aussi, suivant lui, que, « en général, les professeurs n'aiment pas ces réunions périodiques, qui leur prennent une ou deux heures par mois de leçons particulières, ou de loisir, ou de travail personnel, et ils s'en excusent vo-

lontiers en disant qu'on ne tient pas compte de leurs vœux, qu'on ne leur répond pas. Du moins, puis-je dire que cette excuse, dans l'académie de Lille et dans le département du Nord, où les réunions sont réglementaires et régulières, n'est ni juste, ni sérieuse, en ce qui concerne les réponses que peut, de sa propre autorité, donner le recteur. En vérité, les assemblées sont une institution heureuse, un droit et un moyen donnés aux professeurs et répétiteurs de participer plus intimement à la vie de la maison, et dont ils ont le tort d'user trop peu. Je suis persuadé qu'ils le reconnaîtront, si des administrateurs bien choisis savent les y intéresser; mais s'il y a trop de professeurs indifférents ou défiants, il y a aussi des proviseurs et des principaux qui ne se soucient pas d'avoir à expliquer leur administration à leurs collaborateurs. »

D'ailleurs, les résultats n'ont pas toujours été aussi médiocres que la plupart des assemblées veulent bien le dire, du moins si l'on en croit l'inspecteur d'académie de la Somme : « Ces assemblées, dit-il, forment un des organes essentiels de la vie d'un établissement, et elles ont montré, dans l'académie de Lille en particulier, quel secours elles pouvaient nous apporter pour la direction des études, pour la réforme des méthodes, des procédés et des programmes. Elles ont fait preuve d'initiative, d'intelligence, de zèle professionnel, et en retour elles demandent si peu de chose ! »

Dans quelques établissements on souhaiterait seulement des réunions moins fréquentes, ou que l'assemblée ne fût convoquée que le jour où quelque question importante lui pourrait être soumise par l'administration ou quelqu'un de ses membres.

Les *conseils de discipline* ne sont l'objet d'aucune réserve en ce qui concerne leur intérêt et les résultats de leur fonctionnement. « Ils tendent bien, dit un inspecteur, à devenir les régulateurs de la discipline, à faire naître ou à fortifier dans l'esprit des élèves les idées de justice et de responsabilité, en même temps qu'à les porter à se soumettre aux décisions prises par un groupe de personnes contre lesquelles ils n'ont pas la défiance systématique d'autrefois. » On souhaiterait seulement (au lycée de Lille, au collège de Château-Thierry) que, comme tribunaux, les conseils puissent juger en dernier ressort et sans que leurs décisions eussent à être sanctionnées par le recteur.

En ce qui concerne la création de nouveaux conseils où siégeraient quelques anciens élèves de la maison ou quelques notabilités locales, l'avis général exprimé dans la grande majorité des réponses est nettement défavorable. En général, on déclare que pour remplir le rôle de patronage, qui semblerait incomber particulièrement à ces conseils, avec la propagande, les associations d'anciens élèves suffisent. Que, s'il s'agit d'une action à exercer sur la direction générale ou intérieure de l'établissement, les bureaux d'administration suffisent d'autre part à faire connaître l'opinion extérieure. Il suffirait, si l'on veut être plus éclairé, d'augmenter un peu le nombre des membres de ces assemblées. Mais « il serait peut-être dangereux, dit-on, d'aller plus loin et de créer, pour des avantages douteux et en tout cas mal définis, de créer un nouvel organisme qui risquerait d'être plus encombrant que vraiment utile ».

Enfin l'*autonomie* est déclarée « désirable à tout point de vue », et comme devant être « la plus large possible »; mais dans toutes les réponses on est tout à fait sobre de détails sur la manière dont pourrait être comprise et établie cette autonomie, et au sujet des points sur lesquels elle pourrait porter. Quelques réponses indiquent seulement, très brièvement, qu'elle pourrait s'exercer au point de vue de l'organisation du régime disciplinaire intérieur, ou de l'organisation de cours spéciaux répondant à des besoins locaux (lycées de Valenciennes, collège de Sedan, collège d'Abbeville). Une seule réponse propose de l'étendre à l'administration financière des établissements, par exemple, en mettant une certaine somme à la disposition des bureaux d'administration qui seraient libres d'en disposer pour l'attribution de bourses ou de dégrèvements.

Éducation.

Il n'y a guère de réponse qui ne débute au sujet de l'*internat* par en déplorer la nécessité, sans cependant s'étendre beaucoup sur les inconvénients qui rendent cette nécessité déplorable. Les adversaires absolus du régime sont rares, et ce n'est guère qu'au point de vue théorique que se sont instituées dans quelques

des répétiteurs spécialistes (lettres, sciences, langues vivantes) à tour de rôle dans les études. Le proviseur va plus loin encore : « Pourquoi, dit-il, le professeur ne serait-il pas chargé plus spécialement des cours, et le répétiteur des exercices pratiques? Il y aurait, si l'on veut, des classes sans leçons ni devoirs, et, sous le contrôle des professeurs, des répétitions. »

Il reste, en ce qui concerne l'éducation, après avoir obtenu le concours des professeurs et assuré l'efficacité de celui des répétiteurs, à obtenir celui des parents; et sous ce rapport, dit l'inspecteur d'académie du Nord, « l'éducation des parents, trop faibles souvent, est à faire. Entre eux et les maîtres de leurs enfants, il faut qu'il y ait accord, relations confiantes, discrètes aussi. »

L'éducation physique est généralement pratiquée dans toute l'académie. Toutes les réponses en reconnaissent l'importance et constatent que les exercices de toute nature, les jeux et les différents sports sont volontiers pratiqués par les jeunes gens. Il semble même à plusieurs qu'on est allé suffisamment loin dans cette voie et qu'il y aurait excès à vouloir s'y engager davantage.

Tel n'est pas cependant l'avis de l'inspecteur d'académie de la Somme, ni du doyen de la faculté des lettres de Lille, et avec lui de l'assemblée des professeurs de la faculté; suivant l'inspecteur de la Somme « l'éducation physique n'a pas encore pris dans nos lycées le rang auquel elle a droit... Il est incontestable, ajoute-t-il, que l'éducation du corps est trop négligée encore dans nos établissements. On a plaisanté les triomphateurs de l'aviron et de la balle; on n'a pas vu assez nettement le sang-froid, l'énergie, la persévérance, l'agilité, l'adresse, les mâles vertus en un mot que supposent ces exercices et qu'impliquent ces triomphes. En réalité, les exercices physiques seront la sauvegarde de la moralité de nos élèves. »

Pour le doyen de la faculté des lettres, la question de l'éducation physique prime en importance toutes les autres questions scolaires, car elle intéresse l'avenir, la force et l'existence même de notre race. Sans aller absolument aussi loin, les professeurs de la faculté se déclarent « tous d'avis que l'Université a mal rempli son devoir envers les enfants qui lui sont confiés en négligeant trop de veiller à leur développement physique ».

Enfin le doyen s'élève encore avec une grande vivacité contre les inconvénients qui résultent, suivant lui, au point de vue éducatif, de l'usage de classer les élèves à chaque composition.

On s'est, en général, assez peu étendu sur la question de la *liberté et de la responsabilité* et celle du régime des grands élèves. « Les règlements actuels, dit un inspecteur, laissent, d'ailleurs, sur ce point, aux chefs d'établissements, une latitude suffisante. Il n'y a point ici, semble-t-il, en effet, de prescriptions qui vaillent l'initiative et le tact d'un proviseur ou d'un principal intelligent. »

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Les professeurs de l'enseignement secondaire sont en général très instruits; mais ils n'ont, quand ils débutent, du moins, aucunes connaissances pédagogiques; c'est un fait que toutes les réponses sont unanimes à constater. S'ils en acquièrent par la suite à leur corps défendant et le plus souvent aux dépens de leurs élèves, tant mieux; il en est qui, en dépit d'une science très étendue, ne sauront jamais enseigner et resteront toute leur carrière de mauvais professeurs. Or, on ne doit pas s'étonner de cet état de choses si l'on songe qu'il n'existe pour les futurs professeurs aucune préparation professionnelle et que les examens qu'ils ont à subir, les examens d'agrégation en particulier, sont véritablement des examens d'érudition et d'enseignement supérieur, beaucoup plutôt que des examens professionnels (inspecteur d'Académie de la Somme, assemblée de la Faculté des sciences de Lille).

Il est vrai qu'à la Faculté des lettres on déclare qu'il ne saurait y avoir de préparation professionnelle pour les fonctions de professeur. Le don d'enseigner, dit-on, est une grâce d'état et ne s'acquiert pas. L'inspecteur d'Académie de l'Aisne croit également que, pour être bon professeur, il faut avant tout le « don »; mais il croit néanmoins qu'à défaut de ce « don » on peut apprendre à enseigner.

Cette dernière opinion est évidemment celle de la presque unanimité des déposants, puisque presque toutes les réponses proposent des

moyens de remédier à l'infériorité pédagogique des jeunes professeurs.

Il y aurait tout d'abord à modifier les examens qui donnent accès à la carrière de l'enseignement, licence et agrégation, de manière à leur donner un caractère professionnel, en exigeant par des épreuves spéciales que les candidats y fassent preuve de connaissances pédagogiques sérieuses, théoriques et pratiques, et en faisant dans les jurys une part plus grande aux professeurs d'enseignement secondaire (Faculté des sciences, inspecteurs d'Académie).

Mais il y aurait surtout à exiger de quiconque aspire aux fonctions d'enseignement un stage préalable, non pas le stage dans les universités dont parle le questionnaire, mais un stage dans les lycées et collèges. Dans quelques réponses (proviseur de Saint-Omer, collège de Béthune, collège d'Abbeville), on voudrait que ce stage consistât en une année ou deux années au moins de répétitorat; dans la très grande majorité on estime que ce stage devrait avoir lieu dans des fonctions d'enseignement, soit comme suppléant auxiliaire, comme on le propose au collège d'Arras, soit plutôt auprès d'un professeur expérimenté, sous sa direction et sous son contrôle. Ce stage pourrait ou bien être suivi d'un examen d'aptitude pédagogique qui serait exigé pour entrer définitivement dans la carrière de professeur (lycée d'Amiens, collège d'Arras), ou bien donner lieu à des notes qui seraient prises en considération pour la réception définitive aux examens mêmes d'agrégation.

A. — *Enseignement classique.*

C'est la presque unanimité des réponses qui demande le maintien de l'enseignement classique, et ce n'est que dans les modifications de détail à y apporter que se produisent des divergences.

Il faut noter cependant la proposition d'un professeur de la Faculté des lettres de Lille que résume, de la manière suivante, le rapporteur de la Faculté : « L'enseignement que nous avons reçu était, suivant ce professeur, trop exclusivement théorique, formel ou même verbal, trop éloigné des réalités. Il faut convenir, néanmoins, que cet enseignement presque tout abstrait servait efficacement à « forger l'outil », à former l'esprit; mais on voudrait voir s'établir un mélange de cette gymnastique intellectuelle, à laquelle on s'est trop borné jusqu'à présent et de tout ce qui peut donner le sens du réel. Jusqu'à l'âge de treize ans, les élèves recevraient souvent des notions pratiques; c'est seulement alors qu'ils seraient mis à l'étude des lettres, et sans doute trois années suffiraient alors pour apprendre assez bien le latin et le grec ».

Et de cette opinion on peut rapprocher cette autre de l'inspecteur d'Académie des Ardennes : « Je voudrais, dans nos petits lycées et collèges communaux, un seul enseignement secondaire, modernisé, si l'on veut, débarrassé du grec, des subtilités grammaticales et philologiques, des niaiseries littéraires dont la tradition remonte aux Jésuites et s'est plus fidèlement conservée qu'on ne croit dans nos établissements publics, où l'instruction scientifique intuitive tiendrait une beaucoup plus grande place, et par lequel l'on s'efforcerait surtout de provoquer l'observation et la réflexion des enfants, plus que de leur farcir la mémoire, et de développer en eux ce que certains philosophes ont appelé justement le psittacisme. »

Mais les modifications le plus généralement demandées sont beaucoup moins profondes, quoique souvent très différentes les unes des autres. En ce qui concerne la durée, par exemple, les réponses sont assez nombreuses qui demandent que le début de l'étude du latin soit reporté en septième ou même en huitième. Mais il est aussi d'autres réponses qui voudraient retarder ce début jusqu'à l'âge de douze ou quatorze ans, pour faire ensuite, en trois ou quatre années seulement, ce qui en demande actuellement au moins six (inspecteur de la Somme, proviseur de Douai). « Peut-être pourrait-on, dit en effet ce dernier, donner à tous nos élèves un enseignement commun jusque vers la cinquième inclusivement. Cet enseignement commun serait un solide enseignement primaire préparatoire à l'enseignement secondaire avec langue vivante. Après la cinquième les élèves seraient répartis entre plusieurs sections (classique, agricole, industrielle, etc.) qui recevraient chacune un enseignement particulier, telles parties pouvant toutefois être communes à plusieurs. »

La préoccupation dominante qui inspire d'ailleurs toutes les propositions faites en vue de modifications de durée, d'étendue ou de

des répétiteurs spécialistes (lettres, sciences, langues vivantes) à tour de rôle dans les études. Le proviseur va plus loin encore : « Pourquoi, dit-il, le professeur ne serait-il pas chargé plus spécialement des cours, et le répétiteur des exercices pratiques? Il y aurait, si l'on veut, des classes sans leçons ni devoirs, et, sous le contrôle des professeurs, des répétitions. »

Il reste, en ce qui concerne l'éducation, après avoir obtenu le concours des professeurs et assuré l'efficacité de celui des répétiteurs, à obtenir celui des parents; et sous ce rapport, dit l'inspecteur d'académie du Nord, « l'éducation des parents, trop faibles souvent, est à faire. Entre eux et les maîtres de leurs enfants, il faut qu'il y ait accord, relations confiantes, discrètes aussi. »

L'éducation physique est généralement pratiquée dans toute l'académie. Toutes les réponses en reconnaissent l'importance et constatent que les exercices de toute nature, les jeux et les différents sports sont volontiers pratiqués par les jeunes gens. Il semble même à plusieurs qu'on est allé suffisamment loin dans cette voie et qu'il y aurait excès à vouloir s'y engager davantage.

Tel n'est pas cependant l'avis de l'inspecteur d'académie de la Somme, ni du doyen de la faculté des lettres de Lille, et avec lui de l'assemblée des professeurs de la faculté; suivant l'inspecteur de la Somme « l'éducation physique n'a pas encore pris dans nos lycées le rang auquel elle a droit... Il est incontestable, ajoute-t-il, que l'éducation du corps est trop négligée encore dans nos établissements. On a plaisanté les triomphateurs de l'aviron et de la balle; on n'a pas vu assez nettement le sang-froid, l'énergie, la persévérance, l'agilité, l'adresse, les mâles vertus en un mot que supposent ces exercices et qu'impliquent ces triomphes. En réalité, les exercices physiques seront la sauvegarde de la moralité de nos élèves. »

Pour le doyen de la faculté des lettres, la question de l'éducation physique prime en importance toutes les autres questions scolaires, car elle intéresse l'avenir, la force et l'existence même de notre race. Sans aller absolument aussi loin, les professeurs de la faculté se déclarent « tous d'avis que l'Université a mal rempli son devoir envers les enfants qui lui sont confiés en négligeant trop de veiller à leur développement physique ».

Enfin le doyen s'élève encore avec une grande vivacité contre les inconvénients qui résultent, suivant lui, au point de vue éducatif, de l'usage de classer les élèves à chaque composition.

On s'est, en général, assez peu étendu sur la question de la *liberté et de la responsabilité* et celle du régime des grands élèves. « Les règlements actuels, dit un inspecteur, laissent, d'ailleurs, sur ce point, aux chefs d'établissements, une latitude suffisante. Il n'y a point ici, semble-t-il, en effet, de prescriptions qui vaillent l'initiative et le tact d'un proviseur ou d'un principal intelligent. »

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Les professeurs de l'enseignement secondaire sont en général très instruits; mais ils n'ont, quand ils débutent, du moins, aucunes connaissances pédagogiques; c'est un fait que toutes les réponses sont unanimes à constater. S'ils en acquièrent par la suite à leur corps défendant et le plus souvent aux dépens de leurs élèves, tant mieux; il en est qui, en dépit d'une science très étendue, ne sauront jamais enseigner et resteront toute leur carrière de mauvais professeurs. Or, on ne doit pas s'étonner de cet état de choses si l'on songe qu'il n'existe pour les futurs professeurs aucune préparation professionnelle et que les examens qu'ils ont à subir, les examens d'agrégation en particulier, sont véritablement des examens d'érudition et d'enseignement supérieur, beaucoup plutôt que des examens professionnels (inspecteur d'Académie de la Somme, assemblée de la Faculté des sciences de Lille).

Il est vrai qu'à la Faculté des lettres on déclare qu'il ne saurait y avoir de préparation professionnelle pour les fonctions de professeur. Le don d'enseigner, dit-on, est une grâce d'état et ne s'acquiert pas. L'inspecteur d'Académie de l'Aisne croit également que, pour être bon professeur, il faut avant tout le « don »; mais il croit néanmoins qu'à défaut de ce « don » on peut apprendre à enseigner.

Cette dernière opinion est évidemment celle de la presque unanimité des déposants, puisque presque toutes les réponses proposent des

moyens de remédier à l'infériorité pédagogique des jeunes professeurs.

Il y aurait tout d'abord à modifier les examens qui donnent accès à la carrière de l'enseignement, licence et agrégation, de manière à leur donner un caractère professionnel, en exigeant par des épreuves spéciales que les candidats y fassent preuve de connaissances pédagogiques sérieuses, théoriques et pratiques, et en faisant dans les jurys une part plus grande aux professeurs d'enseignement secondaire (Faculté des sciences, inspecteurs d'Académie).

Mais il y aurait surtout à exiger de quiconque aspire aux fonctions d'enseignement un stage préalable, non pas le stage dans les universités dont parle le questionnaire, mais un stage dans les lycées et collèges. Dans quelques réponses (proviseur de Saint-Omer, collège de Béthune, collège d'Abbeville), on voudrait que ce stage consistât en une année ou deux années au moins de répétitorat; dans la très grande majorité on estime que ce stage devrait avoir lieu dans des fonctions d'enseignement, soit comme suppléant auxiliaire, comme on le propose au collège d'Arras, soit plutôt auprès d'un professeur expérimenté, sous sa direction et sous son contrôle. Ce stage pourrait ou bien être suivi d'un examen d'aptitude pédagogique qui serait exigé pour entrer définitivement dans la carrière de professeur (lycée d'Amiens, collège d'Arras), ou bien donner lieu à des notes qui seraient prises en considération pour la réception définitive aux examens mêmes d'agrégation.

A. — *Enseignement classique.*

C'est la presque unanimité des réponses qui demande le maintien de l'enseignement classique, et ce n'est que dans les modifications de détail à y apporter que se produisent des divergences.

Il faut noter cependant la proposition d'un professeur de la Faculté des lettres de Lille que résume, de la manière suivante, le rapporteur de la Faculté : « L'enseignement que nous avons reçu était, suivant ce professeur, trop exclusivement théorique, formel ou même verbal, trop éloigné des réalités. Il faut convenir, néanmoins, que cet enseignement presque tout abstrait servait efficacement à « forger l'outil », à former l'esprit; mais on voudrait voir s'établir un mélange de cette gymnastique intellectuelle, à laquelle on s'est trop borné jusqu'à présent et de tout ce qui peut donner le sens du réel. Jusqu'à l'âge de treize ans, les élèves recevraient souvent des notions pratiques; c'est seulement alors qu'ils seraient mis à l'étude des lettres, et sans doute trois années suffiraient alors pour apprendre assez bien le latin et le grec ».

Et de cette opinion on peut rapprocher cette autre de l'inspecteur d'Académie des Ardennes : « Je voudrais, dans nos petits lycées et collèges communaux, un seul enseignement secondaire, modernisé, si l'on veut, débarrassé du grec, des subtilités grammaticales et philologiques, des niaiseries littéraires dont la tradition remonte aux Jésuites et s'est plus fidèlement conservée qu'on ne croit dans nos établissements publics, où l'instruction scientifique intuitive tiendrait une beaucoup plus grande place, et par lequel l'on s'efforcerait surtout de provoquer l'observation et la réflexion des enfants, plus que de leur farcir la mémoire, et de développer en eux ce que certains philosophes ont appelé justement le psittacisme. »

Mais les modifications le plus généralement demandées sont beaucoup moins profondes, quoique souvent très différentes les unes des autres. En ce qui concerne la durée, par exemple, les réponses sont assez nombreuses qui demandent que le début de l'étude du latin soit reporté en septième ou même en huitième. Mais il est aussi d'autres réponses qui voudraient retarder ce début jusqu'à l'âge de douze ou quatorze ans, pour faire ensuite, en trois ou quatre années seulement, ce qui en demande actuellement au moins six (inspecteur de la Somme, proviseur de Douai). « Peut-être pourrait-on, dit en effet ce dernier, donner à tous nos élèves un enseignement commun jusque vers la cinquième inclusivement. Cet enseignement commun serait un solide enseignement primaire préparatoire à l'enseignement secondaire avec langue vivante. Après la cinquième les élèves seraient répartis entre plusieurs sections (classique, agricole, industrielle, etc.) qui recevraient chacune un enseignement particulier, telles parties pouvant toutefois être communes à plusieurs. »

La préoccupation dominante qui inspire d'ailleurs toutes les propositions faites en vue de modifications de durée, d'étendue ou de

programmes se dégage très nettement. Il s'agit de conserver ou de rendre à l'enseignement classique toute la valeur éducative et toute la force que tout le monde lui reconnaît. Mais en raison même de cette valeur supérieure de cet enseignement, beaucoup estiment qu'il ne saurait convenir à la majorité des élèves même de nos établissements secondaires, qu'il convient de le réserver à une élite, et, par suite, soit d'opérer parmi les élèves qui suivent cet enseignement une sélection sévère à l'aide d'examens de passage rigoureux, et, par voie de conséquence, d'arriver à diminuer même le nombre des établissements où serait organisé l'enseignement classique. C'est l'avis formellement exprimé par l'inspecteur d'Académie de la Somme et par un professeur de la Faculté des lettres qui ne conserverait même volontiers, en vue des carrières du droit et de l'enseignement des lettres, par exemple dans les villes d'université, que de rares lycées où se donnerait encore l'enseignement classique « et où l'on pourrait enfin lui assurer toute sa valeur ».

Et c'est aussi l'avis formellement exprimé par plusieurs professeurs de la Faculté des lettres, par les inspecteurs d'Académie du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, par plusieurs proviseurs ou principaux, par de nombreuses assemblées de professeurs, que l'enseignement classique ne doit subir aucun amoindrissement et que si ses programmes appellent quelques allégements, ces allégements ont précisément pour but de lui donner plus de force encore et de puissance éducative. « L'enseignement classique doit être rétabli dans sa dignité et dans ses droits d'enseignement vraiment secondaire », dit un inspecteur d'Académie, et un de ses collègues écrit dans le même sens : « L'enseignement classique ne saurait être amoindri en aucune façon, si l'on veut qu'il reste ce qu'il doit être, à savoir un enseignement désintéressé, destiné à former l'aristocratie intellectuelle indispensable à assurer et à guider le développement normal et les progrès de nos démocraties modernes. Que l'on crée, à côté de cet enseignement, d'autres enseignements plus abordables à la masse des esprits, plus appropriés aux nécessités de la vie moderne et aux aspirations des générations nouvelles, soit; mais loin d'amoindrir l'enseignement classique comme on l'a fait par la suppression du discours latin, du vers latin, nous serions plutôt tenté de demander qu'on le renforçât. Que si l'on craint que nos élèves, qui, déjà, le suivent avec tant de peine, ne puissent en tirer tout le parti utile qu'on en souhaite, qu'on en interdise l'accès à tous ceux qui, manifestement, seraient incapables d'en profiter, qu'on le réserve au petit nombre. C'est la seule manière, à notre avis, dont il convienne de le restreindre. Ce serait aussi la seule d'en assurer le véritable succès et de lui faire porter tous ses fruits ».

Dans ces conditions il est évident que, parmi les allégements demandés, la suppression du grec est très rarement indiquée comme désirable; il n'est guère plus souvent question de rendre l'étude de cette langue facultative, ce qui équivaudrait à sa disparition de nos classes à bref délai. Mais en revanche il n'est guère de réponse où l'on ne souhaite de voir disparaître l'histoire naturelle des programmes de cinquième et de sixième; une majorité importante se prononce aussi pour la réduction des programmes d'histoire dans ces mêmes classes. On estime en général que l'histoire ancienne, l'histoire d'Orient et l'histoire grecque pourraient être parcourues en une année, et qu'un semestre suffirait pour l'histoire romaine. Passant ensuite rapidement sur l'histoire du moyen âge, on réserverait ainsi beaucoup plus de temps à l'histoire moderne et surtout contemporaine. Enfin on voudrait aussi voir disparaître un grand nombre des difficultés et subtilités qui ont été introduites depuis une vingtaine d'années dans les études grammaticales et même littéraires par la philologie et l'érudition qui n'ont pas leur place dans l'enseignement secondaire (Assemblées des lycées de Laon, Saint-Quentin, Charleville, Douai, Lille, etc.). On est d'accord enfin sur ce point que l'enseignement classique étant un enseignement de culture générale, il ne saurait être question d'adapter ses programmes à des nécessités locales quelconques, cet enseignement étant, par essence et par définition, supérieur à toutes les contingences géographiques, à tous les intérêts commerciaux, industriels ou agricoles de telle ou telle région.

B. — *Enseignement moderne.*

L'enseignement moderne ne jouit certainement pas, dans l'Académie de Lille, de la même

faveur que l'enseignement classique, et il n'est guère de réponse, même parmi celles qui lui sont le plus favorables, qui ne fasse valoir d'excellentes raisons sinon de le supprimer, au moins de le transformer ou de modifier complètement son organisation.

A la Faculté des lettres, en effet, s'il est un professeur pour demander qu'on lui donne la plus grande extension possible, il en est plusieurs autres pour demander ou qu'on le supprime ou qu'on se borne à en tirer un cycle de trois années d'enseignement spécial, particulièrement scientifique, qui viendrait compléter pour certains élèves l'enseignement classique commun que tous auraient dû suivre jusqu'à l'âge de treize ou quatorze ans. Suivant d'autres, nous sommes en présence ici d'un enseignement sans caractère défini, puisqu'il suffirait d'y ajouter du latin pour en faire du classique; d'en diminuer la durée pour en faire de l'enseignement primaire supérieur; de l'assouplir aux besoins locaux pour en faire de l'enseignement spécial ; d'y adjoindre des cours d'atelier pour en faire du professionnel. La médiocrité des résultats est d'ailleurs là, ajoute enfin un autre professeur, pour prouver que cet enseignement n'est qu'un « enseignement dévoyé », un « trompe-l'œil ». Les jeunes gens qui en sortent ont, en effet, perdu ce qu'ils avaient appris dans l'enseignement primaire et n'ont acquis, d'autre part, que des notions d'un peu toute chose, mais sans précision aucune, et qui n'ont mis en jeu que la mémoire.

L'enseignement moderne, dit un inspecteur d'académie, est véritablement une « conception malheureuse ». En le créant, on a voulu, en somme, créer un nouvel enseignement de culture générale qui, dès l'abord, avec ses prétentions égales à celles de l'enseignement classique, a déconcerté les familles et qui n'a même pas toujours été compris dans tous les établissements. Et tandis qu'aux uns il apparaît comme faisant double emploi avec l'enseignement classique, les autres pensent y trouver un perfectionnement de l'enseignement spécial qu'il remplace et, l'expérience faite, on en vient à conclure qu'on se trouve en face d'un enseignement hybride, bâtard, qui n'est ni un enseignement de culture générale, ni un enseignement pratique. (Lycée de Saint-Quentin.)

« Pendant un certain temps, dit dans le même sens un inspecteur d'académie, l'enseignement moderne, par son nom et les déclarations de ses promoteurs, a pu faire un temps illusion aux familles. Sa moindre durée, le plus grand développement de la partie scientifique de ses programmes, l'adjonction d'une seconde langue vivante ont permis de croire d'abord qu'on trouverait, par cet enseignement, le moyen de faire de ses enfants des hommes qui, en même temps que suffisamment instruits, se trouveraient préparés à la vie pratique. Il a bien fallu, au bout de peu de temps, se rendre à l'évidence : à savoir que cet enseignement n'était ni plus facile ni plus pratique que l'enseignement classique, mais qu'il n'en était qu'une doublure (d'aucuns disent une contrefaçon), puisque, comme lui, c'était encore à un baccalauréat qu'il aboutissait. »

Et une des premières conséquences de la découverte de cette erreur, de cette déception a été, remarque l'inspecteur des Ardennes, de « rejeter dans les écoles primaires supérieures un grand nombre d'enfants qui allaient jadis au lycée ou au collège, afin d'y recevoir, pendant deux ou trois ans, dans les cours dits annexes ou spéciaux, un complément d'instruction et le quittaient vers la quinzième ou seizième année pour embrasser une profession dans l'agriculture, le commerce ou l'industrie ».

La grande majorité des réponses signalent cette erreur, dont la plupart des établissements ont supporté la conséquence, dont ils ont souffert dans leur prospérité et qui menace leur recrutement. Aussi en est-il très peu qui ne réclament soit une transformation essentielle du nouvel enseignement, soit la création, à côté du moderne et du classique, d'un enseignement pratique, utilitaire, qui permette de donner enfin satisfaction à cette partie de la clientèle des lycées et collèges qui n'a ni le temps ni les moyens ni le désir de s'offrir le luxe d'un enseignement désintéressé qui ne soit pas de rapport immédiat.

La solution la plus simple est celle qui ne demande qu'un simple retour à l'enseignement spécial et aux programmes de 1886 (lycée de Saint-Quentin, lycée de Tourcoing, collèges de Cambrai et d'Armentières). Au lycée de Laon, on propose un dédoublement en un enseignement moderne littéraire et un enseignement moderne utilitaire; ailleurs, on propose, ce qui revient au même, de créer, pour les élèves qui doivent terminer rapide-

ment leurs études ou qui ne pourraient suivre les études normales, des classes latérales, avec programmes appropriés à leurs besoins, 5e B., 4e B., 3e B. (inspecteur d'académie du Nord). Au lycée d'Amiens, au collège de Château-Thierry, au collège d'Armentières et dans quelques autres établissements encore, sous des formes diverses, on se contenterait d'une modification dans le sens d'études pratiques et utilitaires des deux ou trois premières années de l'enseignement moderne, qui formeraient ainsi un premier cycle complet d'études devant donner satisfaction aux besoins essentiels de la région; et, à ce premier cycle, se superposeraient, comme un couronnement, les trois dernières années de l'organisation actuelle qui conserveraient leur caractère d'enseignement général et continueraient à préparer au baccalauréat et aux grandes écoles scientifiques. Quelques établissements, enfin, se bornent à demander le remplacement pur et simple du moderne par l'enseignement primaire supérieur (collège de Soissons).

En ce qui concerne le personnel enseignant, quelques réponses préconisent la création d'une nouvelle agrégation des lettres modernes (français, anglais, allemand) destinée à en assurer le recrutement. La majorité estime qu'il n'y a aucune raison pour que le personnel d'un enseignement se recrute autrement que le personnel de l'autre, si toutefois on conserve au moderne son caractère d'enseignement général ou « de culture ». Il n'en serait plus de même, évidemment, si l'on voulait accentuer son caractère pratique jusqu'à le rendre professionnel.

C. — *Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire.*

Toutes les réponses attestent que l'on est, dans l'académie de Lille, absolument d'accord sur un premier point, à savoir qu'il est nécessaire qu'avant d'aborder les études secondaires, les enfants aient d'abord reçu une solide instruction primaire, correspondant au moins aux connaissances exigées pour le certificat d'études primaires. On n'est pas moins d'accord, à la presque unanimité, pour déclarer que cette instruction primaire, c'est au lycée ou au collège même qu'ils doivent la recevoir de préférence. Pour former et préparer les enfants aux études secondaires dont l'esprit et les méthodes sont si différents du caractère et des méthodes de l'enseignement primaire, il est indispensable que le lycée ou collège ait le plus tôt possible le soin de commencer cette préparation et que « les élèves y prennent de bonne heure les habitudes d'esprit que ne donnent pas les méthodes employées dans l'enseignement primaire » (principal de Château-Thierry).

Il est d'autres raisons encore de conserver dans les lycées et collèges des classes chargées de donner l'enseignement primaire. Et ces raisons, ce sont les réponses fournies sur la question par le personnel des écoles primaires supérieures qui les indiquent.

Parmi ces réponses, un certain nombre ne résistent pas au désir d'affirmer que nulle part mieux qu'à l'école primaire elle-même, les enfants ne sauraient acquérir l'instruction primaire nécessaire à tous ceux même qui doivent pousser plus loin leurs études. Il en est même qui, à côté de raisons pédagogiques, invoquent l'intérêt social que présenterait le contact plus étroit s'établissant entre tous les enfants d'un même centre par la fréquentation des mêmes classes (école primaire supérieure de Fournes). D'autres invoquent à l'appui de la même thèse les succès que remportent au lycée ou au collège les enfants qu'y envoie l'école primaire.

La majorité cependant est d'un avis opposé et précisément aussi pour des motifs d'ordre social. On fait remarquer d'abord, en effet, (école supérieure de Bohain) que s'il est des élèves d'écoles primaires supérieures qui réussissent brillamment dès leur arrivée dans l'enseignement secondaire, il ne faut pas oublier que ces élèves sont précisément des élèves d'élite. On remarque encore (école supérieure de Charleville) que, à vrai dire, ce sont la plupart du temps, dans les lycées et surtout dans les collèges des maîtres d'origine commune qui donnent le même enseignement primaire que dans les écoles primaires. Enfin et surtout (réponses des écoles de Chauny, de Charleville, de Douai, de Lille, d'Haubourdin), on observe que si les classes primaires des lycées et collèges étaient supprimées, le recrutement de ces établissements risquerait d'être gravement atteint. Ce ne sont pas les écoles primaires publiques, en effet, qui recueilleraient les élèves destinés à ces classes,

mais bien plutôt les écoles payantes, les écoles privées congréganistes ou ecclésiastiques, d'où sans doute ils reviendraient plus difficilement ensuite, moins nombreux sans doute, dans les établissements d'enseignement secondaire public.

La fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne est généralement désirée par les proviseurs et principaux et un assez grand nombre d'assemblées de professeurs. Mais pour tous ceux qui la demandent, il apparaît en même temps comme nécessaire que cette fusion s'opère au profit de l'enseignement moderne plus ou moins transformé, c'est-à-dire au profit des lycées et collèges. « C'est au collège qu'est la place de cet enseignement, dit nettement le principal de Château-Thierry et avec lui le principal de La Fère. Et le proviseur du lycée Saint-Quentin émet un avis analogue, bien que l'assemblée des professeurs déclare que les deux enseignements doivent rester distincts. Par cette fusion, en effet, on pense supprimer une concurrence que l'on considère comme ayant fait le plus grand tort aux lycées et collèges (collège d'Abbeville) et, en faveur de cette thèse, on fait valoir cette raison que si l'on transforme l'enseignement moderne dans le sens pratique et utilitaire, suivant un vœu assez général, cet enseignement fera double emploi avec l'enseignement primaire supérieur (collège de Dunkerque), et ne serait-ce que par mesure d'économie, il semble nécessaire de supprimer l'un des deux. En tout cas, dit-on au lycée de Valenciennes, il ne devrait jamais y avoir d'école primaire supérieure dans les villes de moyenne importance où se trouve déjà un lycée ou un collège.

L'avis émis par l'inspecteur d'Académie du Nord cherche à concilier les deux intérêts en présence : « Il faut distinguer les deux enseignements, dit-il, en ce sens que l'enseignement primaire supérieur serait considéré, dans son programme propre, comme équivalant à la première partie moderne, sixième, cinquième et quatrième. Il n'irait pas au delà, ne pourrait préparer au baccalauréat. Cela soit dit pour les lycées. Quant aux collèges, je voudrais que partout où ils existent, et où il n'y a pas encore d'école primaire supérieure, on revînt à l'idée de M. Villemain et à l'ordonnance du 21 novembre 1841, et qu'on pût leur annexer des écoles primaires supérieures qui ne seraient autres que les trois premières classes modernes, sixième, cinquième, quatrième, pouvant se continuer dans les classes modernes supérieures, ou s'arrêter après le premier cycle triennal, sanctionné par un certificat de quatrième, qui serait le même que le certificat d'études primaires supérieures. Encore une fois, les écoles primaires supérieures n'auraient que leur cours triennal partout où elles existent ou seraient établies ultérieurement, à défaut de collège communal. On mettrait d'accord les deux programmes. Il y aurait ainsi fusion des deux enseignements jusqu'au second cycle moderne, et non plus confusion ».

Cependant, cette fusion même n'est, suivant d'autres inspecteurs, ni désirable ni possible, en ce sens qu'en dépit du rapprochement qui tend à se faire entre les deux enseignements le moderne n'en doit pas moins rester encore « plus esthétique, plus formel en quelque sorte que l'enseignement primaire supérieur qui tend de plus en plus à l'enseignement professionnel. » Et lors même que dans leurs programmes et par leurs tendances ils viendraient à se rapprocher davantage encore, la fusion ne serait encore pas possible, en raison surtout de la clientèle différente à laquelle s'adressent les établissements qui donnent l'un ou l'autre enseignement.

Aussi est-ce à la presque unanimité des dix-huit réponses fournies par les écoles primaires supérieures que les directeurs et professeurs de ces établissements se prononcent contre toute idée de fusion. Et les raisons invoquées sont identiques dans toutes les réponses : Les deux enseignements doivent rester distincts, ils ont leur raison d'être distincte l'un et l'autre, parce que leur clientèle est différente, leur but différent et l'esprit dont s'inspirent leurs méthodes différent; on rappelle pour le prouver, les termes de la circulaire ministérielle du 15 février 1893 qui établit nettement cette distinction.

« Si on examine superficiellement la question, dit à ce sujet le directeur de l'école primaire supérieure de Roubaix, on peut croire que l'un des deux enseignements fait double emploi avec l'autre. Mais si on enfonce, on constate des différences essentielles : les clientèles à satisfaire, à part de rares exceptions, ne sont pas du tout les mêmes ; les conditions de fortune, les vues diffèrent. L'enseignement

primaire supérieur a une tendance nettement pratique et utilitaire; — sans prétendre faire des apprentissages, ce qui n'est ni son rôle ni son ambition, il prépare tout de même à l'apprentissage qui n'est pas bien loin et qui préoccupe déjà les familles et les enfants. Le temps passé à l'école primaire supérieure est une sorte d'utile transition entre l'école primaire et le véritable stage professionnel de l'ouvrier, de l'employé, du comptable, du contremaître. Les familles qui fournissent l'ordinaire contingent de l'enseignement moderne tendent ailleurs et visent les fonctions libérales ou de plus hauts emplois dans l'industrie et le commerce. Une étude des registres matricules prouverait que les deux enseignements répondent à deux ordres de besoins. »

Dans le même sens, encore, l'assemblée des professeurs de l'école primaire supérieure d'Amiens déclare qu' « elle est unanime à penser que l'enseignement primaire supérieur répond à d'autres besoins que ceux de l'enseignement moderne; la clientèle des écoles primaires supérieures se compose de fils d'ouvriers, d'employés, de petits fonctionnaires qui ne peuvent s'imposer ni les lourds ni les longs sacrifices ».

D. — *Langues vivantes et dessin.*

L'avis exprimé au sujet de l'enseignement des langues vivantes par les professeurs de la Faculté de médecine et par la grande majorité des proviseurs, principaux et professeurs est que l'on doit chercher, par tous les moyens, à rendre cet enseignement aussi pratique que possible. Or l'organisation de séjours à l'étranger est considérée comme un des meilleurs moyens d'atteindre le but cherché. Mais les avis sont partagés sur la manière de rendre ces séjours possibles, pratiques et vraiment utiles. Devra-t-on procéder par échanges d'élèves avec des établissements étrangers, par des séjours de vacances, nécessairement d'une durée limitée, ou par l'organisation de caravanes scolaires d'une durée moindre encore (collège d'Arras)? Ou bien encore devra-t-on attendre la fin des études pour envoyer les jeunes gens à l'étranger (lycée de Tourcoing)? Toutes ces questions sont posées et discutées, mais sans recevoir de solution ferme et bien précise.

Quelle que soit d'ailleurs cette solution, une objection restera toujours qui s'est présentée à l'esprit de tous, même des partisans les plus décidés des séjours à l'étranger. Ces voyages ou séjours à l'étranger seront nécessairement assez coûteux, et comme il ne peut être question pour l'État ou pour les établissements d'en assumer les frais, la dépense en incombera nécessairement aux familles, et par suite un très petit nombre d'élèves pourront seuls en profiter (collège de Château-Thierry, collèges de La Fère et de Boulogne-sur-Mer). Il est vrai que des bourses pourront être créées par l'État, les départements, les villes, les chambres de commerce pour être mises à la disposition des jeunes gens les plus méritants et dont les familles seraient peu aisées. Mais, pour précieuse et large qu'elle puisse être, cette ressource sera encore loin de pouvoir donner satisfaction au plus grand nombre.

Mais, en attendant qu'on ait trouvé le moyen pratique de résoudre cette objection, il est plus d'un progrès, plus d'une réforme facile à réaliser immédiatement et sans frais. A la Faculté de médecine on insiste en effet sur la nécessité d'éliminer de l'enseignement des langues vivantes toutes les subtilités de grammaire et de syntaxe dont il s'embarrasse actuellement pour le plus grand dommage des progrès des élèves. Le proviseur de Saint-Omer demande également qu'il soit fait moins de littérature aux classes de langues vivantes, et au collège d'Arras on souhaite que les auteurs portés aux programmes des lycées et collèges soient choisis dans les périodes les plus rapprochées de notre époque.

L'explication de textes anciens, toujours difficile, risque en effet d'apprendre aux enfants nombre d'expressions surannées et hors d'usage, des tournures qui ne s'emploient plus. Ne serait-il pas bien préférable que les ouvrages à traduire fussent toujours choisis parmi les productions contemporaines? Dans d'autres réponses enfin (Faculté des lettres, lycée de Laon), on voudrait seulement qu'il fût consacré aux langues vivantes un plus grand nombre d'heures d'enseignement dans chaque classe : « Quatre heures par semaine depuis la huitième », dit un professeur de la Faculté.

Il est vrai que dans ces conditions on pourrait, suivant ce professeur, se passer de voyages ou séjours à l'étranger « qui ne sont pas d'ailleurs, dit-il, aussi nécessaires qu'on le suppose

ordinairement, les langues vivantes pouvant s'apprendre très bien sans sortir du pays. » Il suffit d'y consacrer plus de temps. L'inspecteur d'Académie de la Somme n'est pas non plus partisan des séjours à l'étranger, mais pour un motif d'ordre général; il ne partage pas en effet l'opinion assez généralement exprimée qui veut faire de l'enseignement des langues un enseignement pratique, « professionnel ». « Cet enseignement doit en effet, dit-il, rester à peu près ce qu'il est, un moyen de culture générale; sans quoi on s'expose à ne pas trouver dans les études qui constituent l'enseignement moderne ce qu'on en attend. Au surplus, la plupart des élèves qui étudient une langue vivante n'auront jamais à la parler; il suffit qu'ils la lisent, et à cela peut conduire l'enseignement tel que nous le donnons. »

Les avis les plus différents ont été donnés à propos du *dessin*. « Le dessin a fait de grands progrès depuis quelques années, dit un inspecteur. Il en fera encore. Le personnel a été renouvelé et guidé de très près... Les principes sont désormais enseignés comme il convient. On est sorti de la routine. On se préoccupe de l'ornement, de la décoration, de la nature. » « D'une manière générale, dit un autre, je crois que cet enseignement, dans nos lycées et collèges, ne donne que des résultats médiocres ou passables; autrement dit qu'il n'y a pas de bons professeurs, sachant vraiment enseigner. » Et les réponses semblent être en nombre à peu près égal qui déclarent cet enseignement « suffisant » et celles qui, en raison de la médiocrité des résultats obtenus, déclarent que tout est à changer, méthodes, modèles et personnel.

Tantôt aussi on voudrait le réduire à l'enseignement du dessin à main levée, et supprimer tout ce qui touche à la perspective, au dessin linéaire, à la géométrie descriptive au moins jusqu'aux dernières années d'études, pour le réduire à un simple exercice d'agrément (Sedan), tantôt au contraire, on demande qu'il soit rendu plus « pratique » par le développement du dessin linéaire (Saint-Omer), voire même spécialement du dessin d'architecture (Béthune), qu'il lui soit donné un caractère de véritable préparation aux arts industriels (Abbeville). Tantôt, et pour les mêmes raisons souvent, on demande qu'il soit rendu obligatoire, tantôt, qu'il soit rendu facultatif, mais on s'accorde assez généralement pour demander qu'il soit accordé à cet enseignement comme aux autres, une sanction sans laquelle on n'espère pas en pouvoir donner le goût aux élèves. Cette sanction pourrait être une épreuve spéciale au baccalauréat.

III

BACCALAURÉAT.

A l'Université de Lille, toutes les Facultés se sont occupées de la question du baccalauréat.

La Faculté de droit n'a examiné qu'un seul point, la question de l'admission aux Écoles de droit des bacheliers de l'enseignement moderne. La majorité des professeurs repousse cette admission, qui trouve cependant des défenseurs en quelques professeurs qui croient qu'un esprit nouveau pourrait peut-être s'introduire dans les écoles avec cette nouvelle clientèle pour laquelle on pourrait orienter l'étude du droit du côté pratique. Mais le plus grand nombre estime que les études classiques sont nécessaires à l'étude du droit romain d'une part, et que, d'autre part, l'enseignement moderne ayant été créé en vue de former des industriels et des commerçants, il est inutile, en lui ouvrant l'accès des Facultés de droit, de créer ainsi une nouvelle catégorie d'aspirants aux carrières libérales suffisamment encombrées.

A la Faculté des sciences on demande le maintien du baccalauréat sous sa forme actuelle, et on estime que le baccalauréat moderne devrait permettre l'entrée aux facultés de médecine, et tout au moins l'inscription aux cours de la Faculté de droit.

Les professeurs de la Faculté de médecine, partisans du maintien d'une sanction nécessaire aux études secondaires, sont d'avis que les professeurs d'enseignement secondaire devraient composer en grande partie les jurys destinés à faire passer les examens (baccalauréat ou de quelque nom qu'on les appelle) qui constituent cette sanction. Ils n'admettent pas que le baccalauréat moderne donne accès aux Facultés de médecine, tant en raison de la moindre culture intellectuelle dont il témoigne, que de l'encombrement actuel de la

carrière médicale qu'il serait dangereux d'accroître encore par l'appel d'une nouvelle clientèle.

A la Faculté des lettres les avis les plus opposés ont été émis au sujet du baccalauréat, et les deux rapporteurs désignés par l'assemblée des professeurs déclarent qu'il n'est pas possible de tirer aucune conclusion positive de cet ensemble d'opinions variées. Les partisans du maintien intégral du *statu quo* ne semblent pas être la majorité, mais il n'est sans doute pas une des modifications proposées d'autre part qui réunirait une majorité. Les uns voudraient retirer aux lycées et collèges la préparation du baccalauréat, qui deviendrait le premier grade à obtenir après une année d'études dans les Facultés. C'est une forme de la suppression. D'autres le suppriment également qui le remplacent par des certificats d'études délivrés après examens subis dans les établissements mêmes devant un jury composé des professeurs de la maison présidé ou non par un membre de l'enseignement supérieur; certificats qui pourraient même être délivrés sans examen aux meilleurs élèves. Les uns consentiraient à faire de cet examen la simple conclusion d'une série d'examens de passage sérieusement organisés, que d'autres considèrent comme ne pouvant jamais avoir aucune valeur. Et ceux-ci sont conséquents avec eux-mêmes quand il se joignent à ceux qui dénient toute valeur à des certificats d'études délivrés hors des facultés, soit par des jurys composés exclusivement des professeurs mêmes de chaque établissement, soit par des jurys mixtes, départementaux, composés de professeurs de facultés et en majeure partie de professeurs d'enseignement secondaire. Pour l'enseignement libre, son existence est une complication pour les diverses combinaisons proposées; à défaut de sa suppression, on conserverait pour ses élèves le régime actuel de l'examen.

Toutes ces combinaisons diverses se retrouvent d'ailleurs avec la même variété et des succès différents dans les réponses des inspecteurs d'académie, des chefs d'établissements et des assemblées de professeurs. Suivant l'inspecteur d'académie de la Somme, il ne saurait d'ailleurs y avoir que confusion dans les réponses à la question posée du maintien, de la suppression ou de la réforme du baccalauréat, tant que n'aura pas été résolue la question préjudicielle du but même de l'examen. Veut-on que le baccalauréat soit, en même temps qu'un stimulant au travail pour les écoliers, un contrôle des résultats intellectuels obtenus par les études faites, de quelque nature soient-elles, il semblerait plus naturel que le baccalauréat au lieu de ne porter que sur le travail des deux dernières années d'études fût la simple conclusion d'une série d'examens de contrôle subis au cours de toute la série d'études à des intervalles déterminés. Que s'il ne s'agit que de constater en fin d'études une somme déterminée de connaissances acquises (et en pratique c'est bien ainsi qu'on le comprend), la mémoire et le hasard combinés peuvent suffire à l'obtention du diplôme et une préparation spéciale intensive peut en quelques mois réussir aussi bien, et mieux peut-être, à fabriquer des bacheliers qu'une suite d'études consciencienses dont le résultat véritable, le progrès intellectuel, peut même parfaitement échapper à travers des épreuves nécessairement superficielles et trop rapides. Ainsi compris il n'est pas douteux que le baccalauréat soit mauvais et doive être supprimé.

Cependant, en dépit de la confusion des discussions qui se sont produites dans les lycées et collèges, il reste qu'une majorité imposante est favorable au maintien du baccalauréat et défavorable à l'institution de certificats d'études délivrés dans les établissements eux-mêmes. Dans les collèges en particulier, il y a presque unanimité à ce sujet.

Mais, si le maintien de l'examen lui-même est demandé, c'est à une très forte majorité qu'est demandée en même temps la modification des jurys chargés de le faire subir. La création de jurys multiples par académie, départementaux en général, et composés en grande partie de professeurs d'enseignement secondaire présidés par un professeur de Faculté, est la combinaison qui recueille les suffrages les plus nombreux.

En ce qui concerne l'assimilation des diplômes d'enseignement classique et d'enseignement moderne pour l'accès aux Facultés de droit et de médecine, les avis sont très partagés. D'une manière générale, ceux qui admettent que l'enseignement moderne doit être conservé comme enseignement de « culture » demandent les mêmes droits pour les deux diplômes secondaires, tandis que la question ne se pose même plus pour ceux qui sou-

haitent la transformation du moderne en enseignement pratique, la conséquence logique de cette transformation étant la suppression de tout baccalauréat moderne.

IV

QUESTIONS DIVERSES.

La question de l'*Inspection générale* n'a provoqué dans la plupart des réponses que des notes très brèves. On la souhaite plus fréquente et moins rapide, rien de plus.

Au sujet des *notes secrètes* — s'il en est — on est d'accord pour en demander la suppression, c'est-à-dire pour demander que tous les fonctionnaires aient toujours connaissance des notes ou rapports dont ils sont l'objet de la part de leurs chefs hiérarchiques. Cependant, une réserve est faite à ce sujet par plusieurs administrateurs. L'unanimité est bien près d'exister sur l'intérêt qu'il y aurait à communiquer aux fonctionnaires de tout ordre leurs notes d'inspection (comme on le pratique dans l'enseignement primaire). Cette communication serait un stimulant pour le zèle de tous, et un grand nombre pourrait y trouver des conseils utiles pour l'avenir. Mais il est d'autres notes contenant des renseignements nécessaires à l'administration supérieure sur la capacité, sur la valeur morale, la situation de famille des fonctionnaires, que l'on ne pourrait, sans de graves inconvénients, communiquer aux intéressés. C'est au moins l'avis nettement exprimé par tous les administrateurs et accepté en somme par plusieurs professeurs.

Une communication relative aux services que pourrait rendre le développement de la *sténographie* dans l'enseignement secondaire, a été envoyée à la Commission par le président de la Société française d'Enseignement par la sténographie, inspecteur primaire du Pas-de-Calais.

V

ENSEIGNEMENT LIBRE.

Les réponses fournies par les directeurs d'établissements libres ne diffèrent guère pour le fond d'un grand nombre de réponses émanant de fonctionnaires de l'enseignement public. Même opinion au sujet de l'internat, que l'on considère comme une nécessité fâcheuse et même dangereuse (Institution Saint-Jean, de Douai), mais dont on s'efforce de diminuer les inconvénients par une surveillance active. Et cette surveillance on l'estime devoir être d'autant plus sûre, que ce sont les professeurs eux-mêmes qui en sont chargés pour la plus grande part. On est d'ailleurs à peu près unanime dans toutes les maisons pour regretter qu'une part plus grande ne soit pas faite à l'éducation physique.

Sur la question du classique et du moderne, les divergences d'opinion sont également très nombreuses. Le maintien de l'enseignement classique, avec quelques allégements des programmes, pouvant porter même sur le grec, est l'opinion la plus généralement émise. Quant aux opinions relatives à l'enseignement moderne, elles varient naturellement avec la nature de l'établissement d'où elles émanent, Dans les institutions où l'enseignement classique est seul donné, on ne reconnaît aucune valeur à l'enseignement nouveau dont on verrait volontiers la suppression (Notre-Dame, de Saint-Martin-Boulogne). Dans les établissements congréganistes où l'enseignement moderne est seul développé (Saint-Joseph, de Saint-Omer) on considère qu'on ne saurait donner trop de soins à l'organisation de cet enseignement que l'on y oriente d'ailleurs presque toujours dans le sens pratique et utilitaire, voir même professionnel.

Enfin, au sujet même du baccalauréat, bien que le maintien du *statu quo* soit l'opinion la plus répandue, les directeurs de certains établissements du département du Nord, en particulier, ne sont pas absolument hostiles à son remplacement par un certificat d'études délivré dans l'établissement lui-même ou par un jury mixte composé de professeurs de facultés et de professeurs de l'établissement.

Rapport du Recteur.

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

Direction de la maison. Nomination des proviseurs et des principaux. Leur autorité.

La nomination des fonctionnaires placés à la tête des établissements publics d'enseignement secondaire appartient et doit toujours

appartenir au Ministre de l'Instruction publique. Les principaux sont choisis généralement parmi les professeurs de collèges qui se distinguent par la qualité de leur enseignement et par leur bonne tenue. Une expérience déjà assez longue a démontré qu'ils réussissent bien pendant toute leur carrière quand ils ont débuté jeunes. Il n'y a rien à changer aux règles adoptées par l'administration supérieure dans le choix de ces fonctionnaires.

Les proviseurs sont nommés par le Ministre, sur la présentation des inspecteurs généraux. Depuis quelques années, ce personnel a été rajeuni pour le plus grand bien des lycées, mais on compte encore trop de proviseurs en exercice qui ont vieilli dans le censorat et qui restent exclusivement des censeurs dans leur nouvelle fonction. Doués d'une instruction peu étendue, ayant été jadis de médiocres professeurs, ils sont incompétents dans les questions d'enseignement et par suite ne jouissent d'aucune autorité sur les professeurs. Lorsqu'ils ne réussissent pas, il faut quand même les maintenir dans l'administration, puisqu'ils sont incapables de rentrer dans le professorat. Il faudrait que le provisorat présentât des avantages tels que cette fonction fût recherchée par les professeurs les plus distingués. Dans cette catégorie, ceux qui auraient fait preuve de qualités incontestables d'éducateurs seraient directement nommés proviseurs, les autres seraient astreints à un court stage dans le censorat. Tous débuteraient jeunes dans les fonctions administratives; on pourrait, sans inconvénient, reverser dans les cadres du professorat ceux qui n'auraient pas réussi.

Il est incontestable que de tels choix assureraient à chacun de nos lycées un directeur qui, par ses connaissances et par son caractère, jouirait d'une haute autorité sur tous ses collaborateurs et d'une grande considération auprès des familles.

Comme conséquence, le censorat devrait être considéré comme une fonction qui ne mènerait pas nécessairement au provisorat.

Assemblées des professeurs et des répétiteurs.

En principe, les assemblées des professeurs ont été créées pour associer les professeurs et les répétiteurs à la vie et même, dans une certaine mesure, à la direction de la maison. Dans tous les établissements secondaires de l'Académie de Lille, elles ont lieu obligatoirement tous les mois, un certain nombre d'entre elles ont fait preuve d'initiative, d'intelligence et de zèle professionnel. Mais il faut bien le reconnaître, en général, les professeurs n'aiment pas ces réunions, et beaucoup trop d'entre eux s'excusent de ne pouvoir y assister.

Cependant, l'institution est excellente; tout le monde en convient. Pour qu'elle pût produire son plein effet, il faudrait que les chefs d'établissement, au lieu de chercher à soustraire leur administration à la critique de leurs collaborateurs, consultassent avec franchise et avec confiance les Assemblées de professeurs sur la direction générale de l'établissement qui leur est confié. Il faudrait aussi qu'il fût permis à ces assemblées de modifier l'organisation de l'enseignement dans les limites des programmes, de manière à donner satisfaction aux besoins de la région et d'organiser même des enseignements nouveaux ou spéciaux si le besoin s'en faisait sentir.

Conseils de discipline.

Les conseils de discipline ont toujours donné de bons résultats. Ils sont fort appréciés des chefs d'établissement auxquels ils enlèvent la responsabilité exclusive des mesures de rigueur. Leurs décisions sont toujours acceptées avec déférence par les élèves, qui ont pleine confiance dans l'impartialité de leurs professeurs en matière disciplinaire.

Comités de patronage.

Si les Assemblées des professeurs et des répétiteurs sont investies des attributions que j'ai signalées ci-dessus, elles sont amplement suffisantes, avec les Conseils de discipline, pour résoudre toutes les questions relatives à l'enseignement et à la discipline intérieure et extérieure. En ce qui concerne la propagande vis-à-vis des familles, on obtiendrait d'excellents résultats si on faisait entrer dans les bureaux d'administration, dont les attributions seraient élargies, des représentants des associations d'anciens élèves en aussi grand nombre que possible. Ainsi constitués, les bureaux d'administration témoigneraient certainement plus de zèle que dans leur état actuel pour la bonne gestion des deniers de l'État, et ils formeraient, pour nos établissements, de véritables comités de patronage.

ÉDUCATION.

Internat.
Professeurs associés à l'œuvre de l'éducation.

Ces deux questions sont remarquablement bien traitées dans le rapport de M. Marion qui est inséré dans les instructions de 1890 sur l'enseignement secondaire. Il n'y a qu'à poursuivre avec persévérance l'expérience qui a été inaugurée à la suite de ces instructions.

Répétiteurs.

Ainsi que l'ont indiqué les instructions de 1890, les répétiteurs doivent collaborer avec les professeurs à l'éducation des élèves. Pour arriver à ce résultat, il faut que leur situation ne soit pas moins considérée que celle des professeurs, et par suite qu'elle soit rétribuée assez largement pour tenter des jeunes gens qui se sentent une vocation d'éducateurs et pour les retenir dans la carrière du répétitorat. Mais il ne suffit pas de leur assurer un traitement convenable; il faut encore faire leur éducation pédagogique. Voici comment on pourrait y arriver : les jeunes gens qui, en qualité de répétiteurs de collège, auraient fait preuve de dispositions sérieuses à la fonction d'éducateur, seraient placés rapidement, dans les meilleures conditions possibles, pour préparer la licence. Ce grade est nécessaire à ceux qui peuvent être appelés plus tard à participer à l'instruction des élèves et même à suppléer des professeurs. Nos futurs répétiteurs seraient ensuite attachés, en qualité de boursiers, à une Université où l'on professe un cours de l'éducation. Ce n'est qu'après avoir donné des preuves d'une instruction pédagogique solide qu'ils seraient admis dans les lycées en qualité de répétiteurs.

Ces considérations n'ont en vue que le recrutement des répétiteurs de lycée. Quant à la surveillance des élèves dans les collèges, elle serait assurée par les débutants, auxquels viendraient en aide un certain nombre de professeurs que le principal choisirait parmi ceux qui ont le plus d'action sur les élèves, et qui consentiraient à assumer cette charge moyennant une rétribution supplémentaire.

Éducation physique.

Tous les exercices du corps, gymnase, escrime, jeux, grandes promenades, sont en honneur dans nos établissements secondaires; néanmoins, l'éducation physique n'y a pas encore pris le rang auquel elle a droit. Cette éducation me paraît encore incomplète. Sans doute elle doit faire appel à tous les exercices de nature à rendre le corps vigoureux et à le préserver du nervosisme qui conduit fatalement au vice, mais elle doit aussi être dirigée en vue du perfectionnement moral; elle doit notamment viser à développer chez l'enfant le sang-froid, l'énergie, la persévérance et à l'obliger à faire preuve, en toutes circonstances, de patience, de courtoisie envers ses camarades.

Il importe donc que les exercices physiques soient dirigés avec intelligence et avec sollicitude. On souhaiterait de voir plus souvent les jeunes maîtres, les professeurs, aussi bien que les répétiteurs, prendre part aux jeux des élèves pendant les récréations journalières et continuer discrètement, dans ces exercices, leur rôle d'éducateur. Mieux encore, ils devraient de temps en temps les entraîner à de grandes sorties à la campagne. La promenade classique perdrait de ce fait son caractère habituel de monotonie.

De la liberté et de la responsabilité.
Régime des grands élèves.

Depuis une dizaine d'années, le régime disciplinaire s'est complètement transformé; partout on s'efforce de substituer l'affection à la contrainte, la raison à la routine, et de développer chez l'enfant, à partir de son entrée au collège, le sentiment de la responsabilité. On peut donc admettre que chez les grands élèves ce sentiment est assez invétéré pour qu'on puisse les faire bénéficier d'une certaine liberté, qui serait un état intermédiaire entre le régime du collège et la vie de l'étudiant. Peut-être pourrait-on supprimer pour certaines divisions, pendant les heures d'études, comme pendant les récréations, la présence continue du répétiteur. De temps en temps, le proviseur et le censeur viendraient s'assurer que la liberté n'a pas engendré d'abus. Avec cette liberté, se fortifierait encore chez

les jeunes gens le sentiment de la responsabilité vis-à-vis d'eux-mêmes et de leurs chefs.

Dans un certain nombre d'établissements, on s'efforce de développer chez les grands élèves le sentiment de la solidarité et de la charité par la constitution d'associations de bienfaisance. Ces associations sont gérées par les élèves d'après les conseils qu'ils reçoivent de leurs maîtres; elles ont donné des résultats tels qu'on ne saurait trop encourager la formation de sociétés de même nature dans tous les établissements secondaires. Dans son rapport, M. l'inspecteur d'académie d'Amiens a inséré la note suivante :

« Nos élèves jouent parfois entre eux certaines pièces de théâtre; pourquoi n'iraient-ils pas, sous la direction du proviseur ou d'un professeur, un après-midi de jeudi ou de dimanche, représenter ces mêmes pièces dans un établissement de bienfaisance ? »

L'idée me paraît très heureuse et je me propose de la mettre, à bref délai, en application.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Préparation des professeurs

Dans les instructions de 1890, on trouve d'excellents guides pour les méthodes à suivre dans les différentes branches de l'enseignement secondaire. Et cependant il faut reconnaître que les professeurs qui enseignent avec méthode sont en très petit nombre. La plupart des maîtres n'ont d'autre guide que leur inspiration ou le souvenir de ce qu'ils ont vu faire quand ils étaient élèves. Il semble qu'on n'ait pas compris la nécessité de s'inspirer des instructions de 1890, et cela tient, je le crois, à ce qu'on ne conçoit pas encore, dans l'enseignement secondaire, la nécessité ou même l'utilité d'une méthode pédagogique.

Pour remédier à ce grave défaut, il me paraît indispensable d'introduire une sérieuse épreuve de pédagogie à l'agrégation, et, comme conséquence, qu'un cours de pédagogie soit institué à l'École normale supérieure et dans toutes les Universités où l'on prépare à l'agrégation. Quant aux jeunes gens qui seraient choisis comme professeurs de collèges ou chargés de cours dans les lycées, ils devraient, eux aussi, subir une épreuve pédagogique avant d'obtenir une chaire.

C'est donc en qualité d'élèves du cours de pédagogie, suivi à côté des autres enseignements, que j'admettrais les futurs professeurs à faire un stage dans les universités.

A. — *Enseignement classique.*

L'enseignement classique doit être réservé à l'élite intellectuelle du pays et, comme tel, il ne saurait être question de l'amoindrir, par exemple par la suppression du grec.

Dans les conditions actuelles, on dirige vers cet enseignement beaucoup d'enfants qui n'ont ni les aptitudes, ni le temps, ni les moyens de le suivre dans tout son développement. Il faudrait donc en écarter résolument tous ceux qui, au bout de quelque temps, auraient montré qu'ils sont incapables d'en profiter.

Les classes d'enseignement secondaire ainsi allégées porteraient tout leur fruit. Elles conduiraient à un baccalauréat donnant seul accès aux carrières libérales et, par suite, serait considérablement diminué le nombre des prétendus déclassés dont on se plaint si fort aujourd'hui.

Dans ces conditions, il ne me paraît point nécessaire de modifier profondément les programmes actuels de l'enseignement classique. Peut-être pourrait-on diminuer l'importance des parties scientifiques autres que l'arithmétique.

De bons esprits souhaitent que l'on fasse commencer le latin en septième et le grec en sixième. Il me semble que la mesure serait bonne; mais je m'associe bien plus énergiquement à ceux qui demandent qu'une bifurcation soit établie après la seconde, pour que les élèves qui se destinent aux grandes écoles scientifiques puissent s'adonner aux études de sciences sans être obligés de faire d'abord une année de rhétorique.

Il ne saurait être question d'adapter l'enseignement classique, tel que je le comprends, aux conditions locales.

B. — *Enseignement moderne.*

A côté de l'enseignement classique, dont j'ai indiqué plus haut le but, il est nécessaire de maintenir un autre enseignement plus abor-

dable à la masse des esprits, plus approprié aux nécessités de la vie moderne.

Tel qu'il est constitué aujourd'hui, l'enseignement moderne ne répond pas à ce double but : il est tout aussi difficile que l'enseignement classique, et, d'un autre côté, il ne prépare pas plus que ce dernier aux carrières agricoles, industrielles ou commerciales. Le baccalauréat, qui en est la sanction, présente sur le baccalauréat classique ce désavantage, qu'il ne donne pas accès au droit et à la médecine. Bref, cet enseignement ne paraît avoir eu jusqu'ici d'autre résultat que d'augmenter le nombre des candidats aux fonctions publiques.

Il me paraît donc nécessaire de mettre fin au parallélisme des études classiques et des études modernes et d'organiser franchement un enseignement dont le caractère sera, avant tout, pratique et à tendances professionnelles.

« Cette modification, dit dans son rapport M. l'inspecteur d'académie du Pas-de-Calais, nous avons pu constater déjà, au cours de notre enquête dans les institutions libres, qu'elle avait été réalisée dans plus d'un établissement. Dans la plupart de ces maisons, en effet, à côté des classes conduisant au baccalauréat classique ou moderne, nous trouvons des « classes B » ou des « cours de français », où, en réalité, on ne fait que de l'enseignement primaire plus ou moins supérieur, et peut-être faut-il voir là une des causes non des moins importantes du chiffre élevé de l'effectif de l'enseignement libre. »

L'enseignement moderne, ainsi compris, pourrait être sanctionné par un diplôme qui, forcément, n'aurait aucune analogie avec le baccalauréat, et par conséquent ne pourrait jamais être produit pour l'entrée dans les carrières libérales.

Il serait prématuré de se prononcer aujourd'hui sur ce que devraient être les programmes du nouvel enseignement, mais on peut affirmer qu'il devrait être nécessairement adapté aux conditions locales et qu'une grande part d'initiative devrait être laissée, dans son organisation, aux assemblées de professeurs.

Enfin le caractère des études qui répondrait à la modification proposée permettrait de confier un très grand nombre de classes à des chargés de cours. Il en résulterait une forte diminution dans les charges du budget.

C. — *Enseignement primaire au lycée.*

Il est très désirable que les enfants qui doivent faire des études secondaires reçoivent l'enseignement primaire au lycée ou au collège, afin que l'on puisse, dans ces établissements, donner de bonne heure une direction intelligente à l'esprit des enfants et commencer à leur inculquer les premiers éléments des langues vivantes. Mais, pour obtenir ce résultat, il est nécessaire que, dans les établissements secondaires, l'organisation et la direction des classes primaires ne soient pas inférieures à ce qu'elles sont dans les meilleures écoles primaires publiques. Il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi aujourd'hui.

Fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne.

Je ne verrais que des avantages à ce que les programmes de l'enseignement primaire supérieur et ceux de l'enseignement secondaire moderne, à tendances professionnelles, qui, selon moi, devrait remplacer l'enseignement moderne actuel, fussent aussi semblables que possible. Au lycée ou au collège, l'enseignement serait plus développé et confié à des maîtres plus instruits ou plus expérimentés que ceux des écoles primaires ; de plus, il serait payant. Mais, grâce à la similitude des programmes, les bons élèves pourraient, à tout moment de leurs études, passer d'une école primaire dans un établissement secondaire pour y suivre les cours du nouvel enseignement moderne, et ce serait une abondante source de recrutement pour les lycées et les collèges.

Concurrence que les écoles professionnelles font aux lycées et aux collèges.

Il n'est pas douteux qu'actuellement les écoles professionnelles n'enlèvent des élèves aux lycées et aux collèges communaux ; mais, si l'enseignement moderne à tendances professionnelles était fortement organisé dans tous les établissements secondaires, aucune concurrence ne serait à craindre : les jeunes gens n'entreraient à l'école professionnelle qu'après avoir terminé leurs études secondaires modernes. L'école professionnelle deviendrait alors

une des écoles d'application des études faites au lycée ou au collège. Mais on ne saurait songer, à mon avis, à organiser l'enseignement purement professionnel dans les établissements secondaires.

D. — *Langues vivantes.*

Rien ne me paraît plus désirable que de donner à l'enseignement des langues vivantes un caractère pratique, aussi bien dans les études classiques que dans les études modernes. Les meilleurs moyens pour y réussir sont : 1° D'introduire des auteurs contemporains dans les programmes d'études ; 2° D'organiser partout des correspondances entre nos élèves et des jeunes gens qui habitent l'étranger ; 3° De favoriser la formation de caravanes scolaires pendant les vacances. Quant à celles des langues vivantes qu'il conviendrait d'enseigner dans chacun des établissements, la décision à prendre dépendrait des conditions locales dans lesquelles se trouveraient ces établissements.

Dessin.

La valeur de l'enseignement du dessin dépend de la manière la plus intime de la valeur des professeurs. Depuis quelques années, cet enseignement s'est considérablement amélioré. Il deviendra meilleur encore, si les jurys des certificats d'aptitude se montrent de plus en plus sévères sur la méthode pédagogique autant que sur la valeur artistique des candidats.

III

BACCALAURÉAT ET EXAMENS.

Peut-on supprimer le baccalauréat ? Certificats d'études et examens de passage.

Sous le régime actuel, le baccalauréat est une justification rapide de l'aptitude des candidats à faire des études nouvelles, à entrer dans telle ou telle Faculté. De là, le caractère aléatoire de l'examen ; de là aussi ces préparations hâtives où il n'est que trop fait appel à la mémoire des candidats.

Si, sans modifier totalement l'état de choses actuel, on veut, du moins, en atténuer les plus graves inconvénients, il faut restreindre les dispenses d'âge dans la limite de trois mois et ne les accorder même que si l'ensemble des devoirs et des compositions de l'élève présente des notes supérieures à la moyenne ; composer le jury de professeurs d'enseignement secondaire sous la présidence d'un membre de l'enseignement supérieur ; enfin tenir le plus grand compte du livret scolaire.

Mais il serait préférable, à mon avis, d'envisager résolument le baccalauréat comme l'indice d'une culture générale et la sanction d'études régulières. Il devrait montrer, avant tout, que le candidat a contracté de bonnes habitudes d'esprit, de travail et de réflexion et, par suite, exercer son influence sur toute la durée des études et non plus seulement sur les deux dernières années. Dès lors, il faudrait instituer une série d'examens subis tous les deux ou trois ans devant des hommes ayant une connaissance exacte de l'enseignement secondaire.

Le diplôme de l'enseignement moderne doit-il donner accès à la Faculté de droit et à la Faculté de médecine ?

Si l'enseignement moderne est maintenu à peu près tel qu'il est organisé aujourd'hui, il me paraît juste que le baccalauréat qui en est la sanction donne accès à la Faculté de droit et à la Faculté de médecine. Mais je souhaiterais plutôt que l'enseignement moderne fût profondément remanié comme je l'ai indiqué plus haut, et que, comme conséquence, le baccalauréat moderne fût supprimé.

Programmes d'admission aux Écoles spéciales.

En ce qui concerne les programmes des examens d'admission aux écoles spéciales, il me semble qu'il faut laisser à chaque école le soin d'établir ses programmes suivant la direction qu'elle veut imprimer à ses élèves. A l'Université d'organiser l'enseignement, dans ses cours préparatoires, de manière à donner aux candidats la meilleure préparation possible.

IV

INSPECTIONS GÉNÉRALES. — BOURSES D'ÉTUDES.

Il est d'usage courant que tous les inspecteurs généraux, en même temps qu'ils se rendent compte de l'enseignement donné par les professeurs, s'enquièrent de tous les services de la maison.

On ne peut que regretter que, faute d'un nombre suffisant d'inspecteurs, nos établissements ne soient pas visités plus souvent, tant sous le rapport de l'enseignement qu'au point de vue des services matériels. Je souhaiterais surtout qu'une méthode générale fût adoptée pour l'enseignement des langues vivantes et qu'elle fût imposée rigoureusement aux professeurs par de fréquentes inspections générales.

En terminant, j'émettrai encore le vœu que tous les fonctionnaires inspectés soient informés officiellement des notes qu'ils ont obtenues. C'est là la seule façon de rendre l'inspections utile et de corriger les défauts constatés chez les professeurs. Cet usage a donné d'excellents résultats dans l'enseignement primaire.

ACADÉMIE DE LYON

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE.

Département du Rhône.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Lyon. — Rapport du proviseur. Rapport de M. Colonna d'Istria; des professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles; des professeurs des classes supérieures; des professeurs de grammaire; des professeurs de langues vivantes; des professeurs d'enseignement moderne; des professeurs des classes élémentaires. Note collective des répétiteurs.

Petit lycée (Saint-Rambert). — Réponses des professeurs de grammaire; de MM. Hutinel et Merlot; des maîtres élémentaires; de MM. Brun et Catelain; des répétiteurs.

Collège de Villefranche. — Rapport du principal. Notes de MM. Vautherin, Delpeuch, Jannin et Pradal, professeurs.

Écoles primaires supérieures. — Lyon (rue Neyret), rapport du directeur; (rue Condé), rapport du directeur et notes de MM. Bois et Henry, professeurs; (rue Chaponay), rapport du directeur.

Enseignement libre. — Mémoire des supérieurs des établissements libres d'instruction secondaire des départements du Rhône et de la Loire. Notes du directeur de l'institution des Chartreux (Lyon); du directeur de Notre-Dame-des-Minimes (Lyon); du directeur de Notre-Dame-de-Mongré (Villefranche).

Département de l'Ain.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Bourg. — Rapport du proviseur. Notes collectives des répétiteurs; notes de MM. Blesset et Portail, répétiteurs.

Collège de Nantua. Rapport du principal. Notes de MM. Savey-Cazard et Michel, professeurs.

Enseignement libre. — Mémoire des supérieurs des établissements libres de l'Ain.

Département de la Loire.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Saint-Étienne. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Rudler, Martin, Coudert, professeurs.

Lycée de Roanne. — Rapport du proviseur. Rapports des professeurs de sciences; des professeurs de classes élémentaires; de MM. Jurain et Bourguin, professeurs; Butet, surveillant général; Deshayes, économe, et Combe, commis d'économat. Note collective des répétiteurs.

Écoles primaires supérieures. — Saint-Étienne et Roanne. Rapports des directeurs.

Département de Saône-et-Loire.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Mâcon. — Rapport du proviseur; procès-verbal de l'assemblée des professeurs. Note de M. Foucault, professeur.

Collège d'Autun. — Rapport du principal; procès-verbal de l'assemblée des professeurs. Note de M. Guy, professeur.

Collège de Chalon-sur-Saône. — Rapport du principal. Notes de MM. Rabatel, Paulus et Monis, professeurs.

Collège de Louhans. — Rapport du principal; procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Enseignement libre. — Note du directeur de l'institution de Rimont par Buxy.

ANALYSE DES RÉPONSES

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES.

Sur la première question, direction des lycées et collèges, il y a à peu près unanimité parmi les déposants qui l'ont abordée pour demander que l'*autorité des proviseurs* surtout — les principaux semblent avoir à ce point de vue une situation un peu plus avantagée — soit fortifiée. Par quels moyens? « En leur donnant surtout plus d'action sur les répétiteurs, en leur laissant plus d'initiative », dit l'inspecteur d'académie du Rhône.

« Les proviseurs n'ont pas assez d'initiave, dit l'inspecteur de la Loire; il faudrait leur en laisser davantage, notamment en ce qui concerne l'emploi du temps, la répartition du service entre les professeurs et les maîtres d'études, les heures d'entrée et de sortie des classes, le passage des élèves d'une classe dans une autre, leur exclusion temporaire ou définitive, les réductions de prix à consentir aux familles, l'organisation des fêtes scolaires, l'adaptation des programmes aux besoins de la ville ou de la région où se recrute l'établissement, etc. »

« Il importe, en effet, ajoute l'inspecteur de Saône-et-Loire, que le chef d'établissement ne soit pas un simple agent de transmission des ordres de l'administration supérieure; il doit avoir, dans la maison qu'il dirige, la liberté nécessaire pour lui permettre d'appliquer les idées personnelles qu'il peut avoir, aussi bien en matière d'instruction qu'en matière d'éducation... Je ne voudrais pas qu'il fût obligé de solliciter l'approbation de ses chefs pour des questions secondaires, où il est mieux placé que personne pour juger de l'opportunité d'une mesure. Si l'on veut que le proviseur s'intéresse au succès du lycée pour d'autres raisons que le désir de mériter des notes qui le fassent appeler à un poste d'avancement, il faut lui laisser la possibilité de faire et non pas seulement de proposer les modifications qu'il croit nécessaires; il doit pouvoir au besoin se priver des services de certains maîtres insuffisants ou paresseux; il doit être libre de rendre à la famille un élève qui lui inspire des craintes au point de vue du caractère ou des habitudes. »

A cette augmentation d'autorité correspond, bien entendu, une augmentation de responsabilité et, pour l'administration, *la nécessité d'un choix* des plus attentifs; car, disent quelques professeurs de Lyon : « L'autorité des proviseurs ne dépend que de leur choix. » Mais quelles règles doivent présider à ce choix? Pour les uns, les proviseurs ne devraient être pris que parmi les professeurs les plus distingués, agrégés, sauf exception, et leur nomination ne devrait être, tout d'abord, que provisoire pour ne devenir définitive qu'après un stage probatoire; enfin, pour plusieurs, cette nomination elle-même devrait avoir été précédée d'un passage de quelques années dans les fonctions de censeur, voire même de répétiteur. (Répétiteurs des lycées de Lyon et de Mâcon.) Au collège d'Autun, on voudrait même qu'un examen spécial fût imposé à tout candidat à des fonctions administratives, sans préjudice du stage que le succès à cet examen ne ferait qu'autoriser.

La question de l'*autonomie* des lycées et collèges est intimement liée à celle de l'augmentation d'autorité pour les chefs d'établissement. « Comme les universités, les lycées devraient avoir des ressources propres provenant de dons et de legs, que les proviseurs seraient libres d'employer au mieux des intérêts de la maison, avec l'autorisation du conseil de professeurs ou du bureau d'administration. Les bonis réalisés à la clôture de l'exercice financier devraient être acquis à l'établissement et placés en rentes sur l'État. Dans la limite des crédits accordés, les proviseurs devraient, après avoir pris l'avis et obtenu l'autorisation du bureau d'administration, être autorisés à faire, sous leur responsabilité, tel emploi qu'ils jugeraient à propos des fonds

disponibles. » (Inspecteur d'académie de la Loire.)

Et cette autonomie n'est pas entendue au seul point de vue financier, mais au point de vue d'une plus grande souplesse des règlements qui permettent « à ceux qui les appliquent de se conformer aux besoins, aux usages et aux coutumes des différentes régions. » (Lycée de Saint-Étienne.)

La question des *Assemblées de professeurs* se présente concurremment avec celle de l'autonomie. « Car, dans un lycée autonome, disent les professeurs de grammaire de Saint-Rambert, les maîtres, soit réunis tous ensemble, soit représentés par un conseil choisi par eux, pourraient et devraient être associés plus intimement à l'œuvre générale. Leurs réunions auraient un but, leurs délibérations une sanction. »

Tandis que, sans l'autonomie, on est à peu près unanime pour constater que les assemblées de professeurs n'ont rendu que de médiocres services. « Actuellement, dit-on encore à Saint-Rambert, leurs discussions n'ont aucun objet précis, aucun intérêt même, ne portant que sur des généralités, des abstractions pour ainsi dire. Les assemblées de professeurs sont mortes, si tant est qu'elles aient jamais pu vivre, puisqu'on leur interdisait de s'occuper de ce qui les touchait le plus : la bonne marche de leur maison. »

Au lycée de Mâcon on n'est pas moins affirmatif à ce sujet. « Les assemblées des professeurs et répétiteurs, dit-on, ont renoncé depuis longtemps à jouer un rôle quelconque. Elles n'existent plus que de nom. Cela vient simplement de ce que les propositions faites par elles, à l'époque où elles croyaient devoir en faire, sont toujours restées lettre morte. »

Même note encore au lycée de Saint-Étienne. « Les assemblées de professeurs et de répétiteurs n'ont pas donné jusqu'ici de résultats bien appréciables, sans doute parce que leurs attributions n'ont pas été nettement définies. Elles se sont lassées d'entretenir des discussions qui n'aboutissaient pas. Les répétiteurs en particulier s'en désintéressent. L'utilité cependant m'en paraît incontestable, à condition qu'elles ne soient pas trop multipliées et qu'elles deviennent surtout pratiques. » (Rapport du proviseur.)

C'est là, en effet, la note générale : ces assemblées n'ont jusqu'ici rendu que peu de services ; mais elles peuvent, elles doivent en rendre. « C'est une occasion pour les professeurs de se concerter sur ce qui regarde la maison, de mettre en commun leurs idées, d'en faire un faisceau puissant », dit un professeur du collège d'Autun.

Sans préciser suffisamment peut-être quel pourrait être leur rôle, on l'indique en tout cas d'une manière générale : « Dans certains cas, dit l'inspecteur d'académie de la Loire, l'assemblée serait purement consultative ; dans d'autres cas, elle aurait le droit de prendre des décisions ; enfin elle conserverait la faculté d'émettre des vœux relatifs soit à l'organisation des études, soit au régime disciplinaire, soit même aux intérêts du personnel. »

Quant aux *conseils de discipline*, ils sont par tous reconnus excellents et l'opinion générale est très bien résumée par l'inspecteur de la Loire en ces termes : « L'expérience des conseils de discipline est faite maintenant. Elle a généralement réussi. L'administration a trouvé en eux un appui utile, son action disciplinaire en a été fortifiée. Il n'y a donc qu'à maintenir ces conseils qui ont déjà rendu de précieux services, sauf à apporter à leur organisation les améliorations de détail que l'expérience ferait juger désirables. »

L'établissement d'un *nouveau conseil* où entreraient des membres étrangers à l'Université, anciens élèves ou autres, n'a pas la même unanimité de suffrages. Les conseils actuels suffisent largement, estime l'inspecteur d'académie de Saône-et-Loire. « Nos professeurs et nos administrateurs, dit-il, connaissent suffisamment le monde et les besoins actuels de la société pour ne pas être obligés de faire appel au concours problématique de personnes qui sont plus souvent désignées par leur situation dans la ville que par leur compétence ou l'intérêt qu'elles portent à l'établissement. »

« L'établissement d'un conseil en dehors du bureau d'administration et du conseil de discipline, écrit le proviseur de Mâcon, paraît superflu. Le conseil de discipline pourrait conserver la composition actuelle avec des attributions d'ordre plus général ; on lui adjoindrait utilement, surtout au point de vue de la propagande, un ou deux membres extérieurs au lycée, choisis parmi les membres influents des sociétés d'anciens élèves. »

« Il serait peut-être dangereux, dit le provi-

seur de Roanne, de vouloir faire participer directement des étrangers à l'administration d'un établissement universitaire. Par ce moyen il y aurait lieu de craindre de compromettre l'autorité des maîtres en permettant aux familles de contrôler directement ou indirectement l'enseignement et la discipline. »

Cependant les avis favorables à la création de ce conseil, en vue surtout soit de la propagande et du recrutement, soit du patronage des élèves sortis, paraissent en majorité. « Je verrais avec plaisir (proviseur du lycée de Saint-Étienne) l'établissement dans chaque lycée d'un conseil où entreraient, avec les représentants des professeurs et répétiteurs, d'anciens élèves qui serviraient de lien entre l'établissement et la région. Ce conseil s'occuperait spécialement d'exercer un patronage efficace, à la sortie du lycée, sur les élèves qui ont besoin d'un appui moral, afin de leur faciliter le choix et l'accès d'une profession. »

« Dans ce conseil, composé de professeurs et d'anciens élèves, disent des professeurs de Saint-Rambert (Lyon), on ferait figurer les principales branches de l'activité locale. Les aspirations du dehors pourraient être mieux connues, les besoins locaux mieux étudiés, non pas avec l'espoir chimérique de les satisfaire tous, mais avec l'idée d'examiner en quoi ces besoins pourraient amener des modifications utiles dans la direction générale des études. » Et on ajoute une idée qui se retrouve dans plusieurs dépositions : « Ne pourrait-on pas d'ailleurs transformer ou compléter en ce sens le conseil actuel d'administration? »

« L'idée me paraît excellente, écrit un professeur du collège de Chalon-sur-Saône. Le choix d'anciens élèves parmi ceux qui, dans la région, occuperaient une situation influente serait capable d'assurer un recrutement plus facile des élèves... Ce seraient surtout des comités de propagande. Toutefois ils pourraient éclairer le principal sur les besoins de leur région, sur les vœux des parents, sur la direction à donner à l'instruction. Et leurs indications seraient grandement utiles pour l'adaptation de l'enseignement moderne aux nécessités locales... Le collège deviendrait ainsi la chose de l'arrondissement à quoi s'intéresserait tout ce qui pourrait avoir pouvoir ou influence. »

Éducation.

Le régime de l'internat est loin d'être, de la part de la grande majorité des déposants, l'objet de critiques aussi vives que celles qui lui ont été adressées un peu de tous les côtés depuis quelques années. On ne le trouve pas parfait, tant s'en faut; mais, si l'on considère qu'il doit y être apporté de sérieuses améliorations, on l'estime en tout cas comme le seul pratique en France et comme supérieur à tout essai d'un système tutorial quelconque, analogue aux systèmes pratiqués à l'étranger. Le passage suivant du rapport de l'inspecteur d'académie de Saône-et-Loire résume très bien l'opinion générale sur ce point :

« On a dit beaucoup de mal de l'internat, et ses adversaires ne paraissent pas avoir désarmé. Il s'est même trouvé des universitaires pour s'associer à cette campagne, sans voir qu'ils faisaient le jeu des institutions libres en affirmant inconsidérément que le régime de l'internat dans nos lycées et collèges était déplorable, aussi bien au point de vue de l'hygiène que de l'éducation. Il est certain que, si les parents étaient en mesure de bien élever leurs enfants, rien ne vaudrait la vie de famille; mais, en fait, il n'en est malheureusement pas ainsi. Ne voyons-nous pas déjà bien des parents d'externes se désintéresser de l'éducation de leurs enfants ou incapables de la diriger? Que de pères trop occupés ailleurs pour suivre comme il convient le développement intellectuel et moral de leurs enfants! Que de mères incapables d'être de véritables éducatrices! Que de ménages, parmi ceux qui, au premier abord, semblent des mieux unis, où les enfants voient et entendent tous les jours des choses qu'ils ne devraient même pas soupçonner!

« D'autre part, il faudra bien, de toute façon, loger les enfants dont les familles n'habitent pas la ville où se trouve l'établissement universitaire. Si le lycée leur ferme ses portes, à qui s'adresseront les familles? Combien d'entre elles auront des amis sûrs acceptant de se charger de leurs enfants? Ne se verront-elles pas obligées de les confier à des maîtres de pensions, ou plutôt à des logeurs? Quels renseignements les parents peuvent-ils avoir sur ceux à qui ils confient la tâche la plus délicate et la plus difficile du monde? On exige,

et à bon droit, de nombreuses garanties des fonctionnaires universitaires chargés d'élever la jeunesse et des contrôles continuels s'exercent sur eux. Impossible d'avoir la même sécurité à l'égard du logeur. Presque toujours on n'est renseigné sur lui que par l'opinion publique, et l'on sait ce qu'elle vaut, ne pouvant se former que d'après la vie extérieure de l'homme, incapable de le pénétrer dans son être moral et de le juger selon son vrai mérite. Que de gens, justement réputés très honorables et jouissant de toute la considération du public, qui n'ont cependant ni l'élévation morale, ni la sûreté de jugement, ni le sens pédagogique nécessaires à un éducateur ! La formation d'un caractère est œuvre de tous les moments : peut-on demander aux familles des logeurs d'en faire leur unique préoccupation ? Le plus souvent, d'ailleurs, en France, le logeur est un employé, un petit rentier, une veuve âgée, désireux d'augmenter ainsi leurs modestes revenus : rares sont les familles où l'enfant pourrait trouver la valeur intellectuelle et morale jointe à cette élégante correction des manières qui complète l'honnête homme en le rendant agréable en société ?

« Il est donc inexact et maladroit de considérer comme mauvais nos internats où proviseurs, censeurs, professeurs et répétiteurs se donnent, parfois avec beaucoup de compétence et toujours avec dévouement, à leur tâche d'éducateurs. Est-ce à dire que tout y est parfait ?

« Je pense, au contraire, que bien des améliorations sont désirables. Non pas que je croie possible de demander aux professeurs, pour les associer davantage à l'œuvre de l'éducation, de venir prendre part d'une façon régulière, réglementée, aux exercices intérieurs de la maison, à la surveillance des études, aux promenades des élèves. Je ne crois pas beaucoup non plus à l'utilité de leçons spéciales d'éducation pratique, en dehors des leçons de morale du professeur de philosophie ; c'est à tout instant, à tout propos, à l'occasion d'une explication de texte, d'une leçon d'histoire ou de littérature, d'un fait scolaire, d'un incident de classe, que le professeur aura soin d'appeler l'attention de ses élèves sur la nécessité d'avoir toujours présents à l'esprit le bien à faire, le mal à éviter, la perfection morale à rechercher. C'est aussi par l'exemple qu'il donne d'une vie de travail et de dévouement modeste que le professeur aura sur ses élèves la plus heureuse influence. »

Sur ce dernier point, cependant, tout le monde ne pense pas que l'action des professeurs sur l'éducation puisse être suffisante : « S'il n'est pas indifférent, dit en effet l'inspecteur d'académie de la Loire, pour bien se conduire, d'avoir des idées justes, généreuses, des convictions fortes, des principes fermes, il est encore plus essentiel de venir en aide à la faiblesse de la volonté par de bonnes habitudes contractées dès les premières années du lycée. Et c'est pourquoi il est très important que l'action du professeur s'exerce sur ses élèves en dehors des heures de classe, à l'étude, dans la cour, aux heures de récréation, à la promenade ; qu'il se mêle à leurs conversations, à leurs jeux ; qu'il dirige et contrôle leurs lectures ; en un mot qu'il vive davantage de leur vie. Il y gagnerait de mieux connaître ses élèves, de pouvoir approprier exactement ses conseils au caractère de chacun qui se laisse voir bien plus franchement dans la liberté du jeu ou de la causerie que dans l'attention contrainte et silencieuse de la classe... »

Et entre ces deux opinions opposées les avis se partagent : « Si l'on entend, comme on le doit, disent les professeurs de grammaire de Saint-Rambert (Lyon), par éducation le développement de toutes les énergies intellectuelles et morales de l'enfant, que peut-on demander aux professeurs de plus qu'ils ne donnent ? Tous leurs efforts sont combinés en vue de cultiver, de développer l'intelligence, l'imagination, la sensibilité, la raison. Qu'est-ce, d'autre part, qu'encourager le travail, le récompenser, le faire aimer ? Qu'est-ce que soutenir les efforts, aiguillonner la mollesse et l'indolence, punir la paresse, sinon apprendre à vouloir et à persévérer ? Qu'est-ce que réprimer les tricheries, la duplicité, le mensonge, sinon faire des âmes droites ? Qu'est-ce que demander aux écoliers et obtenir d'eux qu'ils sacrifient pour les pauvres quelques sous réservés à leurs plaisirs, sinon leur enseigner, leur faire pratiquer la fraternité, la charité ? Enfin, dans les classes de toutes sortes, l'éloge sans pédanterie de tout ce qui est grand et beau, la critique franche de tout ce qui est vicieux et laid produisent sur les jeunes âmes un effet plus salutaire que toutes les leçons théoriques. Le cri

d'admiration jailli des lèvres du maître pour un trait d'héroïsme ou de vertu, le jugement de flétrissure pour un acte impie ou odieux, frappent d'autant plus l'écolier, petit ou grand, qu'ils sont moins prémédités, et qu'ils l'arrachent en quelque sorte pour un instant à la besogne des leçons et des devoirs. »

Les proviseurs des lycées de Roanne, de Mâcon insistent au contraire pour la participation plus intime des professeurs à la vie intérieure du lycée; avec eux, des professeurs de Saint-Étienne, du collège d'Autun, et la nécessité de cette participation semble en somme être l'avis de la majorité.

« Seulement, ajoute pour conclure l'inspecteur d'académie de la Loire, il ne faut pas oublier que nos professeurs, pour la plupart, sont déjà très chargés et qu'ils n'ont pas trop de tout leur temps, en dehors de leur service au lycée, pour la préparation de leur classe et la correction des devoirs. Raisonnablement on ne pourrait exiger de leur dévouement une collaboration plus active et plus suivie à l'œuvre de l'éducation que dans le cas où, par suite de l'allégement des programmes, que tout le monde réclame, la durée de leurs heures de classe serait réduite.

« Mais ce sont surtout les *répétiteurs* qu'il faudrait faire participer d'une façon plus effective à l'instruction et à l'éducation, dit l'inspecteur du Rhône, parce qu'ils constituent un rouage indispensable dans un internat et qu'ils sont plus longtemps en contact avec les élèves. »

Cependant, dans l'état actuel des choses, pour désirable qu'elle soit, cette double participation des répétiteurs à l'instruction et à l'éducation paraît difficile à réaliser. « Au moment où la plupart des maîtres sont admis au bénéfice de l'externement — qu'ils réclament pour tous d'ailleurs — dit en effet un inspecteur, et où ils sont par suite autorisés à passer loin de leurs élèves tout le temps que le service leur laisse, il paraît bien difficile de concilier les convenances des maîtres avec les exigences de l'éducation dans un internat. C'est aussi l'avis des professeurs et du proviseur du lycée de Lyon qui voudrait bien, dans le même ordre d'idées, voir supprimer les répétiteurs étudiants de facultés.

Quant à la participation à l'instruction par des classes, cours ou conférences, elle paraît présenter de sérieuses difficultés aux proviseurs de Bourg, de Saint-Étienne. « Il faut craindre de blesser l'amour-propre des professeurs », dit l'un. « Vouloir faire du répétiteur une sorte de sous-professeur, dit l'autre, c'est risquer de créer une dualité fâcheuse. » Au lycée de Saint-Étienne, cependant, un essai de ce genre a donné d'assez bons résultats et on se déclare satisfait des conférences faites par les répétiteurs aux élèves les plus faibles d'accord avec les professeurs et sur des sujets désignés par eux.

Mais, pour que cette participation des répétiteurs à l'instruction et à l'éducation se généralise, on est d'accord pour juger qu'une première condition à réaliser est une amélioration de la situation faite à ces fonctionnaires, situation qui, pour avoir été singulièrement améliorée depuis dix ans — les répétiteurs sont les premiers à le reconnaître — n'est peut-être pas encore ce qu'elle devrait être pour que le recrutement soit absolument à la hauteur de la tâche qui leur incombe. Aux avantages qui leur sont d'ores et déjà accordés, ils demandent qu'on leur assure l'intégralité de leur traitement, mais surtout qu'on leur garantisse des débouchés, soit dans l'enseignement même (quelques-uns demandent pour ce motif la suppression des bourses de licence), soit dans l'administration comme surveillants généraux, censeurs et même proviseurs.

Sur le chapitre de l'*Éducation physique* on est unanime à constater qu'on s'en préoccupe aujourd'hui avec raison beaucoup plus qu'autrefois, et que d'une manière générale elle est en sérieux progrès (inspecteurs d'académie, proviseurs de Saint-Étienne, de Roanne). Dans beaucoup d'établissements existent déjà des sociétés sportives qui donnent aux jeux de la vie et de l'entrain. On est d'accord pour souhaiter que, tout en évitant certains excès qui ont pu être relevés, on continue sans hésiter dans cette voie. La boxe et l'escrime devraient même devenir matières obligatoires, dit l'inspecteur de la Loire, et aussi la natation et « pour montrer le prix que l'Université attache à l'éducation physique, la relever dans l'estime des élèves et exciter leur émulation, il conviendrait de faire entrer en compte les notes des exercices physiques dans l'attribution du prix d'excellence ».

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

La question de la préparation professionnelle des maîtres n'est qu'effleurée dans un très petit nombre de réponses. Les inspecteurs d'académie du Rhône et de l'Ain estiment même que cette préparation est excellente. Cependant on reconnaît en général « qu'au concours d'agrégation on ne tient guère compte dans l'appréciation d'un professeur que de sa valeur intellectuelle, de son instruction et de la qualité de sa parole; ses aptitudes pédagogiques, son tact d'éducateur, son action morale font rarement l'objet d'un examen sérieux. Or l'expérience prouve que l'instruction et l'intelligence ne constituent pas des moyens pédagogiques suffisants. » (Proviseur de Roanne.)

Pour combler cette lacune on propose que les professeurs ne soient titularisés, même une fois agrégés, qu'après un stage probatoire soit comme professeur (proviseur de Bourg), soit même comme répétiteur (principal de Chalon-sur-Saône) ou seulement après avoir subi un examen spécial, sorte de certificat d'aptitude pédagogique de l'enseignement secondaire. Ailleurs on se préoccupe de faciliter la préparation pédagogique des futurs agrégés en organisant à leur usage des cours spéciaux de pédagogie, ou en leur procurant les moyens de s'exercer dans les lycées à leurs fonctions futures et en exigeant aux examens, même d'agrégation, une épreuve spéciale de pédagogie (inspecteurs du Rhône et de l'Ain).

Tous ces moyens paraissent d'ailleurs également vains à un professeur de Saint-Étienne qui résume évidemment l'opinion de la majorité quand il écrit : « Il ne semble pas possible de contrôler sérieusement à l'agrégation les aptitudes professionnelles des futurs professeurs. Le stage dans les lycées serait trop court pour être profitable. Quel serait le profit d'un stage dans les Universités? Il faut se résigner aux tâtonnements et aux erreurs du début : il suffirait, peut-être, ajoute-t-il, pour éliminer l'inexpérience, que les professeurs plus âgés et plus anciens fissent profiter leurs jeunes collègues de leur expérience générale. » Mais, en somme, aucune solution précise n'est apportée à la question.

A. *Enseignement classique.*

« Loin de restreindre l'enseignement classique, écrit l'inspecteur d'académie du Rhône, il faut, au contraire, le fortifier en lui rendant sa haute valeur éducative et littéraire. Il y aurait avantage à alléger le programme de certaines matières ayant un caractère plutôt professionnel et scientifique. Avec un programme encyclopédique on ne peut former que des esprits superficiels. Rendre l'enseignement du grec facultatif serait le supprimer : son maintien s'impose dans l'intérêt même des études classiques. Quant à l'étude du latin, il serait nécessaire de la commencer en septième... Jusqu'à la troisième inclusivement l'enseignement devrait avoir pour base les langues anciennes; à partir de cette classe, on reviendrait à l'ancienne bifurcation (lettres ou sciences), suivant les aptitudes, et on rétablirait l'ancienne classe de mathématiques préparatoires pour la préparation au baccalauréat ès sciences. »

Sous des formes diverses et avec des variantes de détail, il semble bien que ce soit là l'opinion de la grande majorité des déposants de l'académie de Lyon. On ne trouve que dans une seule réponse (inspecteur de la Loire) l'idée que pour fortifier l'enseignement classique « il conviendrait de réduire le nombre des établissements où on le donne. Il suffirait alors d'un ou deux lycées tout au plus par académie, suivant l'étendue du ressort. »

Beaucoup plus généralement se trouve exprimé le vœu — toujours en vue de fortifier les études classiques — de remettre les débuts de l'étude du latin en septième (lycée de Mâcon, collège d'Autun, collège de Louhans, principal de Chalon-sur-Saône), ou même en huitième (professeurs de grammaire du lycée de Lyon).

Les réponses sont nombreuses aussi qui recherchent les moyens de faire produire à l'enseignement classique tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre en opérant une sélection parmi les élèves auxquels il serait donné : « Parmi les élèves de l'enseignement classique, dit l'inspecteur d'académie de l'Ain, il en est un trop grand nombre qui, faute d'aptitudes et de bonne volonté, perdent leur temps au lycée et retardent les progrès de leurs camarades. Ils devraient être éliminés

dès la première ou la seconde année d'études par des examens de passage suffisamment rigoureux. » — « Pour conserver à cet enseignement son caractère, dit le directeur de Roanne, il faudrait peut-être le réserver à une élite d'élèves. »

C'est, d'ailleurs, à un résultat analogue que tendent ceux qui préconisent le retour à une bifurcation après la quatrième, la troisième ou la seconde, système qui, à l'avantage de réserver à ceux qui auraient déjà fait preuve de réelles aptitudes les hautes études classiques, joindrait celui de renforcer les études scientifiques de cet enseignement ; suivant quelques propositions, les débuts de l'étude du grec pourraient précisément être retardés jusqu'au moment de cette bifurcation. Une conséquence de cette bifurcation serait en même temps le rétablissement de la classe de mathématiques préparatoires (professeurs de Lyon).

Parmi les allégements de programmes fréquemment demandés figure au premier rang la suppression des leçons de sciences dans les classes de grammaire et aussi une modification des programmes d'histoire : « Le principe, dit un professeur de Saint-Etienne, serait d'alléger ou de supprimer, selon les cas, tout ce qui est matière d'instruction pure, de retenir seulement ce qui a une valeur éducative incontestable, c'est-à-dire ce qui sert à former l'homme. L'esprit s'ornerait naturellement par surcroît, l'instruction et l'éducation se donnant toujours par les œuvres les plus hautes et les plus belles. Par suite, resserrer l'histoire des peuples orientaux et l'histoire grecque en un an ; l'histoire romaine et l'histoire du système féodal en un an ; abréger de même l'histoire du moyen âge jusqu'au XVI[e] siècle. »

Enfin, et surtout, « on pourrait réduire le nombre des auteurs à expliquer, ajoute l'inspecteur d'académie de la Loire, ne maintenir au programme que ceux dont les œuvres ont le plus de vertu éducative, sacrifier résolument tout ce qui n'est que curiosité et érudition pure, les minuties de la grammaire, les arguties de la critique, les problèmes spéciaux de l'histoire littéraire ; donner moins de développement à l'histoire de l'antiquité et du moyen âge qui serait ramenée de plus en plus à l'étude des mœurs, des idées et des institutions ».

« Nous faisons de l'érudition dès la sixième, dit également le proviseur de Lyon ; nous en faisons de plus en plus jusqu'à la rhétorique... On a ri de nos vers latins d'écoliers : ne sommes-nous pas en droit de rire de cette prétention des programmes de seconde à enseigner pendant des mois la métrique d'Horace à des élèves qui ne savent même plus scander un vers de Virgile et qui n'en sentent plus l'harmonie. Il faut revenir à un enseignement plus simple, plus clair, plus français. Moins de critiques et plus d'idées. » Et les professeurs du même lycée (classes supérieures) « insistent beaucoup sur la nécessité urgente qu'il y a à se débarrasser du charlatanisme absurde d'érudition qui pervertit l'enseignement secondaire ».

« Que l'on bannisse à jamais de l'enseignement classique, dit encore un professeur de Chalon-sur-Saône, la phonétique, la métrique et toute la pédanterie syntaxique d'outre-Rhin ; qu'on nous ramène au bon Lhomond, revu et corrigé, si l'on veut, mais non pas compliqué et embrouillé. Qu'on ôte de nos yeux ces « régenteuses » grammaires où s'embarrasse l'esprit simpliste des enfants. Des exemples bien simples (*eo lusum*, *mœrore conficior*, etc.) et non, pour chaque règle, des séries de phrases, vite oubliées, d'auteurs latins. Et foin des théories rythmiques d'Hermann Schiller ou de Haret ! On a supprimé le règne de la *synecdoque* et de l'*antonomase* et, sur le trône vide, on a mis le *potentiel* et l'*anacrouse* : j'aimais mieux l'ancien régime.

« Il faut déplacer l'attention des élèves : des formes vides ou vaines la porter sur le fond ; enrichir leur esprit de la substance des idées et non de la stérilité des classifications ; n'avoir qu'un but dans l'enseignement du latin et du grec : mettre les jeunes gens à même de lire dans le texte Cicéron et, si possible, Tacite (ne pas craindre pour cela de revenir au discours latin). A cette condition seulement, on peut faire des *humanités* avec fruit. »

B. *Enseignement moderne.*

« L'enseignement moderne n'est ni assez pratique pour tenir ses promesses ni assez désintéressé pour justifier ses ambitions », dit l'inspecteur d'académie de l'Ain, et il semble bien, en effet, qu'il ne satisfasse qu'une

minorité, car il n'est guère de réponse qui ne demande de modification à son organisation actuelle. « Il n'y a pas lieu de le développer, écrit l'inspecteur de la Loire, mais bien plutôt de lui rendre son véritable caractère utilitaire et pratique, ou de l'accuser davantage si on trouve qu'il le possède déjà.

« Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il ne doit pas faire double emploi avec l'enseignement classique, qu'il doit avoir sa physionomie propre, ses programmes, ses méthodes, son outillage, ses tendances bien à lui. »

« Vouloir suivre pour l'enseignement moderne, dit dans le même sens le proviseur du lycée de Mâcon, une marche parallèle à celle de l'enseignement classique, c'est faire fausse route, c'est créer entre les deux ordres d'enseignement un antagonisme fâcheux. Il faut se résoudre à faire de l'enseignement moderne un enseignement surtout pratique. Pour cela une refonte de programmes s'impose. Renoncer à l'étude de l'antiquité, qu'on amoindrit fatalement quand on la pratique dans des traductions ou qu'on rend en tout cas superficielle ; grammaire et littérature françaises ; étude pratique d'une seule langue vivante obligatoire (avec une autre langue facultative) ; mathématiques, physique et chimie, histoire naturelle, histoire nationale et géographie universelle ; notions de philosophie, d'économie politique, de comptabilité, voilà les grandes lignes du plan d'études de l'enseignement moderne. Les professeurs de langues vivantes devraient être chargés de l'enseignement du français et, autant que possible, dans les classes dites de grammaire, de tout l'enseignement des lettres. Un grave défaut, en effet, de l'organisation actuelle de l'enseignement moderne, c'est que, dans les basses classes, les élèves appartiennent à trop de professeurs et qu'aucun de leurs maîtres n'a véritablement d'action sur eux. »

C'est en somme la note générale : « L'enseignement moderne actuel n'est pas suffisamment pratique.... S'il y a lieu de le développer, c'est en le modifiant et en l'adaptant aux besoins de chaque région » (proviseur de Saint-Étienne). « Le type de l'enseignement moderne tel qu'il est constitué, disent les professeurs des classes supérieures de Lyon, nous apparaît comme une caricature du type classique. Les élèves de l'enseignement moderne, destinés en principe aux carrières industrielles, se dirigent, par des voies détournées, vers les carrières libérales. Nous sommes donc d'avis que l'enseignement moderne aurait intérêt à être rapproché de l'ancien enseignement spécial. » Seuls ou presque seuls les professeurs des classes supérieures de sciences de Lyon se déclarent satisfaits des résultats obtenus avec les élèves du moderne qui réussissent aux grandes écoles dans une proportion au moins égale à celle des élèves sortis du classique.

Mais on fait remarquer d'autre part que le plus grand nombre des élèves de l'enseignement moderne n'en parcourent pas le cycle entier, et c'est pour ceux-là surtout qu'une transformation des programmes s'impose. Pour ceux-là « il faudrait un premier cycle d'études formant un tout complet de la sixième à la quatrième, et servant aussi de base aux élèves qui poursuivraient leurs études jusqu'au baccalauréat » (proviseur de Saint-Étienne).

« Les classes de sixième, cinquième, quatrième formeraient un premier cycle qui recevrait non seulement les élèves qui préparent le diplôme de l'enseignement moderne, mais aussi ceux qui demandent soit au lycée, soit à l'école professionnelle, une instruction purement pratique. Les programmes de ces trois classes seraient organisés de manière à former un tout, à la fin de la quatrième moderne, les élèves pouvant obtenir un certificat analogue à ceux que délivrent aujourd'hui les écoles professionnelles. Les élèves qui ne doivent parcourir que ce cycle apprendraient une seule langue vivante qui varierait suivant les besoins locaux... Les autres apprendraient dès la cinquième une seconde langue vivante qui continuerait à être exigée à leur diplôme de fin d'études » (proviseur de Roanne).

Quant au personnel enseignant, en dépit des modifications demandées dans la nature et l'organisation de l'enseignement lui-même, l'avis assez généralement exprimé est qu'« il semble inutile de créer pour l'enseignement moderne un personnel enseignant distinct du personnel de l'enseignement classique. Il paraît au contraire désirable que les professeurs de lettres modernes en particulier aient reçu la culture classique » (proviseur de Mâcon).

Cependant, fait remarquer l'inspecteur de la Loire, « si on laisse coexister dans tous les lycées les deux enseignements sans modifier

leur caractère et leur organisation actuels, il n'y a pas évidemment nécessité de distinguer le personnel enseignant du moderne de celui du classique. Mais, si l'on crée deux types de lycées, ou si pour le moins on différencie nettement les deux enseignements, en accentuant le caractère pratique et professionnel du moderne, il y aurait intérêt à former deux personnels distincts ».

C. *Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire.*

Le même principe qui a inspiré les réponses à la question relative au personnel enseignant du classique et du moderne doit inspirer les réponses à la question relative à la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne. Cette fusion, en effet, ne « saurait être proposée si l'enseignement moderne est de l'enseignement secondaire. Elle doit l'être, au contraire, s'il veut être pratique avant tout. »

Aussi cette fusion apparaît-elle non seulement comme possible, mais encore comme désirable à tous ceux qui ont demandé la transformation du moderne dans le sens pratique. « Le premier cycle de trois ans dont il a été question plus haut ne se substitue-t-il pas aux écoles primaires supérieures? » (Collège d'Autun.) « Cette fusion paraît s'imposer d'autant plus que les écoles primaires supérieures font actuellement une concurrence marquée à l'enseignement secondaire moderne de nos lycées. » (Inspecteur du Rhône.)

Cependant les directeurs et professeurs d'écoles primaires supérieures qui ont répondu sur cette question ne sont pas de cet avis. L'opinion qu'ils expriment à ce sujet est d'ailleurs exactement celle de l'inspecteur d'académie de la Loire, qu'il faut citer en entier parce qu'elle traite un point des plus importants de la concurrence faite aux lycées et collèges par les écoles primaires supérieures.

« Même dans le cas, dit ce fonctionnaire, où l'esprit, les programmes, les méthodes et le but de ces deux enseignements tendraient à se rapprocher, leur fusion ne me paraîtrait pas désirable. Chacun d'eux pourrait encore avoir sa fonction sociale et sa clientèle propre.

« L'enseignement moderne pourrait et devrait être comme une sorte de haut enseignement primaire supérieur.

« De même qu'il y a la grande et la petite industrie, le haut et le petit commerce, la grande et la petite culture, qui exigent des connaissances et des aptitudes, sinon différentes, tout au moins de degré inégal, il devrait y avoir deux enseignements jusqu'à un certain point parallèles et animés du même esprit pour assurer le recrutement des diverses branches de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

« L'enseignement primaire supérieur continuerait à préparer, comme il le fait aujourd'hui, des contremaîtres, des mécaniciens, des chefs d'atelier, des représentants de commerce, des commis, des employés de banque, de magasin ou d'administration; l'enseignement moderne viserait plutôt à former des directeurs d'usines, des chefs d'industrie, des ingénieurs, des architectes, des banquiers, des commerçants, des administrateurs, etc. Ainsi chacun d'eux aurait sa raison d'être et il n'y aurait pas double emploi. D'ailleurs, beaucoup de familles qui ne veulent pas des études classiques pour leurs enfants ne voudront pas davantage de l'enseignement primaire supérieur ou plutôt des écoles où il se donne. C'est à cette catégorie d'élèves que s'adresse l'enseignement moderne; il ne faut donc pas songer à le fondre avec l'enseignement primaire supérieur. »

Ceci n'empêcherait pas d'ailleurs « d'ouvrir des portes de communication entre le moderne et le primaire supérieur. Il faudrait alors modifier les programmes de celui-ci, de façon que les plus distingués de ses élèves, désireux de pousser plus loin leurs études, pussent entrer dans les classes supérieures de celui-là. Par ce moyen, l'élite seul de l'enseignement primaire supérieur ayant intérêt à passer dans l'enseignement moderne, tout risque de concurrence serait écarté. »

Sur la question de savoir s'il est désirable que l'enseignement primaire élémentaire soit donné au lycée aux futurs élèves de l'enseignement secondaire, il y a unanimité presque complète entre les déposants pour émettre l'avis qu'il ne saurait en être autrement. Les directeurs et professeurs d'écoles primaires supérieures eux-mêmes le reconnaissent sans hésiter. Les professeurs des classes élémentaires du lycée de Saint-Rambert (Lyon) en donnent les raisons suivantes qui sont celles que l'on retrouve en tout ou en partie dans

toutes les autres réponses qui ont traité la question.

Les classes élémentaires et primaires des lycées et collèges ont une double raison d'être. Elles sont d'abord la pépinière de l'établissement. Elles reçoivent les jeunes enfants qui, plus tard, entreront soit dans l'enseignement classique, soit dans l'enseignement moderne. En second lieu, elles les préparent à ces enseignements.

« Par ses programmes, par ses méthodes et par son esprit, l'enseignement des classes élémentaires diffère totalement de l'enseignement primaire proprement dit. A l'école primaire, on donne à l'enfant des notions de tout; on veut qu'en sortant de l'école il puisse lutter contre les difficultés de la vie : c'est un enseignement éminemment pratique. Au lycée, en 8ᵉ, en 7ᵉ, le rôle du professeur est plutôt de développer les facultés des élèves, de les préparer à recevoir l'instruction qui leur sera donnée dans les classes supérieures. On ne sème pas, mais on prépare le terrain qui doit recevoir la semence. Voilà pourquoi un enfant destiné à l'enseignement secondaire a tout intérêt à passer par les classes élémentaires du lycée. » Même avis à Roanne, dans les réponses des inspecteurs d'académie, de nombreux chefs d'établissement et de plusieurs professeurs; seul le proviseur du lycée de Bourg émet un avis contraire.

D. *Langues vivantes et dessin.*

Peu de réponses ont traité la question des langues vivantes, sauf pour demander que cet enseignement prenne un caractère plus pratique. On souhaite aussi que les séjours à l'étranger puissent être organisés, et les professeurs du lycée de Lyon les déclarent comme devant être d'un grand profit; mais ils voient à l'organisation plus d'une difficulté dont la moindre n'est pas l'importance des sacrifices d'argent qu'ils nécessiteraient de la part des familles et qui empêcheront toujours le système de s'étendre beaucoup.

Des professeurs de Chalon-sur-Saône demandent que des sanctions plus complètes soient mises aux divers baccalauréats pour les langues vivantes, et qu'un plus grand nombre d'heures soient consacrées dans chaque classe à cet enseignement.

Pour le dessin, à citer une note du professeur de dessin au lycée de Roanne qui exprime ses regrets de voir le dessin si peu prisé au lycée et qui voit la raison de ce discrédit dans l'absence de sanction accordée à cet enseignement, rendu, de plus, facultatif dans les classes supérieures, et aussi dans la difficulté des programmes et le choix des modèles imposés. Trop de lignes, trop de géométrie pour les débutants à qui il importerait, au contraire, de rendre cette étude attrayante, amusante même, fût-ce au prix de l'emploi des couleurs. Le dessin de la fleur ne tient pas une assez grande place au lycée. Pourquoi ne pas ajouter aussi au dessin proprement dit l'étude de l'aquarelle et de la composition décorative?

III

BACCALAURÉAT.

Les avis exprimés au sujet du baccalauréat sont bien près d'être unanimes à demander son maintien. On reconnaît qu'il a des inconvénients : « Le baccalauréat, dit l'inspecteur d'académie de la Loire, mérite une bonne part des critiques qu'on lui a adressées. Son plus grand défaut est d'enlever aux études classiques leur vertu éducative et leur caractère libre et désintéressé, de paralyser l'initiative des maîtres et des élèves et d'habituer les familles à juger de la force des études et de la valeur d'un établissement d'après le nombre des candidats qu'il fait recevoir au baccalauréat. Je ne parle pas de ce qu'il a d'aléatoire et par suite d'immoral, des surprises pénibles qu'il ménage chaque année aux professeurs et aux familles et qui ne sont pas faites pour récompenser et encourager le vrai mérite. »

Mais, « malgré ses inconvénients, ajoute un professeur de Villefranche, il ne paraît guère possible de supprimer actuellement le baccalauréat. C'est une sanction aux études, difficile à remplacer sans lui enlever une partie de sa valeur. Il constitue aussi un stimulant au travail pour les élèves ». Insistant même sur ce dernier point, un professeur du collège de Chalon écrit : « Je soutiens que le baccalauréat a la vertu précieuse de développer l'énergie de l'enfant et de lui présenter — pour la première fois, souvent, de sa vie — la nécessité de l'effort ».

Les avis sont donc rares qui demandent la suppression de l'examen et son remplacement soit par un diplôme de fin d'études délivré par

les lycées, les grands collèges et certains établissements libres (Rapport du proviseur de Bourg), soit par une série d'examens de passage rigoureusement sanctionnés et dont le dernier, subi à la fin des études, donnerait droit au diplôme (professeur de philosophie de Mâcon).

Ce diplôme de fin d'études à délivrer par chaque établissement est même assez sévèrement jugé par la grande majorité des déposants. « Remplacer le baccalauréat par un seul examen terminal subi dans l'établissement, dit le proviseur de Mâcon, serait ouvrir la porte à des réclamations dangereuses. » « Le diplôme de fin d'études, délivré par les lycées eux-mêmes, dit encore un professeur du lycée de Saint-Étienne, aurait pour conséquence inévitable l'abaissement des études, en raison de l'indulgence qu'on ne pourrait refuser aux élèves qui ont fait toujours, avec un esprit et des efforts moyens, des études moyennes. Or le baccalauréat les élimine impitoyablement ; il stimule donc l'énergie des élèves, les oblige à un effort précis et considérable, proportionné au but à atteindre... »

« Il n'est donc pas mauvais, ajoute plus loin ce professeur, qu'il y ait une sorte de jugement des études secondaires, rendu en dehors de l'enseignement secondaire lui-même, et en fixant le niveau ». Et, dans presque tous les établissements de l'académie, on rencontre les mêmes protestations contre ce diplôme de fin d'études, principalement dans les collèges, à Autun, à Chalon-sur-Saône avec une énergie toute particulière, à Louhans, à Nantua, à Villefranche.

Mais, d'autre part, en même temps que le maintien, la grande majorité des déposants réclame des modifications, surtout dans la composition des jurys que l'on voudrait voir composés en partie dominante par des professeurs de l'enseignement secondaire. C'est l'avis exprimé par les inspecteurs d'académie du Rhône et de l'Ain en particulier ; par le proviseur et la grande majorité des professeurs du lycée de Lyon qui demandent aussi qu'un plus grand compte soit aussi tenu des livrets scolaires ; par les proviseurs de Saint-Étienne et de Roanne ; par le principal du collège d'Autun et plusieurs professeurs de collèges.

« Actuellement, dit à ce sujet l'inspecteur d'académie du Rhône, les jurys sont composés de professeurs de facultés qui, se confinant dans le domaine de l'enseignement supérieur, ne se rendent pas toujours compte exactement de ce que l'on peut demander aux candidats. On devrait faire entrer dans la composition de ces jurys des professeurs agrégés de l'enseignement secondaire. Ces examinateurs, mieux placés que leurs collègues des facultés, se mettraient plus à la portée des candidats et sauraient, par expérience, ce qu'on est en droit d'exiger des jeunes gens de seize à dix-sept ans. »

Sur la question de l'assimilation des deux baccalauréats (classique et moderne) pour l'accès aux facultés de droit et de médecine, les avis sont très partagés, mais il semble toutefois que la majorité incline à refuser cette assimilation, au moins en ce qui concerne l'école de droit.

IV

QUESTIONS DIVERSES.

On est d'accord, parmi les déposants qui ont traité la question des inspections générales, pour estimer que ces inspections doivent porter sur l'ensemble des moyens d'instruction et d'éducation employés dans chaque établissement, et en même temps pour regretter qu'elles soient trop rapides et trop espacées pour pouvoir le faire utilement et complètement.

Au sujet des notes secrètes, la plupart des professeurs en demandent la suppression ; les administrateurs, inspecteurs, proviseurs font à ce sujet des réserves assez sensées, que l'inspecteur d'académie de la Loire résume très complètement dans le passage suivant : « Je ne verrais pas d'inconvénient à communiquer aux fonctionnaires tout ce qui, dans leurs notes, a trait à leurs procédés d'enseignement, à l'application des programmes, au choix des sujets de devoirs, à la correction des copies, à la valeur même de leur enseignement, à leur exactitude, à leur régularité, à leur conduite et à leur tenue au dehors. Mais je suis persuadé que, dans beaucoup de cas, il y aurait de sérieux inconvénients à leur faire connaître les appréciations du proviseur ou de l'inspection générale sur leur caractère, leur tour d'esprit, leurs rapports avec l'administration

et les familles, l'estime et la sympathie dont ils jouissent dans le public, choses que l'administration supérieure a cependant grand intérêt à connaître. Il me paraît difficile qu'il n'y ait pas toujours dans les notes certains renseignements d'un caractère plus ou moins confidentiel. »

V

ENSEIGNEMENT LIBRE,

Les directeurs des établissements libres de l'académie de Lyon sont tous favorables au maintien de l'enseignement classique.

Ils sont également partisans du baccalauréat qui leur paraît être une garantie pour la liberté de l'enseignement. Il faut toutefois excepter le directeur de l'institution secondaire libre de Rimont par Bury (Saône-et-Loire) qui, surtout désireux de devenir maître de ses programmes, souhaite la suppression du baccalauréat et son remplacement par des examens d'entrée dans les écoles supérieures.

Les directeurs des établissements libres du diocèse de Lyon (départements du Rhône et de la Loire) ont d'ailleurs rédigé collectivement un mémoire que nous croyons devoir publier *in extenso*, car il nous paraît résumer assez fidèlement les principes qui inspirent l'enseignement secondaire catholique.

A Messieurs les Membres de la Commission parlementaire de l'Enseignement.

Les soussignés, supérieurs d'établissements libres d'instruction secondaire dans les départements du Rhône et de la Loire (diocèse de Lyon), ayant pris connaissance du questionnaire, rédigé par la Commission parlementaire pour la direction de ses travaux d'enquête sur l'état de l'enseignement secondaire, demandent à MM. les Commissaires la permission de soumettre à leur bienveillante attention quelques observations sur certains chapitres de ce questionnaire.

I

STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Pendant la période 1879-1898, la population scolaire qui fréquente les établissements secondaires libres des deux départements du Rhône et de la Loire, petits séminaires compris, n'a pas sensiblement varié, ainsi qu'en font foi les listes de personnel déposées chaque année à l'académie. Cependant deux nouveaux externats ont été créés à Lyon, dont le chiffre total d'élèves est d'environ 250.

La non-progression du chiffre des élèves pour les sept établissements antérieurs à l'année 1879 — non compris les petits séminaires — s'explique principalement par le fait que ces établissements n'ont pas trouvé bon jusque-là de s'ouvrir à l'enseignement dit moderne, et qu'ils sont demeurés purement classiques.

II

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE ET ENSEIGNEMENT MODERNE.

Notre intention, dans ce second chapitre de nos observations, n'est pas de formuler à nouveau des considérations générales sur l'un et l'autre type d'enseignement, classique et moderne, mais bien, et plus simplement, d'exposer la raison d'être de l'enseignement classique dans nos établissements et les résultats qu'il y donne.

Nous nous bornons à examiner : 1° ce que nos élèves viennent demander à l'enseignement classique; 2° ce qu'ils en obtiennent; 3° subsidiairement, si l'enseignement moderne pourrait leur procurer les mêmes avantages.

§ I. — *Le but.*

Les enfants que nous élevons appartiennent à des familles de toutes professions : industriels, commerçants, officiers ministériels, propriétaires, rentiers, quelques militaires, etc. Les professions dominantes, pour la région lyonnaise, sont celles d'industriels et de commerçants (soies et soieries). La seule ressemblance à établir entre ces familles, c'est, d'une part, la fortune généralement suffisante pour faire face aux dépenses assez considérables de l'éducation que nous donnons, et, d'autre part, des idées politiques et sociales modérées.

Le but visé est général ou idéal, et particulier ou utilitaire.

1° *But général :* Une éducation intellectuelle, morale et religieuse, supérieure à ce qu'on pourrait trouver dans l'enseignement primaire ou professionnel, différente de celle qu'offrent les lycées et collèges de l'État.

Ce but général, même lorsqu'il n'est entrevu que vaguement, est ordinairement principal dans la pensée des parents.

Les parents désirent pour leurs enfants cette formation, parce que :

a) La plupart des pères l'ont reçue et la jugent bonne ;

b) Ceux qui ne l'ont pas reçue et les femmes sentent instinctivement et se sont aperçus, par comparaison, qu'il y a dans cette profession quelque chose de supérieur et de désirable ;

c) Cette formation, qui ne préjuge rien sur la profession future, ne peut que lui être avantageuse, quelle que soit cette profession ;

d) Elle permettra l'accès des carrières libérales, si le goût et l'aptitude y poussent.

Telles sont les idées que nous croyons être, pour nos élèves, prépondérantes dans le choix de l'enseignement secondaire classique.

2° *But particulier :* a) Il est très rare que les parents visent, pour leurs enfants, l'accès aux fonctions publiques proprement dites ;

b) En général, ils souhaitent que leurs enfants exercent la même profession qu'eux, avec le développement qu'exige le progrès moderne ; qu'il les aident d'abord, leur succèdent ensuite ;

c) Toutefois, dans les familles nombreuses, on pense souvent qu'il n'y a pas place pour tous les enfants dans la maison ou les affaires du père, et on songe aux diverses professions libérales.

d) Mais, dans l'un et l'autre cas, l'idée pour l'avenir n'a rien d'absolu ; on est assez disposé à laisser l'enfant suivre son goût et ses aptitudes. On n'est pas pressé de voir les enfants gagner leur vie. La fortune des parents permet de consacrer quelques années à la formation générale, et quelques années encore à la mise en valeur spéciale.

Ainsi nos élèves, tout en aspirant à monter, n'ont ni le besoin ni l'envie de se déclasser ; d'où cette

Conclusion : ce qui fait les aspirants fonctionnaires et les déclassés, ce n'est pas l'enseignement classique, ni le baccalauréat, mais la facilité donnée aux enfants de fortune nulle ou médiocre, par l'Etat, avec ses bourses et ses prix réduits, de recevoir l'enseignement classique et de devenir bacheliers. D'où ce *corollaire*, que l'enseignement secondaire doit être destiné surtout aux enfants des familles riches ou aisées, moins en vue de l'accroissement de leur fortune que pour les mettre à même d'en faire l'emploi le plus conforme au rôle social de la richesse, lequel emploi importe aussi au bien de l'État.

Remarque I. — L'apparence peu démocratique de cette conclusion ne doit pas la faire rejeter. Outre qu'elle peut admettre des exceptions, — mais en petit nombre et fortement justifiées, — est-ce que la thèse contraire ne mène pas à une sorte de socialisme d'éducation, dont les conséquences redoutables n'ont pas même besoin d'être indiquées?

Remarque II. — En opposition à l'idée, qui s'est fait jour çà et là, de n'admettre au bienfait de l'enseignement classique que les enfants qui, vers l'âge de douze à quatorze ans, ont déjà fait preuve d'aptitude à le recevoir, nous observons :

a) Que souvent les pronostics portés à cet âge n'ont pas été vérifiés par l'expérience, tant pour l'affirmative que pour la négative ;

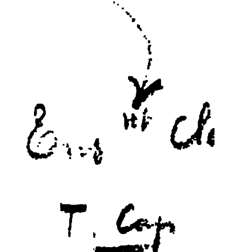
b) Qu'il n'y a pas habituellement grave inconvénient, ni pour l'élève, ni plus tard pour la société, à laisser un écolier médiocre, de condition aisée, poursuivre des études secondaires classiques. L'expérience a souvent montré qu'un classique médiocre, mis aux affaires, peut, à moins d'être décidément paresseux, y faire aussi bonne et même meilleure figure qu'un bon primaire : celui-ci n'ayant pas les qualités de celui-là, celui-là, acquérant vite ce que l'autre a de plus que lui.

§ II. — *Les résultats.*

L'enseignement classique produit-il cette formation supérieure dont nous avons parlé?

Question à laquelle nous répondrons en relatant : 1° des faits ; 2° les jugements auxquels ces faits donnent lieu.

1° *Faits.* — *a*) L'enseignement secondaire classique ne forme immédiatement, ni chez nous, ni ailleurs, des hellénistes, des latinistes, des littérateurs, pas plus que d'autres enseignements donnés à des écoliers du même âge n'en font des historiens ou des savants.



b) Sa portée *utilitaire immédiate et propre*

est peu considérable. Le grec donne quelques étymologies, principalement du langage scientifique, utiles pour renseigner rapidement sur le sens des mots. L'étude du latin aboutit à faire traduire quelques mots d'une inscription, d'un texte; plus rarement elle permet, à moins d'exercices ultérieurs, la lecture suffisamment courante d'ouvrages latins. Les études d'histoire littéraire font retenir des noms d'auteurs, d'ouvrages, quelques dates relatives, le sujet des œuvres principales; le tout servant à éviter les grosses bévues dans la conversation ou la lecture.

c) Mais les profits sérieux et véritables sont:

a') *En première ligne*, la précision du langage et des idées, obtenue par le travail bien fait — par l'élève et par le maître — de la *version latine*. Ce point est capital : les gens du métier ne s'y tromperont pas. La version grecque aurait des avantages analogues, si les écoliers pouvaient savoir assez de grec pour la bien faire. Leur insuffisance sur ce point, quelle qu'en soit la cause, enlève cette efficacité à la traduction grecque. Nous dirons plus loin ce qu'il faut penser, à ce point de vue, de la version anglaise ou allemande.

b') L'habitude de la réflexion sur les idées humaines, dont sont pleins les textes anciens, lus, expliqués et commentés; la lente initiation — cette lenteur obligée est un avantage en même temps qu'une nécessité — aux questions morales, politiques, sociales, et l'intérêt pour les problèmes que ces questions soulèvent, progressivement éveillé. Au fait, si c'est la forme qui paraît visée principalement, — forme ancienne à comprendre, forme française équivalente à trouver, — en réalité, il s'agit aussi de fond. Mais, comme l'enfant et l'adolescent ne sont pas capables de suivre logiquement et scientifiquement cette question de fond, on la leur donne sous forme d'accessoire, d'accident, les laissant libres d'en prendre ce qu'ils peuvent, les amorçant, pour ainsi dire, à l'intérêt du fond, sous couleur de n'exiger d'eux que le travail le mieux à leur portée, celui de la forme régulièrement cultivée.

c') L'intelligence des idées modernes de toute nature, facilitée par la comparaison accidentelle avec les idées semblables ou contraires, qui se rencontrent, en cours de traduction, chez les anciens.

d') La formation du goût pratique et théorique. Les *anciens* qu'on explique dans les classes sont des modèles de goût; les *modernes* qu'on y peut expliquer ont du goût, dans la mesure où ils leur ressemblent. Si cependant ils y ajoutent quelque chose, on le verra mieux par la comparaison avec les anciens. Le goût antique est fait de simplicité, de modération, de proportion : toutes choses qui ne frappent pas les yeux novices d'un adolescent, qui s'infiltrent en lui par un travail lent et latent. C'est une sorte de résumé des convenances intellectuelles, qui, comme les convenances mondaines, s'apprennent par le lent usage de la première éducation.

Nos élèves ont du goût : d'abord le goût pratique. Il est très rare de rencontrer dans leurs copies, versions et surtout compositions françaises, une faute de goût, comme une expression déclamatoire, une figure forcée; ils pécheraient plutôt par le défaut contraire, timidité, froideur, etc. Ils ont aussi le goût théorique, c'est-à-dire qu'ils jugent assez facilement des défauts d'un ouvrage; que la lecture, surtout la lecture publique, les trouve très chatouilleux. Quant aux qualités, aux beautés des ouvrages classiques, s'ils ont quelque peine à les faire ressortir dans une juste composition, s'ils ont même d'abord quelque difficulté à les découvrir, on arrive, au moins en rhétorique, à les leur faire voir et admirer, en suivant une certaine progression: par exemple Corneille, La Fontaine, Racine, pour les poètes; pour les prosateurs, La Bruyère, M[me] de Sévigné, Bossuet dans les *Oraisons*, puis dans les *Sermons* et l'*Histoire universelle*. Il va de soi que quelques pièces des auteurs contemporains sont expliquées, apprises de mémoire et peuvent être *goûtées*, grâce aux principes donnés par l'étude des classiques. Pour les anciens, il ne peut être question de lire les grecs dans le texte. Quelques pièces des latins supportent la lecture critique. Mais le profit est ailleurs : c'est que, sans les explications latines, les versions bien faites, avec toutes les remarques qu'elles comportent, et enfin l'idée qu'elles donnent des ouvrages latins, il manquerait quelque chose à l'appréciation des ouvrages français.

e) Le dernier résultat que procure l'enseignement classique est la conséquence naturelle de tout ce qui précède : il consiste dans l'aptitude aux plaisirs intellectuels.

Ces différents profits sont acquis dans un

degré variable, suivant les individus, degré humain chez la plupart, mais non degré de spécialiste et d'artiste.

Ces profits particuliers se réunissent et se combinent pour former des esprits plus ouverts, plus élevés, plus sensibles à tout ce qui donne du prix à la vie humaine — *vivendi causæ* — et en fait l'intérêt : le vrai, le beau et même le bien ; la délicatesse esthétique et morale, etc.

Remarque I. — Nous n'avons jamais pensé ni observé que ces qualités acquises fussent un obstacle à l'*action*. Nous croyons au contraire que, capables souvent de l'aider, elles peuvent corriger ce que la lutte pour la vie y met presque toujours de sec, d'égoïste, de rigoureux et même de brutal. En tous cas, elles sauvegardent, en lui donnant son activité normale, toute une partie de notre nature, qu'on ne saurait abdiquer sans s'amoindrir.

Remarque II. — Ces qualités ne sont pas un obstacle à l'utile. Nos bacheliers sortant de philosophie entrent sans difficulté et en assez bon rang à l'École de commerce de Lyon, après un mois de préparation supplémentaire. Ils supportent ainsi très bien la concurrence des bacheliers de l'enseignement moderne, et des candidats préparés *ad hoc* pendant un an, deux ans, ou plus.

2° *Jugements*. — *a*) Nos élèves entrés dans les Écoles supérieures ou préparatoires (Commerce, Mines, Saint-Cyr, Centrale, etc.) et mis en contact avec des camarades non classiques, y ont parfois des connaissances techniques un peu inférieures, au début ; mais ils constatent, et nous l'ont dit souvent, que ces camarades n'ont que peu d'idées en dehors des ornières où on les a habitués à passer, débrouillent mal leurs idées, ne parviennent pas à les exprimer clairement, n'en voient pas les relations, là où eux-mêmes n'ont aucune difficulté. Les nôtres se sentent plus éclairés, plus intelligents, donc supérieurs, et se félicitent d'être devenus tels par l'enseignement classique.

b) Les directeurs et professeurs des Écoles supérieures et des Facultés ont souvent sanctionné ce jugement des élèves : nous citerons plus loin quelques témoignages.

Un grand négociant en soieries, de Lyon, disait récemment qu'un jeune homme ayant fait de bonnes études classiques, et mis au courant des affaires, était d'un prix inestimable pour la correspondance.

c) Au bout de deux ou trois ans, il arrive à quelques-uns de nos élèves de reprendre telle de leurs études, de relire leurs auteurs classiques, et d'y faire mille découvertes d'idées, à l'occasion desquelles ils s'applaudissent de nouveau de la formation littéraire qu'ils ont reçue, alors même qu'ils n'avaient pas conscience de toute sa valeur ; ils sentent maintenant que ces études classiques ont été une bonne acquisition latente et un germe heureux.

L'un de nous, dont l'expérience pédagogique remonte à plus d'un quart de siècle, ne se souvient d'avoir trouvé qu'un seul élève intelligent qui regrette d'avoir, dit-il, perdu son temps aux exercices de l'enseignement classique ; et encore ce regret semble-t-il viser plutôt la méthode que l'objet de l'enseignement. Cet ex-élève est docteur en médecine, très adonné aux recherches expérimentales. On pense qu'il ne se doute pas de ce qu'il doit de clarté, de précision, de finesse (sans parler de ses qualités morales) à ses études classiques.

§ III. — *Enseignement moderne.*

Ce qui va être dit de l'enseignement moderne n'est pas tiré, au même degré que ce qui précède, d'une expérience directe. La raison en est que nos établissements n'ont pas adopté jusqu'ici l'enseignement moderne et qu'ils ne le donnent pas, au moins avec sa préparation au baccalauréat. Il nous a en effet semblé que cet enseignement et cette préparation, pour être fructueux, auraient demandé de la part des élèves une somme d'intelligence et d'application sensiblement égale à celle que le classique réclame ; que, d'autre part, vu les programmes qui existent, les résultats pour l'éducation ne pouvaient égaler les résultats classiques et conséquemment qu'il ne fallait pas offrir aux élèves capables de l'enseignement classique la facilité de suivre un caprice ou une idée fausse, en leur ouvrant l'enseignement moderne.

Un mot de justification des motifs qui ont dirigé notre conduite : à savoir que l'enseignement moderne demande autant de travail et d'intelligence que le classique, et donne un résultat inférieur.

En quoi consiste l'enseignement moderne?

a) Il remplace le latin et le grec par deux langues vivantes; b) il maintient l'enseignement littéraire; c) il ajoute à la partie scientifique.

Or, a) la somme d'intelligence et d'application à dépenser pour l'études des langues vivantes est proportionnée au degré de connaissance que l'on veut acquérir de ces langues; elle réclame donc plus, moins ou autant que celle des langues anciennes. Assurément, pour une petite pratique usuelle, *et en changeant les méthodes généralement employées*, il y faudrait moins d'efforts que pour arriver à bien faire une version latine de Cicéron ou de Tite-Live. Mais ce travail purement verbal et ce résultat utilitaire seraient d'une valeur pédagogique ou éducatrice peu considérable, en comparaison des résultats de l'enseignement classique énumérés plus haut.

Que s'il s'agit dans cette étude d'une connaissance plus approfondie du dictionnaire, de la grammaire et de la littérature — ce qui ne paraît pas être le but : a-t-on même un but dans cet enseignement hybride? — l'effort à faire sera égal à l'effort classique, et encore, croyons-nous, avec un résultat moindre, parce que le dictionnaire et la grammaire des langues vivantes ne provoquent pas autant de rapprochements, ni aussi délicats, avec le français, que ceux que suggèrent les langues classiques, le latin surtout, avec ses demi-ressemblances et ses demi-différences, telles que les ont faites l'origine, les circonstances de temps, de lieux, de civilisation; parce que les œuvres des littératures étrangères sont des modèles moins purs, moins sûrs que les œuvres classiques, intéressantes à connaître, comme un des cantons de l'esprit humain, non l'esprit humain lui-même, etc.

b) L'enseignement littéraire moderne, outre les littératures étrangères, comprend la connaissance des littératures latine, grecque et française, au moyen de l'histoire littéraire, et avec l'aide de traductions pour les œuvres anciennes. Pour les raisons données plus haut, l'enseignement des littératures anciennes, présenté à l'aide de traductions, sera sans grand effet, peu intéressant, peu remarqué des élèves. Les quelques beautés qu'on peut leur faire admirer dans le labeur d'une version bien faite ne sont presque plus vues dans une traduction. Que devient, par exemple, une ode d'Horace lue seulement en prose française?

Avec cette connaissance presque nulle des littératures grecque et latine, l'étude esthétique des œuvres de la littérature française doit être très imparfaite. Cette étude, en effet, réclame pour les œuvres classiques, et aussi pour les œuvres contemporaines, une comparaison perpétuelle avec les œuvres antérieures d'où elles sont issues, en vue de noter les ressemblances, les différences, l'évolution et ses causes, etc. Mais cette comparaison n'a plus de base, si on ignore les anciens.

c) Quant aux sciences, nous n'avons rien à ajouter à tout ce qui a été dit sur leur valeur éducatrice, restreinte comme leur objet.

En terminant, nous citerons, à l'appui de nos idées, les jugements suivants qui en sont une expression très exacte et qui émanent d'hommes absolument compétents et indépendants.

Écoutons d'abord M. Lyon-Caen, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.

« Nous avons dans les écoles de droit la preuve fréquente que l'enseignement moderne n'a pas sur le développement intellectuel la même influence que l'enseignement classique. A côté de la licence existe un autre examen, l'examen de capacité, pour lequel aucun diplôme n'est exigé. Or les capacitaires, qui ne sont pas bacheliers de l'enseignement classique, sont sensiblement inférieurs aux aspirants à la licence; leur esprit est terre à terre; ils ne savent pas généraliser; ils n'ont pas d'idées abstraites. Il nous semble souvent qu'ils ne parlent pas le même langage que nous. Je craindrais donc que l'admission des bacheliers de l'enseignement moderne aux écoles de droit ne fût une cause d'affaiblissement pour les études juridiques, déjà fort compromises par la loi militaire de 1889. J'ajouterai d'ailleurs que nulle part à l'étranger on ne nous a donné un pareil exemple : on n'a jamais proposé de permettre aux élèves des écoles *réales* d'Allemagne l'accès des Universités. »

Voici l'avis de M. Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine de Paris, avis partagé par la plupart de ses collègues.

« Les études classiques en elles-mêmes nous paraissent être une excellente discipline pour l'esprit. Les mathématiques sont beaucoup plus loin de la médecine que la littérature.

Nous en faisons l'épreuve chaque jour aux examens et les licenciés ès lettres sont de plus brillants élèves que les licenciés ès sciences. Il n'en sera peut-être pas toujours ainsi, et un jour viendra où la médecine sera une science exacte, avec des formules algébriques et des déductions géométriques ; mais ce jour n'est pas venu encore, et l'esprit d'observation, la finesse, le bon sens, le jugement droit sont, dans l'art médical, des qualités de premier ordre.

« L'invention et l'observation ne sont pas pour nuire ; loin de là ; de sorte que, tout compte fait, entre un bon élève en lettres et un bon élève en sciences, le plus apte peut-être à devenir, après de patientes études, un bon médecin, est plutôt l'élève en lettres que l'élève en sciences.

Nous avons la prétention de donner à nos étudiants une bonne éducation scientifique. C'est pour cela que nous préférerions ne recevoir parmi nous que ceux qui ont déjà une bonne éducation littéraire (1). »

Il nous semble que c'est là le langage même du bon sens.

Voici enfin, de M. Chaillet-Bert, le grand promoteur de colonisation, une appréciation sur les écoles bourgeoises de Hollande, où se donne un enseignement utilitaire, sans grec ni latin.

« En Hollande, les écoles bourgeoises donnent une préparation merveilleuse aux carrières commerciales ou industrielles. Mais elles sont absolument impropres à former un cerveau, à y mettre de la philosophie. Neuf fois sur dix, le jeune homme sorti de ces écoles bourgeoises, pour entrer à l'école de Delft, peut devenir consciencieux, laborieux et même instruit ; mais il est et probablement restera un homme sans vues générales, sans idées élevées, sans finesse... » (Conférence faite à la Société d'économie sociale, 8 novembre 1897.)

Conclusions :

1° L'enseignement moderne est inférieur à l'enseignement classique pour la formation intellectuelle, et par conséquent ne doit pas le remplacer là où l'autre est possible et utile, selon les circonstances et le but poursuivi.

2° Il y aurait danger d'amoindrissement intellectuel pour l'élite dirigeante qui sort des écoles supérieures et des universités, si les élèves de l'enseignement moderne y entraient de pair avec ceux de l'enseignement classique.

3° Cette infériorité et ce danger devraient décider à ne plus laisser subsister l'enseignement moderne tel qu'il est, comme une tentation offerte au public et aux écoliers qui ne savent pas ; mais à le transformer en un enseignement plus nettement utilitaire, en enseignement primaire supérieur ou professionnel.

III

Question des programmes. Ne sont-ils pas surchargés ?

Nous ne parlons plus ici de l'enseignement moderne, dont les programmes ont les défauts de cet enseignement même : programmes et type d'enseignement relèvent, selon nous, d'une fausse conception pédagogique.

Pour les programmes de l'enseignement classique, on estime que le reproche de *surcharge* qui leur est fait, s'il a quelque fondement, est surtout très exagéré. Existe-t-il, en effet, pour l'une des classes quelconques du cours classique une disproportion notable entre la quantité ou la qualité des matières inscrites au programme et la puissance d'assimilation dont doivent être censés doués les élèves qui fréquentent ces classes ? Ce qu'il y a peut-être, c'est qu'en dépit des examens de passage certains écoliers parviennent à se faire enrôler dans telle classe pour laquelle ils sont insuffisamment préparés. Il est possible qu'à un moment donné de leur carrière scolaire ils se sentent surmenés, c'est-à-dire appliqués à une tâche excessive pour leurs forces, parce qu'ils ont pratiqué des méthodes imparfaites ou vicieuses dans les classes antérieures, ou même parce que, présentement encore, leur journée de travail est mal distribuée. Mais le surmenage, en ce cas, ne serait aucunement imputable aux programmes.

Nous pensons que l'enseignement du latin doit être plutôt étendu que restreint : la multiplicité des auteurs est un élément de variété

(1) Cette citation et la précédente sont prises dans la *Revue universitaire* du 15 janvier 1899, p. 55-56.

indispensable à l'intérêt des études, et la difficulté qui résulte de cette variété est, croyons-nous, plus apparente que réelle, puisque l'étude d'un auteur prépare en grande partie celle de plusieurs autres.

La question de l'enseignement du grec est plus délicate. L'introduction des langues vivantes jusque dans le programme des classes inférieures fait au grec une place trop faible en soi et partant nuisible aux études voisines. D'autre part, le grand nombre de mots que le grec fournit encore chaque jour à la science, l'intime parenté du grec et du latin, le rôle si considérable de la civilisation grecque dans l'histoire de notre culture et de nos idées, tous ces motifs nous font désirer qu'on ne ferme pas tout à fait la porte encore entr'ouverte sur un monde qui ne serait plus connu que des archéologues et des érudits. Peut-être pourrait-on, dans le but de délester le programme des classes inférieures, réserver l'étude de la grammaire grecque aux trois dernières années de la carrière classique secondaire, alors que la plus grande partie du vocabulaire latin doit être connue des élèves.

Pour finir sur cette question des programmes, nous émettons le vœu que, si les programmes des classes sont conservés à peu près dans l'état actuel, ceux, au contraire, de l'examen de grade soient simplifiés. Ne devrait-on pas, par exemple, pour les auteurs grecs, se contenter d'un texte d'explication relativement facile, sur lequel les candidats auraient à faire la preuve de connaissances suffisantes en morphologie et en syntaxe? Quant aux auteurs français, il paraît bien impossible d'expliquer, en rhétorique, avec les mêmes développements convenables, toutes celles de leurs œuvres qui sont actuellement inscrites au programme du baccalauréat. Partant, ne serait-ce point assez que les élèves, renseignés d'ailleurs sur l'existence de l'œuvre littéraire complète d'un auteur, tel que Corneille, eussent ensuite à rendre un compte critique d'une ou deux parties seulement de cette œuvre ?

Le sens de la réforme que nous proposons est de rendre le chapitre *Explications d'auteurs* moins étendu dans le programme de l'examen de grade qu'il ne pourrait l'être dans celui des classes elles-mêmes.

De plus nous exprimons le désir : 1° qu'à l'examen écrit le texte de la version latine soit pris dans les auteurs vraiment classiques et de difficulté moyenne ; 2° que les sujets de dissertation ne soient pas, comme il arrive souvent, des sujets de licence, mais bien de rhétorique et de baccalauréat ; 3° qu'à l'examen oral on évite les détails trop minutieux en histoire, en géographie, en littérature et dans les explications textuelles.

IV

BACCALAURÉAT ET EXAMENS.

Peut-on supprimer le baccalauréat ?

Ici les soussignés présenteront leur avis en se plaçant successivement au point de vue de la réforme considérée *in se*, et au point de la même réforme considérée dans les conséquences qu'elle entraînerait pour l'enseignement libre qu'ils représentent.

A. — Si la question se pose de supprimer le baccalauréat, c'est sans doute que l'institution, tant de fois remaniée, ne peut plus l'être sans conserver des défauts essentiels qui la rendent mauvaise.

Nous avons examiné d'aussi près que possible les griefs qui lui ont été adressés. Eh bien, selon nous, il n'en est pas un qu'on ne puisse à tout le moins retourner contre la sanction quelconque par laquelle il faudra, si on le supprime, remplacer le baccalauréat.

Tel système d'enseignement une fois donné, classique ou professionnel, et une fois déterminé le programme qui y correspond, reste à trouver la sanction qui en garantira le bon fonctionnement. En principe, on peut dire que la sanction la meilleure est celle dont la perspective stimulera le plus fortement les élèves pendant leur vie scolaire, celle dont l'application sera le plus naturellement équitable; faut-il ajouter celle enfin dont le mode d'exercice écartera le plus efficacement tout soupçon de partialité.

Or, l'institution du baccalauréat, malgré d'inévitables imperfections, a paru jusqu'ici satisfaire à cette triple exigence d'une bonne sanction.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'indifférence des plus indolents, parmi les élèves de l'enseignement secondaire, cède peu à peu aux approches de l'examen redouté; que les classes de rhétorique et de philosophie sont indubitablement celles où la dépense d'ef-

forts est la plus considérable, l'application la plus soutenue, où le professeur peut le mieux se tenir à son vrai rôle qui est de diriger des études, sans avoir par surcroît à harceler des nonchalances. Déjà même les classes de troisième et de seconde se ressentent de la préoccupation salutaire, pourvu qu'on ait soin de faire comprendre qu'en effet le succès final dépend en grande partie de la préparation éloignée.

Les certificats ou attestations, dont il a été question pour remplacer le baccalauréat, n'auraient certainement pas la même vertu de stimulants, et cela pour une raison semblable à celle qui nous les fait écarter comme sanctions pratiquement équitables.

Tandis que le baccalauréat, tel qu'il existe, représente la consécration officielle d'études convenablement faites, d'après un programme identique, qui a été rempli dans des établissements très divers, lycées de grandes villes, collèges de très petits chefs-lieux, séminaires, institutions libres, au contraire les certificats ou attestations de fin d'études ne pourraient pas ne pas représenter surtout la pure et simple excellence relative de tels élèves dans tels établissements. Un premier de classe, dans un collège quelconque, se tiendrait pour assuré de son certificat, quand on voit aujourd'hui des classes de rhétorique, dans certains établissements, n'obtenir à la fin de l'année — et c'est justice — pas un seul diplôme de baccalauréat. Avec le système actuel, le diplôme récompense un mérite dont la preuve est faite par rapport à un programme, critérium relativement fixe; mais, dans tout autre système, la sanction des études sera conditionnée avant tout, et cela fatalement, par le niveau de l'enseignement qui se donne en chaque établissement, et qui varie autant que l'on sait d'un établissement à un autre. Ne voit-on pas déjà aujourd'hui les livrets scolaires, que délivrent les grands lycées de Paris et les plus humbles collèges de province, témoigner d'une invraisemblable identité de valeur intellectuelle chez les élèves qui fréquentent ces lycées et collèges? L'examen du baccalauréat ramène, en le corrigeant, ce témoignage à sa portée véritable. Qu'on supprime l'examen, et plus un seul établissement qui ne devienne aussitôt productif de certificats ou attestations, attendu que sa liste d'élèves de rhétorique et de philosophie aura nécessairement des premiers de classe, lesquels, encore une fois, mis en sécurité par le rang qu'ils occupent et ne devant pas affronter la comparaison avec les autres élèves d'un ressort académique, attendront tranquillement l'échéance où leur sera délivré l'insignifiant certificat.

D'une part, donc, le stimulant n'existe plus; d'autre part, la sanction n'est pas celle des études secondaires classiques elles-mêmes, mais seulement de ces études telles qu'elles se font dans chaque établissement.

Nous ne nous arrêtons pas à disculper le baccalauréat des victimes innocentes qu'on lui a parfois reprochées.

Cet élève, premier de sa classe, a échoué à l'examen, tandis qu'un condisciple médiocre y a réussi. Soit : tous les accidents sont dans la nature. Observons néanmoins que les accidents de baccalauréat sont rares; que les résultats d'ensemble justifient généralement nos prévisions; que les échecs de nos bons élèves se réparent facilement et que les succès ne sont jamais autant immérités qu'on le pense ou qu'on se plaît à le dire.

Nous concluons en exprimant le vœu que le baccalauréat soit conservé dans ce qui est son essence : à savoir, un examen de fin d'études classiques, subi dans des conditions identiques pour tous les élèves de rhétorique et de philosophie, d'établissements secondaires quelconques, devant un jury naturellement indépendant, c'est-à-dire composé, comme il l'est, de membres de l'enseignement supérieur.

B. — Il nous reste maintenant à envisager l'éventualité où, contrairement à ce que nous croyons fermement être l'intérêt de l'enseignement et, par suite, de la culture intellectuelle en France, une majorité parlementaire, inspirée de l'esprit de nouveauté, viendrait à décréter la suppression du baccalauréat.

C'est comme représentants de l'enseignement libre que nous sommes amenés à nous poser, non sans anxiété, la question : par quoi remplacera-t-on le baccalauréat supprimé? Nous n'avons plus à dire notre sentiment sur la valeur des divers succédanés de la vieille sanction traditionnelle, tels que livrets de scolarité, certificats de fin d'études, examens d'entrée de carrière, et autres semblables. Mais si le législateur doit faire choix de l'un d'eux, nous nous demandons ce que deviendra le droit commun sous lequel l'enseignement secondaire libre fut placé par la loi de 1850, pour

la sanction scolaire. Aujourd'hui, soit que le diplôme de fin d'études, quelque nom qu'il porte, ne vaille, au gré de celui qui l'obtient, que pour témoigner de son instruction classique, ou bien qu'il lui fraye l'entrée de certaines carrières, toujours il est délivré dans des conditions pareilles à l'élève du lycée de l'État et à celui du collège libre. Par conséquent, les familles qui nous donnent leur confiance et leurs fils à élever sont assurées qu'au point de vue de la sanction terminale des études les mêmes avantages sont ou peuvent être offerts par nous aussi bien que par les institutions de l'État. Cette condition que la loi équitable et libérale nous a faite suffit, sinon à racheter, du moins à rendre tolérables plusieurs infériorités dont nous ne songeons même pas à nous plaindre. Or, c'est ce droit commun relatif que nous voyons menacé par tous les projets de suppression du baccalauréat, à cause de ce qui serait mis à la place. N'est-il pas évident, par exemple, et pour ne discuter pas d'autre hypothèse, que le certificat de fin d'études, délivré par un jury de professeurs de l'établissement dans les lycées d'État, et par un jury de professeurs de l'Université pour les élèves de l'enseignement libre, constituerait un privilège à notre détriment?

Nous n'hésitons pas à déclarer que les sanctions de droit commun sont indispensables à la liberté. Si les familles, pour venir à nous, obéissent généralement à des motifs d'ordre supérieur et intime, elles ne sauraient cependant renoncer pour leurs fils aux avantages pratiques et utiles de l'instruction, avantages qu'elles nous demandent et que nous sentons le devoir de leur procurer de même qualité et au même prix qu'on les trouve ailleurs. Le législateur, lui, ne saurait vouloir condamner des familles françaises à connaître le conflit douloureux de leur légitime intérêt avec des préférences que dicte peut-être la conscience, mais que la liberté autorise certainement.

Nous venons de parler de conflit. Eh bien, pour aller jusqu'au bout de nos loyales déclarations, nous ne craindrons pas de faire un aveu qui, dans notre pensée, ne renferme rien de blessant pour personne : c'est à savoir que, si jamais le conflit en question se produit, il aura le plus fatal retentissement dans nos institutions libres. Est-ce là le but que poursuivent les réformateurs? Est-ce du moins ce qu'aura voulu le législateur? c'est-à-dire de chercher dans une crise le remède à une crise, et de sauver l'enseignement national — dont le péril nous échappe — en lui sacrifiant la liberté?

La liberté d'enseignement n'a pas mérité cette violation de ses droits essentiels. Pleinement respectueuse des institutions politiques que le pays s'est données, et, à son gré, dévouée même à ces institutions, elle a conscience de ne le céder à nulle autre pour le zèle de la prospérité nationale et pour la générosité des efforts qu'elle dépense dans ce but.

S'il est vrai, comme nous en avons la ferme conviction, que l'exclusion du droit commun pour les sanctions scolaires doit être fatale à nos établissements, nous souhaiterions que le coup qui nous menace nous fût porté droit, à la française, par le moyen d'une loi qui déclarerait franchement la liberté supprimée ou amoindrie.

Mais il nous plaît d'espérer que les intentions antilibérales, masquées sous certains projets de réforme, ne prévaudront ni devant la Commission de l'enseignement, ni devant le Parlement du pays.

Nous formulons ainsi nos dernières conclusions :

a) Si, contrairement à nos vœux, le baccalauréat ne doit pas être conservé dans sa substance, nous acceptons toute autre sanction par laquelle on le remplacera, pourvu qu'elle soit appliquée conformément au droit commun à tous les élèves de l'enseignement secondaire, sans distinction des établissements, officiels ou libres, où ceux-ci auront fait leurs études.

b) En notre qualité spéciale de représentants de l'enseignement libre, nous souscrivons à toutes les modifications qu'on croira bon de faire subir à la sanction traditionnelle, y compris, par exemple, celles qui entraîneraient la limitation du nombre des bacheliers par la conversion de l'examen en concours, pourvu que le droit commun reste sauf.

c) Si l'examen de fin d'études secondaires doit être enlevé aux Facultés, nous demandons qu'il soit confié à un jury dont la position de ses membres garantisse l'indépendance: professeurs récemment mis à la retraite, docteurs ou agrégés n'ayant d'autre occupation que celle des examens.

d) Quant à l'idée qui a été mise en avant de supprimer l'examen terminal pour le rempla-

cer par des certificats que délivreraient les professeurs à leurs élèves, nous ne pouvons même pas nous arrêter à la discuter. Un pareil projet serait à la fois destructeur des études et de la liberté.

En somme, nous ne nous dérobons à aucune exigence raisonnable des améliorations possibles du système scolaire, à aucune des difficultés qu'une nouvelle législation viendrait à nous imposer, sous la seule condition, mais celle-là essentielle, que nous ne soyons pas exilés du droit commun.

Pour les supérieurs d'établissements secondaires libres du diocèse de Lyon,

LE VICAIRE GÉNÉRAL, DIRECTEUR DES ÉTUDES

J. DADOLLE.

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du recteur.

Université de Montpellier.

Délibérations des professeurs des Facultés de Droit, des Lettres, des Sciences, de Médecine, de l'École supérieure de Pharmacie réunis en assemblées. Rapport du doyen de la Faculté des Lettres.

Département de l'Hérault.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.
Lycée de Montpellier. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Mas et Pla, de M. Braunschoig, professeurs.
Collège de Béziers. — Rapport du principal. Rapports de MM. Terraillon et Ayrolle, professeurs, adoptés par l'assemblée des professeurs du collège. Note collective des répétiteurs du collège. Note de M. Cayrol, répétiteur.
Collège de Cette. — Rapport du principal. Notes de MM de Lasalle, Audibert et Dulac, professeurs.
Collège de Pézénas. — Note de M. Dencausse, professeur.
École primaire supérieure de Montpellier.— Note du directeur.
Enseignement libre. — Note du supérieur de l'École de la Trinité, à Béziers.

Département de l'Aude.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.
Lycée de Carcassonne. — Rapport du proviseur.
Collège de Castelnaudary. — Rapport du principal. Notes de MM. Cavayé, Cathala, Escaffre, Pouget, Tarral et Nouguier, professeurs. De M. Graves, répétiteur.
Collège de Narbonne. — Rapport du principal.
École primaire supérieure de Limoux. — Note du directeur.
Enseignement libre.— Note de M. Chosset, chef d'institution à Carcassonne.

Département du Gard.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.
Lycée de Nîmes. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Seguy, Martinenche, Pierre, Guérin, Guélin, Chaussonaud, Forichon, professeurs.
Lycée d'Alais. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Evesque, Paul, Gascon et Césan. De MM. Soulas et Séguret, répétiteurs.

Département de la Lozère.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.
Collège de Mende. — Rapport du principal. Note de M. Lautard, professeur.
Enseignement libre. — Note du directeur de l'institution du Sacré-Cœur de Langogne.

Département des Pyrénées-Orientales.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.
Collège de Perpignan. — Rapport du principal. Note collective des professeurs.
École primaire supérieure de Perpignan. — Note du directeur.

ANALYSE DES RÉPONSES

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

On peut dire que l'unanimité des réponses envoyées se prononce pour l'augmentation de l'autorité morale des proviseurs et des principaux. Non seulement les intéressés se prononcent en ce sens, mais les autorités les plus différentes ne préconisent pas une autre solution de la question. C'est à peine si quelques-uns font un certain nombre de réserves, préoccupés de ne pas tomber d'un excès dans un autre. « Il y a des limites qu'on ne peut dépasser, » écrit l'inspecteur d'académie de l'Aude, « et il ne faut pas donner aux proviseurs et aux principaux le droit de prendre certaines décisions importantes. »

Mais tout le monde est d'accord pour réclamer en faveur du chef des établissements, des pouvoirs larges et hauts qui fassent de lui un « directeur » dans toute l'acceptation du mot, qui lui permettent de déployer une initiative bienfaisante et féconde. Beaucoup de réponses insistent sur ce point, montrant que la grande force des établissements religieux dérive de l'autorité incontestable et incontestée dont le directeur est revêtu.

« L'individualisme est la plaie de nos établissements, quelle que soit la valeur des individus », écrit le principal du collège de Perpignan.

Le doyen de la Faculté des lettres ajoute : « En polititique, je ne sais rien de supérieur à l'harmonie des volontés *libres*; mais quand il s'agit de mener à bonne fin une entreprise, de gérer une maison, je crois à l'efficacité du principe de l'*autorité*. »

« Qui nous empêche d'imiter l'exemple des écoles congréganistes? écrit le recteur de l'Académie.

Deux causes principales :

La première, c'est que pour devenir proviseur il faut, neuf fois sur dix, accepter d'être censeur pendant trois ou quatre ans au minimum. Or les fonctions de censeur sont pénibles, et surtout un censeur est, et doit être nécessairement, dans la dépendance absolue du proviseur. Comment espérer qu'un homme de mérite, qu'un professeur agrégé, qui enseigne avec distinction depuis dix ou quinze ans, renonce à un métier qu'il aime et où il réussit, pour accepter une pareille situation.

En second lieu, il ne faut pas se dissimuler qu'entre le personnel enseignant et le personnel administratif des lycées, les relations ne sont pas le plus souvent ce qu'elles devraient être. Il est rare qu'un proviseur inspire aux professeurs du lycée (je dis aux meilleurs) le respect et la confiance nécessaires. Et comment l'inspirerait-il? Il est leur supérieur hiérarchique, c'est vrai, mais il est souvent inférieur à plusieurs d'entre eux par les grades, par le savoir, par le caractère, par les services rendus. Cet homme, qui à beaucoup d'égards ne les vaut pas, a cependant le droit de leur donner des notes, de faire sur eux des rapports, de nuire à leur avancement. Comment, dans ces conditions, pourrait-il exister entre professeurs et administrateurs cette entente, cette confiance cette cordialité qui seraient si désirables pour la prospérité de nos établissements?

Un des résultats les plus fâcheux de cet état de choses c'est que les bons professeurs ne sont presque jamais candidats aux postes administratifs. D'une part la perspective de passer par le censorat les en écarte. D'autre part, en voyant de quelle manière les fonctions de proviseur ont été souvent comprises jusqu'ici, ils croiraient se diminuer en aspirant à les remplir.

La plupart des réponses insistent sur ce point que, pour relever l'autorité des proviseurs et des principaux, il faut tout d'abord s'attaquer à leur mode de recrutement. L'inspecteur d'Académie de l'Hérault pense que l'on pourrait se contenter de veiller à ce que le recrutement soit bien fait en ne nommant proviseurs que les censeurs ayant déjà fait leurs

preuves comme principaux; le principal du collège de Béziers donne une solution analogue : envoyer tout censeur dans un grand collège avant de le nommer proviseur, afin qu'il puisse faire l'apprentissage de ses hautes et délicates fonctions et faire ses preuves.

D'autres préfèreraient voir le recrutement des proviseurs modifié dans sa base. Le proviseur du lycée de Nîmes entre autres estime qu'il faudrait les choisir parmi les professeurs capables et estimés et faire du censorat une carrière fermée, le bâton de maréchal des surveillants généraux.

L'inspecteur d'Académie du Gard partage ce sentiment : « Ce qui est sûr, dit-il, c'est que la valeur du chef est pour beaucoup dans le prestige de la maison...

« On est donc amené à penser qu'il faut rehausser la fonction du chef pour la rendre plus désirable et plus souvent sollicitée par l'élite même des professeurs... »

Relever la fonction et rechercher sérieusement parmi le personnel universitaire ceux qui auraient vraiment, par le caractère, l'éducation, l'autorité personnelle, qualité de chef, est donc essentiel.

II

Les réponses ne sont pas en général favorables aux assemblées de professeurs et de répétiteurs. On leur reproche de ne s'occuper que de leurs intérêts matériels et d'être d'une déplorable indifférence pour les plus importantes questions. Au surplus les professeurs n'y viennent presque jamais et on a bien de la peine à réunir le quorum nécessaire pour prendre une décision.

« Les assemblées de professeurs ne valent que ce que vaut le principal », écrit le principal du collège de Perpignan. Un principal qui manquera d'autorité ne trouvera dans ces conseils qu'une source d'embarras.

L'inspecteur d'académie de l'Hérault déclare que lesdites assemblées ne donnent pas de bons résultats et qu'elles n'en peuvent donner de meilleurs. Étendre leurs attributions serait affaiblir l'autorité de l'administration. La réduire aux questions pédagogiques serait inutile.

Dans le même sens, le proviseur du lycée de Montpellier dit à son tour :

« Les assemblées de professeurs et répétiteurs, s'occupant de questions pédagogiques et de tout ce qui intéresse la bonne marche des études, pourraient certainement rendre de grands services. En est-il ainsi? Je me vois dans la pénible nécessité de le nier. Dans les lycées où le proviseur n'a pas les sympathies de ses collaborateurs, les réunions sont l'occasion d'interpellations diverses et de tracasseries de toute sorte. Il m'a été permis, au début de ma carrière et lorsque j'étais censeur, d'assister à des scènes très regrettables et, pour ne parler que de Montpellier, je rappellerai que les réunions avaient été supprimées. Depuis que je dirige cette maison, elles ont lieu deux ou trois fois dans le courant de l'année, et sont si peu nombreuses, les professeurs et répétiteurs s'en étant désintéressés, que le *quorum* n'est jamais atteint quand il s'agit de prendre une résolution. Une récente circulaire ministérielle a eu pour objet de supprimer les inconvénients que je signale, mais il faudrait rappeler aux intéressés que le fonctionnement des assemblées peut être très utile et leur faire une obligation d'y assister régulièrement.

« Les conseils de discipline ont été institués pour fortifier l'autorité des chefs d'établissements et en même temps pour permettre au personnel enseignant et aux répétiteurs de prendre part à la direction de leurs établissements. Leur composition et leur action répondent-elles à ce qu'on attendait d'eux? Je ne le crois pas. L'esprit de solidarité qui règne parmi les collaborateurs du proviseur les porte à élire des professeurs faibles, souvent incapables de tenir une classe, afin de raffermir leur autorité, et j'ai pu constater que ces élus sont toujours disposés à recourir aux moyens extrêmes. S'il y a dans le personnel des répétiteurs des maîtres mal disposés pour l'administration, ils sont souvent choisis. Le conseil étant ainsi composé, il n'est pas toujours facile au proviseur de s'entendre avec lui et de faire prévaloir son avis basé sur des considérations que seul il peut apprécier. D'autre part, les membres du conseil de discipline ne sont que trop accessibles aux sollicitations des familles, aux influences étrangères, qui les portent à prendre des décisions contraires aux véritables intérêts de la maison et de la discipline. Dans les circonstances difficiles, alors qu'il faudrait agir avec décision et

promptitude, le proviseur a les mains liées et il doit toujours se préoccuper, avant de prendre une mesure qui puisse rétablir l'ordre, de ce que pensera et fera le conseil de discipline. Ces conseils peuvent rendre peut-être quelques services à un proviseur inexpérimenté, mais ils ne peuvent que troubler l'esprit de celui qui se croit capable de diriger sa maison et qui a le sentiment de sa responsabilité. Je les appellerais volontiers des conseils judiciaires, comme on en donne à ceux que la loi reconnaît incapables de gérer leurs propres affaires, et j'estime qu'il y aurait lieu de les supprimer pour le plus grand bien de notre discipline intérieure. »

Au contraire, le rapport présenté par M. Ayrolle à l'assemblée des professeurs de Béziers et adopté par ceux-ci déclare :

« Les assemblées de professeurs et de répétiteurs sont dépourvues de tout intérêt parce qu'aucune question importante n'est soumise à leurs délibérations. Elles ne sont même pas consultées, comme le prescrit le règlement de 1890 sur la distribution des heures de classe d'étude et de récréation. Les séances de ces assemblées ont revêtu le caractère d'un service imposé, alors qu'elles sont l'exercice d'un droit.

« Pour rentrer dans l'esprit des instructions et règlements de 1890, il faudrait associer l'assemblée des professeurs et des répétiteurs à la direction du lycée ou du collège :

« La condition indispensable à la bonne marche du lycée, disent ces instructions, c'est l'entente parfaite de tous les collaborateurs du proviseur avec lui et entre eux sur tout ce qui regarde le gouvernement des élèves, c'est le concert de tous ceux qui ont une part quelconque d'autorité. Il ne suffit pas que chaque maître veuille du bien aux élèves à sa manière et fasse son devoir comme il l'entend. Il est d'un intérêt capital que tous l'entendent bien et obéissent aux mêmes principes concertés entre eux.

« Plus les professeurs seront associés à la direction du lycée ou du collège, plus ils sentiront grandir leur responsabilité et plus ils seront intéressés à la prospérité de l'établissement. Leur action éducative sera augmentée d'autant, car leur influence dépassera les bornes de la classe pour s'exercer sur la vie quotidienne des élèves. Il serait bon, par exemple, que le conseil de discipline fût supprimé et ses attributions transmises à l'assemblée générale des professeurs pour faire concourir, d'une manière expresse et efficace, tous les maîtres de chaque maison à sa bonne police.

« Les assemblées générales n'apporteront jamais d'entrave ni de gêne à l'administration. Au contraire, elles ne peuvent que fortifier l'autorité des proviseurs et des principaux en permettant d'étendre leurs attributions. S'il est, en effet, absolument indispensable de conserver l'unité de l'enseignement, il est non moins désirable que chaque établissement jouisse d'une certaine latitude pour l'organisation de son régime intérieur. Le but doit être identique, mais les moyens peuvent, dans une certaine mesure, être appropriés aux conditions locales. Il est donc bon de laisser un peu plus d'initiative aux chefs d'établissement; mais les décisions des proviseurs et principaux perdront toute apparence d'arbitraire et n'auront que plus d'autorité si elles sont éclairées par l'avis de leurs collaborateurs, et appuyées sur l'assentiment général. »

L'idée de créer dans chaque lycée un conseil où entreraient d'anciens élèves de l'établissement qui serviraient de lien entre le lycée et la région n'est pas goûtée par un grand nombre de réponses. Plusieurs estiment que les reproches que l'on adresse déjà aux assemblées de professeurs seraient à renouveler après la création de ces conseils. Le proviseur du lycée de Montpellier croit que la discipline n'aurait rien à gagner à ces intrusions étrangères. Il s'en faut de beaucoup que les anciens élèves d'un établissement public restent longtemps animés de l'esprit de l'éducation qu'ils ont reçue dans cet établissement; quelques personnes pensent que des influences fâcheuses pourraient s'exercer par là sur les lycées et collèges.

A l'inverse, le proviseur du lycée d'Alais souhaiterait que l'on créât un « conseil général du lycée ».

Il semble qu'un conseil général du lycée, comprenant tout le personnel, serait moins exposé que les groupes actuels à perdre de vue les intérêts généraux dont il aurait la garde, et se laisser dominer par des préoccupations d'ordre privé ou au moins particulières au groupe. Du reste, les questions à étudier devraient être tous les ans nettement formulées par l'autorité rectorale, et les travaux et

les discussions auxquelles elles donneraient lieu dans chaque établissement publiées par un *Bulletin académique* qui deviendrait le moniteur du ressort et y créerait bien vite une émulation dont bénéficierait l'enseignement.

Le recteur d'académie fait observer que l'institution des conseils de discipline est généralement approuvée. Cependant quelques chef de service font des réserves. (Rapports de l'inspecteur d'Académie du Gard, du proviseur d'Alais, du proviseur de Montpellier.) Ils prétendent que les proviseurs faibles et timorés, qui craignent les responsabilités, sont seuls à se féliciter d'avoir à côté d'eux des conseils de discipline qui les couvrent; que ceux qui ont de l'initiative et de l'énergie trouvent dans ces conseils une gêne plutôt qu'un soutien; enfin, que les membres de ces conseils ne sont pas toujours bien choisis, que les élus sont souvent les professeurs qui passent pour avoir le caractère le plus faible, ou les répétiteurs qui entretiennent avec leurs chefs des rapports peu amicaux.

III

La question de l'éducation dans l'Université préoccupe un très grand nombre d'esprits ; aussi est-il bien peu de réponses qui n'y consacrent au moins quelques mots.

La plus grande partie des réponses montre que le nœud de la difficulté, c'est le professeur. Le professeur, en général, ne comprend pas, ou bien imparfaitement, son rôle d'éducateur ; c'est une doléance qui revient souvent. On lui reproche un trop grand détachement de ses élèves en dehors des heures consacrées aux cours ; on lui reproche même de faire sans goût un métier dont il n'a pas l'air de sentir la haute valeur sociale.

On oppose à ces errements la méthode souple et habile des maisons religieuses, où les professeurs ont dans l'œuvre d'éducation une part si prépondérante.

Est-il possible, dès lors, pour remédier à un semblable état de choses, d'associer davantage les professeurs à l'éducation, de les faire collaborer d'une manière plus active à une œuvre dont ils se désintéressent trop volontiers?

Plusieurs réponses, et très autorisées, ne le croient pas, ou ne s'en dissimulent pas les difficultés.

Le recteur d'académie déclare :

Si je n'ai pas parlé de l'utilité qu'il pourrait y avoir à « associer plus étroitement (comme le dit le questionnaire), les professeurs à l'œuvre de l'éducation », c'est que la question me semble mal posée.

Que veut-on dire? Veut-on que les professeurs, une fois leur classe terminée, suivent leurs élèves en étude et en récréation, qu'ils soient à la fois professeurs et répétiteurs, comme dans les maisons congréganistes?

Le proviseur du lycée d'Alais a eu le courage, dont il faut lui savoir gré, de s'élever contre les idées plus ou moins justes qui ont cours à ce sujet dans le public : « Que les professeurs préparent leur classe avec soin, et qu'ils la fassent avec entrain; qu'ils s'intéressent à leurs élèves, qu'ils voient en eux non pas seulement les écoliers d'aujourd'hui, mais les hommes de demain, tout cela est parfait ; mais cela n'est pas nouveau, et c'est ce que beaucoup de professeurs font déjà. Quant à demander à un professeur qui, outre ses classes à faire et à préparer, outre ses copies à corriger, donne souvent quelques leçons particulières (on ne peut le lui reprocher, étant donné la modicité de son traitement et les charges de famille qu'il peut avoir), quant à lui demander, dis-je, de jouer le rôle d'un tutor anglais, lequel gagne cinq ou six fois plus que lui, cela est chimérique et injuste. »

A l'opposé, un certain nombre de réponses proclament la nécessité, selon elles, de plus en plus impérieuse, de faire du professeur l'agent principal d'éducation de la façon la plus large.

C'est l'avis de l'inspecteur d'Académie du Gard, et il faut convenir qu'il exprime sa pensée d'une manière un peu vague. Pour associer les professeurs à l'œuvre d'éducation, demande-t-il, ne pourrait-on pas, au lycée, comme à l'École normale primaire et à l'École primaire supérieure, donner aux professeurs une part de surveillance pour certaines études, consacrées à certains travaux ? Il donne, comme conséquence de cette idée, la nécessité qu'il y aurait à ce que le professeur n'ait qu'un groupe d'élèves peu nombreux, qu'à l'instar des établissements libres les classes soient moins nombreuses.

Le doyen de la Faculté des lettres insiste en termes élevés sur la nécessité qu'il y a à ce que le professeur ait une influence morale sur

l'âme des enfants, dont le cœur a besoin de trouver un peu d'affection dans ses maîtres qui ne peuvent remplacer la famille, à coup sûr, mais dont l'action peut être cependant bienfaisante de ce côté-là.

Le doyen de la Faculté des lettres semble penser que c'est plus par un changement dans l'esprit des professeurs que par un changement dans l'organisation qu'il sera possible d'atteindre ce but.

Mais M. Terraillon, professeur de philosophie au collège de Béziers, pense que l'on peut obtenir le même résultat d'une autre façon.

Mais la question capitale qui, à mon avis, prime les autres est celle de l'éducation pratique et morale de l'élève par la collaboration intime des administrateurs et des professeurs. Il importe que ces deux classes de fonctionnaires se rapprochent des élèves et cherchent par leurs conversations, par leurs conseils, par leurs exemples, à diriger non seulement les études, mais encore le développement des facultés morales des jeunes gens. Il faut que les bons maîtres — et ceux qui voudront entreprendre cette tâche seront par le fait de bons maîtres — s'intéressent à leurs élèves et se mêlent à leur existence, à celle des internes surtout pour lesquels la vie de famille et son heureuse influence n'existe presque pas.

Un moyen pratique de faciliter l'action du professeur sur les élèves serait de réserver autant que possible à ceux des professeurs qui le désireraient — aux professeurs célibataires surtout, plus libres de temps et de soucis — un cabinet de travail dans l'établissement auquel ils sont attachés. Ce cabinet que l'on devrait leur rendre agréable les retiendrait auprès de leurs élèves et cela les inviterait à vivre un peu plus parmi eux. Les professeurs s'initieraient ainsi insensiblement et sans s'en douter à la vie intérieure de l'établissement. Ils s'y intéresseraient et deviendraient, par la force des choses et les circonstances aidant, les collaborateurs actifs des administrateurs dans l'éducation du peuple des élèves. Les élèves auraient en même temps un grand avantage à pouvoir très fréquemment recourir, sans dérangement et sans perte de temps, à leur professeur qui leur prodiguerait les renseignements, les conseils, les avertissements et même les consolations dont ils pourraient avoir besoin.

IV

Un grand nombre de réponses semblent établir que la question d'éducation est liée à une importante question : la situation des répétiteurs.

En général, on estime que leur situation s'est beaucoup améliorée, mais il n'y a personne qui déclare qu'il n'y a aucun changement à y apporter; les intéressés eux-mêmes ne sont pas les derniers à faire entendre leurs réclamations.

Les répétiteurs du collège de Béziers se plaignent du nombre de leurs heures de travail, de la faiblesse de leurs traitements, du peu de considération qui s'attache à leurs fonctions et surtout de la tutelle gênante dans laquelle on les tient. C'est, semble-t-il, surtout là que se trouve le point délicat. D'autres réponses de répétiteurs y reviennent avec insistance. L'internement est surtout pris à partie. Actuellement plus de la moitié sont externés, c'est-à-dire qu'ils peuvent se créer une famille, se marier, vivre comme tout le monde. Les autres sont internés, c'est-à-dire qu'ils couchent au dortoir tous les soirs. Cette sujétion est insupportable. On exige d'un jeune homme cultivé de vivre isolé du monde pendant les plus belles années de sa vie « et dans quel isolement » ! Il n'y a qu'une solution à la question des répétiteurs, c'est celle que dictent la justice et le souci des élèves : externement de tous les répétiteurs et répartition du service de nuit entre tous sans exception. (M. Soulas, répétiteur au lycée d'Alais.)

Aussi qu'arrive-t-il? C'est qu'il se produit parmi les répétiteurs une tendance « déplorable eu égard aux intérêts de l'Université : *on est dans le répétitorat pour en sortir* ». Il n'y a guère que les répétiteurs généraux des lycées qui se contentent de leur situation, et « quelques jeunes débutants bientôt déçus ». La cause de tout cela « c'est la situation ridicule » faite aux répétiteurs, par suite de la sévérité du règlement et du caractère subalterne de quelques-unes de leurs fonctions et, d'autre part, « la situation misérable, qui leur est faite par suite du peu d'élévation de leur traitement ». (Répétiteurs du collège de Narbonne.)

Et cependant, dit l'un d'eux, le répétitorat

peut et doit être une carrière digne de borner l'ambition d'un homme intelligent, comme le professorat. Il faut donc abaisser les barrières qui existent entre ces deux ordres de fonctions; leur laisser à leur étude la même initiative que le professeur dans sa classe, relever le prestige de leurs fonctions, en les faisant plus intimement collaborer à l'œuvre d'éducation.

Dans ce sens, MM. Mas et Pla, professeurs au lycée de Montpellier déclarent :

« Ils pourraient participer plus activement à l'instruction, si les élèves, surchargés par les cours et les conférences pouvaient distraire plus de temps de leur travail personnel, déjà trop réduit. Mais, même dans les conditions actuelles, ne sont-ils pas les auxiliaires précieux des professeurs toutes les fois que, pénétrés de leurs devoirs, ils surveillent le travail de leurs élèves, dirigent à l'occasion leurs recherches, vérifient les cahiers de textes, font réciter les leçons, recueillent les copies, les transmettent à l'administration, tiennent avec soin les cahiers de correspondances, etc.? Il est regrettable, dans l'intérêt des répétiteurs, que quelques-unes de ces habitudes tendent à se perdre.

« Pour l'éducation, peut-être conviendrait-il de les stimuler à veiller sur la tenue de leurs élèves, leur propreté, leur langage, en se tenant moins sur la réserve par timidité, inexpérience, discrétion ou même crainte des affaires qui indisposent l'administration et risquent de troubler leur repos? Il y a maintenant, il faut le dire, plus de facilité dans les rapports entre professeurs et élèves; plus d'amitié et moins de morgue d'un côté; plus d'expansion et moins de gêne de l'autre. Il n'en est point encore ainsi dans les rapports entre les élèves et les répétiteurs. Le remède n'est ni dans une loi, ni dans un décret, ni dans un règlement. Avec plus de cordialité entre les fonctionnaires d'une même maison, les répétiteurs se sentiraient moins contraints, et ne se retrancheraient plus, vis-à-vis des élèves, ni des professeurs, ni des administrateurs, dans une sorte d'humilité dédaigneuse dans laquelle ils s'imaginent trop souvent qu'on veut les tenir. »

On propose également d'ouvrir et même de réserver les places de surveillants généraux et le censorat aux répétiteurs afin de leur donner un débouché qui les arme de patience durant les années un peu pénibles de leurs débuts.

La plupart des réponses ne sont pas défavorables au régime de l'internat. Celles mêmes qui ne le voient pas d'un très bon œil, conviennent que c'est un mal nécessaire, vu l'état de nos mœurs et la nécessité où se trouvent certains parents de mettre leurs enfants en pension loin d'eux.

Quelques personnes ont préconisé un système qui fonctionne avec succès en Angleterre. Il consiste à associer étroitement les professeurs à l'éducation en les chargeant de recevoir les élèves en pension. C'est le système du « tutorship ». Système séduisant; mais ainsi que le fait remarquer le proviseur du lycée d'Alais, ce système avantageux pour le maître, qui est payé en conséquence, et pour l'élève qui est admirablement traité revient extrêmement cher, et par suite on peut dire qu'il ne serait pas abordable pour la majorité des familles de la classe moyenne en France.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Sur la question de savoir comment assurer la préparation des professeurs au point de vue professionnel, peu de réponses, et ces réponses ne concordent pas très bien entre elles. Le principal du collège de Cette déclare que cette préparation sera mieux assurée par la nécessité pour les jeunes professeurs de faire un stage dans l'Université, soit comme répétiteurs, soit comme professeurs.

Au contraire, le proviseur du lycée de Nîmes déclare que le stage ainsi compris ne serait pas d'une utilité aussi pratique que de donner dans les lycées aux jeunes professeurs la direction pratique du travail; la méthode et la connaissance des enfants leur faisant plus défaut que la science.

A peu près dans le même sens, le professeur de philosophie du collège de Béziers préconise le système qui consisterait à choisir autant que possible les professeurs parmi les répétiteurs qui réussiraient le mieux dans des cours et des conférences qu'on leur ferait faire soit comme titulaires, soit comme suppléants.

II

La grande majorité des rapports est favorable à l'enseignement classique. Beaucoup voudraient qu'il s'étendît encore, que l'on renforçât les études de grec et de latin, que l'on commençât le latin en huitième, le grec en sixième ; que l'on ne dispersât pas l'attention des élèves des classes supérieures, et que l'on portât cette attention sur l'enseignement des lettres en réduisant la part des autres enseignements.

Le doyen de la Faculté des lettres défend l'enseignement du latin et du grec dans les termes suivants :

« Notre langue, notre littérature, nos lois demeurent lettre close à qui ignore complètement la langue, la littérature et l'histoire des Latins. En fait nous parlons un dialecte latin, et l'enseignement historique de notre idiome est impossible avec des élèves qui ne savent pas de latin. Mais quel intérêt y a-t-il à ne pas se contenter d'une teinture de latinité, et pourquoi étudier les auteurs du siècle d'Auguste ? Parce qu'ils sont la littérature classique par excellence et que nulle langue moderne n'offre des textes aussi accessibles à l'intelligence d'un enfant. Virgile et le *Conciones* n'ont pas d'équivalents. Il ne s'agit pas d'entasser dans un jeune cerveau un amas de connaissances abstraites : il faut habituer un enfant à penser et à réfléchir. La méthode actuelle est excellente. Toute autre aboutit à un déplorable psittacisme. Quant au grec, le peu que l'on en fait a des avantages évidents. Il permet d'expliquer en classe des pages admirables d'Homère, de Sophocle, de Démosthène, de comprendre la terminologie scientifique. Je ne sais pourquoi l'on a imposé de le commencer plus tard qu'autrefois. En ce qui me concerne, on me le fit commencer tout enfant et je n'y ai rien perdu. La difficulté de cette langue tient uniquement au vocabulaire, que l'on apprend d'autant plus aisément que l'on est plus jeune.

« Il est reconnu par les hommes du métier que toutes les atteintes portées à l'enseignement classique ont eu pour conséquence un abaissement du niveau des études.

« Il est de mode aujourd'hui de prétendre que toutes les langues se valent et qu'elles ont des qualités équivalentes. Rien n'est plus faux. Les langues modernes de l'Europe sont des altérations de types, sinon parfaits, du moins assez voisins de la perfection. Je ne voudrais pas entrer dans une discussion technique, mais puis-je omettre de rappeler que l'anglais est un mélange hétérogène de mots et de formes, que la déclinaison et la conjugaison y sont extrêmement appauvries, que la prose anglaise et la prose allemande sont dépourvues des qualités qui ont permis à Tacite et à La Bruyère d'écrire comme l'on sait ? Que dire de cette déplorable déclinaison allemande ? de cette loi de la construction qui asservit la pensée à un type arbitraire ? Peut-on comparer cela à la souplesse élégante du latin et du grec qui se modèlent si exactement sur la pensée, en reproduisant le mouvement et la vie ? Or un Français, un Italien, un Espagnol passent sans effort de leur langue maternelle au latin, où rien ne les surprend, ni les mots ni les tournures. Le latin a été durant des siècles la langue universelle. Il n'est pas démontré qu'il ne le redevienne pas le jour où l'on sera dégoûté du volapuk et de l'espéranto. Il est la langue religieuse de 200 millions de catholiques. Tous les clergés chrétiens le savent, sauf les Orientaux et les Russes, et les voyageurs sont parfois heureux de s'entretenir en pays lointain avec un missionnaire, grâce à leurs souvenirs communs de latinité. Et c'est au moment où les découvertes de l'archéologie ont renouvelé la science de l'antiquité, que l'on projette de supprimer ces hautes études qui réunissent tous les peuples civilisés dans une sorte de patrie idéale ! Avec le mot naïf : « A quoi cela sert-il ? », on croit répondre et l'on ne fait que reproduire l'argument de ces Orientaux à qui l'on reproche de faire de la pierre à chaux avec des marbres antiques. »

« Si l'on veut, comme on s'en préoccupe, diminuer le nombre de ceux qui se destinent aux fonctions publiques, écrivent MM. Mas et Pla, l'enseignement classique doit être étendu et fortifié au point de vue de sa valeur. En le mettant, comme on l'a fait, à la portée des médiocrités, le mal s'est aggravé. Cet enseignement devait être réservé à une *élite intellectuelle*, qui maintiendrait dans le pays les traditions de goût, de savoir, de culture qui ont assuré si longtemps la prépondérance de l'esprit français. Mais, une fois la sélection faite,

il faudrait étendre cet enseignement dans le milieu plus restreint sur lequel il exercerait son influence ».

Cette sélection de l'enseignement classique ainsi réservé à une élite est également préconisée par l'abbé Portes, supérieur de l'école libre de la Trinité.

La question particulière du grec est ainsi présentée par le recteur de l'Académie :

« On dit que les épreuves d'explication grecque au baccalauréat sont pitoyables; je le sais mieux que personne, et je crois qu'elles risquent de devenir pires si on laisse, comme aujourd'hui, les professeurs de mathématiques et de langues vivantes maîtres de l'examen oral. Mais je ne m'attache pas à ce petit côté de la question. Ce qui me paraît important, c'est qu'un élève qui reçoit une éducation complète, qui fait ses *humanités*, ait une fois dans sa vie l'impression inoubliable de la beauté, de l'idéal, telle qu'une explication d'Homère ou de Sophocle peut la lui donner. Il n'est pas besoin pour cela qu'il soit un helléniste; il suffit qu'il sache les éléments et qu'il ait affaire à un professeur digne de ce nom, qui sache tirer de l'explication des textes ce qu'on peut en tirer. Quant à ceux qui prétendent qu'on remplacera l'étude des textes par une traduction, je n'estime pas que ce soit la peine de leur répondre.

« Au point de vue pratique, et pour faire leur part aux élèves peu doués dont il faut toujours tenir compte, j'adopterais volontiers la solution proposée par le proviseur de Nîmes : rendre le grec facultatif à partir de la seconde, étant admis, bien entendu, que l'épreuve de grec subsisterait au baccalauréat et que les points de cette épreuve s'ajouteraient aux autres. Dans ces conditions, la mesure proposée ne me paraît pas présenter d'inconvénients sérieux. »

Les avis contraires sont clairsemés et ceux qui les formulent se bornent à les donner sans appuyer beaucoup sur les raisons qui les font penser ainsi. L'inspecteur d'académie à Nîmes et le principal du collège de Béziers estiment qu'un allègement doit être fait dans les programmes, et ils le font porter sur le grec, se basant sur la faiblesse actuelle de cet enseignement, afin de faire bénéficier l'enseignement du français ou des sciences des heures qu'il laisserait disponibles.

Les professeurs du collège de Perpignan sont partisans d'une refonte totale de l'enseignement, qu'ils conçoivent sur les bases suivantes :

« De la sixième à la quatrième inclusivement, tous les élèves suivraient les mêmes cours, comprenant du latin, du grec, du français et une langue vivante. Le nombre des heures actuellement consacrées aux langues mortes serait diminué au profit du français et de la langue vivante.

« A partir de la troisième et jusqu'en rhétorique, les élèves choisiraient entre autres un enseignement latin, où les langues mortes reprendaient leur prédominance, quelques heures restant toujours attribuées à une langue vivante, et un enseignement, qu'on pourrait dénommer moderne, dans lequel les langues mortes disparues laisseraient la place à une étude plus approfondie de la langue vivante enseignée depuis la sixième, et d'une seconde langue accessoire et variable suivant les régions... »

De l'ensemble des réponses, il paraît résulter que l'enseignement moderne, assez vivement combattu, n'est pas aussi vaillamment défendu par ses propres partisans.

En général, on lui reproche d'être un plagiat de l'enseignement classique, de ne pas être plus pratique que celui-ci et d'être loin de posséder ce caractère élevé et éducateur que les partisans de l'enseignement classique déclarent être à un haut degré dans le leur. — On lui reproche de n'être composé que des déchets de l'enseignement primaire. Les élèves passables en sciences et en langues vivantes sont nuls en littérature. Par-dessus le marché, il compte une année d'étude en moins et son baccalauréat est plus facile que celui de l'enseignement classique. En résumé, médiocre au point de vue intellectuel, il ne fait qu'accroître la plaie du fonctionnarisme.

Aussi beaucoup des réponses estiment qu'il faut se borner à exposer un enseignement spécial simple, pratique, facile et court.

« Cet enseignement bâtard et incomplet doit disparaître et être remplacé par des classes de français comprenant quatre années, sorte d'enseignement primaire supérieur, qui seront organisées dans les lycées où l'expérience a prouvé qu'elles auraient une clientèle suffisante. Les élèves de ces classes pourraient subir les examens pour les brevets d'enseigne-

ment primaire supérieur, et aucun diplôme particulier ne leur sera attribué.

« Pour les carrières où importent les connaissances positives ou spéciales, l'État fera bien de s'en remettre à l'initiative des particuliers, des villes et des départements.

« Le commerce et l'industrie possèdent de nos jours des ressources suffisantes pour organiser et diriger des écoles professionnelles vraies, répondant aux besoins des diverses régions de notre pays. » (Doyen de la Faculté des lettres.)

Dans l'autre camp, M. Ayrolle, professeur au collège de Béziers, soutient que l'enseignement moderne est un enseignement vivant et non une entreprise avortée, mais que sa vie est compromise par une influence néfaste : le recrutement de ses élèves.

« D'où vient la clientèle de l'enseignement moderne ? Des écoles rurales et de l'enseignement classique. Les propriétaires aisés envoient leurs fils au collège, par vanité peut-être, mais aussi pour les faire sortir du village et leur élargir l'esprit. Et voilà ces malheureux enfants tout effarés d'entendre parler de l'administration des anciens Pharaons ou des conquêtes des Sargonides, rebutés par les aspérités des déclinaisons allemandes et des verbes forts. Ce sont là matières trop indigestes qu'ils ne peuvent assimiler. Peut-on dès lors sans injustice leur reprocher de faire moins de profit en classe qu'au réfectoire ? Les élèves de cette catégorie ne dépassent guère la quatrième, mais arriveraient-ils jusqu'en troisième que les programmes ne répondent pas davantage à leurs besoins, et l'un d'eux me disait naguère : « Je n'ai que faire du roman de Renard pour aller labourer. » Quant à l'enseignement classique, il n'envoie que ses déchets. A la fin de la septième, la classe est écrémée : les meilleurs élèves sont soigneusement recueillis pour la sixième classique, et le reste est déversé en sixième moderne. Puis, dans le cours des classes, quand un élève a lassé plusieurs professeurs par sa paresse obstinée ou son intelligence fermée, on dit à sa famille qu'il ne mord pas au latin et qu'on pourrait le mettre au français. Précieuse recrue en vérité pour l'enseignement moderne. »

Comment obtenir de bons résultats avec de tels éléments? Quelques élèves cependant arrivent tant bien que mal jusqu'au baccalauréat : ce sont d'abord les boursiers obligés de se faire une situation, et puis quelques enfants venus au collège sans but, mais qui ont pris goût au travail et, passant de classe en classe, atteignent le diplôme en vertu de la vitesse acquise.

En conséquence, on ne peut pas juger de la valeur éducatrice d'un enseignement qui, sauf de rares exceptions, n'est donné qu'à des intelligences médiocres ou à des élèves de passage, négligeant systématiquement certaines matières des programmes.

Plusieurs réponses se bornent à des améliorations de détail : suppression de la première moderne sciences et remplacement par la classe de mathématiques élémentaires. Jusqu'à la deuxième moderne prendre le programme exigé pour suivre les écoles de commerce en le développant : français, langues vivantes, histoire, géographie, dessin, sciences, travaux manuels. (Proviseur du lycée de Nîmes.)

On désirerait également voir à l'enseignement moderne un professeur principal dans chaque classe, afin de régler les efforts et de les diriger harmonieusement vers un but commun : ce serait de préférence le professeur de langues vivantes, que l'on chargerait également de la langue et de la littérature française. (M. Pierre.)

Sur la question des rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire et l'enseignement professionnel, les réponses ont été assez nombreuses.

Sur la question de savoir s'il est désirable que les enfants n'entrent au lycée ou au collège qu'après avoir reçu l'instruction primaire, les avis sont très partagés.

Ceux qui proposent de maintenir les classes élémentaires dans les lycées et les collèges font observer que leur suppression ne profiterait qu'aux établissements libres, car beaucoup de familles n'enverraient point leurs enfants à l'école communale. Du reste, l'enseignement primaire ne peut donner l'équivalent des classes de septième et de huitième ; les méthodes sont différentes et les programmes sont aussi différents : l'enseignement ne s'adresse pas aux mêmes classes sociales et la suite des études des élèves de l'enseignement classique au sortir des classes élémentaires ne ressemble en rien à celle des élèves de l'enseignement primaire au sortir de leurs classes. (M. Chaussonaud.)

On pourrait peut-être seulement, en reculant

l'étude des langues vivantes jusqu'à la sixième et en y laissant le commencement des études latines, permettre aux élèves intelligents de l'école primaire de venir dans les lycées. (MM. Mas et Pla. M. Cathala.)

Dans le sens contraire, plusieurs personnes voient dans l'enseignement primaire une bonne préparation aux études secondaires. L'inspecteur d'académie de l'Hérault voudrait que les élèves n'entrassent dans l'enseignement secondaire qu'après avoir passé par l'enseignement primaire et un examen sérieux constatant leurs aptitudes. Il importe de faire une première sélection dès l'entrée du lycée, car c'est un grave inconvénient que d'accepter tous les enfants, intelligents ou non, capables ou non de prendre part au même enseignement.

Plusieurs rapports estiment la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne chimérique et inutile. L'enseignement primaire supérieur est avant tout un enseignement pratique et professionnel et ne peut prétendre à donner un enseignement libéral : les études y sont organisées au point de vue de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Or l'enseignement moderne ne peut être un enseignement supérieur déguisé, il doit être un enseignement élevé et complet, avoir un caractère éducatif et libéral. (Directeur de l'école primaire supérieure de Limoux.)

Le directeur de l'école primaire supérieure de Perpignan se borne à demander que, pour les trois premières années d'étude de l'enseignement primaire supérieur, corresponde une des classes de l'enseignement moderne.

III

BACCALAURÉAT ET EXAMENS.

Les questions d'examen ont donné lieu à d'assez nombreuses réponses ; presque unanimes sur certains points d'ordre secondaire, les esprits se divisent plus profondément sur les points principaux.

C'est ainsi qu'il n'y a peut-être personne qui n'ait approuvé l'idée que les programmes des examens d'admission aux écoles spéciales fussent établis avec le concours de l'Université.

Le régime du baccalauréat ne donne pas lieu à un partage égal des voix. La majorité des réponses paraît se ranger à l'idée de garder le baccalauréat tel qu'il est, ou modifié sur quelques points seulement.

Le recteur de l'Académie fait à ce sujet la déclaration suivante :

« Les neuf dixièmes de ceux qui veulent la transformation du baccalauréat demandent simplement qu'au lieu de le subir devant un jury de faculté, les candidats le subissent devant un jury d'enseignement secondaire. En théorie, cela est parfait. Si les professeurs des lycées faisaient passer leurs propres élèves, l'aléa de l'examen serait en grande partie supprimé, ce qui est fort désirable.

« Cependant, je me rappelle qu'il y a une quinzaine d'années, le Ministère ouvrit sur cette question une enquête générale, à la fois dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur. Or les professeurs des lycées, à une grande majorité, se prononcèrent contre l'innovation proposée. Pourquoi ? Parce qu'ils sentirent très bien qu'en face des sollicitations des familles si gênantes déjà pour les professeurs des facultés, ils seraient beaucoup plus désarmés qu'eux. Pour les bons élèves, il n'y a aucune difficulté ; mais pour la grande masse des médiocres et des faibles, il y a un avantage réel à ce que ceux qui les examinent soient dans une situation indépendante.

« Admettons qu'on ne tienne pas compte de ces craintes très légitimes. Admettons que les professeurs de tous les lycées et collèges de France examinent leurs propres élèves. Devant quel jury se présenteront les élèves des établissements libres, c'est-à-dire en fait des établissements congréganistes ? Sera-ce devant leurs propres maîtres ? Mais alors le droit exclusif de conférer les grades, dont l'État s'était dessaisi en 1875 pour l'enseignement supérieur, et qu'il s'est empressé de reprendre en 1880, il va l'abandonner de nouveau ? Quelles seront les conséquences de cet abandon ? Les élèves des établissements libres continueront-ils à se présenter devant un jury d'État ? Mais quel sera ce jury ? Sera-ce un jury d'enseignement secondaire ? Alors ce seront les professeurs du lycée qui examineront les élèves de l'établissement des jésuites ou des dominicains, l'établissement rival du leur. Je suis persuadé qu'ils seront d'une impartialité complète ; mais échapperont-ils aux soupçons, aux attaques plus ou moins justifiées ? Il faudrait une sin-

gulière candeur pour le croire. Conservera-t-on pour les établissements libres les jurys actuels de faculté? Mais alors on arrivera à ce résultat que pour le public incompétent, c'est-à-dire pour la grande majorité de la nation, les élèves des maisons congréganistes seront seuls de vrais bacheliers, tandis que leurs camarades des lycées et collèges ne seront que des bacheliers de complaisance.

« En vérité, je m'étonne qu'on ferme les yeux pour ne pas voir ce qui est évident, à savoir que le préambule nécessaire de la mesure dont il s'agit, ce serait le retrait de la loi de 1850, la suppression de la liberté d'enseignement. Veut-on aller jusque-là? Si oui, on peut essayer avec quelques chances de succès la transformation proposée; sinon on fera mieux de s'en tenir au *statu quo*, en se contentant d'améliorations de détails que tout examinateur au baccalauréat pourra vous indiquer. La principale consisterait dans la suppression de la notation actuelle de 0 à 20; si on la conserve, il devrait être entendu que la moyenne serait non pas de 10, mais de 8 (puisque dans l'ancien système (notation de 0 à 5), la moyenne était non pas 2 1/2, mais 2). »

La difficulté de remplacer le baccalauréat donne ce résultat qu'à quelques exceptions près tout le monde est à peu près d'avis de le garder.

Le doyen de la Faculté des lettres a également tenté de le laver d'un reproche très grave à lui fait : d'exercer sur les études une influence néfaste. Depuis qu'il a été dédoublé, les élèves ne travaillent plus et les professeurs ne les font plus travailler qu'en vue du baccalauréat. Ce n'est pas l'avis du doyen de la Faculté.

« Ce qui est nuisible, artificiel, ce qui rend le baccalauréat gênant, c'est le concours général, question essentiellement *parisienne*. Le professeur est tenu de pousser très loin les meilleurs élèves, ceux qui sont réellement doués ou très précoces, chacun suivant l'aptitude particulière qu'on lui suppose, et de leur imposer des efforts excessifs pour leur âge : il faut, pour l'honneur de la maison, qu'ils soient au niveau du concours; à cela s'ajoute le souci de la préparation à l'examen d'entrée à l'École normale, de la distinction entre *vétérans* et *nouveaux*. La majeure partie des élèves ne songe ni au concours ni à l'École. Elle désire faire ses études et mériter son certificat, son baccalauréat de première partie. Est-elle si blâmable? Mais le professeur a grand'peine à suffire à des obligations contradictoires. Quoi que l'on fasse, la situation restera mauvaise tant que, sur une classe de quarante élèves, dix seront l'objet d'une attention spéciale. Supprimez le concours général et créez une rhétorique supérieure pour les candidats à l'École normale. Qu'importe aux familles que tel lycée ait plus de nominations que tel autre? En quoi cela les console-t-il de la faiblesse des études de leurs enfants? Je crois expliquer ainsi pourquoi l'agitation contre le baccalauréat est née à Paris, mais il ne faut pas que les intérêts de 85 départements, sans parler de l'Algérie et des colonies, dépendent d'un état d'esprit dont nous ne sommes pas responsables.

« J'estime que le baccalauréat a sur les études l'influence légitime que tout certificat de fin d'études peut avoir, et point davantage.

« Combien de professeurs m'ont dit qu'avec la faiblesse des parents et la douceur actuelle de la discipline, on obtiendrait très peu de choses de la moitié des élèves, s'ils n'avaient la frayeur du baccalauréat, de cet examen qu'il faut subir devant des juges que l'on ne connaît point! Tel jeune homme, qui avait sommeillé dans les classes inférieures, s'éveille en seconde et travaille sérieusement en rhétorique parce que l'examen est proche. Idéal mesquin! dira-t-on. Non, il n'y a rien de mesquin à croire que l'on sera traité suivant son mérite.

« Le baccalauréat a contre lui tous ceux qu'il gêne : 1° les parents des mauvais élèves; 2° ceux qui jugent de la valeur d'une classe de rhétorique par les succès qu'elle obtient au concours général et à l'examen pour l'École normale. Il a même contre lui des hommes d'esprit qui l'ont pris pour cible de leurs plaisanteries.

« Que prouve ce diplôme? que l'on est en mesure de suivre avec profit les cours des Facultés, que l'on a employé utilement son temps au lycée. C'est un modeste certificat d'études et, s'il n'était pas délivré avec quelque solennité, la presse s'en serait moins occupée. En dépit de tous les changements et de toutes les combinaisons, les parents des élèves faibles continueront à se plaindre des examinateurs, et les professeurs auront la

même difficulté à obtenir de quarante élèves des résultats identiques. Je le répète, non seulement l'on est inégalement doué, mais la précocité n'est pas égale chez tous. Ceci, en matière pédagogique, est un principe dont il est déraisonnable de ne pas tenir compte.

« Le baccalauréat n'est pas la pierre angulaire de l'édifice social, j'en conviens : beaucoup d'institutions sont dans le même cas. Est-ce une raison pour faire table rase. »

Les autres réponses se bornent à demander de supprimer ou au moins d'amoindrir l'aléa en faisant dans le jury d'examen une place au personnel enseignant de l'enseignement secondaire ; de donner une importance plus grande aux livrets scolaires ; de supprimer la notation de 0 à 20 ; d'organiser le jury de façon qu'il instrumente réuni et non séparé, pour bien juger d'un candidat et non pour l'éplucher.

On pourrait peut-être autoriser les facultés à dispenser de l'épreuve écrite un candidat dont le livret scolaire serait recommandé par une délibération de l'assemblée des professeurs de la maison où il a fait ses études. (M. Castets, professeur à la Faculté des lettres. Procès-verbal de la délibération de la Faculté.)

Au cours de cette même délibération M. Fécamp a émis le vœu suivant : « Supprimer le baccalauréat, et, partout où il était exigé jusqu'ici, le remplacer par un certificat constatant que l'intéressé a suivi d'une façon normale et régulière toutes les classes depuis la troisième au moins dans un lycée ou collège de plein exercice de l'État et a satisfait aux conditions ci-après : Établir depuis la troisième des examens de passage sérieux et sévères et à la fin des études un examen de sortie, en dispensant ceux qui, pour l'ensemble de leurs notes et de leurs places auront été pendant le cours de l'année dans les deux premiers tiers de la classe ».

Sur la question d'admission des bacheliers de l'enseignement classique aux privilèges réservés jusqu'ici aux bacheliers de l'enseignement classique, les avis sont très partagés.

La Faculté de droit, considérant le peu de latin et d'histoire que savent les étudiants, a décidé à la majorité, *mais à la majorité seulement*, que le diplôme de l'enseignement moderne devait ouvrir l'accès de la Faculté de droit.

La Faculté des sciences et la Faculté de médecine expriment le vœu que l'on exige de leurs étudiants le diplôme du baccalauréat lettres-mathématiques.

M. Guérin, professeur au lycée de Nîmes, déclare qu'il est injuste de faire à l'enseignement moderne le reproche de ne fournir que des sujets de médiocre valeur, et en même temps de lui refuser les mêmes sanctions que le baccalauréat classique. Une fois qu'on lui aura donné ces sanctions, le niveau intellectuel de ses élèves montera à coup sûr. C'est justement le refus de ces sanctions qui éloigne de cet enseignement les sujets intelligents et de premier ordre.

Dans le camp adverse, le doyen de la Faculté des lettres croit que l'on oublie que l'enseignement moderne a été créé pour détourner les jeunes gens des carrières libérales, et par conséquent des facultés. « Pourquoi admettre maintenant que de ce que l'étiquette de baccalauréat est commune à deux certificats d'études, il résulte que ces certificats peuvent être équivalents ? Y a-t-il vraiment urgence à ouvrir plus grandes les portes des facultés de droit et de médecine ? Manque-t-on de médecins sans malades et d'avocats sans causes ? »

L'inspecteur d'Académie du Gard propose d'ouvrir la Faculté de médecine aux bacheliers de l'enseignement moderne, mais non la Faculté de droit, parce que la culture et l'éducation classiques semblent indispensables pour comprendre les sciences morales.

IV

QUESTIONS DIVERSES

Inspections générales.

Les quelques réponses qui ont été faites sur ce sujet comportent brièvement que les inspections générales devraient être plus fréquentes et porter sur l'ensemble des maisons d'éducation.

Pas de notes secrètes.

C'est un système absolument mauvais. Il peut arriver qu'un inspecteur commette une erreur qu'une simple explication suffirait à dissiper, mais il est surtout regrettable qu'un fonctionnaire ne connaisse pas toujours exactement les raisons qui lui ont valu de mauvaises notes et ne puisse, par conséquent, pas s'appliquer à les faire disparaître dans l'avenir. » (Proviseur du lycée d'Alais.)

Bourses d'études.

On se borne à demander que l'on fasse plus attention aux notes qu'aux recommandations. Les moins fortunés sont généralement les moins bien recommandés. Sur ce point, l'assemblée de la Faculté des sciences demande que l'on fasse une enquête préalable au concours et que ne prennent part au concours que les fils des familles vraiment dignes d'intérêt.

ACADÉMIE DE NANCY

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du Recteur.

Université de Nancy.

Faculté des lettres. — Rapport du doyen. Résumé des opinions discutées par l'assemblée de la Faculté. Notes de MM. Souriau, Diehl, Thiaucourt, Lichtenberger et Baldensperger, Collignon, Martin, Pariset et Couve, professeurs.

Département de Meurthe-et-Moselle.

Rapport de l'inspecteur d'académie,

Lycée de Nancy. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Chanzy et Hanns, professeurs.

Collège de Longwy. — Rapport du principal.

Collège de Lunéville. — Rapport collectif des professeurs.

Collège de Pont-à-Mousson. — Vœux émis par l'assemblée des professeurs.

Collège de Toul. — Rapport du principal. Note de M. Hartmann, professeur.

École primaire supérieure de Nancy. — Rapport du directeur.

Enseignement libre. Note des directeurs de l'école Saint-Sigisbert (Nancy), du pensionnat Saint-Joseph (Nancy), de l'institution de la Malgrange.

Communication anonyme.

Département de la Meuse.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Bar-le-Duc. — Rapport du proviseur.

Collège de Verdun. — Rapport du principal.

Enseignement libre. — Notes du supérieur du Petit-Séminaire de Verdun, et du directeur du pensionnat de Juvigny-sur-Loison.

Département des Vosges.

Collège d'Épinal. — Rapport du principal. Notes de MM. Jolly, Braun, Martin et Marchal, professeurs.

Collège de Saint-Dié. — Rapport du principal.

Écoles primaires supérieures. — Gérardmer: Réponses du personnel. Thaon-les-Vosges : Note du directeur.

ANALYSE DES RÉPONSES

I.

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

Direction de la maison.

On ne saurait exagérer, suivant l'inspecteur d'académie de la Meuse, l'importance qui s'attache au choix des proviseurs et principaux; ce sont eux qui, le plus souvent « font ou défont les établissements d'enseignement », et une bonne direction suppose les qualités les plus variées à la fois d'administrateur et d'éducateur. Mais, pour leur permettre de mener à bien leur tâche infiniment multiple et infiniment variée, y a-t-il lieu de chercher à augmenter leur autorité? L'inspecteur ne le croit pas : « L'autorité qu'ils tiennent des règlements, dit-il, est considérable et très suffisante. Celle qu'ils tiennent d'eux-mêmes n'est

jamais trop grande, mais elle est indépendante de tout règlement. »

Les avis sont, d'ailleurs, assez partagés sur ce point dans l'académie. Le proviseur de Nancy ne demande que le droit à une plus grande initiative et plus d'indépendance, mais le proviseur de Bar-le-Duc souhaiterait voir l'autorité d'un chef d'établissement singulièrement augmentée : et par l'augmentation de sa situation matérielle, et par une participation plus directe au choix de ses collaborateurs immédiats (censeur, économe; surveillants généraux, répétiteurs). Dans les collèges, le principal de Lunéville se déclare suffisamment armé, mais le principal de Verdun (collège en régie) regrette de n'avoir aucune autorité sur l'économe de la maison, et le principal d'Épinal estime qu'il y aurait grand profit à rendre les principaux plus indépendants des Administrations municipales.

Les *Assemblées de professeurs* sont considérées comme « excellentes en principe ». L'intention qui a présidé à leur création est excellente, et elles « pourraient » rendre de grands services : c'est l'avis général; mais, sauf à Saint-Dié où le principal déclare qu' « elles rendent de grands services à l'établissement en raison de la concorde parfaite qui règne entre tous ses collaborateurs et de l'excellent esprit qui les anime », partout ailleurs elles donnent peu de résultats, et sont devenues, dit le principal d'Épinal, « une sorte de corvée à laquelle on cherche volontiers à se soustraire ». Peut-être, ajoute-t-il, en serait-il autrement si, moins fréquentes, ces assemblées ne se réunissaient que pour traiter des questions importantes de pédagogie, par exemple, et c'est l'avis du proviseur de Bar-le-Duc qui en a fait l'expérience.

Les *Conseils de discipline* sont beaucoup plus favorablement appréciés. Le proviseur de Nancy en déclare l'institution excellente à un double point de vue : « Les décisions d'un tribunal sont toujours, dit-il, plus volontiers acceptées et se laissent moins facilement discuter que les décisions individuelles d'un administrateur et, d'ailleurs, il est bon que les professeurs soient appelés à partager avec l'administration la responsabilité du bon ordre et de la discipline de la maison. » Et le proviseur de Bar-le-Duc partage cette opinion qui est également celle des principaux de Lunéville, de Toul et d'Épinal : « L'appui du Conseil de discipline, dit ce dernier, est précieux pour le chef de la maison dont il diminue la responsabilité en la partageant. »

La création de *Conseils mixtes* dont feraient partie d'anciens élèves ou des notabilités de la région est assez bien accueillie, mais surtout au point de vue des services qu'ils pourraient rendre pour la propagande. On est unanime à demander qu'ils n'aient que voix consultative et n'aient pas à connaître des affaires intérieures de la maison. Le principal d'Épinal croit, d'ailleurs, que le Bureau d'Administration, élargi, pourrait rendre d'aussi bons offices, et le proviseur de Bar-le-Duc redoute les embarras que pourraient amener des interventions étrangères, même dans la direction générale de l'établissement.

De l'*autonomie*, les réponses parlent peu. Cependant le principal d'Épinal croit qu'elle pourrait être utile « avec un Conseil d'Administration bien organisé, qui pourrait donner à l'Administration supérieure d'excellents conseils sur les mesures à prendre en vue d'une décentralisation désirable : l'uniformité qui règne aujourd'hui, ajoute-t-il, n'est nullement nécessaire, et il vaudrait mieux tenir compte, dans une certaine mesure, des besoins de la région ». L'Assemblée des professeurs de Lunéville est du même avis et ajoute qu'à l'avantage de permettre la modification de l'organisation intérieure, des programmes même suivant les régions, l'autonomie pourrait en joindre un autre d'ordre financier; le recrutement serait, en effet, bien facilité par une plus grande souplesse des tarifs de pension.

Éducation.

« L'internat, dit le proviseur de Nancy, est vivement attaqué depuis quelque temps; mais beaucoup des critiques, qui ont été formulées souvent par des personnes qui ignorent complètement ce que ce régime est aujourd'hui dans un établissement universitaire bien tenu, portent à faux. L'internat n'est pas aussi mauvais qu'on veut bien le dire; il a ses bons côtés qu'on oublie trop. Ce qui le prouve, c'est que dans les classes élevées ce sont généralement les internes qui tiennent la tête. De plus les exemples ne sont pas rares de mauvais élèves que l'internat transforme complètement, à la grande satisfaction des familles. »

Le principal de Verdun va plus loin encore :

« Nécessaire pour un grand nombre, dit-il, l'internat est utile à tous. C'est une garantie des bonnes et fortes études. Le caractère et l'éducation y gagnent autant que l'intelligence et l'instruction. Des critiques stériles ou surannées ne sauraient émouvoir ceux qui aiment la jeunesse d'un amour viril et bienfaisant. Pour devenir homme, l'enfant doit sortir de chez lui. L'éducation forte et libérale que l'Université donne à ses élèves a pour but d'en faire des hommes de volonté et de devoir, et, quoi qu'on dise, elle n'est pas au-dessous de sa tâche. »

Tous les avis émis sont en somme favorables à l'internat. Mais pour qu'il produise tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre, il ne faut pas moins, dit l'inspecteur d'académie, que l'action constante et combinée à la fois des administrateurs, des professeurs et des répétiteurs, et il détermine les principes qui doivent régler cette action : « Malgré d'incontestables progrès, dit-il, notre action sur les élèves est encore trop uniforme : elle résulte soit de l'application des divers règlements par les répétiteurs sous l'autorité des proviseurs (ou principaux), soit de l'enseignement donné par les professeurs : quelle qu'en soit la valeur éducative, je crois qu'elle pourrait être augmentée si l'on s'appliquait à distinguer la personnalité de chacun des élèves parmi tous les autres, à en suivre avec attention le développement, et à guider ce développement ».

Mais une action de ce genre n'est possible d'abord que dans un internat restreint, tel que le décrit le principal de Toul, par exemple. Elle implique aussi une participation plus complète des professeurs à la vie intérieure de l'établissement. Les administrateurs des lycées et collèges ne sont pas seuls, d'ailleurs, dans leurs réponses, à souhaiter cette participation, et à proposer même qu'en raison de son importance cette partie de leur tâche fasse partie du service obligatoire des professeurs (principal de Verdun). Mais les professeurs eux-mêmes sont assez nombreux qui la reconnaissent comme indispensable (Assemblée des professeurs de Lunéville). Malheureusement, dans la pratique, la réalisation de ce souhait apparaît impraticable au proviseur de Bar-le-Duc et au principal d'Épinal.

Quant aux répétiteurs, dont l'excellence pourrait certainement faire les excellents internats, on est d'accord en général pour demander une amélioration à leur situation morale et matérielle et l'on considère qu'un des meilleurs moyens d'arriver à réaliser la première serait de les associer à l'enseignement, sous cette réserve que cette association ne sera que partielle et limitée de manière à ne pas contrarier l'enseignement des professeurs et à en troubler l'unité (inspecteur d'académie de la Meuse). D'une manière générale les connaissances possédées par les répétiteurs sont très suffisantes pour leur permettre de faire utilement des conférences, voire même certains cours et quelques classes. Mais en revanche leur jeunesse, leur inexpérience les rend beaucoup moins aptes à participer utilement à l'éducation. Il serait nécessaire, pour qu'ils puissent le faire utilement et même sans danger, qu'ils aient reçu une préparation spéciale à l'application de cette tâche, qui leur fait actuellement totalement défaut (inspecteur d'académie de la Meuse, principal de Verdun, principal d'Épinal). Aussi est-il indispensable, en attendant qu'on ait organisé cette préparation, que le chef d'établissement ne les abandonne jamais à eux-mêmes, qu'il les soutienne, et s'efforce, par sa bienveillance et ses conseils, de les intéresser à leur besogne en leur évitant les erreurs graves (principal de Toul).

Il est peu question de l'*éducation physique*. On la déclare largement suffisante à Nancy, et tout à fait insuffisante à Épinal. A Verdun, de grands progrès ont été faits, dit le principal ; il suffit de continuer dans la voie où l'on est, en évitant les excès. L'inspecteur d'académie de la Meuse propose qu'on y introduise le travail manuel.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Les professeurs de la Faculté des lettres de l'Université de Nancy ont porté leur attention sur la nécessité de fortifier la préparation professionnelle des jeunes professeurs. Ils en voient le moyen dans une réforme des examens d'agrégation : « Il serait bon, dit le rapporteur de la Faculté, que l'examen des diverses agrégations fût dédoublé en une épreuve théorique, qui serait jugée par les Facultés,— et une épreuve professionnelle où le candidat, ayant déjà fait ses preuves de talent et d'éru-

dition, n'aurait plus à justifier que de ses aptitudes pédagogiques; cette épreuve serait passée devant un jury recruté dans le personnel de l'enseignement secondaire; pour y être admis, il faudrait que le candidat eût fait un stage d'enseignement dans les lycées ou collèges. La majorité de l'Assemblée demande ce stage; quelques professeurs désireraient qu'il fût d'un an au moins. »

Cette modification des examens d'agrégation est également demandée dans la réponse du principal de Verdun, et il n'est guère de réponse qui n'indique la nécessité d'un stage pour les futurs professeurs, — non pas d'ailleurs d'un stage dans les Universités, qui ne serait vraiment utile, dit l'inspecteur d'académie de la Meuse, que s'il s'agissait de suivre les cours de professeurs ayant fait eux-mêmes un long stage dans l'enseignement secondaire, — mais bien plutôt dans les lycées et collèges.

Ce stage, suivant le proviseur de Bar-le-Duc et le principal d'Épinal, devrait même toujours être fait dans les fonctions de répétiteur ou du moins de professeur répétiteur associé à la fois à l'enseignement et à la surveillance. — Le proviseur de Bar-le-Duc ajoute que ce stage pourrait donner lieu à des notes qui seraient prises en considération aux examens d'agrégation.

a) *Enseignement classique.*

Toutes les réponses sont ici d'accord pour demander non seulement le maintien de l'enseignement classique, mais encore pour souhaiter que cet enseignement soit fortifié et restauré dans son ancienne discipline. L'étude du latin devrait débuter un ou deux ans plus tôt, et l'étude du grec dès la sixième. Les programmes seraient à alléger d'une bonne part de notions scientifiques. En vue, d'autre part, du relèvement des études scientifiques, qui ont souffert plus encore que les études littéraires de la nouvelle organisation, le rétablissement des mathématiques préparatoires est généralement demandé pour une bifurcation s'opérer vers ces études, après l'une des classes de quatrième, de troisième ou même de seconde. — Le proviseur de Nancy, l'inspecteur d'académie de la Meuse et le principal d'Épinal insistent particulièrement sur ce dernier point.

b) *Enseignement moderne.*

L'accord n'est pas moins parfait au sujet de l'enseignement moderne, au moins dans les réponses émanant de fonctionnaires de l'enseignement secondaire. A la Faculté des lettres, le rapporteur constate qu'une majorité est disposée à considérer l'enseignement moderne comme le type normal de l'enseignement secondaire de l'avenir, et pour demander que son équivalence avec le classique soit au moins reconnue dès maintenant.

Dans les lycées et collèges, au contraire, on est frappé de la médiocrité des résultats obtenus, au moins pour la majorité des élèves, et on attribue cet insuccès au caractère ambigu du nouvel enseignement. En effet, remarque le principal d'Épinal, on a voulu faire ici, avec les langues vivantes, ce que le classique obtenait avec les langues anciennes, et on aboutit, comme sanction, à demander un thème sans dictionnaire, c'est-à-dire la connaissance pratique d'un grand nombre de mots. Le moderne se trouve ainsi n'être franchement ni un enseignement vraiment général, ni un enseignement pratique.

Une transformation s'impose donc, et puisque l'enseignement classique gréco-latin a déjà fait ses preuves comme instrument de culture générale, il faut le conserver comme tel et orienter franchement l'enseignement moderne vers la pratique, c'est-à-dire en faire une préparation réelle aux carrières industrielles et commerciales, par un retour à l'ancien enseignement spécial.

Le plus souvent, d'ailleurs, on propose en même temps que cette réorganisation comporte deux cycles, dont un premier, de trois années, formerait un tout complet d'études pouvant à la rigueur suffire à la majorité des enfants qui ne se destinent ni à la grande industrie ni au haut commerce.

A noter cependant une proposition différente du principal de Verdun qui préférerait un enseignement commun à tous, avec français et latin, jusqu'en troisième, suivi d'une bifurcation en deux enseignements : classique ou littéraire d'une part, scientifique ou moderne d'autre part.

Comme conséquence de la transformation demandée, l'uniformité des programmes de l'enseignement moderne n'a plus sa raison d'être, et il devient nécessaire de les varier

suivant les nécessités locales et les besoins essentiels de la région.

c) Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire.

La réponse du proviseur de Nancy exprime très complètement l'opinion générale émise dans toute l'académie au sujet de l'instruction primaire dans les lycées et collèges : « Il serait très fâcheux, dit-il, que les élèves n'entrassent au lycée (ou collège) qu'après avoir reçu l'instruction primaire. L'enseignement primaire est organisé actuellement dans tous les lycées, et les résultats obtenus sont excellents dans leur ensemble. Les enfants qui ont passé par ces classes sont mieux préparés et ils ont de meilleures habitudes de travail que ceux qui viennent du dehors. D'ailleurs, l'institution de ces classes primaires dans les lycées est excellente au point de vue du recrutement. Une fois qu'un élève est entré dans un établissement, il y reste généralement pour y achever ses études. » « La suppression des classes primaires et élémentaires, dit-on de même à Lunéville, serait le coup de mort pour le recrutement des lycées et collèges. »

En effet, dit le proviseur de Bar-le-Duc, « c'est un fait, préjugé si l'on veut, mais c'est un fait que beaucoup de parents n'accepteraient pas la promiscuité de l'école primaire publique », et, ajoute le principal de Saint-Dié : « Si on supprimait ces classes, les élèves qui les fréquentent iraient plutôt dans les établissements libres que dans les écoles primaires publiques. » Et un grand nombre ne reprendraient plus jamais le chemin du lycée ou du collège.

Quant à la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne on l'accepterait volontiers dans quelques collèges, à Lunéville, à Toul, à Épinal, mais à la condition qu'elle fût faite au profit de l'enseignement moderne, c'est-à-dire des collèges eux-mêmes. Cependant, à Verdun, on émet des doutes sur les avantages que les établissements secondaires pourraient retirer de cette fusion, et l'inspecteur d'académie de la Meuse est d'avis que ces avantages seraient à peu près nuls en raison des tarifs plus élevés des lycées et collèges.

A un point de vue plus élevé, les directeurs d'écoles primaires supérieures, d'accord d'ailleurs avec le proviseur du lycée de Nancy, estiment en général que la fusion proposée serait mauvaise et n'est pas possible.

« La clientèle des deux enseignements, dit en effet le directeur de l'école de Nancy, diffère comme situation sociale des familles et comme but à atteindre par les élèves. » Le recrutement des écoles primaires supérieures, dit son collègue de Gérardmer, se fait surtout dans la classe ouvrière et agricole qui ne rechercherait pas les diplômes de l'enseignement secondaire moderne. » Et le proviseur de Nancy : « Les deux enseignements sont et doivent rester distincts. Il n'y a pas non plus lieu, ajoute-t-il, de modifier les programmes de l'enseignement primaire supérieur, de façon que les élèves puissent entrer dans les classes supérieures de l'enseignement moderne. Les élèves qui suivraient cette voie nous arriveraient insuffisamment préparés. »

d) Étude des langues vivantes et du dessin.

Chacun souhaite que l'enseignement des langues vivantes devienne pratique, mais bien des conditions sont à remplir pour que ce résultat soit atteint, remarque un professeur du lycée de Nancy; il faudrait que les classes fussent composées d'un nombre très limité d'élèves, que les classes fussent multipliées, et il est certain qu'une organisation de ce genre rencontrerait de sérieuses difficultés dans nos lycées et collèges.

Quant aux séjours à l'étranger par voie d'échanges ou au moyen de voyages de vacances, il n'est personne qui n'en reconnaisse les très grands avantages, mais qui, en même temps, ne les déclare bien difficiles à réaliser en raison des charges qu'ils imposeraient aux familles.

On déplore unanimement la médiocrité des résultats de l'enseignement du dessin. A Nancy, on en voit la cause dans le trop grand nombre d'élèves qui suivent simultanément les cours et que les professeurs ne peuvent, par suite, guider comme il conviendrait. Ailleurs, on souhaiterait qu'une sanction fût accordée à cet enseignement dans les examens afin qu'on pût réagir plus efficacement contre la tendance que marquent généralement les élèves à le négliger.

III

BACCALAURÉAT ET EXAMENS.

Le maintien du baccalauréat est demandé par les professeurs de la Faculté des lettres : « Quels que soient les défauts du baccalauréat actuel, dit le rapporteur de la Faculté, nous n'estimons pas qu'il y ait lieu de le supprimer, et le préférons encore aux divers systèmes d'examens par lesquels on a essayé de le remplacer. Nous ne souhaitons pas qu'on en modifie le régime. Nous sommes d'avis, ajoute-t-il, que le baccalauréat moderne devrait donner accès à la Faculté de droit et à la Faculté de médecine. »

La suppression du baccalauréat n'est demandée que dans un très petit nombre de réponses. Par le principal de Longwy, par exemple, qui propose de le remplacer par une série d'examens de passage passés à la fin de chaque année, dont chacun serait absolument éliminatoire et dont le dernier donnerait droit à un certificat d'études équivalent au baccalauréat. Les élèves de l'enseignement libre continueraient seuls à subir l'examen actuel devant un jury composé en partie de membres de l'enseignement secondaire. Par le principal d'Épinal aussi qui considère le baccalauréat comme « la plaie de l'enseignement secondaire dont il fausse complètement l'esprit, surtout dans les hautes classes qui se transforment de plus en plus en véritables usines ». Et il demande aussi qu'il lui soit substitué un certificat d'études.

Cependant, l'opinion générale est que cette suppression est impossible. « Les inconvénients du baccalauréat ne sont contestés par personne, dit l'inspecteur d'académie de Meurthe-et-Moselle. Mais sans parler de l'enseignement libre qui rend difficile la suppression de cet examen, il ne semble pas, en général, que les mœurs publiques garantissent actuellement assez d'indépendance au personnel secondaire pour qu'il soit chargé des examens de sortie. » Et c'est également l'avis du principal de Toul qui estime que tout changement au régime actuel créerait une situation très délicate aux professeurs de l'enseignement secondaire.

En général, toutefois, les partisans mêmes du maintien demandent, entre autres modifications au régime de l'examen, que le jury en soit en majorité composé de professeurs de lycées ou collèges. C'est l'avis exprimé par le proviseur du lycée de Nancy qui demande en même temps la dispense de l'examen pour les meilleurs élèves désignés par une délibération de l'assemblée des professeurs. C'est également l'avis des professeurs de Lunéville et du principal de Verdun.

Sur l'équivalence des deux diplômes de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne les avis se partagent.

IV

QUESTIONS DIVERSES.

On estime que l'inspection générale ne doit pas se borner à l'inspection individuelle des professeurs, mais que son attention doit se porter aussi sur la marche générale de l'établissement. C'est bien ainsi qu'elle procède, affirme l'inspecteur d'académie de la Meuse. Le proviseur de Bar-le-Duc fait valoir, au contraire, que, depuis la création de l'inspection générale de l'économat en particulier, les inspecteurs généraux n'ont plus à s'occuper de la situation matérielle des établissements et qu'ils se bornent à visiter les classes des professeurs, ce qui ne saurait leur permettre de porter une appréciation exacte ou du moins complète sur la direction générale de la maison.

Dans les collèges on se plaint de la rareté des inspections générales, et à Toul on propose de les remplacer par des inspections régionales de professeurs de Facultés.

D'autre part, on est à peu près unanime à demander que les notes d'inspection soient communiquées aux intéressés. Si ces notes sont bonnes, dit-on, leur connaissance serait pour les maîtres la meilleure des récompenses ; dans le cas contraire, ils y trouveraient sans doute d'utiles indications sur les améliorations à apporter à leur manière de faire. Cependant on fait remarquer que les inspecteurs généraux reçoivent toujours, après leur inspection, les fonctionnaires qu'ils ont visités et que ces entretiens sont en somme une véritable communication de notes, du moins de celles qui peuvent constituer d'utiles conseils pour le professeur ; mais qu'il est d'autres renseignements que l'inspection est tenue de fournir à l'Administration supérieure sur la valeur intellectuelle et morale, sur les aptitudes pro-

même difficulté à obtenir de quarante élèves des résultats identiques. Je le répète, non seulement l'on est inégalement doué, mais la précocité n'est pas égale chez tous. Ceci, en matière pédagogique, est un principe dont il est déraisonnable de ne pas tenir compte.

« Le baccalauréat n'est pas la pierre angulaire de l'édifice social, j'en conviens : beaucoup d'institutions sont dans le même cas. Est-ce une raison pour faire table rase. »

Les autres réponses se bornent à demander de supprimer ou au moins d'amoindrir l'aléa en faisant dans le jury d'examen une place au personnel enseignant de l'enseignement secondaire ; de donner une importance plus grande aux livrets scolaires ; de supprimer la notation de 0 à 20 ; d'organiser le jury de façon qu'il instrumente réuni et non séparé, pour bien juger d'un candidat et non pour l'éplucher.

On pourrait peut-être autoriser les facultés à dispenser de l'épreuve écrite un candidat dont le livret scolaire serait recommandé par une délibération de l'assemblée des professeurs de la maison où il a fait ses études. (M. Castets, professeur à la Faculté des lettres. Procès-verbal de la délibération de la Faculté.)

Au cours de cette même délibération M. Fécamp a émis le vœu suivant : « Supprimer le baccalauréat, et, partout où il était exigé jusqu'ici, le remplacer par un certificat constatant que l'intéressé a suivi d'une façon normale et régulière toutes les classes depuis la troisième au moins dans un lycée ou collège de plein exercice de l'État et a satisfait aux conditions ci-après : Établir depuis la troisième des examens de passage sérieux et sévères et à la fin des études un examen de sortie, en dispensant ceux qui, pour l'ensemble de leurs notes et de leurs places auront été pendant le cours de l'année dans les deux premiers tiers de la classe ».

Sur la question d'admission des bacheliers de l'enseignement classique aux privilèges réservés jusqu'ici aux bacheliers de l'enseignement classique, les avis sont très partagés.

La Faculté de droit, considérant le peu de latin et d'histoire que savent les étudiants, a décidé à la majorité, *mais à la majorité seulement*, que le diplôme de l'enseignement moderne devait ouvrir l'accès de la Faculté de droit.

La Faculté des sciences et la Faculté de médecine expriment le vœu que l'on exige de leurs étudiants le diplôme du baccalauréat lettres-mathématiques.

M. Guérin, professeur au lycée de Nîmes, déclare qu'il est injuste de faire à l'enseignement moderne le reproche de ne fournir que des sujets de médiocre valeur, et en même temps de lui refuser les mêmes sanctions que le baccalauréat classique. Une fois qu'on lui aura donné ces sanctions, le niveau intellectuel de ses élèves montera à coup sûr. C'est justement le refus de ces sanctions qui éloigne de cet enseignement les sujets intelligents et de premier ordre.

Dans le camp adverse, le doyen de la Faculté des lettres croit que l'on oublie que l'enseignement moderne a été créé pour détourner les jeunes gens des carrières libérales, et par conséquent des facultés. « Pourquoi admettre maintenant que de ce que l'étiquette de baccalauréat est commune à deux certificats d'études, il résulte que ces certificats peuvent être équivalents? Y a-t-il vraiment urgence à ouvrir plus grandes les portes des facultés de droit et de médecine? Manque-t-on de médecins sans malades et d'avocats sans causes? »

L'inspecteur d'Académie du Gard propose d'ouvrir la Faculté de médecine aux bacheliers de l'enseignement moderne, mais non la Faculté de droit, parce que la culture et l'éducation classiques semblent indispensables pour comprendre les sciences morales.

IV

QUESTIONS DIVERSES

Inspections générales.

Les quelques réponses qui ont été faites sur ce sujet comportent brièvement que les inspections générales devraient être plus fréquentes et porter sur l'ensemble des maisons d'éducation.

Pas de notes secrètes.

C'est un système absolument mauvais. Il peut arriver qu'un inspecteur commette une erreur qu'une simple explication suffirait à dissiper, mais il est surtout regrettable qu'un fonctionnaire ne connaisse pas toujours exactement les raisons qui lui ont valu de mauvaises notes et ne puisse, par conséquent, pas s'appliquer à les faire disparaître dans l'avenir. » (Proviseur du lycée d'Alais.)

Bourses d'études.

On se borne à demander que l'on fasse plus attention aux notes qu'aux recommandations. Les moins fortunés sont généralement les moins bien recommandés. Sur ce point, l'assemblée de la Faculté des sciences demande que l'on fasse une enquête préalable au concours et que ne prennent part au concours que les fils des familles vraiment dignes d'intérêt.

ACADÉMIE DE NANCY

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du Recteur.

Université de Nancy.

Faculté des lettres. — Rapport du doyen. Résumé des opinions discutées par l'assemblée de la Faculté. Notes de MM. Souriau, Diehl, Thiaucourt, Lichtenberger et Baldensperger, Collignon, Martin, Pariset et Couve, professeurs.

Département de Meurthe-et-Moselle.

Rapport de l'inspecteur d'académie,

Lycée de Nancy. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Chanzy et Hanns, professeurs.

Collège de Longwy. — Rapport du principal.

Collège de Lunéville. — Rapport collectif des professeurs.

Collège de Pont-à-Mousson. — Vœux émis par l'assemblée des professeurs.

Collège de Toul. — Rapport du principal. Note de M. Hartmann, professeur.

École primaire supérieure de Nancy. — Rapport du directeur.

Enseignement libre. Note des directeurs de l'école Saint-Sigisbert (Nancy), du pensionnat Saint-Joseph (Nancy), de l'institution de la Malgrange.

Communication anonyme.

Département de la Meuse.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Bar-le-Duc. — Rapport du proviseur.

Collège de Verdun. — Rapport du principal.

Enseignement libre. — Notes du supérieur du Petit-Séminaire de Verdun, et du directeur du pensionnat de Juvigny-sur-Loison.

Département des Vosges.

Collège d'Épinal. — Rapport du principal. Notes de MM. Jolly, Braun, Martin et Marchal, professeurs.

Collège de Saint-Dié. — Rapport du principal.

Écoles primaires supérieures. — Gérardmer : Réponses du personnel. Thaon-les-Vosges : Note du directeur.

ANALYSE DES RÉPONSES

I.

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

Direction de la maison.

On ne saurait exagérer, suivant l'inspecteur d'académie de la Meuse, l'importance qui s'attache au choix des proviseurs et principaux ; ce sont eux qui, le plus souvent « font ou défont les établissements d'enseignement », et une bonne direction suppose les qualités les plus variées à la fois d'administrateur et d'éducateur. Mais, pour leur permettre de mener à bien leur tâche infiniment multiple et infiniment variée, y a-t-il lieu de chercher à augmenter leur autorité ? L'inspecteur ne le croit pas : « L'autorité qu'ils tiennent des règlements, dit-il, est considérable et très suffisante. Celle qu'ils tiennent d'eux-mêmes n'est

jamais trop grande, mais elle est indépendante de tout règlement. »

Les avis sont, d'ailleurs, assez partagés sur ce point dans l'académie. Le proviseur de Nancy ne demande que le droit à une plus grande initiative et plus d'indépendance, mais le proviseur de Bar-le-Duc souhaiterait voir l'autorité d'un chef d'établissement singulièrement augmentée : et par l'augmentation de sa situation matérielle, et par une participation plus directe au choix de ses collaborateurs immédiats (censeur, économe; surveillants généraux, répétiteurs). Dans les collèges, le principal de Lunéville se déclare suffisamment armé, mais le principal de Verdun (collège en régie) regrette de n'avoir aucune autorité sur l'économe de la maison, et le principal d'Épinal estime qu'il y aurait grand profit à rendre les principaux plus indépendants des Administrations municipales.

Les *Assemblées de professeurs* sont considérées comme « excellentes en principe ». L'intention qui a présidé à leur création est excellente, et elles « pourraient » rendre de grands services : c'est l'avis général; mais, sauf à Saint-Dié où le principal déclare qu' « elles rendent de grands services à l'établissement en raison de la concorde parfaite qui règne entre tous ses collaborateurs et de l'excellent esprit qui les anime », partout ailleurs elles donnent peu de résultats, et sont devenues, dit le principal d'Épinal, « une sorte de corvée à laquelle on cherche volontiers à se soustraire ». Peut-être, ajoute-t-il, en serait-il autrement si, moins fréquentes, ces assemblées ne se réunissaient que pour traiter des questions importantes de pédagogie, par exemple, et c'est l'avis du proviseur de Bar-le-Duc qui en a fait l'expérience.

Les *Conseils de discipline* sont beaucoup plus favorablement appréciés. Le proviseur de Nancy en déclare l'institution excellente à un double point de vue : « Les décisions d'un tribunal sont toujours, dit-il, plus volontiers acceptées et se laissent moins facilement discuter que les décisions individuelles d'un administrateur et, d'ailleurs, il est bon que les professeurs soient appelés à partager avec l'administration la responsabilité du bon ordre et de la discipline de la maison. » Et le proviseur de Bar-le-Duc partage cette opinion qui est également celle des principaux de Lunéville, de Toul et d'Épinal : « L'appui du Conseil de discipline, dit ce dernier, est précieux pour le chef de la maison dont il diminue la responsabilité en la partageant. »

La création de *Conseils mixtes* dont feraient partie d'anciens élèves ou des notabilités de la région est assez bien accueillie, mais surtout au point de vue des services qu'ils pourraient rendre pour la propagande. On est unanime à demander qu'ils n'aient que voix consultative et n'aient pas à connaître des affaires intérieures de la maison. Le principal d'Épinal croit, d'ailleurs, que le Bureau d'Administration, élargi, pourrait rendre d'aussi bons offices, et le proviseur de Bar-le-Duc redoute les embarras que pourraient amener des interventions étrangères, même dans la direction générale de l'établissement.

De l'*autonomie*, les réponses parlent peu. Cependant le principal d'Épinal croit qu'elle pourrait être utile « avec un Conseil d'Administration bien organisé, qui pourrait donner à l'Administration supérieure d'excellents conseils sur les mesures à prendre en vue d'une décentralisation désirable : l'uniformité qui règne aujourd'hui, ajoute-t-il, n'est nullement nécessaire, et il vaudrait mieux tenir compte, dans une certaine mesure, des besoins de la région ». L'Assemblée des professeurs de Lunéville est du même avis et ajoute qu'à l'avantage de permettre la modification de l'organisation intérieure, des programmes même suivant les régions, l'autonomie pourrait en joindre un autre d'ordre financier; le recrutement serait, en effet, bien facilité par une plus grande souplesse des tarifs de pension.

Éducation.

« L'internat, dit le proviseur de Nancy, est vivement attaqué depuis quelque temps; mais beaucoup des critiques, qui ont été formulées souvent par des personnes qui ignorent complètement ce que ce régime est aujourd'hui dans un établissement universitaire bien tenu, portent à faux. L'internat n'est pas aussi mauvais qu'on veut bien le dire; il a ses bons côtés qu'on oublie trop. Ce qui le prouve, c'est que dans les classes élevées ce sont généralement les internes qui tiennent la tête. De plus les exemples ne sont pas rares de mauvais élèves que l'internat transforme complètement, à la grande satisfaction des familles. »

Le principal de Verdun va plus loin encore :

« Nécessaire pour un grand nombre, dit-il, l'internat est utile à tous. C'est une garantie des bonnes et fortes études. Le caractère et l'éducation y gagnent autant que l'intelligence et l'instruction. Des critiques stériles ou surannées ne sauraient émouvoir ceux qui aiment la jeunesse d'un amour viril et bienfaisant. Pour devenir homme, l'enfant doit sortir de chez lui. L'éducation forte et libérale que l'Université donne à ses élèves a pour but d'en faire des hommes de volonté et de devoir, et, quoi qu'on dise, elle n'est pas au-dessous de sa tâche. »

Tous les avis émis sont en somme favorables à l'internat. Mais pour qu'il produise tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre, il ne faut pas moins, dit l'inspecteur d'académie, que l'action constante et combinée à la fois des administrateurs, des professeurs et des répétiteurs, et il détermine les principes qui doivent régler cette action : « Malgré d'incontestables progrès, dit-il, notre action sur les élèves est encore trop uniforme : elle résulte soit de l'application des divers règlements par les répétiteurs sous l'autorité des proviseurs (ou principaux), soit de l'enseignement donné par les professeurs : quelle qu'en soit la valeur éducative, je crois qu'elle pourrait être augmentée si l'on s'appliquait à distinguer la personnalité de chacun des élèves parmi tous les autres, à en suivre avec attention le développement, et à guider ce développement ».

Mais une action de ce genre n'est possible d'abord que dans un internat restreint, tel que le décrit le principal de Toul, par exemple. Elle implique aussi une participation plus complète des professeurs à la vie intérieure de l'établissement. Les administrateurs des lycées et collèges ne sont pas seuls, d'ailleurs, dans leurs réponses, à souhaiter cette participation, et à proposer même qu'en raison de son importance cette partie de leur tâche fasse partie du service obligatoire des professeurs (principal de Verdun). Mais les professeurs eux-mêmes sont assez nombreux qui la reconnaissent comme indispensable (Assemblée des professeurs de Lunéville). Malheureusement, dans la pratique, la réalisation de ce souhait apparaît impraticable au proviseur de Bar-le-Duc et au principal d'Épinal.

Quant aux répétiteurs, dont l'excellence pourrait certainement faire les excellents internats, on est d'accord en général pour demander une amélioration à leur situation morale et matérielle et l'on considère qu'un des meilleurs moyens d'arriver à réaliser la première serait de les associer à l'enseignement, sous cette réserve que cette association ne sera que partielle et limitée de manière à ne pas contrarier l'enseignement des professeurs et à en troubler l'unité (inspecteur d'académie de la Meuse). D'une manière générale les connaissances possédées par les répétiteurs sont très suffisantes pour leur permettre de faire utilement des conférences, voire même certains cours et quelques classes. Mais en revanche leur jeunesse, leur inexpérience les rend beaucoup moins aptes à participer utilement à l'éducation. Il serait nécessaire, pour qu'ils puissent le faire utilement et même sans danger, qu'ils aient reçu une préparation spéciale à l'application de cette tâche, qui leur fait actuellement totalement défaut (inspecteur d'académie de la Meuse, principal de Verdun, principal d'Épinal). Aussi est-il indispensable, en attendant qu'on ait organisé cette préparation, que le chef d'établissement ne les abandonne jamais à eux-mêmes, qu'il les soutienne, et s'efforce, par sa bienveillance et ses conseils, de les intéresser à leur besogne en leur évitant les erreurs graves (principal de Toul).

Il est peu question de l'*éducation physique*. On la déclare largement suffisante à Nancy, et tout à fait insuffisante à Épinal. A Verdun, de grands progrès ont été faits, dit le principal ; il suffit de continuer dans la voie où l'on est, en évitant les excès. L'inspecteur d'académie de la Meuse propose qu'on y introduise le travail manuel.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Les professeurs de la Faculté des lettres de l'Université de Nancy ont porté leur attention sur la nécessité de fortifier la préparation professionnelle des jeunes professeurs. Ils en voient le moyen dans une réforme des examens d'agrégation : « Il serait bon, dit le rapporteur de la Faculté, que l'examen des diverses agrégations fût dédoublé en une épreuve théorique, qui serait jugée par les Facultés,— et une épreuve professionnelle où le candidat, ayant déjà fait ses preuves de talent et d'éru-

dition, n'aurait plus à justifier que de ses aptitudes pédagogiques; cette épreuve serait passée devant un jury recruté dans le personnel de l'enseignement secondaire; pour y être admis, il faudrait que le candidat eût fait un stage d'enseignement dans les lycées ou collèges. La majorité de l'Assemblée demande ce stage; quelques professeurs désireraient qu'il fût d'un an au moins. »

Cette modification des examens d'agrégation est également demandée dans la réponse du principal de Verdun, et il n'est guère de réponse qui n'indique la nécessité d'un stage pour les futurs professeurs, — non pas d'ailleurs d'un stage dans les Universités, qui ne serait vraiment utile, dit l'inspecteur d'académie de la Meuse, que s'il s'agissait de suivre les cours de professeurs ayant fait eux-mêmes un long stage dans l'enseignement secondaire, — mais bien plutôt dans les lycées et collèges.

Ce stage, suivant le proviseur de Bar-le-Duc et le principal d'Épinal, devrait même toujours être fait dans les fonctions de répétiteur ou du moins de professeur répétiteur associé à la fois à l'enseignement et à la surveillance. — Le proviseur de Bar-le-Duc ajoute que ce stage pourrait donner lieu à des notes qui seraient prises en considération aux examens d'agrégation.

a) *Enseignement classique.*

Toutes les réponses sont ici d'accord pour demander non seulement le maintien de l'enseignement classique, mais encore pour souhaiter que cet enseignement soit fortifié et restauré dans son ancienne discipline. L'étude du latin devrait débuter un ou deux ans plus tôt, et l'étude du grec dès la sixième. Les programmes seraient à alléger d'une bonne part de notions scientifiques. En vue, d'autre part, du relèvement des études scientifiques, qui ont souffert plus encore que les études littéraires de la nouvelle organisation, le rétablissement des mathématiques préparatoires est généralement demandé pour une bifurcation s'opérer vers ces études, après l'une des classes de quatrième, de troisième ou même de seconde. — Le proviseur de Nancy, l'inspecteur d'académie de la Meuse et le principal d'Épinal insistent particulièrement sur ce dernier point.

b) *Enseignement moderne.*

L'accord n'est pas moins parfait au sujet de l'enseignement moderne, au moins dans les réponses émanant de fonctionnaires de l'enseignement secondaire. A la Faculté des lettres, le rapporteur constate qu'une majorité est disposée à considérer l'enseignement moderne comme le type normal de l'enseignement secondaire de l'avenir, et pour demander que son équivalence avec le classique soit au moins reconnue dès maintenant.

Dans les lycées et collèges, au contraire, on est frappé de la médiocrité des résultats obtenus, au moins pour la majorité des élèves, et on attribue cet insuccès au caractère ambigu du nouvel enseignement. En effet, remarque le principal d'Épinal, on a voulu faire ici, avec les langues vivantes, ce que le classique obtenait avec les langues anciennes, et on aboutit, comme sanction, à demander un thème sans dictionnaire, c'est-à-dire la connaissance pratique d'un grand nombre de mots. Le moderne se trouve ainsi n'être franchement ni un enseignement vraiment général, ni un enseignement pratique.

Une transformation s'impose donc, et puisque l'enseignement classique gréco-latin a déjà fait ses preuves comme instrument de culture générale, il faut le conserver comme tel et orienter franchement l'enseignement moderne vers la pratique, c'est-à-dire en faire une préparation réelle aux carrières industrielles et commerciales, par un retour à l'ancien enseignement spécial.

Le plus souvent, d'ailleurs, on propose en même temps que cette réorganisation comporte deux cycles, dont un premier, de trois années, formerait un tout complet d'études pouvant à la rigueur suffire à la majorité des enfants qui ne se destinent ni à la grande industrie ni au haut commerce.

A noter cependant une proposition différente du principal de Verdun qui préférerait un enseignement commun à tous, avec français et latin, jusqu'en troisième, suivi d'une bifurcation en deux enseignements : classique ou littéraire d'une part, scientifique ou moderne d'autre part.

Comme conséquence de la transformation demandée, l'uniformité des programmes de l'enseignement moderne n'a plus sa raison d'être, et il devient nécessaire de les varier

suivant les nécessités locales et les besoins essentiels de la région.

c) Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire.

La réponse du proviseur de Nancy exprime très complètement l'opinion générale émise dans toute l'académie au sujet de l'instruction primaire dans les lycées et collèges : « Il serait très fâcheux, dit-il, que les élèves n'entrassent au lycée (ou collège) qu'après avoir reçu l'instruction primaire. L'enseignement primaire est organisé actuellement dans tous les lycées, et les résultats obtenus sont excellents dans leur ensemble. Les enfants qui ont passé par ces classes sont mieux préparés et ils ont de meilleures habitudes de travail que ceux qui viennent du dehors. D'ailleurs, l'institution de ces classes primaires dans les lycées est excellente au point de vue du recrutement. Une fois qu'un élève est entré dans un établissement, il y reste généralement pour y achever ses études. » « La suppression des classes primaires et élémentaires, dit-on de même à Lunéville, serait le coup de mort pour le recrutement des lycées et collèges. »

En effet, dit le proviseur de Bar-le-Duc, « c'est un fait, préjugé si l'on veut, mais c'est un fait que beaucoup de parents n'accepteraient pas la promiscuité de l'école primaire publique », et, ajoute le principal de Saint-Dié : « Si on supprimait ces classes, les élèves qui les fréquentent iraient plutôt dans les établissements libres que dans les écoles primaires publiques. » Et un grand nombre ne reprendraient plus jamais le chemin du lycée ou du collège.

Quant à la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne on l'accepterait volontiers dans quelques collèges, à Lunéville, à Toul, à Épinal, mais à la condition qu'elle fût faite au profit de l'enseignement moderne, c'est-à-dire des collèges eux-mêmes. Cependant, à Verdun, on émet des doutes sur les avantages que les établissements secondaires pourraient retirer de cette fusion, et l'inspecteur d'académie de la Meuse est d'avis que ces avantages seraient à peu près nuls en raison des tarifs plus élevés des lycées et collèges.

A un point de vue plus élevé, les directeurs d'écoles primaires supérieures, d'accord d'ailleurs avec le proviseur du lycée de Nancy, estiment en général que la fusion proposée serait mauvaise et n'est pas possible.

« La clientèle des deux enseignements, dit en effet le directeur de l'école de Nancy, diffère comme situation sociale des familles et comme but à atteindre par les élèves. » Le recrutement des écoles primaires supérieures, dit son collègue de Gérardmer, se fait surtout dans la classe ouvrière et agricole qui ne rechercherait pas les diplômes de l'enseignement secondaire moderne. » Et le proviseur de Nancy : « Les deux enseignements sont et doivent rester distincts. Il n'y a pas non plus lieu, ajoute-t-il, de modifier les programmes de l'enseignement primaire supérieur, de façon que les élèves puissent entrer dans les classes supérieures de l'enseignement moderne. Les élèves qui suivraient cette voie nous arriveraient insuffisamment préparés. »

d) Étude des langues vivantes et du dessin.

Chacun souhaite que l'enseignement des langues vivantes devienne pratique, mais bien des conditions sont à remplir pour que ce résultat soit atteint, remarque un professeur du lycée de Nancy; il faudrait que les classes fussent composées d'un nombre très limité d'élèves, que les classes fussent multipliées, et il est certain qu'une organisation de ce genre rencontrerait de sérieuses difficultés dans nos lycées et collèges.

Quant aux séjours à l'étranger par voie d'échanges ou au moyen de voyages de vacances, il n'est personne qui n'en reconnaisse les très grands avantages, mais qui, en même temps, ne les déclare bien difficiles à réaliser en raison des charges qu'ils imposeraient aux familles.

On déplore unanimement la médiocrité des résultats de l'enseignement du dessin. A Nancy, on en voit la cause dans le trop grand nombre d'élèves qui suivent simultanément les cours et que les professeurs ne peuvent, par suite, guider comme il conviendrait. Ailleurs, on souhaiterait qu'une sanction fût accordée à cet enseignement dans les examens afin qu'on pût réagir plus efficacement contre la tendance que marquent généralement les élèves à le négliger.

III

BACCALAURÉAT ET EXAMENS.

Le maintien du baccalauréat est demandé par les professeurs de la Faculté des lettres : « Quels que soient les défauts du baccalauréat actuel, dit le rapporteur de la Faculté, nous n'estimons pas qu'il y ait lieu de le supprimer, et le préférons encore aux divers systèmes d'examens par lesquels on a essayé de le remplacer. Nous ne souhaitons pas qu'on en modifie le régime. Nous sommes d'avis, ajoute-t-il, que le baccalauréat moderne devrait donner accès à la Faculté de droit et à la Faculté de médecine. »

La suppression du baccalauréat n'est demandée que dans un très petit nombre de réponses. Par le principal de Longwy, par exemple, qui propose de le remplacer par une série d'examens de passage passés à la fin de chaque année, dont chacun serait absolument éliminatoire et dont le dernier donnerait droit à un certificat d'études équivalent au baccalauréat. Les élèves de l'enseignement libre continueraient seuls à subir l'examen actuel devant un jury composé en partie de membres de l'enseignement secondaire. Par le principal d'Épinal aussi qui considère le baccalauréat comme « la plaie de l'enseignement secondaire dont il fausse complètement l'esprit, surtout dans les hautes classes qui se transforment de plus en plus en véritables usines ». Et il demande aussi qu'il lui soit substitué un certificat d'études.

Cependant, l'opinion générale est que cette suppression est impossible. « Les inconvénients du baccalauréat ne sont contestés par personne, dit l'inspecteur d'académie de Meurthe-et-Moselle. Mais sans parler de l'enseignement libre qui rend difficile la suppression de cet examen, il ne semble pas, en général, que les mœurs publiques garantissent actuellement assez d'indépendance au personnel secondaire pour qu'il soit chargé des examens de sortie. » Et c'est également l'avis du principal de Toul qui estime que tout changement au régime actuel créerait une situation très délicate aux professeurs de l'enseignement secondaire.

En général, toutefois, les partisans mêmes du maintien demandent, entre autres modifications au régime de l'examen, que le jury en soit en majorité composé de professeurs de lycées ou collèges. C'est l'avis exprimé par le proviseur du lycée de Nancy qui demande en même temps la dispense de l'examen pour les meilleurs élèves désignés par une délibération de l'assemblée des professeurs. C'est également l'avis des professeurs de Lunéville et du principal de Verdun.

Sur l'équivalence des deux diplômes de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne les avis se partagent.

IV

QUESTIONS DIVERSES.

On estime que l'inspection générale ne doit pas se borner à l'inspection individuelle des professeurs, mais que son attention doit se porter aussi sur la marche générale de l'établissement. C'est bien ainsi qu'elle procède, affirme l'inspecteur d'académie de la Meuse. Le proviseur de Bar-le-Duc fait valoir, au contraire, que, depuis la création de l'inspection générale de l'économat en particulier, les inspecteurs généraux n'ont plus à s'occuper de la situation matérielle des établissements et qu'ils se bornent à visiter les classes des professeurs, ce qui ne saurait leur permettre de porter une appréciation exacte ou du moins complète sur la direction générale de la maison.

Dans les collèges on se plaint de la rareté des inspections générales, et à Toul on propose de les remplacer par des inspections régionales de professeurs de Facultés.

D'autre part, on est à peu près unanime à demander que les notes d'inspection soient communiquées aux intéressés. Si ces notes sont bonnes, dit-on, leur connaissance serait pour les maîtres la meilleure des récompenses ; dans le cas contraire, ils y trouveraient sans doute d'utiles indications sur les améliorations à apporter à leur manière de faire. Cependant on fait remarquer que les inspecteurs généraux reçoivent toujours, après leur inspection, les fonctionnaires qu'ils ont visités et que ces entretiens sont en somme une véritable communication de notes, du moins de celles qui peuvent constituer d'utiles conseils pour le professeur ; mais qu'il est d'autres renseignements que l'inspection est tenue de fournir à l'Administration supérieure sur la valeur intellectuelle et morale, sur les aptitudes pro-

fessionnelles, sur la conduite privée du fonctionnaire, sur sa situation sociale et celle de sa famille, qu'il ne paraît guère possible de ne pas conserver absolument secrètes.

Rapport du recteur.

I

Je me suis expliqué dans un rapport antérieur sur les fluctuations des effectifs scolaires. Il y a une *crise de l'internat* déterminée par les campagnes de presse et de volumes menées depuis de longues années contre ce régime. Il a une *crise pédagogique* qui tient au désarroi des esprits au sujet des méthodes d'éducation tour à tour exaltées et dépréciées. Il n'y a pas, à proprement parler, du moins dans l'Est, de *crise universitaire*. Les attaques dirigées contre l'Université, son esprit, ses méthodes, ses maîtres ont très peu influé sur le chiffre de sa clientèle, que nous retrouvons à peu près identique en 1879 et en 1899, en légère diminution dans les lycées, en augmentation dans les collèges. Ce chiffre a subi des fluctuations au cours de ces vingt années; elles ont des causes directes, précises, qui répondent à des mesures prises par le Gouvernement lui-même et que j'ai essayé de démêler dans mon premier rapport.

Les mêmes causes d'ailleurs ont agi sur le recrutement des établissements libres, qui depuis quelques années accusent une baisse légère de l'effectif. Ceci est rigoureusement exact pour les véritables établissements d'enseignement secondaire. Mais depuis dix ou douze et ans, surtout depuis le développement de l'enseignement moderne, des maisons religieuses se sont fondées ou agrandies, qui ajoutent à l'enseignement primaire l'enseignement moderne ou professionnel. Tels sont les établissements des frères Saint-Joseph à Nancy, des frères de Longuyon, de Juvigny-sur-Oison, etc.

II

La prospérité de nos lycées et collèges, et surtout de nos collèges, tient au bon choix des proviseurs et des principaux. Le principal fait ou défait un petit collège. Le principe est absolu pour nos petits établissements; les autres se défendent mieux par leurs traditions, leur réputation, le mérite reconnu des maîtres. En six ans, j'ai vu dans mon académie, par le seul changement du principal, le collège de Commercy passer de 68 à 104 élèves; celui de Toul de 147 à 186; d'Etain de 28 à 57; de Longwy de 52 à 106; de Mirecourt de 48 à 112; de Saint-Dié, de 154 à 256.

De là l'absolue nécessité de bons choix. Je ne crois pas beaucoup à l'efficacité de la pédagogie pour en former. Il importe de prendre des éducateurs et de les choisir parmi des maîtres en qui sont reconnues les qualités indispensables à un chef de maison. Nos rivaux n'y manquent jamais. Chez eux le supérieur ou directeur vaut mieux que les maîtres; chez nous le contraire se rencontre plus souvent.

Nos proviseurs et principaux jouissent d'une autorité suffisante. Il ne faut pas l'affaiblir : il n'est pas nécessaire de la renforcer.

Je suis d'avis de laisser surtout aux collèges, et encore plus aux petits collèges, une certaine autonomie. Ils doivent s'adapter aux besoins de la région et en tirer parti de leur mieux.

Les conseils qui assistent le chef d'établissement sont assez nombreux, il est inutile d'en créer de nouveaux. Le bureau d'administration doit garder son rôle à part; il s'occupe de la gestion financière et du contrôle. Ceux qui le composent sont les amis et les patrons naturels de la maison. Quant aux conseils de discipline, ils ont partout très bien réussi; tous nos chefs d'établissement s'en louent beaucoup. Il y a là un organisme vivant, bien venu et que j'aimerais à voir développer. Je voudrais lui voir dévolue la plus grande part de ce rôle d'éducateur, qu'il est difficile au chef d'assumer tout entier. Au lieu de se borner à distribuer le blâme et la récompense, les membres qui le composent pourraient très heureusement étendre leurs attributions et leur autorité en se chargeant de stimuler, d'encourager, de conseiller et de redresser des enfants qui souffrent souvent de leur isolement moral et qu'une bonne parole prononcée au moment opportun peut réconforter et changer. Entre les élèves à punir et ceux à récompenser, il y a une masse flottante dont il ne faut pas se désintéresser.

III

J'ai répondu par ce qui précède à une partie du questionnaire de ce chapitre 3. L'internat

est une nécessité de notre état démocratique et de nos habitudes sociales. Il faut en prendre son parti. Les familles qui le peuvent gardent de plus en plus leurs enfants auprès d'elles; il en est d'autres qui sont obligées de s'en séparer. Nous devons faire notre possible pour l'égayer et le rendre attrayant. On ose à peine dire que l''internat bien compris a des avantages; il impose et apprend la discipline, les habitudes régulières; il convient mieux aux jeunes gens qu'aux enfants.

Il est désirable d'associer plus intimement les professeurs et les répétiteurs à l'œuvre de l'éducation. Il ne faut pas que les uns et les autres se croient quittes, leur besogne matérielle accomplie. Cela dépend d'eux en grande partie. Je vois des collèges où les professeurs quittent à peine leurs élèves (Verdun et Épinal); l'habitude en est prise. C'est aux proviseurs et aux principaux à encourager et, s'il le faut, à susciter ces initiatives.

Le répétitorat est notre point faible. La plupart de nos répétiteurs de lycées sont très bons; ce sont des jeunes gens distingués, pourvus de diplômes, souvent licenciés et bilicenciés, et pleins de bon vouloir. On a fait de leur condition une impasse. Or les vieux répétiteurs sont presque tous mauvais, après avoir été souvent excellents. Ils s'aigrissent en vieillissant, n'ont plus d'intérêt à apprendre, prennent des habitudes de café, font de sots mariages ou entretiennent de faux ménages. J'entends par vieux répétiteurs ceux qui ont dépassé trente-cinq ans. Il faut leur rouvrir l'enseignement des collèges et l'espérance d'y parvenir, leur rendre plus facile la carrière administrative. Presque tous avouent que le bien qu'on leur a fait ou voulu leur faire, en augmentant leurs droits et leur indépendance, a tourné à leur préjudice.

Nos répétiteurs de collèges ne valent pas ceux des lycées; nous sommes obligés d'accepter des enfants, sans autorité et sans expérience, dont la moralité et la résistance aux entraînements ne sont pas éprouvées. C'est ici que doivent intervenir les principaux; c'est d'eux que ces jeunes gens doivent tenir leur initiation et leur éducation professionnelle; un bon principal vaut à cet égard mieux que des cours de pédagogie; car c'est son expérience qu'il communique. Les bons principaux, en général, ne se plaignent jamais des répétiteurs qu'on leur envoie, parce qu'ils les forment; les mauvais et les médiocres nous assaillent, par contre, de leurs plaintes.

IV

Je ne vois aucune mesure pratique d'assurer la préparation des professeurs. Ils tiennent leurs dispositions de la nature et de l'expérience; on n'apprend pas l'autorité et la persuasion. Ni le concours d'agrégation, ni le stage dans les universités ne peuvent rien leur enseigner à cet égard. Nous devons nous contenter de maintenir provisoirement dans des classes à faible effectif les professeurs inexpérimentés et de peu de discipline, de nous débarrasser à tout prix des incapables et des indignes dont la présence fait le vide dans tous les établissements où l'on les transporte.

V

L'enseignement classique a été fort éprouvé par les réformes plus ou moins heureuses qui l'ont modifié et restreint. Aujourd'hui que l'on a constitué à côté de lui l'enseignement moderne, je ne vois aucun prétexte plausible pour l'affaiblir encore; et peut-être y aurait-il des raisons pour le fortifier. On l'a chargé de tous les méfaits; ce n'est pas ici le lieu de le défendre. Mais je remarque qu'il n'a pas laissé de produire des gens pratiques dans le passé; qu'il donne son éducation à l'aristocratie anglaise, qui ne semble pas verser dans le rêve et l'utopie et dont les aptitudes colonisatrices n'ont pas été entamées par son influence; qu'enfin l'Allemagne et l'Amérique, loin de s'en détourner, lui demandent ces qualités de précision, de finesse et du goût, qui furent le privilège héréditaire de notre race. Que nous restera-t-il, si les autres les gagnent et si nous faisons le nécessaire pour les perdre?

Le latin est nécessaire à tout Français cultivé; sans lui il perd le sens de ses traditions; il ne peut bien connaître ni sa langue, ni l'histoire, ni le droit; j'ajouterai qu'il ne peut se rendre compte de sa croyance. On prétend qu'il ne convient qu'à une élite. La question est de savoir de qui se composera cette élite et si les enfants du peuple en seront exclus. Si nous continuons à proscrire le latin ou même à le décrier, il deviendra le monopole des maisons libres, qui ont des raisons d'y tenir empruntées à la religion. On devine les conséquences.

Il est généralement assez bien enseigné; on peut mieux faire; on enlise les enfants dans un enseignement philologique et grammatical emprunté à l'Allemagne et dont ils ne retirent presque rien. On oublie que les enfants apprennent la grammaire non par des raisonnements logiques, mais par des exemples.

Je suis partisan convaincu du grec. Si le latin nous est nécessaire en tant que Français, le grec me paraît indispensable pour développer la haute culture. Il est l'école de la perfection dans tous les genres; lui seul, bien mieux que le latin, peut affiner le goût, le maintenir juste et sain. Ses chefs-d'œuvre sont pour le lettré ce que ses monuments sont pour l'artiste; ils nous représentent la nature idéalisée. De là son excellence comme langue éducatrice. Il a fait la Renaissance. Ne rendons pas un jour une seconde Renaissance indispensable en le proscrivant.

Le rendre facultatif ou le supprimer des programmes revient au même; j'entends dire qu'on ne le sait pas et que, dès lors, il devient inutile qu'on s'y attarde. Si peu qu'on en retienne, ce peu servira plus tard à bien l'apprendre aux intelligences qu'il séduit. Mais je ne crois pas qu'il soit l'objet d'une telle indifférence. Je sais que je vais à l'encontre de bien des sièges faits; je prétends cependant que les élèves d'aujourd'hui, dans nos lycées et dans nos bons collèges, savent mieux le grec que nous ne le savions. Ils lisent plus de textes, parcourent plus d'auteurs et semblent y prendre plus de goût. J'en parle par expérience, ayant vu nombre de classes et désireux de vérifier une première impression. On peut l'apprendre mieux encore; le succès dépend de professeurs habiles et eux-mêmes suffisamment entraînés.

Il y aurait beaucoup à dire des programmes; j'en voudrais le moins possible et me contenterais de tracer des limites au professeur. Au lieu de cela, on a cru bien faire de demander au spécialiste le plus éminent le programme concernant sa spécialité. Naturellement, il l'a bourré à outrance.

On se plaint dans toutes les classes de grammaire du temps perdu à l'enseignement des sciences. Si cet enseignement est scientifique, il passe par-dessus les têtes des enfants; s'il ne l'est pas, il devient inutile. Dans les deux cas, les enfants n'en gardent rien. Mieux vaudrait infiniment les rompre au calcul pratique, qu'ils connaissent mal.

Je pense, avec beaucoup d'autres universitaires, que la dernière réforme du baccalauréat classique n'a pas eu des effets heureux. L'idée de départ était juste; on désirait perfectionner la culture classique des jeunes gens qui se destinent aux grandes écoles scientifiques, et chez qui cette culture fait souvent défaut. Aussi a-t-on rendu obligatoire, pour tous les élèves de l'enseignement classique, la fréquentation de la rhétorique avec la sanction du premier baccalauréat. Les résultats ont été les suivants: un grand nombre de ces élèves, soit en raison de leur âge (16 à 17 ans), soit en raison de leur préparation insuffisante, ont préféré s'acquitter de leurs études par la classe de philosophie que de consacrer encore trois ou quatre années en études préparatoires de sciences. Et ce sont les élèves du moderne qui se sont dirigés de préférence vers les carrières qu'elles ouvrent. Par là, nombre de classes d'élémentaires et de spéciales ont été affaiblies ou ruinées et supprimées. Les professeurs titulaires des chaires ont dû être replacés et remplir les vacances qui se produisaient dans le tableau général. Par suite encore, une crise douloureuse s'est fait sentir, par une répercussion inattendue, dans le répétitorat; nos maîtres licenciés et bilicenciés, sans débouchés désormais, ont dû marquer le pas et le marquent encore. Enfin, tous les professeurs d'élémentaires se plaignent de l'ignorance scientifique de la plupart des jeunes gens qui leur arrivent des classes de rhétorique et se déclarent très embarrassés de leur enseigner les matières du programme en un an. S'il n'était très délicat de revenir sur des réformes de ce genre, j'avoue que je préférerais à tous égards reporter la bifurcation à la classe de seconde.

Il est vrai qu'alors s'imposerait le rétablissement de la classe de mathématiques préparatoires. J'ai été de ceux qui ont regretté sa suppression. Elle avait l'avantage de recueillir les épaves de toutes provenances et d'offrir la possibilité d'un recommencement aux élèves qui s'étaient trompés sur leurs aptitudes littéraires. Elle préparait directement aux élémentaires. Elle était enfin le pont naturel jeté entre l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement secondaire. Aujourd'hui, ce pont est coupé et rien ne le remplace. Même l'enseignement moderne n'offre rien d'équivalent.

Je ne veux discuter ni la légitimité, ni les programmes de l'enseignement moderne. Je me contenterai de faire deux observations :

Tel qu'il a été constitué, l'enseignement moderne ne répond pas aux besoins et aux demandes de la plupart des familles rurales. Celles-ci (je parle, du moins, de ce que j'ai observé dans la région de l'Est) ont coutume de confier leurs enfants aux collèges pour un complément d'études d'une durée de trois ans environ. C'est le cas de la grande majorité de nos élèves. A ceux-là convenait parfaitement l'enseignement spécial constitué par M. Duruy. Il répondait à des besoins réels et à une clientèle précise. Il n'en est pas ainsi du nouvel enseignement avec son cours d'études de six années. Là est le défaut capital d'une conception qui a sa raison d'être dans les grandes villes, peut et doit y réussir. Aujourd'hui, le plus grand nombre de nos élèves de moderne font des études tronquées et ne vont pas jusqu'au bout. Ainsi se produisent des anomalies choquantes. Beaucoup nous quittent ayant appris l'histoire de l'Orient, celle de Rome et de la Grèce et n'ayant pas suivi un cours d'histoire de France.

Je désirerais que l'enseignement moderne comprît deux cycles, dont le premier répondrait à l'ancien enseignement spécial et serait complété par deux années d'un enseignement classique français répondant à peu près à nos programmes actuels. Il serait utile de revoir les programmes sur quelques points, de réduire, par exemple, la place de l'histoire ancienne, dont il est bien difficile de comprendre les institutions et l'esprit sans le secours de la langue et de la littérature.

Je ne puis admettre volontiers l'identité de sanction pour les deux enseignements classique et moderne. Des études différentes, inégales de valeur et de temps, ne comportent pas de sanctions semblables. A tort ou à raison on a accusé les études classiques de détourner les jeunes gens des occupations utilitaires, de les prédisposer au fonctionnarisme, de faire trop d'avocats et de médecins, trop de dilettanti, inhabiles à accroître la richesse publique. N'est-ce pas une contradiction surprenante que de prétendre ouvrir les mêmes carrières à ceux qui devraient s'empresser dans les comptoirs et les usines, recruter le commerce et l'industrie? Et ne voit-on pas que c'est une foule nouvelle qu'on va précipiter à l'assaut de ces fonctions déjà trop nombreuses et trop assiégées? Ne faudra-t-il pas, sous cette poussée irrésistible, créer aux dépens du budget de nouvelles places pour ces disponibles? L'enseignement moderne a déjà conquis l'accès à la plupart des grandes écoles : Polytechnique, Saint-Cyr, Centrale, Normale (sciences). J'estime qu'il ne peut prétendre à forcer les portes des Facultés de droit. Sans le latin, on peut faire des praticiens de routine, on ne fera jamais de juristes. Les langues anciennes sont à coup sûr moins nécessaires au médecin, bien qu'une culture générale étendue ne doive point lui nuire. J'admettrai que le baccalauréat lettres-mathématiques permette en même temps que le baccalauréat lettres-philosophie l'accès aux études médicales.

Mais je supprimerai la classe de 1[re] moderne, qui l'est d'ailleurs de fait presque partout, comme faisant double emploi avec celle de mathématiques élémentaires; c'est un rouage à peu près inutile.

Il serait bon que les classes du moderne eussent chacune leur professeur principal distinct, comme il arrive pour le classique. Cette réforme serait dans l'application très difficile, très coûteuse, impraticable dans les établissements de médiocre importance.

Il serait très fâcheux que les élèves n'entrassent au lycée qu'après avoir reçu l'instruction primaire. C'est là une idée funeste dont l'exécution consommerait la ruine de beaucoup de nos maisons.

Les petites classes sont la pépinière de nos classes de grammaire et de nos classes supérieures. Les enfants de la bourgeoisie, qui, à cause de la gratuité, évitent la promiscuité de la classe primaire laïque, iraient tous dans les pépinières congréganistes, qui se garderaient de les laisser échapper. La suppression du latin dans ces classes a porté à nos lycées et collèges un coup des plus sensibles (à Bar-le-Duc la population de ces classes est tombée de 97 à 32). Il faut que notre enseignement primaire soit différent, que les maîtres en soient scrupuleusement choisis. Même il serait habile de rétablir le latin, du moins en septième. J'y verrai des avantages et aucun inconvénient.

La fusion de l'enseignement primaire supérieur avec l'enseignement moderne n'est pas à désirer; ils sont déjà trop rapprochés. Je voudrais le premier strictement professionnel. Il convient pourtant de garder de l'un à

l'autre des portes ouvertes, qui ne le sont pas suffisamment aujourd'hui. La bourse est un moyen mécanique brutal de verser dans les lycées et collèges les enfants du peuple les mieux doués, dont l'État tire les meilleurs de ses serviteurs. J'ai déjà suggéré le regret de la disparition de la classe de préparatoires par où passeraient les enfants qui ont fait ailleurs les preuves d'un solide mérite et qui ont pris le goût des études théoriques.

La question des langues vivantes mériterait une étude à part. Elles ont fait d'énormes progrès en France. Les maîtres formés depuis dix ans sont en majorité excellents. Les résultats, dans certaines classes bien entraînées, sont remarquables. En thèse générale, il serait à désirer que, dans le moderne, la langue étrangère fût surtout la langue parlée et d'usage courant; dans le classique, que l'on s'appliquât à la langue littéraire et à la connaissance des auteurs, sans négliger la conversation. Mais quoi qu'on fasse, quelle que soit l'habileté des maîtres et le zèle des élèves, il est humiliant d'avouer qu'un an de séjour en pays étranger vaudra toujours mieux que six ans d'études. C'est ce qui fait de ces langues des instruments d'éducation inférieurs aux langues anciennes.

VI

Il semble admis par tous qu'un diplôme d'État final est la sanction obligatoire des études d'enseignement secondaire. Dès lors il importe assez peu de déplacer la barrière et changer ceux qui en sont les gardiens.

Le baccalauréat actuel a deux avantages, qui seront difficiles à remplacer. Il force à un effort réel pendant deux années des élèves qui ne le donneraient pas sans lui. Le jury est accepté par tous et son impartialité est hors de conteste.

Il a des inconvénients assurément. Il dérange les professeurs de leurs études pendant quinze jours, surtout avec le système de la composition unique. Je fais exception pour Paris où la situation est toute différente. Il présente quelque aléa, même avec le livret scolaire. Quel examen n'a pas d'aléas? Et voit-on que dans la vie il suffise de savoir pour réussir? Il y faut encore le savoir faire, la confiance en soi, une ferme volonté, et aussi la chance.

Sans doute on peut modifier les conditions du baccalauréat. En ce qui concerne le programme, on peut, ou le simplifier en le rapprochant des anciens types, ou rendre des épreuves obligatoires et d'autres facultatives, ou attribuer au sort la désignation d'une partie de ces épreuves.

En ce qui concerne le jury, je crois meilleur qu'il soit composé de professeurs de faculté, c'est-à-dire d'hommes d'une impartialité reconnue et dont la décision n'est pas contestée. Ce jury peut se transporter dans les chefs-lieux de départements et faire passer l'oral aux candidats admissibles. On pourrait adjoindre au jury le professeur principal de chacun des établissements dont les élèves seraient examinés, soit pour les lettres, soit pour les sciences. Je n'exclurais pas les professeurs des établissements libres. Le professeur assisterait à l'examen, aurait voix consulative et non délibérative. Ce système serait plus compliqué, plus coûteux. Peut-être offrirait-il plus de garanties et moins de chances d'erreur. Mais, en somme, je ne trouve pas de raisons péremptoires d'abolir l'ancien système.

La surcharge des programmes, qui est réelle, surtout pour les dernières années d'études, pourrait être atténuée. Elle vient moins de l'Université que des commissions qui sont chargées de les formuler et qui, par désir d'élever de nouvelles barrières et de faciliter la sélection des candidats, ont tendance à introduire des questions plus difficiles et plus rares. Les écoles ont intérêt à se recruter de bons esprits plutôt que de cerveaux bourrés et pléthoriques. Le bon sens indique que les programmes devraient être dressés avec le concours d'une commission d'universitaires, qui ont mieux mesuré que des savants de cabinet l'effort dont les jeunes gens sont capables.

VII

Je pense que l'inspection générale a été, dans ces derniers temps, trop spécialisée. Un inspecteur de lettres peut se rendre compte de la valeur d'un professeur d'histoire ou de philosophie. Un philosophe et un historien sont bien capables de juger des mérites d'un professeur de rhétorique. De même les anciennes tournées d'inspecteurs avaient à porter un jugement d'ensemble sur chaque établissement. On peut revenir à ce système. Aujourd'hui les recteurs sont seuls à même

de donner une appréciation de ce genre; or, deux appréciations valent mieux qu'une; elles se contrôlent.

Inspecteurs et recteurs ont intérêt à renseigner les professeurs sur ce qu'ils pensent de leurs méthodes, à les redresser, à les conseiller. Mais je ne pense pas qu'on puisse, sans inconvénients, leur communiquer les notes d'inspection dans leur intégrité. L'inspecteur doit au Ministre la vérité tout entière; il ne doit au professeur que celle qui peut lui être utile; et en revanche il doit être assuré contre toute indiscrétion.

Extrait du Rapport du Doyen de la Faculté des Lettres de Nancy.

Rapports de l'Enseignement classique et de l'Enseignement moderne.

Sur ce point, je pense, comme Descartes, qu'il vaut mieux persévérer en ligne droite, même si la voie suivie n'est pas absolument la meilleure, que revenir sur ses pas sans cesse et tourner sur soi-même comme un cheval de manège qui se donne beaucoup de mal et se fatigue sans avancer.

On nous a donné le *baccalauréat moderne;* c'est peut-être plus un mal qu'un bien, je ne le discute pas; mais *gardons-le* et faisons lui produire loyalement son maximum de bienfaisant effet.

Et d'abord le *moderne* est et doit être un enseignement *classique.* Il est aristocratique, comme l'autre, c'est-à-dire qu'il crée et entretient une classe *d'intellectuels*, au sens pur et noble du mot pris dans sa haute sérénité.

Cette classe est nécessaire; il faut qu'elle soit, qu'elle se recrute en liberté et en sécurité sans susciter les jalousies ni les soupçons d'en bas.

On a pensé que l'enseignement classique par les *langues anciennes* admettait le voisinage et même la concurrence d'un nouvel enseignement classique par les *langues vivantes étrangères ;* c'est peut-être et même sans doute une erreur puisque lesdites langues étrangères vivantes relèvent, elles aussi, des langues anciennes. Mais soit; il n'est plus temps de discuter cela. Il faut que *l'enseignement classique moderne*, nouvellement institué, reçoive tous les moyens de perfectionnement, de progrès, d'extension qu'on a prodigués à *l'enseignement classique ancien :* c'est-à-dire : *un personnel* aussi soigneusement recruté, offrant les mêmes garanties de savoir, de distinction, d'impartialité et de dignité de moyens, dans la concurrence avec les établissements libres, que le personnel classique gréco-latin; — il faut que les professeurs anglo-allemands aient la même autorité sur leurs classes; qu'ils en soient les professeurs principaux et non *accessoires*, et qu'ils soient aussi capables d'enseigner le *français*, tout en enseignant simultanément l'anglais et l'allemand, que le professeur du classique, est capable d'enseigner le *français*, tout en enseignant le grec et le latin. C'est donc *l'équivalence absolue* des deux enseignements qu'il faut établir, équivalence dans la qualité du personnel enseignant, dans la qualité des enseignés, dans la *considération* qu'auront les uns et les autres, enfin égalité dans l'accès aux grandes écoles de l'État, sauf celles, naturellement, où l'on demande du latin et du grec. Si l'étude du droit implique *nécessairement* l'étude du droit romain, en *latin*, dans *le texte*, sans traduction, il va de soi qu'on devra exiger le baccalauréat classique gréco-latin pour entrer à l'École de Droit. Mais si le droit romain peut s'apprendre dans une bonne traduction française, le baccalauréat moderne y suffira.

C'est un point à faire régler par les professeurs de droit.

De même, pour la médecine et la pharmacie, si la persistance des dénominations latines s'y maintient ou si au contraire l'usage moderne y renonce et les abandonne, sans inconvénient pour la science elle-même.

Mais l'organisation parallèle du *classique ancien* et du *classique moderne* doit-elle se faire avec l'intention et la prévision que celui-ci tue celui-là, l'abolisse peu à peu et le remplace un jour totalement? *Non;* il faut qu'il y ait toujours un classique ancien survivant, quel que puisse devenir le petit nombre de ses adeptes.

D'autre part, le *moderne* doit-il tuer le *professionnel* et le remplacer? Non, mille fois non, et c'est là qu'a été l'erreur, la grosse et invraisemblable erreur de l'opinion publique et, il faut bien le dire, d'une partie de l'opinion universitaire.

Le *moderne* n'est pas plus le professionnel que le *classique* ne pourrait l'être : il l'est aussi peu que lui; et le *professionnel*, le *spécial* n'est pas et ne doit pas être le moins du monde remplacé par lui.

Le *spécial* doit donc être lui aussi organisé et perfectionné, à l'égal des deux autres. Mais où? Est-ce dans les lycées et collèges de l'État, dans les *mêmes* établissements qui renferment déjà le classique ancien et le classique moderne?

Peut être *non;* ce serait trop de choses, et trop de choses diverses et disparates et qui, surtout dans les collèges, exigeraient presque autant de maîtres divers et spéciaux qu'il y aurait d'élèves.

Le *professionnel* est du *primaire supérieur* bien entendu; il me semble devoir être retiré des établissements *d'enseignement secondaire* partout et sous toutes ses formes.

Donc dans les lycées et collèges *l'enseignement classique*, sous ses deux formes actuelles, rendues absolument équivalentes dans leur qualité et leurs privilèges.

CLASSIQUE

Ancien, gréco-latin	Moderne, anglo-allemand
Français.	Français.

Mêmes accès.

Le spécial ou professionnel fortement organisé a sa place dans l'enseignement primaire supérieur qui ne devra *jamais tenter* de devenir, par une ambition frauduleuse, l'enseignement classique moderne, pas plus que celui-ci ne devra prétendre à se faire, par extension, professionnel et spécial.

Et le *moyen* de maintenir la différence et la séparation, c'est de *renforcer* la *partie littéraire* des programmes de *l'enseignement moderne*, au lieu de continuer l'erreur et la contradiction qui consiste à le *charger de sciences;* car c'est par les *lettres* qu'il est *classique*, par les *sciences* qu'il peut se croire *professionnel;* ce qui est à éviter à tout prix, si on ne veut pas le gâchis dans l'enseignement public, la confusion des aptitudes, des services, des hiérarchies intellectuelles et professionnelles.

ACADÉMIE DE PARIS

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Université de Paris. — Réponses des Facultés de théologie protestante, de droit, des sciences, de médecine et des lettres, de l'École supérieure de pharmacie.

Département de la Seine.

Analyse des réponses du personnel des lycées de la Seine (M. Staub, rapporteur).

Lycée Louis-le-Grand. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Bioche, Viard, Bernès, Cahen, Lafont, Dunan, Glotz, Darsy, Combarieu, De la Bâtie, Huyot, Schmitt, Lange, Morel, Poseler, Rapilly, professeurs; Jalby, répétiteur.

Lycée Henri-IV. — Rapport du proviseur. Note de M. Dornier, répétiteur.

Lycée Charlemagne.—Rapport du proviseur. Notes de MM. Ferté, Ricardou, Aubert, Brulard, Samuel, Mermet, Egger, Veyssier, Guillotel, Lesage, professeurs.

Lycée Condorcet. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Ducatel, Schlesser, Jacob, Martine, Albert, Mossot, Baize, Robert, Jacquinet, Bourgoin, Berthet, Berson, Humbert, Devos, Bailly, professeurs.

Petit lycée Condorcet. — Rapport du directeur. Notes de MM. Lafargue, Philip, Fleurot, Jouenne, Weimann, Berlemont, Besson, Meadmore, Desavisse, Grosjean, Paringaux, Papillon, Bigorgne, Mouret, professeurs; Saigne, surveillant général; Mestre, Ferney, Lestic, Hénon, Vasticar, répétiteurs.

Lycée Saint-Louis. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Dessenon, Jablonski, Rivière, Lecomte, Paquier, Gidel, Asselin, Ascher, Defonte, professeurs; Derancourt, Fournier, Jullien, Gaspard, Morère, Jourdain, Châtelain, Dupont, répétiteurs.

Lycée Janson-de-Sailly. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Stapfer, aumônier protestant; Lanier, Faure, Delaitre, Vauthier, Hartmann, Legrand, Tessier, professeurs; Portes, Deschamps, Guénard, répétiteurs. — Petit lycée. Notes de MM. Brelet, Raillard, Alizard, professeurs; Laget, répétiteur.

Lycée Buffon. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Voisin, censeur; Laprestè, Fonsegrive, Dez, Dietz, Flandrin, Charron, Schneider, professeurs.

Lycée Voltaire. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Pouthier, Tissier, Pagès, Chastin, Potel, Weill, Vilette et Canton, professeurs.

Lycée Montaigne. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Hentgen, Clairin, Monod, professeurs; Pigeaud, répétiteur.

Lycée Carnot. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Commolet, Barau, Fallex, Weill, Mayer, Rémon, Bernard, Schrœder, Roger, Delapierre, professeurs.

Lycée Michelet (Vanves). — Rapport du proviseur. Notes de MM. Parpaite, Lalande, Sigwalt, Bataille, professeurs.

Lycée Lakanal. — Rapport du proviseur. Note de M. Morel, professeur.

Collège Rollin. — Rapport du directeur. Note de MM. Thuet, Cardon, Mazeran, Vachez, Mme Lebailly, professeurs.

Collège Stanislas. — Rapport du directeur. Note de M. Aubert.

Collège Chaptal. — Notes de MM. Landry, Lamaire, Dumas, Haudié, Guillaume, Simonnot, Cammartin.

Écoles primaires supérieures. — Colbert, J.-B.-Say, Turgot, Arago. — Réponses des directeurs. — Notes de MM. Gibert (Colbert), Serres (J.-B. Say), professeurs ; de M. Simart et des répétiteurs de Colbert. — École Lavoisier : Réponse de l'assemblée des professeurs.

Réponse du directeur de l'enseignement primaire de la Seine.

Analyse des réponses des lycées et collèges des départements de l'académie (M. Moniez, rapporteur).

Département du Cher.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Bourges. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Humbert, Doré, Tisserand, Cœuil, Pérouse, Tournois, Fouyé, Camerlynck, professeurs; Auvray et Hippeau, répétiteurs.

Collège de Saint-Amand. — Rapport du principal. Notes de MM. Lalande et Oudot, professeurs.

Collège de Sancerre. — Rapport du principal.

Département d'Eure-et-Loir.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Chartres. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Joris, censeur; Robinet, Briault, Santiaggi, Van Thieghem, Simon, professeurs; Ory, répétiteur.

Collège de Chateaudun. — Rapport du principal. Notes de MM. Vallée, Patte, Robert, Jolly, Schiffmann, professeurs.

Collège de Dreux. — Rapport du principal. Note de M. Lécuyer, professeur.

Collège de Nogent-le-Rotrou. — Rapport du principal. Notes de MM. Rocher, Bruyant, Gillet, professeurs.

Écoles primaires supérieures. — Bonneval; La Loupe. Notes des directeurs.

Département de Loir-et-Cher.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Vendôme. — Rapport du proviseur.

Collège de Blois. — Rapport du principal. Note de M. Leclère, professeur.

Collège de Romorantin. — Rapport du principal. Note de M. Rédouin, professeur.

École primaire supérieure Saint-Aignan. — Note du directeur.

Département du Loiret.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée d'Orléans. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Driault, Barbé, Monet, professeurs.

Collège de Montargis. — Rapport du principal. — Notes de MM. Cornet, Legout et Champeau, professeurs.

Écoles primaires supérieures. — Notes du directeur et de MM. Caillard et Landré, professeurs (Orléans). — Notes du directeur et de MM. Chambon, Delpont et Strup, professeurs (Pithiviers).

Département de la Marne.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Reims. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Lefèvre, Simonnet, Vial, Capelle, professeurs.

Collège de Châlons. — Rapport du principal. — Notes de MM. Rotté, Belin, Boige et Bernard, professeurs.

Collège d'Épernay. — Rapport du principal. — Notes de MM. Leblanc, Steullet, Gardavot, professeurs.

Collège de Sézanne. — Note de M. Féron, professeur.

Collège de Vitry-le-François. — Rapport du principal. — Notes de MM. Vacon, Guilbert, Millot, Painchaud, Semelet, Jovy, Gras, Desgranges, Jeannest, Barucand, Géhin, Baudouin, Tiveyrat, Huguenin, Meyer, Feuerstein, Le Seure, professeurs.

Département de l'Oise.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Beauvais. — Rapport du proviseur. — Note de M. Bouillot, professeur.

Département de Seine-et-Marne.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Collège de Melun. — Rapport du principal. — Notes de MM. Vix, Rayon, professeurs. — Note collective des répétiteurs.

Collège de Coulommiers. — Rapport du principal. — Note de M. Hallais, répétiteur.

Collège de Meaux. — Rapport du principal.

Collège de Fontainebleau. — Rapport du principal.

Collège de Provins. — Rapport du principal. — Notes de MM. Millet, Loire, Cornu, professeurs.

Écoles primaires supérieures : Brie-Comte-Robert. — Notes du directeur et de M. Dunac, professeur. — Nemours : Notes de MM. Ernout, Mullot, Thiermant, professeurs.

Département de Seine-et-Oise.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Versailles. — Rapport du proviseur. — Notes de MM. Hubert, Poupinel, Voisin, Sarradin, Pichon, Robineau, Zidler, Bezard, Lehot, Leroux, Didier, professeurs.

Collège d'Étampes. — Rapport du principal. — Notes de MM. Pestre, Simonin, Girondeau, Bochet, Lecompère, Parot, Cloche, Castelot, Desgardins, professeurs.

Collège de Saint-Germain-en-Laye. — Rapport du principal. — Notes de MM. Godfernaux et Caste, professeurs.

École primaire supérieure. — Dourdan. — Notes du directeur et de MM. Barbier, Duguet et Doublet, professeurs.

Enseignement secondaire libre.

Notes de M. Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris. — De M. l'abbé Girodon, ancien directeur de l'Ecole Fénelon.

Puis des chefs d'institutions secondaires de la Seine :

Ecole Sainte-Barbe : directeur, M. Favre.

Institution du Parangon : directeur, M. Rousseau.

Institution Chevallier : directeur, M. Grousset.

Ecole alsacienne : directeur, M. Th. Beck.

Institution de M. Figuiera.

Institution Spinger : directeur, M. Engelmann.

Ecole Bossuet : directeur, M. l'abbé Balland.

Ecole Massillon : directeur, M. l'abbé Laberthonnière.

Institution de M. Allavron (Levallois).

Ecole libre de l'Immaculée-Conception : directeur, M. Fournier.

Ecole Lhomond : directeur, M. l'abbé Misset.

Notre-Dame-de-Sainte-Croix : directeur, M. A. Goupille.

Institution de M. Escach (Le Perreux).

Ecole Notre-Dame de Boulogne : directeur, M. l'abbé Alet.

Institution de M. Girard (Vincennes).

Institution de M. Lebègue-Pontier (Nogent-sur-Marne).

Institution de M. Franchot (Choisy-le-Roi).

Pension Benoît-Catelin (Montrouge).

Institution Sainte-Marie : directeur, M. l'abbé Lattler.

Institution de M. Chéret.

Ecole Jouffroy : directeur, M. Speth.

Institution Triol (Neuilly-sur-Seine).

Ecole Corneille : directeur, M. Bellon.

Ecole Richelieu : directeur, M. Massias.

Institution Roger-Monenheim : directeur, M. Claverie.

Ecole N.-D.-des-Champs : directeur, M. l'abbé Moser.

Institution Bœchlin.

Ecole Saint-Georges : directeur, M. l'abbé Thévenon.

Ecole Saint-Michel : directeur, M. l'abbé Robert.

Institution Choné (Raincy).

Et enfin :

Ecole N.-D.-des-Aydes à Blois : directeur, M. l'abbé Robert.

La Commission de l'enseignement a aussi reçu les réponses suivantes :

Association régionale des professeurs.

Ecole réale supérieure : directeur, M. Albrespy.

M. Henri Mazel (Paris).

M. Vié (La Chapelle-Saint-Mesmin).

M. Michaël Py, rédacteur au *Voltaire*.

M. l'abbé Regnault, ancien professeur de philosophie.

M. le docteur E. Bamberger, bibliothécaire adjoint au Muséum.

M. Duseigneur (Paris).

M. Kuhff (Nanterre).

M. Kapferer (Paris).

M. Vauthier (Paris).

M. Pellat (Paris).

La ligue occitane.

Mme Mauger (Dun-sur-Auron, Cher).

M. Thirioux.

M. Bernard.

ANALYSE DES RÉPONSES

I.

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

a) — *Direction et administration.*

Sur ce premier point, en ce qui concerne les proviseurs, l'opinion générale est formulée dans le texte délibéré dans la commission composée des inspecteurs d'académie en résidence à Paris et de six proviseurs désignés par leurs collègues :

« Il est un point sur lequel on paraît unanime. C'est de fortifier l'autorité des chefs de maisons et de leur donner plus de liberté en même temps que plus de responsabilité. »

Pour l'autorité morale des proviseurs, M. Malapert (Louis-le-Grand) écrit : « Le seul moyen (outre qu'il conviendrait peut-être de relever leurs traitements), c'est de les choisir en tenant compte surtout de leur caractère, de leurs aptitudes, des qualités nécessaires à un homme qui doit diriger un lycée ou un collège. »

M. Bernès, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, dit aussi : « Des progrès sérieux ont été faits déjà dans le choix des proviseurs; le recrutement des principaux, trop dépendant de considérations étrangères à l'enseignement, pourrait être encore amélioré; mais il ne suffit pas de s'astreindre dans le choix des directeurs à certaines conditions qui écartent la plupart des moins capables, il faut encore attirer les meilleurs et les mettre en mesure d'agir... Enfin, c'est là le plus nécessaire, il convient d'accroître leur droit d'initiative et par là leur autorité. »

M. Gidel, professeur au lycée Saint-Louis : « Pourquoi ne pas distinguer plus nettement les fonctions censorales et provisorales; ne pas réserver les premières aux surveillants généraux et les secondes aux professeurs qui se seront distingués par la valeur de leur enseignement, l'éclat des succès obtenus, la fermeté de leur discipline et la droiture de leur caractère? La fonction provisorale donnerait alors accès aux hautes fonctions de l'inspection générale. »

M. Ducatel, professeur de mathématiques au lycée Condorcet, signale, sur des points précis, des augmentations d'autorité pour les proviseurs : « Serait-il impossible, écrit-il, de lui laisser (au proviseur) plus de latitude par exemple pour accorder une remise ou une diminution de frais d'études à un élève méritant, mais peu fortuné? Pourquoi ne peut-il pas, lorsque cela paraît nécessaire, que c'est demandé par les professeurs et par les familles, organiser dans certaines classes soit des conférences complémentaires, soit des interrogations qui ne grèvent pas le budget de la maison? »

M. Berthet, professeur de troisième au lycée Condorcet, « estime que les proviseurs doivent de préférence être choisis parmi les professeurs en exercice, parce qu'on met ainsi à la tête du lycée un administrateur qui n'a pas perdu le contact de la classe; parce que les fonctions de censeur qui consistent dans la haute surveillance des études et dortoirs conviendraient mieux à d'anciens maîtres répétiteurs ou surveillants généraux; parce qu'en nommant des professeurs immédiatement proviseurs dans le ressort d'une académie égale en importance à celle où ils enseignaient, on assure à un certain nombre de professeurs de l'enseignement secondaire un beau couronnement de carrière. »

M. Bailly, professeur d'allemand au lycée Condorcet, écrit au sujet de l'autorité des proviseurs : « Il n'y a plus d'action que celle de l'autorité morale. Elle suffit à maintenir l'institution. Il appartient à l'autorité supérieure de de la fortifier en ne lui imposant plus la pratique surannée des rapports secrets, des notes confidentielles, d'une attitude policière qui, dans les collèges surtout, crée un état de défiance mesquine. »

De M. Lafargue, professeur de cinquième au petit lycée Condorcet : « Aujourd'hui, le proviseur veille à l'observation de règlements minutieux et exécute les ordres qu'il reçoit d'un pouvoir centralisé à l'extrême, mais il n'est pas une volonté librement agissante à la tête de sa maison. Les volontés libres peuvent seules donner l'impulsion à leur entourage et répandre la vie. Dans l'état actuel, un mauvais proviseur, s'il s'en trouve, peut faire beaucoup

de mal à l'établissement qu'il dirige, un excellent proviseur est presque impuissant à faire le bien. »

M. Schneider, professeur de huitième au lycée Buffon, estime qu'il n'est pas nécessaire « d'être docteur ou agrégé pour posséder les qualités nécessaires à l'éducation et à l'instruction.... Il faut avant tout, en les recrutant (les proviseurs et les principaux), chercher en eux les qualités répondant plus directement aux intérêts dont ils doivent être chargés. »

M. Morel, professeur de seconde classique au lycée Lakanal, dit : « Le plus grand mal vient de l'instabilité des chefs de maison. A de rares exceptions près, proviseurs et principaux sont déplacés si souvent qu'ils n'ont pas le temps de donner une impulsion à l'établissement. Il faudrait les y attacher par l'avancement sur place... Il me semble nécessaire que leur prestige soit relevé, qu'ils se mêlent à la population, s'y créent des relations, y soient en vue, se fassent aimer et estimer. Ce serait la meilleure façon d'attirer les familles et de recruter les élèves. »

M. Adolphe Landry, professeur au collège Chaptal, exprime l'avis « qu'il conviendrait que les fonctionnaires des lycées et des collèges prissent part de quelque manière (en présentant des candidats au choix du ministre, par exemple) à la nomination des proviseurs et des principaux. On assurerait par là une harmonie plus parfaite entre les idées pédagogiques du personnel administratif et celles du personnel enseignant. »

M. Boitel, directeur de Turgot, précise un vœu formulé dans de nombreuses réponses : « Pour affermir davantage l'autorité des directeurs de maison, dit-il, il serait à désirer qu'on leur laissât un peu plus de liberté dans le choix de leurs collaborateurs lorsqu'ils en manifestent le désir; ils auraient ainsi plus à cœur de faire un bon choix, pour le plus grand bien des enfants qui leur sont confiés et, comme conséquence, leur responsabilité en serait accrue. Mais alors l'administration supérieure serait en droit de se montrer moins indulgente qu'elle ne l'est actuellement dans bien des cas. »

Pour les principaux, l'inspecteur d'académie du Loiret s'exprime ainsi : « Je rêverais un collège dont le personnel fît un corps, une société pour une fin donnée qui serait la prospérité de la maison. Je voudrais que chacun fût intéressé au succès de l'œuvre, intéressé même pécuniairement. Je voudrais que le principal fût libre de ses prix de pension et, dans une certaine mesure, libre de ses programmes. »

M. Garnier, proviseur du lycée de Bourges, critique le système de l'élection des proviseurs qui n'a d'ailleurs été que très exceptionnellement indiqué comme moyen de réforme : « Ce serait, dit M. Garnier, une fâcheuse mesure. L'expérience nécessaire au proviseur, encore plus qu'au professeur, ne s'acquiert qu'avec le temps et par un contact nécessaire avec les professeurs, les élèves et les familles. Nommer tous les trois ans un proviseur qui pourrait n'être pas réélu, ce serait vouloir qu'il ne prît pas au sérieux ses fonctions de proviseur; le recrutement des élèves en souffrirait beaucoup; car actuellement le proviseur est l'agent actif du recrutement, il y réussit d'autant mieux que la réputation des professeurs est meilleure; mais c'est le proviseur qui, par sa vigilance, son activité, sa politesse, les soins matériels et moraux qu'il donne aux élèves, fait la réputation du lycée. »

M. de Tessan, principal du collège de Châteaudun, dit : « La nécessité de fortifier l'autorité des proviseurs et des principaux s'impose de plus en plus, en raison de la concurrence congréganiste et de l'esprit général des familles trop portées de nos jours à une indulgence facile vis-à-vis de leurs enfants. L'administration supérieure peut faciliter la tâche des proviseurs et des principaux en leur laissant, sous leur responsabilité, une plus large initiative dans l'application des règlements et des programmes et la direction générale de l'établissement. »

M. Capelle, professeur de français dans l'enseignement moderne, estime « que le jour où l'on évitera le censorat à des hommes de mérite, ils hésiteront moins à quitter leur classe de professeur pour le poste de proviseur. L'administration ne devrait être ni le port des professeurs fatigués ou mécontents, ni la ressource des chargés de cours. »

C'est une opinion très fréquemment exprimée que les proviseurs doivent être pris parmi les professeurs, docteurs ou agrégés « qui ont réussi dans leur enseignement par leur science, leur caractère et leur auto-

rité », et que les censeurs doivent être recrutés parmi les licenciés. Dans beaucoup de réponses on insiste pour que le proviseur ait au moins le même grade que le professeur le plus gradué.

M. Legout, professeur de huitième au collège de Montargis, signale « qu'on pourrait fortifier l'autorité des principaux en les rendant indépendants des municipalités, qui quelquefois s'immiscent même dans les questions d'organisation intérieure, de méthode, d'application des programmes, voulant imposer des vues personnelles... »

b) Éducation, conseils, discipline, internat.

En ce qui concerne le régime même des lycées et collèges, la très grande majorité des réponses réclame l'autonomie, l'indépendance, plus de variété et de souplesse dans les programmes et les méthodes, une collaboration plus intime des professeurs et des maîtres avec l'administration. En ce qui touche l'établissement de conseils où seraient admis, avec les représentants des professeurs et des répétiteurs, d'anciens élèves ou des personnalités étrangères au monde universitaire, la question est sans doute controversée; mais beaucoup de réponses, la majorité même, se prononcent pour la solution affirmative M. Staub, dans le rapport que nous avons déjà cité, signale, notamment en ce qui concerne l'autonomie des établissements d'enseignement, « qu'on serait d'accord sur l'autonomie; mais qu'on ne propose aucun moyen pratique de la réaliser ». La critique est juste au fond, mais il y a des exceptions et c'est déjà un résultat appréciable que d'enregistrer le vœu général qui signale les points sur lesquels des réformes pratiques sont à réaliser dans la « forme légale et codifiable ».

« Pour ce qui est du régime général des lycées et collèges, dit M. Malapert, professeur à Louis-le-Grand, pour ce qui est de l'éducation, il faudrait plus d'unité de vues et d'action, une plus étroite solidarité, une plus nette conscience de la communauté du but, de la nécessité d'harmoniser les efforts. Il y a trop de défiance de part et d'autre. On se prête trop volontiers mutuellement de noirs desseins..... »

M. Bernès, de Louis-le-Grand, propose comme auxiliaires des proviseurs et des principaux :

« 1° *Des conseils de classes*, aux réunions trimestrielles ou même mensuelles (obligatoires et par suite comptées aux services des professeurs et maîtres), composées de professeurs et répétiteurs d'une même classe, sous la présidence du proviseur; ils s'occuperaient de la situation de la classe, ainsi que des modifications suggérées par l'expérience dans la direction du travail ou de la distribution de l'enseignement;

« 2° *Un conseil de perfectionnement et un conseil de discipline* qui, en dehors de la préparation de la besogne des assemblées générales et de leurs attributions propres, devraient coordonner et sanctionner les résultats du travail des conseils de classes;

« 3° *Les assemblées générales* qui, n'ayant plus à s'occuper que de questions générales et se trouvant dirigées par un président respecté de tous, deviendraient intéressantes en devenant utiles ;

« 4° Quant aux relations de la maison avec le dehors, il suffirait sans doute alors de les organiser avec l'aide des associations d'anciens élèves et des notabilités de la région ou de la ville. »

M. Darsy, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, estime que « les assemblées générales des professeurs et des répétiteurs de nos lycées sont trop nombreuses pour être utiles. Les discussions sont presque toujours confuses et il est rare qu'elles aboutissent à des conclusions pratiques. » « Au contraire, dit-il, les assemblées partielles des professeurs et des répétiteurs d'une même classe sous la présidence du proviseur me paraissent d'une indiscutable utilité. En nous communiquant nos notes et surtout en échangeant nos impressions, nous apprenons à mieux connaître nos élèves et par suite à mieux les diriger. »

M. Darsy estime que « l'utilisation des conseils de discipline a fortifié l'autorité du proviseur en donnant à ses décisions l'appui moral des délégués élus du corps des professeurs. » C'est l'opinion mentionnée dans la presque unanimité des réponses. M. Lanier (Janson-de-Sailly) ; M. Charron (Buffon) ; M. Bouvart (collège de Blois), etc., etc.

M. Darsy estime que ce serait une innovation utile de créer des conseils où entreraient, avec

les représentants des professeurs et répétiteurs, d'anciens élèves.

« Les anciens élèves, dit M. Darsy, membres du conseil, prendraient un intérêt plus vif à la prospérité de l'établissement, apporteraient d'utiles renseignements sur les désirs des familles, et les besoins particuliers de la région et useraient de leur influence pour conserver et étendre la clientèle de leur lycée; les professeurs, mieux connus et mieux appréciés, grâce aux relations qu'établiraient ces conseils, s'attacheraient davantage à leur résidence et seraient moins pressés d'en changer. »

Comme attributions, ces conseils pourraient avoir à donner leur avis sur toutes les questions qui leur seraient soumises par l'Administration; à émettre des vœux relatifs à l'adaptation des programmes, aux conditions locales, à certaines questions de discipline intérieure, au règlement des sorties, des congés, etc. »

M. Clairin, professeur au lycée Montaigne, est partisan de ces conseils; pour leurs attributions il dit: « Ils devraient s'occuper des améliorations matérielles, de la création de sports pour les exercices physiques, de la création d'enseignements spéciaux à la région, de la fondation de prix spéciaux. Ils devraient surtout aider à la formation d'un courant d'opinions favorables à l'Université pour lutter contre les influences hostiles. » Même opinion exprimée par M. Legrand (Janson-de-Sailly); Schneider, (Buffon); Delpeuch (collège de Dreux), etc., etc.

M. Gidel, professeur au lycée Saint-Louis, dit « qu'il serait excellent que chaque lycée fût une personne morale qui se distinguât de ses voisins par son caractère, sa physionomie propres. »

M. Lanier, professeur d'histoire à Janson-de-Sailly, estime en ce qui concerne les assemblées de professeurs aujourd'hui un peu délaissées que « la majorité des maîtres de nos lycées se ferait un devoir de prendre une part active aux réunions de corps, si l'ordre du jour en était plus souple, les délibérations moins délimitées, si on les étendait par exemple à toutes les questions d'enseignement secondaire, si on les fixait d'avance à des dates et à des heures déterminées comme pour l'emploi du temps professionnel..... Les assemblées de professeurs sont le meilleur terrain d'entente qui puisse leur être offert. »

M. Brelet, professeur de quatrième au lycée Janson-de-Sailly, se préoccupe des rapports des professeurs avec les familles: il souhaite qu'ils existent nombreux et fréquents. « Les familles et les élèves sont toujours tentés de considérer le maître comme l'ennemi. Des rapports suivis détruiront ces préventions et la considération dont jouit le corps des professeurs en sera considérablement accru. » Et M. Brelet ajoute: « La conduite à tenir à l'égard des familles et des élèves est délicate elle aussi, mais à un autre point de vue. La discipline a disparu quelque peu des maisons d'éducation: du moment qu'il n'y a pas de désordre, la maison est censée marcher à souhait. Il faut faire comprendre aux pères et aux mères, trop souvent peu clairvoyants sur la valeur intellectuelle de leurs enfants et presque toujours d'une grande faiblesse avec eux, que la règle est la condition d'une bonne éducation et que le lycée offre ce grand avantage de mettre chacun en présence d'une règle qui n'a rien de tracassier ni de barbare. »

M. Morel, professeur au lycée Lakanal, préconise la nomination « pour un délai déterminé d'*un conseil des professeurs et des répétiteurs élu* par ces fonctionnaires dans chaque établissement avec un doyen, élu aussi par eux et recruté toujours parmi les professeurs. Ce conseil serait associé de loin, mais associé enfin, à la direction de la maison. Il pourrait attirer l'attention du proviseur sur certains détails d'administration qui lui auraient échappé, lui soumettre certaines innovations à tenter, au besoin certaines réclamations des fonctionnaires, qui, non formulées par crainte ou par réserve, amènent souvent des rancœurs très nuisibles à l'entente unanime. Bien entendu ce conseil n'aurait aucun droit positif et le proviseur serait toujours libre de tenir compte ou de négliger ses avertissements à ses risques et périls. »

M. Morel se prononce aussi pour l'autonomie et la décentralisation : « Il y aurait aussi, dit-il, à faire une place plus large, dans les conseils d'administration réorganisés à cet effet, à l'opinion régionale. Ils devraient s'adjoindre non seulement des hommes officiels, mais des membres libres de toute attache, commerçants, industriels, rentiers, anciens élèves du lycée qui, connaissant le milieu, pourraient indiquer les *desiderata* de la région. »

Même opinion exprimée par M. Boitel, directeur de Turgot « qui appelle de tous ses vœux le jour où chaque lycée, collège ou école primaire supérieure aura droit à une certaine autonomie... Les programmes devraient comporter un minimum de connaissances générales qu'il serait facile d'étendre sur tous les besoins de la région. »

« A Reims, — dit M. Bazin, proviseur — le proviseur associe autant qu'il le peut ses collaborateurs à la direction de la maison; il les consulte sur tous les points qui peuvent les intéresser. Il trouve dans les assemblées des professeurs et répétiteurs un concours dévoué, et l'impersonnalité du conseil de discipline peut éviter des conflits avec les familles... Il pourrait y avoir à créer un conseil où aux représentants des professeurs et des répétiteurs seraient joints un assez grand nombre d'anciens élèves qui dans leur pays pourraient contribuer au recrutement du lycée. Les réunions de ces assemblées devraient être rares, leurs attributions délimitées, le titre de membre de ce conseil devrait plutôt constituer un honneur qu'une charge. »

M. Brelet, en ce qui concerne les conseils de discipline, dit « qu'il serait préférable qu'ils ne procédassent point de l'élection et que les membres en fussent choisis par le recteur ou le ministre, sur la proposition du chef d'établissement, parmi les fonctionnaires les plus anciens et les plus méritants. »

Pour *l'internat*, la presque unanimité des réponses en demande le maintien avec amélioration.

M. Darsy, professeur au lycée Louis-le-Grand, demande pour l'éducation : « que la classe ne soit pas trop nombreuse, que les parents se mettent en rapport avec les professeurs dès le début de l'année... »

M. Clairin, du lycée Montaigne, dit à propos du régime de l'internat : « Le dortoir devrait être supprimé. L'établissement des chambres comme au collège Rollin est plus convenable pour les mœurs, l'hygiène et la surveillance. »

D'une façon générale pour l'éducation les réponses indiquent que c'est par son cours même que le professeur fait acte d'éducateur. M. Berthet, professeur de troisième au lycée Condorcet, présente aussi cette opinion : « Ne rappelons-nous pas, en effet, tout ce qui peut intéresser l'œuvre de l'éducation dans l'histoire ou la littérature ou la philosophie ancienne ou moderne. Nous n'aurions qu'à citer toute la matière de notre enseignement; c'est trop évident. Mais dans sa chaire, le professeur peut par lui-même et non pas seulement par tout ce qu'il enseigne, exercer une action souveraine sur ses auditeurs. Non qu'il doive se transformer en prédicateur! Il pourra sans doute à propos d'un grave événement, la mort d'un grand homme par exemple, un douloureux ou glorieux anniversaire, faire une exceptionnelle digression dont l'effet ne sera sûr que s'il n'est pas souvent répété. Mais ce n'est pas encore la forte et véritable action du professeur sur les élèves, celle de laquelle les élèves qui se souviennent rendent plus tard un témoignage ému et sincère. Le professeur qui exerce cette action-là peut former des consciences. Sa seule attitude, son application constante au devoir, sa bienveillance, ce sont ses leçons, leçons ininterrompues et les meilleures, celles de l'exemple... Les mille petits incidents de la vie de classe, récitation des leçons, compte rendu des places... etc., sont des occasions où se déploie sous l'œil du maître qui juge d'un mot, l'activité de chacun, ses défauts ou ses qualités, ses bons ou ses mauvais sentiments. Voilà une morale perpétuellement en action, morale réelle et non formelle, celle du père de famille; et ce doit être et ce peut être la nôtre. »

M. Berthet estime que l'on doit préparer pour les prochaines générations un régime qui laisserait plus de liberté aux grands élèves « pour fonder l'ordre dans une maison sur le sentiment de la responsabilité morale ».

M. Bailly, professeur d'allemand au lycée Condorcet, fait une critique très vive de notre éducation : « Nous n'osons pas, dit-il, déterminer les éléments d'une éducation universitaire. Nous affirmons que ce doit être une éducation française. Or, quels sont les éléments religieux, moraux, sociaux, politiques, et de toute nature impliqués dans cette formule « éducation française »? Il appartiendrait au législateur et aux chefs de la cultiver, de la déterminer. Ni le provisorat, ni le professorat n'ont autorité pour le faire. Aussi l'éducation reste-t-elle en suspens, car les chefs de la culture ne sont d'accord sur rien. »

M. Charron, professeur au lycée Buffon, dit, à propos de l'internat et de l'éducation : « Ce que l'on attaque le plus dans les lycées et

ce que l'on vante dans les établissements libres, c'est l'*internat;* les adversaires de l'Université, pour peu qu'on les presse, conviendraient qu'elle donne une excellente instruction, mais ils prétendront toujours qu'on reçoit ailleurs une éducation bien supérieure ; et c'est sur la comparaison des internats qu'ils s'appuient en réalité pour le soutenir. Ils montrent, en cela, une extrême habileté, sinon une entière bonne foi. Les deux internats sont, en effet, sous certains rapports, aussi opposés que la vie civile et la vie religieuse. Dans les lycées règne l'individualisme, d'après les principes de la société laïque : on n'y peut exiger que l'ordre dans la variété, la discipline dans la famille, puisqu'il y a liberté de croyances et contrôle continuel de tous ; dans les établissements qu'on appelle libres, au contraire, la religion impose une unité absolue; ils sont fermés et les familles abandonnent, pour ainsi dire, à la porte leur droit de surveillance et leur autorité propre.

« La différence est si marquée que les lycées cherchent à multiplier les sorties et les congés, tandis que les établissements libres n'en accordent que le moins possible ; les uns veulent que les enfants se rapprochent souvent des parents, les autres semblent redouter toute influence extérieure... Ils obéissent à leur principe de direction : Autorité et unité ; comme les lycées obéissent au leur : Liberté et diversité. »

« Un effort vigoureux a été fait à Reims, dit M. Bazin, proviseur du lycée, au point de vue éducatif, non seulement pour les internes, mais aussi pour les externes. Le proviseur ne manque aucune occasion de manifester l'importance qu'il attache à la bonne tenue. Entouré des professeurs et des répétiteurs, il adresse dans la salle des Actes, aux élèves réunis par groupes de classe, des conseils en rapport avec les besoins du moment; il est renseigné par tous les fonctionnaires du lycée qui ont accepté de prendre une part active à l'éducation et qui lui fournissent des bulletins (d'un modèle spécial). Le proviseur, dans les réunions solennelles de la salle des Actes, pose à ses élèves des questions sur les sujets qui ont été traités devant eux ; il adresse, au besoin, publiquement éloges et réprimandes. Ces réunions éducatrices produisent le meilleur effet. »

De M. Fraitot, principal du collège de Melun : « Les répétiteurs m'ont remis une réponse collective. Ils considèrent l'internat comme « un mal nécessaire » mais qui pourrait être amélioré en adoptant le système des cellules. »

c) *Répétitorat.*

Les réponses en ce qui concerne le répétitorat sont contradictoires ; les uns demandent qu'il soit considéré comme stage ; les autres qu'il soit une carrière définitive.

M. Pigeaud, répétiteur général au lycée Montaigne, émet le vœu suivant : « Ne conserver qu'un nombre restreint de répétiteurs âgés, à qui l'on donnerait le titre de répétiteurs principaux et qui pourraient jouir de certains avantages, entre autres celui d'avoir le *traitement intégral*, c'est-à-dire de subir la retenue sur l'indemnité de nourriture et de logement en vue de leur assurer une retraite plus forte. Par la suppression des bourses de licence on trouverait à donner aux autres des chaires de professeurs de collèges. On pourrait aussi, de même que l'on fait pour les sous-officiers de l'armée, les mettre après dix ou quinze années de services dans d'autres administrations. »

M. Morère, répétiteur au lycée Saint-Louis, dit :

« On pourrait à la fois affermir l'autorité d'une catégorie de répétiteurs et tirer parti de la somme de connaissances qu'ils ont acquises : il suffirait de faire d'eux de véritables professeurs auxiliaires.

« Voici quel pourrait être le rôle de ce professeur auxiliaire : 1° Il serait chargé à des heures déterminées d'interroger tous les élèves ; il leur donnerait en outre des explications sur les points qui pourraient leur paraître obscurs ; 2° chaque professeur auxiliaire se renfermerait dans son enseignement particulier ; il faudrait que le professeur auxiliaire pût préparer les sujets sur lesquels porteraient ses interrogations. Pour cela, on lui laisserait le temps nécessaire et on ne l'astreindrait pas à coucher régulièrement au dortoir. Il pourrait tout au plus remplacer de temps en temps ses collègues : en général, il ne surveillerait que les études. Les professeurs auxiliaires seraient choisis parmi les licenciés (moitié au choix, moitié à l'ancienneté des services et des grades). »

M. Gallois, surveillant général du lycée Janson-de-Sailly, demande qu on fasse des répétiteurs les auxiliaires réels de l'enseignement.

M. Pouillot, inspecteur d'académie du Cher, estime « qu'en l'état actuel le répétitorat est devenu une carrière : il ne devrait être qu'un stage. »

M. Desmaisons, principal du collège d'Épernay, écrit : « Le rôle des répétiteurs est ce qu'il est condamné à rester avec des jeunes gens qui débutent dans les collèges et s'en vont ensuite dans les lycées. On devrait rechercher le moyen d'assurer leur avancement, tout en les maintenant plus longtemps dans les collèges, et leur fournir plus de moyens de travail personnel. »

M. Ory, répétiteur au lycée de Chartres, demande le traitement intégral, et le partage exact du service entre les répétiteurs.

D'autre part, M. Ferney, répétiteur général au lycée Condorcet, demande « qu'on veuille bien considérer les répétiteurs, non comme des éducateurs de passage, mais comme des éducateurs de profession. Leurs fonctions sont assez importantes et assez délicates pour qu'elles méritent de devenir une carrière. C'est aussi l'opinion de M. Lastic, répétiteur au lycée Condorcet; de M. Vasticar, qui « demande la création de plusieurs classes nouvelles en vue de faire du repétitorat une véritable carrière » ; de M. Louis Portes (répétiteur général au lycée Janson-de-Sailly); de M. Rodier, répétiteur au collège de Sancerre; de MM. E. Fontaine, Le Roi, Méry, Bignié, répétiteurs au collège de Melun.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

A. — *Enseignement classique et enseignement moderne.*

La majorité des réponses se prononce pour le maintien de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne, et les études cherchent à renforcer chacun de ces enseignements dans leur esprit particulier: l'un très complet et très varié pour la culture générale, l'autre très précis et très documenté pour des résultats pratiques. Une préoccupation aussi, c'est d'installer entre ces deux enseignements bien séparés, pour qu'ils ne fassent pas double emploi, des points de jonction qui permettent aux jeunes gens, dans le cas où leur caractère, leurs goûts, des exigences nouvelles, les obligeraient à modifier leurs résolutions, de pouvoir, dans des conditions déterminées, passer d'un enseignement à l'autre sans être nécessairement enfermés du commencement des études à la fin dans un enseignement.

« Il ne paraît pas douteux, dit M. Albert Cahen, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, que nous devons désirer dans notre pays le maintien d'un enseignement secondaire classique, — c'est-à-dire fondé sur l'étude des langues anciennes, — fortement constitué. »

D'autre part, M. Cahen estime nécessaire la constitution d'un autre enseignement « d'un caractère plus pratique et qui fournisse aux jeunes gens se destinant au commerce, à l'agriculture, à l'industrie, les connaissances nécessaires pour gagner leur vie et entrer en concurrence avec des rivaux bien armés ».

M. Glotz (Louis-le-Grand), est partisan de l'enseignement par cycles. « Tous les enfants, dit-il, sans exception, peuvent recevoir la même instruction dans les classes inférieures à la sixième ; mais, dès l'instant où l'enseignement classique introduit dans son programme le latin, l'enseignement pratique ne peut plus le suivre : il a droit à une vie autonome. Au lieu de latin, une seconde langue vivante; plus tard, au lieu de grec, un enseignement professionnel, qu'on pourra varier suivant les demandes des familles, ou les besoins de la région. Pour tout le reste, c'est-à-dire pour le français, l'histoire, la géographie et les sciences, programme identique dans les classes de l'enseignement pratique et de l'enseignement classique. Je conçois cinq années d'enseignement pratique correspondant dans l'enseignement classique aux classes de 6ᵉ, 5ᵉ, 4ᵉ, 3ᵉ et 2ᵉ. Au bout de ce temps, les élèves de l'enseignement pratique, âgés en moyenne de quinze ans, pourront avoir un diplôme de fin d'études, ou prendre un métier, ou se présenter à l'École des hautes études commerciales, ou passer dans l'enseignement scientifique. »

M. Glotz imagine, en effet, après la deuxième, un enseignement scientifique de deux années (1ʳᵉ scientifique et mathématiques élémentaires) pour l'enseignement pratique; et un enseignement littéraire, également de

deux années (Rhétorique et Philosophie) pour l'enseignement classique.

M. Combarieu, professeur au lycée Louis-le-Grand, qui estime que « l'enseignement classique doit être restreint dans son intérêt propre et dans l'intérêt général, conclut ainsi :

« L'enseignement gréco-latin devrait être donné dans un cours spécial que posséderaient seuls un petit nombre de lycées : dans les départements, par exemple, les lycées de Lyon, Nancy, Lille, Caen, Toulouse, Bordeaux, Marseille ; à Paris, deux ou trois lycées désignés par leurs traditions. Ces derniers pourraient même être exclusivement consacrés aux études classiques. Ces divers établissements recevraient les élèves à partir de la classe de quatrième, et ne les admettraient qu'après un examen ou plutôt un concours très sérieux. »

Pour l'enseignement moderne, M. Combarieu écrit : « Oui, l'enseignement moderne doit être développé, encouragé, mis à sa vraie place, qui n'est pas en bas, sur les confins de l'enseignement primaire ou professionnel, mais au premier rang. »

M. Hugot (Louis-le-Grand) estime « que ce n'est pas l'enseignement classique qu'il faut réduire, mais le nombre des élèves auxquels on le donne ».

Même opinion de M. Hentgen, professeur au lycée Montaigne, de M. Fleurot (Petit Condorcet).

M. Ferté, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, est pour le maintien de l'enseignement classique. « Mais, dit-il, je suis de plus en plus frappé de la faiblesse des élèves en grec ; ils arrivent même parfois en rhétorique sans savoir lire le grec couramment. Loin de rendre facultatif cet enseignement, comme il en a été question, il faudrait le fortifier dans toutes les classes et le commencer en sixième, comme le latin. »

M. Dumas (collège Chaptal) est partisan, au contraire, de rendre facultatif l'enseignement du grec.

M. Aubert (Charlemagne) estime « qu'il faut développer l'enseignement moderne sur de larges bases... » D'autre part, M. Aubert considère l'enseignement primaire supérieur comme devant être orienté vers l'enseignement professionnel avec lequel sa fusion paraît nécessaire pour le plus grand bien des enfants qui le suivent.

M. Robert, professeur de seconde au lycée Condorcet, estime « qu'on devrait tendre à remplacer l'enseignement moderne par l'enseignement primaire supérieur qui, lui, peut faire des employés, commerçants, industriels ou colons, ce que l'enseignement moderne ne fait pas, ne peut pas faire, ne fera jamais ».

M. Bataille, professeur au lycée Michelet, demande que les programmes de l'enseignement moderne soient simplifiés en étendue, avec les parties essentielles développées plus à fond, surtout la langue française, les sciences positives et une langue vivante ; que l'enseignement classique avec grec et latin soit fortifié et réservé à une élite.

M. Morel (lycée Lakanal) demande le maintien de l'enseignement moderne, mais modifié.

« Il faudrait, dit-il, établir des degrés dans cet enseignement, y mettre, à la fin de la 4e et de la 3e, un examen qui porterait sur les matières vues jusque-là et donnerait droit à un certificat d'*études secondaires modernes*. »

La question de l'égalité des sanctions des deux enseignements est très controversée. M. Sigwalt, professeur au lycée Michelet, se prononce pour l'égalité : « Le diplôme de l'enseignement moderne, dit-il, doit donner accès aux facultés de droit et de médecine. On ne saurait prétendre qu'il est moins utile à un médecin ou à un jurisconsulte de lire une revue médicale ou un traité de jurisprudence allemands, que de connaître quelques mots grecs et de savoir traduire une page de latin. » Même opinion de M. Lapresté (Buffon), de M. Aubert (Charlemagne).

M. Brelet (Janson-de-Sailly) demande le maintien du *statu quo*.

M. Charron (Buffon) propose un système mixte : « L'enseignement classique et l'enseignement moderne existeraient toujours ensemble dans les mêmes lycées, avec les programmes actuels ou quelque peu modifiés ou allégés, si l'on veut ; mais les deux enseignements auraient la même durée et l'enseignement moderne ajouterait à ses programmes, pour ceux de ses élèves qui le désireraient, des leçons de latin suffisantes pour équivaloir à ce qu'on demandait dans l'ancien baccalauréat ès sciences ; à ceux qui recevraient ces leçons supplémentaires, toutes les carrières seraient ouvertes, tandis que les autres auraient exactement les même droits qu'ils ont dès maintenant. Les deux enseignements con-

tinueraient à avoir des professeurs de même origine et de même grade ; l'enseignement professionnel véritable et l'enseignement primaire supérieur seraient nettement séparés de l'enseignement secondaire avec leurs méthodes propres et leurs maîtres particuliers. »

Pour les examens de passage, quelques professeurs demandent qu'ils soient éliminatoires.

M. Commolet (lycée Carnot) propose une solution moyenne. « Il serait à désirer, dit-il, que les examens de passage ne prissent un caractère nettement éliminatoire qu'à partir de l'entrée en 4e ou en 3e, afin de ne pas arrêter trop tôt certains élèves dont le développement peut être un peu tardif. »

B. — *Programmes.*

M. Darsy, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, estime les programmes trop chargés ; « les professeurs ont toutes les peines du monde à les remplir et les élèves les plus laborieux sont dans l'impossibilité absolue de savoir tout ce qu'on est en droit de leur demander aux examens ».

M. Darsy signale que les allégements pourraient porter « d'abord sur les programmes de l'histoire de l'Orient, de l'histoire grecque et de l'histoire romaine, trop scientifiques et trop difficiles pour les élèves des classes de grammaire ; pour les programmes des classes supérieures, on pourrait réduire la part faite à l'histoire des peuples qui n'ont eu que peu de relations avec la France... » M. Darsy demande « que dans le cadre des programmes généraux des cours d'histoire, on laisse une place libre pour quelques leçons sur l'histoire locale (ville, département, province) ».

M. Jablonski (Saint-Louis) estime que « les programmes excessifs ne favorisent que les candidats médiocres ».

Pour M. Rivière (Saint-Louis) : « Les examens d'admission aux écoles spéciales ont une telle influence sur l'orientation générale de notre enseignement secondaire, qu'il serait désirable que les programmes n'en fussent établis qu'après entente entre les professeurs des écoles, juges des nécessités de leur enseignement, et les professeurs de l'université, juges de ce qu'on peut obtenir des candidats. Mais il ne faut pas oublier que, là comme ailleurs, les meilleurs programmes ne vaudront que par les examinateurs chargés de les appliquer. »

M. Martine (Condorcet) demande : 1° la suppression du programme obligatoire ; 2° la création d'un très grand nombre de cours variés, tous facultatifs, entre lesquels devront choisir les élèves ou les familles, quand l'enfant sera parvenu à sa 14e année. »

M. Fleurot, professeur de 5e (petit lycée Condorcet), trouve le programme de 5e trop chargé ; « il comprend à peu près toute la grammaire latine ; certaines règles de syntaxe devraient être étudiées en 6e, d'autres seulement en 4e. Si le programme était allégé, le professeur aurait le temps de faire une revision complète que l'abondance des matières rend impossible aujourd'hui. »

M. Barau (lycée Carnot) estime que c'est à la surcharge des programmes qu'il faut attribuer un défaut général qui va grandissant chez les élèves et qui le frappe péniblement dans les classes de philosophie comme dans celles de première moderne, à la fin des études : la répugnance regrettable pour l'effort personnel dont témoignent les devoirs écrits.

C. — *Langues vivantes.*

M. Martine (lycée Condorcet), pour les langues vivantes, résume ainsi ses observations :

« 1° Proposer au choix des élèves non pas deux langues vivantes, mais bien six (allemand, anglais, espagnol, italien, arabe et russe) ; 2° les rendre toutes facultatives à partir de la quatrième, avec liberté pour l'élève de les étudier toutes si bon lui semble. »

M. Guillotel, professeur d'anglais à Charlemagne, « voudrait pour ceux qui ne peuvent faire une partie de leurs classes dans un collège étranger ou suivre dans des sections spéciales des cours en langues étrangères, un professeur principal pour les classes de grammaire de l'enseignement moderne, qui enseignerait en anglais ou en allemand la plupart des matières de sa classe. Avec lui les élèves parleraient tous les jours, souvent deux fois par jour, condition indispensable au succès de l'enseignement oral ». M. Guillotel propose de ne demander qu'une langue étrangère jusqu'à la quatrième incluse.

M. Camerlynck, professeur au lycée de Bourges, dit à propos des langues vivantes :

« Le professeur de langues vivantes dont on attend un enseignement pratique ne peut qu'accueillir avec empressement les moyens matériels qui peuvent lui faciliter une tâche difficile. Parmi ces moyens nombreux (jeux, chants, correspondance interscolaire, séjour à l'étranger, etc.), le principe de l'adaptation aux conditions locales, un des plus naturels et des plus logiques... Le principe a déjà été appliqué, l'expérience en train d'être faite dans l'enseignement primaire. C'est ainsi que, dans la ville de Bourges, centrale à souhait, on a progressivement éliminé la langue allemande des écoles normale et primaire supérieure (garçons) pour la remplacer par la langue anglaise qui répondait mieux aux demandes et aux intérêts du commerce local. »

MM. Steullet et Gardavot (collège d'Épernay), demandent le rétablissement du thème de langues vivantes au baccalauréat classique.

D. — *Dessin.*

Pour le dessin, l'opinion générale est que cet enseignement est négligé et qu'il est nécessaire de le relever et de l'améliorer.

M. Devos, professeur de dessin au lycée Condorcet, écrit :

« Le dessin, dans les lycées et collèges, est toujours considéré comme un enseignement accessoire. S'il est inutile, qu'on le supprime; si, au contraire, son utilité est reconnue, qu'il lui soit accordé :

« 1° Une sanction lui donnant une petite place dans tous les examens ; 2° Aux professeurs de dessin les mêmes immunités qu'aux autres fonctionnaires de l'Université. »

M. Boucher, professeur de dessin à Charlemagne, signale que la principale réforme à apporter à l'enseignement du dessin consiste à augmenter le temps consacré à cet art. « Il est borné, dit-il, actuellement à une classe par semaine, c'est-à-dire une heure ou une heure et demie. » Même opinion de M. Vilette (Voltaire).

M. Mouret, professeur de dessin à Condorcet, demande « que l'on rende le dessin obligatoire dans toutes les classes, qu'on lui donne une sanction dans les examens de passage des deux enseignements ».

M. Tessier (Janson-de-Sailly) dit: « L'enseignement du dessin dans les lycées a peu de valeur, il est trop restreint, trop classique et ne donne pas les connaissances pratiques et usuelles que doivent posséder les élèves à la fin de leurs études. » M. Tessier signale l'insuffisance des programmes et des collections de modèles « les collections de la ville de Paris, dit-il, sont préférables à celles des lycées ».

E. — *Agrégation et inspection.*

Pour l'agrégation, M. Rivière, professeur à Saint-Louis, émet l'opinion « que les concours d'agrégation ne dégénèrent pas, comme cela est quelquefois arrivé, en concours d'érudition ». M. Martine (Lycée Condorcet) dit que « l'agrégation est théoriquement un examen professionnel, ou, si l'on veut, professoral. Or, elle est devenue en réalité, une autre forme du doctorat ». M. Charron (Lycée Buffon), estime « qu'il suffirait de réagir contre la tendance qui porte à élever un ou deux concours au-dessus de l'enseignement secondaire et de confondre en une seule les agrégations de grammaire et de lettres ».

Pour les inspections générales, M. Rivière (Saint-Louis) émet l'avis « qu'on pourrait adjoindre aux inspecteurs généraux quelques professeurs retraités, en congé ou simplement délégués, que leur longue expérience ou leurs succès dans l'enseignement désigneraient à cet effet. »

M. Legrand (Janson-de-Sailly) demande : « que l'inspection générale se fasse à des époques indéterminées, et jamais deux années de suite à la même époque, qu'il y ait un inspecteur général spécial pour chaque matière d'enseignement ».

L'unanimité des professeurs demande la suppression des notes secrètes.

III

BACCALAURÉAT.

De l'*Université de Paris*, les réponses de presque toutes les facultés contiennent un avis au sujet du baccalauréat. Seule la *Faculté de droit*, après avoir exprimé cette opinion que les études de droit ne sauraient être abordées sans la connaissance du latin, déclare qu'elle ne pense pas avoir à exprimer d'avis sur la manière dont doivent être constatées les connaissances préalables pour l'étude du droit.

A la *Faculté de théologie protestante*, on est favorable à la suppression du baccalauréat et l'on estime qu'il conviendrait de restituer l'examen final des études secondaires à l'enseignement secondaire en créant des certificats de maturité et, dans ce but, d'établir après chaque classe des examens de passage plus rigoureux sous la présidence d'inspecteurs de l'État.

Si le baccalauréat doit être maintenu, il y aurait lieu de limiter l'examen au programme de la classe de philosophie, de façon à éviter aux élèves la préoccupation d'une préparation fiévreuse qui est funeste aux études.

La *Faculté de médecine* s'est particulièrement préoccupée de la question de l'accès aux études de médecine, réclamé pour les bacheliers d'enseignement moderne, et elle est fortement opposée à cette mesure. Il y a lieu, disent les professeurs de cette faculté, de continuer à exiger le baccalauréat classique pour les études médicales. Le programme correspondant au baccalauréat moderne ne constitue pas une préparation appropriée à ces études et il convient de ne pas lui en ouvrir l'accès.

La connaissance des langues anciennes est indispensable au médecin pour formuler, pour lire les ordonnances des médecins étrangers qui sont écrites presque toutes en latin. Une traduction des œuvres classiques ne donne pas la clef des langues. Ce qui serait souhaitable c'est que les médecins connussent les langues anciennes et les langues vivantes. D'autre part, il est nécessaire que l'étude des sciences physiques, chimiques et naturelles reçoive le développement le plus considérable dans notre système d'instruction ; quant aux esprits mathématiques, ils ne sont pas portés vers la science médicale.

En 1852, les étudiants en médecine furent dispensés de produire le baccalauréat ès lettres. Dix ans après, la mesure était rapportée ; la tentative n'est pas à recommencer. L'officiat de santé est supprimé comme ne donnant pas de garanties d'instruction suffisantes ; admettre le baccalauréat moderne pour l'entrée dans les Facultés de médecine, ce serait rétablir ce que l'on a condamné.

La *Faculté des sciences* est d'un avis opposé. Elle estime qu'il convient d'ouvrir aux bacheliers d'enseignement moderne l'accès des Facultés de droit et de médecine. Il importe, dit-on, que la médecine et le droit soient cultivés par un certain nombre de jeunes gens qui, ayant la connaissance des langues vivantes, puissent se tenir au courant des progrès de la science dans les pays voisins.

La *Faculté des lettres* émet un avis formel en faveur du maintien du baccalauréat. La suppression entraînerait le remplacement par des examens spéciaux dits de carrière, qui dénatureraient l'enseignement secondaire en lui enlevant son caractère de culture générale.

Il n'est pas désirable qu'on lui substitue une série de certificats d'études ou d'examens de passage et de sortie, dont la valeur serait illusoire.

Il est souhaitable que le régime des examens soit modifié, en allégeant les programmes, en restreignant l'examen aux matières de la dernière année d'études. La Faculté s'adjoindrait autant de professeurs de l'enseignement secondaire qu'il serait nécessaire. Pour éviter l'encombrement de la Sorbonne, elle déléguerait un président de Commission dans chaque chef-lieu de département.

Le baccalauréat moderne ne doit pas ouvrir l'accès des études de droit (9 voix contre 4), des études de médecine (10 voix contre 6).

Le conseil de l'*École supérieure de pharmacie* demande que le diplôme de bachelier à exiger des aspirants au grade de pharmacien de première classe soit celui de lettres-mathématiques.

Presque toutes les autres réponses demandent le maintien du baccalauréat avec des améliorations tendant à réduire les causes d'aléa.

M. Dunan, professeur d'histoire à Louis-le-Grand dit que : « le baccalauréat classique doit être conservé dans sa forme actuelle en donnant plus d'importance à l'oral. »

M. Dessenon, professeur au lycée Saint-Louis est partisan du maintien du baccalauréat.

De même M. Rivière, qui dit : « On ne peut pas supprimer le baccalauréat ; mais l'examen doit être rendu moins aléatoire, j'oserai dire plus sévère, par adjonction au jury des professeurs de l'enseignement secondaire : l'examinateur doit avoir une parfaite connaissance de ce qu'il peut et doit exiger des candidats. »

Même opinion de M. Asselin, professeur de mathématiques (enseignement moderne) à Saint-Louis ; de M. Ferté, professeur à Char-

lemagne ; de MM. Ascher (Saint-Louis) et Brulard (Charlemagne) qui demandent que les épreuves écrites soient augmentées ; de M. Albert (Condorcet) ; de M. Berthet (Condorcet) qui demande « l'exemption de l'examen pour les bons, très bons élèves, d'après les notes de leurs compositions » ; de M. Humbert (Condorcet) ; de M. Sigwald (Michelet), de M. Legrand (Janson-de-Sailly) ; de M. Charron (Buffon) ; de M. Fallex (Carnot), etc., etc. En un mot, la presque unanimité des professeurs.

IV

QUESTIONS DIVERSES

L'économe du lycée Saint-Louis signale « que la question des agents inférieurs dans les lycées doit être l'objet d'une attention particulière et préoccuper toute administration soucieuse de sa responsabilité, au double point de vue de l'éducation et de la bonne tenue de nos maisons ».

Et l'économe propose :

« 1° De relever les gages de début de nos garçons de 30 à 40 francs par mois ;

« 2° De les répartir en cinq classes, avec possibilité de passer, après un certain nombre d'années de services, dans le même établissement, de la 5e à la 4e, de la 4e à la 3e, de la 3e à la 2e et de la 2e à la 1re. Le passage d'une classe à l'autre entraînerait une augmentation mensuelle de 5 francs au moins ;

« 3° D'assurer, à chacun d'eux, quand l'âge ne leur permettrait plus de remplir leur tâche, une pension de retraite qui les mettra à l'abri du besoin. »

V

Extraits des réponses.

1

Organisation de l'enseignement.

Je crois qu'il y aurait avantage à conférer l'agrégation — une agrégation identique et donnant les mêmes droits —

1° Dans les conditions actuelles — mais peut-être en augmentant la durée du stage et en le rendant plus sérieux, en tenant davantage compte des notes professionnelles des candidats ;

2° A des professeurs d'un mérite éprouvé — après une dizaine d'années de services — en supprimant pour eux l'examen ou en le simplifiant beaucoup — en supprimant l'écrit tout au moins et en leur conférant l'admissibilité.

A. — *Enseignement classique.*

On a fait assez de changements. L'Université a ressemblé (M. Monod le disait d'une façon piquante et juste) à un enfant qui a semé des graines et qui, tous les jours, les met à découvert pour voir si elles ont pris racine. Peut-être y aurait-il lieu d'alléger certains programmes, mais il faudrait que ce fût par suppression pure et simple, et non point avec l'arrière-pensée d'en profiter pour en surcharger d'autres. Quelles sont ces suppressions ? Agrégé des lettres, je ne suis point partisan de celle du grec ; — je me ferais scrupule de recommander des retranchements portant sur les matières qui ne sont pas de ma compétence. Cependant je crois que M. Gebhart a dit à ce sujet des choses très raisonnables.

Je maintiendrais le grec — parce que, dans ma pensée, les études classiques devraient être réservées aux élèves ayant la vocation littéraire. Ceux-là ont droit à des humanités complètes et pour eux, non seulement je suis d'avis de conserver le grec, mais encore d'en rendre l'étude plus sérieuse. La suppression des études grecques n'est plausible que parce qu'elles *n'existent pas*.

Pensant qu'il faut faire des études classiques sérieuses, complètes, ou n'en pas faire du tout, je pense qu'il serait bon de rendre à la septième et à la huitième, en grande partie du moins, leur ancien caractère. L'étude des déclinaisons et des conjugaisons, de la syntaxe élémentaire, dégoûte les enfants trop âgés. Plus jeunes, ils s'y seraient appliqués sans trop d'ennui et les formes se seraient enfoncées dans leur mémoire. Quand j'étais écolier — en seconde et en rhétorique — j'ai souvent regretté de ne pas avoir appris les éléments du grec en septième et en huitième. J'ai eu un prix de version grecque au grand concours et je ne savais pas les verbes en μι.

B. — *Enseignement moderne.*

Avant de songer à développer l'enseignement moderne, il faudrait vider la question

préalable : Ne fait-il pas, dans une certaine mesure, double emploi avec l'enseignement primaire supérieur? Ne s'adresse-t-il pas en partie à la même clientèle?

Je crois, quant à moi, qu'on a eu tort de vouloir en faire un enseignement classique. Je ne comprends pas un enseignement classique amputé de l'enseignement du grec et du latin. Je ne crois pas surtout qu'il soit possible de remplacer le grec et le latin par l'anglais ou l'allemand. Et l'enseignement des langues vivantes — à hautes doses et à prétentions littéraires — est une des choses qui détournent le plus de l'enseignement français des lycées et collèges cette partie de sa clientèle possible qui ne serait pas fâchée de trouver dans nos établissements secondaires un enseignement analogue à l'enseignement primaire supérieur, mais en même temps de placer ses fils dans un milieu plus bourgeois.

En somme, je crois qu'il serait bon pour assurer à l'enseignement toutes les chances de succès possibles de rapprocher ses programmes de ceux de l'enseignement primaire supérieur, Et comme il serait désirable, du reste, de donner là un enseignement primaire supérieur tout à fait supérieur, je lui accorderais les meilleurs professeurs possibles. Pour cela, il importerait moins, à mon avis, de les recruter ici ou là que de les bien choisir, en fait, un à un, et surtout de faire que les élèves de cet enseignement moderne sans prétention quant aux programmes, eussent toujours leurs professeurs bien à eux. (Extrait du rapport de l'inspecteur d'académie de Loir-et-Cher.)

2

L'enseignement classique doit-il être étendu ou restreint ? Dans quelle mesure ?

Il doit être maintenu tel qu'il est. — Il ne faut plus toucher à l'enseignement classique; c'est le véritable enseignement secondaire. — C'est l'enseignement qui convient le mieux à notre pays. Le reproche qu'on lui a fait de ne pas former des hommes d'action, de ne préparer que des fonctionnaires, est injustifié : le même reproche peut être fait à l'enseignement moderne. Le goût des fonctions publiques, des emplois, de la bureaucratie est dans le tempérament français; il est singulièrement favorisé par notre centralisation administrative ; ce n'est pas l'enseignement classique qui le donne. L'enseignement classique peut très bien nous rendre propres à l'action : il est faux de dire que l'étude des Grecs et des Romains, qui ont été des hommes d'action, ne vaille rien pour la préparation à la vie. — Et puis, ne devons-nous considérer que la lutte pour la vie ? S'il est bon d'avoir des hommes forts, actifs, industrieux, hardis, ne faut-il pas avoir aussi des hommes d'étude et de pensée? La France ne tient-elle pas la première place dans le domaine de la pensée et ne faut-il pas lui maintenir avec soin cette éminente position? Or l'enseignement classique seul vaut quelque chose pour la culture générale de l'esprit. Ruiner l'enseignement classique ce serait non seulement aller contre les intérêts évidents de nos collèges, ce serait, chose plus grave, léser gravement les plus grands intérêts de la patrie.

Enseignement moderne.

L'enseignement moderne officiel est, comme l'enseignement classique, indépendant des conditions locales. Ses programmes doivent être les mêmes dans toute la France. — Mais cet enseignement moderne officiel ne répond pas du tout aux besoins d'une grande partie de la population de nos campagnes. Beaucoup de cultivateurs aisés envoient leurs fils au collège, non pour y parcourir le cycle entier des études, non pour y atteindre le baccalauréat, mais simplement pour y passer trois ou quatre ans : ils seraient très heureux que leurs fils leur fussent rendus après trois ou quatre ans de collège, en possession de quelques connaissances pratiques, immédiatement utilisables, spécialement agricoles. Ces personnes (elles sont nombreuses) ne comprennent pas la nécessité de deux langues vivantes, ni d'études littéraires à longue portée. Si nous ne leur donnons pas satisfaction, elles iront (beaucoup l'ont déjà fait) chez nos rivaux les frères ou les pères. Pour les retenir chez nous (et il le faut bien), nous devons créer, à côté de l'enseignement moderne officiel, une sorte d'enseignement spécial, où les études seraient de trois à quatre ans, où l'on n'apprendrait qu'une langue vivante, où l'on acquerrait quelques connaissances pratiques se rapportant surtout à l'agriculture. — Des essais en ce genre ont déjà été tentés ici et là et pro-

mettent de bons résultats. — Cet enseignement B pourrait varier naturellement d'un établissement à l'autre. (Extrait du rapport de l'inspecteur d'académie de l'Oise.)

3

A mon sens, *l'enseignement classique* pourrait être institué à deux degrés : au degré supérieur, avec le grec et le latin, exclusivement réservé à une clientèle d'élite; et au second degré, avec le latin seulement, pour la généralité des élèves.

Voici quelles seraient, dans ce dernier cas, les bases du plan d'études :

Il comprendrait deux périodes :

1° L'une, d'éducation commune aux enfants de 7 à 13 ans, comprenant les enseignements indispensables à une bonne instruction moyenne (français, arithmétique, langue vivante, histoire et géographie, éléments de botanique, de géologie, de géométrie, etc.) Après ce premier cycle d'études, les élèves qui voudraient quitter le collège seraient déjà en possession d'un fonds suffisant de connaissances générales ;

2° Dans la deuxième période, pour les élèves de 14 à 15 ans, commencerait la spécialisation. Cette période comporterait deux sections : 1° l'une littéraire, avec l'étude seule du latin (langue et littérature françaises, histoire ancienne, grecque et romaine, langue vivante, philosophie); 2° l'autre scientifique, réservée spécialement à l'étude des mathématiques, de la physique, de la chimie, des sciences naturelles, des langues vivantes.

Rien n'empêcherait d'ailleurs d'admettre une certaine variété dans l'enseignement selon les besoins locaux, et les conseils des professeurs pourraient, à juste titre, intervenir pour proposer des modifications ou des cours annexes professionnels.

Avec ce plan d'études, les élèves pourraient commencer, soit au lycée, soit dans les écoles élémentaires, leur instruction primaire : il n'y a pas d'inconvénient à laisser subsister simultanément cette double organisation, puisque les professeurs des classes élémentaires dans les lycées sont généralement d'anciens instituteurs ou des maîtres ayant passé l'examen pédagogique, sans compter qu'en supprimant ces classes, dans les lycées et collèges, on risquerait de peupler avec les enfants de la bourgeoisie les établissements rivaux.

Quant à l'enseignement primaire supérieur, il n'y a pas lieu de modifier ses programmes. Son but est précis, il répond aux besoins actuels et peut d'ailleurs s'assouplir avec les nécessités locales.

Il n'est pas douteux qu'à l'heure actuelle cet enseignement ait fait une sérieuse concurrence à ceux de nos petits collèges qui sont dans son centre d'attraction, surtout depuis la suppression de l'enseignement spécial. (Extrait du rapport de l'inspecteur d'académie de Seine-et-Oise.)

4

Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire et avec l'enseignement professionnel.

Il est très désirable que les élèves puissent continuer d'entrer au lycée ou au collège sans passer par l'école primaire. L'enseignement du premier degré leur est donné dans les classes de septième, huitième, préparatoire et enfantine, et dans des conditions au moins aussi bonnes que chez l'instituteur ; car ce sont, pour la plupart, des maîtres sortis de l'enseignement primaire, et non des moindres, qui dirigent nos petites classes; de plus, dans ces classes, les élèves prennent déjà les habitudes et l'esprit de l'établissement où ils doivent faire leurs études secondaires, et ils y apprennent les premiers éléments des langues vivantes.

Le collège et l'école primaire supérieure étant institués, à mon sens, pour des clientèles distinctes, pour atteindre des buts très différents — éducation générale et désintéressée d'un côté, éducation pratique, professionnelle, utilitaire, de l'autre, — j'estime qu'au lieu de préparer la fusion de l'enseignement moderne et de l'enseignement primaire supérieur, il vaudrait beaucoup mieux les séparer plus nettement encore qu'ils le sont; le premier s'adresse à la classe moyenne, le second, à la population ouvrière et agricole.

Mais je ne serais pas opposé à ce que dans les collèges on organisât un enseignement primaire supérieur partout où, à côté, il ne se trouve pas d'établissement spécial public

pour le donner. (Extrait du rapport de l'inspecteur d'académie d'Eure-et-Loir.)

5

Éducation.

Le régime de l'*internat* ne peut guère être réformé. Ceux qui le condamnent ne le connaissent pas, ou le jugent par ce qu'il était il y a vingt ou trente ans. Presque tous nos établissements sont spacieux et construits dans des conditions excellentes d'hygiène ; presque tous nos élèves sortent dans leurs familles ou chez leurs correspondants tous les dimanches ; partout la discipline, sans être relâchée, est très paternelle et, quoi que disent nos adversaires, nous ne négligeons en aucune façon l'éducation de nos élèves. La plus grosse part dans la crise qui frappe nos lycées revient à ceux qui ont attaqué l'internat.

Les professeurs peuvent, sans sortir de leur classe, s'associer très étroitement à l'œuvre de l'éducation ; beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, n'y manquent pas, ce sont nos meilleurs collaborateurs, il n'est pas nécessaire qu'ils fassent plus. Nous serions trop heureux si tous nos professeurs voulaient ou pouvaient collaborer à notre œuvre d'éducation de cette simple façon.

Quant aux répétiteurs, leur unique rôle est celui d'éducateur, même quand ils dirigent le travail des élèves ; le tout, pour eux, serait de comprendre ce rôle et de s'y consacrer. Mais la besogne est délicate et souvent pénible, il faut de l'expérience et de l'activité, plus d'activité peut-être que d'expérience ; aussi je pense que l'on rendra un très grand service à nos lycées en ouvrant à nos répétiteurs de nombreux débouchés vers le professorat ; on ne doit pas vieillir dans les fonctions de répétiteur.

L'éducation physique n'est plus négligée : la gymnastique, l'escrime, les jeux dans la cour, les jeux de plein air, organisés presque partout, suffisent si l'on ne veut dépasser la mesure et troubler les études.

Les grands élèves sont généralement traités comme il convient : je crois qu'il serait dangereux de trop compter sur le sentiment qu'ils peuvent avoir de leur responsabilité. Ils ont besoin de se sentir surveillés et tenus. (Proviseur du lycée de Versailles.)

6

Enseignement moderne.

Au lycée d'Orléans, l'effectif de l'enseignement moderne a passé, de 1892 à 1898, de 74 à 129 élèves. Il a y donc augmentation, mais cela prouve-t-il que cet enseignement est prospère et répond aux désirs des familles? Je ne le crois pas. Voyons la situation réelle et entrons dans les détails. Il faut d'abord remarquer que les classes de début (sixième et cinquième moderne) sont nombreuses (trente élèves environ dans chaque classe); puis peu à peu le nombre diminue en quatrième, en troisième, en seconde; si bien qu'actuellement nous n'avons pas de première sciences et seulement 5 élèves en première lettres. Que deviennent ces élèves? Le plus grande partie quittent le lycée avant le baccalauréat, en troisième surtout. C'est, en grande partie, l'ancienne clientèle de l'enseignement spécial qui ne veut pas des études latines.

Elle sort malheureusement du lycée avec un bagage de connaissances incomplètes, souvent inutiles pour l'avenir. Que de fois j'ai entendu les doléances des familles, pour les langues vivantes surtout. Très utiles, très appréciées par les industriels du Nord, elles sont absolument inutiles aux fils de paysans de la Beauce ou de la Sologne. Aussi, travaillent-ils peu ces facultés. N'en ayant pas besoin, il n'ont pour cette étude aucun goût. Ne serait-il pas préférable de remplacer, dans certains lycées, les langues vivantes par des cours spéciaux, par des cours d'agriculture élémentaire, par exemple? Et cela d'une manière officielle, fixe, et non pas sur la demande de certaines familles, car combien d'autres ignorent les programmes et ne demandent rien, mais s'aperçoivent seulement, quand ils retirent leurs enfants, qu'ils n'ont pas trouvé au lycée ce qu'ils désiraient.

Pour ces élèves, les langues vivantes ont encore un autre inconvénient. Sortant des écoles communales, ils arrivent au lycée en sixième ou cinquième moderne sans savoir un mot de langues vivantes. Pour leur permettre de suivre, tant bien que mal, leurs camarades qui ont déjà trois ans d'allemand ou d'anglais, nous organisons au commencement de chaque année ce que nous appelons des cours de faibles, qu'ils suivent, moyennant une faible

rétribution, pendant trois mois. Mais devant rester seulement deux ou trois ans au lycée, quel goût peuvent-ils avoir pour ces langues vivantes qui ne seront, comme je l'ai dit plus haut, pour eux d'aucune utilité?

L'autre moitié, composée d'élèves mieux doués et qui veulent faire des études complètes, quittent, ce sont les scientifiques, l'enseignement moderne après la seconde et entrent en mathématiques élémentaires, la plupart candidats à Saint-Cyr et à Polytechnique, deux ou trois seulement candidats aux écoles de commerce et d'agriculture. Sur les cinq élèves qui composent, cette année, la première lettres, trois se préparent à l'École normale de Saint-Cloud, un voudrait aller aux colonies et le cinquième est indécis.

Tous ou presque tous deviendront bacheliers et... fonctionnaires. C'est donc, en somme, une concurrence à l'enseignement classique. Je vois bien qu'un certain nombre d'élèves peupleront les villes au détriment des campagnes; est-ce bien utile au point de vue social? En tout cas, le but de l'enseignement moderne n'est pas atteint.

Très peu d'élèves, en effet, se destinent au commerce, à l'industrie, à l'agriculture.

Il faudrait donc assouplir, adapter les programmes aux besoins locaux; rendre l'enseignement moderne plus pratique, plus court. (Proviseur du lycée d'Orléans.)

7

Que valent les assemblées des professeurs et des répétiteurs et les conseils de discipline?

a. — Telles qu'elles sont actuellement comprises et pratiquées, les assemblées des professeurs et des répétiteurs ne donnent, pour ainsi dire, aucun résultat appréciable. Ceux qui les composent y viennent non seulement sans entrain, mais même sans goût, avec une hâte visible de voir se terminer la séance. Aussi n'ont-elles lieu, dans la plupart des lycées, qu'une fois par mois, à l'occasion de l'établissement de la liste des élèves à inscrire au tableau d'honneur. Réduites à ce rôle, elles ont pourtant l'avantage de mettre les professeurs en contact les uns avec les autres, et avec l'administration; des vues sont échangées, non pas des idées générales, mais des appréciations sur la valeur de tel ou tel élève. C'est quelque chose, mais c'est bien peu, et je crois que ces réunions pourraient être plus fécondes, si les professeurs et les répétiteurs y apportaient plus d'entrain, je pourrais dire plus de foi. On sent qu'ils ne croient pas eux-mêmes à l'efficacité de ces séances; peut-être trouverait-on l'explication de ce scepticisme dans ce fait que, souvent consultés dans le principe, ils n'ont plus jamais entendu parler des avis donnés ou des vœux émis.

b. — Je n'en dirai pas autant des conseils de discipline dont l'institution me paraît des plus heureuses. Ils ont le très grand avantage d'associer dans une certaine mesure le corps enseignant à la direction disciplinaire de la maison. Les chefs d'établissement y trouvent souvent d'utiles conseils dans des cas douteux et surtout le sentiment que leur responsabilité est partagée. Enfin autant par leur autorité morale que par les sanctions que reçoivent leurs délibérations, ils inspirent aux élèves un respect et une crainte salutaires. Les plus mauvais redoutent manifestement de comparaître devant le conseil de discipline, et les meilleurs apprécient grandement les encouragements et les récompenses qu'il leur décerne. (Proviseur du lycée de Chartres.)

8

Assemblées de professeurs. — Elles ont peu d'utilité, quand elles sont plénières, car elles réunissent trop d'intérêts divers; elles se perdent le plus souvent en discussions oiseuses, diffuses, violentes parfois; elles sont une cause d'agitation et peuvent nuire beaucoup à l'autorité du proviseur, si celui-ci ne sait pas les dominer. C'est toujours dans ces sortes d'assemblées que les propositions les plus absurdes sont déposées et il est rare qu'elles ne trouvent pas quelqu'un pour les soutenir. Au contraire, les assemblées partielles, groupant les professeurs d'une certaine catégorie d'élèves : classes primaires élémentaires, de grammaire, de lettres, d'histoire et de géographie, de langues vivantes, de sciences, etc., pourraient, au point de vue pédagogique surtout, rendre de réels services.

Les assemblées générales devraient être conservées, mais on ne les réunirait que dans des



cas déterminés et avec un ordre du jour parfaitement arrêté.

Quand un sujet est délicat à discuter, il est dangereux de le soumettre à l'assemblée générale : l'avis individuel ou l'avis des groupes dont je parlais tout à l'heure serait bien plus sérieusement donné. (Proviseur du lycée de Bourges.)

9

Association des professeurs à l'œuvre de l'éducation. — Cette association est absolument nécessaire. Il faut que le professeur se mêle davantage aux élèves, qu'il vienne dans les études, qu'il fasse des conférences aux élèves faibles, qu'il dirige des promenades, qu'il assiste aux récréations, aux jeux des élèves. L'intervention du professeur ne doit pas être un fait exceptionnel, mais l'habitude. C'est en nous occupant souvent et beaucoup des élèves que nous profiterons de toutes les occasions pour former leur jugement et leur cœur, pour donner à leur tenue, à leur langage, à leur attitude la rectitude, la distinction même qu'on reproche à nos élèves de ne pas avoir.

Situation des répétiteurs, etc. — On a fait beaucoup pour les répétiteurs et leur situation est devenue moins bonne qu'autrefois. Ils ont plus de liberté, plus d'argent, mais leur situation est définitive : le répétitorat est une carrière. C'est un grave inconvénient. Il n'est pas bon que les élèves aient pour surveillants des hommes trop âgés. — Il faut donc laisser au répétiteur sérieux le moyen d'arriver, même sans l'agrégation, à une situation sinon meilleure pécuniairement, au moins plus honorifique. Les répétiteurs licenciés offrent des garanties sérieuses : pourquoi ne leur réserverait-on pas les postes de professeurs de primaire, de huitième, de septième, même de sixième classique ou moderne? Leur juste ambition serait satisfaite. — Les bourses de licence, dont le nombre doit être restreint, pourraient aussi leur être réservées : eux seuls pourraient prendre part aux concours établis pour l'obtention de ces bourses. — De la sorte les meilleurs des répétiteurs deviendraient agrégés et se fondraient dans le corps des professeurs; les autres, simples licenciés, resteraient répétiteurs au plus jusqu'à 35 ou 40 ans, après quoi ils obtiendraient, soit une classe de collège, soit une classe de lycée.

Est-il possible de leur donner une participation plus effective à l'instruction et à l'éducation? — On peut les employer à des conférences, à des interrogations aux élèves faibles; comme les professeurs, ils pourraient assister à tous les exercices des élèves; dans les promenades, ils pourraient jouer un rôle actif, soit en causant avec leurs élèves, ce qu'ils font rarement, soit en jouant avec eux, soit en rendant les promenades instructives : (botanique, entomologie, géologie, agriculture, lecture de cartes militaires, arpentage, appréciations de distances, etc...) (Proviseur du lycée de Bourges.)

10

Enseignement classique et enseignement moderne.

Quoi qu'on ait pu dire, l'enseignement classique a conservé, avec juste raison, les préférences des familles. Dans les petites villes, on comprend assez mal l'utilité de l'enseignement moderne, qui n'est pas plus simple que l'enseignement classique et dont la sanction finale est à peu près la même. On lui préférerait de beaucoup l'ancienne bifurcation après la quatrième qui, tout en faisant une part suffisante aux études littéraires, conduisait au baccalauréat ès sciences.

Dans un pays essentiellement agricole, la suppression de ce baccalauréat a suscité des protestations nombreuses et favorisé, pour une bonne part, le dépeuplement des collèges. Les agriculteurs veulent pour leurs enfants une instruction scientifique et, ne le trouvant pas chez nous à leur gré, ils portent leurs vues ailleurs. L'enseignement moderne recueille presque toujours les épaves de l'enseignement classique et s'alimente au détriment du premier.

Pour lui donner une vie réelle, il faudrait le fusionner avec l'enseignement primaire supérieur, son véritable concurrent, et annexer à tous les collèges une école primaire supérieure régionale. Les deux enseignements vivraient ainsi côte à côte sans se nuire, avec des éléments différents et conduiraient à des carrières n'exigeant pas les mêmes aptitudes. (Principal du collège d'Étampes.)

11

La fusion de l'enseignement moderne et de l'enseignement primaire supérieur a un certain nombre de partisans parmi lesquels je me range très volontiers. Mais dans ce cas, les programmes devraient être modifiés.

L'enseignement moderne, avec ses programmes actuels, est parfait, mais à la condition d'en suivre tous les échelons. Or, dans la plupart des collèges, et je pourrais peut-être ajouter dans beaucoup de lycées, les classes supérieures de cet enseignement sont bien peu peuplées, comparées à celles de grammaire. La plupart des élèves de cet enseignement s'arrêtent après la quatrième. Dans ce cas, ils emportent du collège des connaissances à peine ébauchées. Ils ont vu les deux premiers livres de géométrie avec nombre de théorèmes qu'ils ont appris par cœur et ne savent pas le premier mot de la mesure des surfaces et des volumes. Ils n'ont pas même commencé la physique et la chimie. Il faut avouer que le but utilitaire poursuivi n'est guère atteint. Par contre, ils ont appris l'histoire des peuples d'Orient, de la Grèce et de Rome. Ces élèves, en entrant dans l'enseignement moderne, ont tout simplement perdu trois ans ou peu s'en faut, s'ils s'arrêtent au moment de passer en troisième, et, je le répète, c'est le plus grand nombre. J'aimerais bien mieux voir s'établir des programmes d'études concentriques, permettant de donner satisfaction, d'une part, aux élèves qui ne passent que trois années au collège et, d'autre part, à ceux qui voudraient achever leurs études. Les premiers verraient à peu près les matières de l'enseignement primaire supérieur et les seconds celles qui correspondent aux classes supérieures de l'enseignement moderne, après avoir passé par le premier cycle. On éviterait ainsi la nécessité dans laquelle se trouvent tous les collèges et bon nombre de lycées de créer des cours annexes pour la première catégorie d'élèves. (Principal du collège de Vitry-le-François).

12

Quelles considérations devraient déterminer le choix des proviseurs ou principaux? On n'est pas forcément un bon administrateur par cela seul qu'on a été un bon professeur. Les mêmes qualités ne conviennent pas aux deux fonctions; j'irais même jusqu'à penser que les qualités du professeur peuvent faire tort à l'administrateur, quand ces qualités sont exclusives. Si toute la fonction du principal consistait à assister aux classes et à exercer un contrôle sur le personnel enseignant, il ne faudrait rien demander de plus qu'un bon professeur. Mais en pratique, il n'en est rien et le chef de l'établissement a des fonctions éminemment actives, multiples et variées; il doit donc être non un spéculatif, mais un homme d'action. Exercer une action, ce n'est pas faire une conférence, ce qui est à la portée de bien des rêveurs; c'est intervenir à tout instant de mille manières différentes dans toutes les fonctions de l'organisme dont on a la responsabilité; c'est en même temps avoir l'œil sur le dehors, entretenir de tous les côtés des relations utiles, c'est avoir un réel ascendant moral, non seulement à l'intérieur sur des élèves, mais sur le personnel, sur les familles. Tout ceci est affaire de tempérament et c'est par le tempérament que vaut celui qui a charge d'administration. J'irais jusqu'à formuler le même postulat pour les professeurs, d'accord avec ce directeur de collège anglais qui disait à un candidat professeur cousu de diplômes: « Mais, monsieur, c'est un homme qu'il me faut et non pas des diplômes. »

Cela m'amène à exprimer cette opinion que l'on attache beaucoup trop de valeur aux examens et aux concours. Certes, je ne veux pas médire du savoir d'un agrégé et, sous ce rapport, je tiens pour bonne la sélection opérée par les concours. Mais où se fait la sélection des caractères? Où, dans l'Université, le classement entre les hommes d'action et les autres? Et qui dira que, dans l'Université, on peut se passer d'hommes d'action? Que la science acquise n'y fait point tort au génie naturel? Que le manque d'activité et d'initiative dont souffre le pays, n'est pas un peu le fait de l'Université?

heures de liberté, est du temps perdu ou mal employé. Le principal de Melle demande « une certaine autonomie » appuyée du concours des bureaux d'administration ; à Parthenay on ne demande rien.

Département de la Vendée. — Comme son collègue de Niort, le proviseur de la Roche-sur-Yon déclare que le meilleur moyen d'accroître l'autorité si nécessaire à un chef d'établissement serait d'attacher la plus grande importance aux notes qu'il est amené à donner à ses collaborateurs. Rien de ce qui, de plus, pourrait contribuer à accroître son prestige extérieur ne devrait être négligé, si l'on veut qu'il puisse convenablement assurer la bonne marche et la prospérité de la maison. Les diverses assemblées établies près de lui ne devraient jamais être que consultatives.

La Société locale d'études des professeurs du lycée de La Roche est d'avis qu'on ferait beaucoup pour la prospérité des lycées et collèges si l'on faisait en sorte de choisir pour les administrer ou pour y enseigner des fonctionnaires originaires de la région. Les membres de cette société font un cas médiocre des conseils de discipline qui, disent-ils, tant qu'ils n'ont que des avis à donner, et point de décision à prendre, n'ont d'autre rôle que d'enregistrer ou de couvrir les décisions du chef de l'établissement.

Département de la Haute-Vienne. — « La prospérité d'un établissement, dit l'inspecteur d'académie, est en grande partie l'œuvre de celui qui le dirige. Un stage me paraît donc devoir être exigé des professeurs qui aspirent à devenir proviseurs, ne serait-ce que pour leur permettre de révéler leurs qualités administratives. Le censorat est excellent, à la condition de n'être pas trop prolongé... ; l'inspection académique serait peut-être le meilleur apprentissage à la situation de proviseur.

L'autorité des proviseurs, continue l'Inspecteur d'académie (et sur ce point il est d'accord avec le proviseur du lycée de Limoges et le principal du collège de St-Yrieix) doit être fortifiée. Elle est actuellement trop discutée par les professeurs et par les répétiteurs eux-mêmes. Certains chefs d'établissement n'osent plus faire acte d'autorité par crainte de conflits avec leurs collaborateurs.

Deux professeurs du lycée de Limoges traitant la même question font la même constatation. Et l'un d'eux, attribuant cet état de choses à l'insuffisance du personnel administratif, juge d'ailleurs qu'il est impossible d'améliorer le recrutement. Car on ne fera jamais, dit-il, que sauf exception, tous les talents et toutes les valeurs réelles ne préfèrent l'enseignement actif à l'administration. » Et il conclut que le seul remède consisterait « à séparer complètement l'œuvre d'administration et d'éducation de celle de l'instruction, et à limiter nettement les fonctions du censeur et du proviseur à la surveillance des élèves, à leur culture morale et aux relations avec les parents. »

La note est intéressante à relever comme indication d'un état d'esprit chez les professeurs qui explique et justifie tout ce qui a pu être dit en faveur de la nécessité de relever le prestige et l'autorité des chefs d'établissement, en particulier vis-à-vis du personnel enseignant.

Education.

Les avis émis sur ce chapitre des différents points de l'Académie présentent de tels points de ressemblance qu'il est possible de les résumer simultanément pour tous les départements du ressort.

De l'*internat* il est rarement dit autre chose que ceci : l'internat est une nécessité qu'il faut accepter en s'efforçant de rendre ce régime le meilleur possible : « S'il est vrai, dit à ce sujet le principal de Saintes, que l'internat, au point de vue de l'éducation, soit un mal, il ne l'est pas moins que, dans l'état actuel des mœurs en France, c'est un mal inévitable, puisqu'on ne sait pas quel autre régime, hospitalité familiale ou système tutorial, par exemple, pourrait pratiquement lui être substitué. Il est donc inutile et peu sage de le décrier, et il est préférable de mettre à profit les mérites réels qu'il possède, en atténuant autant que possible, sans nuire à l'intérêt supérieur de la discipline et des études, les défauts qui lui sont justement reprochés. »

En réalité les reproches graves faits à l'internat se font rares, sauf peut-être de la part des répétiteurs qui d'ailleurs sont plus frappés des inconvénients qu'il présente à leur endroit que de ceux qu'il pourrait avoir pour les élèves. Ce n'est plus qu'à l'état d'exception qu'on rencontre une note analogue à la suivante : « L'internat, dit un professeur de Châteauroux, est un régime dur dont s'accommodent mal la plupart des enfants, qui ne gardent dans la vie

moire, qu'il est facile, avec quelque adresse, de déguiser sous l'apparence du jugement. On attache trop d'importance aux compositions de mémoire et aux examens. Les bons élèves qui visent la place de premier et le prix préparent pendant huit et quinze jours à l'avance une composition; nécessairement, pendant ce temps ils négligent le reste; ils se fatiguent à apprendre ce qu'ils oublieront quelques jours après; ils perdent donc leur temps et leur liberté d'esprit. C'est ainsi que la plupart préparent le baccalauréat pendant les deux derniers mois; ils font une besogne peu intelligente et peu profitable (Tisserand, professeur à Bourges).

14

Préparation professionnelle à l'enseignement.

On ne saurait croire combien les professeurs débutants sont abandonnés à eux-mêmes, plongés tout à coup dans une vie compliquée à laquelle rien ne les a préparés. Moyens pratiques de faire vivre l'enseignement, précautions à prendre dans le choix des leçons ou dans la direction des explications, psychologie de l'élève, ils ignorent tout. L'expérience donne plus tard aux maîtres des qualités précieuses, mais ils les gardent pour eux, sans en faire part à leurs jeunes collègues. Or l'autorité est un don naturel chez beaucoup de maîtres, mais à un grand nombre d'autres elle fait défaut, alors qu'elle pourrait parfaitement être acquise. Il faudrait que les professeurs mûris par vingt ans d'enseignement fussent chargés de guider discrètement les plus jeunes par des conférences régulières et périodiques. Ce rôle exigerait beaucoup de tact, mais sa difficulté n'est pas une raison pour se refuser à soigner une véritable plaie (Cœuil, professeur à Bourges).

15

Notre démocratie a besoin, avant tout, de bons *citoyens*, c'est-à-dire d'hommes connaissant bien leurs devoirs politiques et leur devoir social, d'hommes à l'esprit ouvert, juste et droit, en un mot, d'hommes capables d'être les ouvriers actifs du progrès démocratique.

C'est l'enseignement classique qui a le devoir de former ces bons citoyens.

Tel qu'il est organisé actuellement, il n'y peut qu'imparfaitement réussir. Ni ses programmes, ni ses méthodes ne sont orientés en ce sens.

Les programmes sont :

1° Trop chargés. Il faudrait, d'une part, en retrancher les matières de médiocre valeur éducative (géologie, hygiène, etc.); d'autre part, alléger les autres matières de tout ce qui n'est qu'érudition, détail, appareil technique. (Il est inutile d'enseigner toute l'histoire, inutile surtout de l'enseigner à grand renfort de chronologie, de descriptions de campagnes, etc.; dans l'enseignement des langues anciennes, on fait trop de philologie, d'archéologie, de mythologie, etc.);

2° Impropres à la tâche que doit se proposer l'enseignement classique. La place, rendue libre par les suppressions indiquées ci-dessus, devrait être occupée par un fort enseignement, moral, civique, politique et économique.

Les méthodes sont trop spéciales et ne s'appliquent pas assez à dégager de chaque enseignement la partie générale et philosophique, c'est-à-dire la partie vraiment éducative, pas plus qu'elles ne s'appliquent à faire de l'enseignement une forte gymnastique intellectuelle, à donner aux esprits les qualités d'activité et de justesse sans lesquelles on ne peut être un citoyen utile à son pays. Le moyen de corriger ce défaut des méthodes est d'exiger des professeurs, par des modifications apportées aux examens d'agrégation, une forte culture générale et philosophique, en même temps que des aptitudes pédagogiques (Vial, professeur à Reims).

16

Ce n'est pas dans l'enseignement primaire que les lycées et les collèges doivent aller chercher leurs élèves. Il prépare les siens par d'autres méthodes et les dirige vers d'autres voies. Si l'on veut que ces établissements soient prospères, il faut que leurs classes de début le soient tout d'abord; et, pour en assurer le bon recrutement, il est non seulement nécessaire de faire comprendre aux familles que ce ne sont pas de simples classes primaires annexées à l'établissement principal, mais qu'elles constituent, au contraire, le premier

des cycles de l'enseignement secondaire, ayant son programme et ses méthodes propres qu'un enfant doit nécessairement parcourir, s'il veut recueillir tout le fruit de l'enseignement qui se donne dans les deux autres ; il faut, en outre, leur accorder ce qu'elles demandent : une durée suffisante des classes journalières et leur direction par les maîtres qu'elles désirent (Bouillot, professeur à Beauvais).

17

Education. — Régime de l'internat. — Situation des répétiteurs, etc.

Ce qui manque le plus dans nos internats, c'est un corps d'éducateurs. Le proviseur est souvent détourné par d'absorbantes préoccupations d'ordre administratif de ce qui paraît être sa fonction essentielle. L'action du censeur s'exerce sur trop d'élèves à la fois pour être sur chacun aussi suivie, aussi intime qu'il faudrait. Les répétiteurs sont, pour la plupart, encore jeunes et manquent souvent des qualités propres de l'éducateur : l'éducation et l'oubli de soi-même. Les professeurs peuvent avoir la plus heureuse influence sur le caractère et les manières de leurs élèves ; mais leur action, pour être décisive, devrait être plus constante et s'exercer en dehors des heures de classe. Or il ne paraît pas possible d'exiger qu'ils président eux-mêmes à la confection des devoirs et à l'étude des leçons, qu'ils assistent régulièrement aux récréations, prennent part aux jeux et aux promenades. Cette fonction proprement éducative pourrait être confiée à une catégorie spéciale de répétiteurs, choisis parmi ceux qui offrent le plus de garanties au point de vue de la science, du caractère et de l'éducation, et pourvus soit d'une licence, soit d'un certificat d'allemand ou d'anglais ou des classes élémentaires. Ces répétiteurs devraient être pour les élèves non plus des surveillants, mais des guides et des amis, pour les professeurs non plus des inférieurs ou des rivaux, mais des collaborateurs et des collègues.

Un grade spécial, que j'appellerais agrégation pour en relever le prestige, doté d'un traitement supérieur et entraînant l'externement, serait créé pour eux et conféré, sur le rapport des inspecteurs généraux et la proposition des proviseurs, à ceux qui se seraient distingués par leur culture littéraire ou scientifique, mais surtout par leur valeur morale et professionnelle. Leur situation serait intermédiaire entre celle des professeurs et celle des simples répétiteurs. On choisirait parmi eux les surveillants généraux ; ils pourraient ainsi aspirer au censorat et au provisorat.

Dans les lycées de moyenne importance, les études, les récréations et les promenades pourraient être dirigées par quatre ou cinq répétiteurs agrégés dont chacun, suivant ses grades, serait chargé, en ce qui concerne les études, d'une spécialité : lettres, sciences, langues vivantes, classes élémentaires.

Le nombre des répétiteurs non agrégés serait diminué d'autant ; leur situation resterait ce qu'elle est aujourd'hui, mais leur recrutement soumis à une sélection plus sévère. Ils seraient chargés seulement, sous la direction des agrégés, des mouvements, des dortoirs, d'une partie des études, c'est-à-dire de la surveillance proprement dite, avec une moindre influence sur la formation intellectuelle et morale de leurs élèves.

Pour bien accuser aux yeux du public et des élèves la différence entre les deux catégories de répétiteurs, il serait à propos de désigner les deux fonctions par des noms différents : les agrégés seraient nommés, par exemple, répétiteurs, et les non agrégés, répétiteurs adjoints.

On obtiendrait de la sorte une discipline plus homogène sous la direction plus effective du proviseur et une éducation plus conforme aux bonnes méthodes pédagogiques (Joris, censeur du lycée de Chartres).

18

Je suis tout à fait partisan du baccalauréat : je le regarde comme la meilleure sanction des études et aussi comme le meilleur moyen qu'aient l'État et la société de discerner les aptitudes. Un certificat d'études n'aurait ni la même efficacité, ni la même valeur : délivré à la suite d'épreuves qui ne différeraient guère des compositions ordinaires, prévu d'avance le plus souvent dans ses résultats, ils n'inspirerait pas aux élèves ces salutaires inquiétudes et cette constante ardeur que leur donne un

examen d'un caractère nouveau et quelque peu solennel, comme le baccalauréat. D'autre part, le certificat d'études serait inévitablement, dans bien des cas, par l'effet d'une indulgence très naturelle, accordé même à la médiocrité persévérante et docile que les examens de passage ne pourraient, malgré tout, complètement arrêter en route. Dès lors, quelle indication pourrait-il fournir à la société sur le mérite de ceux qui l'auraient obtenu? Enfin, je supplie qu'on pense aussi à la situation qui serait faite, surtout dans les petites villes, aux professeurs chargés de le décerner.

Qu'on ne compte pas non plus, pour remplacer le baccalauréat, sur les examens d'entrée aux grandes écoles et dans les diverses administrations. De tels examens auraient forcément un caractère spécial; or nous voulons tous, je crois, que l'élite de notre jeunesse reçoive d'abord une culture générale.

Le baccalauréat est donc, selon moi, la meilleure forme de l'examen final. Mais il y a dans son organisation actuelle quelques inconvénients : les professeurs de l'enseignement supérieur y jugent les élèves de l'enseignement secondaire. De là des discordances, parfois assez graves, entre le régime des classes et celui de l'examen; les professeurs des lycées et des collèges en sont quelquefois gênés, et les élèves troublés. On obvierait à ces inconvénients en choisissant la majorité du jury parmi les professeurs des lycées et des collèges, sauf à prendre dans le détail toutes les mesures que comportent la liberté de l'enseignement secondaire et le respect de l'opinion (Santiaggi, professeur à Chartres).

19

La plus grande responsabilité devant être imposée aux proviseurs et principaux, la plus grande autorité doit aussi leur être accordée. Aussi, sommes-nous d'avis, en conservant les assemblées actuelles de professeurs et les conseils de discipline, de n'en faire que des assemblées consultatives. Le proviseur peut être heureux, dans certains cas, de s'éclairer en demandant l'avis de ses collaborateurs; mais, comme il doit être responsable de la décision qu'il prendra, cet avis ne doit pas l'engager. A moins de ne pas être capable de remplir ses fonctions, il doit connaître mieux que ses professeurs les difficultés multiples de l'administration, et ses décisions seront prises d'une façon plus réfléchie. Quant à donner accès à des étrangers dans les assemblées des professeurs, nos préventions contre les influences extra-universitaires diront assez ce que nous en pensons. Un proviseur assurément devra approprier son administration à l'esprit de la population au milieu de laquelle il vit; mais, pour la connaître, il devra se mettre en contact avec elle autrement que par des assemblées. S'il veut un avis, il peut le demander à ceux des amis du collège auquel il jugera bon de s'adresser et sa confiance les flattera. Mais s'ils sont autorisés officiellement à lui apporter leurs conseils au collège, ils seront prêts à se prendre pour les vrais directeurs de la maison et à devenir les ennemis du principal, si tout ne marche pas d'après eux. Il y aurait là une source de difficultés (Leblanc, collège d'Épernay).

20

Bien que de nombreux professeurs prétendent que l'éducation n'est pas leur affaire, nous pouvons agir d'une façon positive sur l'éducation de nos élèves, et puisque nous le pouvons, nous le devons. Toute chaire de lettres peut devenir une chaire de morale. C'est le professeur qui a le devoir, au moment opportun, par un mot bien placé, par une réflexion judicieuse, d'imprégner de bons principes l'esprit de ses élèves. L'histoire est une morale en action; le professeur doit savoir faire parler les faits; quant à la philosophie, il est facile à celui qui l'enseigne, de devenir presque s'il le veut, le directeur de conscience de ses élèves. On a peine à comprendre que les membres de l'enseignement, épris de pouvoir et de je ne sais quelle popularité précaire, ne sachent pas voir la puissance dont ils disposent. Il y a des intelligences toutes neuves, des cœurs tout jeunes qui s'offrent à eux, qu'il peuvent façonner à leur gré, dans lesquels ils n'ont qu'à souffler leur esprit, dans lesquels ils vivront, penseront, agiront encore, quand depuis longtemps déjà ils auront disparu, et ils les négligent (Leblanc, collège d'Épernay).

21

Il est urgent que le programme de la classe de philosophie soit complètement réformé. Aujourd'hui, les élèves perdent la majeure partie de l'année à ergoter sans fruit sur « la réalité du monde extérieur » et autres problèmes stériles. Leur esprit y prend des habitudes de vague, qui, en somme, sont plutôt nuisibles.

Le soussigné demande donc énergiquement que la métaphysique soit bannie des programmes, et réservée, si on le juge à propos, à l'enseignement supérieur. Il en est de même de la psychologie, science devenue si vaste et si difficile qu'elle ne peut être qu'effleurée par les élèves.

Un grand développement devrait, au contraire, être donné à l'étude de la logique et surtout de la morale et des sciences sociales (hygiène, politique, économie politique, etc.). De cette façon seulement on pourra armer les jeunes gens de quelques principes solides qui puissent les aider à devenir des esprits justes et de bons citoyens. Les programmes actuels sont surannés, étriqués et vagues. Réformés et mis d'accord avec les conditions présentes de l'existence, ils pourraient faire de la philosophie ce qu'elle doit être : un noble couronnement des études, une retraite avant l'entrée dans la vie, un excellent moyen d'union et de pacification sociale (Godfernaux, Saint-Germain-en-Laye).

ACADÉMIE DE POITIERS

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du Recteur.

Université de Poitiers.

Faculté de droit. — Rapport du doyen. Notes de MM. Surville et Petit, professeurs.

Faculté des sciences. — Rapport du doyen.

Faculté des lettres. — Rapport du doyen. Note de M. J. Parmentier, professeur.

École de médecine et de pharmacie. — Notes du directeur, de MM. Delaunay et Faivre, professeurs.

Département de la Vienne.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Poitiers. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Montel, Houpin, Lempérière, Mamy, Châtelain, Laumonier, Bornecque, Desjacques, Vallet, Veslot, Delvalez, professeurs; de M. Poncin, répétiteur général.

Collège de Châtellerault. — Rapport du principal. Notes de MM. d'Hugues, Bonneau, Morillon, Lelaurin, Bobin, Casteuble, Russeil, Grenat, Cavaillès, professeurs.

Collège de Loudun. — Rapport du principal. Notes de MM. Thomas, Chaput et Augé, professeurs.

École primaire supérieure de Poitiers. — Notes du directeur, de MM. Audouin, Gauthier et Bourhis, professeurs.

Enseignement libre. — Notes des directeurs de l'institution Saint-Joseph et de l'institution de la Grand'Maison, à Poitiers.

Département de la Charente.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée d'Angoulême. — Procès-verbal d'une réunion de l'Association amicale des professeurs du lycée. Notes de MM. Delvaille, Yvon, Legoff, Laley, professeurs. Note collective des répétiteurs. Note de MM. Bourdin et Barus, répétiteurs.

Collège de Barbezieux. — Rapport du principal. Notes de MM. Peytraud et Fourès, professeurs.

Collège de Cognac. — Rapport du principal.

Collège de Confolens. — Réponse de M. Cambon, professeur.

Collège de La Rochefoucauld. — Rapport du principal.

Notes de MM. les inspecteurs primaires d'Angoulême (1re et 2e circonscriptions), de Barbezieux, Cognac et Confolens.

Note du directeur de l'école normale et de l'école professionnelle.

École primaire supérieure d'Aubeterre. — Rapport du directeur.

Enseignement libre. — Note du directeur de l'institution Raballet, à Angoulême.

Département de la Charente-Inférieure.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de La Rochelle. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Ruyssen, Piettre, Hirtz, et Gérard, professeurs.

Lycée de Rochefort. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Risus, Piat et Hervé, répétiteurs.

Collège de Saintes. — Rapport du principal. Notes de MM. Robert, Parmentier, professeurs. Note collective des répétiteurs.

École primaire supérieure de Marennes. — Rapport du directeur.

Département de l'Indre.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Châteauroux. — Rapport du pro-

viseur. Notes de MM. Martin, censeur; Duchâteau, surveillant général; Gain, Dorey, Bourda, professeurs. Deux notes collectives des répétiteurs.

Collège du Blanc. — Réponse du principal, de M. Valadon, répétiteur.

Collège de La Châtre. — Rapport du principal. Notes de MM. Lachambre et Debès, professeurs.

Collège d'Issoudun. — Rapport du principal. Note de M. Capus, professeur.

Enseignement libre. Notes du supérieur du petit séminaire de Saint-Gaultier et du directeur de l'école libre du Sacré-Cœur, à Issoudun.

Département d'Indre-et-Loire.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de Tours. — Rapport du proviseur. Notes du censeur; de MM. Chabrier et Lenteigne, professeurs; de M. Robin, répétiteur général.

Collège de Chinon. — Rapport du principal. — Notes de MM. Compagnies, Vaumousse, Spiégel et Leduc, professeurs.

Écoles primaires supérieures de Tours et d'Amboise. — Notes des directeurs.

Département des Deux-Sèvres.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de Niort. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Boy, Sieur, Giraudeau, professeurs; de MM. Regnier et Massé, répétiteurs.

Collège de Melle. — Notes du principal et de M. Rhé, professeur.

Collège de Parthenay. — Notes du principal; de MM. Sühner et Tromelin, professeurs.

Collège de Saint-Maixent. — Rapport du principal. Notes de MM. Sarlat, Béquié, Barbet et Daniaud, professeurs.

École primaire supérieure de Bressuire. — Note du directeur.

Département de la Haute-Vienne.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de Limoges. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Parodi, Berger (adoptée par MM. Guillon, Gaillard et Nepveu), Benoist, Dubois, Monsallut, Godart, professeurs.

Collège de Saint-Yrieix. — Rapport du principal.

École primaire supérieure de Bellac. — Note du directeur.

Département de la Vendée.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de la Roche-sur-Yon. -- Rapport du proviseur. Réponse de la Société locale d'études des professeurs du lycée. Notes de MM. Pierre, Chevassus et Porchet, Péricard et Schuffenecker, Moisan, Caillon, Fulconis et Tété, professeurs.

Collège de Fontenay-le-Comte. — Notes du principal; de MM. Legay et Conte, professeurs.

Collège de Luçon. — Rapport du principal. Notes de MM. Jacquel, professeur; Bourdeau et Chaillot, répétiteurs.

École primaire supérieure de Mortagne-sur-Sèvre. — Note du directeur.

Enseignement libre, — Notes des directeurs de l'institution Sainte-Marie (La Roche-sur-Yon) et de l'institution Richelieu (Luçon).

ANALYSE DES RÉPONSES

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

A l'*Université* de Poitiers on s'est peu arrêté à cette première question. Le doyen de la Faculté des sciences, seul, exprime le vœu que les chefs d'établissement exercent une plus grande autorité sur la direction proprement dite des études elles-mêmes, et considère que, pour ce motif, il est indispensable de les recruter « parmi les professeurs réputés par la valeur de leur enseignement et par leur culture à la fois scientifique et littéraire. Ne pas les prendre parmi les censeurs. »

Du *département de la Vienne*, toutes les ré-

ponses sont unanimes à demander, pour les proviseurs et principaux, une plus grande liberté d'allures et un droit d'initiative plus étendu pour tout ce qui touche à l'organisation intérieure de la maison, à la discipline générale et à l'organisation d'enseignements spéciaux — disent les professeurs; mais, aussi et surtout, cette autorité devrait être plus grande, dit l'inspecteur d'Académie, sur l'enseignement lui-même : « On a trop laissé croire aux professeurs, dit-il, que chacun est libre de faire sa classe comme il l'entend, ce qui est un non-sens pédagogique. L'action des proviseurs et principaux en est paralysée. »

« Or, cette action, ajoute-t-il, dépendra de la valeur propre du chef; si lui-même est ce qu'il doit être, son autorité sera satisfaisante. » — « Aucune réglementation, dit le proviseur de Poitiers, ne saurait lui donner une autorité réelle. Une règle, un système, quels qu'ils soient, ne valent qu'autant que l'homme vaut par lui-même. »

Il est donc de la plus haute importance « de bien choisir proviseurs et principaux et de s'assurer qu'ils offrent non seulement des garanties de savoir en général suffisantes, mais encore les qualités morales de nature à inspirer confiance aux familles, respect et sympathie aux maîtres et aux élèves ». Et ces qualités sont nombreuses et, de plus, délicates. « En ce qui concerne les principaux, on devrait les choisir, de préférence, sur place, parmi les professeurs qui ont fait leurs preuves et sont en possession de l'estime publique. » (Inspecteur d'Académie.)

Un professeur de Poitiers pense qu'on fortifierait l'autorité des proviseurs « en les faisant élire par tous les maîtres réunis de l'établissement qu'ils sont appelés à diriger ». Et un professeur de Loudun propose de confier la direction des établissements aux assemblées de professeurs, qui éliraient seulement un président ou doyen, n'ayant, d'ailleurs, que voix consultative et uniquement chargé de l'exécution des décisions de l'assemblée; mais ce sont avis isolés, sans écho.

De l'*autonomie* des établissements on ne dit rien de précis. On se borne à la souhaiter « aussi large que possible », en indiquant seulement qu'elle pourrait s'exercer à l'occasion de l'organisation des cours spéciaux et des enseignements d'un intérêt régional ou purement local.

Les *assemblées de professeurs* « pourraient rendre de grands services, disent également l'inspecteur d'Académie et le proviseur de Poitiers. Mais, en fait, elles agissent peu, et un professeur de Poitiers en voit la raison en ce qu' « elles n'ont pas assez d'indépendance et d'initiative ». Peut-être aussi leur activité se développerait-elle davantage « si on témoignait qu'on s'intéresse à leurs travaux, en faisant à leurs vœux ou propositions des réponses appropriées. » (Inspecteur d'Académie.)

« Les *conseils de discipline*, au contraire, produisent de bons effets », c'est l'avis général, et le proviseur de Poitiers se félicite beaucoup des résultats qu'il obtient grâce au concours de ce conseil, dont il a d'ailleurs compliqué le fonctionnement d'un appel préalable aux professeurs des élèves qu'il est amené à déférer au conseil lui-même.

A Châtellerault, on ne voudrait pas de *conseil mixte* où entreraient d'anciens élèves. A Poitiers, proviseur et professeurs en accueillent volontiers l'idée. Pour l'organisation des cours spéciaux en particulier et surtout pour la propagande et le recrutement, nul doute « que ces conseils ne puissent prêter aux établissements le plus efficace et le plus honorable des concours ».

Département de la Charente. — L'inspecteur d'Académie estime l'autorité des chefs d'établissements « suffisamment établie par les règlements ». Un professeur du lycée d'Angoulême estime, au contraire, que cette autorité est tout à fait insuffisante à l'égard des élèves, des parents et des répétiteurs en particulier. Cependant on ne propose rien autre pour modifier cet état de choses que de veiller au choix des chefs d'établissements et de ne les recruter que parmi les professeurs agrégés ou docteurs, disent les professeurs; — que parmi les anciens répétiteurs, disent les répétiteurs. Le principal de Barbezieux propose, en outre, que la nomination ne puisse être faite qu'après un stage dans les fonctions de sous-principal, de surveillant général ou de censeur.

On se préoccupe peu de l'*autonomie*. Seul un professeur de Confolens exprime le vœu que chaque établissement, ayant à sa tête un chef libre et responsable, puisse faire lui-même son règlement; c'est-à-dire que l'assemblée des professeurs puisse y régler, sur la proposition du principal ou proviseur, tout ce

qui intéresse l'organisation intérieure des classes, des études; déterminer le régime à imposer aux grands ou aux petits élèves, régler les récréations, sorties, promenades, etc., de manière, en un mot, à ce que chaque maison en arrive à avoir sa vie et sa physionomie propres. Il estime qu'ainsi les fonctionnaires de l'établissement ne manqueraient pas de s'intéresser davantage à sa prospérité.

Partout, en effet, on déplore l'indifférence des professeurs pour les assemblées auxquelles ils sont appelés à prendre part et qu'ils considèrent trop comme « de simples formalités », ne s'y rendant le plus souvent que « par condescendance ». Un professeur d'Angoulême croit qu'il serait possible de rendre de la vie et de l'intérêt à ces réunions en leur soumettant des « questions pédagogiques, soit générales, soit spéciales », et c'est également l'avis du principal de Cognac.

Les *Conseils de discipline* ne paraissent pas non plus avoir ici donné tout ce qu'on en attendait. Il faudrait les réunir plus souvent, dit-on à Angoulême. Il faudrait surtout, dit-on à Angoulême encore ainsi qu'à Barbézieux, que leurs décisions fussent immédiatement exécutoires et sans appel.

Les conseils mixtes sont déclarés excellents en théorie, mais on leur préférerait, à côté de l'établissement, une association active d'anciens élèves, agissant en faveur du lycée ou collège, sans cependant être mêlée de trop près à sa vie intérieure (Principal de Cognac).

Département de la Charente-Inférieure. — Le proviseur du lycée de La Rochelle estime « qu'il ne manque pas de moyens d'action sur le personnel et que tout chef d'établissement a sur ses collaborateurs, sur les élèves et sur les familles, l'autorité qu'il sait prendre ». Il est d'accord avec le proviseur de Rochefort pour préférer aux assemblées générales de professeurs, qui ne donnent pas de résultats appréciables, des assemblées partielles, « formées des professeurs d'une même classe ou d'un même enseignement. On pourrait y discuter des questions de méthode, et arriver à une entente qui produirait les meilleurs effets sur la marche des études. Il semble même que ce soit l'unique moyen de donner à l'enseignement l'unité et la graduation nécessaires. »

Les Conseils de discipline sont considérés « comme une institution excellente qui fortifie l'autorité du proviseur » (La Rochelle). « Leur utilité n'est plus à démontrer, dit également le proviseur de Rochefort. Ces assemblées exercent une action très efficace sur la discipline en général, et le proviseur, en s'appuyant sur elles avec confiance, voit dans bien des cas son autorité fortifiée auprès des familles. »

Le principal de Saintes est, il est vrai, d'un avis absolument opposé. Suivant lui l'unité de direction absolue est indispensable à la bonne marche et à la prospérité d'une maison, et rien ne peut compromettre davantage cette unité que l'obligation de soumettre ses actes au contrôle de ses collaborateurs et subordonnés, et c'est pourquoi il déclare que les Conseils de discipline sont pour le proviseur ou le principal « plus souvent une gêne qu'une aide ».

Les assemblées de professeurs lui paraissent, au contraire, pouvoir rendre de réels services si, grâce à une certaine autonomie accordée aux établissements en matière d'enseignement, par exemple, elles pouvaient « tenter certaines expériences, certaines combinaisons » d'où pourraient sortir des résultats d'un intérêt même général. Elles pourraient être guidées d'ailleurs dans cette voie par le conseil mixte qui les pourrait renseigner sur les besoins du pays ou l'esprit des habitants, en même temps qu'il travaillerait au recrutement de la maison, grâce aux liens qui attacheraient ses membres au pays même.

Le proviseur de Rochefort est du même avis au sujet des services que pourrait rendre ce conseil mixte; le proviseur de La Rochelle n'en augure rien de bon, non plus que de l'autonomie. « A l'autonomie, dit-il en effet, je verrais pour les lycées plus d'inconvénients « que d'avantages. La tutelle de l'administration les garantit au moins de l'influence que ne manqueraient pas de prendre sur eux les autorités locales, les Conseils municipaux et les Conseils généraux, influence qui pourrait parfois les troubler profondément. »

Dans le *département de l'Indre.* — Le proviseur du lycée de Châteauroux déclare que « le proviseur étant l'âme de la maison, on ne saurait trop fortifier son autorité et lui laisser une trop grande initiative ».

Et comme lui les principaux du Blanc et d'Issoudun demandent plus d'autorité, plus d'initiative, et l'autonomie la plus complète possible, mais sans préciser autrement ce qui

manque actuellement à leur autorité, sur quels points s'exercerait leur initiative s'ils jouissaient de l'autonomie. Seul le principal de La Châtre se déclare satisfait de l'organisation actuelle.

On ne dit rien ou presque rien des assemblées de professeurs. Un professeur de Châteauroux dit seulement que « si elles sont restées jusqu'ici à peu près sans effet, c'est que le but pour lequel on les a créées a été mal défini et que leur influence n'a pu s'exercer librement. Elles ont provoqué plus d'une discussion, mais n'ont abouti à aucune réforme ».

Un de ses collègues craint que le Conseil de discipline « ne gêne le chef de la maison et ne diminue inutilement son autorité aux yeux des élèves. » — Les chefs d'établissement se déclarent au contraire satisfaits des services rendus par cette assemblée.

L'idée d'un conseil mixte de perfectionnement ou de patronage est accueillie par tous avec faveur.

Département d'Indre-et-Loire. — « Dans beaucoup de cas, dit l'inspecteur d'Académie, ce qui fait le plus défaut aux proviseurs ou principaux, c'est l'autorité morale personnelle. Il faudrait que les chefs d'établissement eussent au moins les mêmes titres que leurs subordonnés. De là la nécessité pour tout proviseur d'être agrégé et pour tout principal d'être licencié.... Quels conseils en effet un proviseur ou un principal sont-ils en droit de donner efficacement si leur autorité est en quelque sorte infirmée à priori par le seul fait qu'ils n'ont pas de grades équivalents à ceux de leurs collaborateurs auxquels ils s'adressent? A égalité de grades, ils établiront leur autorité, grâce à leurs qualités de fermeté, de loyauté, de tact et de courtoisie. Tant vaut l'homme, tant vaut la fonction ; et il ne paraît pas nécessaire, pour fortifier l'autorité des proviseurs et principaux, de faire d'autres modifications aux règlements que celle que l'on vient d'indiquer. »

Et en effet un professeur du lycée de Tours, traitant la même question, reconnaît l'intérêt qu'il y aurait à augmenter l'autorité et l'indépendance des chefs d'établissements pour tout ce qui concerne les détails d'administration intérieure. Mais, à l'égard des professeurs et en matière d'enseignement, il refuse tout droit d'intervention au proviseur en raison précisément de son incompétence attestée par l'infériorité de ses grades.

Le proviseur et le censeur du lycée de Tours sont d'accord pour demander que nul ne puisse être nommé proviseur sans un stage préalable dans le censorat et demander pour les chefs d'établissement une autorité proportionnée à leur responsabilité. Le proviseur accepterait une autonomie surtout financière, mais rejette toute idée de création d'un nouveau conseil en raison du peu d'activité dont font déjà preuve les conseils existants. Le censeur approuve une autonomie plus complète avec le concours d'un conseil mixte.

Le principal du collège de Chinon estime que l'organisation actuelle donnerait les meilleurs résultats si elle était seulement intégralement mise en œuvre, et conformément aux règlements et instructions existants.

Département des Deux-Sèvres. — L'inspecteur d'Académie insiste sur l'importance du choix des chefs d'établissement, et il indique le moyen suivant d'éviter les erreurs à ce sujet : « Il me paraîtrait utile d'entourer de garanties la nomination de ces fonctionnaires. Il suffirait pour cela de faire décider que les candidatures aux postes de chefs d'établissements seront examinées par le comité des recteurs et des inspecteurs généraux, qui dresserait une liste des plus dignes, et que nul ne pourra être appelé à ces fonctions s'il ne figure sur les listes établies par ce comité. »

Le proviseur du lycée de Niort estime que, pour accroître l'autorité des proviseurs, il suffirait de tenir un compte plus rigoureux des notes qu'ils donnent à leurs subordonnés, tant pour les récompenses, promotions ou avancements, que pour le blâme ou le déplacement. Quant aux assemblées ou conseils établis, une difficulté se présente, dit-il ; de deux choses l'une, ou bien les délibérations de ces réunions sont purement consultatives et les membres doivent forcément s'en désintéresser rapidement, ou bien ce sont décisions exécutoires; et que devient alors l'autorité du chef d'établissement, au cas où ses avis, ses propositions ne seraient pas acceptés de l'assemblée ou du conseil?

Le principal de Saint-Maixent déclare en effet que les assemblées ne sont guère actives que s'il s'agit de faire opposition à l'administration, et les professeurs estiment que le temps qu'ils y consacrent, étant pris sur leurs

heures de liberté, est du temps perdu ou mal employé. Le principal de Melle demande « une certaine autonomie » appuyée du concours des bureaux d'administration ; à Parthenay on ne demande rien.

Département de la Vendée. — Comme son collègue de Niort, le proviseur de la Roche-sur-Yon déclare que le meilleur moyen d'accroître l'autorité si nécessaire à un chef d'établissement serait d'attacher la plus grande importance aux notes qu'il est amené à donner à ses collaborateurs. Rien de ce qui, de plus, pourrait contribuer à accroître son prestige extérieur ne devrait être négligé, si l'on veut qu'il puisse convenablement assurer la bonne marche et la prospérité de la maison. Les diverses assemblées établies près de lui ne devraient jamais être que consultatives.

La Société locale d'études des professeurs du lycée de La Roche est d'avis qu'on ferait beaucoup pour la prospérité des lycées et collèges si l'on faisait en sorte de choisir pour les administrer ou pour y enseigner des fonctionnaires originaires de la région. Les membres de cette société font un cas médiocre des conseils de discipline qui, disent-ils, tant qu'ils n'ont que des avis à donner, et point de décision à prendre, n'ont d'autre rôle que d'enregistrer ou de couvrir les décisions du chef de l'établissement.

Département de la Haute-Vienne. — « La prospérité d'un établissement, dit l'inspecteur d'académie, est en grande partie l'œuvre de celui qui le dirige. Un stage me paraît donc devoir être exigé des professeurs qui aspirent à devenir proviseurs, ne serait-ce que pour leur permettre de révéler leurs qualités administratives. Le censorat est excellent, à la condition de n'être pas trop prolongé... ; l'inspection académique serait peut-être le meilleur apprentissage à la situation de proviseur.

L'autorité des proviseurs, continue l'Inspecteur d'académie (et sur ce point il est d'accord avec le proviseur du lycée de Limoges et le principal du collège de St-Yrieix) doit être fortifiée. Elle est actuellement trop discutée par les professeurs et par les répétiteurs eux-mêmes. Certains chefs d'établissement n'osent plus faire acte d'autorité par crainte de conflits avec leurs collaborateurs.

Deux professeurs du lycée de Limoges traitant la même question font la même constatation. Et l'un d'eux, attribuant cet état de choses à l'insuffisance du personnel administratif, juge d'ailleurs qu'il est impossible d'améliorer le recrutement. Car on ne fera jamais, dit-il, que sauf exception, tous les talents et toutes les valeurs réelles ne préfèrent l'enseignement actif à l'administration. » Et il conclut que le seul remède consisterait « à séparer complètement l'œuvre d'administration et d'éducation de celle de l'instruction, et à limiter nettement les fonctions du censeur et du proviseur à la surveillance des élèves, à leur culture morale et aux relations avec les parents. »

La note est intéressante à relever comme indication d'un état d'esprit chez les professeurs qui explique et justifie tout ce qui a pu être dit en faveur de la nécessité de relever le prestige et l'autorité des chefs d'établissement, en particulier vis-à-vis du personnel enseignant.

Education.

Les avis émis sur ce chapitre des différents points de l'Académie présentent de tels points de ressemblance qu'il est possible de les résumer simultanément pour tous les départements du ressort.

De l'*internat* il est rarement dit autre chose que ceci : l'internat est une nécessité qu'il faut accepter en s'efforçant de rendre ce régime le meilleur possible : « S'il est vrai, dit à ce sujet le principal de Saintes, que l'internat, au point de vue de l'éducation, soit un mal, il ne l'est pas moins que, dans l'état actuel des mœurs en France, c'est un mal inévitable, puisqu'on ne sait pas quel autre régime, hospitalité familiale ou système tutorial, par exemple, pourrait pratiquement lui être substitué. Il est donc inutile et peu sage de le décrier, et il est préférable de mettre à profit les mérites réels qu'il possède, en atténuant autant que possible, sans nuire à l'intérêt supérieur de la discipline et des études, les défauts qui lui sont justement reprochés. »

En réalité les reproches graves faits à l'internat se font rares, sauf peut-être de la part des répétiteurs qui d'ailleurs sont plus frappés des inconvénients qu'il présente à leur endroit que de ceux qu'il pourrait avoir pour les élèves. Ce n'est plus qu'à l'état d'exception qu'on rencontre une note analogue à la suivante : « L'internat, dit un professeur de Châteauroux, est un régime dur dont s'accommodent mal la plupart des enfants, qui ne gardent dans la vie

qu'un souvenir pénible de l'emprisonnement auquel on les a condamnés. L'hygiène physique y laisse parfois autant à désirer que l'hygiène morale. Le cœur de l'enfant s'y dessèche..., etc. » Ou encore cette autre dans le rapport de l'inspecteur d'Académie de la Vendée : « Si le but que poursuit et doit poursuivre l'Université est de former une nation d'hommes libres, maîtres de leur destinée, c'est un véritable contresens d'employer pour l'atteindre un moyen tel que l'internat. On demande des hommes d'initiative et on s'en prend au latin et au grec de ce qu'il ne sort de nos collèges que des volontés sans ressort, des dilettantes et des « mandarins ». Qu'on voie donc le mal une fois pour toutes là où il est, à savoir dans l'internat. »

L'opinion générale est beaucoup moins pessimiste : « L'internat, écrit, en effet, le proviseur de La Rochelle, ne mérite pas la plupart des reproches qu'on lui fait. Depuis les réformes considérables apportées à la discipline et qu'on a vraiment l'air d'ignorer, c'est un régime assez favorable au libre développement des caractères. » L'internat est bon tel qu'il a été et tel qu'il est, dit le proviseur de Châteauroux; mais pour le remettre en faveur, il faudrait en finir avec les légendes qu'on crée autour de lui et cesser de le discréditer et de le calomnier; au besoin, il faudrait pouvoir dire aux parents : « Venez et voyez. » L'internat est bon partout où on applique les conseils excellents contenus dans les instructions de 1890 que beaucoup paraissent ignorer, ajoute l'inspecteur d'académie de la Charente. « Ces instructions, en effet, sont parfaites au point de vue de l'éducation et de la discipline. Il n'y a qu'à savoir s'en servir pour obtenir non seulement la docilité, mais l'amitié des élèves. » (Proviseur de Tours.)

Cependant, on est d'accord pour reconnaître qu'on ne saurait trop faire pour l'améliorer encore, et plusieurs déposants souhaitent qu'il devienne possible de supprimer les dortoirs (pour les grands élèves en particulier) et de donner à chacun sa chambrette.

Mais la difficulté véritable n'est pas de trouver ni même de réaliser les améliorations matérielles que comporte encore le régime intérieur des lycées et collèges. La difficulté signalée dans presque toutes les réponses est celle d'amener tout le personnel enseignant et surveillant de ces établissements à collaborer pour sa part au perfectionnement moral de ce régime. Or, s'il n'est pas une seule réponse peut-être qui ne déclare désirable ou même indispensable l'association des professeurs à l'œuvre de l'éducation, il en est un grand nombre aussi qui déplorent les difficultés qui se rencontrent à réaliser cette association.

Les professeurs, il est vrai, estiment qu'ils font à cet égard tout ce qu'ils ont à faire : « En dépit de l'opinion fort accréditée jusque dans l'Université, écrit un professeur de Poitiers, les professeurs sont très étroitement associés à l'œuvre capitale de l'éducation : la classe, telle que nous la comprenons, est une éducation pour tous de tous les instants. » — « Il ne me paraît pas possible, dit un professeur de Loudun, d'exiger des professeurs qu'ils s'associent plus étroitement à l'œuvre de l'éducation, convaincus que nous faisons tout ce que nous devons et pouvons. » Ailleurs : « Il ne peut y avoir d'association plus étroite que celle qui consiste à ne pas séparer dans ses leçons l'éducation de l'esprit de celle du caractère, de l'âme et du cœur, c'est ce qu'il faut demander avec instance aux professeurs. » (Professeur de Saint-Maixent.)

Enfin, un professeur du lycée de Limoges : « En réalité, est-il absolument nécessaire d'être perpétuellement mêlé à l'existence des élèves pour leur donner cette culture morale dont nous avons tous le plus grand souci? Je le dis pour ma part sans vain orgueil : je crois avoir profité de toutes les occasions pour développer chez nos jeunes gens les sentiments d'honneur, de justice, de liberté, de patriotisme, de fraternité, qui élèvent les esprits et les cœurs, et je ne crois pas me faire illusion en pensant que l'on m'a compris. Il est injuste de prétendre qu'un professeur paraît dans sa chaire et disparaît comme un figurant de théâtre : il sait fort bien qu'il a charge d'âmes et il tient assez longtemps les élèves sous sa tutelle pour s'acquitter convenablement et utilement de cette grave et agréable mission. S'il n'en était pas ainsi, les élèves ne conserveraient pas pour leurs anciens maîtres cette déférence affectueuse et fidèle qui est notre meilleure récompense. »

Quoi qu'il en soit, c'est un avis qui se retrouve dans un grand nombre de réponses, qu'il y aurait plus à faire encore pour les pro-

fesseurs : « Les professeurs, dit l'inspecteur d'Académie des Deux-Sèvres, ne pourront être associés plus étroitement à l'œuvre d'éducation que s'ils participent aux surveillances. La conception du professeur qui vient donner un certain nombre d'heures de cours par semaine et qui peut ensuite se désintéresser de ses élèves est contraire à toute raison, surtout dans les classes inférieures et moyennes. Je voudrais, au contraire, que dans ces classes, dans presque toutes les classes, le professeur eût d'une façon permanente la responsabilité, au moins générale, de la conduite et du travail de ses élèves... » Et le même avis, longuement motivé, se retrouve dans les réponses du principal de Barbezieux, d'un professeur du collège de Confolens, du principal du collège de La Rochefoucauld : « Nous ne saurions trop désirer, dit ce dernier, voir nos professeurs s'associer plus étroitement à l'œuvre de l'éducation par un contact plus intime et plus fréquent avec les élèves. Bien des préventions injustifiées se dissiperaient même si nous pouvions réunir, en des fêtes scolaires, maîtres, parents et élèves.

Du proviseur de Châteauroux : « Quant aux professeurs, ils sont très aptes à contribuer à l'œuvre de l'éducation, à condition de vivre plus près de leurs élèves, de se donner davantage encore à leurs élèves, de prendre part de temps en temps à leurs promenades, à leurs jeux même, de s'intéresser à leurs exercices physiques, à leurs sociétés sportives, etc. » Et un professeur du même lycée dit de même qu'il faudrait « engager les professeurs à assister de temps en temps aux récréations ; à visiter les études le plus souvent possible ; à prendre part à de grandes promenades, où les professeurs, les répétiteurs de trois ou quatre classes seraient réunis, et leur permettre d'inviter de temps en temps chez eux quelques internes ». Et des avis analogues sont exprimés dans les réponses des collèges du Blanc, de la Châtre et d'Issoudun.

L'inspecteur d'Académie d'Indre-et-Loire voudrait même que des frais de représentation spéciaux fussent alloués aux proviseurs pour leur permettre d'organiser « quelques réunions de famille chez lui, ou bien des excursions auxquelles seraient conviés les professeurs, les répétiteurs et les élèves, par séries. On causerait, on se connaîtrait mieux ; de là confiance et sympathie réciproques ». — « Des réunions familiales, dit de même l'inspecteur d'Académie de la Vienne, de petites fêtes données à l'intérieur du lycée, pourraient contribuer à améliorer la situation actuelle en rapprochant maîtres et élèves en dehors de la contrainte des classes. Pourquoi, ajoute-t-il d'ailleurs, ne serait-il pas tenu compte pour l'avancement du zèle dont chacun aurait fait preuve en venant dans les études pour surveiller le travail des élèves et leur apporter des encouragements et des conseils ? » Le proviseur du lycée de Niort est également d'avis de « réserver les récompenses pour lesquelles le choix est possible à ceux qui auront cru devoir payer de leur personne et tirer de leur propre fond pour réaliser le progrès demandé ».

Reste, il est vrai, que ce qui, en matière d'éducation, ne pourrait être fait par les professeurs, fût fait par les répétiteurs. Mais ici la difficulté paraît peut-être plus grande encore, et à travers toutes les réponses qui traitent cette question, les doléances sont nombreuses, tantôt des administrateurs qui regrettent de ne pas trouver chez les répétiteurs les connaissances, l'expérience, ou même le dévouement à leur fonction nécessaire pour remplir comme il conviendrait la tâche qui leur incombe ; tantôt des répétiteurs eux-mêmes qui invoquent les désagréments multiples de la situation qui leur est encore faite dans l'Université pour expliquer le découragement qui les envahit et le peu de zèle dont ils se sentent animés pour répondre aux espérances qu'on fonde sur leur concours.

« Pour les répétiteurs, écrit un professeur de Limoges, la question semble insoluble. S'ils ne sont là qu'en passant, pour se donner les moyens de préparer un examen ou de faire autre chose, ils ne s'intéresseront nullement à leurs fonctions ; et s'y intéresseront-ils davantage, si, leur situation devenue stable et définitive, elle ne leur permet ni espérance ni ambition, et rien de plus, s'ils font bien et déploient tout leur zèle, que s'ils sont indifférents et sceptiques ? Ces inconvénients ne tiennent en rien d'ailleurs au personnel, mais à la force même des choses : les fonctions sont les plus délicates, les plus absorbantes, parfois les plus ingrates de toutes ; or ceux qui s'en trouvent chargés sont condamnés à n'y voir qu'un pis-aller et qu'une corvée pénible qu'on doit essayer de réduire au minimum. »

Cependant plus d'une solution au problème est proposée. La plus fréquemment indiquée, en dehors des améliorations matérielles qui pourraient être apportées à la situation des répétiteurs, est celle qui consisterait à les associer le plus possible aux fonctions d'enseignement elles-mêmes. Leurs fonctions, dit-on, en deviendraient sans doute ainsi pour eux d'abord plus intéressantes, et, aux yeux des élèves et des familles, se trouveraient singulièrement relevées en dignité. Dans ces conditions, il ne semble pas douteux qu'ils ne prennent plus à cœur de remplir plus complètement et mieux la tâche qu'ils ne font aujourd'hui qu'effleurer quand ils ne la négligent pas complètement; nul doute aussi que l'œuvre de l'éducation ne se trouve singulièrement améliorée dans les lycées et collèges.

« En créant des postes de répétiteurs-professeurs, dit un répétiteur du collège du Blanc, que beaucoup, même pourvus de leurs grades, ne dédaigneraient pas, l'œuvre si importante de l'éducation que critiquent tant les adversaires de l'éducation universitaire aurait fait un grand pas. Les répétiteurs en seraient mieux considérés, et cette considération rejaillirait sur l'établissement lui-même. Enfin ils seraient moins esclaves à partir du jour où ils seraient considérés et se considéreraient comme des hommes. »

« On pourrait confier à ceux d'entre eux qui auraient fait preuve d'aptitude et de compétence, certaines branches d'enseignement qui sont, à proprement parler, des compléments d'éducation, la musique vocale, la calligraphie et le dessin linéaire, la gymnastique. Les exercices auxquels elles donnent lieu agrémenteraient singulièrement la vie de l'internat si, au lieu d'être pratiqués presque exclusivement à une heure et à un jour fixes, ils pouvaient intervenir dans les moments de loisir comme d'intelligentes et utiles distractions ». (Proviseur de La Rochelle.) « Associés plus étroitement à l'instruction, dit encore le proviseur de Rochefort, les répétiteurs y gagneraient en autorité et ils se prépareraient aux fonctions de professeurs de collèges auxquelles la plupart aspirent. On pourrait leur confier des conférences aux élèves faibles, des interrogations ou des revisions aux approches des examens. Il en est beaucoup qui sont licenciés et qui rendraient de réels services. »

L'inspecteur d'Académie de la Vendée va plus loin encore. A défaut de la suppression de l'internat qui supprimerait le problème lui-même, il souhaiterait que la séparation actuelle de fait, sinon d'intention, de l'éducation et de l'instruction disparût complètement. Et supprimant toute distinction entre les fonctions de professeur et de répétiteur, il distinguerait seulement les fonctionnaires des lycées et collèges en deux catégories : les professeurs titulaires et les professeurs stagiaires, ceux-ci ayant à remplir une partie des fonctions des répétiteurs actuels (service des dortoirs, des réfectoires, etc.), mais les uns et les autres, au moins dans les classes élémentaires et de grammaire, ayant à s'occuper des surveillances d'études et de récréation. Le passage par les fonctions de stagiaire serait nécessaire pour devenir titulaire; et tous les professeurs stagiaires pourraient aspirer à devenir titulaires.

De l'éducation physique. — Dans les lycées, les exercices physiques sont en général bien organisés et bien suivis. La plupart des réponses des proviseurs l'attestent. Dans un certain nombre de collèges, au contraire (Barbezieux, La Châtre, etc.), les principaux expriment le regret qu'ils soient insuffisamment développés.

Quelques réponses, de professeurs en particulier, craignent l'abus. « Les corps n'en sont pas devenus plus vigoureux ni les esprits plus alertes », dit un professeur de Châteauroux. L'inspecteur d'Académie de la Vienne exprime une opinion assez générale quand il dit : « L'éducation physique a failli devenir, dans ces dernières années, une superstition, et elle a été sur le point de tenir trop de place dans notre vie scolaire. On en est revenu, et je m'en félicite. Que l'on tienne la main à ce que tous les élèves prennent part aux promenades du jeudi et du dimanche; qu'on organise assez fréquemment de grandes excursions; que même on s'arrange de manière à prendre, sur l'étude du soir pendant la belle saison et plusieurs fois par semaine, une heure environ pour une courte promenade; qu'on encourage, pendant les récréations, les jeux de plein air, soit dans la cour, soit, si c'est possible, dans un terrain disposé *ad hoc* aux abords de la ville; que ces jeux soient, autant que possible, dirigés par le professeur de gymnastique et que les autres professeurs s'y intéressent en

qualité de témoins et de juges; que les leçons de gymnastique consistent surtout en exercices d'assouplissement et en mouvements d'ensemble auxquels prendront part, d'abord de petits groupes, puis le plus grand nombre possible de divisions réunies. Ce sera là un programme suffisant d'éducation physique et qui pourra être appliqué sans compromettre les études, surtout si on évite d'organiser des lendits ou autres concours régionaux ».

Un professeur de Châteauroux ajoute : « J'oserais même proposer de compléter l'éducation physique par des travaux manuels, obligatoires pour tous les élèves (suivant la saison et les lieux, travail du bois, du fer, jardinage, arboriculture). Il est bon que tout homme sache bien se servir de ses mains et ne croie pas déroger en le faisant ».

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Préparation professionnelle. — Toutes les réponses qui ont touché cette question sont d'accord pour reconnaître qu'il n'y a pas dans l'enseignement secondaire de préparation professionnelle, et, d'autre part, que les examens d'agrégation sont avant tout des examens d'érudition dans lesquels presque aucune part n'est faite à l'aptitude pédagogique.

« Du jour au lendemain, écrit le doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, un agrégé, un licencié montent dans une chaire sans avoir appris à parler à des enfants, tout pleins encore des procédés qui conviennent à l'enseignement supérieur et qui sont plutôt funestes quand on les transplante dans une classe. Leurs leçons passent par-dessus la tête des élèves... Il me semble désirable, urgent même que, partout où l'on prépare des professeurs pour notre enseignement secondaire, on enseigne et la pédagogie générale et, ce qui est peut-être plus important, la pédagogie spéciale à chaque classe, à chaque genre d'enseignement.

« Ces leçons devraient être confiées à des professeurs connus eux-mêmes pour l'action pédagogique qu'ils ont su exercer dans leur carrière... Les étudiants y apprendraient à choisir et à expliquer des textes pour une classe donnée, à corriger des compositions, à professer des cours en harmonie avec les besoins de leurs élèves, à varier les procédés de leur enseignement suivant le tempérament et les aptitudes. Un stage universitaire, en vue d'acquérir le savoir, sans doute, mais avant tout le savoir-faire pédagogique, devrait être imposé par la loi à tout candidat aux fonctions d'enseignement secondaire; et, comme sanction, une épreuve de pédagogie pratique devrait faire partie de tous les examens de licence et d'agrégation. »

L'organisation de cours ou de conférences de pédagogie générale et pratique est demandée dans plusieurs réponses (inspecteur d'Académie de la Charente, principal d'Issoudun); mais plus souvent encore la pédagogie théorique n'est pas considérée comme suffisante (proviseur de Niort), et c'est moins un stage dans les universités que dans les lycées et collèges mêmes que l'on estime nécessaire aux futurs professeurs.

Les agrégés eux-mêmes, nommés d'abord à titre provisoire, comme l'exige d'ailleurs la loi, ne devraient, suivant le proviseur de La Rochelle, recevoir leur nomination définitive qu'après avoir donné les preuves de leur compétence pédagogique. Ce stage, ils le pourraient faire comme professeurs suppléants (proviseur de Tours), ou mieux encore à poste fixe, sous la direction d'un professeur expérimenté, qu'ils suivraient et assisteraient dans sa classe pendant une période de deux ans, par exemple (inspecteur d'Académie d'Indre-et-Loire).

Ce stage, suivant d'autres, pourrait être exigé avant l'agrégation et donner lieu à une appréciation qui se traduirait par une note devant entrer en ligne de compte à l'examen lui-même (professeur de La Rochelle).

A. — *Enseignement classique.*

A l'Université de Poitiers, le doyen de la Faculté des sciences voudrait que la durée des études classiques fût sensiblement réduite. Quatre ans de latin et un de philosophie lui paraissent suffisants. On supprimerait le grec sans inconvénient, et l'enseignement serait d'une manière générale beaucoup moins savant. Pour le doyen de la Faculté des lettres, le grec doit être maintenu, rien n'est à changer dans la durée, mais il est nécessaire de rétablir une bifurcation après la seconde vers un baccalauréat ès sciences rétabli, afin d'alléger les programmes de toutes les sciences

qu'on y a introduites sans profit. Trop de devoirs, trop de leçons et pas assez d'explications et de lectures de texte, dit un professeur de lettres.

Dans la Vienne, l'inspecteur d'académie estime également que l'on pourrait éviter beaucoup de perte de temps en donnant devoirs et leçons moins longs, en supprimant les textes dictés, et surtout en mettant plus d'unité et d'harmonie dans l'enseignement des professeurs successifs qui devraient s'entendre sur leurs méthodes et procédés. Le greo pourrait être rendu facultatif, et une bifurcation après la 2e serait à désirer pour l'enseignement scientifique.

Au lycée de Poitiers, le proviseur propose que tous les élèves reçoivent un enseignement commun par la base (primaire et grammatical) jusqu'en quatrième, et par la fin (philosophie et sciences, deux ans). La division en classique (avec latin et grec) et moderne (langues vivantes) n'aurait lieu que dans les classes intermédiaires. Un professeur souhaite le rétablissement du latin en huitième, du grec en sixième, mais demande en revanche la suppression du fatras grammatical et d'érudition qui encombre les classes de grammaire, et la diminution du nombre des auteurs à étudier en rhétorique.

Dans les collèges, le principal de Châtellerault réduirait l'enseignement classique au latin; le principal de Loudun en réduirait la durée à cinq ans et le réserverait aux seuls élèves en état de le suivre avec fruit. Un professeur, tout en déclarant que cet enseignement « restera ce qu'il est ou ne sera pas », autoriserait cependant volontiers certains élèves à remplacer l'étude du grec du classique, par celle des langues vivantes du moderne, à condition toutefois que ces études hybrides ne puissent plus donner droit à un diplôme de bachelier, mais à un simple certificat d'études secondaires.

Pour l'inspecteur d'académie de la *Charente*, il n'y aurait de modifications à apporter à l'enseignement classique que dans le sens d'une simplification de l'enseignement grammatical que l'érudition a surchargé sans profit. Ce sont des allégements aussi que demandent les professeurs du lycée d'Angoulême. L'un d'eux estime que par une refonte complète, non pas seulement des programmes, mais surtout des méthodes et procédés, on pourrait sans rien sacrifier aller beaucoup plus vite, surtout encore si on ne conservait dans le classique que les enfants capables de le suivre avec profit.

Ce dernier avis. est aussi celui du principal de Barbezieux. Les professeurs de La Rochefoucauld ne voient aucune modification à faire à l'état de choses actuel.

Dans la *Charente-Inférieure*. « L'enseignement classique, aristocratique de nature, dit l'inspecteur d'académie, exige des aptitudes un peu spéciales et des loisirs pour qu'il porte ses fruits. On pourrait donc réduire le nombre des lycées où il serait donné et dans ce cas consacrer un peu plus de temps à l'étude du latin qui pourrait être commencée en huitième. Quant à l'enseignement du grec, il pourrait être réservé à quelques établissements. » Le proviseur de La Rochelle et l'un des professeurs de l'établissement sont d'un avis analogue: l'enseignement classique pourrait n'être maintenu que dans les lycées et quelques collèges, les plus importants. Mais, en tout cas, il y faut moins de philologie, dit le proviseur; et moins de sciences dans les classes élémentaires, ajoute un professeur. Le latin commencé en septième, dit le proviseur de Rochefort, permettrait de décharger utilement les programmes de sixième et de cinquième, que l'on verrait volontiers, dit-il aussi, débarrassés de toutes les subtilités et particularités qui les encombrent aujourd'hui.

Enfin le principal de Saintes pense que la durée même de l'enseignement gréco-latin proprement dit pourrait être réduite, s'il était commencé plus tard avec des enfants plus âgés et ayant fait auparavant des études françaises plus fortes et mieux approfondies.

Dans l'*Indre*. « Avant tout, et en dépit de toutes les critiques, écrit le proviseur de Châteauroux, maintien inébranlable des études classiques, libérales et libératrices... Les études classiques apprennent à apprendre. A ceux qui en contestent l'utilité, il faut répondre par une dissertation sur « l'utilité de l'inu- « tile ». « Mais, ajoute un professeur du même lycée, « l'enseignement classique devrait être restreint à un plus petit nombre d'élèves... Il faut à tout prix éloigner de ces études ceux pour l'esprit desquels elles n'offrent aucun attrait. » Quant aux programmes, la faiblesse des résultats obtenus prouve que l'enseignement philologique et historique de-

vrait être remanié complètement pour être simplifié ou organisé d'autre manière. Suivant un autre professeur, l'enseignement du grec devrait être exclusivement réservé à quelques lycées, en petit nombre.

Dans les collèges du Blanc, de La Châtre et d'Issoudun on ne demande aucune modification importante; quelque allégement du côté du latin et du grec au Blanc; la possibilité donnée aux élèves de lire plus de textes à La Châtre.

L'inspecteur d'académie d'*Indre-et-Loire* accepterait volontiers la suppression de l'étude du grec afin de consacrer le temps ainsi disponible à la narration et à l'exposition orale. Beaucoup de temps pourrait aussi, suivant lui, être gagné par une meilleure distribution de l'enseignement historique et un allégement de ses programmes pour l'histoire ancienne, grecque et romaine.

Avec quelques allégements, c'est le renforcement des études classiques que demande le proviseur du lycée de Tours, qui, suivant lui, devraient être réservées à une élite. La faiblesse des résultats obtenus aujourd'hui par l'enseignement gréco-latin amène, au contraire, le professeur de philosophie du même établissement à souhaiter la suppression de cet enseignement, le moderne devant devenir le véritable enseignement classique.

Au collège de Chinon, c'est en raison des résultats séculaires obtenus par les études classiques qu'on en demande le maintien, sans restrictions.

Deux-Sèvres. — La surcharge des programmes est évidente, dit le proviseur du lycée de Niort, et leur allégement s'impose. Mais qu'on ne cherche pas à réaliser cet allégement en rendant certaines matières facultatives, ce qui équivaut à les supprimer. Si on les croit utiles, c'est en modifiant les méthodes et procédés d'enseignement qu'on obtiendra l'allégement cherché. — Le professeur de philosophie défend très vivement les études classiques et réclame énergiquement le retour à un enseignement franchement classique et à tendances humanistes accentuées. On ne saurait rien attendre de bon, suivant lui, d'un enseignement quelconque d'autre nature à prétentions utilitaires et pratiques plus ou moins justifiées.

Le principal du collège de Melle ne voudrait qu'un seul enseignement secondaire donnant des cours différents (français, sciences, grec et latin, etc.) que les élèves suivraient en tout ou en partie. Le principal de Saint-Maixent souhaite la suppression du grec et le renforcement des études scientifiques à partir de la 3e.

En Vendée, à la Roche-sur-Yon, le proviseur du lycée demande le maintien ou mieux la restauration complète de l'ancienne discipline gréco-latine, avec latin en 8e, grec en 6e, et prépondérance rendue à l'étude des langues anciennes comme la meilleure, peut-être la seule manière d'apprendre véritablement le français et de donner à l'esprit une véritable culture générale.

La Société locale d'études des professeurs du lycée estime, au contraire, que l'étude du latin — celle du grec étant supprimée — devrait être retardée jusqu'à la division supérieure et à l'âge où les aptitudes et les goûts se pourraient manifester.

A Fontenay-le-Comte, le principal préconise le retour à une bifurcation après la 4e, vers des mathématiques préparatoires comme pouvant à la fois débarrasser l'enseignement classique proprement dit de ces non-valeurs et renforcer en même temps les études scientifiques. Un professeur du même collège serait d'avis de commencer beaucoup plus tard qu'on ne fait les études gréco-latines et de les réserver à une élite avec laquelle il serait possible alors de le maintenir intégralement, de le renforcer même, tout en en réduisant la durée. Le principal de Luçon demande de même un enseignement unique jusqu'à la fin de la 4e, pour le classique proprement dit ne commencer qu'en 3e.

D'après l'inspecteur d'académie de la *Haute-Vienne*, il n'est pas possible de limiter le nombre des élèves de l'enseignement classique pas plus que de restreindre le nombre des établissements où sera donné cet enseignement. Dès lors il lui apparaît comme indispensable d'élaguer les programmes. « Aujourd'hui, dit-il, le plus grand défaut des études classiques est d'être superficielles : l'attention des élèves s'éparpille sur trop de sujets à la fois. Réduire la part faite au grec que l'on se bornerait à étudier en vue de la lecture des textes, supprimer quelques exercices peu utiles, proscrire les livres classiques trop compliqués, qui font honneur à l'érudition de l'auteur plus qu'à ses qualités pédagogiques, seraient des moyens de rendre à l'enseigne-

ment classique la faveur qu'il a un peu perdue.

C'est un avis analogue qui est émis par le proviseur du lycée de Limoges qui estime aussi qu' « on pourrait alléger les programmes d'un certain nombre de questions compliquées concernant la grammaire, la métrique, l'histoire littéraire, etc., » et par un professeur de l'établissement qui, après avoir cherché la raison de l'existence simultanée d'un double enseignement secondaire inégalement favorisé d'ailleurs, au double point de vue du recrutement et des sanctions, propose la solution suivante : « La meilleure solution pratique serait peut-être, tout en constituant à ses côtés un enseignement spécial, de laisser l'enseignement classique subsister seul avec sa constitution actuelle, en essayant seulement de réduire la part des études grammaticales et formelles, de renoncer décidément au grec, par exemple, dont l'enseignement est complètement stérile, de recueillir aussi dans les programmes actuels du moderne pour les introduire dans ceux du classique certaines parties plus concrètes, l'enseignement de la morale pratique, par exemple, qui devrait figurer dans toutes les classes, le cours de droit et d'économie politique encore dans les hautes classes.

« Enfin, sans croire à la légende du surmenage, et bien qu'on exagère un peu la surcharge de nos programmes, je pense qu'on pourrait faire faire aux élèves et aux maîtres de sérieuses économies de temps et d'efforts. Il faudrait pour cela que nos méthodes fussent moins théoriques et abstraites. Dans les classes de grammaire et dans l'enseignement du latin, ne faudrait-il pas restreindre la part faite à la grammaire pure et aux questions linguistiques et philologiques? Notre enseignement littéraire ne devrait-il pas être aussi moins superstitieux de la forme, moins exclusivement absorbé par les questions de « goût » et plus préoccupé du fond, des sentiments et des idées? Enfin, l'enseignement des sciences devrait être, à mon avis, moins complet, mais plus général et plus varié : d'un côté, à l'aide d'expériences nombreuses et précises, il devrait initier les élèves aux méthodes, leur faire mieux comprendre ce qu'est la science dans sa réalité actuelle et progressive, dans le cabinet ou le laboratoire du savant; d'autre part, par des indications plus hautes sur les théories, les hypothèses, l'orientation des idées, je voudrais qu'il donnât quelque idée à ceux qui le reçoivent de l'état général de nos connaissances en chimie, en physique, en biologie. Telles qu'elles sont enseignées actuellement, ces sciences ne se réduisent-elles pas trop souvent à de sèches nomenclatures, à des séries de faits dont on n'aperçoit souvent ni l'intérêt ni la portée? Je ne crois pas que, par scrupule de n'enseigner que des choses absolument sûres et démontrées, on ait raison de retrancher de la science tout ce qui l'anime et l'éclaire : les hypothèses et les théories. »

Et plusieurs collègues de ce professeur s'associent également à la protestation d'un des leurs en faveur de l'enseignement classique, allégé, si l'on veut, pour une partie de ses programmes. « En vain, dit ce maître, des critiques éminents, instruits à l'école des humanités, les accusent des méfaits les plus noirs! jamais on ne me fera reconnaître qu'elles tuent sans pitié, malgré leur noble désintéressement, l'esprit d'initiative, l'esprit d'aventure et surtout l'esprit français : le passé et le présent protestent contre une pareille accusation. »

B. *Enseignement moderne.*

On s'est peu occupé de l'enseignement moderne à l'*Université de Poitiers*. Le doyen de la Faculté des sciences exprime seul cet avis que cet enseignement peut être maintenu, avec une durée de cinq ans et comme suite à l'enseignement primaire. La partie scientifique en serait orientée vers les applications industrielles, et diversement suivant les régions.

Dans la Vienne, on est d'accord pour constater que jusqu'ici les résultats de l'enseignement moderne sont mauvais. « Il a servi, d'une part, dit l'inspecteur d'académie, à préparer des candidats aux fonctions publiques; il a rendu, d'autre part, à leurs familles des jeunes gens qui ne sont pas arrivés au terme de leurs études et qui n'ont emporté du lycée ou du collège qu'un savoir incomplet, mal défini, ni primaire ni secondaire, n'ayant ni la précision du premier, ni l'élévation du second. » Le principal de Châtellerault constate également qu'un grand nombre d'élèves quittent après la quatrième, et le principal de Loudun reconnaît que décidément cet enseignement ne répond pas aux besoins en vue desquels il a été créé.

n'ôterait rien à la valeur du parchemin, mais aurait l'avantage d'éviter la confusion et d'empêcher la déviation de cet enseignement transformé. Je réduirais à cinq ans la durée des études; le programme des classes de sixième et cinquième moderne, devenues première et deuxième années, serait simplifié, il est trop littéraire. Je supprimerais une des deux langues vivantes. Je modifierais la répartition de l'enseignement historique et géographique, introduirais en quatrième (la quatrième actuelle) (troisième année), la comptabilité et distribuerais l'enseignement scientifique, non pas d'une manière uniforme, mais selon la région en donnant, suivant les conditions locales ici dirigeantes, à chacune des parties de cet enseignement, une importance proportionnelle aux besoins régionaux. Le certificat s'obtiendrait en une seule série d'épreuves.

Cette réforme tendrait à supprimer une des routes qui mènent aujourd'hui à nos grandes écoles militaires, depuis la suppression des classes de mathématiques préparatoires des lycées.

Cette classe serait rétablie, le vœu en est presque unanime. Les élèves de l'enseignement moderne chez lesquels se seraient révélées, en cours d'études, des dispositions spéciales ou une vocation vers les carrières auxquelles ces écoles donnent accès, pourraient y entrer comme ceux qui sortiraient de seconde classique.

Ainsi, cet enseignement se distinguerait nettement de l'enseignement classique par son caractère pratique, par son adaptation aux besoins locaux. Il serait essentiellement transformable et ses cadres varieraient selon les besoins, comme les programmes. Les langues vivantes y seraient surtout enseignées d'une façon pratique.

Son personnel enseignant serait le même que celui de l'enseignement classique comme origine, grade et traitement. Deux professeurs de lettres (E. M.) se partageraient l'enseignement littéraire; les sciences et les langues seraient confiées ou aux professeurs de l'enseignement classique ou à des professeurs spéciaux suivant les besoins du service.

L'enseignement moderne a produit surtout, jusqu'à ce jour, des candidats aux fonctions publiques.

Le nouveau conduirait surtout aux professions industrielles et commerciales.

C. — *Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire et avec l'enseignement professionnel.*

Je maintiendrais dans les lycées et collèges, les classes élémentaires. Elles ont pour la préparation à l'enseignement classique leur raison d'être. Je les sacrifierais si elles devaient seulement servir à favoriser l'éloignement de certaines familles pour les écoles publiques. Mais, outre que leur suppression serait nuisible à notre recrutement et profitable aux maisons religieuses, je crois qu'elles ont, au point de vue pédagogique, leur utilité et leur justification. Outre l'étude d'une langue vivante, elles présentent par la direction donnée à l'enseignement, un autre caractère que les écoles primaires. Elles visent moins à l'utilité immédiate; les enfants seraient peut-être moins forts en arithmétique et même, je ne le crois pas, en orthographe, et il serait facile de remédier à cette infériorité, mais elles donnent à l'esprit plus d'ouverture; elles l'affinent, le portent à la réflexion, à l'observation; elles sont, en un mot, une introduction à l'étude, plutôt qu'une instruction complète et devant se suffire à elle-même.

L'assimilation trop complète, dans l'esprit public, de l'enseignement donné dans les classes élémentaires à celui des écoles primaires est une des causes de leur dépopulation.

M. l'inspecteur d'académie de Châteauroux voudrait que ces classes élémentaires relevassent de l'inspection primaire. Ce serait achever la confusion. L'inspecteur d'académie suffit à maintenir ces classes dans une bonne voie pédagogique.

Il y aurait lieu, toutefois, de donner aux maîtres primaires des collèges une situation déterminée. Ils n'appartiennent en fait ni à l'enseignement secondaire, ni à l'enseignement primaire. Ils n'ont, dans les collèges, qu'une situation toujours provisoire et précaire, et changent, par suite, trop souvent. Une réglementation de leur sort serait indispensable.

Il serait aussi désirable que les élèves des écoles primaires ne fussent pas favorisés, dans le concours pour l'obtention des bourses, par le choix de sujets pris dans le programme des

tel qu'il a été défini et organisé par les derniers programmes, peut, tout au plus, même en regardant ses prétentions les plus ambitieuses comme très fondées, se poser en rival de l'enseignement classique. Que résulte-t-il de cette rivalité? C'est qu'il y a dans nos lycées et dans nos collèges deux enseignements parallèles qui convergent vers le même but, qui est le développement de la haute culture intellectuelle. Mais d'enseignement pratique qui, négligeant les études élevées, se contente de distribuer les connaissances nécessaires à l'agriculteur, au commerçant, à l'industriel, au colon, il n'y en a point...

« L'enseignement moderne est aussi impropre que l'enseignement classique à former des colons, des industriels, des négociants. L'enseignement des langues vivantes que les élèves y reçoivent est un enseignement trop élevé, trop littéraire, qui ne sert presque à rien pour les usages de la vie et pour les relations du négoce... Nos établissements ont vu ainsi s'éloigner d'eux les familles étonnées de n'y pas trouver un enseignement plus simple et plus utilitaire....

« Le remède à ce mal est dans une transformation héroïque. Il faudrait aujourd'hui réserver l'enseignement moderne tel qu'on le conçoit à l'heure actuelle, à certains grands établissements, lycées importants et collèges de quelques chefs-lieux. De cette façon, les jeunes gens qui ont des aptitudes véritables pour l'enseignement des sciences ne pourraient pas se plaindre d'être arrêtés dans leur carrière par l'obligation d'apprendre malgré eux les langues anciennes. Dans tous les autres lycées et dans la très grande majorité des collèges, il faudrait remplacer l'enseignement moderne par l'enseignement primaire supérieur à programme un peu étendu. Il n'y aurait pas lieu de supprimer les écoles primaires supérieures dans les villes où il n'y a pas de lycée ou de collège; elles y rendent de précieux services. Mais partout où il existe un lycée ou collège, que l'école primaire supérieure y soit réunie, si elle existe; qu'elle soit créée dans le lycée ou le collège, si elle n'existe pas. Alors l'État pourra donner un enseignement vraiment pratique du français, des langues vivantes orientées vers la conversation usuelle et la correspondance commerciale; un peu de mathématiques, beaucoup de physique et de chimie industrielle, beaucoup d'agriculture et de droit usuel, beaucoup de géographie économique. »

L'inspecteur d'académie d'*Indre-et-Loire* insiste surtout sur la nécessité de créer un personnel spécial pour le nouvel enseignement: « Il y aurait lieu, dit-il, de former des professeurs ayant une forte culture littéraire et capables d'enseigner à la fois le français, l'anglais et l'allemand. Et si l'on veut accentuer le caractère pratique de l'enseignement moderne, ce sont ces professeurs qui auraient pour tâche d'initier, dans la mesure du possible, les élèves à la connaissance des réalités de la vie contemporaine. »

Au lycée de Tours, le proviseur, satisfait des résultats actuels, pense que l'on pourrait se contenter de créer des classes B, en quatrième et troisième, pour donner satisfaction aux besoins de la clientèle, préoccupée surtout d'un enseignement pratique. Mais le censeur et avec lui des professeurs de l'établissement demandent pour cette même clientèle la réorganisation de l'ancien enseignement spécial. « Cet enseignement, qui aurait pour base, jusqu'à quatorze ans environ, un programme analogue à celui de l'enseignement primaire supérieur, serait couronné par un cycle de trois années d'études consacrées spécialement à la préparation aux écoles d'agriculture, de commerce et à l'Institut agronomique. »

En *Vendée*, l'inspecteur d'académie ne verrait que des avantages à ce que l'enseignement primaire recueillît les jeunes gens qui viennent aux lycées ou aux collèges prendre des connaissances incomplètes et tout à fait insuffisantes dans les deux ou trois premières années de l'enseignement moderne.

Le proviseur de la Roche-sur-Yon est d'accord avec le principal de Fontenay-le-Comte pour souhaiter un retour au « plan Duruy » complété par des classes supérieures, et le principal de Luçon voudrait qu'un enseignement commun, avec latin, fût donné à tous jusqu'en quatrième. La bifurcation aurait alors lieu vers le moderne ou le classique à partir de la troisième.

Dans les *Deux-Sèvres*, c'est encore au manque d'unité dans la direction de l'enseignement de chaque classe que le proviseur du lycée de Niort attribue la médiocrité des résultats obtenus. Mais il entend que l'enseignement moderne garde rigoureusement son caractère d'enseignement secondaire; si des modi-

fications étaient faites à ses programmes, ce ne pourrait être que pour les rapprocher des programmes du classique, au moins dans les classes supérieures.

L'enseignement moderne avec ses deux langues vivantes est difficile à organiser dans les petits collèges, dit l'inspecteur d'académie de la *Haute-Vienne* : « On devrait s'y borner à donner une bonne culture générale à de futurs commerçants ou agriculteurs. » Mais dans les lycées, avant de rien modifier, il faut attendre une plus longue expérience, qui, déjà au moins pour les études scientifiques, a donné de très bons résultats.

Tel n'est pas l'avis du proviseur et de plusieurs professeurs du lycée de Limoges qui se prononcent nettement pour la transformation pratique, utilitaire de l'enseignement moderne, l'enseignement classique proprement dit devant rester le seul type d'enseignement secondaire, alors que quelques-uns de leurs collègues se félicitent des résultats « surprenants » qu'ils ont obtenus et en prennent texte pour demander le développement du nouvel enseignement. Il convient d'ajouter que les premiers sont professeurs d'enseignement classique et les seconds professeurs d'enseignement moderne.

D. *Rapports de l'Enseignement secondaire avec l'Enseignement primaire.*

Sur le premier point, sur la question de savoir s'il serait désirable que les élèves n'entrassent au lycée ou au collège qu'après avoir reçu l'instruction primaire, l'unanimité est à peu près absolue dans les réponses contenues au dossier de l'académie de Poitiers. En tout cas, aucune de celles, assez rares même parmi les fonctionnaires de l'enseignement primaire qui ont été consultés, qui se prononcent pour l'affirmative, n'a exposé de motifs à l'appui de cette proposition.

Au contraire, les raisons invoquées en faveur du maintien des classes primaires dans les lycées et les collèges, sans être très nombreuses, ont été très fortement développées dans un très grand nombre de réponses. Ces raisons sont ou bien d'ordre pédagogique ou bien des raisons de recrutement.

Des raisons de recrutement : « Si l'on veut achever de dépeupler les lycées, on n'a qu'à détruire leurs pépinières, dit le proviseur de la Roche, les classes enfantines et préparatoires. Le jour où ces classes auront disparu, toutes les familles bourgeoises qui ne veulent pas de mélange trop populaire s'enfuiront, dès l'abord, dans les maisons rivales. » — « Il est certain qu'une semblable mesure ne pourrait qu'amener une diminution dans nos effectifs, diminution dont profiteraient immédiatement nos rivaux. » (Principal de Cognac.)

Mais les raisons pédagogiques sont surtout invoquées : « Les élèves ne sauraient entrer trop de bonne heure au lycée, dit le proviseur du lycée de Poitiers, si l'on veut qu'ils soient bien préparés pour entrer en sixième. Dès la neuvième, et surtout dès la huitième, on doit les préparer à se rendre compte de la phrase française, non seulement en vue du français, mais en vue des langues vivantes et des langues anciennes. Cette préparation, complètement étrangère à l'enseignement primaire, ne peut être faite que dans les classes des lycées. Nous ne partons plus, comme autrefois, du latin pour apprendre le français. C'est, au contraire, le français qui nous sert de base pour arriver à l'étude du latin. »

« Nous préférons de beaucoup les élèves qui ont suivi les classes de septième et huitième au lycée, écrit encore le proviseur de la Rochelle, à ceux qui ont suivi les cours moyens des écoles primaires. Ils sont moins forts en calcul, mais ils ont plus d'idées, observent mieux et réfléchissent davantage. »

Le principal du collège de Saintes : « Il importe beaucoup que les élèves qui se destinent à l'enseignement secondaire reçoivent dès les classes élémentaires une instruction appropriée et préparatoire à cet enseignement. »

Enfin l'inspecteur d'académie d'*Indre-et-Loire* : « Je suis absolument opposé, dit-il, à l'idée de donner d'abord l'instruction primaire aux élèves qui doivent faire des études secondaires. Comme le but, les moyens doivent différer. L'enseignement primaire préparatoire du lycée n'est qu'une base, tandis que celui des écoles primaires élémentaires est un tout. Que le fait de voir bien réussir en général au lycée les élèves venus de l'école primaire ne fasse pas illusion; car il ne faut pas oublier qu'ils constituent une sélection. On ne remarque d'ailleurs pas que leurs connaissances, plus étendues que celles de leurs petits camarades du lycée, leur soient d'une grande utilité. »

Ce sont des raisons analogues qui ont inspiré encore la plupart des réponses relatives à la fusion possible de l'enseignement moderne et de l'enseignement primaire supérieur. Et ces raisons se retrouvent non seulement dans les réponses émanant de fonctionnaires de l'enseignement secondaire, mais aussi dans celles qui émanent de directeurs ou de professeurs des écoles supérieures.

« Les deux enseignements, dit le directeur de l'école de Tours, se ressemblent peut-être par le programme et par leurs méthodes; mais ils diffèrent du tout au tout par l'origine des élèves, le temps qu'ils peuvent consacrer à leurs études et surtout leur destination future. »

De même le directeur de l'école d'Amboise : « Les écoles primaires supérieures et les établissements d'enseignement secondaire ont une clientèle absolument distincte qui n'a pas les mêmes besoins et qui ne poursuit pas le même but. Dans l'enseignement primaire supérieur, le cycle des études est de trois ans; dans l'enseignement moderne il est de six ans. Au bout de trois années, un élève d'école primaire supérieure a un bagage de connaissances, restreint sans doute, mais formant un tout complet; dans l'enseignement moderne, il faut six années pour parcourir intégralement le programme. » Même avis du directeur de l'école d'Aubeterre; du directeur de l'école de Poitiers et de plusieurs de ses professeurs; même opinion très nettement affirmée par l'inspecteur primaire d'Angoulême (2e circonscription).

Et d'autre part, l'inspecteur d'académie de la *Charente :* « La fusion, dit-il, n'est pas souhaitable. Ces deux enseignements ont, en effet, un caractère très différent. Le premier doit viser à donner une haute culture intellectuelle; le second forme pour la ferme, le magasin, le bureau ou l'atelier des travailleurs qui doivent se suffire de bonne heure. La fusion serait donc funeste; il vaut mieux annexion ou substitution de l'un à l'autre dans quelques localités pourvues d'un collège. »

Ce n'est, en effet, que dans ce dernier sens que la fusion est considérée comme désirable dans un certain nombre de réponses, en vue de diminuer ou de supprimer une concurrence que l'on considère, à tort ou à raison, comme dangereuse pour les établissements d'enseignement secondaire. Tel est, par exemple, l'avis exprimé par le principal de Barbezieux, par le principal de Parthenay et même par le proviseur du lycée de la Roche-sur-Yon. Si la fusion se fait, dit ce dernier, qu'elle se fasse en tout cas « au bénéfice de l'enseignement moderne spécialisé et donné dans les lycées ». Il est vrai que, d'autre part, les quelques membres de l'enseignement primaire qui, dans leurs réponses, admettaient dans une certaine mesure la possibilité d'une fusion, ne l'admettaient qu'au profit de l'enseignement primaire supérieur (directeurs des écoles d'Angoulême, de Marennes, de Bressuire).

La réponse sur ce point de l'inspecteur d'académie de la *Haute-Vienne* résume, d'ailleurs, d'une manière très complète l'opinion de la majorité des déposants de l'Académie de Poitiers : « Je ne suis pas partisan, dit-il, de la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne. L'enseignement primaire a sa clientèle bien distincte de celle des lycées; ce sont des enfants qui se destinent à la petite culture, au petit commerce, aux emplois de commis ou de contremaîtres dans l'industrie. Quelques-uns poussent jusqu'aux postes et télégraphes, aux écoles des arts et métiers, aux écoles normales primaires. Ces jeunes gens demandent à l'école supérieure de compléter l'instruction trop rudimentaire que l'école primaire leur a donnée, mais à la condition que leurs études aient un caractère pratique plutôt que spéculatif, que leur durée ne dépasse pas deux ou trois ans, de manière à commencer à seize ou dix-sept ans l'apprentissage de leur carrière. Le lycée ne peut pas, dans cette tâche, se substituer à l'école primaire supérieure et la suppression de ces écoles serait peu profitable à nos grands établissements secondaires. Les petits collèges gagneraient sans doute à la fusion de ces deux ordres d'enseignement et on devrait l'accomplir dans toutes les villes de moyenne importance où deux établissements publics, l'un secondaire, l'autre primaire supérieur, sont en concurrence. Mais le principal profit serait pour les établissements dirigés par les Frères des écoles chrétiennes. »

D. *Langues vivantes et dessin.*

La grande majorité des réponses relatives à l'étude des *langues vivantes* émet le vœu que l'enseignement en soit de plus en plus orienté

exclusivement, car j'estime, comme M. le Proviseur du lycée de la Rochelle, que « le meilleur proviseur sera celui qui, après avoir professé quelques années, aura appris, comme censeur, sous une bonne direction, à gouverner les élèves de tout âge, à organiser le service des répétiteurs, à seconder les professeurs, à sentir l'absolue nécessité de la régularité, de la prévoyance et de la prudence ». Je pense aussi que des professeurs de grand mérite qui ont fait preuve dans le cours de leur carrière des qualités que doit posséder un administrateur et ont conquis dans la ville et le lycée où ils ont enseigné un prestige et une popularité de bon aloi, peuvent être directement et utilement appelés à la direction de cet établissement. Il est indispensable, en tout cas, que, quelle que soit sa provenance, le proviseur ait sur tout son personnel l'autorité qu'assurent seuls le savoir, la dignité professionnelle et la respectabilité. Exiger l'agrégation serait écarter de l'administration des fonctionnaires très méritants et très capables, mais l'absence de ce titre devra être compensée par des services rendus dans le censorat ou le principalat. Je n'exclurais pas, pour les mêmes raisons, les bacheliers de la direction d'un collège. Certains d'entre eux peuvent posséder, en effet, de réelles qualités d'éducateur. Mais elle ne leur serait confiée qu'à bon escient dans des cas très rares.

Quelques répétiteurs demandent que les fonctions de censeur leur soient réservées. Ayant exprimé l'avis qu'un stage dans le censorat devait, en principe, précéder la nomination au provisorat, je ne saurais me ranger à cette prétention. Je crois que pour exercer avec autorité le censorat, il faut avoir professé. Cette règle comporte, il est vrai, des exceptions, mais elles sont rares.

Il importe, en tout cas, à la bonne direction d'un lycée ou collège, que le proviseur ou principal tire de lui-même la plus grande partie de son autorité, mais qu'il soit en même temps très résolu à exercer sur tout son personnel, quel qu'il soit, toute celle qu'il tient des lois et règlements. Il est indispensable que tous sachent dans l'établissement qu'il dirige, qu'il est aussi décidé à exiger de tous ses collaborateurs l'accomplissement de leurs devoirs qu'à respecter leurs droits et à obtenir de tous non pas seulement l'exactitude et la présence passive, mais une activité féconde.

Il trouvera dans l'assemblée des professeurs, s'il sait la diriger, une aide puissante pour la direction du travail, l'étude des meilleures méthodes, la recherche de ce qui convient le mieux, au point de vue éducateur, pour les caractères et les aptitudes particulières de tous les élèves en général et de chacun en particulier; dans le conseil de discipline, un puissant auxiliaire pour les encouragements à donner et les répressions à exercer.

Plusieurs des réponses expriment des regrets sur l'impuissance des assemblées de professeurs que quelques-uns voudraient voir investiés de pouvoirs plus étendus, et sur l'insuffisance de l'autorité attribuée aux conseils de discipline dont ils désireraient voir les décisions exécutoires sans appel ou avec recours seulement devant le conseil académique. Les assemblées de professeurs n'ont été impuissantes que parce qu'elles n'ont pas su comprendre leur rôle et ont voulu en sortir. Leurs délibérations sont toujours lues avec attention; leurs vœux pesés et mis en application dans la mesure du possible. Quant aux conseils de discipline dont les décisions peuvent, en provoquant la peine de l'exclusion, agir d'une manière si importante sur l'avenir des enfants, il est nécessaire que leurs décisions soient soumises à la sanction de l'autorité rectorale. Il seraient, autrement, le seul tribunal sans appel et cela serait contraire aux traditions comme à l'équité.

Les conseils de perfectionnement et de patronage institués déjà près de quelques établissements ont montré le peu de secours que l'administration peut en attendre. Le proviseur saura toujours recueillir les vœux des associations d'anciens élèves comme aussi des personnes qui s'intéressent au lycée ou des corps et conseils réguliers de la région. Cette consultation faite avec intelligence sera plus utile et plus fructueuse que des délibérations souvent hâtives et des résolutions de l'inéxécution desquelles résulteraient des froissements.

Éducation.

Les anathèmes prononcés encore quelquefois contre l'internat ne sont plus justifiés. Il est nécessaire que les enfants dont les parents résident loin des villes trouvent des maisons pour les recueillir, et les lycées et collèges offrent aux familles plus de sécurité que les

pensions et la plupart des maisons particulières. Le régime des lycées s'améliore tous les jours et quand les répétiteurs auront tous compris leur rôle et accepté leur mission, l'internat ne sera plus qu'une excellente école pour le développement de la bonne camaraderie, le dressage de l'esprit et la formation des caractères. La véritable action des professeurs s'exerce dans la classe, mais beaucoup la complètent au dehors par des entretiens familiers auxquels quelques instants suffisent, des conseils à l'étude ou au cours des visites que leur font les élèves les jours de sortie.

Leur rôle dans l'éducation sera d'autant plus effectif qu'il sera moins réglementé, leur concours d'autant plus actif qu'il sera plus spontané et résultera de la conscience de leur devoir dont ils auront mieux compris toute l'étendue.

Il faut considérer au surplus que les élèves sont régulièrement chaque jour pendant six heures au moins, quelquefois plus, en rapport avec les professeurs. Il n'est donc pas exact de dire que leur éducation est abandonnée aux répétiteurs seuls et si l'on veut que l'élève dispose d'un certain temps pour son travail et la réflexion, je ne vois pas comment on pourrait augmenter réglementairement le temps qu'il doit passer avec les professeurs.

La situation des répétiteurs est ce qu'ils la font. Le personnel est bon, et les fautes de quelques-uns ne doivent pas faire oublier les sérieuses et réelles qualités du très grand nombre. Malheureusement le bruit qui se fait autour d'eux, les doléances continuelles que quelques-uns font entendre, les réclamations qui naissent plus nombreuses à mesure que de plus grands efforts sont faits pour améliorer leur situation, et l'assentiment que ces réclamations entraînent de la part des meilleurs eux-mêmes égarent l'opinion sur le compte de ces fonctionnaires, et les rendent eux-mêmes moins attentifs qu'ils ne seraient à leurs devoirs. Presque tous sont exacts, réguliers, corrects dans les relations avec leurs chefs et les familles, mais on en voudrait voir un plus grand nombre prendre au sérieux leur titre de répétiteur et donner au lycée autre chose que des heures de présence. La surveillance matérielle se fait, mais l'assistance dans la confection des devoirs, les conseils pour vaincre les difficultés, diriger le travail, choisir les lectures, le concours pour l'organisation des jeux, ces mille marques d'intérêt qui, en augmentant l'autorité du maître sur l'élève lui valent en même temps son attention et son respect, font trop souvent défaut.

Les exigences de la profession pèsent lourdement à un trop grand nombre. L'interné veut le demi-externement; le demi-interné, l'externement complet. L'externé voudrait être professeur, surveillant général ou censeur. Aspirations très légitimes, sans doute, mais trop fréquemment formulées et criées trop haut. Le débutant se décourage et court risque d'être dévié du bon chemin. Mais, en somme, presque tous nos répétiteurs sont dignes d'estime et de confiance. Les suppléances des classes qui leur sont confiées sont, avec l'aide qu'ils donnent aux élèves pendant les études, les meilleurs moyens que nous ayons de les associer à l'instruction et à l'éducation. Leur rôle d'instructeur et d'éducateur est tout tracé; il est à leur portée; il leur est formellement attribué par les règlements en vigueur, il ne tient qu'à eux de l'exercer.

Je ne vois aucune assimilation possible entre le temps passé comme répétiteur et celui que l'on a passé, comme boursier, dans une faculté. Je refuserai donc l'assimilation au point de vue de l'ancienneté de services. Il y aurait, en outre, injustice à considérer comme en service actif des boursiers de licence quand les jeunes gens qui préparent la licence, sans bourse, à leurs frais, en vue du professorat ne pourraient pas être admis au même bénéfice.

Le personnel des répétiteurs étant quelquefois rendu responsable de la diminution de l'internat, je crois devoir rappeler sommairement ici que celle-ci est due principalement aux causes générales qui expliquent la variation de notre population scolaire, notamment :

1° A l'époque plus tardive de l'envoi des enfants dans les lycées et collèges, par suite de la meilleure tenue et de la gratuité des écoles primaires publiques;

2° A la diminution des années de séjour moyen des élèves dans les établissement d'enseignement secondaire;

3° A la répartition dans les pensionnats des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles et les pensionnats primaires privés d'un grand nombre d'enfants qui auraient été placés comme pensionnaires dans les lycées et collèges;

4° Au prix élevé de la pension.

L'éducation physique est en bonne voie. La part qui lui revient est bien comprise en général; elle n'est ni trop négligée ni exagérée. Le matériel et l'emplacement font, il est vrai, souvent défaut pour donner aux exercices et aux jeux en plein air toute l'ampleur désirable, mais l'amélioration et le progrès sont constants.

La discipline libérale instituée par les règlements de 1890 a produit de bons résultats et doit être conservée. Je ne crois pas qu'il soit possible d'aller au delà.

Les grands élèves ont avant tout besoin d'une vie bien réglée où l'initiative pour le travail soit complète, mais où une direction sage et vigilante les préserve de toute exagération et de tout écart. Il serait imprudent et contraire à leurs intérêts de les abandonner à eux-mêmes ou de donner des licences qui dégénéreraient vite. L'existence en commun ne leur permettrait pas de faire l'exercice d'une responsabilité qu'entravent, dans ces conditions, le voisinage et la camaraderie.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

La meilleure préparation des professeurs, au point de vue professionnel, serait l'exercice des fonctions de répétiteur. C'est là incontestablement la meilleure école pour apprendre à connaître les enfants, se défaire d'une tendance à la camaraderie qui est destructive de toute autorité et de toute discipline et reconnaître exactement ce qu'on peut leur demander, ce qu'on doit leur donner. Aucune connaissance théorique ne peut compenser la valeur de ce stage. A son défaut, celui qui se fait dans les classes sous la direction d'un professeur expérimenté, est profitable et utile. Mais l'autorité d'un professeur est chose personnelle. Celui qui veut enseigner doit d'abord s'inspirer de ses souvenirs d'élève ou d'étudiant pour discerner ce qui lui a paru bon et ce qui lui a semblé mauvais, s'inspirer des conseils de maîtres expérimentés, de sa propre réflexion, de la conscience qu'il a de l'importance de sa tâche et de sa conviction que les meilleures leçons ne portent leurs fruits qu'à la condition d'être écoutées. Il se fera lui-même disciplinaire.

Mais, en ce qui concerne la préparation à l'enseignement, l'efficacité de la réflexion individuelle et l'exemple peuvent être singulièrement aidés ou contrariés par la direction donnée au travail des aspirants professeurs en vue des examens préparatoires.

Le souci de fournir à l'enseignement supérieur des maîtres et des élèves et de faire progresser la science a fait dévier quelque peu les programmes de licence et d'agrégation de ce qui est le but premier, tout au moins de ce dernier concours, la formation des professeurs de l'enseignement secondaire.

Les épreuves d'érudition y tiennent une trop grande place, et il en résulte que la préparation de ces examens ou concours constitue un mauvais entraînement professionnel. La direction donnée par le professeur à ses études préparatoires détermine nécessairement celle qu'il imprimera à son enseignement. De là, dans l'enseignement de la grammaire et des langues, l'abus de la philologie, la multiplicité des exemples d'exceptions, d'indications de curiosités, de citations de formes anciennes qui produisent dans l'esprit de l'enfant une confusion funeste à la fixation de ses connaissances, à la netteté des notions qu'il doit retenir. Les inconvénients sont les mêmes pour l'enseignement de l'histoire et de la philosophie où les vues générales disparaissent devant la multiplicité des détails. Nos jeunes maîtres ont peine, malgré leur bon vouloir, à renoncer aux habitudes d'esprit qu'ils ont contractées et à se mettre à la portée des élèves.

Je demanderais donc que les épreuves d'érudition fussent reportées, en partie tout au moins, de l'agrégation au doctorat, transformées et remplacées par des épreuves pratiques : corrections de devoirs, leçons de classes, leçon sur une question de pédagogie ou de méthode. L'érudition serait non pas bannie des examens d'agrégation et de licence, mais elle y serait ramenée à une part plus modeste.

Un stage dans les Universités me semble inutile. L'étudiant de faculté n'aurait rien à y apprendre en dehors de la discipline à laquelle il a été soumis pendant son temps d'études. L'élève de l'école normale y a reçu pendant son séjour toutes les directions et les meilleures. Je ne verrais d'innovations à introduire sous ce rapport que l'institution, déjà faite sur quelques points, de cours de pédagogie sur lesquels une interrogation serait

prescrite à la licence comme à l'agrégation.

C'est l'abus de la philologie qui a tué l'enseignement classique. Le défaut est corrigé, mais le mal persiste.

A. *Enseignement classique.*

Comme la plupart de ceux de nos collaborateurs qui ont répondu à ce questionnaire, je suis partisan convaincu du maintien de l'enseignement classique. Quant à le réserver pour une élite, c'est mettre la charrue devant les bœufs, l'élite ne se révélant que dans le cours des études et par l'effet de ces études elles-mêmes. Un de mes prédécesseurs, le vénérable M. Chaignet, me rappelait dernièrement ce mot de d'Aguesseau à son fils : « Mon fils, vos classes sont terminées, vous allez commencer vos études. » Reporter l'enseignement classique à la fin des classes, serait reléguer dans les établissements d'enseignement supérieur, l'étude des langues anciennes. Ce serait la supprimer. Quelques-uns s'en consoleraient. Je le trouverais très regrettable.

Je maintiendrais donc l'enseignement classique tel qu'il est organisé, sans extension ni restriction et avec la même durée normale des études. Je demanderais même, si des considérations d'ordre plus général et la crainte de bouleverser, par suite, toute l'économie de l'organisation de notre enseignement primaire n'y mettaient obstacle, que l'étude du latin fût commencée dès la septième. La grammaire est chose ennuyeuse à apprendre; elle doit être apprise à l'âge où l'on apprend sans ennui ces choses ennuyeuses. Pour le moment, on ne la sait plus. C'est là le vice organique de notre enseignement classique. Les candidats au baccalauréat échouent pour la version latine par ignorance de la conjugaison et de la déclinaison. Je voudrais donc, mais c'est là une réforme à obtenir par persuasion et circulaire, plus que par mesure législative, que le mode d'enseignement de la grammaire fût simplifié, que les grammaires trop savantes fussent proscrites.

J'allégerais les programmes d'une partie de l'histoire littéraire et de l'étude du vieux français, mais conserverais l'enseignement du grec. Il suffit, pour s'assurer du sort réservé aux enseignements facultatifs, de lire les doléances des professeurs de dessin. Le grec résisterait moins à ce système que ne fait le dessin. Le jour où le vers latin est devenu facultatif a été celui de sa mort.

Je ne vois pas quelles sont les conditions locales qui pourraient agir sur l'organisation de l'enseignement classique. Tout au plus pourraient-elles déterminer la création de quelques enseignements accessoires : histoire de l'art, éléments du droit usuel, etc. C'est aux professeurs, pour le premier point, à se servir pour vivifier leur enseignement, et nous le leur recommandons sans cesse, de toutes les ressources que leur offrent la ville et le pays où ils enseignent : visites aux musées, aux monuments, aux collections, aux sites historiques. Aucune modification n'est à introduire de ce chef dans nos programmes. Toutes ces recommandations y sont inscrites et elles sont de plus incessamment rappelées par les autorités universitaires.

Ce que peuvent faire les professeurs, et c'est là le rôle réservé à leurs assemblées, c'est de combiner leurs enseignements, concerter leurs méthodes, s'entendre pour le but immédiat à poursuivre, les lacunes à combler et les défauts à réformer; se partager l'œuvre éducative en prenant à tour de rôle la charge de surveiller les jeux, guider les promenades, visiter les études, rôle vraiment utile et vers lequel ces assemblées ne se sont pas assez tournées jusqu'ici, malgré les appels qui leur ont été faits.

B. — *Enseignement moderne.*

La nécessité d'un enseignement intermédiaire entre l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement classique me semble évidente. Il y a là en ce moment une lacune que l'enseignement moderne ne comble pas. Il vise, par d'autres méthodes, au même but que l'enseignement classique et fait avec lui double emploi. Il ne répond pas plus que lui, dans son organisation actuelle, à un but immédiatement utilitaire. Tel qu'il est, il ne répond pas à quelque chose d'assez précis; je ne veux lui sacrifier ni l'enseignement classique ni l'enseignement primaire supérieur; créer un quatrième type d'enseignement serait augmenter la confusion. Je suis donc d'avis qu'il soit transformé.

Je le voudrais n'aboutissant pas à un baccalauréat, mais à un certificat d'enseignement secondaire moderne; le changement de mot

n'ôterait rien à la valeur du parchemin, mais aurait l'avantage d'éviter la confusion et d'empêcher la déviation de cet enseignement transformé. Je réduirais à cinq ans la durée des études; le programme des classes de sixième et cinquième moderne, devenues première et deuxième années, serait simplifié, il est trop littéraire. Je supprimerais une des deux langues vivantes. Je modifierais la répartition de l'enseignement historique et géographique, introduirais en quatrième (la quatrième actuelle) (troisième année), la comptabilité et distribuerais l'enseignement scientifique, non pas d'une manière uniforme, mais selon la région en donnant, suivant les conditions locales ici dirigeantes, à chacune des parties de cet enseignement, une importance proportionnelle aux besoins régionaux. Le certificat s'obtiendrait en une seule série d'épreuves.

Cette réforme tendrait à supprimer une des routes qui mènent aujourd'hui à nos grandes écoles militaires, depuis la suppression des classes de mathématiques préparatoires des lycées.

Cette classe serait rétablie, le vœu en est presque unanime. Les élèves de l'enseignement moderne chez lesquels se seraient révélées, en cours d'études, des dispositions spéciales ou une vocation vers les carrières auxquelles ces écoles donnent accès, pourraient y entrer comme ceux qui sortiraient de seconde classique.

Ainsi, cet enseignement se distinguerait nettement de l'enseignement classique par son caractère pratique, par son adaptation aux besoins locaux. Il serait essentiellement transformable et ses cadres varieraient selon les besoins, comme les programmes. Les langues vivantes y seraient surtout enseignées d'une façon pratique.

Son personnel enseignant serait le même que celui de l'enseignement classique comme origine, grade et traitement. Deux professeurs de lettres (E. M.) se partageraient l'enseignement littéraire; les sciences et les langues seraient confiées ou aux professeurs de l'enseignement classique ou à des professeurs spéciaux suivant les besoins du service.

L'enseignement moderne a produit surtout, jusqu'à ce jour, des candidats aux fonctions publiques.

Le nouveau conduirait surtout aux professions industrielles et commerciales.

C. — *Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire et avec l'enseignement professionnel.*

Je maintiendrais dans les lycées et collèges, les classes élémentaires. Elles ont pour la préparation à l'enseignement classique leur raison d'être. Je les sacrifierais si elles devaient seulement servir à favoriser l'éloignement de certaines familles pour les écoles publiques. Mais, outre que leur suppression serait nuisible à notre recrutement et profitable aux maisons religieuses, je crois qu'elles ont, au point de vue pédagogique, leur utilité et leur justification. Outre l'étude d'une langue vivante, elles présentent par la direction donnée à l'enseignement, un autre caractère que les écoles primaires. Elles visent moins à l'utilité immédiate; les enfants seraient peut-être moins forts en arithmétique et même, je ne le crois pas, en orthographe, et il serait facile de remédier à cette infériorité, mais elles donnent à l'esprit plus d'ouverture; elles l'affinent, le portent à la réflexion, à l'observation; elles sont, en un mot, une introduction à l'étude, plutôt qu'une instruction complète et devant se suffire à elle-même.

L'assimilation trop complète, dans l'esprit public, de l'enseignement donné dans les classes élémentaires à celui des écoles primaires est une des causes de leur dépopulation.

M. l'inspecteur d'académie de Châteauroux voudrait que ces classes élémentaires relevassent de l'inspection primaire. Ce serait achever la confusion. L'inspecteur d'académie suffit à maintenir ces classes dans une bonne voie pédagogique.

Il y aurait lieu, toutefois, de donner aux maîtres primaires des collèges une situation déterminée. Ils n'appartiennent en fait ni à l'enseignement secondaire, ni à l'enseignement primaire. Ils n'ont, dans les collèges, qu'une situation toujours provisoire et précaire, et changent, par suite, trop souvent. Une réglementation de leur sort serait indispensable.

Il serait aussi désirable que les élèves des écoles primaires ne fussent pas favorisés, dans le concours pour l'obtention des bourses, par le choix de sujets pris dans le programme des

écoles primaires et ne figurant pas sur celui des classes élémentaires des lycées.

Pour les motifs que j'ai exposés plus haut, j'estime qu'il y a lieu :

1° De maintenir la séparation de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne;

2° De conserver à ces deux enseignements leur complète indépendance, l'enseignement primaire supérieur n'ayant de chance de répondre à son but et de satisfaire aux besoins qui l'ont fait créer qu'à la condition de former un tout complet et indépendant. La préparation à l'enseignement moderne produirait une déviation de son caractère professionnel plus dangereuse encore que celle que constitue déjà la préparation aux brevets ;

3° L'enseignement professionnel ne pourrait être donné que dans un très petit nombre de lycées et collèges, où cet enseignement est nécessaire et où la création de deux établissements parallèles serait impossible. Un collège où seraient réunis ces deux enseignements (comme ils le sont à Maubeuge), peut prospérer quand un collège et une école professionnelle juxtaposés ne feraient que végéter.

Dans nos lycées, cet enseignement ne doit être donné, en général, qu'autant qu'il est nécessaire pour compléter la préparation à certaines écoles.

D. — *Études des langues vivantes et du dessin.*

Les séjours à l'étranger ne pourraient être organisés qu'en faveur d'un très petit nombre d'élèves. Ce serait de la poudre aux yeux plutôt qu'une réforme sérieuse, une dépense considérable et hors de proportion avec le résultat qu'elle donnerait.

La vraie réforme de cet enseignement est à chercher dans un rajeunissement du personnel.

Beaucoup trop de nos professeurs de langues vivantes sont sans autorité disciplinaire et, par suite, sans autorité morale sur les élèves. Beaucoup trop se trouvent, par suite, dans l'impossibilité d'obtenir du travail. Les résultats sont ce que valent les professeurs : c'est sur le choix et la direction de ces derniers que doit porter toute l'attention de l'administration en ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes.

C'est aux autorités universitaires qu'il appartient d'approprier l'enseignement des langues aux conditions locales. La création de quelques cours spéciaux en dehors des cours réguliers préparant aux examens n'entraînerait qu'une dépense insignifiante.

Je ne vois pas de grandes réformes à apporter dans l'enseignement du dessin. Il ne me semble pas y avoir de place dans nos examens de baccalauréat pour une épreuve de cette matière.

Nos professeurs manquent trop souvent d'autorité sur leurs élèves et les résultats s'en ressentent. Je verrais avec plaisir l'enseignement du paysage introduit dans nos lycées.

En donnant plus d'attrait aux exercices de dessin, on augmenterait la faveur auprès des élèves.

III

BACCALAURÉAT ET EXAMENS

J'ai demandé plus haut la suppression du baccalauréat moderne et son remplacement par un certificat d'enseignement moderne dont j'ai sommairement indiqué les conditions d'établissement. Mes observations vont donc porter exclusivement, dans cette partie de ma réponse au questionnaire, sur le baccalauréat classique. Je me place, bien entendu, dans la situation créée par la loi de 1850.

Je demande le maintien du baccalauréat comme sanction des études classiques. Le remplacer par un certificat d'études classiques serait ou jouer sur les mots ou rendre nécessaire la création d'un nouveau diplôme.

Le certificat serait l'attestation d'une série régulière d'études, la constatation que l'impétrant aurait passé un certain nombre d'années dans un ou plusieurs établissements et subi, avec succès, les examens de passage d'une classe à la classe supérieure. Ce serait assurément, sous le régime du monopole universitaire, la solution la meilleure, mais la loi de 1850 existe, et même antérieurement à sa promulgation, le candidat au baccalauréat n'était forcé de justifier que d'une seule année de fréquentation d'un lycée. Il est impossible, dans les conditions actuelles, d'attribuer aux certificats délivrés par les établissements libres, la même valeur qu'à ceux qui sont décernés par les lycées ou collèges. La soumission de ces établissements à l'inspection des représentants de l'Etat permettrait-elle cette assimilation ? Nullement, à mon avis, car cette inspection dépourvue de sanction se ré-

duirait forcément à une formalité. Beaucoup d'établissements libres l'accepteraient volontiers et la désirent même. Ce serait, en effet, faire disparaître à leur profit l'infériorité que leurs partisans mêmes leur reconnaissent encore sur les établissements de l'Etat au point de vue des méthodes et de la valeur du personnel.

La sévérité pour les examens de passage est rendue difficile, d'une part, par la certitude que l'enfant déclaré par nous incapable d'entrer dans une classe supérieure sera reçu sans difficulté dans cette classe par les maisons concurrentes, et de l'autre, par des considérations particulières tirées, soit de la situation de famille de l'enfant, soit de la persuasion que sept années de présence dans un lycée donnent toujours une certaine ouverture d'esprit et une somme de connaissances que les épreuves écrites ou orales imposées dans un examen ne mettent pas toujours en valeur, mais qui n'en restent pas moins acquises et fructifieront. C'est à ce point de vue que ne se placent peut-être pas assez souvent ceux qui ont mission d'apprécier les livrets scolaires, bien que les Facultés s'appliquent, je puis en rendre témoignage, à attribuer à ces livrets toute l'importance qui leur est due. Si ce certificat était substitué au baccalauréat, pour les élèves des lycées et collèges, il deviendrait nécessaire de créer un autre examen pour les jeunes gens qui ont fait leurs études dans les établissements libres ou dans leurs familles. Un seul examen, le même pour les jeunes gens de toute provenance, me semble plus conforme à l'équité et à l'intérêt national. Les enfants, en effet, ne peuvent pas être rendus éternellement responsables du choix fait par leurs parents de l'établissement et des maîtres auxquels ils ont été confiés. L'égalité devant le baccalauréat est le premier pas dans la voie de l'égalité devant le service militaire. Il ne doit être demandé compte au jeune Français que des actes et des opinions dont il peut être regardé comme personnellement responsable. Un examen différent pour couronnement d'études similaires tendrait à créer de nouveaux germes de division dans une société qui n'en renferme déjà que trop.

Bien des modifications à l'organisation actuelle ont été proposées, tant au point de vue du personnel des examinateurs qu'à celui des programmes. Voici sommairement mon opinion sur ces divers points :

Examinateurs.

Je laisserais aux Facultés la collation du grade de bachelier. Je ne vois pas ce que l'on a gagné à l'adjonction de professeurs de lycées pour les épreuves du baccalauréat moderne. C'est une dépense de plus pour l'Etat et une désorganisation des classes dont les professeurs font partie du jury. Les professeurs de l'enseignement secondaire se plaignent du dérangement causé dans les études par la session de novembre. Faire conférer le baccalauréat par les professeurs de lycées serait accentuer ce trouble des études.

Tout au plus pourrait-on adjoindre, si l'argument ci-dessus n'est pas reconnu valable, un professeur de l'enseignement secondaire à chaque jury. Mais il est essentiel que les professeurs de l'enseignement supérieur forment la majorité. Les hasards de l'examen ne sont pas si grands qu'on se plaît à le dire. Les échecs vraiment malheureux sont fort rares. Ils le seraient autant avec un jury composé autrement que le jury actuel.

L'examen continuerait à être subi dans la forme actuelle :

Compositions écrites, dans les centres indiqués par les Facultés, et les examens oraux à leur siège.

Je proposerais :

1° Si des modifications devaient être apportées au régime actuel, de ramener le baccalauréat classique à une épreuve unique avec trois compositions :

1° Version latine;

2° Composition française (sujet littéraire ou philosophique);

3° Thème de langues vivantes.

Le programme de cet examen comprendrait à l'oral :

1° Explications d'auteurs grecs;

2° Explications d'auteurs latins;

3° Explications d'auteurs français;

4° Interrogations sur l'histoire (programmes de rhétorique et de philosophie) et la géographie (programmes de rhétorique, notions de géographie générale);

5° Interrogations de langues vivantes;

6° Interrogations de philosophie;

7° Interrogations de sciences (notions de mathématiques, de physique et de chimie.)

Total : 10 suffrages.

Cette réforme, jointe au rétablissement du

baccalauréat ès sciences, allégerait de beaucoup la besogne des facultés des lettres et rendrait inutile un appel aux professeurs de l'enseignement secondaire.

2° Si le régime actuel est conservé :

N'attribuer aux langues vivantes qu'une seule note en rhétorique et en mettre une en philosophie. Ramener à une seule note l'interrogation sur les sciences à la première partie.

Si le baccalauréat moderne est maintenu, ne lui accorder de donner accès aux facultés de droit et de médecine qu'en recommandant aux juges de se montrer plus exigeants pour la partie littéraire et historique.

Il serait convenable et avantageux que la plupart des programmes des examens d'admission aux écoles spéciales fussent établis avec le concours de l'Université.

IV

INSPECTION GÉNÉRALE. BOURSES D'ÉTUDES.

J'ai toujours vu les inspections générales porter sur les maisons d'enseignement considérées dans leur ensemble, et le sens précis de la question posée à ce sujet ne m'apparaît pas très clairement. S'agirait-il de la fusion de l'inspection particulière de l'économat avec l'inspection générale des lettres et des sciences? Il arrive, en effet, souvent que les conclusions de l'inspecteur de l'économat au sujet des économies à réaliser ne tiennent pas un compte suffisant des nécessités de l'enseignement. Mais le directeur de l'enseignement est là pour remédier, sur l'avis des recteurs, à cet inconvénient. L'ancien système de deux inspecteurs généraux, l'un pour les lettres, l'autre pour les sciences, ce dernier chargé du service économique, était plus simple et peut-être aussi efficace. Je ne vois pas bien non plus la nécessité d'inspecteurs spéciaux pour l'histoire, les langues vivantes ou le dessin, sauf le cas d'enquête spéciale. L'inspecteur général des lettres peut se rendre un compte suffisant de la valeur de l'enseignement des professeurs d'histoire ou de langues, aussi bien qu'il juge celui qui est donné par les professeurs de philosophie.

Je ne sais quels reproches on fait aux inspections. Quant aux notes secrètes, il est d'usage qu'après une inspection tous ceux qui y ont procédé, inspecteurs généraux, recteurs, inspecteurs d'académie, proviseurs, fassent aux professeurs les observations que comporte leur manière d'enseigner. Tous les manquements graves sont l'objet de rapports spéciaux sur lesquels l'intéressé est appelé à fournir ses explications écrites. Il ne reste donc de secret que l'appréciation sur le caractère et l'intelligence du professeur, son plus ou moins d'aptitude à des fonctions supérieures ou administratives. Il y a là nécessairement place à des observations et à des jugements qui doivent rester secrets sous peine de n'être jamais formulés.

Je n'ai rien à dire sur les bourses d'études dans la distribution desquelles il est admis que les recommandations et la faveur ne doivent pas avoir place.

L'attribution de droit d'une bourse d'enseignement secondaire à un fils d'instituteur me semble de nature à nuire au recrutement du personnel de l'enseignement primaire. Ces bourses ne doivent être, comme les autres, attribuées qu'après concours.

Il est difficile de suivre les élèves boursiers après leurs études. Le nombre de demandes de places de répétiteurs qui émanent d'eux laisse croire que la plupart se destinent aux fonctions publiques.

ACADÉMIE DE RENNES

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du recteur.

Université de Rennes.

Faculté de droit. — Note du doyen.

Faculté des sciences. — Réponses de MM. Morin, Moreau, Le Roux et Joubin, professeurs.

Faculté des lettres. — Réponses du doyen, de MM. Delaunay, Allais et Macé, professeurs.

École de médecine et de pharmacie. — Note du directeur.

Département d'Ille-et-Vilaine.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Rennes. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Havard, Thirion, Le Téo, Leroi, Châtel, professeurs. Note collective des répétiteurs divisionnaires.

Collège de Fougères. — Rapport du principal. Note de M. Allardin, professeur.

Collège de Saint-Servan. — Rapport du principal. Mémoire collectif des fonctionnaires du collège.

École primaire supérieure de Dol. — Rapport du directeur.

Enseignement libre. — Note du supérieur de l'institution de Saint-Malo. Lettre du supérieur de l'institution Saint-Sauveur, à Redon.

Département des Côtes-du-Nord.

Lycée de Saint-Brieuc. — Réponses de MM. Foubert, Lagabrielle et Muffang, professeurs.

Collèges de Dinan et de Lannion. — Rapports des principaux.

École primaire supérieure de Guingamp. — Note du directeur.

Enseignement libre. — Notes du directeur des Cordeliers (Dinan), du directeur de l'école Saint-Charles (Saint-Brieuc), du directeur de l'institution Notre-Dame (Guingamp).

Département du Finistère.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Brest.—Notes de MM. Levillain et Delalande, professeurs.

Lycée de Quimper. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Chartier, Boley, Brismontier et Litalien, professeurs.

Collège de Lesneven. — Rapport du principal.

Collège de Saint-Pol-de-Léon. — Rapport du principal.

Collège de Morlaix. — Procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Écoles primaires supérieures. — Concarneau et Douarnenez. Notes des directeurs; de M. Moulin, professeur.

Note de M. Lérin, professeur libre à Brest.

Département de la Loire-Inférieure.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Nantes. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Cresson, Lareux, Patron, Coubronne, Mahistre et Guillou, professeurs. Note collective des répétiteurs.

Collège de Saint-Nazaire. — Rapport du principal.

École primaire supérieure de Nantes. — Note du directeur.

Enseignement libre. — Notes des directeurs de Saint-Joseph (Ancenis), de Saint-Stanislas (Nantes). Mémoire du supérieur de l'externat des Enfants nantais (Nantes).

Département de Maine-et-Loire.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée d'Angers. — Rapport du proviseur. Réponses de MM. Ellès et Jassemin, professeurs.

Collège de Beaufort. — Procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Collège de Cholet. — Note de M. Rialland, professeur.

Collège de Saumur. — Rapport du principal.

Enseignement libre. — Notes du recteur des facultés libres d'Angers et du directeur de l'institution de Combrée.

Département de la Mayenne.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Laval. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Wattecamps, Sinoir, Causard, Jubien et d'un groupe de professeurs.

Collège de Château-Gontier. — Réponse du principal.

École primaire supérieure d'Ernée. — Note du directeur.

Enseignement libre. — Notes du directeur de l'Immaculée-Conception (Laval), du professeur de philosophie du petit séminaire de Mayenne.

Département du Morbihan.

Rapport de l'inspecteur d'académie.

Lycée de Lorient. — Rapport du Conseil d'enseignement.

Lycée de Pontivy. — Note de M. Pouret, professeur.

Collège de Vannes. — Rapport du principal. Notes de MM. Moireau, Chassériaux et Chassé, professeurs.

Collège de Josselin. — Rapport du principal.

Enseignement libre. — Note du directeur du petit séminaire de Sainte-Anne.

ANALYSE DES RÉPONSES

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

Direction. — Autorité des chefs d'établissements. — Autonomie. — Il faut à un proviseur ou à un principal un très grand nombre de qualités de premier ordre, dit l'inspecteur d'académie d'Ille-et-Vilaine, et tous ne les ont pas. Pourquoi? C'est peut-être que la situation n'est pas ce qu'elle devrait être : « Malheureusement, ajoute-t-il, parmi les professeurs, beaucoup qui seraient d'excellents administrateurs, beaucoup reculent devant les responsabilités multiples de la tâche, et qui ne sont pas compensées par une liberté suffisante, par une autorité assez étendue... Professeurs et même répétiteurs sont à peu près indépendants, et en dehors du règlement strict le proviseur ne peut ou n'ose rien leur demander. Le lycée est ainsi une sorte de machine sans engrenage où les roues tournent chacune à part et où les efforts ne sont pas combinés. » Et par suite, ajoutera encore un professeur de Saint-Brieuc, la vie de la maison manquera de cette unité morale qui serait sa force et qui devrait résulter de l'action combinée des administrateurs, des professeurs et des répétiteurs.

Il faut donc d'abord apporter un grand soin dans le choix des proviseurs et des principaux, parce que c'est d'abord de lui-même qu'un chef d'établissement tient son autorité plutôt que des règlements; il faut les choisir — ici les opinions sont partagées — parmi les censeurs qui ont déjà fait une sorte de stage et ont en tout cas appris à connaître les détails administratifs de leur métier, dit un inspecteur d'académie. Plutôt parmi les professeurs, dit un de ses collègues. Mais un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est qu'il ne faut pas les prendre parmi les professeurs qui recherchent la voie administrative « moins par goût et par vocation qu'en raison des avantages matériels qu'ils espèrent y rencontrer » ou parmi les professeurs que leur incapacité disciplinaire ou pédagogique oblige à écarter des fonctions d'enseignement. (Inspecteur de la Loire-Inférieure.)

Il faut ensuite, après les avoir choisis avec

soin, donner aux chefs d'établissements une plus grande autorité sur leurs collaborateurs et une plus large initiative pour tout ce qui concerne les détails de l'administration de la maison. Il n'est guère de réponse qui ne signale cette nécessité. Que si d'ailleurs après un essai, un stage de deux ou trois ans, le chef de l'établissement n'a pas fait preuve de toute la capacité administrative qu'on avait cru pouvoir attendre de lui, il ne faudrait pas hésiter, en dépit des considérations de personnes, à leur retirer des fonctions auxquelles ils ne conviennent pas, plutôt que de les envoyer successivement dans une série d'établissements auxquels ils risquent de faire le plus grand tort. (Inspecteur d'académie de la Mayenne, principal de Josselin.)

Si le chef d'établissement a par lui-même et par sa situation une autorité véritable, les *assemblées de professeurs* seront bonnes, car elles valent généralement, dit un inspecteur, « ce que vaut celui qui les dirige et les consulte ». Cependant la grande majorité des réponses s'accordent à reconnaître qu'elles produisent peu de résultats, bien qu'on les reconnaisse aussi en général excellentes en principe. Dans quelques réponses on leur reproche d'être trop fréquentes et de lasser ainsi la bonne volonté de leurs membres qui sont ainsi le plus souvent réunis pour des questions sans intérêt et presque d'ordre purement matériel (confection de listes pour le tableau d'honneur, de listes de livres, etc.). D'autres expriment le regret que les chefs d'établissements ne les consultent pas suffisamment. (Professeur de Laval.)

Leur incompétence et leur indifférence en fait d'administration, voilà plutôt, suivant le principal de Saint-Servan, la raison de l'insuccès relatif de l'institution; l'indifférence surtout, car « les professeurs s'en dispenseraient volontiers », ajoute le principal de Dinan. « On a perdu l'habitude de s'y intéresser », dit un professeur de Rennes, parce que, d'autre part, ces assemblées n'ont pas de rôle bien net ni d'attributions suffisamment définies, ajoute un professeur de Saint-Brieuc.

Il en serait peut-être autrement, croit le proviseur de Rennes, si ces assemblées étaient moins nombreuses, c'est-à-dire si, au lieu de réunir à la fois tout le personnel de l'établissement, on se contentait de grouper les professeurs par ordre d'enseignement, ou de réunir les professeurs qui participent à l'enseignement dans une même classe. « Ces réunions, dit un professeur de Saint-Brieuc, plus restreintes, plus intimes, où assisteraient proviseur et censeur, sans bureau ni présidence, où l'on discuterait sur des élèves déterminés et sur des questions limitées, constitueraient peut-être la meilleure combinaison. » Et cette combinaison aurait peut-être, en outre, l'avantage de répondre à l'objection formulée par l'inspecteur de Maine-et-Loire : « Je n'attends rien, dit-il, pour l'éducation, des assemblées de professeurs et de répétiteurs, et des conseils de discipline. Une réunion d'hommes ne peut rien faire en éducation. Il faut une action individuelle puissante. »

Cependant, en ce qui concerne les *conseils de discipline,* l'opinion générale leur est assez favorable. On les considère en général comme un appui et une garantie pour le chef d'établissement. « Leur action, dit le proviseur de Quimper, ne me paraît diminuer en rien et faciliter plutôt, en la rendant impersonnelle, l'action du proviseur qui ne considère pas son rôle comme absolu et essentiellement autoritaire. »

Le rôle de ces assemblées deviendrait d'ailleurs beaucoup plus important et beaucoup plus intéressant, suivant l'opinion émise dans plus d'une réponse, le jour où, en augmentant l'autorité et le droit d'initiative des proviseurs et principaux, on accorderait aux établissements l'*autonomie* qui leur manque trop aujourd'hui. Si, en effet, on admet le principe de l'autonomie, dit l'assemblée des professeurs du lycée de Lorient, « le lycée deviendrait véritablement une personne morale au développement de laquelle tous les fonctionnaires de l'établissement s'intéresseraient et s'attacheraient parce qu'il serait en grande partie leur œuvre ». Et les professeurs de Lorient concevraient que pour régler et assurer le développement de cette autonomie en même temps que pour appuyer et fortifier l'autorité et l'initiative du chef d'établissement, un conseil pourrait être organisé, « composé de professeurs et de répétiteurs élus par leurs collègues et de quelques anciens élèves habitant la ville où se trouve le lycée.

« Le proviseur soumettrait à ce conseil les questions d'enseignement intéressant plus particulièrement le lycée et la région; il prendrait son avis pour les améliorations matérielles qui

pourraient aider à la prospérité de la maison et seraient de nature à lui attirer davantage la confiance des familles; il s'appuierait sur lui pour la direction générale de son lycée. — On pourrait même admettre, en principe, l'intervention de ce conseil, dans une certaine mesure, dans les questions financières concernant l'établissement. Pourquoi, en effet, le lycée, jouissant d'une certaine autonomie, n'aurait-il pas, au lieu d'un budget divisé en petits compartiments, où chaque service et même chaque parcelle de service a une somme déterminée à épuiser, une organisation plus large dont le détail serait réglé chaque année par le proviseur assisté de son conseil? On éviterait ce qui se passe assez communément dans l'état actuel. Telle somme est attribuée à tel service et varie fort peu d'une année à l'autre. On ne fait pas d'économie dans ce service, même lorsque la chose serait possible, parce que d'un côté il est interdit de se servir de cette économie pour améliorer un autre service insuffisamment doté et que, d'un autre côté, cette économie serait préjudiciable au service même sur lequel elle a pu être momentanément faite. La dotation de ce service serait, en effet, diminuée d'autant pour l'année suivante, alors que l'on aurait besoin pour assurer le bon fonctionnement du service de la dotation primitive tout entière. Donc on ne fait pas d'économies et on ne peut pas faire non plus d'améliorations, à moins de demander des crédits supplémentaires ».

C'est encore une organisation analogue que propose l'inspecteur d'académie du Finistère : « Nos règlements, dit-il, il faut bien l'avouer, n'ont pas toute la souplesse désirable. L'uniformité de notre législation scolaire est une gêne pour les chefs d'établissements. Loin d'éveiller ou d'entretenir chez la plupart d'entre eux l'esprit d'initiative, elle les rend passifs, timides, incertains. Pour diriger avec succès une maison d'éducation, il faut jouir d'une certaine indépendance et d'une grande liberté d'action. Une réforme dans ce sens serait féconde en résultats de toute sorte, matériels et moraux... Si l'on donnait aux lycées et collèges une certaine autonomie, cette mesure permettrait aux chefs d'établissements de faire une application plus large, mieux appropriée aux nécessités locales, des lois et règlements. Sans doute leur responsabilité serait plus grande, mais ils trouveraient, dans l'accroissement même de leur autorité, la force nécessaire pour en supporter le poids. »

Et, comme l'assemblée de Lorient, l'inspecteur du Finistère admet, à côté du proviseur, la constitution d'un conseil d'enseignement et d'administration, composé de professeurs, de répétiteurs et d'anciens élèves, ayant mission d'assister le proviseur ou principal dans la direction générale de la maison.

Il convient d'ajouter que la création proposée de ces conseils mixtes d'administration ou simplement de patronage n'est accueillie qu'avec un assez grand nombre de réserves dans la plupart des réponses. On les considère le plus souvent comme inutiles, et parfois on semble craindre que leur ingérence dans l'administration de l'établissement devienne une gêne, voire même une source de conflits et d'embarras pour le proviseur ou principal, et ne puisse qu'affaiblir son autorité, sans profiter à l'établissement.

Éducation.

Internat. — Les rapports se montrent en général favorables à l'internat. Pour les uns l'internat est un mal nécessaire, pour les autres il vaut mieux que sa réputation et donne d'excellents résultats; mais pour tous il s'impose. Sa suppression absolue n'est demandée que par un professeur de Saint-Brieuc, mais plutôt au point de vue théorique d'une éducation qui devrait être fondée sur le développement de la liberté plus que sur la discipline, et par les répétiteurs du lycée de Rennes, à qui pèse surtout le service du dortoir.

« Nous ne pensons pas, dit, au contraire, un autre professeur de Saint-Brieuc, que le régime de l'internat, que l'on essaye de battre en brèche depuis quelques années, mérite toutes les critiques qu'on lui a adressées. Il n'est pas vrai que le lycée soit une caserne... La vie est parfaitement supportable à nos internes et, au point de vue éducatif, elle vaut peut-être mieux que la vie de famille. »

« Loin de dessécher le cœur, écrit le proviseur de Nantes, l'internat le développe en même temps qu'il donne les qualités d'énergie et d'endurance qui se trouvent à un degré moindre chez les externes. »

Ce n'est pas cependant que l'on ne considère ce régime comme à l'abri de toute critique :

discute qu'au sujet des moyens de la rendre réalisable, son application soulevant plus d'une difficulté, tant au point de vue moral qu'au point de vue pécuniaire, comme le fait remarquer le principal du collège de Lesneven. Aussi insiste-t-on au moins pour qu'au lycée ou collège même le professeur s'efforce, à défaut de voyages ou de séjours à l'étranger, de donner à ses élèves une connaissance aussi complète que possible de la langue courante.

Cependant l'inspecteur d'Académie de Maine-et-Loire fait à ce sujet une réserve : « C'est une erreur, dit-il, de croire que l'enseignement des langues au lycée doit avoir un caractère surtout pratique. Destinés à parler l'anglais ou l'allemand, non point, n'importe comment, mais d'une façon correcte, grammaticale, littéraire, nos élèves doivent apprendre dans nos lycées le mécanisme de la langue. Il leur manquera le vocabulaire.» « Mais, ajoute-t-il, six mois de séjour en Angleterre ou en Allemagne, mais après le lycée, leur donneront ce qui leur manque, sans leur ôter ce qu'ils auront acquis, à savoir : la connaissance de la grammaire et aussi celle de la littérature, trop négligée par les professeurs de langues vivantes. »

Deux professeurs d'allemand du lycée de Rennes vont plus loin encore. Suivant eux, les séjours morcelés à l'étranger à l'époque des vacances ne sauraient produire, au point de vue de la connaissance même de la langue parlée, que des résultats superficiels et peu durables. Pour que cette connaissance devînt sérieuse, il faudrait, suivant eux, un séjour d'au moins deux années ; le système devient alors impraticable en raison des difficultés de trouver où et dans quelles conditions le jeune homme pourra vivre ainsi loin de sa famille, obligé de plus d'interrompre ses études, le tout compliqué de la nécessité d'une forte dépense que peu de familles sont en mesure de faire. C'est, d'ailleurs, ajoutent ces professeurs, une erreur en même temps qu'une utopie de vouloir faire de la connaissance de la langue parlée le principe et la fin de l'enseignement d'une langue vivante. Cette connaissance ne doit en être que le complément. Le but à atteindre, c'est d'apprendre à lire la langue. Et le moyen pour y parvenir n'est point dans la confection de nombreux thèmes, mais dans des lectures et explications aussi fréquentes que possible. Les exercices de conversation seront pratiqués aussi, mais ils ne doivent venir qu'en seconde ligne.

L'enseignement du dessin n'a été l'objet que d'un très petit nombre d'observations ; on constate seulement qu'il donne de médiocres résultats parce qu'il est négligé des élèves, et s'il est négligé des élèves, disent les professeurs de dessin, la raison en est que cet enseignement n'a pas de sanction dans les examens secondaires, au baccalauréat en particulier. Le proviseur d'Angers estime cependant que les résultats sont, en somme, aussi bons qu'on est en droit de l'espérer en raison du peu de temps que les élèves peuvent y consacrer.

Un professeur de la Faculté des sciences qui consacre une note spéciale à cet enseignement, en raison de l'importance capitale du dessin, suivant lui, dans les études scientifiques, voit dans les méthodes et les programmes la cause de l'infériorité lamentable des résultats obtenus par un enseignement de six et sept années. « Le défaut capital, fondamental de l'enseignement du dessin, dit-il, c'est que pendant toute la durée des études il converge presque absolument vers un seul but : la reproduction de la figure humaine. » Or, la méthode ne serait acceptable que si tous les élèves avaient des aptitudes artistiques ou se destinaient à l'école des beaux-arts. La majorité ne saurait retirer un profit quelconque d'une semblable méthode. Les programmes sont donc à modifier complètement en vue de mettre ceux qui suivent les cours de dessin des lycées et collèges en mesure d'exécuter rapidement le croquis d'un objet usuel.

III

BACCALAURÉAT

Une majorité importante est acquise dans l'Académie de Rennes au maintien du baccalauréat, persuadée, puisqu'il faut aux études une sanction, que l'examen du baccalauréat est préférable à un certificat de fin d'études secondaires, sous quelque forme d'ailleurs que l'on comprenne ce certificat.

A l'Université de Rennes, le doyen de la Faculté des lettres est seul à demander la suppression, moins encore pour des raisons d'ordre général ou pédagogiques que pour débarrasser le personnel des Universités de la

moins indispensable que celle des professeurs, si l'on veut que l'éducation soit dans les lycées et collèges véritablement féconde. Malheureusement il semble que, pas plus que les professeurs, « ils ne sont assez mêlés à la vie des élèves, dit l'inspecteur d'Ille-et-Vilaine; ils ne sont répétiteurs que de nom et restent de simples surveillants, plus étrangers à leurs véritables fonctions que ne l'étaient les maîtres d'autrefois, pourtant moins instruits et de tenue plus médiocre ». De plus, remarque un professeur de la faculté des sciences de Rennes, la plupart sont ou trop jeunes ou trop vieux : trop jeunes, ils débutent et sont sans expérience, ne voient dans leur fonction qu'un moyen qui leur est offert de se préparer aux examens de l'enseignement ou de telle autre carrière libérale. « Dès lors ils se considèrent moins comme des maîtres chargés de la direction intellectuelle et morale que comme des étudiants, et, bien que leur tâche ne soit pas lourde, ils disputent à l'administration, jusqu'à la dernière minute, les larges loisirs qui leur sont attribués. » (Inspecteur d'Ille-et-Vilaine.) Plus âgés, ils sont plus ou moins aigris par l'impuissance où des échecs d'examens les ont mis de sortir de leur situation pour s'élever à mieux ; leur besogne ordinaire leur pèse, ils s'en acquittent régulièrement, mais sans goût, et par conséquent sans profit pour les élèves qui leur sont confiés.

Si l'on veut qu'il en soit autrement, l'avis généralement exprimé est qu'il est nécessaire de relever la situation morale et matérielle des répétiteurs. Cette situation a été beaucoup améliorée depuis un certain nombre d'années. Il y a beaucoup à faire encore en ce qui concerne leur traitement, le service du dortoir, et surtout les débouchés à créer pour leur avenir. « Le répétitorat ne doit être qu'une situation provisoire à durée limitée », dit l'inspecteur d'académie de la Loire-Inférieure, parce qu' « il ne doit pas être une carrière, mais une préparation au professorat ».

Or, en attendant qu'il soit possible de donner au répétiteur le poste de professeur qu'il ambitionne et en vue duquel il a travaillé et travaille encore à la préparation d'examens difficiles, il n'y a pas de meilleur moyen de le relever dans l'estime de tous et dans la sienne propre que de l'associer le plus possible à l'enseignement. C'est une opinion qui se trouve exprimée souvent avec beaucoup de force dans un grand nombre de réponses et qui répond d'ailleurs parfaitement au désir que les répétiteurs ont eux-mêmes exprimé. « Le répétiteur, dit l'assemblée des professeurs de Lorient, doit être l'adjoint du professeur, son second, son suppléant... Il faut le faire concourir à l'enseignement par une direction plus active du travail des élèves à l'étude, par des classes faites assez souvent, sous la direction des professeurs, aux élèves dont ils sont chargés... Ils seraient d'abord obligés de travailler davantage, de continuer à cultiver leur intelligence et à augmenter leur savoir; de plus, ils y gagneraient une autorité morale considérable sur leurs élèves et cette autorité faciliterait la seconde partie de leur tâche... Cette mission n'est d'ailleurs pas aussi simple et aussi facile que semblent le croire les répétiteurs. Elle demande, au moins autant que le professorat, le goût de sa fonction, l'amour des enfants, la dignité de la vie, la culture de l'intelligence. »

Un professeur du lycée de Laval estime même que cette collaboration du professeur et du répétiteur pourrait être plus intime encore si, pendant que le répétiteur débarrasserait le professeur d'une partie de sa besogne en s'occupant de la récitation des leçons, de la dictée des devoirs, etc., en revanche, le professeur pouvait diriger une partie des études et remplacer le répétiteur auprès des élèves pendant certaines récréations ou pendant quelques promenades. De cet échange de services, il ne pourrait résulter que profit pour tout le monde, pour le professeur, qui y gagnerait certainement en influence et en affection près des élèves; pour le répétiteur qui y gagnerait en considération, en autorité et en expérience, et surtout enfin, ce qui est le but essentiel à poursuivre, pour les élèves, dont l'éducation suivie d'aussi près ne risquerait certainement plus d'encourir les reproches qu'on lui adresse trop souvent aujourd'hui.

L'éducation physique, telle qu'on la pratique maintenant dans la plupart des établissements universitaires est déclarée aujourd'hui suffisante dans la majorité des réponses. « L'éducation physique est en bonne voie, dit l'inspecteur d'Ille-et-Vilaine, la gymnastique est en honneur dans tous les lycées; les jeux ont repris et les cours sont très animées au moment des récréations. Ici et là, quand l'espace fait défaut, on voit les élèves se cotiser pour

louer un champ, une prairie, où ils pourront prendre plus largement leurs ébats. »

On est d'ailleurs à peu près unanime à reconnaître l'intérêt qui s'attache au développement des exercices du corps. Seul, peut-être, l'inspecteur de la Mayenne croit qu' « ils n'ont pas toutes les vertus qu'on leur prête ». Mais il est aussi quelques réponses qui affirment qu'il faudrait au contraire faire dans ce sens beaucoup plus qu'on n'a encore fait. (Directeur de l'école de médecine de Nantes, professeurs de Saint-Brieuc et de Laval.)

En ce qui concerne le *régime des grands élèves*, quelques réponses seulement émettent l'opinion qu'il y aurait avantage à développer le sentiment de la responsabilité chez ces jeunes gens en leur laissant plus de liberté. Cependant, avant d'entrer dans cette voie, l'assemblée des professeurs de Lorient estime qu'il serait peut-être prudent de commencer par élever nos élèves autrement que nous ne faisons. « Habituons-les d'abord à la liberté », disent-ils, et nous pourrons la leur donner sans danger.

La majorité fait observer qu'il suffit, pour faire dans cet ordre d'idées tout ce qui est compatible avec le bon ordre et la sécurité, de s'en référer aux instructions de 1890, si complètes et si libérales. C'est sur ce point d'ailleurs que le tact, l'expérience et l'initiative d'un chef d'établissement doivent remplacer toute réglementation.

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Préparation professionnelle. — « Le but de l'agrégation, écrit le doyen de la faculté des lettres de Rennes, devrait être de donner à l'enseignement des professeurs possédant des connaissances solides et ayant fait preuve de connaissances pédagogiques. Ce but n'est pas atteint. D'expérience pédagogique il ne peut être question dans ce concours. » — « La pédagogie de l'enseignement secondaire me paraît singulièrement en retard », dit un professeur de la faculté des sciences, et l'avis général est qu'en réalité il n'existe pas de préparation professionnelle pour les futurs professeurs des lycées ou collèges.

Aussi se préoccupe-t-on dans quelques réponses de chercher les moyens de combler cette lacune, et le moyen le plus généralement proposé est celui d'un stage soit dans les laboratoires de l'Université pour les futurs professeurs de sciences, soit comme suppléant ou comme délégué dans les lycées ou collèges avant d'être admis à subir les épreuves d'agrégation ou avant de recevoir la titularisation à laquelle le titre d'agrégé ne conférerait qu'une sorte d'admissibilité. « Le titre d'agrégé ne devrait être conféré définitivement qu'après les preuves faites de l'aptitude à la direction d'une classe », dit le proviseur d'Angers. « Nous verrions avec plaisir, dit l'assemblée des professeurs de Lorient, exiger un stage d'un an de tout candidat à l'agrégation. »

On exprime aussi le vœu que les examens eux-mêmes d'agrégation prennent un caractère plus professionnel, mais sans préciser par quels moyens on pourrait atteindre ce résultat. Dans les collèges toutefois (Fougères, Saint-Servan, Morlaix, Lannion), on spécifie qu'une part devrait être faite à la pédagogie aux examens de licence, à moins que tout licencié, avant d'être nommé professeur, ne fût astreint après un stage, comme répétiteur, à subir un examen spécial, sorte de certificat d'aptitude pédagogique de l'enseignement secondaire.

Il resterait encore, suivant l'inspecteur de la Mayenne, après le stage, après l'examen, après les études pédagogiques, si l'on veut que l'enseignement secondaire ait une pédagogie féconde et vraiment sûre d'elle-même, à coordonner les efforts individuels et à les diriger dans la voie du mieux. L'inspection générale serait des mieux qualifiées pour assurer les résultats de la préparation et des études pédagogiques des professeurs; mais son action trop rapide et trop rare risquerait d'être insuffisante; aussi propose-t-il la création ou l'organisation d'une inspection régionale qui aurait précisément pour mission spéciale de suivre et de diriger les professeurs débutants ou hésitants.

A. — *Enseignement classique.*

L'avis presque unanime est favorable non seulement au maintien, mais encore à un renforcement des études classiques. « L'étude des langues anciennes, dit un professeur de la faculté des sciences de Rennes, en obligeant les élèves à suivre de très près le texte, à distinguer dans les idées les nuances les plus déli-

cates, constitue une gymnastique incomparable pour la formation de l'esprit. » — « Les Grecs et les Latins, dit l'inspecteur d'académie de Maine-et-Loire, par cet instinct de généralisation extrême qui leur fut propre, en même temps que par cette pudeur publique qui enfermait en un sanctuaire inviolable leur vie privée, nous ont laissé une littérature qui vaut mieux qu'eux et qui est dès lors essentiellement éducative, tandis que les peuples modernes semblent avoir pris à tâche de ne peindre que ce qu'il y a de moins bon et de moins élevé dans leur vie, dans leur caractère, dans leurs passions. En sorte qu'on jugerait mal des peuples contemporains si on les jugeait par leur littérature. — Je ne dis même pas par leur presse. — Et pourtant un numéro du « Times » tient dans l'enseignement moderne la même place que le *Phédon* dans l'enseignement classique. »

« Nous sommes absolument persuadé, dit encore un professeur de mathématiques du lycée de Saint-Brieuc, que l'étude du grec et du latin est l'exercice le mieux approprié au développement chez l'adolescent de l'esprit d'analyse et de l'esprit de finesse... Il nous paraît impossible de trouver un exercice plus propre que l'étude des langues mortes à nous apprendre à pénétrer une pensée, à en saisir et à en rendre les nuances. »

Dans ces conditions, il ne saurait donc être question de restreindre l'enseignement classique, sauf en ceci, qu'il conviendrait peut-être de « le réserver à une élite ». « Un trop grand nombre d'élèves le suivent, dit le proviseur de Rennes; il devrait être réservé à une élite; les autres ne font que le compromettre. » Le professeur du lycée de Saint-Brieuc cité plus haut, disait de même : « L'enseignement classique est un enseignement de luxe. Il convient surtout aux enfants dont les familles ont les ressources suffisantes pour leur assurer l'existence après la sortie du lycée, au moins pendant quelques années. Il ne saurait convenir à ceux qui ont d'abord besoin de vivre, surtout s'ils n'ont pas une intelligence suffisante pour goûter pleinement toutes les beautés des littératures anciennes. En dehors de ceux que leurs aptitudes naturelles vouent dès l'enfance à l'enseignement, il conviendrait d'éloigner de l'enseignement classique tous les enfants issus de familles peu fortunées. »

Un avis analogue est formulé par les principaux de Fougères, de Saint-Nazaire, de Beaufort, par le proviseur du lycée d'Angers : « Il faudrait pouvoir le restreindre en éliminant les élèves que leur incapacité condamne évidemment, dès le début, à n'y pas réussir. » Mais c'est ici surtout évidemment en vue de relever le niveau des études classiques : « Dès qu'on n'accepterait que des élèves ayant de réelles aptitudes, écrit un professeur de Quimper, le niveau des études, même pour les bons élèves, se relèverait, et l'étude du grec ne serait sans doute pas inférieure à celle du latin. »

Cependant le doyen de la faculté des lettres de Rennes s'élève avec force contre cette idée: et d'abord, parce qu'elle n'est pas réalisable. « Quand pourra-t-on, dit-il, déterminer si un élève appartient ou non à l'élite? A quel âge, à quels signes le reconnaîtra-t-on?... Que si, par des moyens arbitraires, on réussissait à sélectionner cette élite présumée, on arriverait du même coup à dépeupler lycées et collèges au profit des établissements libres. » De plus, cette sélection n'est pas désirable, car, ajoute-t-il « l'étude du latin, en particulier, est de beaucoup ce qu'il y a de plus profitable au petit Français au point de vue de la connaissance de sa langue, qui est une langue latine, ce qu'on paraît oublier, et de son développement intellectuel. Loin d'être appropriée à une élite, l'étude du latin peut être utile à tout enfant de France que l'on destine à des études complètes. »

L'avis général reste, en tout cas, qu'il faut se garder d'affaiblir en quoi que ce soit l'enseignement classique dans les lycées et collèges, mais, en même temps, de nombreuses réponses souhaitent quelques allègements à ses programmes. « Le tort qu'on a, dit l'inspecteur d'Académie du Finistère, c'est de vouloir tout apprendre à nos élèves, oubliant qu'ils nous quittent avant vingt ans. On perd de vue que le but de lycée n'est pas de former des savants, mais de préparer les esprits à l'étude des diverses sciences. Cultiver l'intelligence, fortifier le jugement, affermir la raison, et tout ensemble développer les facultés morales de l'enfant et de l'adolescent, tel est le but que doivent poursuivre les maîtres de l'enseignement secondaire classique. Mais, pour conduire à ce résultat, il est nécessaire que les programmes actuels soient allégés de tout ce qui ne contribue pas directement à la culture générale de l'esprit. »

Les allégements demandés sont d'ailleurs à peu près les mêmes dans toutes les réponses. C'est la suppression des leçons de choses et de l'histoire naturelle dans les classes de septième, sixième et cinquième (lycées de Nantes et de Lorient, collège de Saint-Pol de Léon). C'est la réduction des programmes d'histoire dans les classes de grammaire, par la suppression à peu près complète de l'histoire d'Orient et de larges coupures dans les programmes de l'histoire grecque et romaine et de l'histoire du moyen âge (Faculté des lettres, collège de Beaufort). Des simplifications importantes pourraient également résulter d'une modification des méthodes d'enseignement : moins d'érudition, surtout, dit-on, qui passe par-dessus la tête des enfants. Moins d'érudition grammaticale, moins d'érudition littéraire. Plus de grammaires savantes, et aussi moins d'auteurs à étudier :

« Nous désirons voir réduire au strict minimum, dit l'assemblée des professeurs de Lorient, la quantité d'auteurs à étudier. On ne peut avoir la prétention de les voir tous. Ce qu'il faut, ce n'est pas surcharger le travail, c'est le diriger; ce n'est pas encombrer la mémoire de nos élèves d'une quantité de choses non comprises, c'est leur apprendre à apprendre, leur donner le goût de l'étude, éveiller leur intelligence, développer leur raisonnement, exercer leur initiative à l'aide de quelques auteurs bien choisis et bien étudiés ; les autres leur seront indiqués, on leur en dira juste assez pour leur donner le désir de les connaître, après leur avoir appris à le faire avec fruit et avec agrément. Les livres ne seront plus des ennemis ne rappelant que des souvenirs pénibles, mais bien des amis qu'on aimera à consulter et qui seront les compagnons agréables de toute la vie. Tout cela est impossible avec le régime actuel, sans une notable réduction des programmes. »

Au nombre des suppressions demandées figure d'ailleurs assez rarement la suppression du grec. La majorité des réponses est au contraire très favorable à son maintien. Quelques professeurs de l'Université le verraient, il est vrai, disparaître sans regret. Un professeur de la Faculté des sciences, de ce fait que la presque totalité des étudiants de la faculté, ceux mêmes qui au lycée furent d'excellents élèves, ne savent plus un mot de grec, conclut que le temps qu'ils ont consacré à cette étude a été complètement perdu ou aurait pu du moins être mieux employé; et son avis est partagé par deux de ses collègues de la Faculté des lettres. Mais, parmi les professeurs de lycée ou de collège, le grec compte au contraire un très grand nombre de défenseurs, dont quelques-uns très chaleureux. Témoin ce professeur de rhétorique du lycée de Laval : « Retrancher l'enseignement du grec de notre enseignement public, dit-il, ce serait nous faire rétrograder avant Port-Royal : ce serait renoncer à comprendre Racine, Fénelon, Chénier, sans parler des poètes de la Renaissance; ce serait renoncer à connaître les maîtres de l'art, pour se contenter de fréquenter leurs disciples. » Et il voit même dans le renoncement au grec les plus graves conséquences historiques et sociales, pour aboutir, avec le baccalauréat rendu plus facile encore, à « un désastreux nivellement par en bas ».

Un très petit nombre de partisans de l'enseignement du grec admettent qu'il soit conservé à titre facultatif, tout enseignement facultatif étant, en fait, supprimé. Mais quelques-uns admettraient qu'on en retardât les débuts jusqu'en troisième ou même en seconde, persuadés qu'en raison de l'âge plus avancé des élèves et avec de meilleures méthodes, débarrassées de tout appareil scientifique et philologique, on obtiendrait des résultats plus satisfaisants que ceux qu'on obtient avec les méthodes actuelles, même en commençant deux ou trois années plus tôt.

B. — *Enseignement moderne.*

La majorité des réponses est plutôt favorable, dans l'Académie de Rennes, à l'enseignement moderne et à son développement, mais à la condition que l'on définisse plus nettement son but et son caractère, qu'on mette fin aux confusions et aux hésitations qui entravent son développement depuis son organisation et qui en ont fait un « enseignement hybride ne présentant ni les avantages de l'enseignement classique au point de vue de la culture générale, ni ceux de l'enseignement spécial au point de vue pratique. » (Lycée de Quimper.) Les réponses sont très catégoriques et très nombreuses sur ce premier point.

« L'enseignement moderne, dit le doyen de la Faculté des lettres, devait, disait-on, préparer à l'industrie et au commerce. Il ne pré-

pare, en réalité, que des fonctionnaires. » — « L'enseignement moderne, écrit l'inspecteur d'Académie de la Loire-Inférieure, me paraît mal défini et prêter à une confusion nuisible : pour ses promoteurs, c'est un enseignement secondaire d'ordre aussi élevé, aussi théorique, aussi général que l'enseignement classique, mais sans grec ni latin. Pour ceux qui y mettent leurs enfants, c'est toujours l'enseignement spécial, technique, pratique, c'est l'enseignement primaire supérieur et professionnel du bourgeois; exceptionnellement c'est un chemin plus facile pour arriver aux écoles spéciales... Bien des pères de famille, de situation moyenne, y mettent leurs fils sur l'affirmation qu'on leur donne du caractère pratique de l'enseignement, avec l'intention de les placer de bonne heure, au sortir de là, dans l'industrie ou le commerce, et se trouvent déçus quand ils s'aperçoivent que ces jeunes gens n'ont aucune connaissance technique, mais ont pris des goûts, des habitudes qui les détournent des professions modestes auxquelles ils les destinaient, sans qu'ils puissent les pousser, faute de ressources, aux carrières qui exigent une longue et coûteuse préparation. Il importe de prendre parti. Si l'on veut persévérer dans la pensée des promoteurs, il faut le dire nettement aux familles, les prévenir que l'enseignement moderne n'est pas plus pratique, plus technique que l'enseignement classique. Si l'on veut, au contraire, lui donner ce caractère pratique et technique, il faut en faire un enseignement de même nature, mais d'un ordre un peu plus élevé que l'enseignement primaire supérieur, il faut l'outiller sérieusement, ne plus l'accoler dans un même établissement à l'enseignement classique, y développer l'enseignement du dessin géométrique, y adjoindre un peu de travail manuel et reviser les programmes de manière à augmenter les connaissances techniques. »

En présence de cette alternative, c'est d'ailleurs la seconde solution qui recueille la majorité des suffrages, à l'exception, si l'on veut, de la séparation des deux enseignements dans des établissements distincts. « Destiné à l'origine à n'être qu'une doublure de l'enseignement classique, écrit un professeur de Nantes, l'enseignement moderne doit aujourd'hui s'en distinguer nettement, et je voudrais que la ligne de démarcation qui existe entre les deux enseignements fût plus tranchée qu'elle ne l'est actuellement, que l'enseignement moderne fût aussi spécialisé que possible, et qu'il fût répondu sérieusement aux exigences qu'ont fait naître les conditions modernes de l'agriculture, de la colonisation, du commerce et de l'industrie. De la sorte, l'enseignement secondaire classique et l'enseignement secondaire moderne ne se porteront pas ombrage et ne se nuiront pas l'un à l'autre, puisque leurs buts seront différents. »

Et, dans ces conditions, l'on estime qu'il est appelé à rendre de grands services : « Quant à l'enseignement moderne, dit l'inspecteur d'Académie du Finistère, il y a lieu de le développer, car il est appelé à rendre les plus grands services dans les régions commerciales, industrielles et agricoles. Mais il faut qu'il ait ses moyens et sa fin propres et qu'il ne soit pas le rival de l'enseignement classique. Il doit préparer des agriculteurs, des industriels, des commerçants, des colons. Je crains qu'il n'ait servi jusqu'ici, sauf de très honorables exceptions, qu'à faciliter l'accès du fonctionnariat à des esprits médiocres. Il importe donc, selon moi, que les programmes soient modifiés de manière à diriger franchement ceux qui les étudient vers les professions pour la préparation desquelles cet enseignement a été institué. »

C'est donc cette préoccupation d'une orientation pratique qui se retrouve dans toutes les propositions de modifications à apporter à l'enseignement moderne. « Il y a place, dit le doyen de la Faculté des lettres, pour un enseignement à côté de l'enseignement classique, mais il faut que cet enseignement soit pratique et souple, préparant, suivant les régions et les individus, au commerce, à l'industrie ou à l'agriculture. » Et au lycée de Laval, le proviseur propose de transformer dans ce sens les programmes des trois premières années en particulier en y remplaçant l'histoire ancienne par l'histoire de France, de manière à former un tout complet qui puisse suffire aux enfants que leurs familles ne peuvent laisser plus longtemps au lycée ou collège. L'assemblée des professeurs du lycée de Lorient souhaiterait un retour vers les anciens programmes de l'enseignement spécial, avec une seule langue vivante pendant le premier cycle des trois premières années dont les programmes seraient spécialement adaptés aux besoins locaux. Au collège de Fougères, on

demande que, « jusqu'à la quatrième inclusivement, les programmes soient analogues à ceux de l'enseignement primaire supérieur ». Et nombre de combinaisons ou modifications de détail sont encore proposées çà et là qui toutes tendent au même but : faire de l'enseignement moderne un enseignement nettement distinct de l'enseignement classique par son caractère pratique et utilitaire, variable de cadres et de programmes suivant les régions et les besoins locaux.

Les opinions se partagent au sujet du personnel enseignant. « Il n'est pas bon que les maîtres des deux enseignements aient une origine différente », dit le proviseur d'Angers et avec lui quelques principaux et professeurs de collèges. La majorité, inspecteurs d'Académie, proviseurs et professeurs de lycée, semblent plutôt partager l'avis exprimé par l'inspecteur d'Académie du Finistère quand il dit : « A cet enseignement qui doit être moins théorique que le classique et reposer sur des procédés différents, il faut des professeurs spéciaux, aussi peu nombreux que possible (sciences, littérature, histoire et géographie, langues vivantes, dessin, travail manuel), chacun dirigeant les mêmes élèves depuis la sixième moderne jusqu'à la première moderne et ayant ainsi une responsabilité effective et bien déterminée. »

C. — *Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire et avec l'enseignement professionnel.*

Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on trouve dans l'Académie de Rennes des réponses affirmatives à la première question de ce chapitre : Serait-il désirable que les élèves n'entrassent au lycée ou au collège qu'après avoir reçu l'instruction primaire ? Et encore ces réponses ne sont-elles pas motivées.

La presque unanimité des réponses, tant de celles émanant de l'enseignement secondaire que de celles qui ont été envoyées par les écoles primaires supérieures, est au contraire favorable au maintien de classes primaires dans les lycées et collèges. L'enseignement primaire du lycée doit en effet être moins développé et différemment orienté, dit un professeur de la Faculté des lettres. La méthode n'est pas la même à l'école primaire et au lycée, ni les programmes, dit un inspecteur... « Il est bon, dit le proviseur du lycée d'Angers, que les élèves fassent au lycée leurs études primaires, surtout les classes élémentaires, 7e et 8e. Les programmes eux-mêmes en font une nécessité en ce qui est des langues vivantes. Les méthodes diffèrent, l'esprit général des deux enseignements n'est pas le même. Aussi les enfants venus du dehors sont-ils pour la plupart longtemps déconcertés en sixième. Ils ne savent pas travailler seuls. » Et de même le proviseur de Nantes : « Il serait très fâcheux que les élèves n'entrassent au lycée qu'après avoir reçu l'instruction primaire. Nos maîtres des classes primaires préparent nos élèves à l'enseignement secondaire qu'ils doivent recevoir. Dans l'enseignement primaire, on se préoccupe seulement de faire acquérir aux enfants des connaissances immédiatement utiles. Tel n'est pas le but poursuivi dans l'enseignement secondaire. »

Il est encore une autre raison, souvent invoquée, en faveur du maintien des classes primaires au lycée ou au collège, c'est celle du recrutement. L'assemblée des professeurs de l'école primaire supérieure de Guingamp le reconnaît elle-même : « Avant d'aborder les classes secondaires, soit classiques, soit modernes, l'enfant devrait avoir parcouru dans leur entier les programmes des écoles primaires élémentaires et avoir acquis le degré d'instruction que constate le certificat d'études. Mais, dans l'état actuel, des classes primaires sont annexées aux établissements secondaires, et à notre avis, il serait imprudent de supprimer ces classes, attendu qu'elles contribuent au recrutement des lycées et collèges. » Et le directeur de l'école de Nantes n'est pas moins affirmatif sur ce sujet : « Les jeunes enfants qui font leur instruction primaire dans les lycées ont des parents qui sont généralement dans une situation aisée. Si l'on refuse de faire de l'enseignement primaire dans les lycées ou collèges, on obligera ainsi les parents d'opter soit entre des établissements d'enseignement primaire gratuit, soit entre des établissements congréganistes. Dans la plupart des cas, leur choix ne sera pas douteux, ils préfèreront les écoles congréganistes payantes, et on aura tari ainsi une des principales sources de recrutement des lycées. »

Pour tout concilier, il suffirait peut-être d'ailleurs, suivant la proposition de l'inspec-

teur d'Académie d'Ille-et-Vilaine, d'organiser dans chaque lycée ou collège « une sorte d'école annexe à trois classes où les études pourraient être sanctionnées à la fin par un examen analogue à celui du certificat d'études primaires, et qui réunirait les avantages de l'enseignement primaire et ceux que les familles recherchent au lycée ou au collège. »

En ce qui concerne la fusion possible de l'enseignement moderne et de l'enseignement primaire supérieur, la plupart des réponses se sont placées au point de vue de la concurrence que les deux enseignements se font l'un à l'autre et que se font par suite les établissements où ils sont l'un et l'autre donnés. Cette concurrence est d'ailleurs d'autant plus redoutable que l'on donne à l'enseignement moderne un caractère plus pratique et se rapprochant davantage, par conséquent, de l'enseignement primaire supérieur lui-même.

C'est à ce point de vue particulier qu'on se place par exemple dans les collèges de Fougères, de Lannion, de Saint-Nazaire et de Vannes, pour demander que la fusion soit faite, mais au profit des collèges, par suppression des écoles primaires supérieures ou du moins par annexion de ces écoles aux collèges eux-mêmes. Et c'est au même point de vue, mais inverse, que se place un professeur de l'école primaire supérieure de Douarnenez pour demander la fusion, au profit des écoles primaires supérieures.

Cependant obtiendrait-on ainsi le résultat cherché? Beaucoup en doutent. « La fusion, dit le proviseur d'Angers, n'amènerait pas au lycée (ou collège) la clientèle de l'école primaire supérieure, et les établissements libres seraient seuls à en bénéficier. » De quelque manière que la fusion se fasse, suivant l'inspecteur d'Académie d'Ille-et-Vilaine, l'enseignement universitaire ne pourrait qu'y perdre. « Si, en effet, la fusion se faisait au profit de l'enseignement primaire supérieur, les lycées y perdraient une partie de leur effectif. Si la fusion avait lieu dans l'autre sens, les lycées n'y gagneraient rien; toute la population scolaire de l'enseignement primaire supérieure appartenant à des familles peu aisées se porterait du côté des institutions libres. Pour la même raison, ajoute-t-il, il me paraît inutile de modifier les programmes de l'enseignement primaire supérieur, afin de permettre aux élèves d'entrer dans l'enseignement moderne, nous n'avons rien à prétendre de ce côté, la clientèle n'est pas la même. »

C'est, en effet, cette dernière raison qu'invoquent en première ligne, dans leurs réponses, les directeurs ou professeurs d'écoles primaires supérieures pour déclarer la fusion impossible : « Je ne crois pas que la fusion proposée soit possible, écrit le directeur de l'école de Dol (Ille-et-Vilaine), parce que les enseignements primaire supérieur et moderne diffèrent par leurs origines, leurs méthodes, leur organisation pédagogique, leur programme et leur but. » Et il développe ces différents points pour conclure que toute fusion dénaturerait complètement l'enseignement moderne: Celui-ci, dit-il, y perdrait son caractère, sa raison d'être, sa supériorité. » De même encore le directeur de l'école de Concarneau (Finistère) : « Ces deux sortes d'enseignement ne sont pas suivis par les mêmes élèves. L'école primaire supérieure s'adresse surtout aux enfants des classes laborieuses qui auront besoin de bonne heure de se suffire par le travail. Ces jeunes gens ne peuvent passer de longues années dans les établissements d'instruction, et leurs familles n'auraient pas les ressources nécessaires pour les maintenir au lycée, où les frais de pension sont fort élevés. »

Il est peu question de l'enseignement professionnel. On ne croit pas, en général, qu'il soit possible de l'introduire au lycée : « L'enseignement purement professionnel, dit l'inspecteur de Maine-et-Loire, ne fait aucune concurrence à un établissement d'enseignement secondaire, et il n'est pas désirable qu'il soit donné dans les lycées. Ce serait détourner ces établissements de leur but. » C'est également l'avis du directeur de l'École de médecine de Nantes et du proviseur de Rennes. Quelques principaux dont les collèges possèdent des ateliers sont moins catégoriques à ce sujet.

D. — *Langues vivantes et dessin.*

Le vœu général exprimé dans la presque unanimité des réponses, c'est que l'enseignement des langues vivantes soit rendu « pratique » et à tout le monde ou presque tout le monde, l'organisation de séjours étrangers apparaît comme une idée excellente. On ne

discute qu'au sujet des moyens de la rendre réalisable, son application soulevant plus d'une difficulté, tant au point de vue moral qu'au point de vue pécuniaire, comme le fait remarquer le principal du collège de Lesneven. Aussi insiste-t-on au moins pour qu'au lycée ou collège même le professeur s'efforce, à défaut de voyages ou de séjours à l'étranger, de donner à ses élèves une connaissance aussi complète que possible de la langue courante.

Cependant l'inspecteur d'Académie de Maine-et-Loire fait à ce sujet une réserve : « C'est une erreur, dit-il, de croire que l'enseignement des langues au lycée doit avoir un caractère surtout pratique. Destinés à parler l'anglais ou l'allemand, non point, n'importe comment, mais d'une façon correcte, grammaticale, littéraire, nos élèves doivent apprendre dans nos lycées le mécanisme de la langue. Il leur manquera le vocabulaire.» « Mais, ajoute-t-il, six mois de séjour en Angleterre ou en Allemagne, mais après le lycée, leur donneront ce qui leur manque, sans leur ôter ce qu'ils auront acquis, à savoir : la connaissance de la grammaire et aussi celle de la littérature, trop négligée par les professeurs de langues vivantes. »

Deux professeurs d'allemand du lycée de Rennes vont plus loin encore. Suivant eux, les séjours morcelés à l'étranger à l'époque des vacances ne sauraient produire, au point de vue de la connaissance même de la langue parlée, que des résultats superficiels et peu durables. Pour que cette connaissance devînt sérieuse, il faudrait, suivant eux, un séjour d'au moins deux années ; le système devient alors impraticable en raison des difficultés de trouver où et dans quelles conditions le jeune homme pourra vivre ainsi loin de sa famille, obligé de plus d'interrompre ses études, le tout compliqué de la nécessité d'une forte dépense que peu de familles sont en mesure de faire. C'est, d'ailleurs, ajoutent ces professeurs, une erreur en même temps qu'une utopie de vouloir faire de la connaissance de la langue parlée le principe et la fin de l'enseignement d'une langue vivante. Cette connaissance ne doit en être que le complément. Le but à atteindre, c'est d'apprendre à lire la langue. Et le moyen pour y parvenir n'est point dans la confection de nombreux thèmes, mais dans des lectures et explications aussi fréquentes que possible. Les exercices de conversation seront pratiqués aussi, mais ils ne doivent venir qu'en seconde ligne.

L'enseignement du dessin n'a été l'objet que d'un très petit nombre d'observations; on constate seulement qu'il donne de médiocres résultats parce qu'il est négligé des élèves, et s'il est négligé des élèves, disent les professeurs de dessin, la raison en est que cet enseignement n'a pas de sanction dans les examens secondaires, au baccalauréat en particulier. Le proviseur d'Angers estime cependant que les résultats sont, en somme, aussi bons qu'on est en droit de l'espérer en raison du peu de temps que les élèves peuvent y consacrer.

Un professeur de la Faculté des sciences qui consacre une note spéciale à cet enseignement, en raison de l'importance capitale du dessin, suivant lui, dans les études scientifiques, voit dans les méthodes et les programmes la cause de l'infériorité lamentable des résultats obtenus par un enseignement de six et sept années. « Le défaut capital, fondamental de l'enseignement du dessin, dit-il, c'est que pendant toute la durée des études il converge presque absolument vers un seul but: la reproduction de la figure humaine. » Or, la méthode ne serait acceptable que si tous les élèves avaient des aptitudes artistiques ou se destinaient à l'école des beaux-arts. La majorité ne saurait retirer un profit quelconque d'une semblable méthode. Les programmes sont donc à modifier complètement en vue de mettre ceux qui suivent les cours de dessin des lycées et collèges en mesure d'exécuter rapidement le croquis d'un objet usuel.

III

BACCALAURÉAT

Une majorité importante est acquise dans l'Académie de Rennes au maintien du baccalauréat, persuadée, puisqu'il faut aux études une sanction, que l'examen du baccalauréat est préférable à un certificat de fin d'études secondaires, sous quelque forme d'ailleurs que l'on comprenne ce certificat.

A l'Université de Rennes, le doyen de la Faculté des lettres est seul à demander la suppression, moins encore pour des raisons d'ordre général ou pédagogiques que pour débarrasser le personnel des Universités de la

besogne fastidieuse et ingrate « pour laquelle dit-il, les Facultés sont de moins en moins préparées. Nos maîtres de conférence, en effet, n'ont pas, pour la plupart, passé par l'enseignement secondaire et, malgré leur bonne volonté, ne peuvent faire que des juges médiocres ». A la Faculté de droit on demande seulement que le programme soit rendu moins encyclopédique, afin qu'il soit possible d'exiger des connaissances plus approfondies dans les matières exigées. Et plusieurs professeurs, tant de la Faculté des lettres que de la Faculté des sciences, souhaiteraient le retour à la seule division ancienne en deux baccalauréats, ès lettres et ès sciences. Un professeur admettrait que le jury fût en grande partie composé de professeurs de l'enseignement secondaire.

Dans l'enseignement secondaire l'opinion la plus répandue est formulée de la manière suivante par un professeur du lycée de Saint-Brieuc. « On a critiqué le baccalauréat. Beaucoup de critiques sont fondées, mais nous ne voyons pas comment on pourrait remplacer le diplôme actuel. On a parlé de certificats d'études délivrés par les professeurs. Le procédé nous semble fort dangereux. Pourquoi nous exposer aux sollicitations des familles ? Comment résisterions-nous à l'affection que nous pouvons avoir pour un élève plein de bonne volonté mais vraiment trop faible ? Et les établissements rivaux pourraient-ils, eux aussi, décerner de tels certificats ? Nous sommes assurés, dans ce cas, que les études y seraient si bien faites que pas un élève n'en sortirait bredouille. Nous estimons donc que mieux vaut encore le régime actuel. On pourrait cependant admettre dans le jury des examens quelques membres de l'enseignement secondaire, mais il faudrait surtout que le jury tînt compte des notes données à l'élève par ses professeurs. »

On ne trouve guère en effet dans les réponses beaucoup d'autres raisons invoquées en faveur du maintien du baccalauréat que la difficulté, étant donnée la nécessité d'une sanction à la fin des études, de le remplacer d'une manière plus satisfaisante. Quant à la modification du jury qui, sous la présidence d'un professeur de Faculté se composerait essentiellement de professeurs de l'enseignement secondaire, c'est à la presque unanimité qu'elle est demandée.

En faveur de la suppression, les raisons suivantes sont invoquées et longuement développées par l'assemblée des professeurs du lycée de Lorient : 1° le baccalauréat ne prouve à peu près rien, — rien du moins de ce qu'on devrait chercher comme résultat des études secondaires ; 2° il est un excitant à la fraude ; 3° le baccalauréat livre au hasard le résultat de huit années d'études, malgré le livret scolaire, dont on ne tient qu'un compte très relatif ; 4° enfin et surtout il a faussé les méthodes d'instruction et s'oppose à toute instruction vraiment éducative. « Il ne s'agit plus, en effet d'habituer les élèves à la réflexion, à se rendre un compte exact de ce qu'ils font, de développer leur intelligence, leur initiative, leur volonté ; non, il faut être prêt pour le jour fatal. La besogne est fastidieuse pour l'élève, fatigante pour le professeur, et le résultat obtenu est absolument insuffisant ». — « La suppression du baccalauréat s'impose, dit encore un professeur de Quimper ; il entrave toute application aux études sérieuses ; il ne prouve ni un sérieux ensemble de connaissances, ni une certaine vigueur d'esprit ; il est un obstacle à tout progrès, et à toute adaptation locale des programmes ».

Enfin un directeur même d'établissement libre, le directeur de l'Internat des enfants Nantais, estime que la suppression du baccalauréat rendrait à l'enseignement secondaire sa véritable fonction, la culture générale de l'esprit de l'enfant. Ce serait fortifier les études secondaires que de rendre à l'initiative privée toute sa liberté d'allures. L'État exercerait son contrôle par les examens d'admission aux écoles nationales ou par d'autres examens qu'il pourrait imposer à l'entrée des Facultés.

Les partisans eux-mêmes du maintien du baccalauréat reconnaissent pour la plupart que tous les inconvénients signalés par ses adversaires existent réellement ; ils se résignent plutôt au maintien qu'ils ne le souhaitent. « Il ne faut pas supprimer le baccalauréat, dit l'inspecteur d'Académie de Maine-et-Loire, pour la bonne raison que, si on le supprimait, on ne manquerait pas de le rétablir. Mais, ajoute-t-il, il convient de supprimer la majeure partie de tous ces baccalauréats distincts. La spécialisation qui convient à l'enseignement supérieur n'est pas le fait de l'enseignement secondaire. » Quelques professeurs pensent aussi qu'on atténuerait une partie des inconvénients de l'examen en multipliant le nombre des épreuves écrites, qui

porteraient sur toutes les matières figurant aux programmes de l'enseignement secondaire, et ainsi, pensent-ils, seraient empêchées les préparations hâtives et superficielles, destructives de toute organisation saine des études secondaires. Mais c'est en somme au maintien du *statu quo* qu'est acquise la grande majorité, sous la réserve déjà signalée d'une modification essentielle dans la composition du jury.

Au sujet de l'équivalence des deux baccalauréats classique et moderne pour l'accès aux Écoles de droit et de médecine, les réponses sont peu nombreuses. Dans l'enseignement secondaire les avis favorables à l'équivalence compensent à peu près les avis défavorables. Les uns et les autres varient naturellement d'après la manière dont est compris l'enseignement moderne. Dans l'enseignement supérieur, il faut noter qu'à la Faculté de droit les opinions sont très partagées; qu'à la Faculté des sciences un professeur chargé spécialement de la préparation du P. C. N. estime que l'expérience l'oblige à déclarer qu'il n'y aurait pour les études médicales que des avantages à admettre les élèves sortis avec leur diplôme de l'enseignement moderne; et que le directeur de l'École de médecine enfin admet fort bien aussi l'équivalence des deux diplômes au point de vue spécial de l'accès aux Facultés de médecine.

IV

QUESTIONS DIVERSES

L'inspection générale devrait porter à la fois sur les professeurs et sur l'établissement. C'est l'avis général.

Un grand nombre de maîtres demandent des inspections plus fréquentes et moins hâtives. Quelques-uns vont même jusqu'à demander la création d'inspecteurs régionaux.

En ce qui concerne les *notes secrètes*, tous sont d'avis qu'elles doivent être communiquées aux intéressés.

« On ne conçoit pas, dit l'un d'eux, qu'un fonctionnaire, quel qu'il soit, puisse être défavorablement noté ou même parfois disgracié sans avoir été appelé à justifier sa conduite. »

Cependant l'inspecteur d'Académie de Maine-et-Loire fait une réserve : « C'est une belle utopie, dit-il, que de vouloir supprimer les notes secrètes. Il est impossible, étant donnée la susceptibilité des gens, de formuler un jugement exact dont on puisse leur donner connaissance sans les froisser. »

Rapport du Recteur.

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

Direction de la maison. — Comment sont nommés les proviseurs et les principaux.

Les qualités personnelles d'un directeur, cela est hors de doute, influent considérablement sur la prospérité de la maison à la tête de laquelle il est placé. C'est pourquoi, je l'ai dit ailleurs et je le répète ici, il est d'une grande importance que le choix des administrateurs soit de plus en plus étudié. Et, sous ce rapport, je crois quelques perfectionnements possibles.

Dans l'ordre de choses actuel, à part quelques rares exceptions, les proviseurs se recrutent parmi les censeurs; ceux-ci sont quelquefois d'anciens surveillants généraux qui, pour avoir une certaine entente de la discipline, ne possèdent pas toujours l'ensemble des qualités nécessaires au directeur d'un établissement d'instruction et d'éducation; la plupart du temps, ils sont choisis parmi des professeurs ou chargés de cours qui, fatigués du service actif, ont sollicité un emploi administratif pour ménager leur santé ou pour améliorer leur situation matérielle, sans se demander et sans qu'on examinât suffisamment s'ils avaient la vocation.

Je voudrais donc, le cas échéant, qu'on n'hésitât pas à appeler directement au provisorat le professeur chez qui l'on aurait distingué des dispositions marquées, culture générale, largeur d'idées, esprit d'organisation, courtoisie, justice, bienveillance et, par-dessus tout, dévouement. Il ne faudrait cependant pas que l'on abusât de ce mode de nomination, et je serais d'avis que, le plus souvent, selon la règle suivie aujourd'hui, le candidat aux fonctions de proviseur continuât de faire un stage plus ou moins prolongé dans le censorat. Mais le personnel des censeurs aurait besoin d'être observé de près, et quelque pénible que fût la mesure, on devrait se dé-

cider à faire rentrer dans l'enseignement ceux d'entre eux qui, après épreuve, n'auraient pas été jugés capables d'occuper l'emploi supérieur.

Le recrutement des principaux n'est pas moins susceptible d'amélioration. Les candidatures à l'administration des collèges sont trop souvent déterminées surtout par la perspective des avantages matériels, et elles se produisent fréquemment parmi des professeurs très ordinaires qui ne paraissent point désignés pour gouverner une maison et pour devenir les supérieurs de leurs collègues.

Là également, il faudrait un examen plus approfondi des titres et des aptitudes.

Nécessité de fortifier leur autorité. — N'y a-t-il pas lieu de donner aux lycées et aux collèges une certaine autonomie?

Les principaux jouissent d'une autorité, et surtout d'une liberté d'action suffisantes. Ils sont maîtres, tout en respectant les grands principes de l'enseignement officiel, de modifier un peu leurs programmes selon les exigences des milieux, d'accommoder leur régime disciplinaire aux convenances locales, et surtout de régler avec les familles les questions d'intérêt. C'est cette autonomie relative qui explique en partie la vitalité, la prospérité même et le développement de certains collèges, malgré le voisinage d'institutions libres très florissantes.

Les proviseurs n'ont pas les mêmes avantages. Sans doute, la plupart d'entre eux, grâce à leur mérite personnel, possèdent le prestige dont a besoin le directeur de tout établissement. Ce qui leur fait défaut, c'est la liberté d'action et le droit d'initiative. Le titre de chef d'établissement attribué au proviseur est un peu illusoire. Ce fonctionnaire n'est point investi de pouvoirs en rapport avec sa responsabilité. Aux prises avec de multiples difficultés qui lui viennent des familles, des élèves, des autorités locales, sans compter celles que peuvent lui susciter ses divers collaborateurs, il est assujetti à des règlements qui paralysent son action, au lieu de lui procurer les moyens d'éviter les écueils ou de s'en dégager. Ceci pour le relèvement moral. Au point de vue matériel, il serait nécessaire qu'on le débarrassât quelque peu des entraves d'une législation financière trop rigoureuse, et qu'on lui prêtât, pour se défendre, les armes dont ses adversaires de l'enseignement libre se servent pour le combattre. J'ai eu l'occasion de dire combien le recrutement des lycées est contrarié par la liberté laissée aux directeurs des institutions privées de proportionner les frais de pension et d'études aux ressources des familles, et de faire fléchir le réglement au gré des circonstances. J'ai fait remarquer que les facilités analogues dont jouissent les principaux contribuent, pour une part, au maintien, au développement de leurs effectifs scolaires. L'octroi aux proviseurs de quelques libertés semblables me paraît s'imposer. Pourquoi ne pas maintenir, par exemple, à ces administrateurs, la faculté d'accorder, dans une proportion déterminée, aux familles dignes d'intérêt, qui en feraient la demande motivée, des remises ou des exonérations de frais d'études en faveur d'élèves très méritants?

Que valent les assemblées de professeurs et répétiteurs et les conseils de discipline? — Ne pourrait-on pas établir dans chaque lycée ou collège un conseil où entreraient, avec les représentants des professeurs et répétiteurs, d'anciens élèves qui serviraient de lien entre l'établissement et la région? — Quelles devraient être les attributions de ces conseils?

L'utilité des conseils de discipline a été parfois discutée. Je crois prudent de les maintenir. Il se produit encore assez fréquemment des cas graves et délicats où le chef de l'établissement est indécis sur la punition à infliger à un élève coupable, où il n'ose assumer seul la responsabilité d'une décision qui lui semble cependant commandée par les circonstances, et craint, soit de dépasser la mesure, soit de rester en deçà.

Un ensemble de témoignages et la discussion en séance permettent de déterminer exactement la peine à appliquer.

Les proviseurs et principaux sont assez fréquemment invités à consulter les professeurs sur une question de discipline ou d'enseignement. Ils convoquent alors leurs collaborateurs en réunion générale et transmettent à l'autorité académique une copie des délibérations prises. Mon avis est qu'il faut s'en tenir là et ne pas associer autrement les professeurs

à l'œuvre des administrations collégiales. On courrait risque de faire naître des dissentiments aigus, des conflits personnels et toute innovation dans ce sens aurait plutôt pour effet de diviser les esprits que de les unir dans la recherche du bien commun. On ne doit d'ailleurs pas déplacer les responsabilités.

Quant à la création de conseils mixtes, j'en suis peu partisan. Il serait à craindre que les membres de ces conseils, quoique animés des meilleures dispositions, ne s'exagérassent l'importance de leur mission, qu'ils ne fussent tentés de jouer au proviseur ou au principal, et de se substituer au véritable chef de la maison. Ce dernier a quelquefois de la peine à se défendre contre les empiétements de ceux sur lesquels il possède l'autorité hiérarchique. Or, si l'ingérence indiscrète de bonnes volontés inexpérimentées venait apporter le trouble et la désorganisation là où doivent régner l'ordre, la régularité et l'harmonie des efforts, il lui serait difficile, à plus forte raison, d'écarter ces membres étrangers sans causer des froissements et blesser des susceptibilités. Il se ferait ainsi des ennemis parmi ceux dont il avait espéré l'appui.

Pour créer et élargir autour de nos établissements une atmosphère de sympathie, nous avons les associations amicales d'anciens élèves qui ont été créées à cette intention, et qui, d'habitude, s'acquittent de leur mission avec un généreux dévouement. Il est à souhaiter que ces associations se multiplient, et que, là où elles existent, on les fasse participer de plus en plus à la vie scolaire en les invitant aux cérémonies solennelles et surtout les admettant aux fêtes intimes.

Mais on doit s'abstenir de leur confier un rôle administratif.

II

ÉDUCATION

Régime de l'internat. Comment pourrait-on associer plus étroitement les professeurs à l'œuvre de l'éducation?

L'internat a ses avantages, dont je n'ai point à faire l'exposé ici, et ses inconvénients qu'on s'est surtout appliqué à démontrer en ces derniers temps, non parfois sans exagérations, dans la presse et dans les revues pédagogiques.

Quoi qu'il en soit, l'internat demeure une nécessité. Le seul parti à prendre c'est donc de le mettre à l'abri, autant que possible, des attaques souvent injustes dont il est l'objet. L'Université est entrée résolument dans cette voie, et les réformes de 1890 ont marqué un changement profond dans le régime intérieur de nos établissements. A une discipline « d'une rigidité formaliste », fondée surtout sur la contrainte, a succédé une discipline « d'une allure plus aisée, plus libérale », établie surtout sur l'autorité morale.

Pour égayer la vie un peu sombre du lycée et du collège et la rapprocher de la vie de famille, proviseurs et principaux ont pris l'habitude de procurer aux élèves, à l'intérieur, des récréations, séances littéraires, musicales ou autres, qu'ils ne connaissaient guère autrefois, et de les faire profiter, au dehors, des spectacles et fêtes qui peuvent offrir quelque intérêt avec de saines distractions.

Il y a mieux. Dans quelques établissements les élèves, sous la direction de leurs maîtres, préparent eux-mêmes de petites représentations théâtrales où ils sont à la fois organisateurs et acteurs et auxquelles sont conviés, avec le personnel de la maison, les parents des élèves ainsi que des familles amies. Toutefois, ces fêtes scolaires, dont M. l'inspecteur d'Académie du Finistère a bien montré tous les avantages, ne sont pas encore passées en usage. J'aimerais que l'exemple donné par de rares lycées ou collèges fût plus communément suivi, et que ce qui est aujourd'hui l'exception devînt bientôt la règle. On reproche à nos élèves d'être empruntés et de manquer d'aisance dans les manières. Pendant les aimables réunions dont je parle, ils apprendraient à surveiller leur langage et leur tenue, ils s'habitueraient à se présenter en public et acquerraient l'assurance qui leur fait défaut.

De plus, leurs professeurs, qui les suivraient discrètement du regard, trouveraient là d'excellentes occasions de leur adresser, non comme maîtres, mais comme pères de famille, quelques affectueux conseils et de redresser amicalement un travers qu'ils auraient remarqué.

L'éducation, ne l'oublions pas, est le côté par lequel on nous attaque le plus volontiers,

en accusant les professeurs de trop s'en désintéresser.

Sans doute, il serait à désirer que ceux-ci, — car ce dernier reproche est un peu fondé, — vinssent plus fréquemment prendre contact avec les élèves en dehors des heures de cours, se mêler à eux pendant les récréations, en un mot participer d'une façon plus intime à la vie de l'internat. C'est un progrès à réaliser, mais qui ne peut être obtenu que par les conseils et la persuasion. En attendant, le rôle éducatif dans les établissements universitaires demeurera confié, pour une part, aux répétiteurs, sous l'autorité du proviseur et du censeur.

Situation des répétiteurs.

La situation des répétiteurs a été modifiée, transformée même depuis une dizaine d'années, par les décrets de 1887 et surtout par ceux de 1891. Ils ont profité généralement des libertés qui leur étaient accordées, pour se livrer à leurs études personnelles et conquérir des grades. Aussi, sont-ils beaucoup plus instruits que leurs devanciers et de meilleure tenue. Ont-ils pour cela une intelligence plus nette de leurs devoirs? Je n'oserais l'affirmer.

Préoccupés avant tout de la revendication de leurs droits, ils se considèrent trop souvent comme quittes avec l'administration quand ils ont passé à côté de leurs élèves le temps réglementaire, sans souci d'exercer sur ces derniers une direction morale ou pédagogique. Un trop grand nombre encore accomplissent leur tâche sans goût ni conviction, impatients de sortir d'un emploi qu'ils considèrent comme un poste d'attente et comme un pis-aller.

Et cependant cet emploi, qui théoriquement n'est que transitoire, tend à devenir une position définitive, vu l'accès difficile du professorat des lycées et même des chaires de collèges.

L'administration supérieure, du reste, paraît avoir compris la nécessité de faire du répétitorat une véritable carrière. C'est pourquoi elle a assimilé en quelque sorte, au point de vue des traitements, le personnel chargé de la surveillance dans les lycées au personnel enseignant des collèges. Puis elle a, en multipliant les externements, rendu la vie de famille possible aux répétiteurs. Si bien que ceux-ci, à tout prendre, arrivent assez vite aujourd'hui à une situation qui, sous le rapport des émoluments, des libertés et de l'avancement, vaut beaucoup d'autres emplois administratifs.

Est-il possible de leur donner une participation plus effective à l'instruction et à l'éducation ?

On saisit d'ordinaire toutes les occasions qui se présentent de procurer quelques avantages matériels aux répétiteurs, d'accroître leur autorité et de leur faire faire l'apprentissage du professorat en leur donnant une participation effective à l'instruction. C'est ainsi que quelques-uns, dans divers lycées, ont été chargés d'un cours accessoire de langues vivantes, ou encore de cours préparatoires au baccalauréat pendant les grandes vacances. Quelques-uns aussi secondent journellement, non sans habileté et profit, les professeurs qui se concertent avec eux et dont ils ont à surveiller les élèves en étude. De ce côté, je ne vois pas que nous puissions faire beaucoup plus.

Quant à l'éducation, il appartient aux répétiteurs eux-mêmes de bien se pénétrer de leurs devoirs, de s'y attacher, de les remplir avec goût. Aux administrateurs ensuite de surveiller l'œuvre de leurs subordonnés, de récompenser ceux d'entre eux qui s'acquittent consciencieusement de leurs obligations, de provoquer, sans faiblesse, des mesures de rigueur contre ceux qui, par leur manque de tenue ou par leur négligence dans l'exercice de leurs fonctions, compromettent la dignité du corps tout entier et la prospérité de la maison à laquelle ils sont attachés.

De l'éducation physique.

Les jeux, les sports, sont, est-il dit dans le rapport de M. le proviseur du lycée d'Angers, « des dérivatifs efficaces aux tentations mauvaises ». Rien de plus juste. Ces exercices ne sont donc pas seulement des auxiliaires de l'hygiène. Ils ont, en outre, un côté moral et possèdent ainsi un double avantage. C'est pourquoi rien n'a été négligé dans ces derniers temps pour les encourager. Les chefs d'établissements se sont efforcés d'en inspirer

le goût et de les mettre en honneur. Ils ont été secondés dans cette tâche par l'administration supérieure, qui, chaque année, accorde quelque indemnité pour le développement des jeux. L'éducation physique me semble tenir aujourd'hui toute la place qu'elle doit avoir. On ne saurait lui accorder une part plus large sans anticiper sur celle des exercices intellectuels qui doivent garder le premier rang.

De la liberté et de la responsabilité. Régime des grands élèves.

Nos maîtres cherchent à inspirer de bonne heure aux enfants le sentiment de leur responsabilité. Mais dans un internat, où doit dominer une règle uniforme, il est difficile de graduer, selon l'âge et le développement de l'intelligence, la mesure de liberté qui doit être attribuée à chacun. Cependant on n'applique pas le même traitement aux élèves des classes élémentaires et à ceux des divisions supérieures. Les candidats aux écoles, par exemple, surtout quand ils sont tout à fait séparés de leurs plus jeunes camarades, peuvent bénéficier d'un régime plus large. Aussi bien le système disciplinaire actuel comporte toute l'élasticité désirable et tous les tempéraments compatibles avec la bonne tenue d'une maison d'éducation.

III

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Quelles mesures pourraient être prises pour mieux assurer la préparation des professeurs au point de vue du professorat? Concours d'agrégation? Utilité d'un stage dans les Universités.

Le concours d'agrégation à la suite duquel ceux qui ont réussi deviennent titulaires d'une chaire de lycée, devrait avoir un double but : constater que les candidats ont le savoir nécessaire pour l'enseignement auquel ils se destinent; vérifier leur aptitude pédagogique. Le premier but est atteint; et même, selon quelques-uns, presque dépassé, s'il pouvait y avoir excès en pareil cas. Le second résultat, qui a pourtant son importance aussi, n'est qu'imparfaitement obtenu; et l'on convient en général que le concours, qui devrait être avant tout professionnel, a beaucoup perdu de son caractère. « Les jeunes érudits à qui sont confiés des élèves joignent à un manque d'expérience presque absolu un amas de connaissances supérieures qui souvent les empêchent de descendre au terre à terre indispensable pour bien faire comprendre à de jeunes intelligences ce qu'ils sont chargés d'expliquer. »

C'est un chargé de cours qui s'exprime de la sorte, et son jugement est marqué d'une certaine sévérité. J'ai cru à propos cependant de le relever ici, parce qu'il me semble traduire assez exactement l'opinion des hommes compétents qui, depuis de longues années, voient à l'œuvre les jeunes professeurs entrant dans la carrière au sortir de l'école ou de la Faculté.

Sans doute, certains débutants, doués d'aptitudes spéciales et possédant naturellement ce qu'on appelle l'autorité, s'imposent tout de suite à leurs élèves et font la classe, si j'ose dire, « comme s'ils n'avaient jamais fait que cela ». D'autres ont besoin, pour bien réussir, de plus de pratique et d'expérience. C'est pour ceux-là qu'il faudrait revenir au règlement qui imposait un stage avant l'admission aux épreuves de l'agrégation. Mais où faire cette sorte de noviciat? Dans les universités, l'enseignement, destiné à des auditeurs d'une instruction déjà avancée, vise à justifier son titre d'enseignement supérieur; ce que l'on y recherche avant tout, c'est l'abondance des développements, l'éclat de la forme, l'élégance de l'exposition. Or ce n'est pas par là d'ordinaire que pèchent nos jeunes maîtres. Il conviendrait donc de les placer sur-le-champ, pour y faire l'apprentissage de leur métier, dans le milieu où ils sont appelés à exercer, au lycée ou au collège, avec des enfants ou de tout jeunes gens. C'est là qu'ils acquerraient la méthode, l'art d'apprécier les leçons et, avec l'expérience pédagogique, les qualités disciplinaires sans lesquelles le meilleur maître court risque de n'obtenir que de très faibles résultats. Le jour du concours, on tiendrait compte au candidat, dans une certaine mesure, des notes méritées pendant le stage.

Bourses d'études. — Comment sont-elles accordées ?

Les aspirants aux bourses sont tenus de subir un examen. Mais la valeur de cet examen ne compte pas suffisamment dans l'instruction des demandes.

On a remarqué que trop souvent encore des influences diverses avaient fait obtenir à des enfants d'intelligence médiocre, dont les parents sont dans l'aisance, des bourses qui semblaient plutôt revenir à des candidats beaucoup mieux doués, appartenant à des familles de ressources fort modestes. Tous pensent qu'il y a là quelques réformes à faire.

A-t-on les moyens de suivre les élèves boursiers après leurs études terminées ?

Oui, généralement. Il en est cependant quelques-uns qu'on finit par perdre de vue.

Combien d'entre eux se destinent aux fonctions publiques ou à l'enseignement ?

La plupart des boursiers, la grande majorité, je crois, se destinent aux fonctions publiques, si l'on comprend parmi ces fonctions la carrière militaire. Un certain nombre parmi eux entrent dans l'Université par le répétitorat.

Dans quelle mesure les programmes devraient-ils être adaptés aux conditions locales? Part d'initiative à laisser aux professeurs et aux conseils établis de chaque maison.

En dehors de la bifurcation établie à la fin de cette dernière classe, je ne crois pas qu'il soit opportun d'accorder d'autres libertés trop marquées aux maîtres, d'autres facilités aux élèves. Ce serait rompre l'unité de l'enseignement classique, y introduire l'incohérence, je dirais presque la désorganisation. L'adaptation des programmes aux milieux convient seulement à l'enseignement professionnel.

B. — Enseignement moderne.

Y a-t-il lieu de le développer?
Quelle doit être la durée normale des études?

L'enseignement moderne, tel qu'il est aujourd'hui constitué, est d'origine encore trop récente et n'a pu par conséquent donner des résultats assez précis pour qu'on le juge d'une façon définitive. Il semblerait cependant, au témoignage de plusieurs de mes collaborateurs, que la valeur moyenne des intelligences y dépasse le niveau de l'ancien enseignement spécial. Cette supériorité tient sans doute à ce que certains préjugés se dissipent et que les enfants bien doués y viennent en plus grand nombre; elle peut provenir aussi de ce que le nouvel enseignement a plus de vertus éducatives que son aîné.

La durée normale en est de six années, contre sept attribuées à l'enseignement classique. Quelques-uns trouvent à cette disposition de réels inconvénients; ils font observer que les enfants qui, au sortir de la septième classique, passent en sixième moderne, rencontrent dans cette classe des condisciples sensiblement plus âgés et plus avancés. Ils proposent, pour établir l'équilibre, de faire précéder la sixième moderne d'une sorte d'année préparatoire. Cette création mériterait d'être examinée.

Les programmes appellent-ils des modifications?

Dans les collèges où les administrations collégiales conservent une certaine liberté de modifier les programmes, soit en raison d'un personnel restreint, soit en vue de satisfaire à certaines exigences locales, l'enseignement moderne fait preuve généralement de vitalité. Sa clientèle ne s'est point accrue dans les lycées, et je crains qu'elle n'aille pas en augmentant. Bon nombre de familles avaient fait suivre cet enseignement à leurs enfants, parce que faute de s'être suffisamment renseignées, elles lui supposaient un caractère pratique et utilitaire immédiat. Elles ont éprouvé des mécomptes, des déceptions, dont elles nous ont parfois rendus responsables, et elles nous tiennent un peu rigueur. Aussi la plupart des élèves nous quittent après la quatrième ou la troisième : un petit nombre vont jusqu'au terme de leurs études. Il faudrait, je crois, — j'ai, pour me confirmer dans cette opinion, le témoignage de mes collaborateurs les plus compétents, — distribuer l'enseignement moderne en plusieurs cycles judicieusement combinés, en régler l'économie de telle sorte que, arrêté à point, il fournît un ensemble assez complet, et que, après quelques années passées au lycée, l'élève pût sortir avec un bagage de connaissances suffisantes pour diverses positions industrielles, commerciales, agricoles, ou même des emplois administratifs.

Il ne serait sans doute pas impossible d'atteindre ce but sans opérer des modifications trop profondes; fortifier la partie scientifique et pratique des programmes dans les premières années suffirait pour le moment.

Que pense-t-on de l'uniformité des cadres et des programmes?

Si une expérience prolongée démontre dans la suite qu'il est nécessaire de donner à l'enseignement moderne, pour le mettre en faveur et relever sa clientèle, un caractère décidément plus utilitaire, il deviendra nécessaire d'assouplir les programmes en les adaptant aux convenances des milieux. Tant que cet enseignement demeurera surtout théorique, on devra maintenir le plan d'études actuel, au moins dans les classes supérieures, sauf à satisfaire quelques impatients par les modifications que j'ai indiquées pour le cycle inférieur.

Résultats qu'a donnés, jusqu'à ce jour, l'enseignement moderne.

Je n'irai pas jusqu'à dire que l'enseignement moderne est né d'une hostilité au grec et au

latin; mais il a certainement été créé dans la pensée que, avec les langues anglaise et allemande substituées aux langues anciennes, il pourrait donner la même éducation intellectuelle et morale que l'enseignement classique. C'était une conception peu juste. Comme le fait observer l'inspecteur d'Académie d'Angers, les littératures anglaise et allemande sont trop personnelles, trop individuelles, pour être des éléments d'éducation. Les ouvrages grecs et latins, grâce à l'instinct de généralisation des deux peuples, à leurs sentiments non pas égoïstes, mais véritablement humains, constituent une discipline bien préférable pour l'esprit et pour le cœur. Il y aurait là matière à de longues dissertations. Je me borne à dire que l'enseignement classique, comme instrument de culture générale, garde une supériorité marquée sur l'autre enseignement. Je ne méconnais pas l'élévation de vues qui a inspiré la rédaction de ses programmes; mais cette élévation d'idées des organisateurs et la haute aspiration de leur œuvre n'ont pas été comprises par la majorité des familles qui, je l'ai dit précédemment, ont été un peu trompées dans leurs espérances.

A quelles professions se destinent les élèves qui le suivent?

Part des professions industrielles ou commerciales, part des fonctions publiques.

Beaucoup des élèves de l'enseignement moderne quittent le lycée ou le collège, — nous l'avons vu, — avant d'avoir parcouru le cycle complet des études. Ceux-là vont généralement à l'industrie, au commerce ou à l'agriculture.

L'élite, les bacheliers, prépare le plus souvent le concours d'admission à une grande école du Gouvernement, Centrale, Polytechnique, Saint-Cyr. Les autres, ceux qui n'ont pas réussi au concours d'une de ces écoles et ceux qui, bien qu'ayant poursuivi leurs études jusqu'au terme normal, n'ont pu atteindre aux grades, cherchent un emploi soit dans l'industrie et les affaires, soit dans les administrations publiques, Ponts et Chaussées, Douanes, Postes et Télégraphes, Contributions indirectes. Il est bien difficile d'établir une statistique exacte sur ce point. D'après les renseignements contenus dans les rapports qui m'ont été remis, la part de sujets fournis par l'enseignement moderne aux fonctions publiques demeurerait inférieure à celle des professions manuelles ou commerciales.

Le personnel enseignant doit-il être distinct du personnel de l'enseignement classique? Comment doit-il être recruté?

Pour donner aux deux enseignements une valeur égale dans l'opinion publique, surtout aux yeux des familles, il était indispensable de leur donner également des professeurs ayant une même origine. C'est pourquoi l'on a aboli l'agrégation de l'enseignement spécial. Cette suppression a eu d'ailleurs l'avantage d'effacer entre les fonctionnaires une sorte de rivalité qui n'était pas parfois sans causer quelques ennuis aux administrateurs. Cependant le retour à l'ancien système aurait ses partisans. Ceux-ci allèguent que des professeurs spéciaux s'intéresseraient davantage à leurs élèves et que les professeurs de l'enseignement classique considèrent trop comme un surcroît de travail le temps qu'ils sont tenus de consacrer à l'enseignement moderne. Il y a sans doute du vrai dans cette manière de voir. J'incline cependant vers le maintien provisoire du *statu quo*. Il ne faut pas se hâter de rétablir ce qu'on a jugé opportun de détruire il y a quelques années.

C. — Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire et avec l'enseignement professionnel.

Serait-il désirable que les élèves n'entrassent au lycée ou au collège qu'après avoir reçu l'instruction primaire?

Avec la liberté de l'enseignement secondaire, cela ne paraît pas possible. Placés dans l'alternative d'envoyer leurs enfants à l'école primaire gratuite ou de les confier à des établissements libres pourvus de classes tout à fait élémentaires, beaucoup de familles, d'ailleurs sympathiques à l'Université, prendraient ce dernier parti. Nous perdrions par là une quantité d'élèves sur lesquels nous avons le droit de compter, et une source importante du recrutement des établissements secondaires universitaires se trouverait ainsi tarie. Nous avons le devoir au contraire de fortifier de

plus en plus l'enseignement primaire des lycées et collèges, en choisissant, pour les classes inférieures, des maîtres d'élite. Les instituteurs ou institutrices, s'ils ne trouvent pas au lycée un traitement fixe supérieur à celui de l'école, y rencontrent du moins des avantages éventuels qui nous autorisent à faire des choix parmi eux.

Devrait-on préparer la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne ?

Je ne le pense pas. Opérée en faveur des lycées, cette fusion amènerait la suppression des écoles primaires supérieures et un renouvellement des programmes comme pour un retour à l'ancien enseignement spécial. Elle priverait du bienfait d'une instruction dont ils peuvent profiter, certains enfants bien doués, mais appartenant à des familles peu aisées. Faite au contraire au profit des écoles primaires, elle enlèverait du même coup à nos établissements secondaires une partie notable de leur clientèle qui ne passerait pas sans doute dans les établissements de l'Etat et irait à l'enseignement libre.

Devrait-on modifier les programmes de l'enseignement primaire supérieur de façon que les élèves pussent entrer dans les classes supérieures de l'enseignement moderne ?

Des modifications introduites dans les programmes des écoles primaires supérieures permettraient peut-être à ces établissements, comme le fait remarquer M. l'Inspecteur d'Académie du Finistère, de rendre une partie de leurs élèves, leur élite, aux classes supérieures de l'enseignement moderne. Cependant les deux clientèles sont tellement différentes que les lycées et collèges n'auraient pas grand bénéfice à espérer des modifications proposées.

Statistique de l'enseignement professionnel. Résultats obtenus.

Il n'existe dans le ressort qu'une école professionnelle, actuellement en voie d'organisation, ou plutôt de réorganisation. Je n'ai pas de renseignement à fournir ici.

De la concurrence que les écoles professionnelles font aux collèges.
Dans quelle mesure l'enseignement professionnel peut-il être donné dans les lycées et dans les collèges ?

Je ne crois pas que les écoles purement professionnelles portent un grand préjudice aux lycées et aux collèges. L'enseignement professionnel ne peut pas être organisé de toutes pièces dans nos établissements secondaires, à moins qu'on ne leur donne le personnel et l'outillage qu'il exige.

Quelques-uns de nos lycées et de nos collèges ont déjà de petits ateliers et préparent utilement à l'école des mécaniciens de la flotte, par exemple. Il faut s'en tenir là.

D. — Étude des langues vivantes et du dessin.

Serait-il possible de donner à l'enseignement des langues vivantes un caractère pratique en organisant des séjours à l'étranger ?
Appropriation de l'enseignement des langues aux conditions locales.

Ce serait sans doute une excellente mesure que de créer quelques bourses de voyage en faveur de candidats doués de dispositions marquées pour l'étude des langues vivantes. Ces bourses ne devraient être octroyées qu'après une épreuve sérieuse à de futurs professeurs connaissant déjà bien la grammaire et le mécanisme de la langue dans laquelle ils désireraient se perfectionner. D'ailleurs, la plupart des maîtres actuellement chargés de l'anglais et de l'allemand dans nos établissements publics avaient fait un séjour à l'étranger avant de se présenter au concours à la suite duquel ils ont obtenu une chaire.

Les langues dont l'étude est imposée par les conditions locales semblent être l'allemand et l'anglais dans le Nord, l'italien et l'espagnol avec l'anglais dans le Midi.

Valeur de l'enseignement du dessin. Réformes à y apporter.

Les chefs d'établissements se louent en général des résultats de cet enseignement.

Toutefois des personnes compétentes lui trouvent quelques défauts.

On lui reproche d'être réglé comme s'il n'avait pour but que de former des artistes, de n'être approprié qu'à une minorité douée d'aptitudes dépassant la moyenne, de converger presque absolument vers un seul but, la reproduction de la figure humaine. On voudrait que le maître donnât des notions « plus pratiques, plus terre à terre, du dessin ». Ces remarques sont celles d'un professeur de sciences naturelles de la Faculté qui, au cours de ses leçons, a été frappé par l'inhabileté des jeunes gens à tracer le moindre croquis avec proportions exactes, « à mettre en place sur un feuillet d'album un objet familier, un arbre ou une maison ». Je crois qu'il y a à tenir compte de ces critiques.

IV

BACCALAURÉAT ET EXAMENS

Peut-on supprimer le baccalauréat?

Je suis opposé à la suppression du baccalauréat. Le baccalauréat serait à peine aboli qu'on sentirait la nécessité de le remplacer par un autre examen, lequel donnerait lieu aux mêmes critiques, à de plus graves peut-être. Il faut donc maintenir ce qui est, en perfectionnant, s'il se peut. Le plan que j'ai indiqué pour l'organisation de l'enseignement secondaire comporterait deux baccalauréats classiques, le baccalauréat ès lettres et le baccalauréat ès sciences. Ces diplômes seraient le couronnement normal et la sanction officielle des études pour lesquelles les jeunes gens auraient opté au sortir de la troisième.

De la substitution au baccalauréat de certificats d'études et d'examens de passage et de sortie.

On a reproché à la division du baccalauréat en deux parties de condamner les rhétoriciens comme les philosophes aux préoccupations de l'épreuve finale et de nuire au travail désintéressé.

Ce serait vouloir provoquer de nouvelles critiques, plus véhémentes encore, que d'établir une série d'épreuves correspondant aux examens de passage.

Cette innovation aurait l'inconvénient de fractionner outre mesure le baccalauréat même et de faire naître trop tôt chez les élèves de la division supérieure les soucis du diplôme. Ce n'est pas tout. Si le baccalauréat, par suite d'attaques insuffisamment justifiées, commence à tomber dans une sorte de discrédit, bien que l'impartialité des jurys de Facultés qui fonctionnent publiquement ne soit discutée sérieusement par personne, quelle valeur attacherait-on à des certificats délivrés par des jurys opérant à huis clos et composés de professeurs examinant leurs propres élèves? Le mieux est donc, je le répète, de garder le baccalauréat actuel, en l'entourant de toutes les garanties désirables.

Le régime des examens peut-il être modifié?

Je verrais volontiers adjoindre aux jurys des Facultés, à raison d'un examinateur sur trois au baccalauréat classique (il y en a deux sur trois au moderne), des membres de l'enseignement secondaire. Cette adjonction aurait surtout une grande utilité pour l'appréciation des épreuves écrites. Quelques professeurs de l'enseignement supérieur sont sortis depuis longtemps de l'enseignement secondaire; plusieurs même n'ont jamais occupé une chaire de lycée. Il ne serait donc pas mauvais qu'un examinateur emprunté au personnel des lycées apportât au jury une expérience plus immédiate, un sentiment plus précis de la réalité, et mît bien au point le mode d'appréciation des juges. Depuis plusieurs années, je délègue, avec l'autorisation ministérielle, deux professeurs de lycée pour les langues vivantes, et cela, à la satisfaction de tous.

Quant aux épreuves mêmes, elles ne prêtent plus à certaines critiques dont elles étaient autrefois l'objet. Ce qu'on reprochait surtout au baccalauréat, il y a une quinzaine d'années, c'était l'inégalité résultant de la variété des sujets de compositions.

Cette inégalité a disparu avec le système — inauguré à Toulouse en 1882 et adopté ici en 1883, — des compositions sur un même texte pour tous les aspirants, faites le même jour dans les divers chefs-lieux des départements.

Un des autres principaux griefs formulés contre le baccalauréat, c'est son caractère hasardeux. Sans doute il est impossible d'enlever tout aléa d'un examen. Mais on peut

atténuer cet aléa. C'est ce qu'on a fait en autorisant les candidats à présenter leur livret scolaire et en prescrivant aux examinateurs de le consulter. Peut-être n'est-il pas tenu un compte suffisant de ces livrets dans toutes les Facultés. Il serait opportun, je crois, que l'administration supérieure adressât sur ce point de nouvelles instructions. Peut-être aussi conviendrait-il d'organiser une police plus rigoureuse des examens. On parviendrait, de la sorte, sinon à prévenir toute fraude, du moins à diminuer le nombre des délits.

Le diplôme de l'enseignement moderne doit-il donner accès à la Faculté de droit et à la Faculté de médecine ?

Une enquête fut ouverte au mois de juillet 1893 sur la question de savoir s'il y avait lieu d'admettre les jeunes gens pourvus du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (lettres-philosophie) à s'inscrire en vue des études médicales. Les Facultés ou écoles compétentes se prononcèrent pour la négative, alléguant que la connaissance des langues anciennes est indispensable au médecin et que leur étude possède une vertu éducatrice qu'on ne saurait trouver, à un degré semblable, dans aucune des parties de l'enseignement moderne. Ma conviction est que cette opinion n'a pas changé. Qu'on consulte à leur tour les Facultés de droit en leur demandant si elles seraient disposées à ouvrir l'accès des études juridiques aux bacheliers de l'enseignement moderne. On recevra la même réponse, fondée sur les mêmes considérations, que je crois légitimes.

Ne conviendrait-il pas que les programmes des examens d'admission aux écoles spéciales fussent établis avec le concours de l'Université ?

Il ne pourrait y avoir que des avantages, ce semble, à admettre des professeurs de l'Université dans les comités qui rédigent les programmes des examens d'entrée aux écoles spéciales. Ces professeurs seraient choisis parmi ceux qui sont chargés depuis un certain nombre d'années de la préparation des candidats aux écoles en question.

V

INSPECTIONS GÉNÉRALES. — BOURSES D'ÉTUDES

L'inspection générale ne devrait-elle pas porter sur les maisons d'enseignement considérées dans leur ensemble, aussi bien que sur les professeurs individuellement.

Il m'a toujours paru que MM. les inspecteurs généraux, au cours de leurs visites, avaient soin d'observer dans son ensemble la tenue de chaque établissement, cherchant à se rendre compte de la valeur du personnel administratif comme du personnel enseignant. Proviseurs et censeurs sont continuellement interrogés et invités à fournir des renseignements qu'ils ne sauraient donner s'ils n'ont rempli fidèlement toutes les obligations multiples de leur fonction. En réalité, les administrations collégiales sont ainsi elles-mêmes soumises à une inspection attentive.

Moyen de corriger les défauts des inspections.

Je ne vois pas grande amélioration à signaler ici. Toutefois, j'estime qu'il serait bon de faire visiter, pendant plusieurs années, les mêmes établissements par les mêmes inspecteurs généraux. Ce serait un moyen d'imprimer une direction réelle et de constater les résultats obtenus.

Notes secrètes.

Je ne crois pas que l'usage des notes secrètes puisse être absolument aboli. La communication de ces notes n'aurait peut-être pas de grands inconvénients pour l'inspection générale qui est placée loin et haut. Mais les chefs d'établissements qui vivent en contact continuel avec leurs collaborateurs, les fonctionnaires mêmes de l'administration académique ne pourraient formuler leurs appréciations en liberté si les intéressés devaient en avoir connaissance intégrale. Il faut compter avec la susceptibilité des gens et ne dire que ce qui peut être dit. Des jugements modérés, bienveillants même, produiraient des froissements, des ressentiments, qui rendraient très difficiles les rapports entre les chefs de service et leurs subordonnés.

Département du Lot.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de Cahors. — Rapport du proviseur. — Procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Collège de Figeac. — Rapport du principal.

École primaire supérieure de Montcuq. — Notes du directeur, de MM. Fabry, Rigal, Comès, Authier, Ségala, professeurs.

Département des Hautes-Pyrénées.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de Tarbes. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Tissèdre, Arbogast, Gassan, Mieille, professeurs; Dellas, répétiteur.

Collège de Bagnères-de-Bigorre. — Rapport du principal. Procès-verbal de l'assemblée des professeurs et répétiteurs. Notes de MM. Segonds, Goudal, Denat, professeurs.

Collège de Vic-de-Bigorre. — Notes de MM. Lavergne, Grélou, Gely, Ayrem, Monard, professeurs.

Enseignement libre. — Notes du supérieur du petit séminaire de Saint-Pé, du directeur de l'institution de la Grotte-de-Lourdes, du pensionnat Notre-Dame-de-Garaison de Monléon-Magnoac.

Département du Tarn.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée d'Albi. — Notes de MM. Cramaussel, Jouhate, Gardillion, Duperon, Lafargue, Lanternier, Fitte, professeurs; Calmels et Chevalier, répétiteurs.

Collège de Castres. — Rapport du principal. Notes de MM. Bésairie, Ferrère, Poux, Chabrol, Miégeville, Brun, Pellissié, Mme Pélissié, professeurs.

Collège de Gaillac. — Rapport du principal. Note de M. Rouanet, professeur.

École primaire supérieure de Castres. Notes de MM. Faure et Bourniquel, professeurs.

Enseignement libre. — Note du directeur de l'école Sainte-Marie à Albi.

Département de Tarn-et-Garonne.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de Montauban. — Rapport du proviseur. Notes de MM. l'abbé Calhiat, aumônier; Lehr, Cucuat, Mathiez, Chénin, Durand-Lapie, Géral, Auréjac, Flayac, professeurs; de MM. Rauzy, Seilhan, Feyt, répétiteurs.

Collège de Castelsarrasin. Procès-verbal de l'assemblée des professeurs. Notes de MM. Vène et Laborie, professeurs; de M. Dalléas, répétiteur.

ANALYSE DES RÉPONSES

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

Direction de la maison. — Comment sont nommés les proviseurs et les principaux? Nécessité de fortifier leur autorité.

« Les proviseurs sont le plus souvent choisis parmi les censeurs en exercice. Quelques professeurs de lycées sont cependant nommés directement proviseurs. Les principaux sont choisis parmi les surveillants généraux des lycées, et plus souvent parmi les professeurs des collèges. » (Réponse de l'inspecteur d'Académie du Gers.)

« Les choix sont généralement bons, — meilleurs qu'autrefois » — déclare le recteur de l'Académie de Toulouse.

La direction laisse cependant à désirer, suivant l'inspecteur d'Académie de la Haute-Garonne :

« Il leur serait facile (aux proviseurs et aux principaux) d'obtenir beaucoup des répétiteurs, surtout des généraux, qui passent de longues années dans la même maison, et qui, peu préoccupés d'acquérir des grades, sont tout dévoués à leur œuvre de surveillance et d'éducation; mais ils sont trop nombreux, ceux qui évitent d'entrer profondément dans la vie intérieure de l'établissement, et de se rendre compte des efforts de chaque maître: trop souvent ils dirigent de haut et de loin, comme s'ils n'habitaient pas dans la même maison. — Quant à leur action sur les profes-

ACADÉMIE DE TOULOUSE

LISTE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Rapport du Recteur.

Université de Toulouse.

Faculté des Lettres. — Rapport du doyen. Note de MM. Hallberg et Duméril, professeurs.

Faculté des Sciences. — Rapport du doyen.

Faculté de théologie protestante de Montauban. — Rapport du doyen. Note de M. Wabnitz, professeur.

Institut catholique. — Note du recteur.

Département de la Haute-Garonne.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de Toulouse. — Rapports du proviseur et du directeur du petit lycée. Notes de MM. Le Vavasseur, Cotton, Goblot, Crouzet, Lambinet, Schneider, Humbert, Rouard, Fournez, Maffre, Dubois et Nicod, professeurs; de MM. Barthe, Vergé et Rességuier, répétiteurs généraux.

Collège de Revel. — Rapport du principal.

Collège de Saint-Gaudens. — Rapport du principal. Notes de MM. Marqueste et Boissais, professeurs.

École primaire supérieure de Toulouse. — Note du directeur.

Département de l'Ariège.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de Foix. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Andraud, Micholet, Lacroix, Mondon, professeurs; de MM. Malaval, surveillant général, et Vidal, répétiteur.

Collège de Pamiers. — Rapport du principal.

Collège de Saint-Girons. — Rapport du principal. Notes de MM. Fiche, Sorbier, Séguéla, Viala, Doumeng, Fagedet, Bascans, Roy, Oubré, Figarol, professeurs.

École primaire supérieure de Mirepoix. — Notes du directeur, de MM. Marty, Canaby, Galabert, professeurs.

Enseignement libre. — Notes du directeur de l'école de Saint-Girons.

Département de l'Aveyron.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de Rodez. — Rapport du proviseur.

Collège de Millau. — Procès-verbal de l'assemblée des professeurs et répétiteurs; note de M. Lachaux, professeur.

Collège de Villefranche. — Notes de MM. Baugy et Lacombe, professeurs.

École primaire supérieure d'Aubin. — Note du directeur.

Note de l'instituteur de Saint-Hilaire (par Rodez).

Département du Gers.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée d'Auch. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Pécry, Petit, Diomard, Guilhot, Goulard, Dauphin, Chaubet, professeurs; de M. Cessot, surveillant général; de M. Coustaury, répétiteur.

Collège de Condom. — Rapport du principal.

École primaire supérieure de Mirande. — Note du directeur.

Département du Lot.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de Cahors. — Rapport du proviseur. — Procès-verbal de l'assemblée des professeurs.

Collège de Figeac. — Rapport du principal.

École primaire supérieure de Montcuq. — Notes du directeur, de MM. Fabry, Rigal, Comès, Authier, Ségala, professeurs.

Département des Hautes-Pyrénées.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de Tarbes. — Rapport du proviseur. Notes de MM. Tissèdre, Arbogast, Gassan, Mieille, professeurs; Dellas, répétiteur.

Collège de Bagnères-de-Bigorre. — Rapport du principal. Procès-verbal de l'assemblée des professeurs et répétiteurs. Notes de MM. Segonds, Goudal, Denat, professeurs.

Collège de Vic-de-Bigorre. — Notes de MM. Lavergne, Grélou, Gely, Ayrem, Monard, professeurs.

Enseignement libre. — Notes du supérieur du petit séminaire de Saint-Pé, du directeur de l'institution de la Grotte-de-Lourdes, du pensionnat Notre-Dame-de-Garaison de Monléon-Magnoac.

Département du Tarn.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée d'Albi. — Notes de MM. Cramaussel, Jouhate, Gardillion, Duperon, Lafargue, Lanternier, Fitte, professeurs; Calmels et Chevalier, répétiteurs.

Collège de Castres. — Rapport du principal. Notes de MM. Bésairie, Ferrère, Poux, Chabrol, Miégeville, Brun, Pellissié, Mme Pélissié, professeurs.

Collège de Gaillac. — Rapport du principal. Note de M. Rouanet, professeur.

École primaire supérieure de Castres. Notes de MM. Faure et Bourniquel, professeurs.

Enseignement libre. — Note du directeur de l'école Sainte-Marie à Albi.

Département de Tarn-et-Garonne.

Rapport de l'inspecteur d'Académie.

Lycée de Montauban. — Rapport du proviseur. Notes de MM. l'abbé Calhiat, aumônier; Lehr, Cucuat, Mathiez, Chénin, Durand-Lapie, Géral, Auréjac, Flayac, professeurs; de MM. Rauzy, Seilhan, Feyt, répétiteurs.

Collège de Castelsarrasin. Procès-verbal de l'assemblée des professeurs. Notes de MM. Vène et Laborie, professeurs; de M. Dalléas, répétiteur.

ANALYSE DES RÉPONSES

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

Direction de la maison. — Comment sont nommés les proviseurs et les principaux? Nécessité de fortifier leur autorité.

« Les proviseurs sont le plus souvent choisis parmi les censeurs en exercice. Quelques professeurs de lycées sont cependant nommés directement proviseurs. Les principaux sont choisis parmi les surveillants généraux des lycées, et plus souvent parmi les professeurs des collèges. » (Réponse de l'inspecteur d'Académie du Gers.)

« Les choix sont généralement bons, — meilleurs qu'autrefois » — déclare le recteur de l'Académie de Toulouse.

La direction laisse cependant à désirer, suivant l'inspecteur d'Académie de la Haute-Garonne :

« Il leur serait facile (aux proviseurs et aux principaux) d'obtenir beaucoup des répétiteurs, surtout des généraux, qui passent de longues années dans la même maison, et qui, peu préoccupés d'acquérir des grades, sont tout dévoués à leur œuvre de surveillance et d'éducation; mais ils sont trop nombreux, ceux qui évitent d'entrer profondément dans la vie intérieure de l'établissement, et de se rendre compte des efforts de chaque maître: trop souvent ils dirigent de haut et de loin, comme s'ils n'habitaient pas dans la même maison. — Quant à leur action sur les profes-

d'adhérents possible, sous le nom d' « amis du lycée ou du collège », et ainsi pourraient se créer peu à peu des sociétés analogues aux sociétés d'amis des Universités régionales.

« Le rayonnement exercé par ces sociétés ne peut être que profitable à nos établissements. » (Réponse de l'inspecteur d'académie de l'Aveyron.)

« Cette idée me paraît excellente, écrit de son côté un professeur au collège de Saint-Girons. Ces conseils constitueraient une sorte de comité de patronage de l'établissement, lui procurant des élèves, conseillant les parents sur la direction à donner aux études de leurs enfants, suivant la carrière à laquelle ils les destinent, s'occupant de faciliter aux élèves sortants la réalisation de leurs projets, etc. Ils seraient aussi très utilement consultés sur les modifications des programmes généraux que pourraient nécessiter les conditions locales.

« Toutefois, ces conseils ne sauraient sans danger avoir un droit de contrôle sur l'enseignement. » (Réponse de l'inspecteur d'académie du Gers.)

N'y aurait-il pas lieu de donner aux lycées et aux collèges une certaine autonomie ?

Il faut, d'après le recteur : « avant tout, leur rendre la personnalité civile, qu'ils ont en droit, mais non en fait. »

L'inspecteur d'académie des Hautes-Pyrénées écrit de son côté : « Cette autonomie serait surtout financière, car je ne crois pas que, au point de vue de l'enseignement, il soit possible d'établir une grande différence de lycée à lycée....... Il serait bon que chaque lycée eût ses ressources propres, grâce, bien entendu, à une subvention de l'État assez large qui serait fixée pour une période de dix ans ; chaque établissement aurait la gestion de ses finances et la faculté de se servir des économies qu'il réaliserait.... »

Un certain nombre de professeurs et de chefs d'établissement se plaignent de la dépendance absolue dans laquelle ils sont tenus par les règlements émanant du pouvoir central : « L'un des maux dont souffrent nos lycées est qu'ils sont administrés à Paris. » (Réponse du professeur de philosophie au lycée de Toulouse.) « Les établissements d'enseignement secondaire pourraient jouir d'une certaine autonomie au point de vue économique et administratif ; c'est-à-dire que le prix de la pension, le régime, les heures de classe, la durée et l'époque des congés pourraient être variables selon le climat, la richesse de la région, etc. (Réponse d'un professeur au lycée d'Auch.)

Le doyen de la Faculté des sciences de Toulouse demande que : « Dans la mesure compatible avec le bon ordre, et dans les limites des règlements établis, le proviseur se sente le maître dans l'administration de son lycée, et le professeur dans la direction de sa classe. »

Régime de l'internat.

Le régime de l'internat s'est très sensiblement amélioré, surtout depuis dix ans. Tout le monde le reconnaît. L'internat est considéré, d'une manière à peu près unanime, comme une nécessité à laquelle on ne peut suppléer. Malgré les inconvénients qu'il peut avoir, il est encore plus pratique et plus conforme à nos mœurs que le système en usage à l'étranger, où les enfants sont élevés dans des familles, en dehors de l'établissement scolaire.

« Les garanties offertes par les hommes qui sont à la tête de nos lycées et collèges sont autrement sérieuses et appréciées que celles que pourraient donner les personnes qui se chargeraient de loger et entretenir les enfants n'appartenant pas à la ville. (Réponse de l'inspecteur d'académie du Gers.)

« Il y aurait impossibilité absolue, écrit un professeur au lycée d'Auch, pour beaucoup de familles qui envoient aujourd'hui leurs enfants au lycée comme internes, de les entretenir chez des particuliers avec des prix de pension forcément plus élevés... Mais, ajoute-t-il, peut-être pourrait-on encourager, ou du moins *ne pas blâmer* les professeurs qui voudraient et pourraient prendre chez eux des pensionnaires qui suivraient les cours du lycée en qualité d'externes. »

L'internat, d'ailleurs, a des partisans qui font son éloge.

Il assure la régularité du travail des élèves, mieux souvent que dans la famille. (Réponse de M. Humbert, professeur au lycée de Toulouse.)

Bien plus que l'externat, il développe chez les élèves « les sentiments d'amitié, de confiance réciproque, les idées de solidarité, de

justice. » (Réponse du principal du collège de Condom.)

Parmi les améliorations que l'on pourrait apporter au régime actuel de l'internat, plusieurs réponses signalent la mise en régie des collèges communaux. A signaler à ce propos l'opinion du principal du collège de Figeac : « Dans les attaques dirigées contre l'internat, on nous reproche trop souvent — et malheureusement, dans certains cas, avec raison — de ne point nous préoccuper suffisamment de la santé des enfants...

« A ce mal, je ne vois qu'un remède. Il faut que l'État ne se désintéresse plus, à l'avenir, des conditions faites par les municipalités aux chefs de leurs collèges ; la situation pécuniaire des principaux ne devrait pas être laissée au bon vouloir et à l'arbitraire des municipalités; un minimum raisonnable devrait être garanti par les traités décennaux.

« On ne verrait plus alors, comme cela arrive trop souvent, un principal assumant les plus grandes responsabilités et travaillant toute l'année pour arriver à perdre les économies qu'il avait pu faire avant d'entrer dans l'Administration. Tout le monde y gagnerait : les élèves en bien-être, le chef en dignité et en sécurité. »

Le directeur du petit lycée de Toulouse écrit de son côté : « Le régime qui met le collège au compte du principal et fait pour lui, de la direction de la maison une affaire, l'incite trop à songer plutôt à ses intérêts personnels qu'aux intérêts matériels et moraux des élèves. Les préoccupations que lui donnent les premiers doivent lui faire oublier ou négliger les seconds. »

Comment pourrait-on associer plus étroitement les professeurs à l'éducation?

La plupart des professeurs qui ont fourni une réponse déclarent qu'il est impossible de les associer plus intimement qu'aujourd'hui, à l'œuvre de l'éducation.

« D'abord, les professeurs sont des fonctionnaires ayant une famille, et non des moines pouvant vivre constamment au milieu de leurs élèves... » (Réponse de M. Diomard, professeur au lycée d'Auch.)

« Ceux qui nous demandent d'être des éducateurs, ajoute M. Goblot, professeur au lycée de Toulouse, ne songent pas assez que l'éducation que nous donnons n'est que le complément de celle de la famille ; notre action doit être discrète, pour ne pas provoquer de dangereux conflits. »

Certains moyens sont cependant suggérés, par exemple : Multiplier les occasions de contact entre professeurs et élèves, en organisant de petites réunions, des fêtes scolaires, en donnant à certaines classes (botanique, minéralogie) un caractère plus vivant sous la forme d'excursions dirigées par le professeur, etc.

Confier aux professeurs eux-mêmes, à tour de rôle, le soin de diriger les élèves dans leurs jeux, en récréation, et dans leur travail en étude. (Réponse de l'inspecteur d'académie des Hautes-Pyrénées.)

Confier à un personnel féminin l'enseignement, non seulement dans la classe enfantine, mais dans les classes élémentaires, 7e et 8e, des lycées et collèges. L'enfant y trouverait, dit-on, en même temps que l'instruction, l'éducation maternelle. (Réponse de M. Mieille, professeur d'anglais au lycée de Tarbes.)

Charger les professeurs de faire, « dans toutes les classes un petit cours d'éducation morale, d'après des programmes déterminés et en rapport avec l'âge des élèves et l'enseignement du professeur. » (Réponse du principal du collège de Pamiers.)

Tenir grand compte, au point de vue de l'avancement, de la valeur éducative et professionnelle des professeurs.

Situation des répétiteurs. — Est-il possible de leur donner une participation plus effective à l'instruction et à l'éducation ?

« La situation des répétiteurs a été singulièrement améliorée depuis quinze ans », constate le recteur.

Les répétiteurs le reconnaissent. Ils demandent cependant certaines améliorations ou modifications nouvelles, par exemple :

Faire subir la retenue à l'ensemble de leur traitement, afin d'élever le chiffre trop modique de leur pension de retraite ;

Leur ouvrir des débouchés, en leur réservant le professorat dans les collèges. (Réponse du principal du collège de Revel.)

Faire disparaître les causes locales de mécontentement en réglant plus équitablement entre eux les détails du service ;

Assurer à tous l'*externement*, en considé-

rant le service du dortoir comme un service commun à partager entre tous suivant certaines proportions. (Observation du recteur.)

Pour faire participer plus largement les répétiteurs à l'instruction des élèves, plusieurs moyens sont indiqués :

Leur faire faire, de temps à autre, à titre de suppléants la classe aux élèves;

Leur confier quelques conférences ou quelques cours complémentaires à l'usage des élèves les plus faibles de chaque classe. Cela tarirait la clientèle des « boîtes à bachot. » (Réponse de M. Barthe, répétiteur général au lycée de Toulouse.)

Cela ne va pas sans soulever certaines difficultés.

La participation des répétiteurs à l'instruction doit être discrète, écrit M. Lambinet, professeur au lycée de Toulouse, si l'on ne veut pas exposer le professeur à donner involontairement « une nazarde au répétiteur sur le nez de l'élève ».

« Comment, fait remarquer d'autre part M. Gaulard, professeur au lycée d'Auch, un licencié ès lettres pourrait-il aider un élève de mathématiques, et un scientifique, faire une version latine ? » On se plaint donc à tort que les répétiteurs n'aident pas les élèves dans leur travail.

Prévoyant cette objection, M. Barthe, répétiteur général, demande que l'on distingue les répétiteurs en « répétiteurs de sciences » et « répétiteurs de lettres. »

En ce qui concerne leur rôle d'éducateurs, les répétiteurs rencontrent des méfiances. Ils le reconnaissent eux-mêmes : « Au fond, entre administrateurs et répétiteurs, il y a la paix, mais la paix armée. » (Réponse de M. Chevallier, répétiteur au lycée d'Albi.)

La plupart des principaux font remarquer que les répétiteurs des collèges sont de tout jeunes gens dont ils ont à faire, eux-mêmes, l'éducation professionnelle.

Les répétiteurs, de leur côté, se plaignent de ne pas rencontrer dans l'exercice de leur fonction, la considération à laquelle ils ont droit. Cela tient à diverses causes : préjugés des familles, tyrannie des règlements, etc. (Réponse de M. Rességuier, répétiteur général au lycée de Toulouse).

« Pris dans les mailles d'un règlement minutieux, n'ayant nulle initiative, plus surveillé qu'il ne surveille, trop souvent tenu en suspicion, le répétiteur n'est qu'un rouage qui reçoit et transmet un mouvement, subit et applique une règle. Le moyen, avec cela, qu'il s'intéresse à une œuvre qui lui reste aussi extérieure et étrangère !...

« Dans les quartiers des grands, au moment où le jeune homme aurait besoin d'un ami et d'une direction, il est de mode d' « ignorer » absolument le répétiteur. Il est bien rare qu'on lui fasse en ville, l'aumône d'un salut. » (Réponse de M. Chevallier, répétiteur au lycée d'Albi.)

Pour assurer aux répétiteurs plus de considération, et leur permettre de prendre une part plus importante à l'éducation des élèves, la plupart des déposants indiquent le moyen suivant : les mieux choisir, exiger d'eux un stage, des grades universitaires ou pédagogiques ; leur accorder, à égalité de grades, le même traitement qu'aux professeurs ; faire du répétitorat, non un stage pour le professorat, mais une carrière définitive, conduisant aux postes de surveillant général, censeur, et même principal et proviseur.

« Que le répétiteur ait les mêmes titres que le professeur, qu'il le remplace aux heures d'étude et ne se contente point d'être un disciplinaire; qu'il ait, à titre égal, une situation égale, et qu'il soit partout, à côté de l'élève un conseiller, un guide. C'est, d'ailleurs, ce que sont devenus ou deviennent les répétiteurs de lycées et collèges.

« Il n'y a pas lieu, au moment où le corps des répétiteurs s'est si sensiblement transformé et amélioré, de mettre en doute leur compétence éducative; et il dépend de l'État d'avoir toujours d'excellents répétiteurs.

« Il suffira de rendre leurs fonctions enviables pour qu'elles soient honorées, comme elles méritent de l'être. » (Réponse de M. Chabrol, professeur au collège de Castres).

« Il faudrait que les répétiteurs fussent persuadés que le répétitorat n'est pas un abri passager assurant la « matérielle » pendant un certain laps de temps, mais bien une carrière définitive ayant sa grandeur tout comme une autre. » (Réponse de M. Vidal, répétiteur au lycée de Foix.)

De l'éducation physique.

« Elle est en très bonne voie ». C'est l'appréciation générale.

Certains font des réserves relativement à divers exercices d'importation étrangère, qui ne seraient pas sans présenter des inconvénients. C'est l'opinion de l'inspecteur d'académie du Gers : « Éviter surtout les exagérations de l'éducation anglaise. Les familles n'entendent pas que l'on fasse de leurs enfants des athlètes. »

M. Diomard, professeur au lycée d'Auch, écrit de même : « l'éducation physique doit être moins négligée ; mais ce n'est ni par les lendits, ni par l'introduction de jeux étrangers qu'on l'améliorera. Je doute même que les mieux doués en retirent quelque profit, parce qu'ils ont une tendance à se surmener, soit par goût, soit par ostentation. J'ai remarqué que les meilleurs champions au bout de quelque temps étaient « forcés » ; j'en pourrais même citer qui sont cardiaques ou candidats à la phtisie. Il faudrait avoir une campagne assez loin du lycée, au besoin près d'une station de chemin de fer, en cas de mauvais temps, munie de grands hangars où les élèves iraient passer au grand air la plupart des journées de congé ; là on marcherait, on ressusciterait les vieux jeux locaux délaissés même chez le peuple qui les pratiquait il y a encore vingt-cinq ans, avant de fréquenter autant les cabarets, tels le jeu de boules en Provence, de quilles dans toute la région sous-pyrénéenne. »

Un certain nombre de professeurs sont d'avis qu'il conviendrait d'encourager par tous les moyens la création et le développement des sociétés d'exercices physiques et de jeux en plein air qui se fondent dans les lycées.

Le principal du collège de Figeac suggère l'idée d'organiser d'une manière plus ou moins complète dans les collèges l'enseignement professionnel dont la pratique « compléterait d'une manière utile et agréable l'éducation physique de nos collégiens. »

De la liberté et de la responsabilité. Régime des grands élèves.

On pourrait laisser plus de liberté aux grands élèves (cours de Saint-Cyr, de Polytechnique, de Philosophie), à la condition de réprimer tout abus par le retrait immédiat de la liberté concédée ; on développerait ainsi chez eux le sentiment de la responsabilité.

Cette manière de voir soulève des objections. « J'estime, déclare l'inspecteur d'académie du Gers, que les règlements actuels concilient dans la plus large mesure la nécessité de maintenir le bon ordre dans la maison et le besoin de la liberté relative que peuvent avoir les grands élèves. En voulant aller plus loin on s'aliénerait sans aucun doute bon nombre de familles. Les parents ont déjà une tendance à trouver que les jeunes gens ne sont pas assez tenus. »

II

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Quelles mesures pourraient être prises pour mieux assurer la préparation des professeurs, au point de vue professionnel ? — Concours d'agrégation. — Utilité d'un stage dans les universités.

Le moyen proposé par le recteur, pour mieux assurer la préparation professionnelle du personnel enseignant, consisterait à imposer aux futurs professeurs « un an de stage, au minimum, en qualité de répétiteur surnuméraire, auprès d'un professeur expérimenté ».

D'autres proposent d'imposer à tous les candidats au professorat un examen pédagogique rigoureux analogue au certificat d'aptitude pédagogique institué dans l'enseignement primaire.

M. Lambinet, professeur au lycée de Toulouse, serait d'avis de faire débuter les professeurs dans les « basses classes », pour leur permettre à eux-mêmes de « refaire leurs classes » et d'observer à loisir, afin de les mieux connaître, le « développement de l'intelligence et du caractère » chez les jeunes élèves.

La plupart des professeurs estiment que c'est seulement par la pratique de l'enseignement que peuvent se développer les aptitudes professionnelles.

En ce qui concerne le concours d'agrégation, la presque unanimité des professeurs proposent de le maintenir en le modifiant dans un sens plus professionnel. On pourrait réserver les classes élevées aux professeurs agrégés, et donner les classes de grammaire aux professeurs d'un grade inférieur, ce qui n'empêcherait pas ceux-ci de pouvoir concourir au grade et par suite aux chaires supérieures.

M. Arbogast, professeur au lycée de Tarbes, propose de fusionner l'agrégation de grammaire et l'agrégation des lettres.

L'idée d'imposer aux futurs professeurs un stage dans les universités est unanimement repoussée.

L'enseignement classique doit-il être étendu ou restreint? Dans quelle mesure? Quelle doit être la durée normale des études?

L'opinion la plus généralement admise est que l'enseignement classique « devrait être donné *plus étendu* à un nombre d'élèves *plus restreint* ». (Réponse de M. Crouzet, professeur au lycée de Toulouse.)

L'enseignement classique doit être donné plus étendu : « Je demanderais son maintien, non pas tel qu'il est, mais en donnant plus de force à l'enseignement du grec, et en adoptant pour l'étude du latin et du grec une méthode nouvelle : moins de grammaire et plus d'explication de texte. » (Réponse de M. l'inspecteur d'Académie du Tarn-et-Garonne.)

« Les langues mortes ont une valeur éducative supérieure, précisément parce qu'elles sont mortes. Les idées qui nous arrivent à travers elles nous apparaissent dépouillées de tout ce qui était périssable, caduc, relatif à une époque; les anciens nous élèvent audessus des mesquines querelles du temps présent. (Réponse de M. Ayrem, professeur au collège de Vic-Bigorre.)

L'enseignement classique doit être réservé à une élite. C'est l'avis exprimé par le recteur de l'Institut catholique de Toulouse, par le proviseur du lycée de Montauban et par un grand nombre de professeurs.

Cette élite pourrait être éprouvée et recrutée, grâce à de sérieux examens de passage, à la fin des classes élémentaires et des classes de grammaire. (Réponse du proviseur du lycée de Montauban.)

L'enseignement classique pourrait être donné d'une manière exclusive dans quelques grands lycées, les autres établissements dispensant seulement l'enseignement moderne.

En ce qui concerne la durée normale des études, dans l'enseignement classique, le recteur est partisan du maintien du système actuel : sept ans, de la sixième à la philosophie.

Le recteur de l'Institut catholique de Toulouse pense que cinq ans pourraient suffire avec une solide instruction primaire : « Si les élèves ne commençaient le latin qu'à douze ans révolus, mais s'ils possédaient à cet âge toutes les matières de l'enseignement primaire, en trois ans ils auraient fini leurs classes de grammaire; puis, avec deux ans d'humanités, on estime qu'ils seraient plus forts que nos élèves d'aujourd'hui... »

Un certain nombre de professeurs sont partisans d'une bifurcation qui aurait lieu entre la troisième et la quatrième, ou après la troisième. Les années d'études communes seraient consacrées à l'étude du français, d'une langue étrangère, de l'histoire, de l'arithmétique, avec quelques éléments de latin. A l'époque de la bifurcation, les élèves choisiraient entre l'enseignement classique, avec les langues anciennes, et l'enseignement moderne, avec les sciences mathématiques et physiques, et l'étude approfondie des langues vivantes.

La raison de cette bifurcation serait dans cette idée, exprimée par le proviseur du lycée de Toulouse, qu' « il ne faut se spécialiser ni trop tôt, ni trop tard ».

« Après la quatrième, ajoute-t-il, un jeune homme qui se destinerait aux carrières littéraires saurait en mathématiques ce que tout homme cultivé est obligé d'en savoir; il est inutile qu'il y revienne. Celui qui se destine aux carrières scientifiques saurait de latin ce qu'en conserve un homme qui n'aura plus occasion de s'en servir; il est inutile de l'attarder dans cette étude. »

Les programmes ne sont-ils pas surchargés? — Sur quoi devraient porter les allègements? — Ne pourrait-on rendre facultatifs certains enseignements, tels que celui du grec?

Le recteur fait observer que « la surcharge vient bien moins du programme des études que du programme des baccalauréats. C'est l'examen final qui est, en réalité, le régulateur des études. C'est donc là qu'il faut émonder ».

La plupart des réponses constatent cependant la nécessité d'alléger les programmes d'études. Les principaux points sur lesquels on voudrait voir porter les allègements sont les suivants :

1° Les programmes de sciences mathéma-

tiques, physiques et surtout naturelles (botanique, minéralogie) dans les classes inférieures.—« ... tout ce qu'on fait d'histoire naturelle dans les classes de cinquième et sixième est à peu près perdu. » (Réponse de M. Diomard, professeur de sciences physiques et naturelles au lycée d'Auch) ;

2° Les programmes de grammaire; « moins de grammaire comparée, de métrique savante; plus de lecture et de commentaires littéraires des textes. » Réponse de l'inspecteur d'académie du Gers);

3° Les programmes d'histoire, dont on pourrait retrancher plus ou moins complètement l'histoire ancienne, grecque, romaine, même l'histoire du moyen âge.

En ce qui touche à l'enseignement du grec, beaucoup de professeurs voudraient qu'il fût facultatif.

D'autres font remarquer que rendre un enseignement facultatif, c'est le supprimer en fait. « Tout enseignement *facultatif*, écrit le recteur, n'est pas à sa place dans l'enseignement secondaire, qui est avant tout une *discipline* ».

Et M. Bascans, professeur au collège de Saint-Girons, ajoute que rendre facultative l'étude du grec ou toute autre serait créer des difficultés dans l'enseignement. Comment ferait le professeur qui est à la tête d'une classe nombreuse pour faire du grec aux uns et pas aux autres ?

Au lieu de rendre facultatif l'enseignement du grec, on pourrait le supprimer. « Mieux vaut ne pas étudier une langue que de l'étudier d'une façon dérisoire, ce qui est le cas, et ce qui l'a toujours été depuis cinquante ans, par la majorité des élèves. » (Observation du recteur).

C'est également l'avis de M. Henri Duméril, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

En sens inverse, le doyen de la Faculté de théologie protestante demande non seulement qu'on maintienne le grec, avec son caractère obligatoire, mais qu'on en fortifie l'enseignement.

« Pour tous les élèves qui suivent l'enseignement classique, déclare de son côté le proviseur du lycée de Montauban, l'étude du grec doit rester obligatoire... Grâce à elle, l'esprit de l'enfant acquiert une souplesse, une élégance, que l'étude même des chefs-d'œuvre de Lucrèce, Cicéron ou Virgile est impuissante à lui procurer. Les lettres grecques donnent à qui sait les aimer une distinction qui se trahit partout. Pour la vie, comme pour la culture de l'esprit, on en retire le tact et la grâce. En épurant le goût, elles servent puissamment à l'éducation....

« L'enseignement du grec est nécessaire à tout élève qui désire connaître les lettres latines. Est-il possible de bien comprendre la littérature et la civilisation romaines si l'on ignore les chefs-d'œuvre de la Grèce..... La littérature grecque a fait l'éducation du peuple romain.....

« Donc, pas de demi-mesure possible; ou le maintien des deux langues mortes qui doivent être considérées comme la base même de l'enseignement classique, ou la suppression de cet enseignement... »

« L'esprit français fait remarquer encore M. Chénin, professeur au lycée de Montauban, est pénétré de l'esprit grec. Comment comprendre Fénelon, Racine, Chénier, Leconte de l'Isle, Renan, sans les Grecs? »

Dans quelle mesure les programmes devraient-ils être adaptés aux conditions locales? Part d'initiative à laisser aux professeurs et aux conseils établis auprès de chaque maison.

L'enseignement classique, — enseignement de culture générale, — doit être indépendant des conditions locales. Il en serait différemment de l'enseignement moderne.

Cette adaptation des programmes aux besoins locaux ne convient pas dans les lycées, « création de l'État, qui doivent représenter l'éducation nationale et lui assurer l'unité nécessaire... ». Il pourrait en être autrement dans les collèges communaux, qui semblent destinés à apporter la diversité dans la grande unité nationale. (Réponse du directeur du petit lycée de Toulouse).

Pour que les professeurs pussent avoir quelque initiative dans cette œuvre d'adaptation des programmes aux conditions locales, il faudrait qu'ils ne fussent pas toujours, dans la ville qui leur confie ses enfants, « de simples étrangers domiciliés ». (Réponse de M. Lambinet, professeur au lycée de Toulouse.) Une large part d'initiative pourrait être laissée aux *Conseils de patronage* institués auprès des lycées et collèges.

Y a-t-il lieu de développer l'enseignement moderne?
Quelle doit être la durée normale des études? — Résultats qu'a donnés jusqu'à ce jour l'enseignement moderne. — A quelles professions se destinent les élèves qui suivent l'enseignement moderne? Part des professions industrielles ou commerciales, part des fonctions publiques.

Il convient de maintenir et de développer l'enseignement moderne, en lui laissant sa durée actuelle de six années. C'est l'opinion du recteur de l'Académie. La plupart des proviseurs et des professeurs des lycées se prononcent dans le même sens.

Le recteur de l'Institut catholique de Toulouse conclut de même.

Un certain nombre de principaux et de professeurs, surtout dans les collèges, demandent cependant qu'on transforme l'enseignement moderne pour le rendre plus pratique et le rapprocher de l'ancien enseignement spécial.

« Il rendrait plus de services, écrit le directeur du petit lycée de Toulouse, s'il ne tendait pas au même but et ne réclamait pas les mêmes sanctions que son rival, s'il était resté plus pratique et n'avait visé qu'à être un enseignement primaire vraiment supérieur, d'une durée de quatre années au plus et mettant les élèves, dès l'âge de quinze ou seize ans, en état d'entrer dans les écoles professionnelles, dans le commerce ou dans l'industrie avec une instruction littéraire et scientifique suffisante. »

Les partisans de cette opinion demandent que l'on divise la durée de l'enseignement moderne en plusieurs cycles d'études, dont chacun se suffirait à lui-même.

« Il faudrait revenir, en les modifiant, aux programmes de l'enseignement spécial, et établir des cycles d'études, de manière que l'élève qui n'a passé au collège que trois ans, par exemple, puisse avoir un petit bagage de lettres et de sciences immédiatement utilisable. » (Réponse du principal du collège de Pamiers.)

On pourrait peut-être combiner les deux opinions précédentes et les concilier, en laissant subsister, à côté de l'enseignement classique, l'enseignement moderne, tel qu'il est organisé actuellement, et en instituant pour les petits lycées et pour les collèges un troisième type d'enseignement, ne comportant que trois ou quatre années d'études. « Ce serait le moyen de retenir la clientèle de l'ancien enseignement spécial. » (Observation du recteur.)

« Il ne peut être question de supprimer l'enseignement classique, un long passé le défend, et aussi sa haute valeur éducative et littéraire; il faudrait plutôt le fortifier en le réservant à quelques-uns. L'enseignement moderne paraît être l'enseignement de l'avenir. Je ne voudrais pas qu'on le considérât comme inférieur au premier ni comme indigne d'une élite. Nouveau venu, il est encore suspect à la bourgeoisie qui le confond avec l'ancien enseignement spécial; il est méprisé à l'école de droit, à l'école de médecine et dans certaines administrations; au lycée même, il est un peu sacrifié, presque toujours mal recruté, souvent mal organisé. A cause de cela il ne donne pas tout ce qu'il est appelé à donner. A côté de ces deux enseignements d'un caractère général, et qui, arrivant par des programmes différents au même but, n'ont pas nécessairement besoin d'un personnel distinct, je voudrais voir renaître l'ancien enseignement spécial, créé par M. Duruy, d'une destination pratique et beaucoup plus court. Il recueillerait un grand nombre d'élèves qui se destinent aux carrières industrielles, commerciales et agricoles, allégerait les classes de l'enseignement moderne et ramènerait dans les collèges une clientèle qu'ils ont perdue.

« Les programmes de cet enseignement seraient très souples; ils s'adapteraient le mieux possible aux conditions locales...

« Ces trois enseignements (classique latin, classique moderne et spécial) pourraient, selon les lieux, être donnés dans des établissements à part ou dans les mêmes établissements ». (Réponse de M. Chabrol, professeur au collège de Castres.)

Les résultats actuels de l'enseignement moderne varient suivant qu'il s'agit des lycées et des collèges.

Dans les collèges, il a généralement assez mal réussi. Sa clientèle est peu nombreuse, par suite de la concurrence que lui font l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement professionnel. La plupart de ses élèves n'achèvent pas leurs études et quittent l'éta-

blissement sans avoir affronté les épreuves du baccalauréat.

Dans les lycées, les résultats sont satisfaisants quant au nombre des élèves. Ils laissent à désirer quant à leur qualité. « Les difficultés que rencontrent actuellement les professeurs de l'enseignement moderne viennent surtout de la qualité des élèves qui leur sont envoyés.

« L'inégalité des sanctions accordées aux deux baccalauréats fait qu'ils n'ont jamais que des élèves de deuxième catégorie ». (Réponse de M. Fournez, professeur au lycée de Toulouse.)

Quant à la question de savoir quels résultats peut donner l'enseignement moderne, comme moyen de culture générale de l'esprit, elle ne peut être actuellement résolue, parce qu'elle a été mal posée : « Vous voulez nous convaincre que le latin et le grec ne pourront jamais être remplacés, dans leur rôle éducateur, par les langues modernes? Commencez donc par bien poser le problème : que l'enseignement moderne soit exactement la répétition de l'enseignement classique, avec la seule substitution, au latin et au grec, de la langue moderne principale et de la secondaire. Pour tout le reste : français, histoire, mathématiques, sciences, mêmes programmes, mêmes heures, et aussi un seul professeur de classe, bien titulaire. Dans ces conditions seulement l'expérience pourra être concluante : tant que cela ne sera pas fait, le moyen de s'étonner que, dans une situation inégale, l'enseignement moderne ne puisse avoir d'aussi bons résultats que le classique? » (Réponse de M. Michalet, professeur au lycée de Foix.)

A quelles professions se destinent les élèves qui suivent l'enseignement moderne? Part des professions industrielles ou commerciales, part des fonctions publiques.

Les témoignages sont concordants :

« Un dixième à peine des élèves de l'enseignement moderne va jusqu'à la fin des études et se destine généralement aux fonctions publiques.

« Les autres vont dans les professions industrielles, commerciales et agricoles, mais ils n'ont pas reçu l'enseignement qu'il leur aurait fallu, c'est-à-dire un enseignement utilitaire. » (Réponse du principal du collège de Pamiers.)

« Les élèves de l'enseignement moderne se destinent pour la plupart aux fonctions publiques. Ceux-là seuls entrent dans le commerce et l'industrie qui ne peuvent arriver au baccalauréat. » (Procès-verbal de l'assemblée des professeurs du collège de Millau.)

« Je ne connais pas un seul élève qui, pourvu du baccalauréat moderne, se soit lancé dans le commerce ou l'industrie. Tous préparent des écoles ou des administrations, ou bien ils s'engagent dans l'armée. » (Réponse du principal du collège de Revel.)

Que pense-t-on de l'uniformité des cadres et des programmes ?

« C'est une question de mesure. Assurément les grandes lignes doivent être les mêmes partout. Mais bien les adaptations locales pourraient avoir lieu si on rendait aux lycées et collèges cette personnalité civile qui les ferait responsables des mesures qu'ils prendraient. » (Observation du recteur.)

Les programmes appellent-ils des modifications?

Une seule langue vivante — au moins d'une manière principale — au lieu de deux. Consacrer au français et à l'étude approfondie de cette langue vivante plus de temps. Restreindre le programme de sciences. Supprimer l'étude des auteurs anciens dans des traductions.

Le diplôme de l'enseignement moderne doit-il donner accès à la Faculté de droit et à la Faculté de médecine ?

L'affirmative est admise d'une manière à peu près unanime. C'est l'opinion du recteur de l'académie.

Le recteur de l'Institut catholique de Toulouse distingue entre la Faculté de médecine et la Faculté de droit. Le baccalauréat de l'enseignement moderne ne devrait donner accès que dans la première de ces écoles, non dans l'autre.

L'égalité de sanction des deux baccalauréats est le seul moyen, disent les partisans de cette opinion, d'assurer le succès de l'enseignement moderne.

« Tant que les deux enseignements seront inégalement traités, toutes les mesures prises

pour développer l'enseignement moderne qui devrait être celui de la majorité seront inutiles ». (Réponse de M. Fiche, professeur au collège de Saint-Girons.)

Il y a cependant des contradictions. Le doyen de la Faculté de théologie protestante de Montauban demande que le baccalauréat de l'enseignement moderne ne donne pas accès à la Faculté de théologie, où la connaissance du grec est indispensable.

« Nous ne manquons pas de candidats aux carrières dites libérales, fait remarquer de son côté M. Duméril, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, ne serait-il pas imprudent de les rendre encore plus accessibles ? »

M. Humbert, professeur au lycée de Toulouse, propose de donner les mêmes sanctions aux deux baccalauréats, mais en augmentant les difficultés de l'examen et les rigueurs de la notation, afin d'enrayer l'encombrement des carrières libérales.

Le personnel enseignant doit-il être distinct du personnel de l'enseignement classique ?

Tout le monde reconnaît que l'enseignement moderne doit avoir son personnel à lui, distinct du personnel de l'enseignement classique.

Comment doit-il être recruté ?

« Le système mixte, employé depuis quelques années par mesure d'économie est déplorable. On ne peut pas empêcher que le professeur de troisième classique par exemple, qui va en dehors de son service faire un cours de quatre heures dans une classe d'enseignement moderne ne se considère un peu comme un pur Attique allant faire un tour en Béotie. L'enseignement moderne a beaucoup souffert de cette mesure, prise seulement depuis quelques années. »

Sur le mode de recrutement du personnel de l'enseignement moderne, il y a des divergences. Les uns voudraient que les professeurs de l'enseignement moderne fussent pris, comme les professeurs de l'enseignement classique, parmi les licenciés et agrégés de l'Université. « Tous les professeurs ne doivent avoir qu'une seule origine..... Qu'est-ce que l'enseignement secondaire des jeunes filles, sinon l'enseignement moderne ? Or, un agrégé des lettres, un docteur ès lettres, accepte avec plaisir d'avoir à enseigner la littérature, la philosophie, dans nos lycées de jeunes filles. Je ne vois pas pourquoi il pourrait se refuser à faire de même dans nos lycées de garçons. » (Observations du recteur de l'Académie.)

D'autres voudraient que le personnel de l'enseignement moderne se recrutât *surtout* parmi les élèves de cet enseignement, au moyen de concours spéciaux analogues à la licence et à l'agrégation de l'enseignement classique.

« En supprimant les examens et concours dits d'enseignement spécial (certificats d'aptitude, agrégation), dans l'ordre des lettres on a proclamé l'enseignement moderne indigne de se fournir à lui-même ses propres maîtres : chose assurément singulière et peu propre à le relever aux yeux du public. » (Réponse de M. Duméril, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.)

Serait-il désirable que les élèves n'entrassent au lycée ou au collège qu'après avoir reçu l'instruction primaire ?

Plusieurs opinions sont en présence ?

Les uns préféreraient que l'instruction primaire fût donnée hors du lycée ou du collège.

« Les bons élèves sortant des écoles publiques, fait remarquer M. Jalabert, professeur à l'école primaire supérieure de Mirepoix, sont très bien préparés à suivre l'enseignement secondaire et occupent les meilleurs rangs dans les compositions. »

A l'inverse, le principal du collège de Condom voudrait que tous les enfants destinés à faire des études secondaires fissent leurs études primaires au collège. Ils seraient peut-être moins forts en orthographe, mais ils connaîtraient mieux l'étude grammaticale de la langue, ce qui est indispensable pour qui veut apprendre le latin ou une langue vivante.

D'autres, en beaucoup plus grand nombre, demandent le maintien de l'état de choses actuel : « La situation actuelle convient aux familles. Il faut leur laisser le choix. Une mesure de ce genre atteindrait encore nos effectifs. » (Observation du recteur.)

« Il est indispensable que des classes primaires soient maintenues dans les lycées et les collèges, car c'est la base de la maison et comme sa pépinière. » (Procès-verbal de l'assemblée des professeurs du collège de Millau.)

En maintenant les classes primaires des lycées et collèges, il serait bon de leur donner « une organisation et des programmes qui les rapprochent le plus possible des écoles primaires, de telle sorte que tous les élèves commençant leurs études secondaires, d'où qu'ils viennent, semblent avoir et aient en réalité la même origine. » (Réponse du directeur de l'école primaire supérieure de Mirepoix.)

Il faudrait, fait remarquer de son côté l'inspecteur d'académie de la Haute-Garonne, reporter le commencement de l'étude des langues vivantes à la sixième (ce qui a lieu pour l'enseignement moderne), de manière que les meilleurs élèves des écoles primaires puissent aborder l'enseignement classique, comme le moderne, sans être obligés à des dépenses supplémentaires, pour se mettre en état de suivre les classes d'anglais ou d'allemand ».

Devrait-on préparer la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne?

Devrait-on modifier les programmes de l'enseignement primaire supérieur de façon que les élèves pussent entrer dans les classes supérieures de l'enseignement moderne?

« Ne pas toucher à l'enseignement primaire supérieur, qui a fait ses preuves », conseille le recteur.

A l'inverse, un certain nombre de principaux et de professeurs des collèges proposent de supprimer l'enseignement primaire supérieur — au moins dans les petites villes — ou de le fusionner, soit avec les classes inférieures de l'enseignement moderne, soit avec l'enseignement spécial, que l'on rétablirait.

Cette opinion rencontre des contradicteurs. Les deux enseignements, primaire supérieur et secondaire moderne, ne s'adressent pas à la même clientèle. Il n'y aurait aucun avantage à les fusionner.

Parmi les élèves de ces deux enseignements, écrit le directeur de l'école primaire supérieure de Mirepoix, « les uns, les nôtres, sont pressés d'arriver ; les autres ont plus de temps devant eux. Les premiers n'entrent à l'école primaire supérieure que lorsqu'ils n'ont plus rien à apprendre à l'école primaire, et ils en sortent aussitôt qu'ils peuvent, les autres vont au collège plus tôt et en sortent plus tard ; ils ont du temps et de l'argent ».

L'enseignement primaire supérieur est destiné aux « enfants des classes laborieuses qui auront besoin de bonne heure de se suffire par le travail et le plus souvent par le travail manuel. » (Réponse du directeur de l'école primaire supérieure de Toulouse.)

L'inspecteur d'académie du Tarn-et-Garonne déclare que l'enseignement primaire supérieur a été récemment introduit au collège de Moissac, avec ses programmes et ses méthodes. « Il sera loisible aux élèves qui y auront réussi de passer de l'enseignement primaire supérieur à l'enseignement moderne et de compléter ainsi leurs études dans le même établissement... »

Pour faciliter aux élèves de l'enseignement primaire supérieur l'accès des classes supérieures de l'enseignement moderne, il faudrait renforcer dans les écoles primaires supérieures l'enseignement littéraire et y organiser plus sérieusement l'enseignement des langues.

Cette modification des programmes de l'enseignement primaire supérieur, fait remarquer le principal du collège de Figeac, serait fatale aux petits collèges, car elle « créerait une seconde catégorie d'établissements d'enseignement moderne, alors que ceux qui existent ne peuvent vivre que difficilement, faute d'une population scolaire suffisante ».

Statistique de l'enseignement professionnel. Résultats obtenus.

« Je n'ai pas les éléments de cette statistique. Mais je crois pouvoir assurer qu'ils sont bons.

Écoles professionnelles du Ministère du Commerce — écoles primaires supérieures avec leurs trois sections professionnelles — collèges où l'on introduit de plus en plus les cours d'agriculture, les exercices de travaux manuels, etc., etc. : tous ces types divers concourent au même but, au but essentiel : réhabiliter le travail des mains, servi par l'intelligence et le savoir. » (Observation du recteur.)

De la concurrence que les écoles professionnelles font aux lycées et collèges.

« Concurrence très sérieuse — cause incontestable d'une diminution des effectifs — mais chose excellente. » (Observation du recteur.)

Dans quelle mesure l'enseignement professionnel peut-il être donné dans les lycées et collèges ?

Dans une très large mesure pour les collèges. Pour les lycées, mesure plus restreinte.

Les collèges devraient préparer aux écoles d'arts et métiers, comme les écoles professionnelles. On pourrait, comme à Moissac, annexer aux collèges des classes primaires supérieures avec sections professionnelles.

Serait-il possible de donner à l'enseignement des langues vivantes un caractère pratique en organisant des séjours à l'étranger ?

M. Mieille, chargé du cours d'anglais au lycée de Tarbes, résume ainsi les reproches que l'on peut adresser à l'enseignement des langues vivantes, tel qu'il est organisé actuellement :

« 1° Une part trop restreinte dans l'emploi du temps ;

« 2° Une absence à peu près complète du matériel d'enseignement ;

« 3° Des programmes excellents au point de vue littéraire, défectueux au point de vue pratique ;

« 4° La tyrannie des examens qui, ou bien ne tiennent aucun compte des langues vivantes, ou bien sacrifient la pratique à la théorie (épreuve du thème) ;

« 5° L'organisation défectueuse de cet enseignement dans les classes inférieures ;

« 6° La gémination des classes de langues vivantes, c'est-à-dire la réunion de deux ou plusieurs classes d'élèves, d'âge et de force différents ;

7° Enfin, et nous touchons ici aux programmes d'admission des grandes écoles, l'inégalité de traitement des deux langues fondamentales, l'anglais et l'allemand.

Pour rendre plus pratique l'étude des langues vivantes, l'organisation de séjours à l'étranger serait une excellente chose. Deux moyens peuvent être employés : donner des bourses de séjour aux élèves les plus méritants ; ou s'entendre, soit avec les établissements similaires étrangers, soit avec les familles étrangères et faire des échanges d'élèves pendant les vacances. A citer la réponse de M. Mieille à cette partie du questionnaire : « C'est pour résoudre la question des séjours scolaires à l'étranger, que nous avons proposé l'organisation des bureaux d'échanges interscolaires. Nous demandions que l'Université « officieusement », sinon « officiellement », prît l'initiative d'organiser dans chaque Académie ou région universitaire un comité de professeurs qui se chargerait de se mettre en rapport avec des organisations similaires à l'étranger, et avec les parents, pour organiser des séjours aussi nombreux que possible, d'élèves français à l'étranger, par un système d'échanges.

Ce système serait des plus simples : Un père de famille français, A, désire envoyer son fils en Angleterre. Par les soins du comité, il est mis en rapport avec le père de famille anglais, B, qui de son côté désire faire séjourner son fils en France. A et B échangent purement et simplement leurs fils, pendant un, deux ou plusieurs mois...

On a objecté que ce serait interrompre les études. Mais il n'y a aucun inconvénient, au contraire, à ce que le temps des vacances soit choisi pour cet échange. Un élève de langues vivantes — nous parlons par expérience, — qui a mis à profit ses quatre, cinq ou six années d'études, qui a correspondu familièrement avec un camarade étranger, qui connaît la plupart des mots et des tours de la langue usuelle, dont l'oreille est suffisamment formée et l'organe assoupli par de nombreuses conversations en classe, peut retirer d'un séjour de deux mois dans une famille étrangère le plus grand profit. Ce temps lui suffira pour perfectionner son accent, pour acquérir une certaine facilité, et dans la plupart des cas, le mettre à même de se débrouiller à l'étranger. La durée du séjour sera déterminée au gré des parents, et ces séjours pourront être répétés plusieurs années de suite.

La chose essentielle et importante, c'est qu'une organisation se crée pour la centralisation des demandes. Elles afflueront.....

L'échange scolaire est bien autrement pratique et réalisable que le système de séjour à l'étranger au moyen de bourses, etc., etc... Sans compter qu'il ne coûterait rien ou fort peu de chose à l'État, et sauvegarderait les droits de l'initiative individuelle, si compromise chez nous.

Les frais pour les parents ne seraient pas considérables. Un maximum de 200 francs, ou

même de 100 francs, selon la distance, couvrirait les frais de voyage. L'État, à titre d'encouragement, accorderait aux élèves méritants des bourses de cette valeur; et l'on pourrait même faire appel aux villes, aux Chambres de commerce, etc., pour la fondation de bourses pareilles.

L'enseignement des langues vivantes en serait transformé. Il deviendrait vraiment pratique, forcément pratique.

Appropriation de l'enseignement des langues aux conditions locales.

Tout le monde est d'accord. L'espagnol au Sud-Ouest, l'italien au Sud-Est, l'anglais au Nord, l'allemand à l'Est.

« Mais, ajoute le recteur, en gardant partout, dès que l'établissement a une certaine importance, une des deux grandes langues commerciales, l'anglais ou l'allemand, et même les deux dans les grands lycées ou collèges. »

Valeur de l'enseignement actuel du dessin; réformes à y apporter.

L'enseignement du dessin est actuellement mal organisé, et ses résultats sont insuffisants. Il manque de sanctions : d'autre part, le groupement des élèves par classe est défectueux, car la même classe renferme souvent des élèves de force très inégale en dessin.

On propose : de rendre l'enseignement du dessin obligatoire dans les hautes classes, de rétablir l'épreuve de dessin au concours général des lycées et collèges des départements, enfin de donner une sanction à l'enseignement du dessin, sous la forme d'une épreuve dans les examens, ou de noter au livret scolaire.

III

BACCALAURÉAT ET EXAMENS

Peut-on supprimer le baccalauréat? — De la substitution au baccalauréat de certificats d'études et d'examens de passage et de sortie. — Le régime des examens peut-il être modifié?

Sur la question du maintien ou de la suppression du baccalauréat, les avis sont partagés. Les professeurs des lycées penchent pour la suppression; les professeurs des collèges pour le maintien.

« Tout système d'études, fait remarquer le recteur de l'Académie, réclame une sanction. On peut changer le nom (ce qui me paraît d'ailleurs inutile), on reviendra toujours à une épreuve attestant les études faites. »

C'est également l'avis du recteur de l'Institut catholique de Toulouse, qui considère le baccalauréat comme un symbole « devenu un stimulant au travail et au travail quasi-désintéressé.

« A propos du baccalauréat, je ferai remarquer que sa suppression n'atténuera pas les défauts de notre race qui le font rechercher par la plupart de nos jeunes gens...

« Au point de vue scolaire, il vaut mieux encore le maintenir, car s'il n'a jamais rendu meilleurs les bons élèves, qui s'en préoccupent d'ailleurs très peu, il oblige néanmoins la grande masse des élèves médiocres et mauvais à travailler. Je sais bien que, pour ceux-là, tout ce qui se trouve en dehors du programme est lettre nulle, mais c'est déjà beaucoup qu'ils apprennent les matières du programme, car sans la perspective d'un échec, ils n'apprendraient rien. En somme, le baccalauréat soutient plutôt les études qu'il ne les entrave, au moins, dans nos petits lycées. » (Réponse de M. Diomard, professeur au lycée d'Auch.)

« Supprimer le baccalauréat classique, c'est vouloir la mort de l'enseignement classique, » écrit M. Gardien, professeur au lycée d'Albi.

En sens inverse, on invoque en faveur de la suppression du baccalauréat l'aléa qu'il présente, la fascination qu'il exerce sur l'esprit des jeunes gens, et qui les détourne d'étudier ce qui n'est pas dans son programme. « Il est l'un des principaux caractères par lesquels s'affirme et se maintient la séparation de la classe bourgeoise et de la classe populaire... Il est à la fois une barrière et un niveau. » (Reponse de M. Goblot, professeur au lycée de Toulouse.)

Parmi les partisans de la suppression du baccalauréat, quelques-uns voudraient le remplacer par des examens spéciaux à l'entrée des carrières libérales. (Réponse de l'inspecteur d'académie de la Haute-Garonne.)

D'autres voudraient que le baccalauréat — comme la licence et le doctorat — fût réservé aux Universités dont il constituerait le premier grade.

Le plus grand nombre proposent de le remplacer par un examen de sortie passé dans l'établissement même où l'élève a fait ses études. (Quant aux examens de passage actuellement pratiqués, on s'accorde à reconnaître qu'ils sont sans valeur et devraient être réduits numériquement.)

Cette solution soulève des contradictions et des objections :

« Quant à l'examen de sortie, fait remarquer le recteur de l'Académie, c'est toujours le baccalauréat. »

« En quoi cet examen de sortie différera-t-il du baccalauréat actuel ? écrit, de son côté, le recteur de l'Institut catholique de Toulouse... Et qui ne voit que c'est une tendance de l'esprit français de « *baccalauréatiser* » tout examen de sortie ? Est-ce que le certificat d'études de l'enseignement primaire n'est pas déjà « *baccalauréatisé* » par les instituteurs et par le peuple ? »

Ce serait funeste aux collèges et aux petits lycées.

Les élèves déserteront de plus en plus les petits établissements. Adopter ce projet serait porter le dernier coup aux collèges déjà moribonds ». (Procès-verbal de l'assemblée des professeurs et répétiteurs du collège de Bagnères-de-Bigorre.)

« Et le niveau des études, par qui sera-t-il établi ? le certificat obtenu dans tel petit collège où il n'y a que des licenciés ou même des bacheliers aurait-il la même valeur que celui délivré à Toulouse ou à Louis-le-Grand ? » (Réponse de l'inspecteur d'académie du Tarn.)

La plupart des partisans de la suppression du baccalauréat admettent la nécessité d'un régime spécial d'examens pour les établissements libres. Un petit nombre sont d'avis cependant que les élèves de l'enseignement libre devraient passer l'examen dans les établissements d'enseignement secondaire de l'État. La liberté de l'enseignement, disent-ils, n'est pas incompatible avec le droit exclusif de l'État de délivrer des diplômes où et comme il l'entend. (Réponse de M. Arbogast, professeur au lycée de Tarbes.)

Diverses modifications au régime des examens sont proposées.

Tout d'abord, en ce qui concerne la composition du jury : dans les collèges, un certain nombre de principaux et de professeurs demandent le maintien du jury actuel d'enseignement supérieur.

« J'estime que les professeurs de faculté peuvent seuls apprécier à sa juste valeur le mérite des candidats : ils ont le savoir et l'indépendance. » (Réponse de M. Marquesty, professeur au collège de Saint-Gaudens.)

La plupart, la presque unanimité des proviseurs et des professeurs des lycées se prononcent en faveur d'un jury d'enseignement secondaire.

Certains voudraient que ce jury ne fût pas local, mais désigné pour tous les établissements d'une Académie, par exemple, parmi les agrégés et licenciés en exercice dans le ressort.

D'autres demandent que ce jury soit composé, en partie de professeurs des lycées, et en partie de professeurs des collèges. « En effet, si l'on confie l'examen aux seuls professeurs des lycées, les familles enverront tout naturellement leurs enfants dans ces établissements : de là, le dépeuplement de nos collèges ; de là, leur ruine presque assurée. Mais qu'un collège ferme ses portes, et aussitôt un établissement religieux ouvrira les siennes ». (Procès-verbal de l'assemblée des professeurs du collège de Castelsarrasin.)

Le supérieur ecclésiastique de l'école libre Sainte-Marie, à Albi, propose de faire une place, dans le jury du baccalauréat, à des représentants de l'enseignement libre possédant des grades universitaires.

M. Lafargue, professeur au lycée d'Albi, propose d'adjoindre au jury d'enseignement supérieur des professeurs d'enseignement secondaire qui « savent mieux quel est le niveau d'études atteint dans les lycées, connaissent mieux les élèves, et sont, par expérience, plus aptes à les mettre en état, grâce à des questions bien appropriées à leur force, de montrer leurs connaissances. »

Le recteur se déclare partisan de modifications profondes dans la composition des jurys.

« Sur les jurys d'examen, écrit de son côté, le recteur de l'institut catholique, nous sommes indifférents. Personne parmi nous ne se plaint en général des jurys actuels du baccalauréat classique non plus que du moderne... Prenez les membres (du jury) où vous voudrez, à condition qu'ils soient du métier : mais que les pères de famille ou tuteurs des candidats, s'ils se réunissent au nombre de quarante — par

exemple — aient le droit de récuser de la liste tel nom qu'il leur aura paru impérieux de récuser. L'Administration universitaire ne pourra que profiter de cet exercice démocratique renouvelé des Grecs. »

L'opinion dominante, c'est que l'examen doit être passé dans l'établissement même où l'élève a fait ses études, et devant un jury composé de professeurs de cet établissement.

Cette opinion rencontre un certain nombre de contradicteurs :

« Les juges seraient presque des parties » fait remarquer M. Duméril, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

« Mais la substitution au baccalauréat de certificats d'aptitude délivrés à la suite d'examens, soit de passage, soit de sortie, que feraient subir les professeurs eux-mêmes pourrait avoir, dans les petites localités, les plus graves inconvénients. L'impartialité des maîtres serait suspecte à bien des gens ; leur compétence même serait discutée. On ne voit d'ailleurs pas très bien comment on pourrait étendre ce régime aux établissements libres d'une façon équitable ou du moins qui paraîtrait telle ». (Réponse du principal du collège de Saint-Girons.)

« Le jury du baccalauréat, écrit l'inspecteur d'académie du Tarn, est composé de professeurs de faculté qui vivent à l'abri de toute influence locale. Quelle est la situation de professeurs qui sont évidemment tous impartiaux, dans une petite ville de dix à vingt mille âmes, où tout le monde se connaît, si tel ou tel n'obtient pas le diplôme ? Il faut, hélas ! voir les choses ce qu'elles sont. »

« Malheur aux établissements qui se montreraient trop rigoureux dans la délivrance de ces certificats : pareils à des machines pneumatiques, ils feraient le vide chez eux. » (Réponse de M. Géral, professeur au lycée de Montauban.)

Indépendamment de la composition du jury, le régime des examens pourrait recevoir certaines modifications : Augmenter le nombre des compositions écrites et réduire les examens oraux, plus aléatoires. (Réponses de MM. Duméril, professeur à la Faculté des lettres, et Batiffol, recteur de l'institut catholique.)

Etablir une proportionnalité plus juste entre les coefficients attribués à certaines matières et le temps qui leur est consacré dans les classes. (Réponse du doyen de la Faculté des lettres.)

Tenir plus grand compte du livret scolaire ; le rendre obligatoire, au moins pour les élèves de l'Université. (Réponse du principal du collège de Figeac.)

Dispenser de tout ou partie de l'examen (épreuves écrites ou orales) les premiers élèves de la classe. (Réponses de l'inspecteur d'académie des Hautes-Pyrénées, et du proviseur du lycée de Tarbes.)

Supprimer l'admissibilité de novembre à juillet, qui gâche toute une année d'études.

Rendre possible le contrôle pour la correction des copies en les mettant, sous certaines conditions, à la disposition des candidats refusés. (Réponse du recteur de l'institut catholique.)

Ramener à un choix très restreint les auteurs à expliquer à l'oral. Imposer la préparation de trop de textes, c'est condamner l'élève à n'en étudier aucun sérieusement.

Ne conviendrait-il pas que les programmes des examens d'admission aux écoles spéciales fussent établis avec le concours de l'Université ?

Oui, répond le recteur.

« Pour l'admission aux écoles spéciales..... il arrive que les candidats n'étudient que les matières du programme ; et si les établissements de l'Université ne leur donnent pas cette préparation spéciale qu'ils demandent, ils iront la chercher ailleurs..... » (Réponse de M. Carraby, professeur à l'école primaire supérieure de Mirepoix.)

IV

QUESTIONS DIVERSES

L'inspection générale ne devrait-elle pas porter sur les maisons d'enseignement considérées dans leur ensemble aussi bien que sur les professeurs individuellement ? — Moyens de corriger les défauts des inspections. — Notes secrètes.

L'inspection générale devrait porter *sur l'ensemble* plus encore que sur les professeurs individuellement.

Tout le monde, inspecteurs d'académie, proviseurs, principaux, professeurs de lycées et de collèges, constate l'insuffisance des inspections générales, telles qu'on les pratique actuellement, à la fois trop rapides et trop superficielles. Les autres inspections ne valent pas beaucoup mieux : « ... Les inspecteurs généraux passent trop vite; les proviseurs n'osent entrer dans les classes que pour y dire les places ou les notes; les inspecteurs d'académie sont trop travaillés en sens différents par leurs multiples fonctions secondaires et primaires; les recteurs ne peuvent voir de près chaque année les collèges et lycées de leur académie.

Il faut obtenir que les proviseurs visitent fréquemment les classes et les études, et que leurs journées se passent au milieu des élèves et non dans leur cabinet; que les inspecteurs d'academie soient transformés pour la plupart en directeurs départementaux de l'enseignement primaire et qu'il y en ait deux par académie attachés au recteur et spécialement chargés d'inspecter les lycées et collèges de l'académie, l'un pour les lettres et l'autre pour les sciences, non pas seulement en vue de distinguer les meilleurs professeurs, mais de se rendre compte du travail et des progrès des élèves, de leur vie morale et physique, de l'esprit de la maison, des rapports entre les professeurs et les répétiteurs, entre le personnel enseignant et le personnel administratif... » (Réponse de l'inspecteur d'académie de la Haute-Garonne.)

Quelques professeurs proposent de confier, dans chaque Académie, le service de l'inspection générale, en délégation, à des professeurs de Faculté.

En ce qui concerne les notes secrètes, le personnel enseignant, professeurs de lycée, professeurs de collège, répétiteurs, est à peu près unanime à en demander la suppression.

Un professeur, dit-on, a tout intérêt à savoir par où il pèche, afin de pouvoir se corriger de ses défauts. Si ses supérieurs ont contre lui des griefs, il a le droit de les connaître afin de se défendre. On ne doit pas le condamner sans l'entendre.

Les notes secrètes ont été, sans inconvénient, supprimées dans l'enseignement primaire; pourquoi les maintenir dans l'enseignement secondaire?

La suppression des notes secrètes serait le meilleur, le seul moyen de combler le fossé que creuse la méfiance entre professeurs et chefs d'établissement. Ce serait le moyen d'assurer la collaboration commune.

« Si les chefs sont loyaux, remarque en sens inverse le recteur, ils font toujours part à leurs subordonnés des notes qu'ils leur donnent. Seulement ils y mettent des formes. Il est inutile et inhumain de dire à un professeur qu'on le trouve « médiocre » et pourtant il faut qu'on le dise.

Si on n'a plus le droit de *l'écrire,* on le dira *de vive voix,* et ce sera plus grave, puisqu'il n'en restera pas trace.

« L'obligation de signer une appréciation a pour résultat qu'elle est presque toujours mesurée; et quand elle ne l'est pas, c'est la condamnation du juge. »

« Dans l'enseignement primaire, écrit l'inspecteur d'académie des Hautes-Pyrénées, les rapports d'inspection sont communiqués aux intéressés; il en résulte que les mauvaises notes sont adoucies, mais il n'en subsiste pas moins des différences d'appréciation qui nous permettent, sinon de connaître en détail la manière d'être de l'instituteur inspecté, du moins de nous faire une opinion assez exacte sur sa valeur relative. Ce système pourrait être adopté pour l'enseignement secondaire. »

Bourses d'études. — Comment sont-elles accordées? — A-t-on les moyens de suivre les élèves boursiers après leurs études terminées? Combien d'entre eux se destinent aux fonctions publiques ou à l'enseignement?

« Les boursiers nationaux sont actuellement choisis avec le plus grand soin. Ils sont presque tous des élèves modèles. » (Réponses des proviseurs des lycées de Toulouse et d'Auch.)

Le recteur voudrait que l'on revînt, pour l'attribution des bourses, au système de la loi de novembre 1848.

D'autres proposent d'employer le procédé dont la ville de Paris fait usage au collège Chaptal : n'accorder les bourses qu'à titre provisoire et ne les maintenir que si l'élève le mérite par ses notes.

On pourrait aussi confier à l'assemblée des

professeurs de chaque établissement, le soin d'attribuer aux élèves pauvres les plus méritants, soit des exonérations, soit un certain nombre de bourses.

En général, les élèves boursiers se destinent à l'enseignement, aux grandes écoles et aux carrières libérales, rarement à l'industrie, au commerce ou à l'agriculture.

« Tous les boursiers de nos lycées, écrit le proviseur du lycée de Toulouse, sans aucune exception de moi connue, se destinent aux fonctions publiques. Ils ne peuvent d'ailleurs se destiner ni à l'agriculture, ni au commerce, ni à l'industrie, puisque, s'ils ont été admis comme boursiers, c'est qu'il a été constaté qu'ils n'avaient ni terres, ni capitaux. »

DEUXIÈME PARTIE

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Bureaux d'Administration

des Lycées et des Collèges — Sociétés d'anciens élèves

BUREAUX D'ADMINISTRATION DES LYCÉES ET COLLÈGES

ASSOCIATIONS AMICALES D'ANCIENS ÉLÈVES

Les bureaux d'administration des lycées et collèges ont été invités à donner leur avis par la circulaire suivante qui leur a été transmise par M. le Ministre de l'Instruction publique à la date du 4 mars 1899 et qui s'adressait également aux Présidents des Associations amicales d'anciens élèves :

« Monsieur le Recteur,

« Pour répondre au désir qui a été exprimé par la Commission parlementaire de l'enseignement secondaire, je vous prie de vouloir bien inviter MM. les Proviseurs des Lycées et Principaux des Collèges de votre ressort à communiquer le questionnaire qui leur a été transmis aux présidents des Sociétés d'anciens élèves et aux Bureaux d'administration en les priant de faire connaître leur sentiment particulièrement sur les causes de la variation des effectifs du lycée ou collège ; sur le développement à donner à telle ou telle nature d'enseignement pour répondre aux besoins de la région ; sur le régime de l'établissement et sur les moyens pratiques de lui donner une plus grande autonomie. »

A de rares exceptions près, tous les bureaux d'administration des lycées et collèges se sont immédiatement réunis et, aux questions qui leur étaient soumises, ont formulé des réponses plus ou moins développées qui toutes présentent de l'intérêt. Quelques-unes de ces réponses constituent même des études très complètes et très suggestives des points essentiels du questionnaire dressé par la Commission.

Un petit nombre d'assemblées seulement ont d'ailleurs abordé l'étude complète du questionnaire entier ; la très grande majorité s'est bornée à l'étude des questions particulièrement signalées par la circulaire du 2 mars 1899. Mais de toutes les réponses formulées il est facile de dégager sur chacun de ces points un certain nombre d'idées générales dont l'expression se retrouve dans toutes ou presque toutes les délibérations.

Sur la première question : causes des *variations d'effectifs* observées depuis vingt ans, une première cause a été partout ou presque partout signalée comme menaçante pour la prospérité des établissements universitaires : c'est la concurrrence des établissements religieux, — ecclésiastiques ou congréganistes, — concurrence d'autant plus dangereuse qu'elle s'appuie sur une propagande des plus actives et des plus habiles qui a fini par séduire une grande partie de la bourgeoisie, qui attire l'armée et même un trop grand nombre de fonctionnaires du Gouvernement de la République. — Et en présence de cette concurrence qui, par l'esprit dans lequel elle se fait, menace de semer dans le pays des germes de divisions graves, quelques assemblées se demandent s'il n'y aurait pas lieu de prendre des mesures de défense, soit par des restrictions apportées au régime dont jouissent les établissements libres en vertu de la loi de 1850, soit en exigeant de la part de tout candidat aux fonctions de l'État un séjour plus ou moins long dans un établissement universitaire.

La seconde cause, le plus fréquemment invoquée, est l'organisation et le développement de l'enseignement primaire à tous les degrés, — à l'école élémentaire d'abord, dont les programmes mieux définis et plus complets que jadis suffisent maintenant à un grand nombre d'enfants dont les familles étaient autrefois obligées de se séparer pour les envoyer au

collège ou que l'instituteur peut au moins retenir plus longtemps, grâce au retard apporté à l'étude du latin jusqu'en sixième, — à l'école primaire supérieure, ensuite et surtout, qui, par la nature de ses enseignements variés, par la courte durée des études qu'elle comporte et la modicité de ses prix, est considérée par les bureaux de presque tous les collèges et même d'un grand nombre de lycées comme faisant une concurrence désastreuse aux établissements universitaires d'enseignement secondaire. Aussi dans quelques assemblées n'hésite-t-on pas à demander la suppression de l'enseignement primaire supérieur, ou plus fréquemment à demander son annexion aux établissements secondaires.

Les fluctuations de la fortune publique, les crises économiques de toute nature sont souvent aussi invoquées, suivant les régions, au nombre des raisons les plus graves qui ont pu soit compromettre la prospérité de certains lycées ou collèges, soit ralentir le développement de quelques autres. L'effet de ces crises a été d'autant plus grave que, d'une part, la plus intense a coïncidé précisément avec un relèvement des tarifs de prix de pension dans les lycées, et que, d'autre part, la rigidité de ces tarifs n'a pas permis aux chefs d'établissement de les assouplir aux circonstances comme on a pu le faire dans les établissements rivaux.

La suppression de l'enseignement spécial, au moment où s'organisait l'enseignement primaire supérieur, paraît encore à quelques bureaux d'administration avoir été au nombre des causes les plus importantes de la diminution de certains établissements. L'organisation de l'enseignement moderne n'est d'ailleurs pas considérée comme susceptible de compenser la perte d'élèves qui a été le premier résultat de cette suppression du spécial.

Rarement enfin la question du personnel a été mise en cause, sauf cependant dans les collèges où l'on estime dans plus d'un bureau que la valeur personnelle et l'habileté du chef de l'établissement sont, en somme, les facteurs essentiels de la prospérité de la maison.

C'est le plus souvent aussi à l'occasion des variations d'effectif qu'a été soulevée la question de l'*éducation*. Dans plusieurs assemblées, en effet, on a rappelé l'opinion assez généralement répandue — à tort ou à raison — d'après laquelle, dans des lycées et collèges où l'instruction défie toute concurrence, l'éducation n'était pas l'objet de soins aussi constants que dans les établissements religieux : d'où une nouvelle raison pour bien des familles de confier leurs enfants à ces derniers.

Il serait donc de la plus haute importance pour les établissements universitaires de ne laisser aucune apparence de vérité à cette opinion ou à ce préjugé. Et, pour y arriver, il conviendrait — si l'on juge que les répétiteurs en raison de leur jeunesse et de leur inexpérience n'ont pas encore toutes les qualités nécessaires pour être de véritables éducateurs — que les professeurs prissent une part plus intime à la vie intérieure du lycée ou du collège. Les membres du conseil de discipline en particulier ne pourraient-ils devenir sur ce terrain les collaborateurs immédiats et de tous les jours du chef d'établissement qui, surtout dans les maisons nombreuses, ne saurait assumer seul la responsabilité de mener à bien l'œuvre éminemment complexe et délicate de l'éducation de tous les enfants qui lui sont confiés. Que s'il semble difficile ou impossible d'imposer ce surcroît de besogne aux professeurs, que l'on crée, si l'on veut, dans les grands lycées, des directeurs spécialement chargés de la mission éducatrice, — mais, quelque système qu'on adopte, ce qui importe avant tout, c'est qu'il ne soit plus permis de dire que l'Université néglige l'éducation de ses élèves.

Sur la question de l'*enseignement*, les discussions ont été nombreuses, souvent étendues, toujours intéressantes. Les idées les plus diverses se sont fait jour. Cependant, du milieu de cette diversité même, il se dégage un certain nombre d'indications d'un caractère très général.

Au sujet de l'*enseignement classique*, les divergences d'opinion sont extrêmement rares. On demande des modifications de détail, des allégements de programmes portant sur certains points particuliers ; mais, loin de vouloir sa suppression, la majorité inclinerait plutôt à demander qu'il fût renforcé, quitte à être réservé à la seule élite des élèves d'enseignement secondaire.

L'*enseignement moderne* au contraire est assez généralement maltraité. « Copie maladroite », « pastiche ridicule » ou « contrefaçon dangereuse et inutile de l'enseignement classique » sont les expressions ordinaires dont on le qualifie. Il semble même que le but de

cet enseignement, que l'idée essentielle qui a présidé à son organisation aient échappé à la plupart de ceux qui lui ont confié leurs enfants. Il n'est peut-être pas un seul bureau d'administration qui n'ait demandé, sinon sa suppression, du moins sa transformation radicale. Ceux qui lui sont le plus favorables le laissent vivre, mais demandent, à côté de lui, la création d'un nouvel enseignement qui réponde mieux aux nécessités sociales du temps présent.

Le vœu à peu près unanime, en effet, qui se retrouve dans toutes les délibérations des bureaux, c'est qu'au lycée et au collège, à côté de l'enseignement classique préparant aux carrières libérales, il existe un enseignement pratique, plus ou moins analogue à l'enseignement primaire supérieur, si même il ne se confond avec lui; un enseignement qui, tout en conservant une base générale, ait au moins des tendances professionnelles; un enseignement qui, par sa durée plus courte, se trouve mis à la portée des bourses modestes et qui en même temps prépare utilement aux carrières industrielles, commerciales et agricoles, ou aux écoles pratiques spéciales.

Les systèmes les plus divers sont proposés pour cette transformation de l'enseignement moderne ou pour cette réorganisation, déjà commencée dans plus d'un établissement, d'un nouvel enseignement spécial. Le but cherché est toujours le même : retenir dans les lycées et collèges une clientèle qui, si l'on n'y prend garde, se dirigerait bientôt soit vers les écoles primaires supérieures, soit vers les établissements libres où dès maintenant elle trouverait des enseignements répondant plus immédiatement à ses besoins et aux nécessités de la vie moderne.

Il est évident, pour que cet enseignement nouveau rende les services qu'on en attend, que ses programmes et son organisation devront être éminemment souples afin de pouvoir s'adapter aux nécessités de chaque région et presque de chaque établissement. D'où une première raison en faveur de l'*autonomie* des lycées et collèges. Il y a, dans les bureaux d'administration, à peu près unanimité sur le principe de cette autonomie, mais on est loin d'être d'accord sur la manière de comprendre l'application du principe et sur les « moyens pratiques » d'en assurer l'application.

Un assez grand nombre d'assemblées, en effet, estiment que c'est au chef d'établissement lui-même, proviseur ou principal, que doit être accordée l'indépendance la plus large possible, avec un droit d'initiative presque entier pour l'organisation de la vie intérieure de la maison et le soin de ses intérêts au dehors. Quelques-uns vont même jusqu'à demander la suppression de tout conseil, de toute assemblée près du chef de la maison, comme entraves à sa liberté d'action, susceptibles de diminuer son autorité.

La majorité cependant est d'avis qu'à côté du proviseur ou principal un conseil soit organisé qui partage avec lui la charge et la responsabilité de l'administration financière de la maison d'abord, en même temps que de son organisation intérieure, discipline et enseignement. Ce conseil, quel serait-il et comment serait-il constitué? Quelles seraient ses attributions et quelle serait la limite de ses pouvoirs? Les avis sont ici très divers et très partagés. — On n'est d'accord que sur un point : à savoir qu'il conviendrait que ces attributions fussent aussi larges que possible. L'opinion dominante paraît être, cependant, que le nouveau conseil pourrait être le bureau d'administration lui-même, à condition que la constitution de cette assemblée fût elle-même modifiée et singulièrement élargie. Une place importante devrait en particulier y être réservée aux anciens élèves, et sa constitution pourrait rappeler sur plus d'un point celle de l'ancien Comité de patronage de l'enseignement spécial qui faisait appel aux notabilités de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Les réponses fournies par les *Présidents des Sociétés amicales d'anciens élèves* sont loin d'avoir été aussi nombreuses et aussi complètes que celles des bureaux d'administration. Ces sociétés, en effet, n'existent pas dans tous les lycées ou collèges, ou quelques-unes de celles qui existent n'ont guère qu'une existence nominale. Un assez grand nombre de présidents d'autre part n'ont répondu à l'invitation qui leur était adressée que pour s'excuser de ne donner aucun avis sur les questions qui leur étaient soumises, arguant de leur incompétence ou de leurs occupations.

Quant aux réponses qui ont été formulées, elles ne diffèrent guère, dans l'ensemble, de celles qui ont été faites par les bureaux d'administration, par cette excellente raison que la plupart du temps le président ou le vice-pré-

sident chargé du rapport se trouve faire précisément déjà partie du bureau lui-même. Deux points cependant sont assez souvent plus largement traités par les présidents de sociétés que par les bureaux d'administration: c'est la question de l'éducation dans les lycées et collèges qu'on oppose volontiers à l'éducation des maisons religieuses. C'est aussi la question d'une part plus grande à faire aux associations d'anciens élèves dans les conseils ou comités d'administration ou de patronage constitués près des établissements; prenant une part plus active à la vie de la maison, les associations ne manqueront pas de s'intéresser davantage à sa prospérité et leur concours serait évidemment un appui des plus sérieux pour les lycées et collèges.

ACADÉMIE D'AIX

Lycée de Marseille. — Un seul membre du bureau a exprimé un avis. Il estime que l'élévation des tarifs est la cause principale de la diminution d'effectif, cette élévation coïncidant avec une diminution des ressources dans le pays, tandis que les établissements rivaux ont au contraire baissé leurs prix autant qu'il a été nécessaire. Le classique lui paraît devoir conserver la première place dans l'enseignement universitaire, mais le moderne devrait être divisé en deux cycles, dont le premier formant un tout complet suffirait à ceux qui ne peuvent passer au lycée que quelques années.

Au bureau du *Lycée d'Aix*, les avis sont loin d'être unanimes, sauf sur la question des tarifs trop élevés et celle d'une initiative plus grande à laisser au proviseur. Mais l'éducation du lycée est tour à tour très vivement critiquée ou présentée comme offrant toutes garanties. De même, en fait d'enseignement, si l'on est d'accord pour demander le maintien et même le renforcement du classique, un membre voudrait voir le moderne et le primaire supérieur disparaître pour faire place à un enseignement spécial adapté aux besoins de la région; un autre ne voudrait rien voir dans nos lycées à côté du classique.

A *Avignon*, l'installation défectueuse du lycée, exploitée avec succès par les établissements rivaux, est considérée comme la cause essentielle de la diminution. Le bureau désire le maintien du classique, mais à côté de lui un enseignement plus court et plus pratique que le moderne.

Au *Lycée de Digne,* il y a peu d'élèves. Mais la population est peu dense dans la région, et elle est pauvre, tandis que les tarifs sont élevés. Le bureau regrette le peu de soins qu'apportent répétiteurs et surtout professeurs à l'éducation de leurs élèves, et demande la création d'un cours préparatoire aux arts et métiers. Une grande liberté devrait être laissée au proviseur dans l'usage de ses crédits et l'application des programmes.

De *Nice,* le président de l'Association des anciens élèves a seul répondu : il demande l'allégement des programmes, pour une part plus grande être faite à l'enseignement pratique des langues vivantes.

De *Toulon,* quelques membres du bureau seulement ont émis un avis très bref pour demander la création de cours de marine et d'un enseignement approprié aux besoins locaux.

Enfin, à *Bastia*, l'effectif du lycée a subi de très rudes variations. La cause en est, suivant le bureau, à l'appauvrissement du pays et à l'élévation des tarifs et aussi à l'attitude, aux agissements d'une partie du personnel qui n'a pas su se concilier l'estime des familles.

On demande ici aussi qu'à côté du classique et du moderne une place soit faite à un enseignement spécial de trois ans, d'un caractère pratique et pouvant préparer les jeunes gens soit aux examens de certaines administrations, soit au commerce.

Et cet avis est appuyé très vivement par le président de l'Association des anciens élèves.

Les bureaux des *collèges* de l'Académie d'Aix se sont très peu arrêtés aux causes de variations d'effectif. Quelques-uns seulement

ont signalé, mais rapidement, la concurrence des établissements religieux et celle des écoles primaires supérieures (*Apt*, *Orange*, *Pertuis*).

En revanche, dans tous les bureaux qui ont délibéré, on trouve, sous des formes diverses, une véritable unanimité en faveur de l'organisation dans les collèges d'un enseignement pratique, adapté aux besoins de la région et préparant aux carrières industrielles, commerciales et agricoles. Le classique peut même être supprimé (*Sisteron*, *Menton*) et le moderne lui-même peut disparaître (*Carpentras*); ce qu'il faut avant tout, c'est de l'agriculture (*Calvi*, *Manosque*, *Sisteron*) et de l'enseignement professionnel, préparant aux écoles d'arts et métiers (*Orange*, *Pertuis*, *Manosque*, *Seyne*), et à *Draguignan* on s'applaudit fort de la création déjà réalisée au collège de cours spéciaux auxquels est due, suivant le bureau, la prospérité de l'établissement.

Comme conséquence de cette adaptation de l'enseignement aux conditions locales, on réclame, bien entendu, l'autonomie la plus large laissée aux chefs d'établissement et à leurs conseils d'administration ou de perfectionnement (*Ajaccio*, *Orange*, *Seyne*, etc.).

ACADÉMIE D'ALGER

Le *lycée d'Alger* est dans une situation très prospère. Le bureau, tout en s'en félicitant, exprime le regret que les jeunes gens qui y sont élevés ne se dirigent pas davantage vers l'agriculture, le commerce et l'industrie. — Un cours préparatoire aux écoles d'agriculture existe cependant au lycée, mais il est peu suivi. En ce qui concerne l'autonomie, on souhaiterait surtout qu'une plus grande latitude fût laissée au proviseur pour l'application des tarifs, sous le contrôle du bureau d'administration.

Les membres du bureau du *lycée de Constantine* attribuent la diminution de l'effectif à la meilleure organisation de l'enseignement primaire, à la concurrence des écoles congréganistes, qui prennent les élèves à tous les prix, et en outre aux mauvaises récoltes. En dépit de quelques divergences de détail, il semble bien que la majorité désire la suppression du moderne pour être remplacé par un enseignement pratique de plus courte durée, — l'enseignement classique restant ce qu'il est actuellement. — Cependant, il convient d'ajouter qu'un cours pratique d'agriculture essayé au lycée n'y a point réussi.

Le *lycée d'Oran* est en pleine prospérité. Néanmoins le bureau souhaiterait voir, pour la meilleure réputation des établissements universitaires, les professeurs collaborer de plus près et plus intimement à l'œuvre d'éducation, bien qu'il reconnaisse les difficultés pratiques pour arriver à ce résultat. Les répétiteurs eux-mêmes ne vivent plus suffisamment en contact avec les élèves, qui se trouvent ainsi trop abandonnés à eux-mêmes. Peut-être faudrait-il donner pour cette mission des collaborateurs spéciaux au proviseur qui ne saurait, dans les grands lycées, en assumer toute la charge. En fait d'enseignement, le bureau estime que l'enseignement classique pourrait être réduit par la suppression du grec, mais que l'enseignement moderne devrait être développé ou complété par l'annexion d'un enseignement pratique approprié aux besoins de la région, sans que pour cela il doive y avoir fusion de l'enseignement primaire supérieur et du moderne.

Les collèges d'Algérie ont eu peu de variations d'effectif. La plupart même sont plutôt en progrès. Aussi les bureaux se sont-ils peu arrêtés sur cette question, sauf toutefois le collège de *Blida*, où l'on regrette que les professeurs, en se mêlant aux luttes politiques, donnent des armes trop faciles à la propagande rivale.

Sur le chapitre de l'enseignement on s'est davantage arrêté, pour demander qu'à côté du classique, seul enseignement véritablement secondaire, le moderne soit limité à quelques années, sous la forme d'un enseignement spécial approprié aux besoins locaux (*Blida*,

Médéa). Le collège de *Philippeville* a déjà un cours de comptabilité et une préparation à la marine marchande; de ce côté doit s'orienter le moderne, ou du côté de l'enseignement agricole (*Sétif*). Le bureau du collège de *Tlemcen* adopte le projet de M. Foncin, qui divise tout le cours des études en deux cycles de quatre ans chacun et dont le premier, destiné à assurer la formation générale de l'esprit, suffirait largement aux petits collèges.

La question de l'éducation a occupé quelques bureaux, notamment celui de *Tlemcen*, qui voudrait que l'éducation fût confiée non aux répétiteurs, trop jeunes en général, mais à d'anciens professeurs, véritables directeurs d'études, qui, avec quelques notabilités du pays, constitueraient le Conseil de l'établissement.

Les bureaux de *Bône* et de *Mostaganem* n'ont pas délibéré.

ACADÉMIE DE BESANÇON

Au lycée de *Besançon*, le bureau, afin d'éviter la division qui résulte dans la société de l'éducation différente reçue par les jeunes gens dans les établissements de l'État d'une part et dans les établissements religieux de l'autre, voudrait que l'État renonçât à l'internat, mais que, d'autre part, tous les élèves de l'enseignement secondaire fussent astreints à suivre les cours des lycées et collèges de l'État. Ce serait le rétablissement du monopole universitaire pour l'instruction, laissant d'ailleurs intacte la liberté du père de famille pour le choix de la maison laïque ou religieuse, où l'enfant recevrait l'éducation.

Sur la question de l'enseignement, on se prononce pour le maintien au lycée de l'enseignement secondaire pur, sans mélange d'enseignement primaire supérieur, et cependant on désirerait y voir quelques cours spéciaux, en particulier un cours préparant des ingénieurs-électriciens.

On est d'accord pour demander pour l'établissement une plus grande autonomie qui permette surtout d'abaisser certains tarifs, suivant les nécessités de la concurrence locale.

On voudrait enfin que l'autorité du proviseur, à l'intérieur du lycée, fût renforcée et débarrassée des entraves que lui impose l'obligation de consulter le conseil de discipline ou ses chefs dans le cas d'une certaine gravité.

Au lycée de *Belfort*, le questionnaire entier a été étudié. On se plaint que les Alsaciens viennent de moins en moins à Belfort et que la clientèle riche ou aisée soit de plus en plus attirée vers les maisons religieuses, qui font une active propagande.

On demande pour l'établissement une certaine autonomie, appuyée d'un conseil d'administration aux pouvoirs étendus.

On ne voit rien à reprocher à l'éducation telle qu'elle est donnée dans nos lycées, et, sur la question de l'enseignement, on demande à la fois le maintien et le renforcement de l'enseignement classique (sauf quelques allégements de détail); mais on se prononce très nettement pour la transformation dans le sens pratique de l'enseignement moderne, qui devrait « surtout préparer au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, et non aux carrières libérales ». On en conclut que, par suite de cette transformation, l'enseignement primaire supérieur n'aurait plus sa raison d'être et pourrait être lui-même transformé en enseignement professionnel.

Enfin on demande le maintien du baccalauréat classique rendu plus difficile, la suppression du baccalauréat moderne et une meilleure répartition des bourses.

Au lycée de *Lons-le-Saunier*, des réponses individuelles des membres du bureau il se dégage un avis unanime sur les causes de la diminution de l'effectif : la crise agricole et viticole en particulier, la concurrence des établissements religieux. Quelques membres signalent aussi l'ouverture d'écoles primaires supérieures.

Plusieurs membres ne voient qu'un moyen de revenir à une situation meilleure: la sup-

pression du baccalauréat et l'établissement du monopole universitaire. Des idées intéressantes sont émises au sujet de la nécessité de donner une plus grande stabilité à la direction de nos établissements, en même temps qu'une autonomie relative. On insiste également sur le profit qui résulterait pour les enfants d'une participation plus intime des professeurs à la vie intérieure de l'établissement, et l'on voudrait aussi que l'enseignement moderne reçût une orientation pratique, d'après les régions.

Le *lycée de Vesoul* a eu depuis vingt ans des variations considérables d'effectif dont le bureau n'indique pas les causes passées. Mais l'assemblée signale le mauvais état du bâtiment et du mobilier comme susceptible d'entraver à l'avenir la prospérité que l'établissement semble avoir retrouvée.

On demande ici aussi que les enfants trouvent au lycée un enseignement pratique, commercial en particulier, et sur la question de l'autonomie, si on la voudrait plus grande, ce serait pour en confier la responsabilité entière au chef de l'établissement.

Les mêmes idées se retrouvent à peu près dans les délibérations des bureaux d'administration des *collèges* de l'Académie. Partout, à côté de causes particulières qui varient avec les régions et les établissements, on signale la concurrence des établissements religieux comme une des causes essentielles de la diminution ou de la moindre augmentation de l'effectif. La crise agricole est aussi invoquée, en particulier à *Dôle* et à *Salins*, et aussi la concurrence faite par l'enseignement primaire supérieur (*Poligny*, *Dôle*, *Montbéliard*).

Aussi presque partout, sauf à *Baume-les-Dames* où l'on souhaiterait volontiers un retour à l'ancien état de choses et à l'antique discipline, presque partout on demande la création d'un enseignement utile et pratique : agriculture, comptabilité, arpentage (collège de *Gray*); d'un enseignement industriel et commercial (à côté même des deux autres) avec un atelier (collège de *Lure*); à *Luxeuil* on regrette un enseignement spécial de peu de durée avec aussi quelque peu de travail manuel; à *Montbéliard*, où existe l'enseignement primaire supérieur et professionnel, on verrait volontiers cet enseignement s'introduire au collège; à *Saint-Claude*, on signale la création de cours spéciaux et pratiques comme ayant contribué, concurremment avec une excellente direction, à l'accroissement de la prospérité du collège.

Enfin partout (sauf encore à Baume-les-Dames), on est d'accord pour demander une plus grande autonomie accordée soit aux principaux eux-mêmes, soit aux conseils établis près d'eux, comme le meilleur moyen de provoquer et de réaliser les réformes, modifications ou transformations nécessitées par une adaptation plus satisfaisante des établissements aux régions dans lesquelles ils se trouvent.

A *Arbois* et à *Pontarlier*, l'absence de plusieurs membres du bureau a empêché la délibération.

Un certain nombre de présidents d'associations amicales ont répondu à l'appel qui leur était adressé. Leurs rapports confirment presque partout les considérations émises par les bureaux d'administration et appuient leurs propositions, surtout en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement pratique, d'utilité spéciale à la région.

ACADÉMIE DE BORDEAUX

Lycée de Bordeaux. — La crise économique et commerciale est, suivant le bureau, une des cause essentielles de la diminution d'effectif. Les examens uniformes que doivent subir les élèves de l'enseignement secondaire à la fin de leurs études ne permet pas, suivant les membres de cette assemblée, de le faire varier suivant les régions. Quant à l'autonomie des lycées elle apparaît comme tout à fait impraticable.

Au *Lycée de Mont-de-Marsan*, on signale également la crise agricole comme une cause de déficit. Mais on insiste surtout sur la nécessité d'une réorganisation de l'enseignement moderne en « cycles concentriques », autant que possible, permettant aux élèves de limiter

leurs études suivant leurs moyens et leurs besoins, avec addition d'un enseignement scientifique en rapport avec les industries de la région.

Le bureau du *Lycée de Périgueux* accuse l'élévation des tarifs et l'enseignement primaire supérieur, plus encore que la concurrence cléricale, d'être les causes principales de la diminution d'effectif. Il souhaiterait une réforme profonde du répétitorat, en vue de l'éducation, et demande la fusion de l'enseignement moderne et du primaire supérieur dans les lycées et collèges, mais rejette le professionnel dans les écoles spéciales.

Au *Lycée d'Agen*, la dépopulation et la crise économique expliquent la diminution et l'on demande avec instance une orientation pratique de l'enseignement moderne.

Dans les bureaux des lycées de *Pau* et de *Bayonne*, les avis sont assez partagés. On est d'accord cependant pour attribuer les diminutions d'effectif aux fluctuations économiques de la région et à la propagande cléricale qui a su conquérir les faveurs de la bourgeoisie et aussi d'un trop grand nombre de fonctionnaires et d'officiers, tout en mettant les établissements qu'elle recrute à la portée des bourses les plus modestes. — On est d'accord aussi pour demander une plus grande autonomie pour nos établissements, appuyée sur le concours de comités de patronage et d'administration. — Mais, sur la question de l'enseignement, certains membres ne voient le salut de l'Université que dans un renforcement du classique, peut-être même dans la suppression totale du moderne, « parodie fâcheuse et ridicule du classique » ; d'autres voudraient, au contraire, la presque suppression du classique ou que, en tout cas, l'Université portât tous ses efforts sur le développement du moderne, orienté de manière à préparer au commerce, à l'industrie et à l'agriculture.

Dans les *collèges*, dont quelques-uns sont assez prospères, les bureaux signalent en première ligne la valeur du principal comme un des facteurs essentiels de la prospérité de l'établissement (collèges de *Blaye* et de *Sarlat*, de *La Réole*). La concurrence des établissements religieux et la mode cléricale, à laquelle sacrifient trop de républicains sous le vain prétexte de procurer à leurs enfants une meilleure éducation, sont les entraves les plus ordinaires du développement de cette prospérité (*Libourne*, *Marmande*, *La Réole*). Mais aussi, et surtout peut-être, la concurrence de l'enseignement primaire et des écoles primaires supérieures.

Aussi, à *Marmande* en particulier, demande-t-on la fusion de l'enseignement primaire supérieur avec le moderne par la transformation de ce dernier en deux cycles, formant chacun un tout complet, dont le premier serait particulièrement orienté suivant les besoins de la région. Cependant, tout en admettant cette adaptation, on ne voudrait pas (à *La Réole*) que cet enseignement devînt professionnel. — A *Villeneuve-sur-Lot* on demande la création d'une section agricole et d'une section commerciale. — A *Sarlat* on demande un plus grand nombre de professeurs en raison de l'accroissement de l'effectif, mais on ne voudrait d'aucune orientation spéciale, le pays n'ayant pas de besoins spéciaux. —A *Bergerac*, on ne demande rien.

ACADÉMIE DE CAEN

Les *lycées d'Évreux et d'Alençon* n'ont subi dans leurs effectifs que des variations sans grande importance. Leurs bureaux sont d'accord pour demander une transformation de l'enseignement moderne en deux cycles dont le premier, formant un tout complet en deux ou trois années d'études, aurait un caractère surtout pratique, en ce sens qu'il donnerait à ceux qui ne voudraient pas aller plus loin au moins les connaissances générales indispensables. Dans le second cycle seulement les études seraient spécialisées dans le sens spéculatif ou dans le sens pratique proprement dit.

Au *lycée de Cherbourg*, le bureau se préoccupe surtout de la concurrence cléricale, et exprime ses regrets de ne pas voir les profes-

seurs suivre leurs élèves d'aussi près qu'on le fait dans les maisons religieuses. On voudrait aussi un enseignement plus pratique, mais on se borne à demander l'établissement d'un cours de Saint-Cyr pour les enfants des officiers de la garnison.

Lycée de Coutances. La diminution d'effectif a, suivant le bureau, des causes multiples dont la création des écoles primaires supérieures, le retard du latin jusqu'à la sixième, et surtout l'élévation des tarifs au moment même de la crise agricole, sont les causes principales. C'est l'enseignement primaire supérieur qui a recueilli toute l'ancienne clientèle de l'enseignement spécial, parce qu'elle n'a pas trouvé ce qu'elle désirait dans le moderne qui est tout entier à réorganiser en vue d'une préparation plus rapide à l'industrie, au commerce, à l'agriculture. On estime d'ailleurs que cet enseignement réorganisé devrait conserver une base uniforme d'enseignement général pour toute la France, mais que certaines parties pourraient en être plus ou moins développées suivant les besoins locaux. Le bureau ajoute qu'il ne voit aucun avantage aux conseils de discipline, assemblées de professeurs, ou conseils quelconques qui ne peuvent que diminuer l'autorité du chef d'établissement dont les pouvoirs devraient être au contraire singulièrement renforcés.

Au *lycée du Mans* on a éprouvé des variations assez fortes. La concurrence religieuse, la création des Écoles primaires supérieures, d'une École pratique de commerce et d'industrie en sont les principaux facteurs. On y désire vivement le maintien du classique, — avec un cours de Saint-Cyr — et l'on estime que le moderne serait à compléter par quelques préparations spéciales aux diverses administrations.

Le *lycée de Rouen* maintient aujourd'hui son effectif en face de nombreuses écoles primaires supérieures, pratiques ou professionnelles ; mais, au cours des vingt dernières années, il a subi une baisse considérable par le fait de la concurrence d'importants établissements ecclésiastiques ou congréganistes. Le bureau souhaiterait voir les professeurs s'occuper davantage de l'éducation de leurs élèves et les suivre de plus près dans la vie intérieure du lycée. En fait d'enseignement il estime que l'uniformité n'est pas à désirer à travers tous les établissements universitaires, mais qu'il conviendrait de laisser aux bureaux d'administration le soin d'adapter les programmes aux besoins de chaque région.

Le *lycée du Havre* a beaucoup diminué du fait de la concurrence cléricale, et aussi du fait de la création de lycées aux colonies. On y voudrait aussi une transformation du moderne, mais une transformation qui ne lui retirerait rien de son caractère général d'enseignement secondaire ; une simple orientation qui ferait aux exercices pratiques une part plus large suffirait pour répondre aux exigences du temps présent. Pour ces modifications il serait indispensable que toute initiative fût laissée au proviseur qu'appuierait le concours d'un véritable conseil d'administration aux pouvoirs les plus étendus.

Les bureaux des dix-huit *collèges* de l'Académie ont presque tous longuement délibéré. Au sujet des variations d'effectif, la presque unanimité signalent en première ligne la concurrence des établissements religieux, de plus en plus nombreux, comme étant la cause essentielle qui a amené la diminution d'un grand nombre de collèges, ou du moins retardé ou empêché le développement de leur prospérité. Quelques-uns traitent cette concurrence de déloyale parce qu'elle ne prend ses élèves à l'Université qu'en calomniant ses établissements, et l'on déplore que non seulement la bourgeoisie, mais encore tant d'officiers et même de fonctionnaires se laissent séduire par cette propagande. Un certain nombre de vœux ont même été émis pour que les fonctions d'État fussent à l'avenir interdites à ceux qui n'auraient pas passé quelques années au moins dans un établissement universitaire (*Argentan*, *Vire*).

La situation de l'agriculture et du commerce a été signalée comme s'ajoutant à la cause précédente dans plusieurs réunions (*Avranches, Bernay, Condé-sur-Noireau*, *Falaise*, *Flers*, *Lisieux*, *Sablé*) et l'importance de cette cause est d'autant plus grande que les établissements libres accueillent les élèves à tous les prix et à des conditions que ne peuvent consentir nos principaux. La dépopulation de certaines régions est encore une des causes de la baisse observée dans quelques maisons (*Bayeux*, *Bernay*, *Falaise*, *Sillé-le-Guillaume*).

Enfin, dans un grand nombre de collèges, on incrimine la concurrence de l'enseignement primaire, qui, depuis qu'il est mieux organisé,

retient davantage les enfants de la campagne à qui il suffit et à qui il coûte moins de temps et d'argent, et surtout la concurrence de l'enseignement primaire supérieur. Aussi quelques bureaux voudraient qu'on supprimât toute école primaire supérieure à proximité d'un collège ou tout au moins qu'on annexât ces écoles aux collèges eux-mêmes pour ne leur point faire concurrence (*Eu*, *Sillé-le-Guillaume*, *Sablé*).

Dans un seul cas l'hostilité d'une municipalité est marquée comme ayant menacé et menaçant encore non seulement la prospérité, mais l'existence même d'un collège. Sur la question de l'enseignement, l'unanimité est bien près d'exister au moins sur les points essentiels. Tout d'abord le maintien de l'enseignement classique est demandé partout, souvent même avec une grande force. Tout au plus demande-t-on parfois quelques allégements dans le détail de ses programmes (*Dieppe*).

L'enseignement moderne est moins heureux. Son maintien intégral est rarement admis (*Eu*, *Mortain*). Le plus souvent il est traité de pastiche ou de mauvaise copie du classique, et sa transformation au moins partielle est énergiquement demandée. Le but auquel doit viser cette transformation est d'ailleurs toujours le même. A côté du classique, réservé à une élite et destiné à préparer aux carrières libérales, on veut un enseignement pratique, utilitaire, qui prépare à toutes les carrières industrielles, commerciales ou agricoles et qui doit être celui du plus grand nombre.

Pour atteindre ce but, ou bien on propose simplement la création de certains cours spéciaux d'agriculture ou de comptabilité (*Honfleur*) à côté de ceux qui existent déjà ou la fusion complète du moderne et de l'enseignement primaire supérieur (*Flers*, *Lisieux*, *Verneuil*). Mais plus souvent, par une combinaison qui rencontre beaucoup de faveur, on demande la transformation des deux, trois ou quatre premières années seulement du moderne en un enseignement pratique destiné aux jeunes gens qui ne viennent chercher au collège qu'un complément d'enseignement primaire, qui n'ont ni le temps ni les moyens d'y rester davantage et à qui il faut que les quelques années qu'ils y peuvent passer soient utiles, d'une utilité immédiate pour la carrière où ils vont entrer dès l'âge de quatorze ou quinze ans — agriculture, commerce ou industrie — (*Argentan*, *Bayeux*, *Condé-sur-Noireau*, *Falaise*, *Mortain*, *Sablé*, *Sillé-le-Guillaume*, *Vire*). Cette transformation ne serait d'ailleurs pas incompatible avec la conservation d'un cycle supérieur de cet enseignement où pourrait se continuer la préparation au baccalauréat moderne (*Falaise*, *Sablé*) ou à l'ancien baccalauréat ès sciences rétabli (*Vire*).

L'autonomie n'est pas demandée partout, faute de pouvoir déterminer les moyens pratiques de la réaliser. Mais on s'accorde, en général, à demander une plus grande initiative pour les chefs d'établissement, et soit un élargissement des attributions des bureaux d'administration, soit la création de conseils ou comités de patronage qui, d'une part, pourraient travailler au recrutement de la maison, mais qui, surtout, auraient toute compétence et tous moyens pour déterminer l'orientation spéciale de l'enseignement en rapport avec les besoins du pays et pour arrêter les programmes des cours spéciaux qui sembleraient les plus susceptibles de rendre service aux enfants de la région (*Bayeux*, *Bernay*, *Condé-sur-Noireau*, *Dieppe*, *Eu*, *Sablé*).

ACADÉMIE DE CHAMBÉRY

Lycée de Chambéry. La multiplication des établissements nouveaux publics ou libres dans la région est la cause principale de la diminution d'effectif. On souhaite un enseignement préparant à l'agriculture et au commerce, mais on ne désire pas l'autonomie pour l'établissement.

Au lycée d'*Annecy* on insiste beaucoup sur l'élévation des tarifs comme ayant écarté le plus grand nombre d'élèves, et l'on demande

la suppression pure et simple de l'enseignement moderne, pour revenir à l'ancien enseignement spécial plus pratique, avec adjonction d'un enseignement encore aussi pratique que possible des langues vivantes. L'autonomie n'apparaît désirable qu'au point de vue financier, et pour la fixation des tarifs.

Des causes particulières se sont ajoutées aux causes générales déjà citées pour diminuer l'effectif du collège de *Bonneville*; on y demande un enseignement pratique avant tout, voire même professionnel. L'expérience en est faite d'ailleurs avec succès dans l'établissement même.

ACADÉMIE DE CLERMONT

Lycée de Clermont. L'internat surtout a diminué; l'ouverture de nouveaux lycées ou collèges en est la cause principale avec l'organisation plus complète de l'enseignement primaire, primaire supérieur et professionnel, avec aussi l'élévation des prix de pension et surtout la concurrence si vive des établissements religieux. Point n'est besoin de modifier l'enseignement du lycée dans un sens quelconque, puisque Clermont possède déjà son école professionnelle. L'autorité du proviseur doit être fortifiée, mais il ne faut pour cela créer aucun conseil nouveau qui entrave encore son initiative.

Au lycée de *Montluçon*, la situation est bonne. Les variations d'effectif y suivent les variations de la fortune publique. On y demande le maintien de l'enseignement classique, mais aussi que le moderne soit rendu plus pratique par de l'agriculture non pas seulement théorique, par de la comptabilité, des manipulations de physique et de chimie, par du travail manuel même. Ainsi, seulement, il donnera des résultats utiles. Le président de l'Association des anciens élèves appuie fortement cet avis.

Les variations d'effectif sont peu importantes au lycée d'*Aurillac*. On y désirerait un comité de patronage et de propagande, composé des notabilités de la ville et d'anciens élèves, dont l'autorité et le soutien seraient une garantie de prospérité pour l'établissement. On verrait volontiers l'enseignement moderne prendre une direction plus pratique et plus conforme aux nécessités régionales.

Les membres du bureau du *lycée de Guéret*, répondant individuellement, accusent les tarifs d'être trop élevés. Un membre voudrait voir diminuer l'étude des belles-lettres au profit de l'étude des langues étrangères, mais voudrait que tout enseignement pratique, professionnel, fût réservé aux écoles spéciales.

Au *lycée du Puy*, c'est à l'influence du clergé, à la mode qui pousse la bourgeoisie aux maisons religieuses d'éducation qu'on attribue en partie la diminution des effectifs universitaires, mais aussi au prix élevé de la pension. L'enseignement moderne devrait être orienté vers l'agriculture et le commerce.

Lycée de Moulins. Le bureau ne demande guère qu'une extension des pouvoirs du bureau d'administration, qui lui permette, connaissant mieux l'établissement, de le faire plus et mieux connaître dans la région, et, au *lycée de Tulle*, on se borne à souhaiter le retour à une discipline plus ferme.

Parmi les *collèges* de l'académie il en est un certain nombre qui prospèrent, et dans ceux-là les bureaux d'administration ne demandent rien de mieux que la continuation de l'état de choses actuel. Tels sont les collèges d'*Ambert*, d'*Aubusson*, de *Cusset*, de *Treignac*. Cependant, parmi ceux-là même, il en est où l'on estime que, pour soutenir la concurrence de l'enseignement primaire supérieur et des institutions libres, une grande diversité d'enseignements, et d'enseignements spéciaux, est nécessaire, appropriés aux besoins locaux.

Partout ailleurs, les mêmes raisons sont données de la diminution des effectifs : crise agricole ou viticole, concurrence très vive des établissements religieux, concurrence de l'enseignement primaire supérieur. A *Brioude*, à *Brive*, à *Issoire*, à *Thiers*, à *Riom* surtout, on signale avec force la propagande cléricale à laquelle officiers et magistrats ne se montrent

pas moins sensibles que la bourgeoisie ; à *Saint-Flour*, où un petit séminaire enlève à tout prix les élèves du collège. Partout aussi dans ces établissements, soit à côté de l'enseignement moderne, soit plutôt en son lieu et place on réclame des cours spéciaux d'agriculture en particulier, ou même des cours spéciaux d'industrie locale, comme à *Thiers*. A *Mauriac*, c'est de la gymnastique qu'on demande, avec du latin et du grec en moderne, de la comptabilité en classique, et de l'espagnol partout. Mais Mauriac est seul de son avis.

ACADÉMIE DE DIJON

Le bureau du *lycée de Dijon*, satisfait de la situation très prospère de l'établissement, en dépit de la concurrence, ne demande pas qu'il soit rien changé à l'état de choses actuel.

Au *lycée de Troyes*, la propagande cléricale, l'organisation plus complète de l'enseignement primaire et la crise de l'industrie locale (bonneterie) sont les causes de la diminution d'effectif. Le bureau n'estime pas d'ailleurs que le lycée puisse entreprendre de lutter sur le terrain des enseignements spéciaux avec les écoles professionnelles. Mais il souhaite qu'une certaine liberté soit laissée au chef d'établissement pour l'application des tarifs.

Lycée de Chaumont. La population a diminué dans le département et une grande gêne pèse sur l'agriculture et le commerce ; avec le développement donné à l'enseignement primaire supérieur et la propagande exercée en faveur des établissements libres, on explique ainsi facilement la diminution d'effectif. Suivant le bureau, l'enseignement classique devrait être fortifié et allégé tout à la fois, mais à côté de lui on devrait créer un enseignement agricole et industriel. Un conseil d'administration aux pouvoirs étendus se joindrait au proviseur pour assurer et diriger l'autonomie aussi grande que possible de l'établissement.

Le *lycée de Sens* est prospère en dépit d'une concurrence religieuse qui, il est vrai, lui envoie un certain nombre d'externes. Les membres du bureau estiment que, dans cette région agricole, c'est l'enseignement moderne qu'il convient de développer, avec quelque peu d'agriculture et de sciences pratiques.

Il y a très peu de divergences dans les opinions exprimées par les bureaux des *Collèges* au sujet des variations d'effectifs. Dans le plus grand nombre d'établissements ces variations ont été peu sensibles (*Auxonne, Wassy, Langres*). Il y a augmentation dans quelques-uns (*Bar-sur-Aube*), et là où des oscillations importantes ou une diminution ont eu lieu, c'est la crise agricole, la concurrence de l'enseignement libre ou de l'enseignement primaire qu'on en considère comme responsable — ou plus souvent encore la valeur plus ou moins grande du chef de l'établissement (*Joigny, Avallon*).

L'accord est moins complet sur la question de l'enseignement. Le bureau d'*Auxonne* demande que le classique seul soit développé et repousse comme inutile toute introduction d'enseignement professionnel ou utilitaire au collège ; à *Châtillon-sur-Seine*, on est satisfait des programmes actuels, quitte à laisser au principal toute liberté pour en modifier individuellement et par espèces l'application, suivant les buts poursuivis par les élèves. Mais tandis qu'à *Langres*, à côté du classique, allégé du grec rendu facultatif, on estime que le moderne doit être conservé avec son caractère secondaire, pour une place être faite à un troisième enseignement, primaire supérieur, d'une grande souplesse, mais surtout agricole et commercial, à *Clamecy* on estime qu'à côté du classique également allégé du grec, au moins en partie, le moderne doit disparaître complètement devant l'enseignement primaire supérieur, mais que celui-ci doit être donné dans des établissements distincts.

Cependant le vœu le plus fréquemment exprimé est celui de voir à côté du classique une transformation des deux, trois, quatre premières années du moderne en un cycle complet analogue à l'ancien enseignement

spécial, d'où il serait possible cependant de continuer les études dans le moderne supérieur. (*Semur, Saulieu, Wassy, Cosne, Arnay-le-Duc* et même *Beaune*, où les avis sont d'ailleurs très partagés.)

L'unanimité se retrouve sur la question de l'autonomie et presque partout aussi on préconise l'annexion à l'établissement d'un conseil d'administration aux attributions assez larges pour que les membres puissent prendre les mesures nécessaires à assurer le recrutement de l'établissement et son fonctionnement au mieux des intérêts de la région. L'initiative et la responsabilité plus grandes accordées à la direction ne manqueraient pas d'exercer la plus heureuse influence sur la prospérité de la maison.

ACADÉMIE DE GRENOBLE

Au *Lycée de Grenoble*, on attribue à des causes économiques, à la diminution de la fortune publique, la diminution de l'effectif. L'enseignement technique étant donné dans l'Isère dans des établissements spéciaux, on estime qu'il est inutile de l'introduire au lycée. — On souhaite seulement que les programmes, moins chargés, laissent une plus large part au travail personnel des élèves et qu'une attention plus vigilante soit apportée à l'éducation.

Au *Lycée de Gap*, la diminution d'effectif, qui est de date récente, a surtout des causes particulières et locales, en dehors de la cause générale souvent signalée de la multiplication des établissements d'instruction, publics ou privés, depuis quelques années.

Le bureau y émet le vœu qu'une préparation spéciale y soit organisée en vue des écoles techniques ou de certaines carrières spéciales, et souhaite, pour la réalisation de ce vœu, qu'une plus grande souplesse soit donnée aux règlements et programmes, dont un comité de patronage ou de perfectionnement pourrait déterminer l'application particulière suivant les besoins de la région.

A *Tournon*, les mêmes raisons sont invoquées (création de nombreux établissements d'instruction et d'écoles primaires supérieures en particulier, — recrudescence de l'esprit clérical) et l'on souhaite un plus grand développement à l'enseignement agricole.

Dans les *collèges* de l'académie, il y a presque unanimité à signaler également la concurrence des établissements religieux, de l'enseignement primaire supérieur ou même élémentaire comme les causes essentielles ou générales de la diminution d'effectif, qui cependant ne se manifeste pas partout, heureusement. La valeur du principal est considérée aussi comme un facteur essentiel de la prospérité de l'établissement. Mais il y a unanimité absolue à demander le developpement d'un enseignement pratique qui existe déjà, d'ailleurs, dans quelques établissements (*Nyons*) et qui gagnerait à être organisé officiellement là où il n'est qu'une déformation de l'enseignement moderne. — A *Romans*, à *Montélimar*, on regrette l'enseignement spécial disparu, plus court et plus pratique que le moderne.— A *Saint-Marcellin*, à *Embrun*, on demande un enseignement agricole.— A *Privas*, à *Bourgoin*, à *Briançon*, l'orientation de l'enseignement moderne dans le sens scientifique, industriel, voire même professionnel. — A *la Mure*, on estime qu'il est indispensable d'annexer au collège des cours d'enseignement primaire supérieur avec sections agricole et industrielle.

On est à peu près unanime à demander une autonomie plus grande, sauf cependant dans quelques villes — peu riches — qui craignent que cette autonomie n'impose une trop lourde charge à leurs finances.

Les présidents d'associations d'anciens élèves qui ont répondu au questionnaire déclarent, en général, leur avis conforme à celui du bureau d'administration auquel ils appartiennent le plus souvent.

ACADÉMIE DE LILLE

Département de l'Aisne. — Le *lycée de Laon* a perdu quelques élèves. Ces pertes sont dues à des causes particulières, mais aussi à une organisation meilleure chaque jour de l'enseignement primaire. Elles sont dues aussi, suivant un membre du bureau, à ce que les nouvelles méthodes de l'Université ont perdu de leur excellence passée, en retardant l'étude du latin et en commençant trop tôt l'étude des sciences. Ce sont ces changements qui auraient amené les familles, avec d'autres causes, à préférer les établissements libres. Ceux-ci cependant, au moins dans l'Aisne, n'ont pas sensiblement progressé. Quoi qu'il en soit, des modifications s'imposent à l'enseignement du lycée; le classique doit être conservé et renforcé même pour ceux qui se destinent aux carrières libérales. Quant aux fils de cultivateurs et d'industriels qui suivent le moderne pendant deux ou trois ans, il conviendrait de leur faire, à la place des langues vivantes, quelques conférences plus pratiques d'agriculture ou de sciences appliquées qui les prépareraient au besoin aux écoles d'agriculture.

Le lycée de *Saint-Quentin* a subi des variations assez brusques depuis vingt ans. La création du lycée de Laon et de plusieurs écoles primaires supérieures en sont la cause et aussi l'absence au lycée d'un enseignement approprié aux besoins du pays. Aussi le bureau demande-t-il ici aussi qu'une liberté plus grande soit laissée au proviseur pour lui permettre d'organiser, pour les enfants qui ne font que les premières années du moderne, des cours spéciaux qui, d'ailleurs, pourraient être mis d'accord avec le développement normal du moderne, grâce à quelques légères modifications des programmes de ce dernier enseignement.

Les bureaux des trois collèges de *Château-Thierry,* de *la Fère* et de *Soissons* donnent à leur tour le développement de l'enseignement primaire et primaire supérieur, le retard du latin jusqu'en sixième, la crise agricole et l'élévation des tarifs comme causes des variations, peu sensibles d'ailleurs, des effectifs de ces établissements. On ajoute, à Château-Thierry, les changements trop fréquents dans le personnel; à la Fère et à Soissons, l'insuffisance de soins donnés à l'éducation à laquelle les professeurs devraient s'intéresser plus directement.

On est d'accord, d'ailleurs, dans ces trois assemblées, pour demander qu'en ce pays agricole le moderne soit modifié, au moins dans ses classes inférieures et moyennes, de manière à se rapprocher de l'enseignement primaire supérieur et à pouvoir être mis en harmonie avec les besoins de la région.

Dans les *Ardennes*, au *lycée de Charleville* comme au *collège de Sedan*, c'est encore l'enseignement primaire que les bureaux accusent de dépeupler nos lycées et collèges, au moins autant que la propagande cléricale. Ici encore on souhaite que toute latitude soit laissée aux chefs d'établissement pour modifier leur organisation et leurs programmes suivant les nécessités sociales. Le moderne doit absolument faire place à des cours spéciaux de préparation aux carrières commerciales, industrielles et agricoles.

Département du Nord. — Les quatre lycées de ce département, *Lille*, *Douai*, *Tourcoing* et *Valenciennes,* sont situés à trop peu de distance les uns des autres pour que les causes générales qui ont influé sur les variations d'effectif des uns et des autres ne soient pas sensiblement les mêmes. Aussi les bureaux de ces quatre établissements sont-ils unanimes à nous signaler, comme causes essentielles de la diminution qu'on a pu observer dans chacun d'eux, d'abord la création, l'ouverture ou la réorganisation de nouveaux établissements publics d'enseignement secondaire et le développement incessant des établissements d'enseignement primaire supérieur ou professionnel. A cette première cause vient s'ajouter la crise agricole et commerciale coïncidant, d'ailleurs, avec un relèvement des tarifs des lycées et enfin la concurrence chaque année plus pressante des établissements libres, aux-

quels la propagande cléricale assure un recrutement de plus en plus nombreux, non seulement dans l'armée, mais encore dans la bourgeoisie et jusque parmi les fonctionnaires eux-mêmes du gouvernement de la République. A ces causes générales, on ajoute seulement à Lille l'aspect désagréable et l'insuffisance des bâtiments du lycée; à Douai, le transfert à Lille des Facultés de lettres et de droit.

En fait d'enseignement, on demande à *Douai* que le classique soit maintenu et fortifié; mais à *Douai*, comme à *Lille*, on demande que dans une région essentiellement industrielle et agricole des cours spéciaux puissent être organisés en vue de la préparation aux grandes écoles spéciales de la région: Institut industriel, École supérieure de commerce, etc. A *Valenciennes* on se borne à réclamer un plus large développement de l'enseignement des langues vivantes. A *Tourcoing*, on verrait volontiers un enseignement commun à tous donné jusqu'à treize ou quatorze ans, à la sortie duquel une bifurcation serait possible vers le classique ou vers le moderne. Le moderne est ici d'ailleurs considéré comme l'enseignement essentiel; mais on souhaite qu'il soit rendu plus court et surtout plus pratique qu'il ne l'est actuellement, et que la part faite aux sciences, aux sciences appliquées en particulier, y soit plus grande que la part faite à la littérature.

Une autonomie relative est par suite reconnue partout nécessaire, comme le moyen le meilleur et le plus sûr de réaliser les réformes ou modifications rendues nécessaires par les circonstances locales.

Dans les *collèges*, à *Armentières* et à *Cambrai*, les raisons données des variations d'effectif sont les mêmes que dans les lycées: concurrence des établissements religieux et vanité de la bourgeoisie qui croit se grandir en envoyant ses enfants dans ces établissements; concurrence des écoles primaires supérieures et professionnelles. Les mêmes modifications sont aussi demandées pour le moderne, le classique étant d'ailleurs maintenu et même fortifié.

Enfin les mêmes idées se trouvent développées, quelques-unes avec beaucoup de force, dans les rapports des présidents de quelques associations d'anciens élèves.

Pas-de-Calais. — Au *lycée de Saint-Omer* et au *collège d'Arras* on a indiqué, comme causes générales des diminutions d'effectif qui se sont produits au cours des vingt dernières années, toutes les causes déjà signalées dans les autres départements de la région, en ajoutant que, si la propagande des établissements religieux avait tant de succès, elle le devait entre autres motifs à l'organisation plus souple de ces maisons qui adaptent de mieux en mieux leur enseignement aux nécessités locales.

Aussi, à *Saint-Omer* et à *Arras*, a-t-on insisté d'une façon toute particulière sur l'intérêt qu'il y aurait pour nos établissements universitaires à jouir d'une plus grande autonomie, et sur les moyens d'assurer cette autonomie en donnant des attributions plus larges et plus précises à la fois au bureau d'administration lui-même qui pourrait administrer véritablement les intérêts matériels de la maison et en devenir en même temps le conseil de perfectionnement avec le concours du conseil de discipline.

Pour associer plus étroitement les professeurs à l'éducation, un système est proposé qui fait des membres de ce dernier conseil les collaborateurs constants du proviseur. Enfin, sur la question de l'enseignement, le maintien du classique est nettement demandé, mais en même temps la transformation du moderne en un enseignement qui, tout en conservant une base générale, soit susceptible de s'adapter aux nécessités locales; de l'enseignement primaire supérieur, en un mot, à tendances professionnelles.

Au *collège de Boulogne*, on demande aussi cette transformation du moderne, mais à condition que le nouvel enseignement soit réservé à des établissements spéciaux et ne pénètre pas au collège. A *Béthune*, on préférerait un enseignement général, commun à tous jusqu'à quatorze ou quinze ans, suivi d'une bifurcation. A *Calais*, on s'occupe surtout des causes particulières qui ont influé sur les variations d'effectif. A *Saint-Pol*, c'est de l'enseignement primaire supérieur qu'on demande nettement et, si le collège prospère, c'est que déjà on y a fait déjà une large place à cet enseignement.

Les présidents d'associations d'anciens élèves qui ont fourni un rapport sont d'accord avec les bureaux d'administration.

Dans la *Somme*, au *lycée d'Amiens*, on signale les dangers de la propagande cléricale;

la transformation insensible des petits séminaires en établissements d'enseignement secondaire proprement dits — et la surélévation des tarifs universitaires. — On demande une direction exclusivement pratique au moderne, une plus grande autonomie pour l'établissement à l'aide de pouvoirs plus étendus donnés au bureau d'administration, et enfin on souhaite une collaboration plus intime des professeurs à l'éducation des élèves.

Au collège d'*Abbeville* on n'a pas délibéré. Au collège de *Péronne* on demande de l'enseignement agricole.

ACADÉMIE DE LYON

Le bureau du *lycée de Lyon* s'est élevé seulement avec force contre l'insuffisance des bâtiments actuels du lycée, qui empêche le recrutement des classes inférieures et les tarifs trop élevés qui ont amené une diminution considérable de l'effectif du petit lycée de *Saint-Rambert*. Il demande la création au lycée d'un cours préparatoire à l'école de commerce.

Au *lycée de Bourg*, la préférence de la bourgeoisie pour les établissements ecclésiastiques et la crise économique coïncidant avec la création d'établissements publics ou privés moins coûteux, écoles primaires supérieures ou autres, sont considérées comme les causes essentielles de la diminution d'effectif. Mais on estime que la création de cours spéciaux d'une utilité purement locale n'est pas à désirer, et l'introduction de ces cours au lycée aurait, en effet, pour résultat de dénaturer le caractère propre de l'enseignement secondaire. On se rallierait plus volontiers au projet Foncin substituant un enseignement général à la base, commun à tous, et ne se spécialisant qu'au sommet.

Le bureau du *lycée de Roanne* signale surtout comme cause de diminution la concurrence de l'enseignement primaire supérieur et la propagande cléricale en faveur des établissements religieux. Il est d'avis qu'une large autonomie soit accordée aux lycées pour leur permettre de mettre leurs programmes en harmonie avec les besoins de la région. Ici, par exemple, il serait à souhaiter que le moderne fût rendu essentiellement pratique par sa division en deux cycles, dont le premier, limité à trois années, formerait un tout complet d'un caractère surtout professionnel.

A *Saint-Étienne*, c'est encore la concurrence de l'enseignement primaire supérieur et professionnel qu'on incrimine et qui, avec les plus ou moins grands succès aux examens, explique la diminution d'effectif. Et on exprime le vœu que le moderne cesse d'être un faux enseignement classique et prépare davantage les jeunes gens au grand commerce, à la grande industrie, à la grande agriculture. L'organisation de cet enseignement en deux cycles est également proposée.

Au *lycée de Mâcon*, c'est la crise agricole qui est considérée comme la cause principale de la baisse observée depuis deux ans, en même temps que la concurrence de l'enseignement privé et de l'enseignement primaire à tous les degrés. En raison de l'absence d'industrie spéciale dans la région, le bureau estime qu'il n'y a pas lieu de créer au lycée un enseignement spécial quelconque.

Plusieurs *collèges* de l'académie sont très prospères ou n'ont éprouvé que des variations insignifiantes; aussi les bureaux ne s'y sont pas préoccupés de la question (*Villefranche*, *Nantua*, *Pont-de-Vaux*). Dans les autres, c'est toujours à la concurrence des établissements d'enseignement primaire supérieur et professionnel, publics ou privés qu'on attribue la diminution (*Autun*, *Chalon-sur-Saône*) et aussi à la suppression de l'enseignement spécial (*Chalon-sur-Saône*, *Louhans*).

Les bureaux sont d'ailleurs unanimes à demander la modification du moderne et la transformation au moins de ses trois premières années en un enseignement pratique et analogue à l'enseignement primaire supérieur (*Pont-de-Vaux*, *Autun*, *Louhans*); à *Nantua* et à *Chalon*, on demande également qu'une plus

grande autonomie ou que la création d'un comité consultatif près du collège permette de déterminer les modifications à apporter dans l'enseignement d'après les besoins de la région. A *Villefranche*, on admettrait que les collèges ne donnent qu'un enseignement unique, sorte d'enseignement primaire supérieur, jusqu'à quatorze ou quinze ans, à la suite duquel les enfants iraient recevoir un enseignement plus élevé dans les lycées ou plus spécial dans des écoles spéciales.

Les présidents d'associations d'anciens élèves qui ont envoyé une réponse adoptent en général l'avis des bureaux d'administration.

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Le lycée de *Montpellier* est prospère. Les variations d'effectif y ont toujours eu pour principale cause les fluctuations de la fortune publique, plus encore que la concurrence des établissements religieux de la région dont l'effectif a suivi les mêmes oscillations et est actuellement stationnaire. En fait d'enseignement, on demande l'organisation d'une préparation à l'École navale et une orientation des élèves du moderne vers les carrières industrielles et commerciales. Enfin on souhaite à l'intérieur de l'établissement le développement d'un régime familial et une plus grande part faite à l'éducation.

Le bureau du lycée de *Nîmes* n'a pas délibéré.

Au lycée d'*Alais*, tout neuf, le bureau se préoccupe de l'inutilité de la grosse dépense causée par la construction d'un vaste lycée qui reste à moitié vide. Mais, situé entre Nîmes et Montpellier, le lycée d'Alais, réduit à opérer son recrutement dans une région pauvre et très restreinte, entouré d'ailleurs de collèges ou d'établissements libres aux tarifs plus réduits, ne pouvait espérer une nombreuse clientèle. Dans cette région industrielle, l'enseignement spécial d'autrefois était préférable au moderne. On prépare déjà aux arts et métiers ; il faudrait préparer également à l'école des maîtres mineurs. C'est du côté de l'enseignement professionnel qu'est l'avenir du lycée, à condition d'une réduction des tarifs. Le président de l'Association amicale appuie ces observations.

Lycée de *Carcassonne*. Les variations d'effectif y sont intimement liées à la crise phylloxérique et à la mévente des vins, aggravées par la création du collège de Narbonne et l'élévation des tarifs. La durée des études paraît trop longue même dans le moderne qui devrait être remplacé par des cours professionnels ou commerciaux. L'autonomie serait excellente, à condition de s'appuyer sur la responsabilité. Mêmes avis de la part du président de l'Association amicale.

Les *collèges* de cette région sont presque tous en assez bonne situation et leurs effectifs se maintiennent ou progressent depuis quelques années. On est unanime à indiquer la marche des affaires commerciales comme le facteur essentiel des variations de population de ces établissements. On y ajoute à *Mende* une concurrence congréganiste assez rude, qui attire la bourgeoisie et même un grand nombre de fonctionnaires. Au collège de *Béziers*, le bureau et surtout l'Association amicale signalent aussi une concurrence du même genre ; mais le bureau insiste surtout avec grande force sur le tort causé au recrutement du collège par l'état de vétusté des bâtiments, qui inspire des craintes aux familles au point de vue même de la sécurité.

Pour l'enseignement, les avis sont à peu près les mêmes partout : à *Béziers*, on demande des cours agricoles pour les enfants qui ne viennent passer au collège que deux ou trois ans, au sortir de l'école primaire. A *Cette*, on voudrait que les langues vivantes fussent remplacées en moderne par des notions commerciales, agricoles ou industrielles. A *Uzès*, à côté d'un enseignement classique restant l'enseignement principal, on se contenterait du moderne augmenté d'un cours d'agriculture. A *Mende*, on déclare que ce sont les cours spéciaux établis dans la maison en vue d'une préparation aux diverses administrations qui maintiennent son effectif. A *Castelnaudary*, on demande la fusion du moderne et de l'en-

seignement primaire supérieur. A *Narbonne*, ville essentiellement commerçante, on voudrait avant tout des cours commerciaux, pratiques, que l'on préférerait même à l'École pratique de commerce projetée. A *Perpignan*, enfin, on désire le maintien de l'enseignement classique et l'enseignement moderne rendu plus pratique; le président de l'Association amicale insiste sur la nécessité de cette transformation.

ACADÉMIE DE NANCY

Meurthe-et-Moselle. — Au lycée de *Nancy*, le bureau n'a pas délibéré, chacun de ses membres ayant déjà répondu au questionnaire à d'autres titres.

Dans les collèges de *Longwy* et de *Toul*, la prospérité renaît en dépit de la concurrence. Les bureaux en trouvent la raison dans ce fait qu'à Longwy existe dès maintenant un cours industriel et commercial, indispensable dans un centre métallurgique aussi important, et qu'à Toul le collège possède également un enseignement professionnel complètement organisé.

A *Lunéville* et à *Pont-à-Mousson* la situation est moins brillante. Aussi souhaite-t-on, pour y remédier et détruire les effets de la concurrence des établissements libres, l'introduction au collège de l'enseignement primaire supérieur, ou du moins le développement de l'enseignement moderne dans le sens pratique.

Partout on demande pour les établissements universitaires une plus grande autonomie permettant aux chefs d'établissement et à leurs conseils de réaliser les améliorations exigées par les nécessités locales.

Meuse. — Le lycée de *Bar-le-Duc* a éprouvé des pertes sérieuses du fait de la concurrence des établissements religieux. Aussi le bureau voudrait-il qu'on supprimât la liberté de l'enseignement secondaire, ou tout au moins qu'on exigeât des candidats aux fonctions publiques un séjour de trois ou quatre années dans un établissement de l'État. Il est hostile à toute immixtion de conseils étrangers dans l'administration du lycée. En fait d'enseignement, à côté de l'enseignement classique fortifié, il verrait volontiers les trois premières années du moderne remplacées par un premier cycle de trois années formant un tout complet, et comportant un programme plus spécialement approprié aux besoins de la région, sans que jamais toutefois cet enseignement puisse prendre un caractère professionnel.

Au collège de *Verdun*, comme au collège de *Saint-Mihiel*, on estime que l'enseignement classique doit rester l'enseignement dominant — la région ayant peu de besoins industriels ou commerciaux — et que l'enseignement moderne pourrait être réduit dans ses programmes et dans sa durée sans inconvénient. La même opinion domine à *Commercy*. Cependant ici on commence à moins diriger les jeunes gens vers les carrières libérales, et le bureau estime qu'il y a là un mouvement à encourager par la création au collège de cours spéciaux conduisant au commerce et à l'industrie. Le collège d'*Étain*, qui, comme les précédents, a souffert de la concurrence des établissements libres et de l'enseignement primaire, a de plus subi les conséquences de la crise agricole. Ce bureau estime qu'il conviendrait d'y développer l'enseignement de l'agriculture.

Vosges. — Au collège d'*Épinal* est déjà annexée une école industrielle. Il semble donc que l'enseignement y réponde à tous les besoins. Néanmoins l'établissement a subi une certaine baisse d'effectif que le bureau attribue à la concurrence des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires. Le président de l'Association amicale ajoute que l'action des répétiteurs ne lui paraît pas suffisamment éducative. Au collège de *Bruyères*, sous couleur de moderne, on fait un peu de tout, et l'on donne un enseignement général professionnel assez mal défini. Mais la région ne possédant ni industrie, ni culture importante, le succès paraît médiocre.

Les collèges de *Saint-Dié* et de *Neufchâteau* sont prospères. Le bureau de Saint-Dié trouve la cause de cette prospérité dans l'établissement de cours spéciaux complémentaires

du moderne et du classique, préparant soit à l'École normale, soit aux écoles spéciales d'industrie ou de commerce. Le bureau de Neufchâteau voudrait à côté du classique un enseignement moderne plus court, analogue au spécial de 1866, avec orientation agricole. L'enseignement primaire supérieur devrait alors être supprimé, faisant double emploi avec celui des collèges; à *Mirecourt* on demande également de l'agriculture. A *Remiremont*, on signale avec force la propagande cléricale qui détourne du collège jusqu'aux fils d'officiers et de fonctionnaires. On y demande la réduction de l'enseignement classique et un plus grand développement du moderne et du professionnel. Le président de l'Association amicale émet les mêmes avis et insiste sur la nécessité de réformer l'éducation, confiée actuellement à des répétiteurs manquant de l'expérience et des qualités du véritable éducateur.

ACADÉMIE DE PARIS

(MOINS LA SEINE)

Lycée de Bourges. — Trois membres du bureau ont exprimé individuellement leur avis. Ils sont unanimes sur les causes des variations des effectifs du lycée : création de nouveaux établissements, concurrence des établissements libres et propagande cléricale. Il faudrait que la propagande universitaire fût faite avec la même ardeur par les fonctionnaires mêmes de nos lycées, qui s'en désintéressent trop. — En ce qui concerne le développement à donner aux études commerciales et industrielles, deux membres seulement le demandent, et le troisième voudrait que l'enseignement du lycée restât toujours général, et que des cours spéciaux n'y fussent organisés que par exception.

Au *lycée de Chartres*, le bureau estime que l'instabilité du personnel, en même temps que l'organisation des maisons religieuses où le personnel enseignant est aussi chargé de la surveillance, sont les causes générales de la diminution d'effectif, causes auxquelles sont venues s'ajouter quelques causes particulières qui ont été puissamment exploitées par les adversaires du lycée. — Il souhaite, d'autre part, le maintien du classique, tel qu'il est, et une plus grande souplesse aux programmes du moderne pour que, sans faire double emploi avec l'enseignement primaire supérieur, il puisse fournir une préparation aux carrières industrielles, commerciales et agricoles. — Les attributions du bureau seraient élargies, et une plus grande initiative laissée aux proviseurs.

Le bureau du *lycée de Vendôme* donne, de la diminution d'effectif, les mêmes raisons qu'on invoquait à Chartres. On ajoute ici la concurrence de l'enseignement primaire supérieur. On souhaite le rétablissement du latin dans les classes élémentaires, le rétablissement des mathématiques préparatoires, et une orientation du moderne également vers le commerce et l'industrie, bien qu'une tentative faite récemment au lycée d'un enseignement spécial de ce genre n'ait pas réussi (sans doute en raison de l'élévation des tarifs). Une plus grande initiative est demandée pour le proviseur, mais pour le proviseur seul, sans entrave aucune d'assemblée quelconque.

Le *lycée d'Orléans* est très prospère, néanmoins le bureau redoute la concurrence congréganiste. Les nombreux succès aux examens expliquent la prospérité du lycée. On y souhaiterait, pour la clientèle agricole, la substitution d'un cours d'agriculture aux langues vivantes dans le moderne et une plus grande latitude laissée au proviseur pour se mouvoir dans les crédits accordés à l'établissement.

Le *lycée de Reims,* de l'avis du bureau, paraît avoir souffert surtout de la création des lycées de Laon et de Charleville; la concurrence des jésuites et les imprudences politiques de quelques fonctionnaires ont fait le reste. — Des classes de sciences appliquées ou de moderne B existent déjà au lycée pour les jeunes gens qui ont un objectif plus immédiat et plus pratique que le baccalauréat; le bureau

estime que la généralisation et le développement de ce système sont à désirer. — En fait d'autonomie, on ne désirerait que la libre disposition, pour le proviseur et le bureau, d'une caisse de réserve constituée avec les économies réalisées en cours de chaque exercice.

Au *lycée de Beauvais*, on a surtout parlé du collège auquel une installation défectueuse, la crise agricole et la création d'une institution ecclésiastique avaient fait le plus grand tort. — Le lycée a, dès ses débuts, organisé un enseignement moderne B (enseignement spécial en trois années) qui, soudé au moderne, lui emprunte sa valeur secondaire aux yeux des familles, tout en leur rendant plus de services. C'est une organisation à développer, d'après le bureau.

Lycée de Versailles. — Création de nombreux établissements libres comportant des tarifs inférieurs correspondant à une diminution des ressources de la clientèle ordinaire du lycée, et le « snobisme » que la propagande cléricale a su développer en faveur de l'enseignement libre, voilà les causes d'affaiblissement du lycée. La création d'une section préparatoire à l'Institut agronomique et d'une section préparatoire à Grignon serait à désirer.

Associations amicales des lycées de l'académie de Paris (y compris Paris). — Quelques lycées de Paris, de création récente ou ne possédant pas encore d'association d'anciens élèves (*Voltaire*, *Lakanal*), ou ces associations sont trop jeunes pour avoir pu être utilement consultées (*Carnot*). D'autre part, quelques présidents ont argué de leur incompétence ou de leur situation particulière pour ne pas répondre ou pour ne répondre que très sommairement au questionnaire qui leur avait été transmis. — Le président de l'association du *lycée Michelet* (Vanves) a cependant indiqué les causes spéciales qui avaient pu amener la diminution d'effectif de cet établissement : défaveur croissante de l'internat, à peu près seul possible à Vanves, création de nouveaux lycées à Paris avec classes spéciales préparatoires aux écoles. Il signale les nombreux *desiderata* que présente à ses yeux l'éducation des lycées confiés aux seuls répétiteurs, et son infériorité, pour les familles, par rapport à l'éducation des maisons religieuses. Il estime que l'enseignement classique doit être allégé et rendu plus attrayant; que l'enseignement moderne doit être conservé, mais ne saurait conduire à l'École de droit.— Le président de l'association du *lycée Buffon* soutient l'opinion contraire et déclare ne pas comprendre en quoi l'étude du droit exige la connaissance du latin.

Les avis émis par les présidents des associations des lycées de province de l'Académie de Paris ne diffèrent guère des avis donnés par les bureaux d'administration de ces établissements dont ils font d'ailleurs le plus souvent partie.

Bureaux d'administration des *collèges*. — Ces établissements étant au nombre de 23, il convient de suivre leurs délibérations par département.

Dans le *Cher*, à *Saint-Amand* et à *Sancerre*, c'est la valeur personnelle du principal qui est considérée comme ayant la plus grande influence sur la plus ou moins grande prospérité du collège. A *Saint-Amand* on demande que le moderne fasse place à un enseignement préparatoire au commerce et à l'industrie qui cependant ne se confondrait pas avec l'enseignement primaire supérieur, mais dont les programmes seraient adaptés aux besoins locaux. On souhaite voir les professeurs suivre de plus près l'éducation de leurs élèves et l'on estime qu'il y aurait le plus grand profit pour l'établissement à être doté d'un « Comité d'administration et de patronage » où entreraient d'anciens élèves de la maison et qui suivrait de près tous les intérêts du collège.

En *Eure-et-Loir*, on n'a délibéré ni à *Châteaudun* ni à *Dreux*. Le bureau de *Nogent-le-Rotrou* souhaite, lui aussi, la constitution d'un comité de patronage aussi nombreux que possible et il demande en outre l'organisation d'un enseignement moderne plus pratique et d'une durée maxima de quatre ans pour les jeunes gens qui ne se destinent pas aux carrières libérales, pour cet enseignement arriver à se confondre avec l'enseignement primaire supérieur.

En *Loir-et-Cher*, le bureau du collège de *Blois* rend la crise viticole et la création d'écoles primaires supérieures responsables de la diminution d'effectif. Le primaire supérieur a en effet sur le moderne le grand avantage d'offrir une instruction moins longue à acquérir et moins coûteuse, et tout à fait suffisante pour la grande majorité des jeunes gens. A *Romorantin* on estime que l'enseignement

professionnel devrait tenir une large place dans les collèges.

Dans le *Loiret*, à *Montargis* les membres du bureau, consultés individuellement, signalent le passage de principaux insuffisants comme ayant singulièrement favorisé l'influence des établissements religieux et la propagande cléricale. La majorité est d'avis que les programmes doivent être allégés et adaptés autant que possible aux besoins locaux, c'est-à-dire, ici, développés dans le sens des sciences appliquées à l'industrie, au commerce et surtout à l'agriculture.

Département de la *Marne :* le bureau du collège de *Châlons* n'a pas délibéré non plus que celui de *Sainte-Menehould*. A *Épernay*, à *Sézanne*, à *Vitry-le-François*, c'est à l'organisation meilleure et plus complète de l'enseignement primaire qu'on attribue surtout la diminution des effectifs, à la concurrence des écoles primaires supérieures au moins autant qu'à la concurrence des établissements religieux et aussi à la crise agricole. Le bureau de *Sézanne* demande néanmoins que rien ne soit changé à l'organisation actuelle et que le moderne reste bien distinct du primaire supérieur, mais à *Épernay* et à *Vitry le-François* on est d'accord pour demander le remplacement du moderne par un enseignement spécial de courte durée et analogue au primaire supérieur.

Département de l'Oise. — Dans les deux collèges de *Clermont* et de *Compiègne* c'est aux changements trop fréquents de principaux qu'on attribue les variations d'effectif. A *Clermont*, on demande à côté du moderne la création d'un enseignement spécial de 3 à 4 ans, essentiellement agricole, et à *Compiègne* on se félicite d'avoir récemment introduit cet enseignement au collège sous forme de moderne B.

Dans les collèges de *Seine-et-Marne*, à *Meaux* et à *Melun*, on attribue les diminutions d'effectif à la multiplication des établissements publics ou privés d'enseignement et en particulier au développement de l'enseignement primaire à ses différents degrés. La crise agricole et la propagande cléricale ont eu aussi leur effet. A *Fontainebleau* et à *Provins*, la situation est bonne et on en fait honneur aux chefs de ces établissements. A *Coulommiers* le bureau n'a pas délibéré.

En fait d'enseignement il y a unanimité pour demander qu'à côté du classique il soit créé à côté du moderne, ou plutôt en son lieu et place, un enseignement spécial de trois ou quatre années au plus, d'un caractère pratique ou professionnel (préparation aux écoles industrielles ou agricoles). Il est vrai qu'à Melun il existe une section agricole qui a le plus grand mal à vivre; les cultivateurs de la région eux-mêmes n'y envoient pas leurs enfants.

En *Seine-et-Oise*, au collège d'*Étampes*, on incrimine aussi l'enseignement primaire et primaire supérieur d'avoir amené une diminution d'effectif. Aussi le bureau demande-t-il la fusion du primaire supérieur et du moderne au collège même par l'annexion d'une école supérieure. C'est quelque chose d'analogue qui est demandé à *Pontoise* sous forme de cours pratiques. Quant à *Saint-Germain*, le collège est de création toute récente et le bureau est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'y établir aucune spécialité pour le moment. Un membre insiste seulement avec beaucoup de force en faveur de la suppression du latin et du grec et d'un enseignement aussi complet que possible des sciences appliquées.

Associations amicales d'anciens élèves. — Il n'existe pas d'associations amicales dans tous les collèges. De celles qui existent, quelques présidents ou n'ont pas répondu ou bien ont différé leur réponse. Ceux qui ont répondu ont le plus souvent affirmé leur conformité d'idées avec les idées émises par les bureaux d'administration dont ils font partie en général.

ACADÉMIE DE POITIERS

En raison de l'étendue de cette académie, les rapports envoyés peuvent aussi plus utilement être classés par départements.

Dans la *Vienne*, au lycée de *Poitiers*, un membre du bureau constate que l'effectif a peu varié et que l'enseignement tel qu'il est donné répond aux besoins de la population. Le président de l'Association des anciens élèves voit dans l'organisation plus complète de l'enseignement primaire et primaire supérieur l'une des causes de la baisse d'effectif des lycées et collèges et aussi dans l'attraction qu'exercent sur les familles les maisons religieuses où l'on croit l'éducation plus soignée que dans les établissements universitaires. Il demande la transformation de l'enseignement moderne en un enseignement mieux approprié aux besoins de chaque région. Il voudrait qu'une plus grande autonomie fût donnée aux établissements, mais par un renforcement de l'autorité du proviseur qu'il voudrait voir débarrassé du concours plus gênant qu'utile de l'Assemblée des professeurs.

Dans les collèges, la multiplication des établissements d'enseignement secondaire ou primaire est également considérée comme une des causes de la diminution, ainsi que la suppression du latin en septième et huitième qui permet aux enfants de rester plus longtemps à l'école primaire. Mais à *Châtellerault*, à *Civray*, on se félicite beaucoup de l'introduction dans ces établissements de l'enseignement agricole avec notions d'arpentage et de comptabilité et, à *Loudun*, un membre du bureau réclame vivement cette introduction.

En *Indre-et-Loire*, au lycée de *Tours*, le développement de l'enseignement primaire et primaire supérieur, la concurrence religieuse (jésuites et frères) et aussi la crise économique et le relèvement des tarifs sont signalés avec force, et l'on exprime le vœu que l'enseignement moderne soit orienté vers l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Mêmes constatations et même vœu au collège de *Chinon*.

Dans l'*Indre*, c'est encore la concurrence religieuse et celle de l'enseignement primaire supérieur qu'on invoque au lycée de *Châteauroux* et, dans les collèges du *Blanc*, d'*Issoudun* et de *La Châtre*, s'ajoute la concurrence des lycées récemment créés dans la région et qui font des avantages particuliers aux instituteurs. La crise agricole (destruction de la vigne) est également signalée. Partout un enseignement pratique est demandé, soit pour être substitué, soit pour être annexé à l'enseignement moderne.

Dans la *Haute-Vienne*, au lycée de *Limoges*, l'effectif n'a pas diminué, sauf pour l'internat (on préfère l'internat des maisons religieuses à celui des établissements universitaires). Cependant on demande vivement une adaptation de l'enseignement moderne aux nécessités locales, adaptation qui pourrait être déterminée par le proviseur assisté d'un conseil de perfectionnement. Au collège d'*Eymoutiers*, on se plaint de la concurrence de l'enseignement primaire supérieur, et à *Saint-Yrieix* de la concurrence religieuse.

Charente. — Le lycée d'*Angoulême* a beaucoup perdu par suite de la création de nombreux collèges dans la région, par l'ouverture d'une école professionnelle, et par le fait de la concurrence d'une institution libre qui a toutes les préférences de l'armée et de la bourgeoisie. Sans demander la création de cours spéciaux, on souhaite un large développement de l'enseignement des langues vivantes en moderne, en vue du commerce, et on demande qu'une grande extension soit donnée aux pouvoirs du bureau d'administration qui, comptant dans son sein des représentants de tous les corps élus ou constitués du département, aurait à s'occuper surtout de la propagande en faveur de l'établissement.

Le président de l'Association amicale invoque les mêmes motifs de diminution que le bureau ; mais il voudrait que l'enseignement moderne prît un caractère plus pratique (primaire supérieur). Il ne comprend l'autonomie

que sous la forme d'une véritable autocratie du chef de l'établissement.

La transformation ou l'orientation du moderne vers la pratique est demandée dans tous les *collèges*, *de Barbezieux*, de *Cognac*, de *La Rochefoucauld*, de *Confolens* qui tous inclinent à une fusion du moderne avec l'enseignement primaire supérieur, sous forme de cours spéciaux, d'un caractère particulièrement agricole, et d'une durée réduite de deux, trois ou quatre ans au plus. Dans un établissement on demande la généralisation de la régie comme seule capable d'assurer l'indépendance et l'autorité du principal.

Charente-Inférieure. — Le *lycée de La Rochelle* a perdu un assez grand nombre d'élèves. La cause en est dans la création de collèges nouveaux, l'ouverture du lycée de Rochefort, d'une école primaire supérieure, et de plusieurs cours complémentaires dans la région; et enfin dans la concurrence d'une institution religieuse florissante. On souhaiterait ici que le proviseur pût, à l'exemple des chefs d'établissements libres, faire des concessions aux familles peu aisées avec plus de discrétion que ne le permet l'institution des bourses, et qu'il eût une plus grande influence dans la constitution de son personnel. Enfin on estime qu'il y aurait lieu de développer au lycée une préparation spéciale aux écoles supérieures de commerce, d'industrie et d'agriculture.

Au *lycée de Rochefort*, très prospère, on se déclare satisfait de l'état de choses actuel et on attribue la prospérité de l'établissement aux préparations spéciales, qui s'y sont très heureusement développées (marine, mécaniciens, arts et métiers).

Crise agricole et viticole, concurrence des établissements religieux, sont encore les deux principales causes signalées par le bureau du *collège de Saintes* à la diminution d'effectif; à Saintes également on voudrait qu'une part plus grande fût prise par les répétiteurs et les professeurs à l'éducation. On demande le maintien intégral de l'enseignement classique et on se déclare satisfait du moderne, sauf à l'adapter davantage aux nécessités locales. On accepterait volontiers la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne, mais au profit de ce dernier, et on voudrait que l'enseignement professionnel restât nettement distinct de l'enseignement secondaire. Enfin on affirme la nécessité de fortifier l'autorité des chefs d'établissement et d'augmenter leur initiative par la suppression de toute assemblée de contrôle auprès d'eux, sinon à titre purement consultatif.

Au *collège de Saint-Jean-d'Angely*, peu de variation d'effectif. On souhaite le développement d'un enseignement agricole, et on insiste surtout sur la nécessité d'une plus grande autonomie permettant au principal de se mouvoir plus librement dans la limite de ses crédits pour l'organisation intérieure de son établissement, voire même pour son organisation pédagogique avec le concours d'un bureau d'administration où entreraient des professeurs.

En *Vendée*, au *lycée de la Roche-sur-Yon*, la création d'écoles primaires supérieures et d'établissements libres, l'étude du latin retardée jusqu'en sixième, le prix de la pension et la propagande cléricale sont considérés comme les facteurs de la diminution d'effectif. L'abolition de la loi Falloux est vivement réclamée ainsi que l'adoption du vœu exigeant des futurs fonctionnaires un passage de quelques années dans un établissement universitaire.

Au *collège de Fontenay-le-Comte*, variation d'effectif peu sensible; on ne voudrait pas l'introduction au collège de l'enseignement agricole déjà donné dans une école spéciale; mais on espère de bons résultats d'une section technique, industrielle, qui vient d'y être organisée. On souhaite pour le principal une plus grande autorité avec le concours d'un bureau d'administration pourvu d'attributions plus larges.

Le *collège de Luçon* est prospère, et le bureau estime qu'il doit cette prospérité en partie aux cours spéciaux que le principal y a organisés à côté de l'enseignement classique et du moderne, pour le plus grand bénéfice de l'un et de l'autre.

Deux-Sèvres. — Le bureau du *lycée de Niort* est muet.

Au *collège de Melle*, effectif stationnaire; on demande un enseignement pratique avant tout, et l'on verrait sans regret le collège transformé en une école primaire supérieure où des cours seraient faits sur les matières essentielles de l'enseignement primaire.

A *Parthenay*, on réclame une place pour l'enseignement professionnel.

A *Saint-Maixent*, si l'on est d'accord sur la décadence des études classiques, on n'est pas unanime à souhaiter l'introduction au collège de l'enseignement primaire supérieur; mais on accepterait volontiers un enseignement concentrique comportant trois cycles: cycle primaire, cycle secondaire (avec langues vivantes, mais sans latin ni grec), et cycle secondaire supérieur (avec latin et grec), le dernier conduisant au baccalauréat et comportant une bifurcation en classique et moderne.

ACADÉMIE DE RENNES

Le bureau du *lycée d'Angers* s'en réfère à l'avis précédemment exprimé du proviseur.

Au *lycée de Brest*, une diminution sensible s'est produite; de moindres succès à l'École navale, mais surtout la création de centres nouveaux de préparation à la marine en sont la cause. Pour combler les vides, il faudrait attirer la clientèle de la campagne par la création d'un enseignement pratique de courte durée. Une plus grande initiative laissée aux proviseurs, appuyée de plus larges attributions du bureau d'administration, serait à désirer. Le président de l'Association amicale appuie ces considérations.

Le *lycée de Lorient* a également subi des pertes sérieuses. Le nombre croissant des établissements religieux et la désertion du lycée par les fils d'officiers ont amené cette situation. Le bureau ne croit pas que l'enseignement primaire supérieur puisse être introduit au lycée. Il considère même cet enseignement comme un pastiche inutile et dangereux du moderne qu'il faudrait supprimer ou réduire à n'être que professionnel.

Le *lycée de Nantes* est prospère. On y fait l'éloge des études classiques, avec allégement des programmes. On voudrait que le moderne bornât son ambition à préparer aux carrières industrielles et commerciales et se contentât d'être le complément de l'enseignement primaire. Un vœu du conseil municipal appuie tout spécialement cette motion. On souhaite vivement qu'une grande part soit faite aux anciens élèves dans les conseils de la maison, le recrutement n'en serait que mieux assuré.

Le *lycée de Pontivy* a beaucoup souffert dans la région où il se trouve des luttes politiques et de l'ardeur militante du clergé breton. L'organisation de l'enseignement primaire, des cours complémentaires, mais aussi et surtout l'élévation des tarifs lui ont fait perdre beaucoup d'élèves. Un cours d'agriculture y est vivement réclamé et l'on insiste pour qu'une plus grande autorité soit laissée au proviseur, surtout pour le choix de son personnel.

A *Quimper*, le lycée a été récemment frappé par l'ouverture d'une institution libre; le bureau s'associe à la proposition qui lui est faite d'une réorganisation de l'enseignement moderne en deux cycles d'enseignement primaire supérieur, le premier permettant un séjour utile de quelques années seulement au lycée des enfants qui n'aspirent pas aux carrières libérales, le second préparant aux écoles spéciales d'industrie, de commerce ou d'agriculture.

Au *lycée de Rennes*, la concurrence religieuse, très vive, est une des causes de la diminution d'effectif, mais aussi l'élévation des tarifs qui permet aux collèges mêmes de la région de prendre des élèves au lycée grâce au moindre prix de leur pension. Le président de l'Association insiste particulièrement sur cette nécessité d'une revision des tarifs de lycées pour leur rendre leur ancienne prospérité. Ici, à côté de l'Université de Rennes, le bureau estime que ce sont les études classiques qui doivent être l'objet de tous les soins.

Le *lycée de Saint-Brieuc* se plaint aussi très vivement de l'élévation des tarifs qui ne lui permet de lutter ni contre les établissements religieux, si nombreux et si forts dans la région, ni contre les collèges communaux des environs. On souhaiterait ici l'établissement

de quelques cours spéciaux, particulièrement agricoles. Le président de l'Association partage cette manière de voir et demande que l'adaptation des programmes aux nécessités locales soit faite par un Conseil où les familles et les anciens élèves seraient largement représentés.

Dans les *collèges*, quelques bureaux n'ont pas délibéré. D'autres se sont déclarés incompétents sur la matière (*Beaufort*, *Cholet*). A *Dinan*, le bureau exprime le regret de ne pouvoir donner d'avis, faute de temps, mais un de ses membres formule en un rapport spécial une très vive critique de l'enseignement universitaire sous quelque forme qu'il se présente. Tout y est, suivant lui, à réformer entièrement. Et la réforme consisterait à imiter le système anglais qui se préoccupe avant tout de développer la vigueur physique de l'enfant. Nos programmes, classiques ou modernes, devraient être considérablement allégés et les études proprement dites terminées à quinze ans au plus tard.

Dans les collèges de *Saint-Pol-de-Léon* et de *Lesneven* (direction et personnel en partie ecclésiastique), la situation est chaque année plus prospère; on y demande, bien entendu, le maintien du *statu quo*. Cependant alors qu'à Saint-Pol-de-Léon on n'admet d'autre enseignement que le classique, à Lesneven le bureau admettrait l'enseignement moderne, ou, à son défaut, l'établissement d'une école primaire supérieure dans la région.

A *Josselin* et à *Lannion*, qui sont aussi en bonne situation, on demande un enseignement agricole théorique et pratique; à *Morlaix*, très prospère également, on souhaite un enseignement moderne préparant au commerce et à l'industrie, et la création d'une section agricole spéciale en particulier pour les « Chambriers », tous originaires de la campagne et destinés à y retourner, et d'un cours préparatoire aux arts et métiers et aux mécaniciens de la flotte. A *Vannes*, où le collège a repris un peu de prospérité, malgré la défaveur dont il jouit près des officiers de l'armée de terre ou de mer qui vont de préférence à l'établissement congréganiste, le bureau estime que des cours techniques destinés aux futurs marins ou aux agriculteurs rendraient les plus grands services. Enfin, à *Saumur*, c'est à l'annexion d'une école industrielle au collège que le président de l'Association amicale attribue le regain de vitalité de l'établissement.

ACADÉMIE DE TOULOUSE

Lycée de Toulouse. — Peu de variations depuis vingt ans. Le bureau ne s'en préoccupe donc pas. Il souhaite seulement que la durée de l'enseignement moderne soit abrégée et que la plus grande liberté soit laissée au proviseur dans la direction et l'organisation du lycée.

Lycée de Tarbes. — La crise agricole et viticole est la principale cause de la diminution d'effectif, et aussi le départ de la clientèle de l'enseignement spécial qui est allée à l'enseignement primaire supérieure ou professionnel, plus pratique et moins coûteux. Mais le lycée pourrait aussi donner cet enseignement à la place du moderne, qui n'est qu'un pastiche du classique. L'autonomie serait excellente, si elle consiste dans un large droit d'initiative laissé au proviseur, sans immixtion dans les affaires de l'établissement de personnes étrangères à la maison.

Au *lycée de Rodez*, le bureau réclame avec instance un abaissement des tarifs, comme unique moyen de lutter contre les établissements religieux, très activement soutenus par la propagande cléricale et qui peuvent mettre leurs prix à la portée de toutes les bourses. On souhaite également un enseignement pratique, préparant aux examens des diverses administrations et aux écoles d'agriculture.

Le bureau du *lycée de Cahors* n'a pas délibéré.

Lycée d'Auch. — La dépopulation du département et l'appauvrissement du pays, l'élé-

vation des tarifs et la concurrence de l'enseignement primaire et professionnel, telles sont les causes principales de la baisse d'effectif. Cette situation ne s'améliorerait que par une réorganisation de l'enseignement spécial et le développement des cours spéciaux déjà organisés dans l'établissement. Une grande liberté devrait être laissée à l'administration, surtout en matière de tarifs.

Le *lycée de Montauban* s'est ressenti aussi de la suppression de l'enseignement spécial, de la dépopulation et de l'appauvrissement du pays par suite de la crise agricole. Le bureau y souhaiterait plus de liberté pour l'administration collégiale, assistée d'un conseil d'administration, d'un recrutement plus large et d'attributions moins restreintes. A l'intérieur, une part plus grande prise par les professeurs à l'éducation et plus de liberté aux élèves. L'enseignement classique devrait être renforcé, mais sans surcharge des programmes, et l'enseignement moderne orienté du côté de l'agriculture. Enfin l'étude des langues vivantes serait avant tout pratique et appropriée aux besoins locaux.

Au *lycée d'Albi*, la concurrence d'établissements religieux moins coûteux a fait grand tort. On y demande un enseignement professionnel, agricole surtout, à côté de l'enseignement moderne, ou même sans l'enseignement moderne, qui pourrait être supprimé.

Les avis émis par les bureaux des nombreux *collèges* de l'Académie sont à peu près identiques. Tous n'ont pas à constater une diminution d'effectif, mais partout on a eu plus ou moins à souffrir de la crise agricole qui a sévi avec intensité sur toute la région, et qui a été accompagnée d'une dépopulation importante dans quelques contrées (*Moissac*, *Castelsarrasin*, *Condom*). Les établissements religieux ont aussi ressenti les effets de ces causes générales, mais ils en ont moins souffert, la souplesse de leur organisation leur ayant permis d'abaisser leurs tarifs et de modifier leurs programmes suivant les besoins locaux.

Aussi presque tous les bureaux qui ont délibéré demandent-ils que les collèges aient, eux aussi, cette souplesse par une plus grande autonomie, initiative plus grande accordée au chef d'établissement avec le concours d'un conseil d'administration ayant des pouvoirs définis, mais réels (*Villefranche*, *Moissac*, etc.).

Enfin partout on demande l'organisation d'un enseignement pratique et de moindre durée, soit à côté du classique et du moderne (*Saint-Gaudens*, *Revel*), soit plus fréquemment au lieu et place du moderne et par un retour à l'ancien enseignement spécial (*Bagnères-de-Bigorre*). A *Vic-de-Bigorre*, on se contenterait d'une transformation des trois premières années du moderne en un premier cycle complet d'enseignement spécial ou primaire supérieur. Mais à *Gaillac*, on sacrifierait volontiers l'enseignement classique lui-même pour une transformation complète de l'établissement en établissement d'enseignement primaire supérieur et professionnel. A *Castres*, la prospérité de l'école primaire supérieure annexée au collège, opposée à la décadence de celui-ci, prouve bien de quel côté doivent être orientées les études pour répondre aux besoins de la population. A *Moissac*, le bureau regrette les retards apportés à l'ouverture des cours professionnels agricoles annoncés et qui ne manqueraient pas d'attirer une nouvelle clientèle au collège. A *Condom*, c'est à l'école primaire supérieure que va la faveur de la population; et c'est aussi de l'enseignement professionnel agricole que l'on demande à *Lectoure*. Seul, le bureau du collège de *Figeac* demande la réduction du nombre des écoles primaires supérieures pour, avec le personnel devenu libre, organiser à part le moderne dans les collèges où il est actuellement, suivant lui, sacrifié au classique.

TROISIÈME PARTIE

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Société d'Enseignement supérieur

Société pour l'Etude des questions d'Enseignement secondaire

RAPPORT DE M. JULES PILLET

sur l'enseignement du dessin

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RAPPORT SUR LA RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Au moment où, plus instamment que jamais, se trouve posée devant l'opinion aussi bien que devant les pouvoirs publics la question de l'organisation de l'enseignement secondaire, la Société d'enseignement supérieur ne pouvait se désintéresser d'un problème de la solution duquel dépendent dans une si large mesure les destinées de l'enseignement supérieur, et qui, par sa partie sociale, s'impose aux préoccupations de tous. Un programme d'études, très ample et très détaillé, avait été préparé par une commission spéciale (1). Il n'a pu être épuisé, malgré les dix séances que la Société a consacrées à son examen. On a jugé préférable, en effet, d'aborder moins de questions pour avoir le loisir de les traiter d'une façon plus approfondie, de s'arrêter à un plus petit nombre de propositions qui fussent mieux étudiées. Aussi bien le très vif intérêt de cette enquête a-t-il résidé dans la source des documents statistiques, des renseignements précis apportés sur la situation de l'enseignement secondaire en France, son organisation à l'étranger, dans la valeur et la variété même des opinions proposées, discutées, défendues ou critiquées avec une égale ardeur, une égale compétence. Classer et résumer les plus essentielles parmi ces idées, c'est se heurter nécessairement à un double écueil, leur faire perdre ce qu'elles avaient de vivant dans la souplesse de leur développement et les appauvrir, ou s'efforcer toutefois de ne les pas trahir.

I

La question, envisagée tout d'abord et tout naturellement au point de vue des rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement supérieur, se posait en ces termes : Est-il nécessaire d'exiger, à l'entrée des établissements d'enseignement supérieur, une attestation d'études secondaires? On peut, en effet, concevoir de trois façons l'accès aux études supérieures :

Ou bien ne rien demander, permettre, comme cela se pratique à l'École des hautes études, à tous de s'inscrire sans aucun diplôme ou examen préalable, en laissant le professeur libre d'éliminer ceux des étudiants qui se montreraient incapables de poursuivre avec fruit leurs études;

Ou bien placer à l'entrée des Facultés un examen probatoire que les Facultés feraient subir elles-mêmes à leurs futurs étudiants;

Ou, enfin, exiger une attestation d'études secondaires, sous quelque forme d'ailleurs qu'on doive la concevoir.

La première solution n'a pas rencontré de défenseur. Le système de l'accès libre risque de provoquer un afflux dangereux de non-valeurs absolues au sein des Facultés : il a été expérimenté en Belgique, où les résultats qu'il a donnés semblent bien l'avoir condamné.

On a donc été unanime à estimer qu'il importe d'exiger des garanties à l'entrée des établissements d'enseignement supérieur. Mais ne pourrait-on laisser à ces établissements le soin d'apprécier la capacité des candidats? Tout au moins ne pourrait-on admettre que ceux-ci pussent, à leur choix, soit présenter un diplôme d'enseignement secondaire, soit subir l'examen de la Faculté (1)? Cette opinion s'appuie sur des arguments dont on ne saurait méconnaître la force. Une préoccupation s'est, en effet, et à plusieurs reprises, très nettement manifestée : abréger le nombre des années

(1) Voir *Revue internationale* du 15 janvier.

(1) C'est, au reste, ce qui a lieu déjà dans certains cas, notamment pour les cours de chimie pratique, notariat, etc.

d'études afin de permettre aux jeunes gens d'aborder le plus promptement possible la vie active. En retenir un trop grand nombre, pendant de trop longues années, sur les bancs du lycée, ce n'est pas les détourner des carrières libérales, c'est seulement leur interdire, une fois qu'ils sont entrés dans cette voie, d'en sortir pour s'engager dans une autre. Cette poussée inquiétante vers les études supérieures d'un nombre sans cesse croissant d'élèves de moins en moins solidement préparés tient à l'état de nos mœurs et résulte aussi de la loi militaire de 1889. Ce qu'il faut donc, c'est s'arranger de manière à rendre cet état de choses le moins nuisible qu'il se pourra. Et pour cela ne conviendrait-il pas de simplifier l'enseignement secondaire, de faire en sorte que les études secondaires et supérieures puissent être achevées vers vingt ou vingt et un ans? Ceux qui échoueraient auraient encore la possibilité d'aborder avec chance de succès d'autres carrières.

Mais, d'autre part, n'y aurait-il pas d'aussi graves inconvénients, et au point de vue social même, à rendre si brèves les études? Elles exigent une certaine maturité d'esprit pour être abordées fructueusement; il faut du temps pour les achever. Quels avocats, quels magistrats, quels médecins feraient des jeunes gens qui, vers leur vingtième année, cesseraient d'étudier sous la direction de maîtres compétents? Une tendance diamétralement opposée se manifeste de divers côtés: n'a-t-on pas proposé d'exiger des futurs étudiants en droit un stage préalable d'une ou même deux années auprès de la Faculté des lettres, analogue à ce qu'a été pour la médecine l'institution du P. C. N.? Il y a plus : charger les Facultés de recruter de cette manière leurs étudiants, ne serait-ce pas mettre certaines d'entre elles — je parle de celles qui n'ont qu'un petit nombre d'élèves — dans une situation fausse, en les plaçant entre le devoir de n'accueillir que des auditeurs qualifiés et le souci de s'assurer un auditoire suffisant au point de vue numérique? Enfin, et surtout, que sera cet examen probatoire? S'il est difficile, rien ne sera changé en fait, car les étudiants, en immense majorité, se présenteraient munis du diplôme secondaire; s'il est trop aisé, ce sera la ruine des études secondaires : nos lycées et nos collèges se videront au profit d'officines où l'on préparera hâtivement, artificiellement, mécaniquement à l'enseignement supérieur, pour le plus grand dommage de celui-ci. L'examen conservera-t-il son caractère général? Il se passera dans des conditions moins satisfaisantes qu'aujourd'hui. Se spéciali sera-t-il, et variera-t-il avec chaque Faculté? C'en sera fait de toute culture générale de l'esprit.

Pour ces raisons, entre beaucoup d'autres, la société a cru devoir affirmer la nécessité d'une attestation d'études secondaires.

Que sera cette attestation? Déjà, à deux reprises, la société avait étudié la question du baccalauréat. Elle a confirmé, avec quelques modifications de détail, ses décisions antérieures. Mais, pour l'instant, nous devons nous borner à noter qu'on a jugé bon de maintenir le baccalauréat avec sa dénomination consacrée, avec son caractère actuel d'examen, comme sanction dernière des études secondaires, comme diplôme exigible à l'entrée des études supérieures. C'est qu'en effet, pour être en état de déterminer la nature du baccalauréat, des diverses espèces aussi, il importe de s'être préalablement fait une idée nette de ce que doit être l'enseignement secondaire. La question se trouve ainsi posée sous une forme nouvelle, ou plutôt, on est par là conduit à l'aborder de front.

II

Sans se montrer pessimiste à l'excès, on peut soutenir que le niveau du baccalauréat a baissé, que les professeurs de Faculté se trouvent en présence d'élèves médiocrement préparés, pour lesquels ils se voient obligés de recommencer l'étude des premiers éléments de sciences dont ils étaient en droit d'exiger une connaissance assez approfondie. L'enseignement secondaire souffre d'un malaise interne dont il serait puéril de méconnaître l'existence, de dissimuler l'importance, comme il serait injuste d'en exagérer la gravité. On en a dénoncé le *manque de solidité*. Qu'est-ce à dire? Les études y deviennent superficielles, les élèves s'y préoccupent surtout d'emmagasiner d'une façon indigeste et passive une certaine somme de formules toutes faites, et qui demeurent trop souvent incomprises; l'effort et peut-être aussi la faculté de réflexion personnelle font de plus en plus défaut. Aucune étude n'est serrée d'assez près, poussée assez

à fond pour donner à l'esprit ces qualités et ces habitudes de méthode, de rigueur et de vigueur dont l'acquisition est précisément le véritable bénéfice qu'il en faille attendre. Quelles causes convient-il d'assigner à ce regrettable état de choses? Il est possible d'en signaler un grand nombre.

Et, d'abord, la facilité croissante des examens du baccalauréat, correspondant à un afflux plus considérable de candidats, de telle manière que ceux-ci se confirment chaque jour dans cette opinion qu'il est permis d'affronter les épreuves, et non sans espoir de succès, sans une suffisante préparation. Trop souvent, aussi, les examinateurs se contentent d'une récitation hâtive, parce que les candidats sont trop nombreux, l'examen devient trop court, trop rapide; par là même il devient affaire de mémoire, sa préparation affaire d'industrie.

Mais voici qui est plus grave : la véritable nature, l'esprit, l'espace de l'enseignement secondaire semblent avoir été étrangement méconnus. Une double confusion a été faite. Comme il prépare à l'enseignement supérieur, on y a introduit quelque chose de toutes les connaissances humaines et on lui a donné une allure scientifique qui ne lui convient peut-être pas. Comme il doit préparer aussi à la vie active, on a visé à l'utilisation immédiate des connaissances dans un but pratique. Et c'est ainsi qu'on a été fatalement conduit à enfler démesurément le programme, à leur donner ce caractère encyclopédique que tout le monde s'accorde à déplorer sans que personne ait le courage de sacrifier réellement telle ou telle des matières successivement introduites, et dont chacune, prise en soi, offre d'ailleurs un incontestable intérêt. L'enseignement secondaire a ainsi dévié peu à peu de son but. Ce but, quel est-il donc? Apprendre à l'enfant et au jeune homme à fixer et à diriger son attention, à comparer, à ne pas se payer de mots, à ne pas juger à la légère, l'habituer à la réflexion, l'initier à des méthodes de raisonnement précis, l'exercer à la prudence et à la probité intellectuelles, lui donner le sens des questions et exciter sa curiosité, cultiver son goût esthétique et moral; d'un mot, c'est la formation de l'intelligence, la culture de l'esprit. Si telle est la fin à poursuivre, la méthode à employer s'impose d'elle-même : se garder d'introduire dans les programmes d'enseignement secondaire des matières qui sont du domaine propre de l'enseignement supérieur, ne pas disperser l'attention en la promenant sur un trop grand nombre de points, ne pas risquer de rendre l'effort stérile par un excessif morcellement du travail. Pour bien savoir quelque chose, il est essentiel de s'y être arrêté, de l'avoir vu, revu, répété; forcer les élèves à savoir un peu de tout, c'est leur interdire de rien savoir à fond, c'est rendre impossible cette éducation de la pensée qui consiste en une imprégnation lente, et suppose, comme tout système d'habitude, que l'esprit a été maintenu longtemps dans la même direction. Il faut aussi se garder de développer l'enseignement secondaire dans un sens trop pratique ou trop scientifique. Il doit être avant tout désintéressé, mais il doit aussi éviter tout ce qui est curiosités techniques, spécialisation excessive. C'est là une défaite contre laquelle les maîtres de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur doivent se tenir en garde, s'il est vrai que la préparation à la licence et à l'agrégation prenne de plus en plus une allure trop exclusivement scientifique, peut-être faussement scientifique, que les professeurs de lycées et de collèges auraient le tort de transporter ensuite dans leurs classes.

Que faudrait-il donc? Déterminer avec soin les deux ou trois grands genres dans lesquels se peuvent ranger les diverses capacités intellectuelles (littéraires, scientifiques, artistiques), choisir une ou deux matières d'études, d'une valeur éducative certaine et éminente, se rapportant à chacun de ces genres; enseigner chacune de ces matières solidement, à fond, en y faisant porter tout l'effet, d'une façon continue, persévérante, c'est-à-dire féconde, en procédant par rayonnement, en n'oubliant jamais qu'il s'agit d'ouvrir et de fortifier l'esprit, non de l'opprimer en l'encombrant.

Est-ce à dire, toutefois, qu'il ne puisse et qu'il ne doive exister qu'un seul type d'enseignement secondaire? Doit-on oublier que les aptitudes des divers esprits ne sont pas toutes identiques, que tel pourra réussir d'une façon distinguée dans les sciences et sera réfractaire aux études proprement littéraires et esthétiques, ou réciproquement? Doit-on oublier enfin que tous les jeunes gens qui viennent à l'enseignement secondaire y cherchent peut-

être des avantages qui ne sont pas toujours absolument de même nature et qu'ils ne peuvent pas tous obtenir dans des conditions de tout point semblables?

De toutes ces observations une double conclusion semble se dégager :

1° Il convient d'alléger les programmes d'enseignement et d'organiser les programmes d'examen en s'attachant exclusivement aux épreuves qui dénotent une bonne formation de l'esprit en faisant en sorte aussi de ne gêner en rien l'enseignement lui-même. L'examen devra donc porter sur un petit nombre de matières essentielles, fondamentales, et sur quelques matières facultatives. Il faut renoncer à interroger le candidat sur tout le système des connaissances humaines, pour être en droit d'exiger qu'il sache très bien ce qu'on lui demande; dans chaque science même, à côté de certaines connaissances générales indispensables, on peut fort bien admettre que le candidat indique quelle partie il a approfondie. Accorder aux candidats un certain droit d'option, n'est-ce pas, du même coup, donner à l'enseignement plus de liberté, plus d'autonomie, permettre au professeur de se mouvoir plus à l'aise dans le cadre même des programmes, d'y choisir les parties sur lesquelles il se propose de faire porter plus spécialement son effet? L'obligation d'épouser coûte que coûte un programme, c'est souvent la nécessité d'en enseigner mal tous les divers numéros;

2° Il convient, d'autre part, d'établir un certain nombre de types d'enseignement, correspondant tout ensemble à la diversité des aptitudes intellectuelles et aux multiples nécessités sociales auxquelles doit satisfaire l'enseignement secondaire.

III

C'est qu'en effet le problème de l'enseignement secondaire a une partie proprement sociale, et l'on ne saurait se dispenser de l'envisager à ce point de vue supérieur.

L'enseignement secondaire a un rôle social et qui semble bien être le suivant : ne pouvant s'adresser, comme l'enseignement primaire, à la nation tout entière, il en doit préparer les cadres. Et s'il y a un inconvénient grave à fabriquer, par des procédés artificiels, un trop grand nombre d'officiers ou de sous-officiers de l'armée sociale — qui resteraient sans emploi — il y aurait aussi un danger singulier, à tous les points de vue, à priver de cette culture générale et libérale de l'esprit une trop grande partie de la nation, et qui est apte à en profiter. Cette culture est nécessaire après tout aussi bien à ceux qui se destinent aux carrières actives (agricoles, commerciales, industrielles) qu'à ceux qui se préparent aux professions dites libérales. Il faut donc, d'une part, que l'enseignement secondaire donne une instruction très élevée et très solide aux jeunes gens qui désirent poursuivre des études supérieures, et, d'autre part, que, sans devenir exclusivement pratique, technique et utilitaire, il prépare à la vie active ceux qui ne veulent ou ne peuvent attendre. Or, à ces derniers, de plus en plus, les exigences de la loi militaire et les nécessités de la lutte économique internationale imposent l'obligation d'entrer jeunes dans la mêlée.

Un seul type d'études suffirait-il donc à cette double tâche? Et serait-ce assez que de permettre aux uns de sortir plutôt du lycée, tandis que les autres y demeureraient plus longtemps? — Le système des cycles successifs, séduisant à de certains égards, présente des inconvénients sérieux. Il peut fort bien convenir à un enseignement qui se proposerait d'étudier un nombre croissant de matières, ou d'étudier certaines matières d'une façon de plus en plus complète : on conçoit fort bien, par exemple, des élèves achevant leurs études mathématiques après la classe d'élémentaires tandis que d'autres poussent jusqu'en spéciales. Mais il en va autrement quand il s'agit d'un enseignement qui a pour objet essentiel la formation intellectuelle et qui, par conséquent, doit constituer un tout, un système complet. Ou bien il faudrait que les élèves qui doivent aller jusqu'au bout revinssent à deux reprises, une fois superficiellement, une autre d'une façon plus approfondie, sur les mêmes matières; ou bien il faudrait que certaines matières, essentielles cependant, ne fussent nullement enseignées aux élèves qui s'arrêteraient à mi-chemin. Il paraît dès lors préférable d'admettre deux types principaux d'enseignement, ayant chacun son unité, ses caractères propres, sa clientèle particulière aussi et correspondant aux types actuels du « classique » et du « moderne ».

A. Le type classique proprement dit, fortifié dans le sens qu'on a tâché de préciser

tout à l'heure, apparaît comme éminemment propre à donner cette instruction large et forte qui rend apte à poursuivre plus tard des études supérieures de quelque nature qu'elles soient.

Ce type classique lui-même pourrait, comme on l'a dit, se diversifier, pour s'accommoder mieux aux diverses aptitudes des élèves. On a affirmé, du reste, que la réforme de 1890 avait porté un coup funeste aux études scientifiques; les élèves arrivent en mathématiques élémentaires mal préparés, passent trop tôt en spéciales, et y restent trop longtemps.

On pourrait donc instituer un type classique gréco-latin et un type classique latin-scientifique. Ils pourraient, soit être organisés dans des établissements distincts, soit coexister dans le même établissement. En ce cas, les classes seraient communes aux deux sections jusqu'à la 4e inclusivement, après quoi s'opérerait la bifurcation. Il n'est pas inopportun de caractériser brièvement ces deux types.

a) *Type gréco-latin.* — Comme son nom même l'indique, il est conçu comme essentiellement littéraire, fondé sur l'étude des langues et des littératures française, latine et grecque. (Le grec en effet a trouvé des défenseurs convaincus et éloquents.) Couronné par de fortes études philosophiques, cet enseignement littéraire comporterait une sérieuse initiation aux méthodes des sciences exactes. On procéderait surtout, d'ailleurs, par résolution de problèmes et par expériences, en se formant à un programme limité et qu'on peut tracer ainsi dans ses grandes lignes : jusqu'au 4e de l'arithmétique et du calcul, en 4e et en 3e la géométrie plane ; en seconde, rhétorique et philosophie, de la physique et de la chimie ; pour la chimie, étude de l'eau et d'un ou deux métalloïdes ; pour la physique, deux ou trois chapitres à fixer.

b) *Type latin-scientifique.* — L'enseignement y serait encore largement littéraire (presque exclusivement en 6e, 5e, 4e) ; l'étude du français et celle du latin y seraient très sérieuses jusqu'à la fin ; les langues vivantes y occuperaient une place plus importante que dans l'autre type; les sciences exactes et expérimentales y seraient enseignées plus complètement et plus fortement ; il comporterait enfin le même couronnement philosophique que le type gréco-latin.

B. — Type moderne. — Ce type, on l'a dit, semble plus particulièrement destiné à préparer aux carrières actives. En fait, et déjà, il ressort de statistiques fort intéressantes apportées à la Société (1) que les élèves de l'enseignement moderne se destinent en très grande majorité à l'agriculture, au commerce, à l'industrie. On a insisté sur la nécessité de lui donner ou de lui conserver un caractère proprement secondaire, par ses programmes, surtout par ses méthodes et par le recrutement du personnel enseignant ; sur les inconvénients qu'il y aurait à n'en faire qu'un enseignement primaire supérieur ou exclusivement pratique ; sur la possibilité de donner une culture générale par le moyen des langues et littérature française, allemande, anglaise, de l'histoire, de la philosophie, des sciences pures et appliquées. Aucune décision ferme n'a été prise au sujet de son organisation ; il faut donc se borner à indiquer d'un mot les diverses opinions présentées. Plusieurs voudraient le conserver tel qu'il existe, dans ses lignes essentielles, en l'allongeant même d'une année, en demandant pour ses élèves l'accès des études supérieures, le baccalauréat moderne devant ouvrir les mêmes portes que le baccalauréat classique. Mais on a rappelé les réserves expresses faites à cet égard par les facultés de médecine et de droit. D'autres ont proposé, au contraire, d'abréger d'un an le cours actuel des études, pour satisfaire à cette nécessité, signalée à plusieurs reprises, d'entrer vite dans la vie active. Dans ces conditions on ne songerait pas à réclamer l'égalité des sanctions ; mais pour ne pas fermer inexorablement l'accès des facultés à ceux des élèves de l'enseignement moderne qui se sentent le goût et la force de poursuivre des études de droit, de médecine, etc., on admettrait volontiers que le baccalauréat moderne joint à l'un de ces certificats d'études supérieurs (littéraires, philosophiques, scientifiques) qu'instituent les diverses facultés fût l'équivalent du baccalauréat classique. Enfin on a fait ressortir l'importance qu'il y aurait à permettre à chaque établissement de modifier plus libre-

(1) Statistiques *nominatives* faites par les élèves de Rollin, Charlemagne, Janson de Sailly, de 1890 à 1898.

ment cet enseignement moderne, en y joignant un enseignement pratique répondant à des besoins locaux ou régionaux (1).

Ce type pourrait d'ailleurs se présenter sous deux formes principales: l'une plutôt littéraire, l'autre plutôt scientifique et faisant une large place aux sciences appliquées.

IV

Après avoir agité toutes ces idées et avoir fixé ainsi grand nombre de points importants, la Société a repris l'examen de la question du baccalauréat.

A nouveau on a affirmé la nécessité de maintenir le baccalauréat; on a maintenu aussi, à peu près intacte, la division actuelle des divers baccalauréats, d'après les principes exposés plus haut, et en indiquant comme souhaitable et facilement réalisable la transformation du baccalauréat *lettres-sciences* de l'enseignement moderne en un baccalauréat *lettres-sciences appliquées*, également accessible aux élèves de l'enseignement classique et de l'enseignement moderne.

L'examen continuerait à être scindé en deux parties. L'admissibilité ne pourrait être utilisée qu'une seule fois. La Société insiste sur la nécessité de substituer, par la version, le dictionnaire au lexique.

En ce qui concerne le jury, il a semblé que la direction des épreuves et par conséquent la désignation des examinateurs doivent être maintenues aux facultés; qu'il est nécessaire, d'autre part, d'adjoindre aux professeurs des facultés des professeurs de l'enseignement secondaire, docteurs ou agrégés, qui d'ailleurs n'interrogeaient pas leurs propres élèves; enfin que, dans la correction des épreuves écrites et dans les interrogations orales, chaque examinateur devrait être juge autant que possible en sa propre spécialité.

L'institution du livret scolaire, excellente en soi, mais pouvant donner lieu et ayant donné lieu à des abus d'une exceptionnelle gravité, il importe de s'entourer de toutes les garanties possibles d'authenticité et de sincérité, notamment d'exiger l'inscription des notes obtenues en fin d'année et aux examens de passage depuis la 4e; — des prix, accessits ou mentions des palmarès du lycée ou collège et du Concours général; — des notes chiffrées résumant, pour la rhétorique, la philosophie, les mathématiques élémentaires, la seconde et la première modernes, les résultats des devoirs et des inscriptions de l'année. Il sera tenu grand compte du livret à l'examen, mais aucune note spéciale ne lui sera attribuée, et il ne pourra en aucun cas dispenser les élèves d'aucune épreuve, soit écrite, soit orale (1).

***

Le présent rapport, lu en assemblée du 4 juin 1899, a été adopté par la Société, qui a décidé de l'envoyer à la Commission parlementaire.

Le Président,
BROUARDEL, de l'Institut.

Le Vice-Président,
DARBOUX, de l'Institut.

Le Secrétaire général,
LARNAUDE.

Le Secrétaire général adjoint,
A. HAUVETTE.

Le Secrétaire rapporteur,
P. MALAPERT.

(1) C'est à ces préoccupations que répond l'institution de la 3e B qui a donné de bons résultats dans un certain nombre d'établissements.

(1) Les rapports antérieurs rédigés par M. Picavet et acceptés par la *Société d'enseignement supérieur* ont été imprimés dans la *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 juillet 1896 et du 15 mars 1897.

SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE DES QUESTIONS
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire a adressé à la Commission la lettre suivante :

Paris, 15 juin 1899.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser en même temps que cette lettre, au nom de la *Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire*, le travail préparé par elle sur le questionnaire de la Commission parlementaire de l'enseignement.

Notre société, qui, depuis bientôt vingt ans, a recueilli des avis, provoqué des discussions sur tous les problèmes que soulève la question de l'éducation nationale, ne pouvait demeurer étrangère à l'enquête si largement ouverte et si libéralement comprise par la Commission que vous présidez. Elle a consacré de nombreuses séances à la discussion du questionnaire et formulé un certain nombre de résolutions qui ont été votées par une cinquantaine de professeurs appartenant aux diverses catégories du personnel administratif et enseignant.

Ces résolutions ont été soumises ensuite, par correspondance, au vote des sociétaires qui n'avaient pu prendre part aux discussions : une centaine de membres ont répondu à l'appel qui leur a été fait.

Nous eussions désiré recueillir un plus grand nombre d'avis; mais, malgré nos efforts, nous nous sommes heurtés au scepticisme de beaucoup de nos collègues qui ont émis des doutes sur l'efficacité de la nouvelle consultation.

L'insuccès des délibérations ou des consultations qui depuis vingt ans ont eu lieu dans le personnel enseignant explique, en quelque sorte, le scepticisme qui a accueilli nos demandes. Nous voulons espérer que, dans l'espèce, les événements montreront que ce scepticisme n'était pas justifié.

On a fait remarquer avec raison que les dépositions des professeurs devant la Commission d'enquête manquaient d'unité; souvent disparates ou contradictoires, elles ne permettent pas de démêler les idées générales du corps enseignant.

Le travail que j'ai l'honneur de vous adresser, monsieur le Président, ne mérite pas ces reproches, car il représente l'opinion presque unanime d'un groupe important de professeurs. Dans les nombreuses séances qui ont précédé le vote des diverses résolutions, les idées les plus opposées ont été émises, et c'est après des discussions approfondies que la grande majorité, souvent l'unanimité, a adopté les divers considérants sur lesquels nous appelons l'attention de la Commission parlementaire. Ce travail est donc une œuvre collective qui doit surtout son autorité au nombre des sociétaires qui l'ont approuvée.

Permettez-moi en terminant, monsieur le Président, de renouveler l'un des vœux sur lequel nous sommes tous unanimes et que j'exprimais à l'assemblée générale de la Société :

« Nous demandons d'abord l'abandon de la méthode qu'on a suivie jusqu'ici dans l'application des réformes. Ne rien détruire, améliorer progressivement l'état de choses actuel en faisant disparaître les imperfections que la pratique journalière a révélées, en ne généralisant que des modifications consacrées par des essais probants : telle devrait être désormais la règle adoptée. »

C'est, en somme, l'application de la méthode expérimentale à la résolution d'un des problèmes les plus délicats de la biologie : celui de la formation de l'esprit, du développement

de l'intelligence, de l'éducation, de la volonté.

Pour que cette méthode puisse être appliquée, il est nécessaire de procéder à une large décentralisation, qui accorde aux divers établissements une certaine autonomie, qui associe plus étroitement les professeurs et les répétiteurs à la prospérité de chaque maison, et qui laisse aussi aux chefs d'établissement l'indépendance nécessaire pour adapter le lycée ou le collège qu'ils dirigent aux besoins régionaux.

C'est par le concours de toutes les initiatives, de toutes les compétences qu'il sera possible de dégager, par des expériences sagement conduites, le type d'enseignement aux modalités variées qui s'adaptera le mieux aux conditions actuelles.

Nous attendons avec confiance les décisions de la Commission et du Parlement sur ces graves questions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

L. Mangin,

Docteur ès sciences, professeur au lycée Louis-le-Grand, président de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire.

Le dossier joint à cette lettre se décompose ainsi :

A. — Résolutions adoptées par la Société.
B. — Rapport sur le régime des lycées et des collèges, par M. *Philippe Gidel*, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis.
C. — Rapport sur l'éducation, par M. *J. Berthet*, professeur de troisième au lycée Condorcet.
D. — Rapport sur l'enseignement classique, par M. *H. Brelet*, professeur de quatrième au lycée Janson-de-Sailly.
E. — Rapport sur l'enseignement moderne, par M. *Ch. H. Boudhors*, professeur au lycée Henri IV.
F. — Rapport sur la réforme du baccalauréat, par M. *Henri Bernès,* professeur de rhétorique au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.
G. — Rapport sur les notes secrètes et les déplacements.
H. — Rapport sur les inspections générales, par M. *G. Rabaud*, professeur de seconde au lycée Charlemagne.
I. — Rapport sur les bourses d'enseignement secondaire, par M. *Chalamel*, professeur d'histoire au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

A. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES.

I

RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

A. — *Nomination et attributions des proviseurs.*

La Société émet le vœu : 1° que le droit d'initiative des proviseurs soit augmenté, ainsi que leur indépendance vis-à-vis de l'administration centrale;

2° Que la stabilité du provisorat soit assurée par l'avancement sur place, et l'autorité locale des proviseurs accrue par l'amélioration de leur situation matérielle.

B. — *Autonomie des lycées et collèges.*

La Société émet les trois vœux ci-dessous :

1° *Autonomie budgétaire;* que, pour le matériel d'enseignement et la bibliothèque, une somme déterminée soit mise chaque année à la disposition de chaque établissement, pour être dépensée au mieux des besoins, cette somme restant en tout cas acquise à l'établissement;

2° *Autonomie administrative;* que, dans la limite de principes très généraux fixés par le ministre et le Conseil supérieur, tous les détails de la vie intérieure de chaque établissement soient réglés par le chef de l'établissement, d'accord avec le Conseil de discipline et l'assemblée des professeurs;

3° *Autonomie pédagogique;* que, en dehors des Conseils existants (Conseils de discipline, conseils de perfectionnement), il soit institué dans les lycées et collèges un Conseil mixte où entreront, avec d'anciens élèves de l'établissement, des représentants des grands intérêts de la région, ces membres devant être en minorité par rapport aux délégués des professeurs et des répétiteurs.

(Attributions principales de ces Conseils : vœux tendant à des créations de cours; organisations de fêtes; encouragement des exercices physiques; rapports de l'établissement avec la ville ou la région; patronage des élèves au sortir de l'établissement, etc.)

II

L'ÉDUCATION

A. — *L'internat.*

La Société se prononce pour le maintien de l'internat, et regrette la campagne inopportune qui est menée contre cette institution.

B. — *Éducation physique.*

La Société se déclare favorable au développement des exercices physiques et spécialement des jeux en plein air, en vue d'assurer le bon état physique de tous, et non pas la préparation de quelques-uns à des concours.

C. — *Rôle des administrateurs, professeurs et répétiteurs dans l'œuvre de l'éducation.*

La Société, reconnaissant, par les faits qui lui ont été présentés, que, dans les conditions dans lesquelles les professeurs donnent aujourd'hui leur enseignement, ils sont déjà associés étroitement à l'œuvre de l'éducation, que la plupart des conditions nécessaires à l'action éducative des répétiteurs existent déjà, et que l'Université tout entière s'occupe dès à présent de l'éducation individuelle et collective plus que ne le croit généralement le public; mais estimant que son œuvre éducative peut dans certains cas être facilitée:

1° Constate que les professeurs sont les premiers à regretter que les familles ne se mettent pas plus souvent en rapport avec eux;

2° Émet le vœu que: 1. il soit créé, dans les lycées et collèges, des Conseils de classes, réunions périodiques assez fréquentes des professeurs et répétiteurs d'une même classe, qui s'occuperaient non seulement de la situation des élèves, mais de l'état moral de la classe et de chaque élève en particulier;

2. Que les membres de l'administration soient mis à même, par l'allégement de la besogne administrative, de s'appliquer, plus que jamais, tout entiers à leur rôle d'éducateurs;

3. Que dans les lycées contenant un grand nombre d'internes, le nombre des censeurs soit augmenté;

4. Que, dans la répartition des services entre les répétiteurs, l'administration tienne compte de leur âge, de leurs grades, de leurs aptitudes, pour les mettre à même de collaborer le mieux possible à l'enseignement et à l'éducation, conformément aux indications données dans le décret du 28 août 1891.

D. — *Situation des répétiteurs.*

1° La Société *rejette* la proposition suivante :

Conformément à l'esprit du décret du 28 août 1891 et de la circulaire explicative du 31 décembre 1891, il y a lieu de conférer, dans les établissements d'enseignement secondaire, aux répétiteurs qui possèdent les grades nécessaires et ont les aptitudes voulues, le titre de professeurs adjoints, en les divisant en deux catégories, une pour les lettres, une pour les sciences. Attachés au besoin à plusieurs divisions à la fois, ces professeurs adjoints pourraient suivre les exercices scolaires de ces divisions; ils seraient chargés d'interrogations spéciales, d'examens, de classes supplémentaires, que les professeurs titulaires jugeraient nécessaires; en cas d'absence, ils pourraient suppléer les titulaires;

2° Sur la proposition des répétiteurs, elle émet le vœu que la retenue se fasse désormais sur le traitement intégral, y compris l'indemnité de nourriture et de logement.

III

LES TYPES D'ENSEIGNEMENT

A. — *En général.*

La Société émet le vœu : 1° que les établissements universitaires mettent partout, autant que possible, tous les types d'enseignements reconnus à la disposition des familles;

2° Que dans les classes élémentaires les méthodes d'enseignement soient, dès le début, combinées en vue des études ultérieures que doivent faire les enfants (différence de l'ensei-

gnement élémentaire et de l'enseignement primaire).

B. *Enseignement classique.*

1° *Durée.* — 1. La Société émet le vœu qu'en aucun cas l'on ne réduise le temps consacré actuellement aux études classiques.

2. Elle estime qu'il serait désirable que les élèves arrivassent moins jeunes qu'aujourd'hui au terme de leurs études classiques.

2° *Suppressions et allégements.* — 1. *La Société émet le vœu* que les programmes soient simplifiés en vue d'en exclure ce qui est simplement objet de curiosité, et surcharge la mémoire, sans développer la réflexion.

2. Spécialement, elle émet le vœu : *a*) que l'enseignement des sciences naturelles soit supprimé en cinquième et en sixième ; *b*) que l'enseignement de l'histoire littéraire, en tant qu'enseignement distinct et suivi, soit supprimé.

3. Elle se prononce, à la majorité, contre la suppression d'une heure de leçons de choses dans les classes élémentaires.

3° *La bifurcation scientifique dans l'enseignement classique* (1). — 1. La Société, après avoir rejeté la bifurcation après la classe de troisième, émet le vœu qu'une bifurcation soit établie après la classe de seconde.

2. Elle émet le vœu que la bifurcation soit, en rhétorique, une bifurcation intérieure, avec conservation du latin pour tous, et remplacement des quatre heures de grec, au besoin d'une heure de latin, par des sciences, pour les élèves qui se destinent à l'étude des sciences.

4° *Adaptations locales des programmes.* — 1. La Société estime que l'enseignement classique est un et ne comporte pas en général de variations locales.

2. Elle émet le vœu que, en vue de favoriser l'étude des langues méridionales, on admette, au baccalauréat, l'équivalence de l'italien et de l'espagnol, en Algérie, de l'arabe, avec l'anglais et l'allemand.

C. *Enseignement moderne.*

1° *But et rôle de l'enseignement secondaire non classique.* — La Société, constatant que l'enseignement classique n'est pas responsable du développement du fonctionnarisme, et qu'il ne nuit en rien au développement des qualités actives nécessaires dans la vie pratique, émet le vœu qu'il soit constitué, à la place de l'enseignement moderne actuel, un enseignement secondaire de courte durée, conduisant soit aux professions agricoles, industrielles et commerciales, soit aux écoles techniques qui préparent à ces professions.

2° *Durée normale de cet enseignement.* — La Société, après avoir écarté la durée normale de trois ans, semblable à celle de l'enseignement primaire supérieur, et la durée normale de cinq ans, émet le vœu suivant :

Que la durée normale de cet enseignement soit de quatre ans, avec examen à la fin de la quatrième année ;

Que, de plus, *a*) il puisse y avoir une cinquième année d'études supplémentaires pour la préparation aux écoles techniques, *b*) et que les élèves de cette cinquième année puissent suivre les cours de la rhétorique scientifique, tout en étant dispensés du latin dans cette classe.

3° *Programmes.* — La Société est d'avis que les programmes de cet enseignement se composeront d'une partie fixe, formée des matières de culture générale, et d'une partie, variable selon les établissements et les régions, comprenant les matières ayant un caractère pratique : cette partie variable sera établie après avis donné par les conseils mixtes institués auprès de chaque établissement.

4° *Recrutement du personnel.* — 1. La Société repousse une proposition tendant à la création d'une nouvelle agrégation littéraire, destinée à fournir le personnel de cet enseignement.

2. Elle décide que le personnel des deux enseignements aura la même origine.

3. Elle émet le vœu que le personnel affecté à cet enseignement soit, autant que possible, distinct du personnel de l'enseignement classique.

IV.

BACCALAURÉAT ET EXAMENS.

a) La Société adopte les conclusions suivantes :

1° Il y a lieu de maintenir un examen de fin d'études :

(1) Les adversaires de toute bifurcation sont des professeurs désireux de maintenir jusqu'au bout l'unité de l'enseignement classique, tout en donnant à tous une culture scientifique suffisante pour leur permettre d'aborder après la rhétorique l'étude des sciences.

2° Il n'y a pas lieu de transformer le baccalauréat en un examen intérieur, et le jury doit rester commun pour tous les candidats, quelle que soit leur provenance;

3° Il n'y a pas lieu d'admettre la dispense partielle ou totale de l'examen pour les bons élèves.

4° *Modifications à l'organisation actuelle du baccalauréat. Composition des jurys.* — 1. Les jurys seraient composés de professeurs de l'enseignement secondaire, présidés par un professeur de faculté. Ils comprendraient un plus grand nombre de membres qu'aujourd'hui. Un professeur n'examinerait jamais ses propres élèves.

2. *Les épreuves de l'examen.* — Il est désirable que les compositions écrites soient multipliées de façon que les principaux exercices de la classe soient représentés à l'examen écrit et en vue de laisser moins de place au hasard.

Les épreuves orales doivent être développées également, et il doit leur être accordé plus de temps à l'examen.

3. *Livret scolaire.* — La Société n'admet ni la suppression du livret ni son caractère obligatoire, et se prononce en faveur du maintien du livret scolaire facultatif.

4. *Le bénéfice de l'admissibilité.* — La Société émet le vœu : 1. Que le bénéfice de l'admissibilité ne soit accordé que de la session de juillet à la session de novembre;

2. Qu'il ne soit donné qu'aux candidats qui, en juillet, auront obtenu une moyenne suffisante dans l'ensemble des épreuves écrites et orales.

5° *Date des sessions.* — Outre la session de juillet, il doit y avoir une session d'appel, close avant le 15 octobre.

b) La Société émet le vœu que les programmes des examens d'admission aux écoles spéciales soient soumis pour avis au Conseil supérieur de l'instruction publique, après avoir été préparés par des commissions mixtes dans lesquelles entreraient les membres spécialement compétents du Conseil supérieur.

V

INSPECTION GÉNÉRALE.

1° *Objet des inspections.* — La Société émet le vœu que des rapports sur l'ensemble des enseignements dans les lycées et collèges soient dressés par le Comité des inspecteurs généraux, et que ces rapports soient communiqués au Conseil supérieur de l'instruction publique.

2° *Organisation des inspections.* — La Société émet les vœux suivants :

1. *a*) que les inspections générales ne soient pas régulières et annuelles pour les professeurs en fonction depuis un assez grand nombre d'années, *b*) et qu'en revanche l'inspection des collèges se fasse plus fréquemment;

2. Que les inspecteurs généraux soient choisis constamment parmi les fonctionnaires ayant fait leurs preuves dans l'enseignement secondaire;

3. Que, dans certains cas spéciaux, des inspections puissent être confiées, par voie de délégations temporaires, à des professeurs en exercice de l'enseignement secondaire, ces délégués étant admis pour l'inspection qui les concerne au Comité des inspecteurs généraux;

4. Que tous les enseignements importants soient représentés au moins par un inspecteur général compétent;

5. La Société se déclare absolument opposée à l'organisation de l'inspection de l'enseignement secondaire par les professeurs des Universités.

3° *Notes secrètes et déplacements.* — La Société émet le vœu : 1. Qu'un professeur puisse toujours, tant à l'académie qu'au ministère, prendre connaissance de son dossier;

2. Que les garanties données au personnel par les décrets du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811 soient rétablies, et que les fonctionnaires qui se croiraient lésés par un abus d'autorité ou par une fausse interprétation des règlements puissent interjeter appel, par exemple, devant la section permanente du Conseil supérieur.

VI

BOURSES.

La Société émet le vœu que l'exemption des frais d'études pour les orphelins des professeurs de l'enseignement secondaire soit, dans les prochains traités de l'État avec les villes, reconnue comme valable d'un établissement à l'autre.

VII

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT.

La Société émet le vœu qu'il soit établi des relevés statistiques de l'origine des élèves au point de vue de la profession des parents et des carrières dans lesquelles ils entrent.

B. — RÉGIME DES LYCÉES ET COLLÈGES

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. PHILIPPE GIDEL,
Professeur au lycée Saint-Louis.

Notre Société a étudié dans les deux séances du 5 et du 9 février 1899 l'article 2 du questionnaire de la Chambre des députés : Régime des lycées et collèges. J'ai l'honneur de vous présenter le résultat de ses travaux.

I. — *Direction de la maison.*

Aux termes de la loi du 11 floréal an X, dont les dispositions ont été confirmées par le décret du 18 mars 1808, la direction de la maison appartient au proviseur ou principal, assisté d'un censeur et d'un économe, chef responsable, nommé par le ministre, et dont l'autorité s'exerce sur toutes les parties de l'établissement. Les décrets du 13 octobre 1881 et du 10 octobre 1882, l'arrêté du 5 juillet 1890 ont institué des assemblées de professeurs et répétiteurs, un conseil d'enseignement, un Conseil de discipline, dans le but d'associer plus étroitement professeurs et répétiteurs à l'œuvre du proviseur, sans que l'autorité et la responsabilité de ce dernier en fussent pour cela diminuées.

Les principes de cette législation nous semblent bons, mais à la condition que les textes de lois soient appliqués et que les divers conseils dont il est fait plus haut mention soient définitivement organisés.

Notre Société a dû tout d'abord s'occuper d'un projet présenté par un de nos collègues et qui se formulait ainsi : « Limiter les attributions du proviseur à la partie purement administrative de sa tâche actuelle et rendre distincte du provisorat la direction confiée à trois organes superposés : à la base un Conseil de classe composé de tous les professeurs et répétiteurs d'une même classe et chargé de la direction des études et de l'éducation dans la classe; puis un Conseil d'enseignement et de discipline servant de lien entre les différents Conseils de classe, et veillant à la coordination de leurs efforts; enfin un doyen élu par ses collègues et représentant l'autorité collective du corps enseignant ».

Sans doute nous estimons, et nous nous expliquerons là-dessus tout à l'heure, qu'il convient d'associer, dans une large mesure, les professeurs et les répétiteurs à la direction de la maison, mais nous ne pensons pas non plus que l'on puisse réduire le proviseur à la partie purement administrative de ses attributions actuelles. Quelle autorité resterait-il à ce chef, privé de tout droit de surveillance sur les études et sur l'éducation, pour parler aux élèves, aux parents, aux maîtres, à l'administration supérieure même? D'autre part, quel serait le rôle du doyen? Sera-t-il responsable? Il devient alors le véritable proviseur, il ne lui reste plus qu'à lui donner le titre avec la fonction; mais voici le provisorat devenu électif, et c'est une bien grosse réforme introduite comme par hasard. S'il n'est pas responsable, le partage des pouvoirs entre ces deux hommes, l'un représentant du ministre, dépossédé de la part la plus importante de ses attributions, et restant responsable d'un lycée qu'il ne gouverne plus, l'autre irresponsable, et fort néanmoins de l'autorité que lui confère le choix de ses collègues, sera une occasion de conflits perpétuels, préjudiciables à la prospérité du lycée.

Telles sont, sommairement résumées, les objections qui ont été faites à ce projet.

Notre Société est donc d'avis qu'il n'y a pas lieu de réduire les attributions du proviseur, ni d'instituer un doyen représentant du corps enseignant. Elle estime, au contraire, et cette conviction a été, lors de notre discussion, affirmée avec une grande netteté par plusieurs de nos collègues, qu'il est nécessaire de maintenir à la tête du lycée, pour l'administrer et le diriger, un chef responsable.

Mais cette autorité du chef, quelle est-elle? Dans quelles limites, de quelle façon doit-elle s'exercer?

La loi du 11 floréal an X définit en ces termes les attributions du proviseur : « Il surveille en chef toutes les parties de l'établissement », et le dernier ouvrage qui traite de la législation de l'enseignement secondaire s'ex-

prime ainsi : « Le proviseur est le chef du lycée dont il a l'administration ; tous les autres fonctionnaires de l'établissement sont soumis à son autorité ». Depuis un siècle, aucun texte n'a restreint son autorité, car les circulaires et décrets instituant les assemblées de professeurs, les conseils d'enseignement et de discipline ont déclaré expressément que ces institutions n'affaiblissaient en rien l'autorité du proviseur, que seul il restait chargé de l'administration et de la direction du lycée.

Aussi pouvons-nous nous demander quelle est la signification de cet article du questionnaire : « Est-il nécessaire de fortifier l'autorité des proviseurs ? » Que veut-on dire par là ? S'agit-il d'augmenter les pouvoirs du proviseur sur le personnel enseignant ? Mais ces pouvoirs sont déjà considérables. Le proviseur a le droit et le devoir de veiller à ce que chacun fasse son métier en conscience, il peut assister aux classes, s'assurer que le maître a de l'action sur ses élèves, qu'il se fait obéir et écouter ; il s'intéresse aux progrès des études, il envoie des rapports à l'Académie, et les notes qu'il donne n'auront d'autre contrôle et, peut-être, d'autre correctif que l'inspection générale. Que pourrait-on ajouter à des pouvoirs si étendus ?

Il est certain que l'action du proviseur sur les répétiteurs a été fort sensiblement diminuée par le décret du 26 août 1891. Au cours de la discussion, un de nos collègues a fait remarquer que souvent un proviseur éprouvait plus de difficulté à obtenir le déplacement d'un répétiteur que celui d'un professeur ; mais notre société a jugé qu'il ne lui appartenait pas de demander qu'on appliquât aux répétiteurs une mesure que nous repoussions pour les professeurs.

En définitive, le proviseur est suffisamment armé par la législation actuelle, et il nous semble qu'aucun décret nouveau ne saurait prévoir certaines difficultés toutes personnelles qu'il peut rencontrer dans l'établissement et le maintien de son autorité. Tout dépend de la nature de l'homme qui remplit ces fonctions. Quand on parle de fortifier l'autorité des proviseurs, il ne s'agit donc pas d'augmenter leurs pouvoirs. C'est une autorité morale plus considérable et mieux entendue qu'il faut leur assurer. Ceci est l'œuvre de l'administration supérieure.

D'abord, il lui appartient de choisir des hommes capables de faire respecter la fonction qui leur est confiée. Le proviseur ne rencontre jamais chez les professeurs d'opposition systématique ; mais encore faut-il que ses titres, sa carrière, la qualité de son caractère lui aient acquis aux yeux de ces derniers une valeur incontestable. Un de nos collègues nous a fait observer avec raison qu'il peut se rencontrer certains hommes dont les aptitudes personnelles fassent d'excellents administrateurs, sans qu'ils possèdent des grades universitaires égaux à ceux de tous leurs subordonnés ; sans doute, il ne faut pas, par une réglementation trop étroite, interdire à ceux-là l'accès du provisorat, mais nous souhaitons que ces cas restent exceptionnels. Nous voudrions que, d'une façon générale, le provisorat fût réservé aux professeurs qui se sont distingués par la droiture de leur esprit, leur franchise, l'excellence de leur enseignement, l'éclat de leurs succès, et qu'il conduisît plus souvent aux hautes fonctions de l'inspection générale.

L'administration supérieure n'augmenterait-elle pas aussi cette autorité morale des proviseurs en leur témoignant plus de confiance, en leur laissant plus d'initiative, une liberté d'action plus grande ; en donnant plus souvent à leurs propositions, relatives à l'avancement, à la décoration des maîtres, la suite qu'elles comportent ; en confirmant toujours les mesures de rigueur prises à l'égard des élèves, d'accord avec le conseil de discipline ? Enfin, si l'administration supérieure leur assurait par des avantages matériels le rang qu'ils doivent occuper dans la société et qu'ils n'ont pas aujourd'hui, si elle leur permettait de faire leur carrière dans l'établissement où ils ont réussi, leur prestige n'en serait-il pas sensiblement accru, aux yeux des maîtres, des élèves et des familles ?

Aussi notre société a-t-elle adopté à l'unanimité les vœux suivants, présentés par M. H. Bernès :

1° Qu'on donne aux proviseurs plus d'initiative et d'indépendance à l'égard de l'administration centrale ;

2° Qu'on assure la stabilité du provisorat par l'avancement sur place, et par une amélioration de la situation des proviseurs au point de vue financier, qui leur permette de lutter efficacement contre les influences extérieures et de prendre dans la société le rang qui doit leur appartenir.

Assemblées et conseils de professeurs et répétiteurs.

L'institution des Assemblées et Conseils de professeurs et répétiteurs a eu pour objet d'associer les professeurs et répétiteurs à la direction pédagogique et morale de l'établissement.

Les premières assemblées ont été créées par la circulaire du 27 septembre 1872. C'était une grande nouveauté. Jusqu'alors les professeurs n'avaient pas été mêlés à la vie générale du lycée. Fourcroy, dans son rapport du 30 germinal an X, leur avait ainsi dicté leur devoir : « Les professeurs ne s'occuperont que de leurs travaux et de leurs leçons. Ils n'en seront point détournés par les détails administratifs ; ils n'auront la discipline des écoliers que dans leurs classes, et par rapport aux devoirs qu'ils leur donneront à faire. Aucun soin étranger aux études et aux progrès des élèves ne les empêchera de se livrer à leurs honorables et pénibles fonctions. Les Muses veulent posséder tout entiers et sans partage tous les hommes qui se donnent à elles. » M. Jules Simon ne crut pas faire injure aux Muses quand il invita les professeurs à se réunir en assemblées pour donner leur avis sur des programmes d'études nouveaux qu'il venait de faire paraître. « Il y a dans ces programmes, disait la circulaire du 27 septembre 1872, des détails non prévus, l'assemblée en délibérera. Je désire marquer seulement les règles générales nécessaires à l'unité de l'enseignement, et je laisse chacun libre de choisir sa méthode, ses livres de classe, et même de faire son règlement particulier, à la seule condition d'en rendre compte à ses collègues, et d'obtenir leur approbation. Chacun exposera à son tour la situation morale et matérielle et donnera son avis sur les réformes à introduire. »

Par la même circulaire était institué un conseil de perfectionnement : « qui — je cite le texte — devait avoir, pour le lycée, des fonctions analogues à celles du Conseil de l'ordre des avocats, soit pour la discipline, soit pour la protection des intérêts collectifs ou industriels ». Ce Conseil a disparu, et personne, je crois, n'en a jamais demandé le rétablissement.

Quant aux assemblées de professeurs, elles furent de courte durée.

Le 13 octobre 1881, une circulaire de M. Jules Ferry les remettait en vigueur.

A ces assemblées, dont les attributions devaient être purement pédagogiques, il était interdit de s'occuper de la gestion intérieure du lycée ou de la discipline. «Elles discuteraient les questions d'ordre général et d'intérêt commun, et maintiendraient l'unité et l'esprit d'ensemble qui caractérisent essentiellement notre enseignement secondaire. »

Sans abroger la circulaire du 13 octobre 1881, le décret du 10 octobre 1882 créait dans chaque lycée un Conseil d'enseignement formé de professeurs délégués des divers ordres d'enseignement et de maîtres répétiteurs, ce Conseil devant, sous la présidence du proviseur, « veiller à l'application des programmes, étudiant et proposant les réformes qui pourraient être nécessaires. »

Enfin, l'arrêté du 5 juillet 1890 institua le Conseil de discipline.

Les assemblées ont, dans beaucoup d'établissements, cessé de se réunir, et, là où elles existent encore, elles ne rendent pas les services qu'on pourrait en attendre. Il est certain que le peu de cas que l'on a fait de leurs discussions a, pour une large part, contribué au discrédit où nous les voyons aujourd'hui. Mais ne devons-nous pas aussi accuser l'indifférence que nous avons trop souvent montrée pour ce qui n'est pas le métier direct, le travail de la classe, indifférence trop complaisamment encouragée. Il appartient à notre Société qui a entretenu, dans l'enseignement secondaire, le goût des discussions pédagogiques, de demander qu'on remette en honneur les assemblées qu'aucun texte n'a abrogées. Nous imaginons qu'elles pourraient se tenir tous les trois mois, et délibérer sur un programme arrêté d'un commun accord par le proviseur et les délégués des professeurs et répétiteurs. On peut attendre de ces assemblées des résultats sérieux. Elles fourniraient aux fonctionnaires d'une même maison, qui fort souvent ne se connaissent pas, l'occasion d'entrer en relations les uns avec les autres, et fortifieraient ainsi en eux le sentiment qu'ils concourent à une œuvre commune et sont solidaires les uns des autres.

Le Conseil de perfectionnement, prévu par le décret du 10 octobre 1882, n'a, je crois, nulle part, été constitué. En juillet 1897, les représentants de l'enseignement secondaire au

Conseil supérieur émirent le vœu suivant : « Qu'il fût institué dans chaque lycée et collège un Conseil d'enseignement composé des représentants de chaque faculté et d'un répétiteur désignés par les suffrages de leurs collègues respectifs. Ce Conseil aurait pour attributions de tracer, dans les limites du programme officiel, le plan d'études détaillé de chaque classe, d'assurer la continuité des méthodes, particulièrement en tant qu'elle dépend du choix des livres, de répartir équitablement, entre les différentes matières, le travail exigé des élèves, de manière à les préserver aussi bien du surmenage que du désœuvrement, et, en général, de proposer toute mesure intéressant la bonne marche de l'établissement au point de vue de l'instruction et de l'éducation. »

La section permanente du Conseil supérieur a donné un avis défavorable. Mais, des considérants qui motivaient son opinion, nous retenons le suivant : « Considérant que le décret du 10 octobre 1882 n'est point abrogé, et que le Conseil peut être constitué et fonctionner partout et dans tous les cas où le besoin s'en fera sentir..., etc. »

En conséquence, notre Société estime que les dispositions du décret du 10 octobre 1882, relatives au Conseil de perfectionnement, doivent être mises en vigueur dans tout lycée ou collège.

Quant au Conseil de discipline, dans beaucoup de lycées, il fonctionne régulièrement, et les espérances qu'on en a conçues ont été généralement justifiées. Comme le voulait le règlement de 1890, il a été souvent un soutien de la règle, de l'autorité individuelle de chaque maître ; il a permis au proviseur de s'appuyer sur son autorité impersonnelle pour échapper aux réclamations, aux sollicitations. Mais plusieurs de nos collègues ont attiré notre attention sur ce fait que les décisions prises par le proviseur, d'accord avec le Conseil de discipline, n'étaient pas toujours respectées ; que, dans un certain nombre de lycées, le conseil fonctionnait mal ou ne fonctionnait pas du tout. Aussi notre Société a-t-elle voté à la majorité :

1° Que les textes doivent être appliqués, et les Conseils partout institués ;

2° Que les pouvoirs du Conseil doivent être augmentés, ses décisions toujours respectées, et qu'on ne doit pas imposer à un établissement de recevoir un élève qui en a été exclu par le proviseur d'accord avec le Conseil de discipline.

Notre Société est ainsi d'accord : d'une part, avec le Congrès des professeurs, réuni à Paris, en avril 1899, qui a émis un vœu en ce sens, et, d'autre part, avec la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique, qui, en janvier 1897, a donné l'avis suivant : « qu'il est bon, notamment, que les chefs d'établissement, sans rien abdiquer de leurs attributions ni de leur responsabilité, associent plus étroitement le Conseil de discipline à leur action disciplinaire, et que, par un appel plus fréquent à ses avis et à son concours, ils en étendent l'influence et en fortifient l'autorité ».

II

Autonomie des lycées et collèges.

Quand on aura établi sur ces bases le régime intérieur de la maison, et que, par l'institution de ces Conseils, on aura fait du lycée ou collège un véritable organisme vivant, alors la question se pose s'il n'y aurait pas lieu de lui donner une certaine autonomie, d'accorder à ce proviseur pourvu de l'autorité morale que nous avons, tout à l'heure, essayé de définir, appuyé sur des conseils intérieurs, autant d'initiative, de liberté d'action qu'il serait possible sans rompre l'unité morale de l'Université. Et tout cela se ferait très simplement, sans grand besoin de règlements nouveaux, comme nous allons le voir.

Cette autonomie que nous réclamons pour nos lycées pourrait être de trois sortes : financière, administrative, pédagogique.

L'autonomie financière du lycée, comme de tout établissement de l'État, est nécessairement restreinte. Encore serait-il facile de permettre au lycée représenté par son proviseur et ses Conseils d'user avec plus de liberté qu'aujourd'hui des crédits mis à sa disposition. On nous a cité l'exemple suivant : Un professeur de physique ne peut engager une dépense supérieure à quinze francs. Un appareil vient-il à lui manquer au cours de l'année, il doit adresser par voie hiérarchique une demande qui sera examinée par une Commission spéciale, et la réponse parviendra parfois quelques mois après, quand l'année est finie et l'appareil devenu inutile. Ne serait-il pas plus

simple de remettre au Conseil de perfectionnement, par exemple, le soin de régler ses dépenses ? Les mêmes Conseils ne pourraient-ils également s'occuper de l'achat des livres pour la bibliothèque des professeurs ? Il serait même désirable que les reliquats, s'il s'en trouve, pussent être mis en réserve et reportés sur un autre exercice, ainsi que cela se fait déjà pour les Universités. Comme conclusion de ces observations, le vœu suivant a été adopté par notre Société à l'unanimité :

« Il y aura pour le matériel d'enseignement et la bibliothèque une somme déterminée, mise à la disposition de chaque établissement, pour être dépensée au mieux des besoins, et qui restera acquise à l'établissement. »

Par autonomie administrative on entend la faculté qui serait donnée aux proviseurs, d'accord avec les Conseils compétents, d'organiser eux-mêmes le régime intérieur de leurs maisons. Sans doute, il ne saurait être question d'une liberté illimitée qui pourrait créer autant de systèmes disciplinaires que d'établissements ; cette diversité serait en contradiction avec l'esprit de l'Université ; mais l'octroi de cette autonomie permettrait de tenir compte de certaines conditions, trop spéciales pour être prévues par des instructions ministérielles nécessairement très générales. Par exemple, certains détails de la vie des internes pourraient être réglés sur place au lieu de l'être à l'Académie ; il en est de même pour le tableau des compositions, la répartition des heures de service.

Tel est le sens du vœu proposé par M. de Bernis et voté à l'unanimité : « Que dans la limite de principes très généraux, fixés par le ministre et le Conseil supérieur, tous les détails de la vie intérieure de chaque établissement soient réglés par le chef d'établissement, d'accord avec le Conseil de discipline et l'Assemblée des professeurs ».

Reste l'autonomie pédagogique, c'est-à-dire l'initiative d'apporter aux programmes tel changement de détail que réclament les besoins de la province. Pour l'enseignement classique, on ne voit guère comment cette initiative pourrait s'exercer, sinon par la création de certains cours supplémentaires, et, comme on l'a dit avec raison dans notre discussion, ici l'unité importe plus que la souplesse. Il n'en est pas de même pour l'enseignement moderne, comme le prouve la création des classes de moderne B. L'enquête que poursuit en ce moment même notre Société, relative à l'établissement d'un enseignement pratique, nous a appris, ainsi qu'il a été dit dans la séance du 9 février, que dans beaucoup de collèges existent déjà des adaptations originales des programmes de cet enseignement aux besoins locaux, ou même des sections complètes d'enseignements pratiques de diverse nature. Il n'y a donc qu'à poursuivre résolument dans la voie où l'on s'est engagé.

Mais qui nous renseignera sur les besoins de la région ? Ici pourra être fort utile l'intervention de ces Conseils d'anciens élèves dont nous parle le questionnaire.

Le questionnaire nous demande si l'on ne pourrait pas établir dans chaque lycée ou collège un Conseil où entreraient, avec les représentants des professeurs et répétiteurs, d'anciens élèves qui serviraient de lien entre l'établissement et la région. Notre Société est très favorable à cette création ; elle estime même qu'il serait bon d'adjoindre aux délégués des anciens élèves quelques représentants des grands intérêts de la région.

Ces Conseils seraient pour le lycée d'utiles agents de renseignements ; ils lui donneraient des indications précieuses sur les cours, les sections complémentaires qu'il conviendrait d'organiser. Il est bien entendu que ces Conseils n'interviendraient en rien, ni dans l'administration, ni dans la direction de la maison, ni dans l'enseignement, ni dans la discipline. On pourrait craindre, en effet, que, cédant à des préoccupations d'ordre utilitaire, ils n'estimassent plus la préparation professionnelle que la véritable culture intellectuelle. Aussi serait-il sage, d'abord, de donner dans les Conseils la majorité à l'élément universitaire : professeurs et répétiteurs, et de limiter les pouvoirs des Conseils en matière pédagogique, à l'émission de vœux qui seraient ensuite déférés aux Conseils académiques. En fin de compte, il appartiendrait à l'Administration supérieure de décider.

Ces Conseils rendront d'autres services : on peut leur demander de s'intéresser à la prospérité du lycée, d'employer en sa faveur l'influence dont ils disposent pour obtenir des municipalités, des départements, des chambres de commerce, etc., des subventions, ou provoquer des donations que les lycées sont préparés à accepter puisqu'ils jouissent de la

personnalité civile. A ces Conseils reviendrait le soin d'organiser les fêtes du lycée, d'encourager les exercices physiques, d'instituer des prix spéciaux. Il leur appartiendrait enfin, et ceci ne serait pas la partie la moins utile de leur tâche, de patronner les jeunes gens à leur sortie du lycée et de leur procurer des places dans l'industrie, le commerce, etc.

Ainsi, grâce à l'institution de ces Conseils, nous ferons taire le reproche souvent répété que le lycée reste isolé de la région où il s'élève. Nous ne doutons pas que nos anciens élèves ne s'empressent de répondre à notre appel et de venir travailler de concert avec nous.

Telles sont les mesures que notre Société a adoptées, et qui, en confirmant l'autorité du proviseur, en associant les professeurs et les répétiteurs à la direction pédagogique et morale de la maison, en accordant à chaque lycée une certaine autonomie, peuvent accroître la prospérité de nos établissements.

C. — ÉDUCATION.

(Rapport présenté par M. J. Berthet, *professeur au lycée Condorcet.*)

Suivant l'ordre qui nous était proposé nous avons commencé par traiter la question de l'internat.

I

INTERNAT

Deux propositions nous ont d'abord été faites, dont l'une avait pour but d'abolir ce régime par l'extension du système tutorial, et l'autre tendait à le modifier profondément par la création de lycées de différents types avec prix de pension différents.

a) *Régime tutorial.* — Le système tutorial nous a paru difficile à établir partout d'une façon uniforme. Le système de pensionnats particuliers d'enfants confiés en très petit nombre à un professeur n'est pas conforme à nos mœurs et, comme il est très coûteux, il ne convient pas à la situation sociale de toutes les familles qui envoient aujourd'hui leurs enfants dans les établissements d'enseignement secondaire public.

b) *Diversité de types de lycées.* — Nous nous sommes alors demandé s'il ne conviendrait pas d'organiser des régimes différents d'internat dont les prix de pension seraient différents et d'offrir par là aux familles qui en voudraient faire les frais un régime d'internat rendu plus agréable et plus doux. L'on proposait pour le maintien de la bonne discipline de ne pas réunir ces différents régimes dans un même lycée et de créer différents types de lycées. Mais, outre que ce système qui prétend améliorer l'internat, n'en change guère que les conditions matérielles, on a fait observer qu'il est essentiellement contraire aux principes d'égalité d'un État républicain; que, dans un enseignement public déjà divisé par la séparation de l'instruction primaire et de l'instruction secondaire, il apporterait une nouvelle distinction; enfin que la création de ces nouveaux lycées discréditerait les anciens. La proposition réduite à cet énoncé : « Il y a lieu d'ouvrir, à Paris, au moins un lycée dans lequel les prix de pension seront notablement élevés », a été repoussée.

c) *Qualités morales de l'internat.* — Mais si les réformes qu'on nous a proposées pour le régime de l'internat nous ont paru mauvaises, ce régime, en lui-même, est-il bon? C'est ce que la Société a examiné pour conclure. C'est un régime violemment attaqué. L'Université, par la bienveillante attention qu'elle accorde aux critiques, dont elle se demande si elle ne pourrait pas tirer profit, par les scrupules de ses membres qu'agite le légitime souci de la voir toujours à la hauteur de sa tâche, a semblé parfois écouter volontiers, et même approuver, les polémiques dirigées contre l'internat dont elle a la garde. Nous avons cru qu'il ne fallait pas médire de l'internat. Il ne mérite pas le mal que l'on en dit et l'on en méconnaît les efficaces vertus.

Les enfants élevés au lycée, séparés pour quelque temps du foyer familial où ils reviendront aux jours de congé puiser les vertus qu'ils doivent y trouver, mènent, sous la discipline un peu moins douce du collège, une vie qui fortifie leurs caractères. Ils s'y rencontrent avec des étrangers qui deviennent leurs camarades, mais parmi lesquels ils doivent eux-mêmes se faire une place et apprendre à se faire respecter. Ils y nouent enfin de solides amitiés.

L'internat est l'école démocratique par

excellence; il supprime toutes les fausses inégalités. Nos lycéens ne regardent guère au rang ni à la fortune des familles de leurs camarades ; ils ne s'inclinent que devant le mérite personnel, la franchise et le courage. Un tel régime qui développe ces qualités d'initiative et d'énergie, un sentiment si profond de la véritable égalité est un régime à conserver. La Société a voté à une forte majorité la proposition suivante :

La réunion se prononce pour le maintien de l'internat et regrette la campagne inopportune qui est menée contre cette institution.

II

La seconde question du chapitre III du questionnaire est ainsi rédigée :

Comment pourrait-on associer plus étroitement les professeurs à l'œuvre de l'éducation ?

a) *L'éducation dans la classe.* — La Société a commencé par examiner dans quelles conditions les professeurs participaient à présent à cette œuvre. Et d'abord elle a pensé qu'il fallait donner à ce mot d'éducation son sens le plus large et le plus noble. On aurait grand tort de réduire la tâche morale du professeur au soin de former ses élèves aux bonnes façons de la politesse. C'est là d'ailleurs un des petits devoirs de l'éducation, qui n'est ni négligeable ni méprisable; mais l'on sait que ceux qui font les manières de l'enfant ce sont, malgré tout, les parents. Il y a d'autres devoirs de l'éducation, plus graves, et qu'on peut remplir avec plus de succès. Le professeur a charge d'âmes et il peut former des caractères. De quels moyens dispose-t-il pour exécuter sa tâche ainsi définie? Notre réunion a été unanime pour déclarer qu'ils sont nombreux et efficaces ; elle s'est contentée de les énumérer rapidement, tant ils sont évidents. Et d'abord, a-t-on dit, il n'y a pas une des matières de l'enseignement qui ne puisse servir à l'éducation morale. Les sciences les plus abstraites, par exemple, inspirent ces beaux sentiments : l'amour, le respect de la vérité. Il a paru superflu de démontrer longuement que l'antiquité classique est une école parfaite de grandeur d'âme, que les livres d'explication, même et surtout ceux qui sont mis aux mains des plus jeunes enfants des lycées, sont d'excellents manuels de morale humaine et civique. On a surtout mis en lumière que cet enseignement moral est étranger aux théories dogmatiques sur lesquelles l'Université n'a pas à prendre parti, qu'il est vivant et non abstrait, fondé sur l'exemple, laïque en un mot, qu'il fait des esprits tolérants habitués à juger par eux-mêmes et à respecter les opinions sincères d'autrui.

Il faut ajouter que la classe elle-même telle qu'elle est faite est une excellente école pour former les caractères. Ne méconnaissons pas l'importance que les enfants donnent aux menus incidents de la vie scolaire. C'est toute la vie pour eux. Eh bien, que d'occasions ils y rencontrent de se juger les uns les autres, d'y développer les plus nobles sentiments de dignité, de liberté, de solidarité. Ils y puisent aussi le sentiment très vif de la justice et de l'égalité, et enfin cette horreur, qui est traditionnelle dans nos lycées, pour le mensonge et la délation.

On ne doit pas enfin omettre l'influence considérable de la personne même du maître, l'exemple de son dévouement et de son travail, les conseils discrets et directs qu'il peut donner en certaines occasions. Bien souvent, encore, il conserve des relations amicales avec ses élèves d'un an, les suit et les soutient après leur entrée dans la véritable vie du monde. Et sans parler de maîtres dont la personne morale a honoré et illustré l'Université, on peut être sûr que presque tous les élèves de nos lycées gardent dans leur mémoire le nom vénéré de tel ou tel professeur moins glorieux, à qui ils doivent sans doute, ce qui est quelque chose après tout, d'avoir appris de l'histoire ou du grec ou du latin, mais à qui leur conscience doit aussi d'être devenue plus honnête, plus scrupuleuse et plus libre.

La proposition suivante a été votée à l'unanimité :

La réunion estime que, dans les conditions où les professeurs donnent aujourd'hui leur enseignement, ils sont associés étroitement à l'œuvre de l'éducation.

Est-il possible de les y associer plus étroitement, et par quels moyens? La Société a sincèrement recherché, ces moyens; mais, par les propositions qu'elle a été amenée à voter, elle a nettement entendu ne pas contredire celles qu'elle venait de voter.

b) *Collaboration des familles.* — Elle a

regretté qu'on ne vît pas plus souvent les familles concerter leur action avec celle de l'Université. La faute n'en est pas imputable aux maîtres, ils désirent vivement ce concours des familles qui paraissent parfois se dérober à l'entente qu'ils réclament. La Société a voté la proposition suivante :

Les professeurs sont les premiers à regretter que les familles ne se mettent pas plus souvent en rapport avec eux.

c) *Rapports des professeurs avec les élèves en dehors des classes.* — Elle n'a pas cru, comme on l'a demandé ailleurs, qu'il convînt d'imposer aux professeurs l'obligation de participer aux récréations ou aux promenades des élèves. On ne peut nier que la plupart des professeurs ont précisément des devoirs de famille ou des occupations professionnelles qui limitent l'emploi de leur temps. Ils peuvent d'ailleurs, et c'est un devoir, qu'ils remplissent constamment et avec plaisir, causer en particulier avec leurs élèves après la classe, ou même les recevoir chez eux.

d) *Conseils de classe.* — Mais la Société a estimé que l'action morale de tous les professeurs et de tous les répétiteurs d'une même classe gagnerait à être davantage concertée et coordonnée, et elle a voté à l'unanimité cette autre proposition :

Il conviendrait de créer des conseils de classes, réunions périodiques assez fréquentes de professeurs et répétiteurs d'une même classe, qui s'occuperaient non seulement des progrès des élèves, mais de l'état moral de la classe et de chaque élève en particulier.

e) *Questions des directeurs d'études; rôle éducatif des administrateurs.* — Elle a enfin longuement examiné la proposition d'un de ses membres qui, reprenant une idée récemment proposée à la Commission d'enquête, a préconisé : « L'institution dans les lycées d'un ou plusieurs professeurs internes, chargés sous la direction du proviseur, de suivre de près les élèves internes dans tous les détails de leur vie scolaire et d'exercer sur eux une sorte de tutelle familiale, en coordonnant et en complétant l'action des professeurs de classe et des répétiteurs. » L'auteur de la proposition qui s'excusait de n'avoir pas un mot plus précis pour nommer ces professeurs auxquels il assigne un si beau rôle, a fait remarquer, en la défendant que les élèves de beaucoup de lycées sont assez nombreux pour nécessiter la présence de ces nouveaux auxiliaires de l'œuvre de l'éducation. Cette tâche ne peut être remplie dans les lycées par les proviseurs qui, occupés par le travail administratif n'ont guère le temps de s'appliquer aux questions de détail qu'elle soulève, ni par les répétiteurs, le plus souvent trop jeunes pour en être capables, et manquant peut-être de la très haute autorité qui est nécessaire à ceux qui voudraient s'en bien acquitter. Qu'on ne craigne pas que cet auxiliaire ne devienne un rival pour le proviseur car on ne créerait pas le plus souvent un seul professeur interne, mais plusieurs, chargés chacun d'un groupe d'élèves, les uns des élèves des classes élémentaires, les autres des élèves des classes de grammaire, etc. Le proviseur demeurerait le chef de la maison tout entière. On peut admettre qu'une entente parfaite s'établirait entre eux et les différents professeurs des classes avec qui ils auraient si souvent à conférer. Quant aux censeurs, ou bien ils disparaîtraient et les différentes parties de leur rôle administratif seraient distribuées entre les professeurs internes, ou bien ils subsisteraient et seraient confinés dans leur rôle purement administratif. L'action de ces professeurs internes s'exercerait pendant les récréations et les études ; ils recevraient les élèves dans leur cabinet, ils iraient les trouver dans cette salle couverte de récréation qu'il serait à souhaiter que l'on créât et où les élèves seraient chez eux, pourraient écrire, etc. Ils les traiteraient, non en directeurs de conscience, mais en conseillers, en pères de famille. Ils pourraient même, aux jours de congé prendre avec eux quelques-uns de leurs élèves. Ils n'auraient pas le droit de punition. Le régime qui est recommandé par cette proposition est, pour ainsi dire, le régime tutorial à l'intérieur du lycée.

Sans méconnaître tout ce qu'il y a de séduisant dans l'ingénieuse proposition qui lui était faite, la majorité de la réunion l'a combattue par des objections que nous allons résumer. Il serait fâcheux, dans un temps où l'on se plaint avec raison du trop grand nombre de fonctionnaires, de proposer d'en créer encore de nouveaux. Cette création extraordinaire ne semblerait d'ailleurs se justifier que si l'éducation que donnent les professeurs à leurs élèves était tout à fait insuffisante. Or la Société a fortement exprimé une opinion toute contraire à cette hypothèse. On peut ajouter qu'il y a

dans nos lycées une direction morale de l'Administration, qui, pour n'être pas toujours connue du public, n'en est pas moins très minutieuse. L'un des assistants a donné lecture d'une feuille qui chaque jour doit être remplie par le répétiteur et qui concerne chaque élève de sa division; on y donne des renseignements sur les absences et les sorties de l'étude, l'ordre, la propreté, la tenue de l'élève, le dortoir, les cases de l'étude, la conduite, les punitions, le travail. Chaque matin le proviseur et le censeur reçoivent ces renseignements, et, réunis en conseil d'administration, ils s'occupent des affaires de la maison. De dix heures à midi, après la classe, le proviseur fait appeler séparément ceux qui se sont mal conduits et à qui des observations doivent être faites. Il ne semble donc pas nécessaire, en présence de ce qui est et pourrait se développer, de créer des fonctionnaires nouveaux chargés de l'éducation morale. Ne serait-ce pas surtout dangereux? L'auteur de la proposition a espéré que rien ne troublerait l'accord de ceux-ci avec le proviseur ni de leur bonne amitié avec les professseurs de classe. C'est peut-être une illusion. Ne doit-on pas craindre, au contraire, des conflits, conflits avec le proviseur dont les décisions peuvent contrarier les idées de ses professeurs internes, conflits avec les professeurs de classe à qui les consultations fréquentes de ceux-ci peuvent paraître ou même chez qui elles peuvent devenir des immixtions indiscrètes? Enfin n'a-t-on pas à craindre aussi pour les élèves eux-mêmes que ces maîtres officiellement investis de la charge de l'éducation ne soient par le caractère de leur mission nécessairement amenés à prendre sur les âmes de leurs élèves un empire tyrannique? N'est-ce pas d'ailleurs les hommes que leur tempérament prédispose à une vocation de directeur de conscience qui seront attirés vers cette nouvelle carrière? Ils y apporteront des doctrines arrêtées et peut-être intolérantes; nous perdrons tout le fruit de cette féconde variété de directions sous lesquelles passait tour à tour l'enfant dans la série de ses classes. Sans doute les professeurs de chaque classe s'accordent à admirer les mêmes beautés morales, et à réprouver les mêmes fautes, mais les doctrines qui soutiennent, sans qu'ils les exposent, leur jugement, leur parole, leur ton ne sont pas les mêmes et l'initiative, la liberté de l'enfant sont sauvegardées par cette variété même.

Deux conclusions se sont dégagées de cette discussion : c'est d'abord que l'œuvre que l'on voulait confier à ces professeurs internes est bonne et qu'elle s'accomplit déjà pour une grande part dans les lycées. Plusieurs membres ont fait observer qu'il y aurait peu de chose à prescrire pour la faire exécuter, parfaitement soit par les proviseurs eux-mêmes, déchargés un peu de leur besogne administrative, soit, comme cela s'est déjà vu, par les surveillants généraux, choisis avec un soin scrupuleux. Mais il nous a paru que cette œuvre bonne elle-même ne devait pas être accomplie par un fonctionnaire nouveau. L'auteur de la proposition, voulant que ce débat fût conclu par un autre vote qu'un vote négatif, mais au contraire par des propositions qui conserveraient les indications utiles qu'elle présentait, l'a retirée, et la Société a voté ces deux propositions :

La réunion, reconnaissant grâce aux faits qui lui ont été présentés que l'Université s'occupe dès à présent de l'éducation individuelle et collective plus que ne le croit généralement le public, mais constatant que son œuvre éducative peut dans certains cas être facilitée, émet le vœu que, dans les lycées contenant un grand nombre d'internes, le nombre des censeurs soit augmenté.

La réunion émet le vœu que les membres de l'administration soient mis à même, par l'allégement de la besogne administrative, de s'appliquer plus que jamais tout entiers à leur rôle d'éducateurs.

On voit par l'une des propositions que la Société a votée dans la discussion précédente quelle place importante elle souhaiterait qu'on réservât dans l'œuvre de l'éducation aux maîtres répétiteurs. La Société touchait ainsi indirectement aux deux questions qui, dans le questionnaire, suivent celle qu'elle traitait alors. Elles sont ainsi conçues :

III

Situation des répétiteurs. Est-il possible de leur donner une participation plus effective à l'instruction et à l'éducation?

A. — *Situation des répétiteurs.* — La Société, à propos de la situation des répétiteurs,

s'est d'abord demandé si les répétiteurs se plaignaient en général de ne pouvoir être nommés dans les chaires de collèges, et l'un de ses membres lui a répondu en lui communiquant une comparaison entre un relevé qu'il a fait sur le tableau d'avancement de 1896 et la liste nominative, publiée par l'administration, des licenciés, candidats à des chaires de collège. Or, il a constaté que, sur 525 répétiteurs du premier ordre, licenciés ou assimilés, 234 seulement figuraient parmi ces candidats. Quant aux répétiteurs, nommés professeurs dans les lycées, ils sont rangés dans la dernière classe, quel que soit le nombre de leurs années de service; mais on leur applique une règle commune à tous les membres de l'enseignement qui débutent dans une fonction nouvelle. La Société a trouvé au contraire moins équitable la façon dont on opère sur le traitement des répétiteurs la retenue légale en vue de la retraite. L'indemnité de logement et de nourriture en étant exceptée, il en résulte un préjudice grave pour ceux des répétiteurs qui exerceront leurs fonctions de répétiteur jusqu'à l'âge de la retraite; car, seul, le chiffre du traitement soumis à la retenue pendant les six dernières années de service sert de base pour établir la pension de retraite. La Société a voté cette proposition :

Les répétiteurs devraient subir la retenue sur leur traitement intégral.

B. — *Rôle des répétiteurs dans l'enseignement et l'éducation.* — La Société s'est ensuite occupée de la situation morale des répétiteurs; elle a recherché si l'on pourrait les associer davantage à l'œuvre de l'instruction et de l'éducation. L'un des assistants lui a présenté la proposition suivante : « Il conviendrait de donner aux répétiteurs qui possèdent les grades nécessaires et ont les aptitudes voulues, le titre de professeurs adjoints, en les divisant en deux catégories, une pour les lettres, une pour les sciences. Attachés au besoin à plusieurs divisions à la fois, ces professeurs adjoints pourraient suivre les exercices scolaires de ces divisions; ils seraient chargés d'interrogations spéciales, d'examens, de classes supplémentaires, que les professeurs titulaires jugeraient nécessaires; en cas d'absence, ils pourraient suppléer le titulaire. »

Cette création, a-t-on dit, serait utile aux élèves, avantageuse aux répétiteurs et parfaitement conciliable avec le bon ordre et la discipline. Et d'abord, on aurait ainsi un suppléant pour les élèves dont le professeur serait momentanément absent; il n'est pas de règle absolue aujourd'hui qu'un répétiteur fasse des suppléances. Ce service serait désormais régulièrement assuré par l'institution des professeurs adjoints. Les élèves faibles trouveraient dans les conférences de ces professeurs adjoints un secours précieux, et s'il s'agit d'élèves de sciences, indispensable. Si l'on refuse ces auxiliaires aux élèves des hautes classes, on reconnaîtra au moins quels services ils peuvent rendre aux élèves des classes de début. De plus, en créant cette fonction, on relèverait très haut la situation morale des répétiteurs appelés à l'exercer. L'auteur de la proposition l'a faite en faveur des répétiteurs de carrière qui se destinent, non au droit, ni à la médecine par exemple, mais à l'enseignement. Cette institution leur assurerait un avancement fort appréciable; elle les préparerait par la pratique à l'enseignement où ils veulent entrer. Les répétiteurs feraient avec joie les efforts et le travail qu'exigerait cette nouvelle tâche en changeant volontiers quelques heures de surveillance inutiles pour quelques heures de conférence plus pénibles pour eux sans doute, mais plus intéressantes. Enfin, ils accepteraient facilement les conseils des professeurs dont ils seraient les collaborateurs. Pourquoi refuser de croire qu'ils s'entendraient les uns avec les autres? Il est possible que, parfois, cet enseignement auxiliaire portât la marque personnelle de celui qui le donnerait et ne fût pas identiquement le même que l'enseignement principal; mais les élèves tireraient le plus grand profit de cette variété même.

La majorité de la réunion n'a pas cru que l'institution de ces professeurs adjoints serait utile aux élèves ni même avantageuse aux répétiteurs. Elle a pensé aussi que cette fonction nouvelle pourrait troubler la bonne administration du lycée, et s'accorderait mal avec les autres fonctions de l'enseignement. Pour commencer, en effet, par ce dernier point, remarquons qu'on ne voit pas quand le professeur adjoint pourrait faire ses conférences. Il semble que ce soit pendant l'étude, mais s'il s'adresse seulement aux élèves faibles, que deviendront les autres cependant? On espère qu'il s'entendra facilement avec le professeur de la classe. Cette espérance sera

peut-être trompée. Il pourra, de part et d'autre, à propos d'une observation ou d'une correction rapportée par un élève, se produire des critiques et naître des conflits. Si l'on veut que les professeurs adjoints suivent de près tous les exercices scolaires, admet-on qu'ils assistent aux classes des professeurs? comment les professeurs accueilleront-ils ces nouveaux usages? Enfin, on veut donner à des répétiteurs ce titre de professeurs adjoints qui, dans l'enseignement supérieur est porté par des maîtres de conférences lesquels ont tous les grades des professeurs titulaires. Or, les chargés de cours de nos lycées, qui aujourd'hui ne sont pas de jeunes débutants, mais des hommes d'expérience, n'ont pas ce titre de professeurs. La proposition n'est-elle pas contraire au bon ordre de l'Université?

La société a examiné aussi le profit que les élèves pourraient retirer de cette institution. Il lui a paru d'abord qu'elle ne répondait pas directement à une nécessité pédagogique. Nous voyons aujourd'hui dans les lycées un grand nombre de répétiteurs licenciés. On a voulu qu'ils fussent licenciés pour rehausser encore le prestige des lycées, et naturellement ces licenciés, qui espéraient entrer ensuite dans le professorat des lycées, se plaignent que l'accès en soit des plus difficiles. L'institution qu'on propose répond à leurs plaintes ; il ne semble pas, au contraire, qu'elle soit bonne pour les élèves. Ceux-ci n'ont pas d'heures disponibles pour les conférences supplémentaires. On a sévèrement limité le nombre des heures de classe que les élèves doivent avoir par semaine.

On ne peut donc, contrairement à cette réforme ajouter aux heures de classe des heures de conférences supplémentaires. Il faut prendre garde à laisser aux élèves le temps nécessaire à leur travail personnel. Ce sont précisément les élèves faibles qu'il faut habituer à ne pas compter sur autrui et à faire effort par eux-mêmes. L'honneur de l'Université est de travailler tout à la fois à la forte éducation de l'esprit de ses élèves et aux succès de leurs examens. On ne sait ce que la seconde partie de sa tâche gagnerait à cette nouvelle institution ; mais on pressent tout ce que la première y perdrait. Sans doute, les répétiteurs apportent, dans les basses classes surtout, une précieuse collaboration au professeur, et cela en remplissant seulement le rôle qui leur est aujourd'hui attribué : avec quelle précision d'ailleurs, avec quelle précaution, si on voulait le tracer, faudrait-il le délimiter ! Le rôle du professeur adjoint au contraire, serait comme un apprentissage qui se ferait aux dépens mêmes des élèves qu'on prétendrait servir.

Ce serait enfin une erreur de croire qu'en créant cette fonction, on rendrait service aux répétiteurs eux-mêmes. Combien de temps leur prendrait-elle d'abord pour la préparation de leurs conférences ! De plus, ces nouveaux postes, naturellement enviés, devraient être accessibles aux professeurs de collège, ce qui évincerait beaucoup des répétiteurs pour qui on veut les créer ; et puis, comme il y aurait désormais une carrière de professeur adjoint, de même qu'il y a une carrière de professeur titulaire, on y débuterait par les postes les plus humbles de la province pour s'élever peu à peu jusqu'aux plus importants. Le répétitorat, qui est considéré comme une fonction provisoire, ne connaît guère cette règle, dès lors les répétiteurs gagneraient-ils au changement? Ce qui est plus grave encore, c'est qu'on a l'air d'oublier les services précieux que, dans les conditions présentes, rendent les répétiteurs. C'est besogne modeste, mais combien importante, de corriger un texte mal écrit, de faire réciter une leçon, de faire recommencer une copie insuffisante, de résoudre une petite difficulté qui arrête le travail de l'élève à l'étude. Comme on l'a dit. « En créant parmi les répétiteurs une classe de professeurs adjoints on rabaisserait, on déprécierait très injustement les autres, c'est-à-dire le plus grand nombre. Aujourd'hui tous les répétiteurs sont adjoints aux professeurs; ils doivent, dans les classes élémentaires, diriger les enfants à tout instant, dans les classes de grammaire, ils doivent leur venir en aide toutes les fois qu'ils en ont besoin ; et leurs fonctions sont très belles. Nous avons un corps de répétiteurs excellents ; nous devrions le faire connaître au public plus que nous ne le faisons. N'en rabaissons pas une partie en disant que celle-là n'est bonne que pour la surveillance. Faisons remarquer, au contraire, qu'ils sont tous adjoints au corps enseignant. »

A la suite de cette discussion, la Société a repoussé la proposition par laquelle on demandait la création de professeurs adjoints.

Mais, de ces débats qui, de part et d'autre, avaient mis en lumière tout ce qu'on peut at-

tendre des répétiteurs, la Société a tiré une autre conséquence. On avait cité, dans la discussion, le décret du 28 août 1891 qui déclare que le répétiteur peut être chargé de faire des conférences supplémentaires, et la circulaire du 31 décembre 1891 qui prescrit ces conférences. Tout en signalant la différence assez surprenante qui distingue les termes de la circulaire des termes d'un décret rendu d'ailleurs à une époque où la durée des classes, reportée aujourd'hui à deux heures, était d'une heure et demie, la Société a estimé qu'il était bon de rappeler l'esprit du décret. Sans vouloir réglementer le rôle du répétiteur, ce qui serait un travail infiniment délicat, elle a voulu marquer combien elle souhaitait qu'on mît le répétiteur qu'il faut à la place qu'il faut, et combien alors elle croyait qu'on pouvait lui demander. Elle a voté la proposition suivante :

La réunion émet le vœu que, dans la répartition des services, l'Administration tienne compte de l'âge, des grades, des aptitudes des répétiteurs pour les mettre à même de collaborer le mieux possible à l'enseignement et à l'éducation, conformément aux indications données dans le décret du 28 *août* 1891.

La Société a écarté comme trop particulières les dernières questions du chapitre III du questionnaire : de l'éducation physique ; de la liberté et de la responsabilité — régime des grands élèves.

Il y a pourtant, sur la question de l'éducation physique, un principe qu'elle a voulu proclamer ; et elle l'a résumé dans la proposition suivante :

La réunion se déclare favorable au développement des exercices physiques, et spécialement des jeux en plein air, en vue d'assurer le bon état physique de tous, et non pas la préparation de quelques-uns à des concours.

D. — ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

Rapport présenté par M. H. Brelet
Professeur au Lycée Janson-de-Sailly.

I

L'enseignement secondaire se propose de former les esprits, et, comme l'a si bien dit un ancien ministre de l'Instruction publique, « le meilleur fruit de cet enseignement n'est pas tant la somme de savoir acquis que l'aptitude à en acquérir davantage, c'est-à-dire le goût de l'étude, la méthode de travail, la faculté de comprendre, de s'assimiler ou même de découvrir (1) ».

Quel est le meilleur moyen pour arriver à nourrir et à fortifier l'intelligence ? Tel est le but que la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire n'a jamais perdu de vue en étudiant le questionnaire que lui avait adressé la Commission parlementaire de l'enseignement.

Sa réponse est nette et sans ambages : elle croit que l'éducation par excellence de l'esprit est donnée par ce qu'on est convenu d'appeler les études classiques. Elle voudrait voir le plus d'élèves possible recevoir cette éducation nourricière, convaincue qu'elle est tout particulièrement propre à former le jugement à tremper les caractères, à faire l'homme et le citoyen que réclame notre société démocratique. Elle juge que ces études classiques, indispensables pour les jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales, ne sont pas moins utiles pour ceux qui songent à la vie des affaires. Elle est convaincue que les esprits formés à cette école seront aptes non seulement à travailler au maintien de l'influence intellectuelle, littéraire, scientifique et artistique de la nation, mais encore au développement de sa puissance industrielle, commerciale et agricole. Elle a donc proclamé bien haut, dans sa séance du 9 mars 1899, qu'à son avis « l'enseignement classique ne nuit en rien au développement des qualités actives nécessaires dans la vie pratique. »

Notre Société se félicite de voir son opinion confirmée par la haute autorité de la Chambre de commerce de Lyon qui, invitée récemment à donner, elle aussi, son avis sur les mêmes questions, a déclaré que les humanités n'étaient nullement incompatibles avec les affaires. « Quand il tombe sur un bon terrain, l'enseignement classique produit d'excellents effets, développe et élève l'esprit, contribue à former le caractère et à fortifier les qualités morales. C'est une erreur de croire qu'un lettré est un commerçant ridicule. »

Mais, tout en reconnaissant l'utilité pour tous de l'éducation par les études classiques,

(1) Léon Bourgeois. — *Instructions, Programmes et Règlements*, Paris, Imprimerie Nationale, p. X.

notre Société n'a pas oublié qu'il faut compter avec les nécessités sociales qui réclament une éducation plus courte, et aussi avec le désir d'un certain nombre de familles qui, ne voyant pas l'utilité du latin et du grec, ne veulent pour leurs enfants qu'un enseignement pratique ayant comme base l'étude du français, complétée, comme dans l'enseignement classique, par l'étude des langues étrangères vivantes, des sciences, de l'histoire et de la géographie. Pour ces diverses raisons, la Société est d'avis qu'il y a lieu de varier les types d'enseignement secondaire.

Pour répondre à une préoccupation qu'elle sait agiter le public, elle émet le vœu *que les établissements universitaires mettent partout, autant que possible, tous les types d'enseignement reconnus à la disposition des familles.* Elle craint que le jour où l'Université n'offrirait dans certaines villes qu'un type unique d'enseignement, les familles désireuses de donner à leurs enfants un autre mode d'instruction ne s'adressent à des maisons rivales qui leur offrent l'enseignement qu'elles demandent. Le vœu émis par la Société vise en particulier certains collèges que l'on songerait à priver des études latines et grecques. Vouloir réduire ainsi le nombre des établissements où se donne l'enseignement classique pour consacrer cet enseignement à une élite, ne serait-ce pas d'ailleurs rendre difficile, sinon impossible, le recrutement de cette élite?

Une seconde question générale a préoccupé la société. Elle croit que l'enseignement secondaire a un esprit qui lui est propre, esprit distinct de l'esprit de l'enseignement primaire : l'un, de courte durée, ne pouvant garder les élèves au delà de l'enfance et obligé de leur fournir une quantité de connaissances immédiatement utilisables, est dominé par l'esprit dogmatique, et n'apprend à l'enfant que ce qu'il lui est indispensable de connaître, sans chercher le plus souvent à pénétrer le pourquoi des choses; l'autre, de longue durée, devant préparer dès le début la culture générale, est dominé au contraire par l'esprit critique et s'adresse beaucoup plus à la réflexion qu'à la mémoire. Cet esprit particulier à l'enseignement secondaire, la Société croit fermement qu'il est indispensable de le voir se manifester dans toute la série des classes de nos établissements d'instruction, depuis la plus humble jusqu'à la plus élevée, l'enseignement secondaire étant efficace surtout s'il est donné dès le début. Elle estime donc nécessaire que les premières classes des lycées et collèges songent aux études ultérieures et les préparent en appliquant — tout particulièrement dans l'étude des langues, — des méthodes dont la conformité continue simplifiera le travail des élèves, et leur donnera la notion de cet esprit de suite aussi indispensable dans la vie de l'écolier que dans la vie de l'homme. La Société, comprenant sous l'appellation de « classes élémentaires » toutes les classes qui précèdent la sixième, a résumé ces considérations dans ce vœu, *que, dans les classes élémentaires, les méthodes d'enseignement soient, dès le début, combinées en vue des études ultérieures que doivent faire les enfants* (1).

II

Je n'ai pas mission de vous faire connaître les vues de notre Société sur les divers types d'enseignement. Ma tâche est beaucoup plus simple, et je vous rapporterai uniquement les vœux qu'elle a émis sur l'enseignement classique, organisé depuis de longues années, ayant ses traditions, et fort de méthodes qui ont fait leurs preuves.

L'année 1880 a marqué pour l'enseignement classique une date mémorable. Jusqu'en 1880 les études latines avaient tous les honneurs; depuis 1880 le français a pris la place prépondérante dans l'enseignement. On a diminué le nombre des devoirs écrits afin de ménager aux

(1) La Société émettait ce vœu dans sa séance du 2 mars. Le 6 mars une circulaire et une instruction ministérielle publiées au *Bulletin de l'instruction publique* du 18 mars énonçaient les mêmes idées : « ...Tandis que l'enseignement primaire est à lui-même sa fin, l'enseignement donné dans les classes élémentaires n'est qu'un *commencement*... Les professeurs des classes élémentaires savent que le but principal de leurs efforts doit être de *préparer* de bons élèves aux classes de grammaire, c'est-à-dire de former de bons esprits, prêts à recevoir la culture classique... Il est bon d'établir partout... une conférence périodique entre professeurs de grammaire et professeurs élémentaires : ils s'y entendront sur l'*unité de direction* à donner à leur enseignement..., sur les termes grammaticaux mêmes, qui varient souvent de classe à classe... A leur tour, les professeurs des classes primaires, dont les rapports avec les classes élémentaires sont si étroits, auront à s'entendre avec leurs collègues, de façon que l'enseignement donné de la dixième à la sixième soit bien lié et bien gradué... »

élèves des loisirs pour leurs lectures. On a donné la version comme but principal aux études de langues anciennes, le thème devant être surtout considéré comme un moyen de vérification. On a voulu enfin, — esprit nouveau dans les méthodes, indiqué déjà par M. Jules Simon (1) — que l'explication approfondie des textes prît la plus grande place dans les études littéraires, que l'on pénétrât directement par eux dans le génie des langues et des civilisations des peuples classiques (2). J'insiste sur ce point : il est capital et caractérise les réformes de 1880 revues et complétées en 1890. L'explication des auteurs est le centre des études classiques. Nous devons faire connaître aux élèves les écrivains grecs, latins et français, et par eux l'antiquité grecque et romaine et notre littérature nationale dans tout ce qu'elles ont d'éminemment propre à former l'esprit de la jeunesse.

Mais si nous devons faire l'éducation des jeunes générations par la lecture des chefs-d'œuvre anciens et modernes, si nous devons demander aux écrivains latins et grecs de montrer à nos jeunes gens comment on pense juste et comment on s'exprime clairement, si le travail de la traduction et de l'explication est « un exercice perpétuel de raisonnement, une épreuve continue d'exactitude et de sagacité (3) », il semble logique que l'on commence le plus tôt possible les études qui permettront de comprendre les textes. La culture littéraire est un peu aride à ses débuts et ne se révèle que par un long exercice.



Notre Société n'admet donc pas le système soutenu devant la Chambre et défendu par quelques universitaires, et d'après lequel il faudrait retarder le début des études classiques jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans, et ne commencer le latin et le grec qu'en quatrième ou en troisième. Si l'on veut trouver dans les écrivains anciens une vertu éducative et une discipline pour l'esprit, il ne peut être question de restreindre la durée normale des études classiques.

Sans doute on peut apprendre beaucoup de latin et de grec en deux ou trois années, mais il s'agit moins ici de l'étude de la langue même que du résultat à obtenir de cette étude. Les réflexions que doit susciter la lecture des textes ne se comprennent que faites sur des textes lus sans trop de difficulté, et c'est uniquement par l'habitude, par de longs exercices que cette facilité relative peut être acquise.

La Société émet donc le vœu *qu'en aucun cas on ne réduise le temps consacré actuellement aux études classiques*.

Un grand nombre de membres de la Société iraient même plus loin. Poursuivant le raisonnement que nous avons commencé, ils demandent que les études des langues anciennes soient abordées plus tôt qu'on ne le fait aujourd'hui. Ils donnent à l'appui de leur désir de nombreuses raisons qui méritent toutes l'attention la plus vive et dont il est nécessaire de résumer ici les principales.

Il est mauvais de vouloir faire entrer trop de matières à la fois dans le cerveau de l'enfant; il faut que les divers enseignements se superposent, avec un laps de temps suffisant entre les commencements de chaque étude nouvelle. A l'heure présente, l'enseignement secondaire comprend :

1° Des études françaises, dans les classes primaires et élémentaires, concurremment avec des études de langues vivantes commencées dans la classe préparatoire;

2° Des études latines faisant suite à ces études françaises, en même temps que ces études françaises, sont reprises et approfondies;

3° Des études grecques venant se joindre aux précédentes par une légère initiation en cinquième, par une étude tout à fait sérieuse en quatrième.

Un grand nombre de membres croient le commencement des études grecques trop rapproché du commencement des études latines, et voudraient étager autrement ces divers enseignements :

L'allemand et l'anglais commencés en préparatoire; le latin commencé en septième, deux ans après l'anglais et l'allemand; le grec commencé en cinquième, deux ans après le latin.

On pourra répondre qu'il est facile de ne commencer le grec qu'en quatrième, et qu'on peut donner ainsi la satisfaction demandée. Mais la réplique à cette réponse a été faite dans les considérations qui vous ont été présentées sur l'utilité, voire même la nécessité

(1) Circulaire du 27 septembre 1872.

(2) Note sur les principes des nouvelles méthodes qui devront être désormais appliqués. Programmes de 1880.

(3) Villemain.

de commencer le plus tôt possible les études anciennes de façon à ce qu'elles portent tout leur fruit et versent tout leur suc nourricier.

J'aurai à vous entretenir d'un projet de bifurcation permettant aux élèves qui auraient des aptitudes spéciales pour les sciences d'abandonner, après la seconde, les études grecques. Mais, dans la pensée de la Société, il est indispensable que les études classiques soient suffisamment avancées pour que les jeunes gens qui s'adonneront ainsi aux sciences aient eu le temps de recevoir une culture littéraire qui façonne leur esprit. Autre argument en faveur du latin reporté en septième, une année de plus se trouvant ainsi acquise à l'éducation par les langues anciennes.

Sans parler de l'avenir et de ce projet qui peut ne pas se réaliser, en nous contentant d'examiner l'état de choses actuel, nous voyons que, dans les classes de quatrième et de troisième, le point faible des élèves est surtout la connaissance des formes des déclinaisons et des conjugaisons. Les textes inscrits aux programmes des classes de cinquième et de quatrième exigent une prompte connaissance de tous les substantifs, adjectifs, pronoms et verbes. La classe de sixième se hâte donc de donner à l'enfant la connaissance de ces diverses formes. Mais, à procéder ainsi, on oublie les prescriptions si judicieuses et aussi si naturelles que renferment nos programmes. « C'est surtout au début d'un enseignement nouveau qu'il importe d'aller lentement... Dans l'enseignement du latin et du grec..., si les éléments ne sont pas rendus pour l'élève absolument nets, faciles et familiers, la confusion s'établit à demeure dans son esprit, et, parce qu'il a vu trouble aux premières leçons, il voit trouble encore à la dernière. La première condition de santé pour l'intelligence st de vivre dans la clarté » (1).

Cette clarté, la donnons-nous toujours à nos élèves avec la hâte un peu forcée que nous sommes obligés d'apporter à l'étude des éléments latins?

On peut répondre : Qu'à cela ne tienne ; si le *De Viris*, Phèdre, Ovide sont trop difficiles, nous les reporterons à la classe suivante. Mais alors quelle nourriture donnera-t-on à l'esprit en attendant de faire lire les écrivains eux-mêmes? Des textes arrangés, simplifiés pour les besoins des classes, du latin et du grec écrits par nous mêmes ? Ces arrangements, ces simplifications, ce latin nôtre, ce grec nôtre, peuvent être acceptés pendant quelques mois, voire pendant toute l'année de sixième. Mais n'oublions pas que les élèves de cinquième ont douze ans environ, et que leur esprit déjà curieux ne se satisferait pas de textes trop enfantins. Ne perdons pas de vue non plus qu'en reportant les écrivains originaux à une époque plus éloignée nous abrégeons le temps pendant lequel les grands génies de l'antiquité nourriront de leur moelle la jeunesse française, nous reculons l'éducation morale : car nous ne perdons pas de vue ce but des études.

On a fait valoir encore une nouvelle considération. Les élèves arrivent trop jeunes dans les classes supérieures, et certains ont une grande difficulté pour profiter sérieusement des études faites en seconde, en rhétorique, en philosophie. La raison de cet état de choses tient en grande partie à l'emploi du temps actuel dans la classe de septième. Les familles trouvent toujours que leurs enfants savent le français : c'est la langue nationale, on la sait d'instinct, on ne l'apprend pas. Aussi dès que l'âge est venu de faire travailler sérieusement — selon elles — leurs enfants, elles les font entrer en sixième. La classe de sixième a des élèves qui sont trop jeunes au moins d'une année. Que le latin soit rétabli en septième, et ces enfants entreront dans cette dernière classe à l'âge où ils seraient entrés en sixième. Les études classiques allongées ainsi d'une année par la base, le mal signalé dans les classes supérieures sera en grande partie atténué, et le vœu — bien platonique, avec l'état de choses actuel — émis par la Société au sujet de l'âge de nos élèves, trouverait sans doute sa complète satisfaction. La Société estime en effet *qu'il serait désirable que les élèves arrivassent moins jeunes qu'aujourd'hui au terme de leurs études classiques.*

Le latin commencé en septième, à l'âge où les enfants ont tant de facilité pour apprendre et croient à ce qu'ils apprennent, la classe de cinquième soulagée d'une grande partie de l'étude des formes latines que la sixième aurait eu le temps de digérer et de s'assimiler, on pourrait en cinquième insister davantage sur les éléments du grec et envoyer en quatrième des élèves connaissant mieux les

(1) Instructions, programmes et règlements, p. XII.

principes de cette langue. Cette dernière classe deviendrait plus réellement une classe de revision des diverses grammaires, et la classe de troisième, où à l'heure présente il est indispensable de faire des études de grammaire, en serait débarrassée en grande partie, au profit toujours de l'explication et de la lecture des auteurs, but principal assigné à nos études classiques.

Tout naturellement on rétablirait l'harmonie entre les études grammaticales et les textes inscrits au programme des diverses classes : Phèdre, après deux ans de latin, serait moins difficile pour les élèves de cinquième ; Virgile, après trois années, épouvanterait moins les élèves de quatrième.

Je ne vous parlerai pas de la population scolaire qui s'accroîtrait par la présence au lycée, une année plus tôt, des enfants qui ne viennent dans nos classes que pour commencer le latin, et dont une grande partie est détournée de nous par l'époque tardive où on aborde ces études. C'est un point de vue d'un autre ordre qui n'est pas sans importance et dont nous n'avons pas à nous occuper dans une discussion avant tout pédagogique.

Je m'étends longuement sur ces considérations parce qu'elles sont revenues maintes fois dans les discussions auxquelles s'est livrée notre société, soit directement soit indirectement, et parce qu'elles ont aux yeux de certains d'entre nous une importance capitale. Si elles sont justes, c'est le moment, ou jamais, de les faire valoir, car il est à désirer à tous les points de vue que, ces diverses questions ayant été étudiées et tranchées par le Parlement et par le Conseil supérieur, on n'en reparle plus pendant longtemps. L'enseignement secondaire a besoin de calme, de recueillement et de foi dans le lendemain pour travailler avec fruit.

Malheureusement, à côté de ces questions d'ordre pédagogique, il s'en trouve d'autres d'un ordre différent, qui viennent les combattre. On objecte tout d'abord la question du personnel : les professeurs de septième actuels ne sont pas tous en état d'enseigner le latin. On a répondu que si tous les professeurs ne pouvaient actuellement donner cet enseignement, quelques-uns cependant, bacheliers et même licenciés, étaient capables de le faire ; que la réforme pouvait s'accomplir peu à peu, dès maintenant dans les lycées où elle était réalisable, plus tard dans les autres ; que les professeurs de septième se mettraient vite en mesure d'enseigner les éléments du latin, et qu'ils ne refuseraient pas plus leur concours aujourd'hui pour le latin qu'ils ne l'ont refusé, en 1880, quand on leur a demandé d'apprendre du jour au lendemain une langue autrement difficile, et qui, elle, a une prononciation particulière : l'allemand.

On a dit que la réforme entraînerait des modifications à l'examen donnant l'accès au professorat des classes élémentaires. Mais à cette objection d'aucuns répondent que demander un peu de latin à cet examen serait une bonne chose à différents points de vue qu'il est hors de propos de discuter ici : nous nous occupons en effet des études des élèves et non de la préparation des maîtres.

On a parlé également des élèves des écoles primaires qui viennent au lycée en sixième. Mais on a répondu qu'ils pouvaient venir un an plus tôt et qu'ils auraient vraisemblablement le même âge que s'ils étaient entrés en sixième, car il y a un âge moyen où l'on commence et où l'on continuera de commencer l'étude du latin.

Je crois avoir résumé exactement les différentes opinions émises sur la question du latin en septième. Elle est complexe, elle touche à des questions de personnes, elle inquiète certains professeurs des classes élémentaires pour leur position particulière. La société s'est trouvée divisée et ne peut donner une opinion ferme comme elle le fait sur les autres points. C'est à la Commission de la Chambre des Députés, c'est à la Chambre, c'est au Sénat, c'est au Conseil supérieur à peser les avantages et les inconvénients d'une mesure regardée par un grand nombre de professeurs des classes de grammaire et de lettres comme intéressant au plus haut point le développement des études classiques.

Pour être le fidèle interprète des opinions émises, je ne dois pas oublier que l'enseignement moderne ne voit pas avec faveur la modification proposée. Sans aller jusqu'à rappeler que quelques-uns parmi les partisans les plus convaincus de l'enseignement moderne estiment l'étude des éléments du latin on ne peut plus utile à des enfants désirant faire des études françaises approfondies, il suffira d'indiquer une solution très simple, la création d'une septième moderne. D'ailleurs voilà plus

de dix ans que l'enseignement classique souffre de l'enseignement moderne : on ne peut pourtant pas, comme on l'a fort justement fait observer, combiner l'enseignement classique en vue de ne pas gêner l'enseignement moderne.

Le tout est de savoir si la demande faite par un grand nombre de professeurs est justifiée. Dans le cas de l'affirmative, on trouvera les moyens de concilier les intérêts des divers types d'enseignement, sans oublier les intérêts et les droits des personnes, qui méritent un respect absolu.

Il a été de mode pendant un certain temps de parler de surmenage et de s'apitoyer sur le nouveau genre de travaux forcés auxquels étaient condamnés les jeunes Français des dernières générations. On semble être revenu à un sentiment plus juste de la réalité et on a fini par reconnaître que nos écoliers savaient trouver un équilibre stable entre les divers enseignements qui leur sont donnés, et que le travail exigé par les diverses études n'étaient nullement exagéré. C'est cependant pour être éclairée à nouveau sur cette question du surmenage et avoir une réponse catégorique du corps enseignant, que la Commission de la Chambre demande si les programmes ne sont pas surchargés, s'il n'y aurait pas des allégements à y apporter et sur quoi devraient porter ces allégements.

La société n'estime pas que les programmes soient, à proprement parler, surchargés. Il y a une répartition à peu près raisonnable entre les différentes classes des diverses matières d'enseignement. On peut sans doute chercher à perfectionner ces programmes, et cela sans les remanier de fond en comble. On peut chercher à apporter quelques simplifications, quelques allègements dans l'enseignement historique et dans l'enseignement scientifique par exemple. On peut, sur des points particuliers, faire quelques enquêtes pour se rendre nettement compte du profit que tirent les élèves de certaines études qui semblent peut-être un peu superficielles, qui paraissent s'adresser presque exclusivement à la mémoire et ne pas faire appel à la réflexion. La société n'a pas voulu aujourd'hui entrer dans les détails que le Parlement laissera d'ailleurs étudier au Conseil supérieur ; elle se contente d'émettre le vœu *que les programmes soient simplifiés en vue d'en exclure ce qui est simplement objet de curiosité et surcharge la mémoire sans développer la réflexion. Spécialement elle émet le vœu : que l'enseignement des sciences naturelles soit supprimé en cinquième et en sixième, que l'enseignement de l'histoire littéraire, en tant qu'enseignement distinct et suivi, soit supprimé en seconde et en rhétorique.*

Cap

C'est un sacrifice demandé à la fois aux sciences et aux lettres ; il ne satisfera peut-être pas les professeurs de lettres, il mécontentera sans doute les professeurs de sciences, mais le sacrifice sera fait de part et d'autre dans l'intérêt général de nos études. Il y a un juste équilibre qu'il faut savoir observer dans l'éducation des enfants et des jeunes gens, il y a bien des connaissances utiles qu'il faut savoir laisser de côté. Il ne s'agit pas tant, dans notre enseignement secondaire, d'emmagasiner dans les esprits une foule de connaissances, que de procurer à l'intelligence une force qui lui permettra de saisir, le jour où elle en aura besoin, toutes les études diverses qu'une culture générale n'aura pas permis, faute de temps, de lui donner dans nos maisons d'éducation. Si, d'ailleurs, les sciences naturelles font une perte, les siences mathématiques feraient sans doute un gain, car dans l'esprit d'un grand nombre de membres de la société, c'est au calcul qu'il conviendrait de reporter le temps enlevé à l'histoire naturelle.

L'allégement accepté par la société pour les classes de grammaire et de lettres a été proposé également pour les classes élémentaires. Certains membres se sont demandé et se demandent encore si ce qu'on est convenu d'appeler les leçons de choses a une valeur bien éducative et un but bien immédiat et bien utile. Mais le temps qui leur est consacré est fort minime, les enfants s'y intéressent, elles leur donnent des notions pratiques qui ne sont certes pas à dédaigner, et, *à la majorité, la société se prononce contre la suppression d'une heure de leçons de choses dans les classes élémentaires.*

Voilà les réponses que nous faisons à la question sur la surcharge des programmes. Les simplifications que nous demandons sont faciles à faire, elles ne touchent pas à l'ensemble du plan d'études.

Après toutes les considérations données sur la manière dont la société comprend l'enseignement classique, est-il besoin de développer

les raisons pour lesquelles elle n'admet pas qu'aucun enseignement soit rendu facultatif, pas même l'enseignement du grec?

Il faudrait une parole plus autorisée que la mienne pour montrer tout ce que la jeunesse et la nation françaises perdraient à la disparition des études grecques. C'est l'horizon historique que nous irions raccourcir, de gaieté de cœur, du moment que le monde ancien ne commencerait plus qu'aux guerres puniques. C'est une littérature autrement originale que la littérature latine dont nous nous priverions. C'est la grande éducatrice antique, riche par ses poètes et par ses prosateurs, par ses penseurs et par ses artistes, que la France abandonnerait sans nécessité. On dit bien que les élèves sortent du lycée ne sachant pas le grec, et que, dans ces conditions, il est inutile de le leur apprendre. Mais il y a bien d'autres choses que les enfants ont apprises et qu'ils ne savent plus un an ou deux après. Et puis, est-il exact que tous les élèves ne sachent pas de grec? Comme élément de culture classique et pour la connaissance même de notre langue, le grec est indispensable. Même si le grec est mal su, est-ce une raison pour le supprimer? Ne pourrait-on pas chercher les raisons de cette ignorance qui inspire à certains le découragement? Les professeurs de quatrième s'accordent à dire qu'à la fin de leur année scolaire leurs élèves savent quelque chose. D'où vient cet oubli au bout de deux ou trois années? Ne serait-ce pas que les études commencées avec méthode sont quelquefois poursuivies un peu superficiellement, soit que les élèves, qui entendent répéter partout que le grec ne sert à rien, n'apportent pas à cette étude toute l'application désirable, soit que les professeurs ne se montrent pas assez exigeants et se découragent de voir leurs élèves répondre si peu à leurs efforts? D'autres raisons encore peuvent expliquer qu'un enseignement bien commencé décline ainsi trop souvent. Mais il serait hors de propos de les énumérer et de les discuter.

Si peu que nos élèves auront retenu de grec, ils n'auront pas perdu leur temps : ils auront été en contact avec des écrivains et des penseurs éminents, et ils garderont quelque chose de cette conception délicate du beau que la Grèce a poussée à un si haut degré.

La société est d'avis que le grec fait partie des études classiques et elle ne comprend pas ces études sans lui.

Mais elle admet que les études grecques cessent à un certain moment, lorsqu'elles ont donné, non pas tous leurs fruits, mais leurs fruits essentiels. C'est un sacrifice qui semble commandé par l'intérêt de l'enseignement scientifique, et il faut se rendre à la nécessité.

Les classes de sciences se recrutent plus difficilement depuis quelques années. Le niveau des études scientifiques a, d'autre part, baissé : les élèves entrant en mathématiques élémentaires ont souvent une préparation insuffisante qui se manifeste jusqu'en mathématiques spéciales, et ils arrivent mal armés au concours de l'École polytechnique. Il y a lieu de chercher un remède à cet affaiblissement dans l'éducation scientifique, et il faut trouver le moyen de concilier les intérêts divers.

La culture idéale consistera toujours dans la superposition des deux enseignements littéraire et scientifique : aux deux années de rhétorique et de philosophie succédera l'année d'élémentaires.

Quant aux élèves qui n'ont pas le temps ou ne sont pas capables de l'effort intellectuel nécessaire pour superposer les deux enseignements complets, nous leur offrons la facilité de se préparer à la classe d'élémentaires tout en continuant leurs études de lettres, et nous créons pour eux une bifurcation.

La question très importante s'est alors posée de fixer le moment de cette bifurcation. Convaincue qu'il est de l'intérêt des jeunes gens se destinant aux sciences de faire leurs études littéraires aussi complètes que possible, et désireuse de voir reculer, autant que faire se peut, le jour où ces jeunes gens renonceront à une partie de leurs anciennes études, la société croit la bifurcation prématurée à la fin de la troisième, mais la trouve parfaitement admissible un an plus tard, après la seconde. Les jeunes gens auront eu un temps suffisant pour acquérir ces qualités d'esprit que les professeurs de sciences s'accordent à reconnaître aux élèves ayant fait de bonnes études de lettres.

La société, après avoir rejeté la bifurcation après la troisième, émet donc le vœu qu'une bifurcation soit établie après la classe de seconde.

Mais cette bifurcation peut-être entendue de deux manières différentes. On peut comprendre une bifurcation où les élèves se destinant

aux sciences quittent définitivement leurs camarades de lettres et vont former une classe nouvelle. On peut comprendre une bifurcation où les élèves restent confondus pour la majorité des cours, mais où certains d'entre eux abandonnent une partie de l'enseignement littéraire pour recevoir un enseignement scientifique plus complet. La société, sur l'indication des professeurs de sciences eux-mêmes, s'est arrêtée à ce second mode de bifurcation, et c'est ici qu'elle a choisi, parmi les divers enseignements, celui qui ayant déjà donné quelques résultats pouvait être abandonné avec le moindre détriment et s'est prononcée pour la suppression du grec. Ce sacrifice, si douloureux qu'il soit, doit être accepté comme imposé par une implacable nécessité.

La bifurcation, appelée par la société, bifurcation *intérieure*, offre cet avantage que l'éducation littéraire se poursuit pour les élèves se préparant aux carrières scientifiques, l'enseignement du français, du latin, de l'histoire, de la géographie, des langues vivantes, leur étant donné en commun avec leurs camarades restés fidèles à l'enseignement des lettres, l'esprit qui anime nos classes de rhétorique continuant à développer leur jugement, à fortifier leur intelligence, à leur donner les qualités nécessaires à de bonnes études scientifiques.

Le principe posé, l'application sera faite dans l'intérêt de tous, et ainsi s'établira l'harmonie poursuivie depuis si longtemps entre les études scientifiques et les études littéraires.

La société émet donc le vœu *que la bifurcation soit, en rhétorique, une bifurcation intérieure, avec conservation du latin pour tous, et remplacement des quatre heures de grec, au besoin d'une heure de latin, par des sciences, pour les élèves qui se destinent à l'étude des sciences.*

Cette modification du plan d'études aura son pendant aux épreuves du baccalauréat. Il est facile de concevoir, sans création de diplôme nouveau, le baccalauréat de rhétorique actuel admettant une option entre une épreuve de grec et une épreuve complémentaire de sciences.

Comme conséquence de cette bifurcation permettant, dès la rhétorique, de faire des études scientifiques plus sérieuses et soulageant par conséquent l'enseignement des mathématiques élémentaires, il est dans la pensée d'un grand nombre de membres de la société que cette dernière classe doit voir son enseignement philosophique, aujourd'hui trop restreint et sans efficacité, recevoir un développement un peu plus normal. Cette réforme serait d'un grand prix pour les études scientifiques elles-mêmes, et spécialement pour la préparation de ceux qui auront à enseigner les sciences. La société n'a pas émis de vœu sur ce point, mais la question a été posée et mérite d'être examinée!

La Commission de la Chambre a enfin demandé si les programmes de l'enseignement classique pouvaient être adaptés aux conditions locales, et quelle part d'initiative devait être laissée aux professeurs et aux conseils établis auprès de chaque maison. Pour l'enseignement moderne, la réponse serait affirmative. Mais, pour l'enseignement classique, la société ne conçoit pas qu'il soit possible d'adapter ses programmes aux conditions locales. L'enseignement classique est un, et son unité, au point de vue de la formation de l'esprit, importe plus encore que sa souplesse. Tout y concourt à l'éducation générale. On conçoit qu'on y ajoute quelque chose, on ne comprend pas qu'on y supprime quoi que ce soit.

Nous avons indiqué la seule exception admise par la société, la suppression du grec pendant l'année de rhétorique pour les élèves s'adonnant plus particulièrement aux sciences et suivant les cours préparatoires aux mathématiques élémentaires.

Ce n'est pas faire une seconde exception au principe de l'unité de l'enseignement classique que d'émettre le vœu d'une équivalence accordée, dans les examens du baccalauréat, à l'italien et à l'espagnol, et, en Algérie, à l'arabe, avec l'anglais et l'allemand. Nos élèves apprennent les langues vivantes surtout dans un but pratique; les Français de l'Algérie ont besoin de s'entretenir avec les indigènes, comme nos concitoyens du Sud-Ouest et du Sud-Est ont besoin de connaître la langue de leurs voisins pour les rapports du monde ou les rapports d'intérêt qu'ils peuvent avoir avec eux. L'unité de l'enseignement classique ne sera pas rompue parce que quatre ou cinq langues étrangères seront enseignées dans l'enseignement secondaire au lieu des deux

seules langues admises généralement jusqu'à ce jour.

A ces raisons s'en joint une autre qui a son importance. L'italien et l'espagnol n'ont pas seulement une utilité pratique qu'on ne saurait contester, elles ont aussi des littératures dont l'une au moins est depuis des siècles une des premières de l'Europe et présente un aussi haut intérêt que les littératures anglaise et allemande. Il n'est pas douteux que les université du Midi accueilleront avec satisfaction l'admission dans les épreuves du baccalauréat d'une équivalence qu'on saura rendre équitable, et qu'en adoptant le vœu émis par la société on favorisera en France l'étude des langues méridionales.

Faut-il rappeler qu'on vient de créer une agrégation d'italien et une agrégation d'espagnol, et que cette équivalence demandée pour l'enseignement secondaire existe déjà dans l'enseignement des jeunes filles et dans l'enseignement primaire supérieur?

Au sujet donc de l'adaptation locale des programmes la société fait la réponse suivante :

1° *Elle estime que l'enseignement classique est un et ne comporte pas en général de variations locales.*

2° *Elle émet le vœu que, en vue de favoriser l'étude des langues méridionales, on admette, au baccalauréat, l'équivalence de l'italien et de l'espagnol, en Algérie, de l'arabe, avec l'anglais et l'allemand.*

Tels sont, reproduits et commentés, les vœux qui ont été émis sur l'enseignement classique par la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire. Tous les allégements possibles dans les programmes, et, en partie dans ce but, la mise à l'étude peut-être du rétablissement du latin en septième jugé indispensable par un grand nombre de professeurs, — une bifurcation scientifique après la seconde, — enfin, aux examens du baccalauréat, l'équivalence des langues méridionales et de l'arabe avec l'anglais et l'allemand, voilà les améliorations qu'elle croit devoir vous demander.

Je ne parle pas de l'impérieuse nécessité d'appliquer dans les premières classes des lycées et collèges les méthodes que réclament les études ultérieures des élèves : il n'y a pas là matière à réglementation officielle: il importe seulement que l'autorité supérieure et particulièrement les inspecteurs généraux recommandent ces principes, qui contribueront largement, eux aussi, à l'allégement du plan d'études.

Dans les vœux qu'elle soumet à la Commission de la Chambre des Députés, la société s'est préoccupée d'améliorer, non de détruire, et elle est restée fidèle à l'esprit des programmes de 1880, revus en 1890, qui avait été, comme l'a excellemment fait observer M. O. Gréard, « de créer entre les lettres et les sciences un accord étroit, d'instituer ce qu'on appelle l'éducation harmonique, c'est-à-dire l'éducation qui embrasse l'universalité des connaissances et qui repose sur l'égale culture de toutes les facultés (1) ».

III

Voilà près de trente ans que les questions intéressant l'enseignement secondaire sont agitées violemment dans le public au détriment des études. Il importe que ces discussions prennent fin, et c'est le Parlement qui a aujourd'hui tout pouvoir pour concilier les intérêts divers qui sont en jeu.

La Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire, animée du seul désir de voir cet enseignement prospère, recommande particulièrement à sa sollicitude l'enseignement classique attaqué avec acharnement par ses adversaires, défendu souvent avec trop de mollesse par ses partisans même les plus convaincus. Les idées nouvelles ont toujours le don de plaire ou au moins de provoquer une curiosité sympathique, les institutions anciennes doivent à leur âge même d'exciter moins d'intérêt.

Il appartient à la Chambre et au Sénat non seulement de défendre, mais d'encourager ces nobles études qui ont fait la grandeur littéraire de la France, qui ont contribué à sa grandeur scientifique et artistique, et qui ne peuvent qu'aider, sans jamais lui être nuisible, à sa grandeur industrielle et commerciale.

Si la France occupe dans le monde une place considérable, nous ne craignons pas de dire qu'elle la doit en grande partie à ses études classiques. Ces études sont organisées chez nous mieux que partout ailleurs, comme

(1) O. Gréard, *Éducation et instruction, enseignement secondaire*, t. II, p. 88.

le prouve la préoccupation présente de quelques nations étrangères qui s'efforcent de les importer chez elles, tant elles les jugent aptes à nourrir et à fortifier l'intelligence.

E. — ENSEIGNEMENT MODERNE

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. BOUDHORS
Professeur au lycée Henri IV.

Les questions posées par la Commission de l'enseignement étaient les suivantes :

IV

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Enseignement moderne.

Y a-t-il lieu de le développer?

Quelle doit-être la durée normale des études?

Les programmes appellent-ils des modifications?

Que pense-t-on de l'uniformité des cadres et des programmes?

Résultats qu'a donnés, jusqu'à ce jour, l'enseignement moderne?

A quelles professions se destinent les élèves qui le suivent? Part des professions industrielles ou commerciales, part des fonctions publiques.

Le personnel enseignant doit-il être distinct du personnel de l'enseignement classique?

Comment doit-il être recruté?

Rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement primaire et avec l'enseignement professionnel.

Devrait-on préparer la fusion de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne?

Devrait-on modifier les programmes de l'enseignement primaire supérieur de façon que les élèves pussent entrer dans les classes supérieures de l'enseignement moderne?

Dans quelles mesures l'enseignement professionnel peut-il être donné dans les lycées et les collèges?

En présence de ces questions, très intéressantes et complexes, la société ne s'est pas crue astreinte à suivre exactement l'ordre et les divisions que traçait le questionnaire.

Elle a d'abord cherché les causes qui poussaient les réformateurs à faire l'éloge et à réclamer l'extension de l'enseignement moderne.

Ces causes, elle les a discutées; cette discussion l'a conduite à se faire de l'enseignement moderne, tel qu'il peut et doit être, une conception d'un caractère précis; et de là, elle a conclu sur la *durée*, sur les *programmes*, sur le *personnel*, qui convenaient à cet enseignement.

Le rapport peut donc se présenter dans l'ordre suivant :

I. — *Raison d'être de l'enseignement moderne. — L'Université et le « fonctionnarisme ».*

II. — *Rôle de l'enseignement moderne.*

III. — *Durée du nouvel enseignement moderne.*

IV. — *Programmes du nouvel enseignement moderne.*

V. — *Nom et personnel du nouvel enseignement moderne.*

VI. — *Résumé des conclusions et vœux de la société.*

Tels sont les points, messieurs, que le rapporteur va examiner devant vous, présentant impartialement les arguments fournis par les opinions contraires, sans chercher le moins du monde à faire de ce résumé une sorte de recueil complet de toutes les discussions, de tous les problèmes si souvent et si longtemps soulevés par la presse, au Parlement, dans les livres, les conférences et les débats des assemblées ou sociétés universitaires.

I

RAISON D'ÊTRE DE L'ENSEIGNEMENT MODERNE. L'UNIVERSITÉ ET LE « FONCTIONNARISME. »

L'enseignement secondaire et la culture générale. — Faut-il un enseignement moderne? Que doit-il être? Doit-on, peut-on, en faire un second modèle de culture classique? Et, à ce titre, lui donnera-t-on les mêmes sanctions qu'à l'enseignement gréco-latin?

Ou doit-on le considérer comme une préparation à la vie pratique, aux carrières appelées « usuelles » par Victor Duruy, comme un moyen d'éducation rapide, propre à mettre l'enfant en état d'entrer dans les professions agricoles, industrielles, commerciales, muni des connaissances et des aptitudes précises

qu'elles exigent, armé des qualités intellectuelles et morales qui sont aussi nécessaires et bienfaisantes à un commerçant qu'à un magistrat ou à un professeur?

Car il ne s'agit, d'aucune façon et en aucun cas, pour l'enseignement *secondaire*, de se contenter de dresser des praticiens aux détails professionnels d'un mécanisme routinier. Nous devons, nous, élever des esprits capables de dominer les détails; éveiller des réflexions capables de chercher et de trouver le progrès, des intelligences qui sachent vouloir, des volontés qui sachent agir; nous devons former des hommes. A eux ensuite de faire leur *métier*. Et ils le feront d'autant mieux qu'ils y apporteront plus d'énergie, plus de valeur humaine.

La culture classique. Sa valeur. Dangers signalés: le fonctionnarisme. — Dès lors, une question se pose. Si l'enseignement secondaire ne doit pas abandonner, même en un coin de son édifice, le traditionnel souci de la culture générale, pourquoi ne pas s'en tenir à l'enseignement classique gréco-latin? Est-ce qu'il y a une culture générale propre à former des âmes et des consciences de négociants, une autre à faire des médecins et des juges? Pour diriger une industrie, le sens du réel et du possible, l'esprit d'observation, le jugement, la composition, si l'on peut dire, des entreprises, la construction méthodique d'une « affaire », la juste pesée des chances favorables et contraires, toutes ces qualités demandent-elles donc un autre cerveau, ou même simplement une autre gymnastique cérébrale, une autre éducation intellectuelle, que le raisonnement du physicien, le diagnostic du médecin, la souplesse de l'avocat, la critique de l'historien, même l'imagination de l'artiste?

Et ne doit-on pas affirmer que cet enseignement gréco-latin qui paraît, à la société du moins, constituer la meilleure préparation de l'homme moral et social, est aussi celui qui servira le mieux les intérêts de la vie pratique et professionnelle?

C'est ici qu'on dresse contre lui un acte d'accusation très grave, en le rendant responsable d'un mal envahissant : le fonctionnarisme.

Le mal. — Nous reconnaissons, nous avons plus d'une fois signalé, nous croyons urgent de dompter ce mal dissolvant. Le remède indiqué, la réduction de l'influence de la culture gréco-latine, est-il le meilleur?

Remarquons d'abord que, par le mot fonctionnarisme, il ne faut pas entendre seulement l'empressement que nos contemporains mettent à réclamer de l'État les moyens de vivre, d'une vie médiocre peut-être, mais sans secousse ni imprévu, et qui, après quelques années passées dans des fonctions plus ou moins libérales, plus ou moins libres, plus ou moins actives aussi, plus ou moins utiles en outre, leur assurent, à l'âge de la retraite, un repos honorable. Le mal est plus grave.

En dernière analyse, il est dans la *course aux diplômes* universitaires et à ce qui s'ensuit. Et ce qui s'ensuit, c'est l'encombrement des candidats aux portes des écoles qui limitent leur recrutement; c'est l'envahissement de celles qui s'ouvrent à qui veut entrer. C'est, plus tard, l'allongement croissant du défilé des candidats encore, marquant le pas au seuil des fonctions de l'État; puis l'immobilité, découragée ou nonchalamment résignée, des fonctionnaires, marquant toujours le pas, dans leurs cadres trop étroits, que rétrécit sans cesse l'infatigable compression des budgets.

Et dans les carrières *indépendantes?* C'est la détresse des médecins en quête de clientèle, c'est le monde des affaire compromis par les agents d'affaires louches, c'est la presse — organe de la liberté publique et de la pensée humaine — hospitalière aux rédacteurs d'industrie, aux bacheliers sans travail, aux journalistes de publicité; c'est tout ce prolétariat des Facultés, cette bohème latine, qui avilit, en tombant aux expédients de la misère *intelligente* et *instruite*, des carrières dont la raison d'être serait non pas de faire vivre ceux qui s'y engagent, mais d'aider la société à vivre, et à vivre mieux.

Recherche des causes. — Or tous ces déclassés n'auraient-ils pas été, sans cet attrait prestigieux des carrières libérales, de braves gens, gagnant honorablement leur vie dans la boutique ou dans la ferme? N'est-ce donc pas la culture classique qui les a grisés en leur donnant l'illusion de s'élever à mesure qu'ils s'éloignaient du travail pratique, en leur ôtant la volonté d'agir simplement? N'est-ce pas elle qui a fait briller à leurs yeux d'enfants, aux regards de leurs parents, les couronnes, les parchemins, les grades, et la vie, facile en

somme, dans le monde et les occupations de l'esprit et de la pensée? Est-ce une exagération de penser et de dire qu'un diplôme jouit trop souvent des avantages qui devraient être réservés à un service social? Et de même que les carrières libérales les plus honorées ne sont pas toujours les plus pénibles, ni les plus fructueuses les plus respectables, ni les plus brillantes les plus utiles, de même ne peut-on dire que, dans l'ensemble des professions, c'est trop souvent au titre, plus qu'aux œuvres, qu'on juge l'homme?

Nous sommes de cet avis. Nous croyons que la manie du diplôme universitaire est un danger social. Nous en concluons même, tout de suite, que ce n'est pas le moment d'encourager et de répandre cette manie, en accordant ces diplômes à l'enseignement moderne, c'est-à-dire en augmentant la pléthore des candidats, des fonctionnaires, des déclassés et des parasites, en faisant, en un mot, le contraire de ce qu'il faut.

L'enseignement classique hors de cause. — Mais cela dit, nous pensons que c'est la société, et peut-être les lois, qui sont responsables de cet état de choses, et non pas l'enseignement secondaire gréco-latin.

La preuve n'en est pas difficile à fournir : c'est que le fonctionnarisme sévit dans tous les rangs de la société. Pourquoi le fils d'un métayer, au lieu de continuer le métier paternel, demande-t-il à être facteur des postes ou employé de chemin de fer? Est-ce la faute de l'enseignement secondaire? Ceux que M. René Bazin nous montre dans son beau roman *la Terre qui meurt*, est-ce des élèves des lycées? Il n'est pas d'emploi administratif, si modeste qu'il soit, qui ne soit postulé par des centaines, des milliers de candidats. Accusera-t-on l'école primaire? Et en même temps l'enseignement secondaire, dont les méthodes, l'esprit, les programmes sont si différents? Un même effet serait-il produit par deux causes si dissemblables? Non : c'est ailleurs qu'il faut faut chercher.

Causes sociales. — Nous ne le ferons pas ici. Nous pouvons du moins signaler des faits auxquels nous sommes étrangers, et même ne pouvons remédier, nous, universitaires.

C'est d'abord — quoi qu'on puisse dire de l'esprit d'aventure et d'initiative, dont parfois on évoque devant nous les archaïques exemples — l'esprit de mesure, d'ordre, qui nous fait préférer la ligne droite, la route sûre, aux sentiers inconnus — les liens maintenus de la famille à la dispersion, même lucrative — la sécurité modeste aux espérances hasardeuses.

C'est aussi — et qu'on n'aille pas croire que nous appelons une réforme sur ce point! — la législation successorale, qui, en réglant le partage égal des biens entre les enfants, donne à chacun assez parfois pour compléter un traitement médiocre et régulier, pas assez pour affronter l'imprévu et risquer l'avenir.

Et c'est enfin le privilège qui accorde aux licenciés ès sciences et ès lettres, aux docteurs de médecine et de droit, aux diplômés du grec moderne, du roumain, etc., la *dispense du service militaire.*

Nous n'avons ni le désir, ni le temps, ni la charge d'approfondir plus avant cette question. Il nous suffit de l'effleurer; il nous suffit d'en tirer cette conclusion, à savoir que le remède au fonctionnarisme n'est pas à chercher dans une organisation, quelle qu'elle soit, de l'enseignement public.

Une objection : tradition classique et société moderne. — Critique et action.

Tout en accordant la justesse de cette conclusion, on a indiqué une réserve. Et sans contester le caractère éducatif de l'enseignement gréco-latin, en affirmant aux contraire qu'il est le meilleur instituteur de l'homme, on s'est demandé si cet enseignement était le plus convenable pour ceux qui, sans chercher à développer en eux toutes les facultés dont l'ensemble fait l'homme complet selon la définition philosophique, se destinent surtout à la vie pratique, se préparent à former l'élément actif et productif de la France moderne.

Ce sens critique que développe notre enseignement, si nécessaire dans l'exercice de la vie intellectuelle et morale, n'offre-t-il pas, comme revers, une défiance quelque peu glacée, une « inertie distinguée », mais stérile, en face des réalités? Nous jugeons, nous critiquons même; mais devant l'inconnu, devant l'avenir, devant tout ce qui n'est pas matière de logique ou d'examen analytique, mais de flair, si je puis dire, ou de foi, si je l'ose, devant tout ce qui se présente à nous à l'improviste, en nouveau venu, nous nous rejetons en arrière, nous réservons, par esprit

de méthode, sans doute, mais aussi par timidité acquise, notre jugement, notre décision.

Certes, nous avons raison, dès qu'il s'agit de tout ce qui doit se soumettre aux règles de la critique, lettres, sciences, etc. Mais avons-nous également raison si, en présence d'une affaire à entreprendre, d'une place commerciale à occuper, d'une concurrence à déjouer, d'une réforme à introduire dans notre outillage et notre fabrication, nous perdons le temps à délibérer, quand c'est l'instant de décider? Ce qu'on appelle le sens critique, n'est-ce pas souvent le nom flatteur qui couvre l'*impuissance d'agir*, la *peur de risquer?*

Et voilà peut-être une des raisons pour lesquelles le peuple, dont la raison a solidement établi et adopté les principes philosophiques d'où sont sortis tous les progrès de la liberté politique et de la dignité humaine, est aussi celui qui ne s'est décidé qu'au bout d'un long temps à emprunter à des peuples étrangers les forces de la vapeur et de l'électricité. Et voilà peut-être pourquoi les Français, si révolutionnaires en idées, sont si routiniers en pratique.

Le monde des affaires. Révolution. — En tout cas il y a là un fait. Naguère encore un négociant, surveillant la vente de ses draps, pouvait se contenter, comme préparation professionnelle, de son passage au lycée. La clientèle stable de la région, sans communications faciles avec les centres éloignés, venait fidèlement, à époques fixes, se fournir dans sa maison. Le soir, la surveillance terminée, le magasin fermé, la sécurité des jours futurs, tous semblables les uns aux autres, permettait les distractions, qui sait? la lecture et la méditation des vieux auteurs. A cette époque-là, un « lainier » de Reims n'avait pas à craindre que la place fût envahie par l'Angleterre, ni même par Roubaix. Il n'avait pas à s'inquiéter de savoir ce que ses clients préféraient, en fait d'étoffe; c'est lui, c'est la tradition de sa fabrique, qui s'imposait à leur goût; il leur donnait ce qu'il faisait, ce qu'il avait toujours fait, comme son père avant lui, et la maison « marchait toute seule ». A cette époque-là, Odessa était loin de la Halle aux blés. A cette époque-là, le vin de Champagne ne se fabriquait pas en Allemagne. Les agriculteurs, les industriels, les commerçants, présidaient au cours de leurs affaires. Ils comptaient sur la reconnaissance dévouée de leur clientèle immuable. Insouciants de Liverpool, de Hambourg, de New-York, dédaigneux de ces inconnus qui ne s'appelaient pas encore le phylloxera, le black-rot, l'oïdium ou le mildew, ils pouvaient, peut-être, vivre tranquilles et satisfaits, et se rappeler avec fierté le *Conciones*.

Il est venu un moment où le client a fait des comparaisons. Un jour, le fermier limousin, menant son porc à la foire, apprit que son acheteur ordinaire se fournissait maintenant, à meilleur marché, à Chicago. La vapeur et l'électricité ont amené une révolution, dont les conséquences sont incalculables : c'est une rude concurrence au grec et au latin.

La science, descendue des cimes, est entrée dans l'industrie. Des pertes, des chutes commerciales ont secoué les engourdissements. On s'est aperçu qu'il fallait veiller, prévoir, agir, lutter. On s'est aperçu que la chimie était indispensable à l'agriculture, qu'il fallait fabriquer vite et à bon marché, que les clients manquaient de reconnaissance à qui manquait d'habileté, que l'étranger prenait nos places, non seulement à l'étranger, mais chez nous.

Et on a reconnu, avec quelque stupeur, qu'on ne savait rien, ni anglais ni allemand ni sciences pratiques ni droit commercial. Et on voulait bien, enfin, se remuer : mais on ne savait pas très bien.

Il semble qu'aux nécessités toutes modernes que les progrès du monde matériel imposent aux peuples, un enseignement, qui élève surtout vers le beau et le grand, vers le rêve et l'idée ne réponde pas exactement, ni à lui seul.

On pourrait donc songer à un enseignement assez solidement construit pour représenter, vis-à-vis du monde des affaires, ce qu'est l'enseignement gréco-latin par rapport au monde des idées.

Et, *bien entendu*, la première chose à faire, pour que cet enseignement donnât tous ses effets, serait de lui interdire *absolument* l'accès des carrières libérales (Facultés de lettres, droit et médecine); sinon, il ne ferait qu'augmenter ce mal du parchemin, sur lequel toute la *Société* s'accorde.

Réponse à l'objection. — A ces observations il a été répondu qu'il n'y a pas de différence fondamentale dans le tour d'esprit nécessaire à telle ou telle carrière. L'esprit d'initiative n'a pas de spécialité. Il est le même pour le savant et le raffineur. La meilleure culture

intellectuelle est celle qui se donne dans l'enseignement le plus complet. Qu'il soit bon d'armer pour la vie pratique ceux qui n'ont pas, soit le temps, soit le goût, soit les moyens de poursuivre leurs études jusqu'au plus haut développement de l'intelligence et du savoir, c'est une vérité incontestable. Ceux-là seront les auxiliaires des patrons, des chefs d'industrie; mais les patrons doivent être formés par l'enseignement classique gréco-latin. On a dit que le développement de l'esprit philosophique en Allemagne était une des principales causes des progrès industriels de cette nation. Et c'est un Anglais qui l'a dit.

D'autre part, un enseignement trop exclusivement scientifique ne donne pas l'habitude des choses concrètes. Le doyen de la Faculté de médecine, M. Brouardel, citait récemment un fait caractéristique. Sur 162 candidats à l'internat issus de l'enseignement scientifique et licenciés ès sciences, aucun n'a été admis, et tous les candidats licenciés ès lettres, sans exception, ont réussi. M. Brouardel concluait de là que les sciences développent l'esprit abstrait plus que l'esprit concret.

Conclusion. — La *Société* s'est rangée définitivement à cette opinion. Elle a tenu à maintenir énergiquement : 1° l'irresponsabilité au regard du mal signalé; 2° l'efficacité pour le bien social de l'enseignement traditionnel, et a voté la formule qui suit (1) :

La Société constate que l'enseignement classique n'est pas responsable du développement du fonctionnarisme, et qu'il ne nuit en rien au développement des qualités actives nécessaires dans la vie pratique.

II

RÔLE DE L'ENSEIGNEMENT MODERNE

La discussion qui précède, par sa longueur même et l'étendue des questions de principe et de fait qu'elle avait abordées, ne laissait plus guère qu'à dégager les conclusions pratiques qu'elle contenait déjà.

Rejet de l'enseignement classique. — Il suit, en effet, du premier vote de la *Société*, que pour elle, l'enseignement moderne *n'a pas* à jouer le rôle de l'enseignement classique, n'a pas à conduire aux mêmes carrières, n'a pas à s'étendre sur un même nombre d'années, n'a pas à jouir des mêmes sanctions.

Rejet d'un enseignement moderne de portée classique. — Il s'ensuit encore que, même écarté des débouchés réservés à l'enseignement purement gréco-latin, l'enseignement « moderne » n'aura pas à se préoccuper de faire œuvre classique, c'est-à-dire de chercher, dans ses méthodes, ses programmes, sa durée, à former des esprits, à modeler des intelligences ou des caractères en vue des carrières professionnelles.

Adoption d'un enseignement court et pratique. — Il reste donc que cet enseignement se contente de donner très rapidement le bagage d'instruction indispensable aux futurs patrons, employés, contremaîtres, régisseurs, commis, etc., de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Et l'on revient ainsi — quitte à y apporter les perfectionnements nécessaires — à l'idée de Victor Duruy.

Vote. — La Société, en effet, émet le vœu :

Qu'il soit constitué, à la place de l'enseignement moderne actuel, un enseignement secondaire de courte durée, conduisant soit aux professions agricoles, industrielles et commerciales, soit aux écoles techniques qui préparent à ces professions.

III

DURÉE DU NOUVEL ENSEIGNEMENT MODERNE

Quelques faits. — Ici, des faits précis peuvent renseigner. L'enseignement moderne actuel compte six années d'études, de la *sixième* à la *première*. Or, la *première* n'a presque partout que très peu d'élèves. Il y a là une indication, d'où on peut conclure que cinq ans suffisent à l'immense majorité de la clientèle de l'enseignement moderne. A vrai dire, il ne faut pas oublier que les élèves de seconde moderne qui se destinent aux écoles scientifiques passent, en sortant de cette classe, en mathématiques élémentaires classiques, et donc ne quittent pas le lycée. Mais cette constatation prouve seulement qu'il y a

(1) Le rapporteur, n'ayant eu que trop souvent l'occasion d'exprimer, en son nom, ses opinions sur la question de l'enseignement universitaire et de son organisation dans ses rapports avec les exigences de la société contemporaine et de l'avenir national, se croit le droit et juge nécessaire de rappeler qu'il n'est, dans tout ce rapport, que le rédacteur des délibérations et des votes de la *Société*.

une communication établie, et *qu'il faut maintenir*, entre l'enseignement moderne et les hautes classes scientifiques de l'enseignement classique.

D'autres faits permettent de mieux juger de la durée nécessaire à l'enseignement nouveau. Dans certains lycées, à Reims, par exemple, et à Caen, on a créé dès classes annexes, destinées à recevoir les élèves qui n'ont pas l'intention de pousser jusqu'au bout leurs études (quatrième B, troisième B, seconde B à Reims, ou *cours de sciences appliquées*). Que se passe-t-il? A Reims, la troisième B comptait, en 1897-98, 12 élèves; la seconde B, en 1898-99, en garde 9. La seconde A en a 21. Calculons : on peut dire qu'en 1896-97 la quatrième comptait 33 élèves, dont 12, dès la troisième B, ont renoncé ou n'ont pas songé à se présenter au baccalauréat. De ces 12 élèves (le tiers de la classe de quatrième), 3 s'arrêtent après la troisième, c'est-à-dire au bout de *quatre* ans d'études ; les 9 autres après la seconde, c'est-à-dire au bout de *cinq* ans.

Toutes les statistiques de l'enseignement moderne montrent que la diminution d'effectif des classes est faible après la quatrième ; *forte, surtout dans les collèges,* après la troisième, et *très forte* après la seconde. (Nous rappelons encore le débouché déjà signalé des élémentaires classiques.)

Enfin les réponses reçues par la *Société* à la suite du questionnaire adressé aux Chambres de commerce, Syndicats agricoles, etc., placent le terme normal de l'enseignement moderne et pratique, tel que ces assemblées le réclament, vers l'âge de 16 ou 17 ans, c'est-à-dire au moment où les élèves d'ordinaire terminent leur seconde ou leur rhétorique.

La durée. — La décision de la *Société* trouve, dans ces faits établis, un point de départ relativement net.

Trois ans? — Il ne peut guère être question de fixer à *trois* ans la durée de cet enseignement. Sans doute il doit être court; sans doute il doit être nettement distinct de l'enseignement classique. Sans doute il est bon que l'enfant en sorte le plus tôt possible pour se consacrer à l'enseignement professionnel.

Mais nous voulons un enseignement secondaire. Qu'il se distingue du classique évidemment : mais qu'il n'aille pas se confondre avec l'enseignement primaire supérieur. Il faut qu'il attire, par un ensemble de connaissances assez large, moins hâtif que le primaire, des parents qui veulent mettre leur fils au collège ou au lycée, et non pas à l'école, mais qui, d'autre part, ne sont, à l'heure qu'il est, ni satisfaits de l'enseignement moderne, qui n'a pas de but ni de caractère pratique, ni, bien entendu, désireux de faire suivre à leur enfant les études gréco-latines. Il faut, en un mot, que cet enseignement ait un certain prestige ; il faut aussi, à un autre point de vue, qu'il ait un caractère bien personnel, et qu'il n'ait pas l'air d'avoir été institué simplement pour être l'*école primaire des bourgeois*.

Cinq ans ? — Aussi le temps normal paraît-il à plusieurs devoir être de *cinq* ans. Entre le classique (7 ans) et le primaire (3 ans), l'enseignement nouveau aura ainsi sa place, importante et nette. Et cette durée semble répondre aux indications que nous donnent les faits relevés ci-dessus.

Quatre ans? — L'essentiel, en tout cas, le voici. En organisant l'enseignement classique (1), la *Société* a décidé d'établir, à partir de la seconde, une bifurcation : d'un côté la *Rhétorique littéraire*, de l'autre la *Rhétorique scientifique*, dont les élèves seront exemptés du grec, et du latin en partie.

Dans notre enseignement moderne renouvelé, il faut bien admettre qu'il pourra se trouver des élèves dont les aptitudes et l'intelligence se révèlent assez vives pour les désigner à suivre un enseignement plus complet. Et cela, sans doute, se rencontrera surtout pour les sciences ; car, forcément, cet enseignement destiné à la culture pratique sera surtout scientifique. Eh bien ! il est impossible que ces élèves, par cela seul que le hasard, la naissance ou la situation de fortune les aura fait débuter dans l'enseignement moderne, soient dès lors, quelle que soit leur valeur, leur vocation, *obligés* de quitter le lycée et de rentrer dans l'atelier ou la ferme, uniquement parce que l'enseignement où ils seront entrés s'arrête tout à coup, au bout de trois ans. Voilà donc des enfants, doués pour les sciences, qui arriveront à la fin de leur troisième année, c'est-à-dire à l'équivalent de la troisième classique, et là, seront comme sur

(1) Cf. rapport présenté au nom de la *Société* par M. Brelet, professeur au lycée **Janson-de-Sailly.**

la dernière marche d'un escalier qui s'interrompt dans le vide?

Ce n'est pas possible. Il est inadmissible que dans une démocratie, l'organisation d'un enseignement soit telle qu'elle détermine, d'avance, l'avenir d'un petit citoyen.

Nous ne rêvons pas d'enseignement intégral. Mais, tout en désirant que beaucoup d'enfants, aujourd'hui égarés dans l'enseignement classique à la recherche d'une position douteuse, suivent leur voie normale, et remplissent leur noble et vraie fonction sociale, à l'aide de l'enseignement pratique, nous n'avons pas le droit d'imposer sa carrière future à un enfant, nous n'avons pas le droit de lui dire : « Tu ne pourras jamais parvenir à telle ou telle fonction, quelles que soient d'ailleurs, ton intelligence et tes aptitudes. »

Il faut donc, de toute nécessité, et conformément à la vérité démocratique — la vraie — que l'enseignement nouveau soit organisé de façon que les élèves qui s'y seront révélés comme doués pour les études supérieures puissent, tout naturellement, continuer ces études là où on les fait, c'est-à-dire dans l'enseignement classique.

Ainsi l'œuvre pourra être bonne, puisqu'elle constituera d'une part l'adaptation des études aux besoins sociaux ; d'autre part, la sélection naturelle des esprits.

Que faut-il pour cela ? Quatre ans pour temps normal, avec un examen de sortie au bout de la quatrième année (1), puis une cinquième année, *hors cadres*, destinée à ceux qui se préparent aux écoles techniques ; les élèves de cette cinquième année qui viseront : Saint-Cyr, Polytechnique, Normale (Sciences), pourront se mêler aux élèves de la Rhétorique scientifique classique ; ou bien encore, au sortir de cette cinquième année, ils entreront en élémentaires classiques. Il seront nécessairement dispensés du latin.

Votes. — La *Société* repousse la durée normale de *trois* ans, puis celle de *cinq* ans, et adopte les résolutions suivantes :

La Société, après avoir écarté la durée normale de trois ans, semblable à celle de l'enseignement primaire supérieur, et la durée normale de cinq ans, émet le vœu suivant :

Que la durée normale des études soit de quatre ans, avec un examen de sortie au bout de la quatrième année ;

Que, de plus, il puisse y avoir une cinquième année d'études supplémentaires pour la préparation aux écoles techniques, au bout de laquelle les élèves pourront passer en élémentaires classiques, ou pendant laquelle ils pourront suivre, au besoin, les cours de la Rhétorique scientifique classique, tout en étant dispensés du latin dans cette classe.

(1) Il est entendu, d'après les votes précédents, que cet examen ne donne aucun accès aux carrières de la médecine et du droit.

IV

PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT MODERNE

La *Société* n'a pas jugé qu'elle dût entrer dans la détermination des programmes de cet enseignement. Il ressort suffisamment de la discussion qui précède, que ces programmes doivent avoir un caractère *pratique.*

Le malentendu entre l'Université et le public. — C'est ce que demandent les Sociétés professionnelles et les Écoles techniques. Le reproche qu'elles font à l'enseignement moderne *actuel*, c'est de viser à l'éducation littéraire ou savante ; c'est de faire des études distinguées de Shakspeare et de Gœthe au lieu d'enseigner l'allemand et l'anglais ; c'est d'ignorer la comptabilité et le dessin, mais de se lancer dans l'histoire de l'art ; c'est, dans les sciences mêmes, de négliger la rapidité du calcul mental ; l'application pratique des théories.

Caractère pratique des programmes. — Ce qui a fait réclamer un enseignement moderne, c'est qu'on ne voyait pas à *quoi servaient* le grec et le latin. Il semble que l'enseignement moderne ne se soit pas arrangé de façon qu'on pût voir à *quoi il sert.* Or il peut servir, s'il est pratique : il ne servira que s'il l'est.

Il ne s'agit pas, par là, d'entendre l'introduction dans l'Université des méthodes empiriques préconisées par des auteurs d'inventions plus ou moins inédites. On parle de calcul mental ; mais on ne veut pas se mettre à l'école d'Inaudi. On parle de faire connaître l'anglais de façon qu'on s'en serve ; mais il ne s'agit pas de l'apprendre aux courses. On demande moins de littérature critique et raffinée ; mais ce n'est pas pour introduire dans les classes la lecture batailleuse des journaux. Non seulement on doit orienter les programmes de l'enseignement vers la connais-

sance de la langue usuelle plutôt que des raffinements littéraires, des opérations plutôt que des théories, et encore vers la solidité morale plutôt que vers le dilettantisme intellectuel.

Souplesse des programmes. — De même, et pour les mêmes raisons, il faut se garder d'imposer à toute la France un enseignement uniforme, de prescrire ou de proscrire partout tel ou tel enseignement. Les besoins locaux, les intérêts régionaux, doivent intervenir dans l'organisation des études pratiques. L'italien est la langue vivante qui convient à Nice plus que l'allemand, Toulouse préférera l'espagnol. Un cours de chimie agricole pourra être institué au Mans, ou à Dreux; un cours de brasserie à Nancy ou à Lille. Et l'intervention des représentants du travail, amis de l'Université, intéressés à la vie et à la prospérité d'un enseignement qui leur recrutera leurs agents ou leurs successeurs, devra être, non seulement accueillie, mais demandée.

Vote. — En conséquence, la *Société* vote la formule suivante.

La Société est d'avis que les programmes de cet enseignement se composent d'une partie fixe, formée de matières de culture générale, et d'une partie, variable selon les établissements et les régions, comprenant les matières marquées d'un caractère pratique ; cette partie variable sera constituée après avis donné par les conseils mixtes siégeant auprès de chaque établissement.

V

NOM ET PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT MODERNE

Le Nom. — La *Société* ne s'est pas arrêtée à un choix. Au fond, le mot enseignement *spécial*, serait peut-être le plus heureux, s'il n'avait déjà servi. Or, d'une part, l'enseignement tel que nous le concevons ne ressemble pas exactement à celui de Duruy; et de l'autre, il est inutile de chercher à relever un adjectif discrédité, et qui nuirait à l'institution.

Moderne? Non, car on paraîtrait maintenir ce qui existe ; et c'est surtout ce qu'on n'a pas voulu.

Pratique ? Non, car on pourrait croire à un enseignement professionnel, presque manuel.

Réel? Ce mot, emprunté à l'Allemagne, ne serait guère compris en France. Tout ce qui existe est réel, sauf en philosophie.

Technique? C'est le mot adopté par l'Italie. N'éveille-t-il pas un peu l'idée d'un établissement d'arts et métiers? N'a-t-il pas un peu les inconvénients du mot : pratique?

Pourtant, c'est vers le qualificatif : technique que penche le choix de la Société, qui, néanmoins, ne se décide pas à l'adopter formellement.

Le Personnel. — Quel que soit le nom que prenne cet enseignement, il sera — nous l'avons déjà trop dit — très différent, dans ses programmes et dans ses visées, de l'enseignement classique.

Ne semble-t-il pas logique, dès lors, qu'il soit confié aux soins d'un personnel spécial? Mais on peut l'entendre de deux façons : recruté par une, ou des agrégations spéciales; ou : employé spécialement à l'enseignement technique, et non pas, comme il arrive souvent aujourd'hui, partageant son temps entre les deux enseignements, classique et moderne.

Le recrutement spécial. — De fortes raisons plaident en faveur du recrutement spécial.

1° Le caractère de l'enseignement devant être pratique, convient-il de le remettre aux mains de professeurs, agrégés de lettres, grammaire, histoire (1), etc..., dont l'esprit sera formé par la culture classique, dont les études, en outre, se seront spécialisées dans les recherches et les travaux érudits et scientiques, dont toutes les habitudes, toutes les préférences se tournent vers les considérations, les méthodes, purement intellectuelles? Seront-ils bien prêts, seront-ils bien disposés, seront-ils bien allègres à leur tâche, et ne sentiront-ils pas trop fortement la distance qui séparera leur idéal intime de leur devoir professionnel?

2° Un des inconvénients signalés dans l'enseignement moderne actuel est qu'il n'y a pas de professeur principal dans une classe. Tandis qu'un seul maître, réunissant et faisant collaborer le grec, le latin et le français, exerce ainsi sur ses élèves une action dominante, maintient l'unité de leurs études; au contraire, dans le moderne, professeurs de français, de morale, d'allemand, d'anglais, d'histoire, de physique, de mathématiques, etc..., se par-

(1) Les agrégations de sciences sont plus visiblement aptes à fournir le personnel de l'enseignement technique, comme de l'autre.

tagent à peu près également le temps des classes; et, l'unité de direction manquant, la classe est une bande plus qu'une troupe. Si on créait une agrégation où, par exemple, on réunirait le français et l'histoire, ou le français et une langue vivante, on légaliserait des essais individuels déjà faits, et on aurait ainsi des professeurs qui seraient plus souvent, plus continûment, en contact avec leurs élèves;

3° Il sera, d'ailleurs, évidemment nécessaire d'appeler à collaborer avec l'Université des professeurs d'agriculture, des chimistes, des avocats mêmes. On sent bien qu'un enseignement de cet ordre ne doit pas s'attacher à recruter son personnel dans les agrégations actuelles, puisqu'il aura besoin même de recourir à des maîtres qui n'auront peut-être aucun grade pédagogique.

A ces raisons on oppose celles-ci :

1° La *Société* a déjà examiné la question, il y a peu d'années, à propos d'un projet de création d'une *agrégation des langues modernes,* constituée de français et de langues vivantes, et dont l'effet lui parut être de n'assurer une science suffisante ni pour le français ni pour les langues vivantes;

2° Toute agrégation constituée de genres d'études différents paraîtra en effet, offrir moins de garanties de science; de même que l'établissement où un seul maître fait à fois le latin et les mathématiques inspire, à tort ou à raison, moins de confiance aux familles que celui où les matières sont réparties entre des spécialistes. Qu'on se rappelle l'agrégation d'enseignement spécial : elle est morte précisément du mélange où elle entassait l'histoire, le français, la morale et l'économie politique;

3° On dit qu'il faudrait une direction, un professeur de classe. Évidemment, c'est une chose désirable. Mais il est à remarquer que cette direction n'existe pas par le fait seul qu'un professeur est souvent présent parmi ses élèves. Qu'il passe d'une explication de Racine à l'histoire de la première croisade, c'est bien le même homme qui parle; mais l'unité est rompue. Ce qu'il faudrait, ce qui existe dans l'enseignement gréco-latin, c'est la pénétration intime qui se fait entre l'étude du grec, du français et du latin, où se retrouve sans cesse le même esprit, la même méthode, agissant sans interruption sur l'esprit des élèves. Cela, rien, pas même une agrégation à compartiments juxtaposés, mais à cloisons étanches, ne peut le réaliser dans l'enseignement technique;

4° Dès lors, les inconvénients d'une agrégation faite exprès apparaissent sans compensation. Le public peut voir, dans une organisation de ce genre, le signe officiel d'une différence de nature entre deux enseignements. Or nous déclarons que l'enseignement gréco-latin est le véritable éducateur des carrières intellectuelles; si donc, les professeurs qui le donnent se réservent les agrégations actuelles, on en conclura facilement que les professeurs de l'enseignement technique, formés par une agrégation nouvelle faite exprès pour eux, sont formés à l'usage d'un enseignement indigne de l'intervention des agrégés classiques.

L'essentiel, c'est que ceux qui seront appelés à donner cet enseignement y consacrent tout leur temps, qu'on ne voie plus, comme aujourd'hui, un professeur de troisième ou de seconde classique chargé d'une heure de français dans une classe de troisième moderne; que les deux personnels, communs d'*origine*, soient distincts de *fonctions*.

Et on pourra, dans une certaine mesure, réaliser cet idéal de la direction dominante dont on parlait : en faisant suivre pendant deux ou trois ans les élèves par les mêmes professeurs, ce qui semble inutile, et peut-être même fâcheux, dans l'enseignement classique.

La plus forte objection qu'on puisse faire au système de l'origine commune des deux personnels, c'est qu'il sera bien nécessaire, et difficile, aux professeurs d'oublier leurs habitudes d'esprit, pour s'adapter à un enseignement très pratique.

En effet. Mais ils le feront, s'ils le doivent; et peut-être n'y perdront-ils pas pour eux-mêmes tout ce que le pays pourra y gagner.

VOTE. — *La Société :*

1° *Repousse une proposition tendant à la création d'une nouvelle agrégation littéraire destinée à fournir le personnel du nouvel enseignement;*

2° *Est d'avis que le personnel des deux enseignements doit avoir la même origine;*

3° *Émet le vœu que le personnel affecté à l'enseignement nouveau soit, autant que possible, distinct, dans l'exercice de ses fonctions, du personnel de l'enseignement classique.*

VI

RÉSUMÉ.

En résumé, appelée à donner son avis sur la question de l'enseignement moderne, la *Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire :*

Désire que l'encombrement des carrières libérales diminue au profit de la vitalité productive et des énergies nationales;

Ne croit pas que ce résultat puisse être obtenu par la transformation de l'enseignement moderne en un *second enseignement classique*, moins solide, d'ailleurs, et moins nourri de principes fermes, de morale civique, et de sève sociale, que l'enseignement gréco-latin;

Considère, au contraire, que l'enseignement moderne, conformément à ses principes mêmes, aux raisons qui l'ont fait développer, aux vœux des familles, des sociétés professionnelles, aux besoins de la France contemporaine, doit se tourner nettement vers la préparation à la vie pratique, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce;

Que cet enseignement, réel ou technique, doit être très vivant et très souple, très intimement lié aux intérêts locaux et régionaux;

Que sa durée normale peut se restreindre à quatre ans;

Qu'enfin, par l'organisation d'une cinquième année supplémentaire, il rejoint les classes supérieures de l'enseignement classique, et que, loin de séparer les enfants de France en deux catégories, il facilite, intermédiaire tout naturel, l'ascension d'un petit élève de l'école primaire vers les hautes carrières scientifiques (ou autres);

Qu'ainsi, sans que le passage soit indiscrètement ouvert à la foule trop ardente, aux futurs déçus, aux futurs déclassés, il est, sagement et sûrement, laissé libre pour ceux que leur vocation appelle et que leur intelligence et leur travail signalent, fils de riche ou de pauvre, de fonctionnaire ou d'ouvrier, de bourgeois ou de paysan, français égaux en droits.

F. — BACCALAURÉAT

(RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. H. BERNÈS

Professeur au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique).

I

DE L'EXISTENCE DU BACCALAURÉAT

Rôle social de cet examen.

Il est de mode, depuis Bastiat, de médire du baccalauréat. Trop de familles ont sujet de lui en vouloir ou de le craindre, pour qu'on puisse s'étonner de le voir impopulaire. Est-il nuisible ? c'est une autre question. C'est la seule qui nous intéresse.

Si l'on en croyait quelques-uns de ses détracteurs, il faudrait voir dans le baccalauréat une véritable plaie sociale. L'inertie économique de la France, le développement excessif du fonctionnarisme, seraient pour une bonne part son fait. Le nombre des bacheliers qui ont fait de tout temps bonne figure dans l'élite des professions actives répond déjà à ces imputations. Et, sans doute, il faut chercher d'autres causes profondes à cet état général des mœurs, qui fait que nos capitalistes petits et grands, non diplômés tout comme diplômés, préfèrent à tout autre placement les valeurs à revenu médiocre que l'État émet ou garantit, et que des milliers de Français, qui ne songèrent jamais à être bacheliers, recherchent, plutôt que des formes d'activité plus lucratives, mais plus aléatoires, les plus humbles des emplois qui procurent un salaire régulier et une retraite certaine.

Ce baccalauréat, qu'investit d'une vertu particulière et funeste le fétichisme d'esprits trop simplistes ou trop mal informés, qu'est-il d'ailleurs, sinon tout simplement un examen final d'études secondaires, dont le diplôme habilite aux études supérieures et à certaines fonctions? Le certificat de maturité des gymnases allemands, que recherchent et qu'obtiennent plus de candidats que nous n'eûmes jamais d'aspirants bacheliers, s'il est décerné dans des formes quelque peu différentes, remplit le même office pédagogique, confère les mêmes droits, joue exactement le même rôle social. Nous ne voyons pas qu'il empêche l'Allemagne d'être, pour l'activité

industrielle et commerciale, au premier rang des nations modernes. Et l'on sait quel état-major, non seulement de certifiés de gymnase, mais de docteurs de l'Université, a été chez elle l'initiateur ardent et pratique de l'expansion coloniale.

A vrai dire, qu'ils s'en doutent ou non, ceux qui dénoncent le baccalauréat comme un mal social en ont surtout aux études mêmes dont il est la sanction traditionnelle, à notre enseignement secondaire classique. Que cet enseignement, lui non plus, si les études y sont sérieuses et solides, s'il impose à ses élèves de suffisantes exigences d'aptitudes et d'efforts, ne saurait avoir l'influence pernicieuse que quelques personnes lui attribuent; que l'autre enseignement secondaire, pour des raisons multiples, remplirait sans doute un rôle social plus utile en se différenciant de lui davantage, et en renonçant à prendre pour terme normal un baccalauréat, c'est ce que vous ont montré, dans de précédents rapports, deux de mes collègues. Je n'insiste donc pas davantage sur cet ordre de considérations.

Le baccalauréat dans sa relation avec l'enseignement lui-même, telle est, à notre sens, la vraie question à étudier. C'est à elle que j'en viens maintenant.

Nécessité de maintenir un examen final d'études secondaires.

A ce point de vue, on a quelquefois réclamé contre l'existence même des examens de fin d'études. Ils ne s'imposent à personne. La sortie des études secondaires est aussi libre que l'entrée, et les carrières ne manquent pas où une féconde activité peut à son aise s'exercer sans diplômes.

Mais les diplômes ont leur raison d'être. Garantie bien venue des parents, stimulant pour beaucoup d'écoliers, les épreuves finales, si rien n'en fausse le fonctionnement, sont pour les professeurs, auprès des uns et des autres, un appui précieux. La société, d'ailleurs, a intérêt à ce qu'un contrôle public — le seul qui, sur les pensions libres, puisse être vraiment efficace — s'exerce en matière d'enseignement; à ce que, dans la liberté et la variété des méthodes et des maîtres, une certaine unité de direction générale subsiste; à ce que des examens, dont une concurrence active fait dans une certaine mesure des concours entre les divers établissements, leur servent de stimulants, en même temps que de régulateurs aux études. Il lui importe aussi qu'à l'entrée des Universités des preuves d'une culture générale élémentaire soient fournies par ceux qui recherchent, en vue des grandes fonctions sociales, un savoir plus spécialisé, et qu'une première sélection, éliminant les incapables, protège les examens supérieurs contre un abaissement qui serait sans elle inévitable, et diminue l'affluence des candidats à certains emplois.

La suppression des baccalauréats, pour ces derniers motifs, entraînerait d'ailleurs, à coup sûr, l'établissement d'examens d'admission spéciaux à la porte des diverses facultés et d'un certain nombre de carrières. Or aucun régime n'est plus à redouter que celui-là. Le baccalauréat, dit-on quelquefois, détruit la liberté des maîtres et le véritable esprit d'éducation. Nous oserons dire que peut-être, au contraire, il les protège et les garantit. Un enseignement qui impose, à l'utilitarisme inné des écoliers et des parents, le souci d'un examen dont ses programmes seuls déterminent les programmes, est un enseignement maître de lui-même, assuré, si l'examen est bien conçu, de rester à lui-même sa fin. Un enseignement qui n'aurait plus à son terme de sanction propre, ou n'aurait qu'une sanction sans valeur sociale tangible, mais dont les élèves, dès leur sortie, trouveraient, à la porte des études supérieures, des fonctions administratives, comme des écoles techniques de tout ordre, des épreuves spéciales à subir, serait vite asservi par les programmes de ces épreuves diverses, et contraint de prendre pour unique fin la préparation directe à chacune d'entre elles. Nous savons déjà de quel poids pèsent sur les études secondaires les concours d'entrée aux grandes écoles. L'extension d'un pareil régime aurait tôt fait de les désorganiser (1).

(1) Lors de l'enquête officielle de 1884, la suppression du baccalauréat, avec l'institution des examens de carrière qui en serait la conséquence, fut repoussée par tous les Conseils académiques et par la quasi-unanimité des facultés, des lycées et collèges. En 1889, dans un rapport dont les conclusions furent adoptées par le *Congrès international de l'enseignement secondaire et supérieur*, M. Pigeonneau, professeur à la Sorbonne, la condamnait en ces termes : « Ce système négatif a quelque chose de cette simpli-

Il est donc nécessaire — telle a été notre première conclusion — de maintenir à la fin des études secondaires un examen d'État plus ou moins sectionné, et qui ouvre, dans des conditions à déterminer, l'entrée de l'enseignement supérieur et de certains emplois.

Du nom de baccalauréat.

La question du nom de cet examen n'est pas indifférente. Celui de baccalauréat est consacré par une tradition séculaire. Dût-on être amené — et nous le serons — à relâcher le lien qui unit à l'enseignement supérieur les épreuves finales des études secondaires, il faudrait craindre, en les débaptisant, de jeter pour un temps quelque discrédit sur leur organisation nouvelle.

Quelle raison, d'ailleurs, aurait-on de le faire, à moins qu'un souci de symétrie mal compris ne fît établir, comme quelques-uns l'ont proposé, au cours des études supérieures de lettres et de sciences, un baccalauréat d'enseignement supérieur, comme il en existe encore un dans certaines facultés? Mais déjà le baccalauréat, comme la licence de médecine, est tombé en désuétude; le baccalauréat en droit n'est plus qu'une fiction. Quant aux examens de lettres et de sciences, la série en est déjà suffisamment riche. Ce nouvel examen, du reste, nécessairement inférieur à la licence dont la valeur, pour les lettres au moins, est déjà, en plus d'une Université, fort médiocre, ne serait au vrai qu'un examen d'études secondaires préparé à l'Université. Il ne ferait que servir de prétexte à une mesure dont quelques réformateurs nous menacent, que nous ne saurions admettre sous aucun prétexte, et qui serait la ruine définitive de l'enseignement secondaire public: je veux parler du transfert dans les facultés des classes supérieures des lycées et collèges.

L'examen final d'études secondaires doit donc, à notre avis, conserver le nom de baccalauréat, aucun examen nouveau n'être institué sous ce nom dans les facultés des lettres ou des sciences, et la délimitation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur rester ce qu'elle est à l'heure actuelle.

II

ÉTUDE CRITIQUE DE L'ORGANISATION ACTUELLE DU BACCALAURÉAT.

En dehors des attaques dirigées contre l'institution même, l'organisation actuelle du baccalauréat est depuis longtemps l'objet de critiques nombreuses. Nous les avons étudiées en détail. Quelques-unes nous ont paru justifiées. Nous en avons conclu à la nécessité de certaines réformes.

Nombre des candidats reçus.

On se plaint souvent de la faible proportion des candidats reçus à cet examen. On trouve étrange qu'après dix ans d'études 50 à 60 0/0 des élèves de l'enseignement secondaire, tant public que privé, échouent aux épreuves finales. Cette proportion, qu'on tire des documents officiels, a besoin d'être rectifiée. Plus explicites, les statistiques montreraient que, des refusés de juillet, une portion notable se fait recevoir en novembre; que la plupart des autres sont reçus plus tard, après avoir redoublé leur classe, et qu'en fin de compte, sur chaque génération de candidats, environ 90 0/0 finissent par obtenir le diplôme. Il n'en est pas moins vrai que les échecs à la première session sont beaucoup trop nombreux. L'examen, croyons-nous, en est moins responsable que le système tout

cité radicale qui séduit les foules. Aussi a-t-il trouvé des partisans. Mais... il a peu de succès auprès des hommes qui se laissent moins aisément éblouir et qui savent où nous conduirait cette prétendue solution. Au lieu d'un baccalauréat, qui malgré ses défauts conserve encore quelque chose de ce caractère élevé et désintéressé sans lequel il n'y a plus d'études secondaires, on aurait une trentaine de baccalauréats professionnels. Nos établissements d'instruction publique deviendraient des fabriques de commis, de clercs et de surnuméraires; nous retrouverions la bifurcation multipliée par vingt : ce serait décréter le chaos de l'enseignement et la désorganisation intellectuelle de la France. » Nous avons été heureux de voir cette condamnation renouvelée dans les *Exposés des motifs* des deux projets successivement soumis au Parlement, en 1896 et 1897, par MM. Combes et Rambaud. Il n'est pas non plus sans intérêt de remarquer que l'examen final d'études secondaires, ouvrant les études supérieures, a été jugé nécessaire dans presque tous les pays de l'Europe. La Belgique, qui l'avait supprimé en 1854, a dû le rétablir en 1861; transporté en 1876 après la première année d'études en Faculté, il a été en 1888 ramené à sa vraie place, après constatation des inconvénients graves que ce déplacement avait entraînés pour les études.

entier des études, que le travail insuffisant des écoliers, que les causes pédagogiques et sociales qui ont affaibli tous les stimulants de l'effort. Si ailleurs, en Allemagne par exemple, à l'examen de maturité, la proportion des admis est très forte, c'est d'abord que chacun a suivi sans hâte des classes faites souvent plus sérieusement qu'ici : l'âge moyen, à la sortie du gymnase, est d'environ deux ans plus élevé qu'en France. C'est aussi qu'à la fin de chaque année des examens de passage sans appel arrêtent les élèves trop faibles; c'est que des règlements empêchent que, même en changeant de gymnase, on puisse se dérober à la sanction de ces examens; c'est enfin qu'on ne se présente à l'épreuve finale qu'autorisé par ses maîtres, et qu'on n'est plus, après trois échecs, admis à s'y représenter (1). Chez nous, l'abaissement de l'âge moyen des élèves, la hâte fébrile avec laquelle tant de parents pressent les études de leurs fils, le manque d'une sanction sérieuse imposée aux examens de passage, la concurrence scolaire, la chasse à l'élève, pour l'appeler par son nom, enfin la liberté laissée depuis 1850 d'aborder l'examen au sortir de n'importe quelle classe (2), tout concourt à pousser vers le baccalauréat une foule de non-valeurs. Et si, dans ces conditions, les facultés accordent encore le diplôme dans la même proportion qu'il y a cinquante ans, ce n'est pas de sévérité excessive, c'est d'excessive facilité que nous les taxerions volontiers.

Les hasards de l'examen.

Il n'est pas aisé, reconnaissons-le, de maintenir contre tant de causes d'abaissement le niveau d'épreuves subies par tant de candidats. Les facultés, en réagissant, eussent risqué d'avoir contre elles l'opinion publique, plus intéressée qu'éclairée; là où on avait qualité pour le faire, on les a d'ailleurs poussées aux concessions (1).

(1) V. Bréal, *Excursions pédagogiques*, p. 7. — Gréard, *Éducation et Instruction*, Enseignement supérieur, p. 89.

(2) Un nombre croissant d'élèves de seconde — et ce ne sont pas les meilleurs — est annuellement reçu au baccalauréat. Le cas récent d'un mauvais élève de troisième, éliminé en juillet, comme incapable de poursuivre ses études, d'un grand établissement parisien, et reçu bachelier en province en novembre, pour exceptionnel qu'il soit, n'est pas moins déplorable.

Quoi qu'il en soit, la faiblesse croissante des études a contribué pour une large part à rendre l'examen moins précis et moins juste. Dans la très grande insuffisance, les degrés ne se distinguent pas aisément; l'indulgence extrême comporte fatalement l'arbitraire.

Ne s'étendît-il qu'aux plus médiocres des candidats, ce rôle du hasard serait déjà fâcheux. Des échecs, en eux-mêmes justifiables, peuvent devenir choquants au voisinage de certains succès. Mais le mal semble être plus grave et, dans ces dernières années, les accidents de cette sorte paraissent s'être multipliés pour les élèves moyens et même pour les bons. C'est qu'à la cause, extérieure à l'examen même, que nous venons d'indiquer, s'ajoutent, pour le rendre aléatoire, des vices inhérents à son organisation actuelle.

Insuffisante adaptation de l'examen au plan d'études.

1° *Nombre des épreuves écrites.* — En premier lieu, les épreuves écrites, dont l'importance est capitale, fournissent à l'appréciation des juges, pour l'examen de rhétorique surtout, une base insuffisante.

C'est bien dans l'intérêt des candidats qu'on en a toujours limité le nombre, qu'on les a réduites à des exercices où un peu d'intelligence générale, un peu de méthode, une moyenne peu élevée de connaissances semblaient devoir leur assurer le succès. Mais, en voulant rendre l'examen moins effrayant pour eux, on l'a rendu plus chanceux. L'épreuve écrite limitée ne leur permet guère la compensation des mauvais hasards. Elle interdit aux jurys la vérification des aptitudes particulières, le jugement complet, à tête reposée, sur la valeur intellectuelle des jeunes gens et la solidité de leur préparation. Adaptée à la conception abstraite d'un candidat idéal, toujours égal à lui-même, elle convient mal à la diversité d'intelligence, à l'inégalité journalière des candidats réels. Ce vice, signalé depuis

(1) Des circulaires, il y a une dizaine d'années notamment, leur ont été confidentiellement envoyées pour leur recommander l'indulgence. (V., dans la *Revue internationale* du 15 avril 1899, le témoignage de M. Chabot, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Lyon.)

soixante ans (1), est plus sensible aujourd'hui que jamais. Le nombre des candidats s'est accru; leur valeur moyenne a baissé; les copies faibles se sont multipliées. Les correcteurs, insuffisamment renseignés par elles, sont mis souvent dans un grand embarras. Des témoignages récents et autorisés (2) nous apprennent qu'à l'examen de rhétorique, notamment, les compositions françaises, pour la plupart, se confondent dans une médiocrité uniforme. La version latine presque seule décide donc de l'admissibilité. C'est trop peu, d'autant que la malechance y est fréquente et la fraude facile.

2° *Organisation des épreuves orales.* — Pour ceux qui, tant bien que mal, ont franchi cette première étape, les épreuves orales, du moins, représentent au complet le cours d'études. Mais on sait combien, dans les classes, même de bons élèves rendent peu dans les exercices oraux. C'est plus vrai encore à l'examen. Il y faudrait, en tout cas, des interrogations longues, précises, approfondies; les juges groupés en jury, comme le règlement le demande, voyant sous toutes ses faces l'esprit du candidat, échangeant leurs impressions avant de l'admettre ou de le condamner. Le nombre des aspirants, ici encore, a faussé tout le système. Le jury groupé ne fonctionne plus nulle part. Chacun interroge en son particulier, trop vite souvent, car le temps presse, sans revision et sans contrôle. La discussion réglementaire sur chaque candidat se borne souvent à une addition de points. Et dans plus d'une académie les épreuves orales, faites hâtivement, passent à tort ou à raison pour ne plus guère compter. Certaines du moins, comme l'explication grecque, sont souvent de pures formalités.

3° *Direction donnée à l'examen.* — Ce n'est pas tout. A l'oral comme à l'écrit, une certaine disconvenance de méthode semble s'accentuer entre l'examen et l'enseignement reçu par les candidats. Nous ne chicanerons pas ici sur des faits isolés. Il y aura toujours, de-ci, de-là, quelque texte de composition mal choisi, quelque interrogation maladroitement conçue. De session à session, de jury à jury, l'égalité mathématique des épreuves est irréalisable. Mais il est fâcheux, quoique compréhensible, que ces épreuves ne soient pas toujours dirigées dans le même esprit que la préparation des élèves. L'enseignement secondaire a ses lois propres, selon lesquelles il doit être jugé. Le savoir détaillé, en aucune matière, n'est de son ressort. Dans l'étude qu'il fait des littératures, la méthode historique ne peut jouer qu'un rôle très accessoire. La critique littéraire précise dépasse la portée de ses élèves. Partir, dans les diverses sciences, d'un petit nombre de faits élémentaires pour ouvrir à la curiosité de l'enfant les voies entre lesquelles il choisira plus tard; lui donner des aperçus d'ensemble, que des études ultérieures préciseront; l'initier, par la pratique surtout, à quelques parties des méthodes; l'habituer, par la traduction, l'étude grammaticale et littéraire des textes, les exercices de développement sur des idées très simples et très générales, à apporter une certaine critique dans le choix, une certaine rigueur dans la mise en ordre et l'expression de ses pensées; faire en même temps de ces études une première initiation à la vie morale et sociale, une première éducation de la raison, du sentiment et du goût, c'est là l'essentiel de sa tâche. C'est, après quelques années d'incertitude, peut-être, en face du mouvement philologique et historique qui s'accentuait ailleurs, la mission nécessaire dont il semble avoir repris la claire intelligence.

Les Facultés, au contraire, et notamment

(1) En 1864, dans une *Note présentée au Conseil supérieur de l'instruction publique sur la réforme du baccalauréat*, M. Duruy s'exprimait ainsi : « Il est incontestable que l'épreuve écrite est plus concluante que l'épreuve orale. » Il signalait ce fait que, dès 1840, l'administration s'était proposé de la fortifier et de l'étendre, et citait ce passage d'un document officiel remontant à cette date : « Elle est la meilleure garantie du véritable savoir; elle laisse à l'élève la plénitude de ses moyens; elle permet au juge de motiver plus sûrement son opinion, et elle écarte ceux des candidats qui n'ont à faire valoir que des connaissances superficielles, un peu de mémoire, et beaucoup de hardiesse. » Dès 1840, les académies consultées étaient unanimes à exprimer l'avis que « la composition écrite est, au baccalauréat comme au collège, l'indice le plus sûr de la capacité d'un candidat ». Trois académies proposaient d'instituer à l'examen cinq compositions; six académies, quatre; treize académies, trois; cinq seulement, deux.

(2) Voir sur ce point les déclarations de M. Lavisse et de M. Alfred Croiset, dans les discussions à la suite desquelles la *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur* s'est prononcée, elle aussi, pour la multiplication des compositions écrites, ainsi que l'ont fait les Congrès des professeurs des lycées et collèges en 1897 et 1899. (*Revue internationale de l'enseignement*, 15 juin 1896.)

les Facultés des lettres, se sont de plus en plus, en tout ordre d'études, détournées des généralités vers les recherches spéciales; de la critique esthétique et de la littérature moralisante, vers l'érudition historique et philologique. Les examens qui leur sont propres, licences, doctorats, se sont profondément transformés en ce sens. Le baccalauréat, à son tour, s'est ressenti de ces habitudes nouvelles. La tendance à exiger des candidats un savoir trop particulier se marque assez souvent dans les épreuves orales. Le choix des compositions françaises, à l'examen de rhétorique, a prêté aux mêmes critiques. Tandis que naguère, à n'en juger que par les textes des compositions françaises et latines, on pouvait aisément prendre la licence ès lettres pour un baccalauréat supérieur, on a pu, dans ces dernières années, se demander si plus d'un texte de devoir français proposé à nos bacheliers n'aurait pas mieux convenu à la licence. Aux compositions de rhétorique proprement dites, narrations, discours, lettres, développements à cadre historique sur des idées morales ou esthétiques très simples, se sont substituées les analyses d'ouvrages, les dissertations critiques, les exposés d'histoire des littératures, quelquefois de véritables interrogations écrites d'histoire ou de géographie (1). Sur de tels sujets, des écoliers de seize ans ne peuvent pas, en général, ou, quand ils le pourraient, n'osent pas faire preuve de personnalité. Ce ne sont pour eux qu'autant d'invites à faire montre de leur savoir, à entasser, sans ordre et sans choix souvent, sans soin suffisant de la forme, sur des faits et des idées que leur esprit novice ne sait pas encore dominer, tout ce qu'a pu retenir leur mémoire de formules apprises dans les cours ou dans les manuels. Ce sont aussi, parfois, autant de pièges où les défaillances momentanées du souvenir, les insuffisances inévitables du savoir font tomber même les plus intelligents (2). Ce sont enfin autant d'occasions offertes à la fraude, toujours prête à se glisser dans une épreuve écrite où un trop grand rôle est donné à la mémoire.

Le Conseil académique de Paris, dès 1884, par l'organe d'un des maîtres les plus éminents de la Sorbonne, s'élevait contre cette direction donnée à l'examen (1). Le Conseil supérieur et l'administration s'en sont plus d'une fois préoccupés. Une circulaire explicite, adressée en 1896 aux Facultés des lettres, contient à ce sujet des instructions précises (2). Mal accueillie, nous le savons, par quelques professeurs de l'enseignement supérieur, qui ont trouvé mauvais qu'on leur fît la leçon, disaient-ils, au nom de leurs collègues de l'enseignement secondaire, elle n'a pas cependant été partout sans effet. Mais on peut se demander si, là même où elle a trouvé le meilleur accueil, une circulaire suffira à modifier d'une façon durable des méthodes d'examen qui se rattachent aussi naturellement à toutes les habitudes d'esprit d'un grand nombre d'examinateurs.

Des instructions officielles peuvent encore moins agir sur la direction des épreuves orales. Et nous savons tous combien de fois il arrive que des candidats soient démontés, que le résultat de l'examen soit faussé par des questions à la fois trop peu multipliées, trop hâtives et mal appropriées à l'enseignement qu'ont reçu de nous nos élèves.

Répercussion fâcheuse de l'organisation actuelle de l'examen sur les études.

Un examen écrit trop restreint, et quelquefois corrigé sans sûreté; un examen oral trop hâtif et souvent très superficiel; dans l'un comme dans l'autre, une tendance à demander plutôt du savoir de détail que de la réflexion et du goût; comme résultat, des jugements approximatifs et aléatoires, et un avantage réel involontairement fait aux procédés de préparation les plus artificiels, — n'est-ce

(1) Voir dans l'*Exposé des motifs* du projet de M. Combes (*Revue universitaire* de 1896, supplément p. 5 et 6) quelques exemples auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d'autres.

(2) Une matière bien faite de discours ou de lettre contient, sur le sujet à traiter, à peu près toutes les suggestions nécessaires. A l'intelligence de les comprendre et à l'expérience de s'en servir. Dans une dissertation critique, un exposé historique, une analyse, ni intelligence, ni expérience ne suppléent aux ignorances de fait, ne peuvent compenser les erreurs. Combien les unes et les autres peuvent cependant être excusables et même légitimes!

(1) Voir Rapport de M. Girard à ce Conseil, dans l'enquête de 1884 sur la réforme du baccalauréat (*Enquêtes et documents*, t. XVIII) et cf. un avis très net exprimé dans le même sens par la *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur* (*Revue internationale de l'Enseignement*, 15 juin 1896).

(2) Voir *Bulletin administratif* du 5 septembre 1896.

pas assez pour expliquer, sans mettre en cause si peu que ce soit le principe même de l'examen, l'influence intellectuelle et morale fâcheuse que nous le voyons exercer sur un certain nombre d'élèves? S'ils sacrifient, dès la seconde, thèmes latins et versions grecques, devoirs de langues vivantes et de mathématiques, tous les exercices, en un mot, qui ne figurent pas à l'examen; s'ils s'étonnent naïvement qu'en rhétorique on veuille encore les leur faire pratiquer; s'ils négligent les matières, comme le grec, sur lesquelles les jurys passent pour être particulièrement coulants; si, plutôt que de consacrer de longues heures à un devoir pour y donner toute leur mesure, ils aiment mieux s'entraîner à improviser des à peu près; si, au lieu de lire quelques auteurs et de les étudier à fond, d'apprendre à les pénétrer et à les aimer, au lieu de s'appliquer à l'histoire, aux sciences, pour les satisfactions sérieuses qu'elles procurent à l'esprit, ils préfèrent se bourrer la mémoire d'analyses toutes faites, de secs résumés, de mots et de formules que, sans les avoir digérés, ils pourront dégorger à heure dite; si parfois les professeurs rebelles à ces méthodes s'entendent reprocher — et même, hélas! avec chiffres à l'appui — de ne pas se soucier du succès de leurs élèves; ce n'est pas l'examen lui-même que nous en rendons responsable; mais c'est, sans hésiter, son organisation et sa pratique actuelles.

Composition des Jurys.

Cette organisation et cette pratique, nous les croyons étroitement liées aux règles qui précèdent à la composition des jurys.

Depuis un certain nombre d'années, les candidats, nous le disions déjà tout à l'heure, sont devenus trop nombreux, les tâches diverses imposées aux examinateurs trop complexes et trop absorbantes pour que le fonctionnement de l'examen n'en soit pas nécessairement faussé.

Depuis un certain nombre d'années aussi, une partie des juges nous paraissent avoir de moins en moins, soit l'expérience des études secondaires qui leur rendrait facile et sûr l'accomplissement de leur délicate mission, soit le loisir de s'y préparer par une étude spéciale, soit même le goût de s'y donner tout entier, et la conviction, pourtant indispensable, de son importance pédagogique et sociale.

Nous n'entendons — est-il besoin de le dire? — mettre en cause ni la haute valeur intellectuelle, ni la conscience professionnelle des jurys. Mais nul ne se soustrait à la force des choses. Les Facultés, lors de l'enquête de 1884, et depuis à plus d'une reprise, ne se sont pas seulement plaintes elles-mêmes du long travail que leur impose le baccalauréat, du surcroît qu'il ajoute à la tâche chaque jour plus lourde, et qui le resterait, sans lui, des licences subdivisées, des diplômes d'études supérieures; elles n'ont pas seulement déploré les deux mois de cours et d'études sérieuses dont chaque année il prive leurs étudiants, réduisant presque à sept mois pour eux la durée effective de l'année scolaire. La conscience très nette d'un changement profond dans leur fonction sociale et dans la direction de leur esprit a aussi inspiré ceux de leurs membres qui demandaient à se décharger sur d'autres de l'examen final des études secondaires.

Quand le baccalauréat a été organisé en 1808, les Facultés n'étaient, comme elles sont menacées de le redevenir, malgré elles, que de simples bureaux d'examens. Leur programme se réduisait à quelques leçons publiques faites par les professeurs des hautes classes de chaque lycée, qui, avec le proviseur et le censeur, constituaient presque leur unique personnel.

Lorsqu'elles ont pris une existence propre, pendant longtemps encore elles se sont recrutées parmi l'élite des professeurs mûris dans l'enseignement secondaire. Par la nature même de leur cours, ils continuaient, dans leurs nouvelles fonctions, à entretenir et à développer en eux-mêmes cette culture générale dont le souci, dans les programmes des lycées et le recrutement du personnel enseignant, dominait de bien haut toutes les spécialités.

Aujourd'hui les Facultés, nous l'avons déjà rappelé plus haut, sont surtout des établissements de travail scientifique. Les enseignements spéciaux s'y sont multipliés; les plus généraux s'y sont spécialisés. Leurs professeurs, en partie, se recrutent parmi de jeunes savants qui ont à peine fait l'apprentissage de l'enseignement secondaire, qui, souvent, ne l'ont jamais pratiqué, et dont quelques-uns n'ont même pas le titre d'agrégés

Le baccalauréat de son côté, tout en faisant, comme les programmes secondaires, à certaines spécialités plus de place qu'autrefois, ne les admet que sous la forme d'un enseigne-

ment élémentaire, dont ceux qui sont à l'autre extrémité de la science ont parfois quelque peine à ressaisir l'esprit.

Dans le coup de feu de l'examen, si le spécialiste donne des sujets, corrige, interroge, dans sa spécialité, combien de fois le temps, comme l'habitude, lui manque pour se mettre au niveau du candidat! S'il le fait dans celle de son voisin, — et tous, à ce moment, doivent faire de tout, sont censés bons à tout, — à quelles erreurs d'appréciation n'est-il pas exposé! La licence, il est vrai, garantit, dans les Facultés des lettres, une compétence de tous les juges en français, en latin, en grec; des physiciens, dans les Facultés des sciences, en mathématiques, ou des mathématiciens en physique. Mais un historien ou un géographe, par exemple, apporte-t-il toujours à la correction d'un devoir français les habitudes d'esprit d'un professeur de lettres, à celle d'une version latine l'expérience précise, le jugement exact d'un latiniste de métier? et combien de littérateurs, d'archéologues, ne jugent des épreuves de géographie ou de philosophie, combien de naturalistes des épreuves de mathématiques, qu'avec les souvenirs indistincts de leur propre baccalauréat!

Combien surtout, n'ayant jamais dirigé une classe, et fussent-ils dix fois compétents sur le fond, se rendent mal compte de l'esprit dans lequel tel exercice est compris dans les classes et doit être corrigé à l'examen, de la gravité relative de tel ou tel ordre de fautes!

Conclusion.

Est-il besoin de motiver plus longuement la conclusion qui, à notre avis, s'impose?

L'organisation actuelle du baccalauréat doit être réformée. La correspondance doit y être rendue plus exacte et plus complète entre les épreuves de l'examen et les exercices en usage dans les classes. L'identité de méthode et d'esprit doit y être rétablie entre l'enseignement et le corps enseignant d'une part, de l'autre l'examen et le corps des examinateurs.

III

ESQUISSE D'UN PROJET DE RÉFORME

Chercher à préciser ces indications générales sera la seconde partie de notre tâche. Non que nous prétendions apporter un système complet, formuler dans tous ses détails un règlement nouveau. Nous poserons seulement quelques principes, conséquences naturelles des observations qui précèdent, et auxquels, si on en reconnaît la justesse, devra se plier l'organisation de l'examen et du jury.

Organisation générale de l'examen.

Nous avons reproché à l'examen actuel de n'être pas suffisamment adapté à l'enseignement secondaire, suffisamment en harmonie avec ses programmes et son esprit propre. L'examen tel que nous le concevons coïncidera aussi exactement que possible avec les études elles-mêmes. Il ne comportera ni liste particulière de questions, ni liste d'auteurs. Il n'aura de programme que celui même des classes. Toutes les parties de l'enseignement, et les exercices essentiels, y seront représentés, à proportion de leur importance dans le plan d'études.

1° *Épreuve écrite.* — D'accord avec les partisans de l'examen intérieur, avec la pratique de presque tous les pays d'Europe, avec les autorités académiques consultées en 1840, avec Victor Cousin, avec M. Duruy, avec les congrès des professeurs de 1897 et de 1899, avec nos confrères de la *Société d'enseignement supérieur*, nous croyons que, pour les séries littéraires tout au moins (examens de rhétorique, et de philosophie et, si le baccalauréat moderne était maintenu, examens de seconde moderne et de première lettres), l'épreuve écrite doit constituer la partie principale de l'examen. « Elle est en effet, pour emprunter les expressions de V. Cousin, la meilleure garantie du véritable savoir; elle laisse à l'élève la plénitude de ses moyens; elle permet au juge de motiver plus sûrement son opinion. » Dans la mesure du possible, par les compositions multipliées, en compensant les chances, elle élimine le hasard. C'est elle aussi, nous l'avons montré, qui, dans les années où il songe à l'examen, règle le travail de l'élève; c'est elle par conséquent qui l'incite le mieux à n'en négliger aucune partie. C'est elle seule enfin, si on la fait suffisamment complète, qui peut apporter un correctif efficace aux pratiques trop répandues de la préparation artificielle, en lui interdisant de mutiler — c'est son procédé habituel — le groupement de matières d'étude et d'exercices

jugé nécessaire à la culture générale et au développement harmonieux de l'esprit.

Nous voudrions donc y voir, à peu de chose près, représentées les diverses matières inscrites au programme. Non pas toutes, à coup sûr, par des compositions longues et de nature à surmener les candidats; mais, pour prendre un exemple, à l'examen de rhétorique, à côté d'une ou deux compositions plus importantes, celles, sans doute, du régime actuel, par lesquelles le candidat donnerait en quelque sorte son coefficient intellectuel, montrerait dans quelle mesure il est capable de réfléchir, de composer et d'écrire, des épreuves plus courtes feraient voir quelle application il a apportée dans ses classes aux autres exercices écrits, aux devoirs de grec, de langues vivantes et de mathématiques.

Une seule objection de fond a été opposée à cette réforme. La fraude, plus répandue, plus ingénieuse aujourd'hui que jamais, n'y trouverait-elle pas des facilités nouvelles? Nous croyons au contraire que multiplier, par exemple, les épreuves de traduction, c'est diminuer les chances des fraudeurs qui ne pourront guère frauder sur toutes à la fois. Pour les compositions de français et de philosophie, la fraude sera déconcertée le jour où l'on en bannira les sujets qui font surtout appel à la mémoire; il en sera de même pour celles de sciences quand, aux questions de cours trop particulières, seront substitués soit des problèmes, soit des questions plus larges ou plus détournées, obligeant, par leur énoncé même, le candidat à un effort d'esprit, à une mise en œuvre intelligente de son savoir. Il est certain. d'ailleurs qu'une des causes du succès fréquent de la fraude est l'insuffisance actuelle de la surveillance exercée pendant les compositions. Des mesures très simples peuvent y remédier (1).

2° *Épreuve orale.* — Quant aux épreuves orales, elles ne verraient pas, dans notre pensée, diminuer leur rôle. Au contraire. Plus ou moins importantes selon les divers ordres d'études, mais partout assez longues, assez variées pour être probantes et éliminer le hasard, tantôt elles serviraient surtout au candidat pour réparer des défaillances accidentelles, au juge pour préciser sa première impression, tantôt, et pour les sciences en particulier, elles fourniraient à ce dernier des éléments essentiels de son appréciation définitive.

3° *Direction donnée à l'examen.* — Les textes des compositions, les questions de l'examen oral seraient choisis en parfait accord avec les méthodes éducatives de l'enseignement secondaire. Les épreuves écrites de tout ordre devraient faire appel à l'initiative de l'élève, exiger de lui un effort, proportionné à son âge, de réflexion, d'ordonnance et de style. Les sujets qui ne s'adresseraient qu'à la mémoire, ceux qui supposeraient la connaissance présente et détaillée de tel chapitre très particulier d'un programme, qui a pu en classe être négligé, de tel ouvrage, inscrit sur les listes des classes, mais qu'un professeur, usant de sa liberté de choix, a pu ne pas faire étudier, seraient scrupuleusement écartés.

Dans la direction de l'examen oral, peut-être l'examinateur, sans que rien fût retranché à sa liberté nécessaire, serait-il utilement guidé si le livret scolaire contenait des indications qu'on n'a pas jusqu'ici songé à y inscrire. Chaque professeur peut déjà se mouvoir dans les programmes avec une certaine indépendance. Cette indépendance, nous avons demandé qu'elle fût encore étendue. Ne pourrait-on admettre, dès lors, que chacun inscrivît sur le livret la liste des auteurs qu'il a fait expliquer dans sa classe, qu'il y indiquât les parties de la science qu'il enseigne sur lesquelles il a plus particulièrement insisté?

4° *Composition du jury.* — Quant aux examinateurs, deux garanties essentielles leur seraient demandées : celle d'une compétence spéciale sur la partie de l'examen, écrit ou oral, qui leur serait confiée. Ce devrait être, à notre avis, soit l'agrégation, soit une nomination de chargé de cours ou de professeur

(1) La multiplication des jurys et des centres d'examen, permettant de faire composer sur les mêmes textes un moins grand nombre de candidats, rendrait possible la substitution, aux textes imprimés, de textes autographiés par les correcteurs eux-mêmes, et la suppression, par conséquent, des intermédiaires corruptibles. Quant aux communications entre candidats, c'est une question de disposition matérielle et de surveillance plus ou moins active. On éviterait les ententes en changeant, à chaque épreuve, l'ordre des candidats dans la salle. Enfin, avec les compositions plus nombreuses, on diminuerait l'importance de ces coïncidences entre les textes d'examen et des devoirs antérieurement faits par les candidats, qui sont assez fréquentes, et prennent de si graves proportions aux yeux de gens intéressés ou mal informés.

licencié, correspondantes à cette spécialité; celle aussi d'une assez longue pratique de l'enseignement secondaire.

Enfin, au jury dispersé, tel qu'il existe actuellement en fait, serait substitué le jury groupé, dont les membres se contrôlent entre eux, et, sans pouvoir juger le candidat, dans ses diverses épreuves, avec une égale sûreté, se forment cependant de lui une opinion plus complète.

Réforme du jury.

Dans les conditions que nous venons de poser, les examens exigeraient plus de temps que ne peuvent matériellement leur en consacrer les facultés. Leur personnel, déjà insuffisant aujourd'hui, et obligé, dans les grands centres, de faire largement appel aux professeurs docteurs des lycées, serait à plus forte raison, si l'on adoptait nos principes, trop peu nombreux pour former les jurys. Enfin une partie des maîtres de l'enseignement supérieur, soit qu'ils n'aient pas le diplôme d'agrégés, soit qu'ils n'aient jamais enseigné dans les lycées ou collèges ou n'aient fait qu'y passer un instant, ne pourraient fournir les garanties que nous demandons aux juges. Nous avons d'ailleurs longuement montré tout à l'heure comment à la composition actuelle des jurys nous paraissent assez étroitement liés certains des défauts de l'examen.

La substitution d'un jury nouveau au jury de Faculté nous a donc paru s'imposer comme la conséquence de toute notre étude, et nous avons dû aborder ce difficile problème.

1° *Le système du jury intérieur.* — Dès l'abord, nous nous sommes trouvés en présence d'un système complet, séduisant à bien des points de vue, qui fonctionne en Allemagne et a passé de là, plus ou moins modifié, dans presque toute l'Europe, et qui a en France ses partisans convaincus. Nous voulons parler de l'examen intérieur, subi dans chaque établissement par les élèves devant leurs professeurs, sous la présidence et le contrôle d'un délégué de l'État.

Arguments historiques.

Ce système, au cours de nos dernières discussions, n'a pas été défendu devant nous. Il l'avait été, devant notre Commission du baccalauréat, en 1896. Un de nos collègues avait alors développé cette idée, qu'adopter ce régime serait en réalité revenir à une tradition nationale presque aussi ancienne que nos vieilles Universités, renouvelée à partir de 1815, perpétuée jusqu'en 1847 et 1850 par une double institution : celle du certificat d'études, constatation de deux années de rhétorique et de philosophie régulièrement faites, sorte de résumé final des examens de passage; celle de la Commission d'examen, composée du proviseur, du censeur, des professeurs de philosophie et de rhétorique, chargée d'examiner les candidats bacheliers dans les chefs-lieux académiques où n'existait pas de Faculté des lettres. Plusieurs fois modifiée, attaquée, supprimée enfin par MM. de Salvandy et de Parieu, cette organisation constituerait à la fois un précédent français et une preuve d'excellente pratique en faveur de l'examen intérieur.

A cette argumentation historique, des arguments historiques avaient été opposés, et nous croyons qu'ils valent encore la peine d'être reproduits. Il ne faudrait pas, répondait-on, confondre les acceptions des mots, variables avec le temps. Certificat d'études n'était pas certificat d'aptitude. Dans ce document d'ordre purement administratif, constatant la présence, deux années durant, de l'élève dans un établissement public ou une école autorisée, il ne faut voir qu'une arme contre les préparations hâtives et clandestines, une défense du monopole de l'État, qui subsista jusqu'en 1849 pour les classes supérieures.

Quant au principe de l'examen intérieur subi devant les maîtres de l'élève, on n'en voit pas de traces dans les textes. Si les professeurs et administrateurs des collèges royaux ou lycées, qui constituaient primitivement eux-mêmes le personnel des Facultés, ont continué à s'adjoindre à lui là où les Facultés transformées subsistaient, lui ont été substitués là où la Restauration les avait supprimées, c'est que sans eux le personnel des Facultés n'aurait pas suffi à faire passer l'examen; c'est aussi que des déplacements alors pénibles et onéreux auraient été imposés aux juges et aux candidats. Ces commissions de professeurs faisaient passer le baccalauréat pour les mêmes raisons tout administratives qui, à l'occasion, les ont fait charger de la licence. Les élèves du collège royal, dans chaque académie, étaient d'ail-

leurs les seuls à subir l'examen devant leurs maîtres. Et loin de se féliciter de cette nécessité de fait, loin d'en dégager un principe dont elle eût peu à peu généralisé l'application, l'administration universitaire semble s'être débattue pendant trente ans contre les inconvénients qu'elle en voyait résulter. En 1829, un arrêté interdit aux membres des commissions de donner des répétitions aux élèves qu'ils auront à examiner ; une décision de 1843 confirme cet arrêt ; une commission, dont les membres y ont contrevenu, est dissoute en 1846. En 1853, V. Cousin avait fait sortir de chaque commission le proviseur et le censeur. « Quelque honorable », écrivait-il, devançant ainsi un des principaux arguments que nous opposerons à l'examen intérieur, « quelque honorable que soit leur caractère, ils peuvent, par leur zèle même, si digne d'éloges, pour l'administration qui leur est confiée, encourir, en ces temps de défiance, le soupçon d'une partialité involontaire. » Il avait transporté, en même temps, de l'enceinte du Collège royal, le local de l'examen dans la salle du Conseil académique (1). Des témoignages de survivants de cette époque, recueillis dans l'enquête de 1884, attestent que la création, entre 1836 et 1847, de Facultés nouvelles, fut motivée en particulier par le désir de faire disparaître les commissions lycéales d'examens et quand on a vu, par exemple, M. le doyen Lory, au Conseil académique de Grenoble (2), déclarer que les « professeurs membres de ces Commissions (il en avait été), surveillés par les familles et les représentants du pouvoir, étaient dans une situation absolument fausse », que « malheureusement, de véritables scandales n'étaient pas rares », on n'est pas surpris qu'en 1847 un ministre aussi universitaire que M. de Salvandy ait cru rendre service à l'Université en les supprimant définitivement.

Il n'est pas inutile de remarquer que cette condamnation, après trente ans d'expérience, de l'examen intérieur, date d'un temps où existait encore le monopole, dont la disparition a rendu bien plus difficile encore le fonctionnement d'un semblable régime.

(1) V. pour tout ceci, A. de Beauchamp, *Recueil des lois et règlements*, t. Ier.

(2) V. *Enquêtes et documents*, t. XVIII *bis* (Conseils académiques), p. 110.

Arguments théoriques : le système allemand.

Un autre membre de votre commission de 1896 nous avait exposé en détail le système d'examen allemand, et nous avait proposé de l'adopter.

Nous rappellerons seulement les grands traits de cette organisation, substituée en Prusse, par exemple, de 1812 à 1834, à une autre assez analogue à notre baccalauréat actuel, et peu à peu complétée, perfectionnée depuis (1).

La condition essentielle de son fonctionnement est l'existence, après chaque classe, d'examens de passage très sérieux, qui ne laissent arriver dans les classes supérieures que des élèves capables, s'ils travaillent, d'obtenir le diplôme final. De plus, dans la dernière année, l'élève ne peut se présenter qu'avec l'autorisation de ses maîtres. L'examen qu'il subit comprend un grand nombre d'épreuves écrites ; chaque sujet a été choisi, sur une liste de trois présentée par le professeur compétent, par le commissaire du Gouvernement qui présidera la commission d'examens. Le jury, qui se compose des professeurs de la classe, du directeur et d'un membre du conseil de surveillance de l'établissement, enfin du commissaire-président désigné par le Conseil provincial d'instruction publique, prend connaissance des copies après que le professeur compétent les a corrigées, et même qu'un reviseur spécial, dans quelques pays du moins, a contrôlé cette correction. Le président, à son tour, les étudie, ainsi qu'un dossier comprenant les devoirs et les notes des deux dernières années d'études, et qui suffit à compenser, s'il est bon, l'insuffisance des compositions. Après l'examen oral, où ce sont aussi les professeurs qui interrogent, le président ayant toutefois le droit d'intervenir, a lieu la délibération définitive, où le dossier joue encore son rôle. Là le commissaire-président a voix prépondérante en cas de partage, et peut même opposer à la décision du jury un veto suspensif ; en ce cas, l'autorité supérieure prononce, sur le vu du dossier. Le candidat

(1) Voir pour plus de détails, entre autres, GRÉARD, ouvrage déjà cité ; M. BRÉAL, *Excursions pédagogiques ; Pigeonneau*, rapport au Congrès international de 1889 ; RIEDER, dans l'*Enseignement secondaire* du 1er mars 1896.

qui a échoué doit se représenter devant les mêmes juges. Après trois épreuves, son échec est définitif.

Quant aux candidats du dehors, ils sont examinés à part, par les mêmes jurys. Les établissements libres, peu nombreux d'ailleurs, s'ils acceptent pour leur enseignement l'inspection de l'État, font passer l'examen à leurs élèves dans les mêmes conditions que les gymnases royaux ou municipaux.

Ajoutons que le commissaire-président a droit d'inspection dans les établissements de son ressort et que lui-même est contrôlé par le Conseil provincial qui reçoit les dossiers de chaque examen, envoie au président du jury ou au directeur du gymnase ses observations, s'il y a lieu, et peut, dans le courant de l'année, faire composer sur des sujets de son choix les élèves des divers gymnases. Le droit à faire passer l'examen peut être retiré aux établissements qui le possèdent, au cas d'abaissement excessif des études et du niveau des épreuves.

Critique de ce système. — Ce régime d'examens, nous disait-on en 1896, est équitable et sûr. Il excite les élèves au travail, il les fait juger par des juges compétents, il maintient la valeur et la dignité du diplôme ; il grandit enfin, aux yeux des enfants et des familles, le prestige des professeurs, arbitres souverains, dans des conditions de légitime sévérité, de l'avenir de leurs élèves.

Nous ne ferons pas difficulté de reconnaître certains de ces avantages. Assurément, un examen final fonctionne dans d'excellentes conditions, quand il n'est que le dernier d'une succession d'examens sérieux qui ont éliminé au fur et à mesure les élèves incapables. Un examen calqué sur le programme des études ne risque pas d'en fausser la marche. Un examen subi devant des maîtres de l'enseignement secondaire garantit mieux la compétence des juges. Un examen où la partie écrite est aussi importante permet d'apprécier plus sûrement les candidats et donne au labeur persévérant l'avantage sur la facilité superficielle et l'ignorance habile. Un examen enfin, auquel, après trois échecs, on n'est plus admis à se représenter, est fait pour imposer l'effort aux plus paresseux et pour assurer au professeur, dans sa tâche, le concours empressé des familles.

Mais de tous ces caractères il n'en est pas un, à ce qu'il semble, qui ne puisse se retrouver dans une organisation différente ; pas un qui découle nécessairement du choix, comme juges, des maîtres de l'élève. Et, si ce choix a l'avantage de donner à celui-ci, contre les défaillances de la dernière heure, certaines garanties, il nous semble prêter, en France du moins, à des objections graves qui ont suffi à nous le faire rejeter.

Du moins en France, disons-nous. C'est qu'une institution excellente dans certains milieux, parfaitement adaptée à certaines mœurs, peut, une fois transplantée, donner bien des déceptions. Ce fut naguère l'aventure du volontariat. Ce pourrait être, si on voulait l'essayer aussi, celle du certificat de maturité.

Etabli dans les pays allemands en un temps où la vie politique y était à peu près nulle, l'autorité de l'État et de ses représentants incontestée, ce système a jeté dans l'esprit public de profondes racines. Il s'est formé autour de lui une tradition de respect qu'aident à survivre, dans des circonstances un peu différentes, non seulement la vénération, héréditaire en contrée germanique, pour tout ce qui tient à la science et à l'enseignement, mais tout un ensemble de conditions qui ne sont guère réalisées ni réalisables chez nous.

La vie provinciale très développée, d'abord, donne au personnel enseignant, dans les gymnases, une stabilité relative qui assure la solidarité des maîtres, la force des traditions, l'unité morale et la sûreté de jugement des jurys, leur prestige auprès de pères de famille dont beaucoup, avant leurs fils, ont eux-mêmes été leurs justiciables.

Plus encore que le personnel enseignant, la population scolaire est fixe dans chaque établissement. L'absence d'internat, à elle seule, empêcherait le plus souvent l'émigration lointaine de l'élève. Mais aussi tout un ensemble de règlements rend malaisé son transfert de gymnase en gymnase, impossible la concurrence des gymnases entre eux, la mise au rabais des examens de passage et de l'examen final, et au jugement porté sur chaque candidat donne ainsi l'appui de l'opinion collective que pendant de longues années maîtres et camarades se sont formée sur lui.

Ces jeunes gens, d'ailleurs, ne sont pas pressés de vivre. En sortant à dix-huit ou dix-neuf ans du gymnase, la plupart iront passer quelques semestres à l'Université. Sur

un aussi long cours d'études, une ou deux classes à redoubler ne comptent guère.

Une inspection permanente, investie de pouvoirs étendus, et facile à organiser sans doute dans un pays où les professeurs des Universités sont moins étrangers à l'enseignement secondaire et moins spécialisés que chez nous (1), donne aux familles et à l'État une garantie de plus.

Enfin, en l'absence d'un enseignement libre fortement constitué, un monopole de fait protège tout le système contre l'assaut des intérêts ou des doctrines.

En France, que voyons-nous? Des jeunes gens que la loi militaire, les concours des grandes écoles, l'impatience toujours croissante des parents pressent d'arriver au terme de leurs études; une clientèle scolaire qui s'inquiète moins de la culture que du diplôme et de ses sanctions pratiques; des familles dont beaucoup demandent au professeur moins d'élever et d'instruire que de préparer efficacement à l'examen et, s'il devenait juge, ne lui demanderaient plus que d'y admettre; une opinion qui n'a guère, quand les intérêts de chacun sont en jeu, le respect des fonctions, des titres et du savoir et pour qui souvent les institutions publiques sont moins les organes d'une vie sociale supérieure que des instruments au service des besoins individuels; des professeurs qui, surtout dans les classes supérieures, passent sans cesse des petites villes aux grandes et n'ont le temps ni de former entre eux des liens étroits, ni de connaître à fond la population de leur lycée ou de leur collège, ni de conquérir, contre les pressions ou les critiques du dehors, une forte autorité locale; des élèves à qui l'internat permet de se déplacer à leur gré et donne toutes les facilités pour passer d'un établissement à un autre moins sévère, doublées par une concurrence, qui est une véritable lutte pour la vie, entre l'enseignement public et l'enseignement libre, et, dans l'un et l'autre, entre des maisons toutes voisines.

Comment pourrait, dans de pareilles conditions, fonctionner le régime qu'on nous propose? Comment se maintiendrait la sévérité de l'examen, le sérieux des études?

Laissons de côté, pour faire court, bien des questions qui ont toutes leur gravité : difficulté, pour la valeur, le prestige du diplôme, d'établir l'examen intérieur dans tous les établissements, même publics, sans exception, là, par exemple, où certains au moins des membres du jury seraient eux-mêmes de simples bacheliers; difficulté non moindre de ne pas l'y établir, quand, plus encore qu'au temps des Commissions lycéales, se dépeupleraient, au profit des autres, les établissements qui en seraient privés (1). Ne parlons pas des influences, des intrigues, qui seraient mises en jeu pour obtenir ce privilège, pour en empêcher le retrait là où les études et l'examen descendraient trop au-dessous de la moyenne; de l'intrusion, dans ces questions toutes scolaires, des passions locales, au détriment de la paix de l'école publique, de la dignité de l'Université.

Plus redoutables, et nous sommes vraiment surpris qu'on paraisse quelquefois le méconnaître, seraient dans les petites villes et même dans les grandes, les influences qui s'agiteraient autour des examinateurs et qui pèseraient sur eux. Il faut bien en parler puisque nous ne discutons pas dans l'abstrait, pour une Université idéale fonctionnant au pays d'Utopie; puisque l'analyse exacte des faits peut seule nous conduire à des solutions pratiques; puisque le mal que nous craignons a ses précédents que nous avons rappelés; puisqu'aujourd'hui, comme avant 1847, professeurs, membres du jury, parents d'élèves, sont des hommes capables de faiblesse et, selon leur position réciproque, craignant d'en être soupçonnés ou prompts à en soupçonner les autres.

(1) On sait qu'un bon nombre de cours des Universités allemandes sont des cours de vulgarisation générale, assez analogues à l'enseignement de nos classes supérieures. On sait aussi que, parmi les professeurs des Universités, ceux qui ont exercé dans l'enseignement secondaire ont eu souvent à y enseigner les matières les plus diverses et peuvent apporter à la surveillance des études et des examens une compétence multiple; qu'ils ont dû, plus longtemps que chez nous, subir des examens portant sur les diverses parties de la culture générale; que, par exemple, dans des examens de sciences correspondant à peu près à notre agrégation, des garanties de culture classique sont exigées. La spécialisation outrée, malgré une opinion répandue, est un vice plus français qu'allemand.

(1) « Autrefois, lorsque les professeurs du lycée de Douai faisaient subir les examens des baccalauréats ès lettres et ès sciences, les élèves des classes supérieures se portaient en foule au lycée de Douai et désertaient les autres lycées et collèges. » (Délibération du collège de Cambrai, *Enquête* de 1884, p. 309.)

Si les examens de passage annuels — condition nécessaire, l'exemple de l'Allemagne le prouve, du bon fonctionnement de l'examen intérieur final — après quatre-vingts ans de règlements, d'instructions, de circulaires, n'ont pu entrer (1) dans les mœurs françaises, les mêmes causes qui s'y sont opposées, et qui, en continuant à le faire, compromettraient, si on l'adoptait, tout le système, agiraient plus fortement encore pour fausser l'examen final.

La tâche serait assez délicate déjà, s'il pouvait l'accomplir en toute liberté d'esprit, pour le maître invité, non plus à guider le travail présent de ses élèves, mais à fournir, de leur acquis intellectuel, une garantie ayant valeur sociale, et, jusqu'à un certain point, à décider de leur avenir. Comment échapper à toute prévention, comment se soustraire à tout scrupule intime, quand à l'examen oral, par exemple, il saurait presque à coup sûr quelle réponse bonne ou mauvaise provoquerait telle ou telle question ? La tâche deviendrait inacceptable quand toutes les ruses déjà mises en œuvre auprès des Facultés le seraient pour agir sur lui, plus rapproché de toutes façons des familles (2), plus enveloppé par elles; quand toute l'année il se sentirait entouré de prévenances intéressées, d'influences sourdement menaçantes, et de soupçons aussi, de surveillances jalouses; quand les jugements rendus par lui dans l'intégrité de sa conscience risqueraient de nuire à la maison où il professe, au corps dont il est membre, à sa considération personnelle, au calme de sa vie.

Mais ce n'est pas seulement, dans le système qu'on nous propose, la personne du professeur qui sera surveillée, soupçonnée, attaquée. C'est toute l'institution des examens, et avec elle tout l'enseignement public.

(1) Il ne faut pas que quelques chiffres exceptionnels, relevés de temps en temps soit à Paris, soit dans quelques grands lycées des départements, fassent illusion. La rubrique : *refus à l'examen de passage*, sert souvent à classer des départs d'élèves qui ont des causes très diverses. Les innombrables instructions sur la rigueur des examens de passage, nul ne l'ignore dans l'Université, sont restées à peu près lettre morte.

(2) Toutes les difficultés, de quelque ordre qu'elles soient, doivent être envisagées franchement. Il était interdit naguère, aux membres des commissions lycéales, de donner des répétitions. Il faudra bien en faire autant pour ceux des jurys intérieurs. Les professeurs seront-ils seuls à en souffrir ?

Il faut bien en venir à cet ordre de difficultés qu'opposent au fonctionnement d'un tel régime nos divisions politiques et religieuses. En Allemagne même, elles rendraient peut-être, à l'heure qu'il est, malaisé l'établissement du certificat de maturité gymnasial. En Allemagne même, du moins, en dépit de l'antique tradition, en dépit des conditions favorables dont nous esquissions tout à l'heure le tableau, des critiques analogues à celles que nous redoutons en France sont souvent dirigées contre les jurys d'examen. La presse politique s'en fait l'organe (1). Le rapport rédigé par M. Pigeonneau au nom du Congrès international de 1889 les constatait déjà (2), et concluait au rejet d'un système dont il avait commencé par reconnaître comme nous les avantages.

Si, d'autre part, nous examinons de près, dans les divers pays de l'Europe, le fonctionnement des régimes d'examen dérivés du type allemand, nous voyons que partout on lui a fait subir, et toujours dans le même sens, d'importantes modifications. En Italie, c'est un professeur libre qu'on adjoint au jury, pour les candidats instruits dans leur famille ou élèves de l'enseignement libre. En Espagne, pour ces mêmes candidats, on compose un jury mi-parti, et non seulement la moitié des juges, mais le président, doivent être étrangers à l'enseignement public. En Autriche-Hongrie, en Hollande, les jeunes gens qui ne sortent pas d'un gymnase ont le choix entre uu jury gymnasial qu'ils désignent et une commission spéciale nommée à cet effet (3).

Partout, c'est le même problème qui s'impose : celui qui résulte de la concurrence des deux enseignements. Nulle part sans doute cette concurrence n'est plus aiguë qu'en France et à l'adoption de l'examen intérieur elle constitue le plus insurmontable des obstacles.

M. Gréard le reconnaissait en 1885, dans le remarquable rapport où il résumait toute l'en-

(1) Voir par exemple toute une campagne, au sujet d'un candidat imposé à un jury par le commissaire du gouvernement, dans la presse d'Alsace-Lorraine, en août 1896.

(2) Même en Allemagne on se plaint des préoccupations de l'examen, qui troublent la dernière année d'études, du surmenage qu'elles entraînent, de la multiplicité des épreuves, *de l'indulgence et de la sévérité des jurys, de leur partialité quand il s'agit de candidats libres*. (*Rapport*, p. 10.)

(3) *Pigeonneau, Rapport* cité, p. 8 et 9.

quête (1). Dans la circulaire même par laquelle il l'avait prescrite, M. Fallières s'exprimait en ces termes : « La liberté de l'enseignement complique le problème ; mais c'est un facteur que nous n'avons pas le droit de négliger. Les solutions proposées seraient incomplètes et fausses si elles ne le faisaient entrer en ligne de compte. »

Or, voudrait-on, chez nous, accorder à l'enseignement secondaire privé pleine liberté de conférer le baccalauréat? Les auteurs mêmes de la loi de 1850 n'y ont pas songé. On devine aisément, en effet, quelles seraient les conséquences d'une mesure de ce genre : multiplication d'écoles du dernier ordre, études au rabais, diplômes à l'enchère, désertion des lycées et collèges et des établissements libres sérieux, et retour, un jour ou l'autre, au jury d'État, au système actuel, ou à celui des examens de carrière (2).

L'intérêt des études, à lui seul, commande donc ce que trouverait bon sans doute le plus large libéralisme : des garanties sérieuses imposées aux établissements libres qui obtiendraient le privilège de l'examen intérieur. A ces exigences, dont la première à coup sûr serait, comme en Allemagne, la direction des examens par un commissaire du gouvernement, et l'inspection régulière des classes par les inspecteurs officiels, il n'est pas vraisemblable, dans l'état actuel des esprits, que la plupart des établissements libres consentissent à se soumettre. Plusieurs de nos collègues, se plaçant au point de vue exclusif des intérêts de l'enseignement universitaire, jugent d'ailleurs, eux aussi, peu acceptable une solution qui, sous la condition d'une surveillance assez illusoire, donnerait à un certain nombre de maisons libres la garantie de l'État, et leur permettrait de joindre à leurs avantages propres certains de ceux qui recommandent aux familles nos lycées et nos collèges.

Il y aurait donc nécessairement, dans ce système, différence de régime d'examen entre les élèves d'origine diverse. Ou bien ceux de l'enseignement libre devraient se présenter devant le jury du collège ou du lycée voisin, de la maison à laquelle, en fait, celle dont ils sortent fait concurrence : ce serait l'écrasement moral des écoles privées ; ce serait aussi, pour l'Université, la solution la plus embarrassante et la moins digne. Ou bien — et c'est là le projet que M. Combes, après l'avoir, en 1896, déposé comme ministre, a récemment repris comme sénateur — le jury intérieur fonctionnant dans les lycées et collèges publics ; pour les pensions libres subsisterait le jury d'État.

Cette solution susciterait sans doute, dans un certain nombre d'esprits, d'assez graves objections de principe. Nous n'avons pas à les examiner ici. Les objections de fait nous suffisent. Au point de vue pédagogique, elle supprimerait, entre les écoles des divers ordres, l'utile émulation que provoque la communauté des épreuves finales. Au point de vue moral, elle surexciterait outre mesure les passions qui veillent autour de la concurrence des deux enseignements. Dès que ce régime commencerait à fonctionner, une comparaison, dans chaque académie, ne manquerait pas de s'établir entre les résultats de l'un et de l'autre examen. Si la proportion des candidats reçus était plus faible à l'examen intérieur, ce seraient bientôt des récriminations d'un côté, des menaces de désertion de l'autre, parfois un triomphe sans modestie, un prétexte saisi pour d'habiles réclames. Si elle était plus forte, quels doutes, dans la presse, jetés sur l'équité des jurys ! quels efforts pour discréditer l'examen le plus facile en apparence, et la valeur de son diplôme ! L'État pourrait bien, sur les deux parchemins, inscrire la même formule. Ceux qui les obtiendraient diraient leur origine. Et peut-être, pour une

(1) Voy. Gréard, *Éducation et instruction*, t. 1er, p. 195-196.

(2) L'exemple de la Hollande, ici, est instructif. Jusqu'en 1815, en ce pays chaque école décernait le diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur. « L'on se plaignait, non sans raison, de l'ignorance de beaucoup des étudiants des Universités ; les petites écoles latines donnaient trop facilement des diplômes à tous ceux qui les avaient fréquentées pendant plus ou moins d'années ; c'est ainsi qu'elles tâchaient, d'une manière peu recommandable, d'attirer des élèves. » Un décret de 1845 institua un examen d'État ; la coalition des intérêts compromis arrêta l'exécution du décret, à peine promulgué ; pendant quelques années encore, « l'ignorance triompha » ; mais un nouveau décret, le 5 août 1854, stipula qu'à l'examen de sortie des écoles ou des gymnases devait se joindre un examen d'entrée en Faculté, système remplacé depuis 1876 par l'institution double, dans les gymnases, d'un examen de maturité final sous la surveillance de commissaires du Gouvernement ayant droit de veto et, pour les élèves des autres écoles, d'une commission gouvernementale d'examen. (Voy. *Van der Es, Les études dans les gymnases de Hollande*, dans *Revue internationale de l'enseignement*, 15 mai et 15 juillet 1892.)

partie notable de l'opinion, l'examen de l'enseignement libre, qui seul, du système traditionnel, aurait gardé les formes extérieures, la solennité, la publicité, les exigences de grades imposées aux membres du jury, passerait pour être le seul véritable baccalauréat.

Les présidents de jurys. — Nous avons, il est vrai, jusqu'ici, dans le système de l'examen intérieur, négligé un rouage essentiel : l'institution, auprès des jurys, d'un président ayant droit de *veto*. L'*Exposé des motifs* du projet de M. Combes, en 1896, insistait sur ce point. Assez inamovible pour paraître à tous indépendant, assez universel pour juger dans chaque lycée ou collège de la valeur de tous les enseignements et du sérieux de toutes les épreuves, assez sûr de lui pour s'opposer au besoin à l'avis unanime d'un jury, assez énergique et assez soutenu d'en haut pour faire triompher ses décisions malgré toutes les influences, ce fonctionnaire, pense-t-on, garantirait l'État contre l'abaissement de l'examen, les examinateurs contre les pressions et les rancunes, l'Université contre les soupçons, l'enseignement libre contre toute crainte de concurrence déloyale. Ce serait vraiment un beau rôle, si la conception, malheureusement, ne nous en semblait tout à fait chimérique. A peine quelques hommes d'une notoriété toute particulière, d'une culture exceptionnellement étendue, d'une rare fermeté, connus pour avoir consacré leur vie à l'enseignement secondaire, formés par la pratique de l'inspection générale à juger son personnel, pourraient avec quelques chances de succès s'essayer à accomplir cette tâche. Mais où prendrait-on les trois cent cinquante présidents, ou plus, des trois cent cinquante jurys qui devraient fonctionner dans les lycées et collèges, simultanément avec les jurys extérieurs? Professeurs et chargés de cours des Facultés des lettres et des sciences, grossis des inspecteurs d'académie, n'y suffiraient pas même, en supposant qu'ils consentissent à accepter ce rôle périlleux. Et s'il est vrai que l'expérience de l'enseignement secondaire, et la compétence officiellement garantie sur toutes les parties de l'examen, feraient défaut à un grand nombre d'entre eux, que souvent leur autorité, s'ils voulaient l'exercer, serait malaisément reconnue par les autres membres des jurys, ne peut-on pas affirmer que l'expédient même qui devrait écarter de l'examen toute faiblesse et le protéger contre toute suspicion, condamnant, en réalité, les présidents à l'effacement, ou créant des chances permanentes de conflit, ne ferait qu'assurer la complète inefficacité et l'irrémédiable discrédit de tout le système?

Conclusion.

Il est temps de conclure sur ce point. Nous ne croyons pas pouvoir accepter un régime qui, sous la pression des familles et des influences locales, tendrait sur les établissements publics à abaisser le niveau de l'examen; qui compromettrait, sinon l'indépendance, du moins le calme de l'existence des maîtres; qui changerait en guerre ouverte une concurrence qui devrait rester pacifique; qui introduirait en permanence les passions et les interventions politiques dans le domaine de l'école secondaire; qui, en un temps où l'opinion publique est prompte aux soupçons et aux jugements téméraires, exposerait l'Université à se voir attaquée, non plus seulement dans ses idées et dans ses méthodes, mais dans son honneur professionnel, indiscuté jusqu'ici.

Nous repoussons donc absolument la remise du baccalauréat aux mains des maîtres mêmes des candidats bacheliers, le régime dit de l'examen intérieur.

Nous savons, en le faisant, être d'accord avec l'immense majorité de nos collègues. L'Université, en 1884, a rejeté presque unanimement ce régime. Deux congrès des professeurs des lycées et collèges, en 1897 et 1899, l'ont rejeté à des majorités écrasantes. Nos confrères de la *Société d'Enseignement supérieur* l'ont condamné aussi souvent que nous.

2° *Le jury extérieur secondaire.* — Du régime actuel, nous sommes donc amenés à conserver cette condition essentielle : examen identique pour tous les candidats, passé en commun devant un jury d'État, aux membres duquel ils seront étrangers.

Quel doit être ce jury d'État? Un seul échappe, ce semble, à la critique que nous avons faite de l'organisation actuelle; un seul répond aux conditions de compétence complète que nous avons posées. C'est le jury qui fonctionne depuis 1891, à la satisfaction générale, sans que personne ait contesté sa

compétence, son sérieux, son impartialité, pour les baccalauréats de l'enseignement moderne. C'est le jury qu'a demandé notre Société en 1896, qu'a demandé à la presque unanimité le congrès des professeurs de 1897, que celui de 1899 vient de redemander, et pour lequel se sont prononcés presque tous les professeurs de rhétorique et de philosophie des lycées et collèges consultés récemment par le *Bulletin de l'Académie de Toulouse* (1) : le jury composé de professeurs de l'enseignement secondaire, et présidé par un professeur titulaire d'Université.

Pas plus ici que sur les autres points de la réforme que nous proposons, nous n'entrerons dans tout le détail de la réglementation nécessaire. Dans quelle mesure pourrait-il être fait appel, pour la constitution de tels jurys, à des professeurs en congé ou en retraite? Ne conviendrait-il pas, pour assurer leur indépendance d'une façon visible, de nommer les membres des jurys pour un certain nombre d'années, déterminé d'avance? Pour les mettre à l'abri de sollicitations importunes, de ne pas les faire fonctionner plusieurs années de suite dans le même centre? Y aurait-il autant de jurys distincts que de centres d'examen, ou, pour les baccalauréats au moins auxquels se présentent peu de candidats, une même commission ne pourrait-elle pas se transporter successivement dans différentes villes? Autant de questions — et ce ne sont pas les seules — que, si le principe de la réforme était admis, il appartiendrait à l'administration et au Conseil supérieur de résoudre.

Il nous suffira ici d'avoir posé le principe, de rappeler les conditions que nous avons formulées plus haut au sujet de la représentation nécessaire des diverses spécialités dans chaque jury, et d'insister encore sur ce point, que les jurys ainsi formés devraient être, au moins pour ceux des baccalauréats auxquels se présentent beaucoup d'aspirants, plus nombreux que les jurys actuels. Chacun d'eux, ayant à faire à moins de candidats, pourrait ainsi, sans prolonger outre mesure les sessions, donner à la correction des copies, à l'examen oral — qui devrait être subi devant les juges groupés — tout le temps nécessaire.

(1) V. *Bulletin de Toulouse*, n° du 1er mars 1899.

En multipliant les centres d'examen, on obtiendrait aussi cet avantage de réduire pour les familles des frais de déplacement quelquefois assez considérables et de leur épargner au moins en partie des embarras de toute sorte. Peut-être, si on le jugeait nécessaire, pourrait-on assez aisément leur faire accepter en échange un léger relèvement des droits, qui couvrirait en partie la dépense, assez faible en somme, qu'exigerait la rétribution des nouveaux jurys (1).

Résumé des réformes proposées.

Avant de passer à quelques questions relativement moins importantes, nous résumerons en quelques lignes les conclusions auxquelles nous avons abouti sur les points essentiels.

I. — *Esprit général de l'examen.*

Il y aura identité de programmes, d'esprit, de méthode, entre l'examen et l'enseignement dont il est la sanction.

II. — *Constitution des épreuves.*

Les compositions écrites seront plus nombreuses qu'aujourd'hui, affectées, au besoin, de coefficients différents, et représenteront les principales catégories d'exercices écrits en usage dans les classes.

Les épreuves orales seront plus développées.

III. — *Direction des épreuves.*

L'examen portera avant tout sur la formation d'esprit, la capacité de réflexion, l'intelligence générale en chaque ordre d'études, acquises par le candidat; en seconde ligne seulement sur la quantité de ses connaissances. En littérature, aucun sujet de compo-

(1) Voir dans *l'Enseignement secondaire* un numéro de 1896, une étude d'un universitaire en retraite, administrateur expérimenté, qui, supposant assez notablement augmenté le nombre des centres d'examen, du moins pour l'enseignement classique, ainsi que celui des membres des jurys et des épreuves écrites, au moins pour les baccalauréats de rhétorique et de seconde moderne, évaluait, pour près de 28.000 aspirants bacheliers (en deux sessions), la dépense nécessaire à moins de 300.000 francs.

sition n'exigera la connaissance particulière de tel groupe de faits, de telle œuvre, même inscrite au programme des classes.

IV. — *Organisation des jurys.*

Les candidats de toute provenance subiront l'examen dans les mêmes conditions, devant des jurys d'État extérieurs aux établissements d'enseignement secondaire, et plus nombreux que les jurys actuels pour ceux des examens où les candidats affluent.

Chacun de ces jurys sera composé de professeurs de l'enseignement secondaire public et présidé par un professeur d'Université.

Des mesures seront prises pour qu'aucun examinateur n'ait à examiner ses propres élèves.

Pour chaque ordre d'enseignement (langues classiques, langues étrangères modernes, histoire et géographie, philosophie, mathématiques, sciences physiques et naturelles), la composition, s'il y en a une, sera corrigée, l'épreuve orale sera dirigée par un examinateur exerçant des fonctions, ou muni d'une agrégation, qui y correspondent.

Les épreuves orales ne seront subies que devant plusieurs examinateurs groupés en jury.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

La question du jury une fois réglée, nous avions encore à nous prononcer sur quelques autres, de moindre importance pour la plupart.

1° *Dispenses d'examen.* — Celle des dispenses d'examen, souvent agitée en ces derniers temps, ne nous a pas arrêtés longtemps.

La dispense accordée, comme on l'a suggéré récemment, par les professeurs des lycées et collèges à leurs meilleurs élèves, ne serait qu'une atténuation du système de l'examen intérieur. Elle donnerait lieu aux mêmes pressions, aux mêmes suspicions.

La dispense conférée, comme M. Rambaud le proposait en 1896, par le jury sur le vu des livrets, supposerait, ou qu'on mit dans ces documents une confiance qui ne serait pas toujours justifiée, ou qu'on en fît une exacte critique, dont les éléments manqueraient au jury, et qui occasionnerait d'ailleurs de perpétuels conflits.

Toute dispense, du reste, aurait l'inconvénient, en soustrayant à l'examen les meilleurs candidats, d'en abaisser forcément le niveau.

Et, comme ces dispenses ne sont au fond que des expédients imaginés pour faire échapper les bons élèves à des incidents fâcheux, peut-être n'ont-elles plus de raison d'être dans une organisation par laquelle le hasard, croyons-nous, serait à peu près éliminé de l'examen.

Nous sommes donc d'avis qu'il n'y a lieu d'admettre pour les bons élèves de dispenses d'examen ni totales, ni partielles.

2° *Livrets scolaires.* — Sur l'importance à donner aux livrets, plusieurs opinions se sont fait jour. Les uns s'en défient, en raison des fraudes de toute sorte qu'il est assez difficile de déjouer (1); ils y voient d'ailleurs encore un expédient imaginé pour pallier les défauts du régime actuel, et qui deviendrait inutile avec celui que nous proposons; aussi en auraient-ils volontiers voté la suppression. Les autres considèrent le désir d'obtenir un bon livret comme un stimulant utile du travail des élèves; ils en eussent volontiers rendu obligatoire la présentation.

Mais contraindre chaque candidat à présenter un livret, c'est l'obliger à dire son origine. Peut-être, pour ménager, dans leur excès même, certaines susceptibilités, vaut-il mieux le laisser libre de n'en rien faire. Supprimer le livret, ce serait priver souvent le jury de renseignements sincères, auxquels nous avons indiqué tout à l'heure quelles additions utiles pourraient aisément être faites; ce serait aussi, quoiqu'il soit clair pour des gens de métier qu'une nouvelle organisation de l'examen en diminue fort l'importance, surprendre et inquiéter bien des familles.

Nous avons donc conclu, sur ce point, au maintien du régime actuel : présentation facultative d'un livret, dont le contenu pourrait être modifié et complété, et que le jury apprécierait et utiliserait en toute liberté.

3° *Admissibilité prolongée.* — La question de l'admissibilité prolongée est de celles sur lesquelles, dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement supérieur, on rencontre le moins de désaccord. Peut-être a-t-on commis une faute quand, en 1890, on ne

(1) Sur la confiance à accorder aux livrets, voir un article de M. J. Tessier, professeur et ancien doyen de la Faculté des lettres de Caen, dans la *Revue internationale de l'Enseignement* (15 avril 1898).

a posé le principe. L'application du principe, en tout cas, a été excessive. La durée actuelle de cette prolongation a de graves inconvénients, que les revues d'enseignement ont souvent signalés. Parmi les candidats déclarés admissibles, soit en juillet, soit en novembre, et refusés en novembre à l'examen oral, un bon nombre, assez volontiers, se croient dispensés, jusqu'à juillet suivant, de tout travail sérieux, s'estiment opprimés si on les oblige à remettre comme leurs camarades des devoirs écrits, y consacrent le moins possible de temps et d'efforts ; ils prétendent quelquefois former dans les classes un groupe privilégié ; ils y constituent en tout cas un élément réfractaire, et leur paresse habituelle est pour les autres élèves d'un déplorable exemple. Il est donc à la fois de l'intérêt de tous et de leur propre intérêt qu'en déclarant le bénéfice de l'admissibilité valable seulement de la session de juillet à la session d'appel, on les fasse, pour l'année où ils doivent redoubler leur classe, rentrer entièrement dans la condition commune.

On peut, il est vrai, objecter qu'avec ce système, il n'y aura plus égalité entre les admissibles de juillet, non reçus à cette session, et les admissibles de novembre qui échoueront à l'oral. Mais à la session de novembre, sauf des cas exceptionnels, se présentent seulement, ou les refusés de juillet, ou les candidats qui se sont eux-mêmes sentis trop faibles pour oser se présenter en juillet. Les épreuves y sont forcément plus faciles, puisque leur niveau moyen s'établit sur un ensemble de candidats inférieurs à ceux de juillet. Il est donc naturel que l'admissibilité de novembre ne soit pas considérée comme équivalente à celle qui aura été obtenue à la première session.

L'intérêt général de la bonne marche du travail dans les classes, celui même des intéressés, qu'il faut, si c'est nécessaire, contraindre, par la crainte de l'examen, à travailler dans la classe qu'ils redoublent, sont d'ailleurs des motifs qui doivent, semble-t-il, prévaloir sur toute autre considération.

Sur un autre point encore, le règlement relatif au bénéfice de l'admissibilité nous paraît devoir être retouché. Cette faveur, peut-être déplacée déjà à un examen aussi facile que le baccalauréat, ne nous paraît pas, en tout cas, devoir être accordée indistinctement à quiconque aura obtenu la moyenne minima nécessaire pour être admissible. Il faudrait, à notre avis, — et les raisons n'ont pas besoin sans doute d'en être longuement développées — la réserver aux meilleurs des candidats refusés à l'examen oral, à ceux qui, sans réussir du premier coup, ont vraiment fait preuve de quelque mérite.

Nos conclusions, sur ce chapitre, peuvent donc se résumer ainsi :

Le bénéfice de l'admissibilité sera prolongé seulement pour les candidats admissibles à la session de juillet. Il ne sera valable que pour la session d'appel de la même année.

Cette prolongation ne sera d'ailleurs accordée qu'aux candidats qui auront obtenu une moyenne de notes, à déterminer, dans l'ensemble des épreuves écrites et orales.

4° *Sessions d'appel.* — D'anciens règlements avaient institué, outre la session de novembre, une session d'appel en avril. Elle n'a subsisté que pour les examens de la seconde partie. Le nombre des candidats y est minime. Elle a l'inconvénient de sembler dispenser ceux qui y sont reçus de tout travail pendant le dernier trimestre de l'année scolaire. Elle met à la disposition d'élèves généralement très médiocres, puisqu'ils ont déjà échoué à deux reprises au moins, un examen où par la force des choses les jurys sont généralement d'une extrême indulgence. C'est quelque chose comme le repêchage *in extremis* que pratiquent, après la clôture de leur examen vraiment sérieux, les jurys d'admission des salons de peinture. Supprimer cette session aurait, croyons-nous, plus d'avantages que d'inconvénients, d'autant plus qu'elle dérange en plein travail, qu'ils appartiennent aux Facultés ou aux lycées, les professeurs appelés à faire partie des jurys.

Quant à la première session d'appel, le corps enseignant a bien des fois réclamé que la date en fût avancée. Placée en novembre, comme elle l'est aujourd'hui, elle a un double et grave inconvénient. Dans la classe qu'ils redoublent provisoirement, avec l'espoir de la quitter bientôt, les élèves refusés en juillet, absorbés par le souci de l'examen tout proche, n'apportent aux divers exercices ni le même esprit, ni le même zèle que leurs camarades, et leur présence est, pendant le premier mois, si important, un réel obstacle à la mise en marche du travail, à l'entraînement général de la classe, à la création de cette unité mo-

rale qui seule rendra fructueuse la besogne de l'année. Dans la classe nouvelle où ils entrent, s'ils sont reçus, vers le milieu de novembre et quelquefois seulement en décembre, ou bien le professeur, en les attendant, est obligé de faire piétiner sur place ses autres élèves, de retarder pendant un mois et demi le début véritable de son enseignement, d'en compromettre ainsi sérieusement le succès, ou bien, à partir de la fin de novembre, il lui faut faire marcher de front les élèves, déjà entraînés au travail, avancés dans le cours, qui l'ont suivi dès le début de l'année, et tout un groupe, souvent nombreux, généralement moins intelligent dans l'ensemble et moins travailleur, qui a bien de la peine à rattraper le temps perdu, à entrer dans le courant. Il y a là, surtout pour les classes de philosophie et de mathématiques élémentaires, un état de choses tout à fait regrettable, et auquel il est, croyons-nous urgent de porter remède.

Il suffirait pour cela — et la chose, difficile avec le jury actuel, sans priver de leurs vacances tous les professeurs des Facultés de lettres et de sciences, serait bien plus aisée avec le jury secondaire — de placer, en octobre, et même dès le début d'octobre, la seconde session d'examens. En multipliant, comme nous l'avons demandé, le nombre des jurys, on en assurerait la brièveté. Ainsi, les élèves refusés en juillet n'encombreraient pas, à la rentrée, leur classe de l'année précédente, et les reçus de la session d'appel pourraient, dès les premiers jours de l'année scolaire, être présents dans leur classe nouvelle.

Que, si l'on objectait que les deux sessions seront ainsi très rapprochées, la réponse nous semble facile. Ce n'est pas en trois mois, pas plus qu'en deux, qu'on se prépare à subir, s'il est sérieux, l'examen final des études secondaires. La seconde session a uniquement pour but de permettre d'obtenir le diplôme, d'abord aux jeunes gens qu'une cause fortuite, ou leur défiance d'eux-mêmes, a empêchés de se présenter en juillet, puis à ceux qui, presque prêts en juillet, avaient cependant encore, dans leur préparation, quelques insuffisances de détail. Donner à ceux qui étaient en juillet tout à fait incapables un délai, insuffisant pour développer véritablement leur intelligence ou acquérir une instruction solide, mais suffisant peut-être pour un bourrage hâtif, pour les procédés artificiels d'une préparation factice, ce n'est pas un souci dont nous ayons à tenir compte, et que puissent admettre en aucune façon des hommes préoccupés de la solidité des études, de la valeur sociale des examens auxquels elles aboutissent.

Nous sommes donc d'avis qu'il ne devrait y avoir, pour tous les baccalauréats, que deux sessions par an, l'une à la fin de l'année scolaire, l'autre à la fin des vacances de l'enseignement secondaire, et organisée de façon à ne pas durer plus de quelques jours après la rentrée des classes.

5° *Limitation du droit de se représenter au baccalauréat.* — Quelques autres points, sur lesquels notre société n'est pas revenue au cours de ses récentes discussions, avaient été examinés par elle en 1896.

C'est ainsi qu'il y aurait lieu de rechercher — et cette question est liée à la préoccupation d'éviter l'examen des candidats par leurs propres maîtres — un moyen d'empêcher ces migrations de canditats à la recherche d'un jury réputé indulgent, qui depuis quelques années causent, en particulier, l'encombrement des examens devant les Facultés de Paris. M. Gréard, dans son rapport de 1885, hésitant devant l'obligation à imposer de se présenter dans la circonscription académique où l'on a fait ses classes, estimait du moins que, sauf exceptions justifiées, les candidats pourraient être astreints à réparer leur échec là même où ils l'ont subi (1).

Nous lui avions, en 1896, emprunté (2) une autre conclusion, dont un grand nombre d'entre nous sont restés partisans. Conformément à la pratique de l'Allemagne et d'autres pays, nous avions pensé qu'après un nombre limité d'échecs, il serait bon d'interdire aux candidats de se représenter. Leur insuffisance foncière est, en effet, après trois ou quatre tentatives infructueuses, pleinement démontrée. Ils

(1) V. *Gréard*, *Éducation et instruction*, t. Ier (Enseignement supérieur), p. 203. A l'appui de son opinion, M. Gréard cite ce passage du *Rapport* rédigé en 1885-1886 au nom du conseil général des Facultés de Paris : « Ne pourrait-on du moins épargner aux Facultés de Paris la peine d'examiner ces candidats voyageurs qui fuient leurs juges naturels, sans doute parce qu'ils espèrent cacher leur faiblesse dans cette foule qui nous assiège à chaque session ? »

(2) V. *Gréard*, ouvrage cité, p. 204. « Pour couper court aux candidatures qui se perpétuent dans la mollesse ou l'incapacité, et qui ne peuvent produire que des sujets étiolés et sans fonds, nous serions disposés à émettre le vœu, qu'après trois échecs, l'aspirant fût obligé de renoncer. »

ne peuvent plus obtenir le diplôme que de la lassitude des examinateurs, dans les conditions où il n'est plus pour la société qu'une fausse garantie de leur valeur. Il semble plus conforme à la dignité des études et du jury de les arrêter définitivement. Une mesure de ce genre, en rendant, aux yeux des candidats et des familles, plus urgent le succès dès la première épreuve, aurait de plus, sur le travail de beaucoup d'élèves, une influence des plus efficaces. En Allemagne, la loi ne permet que trois échecs. On ne dépasserait sans doute pas la juste mesure en France en stipulant qu'un candidat ne pourrait se représenter — les cas de force majeure, qui l'obligeraient à suspendre pour un temps ses études, étant réservés — qu'à quatre sessions successives, chiffre qui correspond à deux années passées dans une des classes dont le baccalauréat est la sanction (1).

6° *Relèvement de l'examen.* — Ajoutons enfin qu'à notre sens un souci — dont nous nous sommes constamment inspirés — doit dominer toute cette réforme, et s'imposer sans cesse, dans leur tâche, aux examinateurs de demain, quels qu'ils soient: celui de relever le baccalauréat, de le refaire ce qu'il a cessé d'être, la garantie sérieuse d'études sérieusement faites; de réagir, ici comme ailleurs, contre les habitudes d'indifférence, de laisser aller sceptique ou découragé, qui n'ont que trop prévalu, depuis un certain nombre d'années, dans tout le domaine des études secondaires. Si l'affaiblissement général de ces études a contribué à abaisser le niveau de l'examen final, la facilité excessive de l'examen n'a pas moins contribué à affaiblir les études. Dans la mesure où il agit sur elles, il faut que désormais il serve à les fortifier. C'est l'intérêt évident de l'enseignement secondaire public, car l'Université a fait vraiment, en se relâchant de ses exigences légitimes, la part trop belle à certains de ses concurrents. C'est l'intérêt de l'enseignement supérieur, qui se plaint, dans les facultés de droit notamment (1), d'être envahi par des étudiants dépourvus des connaissances les plus élémentaires, et d'une insigne médiocrité d'esprit. C'est l'intérêt de la société, car elle a besoin de n'être pas trompée sur la valeur de ceux qu'une garantie officielle de leur éducation classe dans l'élite intellectuelle en qui elle se confie. Et, sans doute, rendre difficile l'examen final — nous ajouterons même, les examens de passage, celui au moins qui devrait être fortement réorganisé au terme des classes de grammaire (2). — C'est le seul moyen de détourner peu à peu des études classiques, vers d'autres formes de l'éducation, les élèves trop mal doués pour ce genre de travail, dont on se plaint sans cesse de voir nos classes encombrées.

IV

SANCTIONS DES DIVERS BACCALAURÉATS

Il me reste à traiter une dernière question, plus simple que celle de l'organisation même des examens, mais non pas, sans doute, moins importante, ni surtout moins controversée. Je veux parler de ce qu'on appelle les sanctions, et en particulier — car les règles d'entrée dans les diverses administrations publiques ont pour nous moins d'intérêt, et ne dépendent pas de l'Université — des droits que confèrent les différents diplômes de bachelier pour l'admission aux études des diverses Facultés, en vue d'obtenir les grades supérieurs.

Cette question serait fort simplifiée si, pour l'organisation des divers ordres d'études secondaires, le plan élaboré par notre Société passait dans la pratique.

Le jour où, dans l'enseignement classique,

---

(1) Pour être tout à fait complets, mentionnons encore qu'en 1896, notre société avait émis le vœu: 1° qu'on rétablit un certificat de scolarité, garantissant que le candidat a suivi normalement, dans l'enseignement soit public, soit libre, au moins les deux dernières années du cours d'études réglementaires (des dispenses pourraient être accordées quand elles paraîtraient justifiées); — 2° que, pour la composition de version latine du baccalauréat de rhétorique, le dictionnaire fût substitué au lexique (vœu émis par la *Société d'enseignement supérieur* en 1896 et 1899).

(1) V. le *Rapport* rédigé en 1894 au nom du conseil général des Facultés de Paris; et cf. un *Rapport* adopté à l'unanimité, il y a peu de mois, par la Faculté de droit de Grenoble (*Revue internationale de l'Enseignement*, 15 février 1899).

(2) En 1880 déjà, M. Émile Beaussire, notre ancien président, demandait le rétablissement du certificat de grammaire, et exprimait le vœu qu'on rendît l'examen correspondant obligatoire, et qu'on prescrivît entre cet examen et le baccalauréat un délai suffisant pour que les classes d'humanités fussent sérieusement faites. (*Bulletin de la Société d'enseignement supérieur,* 1880.) Ce vœu a été depuis bien des fois repris par des assemblées de professeurs, des conseils académiques, ou dans des articles des revues universitaires.

les élèves de la section des sciences, poursuivant jusqu'en rhétorique leurs études de français et de latin en commun avec ceux de la section littéraire, recevraient de plus, en mathématiques élémentaires, un enseignement philosophique vraiment complet, et où cet enseignement aurait au baccalauréat lettres-mathématiques sa sanction dans une épreuve écrite de philosophie, personne ne songerait plus à contester la mesure qui leur a prématurément ouvert les Facultés de droit. Quant aux Facultés de médecine, elles ne se refuseraient sans doute pas, dans ces conditions, à les accepter à leur tour. Elles accepteraient probablement aussi, si cette solution, qui a ses partisans, venait à prévaloir, les élèves d'un enseignement moderne latin-scientifique, ou moderne-latin, avec six ou sept ans d'études latines solides, que couronneraient de fortes études philosophiques garanties au baccalauréat par cette même épreuve.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire technique, ou pratique, dont nous avons demandé l'organisation, l'examen de fin d'études qu'on y organiserait après la quatrième année devrait recevoir, pour éviter toute confusion dans les esprits, un autre nom que celui de baccalauréat. Pour ceux de ses élèves que des aptitudes éminentes feraient admettre, au terme de leurs études, dans les classes de sciences de l'enseignement classique, un baccalauréat, dont le diplôme porterait une mention spéciale, pourrait être institué : il leur assurerait les mêmes droits qui sont actuellement accordés aux bacheliers lettres-mathématiques de l'enseignement moderne.

La difficulté n'existe donc, en fait, que pour les baccalauréats de l'enseignement moderne, s'il est destiné à subsister avec son caractère actuel.

Les fortes raisons par lesquelles nos précédents rapporteurs ont justifié notre conviction de la supériorité de l'enseignement classique au point de vue de la haute culture suffisent à expliquer, sans développements nouveaux, que nous soyons, comme par le passé, hostiles à toute mesure qui assimilerait les baccalauréats des deux groupes.

En fait, on a déjà été, dans le sens de l'assimilation, plus loin en France que dans la plupart des autres pays, et on a certainement atteint la limite qu'il y aurait inconvénient grave à dépasser.

Que tout adolescent bien doué, quel que soit son passé scolaire, quelque erreur qu'on ait pu commettre en choisissant pour lui, dans son enfance, tel ou tel type d'études, puisse arriver un jour là où l'appelle une vocation véritable, l'équité la plus rigoureuse ne peut, semble-t-il, rien demander de plus. Or, c'est ce que permet dès maintenant, on l'oublie trop souvent, un large système de dispenses, dont les Facultés font l'application la plus libérale.

Ne parlons même pas de vocations : les vocations réelles pour tel ou tel ordre d'études sont une exception, et il serait faux de dire que l'avenir d'un jeune homme fût entravé parce que telle carrière libérale, entre beaucoup, lui serait fermée. Avec du mérite et de la volonté, il réussirait aussi bien dans une autre. En fait, à un élève intelligent, toutes les voies sont ouvertes. Grâce aux dispenses, il n'est pas un bachelier moderne, s'il donne vraiment les marques de pouvoir devenir un étudiant distingué en médecine et en droit, qui ne puisse faire son droit ou sa médecine.

Ce n'est pas tout. Sans la moindre dispense, il peut se présenter aux examens d'admission des grandes écoles. Sans dispense encore, il peut rechercher, en s'inscrivant aux facultés de droit, le brevet de capacité qui lui ouvre les fonctions d'avoué, de notaire et quelques autres ; en s'inscrivant aux facultés des sciences, il peut non seulement obtenir tous les certificats spéciaux qui y ont été récemment institués, mais se présenter à toutes les licences, y compris celles qui habilitent à l'enseignement, aux doctorats, aux agrégations scientifiques ; dans les facultés des lettres même en produisant, au lieu de la licence, le certificat d'aptitude, il peut se préparer aux quatre agrégations de langues vivantes.

Sur tous ces points, et quelles qu'aient pu être sur quelques-uns, par le passé, nos réserves, nous acceptons les faits accomplis. Mais nous ne saurions en conclure, comme d'autres — sous ce prétexte, souvent invoqué, que qui peut le plus peut le moins — qu'il faille ouvrir librement à tout bachelier de l'enseignement moderne les facultés de droit et de médecine.

Ce n'est pas ici, comme quelques personnes semblent le croire, une simple question de préparation professionnelle. Il est trop évi-

dent que non seulement un bachelier moderne, mais un certifié de l'enseignement primaire supérieur ou un breveté primaire, de capacité moyenne, pourrait arriver sans trop de difficulté à faire un avocat ou un médecin tel quel. Et la logique la plus élémentaire comme aussi le prétendu souci d'égalité qu'on invoque quelquefois voudraient, si l'on se place à ce point de vue étroit, que tout Français, quelle que fût son éducation antérieure, pût à ses risques et périls se présenter aux examens de droit et de médecine, et à tous les autres examens aussi bien qu'à ceux-là.

Si l'on exige cependant, pour tous, des garanties d'une certaine culture, c'est pour répondre à une double nécessité. Il est d'intérêt public que certaines professions ne soient exercées que par des hommes qui joignent, au minimum exigible de capacité technique, un certain développement intellectuel, qui aient une certaine valeur sociale. Il importe aussi à la société qu'un équilibre de répartition s'établisse dans l'affluence des candidats vers les diverses carrières, et que les séductions attachées à quelques-unes soient compensées par de visibles difficultés d'accès.

C'est là le double souci qui a si souvent amené les représentants des facultés de droit et de médecine à protester avec énergie contre une mesure qui augmenterait, dans des proportions considérables, le nombre de leurs étudiants et qui abaisserait leur valeur intellectuelle moyenne, assez peu satisfaisante déjà. Nous ne pouvons mieux faire que de nous référer à leurs arguments. Une considération très simple en montrera bien toute la force.

Les grandes écoles, les licences, les agrégations se défendront toujours aisément contre l'insuffisance de certains aspirants. Les examens qui y conduisent sont, en droit pour les unes, en fait pour les autres, des concours; le nombre des admis est restreint; le nombre même des candidats, vu la difficulté des épreuves, restera toujours assez limité. Il n'en est de même ni pour la licence ou même le doctorat en droit, ni pour le doctorat en médecine, quand on y arrive sans avoir passé par l'internat, ni même par l'externat des hôpitaux. Là, les candidats affluent toujours plus nombreux; il n'y a pas de limite aux admissions; et, tout comme au baccalauréat, le niveau des examens varie forcément avec la valeur moyenne des aspirants (1). Il serait donc dangereux de créer, vers ces diplômes faciles à obtenir, et si attirants par les dispenses militaires qu'ils confèrent, par les fonctions publiques auxquelles certains d'entre eux peuvent conduire, un nouvel appel de candidats médiocres. Il serait tout à fait fâcheux, si les élèves de l'enseignement moderne se dirigent jusqu'ici en majorité vers les carrières agricoles, industrielles et commerciales, d'en détourner, ce qui serait l'effet fatal de l'assimilation, une partie notable vers la médecine ou vers les carrières juridiques ou administratives; il serait déplorable, enfin, aucun moyen n'existant et ne pouvant exister, vu l'identité des matières d'enseignement, d'empêcher certaines écoles primaires — les frères de divers ordres le font déjà en grand — de préparer et de faire recevoir des bacheliers modernes, que le recrutement des étudiants en droit et en médecine en vînt à se faire en partie parmi des jeunes gens qui n'auraient reçu qu'une culture secondaire fictive, et que l'ambition de préparer à ces études certains de ses élèves vînt détourner l'enseignement primaire supérieur de sa véritable destination.

C'est là un point de vue sur lequel nous ne saurions trop insister. L'assimilation complète des baccalauréats modernes aux baccalauréats classiques, qui déjà dans le domaine des études secondaires risquerait de dépeupler l'enseignement classique au profit de l'autre, plus court d'un an, ce serait aussi, en fait, et peut-être bientôt en droit (la campagne pour l'assimilation du brevet supérieur au baccalauréat moderne a déjà commencé) (2), l'accès des grades supérieurs que décernent les Facultés directement ouvert aux élèves de l'enseignement primaire. Ce serait un acheminement à cette suppression de tout enseignement secondaire, que préconisent certains utopistes (3).

(1) Faut-il ajouter que pour les doctorats en droit et en médecine une industrie de fabrication de thèses existe, au su de tous, auprès des Facultés importantes; que déjouer cette fraude n'est pas toujours facile, et que l'assimilation des baccalauréats risquerait de lui donner une nouvelle extension?

(2) Voir les Revues d'enseignement primaire, *passim*.

(3) Voir les mêmes revues, et notamment les articles cités et commentés dans l'*Union pédagogique* (25 août 1898 et 25 février 1899), et une série d'articles (notamment celui du 24 mai) de M. Henry Béranger dans la *Dépêche* de Toulouse de 1899.

Ces graves raisons nous ont amenés à formuler sur ce chapître les conclusions suivantes :

1° L'enseignement secondaire pratique ou technique devrait aboutir à un examen final, qui ne porterait pas le nom de baccalauréat ;

2° Pour les élèves qui, de cet enseignement, passeraient dans les classes de sciences de l'enseignement classique, un baccalauréat spécial pourrait être institué, qui conférerait les mêmes droits que le baccalauréat actuel lettres-mathématiques de l'enseignement moderne ;

3° Le baccalauréat lettres-mathématiques de l'enseignement classique devrait comporter une épreuve écrite de philosophie, sanction d'un enseignement philosophique complet. A cette condition, il pourrait ouvrir l'accès des grades supérieurs de droit et de médecine ;

4° Il n'y a pas lieu, le régime actuel des dispenses suffisant à pourvoir aux cas intéressants, d'assimiler, au point de vue de l'accès aux grades supérieurs de lettres, de droit et de médecine, les baccalauréats de l'enseignement moderne à ceux de l'enseignement classique.

NOTES SECRÈTES

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. RABAUD

Professeur au lycée Charlemagne.

Les notes secrètes ne sont point une légende. Les administrateurs ou inspecteurs qui commencent par les nier finissent toujours par en reconnaître la réalité (1).

Le vrai, c'est que le dossier des professeurs est un dossier secret, car l'administration supérieure ne consent jamais à le leur ouvrir (2).

Il est impossible d'expliquer ce refus si le dossier ne contient, comme il se doit, que des appréciations justes et justifiées.

Les notes mêmes de l'inspection générale ne sont pas communiquées au professeur. Si certains inspecteurs lui disent leur impression et lui permettent de se défendre, cette pratique n'est pas suivie par tous ni toujours : elle n'a rien d'officiel, de constant, de régulier ; elle dépend du bon plaisir du chef (1).

Or, si ces notes sont favorables, le professeur trouverait à les connaître une satisfaction légitime et un encouragement.

Quelque défaut lui est-il reproché, il lui importe d'être averti pour se corriger. Si la mauvaise note reste secrète, il y a chance qu'elle soit reproduite d'année en année au grand dommage de l'intéressé, de ses élèves et du lycée.

Les directions qu'un professeur reçoit d'inspecteurs généraux différents, si ce n'est successivement du même inspecteur, sont-elles contradictoires, ces contradictions ne servent de sauvegarde à sa liberté que s'il est en mesure d'opposer un texte à un texte.

Il faut par conséquent qu'aucun jugement ne reste secret.

« Les rapports secrets sont un instrument

(1) Voyez enquête sur l'enseignement secondaire, t. I, p. 418, à propos des notes secrètes :

M. Manuel, inspecteur général. — « Je ne sais pas ce que c'est ».

M. le Président. — « Il y a cependant quelquefois des renseignements confidentiels pour le Ministre. »

M. Manuel. — « Comment pourrait-il en être autrement ? »

(2) Le rapporteur, au moment où il écrivait ces lignes, a désiré faire lui-même l'expérience de cette rigueur : le chef du personnel a refusé de lui communiquer : 1° son dossier ; 2° les notes de l'inspection générale.

(1) Il a été affirmé dans l'enquête sur l'enseignement secondaire, t. I, p. 418 que, depuis deux ou trois ans, les notes des inspecteurs sont envoyées par l'administration centrale aux recteurs. Il semble que ce soit pour que les recteurs en fassent part dans leur ressort aux professeurs inspectés ; mais ce n'est en droit que pour renseigner le recteur lui-même, car un inspecteur général censure formellement (Enquête, t. I, p. 419). Comme une indiscrétion la communication de ces notes : « nous apprenons parfois que les choses que nous avions dites pour l'administration seule ».

Il y a donc des notes secrètes ! « sont communiquées au professeur ; et comme cette communication ne se fait pas toujours dans les termes mêmes que nous avions employés et qu'un résumé risque d'être inexact et trop rude, il en résulte que les professeurs se plaignent ». Le remède ne serait-il donc pas la communication loyale du texte même des notes ? « Je préférerais le secret, confesse M. Manuel ; il ne cache que ce qu'il y a nécessité de ne pas faire connaître ou ce qui serait toujours contesté. » C'est préférer mettre le professeur dans l'impossibilité de se plaindre. Le même inspecteur n'admet pourtant pas l'infaillibilité de l'inspection. V. p. 417 : « Une erreur de jugement peut peser sur toute la carrière d'un homme ; NOUS RISQUONS QUELQUEFOIS DE DÉCIDER TROP VITE ou d'en inspirer la crainte ». Le moyen le plus efficace de réparer ces erreurs ou de dissiper ces craintes est-il le maintien du « secret ? »

de tyrannie et d'oppression » ; ce n'est pas un professeur qui l'a écrit, c'est un administrateur, un inspecteur d'académie (1).

En effet, ce n'est pas l'enseignement seul qui est soumis au contrôle de l'administration et de l'inspection, c'est aussi « la tenue » du professeur et « pour une certaine mesure ses habitudes privées » (2). Ces dernières indications sont fournies par le proviseur soit aux inspecteurs, soit au Ministère : qui ne voit combien il peut y avoir, en cette matière délicate, de trompeuses apparences, d'impressions fausses et même de calomnies ?

C'est donc un droit pour le professeur de savoir comment sont jugés sa personne et son enseignement et, partant, de prendre connaissance de son dossier.

Il faudrait, bien entendu, que les pièces y fussent cotées et numérotées, sans que, dans aucun cas, pour aucun motif ou prétexte, il pût être fait usage de chiffres *bis*.

(1) V. dans l'*Enseignement secondaire* du 1er juin 1899 les décisions prises par M. Fraizier, inspecteur d'académie de la Haute-Loire :

1° Les directeurs d'école n'auront plus désormais de rapports à faire sur leurs adjoints à la fin de l'année scolaire;

2° Toutes les fois qu'un instituteur adjoint se sera rendu coupable d'une faute de quelque gravité, le directeur sera tenu d'en aviser immédiatement, par un rapport écrit, l'inspecteur primaire. Il devra auparavant donner communication de ce rapport à l'instituteur adjoint et l'inviter à fournir à son tour des explications écrites pour justifier sa conduite s'il y a lieu ;

3° Toute demande du directeur en vue du déplacement d'office d'un instituteur adjoint, que cette demande se produise en cours d'année, ou à la fin de l'année scolaire, devra également être formulée par écrit et notifiée à l'intéressé;

4° Exception sera faite, en ce qui concerne la communication des rapports, lorsqu'il s'agira de faits d'une nature particulièrement délicate ou se rapportant spécialement à la vie privée. Dans ce cas, c'est à l'administration qu'il appartiendra de mettre l'intéressé au courant des reproches qu'on lui adresse et de lui demander des explications.

« Les rapports secrets, ajoute M. Fraizier, sont un instrument de tyrannie et d'oppression ; ils ne peuvent servir qu'à empêcher l'humble vérité de faire entendre sa voix. »

(2) V. Enquête, t. I, p. 418. Déposition de M. Manuel, inspecteur général : « Nous avons à remplir des feuilles sur lesquelles se trouve un formulaire. Indépendamment de ce formulaire, nous pouvons consigner toutes les impressions que nous laissent les professeurs soit *dans leur tenue*, soit dans leur enseignement, soit, pour une certaine mesure, *dans leurs habitudes privées*. Ces derniers renseignements, le proviseur peut nous les fournir ; mais il les donne aussi directement au ministère, et il est rare que nous insistions sur ce point. »

Déplacements.

Cette faculté d'examen du dossier serait une garantie contre les déplacements arbitraires.

Sans avoir mérité de disgrâce, que d'ennuis peut subir un professeur par des mutations soit de ville à ville, soit de lycée à lycée dans une même ville. Répondre à ses plaintes qu'il a reçu un emploi équivalent, c'est faire une captieuse interprétation de mots. D'après le rapport de M. Barthélemy Saint-Hilaire au Sénat sur la loi de 1880, l'emploi n'est tenu pour inférieur que s'il comporte une diminution de traitement. Mais cette interprétation n'a pas force de loi. L'infériorité peut provenir aussi du nombre supérieur d'heures de service, par exemple, un professeur de mathématiques élémentaires à douze heures de service ; s'il est chargé de l'enseignement des sciences dans les classes de lettres, il en a quatorze : cette seconde situation est donc inférieure à la première. L'administration supérieure a reconnu, en fait, ce principe (1). Un professeur de mathématiques spéciales (2e classe) au collège Rollin, ayant été nommé professeur de mathématiques élémentaires (1re classe) au lycée Louis-le-Grand, a conservé en cette qualité le titre et le rang de professeur de mathématiques spéciales; c'étaient des avantages précis, car il conservait ainsi « le même maximum de service et le droit à une rétribution supplémentaire si son nouveau service dépassait ce maximum. Il y avait donc bien là emploi inférieur ».

Un professeur envoyé d'un lycée dans un autre lycée pour y faire le même cours ne laisse pas quelquefois d'être placé en réalité, lui aussi, dans un emploi inférieur ; il est de ces déplacements qui le lèsent « dans ses intérêts par les frais qu'ils lui imposent, qui l'atteignent dans sa considération ou dans son amour-propre légitime, par une diminution de situation morale ou en restreignant ses classes de se mettre en relief par les succès de ses élèves » (2).

Remplissant leurs fonctions « avec un zèle

(1) *Bulletin de l'Instruction publique*, 22 août 1885, p. 429 et observations de M. Clairin dans l'*Enseignement secondaire* du 25 avril 1899, p. 162.

(2) L'*Enseignement secondaire*, p. 161.

qui dépasse parfois les forces humaines et avec une conscience dont il ne nous appartient pas de faire l'éloge (1), les professeurs sont fondés à demander que nul de leurs chefs ne porte d'atteinte à leurs droits par une interprétation arbitraire de mots tels que : emploi équivalent, emploi inférieur, nécessité de service. »

Rappel de règlements et circulaires.

Il est piquant de noter que pour donner satisfaction, dans la plupart des cas, aux fonctionnaires lésés, il y aurait lieu simplement de remettre en vigueur un décret du 17 mars 1808, art. 78.

« Le conseil de l'Université jugera les plaintes des supérieurs et les réclamations des inférieurs. » Cette disposition est précisée par le décret du 15 novembre 1811, art. 83 et 45. « Les réclamations auront lieu de la part des inférieurs en cas d'abus d'autorité et d'excès de pouvoirs des supérieurs ou de fausse application de règlements. Le conseil des l'Université est seul juge des plaintes des supérieurs et des réclamations des inférieurs, quand il s'agit d'abus d'autorité, d'excès de pouvoir et en général de l'interprétation des règlements. » Ce décret stipule explications écrites ou comparution personnelle des intéressés.

Plus explicite encore est l'instruction du 19 janvier 1821 : « Il y a, en matière de juridiction, deux règles fondamentales à suivre : la première veut que nul ne soit condamné, qu'il n'ait été entendu ; la deuxième, que toute accusation soit éclaircie, à charge ou à décharge. Il faut d'abord inscrire en tête du code pénal de l'Université que nul n'est jamais condamné à subir aucune peine, qu'il n'ait été suffisamment averti de l'inculpation dont il est l'objet et qu'il n'ait été mis à portée de se défendre par tous les moyens qui sont en son pouvoir. A cet effet, il est nécessaire que, du moment où une inculpation commence à prendre quelque consistance tous ceux qui ont droit de surveillance et de répression se fassent une loi inviolable, chacun dans sa sphère, de préciser par écrit les griefs sur lesquels le fonctionnaire inculpé doit fournir des réponses.

« De cette manière, tout se réduit en faits, on cite des actes constants d'insubordination, des propos coupables insuffisamment attestés, des devoirs d'état obstinément violés. Sur ces propos, ces actes, ces violations de devoirs, clairement articulés, le prévenu sait ce qu'il peut dire pour sa justification, ce qu'il est contraint d'avouer, ce qu'il est fondé à repousser comme faux et calomnieux ou invraisemblable ou même comme absolument impossible en raison de telles ou telles circonstances......

« Certain de n'être pas jugé sans avoir été entendu, assuré que tant qu'il ne lui est point fait de reproche, c'est qu'on n'en a point à lui faire, tout fonctionnaire de l'Université recueille de cette conviction même le plus doux prix de ses travaux, une entière liberté d'esprit, une pleine et parfaite sécurité d'esprit; il sait qu'il tient son sort dans ses mains et qu'il ne doit craindre pour lui que lui-même.»

Ces textes, qui datent des premières années de l'Université, ont été confirmés et complétés par des textes de plus fraîche date. Un règlement d'administration publique du 29 juillet 1850 spécifie que le recteur est tenu d'avertir les parties qu'elles ont le droit (si tel est le cas) de se pourvoir. Aux termes d'autres règlements et circulaires (décret du 18 août 1891, sur les répétiteurs ; circulaire explicative du 31 décembre 1891 ; circulaires du 17 juin 1892 et du 27 février 1894), professeurs et répétiteurs doivent toujours être entendus, et leurs explications écrites transmises à l'autorité compétente, avant qu'une mesure disciplinaire soit prononcée contre eux, et, de plus, « alors même qu'un rapport ou des notes défavorables concernant un fonctionnaire, ne seraient pas de nature à provoquer immédiatement à son égard une mesure disciplinaire, si ce rapport ou ces notes visent, non pas seulement son intelligence (1), sa capacité, ses aptitudes professionnelles, mais sa conduite(2), son caractère, l'accomplissement de ses devoirs professionnels, il est juste et nécessaire qu'un avertissement donné au fonctionnaire accom-

(1) On peut appliquer, sans injustice, aux professeurs ce que M. Manuel dit des inspecteurs généraux. Enquête, t. I, p. 417.

(1) C'est précisément quand les notes visent l'intelligence et la capicité d'un professeur que, de l'aveu même des inspecteurs généraux (V. enquête, t. I., p. 418 et 426, déposition de MM. Manuel et Pruvost), elles sont et restent secrètes.

(2) L'enquête a prouvé qu'il y a pour la conduite aussi, en certains cas, des notes secrètes (V. t. I., p. 418).

pagne toujours l'avis donné à l'autorité supérieure. »

Nous demandons que ces prescriptions soient toujours observées. Elles ne le seront à coup sûr, semble-t-il, que si son dossier est ouvert à tout fonctionnaire de l'enseignement, quel qu'il soit, et si par le fait toutes les notes secrètes cessent forcément de l'être.

Mais si des règlements précis sont nécessaires, rien ne supplée à l'entente cordiale entre les personnes. Ce qu'il faut avant tout dans les relations entre l'administration à tous les degrés et les professeurs, c'est la bonne foi, c'est la volonté d'être juste, c'est l'attention à saisir l'esprit des circulaires et décrets au lieu de s'en tenir à la lettre, et, au lieu de protestations d'équité, la pratique réelle et constante de l'équité.

Comme conclusion du débat, la Société émet le vœu : 1° Qu'un professeur puisse toujours, tant à l'académie qu'au ministère, prendre connaissance de son dossier ;

2° Que les garanties données au personnel par les décrets du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811 soient rétablies, et que les fonctionnaires qui se croiraient lésés par un abus d'autorité ou par une fausse interprétation des règlements puissent interjeter appel, par exemple, devant la section permanente du Conseil supérieur.

INSPECTIONS GÉNÉRALES

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. RABAUD,

professeur au lycée Charlemagne.

I

De l'utilité de rapports d'ensemble sur l'enseignement secondaire.

Le décret du 9 mars 1852 avait établi six inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire, trois pour les lettres et trois pour les sciences.

D'après le décret du 12 février 1862, il devait y avoir huit inspecteurs généraux : quatre pour les divers enseignements d'ordre littéraire (lettres et grammaire, philosophie, histoire et géographie), et quatre pour les enseignements scientifiques (mathématiques, physique, chimie, sciences naturelles).

Depuis cette date, on a porté à six le nombre des inspecteurs généraux de l'enseignement littéraire : trois actuellement appartiennent à l'ordre des lettres, deux à l'histoire, un à la philosophie.

Il a été créé aussi deux postes d'inspecteurs généraux des langues vivantes (anglais et allemand) et deux postes d'inspecteurs des économats.

Il est regrettable que ces derniers inspecteurs, dont l'emploi est tout spécial, aient été autorisés à s'immiscer dans l'organisation de l'enseignement et la distribution des heures de service.

Seuls, les inspecteurs généraux des lettres et des sciences ont qualité pour s'occuper des classes et du personnel.

Mais ne s'attachent-ils pas à juger chaque professeur individuellement ou chaque enseignement pris à part, plutôt qu'à faire connaître par une vue d'ensemble la valeur propre de chaque maison d'éducation ?

Jusqu'à présent, c'est dans leurs rapports sur le proviseur que sont contenues les appréciations sur la maison qu'il dirige. Mais ces rapports, comme ceux que peuvent rédiger les inspecteurs sur l'état de tel ou tel enseignement, restent toujours inédits.

Dans l'enseignement supérieur, à chaque entrée des facultés, le rapport général d'un membre du Conseil de l'Université fait connaître l'état de l'enseignement dans cette université.

Dans l'enseignement secondaire, il est vrai que, tous les ans, les indications fournies par les recteurs et les inspecteurs d'académie donnent matière à des rapports, soumis aux conseils académiques, sur la situation des lycées et collèges dans chacune des académies. Mais ces rapports se réduisent à des renseignements statistiques et financiers. Pourquoi ces conseils académiques, où siègent, à côté du recteur et des inspecteurs d'académie, les délégués élus du corps enseignant, ne feraient-ils pas rédiger des rapports complets qui rendraient compte aussi de l'état de l'enseignement ?

Ne pourrait-on, de plus, demander aux inspecteurs généraux ou délégués à l'inspection générale de rédiger un rapport sur chaque lycée ou collège? Mais ce rapport sera, de

nécessité, incomplet, s'il ne mentionne pas l'opinion des professeurs aussi bien que celle des administrateurs; — il sera sans fruit, si le personnel enseignant ne peut en prendre connaissance; — il sera même nuisible, c'est-à-dire restreindra l'initiative et la liberté des professeurs, s'il se tourne en instructions impératives.

De ces rapports particuliers, le comité des inspecteurs généraux composerait un rapport général annuel sur l'état de l'enseignement secondaire.

Ce rapport et ceux des conseils académiques seraient communiqués au Conseil supérieur de l'instruction publique.

Le Conseil, après avoir étudié ces documents, définirait, s'il y avait lieu, son avis, fortifié de ces observations ; le rapport du comité des inspecteurs généraux serait publié et servirait de base solide aux études des commissions du budget.

Il serait bon enfin de faire marquer, dans un rapport spécial des inspecteurs généraux, les conséquences et les effets de toute modification nouvelle d'un enseignement.

En mettant ainsi le public et les Chambres au courant de l'état des études, l'administration française ne fera pas une innovation hardie; cette pratique est suivie par la plupart des pays étrangers.

Tous ces points considérés, la Société d'étude des questions d'enseignement secondaire, confirmant ses résolutions de 1896 (Voir Rapport de M. Chalamet sur les conseils universitaires, émet le vœu :

Qu'un rapport d'ensemble sur l'état des études dans les lycées et collèges soit établi par le comité des inspecteurs généraux:

Que ce rapport et des rapports analogues, établis annuellement par les conseils académiques, soient communiqués au Conseil supérieur de l'instruction publique;

Que le rapport de l'inspection générale soit publié ainsi que les observations du Conseil supérieur.

II

Moyens de corriger les défauts des inspections générales.

Ces défauts peuvent dépendre du choix des inspecteurs, du nombre des inspections, de la distribution du travail entre les inspecteurs, d'un manque de garanties de justice pour le personnel inspecté.

Choix des inspecteurs. — Cette haute charge d'hommes tenant en leurs mains la direction des classes et l'avenir des professeurs doit être exercée exclusivement par d'anciens professeurs qui aient fait leurs preuves dans l'enseignement secondaire.

Si l'État républicain a le devoir de ne choisir que des fonctionnaires attachés aux principes républicains, il convient que la politique ne décide jamais seule de ces nominations, pas plus que la faveur, la parenté ou les alliances. Il est désirable aussi qu'il ne soit point d'usage et comme de règle de passer des fonctions de chef ou chef-adjoint du cabinet du ministre à celles d'inspecteur de l'Académie de Paris ou d'inspecteur général.

Dans une courageuse publication qui n'a pas été assez louée, M. Clairin (1) a écrit, sur le choix des inspecteurs généraux, une page qu'il faut incessamment inviter tous les bons entendeurs à relire : « Quand on songe à tout le mal que peut causer une inspection faite légèrement ou d'une manière insuffisante, au découragement et même au désespoir qui en résultent quelquefois, on frémit des responsabilités qui pèsent sur les inspecteurs généraux, et on trouve qu'on ne saurait les choisir avec un soin trop scrupuleux. Une longue pratique de l'enseignement dans les classes mêmes qu'ils viennent inspecter; un caractère égal, insensible à la fatigue des voyages; une urbanité parfaite ; une bienveillance intelligente et ennemie des promesses banales; un passé intact, où les plus malveillants ne puissent rien trouver à reprendre, si loin qu'ils portent leurs investigations ; une notoriété suffisante pour justifier le choix de l'administration supérieure; l'indépendance et la fermeté de l'esprit et du caractère : voilà des qualités

(1) Clairin. — « Un peu de vérité sur l'enseignement secondaire ». Paris, Garnier, p. 53.

Sur les qualités « propres à cette grande magistrature », voir aussi l' « Annuaire de l'Association des anciens élèves de l'École normale supérieure 1896 », p. 75. — Notice sur Vacquant, par O. Gréard.

« L'autorité ne saurait se passer de fermeté, pas plus que de bienveillance; mais la fermeté qui se revêt de hauteur expose presque à autant de dangers que la bienveillance qui dégénère en indulgence banale ou en mollesse. Et elle demande à la fois tant de clairvoyance et tant de tact, tant de décision et tant de mesure, cette fonction de l'inspection générale qui consiste à exercer une direction sur

indispensables pour l'exercice de ces fonctions. »

Nombre des inspections. — Ayant mission d'exercer un contrôle sur tout l'enseignement secondaire de France, les inspecteurs s'arrêtent trop rarement dans les collèges. Ils disposeraient de plus de temps pour les visiter s'ils n'inspectaient pas absolument tous les ans, à moins d'une demande des intéressés, les professeurs qui sont en fonctions depuis quinze ou vingt ans dans les lycées et dont la valeur pédagogique est éprouvée. Grâce à des inspections plus fréquentes, l'enseignement des collèges de l'État gagnerait plus d'autorité en présentant plus de garanties aux yeux des familles; le nombre des jeunes gens passant par la discipline intellectuelle et morale de ces maisons laïques ne manquerait pas d'augmenter, et peut-être ce fait, à la longue, ne serait-il pas sans influence sur l'esprit public de toute une région.

Recteurs et inspecteurs d'académie ne remplacent pas les inspecteurs généraux.

Le recteur, bien que M. Marion (1) l'ait défini « un inspecteur général à poste fixe », est plutôt un administrateur, le représentant de l'État dans toute l'étendue d'une académie. Il peut n'avoir jamais été professeur dans un lycée; l'enseignement secondaire n'est qu'une partie de sa province; de plus en plus, le développement des universités d'une part, de l'autre les questions relatives à l'enseignement primaire absorbent son activité.

Quant à l'inspecteur d'académie, il est devenu surtout, dans les départements, un chef local de l'enseignement primaire : c'est même de la direction de l'enseignement primaire que dépend en grande partie sa nomination. Il n'a pas le temps de visiter toutes les classes, tous les établissements; sa compétence est d'ailleurs limitée à un certain ordre d'enseignement; enfin, son témoignage, que n'appuie pas sa présence dans le comité des inspecteurs généraux, sert très peu — s'il sert — à l'avancement des professeurs.

des classes qu'on ne fait que traverser, à juger des hommes qu'on ne fait qu'entrevoir! Ajoutez le surcroît de difficultés qui tient au caractère même du corps universitaire, à ces sentiments de réserve, à ces habitudes de dignité qui font que les meilleurs tiennent à se laisser connaître à leur place, apprécier à leur valeur, sans aller, par aucune sorte d'empressement, au-devant de l'opinion dont ils dépendent. »

(1) « L'Éducation dans l'Université », p. 15.

Aussi nos collègues des collèges estiment-ils avec raison que, leurs chefs les connaissant mal, leurs intérêts sont mal défendus et ont-ils réclamé à plusieurs reprises la visite régulière des inspecteurs généraux. Sans cette sûreté, l'avancement au choix semble à quelques-uns si arbitraire qu'ils ont été jusqu'à en demander la suppression.

Distribution du travail entre les inspecteurs. — Il n'y a pas seulement insuffisance dans le nombre des inspections générales : certains défauts apparaissent aussi dans la distribution du travail entre les inspecteurs. Les matières de l'enseignement étant très diverses, la culture générale de l'esprit ne saurait permettre à un inspecteur de l'ordre des sciences d'exercer sa charge avec compétence dans toutes les classes de sciences mathématiques, physiques, chimiques, naturelles, ni à un inspecteur de l'ordre des lettres d'inspecter minutieusement toutes les classes de lettres, de grammaire, d'histoire, de langues vivantes, de philosophie : c'est pour faire représenter, dans le corps de l'inspection générale, les diverses spécialités que le nombre des inspecteurs généraux a été successivement accru.

Cette représentation n'est pas encore complète : l'enseignement des classes de grammaire, qui a ses méthodes propres, n'est inspecté aujourd'hui que par des agrégés des lettres ou de philosophie; il serait à propos d'attribuer régulièrement un des postes d'inspecteurs généraux à un agrégé de grammaire.

Mais pour organiser l'inspection sérieuse de chaque ordre d'enseignement, dans les collèges comme dans les lycées, il ne suffit pas de déléguer, selon l'usage admis, des inspecteurs de l'Académie de Paris dans les fonctions d'inspecteurs généraux : il faudrait, de plus, confier quelques délégations temporaires de ce genre, dans une ou plusieurs académies, à des professeurs en exercice que désigneraient, à la fois, leur mérite et leur autorité personnelle, la sûreté de leur jugement, l'indépendance de leur caractère et leur compétence spéciale dans tel ou tel ordre d'enseignement.

Un remède pire que le mal et qui recevrait très défavorable accueil du personnel serait de commettre à l'inspection générale de l'enseignement secondaire les professeurs des universités. Leur autorité de savants est incon-

testée; mais chacun d'eux s'est voué à une science spéciale. Plusieurs n'ont jamais appartenu à l'enseignement secondaire; d'autres n'ont fait qu'y passer; la plupart ne se mettent pas en peine de saisir l'esprit de notre plan d'études, et leur influence risquerait de propager dans nos classes des méthodes qui ne conviennent qu'à l'enseignement supérieur.

Si, pour beaucoup de causes (1), les professeurs des facultés ne sont pas les examinateurs les mieux qualifiés de nos élèves, au baccalauréat, ils ne doivent pas, pour les mêmes raisons, être chargés de contrôler et de diriger dans une certaine mesure notre enseignement.

Garanties de justice pour le personnel inspecté. — Ces garanties ne tiennent pas toutes dans la régularité d'une inspection faite par des hommes compétents. Il importe que les inspecteurs ne se contentent point de traverser les établissements et d'« entrevoir les hommes » (2), qu'ils ne se retranchent point, pressés par le temps, à l'examen superficiel d'un seul exercice de la classe. Est-il équitable que parfois ils imposent l'obligation d'improviser un cours à un jour, à une heure qui ne sont pas fixés par le tableau de service? C'est arrivé.

Ne font-ils pas d'aventure assez peu d'état de vœux dûment exprimés, ou ne les oublient-ils point assez pour qu'à un professeur revendiquant, par exemple, ses droits à une promotion ils attribuent des palmes académiques? Cela s'est vu.

« On ne sait pas assez, nous disent nos chefs (3), avec quel scrupule sont débattus, dans les comités de l'instruction publique, les moindres intérêts du corps enseignant; avec quel souci de la justice sont rapprochés, confrontés, pesés les souvenirs de toute sorte, carnets de notes intimes et rapports officiels; quel rôle considérable et respecté l'inspection générale y joue par les renseignements qu'elle fournit et les lumières qu'elle apporte. » Rien de mieux, si cette théorie était appliquée. Elle ne l'est pas toujours ni de tout point : c'est une inconséquence, c'est de l'arbitraire de ne pas convoquer ces comités avec les inspecteurs généraux, les inspecteurs de l'Académie de Paris chargés d'inspections générales ou de ne convoquer que certains d'entre eux : cela s'est fait.

Si, comme il a été allégué, l'examen des notes et des dossiers permet de juger un professeur, pourquoi les inspecteurs généraux sont-ils réunis pour discuter de vive voix les intérêts, pour apprécier les titres du personnel? Si discussion et appréciation orales passent avec raison pour nécessaires, pourquoi laisser de côté des inspecteurs d'académie? Ce devrait être une règle absolue, inviolable, de les convoquer toujours, de convoquer aussi tous les professeurs qui, par délégation temporaire, auraient fait office d'inspecteurs généraux.

Ayant ainsi étudié les moyens de corriger les défauts des inspections, la Société de l'enseignement secondaire a voté les propositions que voici :

I. — *Que les inspections générales ne soient pas régulières et annuelles pour les professeurs en fonction depuis un assez grand nombre d'années, et qu'en revanche l'inspection des collèges se fasse plus fréquemment;*

II. — *Que les inspecteurs généraux soient choisis constamment parmi les fonctionnaires ayant fait leurs preuves dans l'enseignement secondaire;*

III. — *Que des inspections puissent être confiées, par voie de délégations temporaires, à des professeurs en exercice de l'enseignement secondaire, ces délégués ainsi que les inspecteurs d'académie délégués à l'inspection générale devant être toujours admis, pour l'inspection qui les concerne, au Comité des inspecteurs généraux;*

IV. — *Que tous les enseignements importants soient représentés au moins par un inspecteur général compétent;*

V. — La *Société se déclare absolument opposée à l'organisation de l'inspection de l'enseignement secondaire par les professeurs des universités.*

---

(1) Voir Résolutions des Congrès de 1897 et 1899 au sujet du baccalauréat. — Voir Rapport général du Congrès de 1897, p. 21.

(2) Voir « Annuaire de l'association des anciens élèves de l'École normale, 1896 ». — Notice sur Vacquant, par O. Gréard, p. 75.

(3) Voir *ibid.* Notice sur Vacquant, par O. Gréard, p. 75.

I

BOURSES D'ENSEIGNEMENT

Rapport présenté par M. A. Chalamet, professeur au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Messieurs,

Vous m'avez chargé de répondre, au nom de notre Société, à la partie du questionnaire de la Commission parlementaire qui a trait aux bourses d'enseignement secondaire et qui est ainsi libellée :

Bourses d'études. — Comment sont-elles accordées ?

A-t-on les moyens de suivre les élèves boursiers après leurs études terminées ? Combien d'entre eux se destinent aux fonctions publiques ou à l'enseignement ?

Vous m'avez de plus invité à examiner diverses modifications au régime des bourses qui ont été proposées à la Chambre au cours de la dernière discussion du budget.

Les bourses de l'État dans les lycées et collèges sont attribuées chaque année, dans la limite des crédits disponibles, suivant le classement établi par la *Commission centrale des bourses*, qui siège au ministère de l'Instruction publique. La Commission donne à chaque candidature une note variant entre 0 et 20, et c'est d'après ces notes qu'est dressée la liste des propositions soumises à l'acceptation du ministre.

C'est sans doute parce que j'ai fait partie, depuis l'origine, de cette Commission que vous m'avez fait l'honneur de me confier le présent rapport.

Institué en 1882 par un ministre universitaire, M. Jules Duvaux, la Commission a, depuis seize ans, proposé à l'Administration et fait adopter un certain nombre de mesures destinées à assurer le bon recrutement des boursiers.

La valeur des boursiers autrefois et aujourd'hui. — Comme vous le verrez par des chiffres officiels que je citerai plus loin, les boursiers de l'État comptent aujourd'hui parmi les meilleurs élèves de nos établissements. Ceux d'entre vous qui ont déjà de longs services dans l'enseignement pourraient peut-être, en faisant appel à leurs souvenirs, attester qu'il n'en a pas toujours été ainsi.

Cette amélioration est due avant tout à un changement complet introduit, à la demande du Conseil supérieur, dans les principes qui doivent déterminer le choix des boursiers.

D'après le décret du 7 février 1852, les boursiers étaient nommés uniquement « à raison des services de leurs parents ». En 1880, le Conseil supérieur fut saisi d'un projet de réglementation nouvelle : après discussion approfondie, il fut établi que la première condition pour obtenir une bourse c'était d'être capable d'en profiter, qu'on devait donc examiner avant tout la *valeur du candidat,* les services de la famille ne venant qu'en seconde ligne et comme appoint.

C'est dans ce sens que furent rédigés le décret du 19 janvier 1881 et celui du 6 août 1895 qui règle aujourd'hui la matière, et dont l'article 1er est ainsi conçu : *Les bourses dans les lycées et collèges de garçons sont conférées aux enfants de nationalité française dont l'aptitude a été constatée, et particulièrement à ceux dont la famille a rendu des services au pays. Elles ne sont accordées qu'après enquête établissant l'insuffisance de fortune de la famille.*

Tant que les bourses ont été considérées comme la récompense non du mérite du candidat, mais des services des parents, elles ont pu trop souvent être attribuées à des élèves médiocres. Vis-à-vis de familles des fonctionnaires qui se réclamaient de leurs services, l'État était en quelque sorte dans la situation d'un débiteur tenu avant tout, et quoi qu'il puisse arriver, d'acquitter sa dette. De ce principe faux découlaient des conséquences extraordinaires, celle-ci par exemple que lorsqu'une faute grave était commise, tandis que l'élève payant était frappé d'exclusion, le boursier était simplement transféré dans un autre établissement.

Les boursiers constituaient ainsi une catégorie d'élèves privilégiés, à peu près intangibles et inamovibles.

La situation n'est plus la même aujourd'hui : il faut faire preuve d'aptitudes pour obtenir la bourse et, une fois en possession, il faut ne pas démériter pour la conserver. Les bourses ne sont faites ni pour les indisciplinés, ni pour les paresseux, ni pour ceux qui, tout en donnant satisfaction par leur conduite et leur

travail, seraient incapables de faire avec fruit des études secondaires. Si le nombre des radiations prononcées en vertu de l'article 16 du décret du 6 août 1895 est extrêmement restreint, cela tient sans doute au soin scrupuleux que la Commission centrale apporte dans le choix des boursiers.

L'examen des bourses. — La première condition imposée aux candidats est de passer avec succès un examen d'aptitude. Les épreuves sont subies au chef-lieu de chaque département devant un jury nommé par le recteur. L'examen est exigé pour l'obtention des bourses départementales et communales aussi bien que pour les bourses de l'État. Il comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Autrefois le choix des sujets des compositions écrites était laissé aux juges départementaux. Aujourd'hui ce choix est fait par la Commission centrale, et les sujets sont les mêmes dans tous les départements.

Pour diminuer les chances d'inégalité dans la façon de juger et de coter les compositions, il a été décidé que les copies des candidats seraient annexées aux dossiers et envoyées au ministère. Elles sont soumises à la Commission qui peut au besoin (mais cela arrive très rarement) rectifier une note qui paraîtrait trop sévère ou trop indulgente.

Le choix des sujets est fait avec le plus grand soin ; on s'efforce de donner aux épreuves un caractère permettant de bien apprécier l'intelligence des candidats. C'est ainsi que, par une heureuse innovation, l'épreuve de la dictée est toujours accompagnée de questions portant sur la grammaire, l'analyse, l'explication des mots, le sens d'une phrase ou celui du morceau dans son ensemble. De même, dans les épreuves d'arithmétique, on attache une importance particulière au raisonnement.

Les examens d'aptitude éliminent environ la moitié des candidats. En 1898, sur 6,081 candidats inscrits, 3,148 ont été reçus. A ce chiffre il faut ajouter celui des bacheliers qui sont dispensés de l'examen. 1,352 candidats ont été pourvus d'une bourse ou d'une fraction de bourse. Mais c'est là un chiffre élevé dû à des disponibilités de crédit exceptionnelles ; en 1897, il y avait eu seulement 754 nominations, en 1896 seulement 795 En outre un certain nombre de candidats obtiennent des bourses départementales ou communales.

Cependant l'écart entre le chiffre des candidats reçus et celui des candidats nommés est toujours assez considérable. *L'obtention du certificat d'aptitude ne confère donc aucun droit absolu, comme on est trop facilement disposé à le croire dans le public.*

Le dossier scolaire. — Les pièces concernant la valeur du candidat étaient primitivement au nombre de deux : le procès-verbal de l'examen d'aptitude, un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où l'enfant avait commencé ses études. Sur la demande de la Commission, l'Administration a exigé la production de plusieurs autres pièces destinées à la renseigner d'une manière plus précise sur les aptitudes et les antécédents, scolaires du candidat, savoir : le relevé de ses notes pour la conduite et le travail depuis la rentrée et pendant l'année scolaire précédente, la liste de ses places et notes de composition, avec indication de sa classe et du nombre des élèves de sa division, la liste de ses prix et accessits, enfin les appréciations motivées de chacun des professeurs de sa classe. En outre, dans les lycées et collèges comprenant un certain nombre d'aspirants aux bourses, le chef de l'établissement, tenant compte de tous les éléments d'appréciation dont il peut disposer, arrête chaque année, de concert avec les professeurs intéressés, un classement général des candidatures qui est communiqué à la Commission.

Les bourses d'essais. — La Commission dispose donc d'éléments d'appréciation assez nombreux pour pouvoir se prononcer en parfaite connaissance de cause sur la valeur des candidats, lorsque ceux-ci ont commencé leurs études dans un lycée.

Il n'en est pas tout à fait de même pour les élèves des écoles primaires, et la Commission a été amenée à demander, principalement en faveur des enfants de cette catégorie, la création de bourses d'essai, destinées à leur permettre de faire la preuve, dans un établissement secondaire, de leurs aptitudes pour un ordre d'enseignement qui leur était étranger jusque-là.

La création des bourses d'essai a été sanctionnée par un décret du 6 août 1895.

Aux termes de ce décret, les bourses sont de deux catégories : les bourses d'essai, concédées à titre provisoire ; les bourses de mérite (1), concédées à titre définitif.

Les bourses d'essai sont accordées pour une année scolaire seulement. Elles peuvent être renouvelées pour une seconde année ou converties en bourses de mérite, après avis délibéré par les professeurs et les répétiteurs de la classe, sur la présentation du chef de l'établissement et la proposition du recteur. Peuvent seuls prétendre aux bourses définitives, les boursiers d'essai inscrits sur un tableau d'honneur spécial.

Les bourses de mérite sont accordées, soit, par une sorte de promotion, à des élèves déjà titulaires d'une bourse d'essai, soit d'emblée à des candidats ayant subi avec succès l'examen d'aptitude et justifiant, en outre, d'un stage d'un an au moins dans un lycée ou collège et dont l'aptitude paraît suffisamment démontrée.

Renseignements concernant les familles. — La Commission établit son classement non pas seulement sur les notes du candidat, mais d'après l'ensemble du dossier. Toute demande de bourse doit être accompagnée d'une déclaration du père de famille faisant connaître sa profession, les prénoms, âge, sexe et profession de chacun de ses enfants vivants, le montant de ses ressources annuelles et celui de ses contributions. Cette déclaration, qui doit être signée du postulant et certifiée exacte par le maire de la commune, indique, en outre, si des bourses, remises ou dégrèvements ont été accordés précédemment au candidat ou à ses frères ou sœurs.

La publication au *Journal officiel* du nom des boursiers et des motifs pour lesquels la bourse est concédée permet de constater que les faveurs de l'État ne vont qu'à des familles dont les ressources sont des plus modestes et principalement aux familles nombreuses. La Commission se montre toujours beaucoup plus facile pour les familles de cinq, six ou sept enfants et, si leurs demandes sont parfois rejetées, c'est que la valeur du candidat a été jugée tout à fait médiocre.

Les dossiers contiennent également un état des services militaires ou civils rendus par le père de famille. Un débat intéressant s'est élevé à ce sujet à la Chambre pendant la discussion du budget. Un député a paru craindre qu'en tenant compte des services on ne fît toujours pencher la balance en faveur des fils de fonctionnaires au détriment des fils d'ouvriers. Ces craintes ne semblent pas justifiées. La Commission juge les services d'après leur valeur et non pas seulement d'après leur durée. Elle place en premier les services rendus dans l'armée, la marine ou aux colonies ; elle accorde moins d'importance aux services civils. Surtout elle ne perd jamais de vue que l'insuffisance de fortune est une des conditions exigées pour l'obtention d'une bourse.

Cette insuffisance n'est que trop fréquente pour les fils de fonctionnaires quand le chef de famille vient à disparaître prématurément avant d'avoir droit à la pension. En pareil cas la Commission croit faire œuvre juste et humaine en compensant parfois, par l'octroi d'une bourse, les vices tant de fois signalés de notre loi des retraites.

Origine des boursiers. — En classant les boursiers d'après la profession des parents, on voit que les fils d'instituteurs sont dans la proportion de 16 1/2 0/0, les fils de militaires (officiers, sous-officiers, gendarmes, douaniers) de 17 1/2 0/0, les fils de petits employés de l'État, des départements et des communes de 20 0/0. Est-on fondé à dire après cela que « les enfants des pauvres ne sont pas placés dans les mêmes conditions de justice distributive que les enfants des riches ? »

Il est vrai que les fils de petits commerçants et de cultivateurs ne fournissent que 15 0/0 du total, et les fils d'artisans et d'ouvriers seulement 7 1/2 0/0. Mais qu'on ne croie pas qu'il y ait vis-à-vis de ces catégories une sorte de défaveur, d'exclusion systématique. La proportion des boursiers pour chaque profession est en rapport avec celle des candidats présentés. On ne peut empêcher que les bourses soient plus recherchées par certaines classes de la population, plus négligées par d'autres. La proportion des fils d'artisans et d'ouvriers, qui n'était que de 1 0/0 il y a quinze ans, s'élève aujourd'hui à 7 1/2 0/0 ; elle s'accroîtra

(1) On a longtemps désigné sous le nom de *bourses de mérite* certaines bourses laissées à la disposition des proviseurs pour les candidats aux grandes écoles. Ces bourses s'appellent aujourd'hui *bourses d'honneur*, et le nom de *bourses de mérite* est réservé à celles qui sont données dans les conditions indiquées ci-dessus.

certainement le jour où un plus grand nombre d'ouvriers ou d'artisans présenteront leurs fils à l'examen.

Promotions et dégrèvements. — En principe, il n'est accordé à un élève, pour débuter, qu'une bourse d'externe ou une fraction de bourse d'interne ou de demi-pensionnaire, la partie complémentaire de ses frais de pension étant laissée à la charge de sa famille. S'il est très bien noté, il peut obtenir, après un stage d'une certaine durée, soit une promotion de bourse, c'est-à-dire la conversion de sa bourse d'externe en bourse de demi-pensionnaire, ou d'une augmentation d'un quart de bourse d'internat ou de demi-pensionnat, soit un dégrèvement, c'est-à-dire une subvention inférieure ou équivalente aux frais de pension que sa famille est tenue de payer.

La première condition imposée pour prétendre à une promotion de bourse est l'inscription sur un tableau d'honneur spécial, dressé par le chef de l'établissement avec le concours des professeurs et des répétiteurs de la classe.

Aucun boursier ne peut y être inscrit s'il n'a obtenu, à chacun des trimestres de l'année scolaire, des notes supérieures à la moyenne pour sa conduite, son travail et ses progrès.

Pénalités. — Le règlement a prévu aussi des punitions s'appliquant exclusivement aux boursiers.

Ces peines sont déterminées par l'article 16 du décret du 6 août 1895, qui est ainsi conçu :

« En cas de faute grave, le chef d'établissement a le droit de rendre provisoirement un boursier à sa famille, sauf à en référer immédiatement au recteur de l'Académie.

« Les boursiers qui, sans avoir encouru la peine de l'exclusion, n'obtiennent que des notes insuffisantes pour la conduite ou le travail sont déférés au Conseil de discipline qui leur inflige, s'il y a lieu, un avertissement. Cet avertissement est notifié à la famille par l'inspecteur d'académie. Après deux avertissements les élèves boursiers qui continuent à être mal notés encourent la déchéance de leur bourse.

« La déchéance peut être également prononcée contre ceux qui, à la suite des examens de passage, sont reconnus incapables d'entrer dans une classe supérieure » (1).

En fait, ces peines sont appliquées rarement ; depuis quinze ans, elles sont devenues de moins en moins fréquentes ; le ministre n'a eu à prononcer que 22 déchéances en 1894, 16 en 1895, 17 en 1896, pas même quatre déchéances en moyenne par année pour 1,000 élèves.

Succès obtenus par les boursiers nationaux. — J'emprunte ces derniers chiffres à un remarquable article de M. de Galembert, chef du bureau des bourses, article paru dans la *Revue universitaire* du 15 mai 1897.

« Les boursiers, ajoute M. de Galembert, ont en grande majorité des notes satisfaisantes ; beaucoup d'entre eux forment l'élite de leurs classes et sont des modèles de conduite et d'application. Aussi obtiennent-ils, chaque année, de nombreuses récompenses dans les distributions des prix des lycées et collèges et des succès marqués dans les concours.

Au concours général des départements, ils ont obtenu :

	Prix d'honneur.	Nominations.
	—	—
En 1890.........	2 sur 3, en tout	47 sur 96
1891.........	1 — 3,	46 — 80
1892.........	1 — 3,	65 — 109
1893.........	4 — 4,	68 — 136
1894.........	2 — 5,	64 — 127
1895.........	3 — 4,	87 — 184
1896.........	3 — 3,	87 — 168

(1) Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la circulaire du 26 août 1895 :

Afin d'assurer l'exécution des prescriptions du paragraphe 2 de l'article 16, je vous prie de recommander à MM. les proviseurs et principaux de communiquer au conseil de discipline, dans ses réunions trimestrielles, les notes de tous les boursiers et de lui signaler ceux qui paraîtraient mériter un avertissement. L'inspecteur d'académie sera mis sans retard au courant des mesures arrêtées par le Conseil ; en notifiant les avertissements aux familles, il leur rappellera qu'aux termes de l'article précité, après deux avertissements, les élèves qui continuent à être mal notés encourent la déchéance de leur bourse.

Les états de situation morale seront dressés conformément aux instructions des anciens règlements, et notamment de la circulaire du 12 juillet 1886 ; on aura soin, toutefois, d'y porter dans une liste à part, à la suite de celle des boursiers de mérite, les noms des boursiers d'essai. Les états devront vous être transmis dès que le Conseil de discipline aura terminé son examen des notes. Les rapports joints à ces états mentionneront les avertissements qui auront été infligés. Vous me les ferez parvenir au plus tard dans la quinzaine qui suivra l'expiration du trimestre.

De 1892 à 1895 inclus, 902 boursiers nationaux ont été reçus aux grandes écoles de l'État, savoir :

94 à l'École normale supérieure,
248 à l'École polytechnique,
412 à Saint-Cyr,
66 à l'École centrale,
44 à l'École navale,
8 à l'École des mines,
30 à l'Institut agronomique.

Les résultats sont particulièrement remarquables pour l'École polytechnique et pour Saint-Cyr. Voici, pour une période de quatre années, le chiffre des boursiers nationaux reçus à ces deux écoles, mis en regard du chiffre total des admissions obtenues par des élèves sortant des établissements de l'État :

École polytechnique.

1892. — 65	boursiers nationaux	sur un total de	185
1893. — 56	—	—	180
1894. — 61	—	—	174
1895. — 66	—	—	165

Saint Cyr.

1892. — 80	boursiers nationaux	sur un total de	301
1893. — 92	—	—	316
1894. — 121	—	—	416
1895. — 119	—	—	365

Les boursiers nationaux sont au nombre de 5.000 environ et ne forment guère que 6 0/0 de la population des établissements universitaires, qui est de 83.000 élèves. Or, il ressort des tableaux ci-dessus qu'ils obtiennent 29 0/0 des admissions à Saint-Cyr, 35 0/0 des admissions à l'École polytechnique et 51 0/0 des nominations au Concours général des départements.

Tous les ans, la Commission centrale procède à l'examen des dossiers pour la conversion des bourses d'essai en bourses définitives. Or, elle n'a guère qu'à confirmer les choix faits à titre provisoire : presque tous les boursiers se classent, dès le début, en très bon rang; la plupart d'entre eux ont des prix; beaucoup ont le prix d'excellence.

Les rapports des recteurs sur la situation des boursiers, qui viennent d'arriver au Ministère, sont des plus satisfaisants : pour la conduite, l'application et les progrès, les notes *Très bien* et *Bien* dominent, les *Assez bien* sont rares, les *Passable* tout à fait exceptionnels. Les proviseurs sont unanimes à faire l'éloge des boursiers et à déclarer qu'ils donnent à leurs camarades l'exemple de la bonne tenue et du travail.

Si j'insiste sur ces résultats, messieurs, c'est qu'ils ne sont peut-être pas assez connus et que nous voyons assez souvent dans les journaux, dans les revues, des hommes qui se disent bien informés, soutenir que les boursiers sont de mauvais élèves. Vous pouvez maintenant apprécier la valeur de ces affirmations.

A quelles professions se destinent les boursiers ?

Il est difficile de répondre avec précision à la seconde question de la Commission parlementaire : Que deviennent les boursiers après leur sortie du lycée ?

Beaucoup entrent dans les écoles du gouvernement (voir ci-dessus). Pour les autres, nous trouvons quelques renseignements dans l'article de M. de Galembert :

En ce qui concerne les boursiers qui sortent chaque année des lycées, sans avoir été admis à une grande école, il est assez difficile d'être renseigné très exactement sur les professions qu'ils doivent embrasser. Nous pouvons cependant donner quelques chiffres que nous empruntons aux rapports des chefs des établissements. D'après ces rapports, parmi les boursiers ayant quitté le lycée pendant les années 1894, 1895 et 1896, 204 se destinaient à l'enseignement, 66 à la magistrature ou au barreau, 215 à l'administration, 259 à la médecine ou à la pharmacie, 107 au commerce ou à l'industrie, 123 à la carrière militaire.

Il est fâcheux assurément que le commerce et l'industrie n'attirent pas un plus grand nombre de ces jeunes gens. Peut-être faut-il voir là un résultat de l'organisation donnée à l'enseignement moderne. En lui ôtant tout caractère pratique, en lui donnant pour sanction un baccalauréat qui ouvre à peu près toutes les carrières, on a précipité vers des voies déjà encombrées un nombre croissant de candidats. Si, comme le propose notre Société, on revient à un enseignement de plus courte durée, menant surtout aux professions agricoles, commerciales et industrielles, on devra diriger de ce côté, pour leur plus grand profit et pour celui du pays, une part notable des boursiers d'enseignement secondaire.

Les exemptions universitaires. — De tout temps, les fonctionnaires en exercice de

l'enseignement secondaire ont eu droit à l'exemption des frais d'études et de surveillance pour leurs fils, petits-fils ou pupilles, quand ceux-ci sont à leur charge.

Nous sommes heureux de constater que ce droit, menacé un moment par le rapporteur du budget de 1897, ne semble plus contesté. Il y aurait criante injustice à priver les professeurs de ces exemptions sur lesquelles ils comptent et qui font partie des avantages qui ont pu les déterminer à entrer dans la carrière universitaire. Ce serait l'équivalent d'une diminution de traitement, d'une sorte d'impôt, absurde et inique, car il épargnerait les célibataires, pour frapper les pères de famille et surtout ceux qui ont beaucoup d'enfants.

Au reste ces exemptions ne sont pas données sans garanties : elles sont soumises tous les ans à la commission des bourses, qui dispose, si les notes de conduite ou de travail sont insuffisantes, de diverses pénalités allant depuis l'avertissement jusqu'à la radiation.

Autrefois ces exemptions n'étaient accordées qu'aux fonctionnaires en exercice. Le bénéfice en a été étendu récemment aux fils et pupilles des fonctionnaires décédés, mis à la retraite ou mis en congé pour raisons de santé. Rien de plus juste assurément. Il reste à compléter ces mesures en obtenant des villes, lors du prochain renouvellement des traités pour les collèges communaux, *que les exemptions universitaires soient assurées dans ces établissements, comme elles le sont aujourd'hui dans les lycées et dans les mêmes conditions, aux fils et pupilles des fonctionnaires ou anciens fonctionnaires de l'enseignement secondaire.*

Les fils des professeurs de l'enseignement supérieur n'ont pas la remise universitaire. Ils sont soumis au droit commun. Il n'en est pas tout à fait de même des fils des fonctionnaires de l'enseignement primaire, qui, dans certaines limites et à des conditions que nous indiquerons plus loin, peuvent obtenir des exemptions de frais d'études ou de surveillance.

Quant aux bourses, nous avons déjà dit que les fils d'instituteurs (non compris ceux qui jouissent de ces exemptions) figurent pour 16 1/2 0/0 dans le contingent total. La part des fils des professeurs de l'enseignement supérieur ou secondaire est de 5 0/0 seulement. On ne leur donne guère de bourses que dans deux cas ; 1° quand la disparition du chef de famille laisse des orphelins dans une situation précaire ; 2° quand la préparation aux écoles, en obligeant les enfants à aller terminer leurs études dans un établissement éloigné de celui où le père est professeur, occasionne un notable surcroît de dépenses.

Examen de diverses propositions. Doit-on rétablir les remises ? — Nous avons encore à examiner, messieurs, une proposition de M. Maurice-Faure, rapporteur du budget, qui conclut au rétablissement des remises, et trois propositions de MM. Lepez, Chapuis et Carnaud, qui ont été renvoyées par la Chambre à la commission parlementaire.

On lit dans le rapport de M. Maurice-Faure :

> Au cours de la discussion du budget de l'exercice 1898, l'attention de la Chambre des Députés a été appelée par le Ministre de l'Instruction publique sur l'utilité qu'il y aurait à ce que « les proviseurs des lycées eussent, dans certaines limites, le droit de modérer les tarifs, comme cela se pratique dans les établissements concurrents, où les chefs ont toute latitude pour amener à eux les élèves ».
>
> Sous le régime antérieur au décret du 6 août 1895, les proviseurs avaient la faculté de proposer, chaque année, un certain nombre d'élèves pour des remises de frais de pension ou d'études. Un crédit de 924.000 francs, réduit en dernier lieu à 874.000 francs, avait été inscrit à cet effet au budget.
>
> Sur la proposition de la Commission du budget de l'exercice 1896, les Chambres ont supprimé ces remises. Leur suppression a eu pour conséquence de retirer aux proviseurs un moyen assez efficace d'attirer les élèves.
>
> Il semblerait utile que l'Administration allouât chaque année, aux proviseurs de certains lycées, une somme déterminée dont ils auraient la disposition sous le contrôle du recteur et qu'ils appliqueraient à des réductions de frais de pension ou d'études, *soit à des élèves nouveaux*, soit en faveur d'élèves déjà présents, qui par suite de la pénurie des ressources de leurs familles, seraient exposés à quitter l'établissement.
>
> Il devrait être entendu d'ailleurs que ces réductions auraient un caractère essentiellement provisoire et que les élèves qui en seraient l'objet auraient l'obligation stricte de se présenter à l'examen d'aptitude aux bourses, de manière que leur situation pût être régularisée dans un bref délai.

Ainsi, on propose de rétablir purement et simplement les remises supprimées en 1895, parce qu'on les jugeait alors mauvaises. Les motifs de cette suppression furent exposés très nettement par le rapporteur du budget de 1896, M. Delpeuch, qui était en même temps membre de la Commission des bourses. Ces

raisons, on ne tente même pas de les réfuter. Un seul argument est invoqué en faveur du rétablissement des remises et un argument des plus misérables : il faut imiter ce qui se fait chez nos concurrents.

On espère augmenter ainsi la population de nos lycées, qui a notablement fléchi. Mais qui ne voit que si, on retranche plusieurs centaines de mille francs du crédit des bourses, on aura moins de boursiers ? Ce qui sera gagné d'un côté sera perdu de l'autre, avec cette différence cependant qu'on aura remplacé des boursiers, qui sont de très bons élèves, par des remisiers choisis arbitrairement, sans aucune garantie, et qui seront évidemment aussi médiocres que l'étaient les remisiers d'autrefois. *La mesure serait donc nuisible au bon recrutement des lycées.*

Elle serait de plus tout à fait injuste : les crédits actuels permettent de pourvoir de bourses un tiers, à peu près, des candidats qui ont subi l'examen avec succès. Les deux autres tiers n'obtiennent et n'obtiendront rien, mais à côté d'eux, à côté de ces laborieux sortant de l'école primaire et qui ont fait leurs preuves par l'examen, d'autres jeunes gens, des privilégiés, des amis de telle ou telle personne influente, ceux qui auront eu l'adresse de se faire recommander, obtiendront, sous le nom de remises, de véritables bourses.

Je sais bien qu'au bout d'une année on leur demandera de subir l'examen des bourses, mais il suffira alors qu'ils obtiennent tout juste la moyenne exigible, tandis que pour les autres boursiers on demande beaucoup plus. *A côté des bourses de mérite, on aura créé les remises de faveur.*

Avant la suppression des remises en 1895, on exigeait de ceux qui sollicitaient l'exemption au moins une année de présence au lycée. On pouvait avoir ainsi des places, des notes, l'avis des professeurs. Cette garantie disparaît, puisqu'il est dit expressément que la remise pourra être accordée à des élèves nouveaux et complètement inconnus.

Ces faveurs iront-elles au moins à ceux qui en ont vraiment besoin, aux déshérités de la fortune ? Il est à regretter que le rapporteur n'ait pas songé à consulter, pour s'éclairer sur ce point, les travaux de ses prédécesseurs. Voici ce que disait M. Burdeau dans son rapport sur le budget de 1888 :

Nous avons la preuve que des *familles aisées, voisines de la richesse*, et de *hauts fonctionnaires* même, ont postulé et parfois obtenu des remises pour leurs fils ou leurs neveux. Certains proviseurs ont proposé des remises pour des élèves qui avaient été *refusés au concours des bourses;* et l'avis des examinateurs est que bien des remisiers sont inférieurs même aux refusés de cet examen.

D'autres proviseurs en ont demandé pour les enfants de chœur : un seul lycée a compté cinq remisiers de cette sorte. Bien des parents aujourd'hui savent que le plus sûr moyen d'obtenir une bourse sans courir les chances du concours, c'est de postuler une remise : après un examen passé sous le manteau de la cheminée, la demande, transmise à Paris et accompagnée de renseignements favorables, est accordée pour un an; après quoi elle est renouvelée indéfiniment.

Ce ne sont pas les enfants de familles pauvres, les fils de paysans, d'ouvriers, de petits fonctionnaires, « toute cette fleur de la France démocratique », comme dit poétiquement M. Maurice-Faure, qui obtiendront des remises. Ces faveurs iront non aux plus intéressants, mais aux quémandeurs les plus effrontés.

Les économes savent fort bien que ce n'est pas toujours auprès des familles de fortune modeste qu'on a le plus de peine à effectuer des recouvrements réguliers. Ce sont ces récalcitrants qui se rendront chez le proviseur, montrant d'un geste menaçant la maison d'en face prête à les accueillir à des conditions plus douces. Et le malheureux proviseur, préoccupé non de conserver un bon élève, mais de ne pas diminuer d'une unité le total de son effectif, finira toujours par céder.

Quand tout le monde semble être d'accord pour relever l'autorité des proviseurs, le moment est-il bien choisi pour exposer leur dignité et leur prestige à de tels marchandages ?

Enfin on ne cesse de dire, et cela avec raison, qu'il faut soutenir les collèges. La commission des bourses, résistant parfois aux vœux des familles, leur a toujours fait la part la plus large possible. Or, pour des raisons d'organisation financière, les remises ne peuvent être données que dans les lycées.

Tous ces motifs nous conduisent à souhaiter qu'aucune suite ne soit donnée à la proposition de rétablissement des remises.

Proposition Lepez en faveur des fils d'instituteurs.

Cette proposition, qui a été renvoyée à la Commission parlementaire de l'enseignement, est ainsi conçue :

La Chambre invite M. le Ministre de l'Instruction publique à établir un règlement d'administration assurant les exonérations des frais d'études dans les écoles de l'État aux fils et aux filles d'instituteurs et d'institutrices, à la suite d'un examen d'entrée satisfaisant renouvelé à la fin de chaque année scolaire et passé devant une Commission de professeurs de l'établissement.

On sait quelle est actuellement la situation des fils et filles d'instituteurs. Le 23 avril 1893, une décision de la Chambre leur accordait *sans examen* l'exemption des frais d'études et de surveillance. Le prix de la pension pour les demi-pensionnaires et les internes devrait être diminué d'une somme égale à cette exemption.

Les instituteurs se hâtèrent, comme de juste, de profiter de cette faveur. Au début de l'année 1896-97, l'exemption était assurée à 2.367 fils ou filles de fonctionnaires de l'enseignement primaire, et la dépense à prélever de ce chef sur le crédit des bourses se montait à près de 537.000 francs.

On était menacé, si l'on voulait continuer la faveur à tous et sans examen, d'une nouvelle et considérable augmentation. La Chambre décida alors que le crédit de 537.000 francs ne serait pas dépassé et que les exemptions seraient attribuées par voie de concours aux plus méritants.

En fait, voici comment les choses se passent : on commence par prendre parmi les candidats reçus aux bourses ceux qui n'ont pourtant pas obtenu une note suffisante pour être nommés. Puis, si cela est nécessaire, un concours spécial est ouvert pour assurer l'épuisement du crédit.

Les remisiers ainsi recrutés sont loin de se classer en aussi bon rang que les boursiers. Leurs notes et leurs places ne sont, en général, que passables. L'étude de leurs dossiers donne cette impression que la plupart d'entre eux appartiennent à cette catégorie d'élèves moyens, qui suivent tant bien que mal la classe et qui arrivent tout juste au baccalauréat.

Nous comprenons et nous partageons les sympathies dont M. Lepez et plusieurs de ses collègues, auteurs de propositions semblables, sont animés en faveur du personnel si méritant des instituteurs. Mais pousser vers les études secondaires et vers des carrières où le nombre des places est nécessairement limité des jeunes gens qui n'ont que des dispositions très ordinaires, n'est-ce pas leur ménager de cruelles déceptions?

M. Lepez estime que les instituteurs ne sauraient destiner leur fils à être forgerons, ni mécaniciens, ni charpentiers, et qu'ils ne sauraient en faire que des fonctionnaires ou des employés. Mais parmi les professions vers lesquelles ils pourraient être dirigés, l'honorable député semble en voir une, celle d'instituteur. Qu'on se place au point de vue général ou à celui des familles, on ne voit pas bien quel avantage il y a à détourner vers d'autres voies des jeunes gens qui réussiraient plus vite et plus facilement à s'assurer une position en se préparant aux écoles normales départementales.

Tous ces arguments n'ont-ils pas plus de force encore quand il s'agit des filles d'instituteurs? Les appeler en trop grand nombre à suivre les cours des lycées et collèges, est-ce vraiment leur rendre service? N'est-ce pas les engager dans un chemin sans issue?

Il est vrai que M. Lepez n'a pas limité sa proposition aux établissements secondaires. C'est dans toutes les écoles de l'État qu'il entend assurer la gratuité aux fils et filles d'instituteurs, et notamment dans les écoles primaires supérieures. Mais, dans ces derniers établissements, la gratuité des frais d'études n'est-elle pas déjà de règle presque partout?

M. Lepez demande aussi, pour écarter les non-valeurs, que les remises ne soient accordées qu'après examen passé devant les professeurs de l'établissement où les candidats veulent entrer. Pourquoi créer un examen nouveau autre que celui des bourses? Ce minimum de garanties que l'État exige même des boursiers départementaux et communaux, comment ne le demanderait-il pas aux fils d'instituteurs qui veulent avoir des remises?

Si cet examen doit égaler en difficulté celui des bourses, nous ne voyons pas sa raison d'être. S'il doit être plus facile, des enfants refusés aux bourses pourront le subir avec succès et ils obtiendront une remise, alors que les deux tiers des admissibles aux bourses n'obtiennent rien. Quoi de plus choquant et de plus injuste !

Et que de dérangements et de dépenses pour les candidats, obligés de passer coup sur coup deux examens ; d'abord, au chef-lieu, celui des bourses, pour avoir la gratuité de l'internat ou du demi-pensionnat; puis, s'ils

ne sont pas pourvus, l'examen des remises, dans un collège ou dans un lycée.

La solution la plus équitable et la plus pratique nous semble la suivante :

Les fils ou filles d'instituteurs ou d'institutrices publics, pourvus du certificat d'études primaires, qui auront subi avec succès l'examen des bourses et qui n'auront rien obtenu, seront exemptés des frais d'études et de surveillance dans les lycées et collèges, suivant le classement établi par la Commission centrale des bourses et dans la limite des crédits votés par les Chambres.

Les bourses ne sont données qu'à ceux qui ont au moins la note 14 ou 15 sur 20. Pour la remise des frais d'études et de surveillance, on prendrait les notes 13, 12, 11, etc. Les instituteurs seraient ainsi placés dans une situation plus favorable que les autres postulants, puisque leurs fils, après un examen relativement facile, seraient sûrs d'avoir au moins la remise universitaire. Mais cet avantage est bien justifié par leurs services. On donnerait ainsi satisfaction à M. Lepez et à ceux de ses collègues qui ont fait des propositions en faveur des fils d'instituteurs, sans risquer d'introduire des élèves médiocres dans nos établissements secondaires.

Proposition Chapuis : les familles de sept enfants.

Voici le texte de cette proposition :

La Chambre décide de rétablir les dispositions de la loi de nivôse an XIII qui concède *sans concours* une bourse dans un établissement de l'État à un enfant mâle d'une famille de sept enfants au moins.

Sur interruption du rapporteur, qui faisait observer que la logique et la justice exigeraient qu'on comprît aussi les filles dans cette mesure, M. Chapuis répondit qu'il ne refusait pas « d'adjoindre cette qualification de *filles* à celle de *mâles* ».

Cette proposition est une vieille connaissance pour les membres de la Commission des bourses. On la voit revenir périodiquement. Rétablie par la loi de finances de 1885, la disposition en faveur des familles de sept enfants fut supprimée par la loi de finances de 1887.

Les raisons qui ont motivé cette suppression n'ont rien perdu de leur force. La première est d'ordre budgétaire : les familles de sept enfants sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne croit généralement.

Au moment du vote de cet article, disait M. Burdeau dans son rapport sur le budget de 1887, une somme de 200.000 francs parut suffisante pour l'exécuter. Un an s'était à peine écoulé, que les crédits employés, tant aux bourses elles-mêmes qu'aux dégrèvements de frais de trousseau, dépassaient déjà notablement le million. Il est aisé de prévoir qu'on ne s'en tiendra pas là.

Aucune statistique des familles de sept enfants n'a encore été publiée. Toutefois deux calculs ont été dressés, qui donnent des résultats probablement voisins de la vérité : l'un est dû à notre collègue M. Javal, qui, à la suite d'une enquête faite dans un certain nombre de régiments, est arrivé à évaluer à *cinquante mille* le total des familles françaises de sept enfants et plus.

Un autre a été fait par M. le docteur Chervin : à Paris, depuis 1883, dans chaque ménage où l'un des deux époux meurt, l'autorité municipale fait relever le nombre des enfants de la famille. En trois ans, 51.258 ménages ont été soumis à ce recensement : 333 avaient sept enfants ou plus. Si l'on prend cette proportion pour base et si l'on admet que la moyenne de la France, au point de vue dont il s'agit, n'est pas inférieure à celle de Paris, on doit conclure que, sur les 7.503.353 ménages existant en France, il y en a 48.735 qui ont au moins sept enfants. Les deux calculs, on le voit, concordent sensiblement.

Or un boursier coûte en moyenne 1.000 francs ; si l'on défalque les familles où tous les enfants ont dépassé l'âge scolaire, et les familles non nécessiteuses, lesquelles sont en bien faible proportion, surtout parmi les familles aussi chargées, on verra que l'article 30 de la loi de finances de 1885, s'il sortait son plein effet, *pourrait coûter à l'État plus de quarante millions par an.*

La seconde raison est la crainte de donner des bourses à des enfants peu intelligents. Actuellement on peut dire qu'il est sans exemple qu'une demande émanant d'un père de sept enfants soit écartée si le candidat a fait preuve de la moindre aptitude. La proposition Chapuis, qui supprime tout concours ou examen, est par cela seul inacceptable. Ce n'est plus d'une bourse accordée au mérite qu'il s'agit, mais d'une subvention déguisée, pour les pères de famille qui ont de lourdes charges. Pourquoi donc ne pas accorder franchement une subvention ? On pourrait venir ainsi en aide, plus efficacement et à moindres frais, à des familles dignes du plus grand intérêt, et on ne porterait pas atteinte au principe qui veut que soient seuls admis à faire des études secondaires ceux qui sont capables d'en profiter.

Proposition Carnaud : création de vingt-deux mille bourses.

La Chambre invite le Gouvernement à préparer un projet de loi organisant un concours annuel entre

les élèves des écoles primaires nationales, afin que les premiers dans la proportion de 1 pour 100 sur la population totale de ces écoles soient admis gratuitement dans nos lycées et collègues.

Il y a 2.200.000 élèves dans les écoles publiques de garçons. C'est donc *vingt-deux mille boursiers* qu'il s'agirait d'ajouter, d'un seul coup, aux cinq mille qui existent actuellement, soit une dépense annuelle de douze à quinze millions. Et, comme l'a fait observer M. le Ministre de l'Instruction publique, on ne voit pas bien pourquoi on ne demanderait pas la création d'un nombre égal de bourses dans les lycées de filles pour les meilleures élèves des écoles primaires.

M. Carnaud pose en principe que « la société doit donner à chaque enfant le maximum de développement intellectuel que comporte son cerveau, *sans se préoccuper des besoins de l'État* ». Il affirme, d'autre part, « qu'il y a, dans chaque classe des écoles primaires, *au moins le tiers des enfants* qui pourraient suivre utilement les cours de notre enseignement secondaire ».

La proposition actuelle de M. Carnaud n'est donc qu'une demi-mesure, fortement entachée de modérantisme et d'opportunisme, en attendant la réforme grandiose qui ouvrira les portes des lycées au tiers des élèves des écoles primaires. Avec sept cent cinquante mille bourses à peu près pour les garçons et autant pour les filles on pourra donner à tous les cerveaux leur maximum de développement intellectuel. Le budget sans doute atteindra également son maximum en ce temps-là. Mais aussi quel remède à tous les maux dont nous souffrons si l'on pouvait subitement décupler le nombre des bacheliers ! Quelle joie pour les aspirants aux fonctions publiques quand ils se trouveraient au nombre d'une centaine au moins de concurrents pour chaque place vacante ! Et quel bénéfice pour l'État !

Il est vrai qu'on a soin de nous dire qu'on ne se préoccupe pas des besoins de l'État. Nous pensons, au contraire, qu'il faut s'en préoccuper, et aussi de l'avenir des jeunes gens auxquels un offre des bourses. Même réduite aux proportions qu'il lui a données, la proposition de M. Carnaud nous paraît grosse de périls. Il faut s'efforcer de maintenir un certain équilibre entre l'effectif des établissements secondaires et les débouchés ouverts aux élèves de cet enseignement. Nous savons que les boursiers se dirigent presque tous vers l'enseignement, l'administration ou vers des écoles à recrutement limité. Il nous semblerait dangereux, tant qu'un courant vers d'autres carrières moins encombrées ne se sera pas produit, je ne dirai pas d'adopter la proposition Carnaud, mais même d'augmenter sensiblement le crédit des bourses d'enseignement secondaire.

Commission centrale ou commissions départementales. — En terminant, Messieurs, un mot sur un projet, qui, sans avoir été présenté d'une manière ferme, semble pourtant avoir séduit quelques esprits. Il s'agirait de remplacer la Commission centrale des bourses par des Commissions départementales, qui auraient à apprécier, en dernier ressort, les titres des candidats. Un tel changement nous semblerait fâcheux. Il supprimerait toute unité de vues et de direction : entre les quatre-vingt-six Commissions départementales, des divergences ne tarderaient pas à se produire sur le mode des épreuves et la façon de les juger, sur l'importance à attribuer aux services des parents, sur toutes les questions complexes que soulève l'attribution des bourses.

Et puis comment composer les Commissions ? Si vous y mettez des universitaires, ils seront nécessairement pris parmi les professeurs du lycée du chef-lieu. Ils auront à juger des candidats préparés par eux ou par leurs collègues. Ne les soupçonnera-t-on pas de leur être trop favorables ? Fussent-ils rigoureusement impartiaux, les aspirants refusés et leurs familles auront quelque peine à croire à cette impartialité.

Si vous y mettez des hommes politiques, le public voudra-t-il croire que les candidats sont jugés uniquement d'après leurs notes scolaires. Sans doute, les députés ont manifesté publiquement leur horreur pour les procédés de la candidature officielle, et nous savons que les suspicions qui les atteindraient seraient injustifiées. Mais il ne faut pas même qu'elles puissent se produire ; il ne faut pas donner plus de force à cette opinion déjà trop répandue que tout s'obtient à la faveur et par les recommandations.

La Commission centrale échappe à toute accusation de ce genre. Le nom de ses membres n'est pas connu ; il ne figure pas à l'*Annuaire*. C'est un secret et, chose peu ba-

nale assurément, ce secret a été bien gardé. La Commission peut délibérer à l'abri de toute intervention ou recommandation.

C'est à son initiative que sont dues les réformes accomplies depuis quinze ans dans le service des bourses. Ses membres ont travaillé sans relâche, et non sans quelque dévouement, à mener à bien l'œuvre qui leur est confiée, œuvre de bonne et saine démocratie, qui consiste à découvrir parmi les enfants de familles pauvres les plus capables et les mieux doués, et à contribuer en même temps, dans une large mesure, au bon recrutement des lycées et collèges.

Les travaux de la Commission n'ont pas été stériles : on peut dire que jamais les boursiers n'ont été aussi bien choisis qu'ils le sont aujourd'hui et n'ont obtenu autant de succès. Ces résultats, que j'ai exposés plus haut en détail, ne plaident-ils pas éloquemment en faveur du maintien de l'organisation actuelle ?

RAPPORT SUR L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

PAR M. JULES PILLET, INSPECTEUR HONORAIRE DU DESSIN

PREMIÈRE PARTIE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

LES TROIS GENRES DE DESSIN.

On doit considérer le dessin sous ses trois genres, lesquels sont désignés en France sous les dénominations de :

Dessin d'imitation, dessin géométrique et modelage.

Il convient de définir tout d'abord ce qui est propre à chacune de ces trois subdivisions; cela n'enlèvera rien, d'ailleurs, au grand caractère d'unité que possède le dessin.

DESSIN D'IMITATION.

On s'accorde à reconnaître que le titre, presque ridicule, de *dessin d'imitation,* adopté ou plutôt accepté en France par l'Université, ne condense pas d'une manière heureuse les idées dont il devrait être l'expression.

On lui substitue quelquefois les mots *dessin à vue*, *dessin à main levée*, *dessin d'art*, sans que ces dénominations soient ni plus précises, ni surtout plus explicites que lui; tout au plus pourraient-elles servir à en compléter le sens. Pour saisir ce dernier, il faut remonter au principe même du dessin et parler de la *forme.* Nous allons le faire en nous inspirant à cet égard des idées de M. *Émile Trélat.*

LA FORME ET LA PLASTIQUE.

La matière sans la lumière est invisible. La lumière sans la matière échappe également à nos sens. De la rencontre et, en quelque sorte, de la lutte engagée entre la lumière et la matière, naît ce qui se *voit*, c'est-à-dire la *forme.*

La science de la forme se nomme la *plastique.*

OBJET DU DESSIN D'IMITATION.

Le *dessin d'imitation* (acceptons provisoirement ce titre) a pour objet l'observation et la représentation graphique de la forme; une représentation juste est nécessairement la conséquence d'une observation méthodiquement faite; c'est pourquoi apprendre à observer c'est en grande partie apprendre à dessiner.

L'observation se fait uniquement par les yeux, sans employer d'instruments, ce qui justifie l'appellation de *dessin à vue.* La représentation graphique s'obtient généralement sans le secours de règles, d'équerres, ni de compas, d'où la désignation de *dessin à main levée.* Enfin l'objectif le plus élevé de ce genre de dessin est, ordinairement, la représentation d'ornements ou de figures et, finalement, d'œuvres d'art, ayant un caractère artistique, c'est pourquoi on dit le *dessin d'art.*

A toutes ces dénominations il conviendrait peut-être de substituer celle de *dessin plastique.* C'est ce que je demanderai à la Commission de faire dans la suite de ma déposition.

LE DESSIN PLASTIQUE PRINCIPAL ÉDUCATEUR DE L'ŒIL.

L'œil étant le seul de nos organes qui nous permette de juger de la forme, le dessin plastique est le principal et, presque, le seul éducateur du sens de la vue. C'est pourquoi, indépendamment de toute préoccupation d'utilisation immédiate et en se plaçant à un point de vue tout à fait général et supérieur, on lui a donné place dans les programmes universitaires de presque tous les pays, depuis ceux des écoles primaires jusqu'à ceux des établissements les plus importants de l'ordre secondaire.

Selon l'expression de M. Eugène Guillaume: « l'enseignement du dessin est une partie de la *légitime* que toute société moderne doit à ses enfants, quelle que puisse être leur vocation ou leur destinée. » (Discours prononcé à l'inauguration de l'école nationale des beaux-arts de Bourges, en 1882.)

OBJET DU DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Le dessin géométrique a pour but l'étude et la représentation, mathématiquement exacte, de la *figure* des objets, en entendant par le mot *figure* ce qui est le résultat des *mesures* que l'on peut prendre sur l'objet et par suite des rapports que l'on peut déduire de ces mesures. La notion de figure est donc, à la rigueur, indépendante de celle de lumière, d'éclairage et de vision.

LE DESSIN PERSPECTIF.

Si l'on veut figurer un objet dans *son apparence*, on en fait un *dessin perspectif*. Les méthodes dites des *projections coniques*, groupées sous le nom de *perspective linéaire* (science toute géométrique), permettent de réaliser avec précision un pareil dessin. La perspective *aérienne* rentre dans le domaine du dessin d'imitation. La perspective d'*observation* utilise, en dessin d'imitation, les lois reconnues en perspective linéaire; elle participe par conséquent des deux genres de dessin.

LE DESSIN GÉOMÉTRAL.

Si l'on veut que l'objet soit représenté sous ses dimensions vraies ou avec ses dimensions conservées, on en fait un *dessin géométral*. A cet effet, on imagine, par une abstraction de l'esprit, que le spectateur qui regarde l'objet s'éloigne à l'infini; ses rayons visuels deviennent parallèles; la projection conique se transforme en une projection cylindrique et la représentation (toute conventionnelle, d'ailleurs, quand il s'agit d'une figure à trois proportions) que l'on nomme un dessin géométral s'obtient par les méthodes de la *géométrie descriptive*, méthodes prises dans ce qu'elles ont de plus simple et de plus élémentaire. La géométrie est donc la science à laquelle fait presque exclusivement appel le dessin géométrique.

LES OMBRES ET LE RENDU.

C'est aussi la géométrie qui apprend à déterminer sur un dessin perspectif ou sur un dessin géométral les ombres et, jusqu'à un certain point, les effets de dégradation des valeurs, c'est-à-dire *le modelé, le rendu*.

En résumé, tandis que par le dessin plastique on apprend à observer et à reproduire graphiquement la *forme* d'un objet qui existe, qui est éclairé et que l'on a au préalable *regardé* attentivement et méthodiquement, par le dessin géométrique on apprend à *mesurer* ce même objet, à se rendre compte de sa *figure* et à reproduire cette figure en acceptant pour l'objet, pour le spectateur et pour la source de lumière, telles positions relatives que l'on voudra.

LE DESSIN GÉOMÉTRIQUE SERT A LA RÉALISATION MATÉRIELLE DES CONCEPTIONS.

La méthode du dessin géométrique est si sûre que la représentation, géométrale ou perspective d'un objet peut se faire sans que ce dernier existe ailleurs que dans l'imagination du dessinateur. C'est pourquoi, au point de vue des industries et des métiers, le dessin géométrique possède une très grande importance; il est l'intermédiaire presque obligé entre la conception et la réalisation. Il s'exécute avec des instruments spéciaux; mais le fait d'employer ces instruments n'est pas absolument la caractéristique du dessin géométrique. Une représentation géométrale ou une perspective, exécutées à main levée, sous forme de croquis, coté ou non, par les méthodes exactes de la géométrie, rentre dans son domaine.

Les expressions ***dessin linéaire, dessin graphique*** semblent devoir être abandonnées, car elles n'expriment que le procédé de représentation et nullement le principe même du dessin géométrique.

LES APPLICATIONS.

Les principales applications de ce genre de dessin se rencontrent en architecture et en construction, en topographie, en mécanique, en art décoratif, etc.

LIEUX OU ON L'ENSEIGNE.

En France, le dessin géométrique apparaît faiblement dans les programmes des écoles primaires élémentaires et davantage dans ceux des écoles primaires supérieures et des écoles normales d'institutrices ou d'instituteurs. Très sagement, dans ces établissements, avec le dessin et avec le modelage, il sert de point de départ au travail manuel.

Dans l'enseignement secondaire moderne on lui a tracé des programmes restreints, mais bien enchaînés. Dans l'enseignement secondaire classique, il ne se présente que par exception, à la fin des études, pour la préparation aux écoles du gouvernement, et il se cantonne étroitement, sans aucune préoccupation d'idées générales, dans les programmes d'admission de ces écoles. Dans les lycées ou dans les collèges de jeunes filles il n'en est plus question aujourd'hui.

OBJET DU MODELAGE.

Le *modelage* nous permet de réaliser la représentation la plus parfaite qui se puisse des objets, puisque, grâce à lui, ces objets sont reproduits en quelque sorte dans leur réalité.

Au point de vue *plastique*, le modelage équivaut au dessin plastique puisque, sur une représentation modelée la lumière engendrera la *forme* comme elle le ferait sur l'objet lui-même, à la condition, toutefois, que la matière qui sert au modelage ait les mêmes capacités formelles que celles de la propre substance (texture, finesse, couleur, etc.) Au point de vue *géométrique*, il équivaut au dessin qui porte ce nom puisqu'il permet, en prenant sur la représentation modelée toutes les mesures que l'on voudra, de juger de la *figure* exacte de l'objet lui-même.

LIEUX D'ENSEIGNEMENT DU MODELAGE.

En France le modelage, dans ce qu'il a de très élémentaire, est enseigné dans les écoles normales d'instituteurs en même temps que le travail manuel. Il ne l'est pas dans les écoles d'institutrices. On le trouve dans quelques écoles primaires supérieures de garçons. L'enseignement secondaire s'en désintéresse complètement, et cependant de quel précieux secours il serait pour donner à la jeunesse l'idée, le goût et le respect du travail manuel, en le lui faisant pratiquer sous sa forme la plus élevée !

RÉSUMÉ.

En réalité, sous les trois formes que je viens de décrire séparément, mais que l'on ne saurait disjoindre, le dessin est *un*. A l'École des Beaux-Arts de Paris on a établi, sur l'initiative de M. Guillaume, l'enseignement simultané des arts (peinture, sculpture et architecture); c'est, à un degré plus élevé, la même idée que celle que nous voudrions voir réaliser dans l'enseignement public si l'on donnait aux élèves, en dessin plastique, en dessin géométrique et en modelage, des notions simples, mais appelées à se compléter les unes par les autres. En agissant ainsi, nous ne ferions d'ailleurs que reprendre les principes si admirables et si fructueux que les Grecs avaient adoptés pour l'éducation générale de tout citoyen libre.

DEUXIÈME PARTIE

LE DESSIN PLASTIQUE

(Dessin d'imitation)

I. — LA MÉTHODE, LES PROGRAMMES ET LES MODÈLES.

LE DESSIN POSSÈDE SA GRAMMAIRE.

M. Eugène Guillaume a écrit (1) :

« Il est fort exact de dire que le dessin a sa grammaire, car il est une langue. Les idées qu'il exprime ne sauraient être traduites par des mots. Autrement, il n'aurait pas de raison d'exister : le domaine de l'art serait un domaine factice, car le langage suffirait pour manifester tout ce qu'il contient. Mais il n'en est rien et aucune combinaison de mots ne peut rendre compte ni d'une forme, ni de l'impression qu'elle produit. Aussi, de même que l'éloquence et la poésie, aussi bien que la plus humble prose, ont besoin de s'appuyer et s'appuient sur les règles invariables d'une grammaire unique, de même l'art, dans ses manifestations les plus hautes, ne peut se passer de la base certaine de la géométrie, sur laquelle repose également le dessin des métiers.

« Le dessin exprime les conceptions les plus sublimes des artistes : il est le point de départ et le dernier mot des chefs-d'œuvre du peintre, du sculpteur, de l'architecte ; en même temps, il est un moyen de communication et un instrument pratique à l'usage de l'ouvrier artiste et de l'artisan.

« S'il a sa langue poétique, il a aussi, en quelque sorte, son langage pour les affaires. Mais tout cela n'est qu'un seul et même langage qui repose sur des principes et sur des règles formelles qui ont un caractère grammatical. »

(1) Eug. Guillaume. *Dictionnaire de Pédagogie*, 1re partie, page 688.

ELLE EST FIXÉE PAR DES PROGRAMMES.

Ce que je viens de citer de M. Guillaume suffit pour prouver que le dessin possède sa grammaire ; c'est elle, en effet, que les méthodes et que les programmes actuels ont pour objet de définir et pour but d'appliquer.

Si l'on admet, avec nous, que le dessin est essentiellement une opération de l'esprit basée à la fois sur le raisonnement et sur l'expérience, on est forcé d'admettre également qu'il doit posséder sa pédagogie et que cette dernière ne doit présenter aucune incertitude. C'est, en effet, ce qui est aujourd'hui, et la pédagogie actuelle résulte de l'analyse consciencieuse et raisonnée qu'un grand artiste, doublé d'un penseur et d'un philosophe, auquel rien des connaissances humaines n'est étranger, a bien voulu faire sur lui-même et sur ceux qui ont dessiné ou qui ont enseigné à dessiner sous sa haute direction.

Cette pédagogie indique, dans leur ordre forcé, les phases par lesqelles a dû passer l'esprit de toute personne qui sait dessiner, et comme conséquence elle coordonne logiquement les exercices d'observation et de représentation à imposer à des élèves pour mettre, par l'intermédiaire de l'œil et de la main, leur cerveau en possession de la *science du dessin*.

Je vais donner le texte officiel des programmes actuels et j'indiquerai les modèles que l'on recommande et que, dans certains cas, on impose pour en faire l'application.

Je développerai certains des paragraphes, surtout ceux du début, et je m'excuserai de manquer de brièveté par l'intérêt qu'il y a, suivant moi, à mettre la Commission parle-

mentaire au courant des idées si nouvelles et si discutées encore qu'ils représentent, et à la convaincre que l'on obtiendra partout des résultats certains dès que l'on voudra franchement faire quelque chose.

ESPRIT DES PROGRAMMES.

Le programme que je vais énoncer et développer est un *programme général* d'enseignement du dessin plastique, élaboré sans la préoccupation de savoir s'il servira dans tel genre d'établissement plutôt que dans tel autre. Il prend l'élève ne sachant absolument rien et il le conduit aussi loin que possible.

Il comprend dix-sept paragraphes inéluctablement enchaînés.

Les écoles primaires ne prennent que les huit premiers; les écoles normales et les petits collèges vont jusqu'au quatorzième environ; les lycées et les grands collèges auraient pour devoir de les épuiser entièrement.

Mais, dans aucun cas, on ne devrait aborder l'application d'un paragraphe sans s'être assuré que ceux qui le précèdent ont fait l'objet d'études sérieuses, sanctionnées par les applications voulues. Mieux vaut rester en route, mais en laissant derrière soi un domaine complètement exploré, que de vouloir arriver trop vite à un couronnement d'études qui ne serait pas appuyé sur des bases solides.

Le programme général est divisé en quatre parties répondant chacune, surtout les deux premières, à des périodes très distinctes de l'éducation à donner à l'esprit pour arriver à savoir dessiner.

PROGRAMMES.

PREMIÈRE PARTIE. — *Étude des figures à deux dimensions.*

§ 1. THÉORIE (1). — Tracés de lignes droites, leur division en parties égales. Évaluation et reproduction des rapports de lignes droites entre elles.

§ 2. THÉORIE. — Évaluation et reproduction des angles.

(1) Par leçons de *théorie* il faut entendre celles dans lesquelles on pose les principes de la science du dessin. Ces leçons doivent, comme les autres et sous peine d'être trop abstraites, donner lieu immédiatement à des applications dessinées.

§ 3. APPLICATION. — Polygones, circonférences, polygones réguliers, rosaces étoilées, ornements dans lesquels entreront ces figures géométriques.

§ 4. APPLICATION. — Courbes régulières autres que la circonférence, courbes elliptiques, spirales, volutes, courbes empruntées au règne végétal, tiges, feuilles, fleurs, rinceaux, etc.

DÉVELOPPEMENT

En dernière analyse, dessiner c'est apprendre à évaluer des rapports et à les reproduire (rapports de longueurs, rapports de valeurs). Si le coup d'œil est exercé, cette évaluation se fait instantanément et sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures ou de faire des tâtonnements. Mais, pour la très grande majorité des élèves, on n'arrive à ce résultat qu'après avoir longtemps et méthodiquement mesuré, c'est-à-dire comparé.

Mesurer est donc le premier terme de la science du dessin.

Coordonner les observations, c'est-à-dire savoir faire une distinction méthodique entre les ensembles et entre les détails et, pour les uns comme pour les autres, apprendre à reconnaître ceux qu'il convient d'observer en premier ou en second lieu : tel est le second terme de la science du dessin.

Enfin, *connaître les lois naturelles* en est le troisième : ces lois sont celles de la perspective et de la représentation géométrale, celles des effets de la lumière (ombres, coloris, modelé), et celles de l'anatomie (figure humaine, animaux et plantes).

Mesurer, *coordonner* et *connaître*, tout en dessin se réduit à ces trois opérations de l'esprit.

Les §§ 1 et 2 n'ont pour objet que d'apprendre à *mesurer*.

MODÈLES A DEUX DIMENSIONS. — ORNEMENTS. — MODÈLES MURAUX

Quant aux §§ 3 et 4, ils conduisent déjà à *coordonner* et à *connaître;* c'est par des modèles bien choisis et par l'usage qu'on en sait faire que l'on arrive à ce premier résultat. En effet, ces paragraphes invitent à se servir de modèles à deux dimensions (c'est-à-dire sans relief) dans lesquels entreront des figures ornementales, géométriques et autres, dont ils indiquent la nature. Les bons professeurs composent eux-mêmes ces modèles en s'inspi-

tant plus ou moins de l'art décoratif ancien ou moderne. J'ai vu de ces collections personnelles qui sont admirables, aussi bien au point de vue de la gradation pédagogique que du goût apporté dans le choix des motifs. Ces professeurs les dessinent sur de grandes feuilles de papier de $0^m,75$ à 1 mètre au moins (nous nommons cela des modèles muraux) ; le trait est net et précis ; les rapports à observer sont, pour les premiers du moins, très simples. Des teintes de différentes valeurs et plus tard des tons colorés sont appliqués là où ils le jugent nécessaire.

Bref, ces modèles sont non seulement composés pédagogiquement, c'est-à-dire avec l'intention bien arrêtée de donner aux élèves une leçon voulue d'observation, mais en outre ils sont agréables à voir et de nature à développer leur goût.

LEUR COPIE GÉOMÉTRALE.

Une première fois on fait copier ces modèles muraux *géométralement*, c'est-à-dire en plaçant tous les élèves aussi de face que possible, de manière à n'avoir que des défigurations perspectives insensibles.

Le travail de l'élève consiste donc : 1° à *mesurer* et à reproduire les rapports vrais des dimensions ; 2° à *coordonner* ses observations géométrales, ainsi que je l'ai dit plus haut ; et 3° si le modèle présente des champs teintés ou colorés, à apprendre à *comparer* des valeurs et à les reproduire dans leurs rapports d'intensité.

LEUR COPIE PERSPECTIVE.

Une seconde fois on fait copier ces mêmes modèles *perspectivement*, c'est-à-dire en ne plaçant personne en face d'eux.

Le travail de l'élève consiste alors : 1° à *mesurer* les rapports *apparents* des dimensions ; 2° à *coordonner* les observations perspectives ; et 3° comme conséquence, à apprendre à *connaître* par expérience les lois de la perspective dans ce qu'elles ont de plus simple. C'est ce que nous appelons la *perspective d'observation*.

CLASSES AUXQUELLES S'APPLIQUENT LES PARAGRAPHES 1, 2, 3 ET 4.

Ces quatre premiers paragraphes constituent le programme à peu près complet du dessin dans les écoles primaires ordinaires, ainsi que celui des lycées, jusqu'à la septième classique inclusivement (douze ans). Personne n'est plus apte à en faire l'application qu'un ancien élève d'école normale primaire, à la condition toutefois qu'on lui ait appris à le faire en l'y exerçant sur les élèves des écoles annexes (1).

Une salle spéciale de dessin n'est pas nécessaire ; je dirai même qu'une salle de classe ordinaire, à la condition d'y placer un matériel portatif très simple, que je ne saurais décrire ici, mais qui existe, est presque préférable. Les fournitures se réduisent à des feuilles de papier ordinaire ou à des cahiers non réglés, à un crayon de mine de plomb et à une gomme à effacer.

C'est pourquoi, jusqu'à la classe de septième inclus, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de douze ans, le dessin n'exige, à la rigueur, ni professeur particulier, ni salle, ni matériel, ni modèles spéciaux autres que ceux créés par le professeur, et c'est pourquoi il peut et il doit prendre place dans l'enseignement général au même titre que la lecture et l'écriture. Deux leçons par semaine, d'une heure chacune, sont nécessaires.

SECONDE PARTIE. — *Étude des figures à trois dimensions.*

§ 5. THÉORIE. — Premières notions sur la représentation des objets dans leurs dimensions vraies (éléments du dessin géométral) et sur la représentation de ces objets dans leur apparence (Éléments de la perspective).

§ 6. APPLICATION. — Représentation géométrale, AU TRAIT, et représentation perspective, AVEC LES OMBRES, de modèles plan sur plan, de solides géométriques et d'objets usuels très simples, dérivant de ces solides.

DÉVELOPPEMENTS. — Bien entendu, on ne saurait ici, moins encore que précédemment, séparer la théorie des applications, et ce n'est ni un cours de projections, ni un cours de perspective linéaire qu'il faut faire aux élèves,

(1) Malheureusement on est encore très loin de comprendre, dans l'Université, que l'enseignement du dessin dans les écoles normales n'a d'intérêt que si l'élève-maître sort de l'école sachant enseigner ces quatre premiers paragraphes. On lui apprend à dessiner, sans s'inquiéter le plus souvent de savoir s'il saura enseigner le peu qui lui incombera lorsqu'il sera instituteur !

sous prétexte de les exercer à la représentation géométrale ou à la représentation perspective. C'est toujours l'observation directe qui doit être en jeu et le peu de théorie que l'on indique aux élèves ne doit pas précéder, mais au contraire suivre l'observation, comme une conséquence naturelle d'une opération de dessin exécutée avec intelligence.

LES MODÈLES PLAN SUR PLAN

Les premiers modèles sont des modèles dits *plan sur plan*. On en trouve dans le commerce, moulés en plâtre ; mais ils sont généralement fragiles, coûteux et surtout beaucoup trop petits pour se prêter utilement à un enseignement collectif de la perspective d'observation.

Dans les établissements soucieux de bien faire, surtout dans les écoles normales où le travail manuel est organisé, on fait découper ces modèles dans des planches ayant 25 à 30 millimètres d'épaisseur et on fixe ces découpages par des clous ou par des vis, sur un fond bien plan (d'ou le nom de plan sur plan). Le tout est peint en blanc mat.

LEUR ANALOGIE AVEC LES MODÈLES MURAUX

Ces modèles doivent être grands (75 à 80 centimètres environ dans leur moyenne dimension) et il y a un réel intérêt pédagogique à ce que leurs motifs soient les mêmes qne ceux des principaux modèles muraux dont j'ai parlé plus haut.

En effet, le but visé par l'emploi de ces modèles n'est pas de placer des figures nouvelles sous les yeux des élèves, au contraire ; mais de les leur montrer sous un effet plastique différent.

Avec eux, s'introduit, plus facile à saisir qu'avec des objets de plein-relief, la notion (géométrale ou perspective) de la troisième dimension : *l'épaisseur* et plus tard *la profondeur*.

PREMIERS PRINCIPES DE RENDU

Avec eux surtout, si le professeur est habile, les premières leçons de *rendu* peuvent se donner merveilleusement.

En effet, les quatre valeurs plastiques auxquelles on doit toujours rapporter toutes les autres, même quand on dessine une figure, s'y écrivent avec d'autant plus de netteté qu'elle existent seules.

Ces valeurs sont : Le *ton local*, généralement placé sur les grands plans ;

Les *lumières*, accrochées par certaines épaisseurs;

Les *ombres*, se divisant en *ombres propres* appartenant à d'autres épaisseurs et généralement reflétées, c'est-à-dire claires, et les *ombres portées*, ordinairement moins reflétées, c'est-à-dire plus sombres que les précédentes.

Je le repète, tout cela se lit très bien sur les modèles plan sur plan.

Avec cinq ou six modèles bien composés, dont on sait tirer le parti voulu, on peut donner aux élèves des notions de perspective d'observation et de rendu qu'ils n'oublieront jamais.

LES SOLIDES GÉOMÉTRIQUES

Après ces modèles plan sur plan, les programmes indiquent de faire dessiner des solides géométriques et des objets usuels qui en dérivent.

Quatre solides suffisent, ce sont : le *cube*, le *prisme*, le *cylindre* et le *cône*. Il les faut aussi de grande dimension (60 à 75 cent.) et beaucoup de professeurs les construisent eux-mêmes en carton découpé.

Quand on les a fait dessiner tels qu'ils sont, c'est-à-dire *nus*, on les *habille*, c'est-à-dire qu'on les recouvre d'une sorte de manteau en papier ou en toile, obtenu par l'opération de géométrie descriptive, connue sous le nom de *développement*.

Sur ce manteau ont été dessinés des ornements réguliers, plus ou moins compliqués, et rien n'est meilleur que cet exercice pour faire connaître, en les raisonnant, les lois du *raccourci* et celles de l'*évanouissement* des lignes dans les contours apparents des surfaces auxquelles elles appartiennent.

LES OBJETS USUELS.

Quant aux objets usuels qui dérivent des solides, on peut les trouver partout. Une table, un tiroir, une caisse, une lanterne, dériveront du cube ou du prisme ; un pot de fleur, un arrosoir, un baquet, un seau, un abat-jour dériveront du cylindre et du cône.

Dans presque toutes les écoles normales on fait preuve de beaucoup d'ingéniosité dans le choix de ces objets usuels et on en tire un excellent parti.

Il n'en est pas de même dans les lycées, et

on ne saurait croire le mal que l'on a pour obtenir les quelques francs nécessaires à l'achat de ces objets cependant très peu coûteux.

Lorsque j'aurai montré, plus loin, que ces mêmes modèles (modèles muraux à deux dimensions, modèles plan sur plan, solides géométriques avec leur développement et objets usuels) sont aussi ceux qui doivent servir à enseigner les éléments du dessin géométrique, j'aurai, je l'espère, fait comprendre l'intérêt de premier ordre qu'il y aurait à encourager leur création et à éclairer les professeurs sur la manière de les bien employer.

CLASSES AUXQUELLES S'APPLIQUENT LES PARAGRAPHES 5 et 6.

Ces paragraphes 5 et 6 du programme général répondent au cours supérieur des écoles primaires, à la première année des écoles primaires supérieures, à la classe de sixième et à une partie de la classe de cinquième des lycées (treize et quatorze ans) ou à leurs assimilées de l'enseignement moderne.

Il est difficile pour les bien enseigner de se passer d'une salle spéciale de dessin, convenablement éclairée, et d'un professeur diplômé, c'est-à-dire d'un artiste.

Comme fournitures : du papier à dessin, du crayon de mine de plomb et de la gomme à effacer suffisent. Je reviendrai plus en détail sur la question des fournitures.

Deux heures de classe par semaine, en deux fois, sont nécessaires.

FIN DES ÉTUDES PRIMAIRES DE DESSIN

Au point où ils en sont arrivés avec ces six premiers paragraphes, les élèves sont en possession de la grammaire du dessin, et il est intéressant de constater que c'est aussi à ce moment de leur vie scolaire (c'est-à-dire après la cinquième) que l'on considère comme terminée l'étude des grammaires françaises et latines.

Ils sont prêts dès lors à profiter de ce qu'ils savent pour aborder des études à la fois plus intéressantes et d'un ordre plus élevé, qui conduiront, peut-être, quelques-uns d'entre eux à comprendre le *beau* et à être vivement et réellement impressionnés par une œuvre d'art.

C'est maintenant que nous allons commencer, pour ne plus cesser, à les faire dessiner d'après des modèles ayant un caractère artistique, et il suffira que je donne le texte des derniers paragraphes du programme pour faire comprendre la gradation et la suite des études.

§ 7. — Dessin d'après des ornements en relief empruntant leurs éléments à des formes non vivantes, tels que moulures, denticules, perles, rais de cœur, oves,

TROISIÈME PARTIE. — *Étude élémentaire de l'ornement, de l'architecture, de la tête humaine et des animaux.*

§ 8. — Dessin d'après des ornements en bas-relief, empruntant leurs éléments à des formes vivantes, telles que feuilles et fleurs ornementales, palmettes, rinceaux.

§ 9. — Dessin d'après des fragments d'architecture tels que dés, piédestaux, bases et fûts de colonnes, antes, corniches. Notions sur les ordres d'architecture.

§ 10. — Dessin de la tête humaine. Premières notions sur la structure générale et sur les proportions de ses différentes parties.

§ 11. — Dessin d'après des fragments d'architecture, tels que chapiteaux, mascarons, griffes et griffons, masques de théâtre, vases, têtes décoratives d'animaux.

QUATRIÈME PARTIE. — *Étude élémentaire de la figure humaine et développement des études précédentes.*

§ 12. — Ensemble et proportions de la figure humaine.

§ 13. — Étude et dessin des parties du corps humain.

Notions élémentaires d'anatomie ; copie d'extrémités et de détails de la figure humaine.

§ 14. — Dessin d'après des fragments d'architecture comportant des figures décoratives : cariatides, vases ornés de figures, frises ornées.

Ensemble et détails de l'ordre dorique, de l'ordre ionique et de l'ordre corinthien.

§ 15. — Dessin de la figure humaine et des animaux.

§ 16. — Développements et applications des études précédentes. Quelques leçons pourront être consacrées à l'étude de la tête d'après nature.

§ 17. — Études de paysage. Les élèves

seront exercés à dessiner d'après nature des paysages et des édifices.

Modelage et composition décorative.

CLASSES AUXQUELLES DEVAIENT S'APPLIQUER CES DERNIERS PARAGRAPHES.

Les paragraphes 7, 8 et 9, devaient s'appliquer, lorsqu'il y a vingt ans on a élaboré les programmes actuels, aux classes de cinquième et de quatrième. Avec le § 10, en troisième, les élèves devaient aborder l'étude de la tête et celle de la figure humaine, et ne plus les quitter jusqu'à la fin de leurs classes.

Nos inspections nous ont permis de constater que la quatrième, pour le dessin aussi bien que pour les études générales, était une classe de transition. L'élève y est au tournant, si incertain, si dangereux quelquefois, qui relie l'enfance à l'adolescence. Ce n'est qu'en troisième qu'il est considéré comme apte à comprendre les beautés des littérateurs et des poètes, latins, grecs ou français ; ce n'est qu'en troisième également, c'est-à-dire vers l'âge de quinze ans, que son cœur semble pouvoir s'ouvrir au sentiment d'art.

LE DESSIN RENDU FACULTATIF.

Or c'est précisément ce moment que l'Université a choisi pour rompre avec les études de dessin. Elles les rend facultatives, c'est-à-dire sans aucune portée, à partir de la seconde, ce qui incite, dès la troisième, les élèves à les négliger complètement.

Et cependant les modèles qui ont été choisis sont admirables ; lorsqu'ils sont présentés dans une salle convenablement éclairée, lorsque le professeur sait les mettre en valeur en choisissant ou plutôt en faisant choisir par les élèves eux-mêmes l'éclairage qui leur est le plus favorable et qui met le mieux en évidence leurs beautés plastiques, rien ne vaut la leçon d'esthétique, de saine esthétique, qu'ils sont capables de donner.

LES MODÈLES ARTISTIQUES ACTUELS.

Enumérer la liste de ces modèles serait trop long ; que l'on sache seulement qu'ils sont empruntés à ce que l'art ancien ou moderne nous a transmis ou donné de plus beau.

TEMPS CONSACRÉ ACTUELLEMENT AU DESSIN.

La commission des programmes avait estimé, il y a vingt ans, qu'à partir de la quatrième, trois heures de dessin plastique (soit deux séances par semaine) étaient nécessaires.

Le ministère avait alors accordé deux heures en une seule séance (1) et avec cela nous commencions, avec bien de la peine, à obtenir quelques résultats. Mais, il y a environ huit ans, ce temps, si court déjà, a été réduit à une heure et demie (en réalité une heure un quart).

SON INSUFFISANCE.

Veut-on savoir ce que cela représente au bout de huit années d'études ? A peut près quatre cents heures, coupées et morcelées, c'est-à-dire le travail de deux mois d'atelier, à raison de huit heures par jour.

Qui donc oserait demander à un élève qui serait entré dans une de nos grandes écoles des beaux-arts et qui n'aurait jamais tenu un crayon, de savoir dessiner une tête ou même un ornement simple après deux mois d'études ?

Rendons-nous compte aussi de ce que l'on peut espérer obtenir avec des leçons si courtes et surtout si longuement espacées.

Je prends un élève des classes moyennes ou supérieures. On lui donne un motif nouveau à étudier, une tête, je suppose. Il doit, tout d'abord, regarder attentivement son modèle et l'analyser, s'en imprégner pour ainsi dire au point de vue plastique ; cette sorte de méditation lui demande du temps. Il faudra qu'il la renouvelle au début de chaque séance. Si ces dernières sont rapprochées (deux par semaine, je suppose), ce travail de remise en mémoire sera bref, mais si elles sont éloignées de huit jours, ou même de quinze jours, s'il survient un congé, il ne restera plus rien de cette mise en train intellectuelle ; il faudra la reprendre en entier.

Passons. Voilà cette analyse préalable terminée et l'élève commence à dessiner ; son dessin prend tournure ; les fautes commises vont lui apparaître ; c'est à ce moment qu'il lui faut abandonner son travail, et chaque fois il en est de même. Comment obtenir des résultats dans de telles conditions ?

FAIBLESSE DE L'ENSEIGNEMENT ACTUEL.

En réalité, depuis que, d'une part, le dessin a été rendu facultatif à partir de la seconde

(1) En réalité une heure trois quarts, à cause de la récréation de dix heures, et efficacement une heure et demie, en tenant compte du temps perdu au commencement et à la fin de chaque leçon.

et que, d'autre part, la durée des leçons a été réduite à une heure un quart (car ce n'est une heure et demie que sur le papier), les résultats obtenus dans les lycées, pour la moyenne des élèves, sont presque nuls.

On trouve toujours quelques jeunes gens qui dessinent bien parce qu'ils sont nés artistes, de même que l'on en voit qui font de bons vers parce qu'ils sont nés poètes ; mais je le répète, la grande masse, c'est-à-dire ceux qu'il est de notre devoir d'instruire, ne tirent et ne peuvent, dans les conditions actuelles, tirer qu'un très léger profit de l'enseignement du dessin.

II. — CONDUITE D'UNE CLASSE DE DESSIN PLASTIQUE

L'ENSEIGNEMENT COLLECTIF

Nous demandons et nous obtenons que l'enseignement soit collectif.

Jusqu'à la classe de cinquième inclusivement, c'est-à-dire jusqu'à l'application des paragraphes 6 et 7, la nature des études et le genre de modèles à employer rend cela très facile à réaliser pour toute une classe, si nombreuse soit-elle (1).

ORGANISATION PAR GROUPES

Au delà, lorsque les modèles ont un caractère artistique et qu'ils deviennent plus difficiles à copier, il faut tenir compte des forces et des aptitudes différentes des élèves. C'est pourquoi le fonctionnement par groupes de quinze élèves environ est à recommander.

Pour une classe de 45 élèves, cela représente donc trois groupes : celui des forts, celui des faibles et celui des moyens. Tout en les faisant travailler sensiblement, d'après les mêmes paragraphes du programme général, la collection des modèles est assez riche pour que l'on puisse donner à chacun de ces groupes un sujet en rapport avec la force des élèves qui le composent.

SURVEILLANCE

En principe, les classes de dessin devraient être surveillées par un maître d'études, de façon à ce que le professeur soit tout entier à son enseignement et puisse faire des corrections individuelles. C'est également au surveillant que devrait incomber le soin de distribuer les fournitures. En réalité, il n'en est pas toujours ainsi. Les maîtres d'études détestent surveiller les classes de dessin. Quand ils y sont forcés, ils le font si mollement et de si mauvaise grâce qu'ils sont souvent une gêne plutôt qu'un aide pour le professeur. Bien rarement je les ai vus s'occuper de distribuer les fournitures.

Quand la classe est peu nombreuse (15 ou 20 élèves) un professeur qui a de l'autorité morale peut se passer de surveillant. Au delà c'est difficile, même en employant les procédés, très efficaces cependant, de discipline pédagogique que j'indiquerai plus loin. Certains directeurs soutiennent, sans rire, qu'un professeur de rhétorique n'ayant pas besoin de surveillant, il doit en être de même du professeur de dessin : il n'est ni franc, ni sérieux de faire une pareille assimilation.

CONDUITE D'UNE LEÇON

Voici maintenant comment les bons professeurs conduisent leurs leçons :

EXPLICATION ORALE

Tout d'abord chaque modèle nouveau (je suppose que nous sommes au delà de la cinquième) fait l'objet d'une courte explication orale devant occuper cinq minutes environ et généralement décomposée en trois parties, savoir :

1° *Historique :* époque artistique à laquelle le modèle appartient ; monument ou musée d'où il provient ; nom de son auteur, etc., etc.

2° *Esthétique :* caractères de beauté du modèle, recherche de l'éclairage qui lui est le plus favorable, etc.

3° *Graphique :* conseils généraux de dessin (mise en place, perspective, anatomie, rendu, etc.)

Cela fait, le professeur indique le nombre de séances accordées pour exécuter le dessin et même il précise quel doit être le travail afférent à chaque séance. C'est ici qu'intervient cette discipline pédagogique à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure et sur laquelle je vais donner quelques détails, car son importance est considérable.

Un dessin d'après le relief, une tête par

(1) Les règlements portent qu'une classe de dessin ne doit jamais comporter plus de 45 élèves, ce qui est déjà beaucoup. Dans certains grands lycées, on voit cependant des classes de 60 et même 70 élèves. C'est un abus ; c'est vouloir transformer une classe de dessin en une garderie et se résoudre à n'obtenir aucun résultat.

exemple, comporte dans son exécution trois phases successives, savoir : *La mise en place* (le trait) ; *le massé des ombres ; le modelé.*

Sur l'initiative d'un de nos collègues, artiste éminent et professeur expérimenté, nous avons décidé, en conseil des inspecteurs, que nous exigerions des professeurs la preuve qu'ils forcent leurs élèves à passer successivement par ces trois phases et qu'ils ne les autorisent à entrer dans l'une qu'après avoir, aussi bien que possible, réalisé ce que comporte celle qui la précède. La méthode exige qu'il en soit ainsi.

C'est pourquoi nous voulons que certains dessins soient arrêtés après la première phase (le trait), que d'autres le soient après la seconde (massé des ombres), et nous n'exigeons pas que tous les dessins soient complètement terminés jusqu'au *modelé* complet. Il peut même arriver que dans un même groupe, des élèves travaillant avec soin, mais lentement, ne puissent pousser leur dessin que jusqu'à la deuxième phase, tandis que d'autres l'achèvent jusqu'au modelé. Il importe en somme assez peu qu'il en soit ainsi, et ces élèves auront néanmoins fait une excellente étude.

DÉTAILS DE PÉDAGOGIE PRATIQUE

Partant de ce principe, je demande aux professeurs de ma circonscription de donner une note partielle pour chaque phase d'exécution, et je leur conseille d'attribuer en moyenne une séance à chacune de ces phases.

DÉCOMPOSITION DES NOTES.

Afin de rendre cette méthode réellement applicable, d'une part, je fais apposer sur la feuille du dessin un timbre portant, à côté du nom de l'élève et de la date, trois lignes ainsi libellées : *mise en place*, *massé*, *modelé*, et en regard une quatrième, intitulée : *moyenne*.

D'autre part, le professeur possède un carnet de poche, dont je ne puis décrire ici le type, mais dont la réglure du papier est disposée de manière à lui permettre, très facilement, de reporter ses notes et de faire les moyennes ainsi que les classements trimestriels qui lui sont imposés.

APPRÉCIATION DU TRAVAIL DE CHAQUE SÉANCE.

Dans ces conditions, le professeur doit consacrer les dix dernières minutes de chaque séance environ à juger le travail accompli. A cet effet, il circule derrière le travail des élèves ; d'un rapide coup d'œil, il apprécie ce qui a été fait ; il énonce à haute voix la note méritée, et tandis que, sous ses yeux, l'élève inscrit cette note chiffrée à la ligne voulue du timbre, il la reporte, à son tour, sur le carnet qu'il tient à la main.

Tout cela se fait rapidement, sans fatigue, et constitue la meilleure et la plus efficace de toutes les disciplines.

J'ai obtenu des résultats excellents de l'adoption de ces mesures. Les professeurs, qui tout d'abord étaient effrayés du surcroît apparent de travail que je semblais leur imposer, ont vite reconnu que leur travail final de correction et de classement était au contraire simplifié par ces appréciations partielles. Ils ont vu le désordre cesser comme par enchantement dans leur classe, ce qui s'explique facilement, car un élève qui sait que son travail sera contrôlé en fin de séance ne perd plus son temps et, par conséquent, cesse d'être dissipé.

En outre, grâce à ces mesures, nous avons obtenu des dessins méthodiquement exécutés et nous avons vu disparaître en grande partie ces épouvantables barbouillis de noir qui nous désolaient.

CLASSEMENTS TRIMESTRIELS. — CONCOURS PERMANENTS.

J'ajouterai, pour finir, que les élèves sont en concours permanent ; que chaque dessin, étant exécuté collectivement, fait l'objet d'un classement partiel et que, en fin de trimestre comme en fin d'année, c'est le total des points obtenus pour tous les travaux sans exception, qui permet de faire les classements définitifs et d'attribuer les prix.

Bien entendu, afin de permettre à des élèves qui, étant faibles au début, ont fait des progrès, d'obtenir la place à laquelle ils ont droit, on donne aux derniers dessins exécutés le caractère de ce que, dans l'Université, on nomme une *composition*, et on en multiplie les notes par des coefficients calculés de manière à leur attribuer, dans le total, l'importance que le professeur veut qu'elles possèdent.

Telle est notre organisation pédagogique, elle est complétée par des règlements d'inspection que je décrirai tout à l'heure. Elle est très solide ; les inspecteurs tiennent la main à

ce qu'elle ne fléchisse pas. Elle nous permet d'obtenir le maximum (ce n'est pas beaucoup dire actuellement) de ce que l'on est en droit d'espérer malgré le peu de temps accordé aux études de dessin et malgré toutes les causes de découragement dont ces études sont entourées. Si j'ai tenu à la décrire minutieusement devant la commission, comme d'ailleurs je ferai de tout le reste, c'est pour lui prouver que, si nous péchons, ce n'est pas par défaut d'organisation.

III. — LES PROCÉDÉS D'EXÉCUTION ET LES FOURNITURES.

Cette question paraît secondaire, en réalité elle est importante et dans bien des cas, lorsqu'elle est mal résolue, elle empêche d'obtenir des résultats.

LES PROCÉDÉS D'EXÉCUTION.

Les artistes ont transporté dans les établissement d'enseignement les procédés très judicieusement employés d'ailleurs par eux dans leurs ateliers; je ne crois pas que, chez nous, ils y soient à leur place. Dessin sur papier Ingres: esquisse faite au fusain; rendu exécuté soit au crayon Conté, soit à l'estompe et à la sauce, soit au tortillon, la mie de pain employée pour effacer. Tels sont les éléments du procédé.

Mon opinion personnelle mais absolue est que cela est très peu pratique pour des enfants, c'est-à-dire jusqu'à la classe de quatrième inclusivement. Les directeurs et les économes vous diront quel ennui est pour leur personnel l'approvisionnement de mie de pain et dans quel état de malpropreté est toujours une classe de dessin lorsque les élèves en sortent: du pain par terre, du fusain écrasé, etc. Pour tailler le fusain et le crayon Conté il faut une adresse que ne possèdent pas les enfants. Il faut avoir un bon canif, ce qui n'est jamais le cas; il faut un portecrayon que les élèves ont toujours le soin de perdre, etc. Bref, cette question des fournitures est un impédiment sérieux.

J'ajouterai que l'emploi de fusain pour esquisser est dangereux. La facilité qu'il donne d'effacer engage l'élève à faire son esquisse au hasard, sans discipliner ses observations préalables. Ce qui est tout a fait opposé au principe de notre méthode.

Pour ma part, je n'hésiterais pas à faire employer, jusqu'à la classe de quatrième inclusivement, le papier Ingres blanc, le crayon de mine de plomb n° 3 et la gomme à effacer. Cela simplifierait tout. A partir de la troisième je ferais reprendre les procédés d'atelier ci-dessus décrits.

LES FOURNITURES.

Actuellement, quoique un peu amélioré, le service des fournitures laisse encore beaucoup à désirer. Le papier est bon presque partout; mais lorsque, dans une inspection, nous contrôlons ce service, nous constatons que la majorité des élèves n'a plus ni portecrayon, ni canif, ni fil à plomb, ni pinces pour fixer la feuille sur le carton afin qu'elle reste verticale et qu'on ne puisse la tourner en vue de rendre plus facile le tracé de certaines lignes.

ABONNEMENT AUX FOURNITURES.

Il y a quelques années, on nous avait demandé d'étudier la question et nous étions arrivés à cette conclusion que, moyennant un abonnement de 3 francs par an au maximum, on pouvait assurer d'une excellente manière le service des fournitures. Quelques établissements ont institué cet abonnement et je connais quelques collèges (un, entre autres) où, grâce à l'entendement du professeur et du principal, tout gaspillage est supprimé et où cependant les élèves ne manquent jamais de rien.

La mesure, je ne sais pourquoi, n'a pas été généralisée. On a vu à cela des difficultés extraordinaires. Dans le collège auquel je fais allusion, chaque élève possède un petit nécessaire de dessin où sont serrées ses fournitures, et ce nécessaire est conservé dans une armoire de la salle. C'est la seule manière pour empêcher la perte des fournitures. La dépense annuelle, tout compris, s'élève à peine, dans ce collège, à 2 fr. 50.

IV. — SALLES ET MATÉRIEL

Voici les conditions que doivent remplir, de l'avis des inspecteurs, les salles et le mobilier de dessin plastique.

SALLES

La meilleure salle de dessin d'imitation est celle qui se rapproche le plus d'un atelier de

peintre. Elle aura cinq mètres de hauteur environ. Elle sera éclairée par une grande baie unique, munie d'un vitrage vertical qui commencera à deux mètres du sol, et qui comportera une partie verticale aussi haute que possible. Cette baie ne présentera ni meneaux épais, ni traverses horizontales en bois qui coupent le jour et le diffusent. Les vitres y seront maintenues par des petits fers aussi minces que possible.

Le jour viendra rigoureusement et exclusivement du nord.

Un éclairage *astral*, c'est-à-dire obtenu par un vitrage dans le plafond ou dans le milieu de la toiture, est très mauvais. On y reçoit constamment le soleil, et, les jours de neige, l'obscurité est complète dans la salle.

Le vitrage vertical indiqué ci-dessus n'occupera, en largeur, que les trois cinquièmes environ de la dimension de la salle en façade.

Si la salle est très longue on devra la décomposer en travées de 5 mètres de largeur au moins, chacune d'elles possédant une baie unique et constituant un atelier partiel. Dans ce cas, des rideaux transversaux, c'est-à-dire perpendiculaires au mur, *bien opaques*, placés dans les axes des trumeaux, rendront ces ateliers indépendants les uns des autres au point de vue du jour, sans empêcher néanmoins la surveillance, car ces rideaux pourront ne descendre qu'à deux mètres du sol ; deux mètres étant la hauteur de l'appui des fenêtres. Le surveillant peut donc voir en dessous de ces rideaux.

Les murs, le plafond, le matériel recevront un même ton de peinture uniforme, ni trop clair ni trop sombre.

Le gris ou le brun d'atelier conviennent parfaitement à la condition que le ton soit *mat* et sans reflets ; les rideaux doivent être du même ton que les murs. On remplace avantageusement la peinture par du papier dit *de préparation*, qui est moins coûteux (0 fr.15 le rouleau) et avec lequel il est très facile de faire plus tard des raccords, en cas de détérioration.

Toute décoration telle que : frises tracées à la hauteur de l'œil, portes et meubles peints d'un autre ton que les murs, etc., est non seulement inutile, mais encore nuisible, parce qu'elle distrait le regard et le conduit où il ne devrait pas aller ; cela gêne l'élève dans le travail d'observation qu'il doit faire pour dessiner. En principe, tout l'intérêt de la salle doit être concentré sur le modèle qui pose, et rien que sur lui, et tout doit être calculé pour cela : la peinture, l'éclairage, le mobilier.

MATÉRIEL DE DESSIN

Le modèle est placé contre la paroi de la salle qui fait face au jour, et les élèves sont groupés sur deux rangs (très exceptionnellement sur trois), autour de lui. Ils ne doivent pas former un demi-cercle complet. Le premier rang doit se trouver au minimum à une distance du modèle égale à deux fois et demie la plus grande dimension de ce modèle. Les élèves du deuxième rang doivent avoir les yeux placés à 12 centimètres environ au-dessus de ceux des élèves du premier rang. On obtient ce résultat soit en surhaussant en partie le sol par des gradins soit, ce qui est plus simple, en adoptant deux et même trois hauteurs pour les tabourets des élèves ainsi que pour les supports, de quelque nature qu'ils soient, qui servent à appuyer les cartons.

DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES.

Comme matériel complémentaire, chaque salle ou atelier de dessin doit posséder :

1° Un support solide (*selle*), pour placer le modèle, avec des caisses mobiles pour régler sa hauteur. Le meilleur support consiste en une caisse prismatique à base cannée de 60 centimètres de largeur ; sa hauteur est de 90 centimètres ; elle est montée sur des roulettes et elle est munie d'un fond vertical qui monte à $1^{m},10$ au-dessus de la tablette supérieure. Deux volets à charnière sont, à gauche et à droite, attenants à ce fond.

2° *Un tableau noir* mobile, afin de permettre au professeur de faire des croquis explicatifs ;

3° Une table pour le professeur ;

4° Une *armoire de professeur* avec un grand nombre de tablettes horizontales mobiles, permettant le rangement facile du papier, des fournitures, des nécessaires à dessin des élèves et, surtout, des dossiers de dessin dont il sera question plus loin, à l'occasion des inspections. Ces dossiers doivent arriver à former à la fin de l'année une collection considérable.

5° Des casiers pour serrer les cartons des élèves. Ces casiers formeront comme une sorte de bibliothèque présentant autant de compartiments qu'il y a de classes. On les disposera

de préférence sur la paroi de la fenêtre, au-dessous du vitrage et entre les faces d'ébrasement. De cette manière, les élèves ne les auront pas sous les yeux en dessinant.

DÉPÔTS DE MODÈLES

Les modèles seront déposés dans une salle à part; jamais ils ne doivent être exposés en permanence dans la salle de dessin; celle-ci, au moment de la leçon, ne doit en contenir qu'un seul : c'est celui qui pose. Aussitôt après la leçon, il doit être épousseté avec soin et remis à sa place, dans le dépôt des modèles.

Dans ce dépôt, les modèles doivent être rangés suivant l'ordre pédagogique des séries, à moins toutefois que ce dépôt ne soit considéré comme un petit musée d'art ouvert à certaines heures aux élèves. Dans ce dernier cas, l'ordre pédagogique sera sacrifié, dans une certaine mesure, à l'effet décoratif. Néanmoins, les modèles devront être à l'abri de la poussière et être placés à des hauteurs suffisamment petites pour qu'ils puissent être pris sans le secours d'échelles.

En un mot, les modèles ne sont pas des objets de parade, et tout doit être combiné pour que l'on puisse les manier facilement, les faire servir aux leçons et assurer leur conservation. Les professeurs en sont responsables.

LES MODÈLES NE DOIVENT PAS ÊTRE EN DÉPÔT DANS LA SALLE DE DESSIN.

On sera peut-être étonné de voir les modèles proscrits de la salle de dessin. Pour beaucoup de personnes, ils devraient en faire le principal et même l'unique ornement. Ces modèles sont très beaux; on les a empruntés aux plus brillantes époques de l'art; il faut donc, dit-on, les placer en permanence sous les yeux des élèves, et faire, en quelque sorte, que leur esprit s'en imprègne. C'est ainsi que l'on formera le goût et les sentiments esthétiques des jeunes gens.

A cela les inspecteurs et presque tous les directeurs répondent :

L'expérience a prouvé que les élèves ne regardent pas, comme on se l'imagine, ce qui se trouve sur les murs d'une salle; d'une manière générale cette profusion d'objets exposés sous leurs yeux lasse leur attention au lieu de l'exciter; loin d'entraîner leur admiration, cette exposition permanente engendre chez eux la satiété et le dédain pour des choses qu'ils voient constamment : l'attrait de la nouveauté n'existe plus pour eux.

En l'espèce, les modèles sont très mal placés dans la salle de dessin : ils s'y couvrent de poussière; ils sont maculés et brisés par les élèves qui finissent par les considérer comme des meubles qu'ils ont le droit et presque le devoir de ne pas respecter.

Au point de vue pédagogique, le professeur dont les élèves vivent au milieu des modèles, n'est plus maître de son enseignement : tel buste ou tel ornement plaît ou déplaît par avance; les élèves s'entendent pour se refuser à le dessiner ou, s'ils sont contraints de le faire, c'est sans aucun entrain.

En ce qui touche l'éducation esthétique des élèves, nous ajouterons qu'elle se fait bien mieux dans les conditions que nous indiquons, puisque tous les modèles de la collection sont destinés à être dessinés, c'est-à-dire à être observés et analysés par les élèves pendant plusieurs heures consécutives.

Cela vaut bien mieux que les regards distraits jetés de temps en temps sur des objets accrochés au mur.

ÉTAT DÉFECTUEUX DE BEAUCOUP DE SALLES DE DESSIN.

Rien n'est donc plus facile à réaliser qu'une bonne salle de dessin. Pourquoi cependant, même dans les bâtiments neufs, en trouve-t-on si peu qui soient irréprochables?

Pourquoi le même architecte, qui opérant pour un peintre ou pour un particulier sait lui construire un très bon atelier et trouve le moyen d'en faire un joli motif de façade, pourquoi, lorsqu'il travaille pour l'État, ne trouve-t-il rien de mieux que de traiter une salle de dessin comme un dortoir, avec des fenêtres de deux ou trois côtés, sauf au nord, quelquefois? Pourquoi en fait-il peindre les murs en teinte vert d'eau, bien reluisante, avec un soubassement en imitation de granit orné de bandes; avec des portes de couleur marron et des meubles jaunes? Pourquoi, lorsqu'il consent à nous donner une grande baie d'atelier, se hâte-t-il de la garnir de menuiseries tellement épaisses qu'elles enlèvent un tiers de la lumière et qu'elles transforment cette fenêtre unique, qui était excellente, en dix ou douze petites lucarnes produisant chacune une ombre dis-

tincte sur le modèle? Pourquoi nous impose-t-il un hémicycle immuable à trois ou quatre rangs tandis que rien n'est préférable à un matériel demi-fixe, dont le professeur peut se servir à son gré? Pourquoi, n'ayant pas songé à une salle de dépôt pour les modèles, nous force-t-il à les placer dans la salle de dessin?

INSTRUCTIONS A DONNER AUX ARCHITECTES.

Je pense que bien des erreurs et que bien des malfaçons de ce genre auraient été évitées si l'administration avait fait rédiger, en temps utile, une instruction très précise sur l'organisation des salles de dessin et si elle l'avait rendue obligatoire pour ses architectes.

CLASSEMENT DES MODÈLES.

Les modèles sont placés sous la responsabilité des professeurs. Dans les établissements bien tenus, ils font l'objet d'un inventaire affiché dans la salle de dépôt; l'économe le vérifie chaque année en présence des professeurs, et il fait renouveler ceux qui sont inutilisables, car il faut bien admettre, cependant, que, quelque soin qu'on en ait, ces modèles en plâtre finissent par s'user.

Chaque modèle doit porter une étiquette administrative, indiquant son numéro d'inventaire et son prix, car il importe que les élèves sachent à quoi ils s'engagent s'ils le dégradent.

Beaucoup de professeurs y ajoutent une notice rédigée par eux et donnant, pour ainsi dire, le sommaire de la très courte leçon sur l'histoire de l'art que nous leur demandons de faire à son occasion.

TROISIÈME PARTIE

LE DESSIN GÉOMÉTRIQUE

I. — LES PROGRAMMES.

J'ai cherché à définir, au début de ma déposition, ce qu'était le dessin géométrique et à reconnaître quelle pouvait être l'étendue de son domaine. Je ne reviendrai pas sur ce point.

PROGRAMME GÉNÉRAL.

Pour lui aussi on a fait un programme général dans lequel on a cherché à enchaîner les paragraphes aussi logiquement que possible, sans trop se préoccuper de la nature des établissements où on en ferait l'application. Je ne donnerai pas le détail de ces 17 paragraphes; je dirai seulement qu'ils comprennent quatre parties, savoir:

Théorie....
- 1re Partie. — Étude des figures à deux dimensions.
- 2e Partie. — Étude des figures à trois dimensions.

Application.
- 3e Partie. — Application à la construction et à l'architecture.
- 4e Partie. — Application à la mécanique.

MODÈLES DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Dans la pratique, afin de rendre l'enseignement à la fois graduel, concret et intéressant, on n'attend pas que toute la théorie (1re et 2e partie) soit épuisée pour en aborder l'application.

ILS DOIVENT ÊTRE EMPRUNTÉS A L'ART DÉCORATIF.

C'est ainsi que, dès la première partie, les élèves, après avoir été exercés aux tracés les plus simples de la géométrie plane, doivent entreprendre immédiatement, comme application, des copies et même des compositions de motifs de décoration de surfaces. Les mosaïques de l'art grec ou de l'art romain, les dallages byzantins, les entrelacements arabes, les vitraux du moyen âge, les reliures de la Renaissance et, plus généralement, l'art décoratif de tous les temps, sont là pour fournir aux professeurs des modèles artistiques qui peuvent être aussi simples et aussi variés qu'il sera nécessaire.

LA COULEUR.

Ces dessins peuvent être lavés, ce qui permet de faire connaître les lois et les effets du mélange et de la juxtaposition des couleurs.

Dans la seconde partie on doit, au point de vue théorique, donner les lois de la représentation géométrique (projections) et celles de la représentation perspective (perspective linéaire) des objets. On indique le tracé des ombres et on fait la théorie du rendu. Mais tout cela doit être distribué par petites doses et être accompagné, dès le début, d'applications variées.

UNITÉ DES MODÈLES DE DESSIN.

Je tiens à dire que les mêmes modèles qui ont servi pour les premières études de dessin plastique sont, avec grand profit, utilisables pour les commencements du dessin géométrique.

SON IMPORTANCE.

Il y a même un puissant intérêt pédagogique à accentuer cette unité des modèles élémentaires; les meilleurs enseignements se font avec un petit nombre de modèles pourvu que l'on sache tirer de chacun d'eux tout le parti possible. C'est ainsi que les modèles muraux, les modèles plan sur plan, les solides géomé-

triques, nus ou habillés, les objets usuels et les fragments d'architecture déjà copiés et ombrés, par simple observation, en dessin plastique, doivent être une seconde fois dessinés et ombrés avec la rigueur que comporte le dessin géométrique. De cette façon les deux enseignements se complètent l'un par l'autre, et d'autant plus sûrement qu'ils se donnent d'après les mêmes thèmes, qui sont les modèles.

UNITÉ DES PROFESSEURS.

Je ne saurais trop redire qu'il doit y avoir unité de modèles et unité d'enseignement. C'est pourquoi il importe tant, suivant moi, que ce soit le même professeur qui, pour les débuts, tout au moins, enseigne les deux genres de dessin.

NÉCESSITÉ D'AVOIR DE RÉELS PROFESSEURS DE DESSIN.

Je reviendrai sur ce point quand je parlerai des professeurs; mais je veux remarquer, dès maintenant, combien est erronée et dangereuse cette idée, si ancrée dans l'Université, que l'on peut confier l'enseignement du dessin géométrique à des professeurs de mathématiques, c'est-à-dire des personnes qui, en général, ne savent pas dessiner. Mes vingt années d'inspection m'ont prouvé que, sauf de rares exceptions, l'enseignement confié à des mathématiciens se traîne dans des redites sans intérêt et d'une pauvreté absolue. Sous prétexte de tracés géométriques, on s'éternise dans des constructions de géométrie, pure dont le dessinateur n'a que faire; si l'on tente d'en faire des applications décoratives on voit tout de suite qu'elles sont imaginées ou choisies par des personnes étrangères à l'art; à propos de projections on fait, sous le nom pompeux d'*épures*, de la fausse et inutile géométrie descriptive; la perspective, les ombres et le rendu sont enseignés soit par des méthodes trop scientifiques, soit à l'aide de recettes que ne saurait admettre le véritable dessinateur.

Quant à l'architecture et même à la mécanique, ce sont des domaines que les professeurs de mathématiques ont, en général, explorés trop superficiellement pour pouvoir en tirer tout le parti voulu. Je reviens au programme.

APPLICATIONS A L'ARCHITECTURE ET A LA MÉCANIQUE

Les applications ont été placées sous les deux grands titres : *Architecture* et *Mécanique*. Pourquoi ? Nous ne voulons pas faire de tous les élèves des architectes ou des mécaniciens, pas plus que, par l'étude des lettres et des sciences, nous n'en voulons faire des poètes ou des mathématiciens. Mais nous cherchons, surtout dans l'enseignement secondaire, à ouvrir à toutes les manifestations de l'esprit l'intelligence de ceux qui seront appelés à occuper dans la nation les situations les plus élevées.

INTÉRÊT QUE PRÉSENTE L'ARCHITECTURE.

Or, on a toujours considéré l'architecture comme une des plus grandes expressions de la civilisation. C'est par ce que nous voyons ou par ce que nous savons de leurs monuments que l'Égypte, l'Assyrie, la Grèce, Rome, le moyen âge et la renaissance se manifestent, tout d'abord, à notre imagination.

INTÉRÊT QUE PRÉSENTE LA MÉCANIQUE.

D'autre part, si notre époque a, comme les autres, produit de beaux monuments, on peut dire, cependant, que sa caractéristique sera le développement extraordinaire de l'industrie, sous toutes ses formes : chemins de fer et bateaux à vapeur, électricité, transport de force, exploitation de mines, etc., etc. Et à la base de tout cela se trouve la mécanique. C'est elle qui, en nous permettant d'asservir à notre profit les forces latentes que la nature met, pour ainsi dire, sans limite, à notre disposition, tend à devenir un des principaux facteurs de la vie matérielle et du bien-être des hommes.

Est-ce trop vouloir que de demander que l'on donne à nos enfants une idée sommaire, mais exacte, et de l'architecture et de la mécanique, et qu'on leur ouvre ainsi des vues sur le domaine de l'artiste et sur celui de l'ingénieur?

Ces aspirations paraissent bien grandes; en réalité, elles sont, par les programmes, réduites à de justes limites, et elles seraient tout à fait réalisables si l'on consentait, d'une part, à accorder le temps voulu (pas bien considérable), et, d'autre part, à former de réels professeurs

et à les utiliser quand on les aura formés. Il faudrait aussi faire quelques sacrifices pécuniaires pour doter nos établissements universitaires du matériel et des modèles nécessaires.

II. — RÉPARTITION DU PROGRAMME

L'application de ce programme de dessin géométrique dans un lycée comporterait cinq années d'études : je ne veux pas faire de différence entre l'enseignement classique et l'enseignement moderne, parce que j'ai la conviction que l'enseignement du dessin, *sous toutes les formes*, est d'ordre général et non pas d'ordre exclusivement utilitaire.

Il se développerait depuis la cinquième jusqu'à la rhétorique inclusivement. Voici, très résumé, l'ordre qu'il conviendrait d'adopter pour les études.

Première année d'études (une heure par semaine).

Théorie. — Tracés géométriques.

Application. — Copie et composition de motifs de décoration, de surfaces.

Deuxième année d'études (une heure par semaine).

Théorie. — Les projections et le relevé géométral.

Application. — a) Représentation géométrale de solides géométriques et d'objets usuels.

b) *Architecture.* — Les murs et les moulures.

c) *Mécanique.* — Les organes de jonction.

Troisième année d'études (une heure et demie par semaine).

Théorie. — Complément des projections : Déplacements et développements de solides. Ombres usuelles.

Application. — a) *Architecture.* — L'ordre dorique dans l'art grec et dans l'art romain. Notions de construction. Maçonnerie, charpente.

b) *Mécanique.* — Les supports d'arbres, les transmissions.

c) *Divers.* — Construction et lecture des cartes topographiques.

Quatrième année d'études (une heure et demie par semaine).

Théorie. — Complément des ombres : Principes du rendu. Éléments de perspective linéaire.

Application. — a) *Architecture.* — L'ordre ionique dans l'art grec et dans l'art romain. — Notions de construction : voûtes et couvertures.

b) *Mécanique.* — Organes spéciaux aux fluides : robinets, soupapes, pompes...

c) *Divers.* — Construction et lecture des cartes géographiques ; divers systèmes de projections.

Cinquième année d'études (une heure et demie par semaine).

Théorie. — Compléments de perspective linéaire.

Application. — a) *Architecture.* — L'ordre corinthien : portes, fenêtres, etc. — Notions de construction : menuiserie, serrurerie...

b) *Mécanique.* — Notions d'ensemble sur les machines : machine hydraulique ; machine à vapeur ; machine dynamo-électrique.

La possibilité de réaliser ce programme va résulter de ce que je vais dire sur la manière de conduire des classes de dessin géométrique.

III. — PÉDAGOGIE DU DESSIN GÉOMÉTRIQUE

LA SALLE.

On ne saurait, surtout en dessin, séparer la conduite d'une classe des conditions matérielles dans lesquelles on place le professeur et les élèves.

J'ai dit ce que devait être une salle de dessin plastique. Une bonne salle de dessin géométrique est bien plus facile à trouver et à organiser. Il suffit qu'elle soit largement éclairée par des jours en nombre quelconque, orientés comme on le voudra, de préférence au nord, cependant. Il y faut des tables horizontales sur lesquelles les élèves puissent disposer d'un espace de $0^m,70$ sur $0^m,75$ environ.

Sur les murs on place des tableaux noirs et des crochets pour suspendre les modèles muraux dont je vais parler.

AMPHITHÉATRE POUR LEÇONS DE CROQUIS.

Ce qui est indispensable, et j'insiste sur ce point, c'est, pour les leçons collectives de croquis (leçons sur lesquelles est basée toute la pédagogie), d'organiser à une des extrémités de la salle un petit amphithéâtre constitué,

tout simplement, par des bancs mobiles rangés devant un grand tableau noir.

On y ajoute une armoire à tablettes mobiles pour le professeur, un cahier pour ranger les cartons et les planches des élèves, et des rayons, ou même une armoire, pour abriter les modèles en relief (architecture, mécanique...) sur l'emploi desquels doit être basé, presque exclusivement, l'enseignement.

IMPORTANCE CAPITALE DES CROQUIS. — CONDUITE D'UNE CLASSE.

J'ai dit que la leçon collective de *croquis* devait primer tout le reste. Voici mes raisons: D'abord, tout le monde peut être appelé à faire un croquis à main levée, tandis qu'il est bien rare que l'on ait à dessiner avec les instruments, comme aurait à le faire un spécialiste (nous appelons cela exécuter une *mise au net*, ou encore un *rendu*).

Ensuite, un *croquis* étant beaucoup plus vite fait qu'un *rendu*, il devient possible, grâce à lui, d'épuiser, dans le temps forcément limité dont on dispose, le programme assez vaste que j'ai tracé.

Enfin, les fournitures nécessaires pour exécuter un croquis sont insignifiantes : un carnet, un crayon et une gomme à effacer, une réglette en papier et un de ces compas portatifs, s'ajustant sur un crayon ou sur un porte-plume quelconques (Le commerce livre ces compas à raison de 0 fr. 10 ou 0 fr. 15).

Je puis, par expérience, ayant eu pendant douze ans, à l'école Turgot, à conduire des classes de dessin géométrique où l'on me confiait jusqu'à 140 élèves à la fois, affirmer que l'on peut, avec de la discipline et avec une bonne organisation, épuiser largement, en leçon de croquis, tout le programme qui a été tracé plus haut, et que c'est un enseignement aussi attrayant pour les élèves que pour le professeur. Pour ma part, je n'en ai jamais trouvé qui me passionnât davantage.

IMPORTANCE MOINDRE DES RENDUS.

Faut-il dire que l'on ne fera pas exécuter de *rendus ?* Je ne vais pas jusque-là ; mais je les réduirais dans la proportion de un rendu pour deux croquis environ. Ainsi, par exemple, disposant de trente-six semaines franches dans l'année, je ferais faire douze croquis suivis de rendus (soit vingt-quatre semaines) et douze croquis simples (soit douze semaines).

J'ajouterai que le rendu nécessite un outillage compliqué et coûteux : une planche, un té, des équerres, de bons compas, etc...., et jamais, jusqu'à présent du moins, nous n'avons pu obtenir, dans la majorité des lycées ou des collèges, que ce service fût fait convenablement.

En tout cas un croquis simple n'exige qu'une séance ; un croquis et le rendu qui le suit ne doivent que très rarement demander plus de deux séances. Il importe, en outre, que les rendus soient exécutés sur du papier de petit format (in-4° raisin). Ce n'est ni la grande dimension d'un dessin ni la longue durée de son exécution qui en font le mérite.

MARCHE D'UNE LEÇON.

Comment se donne la leçon ?

Les élèves sont réunis dans le petit amphithéâtre dont j'ai parlé plus haut; ils ont un carnet (de même format pour tous) et ils dessinent sur leurs genoux, en copiant, au fur et à mesure, le dessin que le professeur exécute, devant eux, au tableau. Aussitôt que la leçon est terminée, les carnets sont relevés et une note est immédiatement attribuée au croquis.

MODÈLES EN RELIEF.

Pour certaines applications, le professeur doit disposer des modèles en relief nécessaires : solides géométriques, objets usuels, fragments d'architecture, organes de machines, détails de construction, etc.

GRANDS MODÈLES MURAUX.

Dans beaucoup de cas, pour certaines leçons de théorie ou d'application plus compliquées, soit sur la perspective, les ombres ou la composition décorative, soit sur l'architecture et sur la mécanique, les professeurs expérimentés exécutent, sur papier ou sur toile, des grands modèles muraux qui viennent s'ajouter aux croquis faits par eux au tableau.

LEURS AVANTAGES.

Ils ont le double avantage : 1° de pouvoir être bien faits; ce sont alors des modèles, dans toute l'acception du mot, et 2° de pouvoir être

conservés d'une semaine sur l'autre. Ce sont eux que l'on suspend au mur pour la séance de rendu. Ils ont encore bien d'autres avantages que je ne puis énumérer ici. Pour ma part, j'en ai recommandé l'exécution autant que j'ai pu, et j'ai des professeurs de ma circonscription qui ont ainsi créé des collections très personnelles, dont ils tirent un excellent parti et qui vont en s'enrichissant chaque année.

CORRECTION DES TRAVAUX.

Comme pour le dessin plastique, le professeur doit donner une note spéciale pour le croquis et une pour le rendu. Il doit faire en sorte de tracer le travail à accomplir pendant chaque séance et noter ce travail à la fin de la leçon; il doit reporter toutes ces notes sur un carnet spécial et faire les classements trimestriels et ceux de fin d'année d'après les totaux, ainsi que je l'ai indiqué pour le dessin d'imitation.

Je compléterai ces détails, si importants, de pédagogie pratique lorsque je parlerai des inspections.

QUATRIÈME PARTIE

LE MODELAGE

Du modelage je ne dirai presque rien, si ce n'est qu'on pourrait l'enseigner dans les classes supérieures des lycées (rhétorique et philosophie). Matériellement parlant, ce serait possible puisque cela se fait dans les écoles normales, dans les écoles primaires supérieures de la ville de Paris et au collège Sainte-Barbe. Les élèves goûtent beaucoup cet enseignement, qui, à un certain point de vue, est une sorte de travail manuel d'un ordre très élevé. L'introduira-t-on dans nos lycées? Ne verra-t-on pas à son installation des difficultés de tout genre? Que deviendra la discipline si les élèves ont de la terre glaise à leur disposition!

CINQUIÈME PARTIE

LES INSPECTIONS

I. — L'INSPECTION EN PROVINCE

LE CORPS DES INSPECTEURS.

En 1878, sous la haute direction de M. *Eugène Guillaume*, consentant à remplir à titre gracieux les fonctions d'inspecteur général, on a créé le corps des inspecteurs de l'enseignement du dessin et des musées. Actuellement, après divers remaniements, le corps des inspecteurs comprend :

Un *inspecteur général* (ce n'est plus M. Guillaume) qui centralise plus spécialement tout ce qui se rapporte aux écoles de beaux-arts et aux écoles de dessin ;

Deux *inspecteurs principaux*, auxquels ressortissent pour l'un les établissements de l'ordre primaire, et pour l'autre les établissements de l'ordre secondaire,

Et dix *inspecteurs régionaux*, inspectant, dans leurs circonscriptions respectives, les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, les lycées et les collèges, de garçons ou de filles, les écoles de beaux-arts, d'art décoratif, d'art industriel et les cours de dessin. Ils inspectent, en outre, les musées, et pour ce service il existe un inspecteur général distinct.

Tout ce personnel d'inspection est rattaché à la direction générale des beaux-arts.

FONCTIONS DES INSPECTEURS RÉGIONAUX.

Les inspecteurs régionaux font une tournée chaque année, du 1er janvier au 1er mai, et, il y a quelques années encore, ils voyaient, chaque fois, tous les établissements de leur ressort. Dans ces derniers temps on leur a dit de n'inspecter qu'une fois tous les deux ans les petits collèges et les écoles de dessin peu importantes. Je considère que l'ancien système valait mieux.

Ils conservent une même circonscription pendant plusieurs années consécutives, ce qui est bon au point de vue de la continuité dans les directions à imprimer au personnel. Cela nous a permis souvent d'amener à être très bons des professeurs qui, au début, se montraient bien faibles ; cela nous a permis également, en prenant de l'influence sur des municipalités qui finissaient par nous connaître, d'obtenir, pour les services, de sérieuses améliorations, matérielles ou autres, et même des créations d'importantes écoles.

Les écoles primaires supérieures ne sont pas vues par les inspecteurs de l'enseignement du dessin. Lorsqu'elles portent le titre d'écoles professionnelles ou d'écoles pratiques d'industrie, elles sont visitées par les inspecteurs de l'enseignement technique, lesquels dépendent du Ministère du Commerce.

Paris est placé dans des conditions spéciales que j'indiquerai tout à l'heure.

COMMENT SE FONT LES INSPECTIONS.

Je veux dire, tout d'abord, quelques mots sur la manière dont se font les inspections en province afin de montrer la rigueur de notre contrôle et de faire apprécier à la Commission le mérite, trop peu reconnu, des professeurs auxquels nous demandons et desquels nous obtenons tant de travail.

Que ce soit pour le dessin plastique ou pour le dessin géométrique, l'inspection se divise toujours en deux parties : l'examen de la classe en activité et le contrôle des dessins exécutés.

CLASSE EN ACTIVITÉ.

L'examen d'une classe en activité porte :

1° Au point de vue matériel, sur la manière dont se fait l'entrée des élèves, la distribution des fournitures et la discipline ;

2° Au point de vue *enseignement*, sur la leçon préliminaire à faire à l'occasion du modèle nouveau (voir plus haut) et sur les corrections individuelles données par le professeur.

En général, lorsqu'un professeur a été inspecté une ou deux fois à ce double point de vue, nous le connaissons assez pour ne plus renouveler cette épreuve qu'à de rares intervalles.

CONTRÔLE DES TRAVAUX.

Le contrôle des travaux de l'année est, de beaucoup, la partie la plus importante de l'inspection, et nous l'entourons de toutes les garanties voulues.

A cet effet, nous exigeons :

1° Que tous les dessins soient conservés (depuis la dernière inspection) ;

2° Que chacun d'eux porte sur un timbre la date de son exécution et la note ou les notes attribuées (voir plus haut) ;

3° Que ces notes soient reportées sur un carnet spécial dans leur ordre et à leur date ;

4° Que tous les dessins exécutés en même temps, d'après un modèle, par un même groupe, soient (puisque ce sont toujours des concours) classés par ordre de mérite dans une chemise spéciale ;

5° Enfin, que tous les concours d'une même classe soient rangés par ordre de date, soit dans un carton, soit, mieux encore, sur les tablettes mobiles de l'armoire du professeur, dont nous avons parlé plus haut à propos du matériel.

Dans ces conditions, l'inspection est aussi facile à faire qu'elle est certaine dans ses constatations. En effet :

APPRÉCIATION DES PROFESSEURS.

En prenant les dossiers, classe par classe, et en commençant par les plus élémentaires, nous voyons si le professeur a suivi les programmes dans leur gradation et s'il n'a pas été trop vite dans certains cas ou trop lentement dans d'autres. En un mot, nous apprécions *sa méthode*.

En compulsant ensuite l'intérieur de chaque dossier, nous voyons si les notes sont bien attribuées, si les corrections voulues (1) ont été faites, si la qualité moyenne est bonne et, par conséquent, si le maître a de l'autorité et par suite de la discipline. Nous sommes alors fixés sur sa *valeur pédagogique*.

Enfin nous comparons entre eux les dossiers et les carnets de notes, et nous voyons si les reports de notes concordent et si les classements d'après les totaux sont faits comme les règlements l'exigent. Nous apprécions alors les qualités d'*ordre* et d'*organisation*.

Il ne reste plus rien à voir après tout cela ; l'inspection est terminée et nous pouvons faire notre rapport en parfaite connaissance de cause.

ARCHIVES DU DESSIN.

Afin d'assurer les progrès d'une année sur l'autre, ou, si le professeur vient à changer, afin de ne pas permettre au nouveau venu de tout bouleverser, sous prétexte que rien n'était bon avant lui, nous constituons chaque année ce que nous nommons les *archives du dessin*.

A cet effet, dans chaque concours, nous prenons un dessin, un seul. Il n'est pas absolument nécessaire que ce soit toujours le meilleur, car ce n'est pas un livre d'or que nous cherchons à réaliser, mais un témoin de l'enseignement. De tous ces éléments nous formons un recueil classé dans une chemise pour chaque cours ; dans chacune de ces dernières, les dessins sont rangés par ordre de date.

Ces archives doivent être constituées dans la dernière quinzaine de l'année scolaire, c'est-à-dire du 15 au 30 juillet, et nous demandons que, sur chaque chemise renfermant le dessin d'une même classe, le professeur inscrive en notice :

1° Le paragraphe du programme dont il a visé l'application, en y ajoutant les développements pédagogiques qu'il juge convenable ;

2° Les remarques de pédagogie pratique qu'il a été amené à faire pendant le cours de l'année au sujet des dessins exécutés ;

(1) Nous exigeons que ces corrections soient faites au crayon de couleur, et autant que possible à côté du dessin de l'élève. Nous ne voulons pas, sauf dans les cas exceptionnels où il faut donner une leçon d'*exécution*, que le maître refasse le dessin des élèves, ce qui sentirait la fraude.

3° Les changements qu'il se propose d'apporter l'année suivante.

Quand il a fait cela, le professeur peut partir en vacances; nous sommes certains que son enseignement, pour l'année à venir, est bien préparé.

Nous-mêmes, avant de commencer l'inspection, nous consultons ces archives; nous lisons les notices écrites par le maître et nous voyons facilement s'il a réalisé ou non les progrès qu'il avait en vue.

Tout ce que je viens de dire s'applique, je le répète, aussi bien au dessin géométrique qu'au dessin plastique (1).

II. — L'INSPECTION A PARIS

Je vais parler, maintenant, de ce qui se fait à Paris, comme inspection.

Paris est placé dans des conditions assez différentes de celles de la province.

ÉTABLISSEMENTS QU'IL FAUDRAIT INSPECTER.

D'abord, tous les établissements qui dépendent directement de la Ville sont visités par ses propres inspecteurs.

ÉTABLISSEMENTS DE L'ORDRE PRIMAIRE.

Les écoles primaires supérieures sont contrôlées par des inspecteurs généraux de l'ordre primaire, mais presque jamais par les inspecteurs du dessin dépendant de l'État.

Les écoles normales primaires supérieures de Saint-Cloud (pour les instituteurs) et de Fontenay (pour les institutrices) n'ont jamais été vues par les inspecteurs du dessin et cependant il sort chaque année, de chacune de ces deux écoles, des professeurs de sciences auxquels dans les écoles normales primaires on confie toujours l'enseignement du dessin géométrique et très souvent, dans ces derniers temps surtout, celui du dessin plastique.

ÉTABLISSEMENTS DE L'ORDRE SECONDAIRE.

Les lycées de Paris, eux-mêmes, sont dans une situation assez curieuse que je vais expliquer.

LES ANCIENS INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

En 1878, lors de l'adoption des nouveaux programmes, il existait deux inspecteurs généraux de l'enseignement du dessin qui, de temps en temps, à titre gracieux, je crois, venaient voir ce qui se passait dans les lycées au point de vue du dessin.

Ces messieurs n'ont jamais été partisans des nouvelles méthodes, et l'un d'eux, dans une magnifique lutte de plume dont nous avons gardé le souvenir et dans laquelle les arguments les plus élevés ont été présentés de part et d'autre, s'est fait, contre M. Guillaume, le défenseur éloquent et passionné des anciennes idées.

DUALITÉ DES INSPECTIONS.

Lorsque les nouveaux inspecteurs de l'État ont été nommés, pour faire appliquer les nouveaux programmes, ces messieurs ont conservé leurs anciennes fonctions et ils ont continué à inspecter, de temps en temps, les lycées de Paris. Jamais nous ne les avons vus dans nos réunions; jamais, par conséquent, nous n'avons pu concerter avec eux un plan commun d'action. Ils ont donc opéré, et l'un d'eux opère encore, je ne dis pas contre nous, mais à côté de nous.

Dans quelle situation sommes-nous placés les uns vis-à-vis des autres? Quelle peut être notre influence, ou la leur, sur les professeurs et sur les directeurs des établissements inspectés? Comment s'étonner que dans de telles conditions l'inspection de Paris soit et moins régulière et moins sérieuse et par conséquent moins fructueuse qu'en province et que les résultats de l'enseignement s'en ressentent!

(1) En voyant l'émulation que les inspections de dessin, faites comme je viens de le dire, développent chez les maîtres aussi bien que chez les élèves; en constatant la sûreté des appréciations qu'elles nous permettent de porter sur le personnel enseignant, je ne puis m'empêcher de penser que toutes les inspections générales, de sciences ou de lettres, gagneraient peut-être à se faire d'une manière analogue.

Il est assurément très bon d'assister à la leçon d'un professeur; mais quel est l'agrégé de l'Université qui n'est pas capable de faire une brillante leçon? Combien serait plus probant l'examen non seulement des compositions trimestrielles, mais surtout celui de tous les devoirs de l'année! Quelle juste idée se ferait-on du professeur qui les présenterait bien enchaînés et surtout bien et visiblement corrigés, et qui ferait ses classements d'après l'ensemble de tous ces travaux! Ne serait-ce pas là le moyen de constituer ce fameux livret d'études dont on parle tant, et d'arriver, sinon à supprimer, du moins à compléter l'épreuve du baccalauréat?

RÉPARTITION POSSIBLE DU SERVICE ENTRE LES INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

Ne serait-il pas logique de prendre franchement son parti du nouvel état de choses et de confier, sans réserve, l'inspection de Paris aux inspecteurs régionaux, opérant sous la haute direction de leur inspecteur général et de leurs inspecteurs principaux?

Les établissements qu'ils devraient inspecter à Paris comprennent :

Dans l'ordre primaire :

2 écoles normales primaires (Saint-Cloud et Fontenay).
2 écoles normales ordinaires (instituteurs et institutrices).
5 écoles primaires supérieures de garçons.
2 écoles primaires supérieures de filles.

Total. 11

Et dans l'ordre secondaire :

15 lycées ou collèges de garçons.
5 lycées de jeunes filles.

Total. 20 établissements secondaires.

Soit en tout 31 établissements à inspecter.

En admettant que les inspecteurs opèrent par groupes de deux (un peintre ou un sculpteur pour le dessin plastique, réuni à un architecte pour le dessin géométrique), cela ferait cinq groupes d'inspecteurs auxquels reviendraient, à chacun en moyenne, 4 établissements secondaires et 2 établissements primaires. Les inspections pourraient être faites après Pâques, c'est-à-dire au retour des tournées de province, et trois semaines y suffiraient largement.

Pourquoi ne pas agir ainsi? Ou bien les inspecteurs actuels sont mauvais, et il faut les changer, ou bien ils sont bons, et il faut leur confier toutes les inspections de dessin. Pourquoi user de tant de précautions vis-à-vis des établissements de Paris? Ce serait une erreur de croire qu'au point de vue du dessin ils sont supérieurs à ceux de la province.

LE COMITÉ DES INSPECTEURS.

En ce qui touche le corps actuel des inspecteurs, je pense qu'il faudrait :

1° Le compléter par des éléments un peu jeunes; 2° Le réunir plus souvent qu'on ne le fait sous les présidences successives des trois directeurs dont dépendent les établissements qu'ils inspectent; 3° De le constituer en une sorte de comité consultatif permanent, chargé d'étudier, en sous-commissions spéciales, toutes les questions relatives à l'inspection (modèles, applications de programmes, règlements divers, examens, etc.); 4° Et tenir des procès-verbaux réguliers de toutes les réunions.

Je ne veux pas parler ici des traitements très modiques afférents à la fonction, malgré que, n'étant plus qu'inspecteur honoraire, je n'aurais pas l'air de plaider mes propres intérêts.

Ce que je viens de dire au sujet des inspections est, je pense, de nature à convaincre la Commission de la manière très sérieuse dont ce service est organisé, de la profonde expérience aujourd'hui acquise et de l'entente parfaite qui règne entre les professeurs et les inspecteurs. Les inspecteurs sont désirés au lieu d'être redoutés, c'est tout dire. Ces résultats nous les devons au grand ascendant qu'exerçait et qu'exerce toujours sur nous notre inspecteur général, M. Guillaume; au désir que nous avons de le contenter et de faire triompher ses idées. Nous les devons aussi à la persévérance et à la continuité dans les efforts ainsi qu'au soutien que nous avons toujours trouvé à la direction des Beaux-Arts et, particulièrement, au bureau de l'enseignement.

SIXIÈME PARTIE

LES PROFESSEURS

I. — PROFESSEURS DE DESSIN PLASTIQUE

DIPLÔMES ACTUELS.

L'État délivre aujourd'hui, trois et même quatre diplômes de professeurs de dessin. Ils se rapportent tous au dessin plastique.

Il n'en existe pas pour le dessin géométrique.

Le premier est, soi-disant, destiné aux professeurs des écoles normales et des écoles primaires supérieures. Le second donne le titre de chargé de cours et le troisième celui de titulaire pour les lycées et pour les collèges, de jeunes gens ou de jeunes filles. Le quatrième est spécial à l'enseignement des arts décoratifs.

En outre, la Ville de Paris délivre depuis plus de trente ans, un diplôme pour le professorat de dessin d'imitation et de modelage dans ses écoles de dessin. Je parlerai plus loin de celui quelle a institué pour le dessin géométrique.

Cela fait, pour le dessin d'imitation seulement, *cinq diplômes* plus ou moins analogues, c'est peut-être beaucoup. Quelques mots sur chacun d'eux.

Chacun des examens comporte :

1° Des épreuves écrites ou dessinées *éliminatoires;*

2° Des examens oraux également *éliminatoires;*

3° Des épreuves pédagogiques.

DIPLÔME DES ÉCOLES NORMALES.

ÉPREUVES ÉCRITES. — Pour le diplôme des écoles normales, l'épreuve écrite est une rédaction sur un sujet emprunté à la pédagogie primaire du dessin; les épreuves dessinées comprennent :

(*a*) Le relevé géométral et la mise en perspective d'un objet simple;

(*b*) Le dessin d'un ornement en relief;

(*c*) Le dessin d'une tête d'après l'antique.

Les épreuves orales comprennent :

(*a*) Un examen sur le dessin géométrique (projections, ombres, perspective);

(*b*) Des questions élémentaires sur l'histoire de l'art, avec dessin au tableau;

(*c*) Des questions sur l'anatomie et sur les proportions du corps humain.

ÉPREUVES ORALES ET PÉDAGOGIQUES. — Les épreuves pédagogiques comprennent :

(*a*) La correction d'un dessin d'ornement;

(*b*) La correction d'un dessin de tête;

(*c*) Une leçon de vingt minutes au tableau après une préparation de vingt minutes sur un sujet emprunté au programme de dessin géométrique.

MODIFICATIONS A APPORTER.

Je pense qu'il faudrait apporter à cet examen les modifications suivantes : 1° Emprunter le sujet de la rédaction écrite au programme de l'histoire de l'art et non plus à la pédagogie; cette dernière aura sa place plus loin; 2° donner trois heures au lieu de deux pour cette rédaction et demander des croquis dans le texte. Se montrer sévère pour cette épreuve.

Pour les épreuves orales : 1° Supprimer les questions relatives aux proportions du corps humain; 2° supprimer l'examen oral relatif à l'histoire de l'art, la rédaction en tenant lieu; le remplacer par un examen sur la pédagogie du dessin d'imitation, de manière à avoir la preuve que les candidats connaissent les pro-

grammes et la manière de les appliquer; ce qui n'est presque jamais le cas.

Pour les épreuves pédagogiques : 1° Ne faire qu'une seule correction de dessin pouvant, au choix de l'examinateur, porter soit sur la tête, soit sur l'ornement, car il est bien évident qu'il n'y a qu'une manière de corriger un dessin, que ce soit un ornement ou que ce soit une tête; 2° Maintenir la leçon de dessin géométrique telle qu'elle a lieu; elle est excellente, mais instituer, dans les mêmes conditions qu'elle, une leçon collective de dessin d'imitation, empruntée au programme élémentaire.

La Ville de Paris, à ses derniers examens pour les jeunes filles avait organisé une épreuve de ce genre : elle a donné les meilleurs résultats.

CARACTÈRE GÉNÉRAL DE CE DIPLÔME.

Ce diplôme on le voit, fait une part à peu près égale entre le dessin d'imitation et le dessin géométrique. Si on y ajoutait un peu de modelage il serait parfait et c'est parmi les personnes qui le possèderaient que l'on devrait recruter les professeurs des écoles normales et des écoles primaires supérieures, ceux de la plus grande partie des collèges de province et ceux des cours municipaux de dessin des petites villes.

CE DIPLÔME EST PRESQUE INUTILISÉ.

En réalité, ce diplôme qui est si bien conçu et qui pourrait être si bien utilisé reste à peu près lettre morte. Les lycées et collèges ne le reconnaissent pas pour la raison, un peu puérile, qu'il est délivré par l'enseignement primaire et non pas par l'enseignement secondaire. Ce qui est plus curieux encore c'est que dans les écoles normales elles-mêmes on ne s'impose pas du tout de l'exiger des professeurs de dessin et que depuis quelques années, au contraire, on a enlevé l'enseignement du dessin à des spécialistes connaissant leur métier et qui le possédaient pour le confier à des professeurs, soit de sciences, soit de lettres, soit de travail manuel, qui l'ignorent.

Il y a là une réaction très regrettable que l'on peut tenter d'expliquer de la manière suivante : 1° Cela permet de faire des économies ou du moins d'augmenter, au détriment des professeurs de dessin, les appointements d'un personnel que l'on considère sans doute comme plus intéressant; 2° L'enseignement primaire, au début, avait espéré que ses maîtres d'écoles normales et que ses instituteurs obtiendraient facilement ce diplôme; de leur côté les écoles normales primaires supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay se croyaient à même d'y préparer en quelque sorte par dessus le marché, à raison de deux heures de dessin par semaine. En réalité ces espérances ont été en partie déçues, et il n'en pouvait être autrement. Quelques instituteurs, il est vrai, sont arrivés à passer cet examen, mais après un travail assidu dans les écoles spéciales de beaux-arts. Voyant cela, on a glissé dans les examens du professorat des sciences pour les écoles normales, et aussi dans ceux du travail manuel, des épreuves très rudimentaires de dessin; et cela suffit aujourd'hui pour que l'on croie possible d'éliminer le véritable professeur.

Dans les écoles primaires supérieures, le diplôme des écoles normales n'a pas plus de succès et pour les mêmes causes. Je dois dire que le département de la Seine fait exception, et que ce diplôme y est pris, pour les écoles suburbaines, en grande considération.

DIPLÔME DU PREMIER DEGRÉ.

Le diplôme dit du *premier degré*, destiné aux chargés de cours des lycées et des collèges ne diffère du précédent que par les points suivants :

1° Il n'y a pas de rédaction écrite, ce qui est très regrettable; 2° le dessin d'après une tête est remplacé par celui d'une figure entière d'après l'antique. Il n'y a pas de leçon de dessin géométrique, ce qui est regrettable si l'on considère que ce diplôme donnant, à l'exclusion du précédent, le droit d'enseigner dans les collèges, on se trouve par suite de cette lacune, dans l'impossibilité d'y confier le dessin géométrique au professeur de dessin plastique. J'ai montré les graves inconvénients de cela.

DIPLÔME DU DEGRÉ SUPÉRIEUR.

Enfin, les épreuves sont d'une difficulté plus grande.

Quant au diplôme du *degré supérieur* destiné aux titulaires des lycées et des collèges, on y trouve en plus du précédent : le dessin

d'une figure entière d'après nature, celui d'une tête grandeur naturelle et une épreuve dessinée d'anatomie. Les sujets donnés, surtout celui de perspective, sont beaucoup plus difficiles.

DIPLÔME DE PROFESSEUR D'ART DÉCORATIF.

Je ne dirai rien du diplôme pour le professorat d'art décoratif; les épreuves sont entourées de telles difficultés, et on exige des candidats une telle rapidité d'exécution qu'il arrive souvent qu'on ne peut l'accorder à personne. Cela est fait pour surprendre et devrait donner à penser que peut-être il est trop compliqué ou que, tout au moins, le concours est organisé de telle sorte qu'il lui est difficile d'aboutir.

DIPLÔME DE DESSIN D'ART DE LA VILLE DE PARIS.

Le diplôme de dessin d'art de la ville de Paris est établi sur des bases analogues à celles du diplôme supérieur de l'État.

Comme différences, *heureuses* à mon sens, je signalerai : 1° la faculté donnée aux candidats de modeler la figure d'après l'antique au lieu de la dessiner; 2° l'introduction d'une leçon sur la pédagogie élémentaire du dessin; 3° une épreuve simple sur la composition décorative.

NOMBRE EXAGÉRÉ DES DIPLÔMES.

N'est-il pas évident que voilà trop de diplômes et que les concurrences qui en résultent sont nuisibles? La ville de Paris n'admet pas le diplôme de l'État; l'enseignement secondaire n'admet pas celui de l'enseignement primaire, etc. De sorte que les malheureux professeurs sont toujours en examens.

Et cependant, malgré tant de diplômes, le professorat laisse à désirer, non pas par incapacité ni par mauvais vouloir du personnel, lequel peut compter parmi les meilleurs de l'Université, mais par suite de lacunes pédagogiques dans ces examens, lacunes que je ferai connaître tout à l'heure.

II. — PROFESSEURS DE DESSIN GÉOMÉTRIQUE

ABSENCE DE DIPLÔME SPÉCIAL.

L'État n'a pas créé de diplôme pour le professorat de dessin géométrique. On considère sans doute que tout le monde est apte à donner cet enseignement.

Dans les lycées et surtout dans les collèges et dans les écoles normales, on le confie généralement à des professeurs de mathématiques. J'ai montré que cela était mauvais. Je veux compléter les raisons que j'ai déjà données.

LE DESSIN GÉOMÉTRIQUE CONFIÉ AUX PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES.

Lorsque ces professeurs prennent leurs fonctions au sérieux, lorsqu'ils consentent à étudier les choses qu'ils ignorent (l'architecture, la construction, la mécanique, etc., et surtout le dessin, ils arrivent quelquefois à donner un bon enseignement élémentaire. Mais souvent aussi, ils considèrent ce professorat comme au-dessous d'eux; ils n'étudient pas, ils se contentent de faire faire aux élèves des épures de géométrie descriptive, ce qui demande très peu de préparation. Combien en ai-je vus qui ne savaient même pas qu'il y eût des programmes officiels!

Dans beaucoup de cas on semble considérer le dessin géométrique comme une occasion excellente de donner à des professeurs ou à des chargés de cours, des heures supplémentaires rétribuées au tarif des cours de sciences, lequel est très supérieur à celui des cours de dessin. Et, pour faire profiter de cette manne bienfaisante le plus de monde possible, il arrive souvent que chaque année de l'enseignement moderne a un professeur différent pour le dessin géométrique; je laisse à penser quelle doit être l'unité de l'enseignement : d'une part des professeurs peu au courant de ce qu'ils ont à enseigner, d'autre part ces mêmes professeurs établissant séparément leur programme, sans s'inquiéter de celui du voisin.

Je ne connais qu'un établissement (le collège de Sedan) où ce régime de morcellement, grâce à la fermeté du principal et au parfait accord qui règne entre les professeurs, ait produit de bons résultats.

III. — MODIFICATIONS PROPOSÉES POUR LES DIPLOMES.

Je pense que l'on devrait modifier comme suit les examens du professorat de l'enseignement du dessin :

LICENCE ÈS DESSIN.

1° Maintenir le diplôme des écoles normales, en le modifiant comme je l'ai indiqué plus haut, et le rendre obligatoire pour tous les professeurs de dessin, soit plastique, soit géométrique, sans exception; ce serait une sorte de licence (licence-ès-dessin).

Aux personnes qui le posséderaient on confierait l'enseignement *des deux dessins* : 1° Dans les écoles normales; 2° Dans les écoles primaires supérieures de moyenne importance; 3° Dans les petits collèges ou dans les classes inférieures des lycées ou des grands collèges; 4° Dans les cours municipaux de dessin de faible importance.

A la suite de ce diplôme, vestibule obligé des deux suivants, il y aurait, constituant des sortes d'agrégations : *a*) Le diplôme supérieur ou *agrégation de dessin plastique ; b*) Le diplôme supérieur ou *agrégation de dessin géométrique.*

Je supprimerais le diplôme *d'art décoratif*, car je considère que la fonction de professeur d'art décoratif dans nos grandes écoles est tellement spéciale qu'elle ne doit être accordée que sur titres et non pas sur examen. Voyons maintenant comment pourraient être modifiés les diplômes restants.

AGRÉGATION DE DESSIN PLASTIQUE.

L'examen pour le diplôme d'agrégation de dessin plastique tiendrait à la fois et de celui de la Ville de Paris et de celui du degré supérieur de l'État :

1° On réduirait l'épreuve de perspective à de justes limites, mais elle se ferait toujours d'après un objet en relief, au préalable relevé géométralement ;

2° L'épreuve principale d'histoire de l'art serait une *épreuve écrite* pour laquelle on devrait se montrer assez sévère ;

3° Les interrogations sur les proportions du corps humain seraient supprimées, presque tout le monde s'accorde à en reconnaître l'inutilité et presque le danger;

4° Les candidats auraient la faculté de modeler l'épreuve de figure d'après l'antique au lieu de la dessiner;

5° Il y aurait une épreuve très simple de composition décorative ;

6° Comme épreuve pédagogique, il n'y aurait qu'une seule correction de dessin ; elle se ferait soit sur un dessin d'ornement, soit sur un dessin de figure ;

7° Par contre, il y aurait une leçon collective de dessin à faire sur un des paragraphes du programme moyen et supérieur. Elle serait l'équivalent de la leçon faite au premier degré sur la partie élémentaire. Elle pourrait avoir lieu comme suit :

La collection complète des modèles officiels serait mise à la disposition des candidats; ceux-ci auraient :

1° A choisir le modèle voulu;

2° A le placer sur la selle dans son éclairement le plus favorable ;

3° A en faire une analyse sommaire au point de vue historique et esthétique (cela compléterait l'épreuve écrite sur l'histoire de l'art);

4° A développer et à justifier le paragraphe du programme dont le modèle doit servir à faire l'application;

5° Au point de vue du dessin, à donner les conseils collectifs voulus :

a) Sur la mise en place ;

b) Sur les lois de la perspective à observer;

d) Sur l'anatomie quand il y aura lieu ;

f) Sur le rendu.

En outre, le candidat devrait répondre aux questions qui lui seraient posées sur la manière de tenir une classe de dessin (correction des dessins, récolement des notes, classement, fournitures, etc.).

Tout cela, on le voit, constituerait une épreuve pédagogique de première importance qui ne se trouve dans aucun des examens actuels.

AGRÉGATION DE DESSIN GÉOGRAPHIQUE.

L'examen pour l'agrégation de dessin géométrique serait établi sur des bases presque identiques à celles de l'examen actuel de la Ville de Paris.

Je vais indiquer en quoi consiste ce dernier et les modifications que, suivant moi, on y devrait apporter.

I. ÉPREUVES GRAPHIQUES DU 1er DEGRÉ. — 1° Exécuter un ornement d'après le plâtre. (Je supprimerais cette épreuve puisque le candidat devrait posséder le diplôme de licence et que ce dernier comporte une épreuve de ce genre.)

2° Exécuter d'après un programme donné une composition décorative de surface (par-

quetage, dallage, vitrail, plafond, reliure, tapis, etc.) (maintenu).

3° Épure sur un sujet de géométrie descriptive ou de perspective (maintenue).

II. Épreuves orales. — Le candidat devra répondre aux questions qui lui seront posées par le jury sur les matières suivantes :

Théorie. — Arithmétique, géométrie, géométrie descriptive, perspective.

Applications. — Topographie, dessin géométrique appliqué à la décoration, ombres usuelles à 45 degrés, construction, architecture et dessin d'architecture, mécanique et dessin de machines. *Les épreuves orales sont éliminatoires* (maintenues).

III. Épreuves graphiques du second degré. — A la volonté du candidat, soit :

a) Une composition d'architecture. Décoration d'une salle, d'une cage d'escalier, d'un vase, d'une cheminée, d'un meuble (maintenu).

b) Relevé, avec cotes d'une machine ou d'un mécanisme simple. Rendu à une échelle déterminée (Ombres et lavis) (maintenu).

Nota. — Les candidats ont la faculté d'exécuter les deux épreuves. On leur attribue alors la meilleure des deux notes méritées par eux.

IV. Épreuve pédagogique. — Faire au tableau, après vingt minutes de préparation, une leçon de vingt minutes sur un sujet tiré au sort et emprunté à un programme détaillé que la Ville de Paris a fait imprimer et qui comprend un énoncé de cent questions.

Cette épreuve pédagogique, c'est-à-dire cette leçon est tellement probante relativement à la valeur future du candidat comme professeur appelé à faire de l'enseignement collectif que j'en voudrais deux au lieu d'une, savoir : une sur la théorie et l'autre sur les applications et pour chacune d'elles je donnerais une heure au lieu de vingt minutes de préparation.

Nota. — Il conviendrait, de l'avis de beaucoup de professeurs, de revoir les énoncés des cent questions de la Ville de Paris; beaucoup d'entre elles laissent à désirer.

En résumé, tel qu'il est cet examen donne les résultats les meilleurs; il en donnerait d'aussi bons au moins, si l'État le prenait à son compte, avec les modifications ci-dessus. La Ville de Paris, après l'emprunt que l'on aurait fait à ses deux excellents examens n'aurait plus aucune raison de les conserver et cette sorte de rivalité un peu puérile, qui existe entre elle et l'État, disparaîtrait, au grand avantage des professeurs.

ORGANISATION ACTUELLE DES EXAMENS. MODIFICATIONS PROPOSÉES.

Je voudrais, incidemment, aborder ici un sujet très délicat : Il s'agit de la manière dont se font et dont se jugent les examens pour les diplômes. Ce que je vais dire mécontentera, peut-être, quelques-uns des membres des jurys parmi lesquels je compte des collègues et des amis. Mais je considère comme le plus sacré des devoirs de faire en sorte que de pareils examens, desquels dépendent l'avenir de personnes aussi méritantes que les très nombreux candidats qui s'y présentent soient entourés de toutes les garanties voulues, je ne dis pas de sincérité (elle est inattaquable), mais de *sûreté*.

Je ne dirai rien de la manière dont s'accomplissent les épreuves graphiques : Elles sont très bien surveillées et les candidats y sont placés dans les meilleures conditions matérielles possibles.

Mais, me faisant l'écho de beaucoup de personnes (candidats ou défenseurs de candidats), je critique absolument la manière dont sont organisés les jugements. Procédons par ordre et décrivons d'abord comment les choses se passent.

Le jury se divise généralement en trois groupes, ayant pour mission de *préparer* les jugements définitifs. Or, préparer c'est presque inévitablement juger : à cela je ne verrais pas d'inconvénients, car moins on est nombreux mieux on juge et plus grandes sont les responsabilités.

JUGEMENT DES DESSINS.

Le premier groupe juge la tête ou la figure, le second juge l'ornement et le troisième apprécie la perspective; tout cela provisoirement ou soi-disant. Voici comment se font les deux premiers jugements :

Les dessins sont accrochés à la suite les uns des autres; le groupe du jury passe devant eux et donne la note. Quant au modèle, s'il est là, il est n'importe où dans la salle de jugement : de temps en temps on va le regarder.

Pour accepter cette manière de juger, il faudrait admettre que les juges ont le modèle tellement présent à l'esprit, dans sa figure et dans ses effets, et qu'ils se rendent compte si parfaitement des conséquences que peuvent entraîner pour le dessin les différences dans les places occupées par le dessinateur, placé près ou loin, en dessous ou en dessus, qu'ils peuvent apprécier sans se tromper, à un point près : or, il suffit d'un point pour être refusé !

J'ai entendu dire à de très expérimentés professeurs qu'il était impossible de juger un dessin en toute tranquillité de conscience sans se mettre à la place du dessinateur. Je suis de leur avis. Cela est si vrai qu'en 1883 nous avons fait prendre un arrêté ministériel exigeant que dans tous les examens publics : 1° On corrigerait en se mettant rigoureusement à la place du candidat; 2° On attribuerait deux notes : une pour la mise en place et l'autre pour le rendu, et que ces notes seraient inscrites sur le dessin.

Pourquoi donc le jury du professorat n'obéirait-il pas à des prescriptions si sages? Pourquoi semble-t-il craindre le contrôle du public en ne faisant pas d'exposition du concours et en n'écrivant pas les notes sur les feuilles ?

JUGEMENT DE LA PERSPECTIVE.

L'épreuve de perspective se juge dans des conditions bien moins bonnes encore. Je puis parler de corrections d'épures en connaissance de cause car, tant à l'École polytechnique pour l'admission, qu'à l'École des beaux-arts pour mes examens de géométrie descriptive j'en juge tous les ans 1500 environ.

Or, tout à fait à mes débuts, je croyais pouvoir juger une épure en la regardant attentivement, en l'analysant autant que possible et en lui attribuant une note en bloc. Dans ces conditions, à deux jours de distance, j'en ai fait l'expérience avant de persévérer, mes appréciations n'étaient pas concordantes : je trouvais parfois des écarts de 3 ou 4 points ce qui n'était pas admissible. J'ai changé de suite ma méthode et j'ai employé celle que je vais décrire et qui me donne des résultats absolument rassurants pour ma conscience.

Je subdivise le travail à apprécier en plusieurs parties qui sont généralement : *a*) La méthode employée et sa mise en évidence ; *b*) les résultats d'ensemble ; *c*) les points de détail ; *d*) les ombres quand il y a lieu et *e*) l'habileté graphique. J'attribue une note à chaque partie et je prends la moyenne.

Je reconnais que cette manière de juger est longue ; il m'est difficile en effet de corriger plus de 50 épures dans une journée ; mais qu'importe le temps lorsque la conscience est en jeu.

Aux examens du professorat, du moins lorsque j'en faisais partie, nous n'opérions pas ainsi. Il fallait aller vite et même très vite. On se mettait trois à examiner la même épure ce qui est tout à fait contraire à un bon travail ; celui-ci découvrait une faute, celui-là en découvrait une autre et, le plus souvent, c'étaient des points de détail qui décidaient de la note. Je suppose qu'il en est encore ainsi puisque aux derniers examens 150 épures, accompagnées de 150 croquis et de 150 relevés géométraux ont été jugés en trois heures de temps.

En réalité le grand défaut de ces examens, c'est la nécessité d'opérer rapidement ; on est toujours pressé. Il faut croire qu'ils laissent à désirer comme sûreté de jugement puisque nous voyons trop souvent y échouer pour le dessin et pour la perspective les meilleurs élèves de nos grandes Écoles d'art, ceux qui en ont été les lauréats indiscutés.

En résumé le public intéressé demande et je suis complètement de son avis :

MODIFICATIONS PROPOSÉES.

1° Que le secret des noms soit rigoureusement assuré. A la Ville de Paris, on a trouvé un procédé aussi simple que certain pour assurer ce secret;

2° Que les dessins d'ornement, de tête et de figures soient corrigés par le jury devant le modèle en se mettant rigoureusement aux places occupées par les candidats. Et que, ainsi qu'on l'exige des professeurs quand ils apprécient les dessins d'élèves, il y ait deux notes attribuées : l'une pour la mise en place; l'autre pour le rendu;

3° Que ces deux notes soient inscrites lisiblement sur les feuilles et qu'une exposition publique ait lieu;

4° Que l'épreuve de perspective ne soit pas inutilement compliquée, ce qui ne la rend pas plus probante ;

5° Que pour cette épreuve, une correction détaillée soit faite dans laquelle des notes spéciales seraient attribuées : *a*) à la méthode suivie et à sa mise en évidence; *b*) à la mise en place de l'ensemble; *c*) au dessin des détails; *d*) aux ombres; *e*) à l'habileté graphique.

On demande que le détail de ces notes soit inscrit sur la feuille, qu'une exposition publique ait lieu et qu'un des membres du jury, celui qui aura donné et corrigé l'épreuve, soit, pendant cette exposition, à la disposition des candidats pour justifier les notes attribuées;

6° Que les examens fassent l'objet d'un procès-verbal sur lequel, pour chaque candidat, apparaîtront non seulement les notes chiffrées de toutes les épreuves, mais encore l'énoncé des questions posées aux épreuves orales, et les appréciations faites en cours d'examen, sur la clarté, sur la facilité d'élocution, sur la manière de dessiner au tableau, en un mot sur tout ce qui permet, en dehors du savoir, d'apprécier les qualités du professeur.

IV. — ENSEIGNEMENT NORMAL.

Le complément indispensable des mesures à prendre pour constituer un bon personnel enseignant serait la création à Paris de cours normaux d'enseignement du dessin.

LES ANCIENNES SESSIONS NORMALES.

De 1882 à 1886, aux vacances de Pâques l'État a ouvert chaque année, à Paris, des *sessions normales* auxquelles on conviait soit les professeurs en exercice, soit les personnes ayant l'intention de se présenter aux examens du professorat et ayant fourni, au préalable, la peuve qu'elles le pourraient faire avec des chances de succès.

On réunissait ainsi 200 personnes environ (hommes et dames), et par des conférences, par des exercices de dessin, par des visites dans les musées, on les mettait au courant des nouvelles méthodes.

Ces sessions normales, présidées par M. Eugène Guillaume et dirigées par les inspecteurs de l'enseignement du dessin, ont produit alors les meilleurs résultats.

On a dû les abandonner à cause des dépenses considérables qu'elles entraînaient et dont la direction des Beaux-Arts supportait toute la charge ; la direction de l'enseignement primaire et celle de l'enseignement secondaire, qui cependant en retiraient presque tout le profit ayant refusé de participer aux frais. — Il conviendrait, ce me semble, de reprendre cette idée qui alors n'a été qu'à l'état d'essai. On pourrait la perfectionner comme suit :

COURS NORMAUX TEMPORAIRES A ORGANISER.

Tous les ans, du 15 juillet au 15 août, se tiendraient à Paris des cours normaux pour les deux professorats du dessin. Devraient y assister, d'office, les professeurs en exercice que les inspecteurs désigneraient. Si, se refusant à venir, leur enseignement ne se modifiait pas en bien, ces professeurs perdraient tout droit à l'avancement et pourraient même être révoqués.

Ces professeurs auraient le voyage payé et recevraient une indemnité de 5 francs par jour. Leur nombre n'excéderait pas 40 chaque année. Ils appartiendraient aux deux genres de professorat (plastique et géométrique).

60 autres places seraient réservées aux personnes qui, n'appartenant pas encore au professorat, se seraient déjà présentées aux examens. Elles ne recevraient aucune indemnité. On leur ferait seulement obtenir demi-place sur les chemins de fer. Si le nombre des demandes était trop considérable, on prendrait seulement celles qui ont obtenu les meilleures notes d'examen.

Les participants à ces cours normaux seraient divisés en deux groupes: un pour le dessin plastique, l'autre pour le dessin géométrique. Les cours ne constitueraient pas une préparation aux examens; ce serait en rabaisser considérablement la portée; on ne s'y occuperait que de la pédagogie du dessin sous toutes ses formes.

L'emploi du temps serait réglé comme suit, tous les matins et trois après-midi par semaines: conférences, leçons de dessin et excursions ou visites officielles dans les musées, dans les usines, etc.

Les autres après-midi resteraient libres.

Les frais afférents à une pareille session normale, seraient approximativement de 20.000 francs, savoir :

Pour un professeur :

Indemnité { séjour ... 150 fr. / voyage .. 50 » } 200 fr.

Pour 40 professeurs..........	8.000 fr.
Frais de modèles, de matériel et divers......................	2.500 »
Indemnités aux conférenciers et divers.........................	8.000 »
Impressions, compte rendus, etc.	1.500 »
	20.000 fr.

Ils seraient supportés en parties égales par les directions de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et des beaux-arts. La Ville de Paris contribuerait peut-être pour un quart et elle pourrait prêter ses locaux et son matériel.

V. SITUATION FAITE AUX PROFESSEURS ACTUELS

PROFESSEURS DE DESSIN PLASTIQUE.

La situation pécuniaire faite aux professeurs de dessin plastique varie de 1.400 francs pour un professeur de collège de la classe inférieure ; jusqu'à 4,000 francs pour un professeur titulaire de première classe dans un lycée de Paris.

Le premier, pour 1.400 francs, doit donner vingt-huit heures par semaine. Quand le collège ne suffit pas à épuiser ce nombre d'heures, il doit le compléter daus les écoles primaires. Il est à remarquer que ces 1.400 francs sont une conquête toute récente ; il a fallu lutter beaucoup pour les obtenir.

Le second, pour 4.000 francs, doit seize heures par semaine.

En comptant sur quarante semaines effectives de cours dans l'année, cela représente :

Pour le premier, 1 fr. 20 par heure.

Pour le second, 6 fr. 25 par heure.

Il est donc acquis que l'Université rétribue certains de ses professeurs à raison de 1 fr. 20 de l'heure et qu'elle exige que, pour 1.400 francs, c'est-à-dire pour 4 francs par jour, ils tiennent convenablement leur place !

Ces chiffres se passent de commentaires.

Les professeurs de Paris reçoivent, à égalité de classe, un traitement supérieur à celui des professeurs de province.

Je ne voudrais pas dire qu'il faille réduire ces traitements et que 6 fr. 25 par heure de leçon, donnés comme bâton de maréchal à un professeur après vingt ou vingt-cinq ans de bons services, que 6 fr. 25, dis-je, c'est-à-dire environ 0 fr. 10 par élève et par leçon soient exagérés. Certes, non ! Mais je voudrais seulement faire remarquer qu'un professeur à Paris et dans trois ou quatre des grandes villes de province, pas davantage, a des occasions d'augmenter sa situation, qui échappent absolument à celui de province.

Ce dernier ne doit compter que sur son traitement pour vivre lui, sa femme et ses enfants (1.400 francs !) (1).

C'est pourquoi il est infiniment regrettable que des rivalités entre les établissements secondaires, les établissements primaires et les établissements municipaux, empêchent le même professeur de province, lorsqu'il est bon, d'enseigner partout où il le pourrait et de se créer ainsi une situation honorable et digne de l'Université. Cela nuit beaucoup à la considération des professeurs de dessin.

Une autre chose également nuisible c'est pour quelques-uns (de plus en plus rares, je dois le dire), leur peu de culture littéraire ; ceux-là ne peuvent pas faire de leçons orales, comme les règlements l'exigent ; s'ils se hasardent à dire quelques mots sur l'histoire de l'art, ils font sourire les élèves et se font plaisanter par leurs collègues. Leur orthographe même laisse à désirer. Cette infériorité disparaîtrait si, comme je l'ai demandé plus haut, on exigeait aux examens une rédaction écrite et si l'on se montrait sévère à son égard. Ce serait un réel service à rendre à tout le personnel enseignant.

PROFESSEURS DE DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Les professeurs de dessin géométrique, au point de vue du dessin, ne sont pas classés. Ils sont sous le régime du *bon plaisir absolu*. Aucun tarif n'est fait pour eux ; ce qui s'explique en partie par ce fait qu'ils sont recrutés sans méthode. Ici c'est un architecte ou un conducteur des ponts-et-chaussées ; là, c'est un dessinateur de chemin de fer ou un ancien élève des écoles d'arts et métiers. Le plus souvent ce sont des professeurs de mathématiques

(1) Dans une petite ville, il y a environ dix ans, un principal de collège m'avait remis un rapport très sévère contre un professeur de dessin parce qu'il faisait quelques dettes... Le malheureux gagnait en tout et pour tout 1.000 francs. J'ai demandé au principal de l'autoriser à faire son cours en blouse et en sabots, afin de réduire ses frais de toilette.

que l'on intronise professeurs de dessin, sans s'inquiéter de savoir s'ils connaissent rien en dessin proprement dit, en ornement, en architecture, en mécanique, en construction.

Ceux-là sont les plus heureux, car ils sont rétribués sur le tarif de professeurs de sciences. Je pourrais citer tel professeur de dessin géométrique, qui, ayant eu l'habileté de se faire nommer comme professeur de mathématiques, touche des émoluments qui sont le double environ de ceux de ses collègues. Son enseignement n'est pas meilleur, croyez-le bien. — Dans un des grands lycées de Paris, le professeur titulaire de dessin géométrique est rétribué sur le taux de 3 fr. 75 l'heure ! Sur lui repose en grande partie, le succès des élèves aux écoles du gouvernement !

On voit quel désordre existe de ce côté, et combien il serait utile et équitable, après avoir assuré un bon recrutement par la création d'une agrégation de dessin géométrique, de régulariser la situation de ces utiles professeurs.

SITUATION DES PROFESSEURS NON DIPLÔMÉS.

J'ai l'air de vouloir, comme cela se fait en Chine, donner aux seuls examens le droit aux places. Telle n'est pas mon idée, loin de là. Évidemment il faut mettre des épreuves à la base de tout recrutement, ne serait-ce que pour faire pièce au favoritisme; mais j'estime que, au point de vue de l'enseignement, rien ne vaut les résultats obtenus et dûment constatés par des inspections.

Or, actuellement, un professeur en exercice serait-il admirable, ne peut obtenir de nomination ministérielle ni par conséquent d'avancement, s'il n'a pas le diplôme voulu. C'est exagéré et très injuste. Il y a des diplômés (ils sont rares, je dois le dire) qui sont et qui seront toujours de mauvais professeurs. Cela tient, je l'ai indiqué plus haut, à ce que les examens s'occupent surtout de distinguer les bons dessinateurs et trop peu les véritables pédagogues.

INJUSTICE A RÉPARER A LEUR ÉGARD.

Par contre, il y a parmi les non diplômés d'excellents professeurs. J'en connais à qui l'on est redevable des progrès les plus marquants dans la pédagogie du dessin. Jamais ils n'obtiendront le diplôme, soit parce que leur âge et leur situation en ville leur défendent de tenter les examens, soit parce que, isolés dans une petite localité, ne pouvant recevoir aucun conseil d'artiste, ils se montreront toujours, comme habileté de dessin, inférieurs à des jeunes gens tout frais sortis de l'École des Beaux-Arts, mais sans expérience et peut-être sans aucune aptitude à l'enseignement.

Je demande que cette injustice prenne fin et que les professeurs non diplômés, à la suite de plusieurs inspections favorables, soient, après discussion en Conseil des inspecteurs, proposés pour une nomination officielle, et qu'ils puissent arriver à la classe la plus élevée; qu'ils passent chargés de cours ou qu'ils passent titulaires, avec ou sans diplômes, peu importe, du moment qu'ils sont très bons.

Est-il rien de plus contraire au progrès et au développement de l'initiative privée, que cette habitude, que nous avons en France, de faire décider de toute une carrière par des examens passés quand on est jeune ?

CONCLUSIONS

La conclusion presque évidente de ma trop longue déposition est que, au point de vue de l'enseignement du dessin, sauf dans les écoles normales (et encore ne faut-il pas parler, pour elles, des cinq dernières années), l'Université n'a presque rien fait. Elle aurait plutôt commencé à détruire de ses propres mains, l'édifice qu'elle avait commencé à bâtir en 1880 : programmes souvent remaniés; heures réduites à un nombre manifestement insuffisant pour obtenir des résultats; le dessin rendu facultatif à partir de la seconde; traitements insuffisants attribués à la majorité des professeurs; beaucoup de salles de dessin nouvelles mal conçues; modèles de dessin d'imitation insuffisamment renouvelés; modèles de dessin géométrique presque nuls ; suppression d'un enseignement normal qui, seul, pourrait former les professeurs; nomination des professeurs de dessin géométrique laissée à l'arbitraire; pas de dessin géométrique dans l'enseignement classique; aucune sanction des études de dessin à la fin des classes, si ce n'est aux examens de certaines écoles du Gouvernement; rivalités nuisibles entre les divers ministères et même entre les directions d'un même ministère, voilà l'état actuel.



Pour un professeur :

Indemnité { séjour ...	150 fr.	} 200 fr.
voyage ..	50 »	
Pour 40 professeurs..........		8.000 fr.
Frais de modèles, de matériel et divers......................		2.500 »
Indemnités aux conférenciers et divers........................		8.000 »
Impressions, compte rendus, etc.		1.500 »
		20.000 fr.

Ils seraient supportés en parties égales par les directions de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et des beaux-arts. La Ville de Paris contribuerait peut-être pour un quart et elle pourrait prêter ses locaux et son matériel.

V. SITUATION FAITE AUX PROFESSEURS ACTUELS

PROFESSEURS DE DESSIN PLASTIQUE.

La situation pécuniaire faite aux professeurs de dessin plastique varie de 1.400 francs pour un professeur de collège de la classe inférieure ; jusqu'à 4,000 francs pour un professeur titulaire de première classe dans un lycée de Paris.

Le premier, pour 1.400 francs, doit donner vingt-huit heures par semaine. Quand le collège ne suffit pas à épuiser ce nombre d'heures, il doit le compléter daus les écoles primaires. Il est à remarquer que ces 1.400 francs sont une conquête toute récente ; il a fallu lutter beaucoup pour les obtenir.

Le second, pour 4.000 francs, doit seize heures par semaine.

En comptant sur quarante semaines effectives de cours dans l'année, cela représente :

Pour le premier, 1 fr. 20 par heure.

Pour le second, 6 fr. 25 par heure.

Il est donc acquis que l'Université rétribue certains de ses professeurs à raison de 1 fr. 20 de l'heure et qu'elle exige que, pour 1.400 francs, c'est-à-dire pour 4 francs par jour, ils tiennent convenablement leur place !

Ces chiffres se passent de commentaires.

Les professeurs de Paris reçoivent, à égalité de classe, un traitement supérieur à celui des professeurs de province.

Je ne voudrais pas dire qu'il faille réduire ces traitements et que 6 fr. 25 par heure de leçon, donnés comme bâton de maréchal à un professeur après vingt ou vingt-cinq ans de bons services, que 6 fr. 25, dis-je, c'est-à-dire environ 0 fr. 10 par élève et par leçon soient exagérés. Certes, non ! Mais je voudrais seulement faire remarquer qu'un professeur à Paris et dans trois ou quatre des grandes villes de province, pas davantage, a des occasions d'augmenter sa situation, qui échappent absolument à celui de province.

Ce dernier ne doit compter que sur son traitement pour vivre lui, sa femme et ses enfants (1.400 francs !) (1).

C'est pourquoi il est infiniment regrettable que des rivalités entre les établissements secondaires, les établissements primaires et les établissements municipaux, empêchent le même professeur de province, lorsqu'il est bon, d'enseigner partout où il le pourrait et de se créer ainsi une situation honorable et digne de l'Université. Cela nuit beaucoup à la considération des professeurs de dessin.

Une autre chose également nuisible c'est pour quelques-uns (de plus en plus rares, je dois le dire), leur peu de culture littéraire; ceux-là ne peuvent pas faire de leçons orales, comme les règlements l'exigent; s'ils se hasardent à dire quelques mots sur l'histoire de l'art, ils font sourire les élèves et se font plaisanter par leurs collègues. Leur orthographe même laisse à désirer. Cette infériorité disparaîtrait si, comme je l'ai demandé plus haut, on exigeait aux examens une rédaction écrite et si l'on se montrait sévère à son égard. Ce serait un réel service à rendre à tout le personnel enseignant.

PROFESSEURS DE DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Les professeurs de dessin géométrique, au point de vue du dessin, ne sont pas classés. Ils sont sous le régime du *bon plaisir absolu*. Aucun tarif n'est fait pour eux ; ce qui s'explique en partie par ce fait qu'ils sont recrutés sans méthode. Ici c'est un architecte ou un conducteur des ponts-et-chaussées; là, c'est un dessinateur de chemin de fer ou un ancien élève des écoles d'arts et métiers. Le plus souvent ce sont des professeurs de mathématiques

(1) Dans une petite ville, il y a environ dix ans, un principal de collège m'avait remis un rapport très sévère contre un professeur de dessin parce qu'il faisait quelques dettes... Le malheureux gagnait en tout et pour tout 1.000 francs. J'ai demandé au principal de l'autoriser à faire son cours en blouse et en sabots, afin de réduire ses frais de toilette.

que l'on intronise professeurs de dessin, sans s'inquiéter de savoir s'ils connaissent rien en dessin proprement dit, en ornement, en architecture, en mécanique, en construction.

Ceux-là sont les plus heureux, car ils sont rétribués sur le tarif de professeurs de sciences. Je pourrais citer tel professeur de dessin géométrique, qui, ayant eu l'habileté de se faire nommer comme professeur de mathématiques, touche des émoluments qui sont le double environ de ceux de ses collègues. Son enseignement n'est pas meilleur, croyez-le bien. — Dans un des grands lycées de Paris, le professeur titulaire de dessin géométrique est rétribué sur le taux de 3 fr. 75 l'heure! Sur lui repose en grande partie, le succès des élèves aux écoles du gouvernement!

On voit quel désordre existe de ce côté, et combien il serait utile et équitable, après avoir assuré un bon recrutement par la création d'une agrégation de dessin géométrique, de régulariser la situation de ces utiles professeurs.

SITUATION DES PROFESSEURS NON DIPLÔMÉS.

J'ai l'air de vouloir, comme cela se fait en Chine, donner aux seuls examens le droit aux places. Telle n'est pas mon idée, loin de là. Évidemment il faut mettre des épreuves à la base de tout recrutement, ne serait-ce que pour faire pièce au favoritisme; mais j'estime que, au point de vue de l'enseignement, rien ne vaut les résultats obtenus et dûment constatés par des inspections.

Or, actuellement, un professeur en exercice serait-il admirable, ne peut obtenir de nomination ministérielle ni par conséquent d'avancement, s'il n'a pas le diplôme voulu. C'est exagéré et très injuste. Il y a des diplômés (ils sont rares, je dois le dire) qui sont et qui seront toujours de mauvais professeurs. Cela tient, je l'ai indiqué plus haut, à ce que les examens s'occupent surtout de distinguer les bons dessinateurs et trop peu les véritables pédagogues.

INJUSTICE A RÉPARER A LEUR ÉGARD.

Par contre, il y a parmi les non diplômés d'excellents professeurs. J'en connais à qui l'on est redevable des progrès les plus marquants dans la pédagogie du dessin. Jamais ils n'obtiendront le diplôme, soit parce que leur âge et leur situation en ville leur défendent de tenter les examens, soit parce que, isolés dans une petite localité, ne pouvant recevoir aucun conseil d'artiste, ils se montreront toujours, comme habileté de dessin, inférieurs à des jeunes gens tout frais sortis de l'École des Beaux-Arts, mais sans expérience et peut-être sans aucune aptitude à l'enseignement.

Je demande que cette injustice prenne fin et que les professeurs non diplômés, à la suite de plusieurs inspections favorables, soient, après discussion en Conseil des inspecteurs, proposés pour une nomination officielle, et qu'ils puissent arriver à la classe la plus élevée; qu'ils passent chargés de cours ou qu'ils passent titulaires, avec ou sans diplômes, peu importe, du moment qu'ils sont très bons.

Est-il rien de plus contraire au progrès et au développement de l'initiative privée, que cette habitude, que nous avons en France, de faire décider de toute une carrière par des examens passés quand on est jeune ?

CONCLUSIONS

La conclusion presque évidente de ma trop longue déposition est que, au point de vue de l'enseignement du dessin, sauf dans les écoles normales (et encore ne faut-il pas parler, pour elles, des cinq dernières années), l'Université n'a presque rien fait. Elle aurait plutôt commencé à détruire de ses propres mains, l'édifice qu'elle avait commencé à bâtir en 1880 : programmes souvent remaniés; heures réduites à un nombre manifestement insuffisant pour obtenir des résultats; le dessin rendu facultatif à partir de la seconde; traitements insuffisants attribués à la majorité des professeurs; beaucoup de salles de dessin nouvelles mal conçues; modèles de dessin d'imitation insuffisamment renouvelés; modèles de dessin géométrique presque nuls ; suppression d'un enseignement normal qui, seul, pourrait former les professeurs; nomination des professeurs de dessin géométrique laissée à l'arbitraire; pas de dessin géométrique dans l'enseignement classique; aucune sanction des études de dessin à la fin des classes, si ce n'est aux examens de certaines écoles du Gouvernement; rivalités nuisibles entre les divers ministères et même entre les directions d'un même ministère, voilà l'état actuel.

Pour un professeur :

Indemnité	séjour ... 150 fr. / voyage .. 50 »	200 fr.
Pour 40 professeurs..........		8.000 fr.
Frais de modèles, de matériel et divers......................		2.500 »
Indemnités aux conférenciers et divers...........................		8.000 »
Impressions, compte rendus, etc.		1.500 »
		20.000 fr.

Ils seraient supportés en parties égales par les directions de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et des beaux-arts. La Ville de Paris contribuerait peut-être pour un quart et elle pourrait prêter ses locaux et son matériel.

V. SITUATION FAITE AUX PROFESSEURS ACTUELS

PROFESSEURS DE DESSIN PLASTIQUE.

La situation pécuniaire faite aux professeurs de dessin plastique varie de 1.400 francs pour un professeur de collège de la classe inférieure ; jusqu'à 4,000 francs pour un professeur titulaire de première classe dans un lycée de Paris.

Le premier, pour 1.400 francs, doit donner vingt-huit heures par semaine. Quand le collège ne suffit pas à épuiser ce nombre d'heures, il doit le compléter daus les écoles primaires. Il est à remarquer que ces 1.400 francs sont une conquête toute récente ; il a fallu lutter beaucoup pour les obtenir.

Le second, pour 4.000 francs, doit seize heures par semaine.

En comptant sur quarante semaines effectives de cours dans l'année, cela représente :

Pour le premier, 1 fr. 20 par heure.

Pour le second, 6 fr. 25 par heure.

Il est donc acquis que l'Université rétribue certains de ses professeurs à raison de 1 fr. 20 de l'heure et qu'elle exige que, pour 1.400 francs, c'est-à-dire pour 4 francs par jour, ils tiennent convenablement leur place !

Ces chiffres se passent de commentaires.

Les professeurs de Paris reçoivent, à égalité de classe, un traitement supérieur à celui des professeurs de province.

Je ne voudrais pas dire qu'il faille réduire ces traitements et que 6 fr. 25 par heure de leçon, donnés comme bâton de maréchal à un professeur après vingt ou vingt-cinq ans de bons services, que 6 fr. 25, dis-je, c'est-à-dire environ 0 fr. 10 par élève et par leçon soient exagérés. Certes, non ! Mais je voudrais seulement faire remarquer qu'un professeur à Paris et dans trois ou quatre des grandes villes de province, pas davantage, a des occasions d'augmenter sa situation, qui échappent absolument à celui de province.

Ce dernier ne doit compter que sur son traitement pour vivre lui, sa femme et ses enfants (1.400 francs !) (1).

C'est pourquoi il est infiniment regrettable que des rivalités entre les établissements secondaires, les établissements primaires et les établissements municipaux, empêchent le même professeur de province, lorsqu'il est bon, d'enseigner partout où il le pourrait et de se créer ainsi une situation honorable et digne de l'Université. Cela nuit beaucoup à la considération des professeurs de dessin.

Une autre chose également nuisible c'est pour quelques-uns (de plus en plus rares, je dois le dire), leur peu de culture littéraire ; ceux-là ne peuvent pas faire de leçons orales, comme les règlements l'exigent ; s'ils se hasardent à dire quelques mots sur l'histoire de l'art, ils font sourire les élèves et se font plaisanter par leurs collègues. Leur orthographe même laisse à désirer. Cette infériorité disparaîtrait si, comme je l'ai demandé plus haut, on exigeait aux examens une rédaction écrite et si l'on se montrait sévère à son égard. Ce serait un réel service à rendre à tout le personnel enseignant.

PROFESSEURS DE DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Les professeurs de dessin géométrique, au point de vue du dessin, ne sont pas classés. Ils sont sous le régime du *bon plaisir absolu*. Aucun tarif n'est fait pour eux ; ce qui s'explique en partie par ce fait qu'ils sont recrutés sans méthode. Ici c'est un architecte ou un conducteur des ponts-et-chaussées ; là, c'est un dessinateur de chemin de fer ou un ancien élève des écoles d'arts et métiers. Le plus souvent ce sont des professeurs de mathématiques

(1) Dans une petite ville, il y a environ dix ans, un principal de collège m'avait remis un rapport très sévère contre un professeur de dessin parce qu'il faisait quelques dettes... Le malheureux gagnait en tout et pour tout 1.000 francs. J'ai demandé au principal de l'autoriser à faire son cours en blouse et en sabots, afin de réduire ses frais de toilette.

que l'on intronise professeurs de dessin, sans s'inquiéter de savoir s'ils connaissent rien en dessin proprement dit, en ornement, en architecture, en mécanique, en construction.

Ceux-là sont les plus heureux, car ils sont rétribués sur le tarif de professeurs de sciences. Je pourrais citer tel professeur de dessin géométrique, qui, ayant eu l'habileté de se faire nommer comme professeur de mathématiques, touche des émoluments qui sont le double environ de ceux de ses collègues. Son enseignement n'est pas meilleur, croyez-le bien. — Dans un des grands lycées de Paris, le professeur titulaire de dessin géométrique est rétribué sur le taux de 3 fr. 75 l'heure ! Sur lui repose en grande partie, le succès des élèves aux écoles du gouvernement !

On voit quel désordre existe de ce côté, et combien il serait utile et équitable, après avoir assuré un bon recrutement par la création d'une agrégation de dessin géométrique, de régulariser la situation de ces utiles professeurs.

SITUATION DES PROFESSEURS NON DIPLÔMÉS.

J'ai l'air de vouloir, comme cela se fait en Chine, donner aux seuls examens le droit aux places. Telle n'est pas mon idée, loin de là. Évidemment il faut mettre des épreuves à la base de tout recrutement, ne serait-ce que pour faire pièce au favoritisme ; mais j'estime que, au point de vue de l'enseignement, rien ne vaut les résultats obtenus et dûment constatés par des inspections.

Or, actuellement, un professeur en exercice serait-il admirable, ne peut obtenir de nomination ministérielle ni par conséquent d'avancement, s'il n'a pas le diplôme voulu. C'est exagéré et très injuste. Il y a des diplômés (ils sont rares, je dois le dire) qui sont et qui seront toujours de mauvais professeurs. Cela tient, je l'ai indiqué plus haut, à ce que les examens s'occupent surtout de distinguer les bons dessinateurs et trop peu les véritables pédagogues.

INJUSTICE A RÉPARER A LEUR ÉGARD.

Par contre, il y a parmi les non diplômés d'excellents professeurs. J'en connais à qui l'on est redevable des progrès les plus marquants dans la pédagogie du dessin. Jamais ils n'obtiendront le diplôme, soit parce que leur âge et leur situation en ville leur défendent de tenter les examens, soit parce que, isolés dans une petite localité, ne pouvant recevoir aucun conseil d'artiste, ils se montreront toujours, comme habileté de dessin, inférieurs à des jeunes gens tout frais sortis de l'École des Beaux-Arts, mais sans expérience et peut-être sans aucune aptitude à l'enseignement.

Je demande que cette injustice prenne fin et que les professeurs non diplômés, à la suite de plusieurs inspections favorables, soient, après discussion en Conseil des inspecteurs, proposés pour une nomination officielle, et qu'ils puissent arriver à la classe la plus élevée ; qu'ils passent chargés de cours ou qu'ils passent titulaires, avec ou sans diplômes, peu importe, du moment qu'ils sont très bons.

Est-il rien de plus contraire au progrès et au développement de l'initiative privée, que cette habitude, que nous avons en France, de faire décider de toute une carrière par des examens passés quand on est jeune ?

CONCLUSIONS

La conclusion presque évidente de ma trop longue déposition est que, au point de vue de l'enseignement du dessin, sauf dans les écoles normales (et encore ne faut-il pas parler, pour elles, des cinq dernières années), l'Université n'a presque rien fait. Elle aurait plutôt commencé à détruire de ses propres mains, l'édifice qu'elle avait commencé à bâtir en 1880 : programmes souvent remaniés ; heures réduites à un nombre manifestement insuffisant pour obtenir des résultats ; le dessin rendu facultatif à partir de la seconde ; traitements insuffisants attribués à la majorité des professeurs ; beaucoup de salles de dessin nouvelles mal conçues ; modèles de dessin d'imitation insuffisamment renouvelés ; modèles de dessin géométrique presque nuls ; suppression d'un enseignement normal qui, seul, pourrait former les professeurs ; nomination des professeurs de dessin géométrique laissée à l'arbitraire ; pas de dessin géométrique dans l'enseignement classique ; aucune sanction des études de dessin à la fin des classes, si ce n'est aux examens de certaines écoles du Gouvernement ; rivalités nuisibles entre les divers ministères et même entre les directions d'un même ministère, voilà l'état actuel.

Pour accepter cette manière de juger, il faudrait admettre que les juges ont le modèle tellement présent à l'esprit, dans sa figure et dans ses effets, et qu'ils se rendent compte si parfaitement des conséquences que peuvent entraîner pour le dessin les différences dans les places occupées par le dessinateur, placé près ou loin, en dessous ou en dessus, qu'ils peuvent apprécier sans se tromper, à un point près : or, il suffit d'un point pour être refusé !

J'ai entendu dire à de très expérimentés professeurs qu'il était impossible de juger un dessin en toute tranquillité de conscience sans se mettre à la place du dessinateur. Je suis de leur avis. Cela est si vrai qu'en 1883 nous avons fait prendre un arrêté ministériel exigeant que dans tous les examens publics : 1° On corrigerait en se mettant rigoureusement à la place du candidat; 2° On attribuerait deux notes : une pour la mise en place et l'autre pour le rendu, et que ces notes seraient inscrites sur le dessin.

Pourquoi donc le jury du professorat n'obéirait-il pas à des prescriptions si sages? Pourquoi semble-t-il craindre le contrôle du public en ne faisant pas d'exposition du concours et en n'écrivant pas les notes sur les feuilles ?

JUGEMENT DE LA PERSPECTIVE.

L'épreuve de perspective se juge dans des conditions bien moins bonnes encore. Je puis parler de corrections d'épures en connaissance de cause car, tant à l'École polytechnique pour l'admission, qu'à l'École des beaux-arts pour mes examens de géométrie descriptive j'en juge tous les ans 1500 environ.

Or, tout à fait à mes débuts, je croyais pouvoir juger une épure en la regardant attentivement, en l'analysant autant que possible et en lui attribuant une note en bloc. Dans ces conditions, à deux jours de distance, j'en ai fait l'expérience avant de persévérer, mes appréciations n'étaient pas concordantes : je trouvais parfois des écarts de 3 ou 4 points ce qui n'était pas admissible. J'ai changé de suite ma méthode et j'ai employé celle que je vais décrire et qui me donne des résultats absolument rassurants pour ma conscience.

Je subdivise le travail à apprécier en plusieurs parties qui sont généralement : *a*) La méthode employée et sa mise en évidence ; *b*) les résultats d'ensemble ; *c*) les points de détail ; *d*) les ombres quand il y a lieu et *e*) l'habileté graphique. J'attribue une note à chaque partie et je prends la moyenne.

Je reconnais que cette manière de juger est longue ; il m'est difficile en effet de corriger plus de 50 épures dans une journée ; mais qu'importe le temps lorsque la conscience est en jeu.

Aux examens du professorat, du moins lorsque j'en faisais partie, nous n'opérions pas ainsi. Il fallait aller vite et même très vite. On se mettait trois à examiner la même épure ce qui est tout à fait contraire à un bon travail ; celui-ci découvrait une faute, celui-là en découvrait une autre et, le plus souvent, c'étaient des points de détail qui décidaient de la note. Je suppose qu'il en est encore ainsi puisque aux derniers examens 150 épures, accompagnées de 150 croquis et de 150 relevés géométraux ont été jugés en trois heures de temps.

En réalité le grand défaut de ces examens, c'est la nécessité d'opérer rapidement ; on est toujours pressé. Il faut croire qu'ils laissent à désirer comme sûreté de jugement puisque nous voyons trop souvent y échouer pour le dessin et pour la perspective les meilleurs élèves de nos grandes Écoles d'art, ceux qui en ont été les lauréats indiscutés.

En résumé le public intéressé demande et je suis complètement de son avis :

MODIFICATIONS PROPOSÉES.

1° Que le secret des noms soit rigoureusement assuré. A la Ville de Paris, on a trouvé un procédé aussi simple que certain pour assurer ce secret ;

2° Que les dessins d'ornement, de tête et de figures soient corrigés par le jury devant le modèle en se mettant rigoureusement aux places occupées par les candidats. Et que, ainsi qu'on l'exige des professeurs quand ils apprécient les dessins d'élèves, il y ait deux notes attribuées : l'une pour la mise en place; l'autre pour le rendu ;

3° Que ces deux notes soient inscrites lisiblement sur les feuilles et qu'une exposition publique ait lieu ;

4° Que l'épreuve de perspective ne soit pas inutilement compliquée, ce qui ne la rend pas plus probante ;

5° Que pour cette épreuve, une correction détaillée soit faite dans laquelle des notes spéciales seraient attribuées : *a*) à la méthode suivie et à sa mise en évidence ; *b*) à la mise en place de l'ensemble ; *c*) au dessin des détails ; *d*) aux ombres ; *e*) à l'habileté graphique.

On demande que le détail de ces notes soit inscrit sur la feuille, qu'une exposition publique ait lieu et qu'un des membres du jury, celui qui aura donné et corrigé l'épreuve, soit, pendant cette exposition, à la disposition des candidats pour justifier les notes attribuées ;

6° Que les examens fassent l'objet d'un procès-verbal sur lequel, pour chaque candidat, apparaîtront non seulement les notes chiffrées de toutes les épreuves, mais encore l'énoncé des questions posées aux épreuves orales, et les appréciations faites en cours d'examen, sur la clarté, sur la facilité d'élocution, sur la manière de dessiner au tableau, en un mot sur tout ce qui permet, en dehors du savoir, d'apprécier les qualités du professeur.

IV. — ENSEIGNEMENT NORMAL.

Le complément indispensable des mesures à prendre pour constituer un bon personnel enseignant serait la création à Paris de cours normaux d'enseignement du dessin.

LES ANCIENNES SESSIONS NORMALES.

De 1882 à 1886, aux vacances de Pâques l'État a ouvert chaque année, à Paris, des *sessions normales* auxquelles on conviait soit les professeurs en exercice, soit les personnes ayant l'intention de se présenter aux examens du professorat et ayant fourni, au préalable, la peuve qu'elles le pourraient faire avec des chances de succès.

On réunissait ainsi 200 personnes environ (hommes et dames), et par des conférences, par des exercices de dessin, par des visites dans les musées, on les mettait au courant des nouvelles méthodes.

Ces sessions normales, présidées par M. Eugène Guillaume et dirigées par les inspecteurs de l'enseignement du dessin, ont produit alors les meilleurs résultats.

On a dû les abandonner à cause des dépenses considérables qu'elles entraînaient et dont la direction des Beaux-Arts supportait toute la charge ; la direction de l'enseignement primaire et celle de l'enseignement secondaire, qui cependant en retiraient presque tout le profit ayant refusé de participer aux frais. — Il conviendrait, ce me semble, de reprendre cette idée qui alors n'a été qu'à l'état d'essai. On pourrait la perfectionner comme suit :

COURS NORMAUX TEMPORAIRES A ORGANISER.

Tous les ans, du 15 juillet au 15 août, se tiendraient à Paris des cours normaux pour les deux professorats du dessin. Devraient y assister, d'office, les professeurs en exercice que les inspecteurs désigneraient. Si, se refusant à venir, leur enseignement ne se modifiait pas en bien, ces professeurs perdraient tout droit à l'avancement et pourraient même être révoqués.

Ces professeurs auraient le voyage payé et recevraient une indemnité de 5 francs par jour. Leur nombre n'excéderait pas 40 chaque année. Ils appartiendraient aux deux genres de professorat (plastique et géométrique).

60 autres places seraient réservées aux personnes qui, n'appartenant pas encore au professorat, se seraient déjà présentées aux examens. Elles ne recevraient aucune indemnité. On leur ferait seulement obtenir demi-place sur les chemins de fer. Si le nombre des demandes était trop considérable, on prendrait seulement celles qui ont obtenu les meilleures notes d'examen.

Les participants à ces cours normaux seraient divisés en deux groupes : un pour le dessin plastique, l'autre pour le dessin géométrique. Les cours ne constitueraient pas une préparation aux examens ; ce serait en rabaisser considérablement la portée ; on ne s'y occuperait que de la pédagogie du dessin sous toutes ses formes.

L'emploi du temps serait réglé comme suit, tous les matins et trois après-midi par semaines : conférences, leçons de dessin et excursions ou visites officielles dans les musées, dans les usines, etc.

Les autres après-midi resteraient libres.

Les frais afférents à une pareille session normale, seraient approximativement de 20.000 francs, savoir :

Pour un professeur :

Indemnité { séjour ... 150 fr. / voyage .. 50 » } 200 fr.

Pour 40 professeurs..........	8.000 fr.
Frais de modèles, de matériel et divers......................	2.500 »
Indemnités aux conférenciers et divers..........................	8.000 »
Impressions, compte rendus, etc.	1.500 »
	20.000 fr.

Ils seraient supportés en parties égales par les directions de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et des beaux-arts. La Ville de Paris contribuerait peut-être pour un quart et elle pourrait prêter ses locaux et son matériel.

V. SITUATION FAITE AUX PROFESSEURS ACTUELS

PROFESSEURS DE DESSIN PLASTIQUE.

La situation pécuniaire faite aux professeurs de dessin plastique varie de 1.400 francs pour un professeur de collège de la classe inférieure ; jusqu'à 4,000 francs pour un professeur titulaire de première classe dans un lycée de Paris.

Le premier, pour 1.400 francs, doit donner vingt-huit heures par semaine. Quand le collège ne suffit pas à épuiser ce nombre d'heures, il doit le compléter daus les écoles primaires. Il est à remarquer que ces 1.400 francs sont une conquête toute récente ; il a fallu lutter beaucoup pour les obtenir.

Le second, pour 4.000 francs, doit seize heures par semaine.

En comptant sur quarante semaines effectives de cours dans l'année, cela représente :

Pour le premier, 1 fr. 20 par heure.

Pour le second, 6 fr. 25 par heure.

Il est donc acquis que l'Université rétribue certains de ses professeurs à raison de 1 fr. 20 de l'heure et qu'elle exige que, pour 1.400 francs, c'est-à-dire pour 4 francs par jour, ils tiennent convenablement leur place !

Ces chiffres se passent de commentaires.

Les professeurs de Paris reçoivent, à égalité de classe, un traitement supérieur à celui des professeurs de province.

Je ne voudrais pas dire qu'il faille réduire ces traitements et que 6 fr. 25 par heure de leçon, donnés comme bâton de maréchal à un professeur après vingt ou vingt-cinq ans de bons services, que 6 fr. 25, dis-je, c'est-à-dire environ 0 fr. 10 par élève et par leçon soient exagérés. Certes, non ! Mais je voudrais seulement faire remarquer qu'un professeur à Paris et dans trois ou quatre des grandes villes de province, pas davantage, a des occasions d'augmenter sa situation, qui échappent absolument à celui de province.

Ce dernier ne doit compter que sur son traitement pour vivre lui, sa femme et ses enfants (1.400 francs !) (1).

C'est pourquoi il est infiniment regrettable que des rivalités entre les établissements secondaires, les établissements primaires et les établissements municipaux, empêchent le même professeur de province, lorsqu'il est bon, d'enseigner partout où il le pourrait et de se créer ainsi une situation honorable et digne de l'Université. Cela nuit beaucoup à la considération des professeurs de dessin.

Une autre chose également nuisible c'est pour quelques-uns (de plus en plus rares, je dois le dire), leur peu de culture littéraire ; ceux-là ne peuvent pas faire de leçons orales, comme les règlements l'exigent ; s'ils se hasardent à dire quelques mots sur l'histoire de l'art, ils font sourire les élèves et se font plaisanter par leurs collègues. Leur orthographe même laisse à désirer. Cette infériorité disparaîtrait si, comme je l'ai demandé plus haut, on exigeait aux examens une rédaction écrite et si l'on se montrait sévère à son égard. Ce serait un réel service à rendre à tout le personnel enseignant.

PROFESSEURS DE DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Les professeurs de dessin géométrique, au point de vue du dessin, ne sont pas classés. Ils sont sous le régime du *bon plaisir absolu*. Aucun tarif n'est fait pour eux ; ce qui s'explique en partie par ce fait qu'ils sont recrutés sans méthode. Ici c'est un architecte ou un conducteur des ponts-et-chaussées ; là, c'est un dessinateur de chemin de fer ou un ancien élève des écoles d'arts et métiers. Le plus souvent ce sont des professeurs de mathématiques

(1) Dans une petite ville, il y a environ dix ans, un principal de collège m'avait remis un rapport très sévère contre un professeur de dessin parce qu'il faisait quelques dettes... Le malheureux gagnait en tout et pour tout 1.000 francs. J'ai demandé au principal de l'autoriser à faire son cours en blouse et en sabots, afin de réduire ses frais de toilette.

que l'on intronise professeurs de dessin, sans s'inquiéter de savoir s'ils connaissent rien en dessin proprement dit, en ornement, en architecture, en mécanique, en construction.

Ceux-là sont les plus heureux, car ils sont rétribués sur le tarif de professeurs de sciences. Je pourrais citer tel professeur de dessin géométrique, qui, ayant eu l'habileté de se faire nommer comme professeur de mathématiques, touche des émoluments qui sont le double environ de ceux de ses collègues. Son enseignement n'est pas meilleur, croyez-le bien. — Dans un des grands lycées de Paris, le professeur titulaire de dessin géométrique est rétribué sur le taux de 3 fr. 75 l'heure ! Sur lui repose en grande partie, le succès des élèves aux écoles du gouvernement !

On voit quel désordre existe de ce côté, et combien il serait utile et équitable, après avoir assuré un bon recrutement par la création d'une agrégation de dessin géométrique, de régulariser la situation de ces utiles professeurs.

SITUATION DES PROFESSEURS NON DIPLÔMÉS.

J'ai l'air de vouloir, comme cela se fait en Chine, donner aux seuls examens le droit aux places. Telle n'est pas mon idée, loin de là. Évidemment il faut mettre des épreuves à la base de tout recrutement, ne serait-ce que pour faire pièce au favoritisme ; mais j'estime que, au point de vue de l'enseignement, rien ne vaut les résultats obtenus et dûment constatés par des inspections.

Or, actuellement, un professeur en exercice serait-il admirable, ne peut obtenir de nomination ministérielle ni par conséquent d'avancement, s'il n'a pas le diplôme voulu. C'est exagéré et très injuste. Il y a des diplômés (ils sont rares, je dois le dire) qui sont et qui seront toujours de mauvais professeurs. Cela tient, je l'ai indiqué plus haut, à ce que les examens s'occupent surtout de distinguer les bons dessinateurs et trop peu les véritables pédagogues.

INJUSTICE A RÉPARER A LEUR ÉGARD.

Par contre, il y a parmi les non diplômés d'excellents professeurs. J'en connais à qui l'on est redevable des progrès les plus marquants dans la pédagogie du dessin. Jamais ils n'obtiendront le diplôme, soit parce que leur âge et leur situation en ville leur défendent de tenter les examens, soit parce que, isolés dans une petite localité, ne pouvant recevoir aucun conseil d'artiste, ils se montreront toujours, comme habileté de dessin, inférieurs à des jeunes gens tout frais sortis de l'École des Beaux-Arts, mais sans expérience et peut-être sans aucune aptitude à l'enseignement.

Je demande que cette injustice prenne fin et que les professeurs non diplômés, à la suite de plusieurs inspections favorables, soient, après discussion en Conseil des inspecteurs, proposés pour une nomination officielle, et qu'ils puissent arriver à la classe la plus élevée ; qu'ils passent chargés de cours ou qu'ils passent titulaires, avec ou sans diplômes, peu importe, du moment qu'ils sont très bons.

Est-il rien de plus contraire au progrès et au développement de l'initiative privée, que cette habitude, que nous avons en France, de faire décider de toute une carrière par des examens passés quand on est jeune ?

CONCLUSIONS

La conclusion presque évidente de ma trop longue déposition est que, au point de vue de l'enseignement du dessin, sauf dans les écoles normales (et encore ne faut-il pas parler, pour elles, des cinq dernières années), l'Université n'a presque rien fait. Elle aurait plutôt commencé à détruire de ses propres mains, l'édifice qu'elle avait commencé à bâtir en 1880 : programmes souvent remaniés ; heures réduites à un nombre manifestement insuffisant pour obtenir des résultats ; le dessin rendu facultatif à partir de la seconde ; traitements insuffisants attribués à la majorité des professeurs ; beaucoup de salles de dessin nouvelles mal conçues ; modèles de dessin d'imitation insuffisamment renouvelés ; modèles de dessin géométrique presque nuls ; suppression d'un enseignement normal qui, seul, pourrait former les professeurs ; nomination des professeurs de dessin géométrique laissée à l'arbitraire ; pas de dessin géométrique dans l'enseignement classique ; aucune sanction des études de dessin à la fin des classes, si ce n'est aux examens de certaines écoles du Gouvernement ; rivalités nuisibles entre les divers ministères et même entre les directions d'un même ministère, voilà l'état actuel.

Et, cependant, quels succès un orateur n'est-il pas certain d'obtenir lorsqu'il parle de la suprématie française au point de vue des beaux-arts, lorsqu'il montre le goût national assurant à nos produits des débouchés certains et fructueux, lorsqu'il supplie les Athéniens modernes de ne pas s'endormir en présence des efforts gigantesques tentés par nos rivaux, etc., etc. Je ne puis m'empêcher de dire que ce sont là des phrases, et de constater que, lorsqu'il s'agit d'organiser sérieusement quelque chose, de faire des efforts, d'accepter toutes les conséquences des décisions prises, de rompre avec la routine et surtout de *donner de l'argent*, il n'y a plus personne.

Je ne voudrais pas, comme membre de l'Université, subir de la part de mes collègues la très grave accusation d'être *utilitaire* ni, par conséquent, plaider la cause du dessin en indiquant les très nombreuses professions dont il est le fondement. Mais, au point de vue du développement général de l'esprit, quelles admirables leçons de méthode on peut par son secours, donner aux enfants, leçons d'autant plus fructueuses qu'elles sont concrètes et qu'elles laissent des traces écrites.

Observer d'abord l'ensemble de son modèle ; dans cet ensemble général, dégager les masses de second ordre et ne s'occuper de l'analyse des détails qu'en dernier lieu en les rattachant aux masses dont ils font partie, c'est là toute la méthode en dessin ; c'est aussi la méthode en tout.

Les bons professeurs vont même jusqu'à faire exécuter tout d'abord en un rapide croquis à petite échelle les masses de l'objet à représenter, et ils exigent des élèves l'indication écrite des grandes mesures d'ensemble ainsi prises par eux. C'est la même opération de l'esprit que celle qui consiste à établir, au préalable, le plan d'un discours ou celui d'une rédaction d'histoire.

Les sciences exactes trouvent également leur profit dans l'enseignement élémentaire du dessin fait, comme nous l'avons indiqué : l'étude des rapports, celle des fractions se font tout naturellement et en quelque sorte expérimentalement par la vue.

Le monde de la forme, si fermé pour ceux qui n'ont pas appris à dessiner, apparaît au contraire merveilleux et captivant à ceux auxquels nos études de dessin l'ont ouvert.

Les civilisations mortes seront plus appréciées encore, lorsque, par l'étude des beaux modèles que nous leur emprunterons en dessin d'imitation et par la description graphique que nous ferons de leurs monuments dans les cours de dessin géométrique, nous montrerons aux élèves que les qualités de pondération, de correction et de goût admirées par eux dans la littérature des anciens, se retrouvent au même degré dans leurs œuvres d'art.

Enfin, chez quelques élèves d'élite, grâce au dessin plastique, nous aurons certainement fait comprendre *le beau* et nous aurons, peut-être, décidé de quelque sérieuse vocation d'artiste ; à d'autres, grâce aux applications du dessin géométrique que nous ferons, nous aurons ouvert des vues sur l'industrie et nous les aurons aidés à entrer dans des professions choisies par eux en connaissance de cause.

Je soutiens, messieurs, que tout cela nous pouvons l'obtenir en organisant l'enseignement du dessin, comme je viens de l'indiquer ; mais il faut vouloir, il faut consentir à accorder à ces études le temps nécessaire et consentir aussi à faire les sacrifices indispensables.

PROPOSITIONS

Je donnerai une forme pratique à mes conclusions en formulant des propositions. Je n'indiquerai que les plus importantes, celles qui entraîneraient des modifications du régime actuel des études.

I. — LE DESSIN OBLIGATOIRE

Le dessin plastique (d'imitation), ainsi que le dessin géométrique, rendus obligatoires pour les élèves de tous les enseignements, jusqu'à la fin de leurs études classiques.

Le modelage enseigné en réthorique et en philosophie.

II. — TEMPS A CONSACRER (1)

a) *Dessin plastique :*

2 heures par semaine, en deux fois, pour la septième et sixième ;

3 heures par semaine, en deux fois, à partir de la cinquième.

---

(1) Il résulte d'une étude d'emploi du temps que j'avais faite il y a vingt ans et que j'avais présentée alors à M. Zevort, qu'en distribuant comme suit les heures :

Matin :

De 8 h. à 9 1/2, classe.

De 9 h. 1/2 à 9 h. 3/4, repos

De 9 h. 3/4 à 10 h. 3/4, classe

b) *Dessin géométrique :*

1 heure par semaine, pour la cinquième et quatrième ;

1 heure 1/3 par semaine, à partir de la troisième.

III. — PROFESSORAT

1° Les diplômes ramenés à trois, savoir :

Un diplôme de *licence ès dessin* (général) ;

Un diplôme d'*agrégation de dessin plastique ;*

Un diplôme d'*agrégation de dessin géométrique;*

2° Les classes élémentaires, jusqu'à la quatrième inclus, confiées pour *les deux dessins* à un licencié ès dessin ;

3° Les classes supérieures confiées pour chaque dessin séparément, à un agrégé spécial ;

4° Les traitements des professeurs de dessin plastique améliorés, surtout en province ;

5° Les traitements des professeurs de dessin géométrique unifiés et assimilés aux précédents ;

6° La possibilité, pour les non diplômés reconnus capables, d'accéder à toutes les classes.

IV. — SANCTION

Épreuve de dessin (plastique ou géométrique) imposée au baccalauréat ou à ce qui le remplacerait.

Soir :

De 2 h. à 3 h. 1/2, classe.

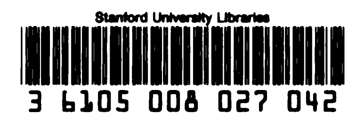
De 3 h. 1/2 à 3 h. 3/4, repos.

De 3 h. 3/4 à 4 h. 3/4, classe.

C'est-à-dire en organisant de grandes séances de 1 h. 1/2 et des petites séances de 1 h., on pouvait placer non seulement toutes les classes de dessin que je demande, mais encore les leçons secondaires (langues vivantes, et même musique et gymnastique).

TABLE

Paris. — MOTTEROZ, imprimeur de la Chambre des Députés, 7, rue Saint-Benoît.


Stanford University Libraries
3 6105 008 027 042


31425

